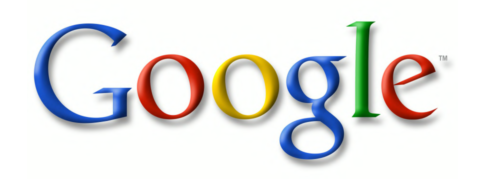
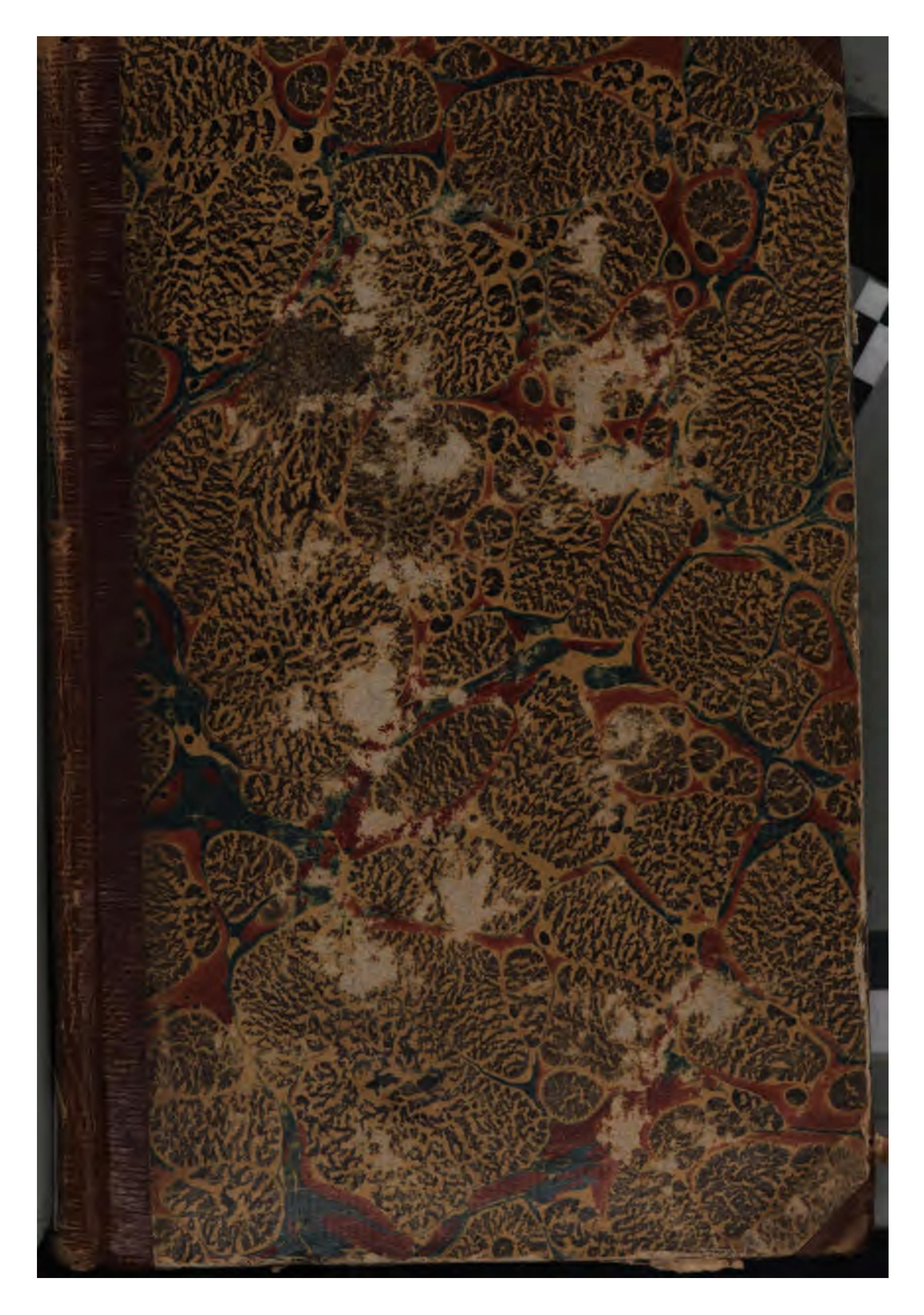
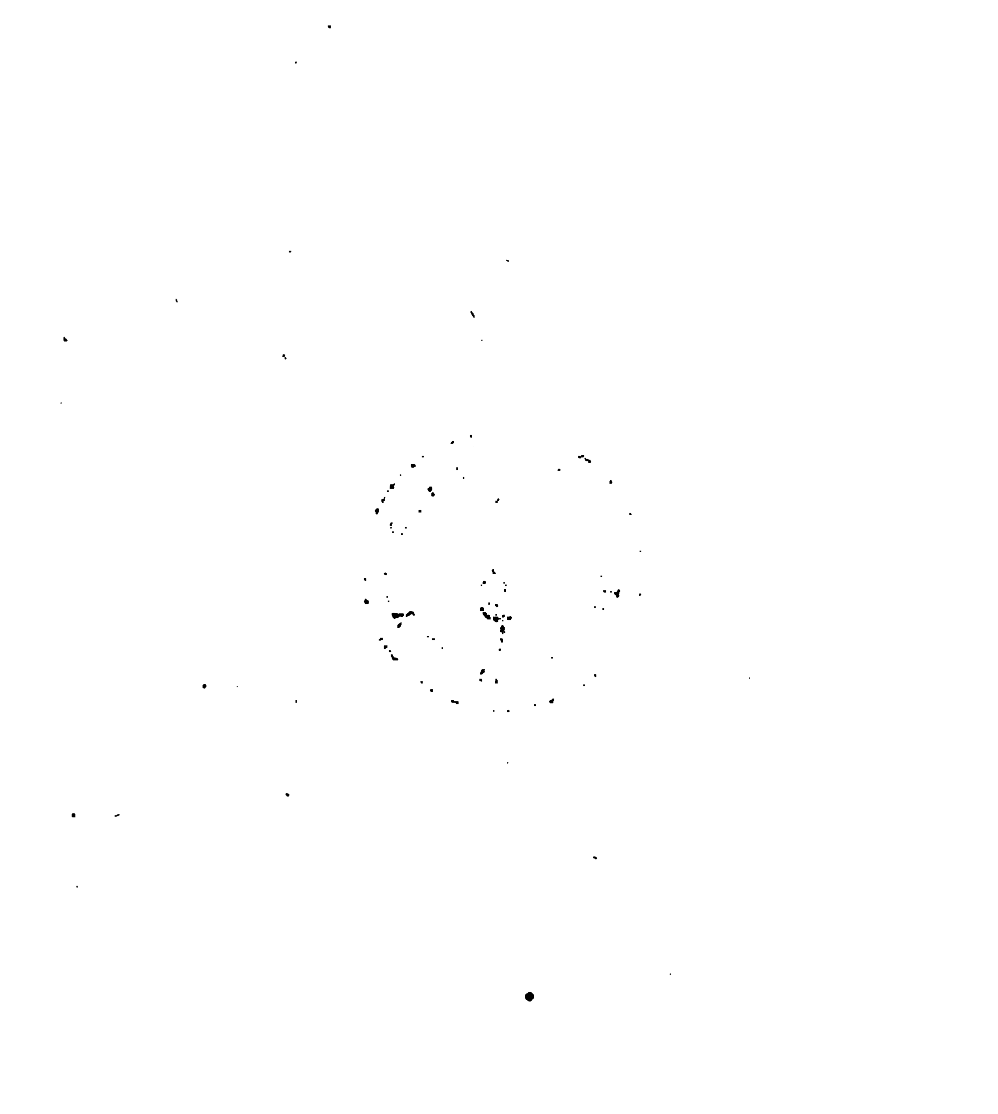




GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.



GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

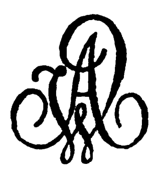
BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME PREMIER.



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN ET COMPe, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1822.

LISTE

DES DIVERSES ASSEMBLÉES NATIONALES

OU LÉGISLATIVES.

Assemblée des notables, tenue à Versailles le 22 février 1787.
Etats-Généraux, ouverts le 5 mai 1789, à Versailles.
Assemblée constituante, formée à Paris le 9 novembre 1789, dans la salle du Manége.
Assemblée législative, le 1er octobre 1791, même salle.
Convention nationale, le 21 septembre 1792, *idem*.

Conseil des Anciens, *Conseil des Cinq-Cents*, — Installés le 28 octobre 1795, le premier aux Tuileries, le second au palais Bourbon.

Corps-législatif, installé au palais Bourbon, le 7 janvier 1800.
Chambre des Représentans, *idem*, le 2 juin 1815.

CONSTITUTIONS données à la France.

Constitution de 1791, décrétée le 3 septembre 1791, acceptée par le roi le 13 du même mois.
Constitution de 1793, décrétée par la Convention, le 24 juin 1793, acceptée le 10 août.
Constitution de l'an 3, décrétée le 17 août 1795.
Constitution de l'an 8, acceptée le 7 février 1800.
Charte constitutionnelle, donnée par le roi le 4 juin 1814.

LOIS ET ACTES SOUVENT MENTIONNÉS.

Protestation des 12 *et* 15 *septembre* 1791, signée par une partie des membres du *côté droit*, contre les innovations décrétées par l'assemblée constituante.
——— *du* 6 *juin* 1793, contre la révolution du 31 mai, même année.
Loi du 3 *brumaire an* 4. Elle excluait les ci-devant nobles et les parens d'émigrés, des fonctions publiques.
Loi du 4 *brumaire an* 4. Elle accordait une amnistie pour tous les crimes de la révolution.
Décret des 2 *et* 3 *fructidor an* 3, pour la réélection dans les deux conseils, des deux tiers des conventionnels.

JOURNÉES REMARQUABLES DES RÉVOLUTIONS DE FRANCE.

14 *juillet* 1789.—Première insurrection de la populace de Paris contre la cour; prise de la Bastille.

5 *et* 6 *octobre* 1789.—Attaque du château de Versailles par la populace de Paris, qui tua quelques gardes-du-corps, pénétra dans les appartemens du roi et de la reine, et amena la famille royale à Paris.

21 *juin* 1791.—Louis XVI quitte secrètement Paris.

20 *juin* 1792.—Attentat contre le château des Tuileries habité par Louis XVI, sur la tête de qui l'on mit le bonnet rouge.

10 *août* 1792.—Nouvelle attaque du château des Tuileries; massacre de la garde de Louis XVI; déchéance et emprisonnement de ce prince.

2 *et* 3 *septembre* 1792.—La populace égorge, dans les prisons de Paris, les détenus du parti anti-révolutionnaire.

21 *janvier* 1793.—Mort de Louis XVI.

31 *mai* 1793.—Triomphe de la Montagne ou du parti de Robespierre, aidé par la commune de Paris contre la Gironde, ou le parti modéré de la convention.

16 *octobre* 1793.—Mort de la reine,

9 *thermidor an* 2 (27 juillet 1794).—Chute et mort de Robespierre, et des membres de la commune.

12 *germinal an* 3 (1er avril 1795). — Tentative de la populace des faubourgs, dirigée par les Jacobins contre la majorité de la convention.

1er, 2 et 3 *prairial an* 3 (22 et 23 mai 1795).—Même tentative et assassinat du député Ferraud.

13 *vendémiaire an* 4 (18 octobre 1795).—Attaque de la convention et des terroristes par les Parisiens.

18 *fructidor an* 5 (4 septembre 1797). — Dissolution du corps-législatif par les troupes du directoire; chute du parti clichien.

30 *prairial an* 7 (18 juin 1799). — Chute des directeurs Merlin, Réveillère-Lépeaux et Rewbell, renversés par les conseils.

18 *brumaire an* 8 (novembre 1799).—Triomphe de Bonaparte sur les conseils; constitution consulaire.

3 *nivôse an* 9 (24 décembre 1800).—Attentat contre la vie du premier consul exécuté par le moyen d'un tonneau plein d'artifice, appelé *Machine infernale*.

TABLE EXPLICATIVE *des expressions introduites dans la langue pendant la révolution de France, et de celles dont la véritable acception a été dénaturée.*

Anarchiste. Cette qualification fut donnée au parti démagogique de la convention nationale par les Girondins, et à ceux qui, depuis le 9 thermidor an 2, restés attachés aux principes du gouvernement ré-

volutionnaires, formèrent plusieurs entreprises contre la majorité de la convention, et ensuite contre l'autorité constitutionnelle. On a aussi appelé le même parti *queue* de Robespierre.

Aristocrates. Dénomination sous laquelle on désigna, dès le commencement de la révolution, tous ceux qui parurent y être opposés.

Babouvistes ou *Anarchistes*, partisans de Babeuf.

rissotins, *Girondins* ou *Fédéralistes*, partisans de Brissot, regardé comme le chef du parti qui fut renversé par celui de Marat et de Robespierre ou de la Montagne, le 13 mai 1793. On appela aussi les Brissotins, la faction des *Hommes d'Etat.*

Chouans. Cette qualification fut aussi donnée, après le 9 thermidor an 2, aux ennemis des Terroristes ou Jacobins qui les accusaient de royalisme, et par conséquent d'intelligence avec les *Chouans* de l'Ouest.

Clichi, *Clichien.* Les membres de la convention opposés aux Jacobins ou qui désiraient le retour de la royauté, formèrent, après le 9 thermidor, an 2, une réunion politique au jardin de Clichi, et ensuite chez le député Delahaye. Ce parti fut renversé le 18 fructidor an 5, par le directoire.

Compagnies de Jésus et du Soleil. Associations de jeunes gens qui furent accusés, après le 9 fructidor an 2, de persécuter et même d'assassiner les Terroristes à Lyon, à Marseille, et principalement dans le Midi de la France, par esprit de vengeance ou de réaction.

Contre-révolutionnaire, ennemi de la révolution, Aristocrate ou Royaliste.

Cordeliers. Faction démagogique qui avait formé, dans l'église des Cordeliers, en 1793, une société rivale des Jacobins, et qui fut renversée par Robespierre. *Voyez* Hébert, Chaumette, Desmoulins et Danton.

Côté droit.
Côté gauche. Les partisans de la monarchie et des principes modérés dans les assemblées constituante, législative et conventionnelle, avaient coutume de s'asseoir au *côté droit* du président, et les partisans de la révolution et des principes les plus exagérés, siégeaient constamment au *côté gauche.*

Dantonistes, partisans de Danton, qui furent renversés avec leur chef et le parti dit *des Cordeliers*, par celui de Robespierre.

Fédéralistes, *Girondins*, *Brissotins* ou *Modérés.* Les partisans de Robespierre donnèrent ce nom à ceux qui, voulant soustraire la convention au joug de la commune de Paris, succombèrent à l'époque du 31 mai 1793. On les accusa faussement de vouloir séparer quelques départemens de la capitale, et en former une république *fédérative*. *Voy.* Brissot, Vergniaud et Guadet.

Feuillans. Réunion politique du parti modéré opposé à celle des Jacobins qui eut lieu à la fin de l'assemblée constituante, et pendant la session législative, dans le local de l'ancien couvent des Feuillans.

Fructidorisé; proscrit par la loi de déportation du 19 fructidor an 5 contre le parti Clichien.

Girondins, *Fédéralistes* ou *Brissotins.* Parti qui fut renversé par la Montagne, à l'époque du 31 mai 1793, et dont les principaux chefs étaient les députés de la *Gironde.*

Hébertistes. Partisans d'Hébert que Robespierre fit condamner à mort. *Voyez* ce nom.

Jacobins, membres de la première société populaire et révolutionnaire qui se forma, dès le commencement de la révolution, dans l'ancien couvent des Jacobins, où les hommes les plus exagérés du parti démagogique continuèrent à se réunir jusqu'au 9 thermidor an 2. Ceux qui tinrent leurs séances en 1799, après le 30 prairial, dans la salle appelée *le Manége*, furent taxés de *jacobinisme*.

Libéral, qui aime la liberté et en défend les principes. Ce mot n'est pas, comme on a essayé de le faire entendre, une création nouvelle. Il a été employé dans des actes diplomatiques, à des époques très-antérieures à la révolution. Si dans des circonstances récentes, et par une fausse application, le mot *libéral* est quelquefois devenu synonyme d'anarchique, il ne faut accuser que l'abus qui en a été fait. Au reste, quoique l'académie française n'ait pas encore consacré l'acception nouvelle de ce mot, cette acception restera.

Manége (le). *Voyez* ci-dessus. Les assemblées constituante, législative et conventionnelle, ont aussi tenu leurs séances dans la même salle.

Marais (le), *la Plaine* ou *le Ventre*. La *Plaine* était la partie la moins élevée de la salle et des séances des assemblées législative et conventionnelle, où avaient coutume de siéger les membres qui flottaient entre deux partis, et que l'on appelait le *Ventre*, ou ceux qui, antagonistes déclarés des *Montagnards*, luttèrent contre eux, avant le 31 mai 1793, et en reçurent le nom de *Crapauds du marais*.

Maratistes, partisans de Marat. *Voyez* ce nom.

Modérés, *Fédéralistes*, *Girondins* ou *Brissotins*, qui tentèrent vainement de faire prévaloir leur *modération* sur l'*exagération* de la Montagne, et furent renversés le 31 mai 1793.

Montagne, *Montagnards*. On donna ce nom aux membres les plus exaspérés du parti révolutionnaire dans l'assemblée conventionnelle, parce qu'ils avaient coutume de siéger sur les gradins les plus élevés de la salle, appelés la *Montagne*.

Orléanistes, partisans du duc d'Orléans. *Voyez* ce nom.

Prêtre assermenté, qui a prêté serment de soumission à la constitution civile du clergé, décrétée en 1791.

Prêtre { *insermenté* ou *réfractaire*, } qui a refusé le serment ci-dessus.

Réaction, *Réacteur* ou *Réactionnaire*. Le parti victime du régime de la terreur et opposé aux jacobins, se vengea sur eux par des excès et même des assassinats après le 9 thermidor an 2, ce qui fut appelé *réaction*.

Révolutionnaires, partisans outrés de la révolution.

Sans-culottes. Dénomination que l'on donna par dérision aux meneurs de la populace, qui le prirent ensuite hautement eux-mêmes.

Septembriseurs, auteurs des massacres exécutés dans les prisons de Paris, les 2 et 3 septembre 1792.

Théophilanthropes, sectaires d'une sorte de déisme, dont le directeur Réveillère-Lépeaux fut le chef. Ils avaient établi leur culte en 1797, 1798 et 1799, dans les églises consacrées à la religion catholique.

Terroristes, *Maratistes*, *Robespiéristes*, partisans du régime de la terreur.

Thermidoriens, partisans de la révolution du 9 thermidor an 2 (1794), qui renversa Robespierre et le parti de la Montagne.

Ultrà-révolutionnaire.—Cette qualification fut donnée par Robespierre à la faction des Cordeliers, à la tête desquels figuraient les Hebert, les Ronsin, les Chaumette, les Vincent et une foule de brigands subalternes qui entravaient la marche de ce qu'on appelait alors le gouvernement révolutionnaire, et dénonçaient tous les jours le comité de salut public. Cette faction ayant voilé la table des droits de l'homme suspendue dans le lieu de ses séances, et proclamé l'insurrection, ses chefs furent arrêtés, livrés au tribunal révolutionnaire et condamnés à mort. Avec eux finit la faction des ultrà-révolutionnaires.

Ultrà-royalistes.—On désigne ainsi ceux qui, soutenant le système d'une monarchie sans contre-poids, qui n'est autre chose que le despotisme, n'admettent d'autre limite au pouvoir royal dont ils veulent entrer en partage avec le monarque, que le rétablissement de la féodalité. Ce parti semble, depuis quelque temps, avoir adopté une autre marche que celle qu'il a suivie pendant toute la première restauration et les quatorze premiers mois de la seconde. Reconnaissant l'impossibilité d'attaquer avec succès, pendant la vie du roi, la charte donnée par lui, il désigne indistinctement aujourd'hui comme Jacobins, tous les amis des idées libérales, et prétend que c'est seulement à ceux qui se sont constamment déclarés les ennemis de la charte, que doit être exclusivement confié le soin de la maintenir.

Vendéens, habitans du département de la Vendée et de ceux environnans où éclata l'insurrection royaliste et religieuse de 1793, 1794 et 1795.

Vendémiairistes, partisans des sections de Paris qui, ayant attaqué la convention et les terroristes, furent défaits, en vendémiaire an 4. La plupart de leurs chefs, accusés de royalisme, furent condamnés à mort par contumace.

Ventre (le) *la Plaine* ou *le Marais*. On a donné particulièrement les deux premières dénominations pendant les assemblées législative et conventionnelle, aux députés qui flottaient entre les deux partis, et siégeaient entre le *côté droit* et le *côté gauche*, dans la partie la moins élevée de la salle. Le *Marais* fut un terme injurieux inventé par les Montagnards de la convention pour désigner les débris du parti de la Gironde; au reste, ces trois expressions peuvent être considérées comme synonymes.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

A

ABADIA (François-Xavier), né à Valence, dans le royaume de ce nom, en Espagne, entra fort jeune au service dans le régiment de Tolède, en qualité de cadet, et fut, bientôt après, fait sous-lieutenant. Il obtint une lieutenance en 1793, et fit sa première campagne en Catalogne, dans la guerre qui venait d'être déclarée à la France. Nommé capitaine au régiment de Malaga, en 1802, il fut successivement appelé au majorat de la place de Cadix et à la direction du préside correctionnel de cette ville. Il donna, dans ces diverses fonctions, des preuves d'une grande habileté dans les affaires, et mérita d'être chargé, en 1808, de l'organisation du préside correctionnel de Grenade. On ne sait sur quel fondement s'éleva contre lui le soupçon d'être attaché aux Français, mais ce soupçon prit en peu de temps une assez grande consistance pour le rendre suspect à ses compatriotes, et l'obliger à chercher, dans de nouveaux services, une éclatante justification. Il la trouva dans le succès avec lequel fut organisée l'armée insurrectionnelle de la Manche, dont le général Vénégas eut le commandement, et dont il fut nommé chef d'état-major. Cette armée ayant été vaincue et dispersée, il en ramena les débris à Cadix; il obtint, dans cette ville, le grade de maréchal-de-camp, et le porte-feuille de la guerre. Il fut porté, en 1812, au commandement de l'armée de Galice, dont l'organisation lui avait été confiée; ses opérations ne furent pas moins heureuses dans cette circonstance qu'elles ne l'avaient été précédemment dans la Manche. Le général Abadia réside maintenant à Cadix, en qualité de lieutenant-général, chargé de l'inspection des troupes que le gouvernement destine à combattre les insurgés de l'Amérique espagnole.

ABAMONTI, né à Naples, vers 1760, y acquit, dans la profession d'avocat, une réputation méritée, qu'il étendit bientôt par la publication de quelques ouvrages de jurisprudence. Attaché par principe au système républicain, il crut voir, dans l'établissement de ce système en France, une circonstance favorable pour faire triompher les mêmes opinions dans sa patrie, et manifesta hautement son amour pour la liberté. Devenu, par cette conduite, suspect à la cour de Naples, il quitta ce pays, et se rendit dans la Lombardie qui venait, à la suite de sa conquête, d'être érigée en république, et organisée sur le même pied que la France. Il y fut nommé, par les directeurs cisalpins, secrétaire-général de la police. Lorsque le trône de Ferdinand eut été renversé, et que les généraux français eurent proclamé, au nom du directoire, l'existence de la république napolitaine, Abamonti s'empressa de retourner dans sa patrie, et y fut appelé à exercer une des places

de l'autorité exécutive. Cet état de choses fut de peu de durée ; Ferdinand, rentré à Naples en 1799, y exerça des vengeances cruelles sur tous les amis de la liberté. Abamonti fut arrêté et condamné à mort, avec une foule d'infortunés qui, plus malheureux que lui, ne furent pas compris dans l'amnistie, qui ne s'étendit que sur douze d'entre eux. Il revint chercher un asile à Milan. La confiance qu'il y avait inspirée le rappela aux fonctions qu'il avait déjà remplies ; il les conserva jusqu'à l'époque où, en 1805, Napoléon changea la forme de ce gouvernement et le rendit monarchique. L'inflexibilité des principes d'Abamonti ne savait fléchir devant aucune considération d'intérêt personnel. Il résigna son emploi, et revint à Naples, où il demeura étranger aux affaires. Lorsque Napoléon eut successivement placé sur le trône de Naples deux princes de sa maison, son frère Joseph et son beau-frère Joachim, Abamonti accepta de ce dernier la place de membre de la cour de cassation, sur les vives instances qui lui furent faites pour l'y déterminer. Le roi Joachim ajouta bientôt à ces fonctions celles de directeur - général des postes, mais les obligations attachées par le gouvernement à cette place, blessèrent la délicatesse d'Abamonti, qui refusa de les remplir, et offrit sa démission. Lors du second retour de Ferdinand, il se retira entièrement des affaires, et disparut de la scène politique.

ABANCOURT (Charles-Xavier-Joseph Franqueville d'), neveu de M. de Calonne, et ministre de la guerre sous Louis XVI, naquit à Douai, et entra fort jeune dans le régiment de Mestre-de-Camp cavalerie, où il était déjà capitaine lors de la révolution. Quoiqu'il en eût adopté les principes, sa conduite n'avait jamais cessé d'être modérée et sans reproche. Le roi qui, à cette époque, s'efforçait de réunir autour de sa personne ceux qui, dans les rangs constitutionnels, avaient obtenu la confiance de l'assemblée sans se rendre indignes de la sienne, jeta les yeux sur M. d'Abancourt pour lui confier le ministère de la guerre. C'était après le 20 juin 1792, et la monarchie pouvait à peine compter encore sur quelques jours d'existence. M. d'Abancourt ne parut à l'assemblée législative que pour y rendre compte de la situation des frontières du Nord, annoncer le choix des généraux Servan, Beauharnais, Custine et Charton pour commander le camp de Soissons, et donner des explications sur la dénonciation qui venait d'être portée, par quelques soldats de ce camp, contre les agens du pouvoir exécutif, qu'ils accusaient d'avoir introduit du verre pilé dans le pain des soldats. Il fut prouvé que le hasard seul et peut-être la négligence de quelques subalternes, avaient donné lieu aux circonstances qui servaient de prétexte, plus encore que de motif, à cette dénonciation, qui n'eut aucune suite ; néanmoins, M. d'Abancourt, dénoncé le 10 août comme ennemi de la liberté, fut décrété d'accusation, enfermé à l'hôtel de la Force, et transféré, bientôt après, dans les prisons de la haute-cour, à Orléans. Ramené à Versailles le 9 de septembre avec ses compagnons d'infortune, il fut massacré dans cette ville, à l'instant où l'on ouvrait la grille de l'orangerie pour laisser passer le cortége que l'on ramenait à Paris. Quelques-uns des assassins, qui venaient d'inonder Paris de sang pendant les premiers jours de ce mois, s'étaient réunis, pour exécuter ce nouveau crime, à un petit nombre d'étrangers qui ne prenaient pas même le soin de dissimuler quelle horrible mission leur était confiée.

ABANCOURT (Charles-Frérot d'), résida long-temps en Turquie, où il s'était rendu, chargé d'une mission particulière ; il était alors adjudant-général. Il revint en France avec une collection précieuse de cartes et de plans militaires, dont le dépôt lui avait été confié ; il est auteur d'une carte générale de la Suisse ; cette carte est très-estimée. M. d'Abancourt est mort à Munich en 1801.

ABANCOURT (François - Jean -

Wuillemain d') né à Paris, le 22 juillet 1745, y est mort le 10 juin 1803; il est auteur de plusieurs morceaux de poésies qui, s'il faut en croire l'abbé Sabatier de Castres, annoncent peu de talent; il a fait aussi quelques ouvrages dramatiques, et s'était plu à rassembler une nombreuse collection de pièces de théâtre, lorsqu'elles n'étaient point imprimées, il ne négligeait rien pour les avoir en manuscrit.

ABASCAL était, en 1814, vice-roi du Pérou, et fit, contre la Nouvelle-Grenade, Buénos-Ayres et le Chili, des expéditions insensées qui épuisèrent Lima, et dégarnirent la province de troupes. Abascal se décida à retourner en Europe, lorsqu'à la suite de tant de fautes et d'imprévoyance, le feu de l'insurrection s'étaut allumé dans Cusco, Charkas, Lima et sur presque tous les points de la province, l'armée de Lima, commandée par Pensuela, se trouva coupée de tous côtés et dans l'impossibilité d'assurer sa retraite. Ferdinand VII remplaça Abascal, dans son gouvernement, par le général Pensuela, mais il était trop tard; les événemens dont cette partie de l'Amérique est maintenant le théâtre, et qui, sans doute, doivent soustraire un jour ces belles contrées au joug de l'Espagne, sont la suite de la terrible révolution qui éclata à cette époque, et dont l'effet s'est déjà étendu sur le continent des deux Amériques.

ABATUCCI (Charles), général de division, fut élevé aux écoles militaires de Metz et d'Auxonne, où il fut condisciple de Bonaparte, avec lequel il vécut toujours de la manière la plus antipathique, pendant les premières années de sa vie. Il entra en qualité de lieutenant, en 1790, dans le second régiment d'artillerie à pied. Il appartenait à l'une des familles les plus distinguées de la Corse, et le nom de son père était déjà illustre dans la carrière qu'il venait de s'ouvrir. Il quitta, après trois ans de service, le corps de l'artillerie à pied, et entra dans l'artillerie à cheval, dont l'organisation venait d'être terminée. C'est dans cette arme nouvelle qu'il mérita d'être remarqué du général Pichegru, qui le nomma son aide-de-camp, vers le milieu de 1794. On n'a pas oublié l'habileté avec laquelle Abatucci dirigea le premier passage du Rhin, en qualité d'adjudant-général. Ses rares talens et l'extrême activité dont il ne cessait de donner des preuves, ne tardèrent pas à lui faire obtenir le grade de général de brigade. Il se signala au commencement de 1796, par de nouveaux succès contre les Autrichiens; le passage du Lech lui offrit, le 27 juin de la même année, une occasion nouvelle de déployer sa rare intrépidité; un premier peloton venait de périr en traversant le fleuve dont la rapidité était extrême; ce terrible exemple n'intimida point Abatucci; il se précipita dans le Lech, à la tête d'un second peloton, exécuta heureusement le passage, et dirigea, peu après, une attaque contre le fort de Kehl. Nommé général de division vers la fin de 1776, le commandement de la ville et du pont d'Huningue lui fut confié. Enfin, la nuit du 1er. au 2 décembre de cette année mit un terme à ses travaux et à sa vie; il fut blessé mortellement dans la grande île qui fait face à la ville, et il expira, quelques jours après, âgé d'un peu moins de 26 ans. Ce fut à l'époque de la paix de 1804 que le général Moreau fit ériger, près de Bâle, et sur la même place où il avait été frappé, un monument à la mémoire de ce général; ce monument a été constamment respecté par les armées de la coalition.

ABBÉ (Le baron), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, entra au service en qualité de soldat, devint ensuite officier, puis enfin colonel du 23e. régiment de ligne. Il fut nommé général de brigade après la guerre de Prusse de 1807 et la bataille d'Eylau, où il se distingua de la manière la plus brillante. Il fit contre les Autrichiens la campagne qui se termina par la bataille de Wagram, et fut glorieusement nommé dans le bulletin officiel pour la conduite qu'il avait tenue au combat de Tarvis. Envoyé en

Espagne vers la fin de juin 1810, il chassa, le 12 du mois suivant, l'ennemi de Tivisar, et défendit, le 15, cette même position, que les Espagnols voulaient reprendre. Sa bravoure et ses talens militaires aux combats de Falset et au siége de Tortose, dont il fut chargé en décembre de la même année, lui méritèrent les suffrages universels. Le 25 juin de l'année suivante, il chargea l'ennemi, et le mit dans une déroute complète au combat de Bruch, près de Figuières. Enfin ayant été, en 1812, promu au grade de général de division, il battit successivement, le 22 août de cette année, et ensuite les 9 et 13 décembre de l'année suivante, le corps d'armée de Mina aux sanglantes batailles données sur les bords de l'Adour. Le maréchal Soult, duc de Dalmatie, lui confia le commandement de la ville et du camp retranché de Bayonne, lors de l'évacuation de l'Espagne par l'armée française. Dans cette position difficile, et avec des forces inférieures, il opposa ses bonnes dispositions et son rare courage aux attaques du duc de Wellington, et détruisit, plus d'une fois, les travaux du pont que le duc faisait jeter sur l'Adour. Le général Abbé reçut la croix de St.-Louis le 19 juillet 1814, et commandait, lors de l'invasion de Bonaparte, les départemens des Basses-Alpes et du Var; il prévint, à cette époque, le maréchal prince d'Essling qu'un débarquement de cinquante hommes, venant de l'île d'Elbe, avait été effectué sur les côtes du Var. En juin de la même année, et lorsque la France fut de nouveau menacée, le général Abbé fut employé, sous les ordres du général Lecourbe, au corps d'observation du Jura.

ABBOT (Charles), orateur de la chambre des communes d'Angleterre, depuis le 10 février 1812 jusqu'en juin 1817, naquit en 1755, dans le Devonshire, d'un maître d'école; il étudia à Westminster, et reçut dans sa première jeunesse, pour quelques vers composés en l'honneur de l'impératrice Catherine de Russie, une médaille d'or que cette princesse lui fit remettre par son ambassadeur. M. Abbot fut député trois fois au parlement dans les années 1790, 1796 et 1802. La fortune considérable dont M. Abbot se trouva possesseur à sa majorité, ne ralentit en rien son goût pour l'étude des lois; il se livra néanmoins, plus particulièrement sous le ministère de M. Pitt, à la discussion des matières de finances, et fut nommé président du comité chargé de ce travail. Il en soutint, avec persévérance, les principes contre l'opposition. Tant de services rendus au ministère portèrent successivement M. Abbot aux places les plus éminentes; il fut premier secrétaire d'état d'Irlande, lord commissaire de la trésorerie, conseiller privé, et enfin orateur de la chambre. On sait que ces fonctions n'ont d'analogie que par le titre avec celles de président de la chambre des députés de France, où elles sont uniquement honorifiques. En Angleterre, tous les projets de loi relatifs à la justice, à l'administration, aux finances, se préparent et se discutent dans les bureaux de l'orateur, qui, par suite de l'esprit éminemment national qu'on retrouve dans toutes les institutions britanniques, est en quelque sorte obligé, par honneur, à se prononcer, en cas d'égalité de voix, pour l'opinion opposée à celle du ministère. On a été à même d'en juger lors de l'accusation portée contre lord Melville (M. Dundas). Il est encore à remarquer que la constitution britannique accorde à la chambre des communes une prérogative très-convenable et très-naturelle sans doute, mais que la charte française a refusée à la chambre des députés, c'est celle de nommer son président. Le choix des communes doit être, à la vérité, approuvé par le roi, mais le droit de nomination est essentiellement inhérent à la chambre, et cet hommage rendu à la souveraineté, dont la constitution consacre ainsi le partage entre la nation et le roi, est une des conceptions les plus libérales à-la-fois et les plus monarchiques de cette œuvre de politique profonde et de haute

sagesse. L'orateur de la chambre des communes réunit de droit, à ces fonctions, celle de conservateur du Muséum britannique et plusieurs autres titres. Lorsque, en 1808 et 1809, l'Angleterre, menacée d'une invasion, avait créé des corps de volontaires pour sa défense, M. Abbot fut nommé commandant d'une compagnie de cavalerie, avec le rang de lieutenant-colonel. L'amour du pays et le danger commun le décidèrent à accepter avec empressement ces nouvelles fonctions, si étrangères à celles qu'il avait exercées jusques-là ; M. Abbot vient, en considération de ses longs et utiles services, d'être appelé à la chambre des pairs sous le nom de lord Colchester, et le parlement, en lui assurant un traitement annuel de 4000 liv. st. pour soutenir sa nouvelle dignité, a voulu que le fils de son ancien orateur jouît, pendant sa vie, d'un revenu égal aux trois quarts de cette somme. Lorsque lord Castlereagh a demandé pour M. Abbot les marques de la reconnaissance nationale, à la chambre des communes, quelques voix improbatrices se sont élevées dans les rangs de l'opposition, mais ces réclamations n'ont eu aucune suite. M. Abbot a publié divers ouvrages sur la législation et un *Traité sur la jurisprudence et le commerce maritime*. 1810, in-8° ; et sous le voile de l'anonyme, *de l'Usage et de l'abus de la satire*, in-8°, Oxford, 1786.

ABEILLE (Jean), fut envoyé en 1790, par le commerce de Marseille, en députation auprès de l'assemblée constituante. Les connaissances commerciales qu'il avait acquises dans les colonies, avant de transplanter son existence et sa fortune en Europe, inspirèrent assez de confiance au commerce français pour faire remettre en ses mains les intérêts généraux du commerce et des colonies. L'une de ses premières démarches fut de réclamer, auprès du comité colonial de l'assemblée nationale, par une lettre en date du 19 janvier 1791, contre l'établissement d'un tribunal de cassation dans les colonies. Dès l'année 1790, M. Abeille avait publié, en faveur de l'ordre de Malte, un mémoire qui lui avait mérité, de la part de M. le prince Camille de Rohan, alors grand-maître de l'ordre, la permission d'en porter la décoration. M. Abeille a publié deux autres ouvrages, dont l'un, sous le titre *d'Essai sur nos colonies et le rétablissement de St-Domingue*, et l'autre sous celui de *Réflexions sur l'entrepôt de Marseille*.

ABERCROMBY (Sir Ralph), général anglais, né en Ecosse, entra fort jeune dans les gardes-du-corps, en qualité de cornette, et passa rapidement du grade de lieutenant, qu'il obtint en 1760, à ceux de capitaine de cavalerie, de lieutenant-colonel, de commandant du 7e régiment de dragons et de major-général. Employé sur le continent, il se trouva, le 23 mai 1793, à l'attaque du camp de Famars et aux affaires qui eurent lieu devant Dunkerque; la direction d'une des principales attaques du siége de Valenciennes, lui fut confiée ensuite, et l'année suivante, il obtint le commandement de l'avant-garde de l'armée anglaise ; cette campagne, qui ne fut pas heureuse pour les armes britanniques, fut suivie d'une retraite plus malheureuse encore, exécutée pendant l'hiver de 1796, et pendant laquelle Abercromby, qui venait d'être blessé devant Nimègue, montra une habileté rare et un courage supérieur aux événemens. En 1797, il fut nommé chevalier de l'ordre du Bain, obtint le gouvernement de l'île de Wight et le grade de lieutenant-général. Enfin, en 1798, on lui donna le commandement en chef de l'armée d'Irlande ; il ne le conserva que peu de temps, malgré la modération et l'habileté qu'il montra dans les circonstances les plus difficiles. Son caractère, naturellement conciliateur, trouva des grands obstacles dans l'extrême exaspération des partis, les difficultés dont l'administration civile était hérissée, et surtout l'impossibilité d'établir, parmi les troupes, l'ordre et la subordination si nécessaires au succès d'une expédition de cette

nature. Revenu en Angleterre, il y jouit, pendant peu de mois, de quelque tranquillité, et fut appelé, en 1799, à commander sous le duc d'Yorck l'expédition dirigée contre la Hollande; Abercromby y publia, en faveur du stathouder, deux proclamations qui ne furent couronnées d'aucun succès. Le 17 septembre, le duc d'Yorck donna et perdit une bataille, à la suite de laquelle les Anglais se trouvèrent dans une position fort difficile. On reprocha au prince de n'avoir voulu suivre aucun des avis du général qui commandait l'aile gauche de son armée, et dont les troupes s'étaient défendues avec une invincible opiniâtreté; enfin le 2 octobre, une défaite nouvelle et décisive, éprouvée par l'armée anglo-russe, fit échouer totalement l'expédition. Abercromby, sur lequel il était impossible de rejeter ce mauvais succès, puisqu'aucun de ses plans n'avait été adopté, avait eu deux chevaux tués sous lui dans cette journée. Sa réputation, loin d'être affaiblie de ces défaites, auxquelles on n'ignorait pas qu'il avait été parfaitement étranger, sembla en recevoir un nouveau lustre, et lui mérita, peu après, le commandement de l'expédition dirigée contre l'Egypte, alors occupée par l'armée française. Il parut, en passant devant Cadix, vouloir faire quelques démonstrations hostiles contre cette place; mais l'état de défense où elle se trouvait, n'eût permis aucun espoir de succès, et elle ne fut point attaquée; il refusa, à son passage dans les mers de Naples, de donner au roi Ferdinand les secours en hommes que ce prince sollicitait pour réduire les mécontens, dont le nombre augmentait tous les jours dans ses états. Enfin, le 1er mars 1801, la flotte anglaise entra dans la rade d'Aboukir, et le 7, le débarquement s'opéra. Les troupes françaises, repoussées et n'ayant que des forces très-insuffisantes à opposer, se retirèrent sur Alexandrie; Abercromby ne perdit pas un moment, et, après avoir emporté le fort d'Aboukir, il s'avança sur cette ville avec une armée forte de 16,000 hommes, mais sans négliger une seule des précautions propres à assurer sa marche, et en la couvrant par des ouvrages et des lignes de défense multipliées. Quels que fussent les désavantages qui résultaient de la position des Français, qui se trouvaient obligés de défendre une grande étendue de pays, ils attaquèrent, le 21 mars, sous les ordres du général Menou, les retranchemens anglais avec une impétuosité qui ressemblait à la fureur, mirent en déroute la seconde ligne de l'infanterie ennemie, et pénétrèrent jusqu'à la réserve, où se trouvait Abercromby et son état-major, qui voulurent opposer d'inutiles efforts à l'intrépidité française. Le plus grand nombre des officiers périrent, et le général lui-même, blessé mortellement, expira sept jours après, sur le vaisseau qui le conduisait à Malte. Abercromby avait été membre du parlement en 1774 et 1776, mais aucun souvenir de ses travaux législatifs n'est parvenu jusqu'à nous.

ABERCROMBY, colonel anglais de la même famille que le précédent. Après la rupture du traité d'Amiens, il est demeuré long-temps prisonnier à Verdun, où il fut retenu, contre le droit des gens et par les ordres de Bonaparte, alors premier consul. Il est vrai qu'à la même époque le gouvernement britannique ne se piquait pas de plus de délicatesse dans la conduite que sa marine tenait à l'égard de la marine française, dont elle saisissait les bâtimens sans déclaration de guerre préalable. Le colonel Abercromby commandait, en 1815, le régiment anglais qui fut chargé, à Sainte-Hélène, de la garde de Bonaparte.

ABERDEEN (Georges-Gordon, comte d'), lord Haddo-Methlic-Tarvis et Kellie, vicomte de Formarine, l'un des seize pairs d'Ecosse, etc., fonda, en 1804, une société savante, dans laquelle on ne pouvait être reçu qu'après avoir fait le voyage de la Grèce. Il donna, à cette intéressante réunion, le nom de *Société des voyageurs athéniens*. Lorsqu'en 1813, le cabinet bri-

tannique redoubla d'instances pour décider la cour de Vienne à réunir ses efforts contre la France à ceux de la coalition, qui venait de se reformer, le comte d'Aberdeen réussit à l'y déterminer, et signa le 3 octobre, à Tœplitz, les préliminaires du traité qui devait unir l'Angleterre à l'Autriche. Ce succès, si important dans les circonstances, fut immédiatement suivi de sa nomination aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire près de cette cour. Peu après, lord Aberdeen reçut de son cabinet l'ordre d'intervenir dans les négociations qui s'ouvrirent entre l'Autriche et le roi Joachim de Naples. On assure que ces négociations, provoquées sur les demandes instantes et réitérées du prince de Talleyrand, avaient pour but de décider le roi de Naples à restituer la couronne à la maison de Bourbon, et que ce fut sur l'avis qu'il reçut que cette restitution avait été arrêtée en principe par le congrès, qu'il s'était décidé à déclarer la guerre à l'Autriche. Quoiqu'il en soit, l'invasion de Bonaparte, dont on apprit la nouvelle à l'instant même où la décision du congrès allait être connue, donna aux événemens militaires une marche beaucoup plus rapide, en engageant le roi à commencer la campagne plutôt qu'il ne l'avait décidé, et mit fin, dès le 3 mai 1815, par la bataille de Tolentino et la déroute complète de l'armée napolitaine, à cette campagne commencée vers la fin de mars.

ABISVAL (D. JOSEPH O'DONNEL, comte de L') entré fort jeune au service d'Espagne, dans les gardes royales, était d'origine Irlandaise; il naquit, en 1770, en Andalousie. Ce fut en 1795, dans la guerre contre la République française, qu'il fit ses premières armes, sous les ordres du prince de Castel-Franco, qui commandait l'armée de Navarre; O'Donnel était alors âgé de 25 ans; il servait en qualité de major d'infanterie, à l'époque de l'invasion, et fut nommé maréchal-de-camp au commencement de 1813. Le corps d'armée dont il obtint alors le commandement, et qui faisait partie de la réserve d'Andalousie, combina ses mouvemens avec ceux des généraux Hespana et Murillo, et se rapprocha de la Castille; le 28 juin de cette année, il donna l'assaut au fort Poncorbo, occupé par une garnison française, et s'en empara. Il établit ainsi, entre Vittoria et Burgos, des communications qui devinrent ensuite d'une grande utilité, et assurèrent le succès de la campagne. Il marcha sur Saragosse en juillet, et seconda si puissamment les efforts des habitans de cette ville, par la présence de ses troupes, que les Français, après avoir été contraints à l'évacuer, furent repoussés jusque sous les murs de Girone et dans la vallée d'Aran. Ce fut pendant cette guerre qu'il reçut, dans la cuisse, un coup de feu qui ne lui permet plus de monter à cheval qu'avec une difficulté extrême et d'assez vives douleurs. Ayant, en 1814, publié un écrit dans lequel, en ménageant peu les Cortès, il laissait entrevoir à quel parti il se rattacherait ensuite, il fut arrêté et banni par les ordres de cette assemblée. Le retour de Ferdinand mit un terme à cette disgrace, et dès le commencement de 1815, O'Donnel reçut de ce prince, en récompense de ses services, le titre de comte de l'Abisval. On lui confia, peu après, le commandement d'une armée d'observation sur les frontières de France; cette armée ayant, dans le courant d'août 1815, reçu l'ordre de pénétrer en France, le comte de l'Abisval commença ses opérations en publiant et faisant afficher, dans tous les lieux où passait son armée, la proclamation suivante: « Français, habitans des provinces limitrophes de l'Espagne, les troupes du roi mon maître ne viennent pas sur votre sol pour y commettre des hostilités; elles s'y présentent seulement pour le mettre à couvert des ravages d'une faction qui désire la continuation des maux par lesquels la sûreté du trône de S. M. C. et la tranquillité de ses fidèles sujets ont été compromises : notre manifeste du 2 mai vous a dit que l'armée espagnole ne ferait pas la

guerre à la France, mais bien aux factieux qui la désolent, et que tous ses projets se borneraient à vous aider à tranquilliser ce beau royaume, et à replacer le souverain que réclamaient ses lois fondamentales, ce bon roi dont la perte aurait plongé tout le pays dans le deuil et la désolation. Il n'est pas personnellement à la tête de sa faction, ce chef perturbateur et perfide; mais son esprit y règne encore, et ses partisans se couvrent d'un voile trompeur. Le roi est rétabli sur son trône; mais ses vertus n'ont pas encore amené l'entière soumission des cœurs que le génie du mal avait arrachés à leurs devoirs, la fidélité et l'obéissance. Les mêmes raisons subsistent donc encore pour que les troupes espagnoles viennent prendre sous leur protection les domaines de S. M. T. C., jamais pour les vexer ou les démembrer, mais pour les lui conserver de la manière la plus sûre et la plus fidèle. » Et cependant, dans les conjonctures où se trouvait la France, envahie de toutes parts, et ne comptant qu'avec une extrême réserve sur le désintéressement de ses libérateurs, le roi Louis XVIII insista vivement auprès de Ferdinand pour que ces troupes, dont les dispositions des habitans des pays méridionaux, si favorables alors à la cause royale, rendaient l'intervention inutile, reçussent l'ordre de rentrer en Espagne. Déjà cet ordre était parvenu à l'armée de la droite, et cette armée exécutait sa retraite, lorsque le comte de l'Abisval répondit par la lettre suivante aux pressantes instances que lui adressait le comte de Viomenil, qui commandait alors à Bordeaux : « J'ai reçu la nouvelle officielle qui m'annonce que l'armée de la droite, sous les ordres du général Castanos, a exécuté sa retraite du territoire français; et, conformément à ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. Exc., les troupes qui sont sous mes ordres ont commencé aujourd'hui à se mettre en mouvement; demain, elles commenceront à rentrer en Espagne, et le 6 de ce mois, l'évacuation sera entièrement exécutée. La conduite de l'armée que je commande, a été conforme aux ordres que j'ai reçus de mon souverain, et à l'amitié qui règne entre les deux nations. Malgré les menaces que quelques autorités locales ont indiscrètement prodiguées, la bonne discipline de mes troupes n'a point été altérée. Les soldats espagnols ont vécu comme frères et fidèles amis avec les Français pacifiques. Les horreurs qui ont été commises dans leur patrie, par les satellites de Bonaparte, ne leur ont intérieurement fait d'autre impression que le désir de faire connaître que leur cœur est incapable de se laisser aller à aucun sentiment de vengeance, et que les mêmes bras qui ont chassé ces hordes de furieux, sont entièrement disposés à s'unir aux troupes de Louis XVIII pour soutenir ensemble les droits sacrés de l'auguste famille des Bourbons. J'espère qu'à l'avenir il ne sera pas nécessaire, et je désire bien sincèrement que S. M. Louis XVIII n'ait pas à se repentir un jour de s'être privé du secours de 80,000 Espagnols, qui auraient regardé et défendu sa cause comme la leur propre, et serviront toujours de prompt appui aux bons Français. » A l'instant même, le comte de l'Abisval donna les ordres nécessaires, et fit faire, à son armée, le même mouvement de retraite que venait d'exécuter l'armée de droite sous les ordres de Castanos.

ABOLIN (Germain-Théodore), fut nommé, en 1795, au conseil des cinq cents par le département de la Haute-Garonne, et y entra avec le nouveau tiers élu en vertu de la constitution de l'an 3, et qui devait se réunir aux deux tiers des conventionnels que les décrets du 5 fructidor avaient conservé dans cette assemblée. Il s'éleva dans toutes les circonstances, et particulièrement dans la séance du 19 juin 1796, contre le système d'assassinats, connu sous le nom de réaction thermidorienne, qui, depuis deux années, avait remplacé dans plusieurs parties de la France, et surpassé dans quelques autres, les fureurs du régime révolutionnaire. Ayant obtenu un

congé pour régler des intérêts de famille dans son département, il demanda et obtint, pour 10,000 francs, l'adjudication d'une portion du domaine qui avait appartenu au marquis d'Espagnac, et que l'émigration de celui-ci avait mis à la disposition de l'état. Mlle d'Espagnac prétendit que la valeur de ces biens était infiniment supérieure au prix de l'adjudication, et fit, de sa plainte, l'objet d'une réclamation qu'elle présenta au corps-législatif, dans la séance du 7 octobre 1796. Comme la vente était parfaitement régulière, elle fut confirmée par le conseil des cinq cents. Ce qui, dans ce temps-là, parut jeter quelque défaveur sur le caractère personnel de M. Abolin, c'est qu'à une époque antérieure, il avait été régisseur des biens qu'il venait d'acquérir. Quoi qu'il en soit, très-peu de temps après, la confirmation de l'adjudication qui lui avait été faite, et lorsque cette affaire commençait à s'oublier, il retira de lui-même sa soumission, et restitua à Mlle d'Espagnac les biens qui avaient fait la matière de cette contestation. On le vit, en brumaire an 6, s'opposer au droit que réclamait le directoire, d'être autorisé à compléter les administrations, et à substituer ainsi son propre choix aux choix populaires. En prairial de l'année suivante, il s'opposa à l'admission de Thirion, en qualité de député, et motiva cette opposition sur ce qu'il était parent d'émigré. M. Abolin, ayant quitté Paris à la fin de la session législative, s'est retiré, depuis plusieurs années, dans son département; il avait été nommé peu de temps après son retour, juge du tribunal civil de Toulouse. A la suite des événemens qui ont ramené la maison de Bourbon sur le trône de France, il a cessé de remplir ces fonctions qu'il avait long-temps conservées.

ABOVILLE (François-Marie, comte d'), est né à Brest, le 23 janvier 1730. Il entra, en qualité de surnuméraire, dans l'artillerie en 1744, et fit, plus tard, la guerre en Amérique sous M. de Rochambeau. Il était alors colonel, et devint maréchal-de-camp en 1789. Il fut du nombre des officiers-généraux qui, lors du départ du roi, vinrent offrir à l'assemblée constituante l'expression de leur zèle et de leur dévouement. Il commanda, en 1792, en qualité de lieutenant-général, les armées du Nord et des Ardennes, et se déclara contre Dumouriez du moment où la défection de ce général fut connue. Il fut successivement nommé, après le 18 brumaire, premier inspecteur-général d'artillerie, sénateur, grand-officier de la légion d'honneur, et titulaire de la sénatorerie de Besançon. Le décret qui lui conférait cette nouvelle dignité est du 22 mai 1804. Le général d'Aboville paraît s'être exclusivement livré, pendant quelque temps, aux paisibles travaux des commissions sénatoriales. Nommé, en 1805, commandant des gardes nationales du Doubs et du Jura, il obtint, en mars 1809, le commandement de Brest. Il donna, dès le 3 avril 1814, de Paris où il était alors, son adhésion au décret du sénat, qui prononçait la déchéance de Napoléon et le rappel de la maison de Bourbon. Le roi le nomma pair le 4 juin, et bientôt après, commandeur de l'ordre de St.-Louis. Cet officier-général possède des connaissances profondes dans son arme. La classe des mathématiques de l'institut avait parlé avec éloge, dès 1808, d'une invention de M. d'Aboville, connue sous le nom de *Roues à voussoir*, dont les moyeux sont de métal; ces roues avaient été exposées, en 1802, parmi les produits de l'industrie nationale, et avaient fixé l'attention des savans. En mars 1815, M. d'Aboville offrit au roi, au nom de l'association paternelle des chevaliers de St.-Louis, une adresse de fidélité et de dévouement. Nommé pair par Napoléon, le 2 juin de cette année, en exprimant sa reconnaissance pour le choix que l'empereur faisait de lui, il s'excusa sur ses infirmités, de l'impossibilité où il serait d'assister aux séances. Lors du retour du roi, on pensa que ce refus n'était pas de nature à mériter une exception aux disposi-

tions de l'ordonnance du 24 juillet, qui ne reconnaissait plus pour membres de la chambre ceux d'entre les pairs qui, après avoir été nommés par le roi, avaient accepté une nouvelle nomination de Bonaparte, et M. d'Aboville fut exclus. Cependant une ordonnance, en date du 14 août, l'a rétabli dans les honneurs de la pairie.

ABOVILLE (Auguste-Gabriel d'), fils aîné du précédent, est né à la Fère, le 20 mars 1773. Dès l'âge de 16 ans, il obtint une sous-lieutenance d'artillerie à la suite, et fut nommé, pendant les trois années suivantes, lieutenant et capitaine dans le même corps. C'est en cette dernière qualité qu'il servit dans les armées de Sambre-et-Meuse, de la Moselle et du Nord; il obtint, en avril 1800, à l'armée de réserve qui s'organisait alors à Dijon, le grade de chef de bataillon; en 1804, celui de colonel, puis enfin celui de général de brigade en 1809. Il fit en 1810, 1811, 1812 et 1813, les campagnes d'Espagne et de Portugal, et se distingua particulièrement à la bataille de Talavera. Le roi l'a nommé chevalier de St.-Louis en juin 1814. Peu après, il a été promu au grade de commandant de la légion d'honneur, et a été appelé à la place de commissaire du roi près de l'administration des poudres et salpêtres.

ABOVILLE (Auguste-Marie d'), frère cadet du précédent, né, comme lui, à la Fère, le 12 avril 1776, est entré également, âgé de 16 ans et en qualité d'élève, dans le corps royal de l'artillerie. La loi qui excluait les nobles de toutes les fonctions publiques, le força d'abandonner le service vers la fin de 1793, mais il y fut rappelé à la fin de l'année 1794. Il fit, en qualité de capitaine, pendant les années 1795, 1796, 1797 et celles qui suivirent, les campagnes du Nord, du Rhin et d'Italie. Il obtint le grade de major dans l'artillerie de la garde impériale, en décembre 1808, et perdit un bras à la bataille de Wagram, donnée le 6 juillet 1809; le grade de général de brigade fut la récompense immédiate de sa bonne conduite dans cette journée. Devenu incapable de servir, on lui donna, bientôt après, le commandement de l'école d'artillerie de la Fère, qu'il conserva jusqu'à la suppression de cet établissement. Le 5 août 1815, le roi nomma M. d'Aboville chevalier de St.-Louis, commandant de la légion d'honneur, et rétablit l'école de la Fère, dont le commandement lui fut de nouveau confié. M. d'Aboville, qui se trouvait dans cette place le 10 mars 1815, au moment où les généraux Lefevre-Desnouettes et Lallemand, à la tête d'un corps de cavalerie de la garde, voulurent s'en emparer, parut se disposer à leur opposer tant de résistance que, ne se trouvant pas assez forts et n'ayant pas assez de temps pour former une attaque régulière, ils abandonnèrent leur entreprise et se retirèrent. En récompense de ce fait d'armes, M. d'Aboville, qui cependant avait obtenu de Bonaparte une audience particulière, le 29 mars 1815, a été nommé à la seconde restauration, commandeur de la légion d'honneur, et cette grâce a été accompagnée d'une pension sur la cassette particulière du roi.

ABRANTÈS (Don F.-J. marquis d'), né en 1763, appartient à l'une des plus illustres maisons du Portugal. Il était président du conseil de régence, lorsque les Français envahirent ce royaume, et fut nommé membre de la députation envoyée par le conseil auprès de Napoléon. Retenu en otage, il ne cessa de répandre les plus généreux secours sur tous ceux qui, l'ayant accompagné dans cette circonstance malheureuse, partagèrent les rigueurs du traitement qu'il éprouvait. Lorsqu'il s'était trouvé plus d'une fois, lui-même, dans un dénuement presque absolu des premiers besoins de la vie, il se montrait plus résigné, plus grand, et paraissait alors ne souffrir que pour son fils et les compagnons de son infortune. Tant de vertus ont trouvé, depuis, leur récompense dans la profonde vénération qu'elles ont inspirée à tous ceux qui ont connu ce vieillard respectable, à qui ses concitoyens et les étrangers s'empressent

d'offrir, à l'envi, le plus consolant hommage.

ABRANTÈS (D. José, marquis d'), fils du précédent, naquit au château d'Abrantès, vers 1782. L'extrême faveur dont jouissait sa famille à la cour de Portugal lui facilita, fort jeune encore, les moyens d'entrer dans un des régimens de la garde du prince-régent, dont il acquit, en peu de temps, toute la confiance. Lorsque la famille de Bragance transporta le siége du gouvernement au Brésil, le prince-régent exigea de l'attachement du marquis d'Abrantès qu'il ne le suivît point et restât en Portugal. Ayant, en 1807, accompagné son père qui se rendait en France, auprès de Napoléon, pour y traiter des intérêts politiques du royaume, il y fut retenu et demeura en otage jusqu'en 1814. Il ne répondit que par des refus constans aux offres séduisantes qui lui furent faites par le duc de Rovigo (Savary), au nom de l'empereur, qui désirait, en lui faisant accepter un régiment, le fixer, par-là, à son service. L'absence de toutes communications rendit bientôt si difficile la situation du jeune duc d'Abrantès et de son père, qu'ils furent, plus d'une fois, sur le point de manquer du plus absolu nécessaire. Le jeune marquis cherchait alors toutes ses consolations dans les sciences et les arts, et ne perdait rien de la gaîté naturelle de son caractère. Il composa, en portugais, quelques écrits sur la botanique et l'agriculture. Il s'efforça inutilement, dans quelques circonstances, de se soustraire à sa captivité, mais l'extrême surveillance dont il était environné rendit tous ses efforts inutiles, et la liberté ne lui fut rendue qu'à la chute de Napoléon, en 1814. Retourné dans sa patrie, où il était rappelé par tous les vœux, il est maintenant colonel de cuirassiers. La régence a satisfait un de ses goûts les plus vifs en le nommant président d'une société d'agriculture, nouvellement instituée, et à la formation de laquelle il a donné tous ses soins.

ABRIAL (Le comte Jean-Baptiste), né à Annonay, vers 1750, étudia à l'université de Paris, et s'attacha au barreau de cette ville. Après la conquête du royaume de Naples, il fut, en février 1799, envoyé dans ce pays, par le directoire exécutif, pour y organiser le gouvernement républicain. On le nomma, à son retour, commissaire près de l'administration du prytanée français. Après les événemens du 18 brumaire, qui changèrent la forme de l'administration française, les consuls l'appelèrent au ministère de la justice. Lorsqu'en septembre 1802, ce département changea d'organisation, M. Abrial passa au sénat conservateur, et devint, en 1804, titulaire de la sénatorerie de Grenoble; peu de temps après, un décret lui conféra le rang de grand-officier de la légion d'honneur, et il fut chargé, vers le milieu de la même année, de se rendre dans le royaume d'Italie, qui venait de succéder à la république cisalpine, et les états de Gênes, pour y introduire le code Napoléon; il fut élu, par le sénat, membre du conseil particulier d'administration, le 30 décembre 1809, et se maria, en juillet 1811, à Mlle Abrial, sa parente; le contrat de mariage fut signé par l'empereur, qui le nomma, sept mois après, à la présidence du collége électoral du département du Cantal. Il obtint, le 3 avril de l'année suivante, le titre de comte, et la grande-croix de l'ordre de la Réunion. Il se réunit au sénat, le 1er avril 1814, pour prononcer la déchéance de Napoléon, l'exhérédation de sa famille du trône de France, et l'établissement d'un gouvernement provisoire. Lorsque la chambre des pairs fut créée, M. Abrial y fut appelé par le roi. Ayant été assez heureux pour échapper à la nomination de Bonaparte, il se trouva naturellement rétabli dans ses fonctions au second retour de la maison de Bourbon. Le comte Abrial a siégé longtemps dans cette commission, existante au milieu du sénat, sous le nom dérisoire de commission de la liberté individuelle, dont l'unique attribution, pendant une existence de douze années, paraît avoir été d'enregistrer et de légaliser les actes de la tyrannie minis-

térielle, dont elle se rendait journellement complice par son silence.

ABRIAL (Le baron), fils du précédent, commença sa carrière politique par le conseil d'état, où il fut d'abord auditeur en service ordinaire, et dont il sortit en conservant le titre d'auditeur en service extraordinaire, pour aller remplir, à Lyon, les fonctions de commissaire-général de police, auxquelles il avait été nommé, par décret du 12 septembre 1810, et celles de préfet du département du Finistère, qui lui furent confiées trois ans après, et qui exigèrent, de lui, le serment qu'il prêta, le 11 avril 1813, entre les mains de l'empereur. M. le baron Abrial, après avoir honorablement servi le gouvernement auquel il avait juré d'être fidèle, fut cependant nommé, par le roi, maître des requêtes honoraires, le 29 juin 1814. Le retour de Bonaparte le porta, en avril 1815, à la préfecture du Gers. Enfin, le 18 juillet de la même année, il fit connaître à ses administrés la nouvelle révolution qui ramenait, pour la seconde fois, les Bourbons sur le trône de France, et proclama les actes du gouvernement royal. M. Abrial fut remplacé, peu après, par M. de Vérigny. Il a épousé Mlle Treilhard, fille de l'ex-conseiller d'état de ce nom.

ABZAC (Henri-Venance-Auguste, vicomte d'), issu d'une ancienne famille de Périgord, a été employé, en qualité de major, aux îles Sous-le-Vent, après avoir été capitaine au régiment d'Auxerrois, infanterie. Il épousa, en 1777, Mlle de Valmenier, et vécut paisiblement jusqu'en 1792, époque à laquelle il émigra. Il fit, dans l'armée du duc de Bourbon, la campagne de cette année, dont les résultats furent si funestes au parti royal. L'état des affaires de la monarchie empirant tous les jours, M. d'Abzac se retira à Hambourg, et y établit une école d'équitation. Il est rentré en France depuis la restauration, y a obtenu la croix de l'ordre de St-Louis, et il est employé, ainsi que son frère cadet, en qualité d'écuyer dans le manége de la maison du roi. — Il existe encore un individu de ce nom (le comte d'Abzac de Falguerai et de Montastruc), cousin du précédent et colonel d'infanterie; il a émigré en 1791, est rentré en France lors de la dissolution de l'armée des princes, dont il a suivi toutes les opérations, et a été nommé par le roi, en mars 1816, grand-prévôt du département du Lot. Il y a eu aussi, dans la chambre réunie en septembre 1815, un député de ce nom.

ACCUM (Frédérik), chimiste anglais, professeur et membre des académies d'Irlande et de Berlin, connu par plusieurs écrits sur la chimie technique, mais particulièrement par son *Traité pratique sur le gaz d'éclairage*, dont trois éditions ont paru en moins de deux ans, et qui vient d'être traduit en français. L'importance du nouveau procédé d'éclairage assure une longue célébrité à celui qui, le premier, l'a décrit dans tous ses détails.

ACEDO (Jérôme), naquit à Valence, dans le royaume de ce nom, en Espagne, en 1775, s'adonna au barreau; fut député, en 1812, à l'assemblée des Cortès, et s'y montra l'un des plus fermes appuis de la liberté de son pays. La réputation de lumières, de modération et de probité dont il jouissait, ne contribua pas faiblement à rattacher un grand nombre d'esprits sages, mais jusques-là incertains, à la cause des libéraux. Invariablement attaché à ses principes, Acedo se montra également opposé à tous les excès. Lors du retour de Ferdinand VII, il renonça à ses fonctions, et reprit, à Valence, la profession d'avocat.

ACERBI (Joseph), né à Castel-Goffredo, dans la Lombardie, quitta le toit paternel à l'époque de l'invasion des Français. Accompagné d'un de ses compatriotes, M. Bellotti, de Brescia, il parcourut l'Allemagne, le Danemark, et passa en Suède l'hiver de 1798. Ses qualités sociales et quelques talens agréables le firent accueillir dans les maisons les plus distinguées, ce qui le mit à même d'acquérir des notions exactes sur le caractère, les mœurs et les usages des Suédois. Il entra ensuite

dans la Finlande, et, parvenu à Tornéo, s'associa avec le colonel suédois Skioldebrand, connu par son talent pour la peinture du paysage, dans le projet d'aller visiter la Laponie, et, s'il se pouvait, de pénétrer jusqu'au cap Nord. Après des fatigues et des obstacles sans nombre, que lui fit surmonter plus facilement l'idée d'être le premier de ses compatriotes qui eût atteint un point du globe si éloigné du centre de la civilisation, il parvint, dans le mois de juillet 1799, au terme de son voyage. Il suivit, à son retour, à peu près la même route. Il se trouvait, en 1802, à Londres, où il publia en anglais la relation de son voyage, sous ce titre : *Voyage au cap Nord, par la Suède, la Finlande et la Laponie, dans les années* 1798 et 1799, avec cette épigraphe, *Sistimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis*, 2 vol. in-4, avec une carte et dix-sept gravures. M. Acerbi a dédié cet ouvrage à son père. On y trouve des observations intéressantes sur la nature et sur la société, sur l'état des sciences et des arts, particulièrement sur celui du dessin en Suède, que l'exposition publique, qui a lieu à Stockholm au mois de mars de chaque année, lui fournit l'occasion d'apprécier. On y trouve aussi des détails précieux sur les contrées peu connues qu'il a visitées, et des incidens de voyage retracés avec beaucoup de vivacité. Acerbi donne, sur chacun des membres des académies suédoises, des notices où l'on remarque peu de bienveillance. Il ne dissimule pas son aversion pour le clergé, la noblesse et les académies. La relation de son séjour en Suède n'avait été écrite que pour l'amusement de ses amis; et, lorsqu'il se décida à la faire imprimer, il crut devoir préférer *le respect dû au public et à la vérité*, au ménagement de quelques amours-propres. Mais cette raison-là ne devrait jamais s'appliquer qu'à des vérités utiles; et les vérités dont nous parlons ne sont pas de ce genre. La dernière moitié du 2e volume est remplie par des *Observations générales sur la Laponie*, où M. Acerbi a fondé un traité sur ce sujet, écrit, d'après l'ordre de Christian VII, par un missionnaire suédois, Canute Leems, qui avait vécu pendant dix ans parmi ce peuple. Ce traité, d'abord publié en danois par son auteur, traduit ensuite en latin, accompagné de notes, par Gunner, évêque de Drontheim, et imprimé ainsi à Copenhague en 1767, était devenu rare. Il a été traduit en anglais, dans le premier volume de la *Collection générale des voyages*, publiée par F. Pinkerton. L'ouvrage d'Acerbi est terminé par des gravures de quelques morceaux de musique finoise et lapone. Le style de la relation, distingué par la clarté, l'élégance, et quelquefois par l'élévation, a fait supposer que le voyageur avait emprunté le secours d'un écrivain. On a dit depuis que la rédaction en était due à M. William Thomson. Quoi qu'il en soit, cette relation a été traduite en français par Jos. Lavallée, 3 vol. in-8, 1804; et la traduction a été revue par l'auteur lui-même, qui se trouvait alors à Paris. Dans le même temps qu'il publiait sa relation à Londres, son compagnon de voyage, le colonel Skioldebrand, faisait paraître par cahiers, à Stockholm, les vues pittoresques des contrées qu'il avait parcourues, accompagnées d'un texte explicatif. Plusieurs journaux ayant attribué le *Voyage au cap Nord* à M. de Saint-Morys (*Voyez* SAINT-MORIS), une réclamation de M. Acerbi lui-même, datée de Castel-Goffredo, le 10 août 1810, fut insérée dans quelques feuilles d'Italie. Un Allemand, nommé Ruhs, a relevé, avec beaucoup de chaleur, quelques assertions de M. Acerbi; il l'a accusé d'avoir puisé, dans des relations suédoises, ce que son ouvrage contient de plus intéressant.

ACEVEDO (DOMINIQUE), naquit en Aragon, en 1760, s'y occupa de finances, fit la banque, et fut député aux Cortès en 1813. Il y soutint avec tant d'exaltation et de violence les intérêts de Ferdinand VII, et parvint à irriter à un tel point les partisans modérés de ce prince, par l'excessive exagération de ses principes, qu'il suscita un grand

pelée à donner à la France entière l'exemple du dévouement à son prince et à son pays. J'adhère donc avec empressement à l'acte constitutionnel qui rend le trône de France à Louis-Stanislas-Xavier, et à son auguste famille. » M. Acloque a été nommé chevalier de la légion d'honneur en septembre 1814, et a obtenu, par une ordonnance du 31 janvier 1815, des lettres de noblesse, et l'autorisation de joindre à son nom celui de Saint-André. M. Acloque qui, le 6 juillet 1815, signait la déclaration par laquelle une partie des officiers de la garde nationale de Paris, demandait à conserver la cocarde tricolore, signait, dès le lendemain, une protestation contre sa déclaration de la veille. Le roi, qui sans doute a voulu récompenser dans le fils la touchante fidélité du père, a nommé, à la fin de 1815, M. Acloque officier de la légion d'honneur. Il continue à faire, avec succès, du vinaigre et de la moutarde, et c'est surtout sous ce rapport qu'il est plus universellement connu. — Un autre Acloque fut envoyé en Pologne vers la fin de novembre 1814, pour former les listes des Français demeurés prisonniers de guerre en ce pays, et leur faciliter les moyens de rentrer dans leur patrie. Après avoir été capitaine-adjoint à l'état-major-général, il a été attaché, dans la même qualité, à l'état-major de la garde royale.

ACTON (Joseph), l'un des ministres qui ont exercé sur l'esprit et les sentimens de leurs maîtres une influence plus puissante, plus soutenue et plus fatale. Ce premier, ou plutôt cet unique ministre du royaume de Naples, naquit à Besançon, (Franche-Comté), le 1er. octobre 1737; il était le second fils d'Edouard Hecton, Irlandais d'origine et baronnet, lequel était venu s'établir à Besançon, deux ans avant la naissance de son fils, et y exerçait, avec succès, la médecine. Le jeune Hecton, qui changea plus tard ce nom en celui d'Acton sous lequel nous le désignerons désormais, entra dans la marine royale et y éprouva quelques désagrémens relativement à la profession de son père; il en conçut un mortel dégoût qui dégénéra en une haine profonde contre la France, et abandonna ce pays pour n'y plus revenir. Après avoir voyagé sans projet fixe dans une partie de l'Italie, il séjourna quelque temps en Toscane, s'y plût, fit quelques démarches pour entrer au service du grand-duc, y fut admis, et obtint bientôt après le commandement d'une frégate. Charles III, roi d'Espagne, était alors sur le point d'entreprendre contre les Barbaresques une expédition à laquelle on attachait une grande importance; mais qui n'a été couronnée d'aucun succès. Le commandement des vaisseaux toscans réunis à la flotte espagnole fut confié à Acton; l'issue de cette entreprise fut tellement désastreuse que, sans la présence d'esprit, la valeur et l'activité du commandant toscan, une partie de la flotte espagnole périssait, et avec elle trois ou quatre mille soldats. Cette circonstance devint la cause de sa fortune. Le roi de Naples, sur l'avis du marquis della Sambuca, l'un de ses ministres, offrit du service à Acton qui l'accepta; le roi écrivit ensuite au grand-duc pour lui demander son consentement, et ce prince, qui, en rendant justice aux qualités éminentes d'Acton, avait su apprécier son caractère, et le considérait comme un intrigant aussi habile que dangereux, l'accorda sans peine aux instances du monarque napolitain, sans lui dissimuler toutefois ce qu'il pensait de cet homme. Il ne fallut que peu de temps à Acton pour s'emparer de la faveur du roi et surtout de celle de la reine jouissant alors du droit d'entrée au conseil; appelé au ministère de la marine, il fit des économies considérables sur les dépenses les plus indispensables du service, afin de fournir avec une plus grande profusion aux dépenses et aux caprices de la cour. Bientôt après il fit réunir dans ses mains le ministère de la guerre à celui de la marine, et jugeant combien il lui était nécessaire de se rendre maître de l'administration des finances pour soutenir

son crédit par des prodigalités toujours nouvelles, il changea la forme de cette administration, la subordonna entièrement à son système, et établit un conseil dont tous les membres furent nommés par lui. La reine, dont l'ambition était sans bornes, était humiliée de n'avoir point d'entrée au conseil, dont elle avait été exclue par le marquis Tanucci, premier ministre, au mépris d'une loi formelle qui admet les reines dans ce conseil, du moment où elles ont donné naissance à un prince héréditaire. La reine avait eu assez de pouvoir pour obtenir le renvoi du ministre, mais non pour faire révoquer son exclusion. Acton sentit de quelle importance il était pour lui de changer une disposition si contraire aux intérêts et à l'orgueil de cette princesse, il s'empressa donc de la faire admettre au conseil, et par là il s'assura de plus en plus sa confiance et sa protection. La haine constante qu'il avait vouée à la France, établit entre lui et Hamilton, ministre d'Angleterre, une intimité dont l'intérêt commun resserra les nœuds, et qui depuis subsista toujours. On vit, dans plusieurs circonstances, le ministre napolitain, sacrifier jusqu'aux intérêts les plus pressans de son pays au besoin de satisfaire cette haine; ainsi, une fois, il refusait de céder des bois de construction réclamés par le gouvernement français pour le service de la marine, et dont l'importation était dans les intérêts du gouvernement napolitain, sous le vain prétexte qu'il était indispensable de conserver ces bois pour la marine qu'on devait créer : une autre fois, au moment même où une horrible catastrophe venait de réduire à l'excès de la misère toute la population des Calabres, il déclarait à une frégate française, accourue avec des grains pour secourir les victimes de cette calamité, qu'il ne la recevrait point et qu'elle pouvait porter ailleurs sa cargaison. Une conduite aussi révoltante, du moment où elle fut bien connue, excita contre le ministre Acton l'indignation universelle. Charles III exigea inutilement son renvoi, et le cardinal de Bernis, au nom de la cour de France, se rendit à Naples et essaya de ramener la paix entre les trois princes, divisés pour un seul homme; le résultat des efforts réunis du monarque espagnol et de l'ambassadeur français fut de faire déclarer Acton premier ministre. La double victoire qu'il venait de remporter ne laissa plus de bornes à son ambition et à ses vengéances. Si en 1792 son orgueil fut contraint à fléchir à l'aspect du bombardement dont Naples était menacée par une escadre française commandée par Latouche-Tréville, il trouva, dès l'année suivante, le moyen de se venger d'un instant d'humiliation en empêchant le ministre français d'être reçu par la cour ottomane. Il multiplia, en 1794, les arrêts de mort, les emprisonnemens et les exils sur le simple soupçon d'intelligence avec les Français; c'est ainsi, qu'aidé de la reine qui ne cessait de le seconder dans ses fureurs, il parvint à atteindre tous ses ennemis. La haine qu'on lui portait fut, lorsque les Français se présentèrent, l'auxiliaire le plus puissant de leur armée; il donna en mai 1805 une démission convenue, mais qui ne changea rien à son influence. Enfin, forcé par les événemens, il conclut en 1797, avec la France, une paix perfide qu'il fit servir, de concert avec la reine, à mieux dissimuler les préparatifs de la guerre qui éclata en 1803 et qui eut pour résultat la destruction de l'armée napolitaine commandée par le général Mack. Le renvoi du ministre fut la première des conditions de la nouvelle paix. Acton se retira immédiatement après en Sicile; il y est mort en 1808. Cet homme si ardent, si inflexible, si cruel, était lui-même dominé par quelques subalternes qui l'entraînèrent à d'inexcusables violences; haï de tous, parce qu'il n'aimait personne, il s'enfermait alternativement, à l'imitation de Cromwel, dans douze chambres à coucher dont les serrures ne pouvaient s'ouvrir que par des moyens connus de lui seul. Il avait fait bâtir aux frais

du trésor un magnifique palais à côté de celui du roi, à la condition qu'à sa mort la propriété en serait acquise à la couronne. Il avait placé des fonds considérables en Angleterre, et ne cessait d'augmenter sa fortune déjà immense par les moyens les plus odieux. Il n'a laissé aucune propriété ni à Naples, ni en Sicile.

ADAIR (Robert), écuyer, fils d'un chirurgien en chef de l'armée anglaise, fut élevé pour le barreau, et ensuite nommé, par le bourg d'Appleby, membre de la chambre des communes, où il se montra du parti de l'opposition. Le 10 février 1794, il appuya la motion de M. Gray contre le débarquement des troupes étrangères en Angleterre. Le 14 mars, il soutint l'opinion du même membre, qui, en s'élevant contre le bill d'abolition sur le débarquement des troupes hessoises, demanda un bill d'abolition pour toutes les personnes qui avaient conseillé à S. M. d'ordonner le débarquement des troupes étrangères. Adair se distingua encore, dans la séance du 7 mars 1796, par la chaleur avec laquelle il défendit la motion de M. Wilberforce, pour l'abolition de la traite des nègres. Après la mort de Pitt et la recomposition du ministère, il fut envoyé à Vienne pour remplacer lord Paget. Il y arriva en juin 1806; et peu de temps après, il eut le titre de ministre plénipotentiaire. En mai 1807, lors de la chute du ministère Fox-Grenville, et de son remplacement par le parti Portland, Adair fut rappelé de son ambassade. Bientôt après son retour à Londres, il fut chargé d'une nouvelle mission, à Constantinople; mais la révolution, opérée par Mustapha Baïractar, le força de relâcher à Malte; il se rendit néanmoins à Constantinople, peu de temps après. Arrivé aux Dardanelles, le commandant lui en refusa le passage, et il fut obligé de retourner à Malte. Après la mort de Mustapha Baïractar et la chute de son parti, Adair retourna de nouveau à Constantinople, et y arriva le 27 anvier 1809. Il essuya en 1810, dans jette ville, une violente maladie, et retourna en Angleterre dans la même année. Ses ouvrages sont: *Apologie de la fermeté d'un Whig* (ouvrage anonyme), in-8. — *Fragment d'une lettre au très-honorable membre C. J. Fox*, à l'occasion d'un écrit récemment publié par M. Burke, in-8, 1796. — *Lettre du très-honorable membre C. J. Fox aux électeurs de Westminster*, janvier 1793, in-8, 1820. — Adair (Jacques Mackittrick), docteur en médecine, l'un des juges de la cour du banc du roi et des plaids-communs à l'île d'Antigoa, et ensuite aux îles Sous-le-Vent, a publié divers ouvrages sur la médecine, et une *Objection sans réplique contre l'abolition de la traite des noirs*, in-8, 1789.

ADAM (Guillaume), chancelier, garde du grand-sceau, conseiller-d'état du prince régent, en Écosse, lord-lieutenant du comté de Kinrosse, avocat du roi et de la compagnie des Indes orientales, écuyer, etc., est fils d'un architecte de Leith. Il entra, jeune encore, au parlement, et se rangea, lors de l'expulsion de M. Wilker, du côté de la minorité. Une explication eut lieu, les armes à la main, entre M. Fox et lui, à la suite d'une discussion fort vive; M. Fox fut légèrement blessé. Après avoir passé quelques années sans paraître au parlement, M. Adam y a été rappelé vers 1807, par les électeurs du comté de Kinkardine; il a cessé de nouveau d'en être membre.

ADAM (Louis), professeur de piano au conservatoire de musique de Paris, est né à Mietterboltz vers 1760. Il ne doit presque qu'à lui-même, et à l'étude réfléchie des ouvrages des grands maîtres, son talent pour la composition et celui qui le rend un des meilleurs pianistes de Paris. Il vint dans cette capitale à l'âge de 17 ans, et s'y fit connaître par des symphonies concertantes pour piano, harpe et violon, les premières de ce genre que l'on y eût entendues. Il entra au conservatoire en 1797, et de son école sont sortis les virtuoses les plus estimés, tels que Kalkbrenner, Henri Lemoine, Mlle Beck, etc. Les principaux ouvrages d'Adam sont: Une *Méthode de piano*, adoptée par le con-

servatoire et par toutes les écoles de musique. — Onze livres de *Sonates*.— Les *Quatuors* d'Haydn et de Pleyel, arrangés pour le clavecin. — Les *Délices d'Euterpe* et le *Journal d'ariettes italiennes*. — Une *Méthode de doigté*.— Un recueil de romances, des airs variés, etc.

ADAMS (JOHN QUINCY), Américain, fils aîné du célèbre président John Adams, était ministre plénipotentiaire des États-Unis à la cour de Berlin, en 1801 et 1802, époque où il fit, en Silésie, un voyage dont il écrivit la relation dans des lettres adressées à son frère à Philadelphie. Ce dernier, à la sollicitation de quelques hommes instruits, les publia successivement dans le *Portfolio*, journal imprimé à Philadelphie. On y trouva de l'intérêt et de l'instruction sur un pays encore peu connu, ainsi qu'un bon esprit et l'amour de l'ordre et de la paix : le style en est facile et sans prétention. L'auteur s'était surtout attaché à observer l'état des manufactures de la Silésie, qui lui paraissaient offrir des objets d'un commerce très-avantageux pour l'Amérique. Il a consacré un chapitre à de courtes notices sur les plus célèbres auteurs silésiens ; et un autre, qui est peut-être le plus important de l'ouvrage, au tableau des progrès que l'éducation a faits en Silésie, depuis que le grand Frédéric y a fondé des séminaires d'instituteurs. On reproche à l'auteur d'avoir donné trop peu de place, dans sa relation à ce qui regarde l'agriculture. Ces lettres ont été réimprimées ensemble en un vol. in-8, Londres, 1804, avec une carte géographique. La dernière partie de l'ouvrage comprend une description géographique, topographique et historique de la Silésie, d'après les voyageurs allemands, dont il relève souvent les inexactitudes. Les *Lettres sur la Silésie* ont été traduites en français par J. Dupuy, Paris, 1807, in-8. M. Jefferson, nommé président des Etats-Unis, rappela M. Adams. Le parti fédératif, auquel il avait été attaché, lui procura une chaire de professeur au collége Haward, dans la province de Massachussets, et le fit entrer dans le sénat comme député de cette province. Il y siégeait en 1804. Adams abandonna alors le parti auquel son père et lui avaient dû leur fortune, et écrivit en faveur du parti démocratique. Le président l'envoya en Russie, avec le titre de ministre. Il était, en 1814, l'un des plénipotentiaires des Etats-Unis près des puissances européennes. Adams, nommé au mois de mars 1815, ministre des Etats-Unis à Londres, arriva dans cette capitale au commencement de juin, et présenta ses lettres de créance au prince régent, le 8 du même mois.—ADAMS, major-général de l'armée anglaise, employé à l'armée du duc de Willington en 1815. Ce général, dans son rapport sur la bataille de Waterloo, le signale comme un des officiers qui s'y distinguèrent. Il s'est fait connaître dans le monde par un esprit aimable, cultivé, et par la politesse de ses manières.

ADANSON (MICHEL), né à Aix, en Provence, le 27 avril 1727, de parens écossais, mort le 8 août 1806 ; fit ses études à l'université de Paris, et s'adonna avec enthousiasme à l'histoire naturelle dont il embrassa à-la-fois toutes les parties. Il fit à ses frais, à l'âge de 21 ans, un voyage au Sénégal et en décrivit à son retour les diverses productions et le pays lui-même dans un vol. in-4, orné de planches. Il a aussi publié en 2 vol. les *Familles des plantes*. Adanson était d'une érudition immense et peut-être le compilateur le plus infatigable de son temps. Il a rédigé des ouvrages sans bornes, mais qui sont restés inédits. Il n'a pas été très-heureux dans trois systèmes de botanique qu'il a successivement proposés. Il fit le premier connaître les plantes aquatiques nommées *Tremella*, la nature des secousses communiquées par la raie et la torpille dites *électriques* ; et il fut encore le premier à découvrir les propriétés électriques de la tourmaline. Il a donné des mémoires qui prouvent ses connaissances en météorologie. Il a été membre de l'académie royale des sciences et de l'institut. Lorsqu'il fut appelé à faire partie de

cette dernière société, il écrivit au président qu'il ne pouvait s'y rendre, n'ayant point de souliers; le gouvernement lui accorda de suite une pension.

ADDINGTON. *Voyez* SYDMOUTH.

ADÉLAIDE (MADAME) de France, fille aînée de Louis XV et tante de Louis XVI, naquit à Versailles, le 3 mai 1732. Effrayée des troubles qui agitaient déjà le royaume, cette princesse et Mad. Victoire, sa sœur, obtinrent la permission de se rendre à Rome, et quittèrent Paris le 19 février 1791. Arrêtées à Moret et à Arnay-le-Duc, il ne leur fut permis de continuer leur route que sur les ordres exprès qui en furent donnés par l'assemblée nationale, car ceux du roi n'étaient déjà plus comptés pour rien. L'approche des armées françaises, en 1799, les contraignit à quitter l'Italie. Mad. Adélaïde se retira à Triesté. Les chagrins, plus encore que l'âge (elle n'avait alors que 67 ans), la conduisirent au tombeau dans le courant de cette année.

ADELON, né à Dijon vers 1780, fit à Paris de bonnes études en médecine; il rédigea quelques articles relatifs à cette profession, qu'il exerce dans la capitale. Ces articles furent insérés alors dans plusieurs journaux. En 1808, M. Adelon rendit compte, dans la *Gazette de France*, des séances publiques dans lesquelles le docteur Gall exposa son système de l'anatomie du cerveau. Les articles qu'il composa sur ce sujet parurent sous le titre d'*Analyse d'un cours du docteur Gall*, ou *Physiologie et anatomie du cerveau, d'après son système*, vol. in-8, Paris, 1808. M. Adelon, aujourd'hui professeur à l'école de médecine, a travaillé à la *Biographie universelle* et au *Dictionnaire des sciences médicales*. C'est lui qui a rédigé l'article de Bichat, conjointement avec M. Chaussier.

ADELUNG (FRÉDERICK D'), né à Stettin, neveu du célèbre grammairien de ce nom, et son continuateur dans ses recherches philologiques; alla s'établir à Pétersbourg, et y fut employé dans la direction du théâtre allemand de cette ville. Nommé ensuite instituteur des jeunes princes de la famille impériale, il reçut de l'empereur Alexandre la croix de l'ordre de Ste-Anne de la seconde classe. On a de M. Adelung, en allemand : *Notices et extraits d'anciens poètes allemands, dont les manuscrits sont passés de la bibliothèque d'Heidelberg à celle du Vatican;* Konigberg, 1796 et 1798, 2 part., in-8.— *Sur l'ancienneté de quelques poèmes septentrionaux*, inséré dans le tom. II de la collection de Becker; on a encore de lui, en français, *Rapport entre la langue sanscrite et la langue russe*, ouvrage présenté, en 1811, à l'académie impériale russe. M. Adelung possède une très-belle collection de manuscrits sur les différentes langues de l'univers, et surtout sur celles de l'Asie, qu'il doit, en grande partie, à feu M. Backmeister, qui fut, pendant long-temps, bibliothécaire de l'académie des sciences, à Pétersbourg.

ADET (PIERRE-AUGUSTE), né à Nevers, le 18 mai 1763, avait beaucoup de goût pour les sciences, et sortit de l'artillerie, où il servait d'abord, pour suivre la carrière administrative; il fut successivement chef de l'administration des colonies, membre du conseil des mines, adjoint, en 1793, au ministre de la marine d'Albarade, envoyé de la république à Genève, et enfin ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique; c'est lui qui, en janvier 1796, fut chargé de présenter au congrès, de la part de la nation française, un drapeau aux trois couleurs, dont Merlin de Douai avait fait décréter l'envoi. Rappelé en France par le directoire, le 4 mars 1796, M. Adet conserva son emploi. Il s'embarqua de nouveau pour l'Amérique, et le 28 octobre de la même année (5 brumaire an 5), il remit au secrétaire des Etats-Unis un arrêté du directoire, portant « que le pavillon de la république traiterait le pavillon neutre comme celui-ci se laisserait traiter par les Anglais. » A la suite de cet arrêté se trouvait une longue énumération des griefs imputés au gouvernement américain. Les Etats-Unis répondirent et prouvèrent que le

traité de 1778 s'opposait à la notification du directoire. Le 16 novembre suivant (24 brumaire) M. Adet, suspendu de ses fonctions de ministre plénipotentiaire, fit publier que les demandes qu'on aurait à faire devaient être adressées, dorénavant, au consul-général ou aux consuls particuliers. De retour en France, le nouveau directoire, formé à la fin de l'an 7, le nomma, au mois de fructidor (août 1799), commissaire à Saint-Domingue, avec Fouchet et Fréron; mais il crut devoir refuser cette place. A l'époque du 18 brumaire, il entra dans la carrière législative, et fut élu membre du tribunat; en ventôse an 8 (fin de mars 1800), il fut nommé membre de la commission des inspecteurs, et secrétaire le 22 novembre 1801. En mars 1803, M. Adet obtint la préfecture de la Nièvre, et en l'année 1809, il fut élu membre du corps législatif dans le même département. Chevalier de la légion d'honneur depuis plusieurs années, il fut nommé officier en 1803, et bientôt après il devint conseiller-maître en la cour des comptes. M. Adet donna, en cette qualité, son adhésion à la déchéance de Napoléon, le 10 avril 1814; et vers la fin de mars 1815, lors du retour de ce dernier, il signa l'adresse qui lui fut envoyée au nom de la cour des comptes. Le 29 mai suivant, il fit partie de la députation qui alla lui présenter ses félicitations. M. Adet s'est beaucoup occupé de chimie; il a publié les ouvrages suivans: *Méthode de nomenclature chimique, proposée par MM. Morveau, Lavoisier, Bertholet et Fourcroy*, 1787, in-8. Il n'y a guère de lui, dans cet ouvrage, que le système de nouveaux caractères chimiques, qu'il avait imaginés en société avec M. Hassenfratz, et dont l'usage n'a pas été adopté. — *Estimation de la température de différentes latitudes*, traduit de l'anglais de Kirwan, 1789, in-8. — *Réflexions sur la doctrine du phlogistique et de la décomposition de l'eau*, traduites de l'anglais de J. Priestley, et suivies d'une réponse, 1798, in-8. — *Leçons élémentaires de chimie*, 1804, in-8°., publiées par ordre du gouvernement pour l'usage des lycées. M. Adet est l'un des collaborateurs des *Annales de chimie*. Il a pris part à la traduction du *Traité de la théorie et de la curation des ulcères*, par M Bell', vol. in-12. Ersch lui attribue les *Contes de la Chaumière*, traduits de l'anglais, 1798, in-12.

ADHEMAR (JEAN D'), issu d'une famille distinguée du Languedoc, était, à l'époque de la révolution, lieutenant-colonel du régiment de Cambrésis, et chevalier de l'ordre de St.-Louis. Il fut, le 9 janvier 1792, décrété d'accusation et envoyé devant la haute-cour nationale, comme prévenu d'avoir, en 1791, voulu livrer au Espagnols la citadelle de Perpignan, où son régiment était en garnison; transféré, dans les premiers jours de septembre 1792, d'Orléans à Paris, ses compagnons d'infortune et lui arrivèrent à Versailles le 9 du même mois, et furent égorgés au moment où l'on venait d'ouvrir la porte de la grille de l'Orangerie pour donner passage au cortége. Le retard mis à l'ouverture de cette grille fut regardé comme l'effet d'une combinaison atroce dont le but était de laisser aux assassins le temps de se réunir et de consommer leur crime. M. d'Adhémar et ses deux enfans qui n'avaient pas voulu l'abandonner, expirèrent sous les mêmes coups.

ADHEMAR DE LANTAGNAC (Le comte MAURICE D'), né le 12 juin 1772; appartient à la même famille, il était page du roi Louis XVI, ne quitta point ce prince dans la journée du 5 octobre et l'accompagna le lendemain à Paris. Il émigra en septembre 1791 et se rendit à Coblentz. A la fin de cette année il prit du service dans l'armée de Condé et passa successivement de la légion de Mirabeau, dans le régiment Dauphin cavalerie, et dans le corps connu, dans ce temps-là, sous le nom de cavalerie noble. Il ne quitta l'armée du prince de Condé qu'à l'époque du licenciement de cette armée, le 29 avril 1801, et rentra immédiatement après en France. Il se fit inscrire, en 1814, dans la garde à cheval qui alla le 10 avril au-devant

de Monsieur. Ce prince l'envoya dès le lendemain à Bordeaux, auprès du duc d'Angoulême ; cette expédition qui, toutefois, n'avait pas été périlleuse, lui valut la croix de St.-Louis et le grade de colonel. Après la seconde restauration, M. d'Adhémar de Lantagnac a été nommé colonel de la légion départementale du Haut-Rhin, par ordonnance du 26 octobre 1816.

ADHEMAR DE CIANSA (Joseph comte d'), cousin des précédens, fut nommé sous-lieutenant au régiment de Viennois, en 1782. Il partit ensuite pour l'Amérique et y fit la guerre sous les ordres de M. de Bouillé. Il émigra en 1792, et rentra en France sous Bonaparte au service duquel il s'attacha en qualité de gendarme d'ordonnance. Il obtint ensuite de ce prince le commandement du 29e. régiment d'infanterie, et le conserva jusqu'en 1814. Une ordonnance du roi nomma M. d'Adhémar chevalier de St.-Louis, le 27 novembre de la même année. Il est maintenant colonel de la légion départementale des Deux-Sèvres.

ADHEMAR DE COLOMBIER (Antoine-Fréderic-Louis comte d'), né à Anduze, en Languedoc, était de la même famille que les précédens. Il a servi en qualité de capitaine d'artillerie, avant et depuis la révolution, et fut suspendu de ses fonctions en 1793, d'après le décret qui prononçait l'exclusion des nobles de toutes les places. Il venait de faire alors deux campagnes sur le Rhin. Nommé, dès 1791, au commandement de la garde nationale d'Anduze, il avait quitté ce poste pour servir dans l'armée active ; du moment où il avait été obligé de rentrer dans une condition privée, il s'était retiré dans cette ville où il avait traversé dans l'obscurité la tempête révolutionnaire : il en fut nommé commandant pour le roi, par ordonnance du 17 juillet 1815. Il continua, pendant les cent jours à montrer pour la cause royale, un zèle qui lui a fait courir de grands dangers, pendant la nuit du 20 au 21 juillet, où quelques coups de fusil furent, dit-on, tirés sur lui presque à bout portant.

ADLER (Jacques-George-Chrétien), naquit à Arnis, dans le duché de Sleswig, en décembre 1756. Ce savant orientaliste, conduit à Rome par son goût pour les sciences, sut mettre à profit la munificence du cardinal Borgia, en faisant publier, à ses frais, la description des pièces les plus curieuses de son cabinet. De retour dans sa patrie, M. Adler fut nommé professeur de langue syriaque en 1783, et professeur de théologie à l'université de Copenhague en 1788. Il remplit dans cette ville, depuis 1785 jusqu'en 1789, les fonctions de pasteur de l'église allemande de Christian-Hafen, et fut nommé, en 1798, prédicateur du château de Gottorp. Voici les principaux ouvrages que ce savant a publiés : *Recueil de formules et de contrats en hébreu rabbinique et en allemand*, Hambourg, 1773, in-8. Lorsqu'il publia ce livre, il avait à peine atteint sa 17e. année. — *Judæorum Codicis sacri ritè scribendi leges ad ritè estimandos codices manuscriptos antiquos*, etc., ibid., 1779, in-4e. — *Descriptio codicum quorumdam cuficorum... in bibliothecâ regiâ Hafniensi*, Altona, 1780, in-8. Cet ouvrage renferme des détails très-curieux sur la manière d'écrire des Arabes. — *Museum cuficum Borgianum Velitris*, Rome, 1782 et 1792, 2 vol. in-4. — *Bibliotheca biblica Wurtembergici ducis, olim Lorckiana*, Altona, 1787, in-4. — *Novi Testamenti versiones syriacæ... illustratæ*, Copenhague, 1789, in-4. M. Adler a publié plusieurs sermons en allemand, et quelques morceaux de littérature orientale, récoltés dans divers ouvrages et dans son voyage de Rome, écrit en allemand, Altona, 1783, in-8.

ADMIRAL (Henri), né à Auzolet, département du Puy-de-Dôme, en 1744. Cet homme né dans une condition obscure, mais digne d'un autre sort par l'élévation de son courage, se montra le noble rival de Charlotte Corday d'Armans, dans sa haine pour la tyrannie, et mérite une place dans l'histoire. Moins de tyrans couronnés ou populaires (et nous devons cet hom-

mage à la vérité, d'avouer que deux années de la toute-puissance de ceux-ci ont surpassé en forfaits un siècle de la domination de ceux-là), désoleraient l'humanité, s'il s'élevait souvent parmi les peuples des hommes de ce caractère. Admiral, attaché dans un emploi subalterne à la maison de M. Bertin, alors contrôleur général des finances, obtint par le crédit de ce ministre et conserva long-temps la place de directeur de la loterie, à Bruxelles. La révolution la lui fit perdre. Cette époque était celle où les opinions les plus exaltées et souvent les plus sanguinaires s'étaient emparées de la tribune de la convention. Admiral dès l'instant où il avait été privé de sa place et des seuls moyens de soutenir son existence qui y étaient attachée, avait résolu de se donner la mort et d'entraîner dans le même tombeau ceux qu'il regardait comme les auteurs de ses maux et de ceux de sa patrie; il forma le généreux dessein d'immoler à-la-fois Collot-d'Herbois et Robespierre, tous deux membres du comité de salut public; cependant les grandes difficultés qu'il rencontra dans les moyens d'exécuter ce double projet (car Robespierre était inabordable et ne marchait qu'environné d'une garde formée de membres de la société des jacobins et de jurés du tribunal révolutionnaire), le déterminèrent à choisir Collot-d'Herbois pour sa victime. Ce fut le 22 mai 1794, et au moment où celui-ci rentrait vers le soir dans sa maison, qu'Admiral tira sur lui deux coups de pistolet qui firent long feu et dont il ne fut pas atteint. Un serrurier nommé Geoffroi, à qui cette circonstance a donné quinze jours de célébrité dans les bulletins de la convention, ayant aperçu la tentative d'Admiral, se précipita sur lui; tous deux se débattirent long-temps, mais Geoffroi étant parvenu à enlever à son ennemi une de ses armes, celui-ci prit la fuite, se retira précipitamment dans une maison située à peu de distance et s'y enferma dans une chambre qu'il y occupait. Geoffroi qui le suivait, monta avec lui et enfonça la porte. Admiral qui conservait encore un pistolet le tira à bout portant sur Geoffroi et le blessa; mais il fut arrêté lui-même peu de momens après par la garde nationale qui était accourue au bruit. Conduit au comité de sûreté générale, il répondit aux questions qui lui furent adressées : « Qu'il avait eu le dessein d'assassiner à-la-fois Collot-d'Herbois et Robespierre; que par la mort de ces deux monstres il avait espéré sauver la république; que son unique regret en mourant était, de n'avoir pas accompli ce projet dont l'exécution l'eût rendu l'objet des regrets et de l'admiration de l'univers. » Deux des rapporteurs ordinaires du comité de salut public, Barrère et Couthon, s'emparèrent habilement de cette circonstance pour porter l'intérêt général sur les membres de ce comité et les dangers dont ils étaient environnés, en même temps qu'ils enveloppèrent dans les desseins d'Admiral une foule d'infortunés à qui il était entièrement inconnu et qui étaient eux-mêmes étrangers les uns aux autres. Ainsi, la jeune Renaud (*Voyez* RENAUD) qui s'était présentée chez Robespierre au moment de la tentative d'Admiral « dans le dessein, disait-elle, de voir un tyran; » les deux Sombreuil, Mme de Ste.-Amaranthe, sa fille, la plus belle personne de ce temps, son gendre, M. de Sartines, et quarante-sept autres personnes furent condamnées le même jour, pour le même crime, et expirèrent sur le même échafaud. A la lecture de l'acte d'accusation, Admiral avait interrompu le greffier, et d'une voix ferme avait dit à Fouquier-Tinville : « Est-ce que vous avez le diable au corps d'accuser tout ce monde d'être mes complices; je ne les ai jamais vus ». Lorsqu'il entendit ensuite prononcer le jugement qui les envoyait à la mort comme convaincus de complicité avec lui, il s'écria : « Que de braves gens vont mourir avec moi! c'est mon seul chagrin. » En descendant du tribunal pour rentrer à la conciergerie, il chanta, à l'imitation des députés de la Gironde immo-

lés huit mois auparavant par la même faction, ces deux vers d'une chanson devenue célèbre dans ce temps-là :

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Son courage ne se démentit pas un moment ; ses dernières paroles sur l'échafaud pendant qu'il était lié par les exécuteurs à la planche fatale, furent : « J'ai conçu seul mon projet; j'ai voulu sauver la république. »

ADMYRAULT (JULIEN-LOUIS), adopta en 1789, mais avec une extrême modération les principes de la révolution; il fut nommé, en 1809, maire de la commune de l'Assaigne, et porté au corps législatif par le sénat, pour le département de la Charente-Inférieure. Un projet de loi sur les douanes, présenté à cette assemblée le 19 novembre 1814, fut combattu dans quelques-unes de ses dispositions par M. Admyrault, qui s'éleva avec force dans cette circonstance contre le système du gouvernement de Bonaparte, qui sacrifiant tout à l'aveugle passion des conquêtes, avait *dénaturé les vrais élémens de la prospérité publique*. M. Admyrault fut, en août 1815, appelé à la chambre des députés par le département qui l'avait précédemment élu au corps législatif.

ADOLPHUS (JOHN), né à Londres, membre de la société des antiquaires, exerça, dans cette capitale, la profession de procureur, et ensuite celle d'avocat plaidant. Il est auteur de plusieurs ouvrages qui se font estimer par l'exactitude des recherches et par l'intérêt des sujets; le style, quoique peu élevé, en est remarquable par la correction et le naturel; mais, il faut le dire, on chercherait en vain dans les écrits de M. Adolphus, cette profondeur de vues, cet esprit philosophique et ces traits de génie qui décèlent le grand écrivain, et qu'on ne rencontre que dans un petit nombre de bons auteurs. Il a publié, sous son nom, les ouvrages suivans : *Mémoires biographiques de la révolution française*, Londres, 1799, 2 vol. in-8. Le *Cabinet anglais, contenant des portraits de personnages illustres, gravés d'après les tableaux originaux, avec des mémoires biographiques*, Londres, 1799, 1 vol. in-4. — *Histoire d'Angleterre, depuis l'avénement du roi George III jusqu'à la conclusion de la paix de 1783*, 1801, Londres, 3 vol. in-8. — *Réflexions sur les causes de la rupture actuelle avec la France*, Londres, 1803, in-8. — *Vues générales des possessions intérieures et étrangères de la couronne (d'Angleterre), des lois, du commerce, des revenus, administrations et autres établissemens, tant militaires que civils*, 1814, Londres, 4 vol. in-8.

ADORUS (DON ANTONIO), né à Madrid, exerça dans cette ville les fonctions d'avocat; ayant adopté avec un généreux enthousiasme les principes sur lesquels était fondée la révolution française, il ne tarda pas à se rendre ainsi suspect à son gouvernement, et reçut l'ordre de quitter Madrid. Il improuva hautement la mort de Louis XVI, et l'impression que ce funeste événement produisit sur lui fut telle qu'il parut avoir abjuré pour jamais les idées républicaines dont il était considéré comme une conséquence. Toutefois, ces idées qui n'avaient été qu'affaiblies, ne tardèrent pas à reprendre sur lui tout leur empire; nommé député aux cortès de 1811, il se prononça avec la plus noble énergie contre l'usurpation de Napoléon et l'asservissement réservé à son pays. Lorsque l'Espagne eût été affranchie de la domination de ce tyran, Adorus employa tous ses efforts pour y faire adopter une constitution favorable aux intérêts du peuple. Il réussit dans cette entreprise et fut l'un des rédacteurs les plus distingués de l'acte offert par les cortès à l'acceptation de Ferdinand, et que ce prince, égaré par des alentours perfides, ne pouvait manquer de rejeter, lorsqu'il eût suffi d'apporter quelques modifications à ce qu'il était possible d'y rencontrer de défectueux. Du moment où le refus de Ferdinand fut connu, Adorus, fidèle à ses principes, insista, de concert avec le parti puissant qui défendait les intérêts de la liberté, pour que les portes de Madrid fussent fermées au monar-

que jusqu'à ce qu'il eût accepté l'acte qui lui était présenté par les représentans de la nation, et prêté le serment de le maintenir. Le parti royal ayant triomphé de tous les obstacles, et aucune concession favorable à la liberté publique n'ayant été accordée, Adorus disparut tout-à-coup. Le bruit se répandit presqu'aussitôt, et tout paraissait en confirmer la vraisemblance, qu'il avait été enfermé par les ordres de Ferdinand dans la tour de Ségovie. Une destinée semblable fut réservée dès-lors à tous ceux qui avaient défendu avec zèle et courage l'indépendance de la patrie contre l'usurpation étrangère et la tyrannie intérieure; Napoléon parut avoir légué à Ferdinand le soin de le venger!

ADRY (Jean-Félicissime), né, en 1749, à Vencelotte, près d'Auxerre, ancien membre de la congrégation de l'Oratoire, fut professeur de rhétorique, pendant plusieurs années, à Troyes en Champagne. Au commencement de la révolution, il était bibliothécaire de la maison de la rue St-Honoré, à Paris. M. Adry a composé plusieurs plaidoyers sur des matières importantes pour l'instruction de ses élèves; le tome Ier de l'*Essai de l'instruction morale*, qui parut à Paris en 1811, contient l'extrait de ceux qui ont été le sujet d'exercices publics, soutenus le 18 août 1778. On doit, à ce savant professeur, des éditions très-soignées de beaucoup d'ouvrages, tant anciens que modernes, à la tête desquels il a placé des préfaces très-estimées, ou qu'il a souvent enrichies de notes utiles et de supplémens curieux. Les articles qu'il a fournis au *Magasin encyclopédique* sont généralement bons; on remarque, surtout, la notice qu'il a donnée de la famille des Elzévirs, laquelle a été imprimée à part, 1806, in-8. La plus estimée des éditions qu'ait faites M. Adry, est, sans contredit, celle des *Aventures de Télémaque, par M. de Fénélon, collationnée sur les manuscrits et les imprimés*, augmentée d'un précis de la vie de cet illustre archevêque; Paris, 1811, 2 vol. in-8. « Tout le monde sait, dit Adry » dans sa liste des éditions de ce livre, » que les remarques satiriques, pour » l'intelligence de ce poëme allégori- » que, sont d'Henri-Philippe de Li- » miers, dont tous les ouvrages sont si » justement méprisés. » Cette anecdote n'est point aussi connue que le prétend M. Adry. En 1809, M. Barbier la tira des *Mémoires littéraires* de Bruys, où elle était ensevelie, pour la reproduire dans son *Dictionnaire des Anonymes*. Mais, pour se convaincre que le véritable auteur des remarques satiriques est le fameux Jean-Armand du Bourdieu, ministre protestant, il suffit de lire avec attention la notice des éditions de Télémaque, insérée dans le tom. XIX de la *Bibliothèque britannique*. M. Adry a encore en manuscrit un travail fort étendu sur les *Ana* et *Mélanges littéraires*. — Des recherches considérables sur les fabulistes anciens et modernes. — La traduction de l'ouvrage de Humfrey-Hody, intitulé: *Dissertationes de Græcis illustribus*. — *Histoire littéraire de Port-Royal*. — Une Vie du père Malebranche, rédigée sur des mémoires dont l'authenticité est inconstestable. M. Adry, homme de lettres, savant et laborieux, a rendu d'importans services à la littérature française. Il n'est point membre de l'institut.

AFFRY (Louis-Auguste-Augustin comte d'), issu d'une des plus anciennes familles du canton de Fribourg, et fils de François d'Affry, lieutenant-général au service de France, naquit à Versailles, en 1713, et fut nommé, en 1734, capitaine aux gardes-suisses. Il combattit à la bataille de Guastalla et y perdit son père. Après avoir fait, avec distinction, les campagnes de 1746, 1747 et 1748, il obtint, à la suite de la dernière, le brevet de maréchal-de-camp. Nommé en 1755 envoyé extraordinaire auprès de la république des Provinces-Unies, il fut bientôt revêtu du caractère d'ambassadeur et le conserva jusqu'en 1762. Envoyé à l'armée de Hesse en qualité de lieutenant-général, il y soutint sa réputation et fut, à la suite de cette campagne, appelé en France; il y re-

eut, en 1780, le titre de colonel des régimens suisses qui formaient la garde de Louis XVI. Lors du départ de ce prince, le comte d'Affry vint offrir ses services à l'assemblée nationale. Il fut immédiatement après le 10 août 1792, mis en arrestation et accusé d'avoir exécuté des ordres dont le but était, disait-on, d'attaquer les rassemblemens populaires qui se portaient sur le château des Tuileries. On a su depuis que de tels ordres n'avaient jamais été donnés; mais l'eussent-ils été, jamais circonstances ne les eussent mieux justifiés; quoi qu'il en soit, il est positif qu'on s'était borné alors à enjoindre aux troupes nationales et étrangères de repousser la force par la force, et l'assemblée législative qui en acquit la preuve, déclara, après avoir pris connaissance de toute cette affaire, que la conduite du comte d'Affry était exempte de tout reproche. Une sorte de prodige avait soustrait ce respectable vieillard aux assassinats des premiers jours de septembre; la mort d'un de ses fils tué au château des Tuileries, a rempli d'amertume la dernière année de sa vie; il est mort octogénaire en 1793, dans son château de St-Barthélemy, situé dans le canton de Vaud.

AFFRY (Louis-Augustin-Philippe comte d'), fils du précédent, est né à Fribourg, en 1743. Lorsqu'en 1755, son père fut envoyé à la Haye, il l'y accompagna en qualité de gentilhomme d'ambassade, et fut successivement nommé aide-major aux gardes-suisses, capitaine-brigadier, maréchal-de-camp et lieutenant-général. Il commanda, jusqu'au 10 août 1792, les contingens suisses encadrés dans l'armée du Haut-Rhin, et, lorsqu'après l'établissement du nouveau gouvernement qui suivit cette journée les contingens furent licenciés, M. d'Affry revenu dans sa patrie, y vécut pendant quelques années entièrement étranger aux affaires. Les événemens qui se succédaient avec une grande rapidité, l'obligèrent, en 1798, à rentrer sur la scène politique, car toute la Suisse était menacée à-la-fois d'une révolution intérieure, et de l'invasion étrangère. Le comte d'Affry, appelé comme adjoint au comité secret de Fribourg, fut aussi nommé commandant des forces militaires; mais ne pouvant se dissimuler toute l'inutilité d'une défense armée, l'extrême prudence de sa conduite ne contribua pas faiblement à éloigner de sa ville natale, tous les malheurs qui ne manquent jamais d'accompagner la guerre étrangère et la guerre civile, presque toujours plus horrible dans ses résultats. A l'époque où la ville de Fribourg fut occupée par les troupes françaises, le comte d'Affry fut appelé au gouvernement provisoire. L'état de la Suisse devenant de plus en plus critique et de violentes insurrections y ayant éclaté en 1801 et dans l'année suivante, les députés de l'Helvétie furent appelés à Paris par Bonaparte, alors premier consul, qui avait résolu de se faire reconnaître Médiateur des cantons; M. d'Affry, nommé l'un de ces députés, sut se maintenir avec tant d'adresse entre les unitaires et les fédéralistes, qu'il obtint, sans faire le sacrifice de ses opinions personnelles, la confiance des deux partis. Une constitution nouvelle venait d'être donnée à la Suisse; le 19 février 1803, le comte d'Affry la reçut des mains de Bonaparte, qui lui conféra en même temps le titre et les fonctions de landamman pour l'année; retourné en Suisse, le canton de Fribourg le nomma son premier avoyer. Il sut pendant toute la durée de son administration et au milieu des circonstances les plus difficiles, maintenir l'ordre et concilier les partis. Lorsque Bonaparte se plaça sur la tête la couronne impériale, M. d'Affry fut chargé de lui apporter les félicitations de ses compatriotes, et trois ans plus tard, de lui recommander les intérêts de la Suisse, à l'époque de la guerre de 1807. Enfin au retour de son dernier voyage en France, où il s'était rendu pour complimenter l'empereur sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, et au moment de rendre compte de sa mission à la diète réunie à Berne, il

fut inopinément frappé d'une attaque d'apoplexie qui le mit au tombeau le 26 juin 1810. Il venait de recevoir le grand cordon de la légion d'honneur. Plus heureux d'avoir triomphé des partis par la persuasion et par la sagesse, que par la force des armes, le comte d'Affry a laissé une mémoire universellement chérie et honorée.

AFFRY (Charles comte d'), fils du précédent, entra fort jeune au service et se trouvait lieutenant des gardes-suisses, au 10 août 1792. Il était à cette époque en Normandie, à la tête d'un détachement de son corps; il est probable que cette circonstance lui a sauvé la vie, car le plus grand nombre de ses camarades a péri, les armes à la main, dans cette fatale journée. Il a fait en qualité de colonel d'un régiment suisse, au service de France, la campagne de Russie de 1812, et a obtenu, après le sanglant combat de Smolensk, le rang d'officier de la légion d'honneur. Le roi l'a nommé chevalier de St-Louis en septembre 1814, et six mois après il a reçu de Monsieur, le brevet de commandant de la légion. Bonaparte rétabli sur le trône, à son retour de l'île d'Elbe, lui ayant fait dire qu'il passerait les Suisses en revue, M. d'Affry rassembla ce corps, prit l'avis des officiers, et déclara, « qu'il ne tiendrait d'autre conduite que celle qui lui serait prescrite par le devoir. » En effet, les Suisses ne parurent point, et sur l'ordre que Bonaparte fit donner à M. d'Affry de les amener sur la place du Carrousel, on assure que le colonel répondit : « qu'il ne pouvait recevoir d'ordre que du roi. » Appelé au château après la revue, M. d'Affry expliqua sa conduite devant un état-major nombreux; Bonaparte ne témoigna aucune colère et garda le silence. Peu de temps après, M. Charles d'Affry retourna en Suisse, et y fut nommé maréchal-de-camp; en juin 1795, il commandait à Bâle pendant le bombardement. Il pénétra en France avec les alliés, et occupa la ville de Pontarlier et le fort de Joux. L'empereur François II, lui a accordé la petite croix de l'ordre de St-Léopold.

AGAR, comte de Mosbourg, ministre des finances du grand-duc de Berg; attaché à ce même prince et dans la même qualité, lorsqu'il est monté sur le trône de Naples; nommé ensuite son secrétaire d'état; officier de la légion d'honneur, dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles; est né à Mercuès, près Cahors, département du Lot. Il servait avant la révolution dans la marine marchande, et s'était procuré un emploi de régisseur dans une habitation de St-Domingue; lorsque les troubles qui ont amené la perte de cette colonie y éclatèrent, M. Agar revint en France; c'était en 1792. Ses opinions ne le firent remarquer dans aucun parti, et il vécut ignoré jusqu'en 1793. A cette époque il parut vouloir prendre couleur, et attira sur lui, par quelques phrases oratoires, l'attention de la société populaire de Cahors dans laquelle il venait d'être admis; il exerçait en même temps, auprès des tribunaux de cette ville, la profession d'avocat. Ce ne fut qu'après le 18 brumaire qu'il songea à se rendre à Paris, pour y solliciter la chaire de rhétorique de l'école centrale du département du Lot où il avait exercé, pendant quelque temps, les fonctions de professeur. Il fut présenté chez le maréchal Murat, son ancien camarade de collége; ses démarches auprès du directeur-général de l'instruction publique ayant été sans résultats, et ses moyens d'existence ne lui permettant pas de prolonger son séjour à Paris, il était sur le point de retourner dans sa province, lorsque le maréchal Murat qui était chargé à cette époque du commandement en chef de l'armée d'Italie, lui fit dire de se rendre auprès de lui et lui donna de l'emploi dans les bureaux de son état-major. Arrivé à Gênes, il fut attaché au cabinet particulier de ce prince en qualité de l'un de ses secrétaires, et obtint quelque temps après, par sa protection, la place de commissaire du gouvernement auprès du nouveau

roi d'Etrurie. Cette mission terminée, Agar fut nommé membre du corps-législatif et chancelier de la cohorte de la légion d'honneur, dont le prince Joachim était chef. A l'époque de la campagne de 1805, il rentra auprès de lui dans les fonctions de secrétaire intime. Devenu grand-duc de Clèves et de Berg, le prince Joachim nomma Agar son ministre des finances. Celui-ci développa, dès les premiers instans de son administration, un système de fiscalité qui souleva contre lui jusqu'à l'empereur lui-même, qui cependant ne se montrait jamais sévère pour ceux de ses agens qui se rendaient coupables de délits de ce genre. Que les accusations élevées contre Agar fussent vraies ou non, ce dont nous ne sommes point à portée de juger, nous savons avec certitude que ce ne fut pas sans peine que la princesse Caroline parvint à appaiser Napoléon qui, croyant convenable sans doute de donner un exemple, avait résolu de faire tomber son choix sur le ministre du grand-duché. Lorsque le prince Joachim monta sur le trône de Naples, il lui confia l'administration des finances de ce royaume; il venait de lui donner en mariage une de ses parentes, qui lui avait apporté en dot la terre de Mosbourg, située dans le duché de Clèves. Agar, devenu comte de Mosbourg, n'a point démenti à Naples, la réputation de fiscalité qu'il avait acquise dans le grand-duché de Berg. Il a prouvé surtout à quel point elle lui était légitimement acquise, lors du séquestre des bâtimens américains attirés dans le port de Naples par une invitation officielle. Avec une administration plus modérée ou, si l'on veut même, un zèle moins irréfléchi, il eût mieux servi les intérêts de son souverain et du trésor. Quoi qu'il en soit, ce fut vers le commencement de 1815, que cédant au cri public, le roi lui retira le porte-feuille des finances et lui remit celui de secrétaire-d'état; on doit cette justice au comte de Mosbourg qu'il s'opposa constamment à ce que ce prince déclarât la guerre à l'Autriche; il l'accompagna pendant sa malheureuse expédition dans l'Italie supérieure et dans sa retraite à Naples, d'où il est parti avec la reine. Agar ne manque ni d'esprit ni de finesse; il allie surtout une extrême souplesse à une profonde ambition. On assure que jaloux par tempérament, tous les moyens lui étaient bons pour éloigner du roi ceux qui lui portaient quelqu'ombrage; on a souvent compté parmi ces derniers des serviteurs fidèles qui, dans des circonstances difficiles, auraient pu être d'un grand secours à ce prince. Agar a fait un voyage en Angleterre en 1816, dans le dessein d'inspirer au gouvernement britannique des dispositions favorables à ses prétentions; après y avoir passé quelque temps, il s'est rendu à Berlin, où il a obtenu de S. M. prussienne, à titre de faveur spéciale, la propriété de la terre de Mosbourg, qui avait été réunie à la couronne, en considération des services qu'il avait rendus, en qualité de ministre des finances dans le grand-duché de Berg. Si nous avions à justifier par des preuves ce que nous avons dit plus haut de l'esprit et surtout de la souplesse de M. Agar, le succès avec lequel il vient de terminer la négociation qui lui a fait rendre par le roi de Prusse, une fortune qu'il tenait des bienfaits du roi de Naples, nous dispenserait de les chercher bien loin. M. Agar est maintenant en France.

AGASSE, jeune, né à Paris, imprimeur et propriétaire du *Moniteur*, dès l'établissement de cette feuille. Deux de ses frères ayant été, le 9 février 1790, condamnés à mort et exécutés pour fabrication de faux effets publics, Agasse voulut se retirer du bataillon de St-Honoré, où il servait en qualité de simple volontaire. Cette époque était celle où la révolution, n'ayant été souillée jusques-là par d'autres crimes que par ceux qu'il pouvait être permis de considérer encore comme les indispensables suites du grand mouvement populaire du 14 juillet 1789, laissait un libre cours à l'ex-

pression de tous les sentimens généreux. Le bataillon tout entier ne voulut point consentir à ce qu'Agasse abandonnât ses rangs, par suite d'un crime auquel il était entièrement étranger. Beaulieu, acteur du théâtre des variétés, et lieutenant dans le bataillon, donna volontairement la démission du poste qu'il y occupait, afin de le rendre vacant, et d'y faire nommer M. Agasse. M. le général La Fayette, l'y reçut lui-même, à la tête de la compagnie, lui donna l'accolade, et l'invita à dîner chez lui, avec les chefs du bataillon. Cette direction philosophique donnée aux idées était, sans doute, un des plus consolans résultats d'une révolution qui avait déjà tant de malheurs et d'injustices à se faire pardonner; aussi l'expression du sentiment qui rattachait tous les cœurs à l'infortune de M. Agasse, devint-elle bientôt générale. Il a conservé la propriété du *Moniteur* jusqu'à ses derniers momens, arrivés avant la restauration, et l'a transmise à sa veuve.

AGIER (Charles-Guy-François), né le 29 août 1753, était, avant la révolution, lieutenant-général de la sénéchaussée du Poitou, et procureur du roi à Saint-Maixent. Le tiers-état de sa province le députa, en 1789, aux états-généraux. Ce fut surtout dans les comités qu'il se fit remarquer par la modération de ses opinions et la régularité de ses travaux. Les intérêts de sa province lui furent constamment confiés, et ce ne fut guère que pour les défendre qu'on le vit, dans des circonstances toujours très-rares, paraître à la tribune de l'assemblée. Lorsqu'après le 21 juin 1791, le roi fut ramené de Varennes, et que la proposition fut faite par Robespierre de mettre ce prince en jugement, M. Agier s'opposa, avec force, à ce qu'elle fut adoptée, et eut le bonheur de voir tout ce qu'il y avait d'hommes de bien parmi ses collègues, se ranger à son avis. Appelé au tribunal de cassation par l'assemblée constituante, parvenue au terme de sa session, il refusa ce choix, quelqu'honorable qu'il dût lui paraître, et revint dans son pays. Il s'est fortement prononcé, depuis, contre l'anarchie révolutionnaire, et a mérité, par son courage à la combattre, d'être compté parmi les victimes de la terreur. M. Agier est maintenant procureur du roi près le tribunal civil de Niort, et fait partie du collége électoral du département des Deux-Sèvres.

AGIER, fils du précédent, et substitut du procureur-général près la cour royale du département de la Seine. Jeune homme plein de loyauté et de talent, mais à qui peut-être il serait possible de reprocher peu de fixité dans les idées, et un enthousiasme trop souvent irréfléchi; il a, dans toutes les circonstances, de l'aveu même de ceux qui partagent le moins ses opinions, donné des preuves d'un excellent cœur. C'est surtout par la conduite qu'il a tenue lors de l'affaire de Moreau, à l'égard d'un jeune homme nommé Troche, impliqué dans ce procès, et qui n'avait point de défenseur, qu'il faut juger de l'ame de ce jeune magistrat. Il n'était alors qu'élève de l'académie de législation de Paris, il s'offrit à Troche pour le défendre, et fut accepté avec reconnaissance. Cette circonstance lui offrit même une nouvelle chance de bonheur, sur laquelle il ne comptait pas, car n'espérant sauver que le fils, il sauva encore le père, dont il n'avait point embrassé la clientelle. Il fut nommé conseiller-auditeur à la cour royale de Paris, en 1808, sur la double présentation de cette cour et de celle de Poitiers. Appelé, deux ans après, aux fonctions de substitut du procureur-général, il les remplit avec autant d'intelligence que d'impartialité. Personne, en avril 1814, ne s'est dévoué avec plus d'exaltation et de sincérité à la cause des Bourbons. En mars 1815, il fut nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux. A la suite des événemens du 20 du même mois, Agier pouvait tout craindre du courroux du vainqueur, mais il n'éprouva aucune disgrace, et refusa hautement son acceptation à l'acte additionnel. L'attachement presque fanatique qu'il portait à la cause qu'il avait embrassée, ne lui a cependant pas tou-

jours fermé les yeux sur les fautes et les mauvais choix de la cour; il s'est même souvent prononcé, avec autant de franchise que de courage, contre quelques-uns d'entre eux, et il ne faut pas chercher ailleurs les causes du peu d'avancement qu'a obtenu ce jeune magistrat, dans une carrière que sa délicatesse et ses talens ont constamment honorée. M. Agier a, dans le commencement de 1816, présidé une société connue, pendant quelques instans, sous le nom de *Francs régénérés*; cette société, dont l'extrême exaltation et les affiliations nombreuses inspiraient au gouvernement de sérieuses alarmes, n'eut qu'une existence éphémère, et fut ostensiblement dissoute, peu de temps après son établissement, par un ordre du garde-des-sceaux; nous sommes cependant informés que non-seulement elle existe toujours, mais encore que rien n'a été changé à son organisation intérieure, à ses affiliations et à ses correspondances. Seulement les réunions sont moins fréquentes, moins nombreuses, plus divisées, et l'on y apporte plus de prudence et de secret.

AGIER (Jean-Pierre), cousin des précédens, né à Paris, ayant embrassé avec chaleur, mais avec toute la loyauté d'un homme de bien, les principes de la révolution, a été successivement nommé par cette ville député suppléant aux états-généraux de 1789, représentant de la commune au 14 juillet, et membre de son comité des recherches le 18 novembre de la même année. Chargé de poursuivre les auteurs et les complices des conspirations dont la cour s'était rendue coupable contre le peuple les 13 et 14 juillet, il le fut aussi d'informer contre la faction qui, aux 5 et 6 octobre, s'était portée aux plus criminels excès contre l'autorité royale. On trouva dans le rapport sur ces événemens, qui ne fut présenté qu'en décembre à la commune de Paris, quelques maximes hardies, mais vraies, et sur lesquelles il serait à souhaiter que les agens de l'autorité méditassent profondément; nous nous bornons à en extraire celle-ci: « Dans aucun cas, les ordres du roi ne peuvent servir d'excuse aux exécuteurs de commandemens tyranniques. » M. Agier fit, le 23 décembre 1790, toujours au nom du comité des recherches, un nouveau rapport dans lequel ce comité annonçait: « Que les dépenses s'étaient élevées beaucoup moins haut qu'on n'avait dû le prévoir, attendu qu'on n'avait pas eu occasion de distribuer aux dénonciateurs les sommes affectées à ce genre de services. » Ce rapport, placé sous les yeux de nos hommes d'état nouveaux, leur offrirait sans doute une belle et importante leçon; les souvenirs n'en furent pas perdus; l'honorable conduite de M. Agier, qui le fit proposer comme candidat lorsqu'on s'occupait de donner un gouverneur au prince royal, l'avait déjà fait appeler aux fonctions de la magistrature; il les remplit sans fixer sur lui l'attention toujours si redoutable des dominateurs de ce temps-là. Resté pendant quatre années étranger aux affaires, il fut, en janvier 1795, nommé président du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud Fouquier-Tinville et ses complices. Désigné ensuite juré de la haute-cour nationale qui fut, en 1797, réunie à Vendôme pour juger Babeuf, il crut ne devoir pas accepter, et motiva son refus: « Sur ce qu'il avait été placé sur une liste de proscrits dressée par les accusés. » Cette récusation, dictée par les motifs les plus nobles, ne fut point admise et ne pouvait l'être. Un arrêté des consuls nomma, en 1800, M. Agier à la présidence du tribunal criminel de la Seine; il refusa cette place, mais il accepta, peu après, celle de juge à la cour d'appel. Il fut, sans doute, affligeant pour lui d'être appelé à installer, en janvier 1816, la cour prévôtale de Paris. Il a reçu du roi la décoration de la légion d'honneur. M. Agier a publié les ouvrages suivans: en 1793, *Vues sur la réformation des lois civiles*, in-8; — en 1801, *Du mariage dans ses rapports avec les lois françaises*, 2 vol. in-8; — *Le jurisconsulte national*; — enfin, une traduc-

tion des *Psaumes de David*, 3 vol. in-8.

AGOULT (ANTOINE-JEAN vicomte D'), issu de la maison provençale de ce nom. Mousquetaire dès 1768, il obtint le 30 mars 1781 un brevet de sous-lieutenant des gardes-du-corps, et parvint, en 1783, au grade de mestre-de-camp. Nommé commandeur de l'ordre de St-Lazare en 1787, il émigra en 1791, et fit en 1797 cette malheureuse campagne qui, après avoir amené la coalition et les émigrés jusqu'au cœur des provinces françaises, se termina par une retraite honteuse, fut le prétexte des assassinats des premiers jours de septembre et donna en spectacle à Paris, le supplice de douze infortunés faits prisonniers, sans combat, sous les murs de Verdun. A la suite de la campagne, M. d'Agoult rejoignit Louis XVIII à Vérone, et l'accompagna depuis en Allemagne, en Russie, en Angleterre, d'où il est revenu en France avec ce prince. Peu après son retour, le vicomte d'Agoult fut nommé, presqu'en même temps, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de St-Louis et premier écuyer de Madame. C'est en cette dernière qualité qu'il a suivi cette princesse à Bordeaux, en Angleterre et en Belgique.

AGOULT (ANTOINE, comte D'), cousin du précédent, obtint, en 1763, une sous-lieutenance de cavalerie, passa rapidement au grade de lieutenant, reçut, dès 1769, un brevet de capitaine, et entra, en 1784, dans les gardes-du-corps avec une sous-lieutenance. Il fut nommé mestre-de-camp le 30 mars 1788; la noblesse du Dauphiné le députa, en 1789, aux états-généraux, et dans la journée du 22 juin, il se réunit à la minorité de sa chambre, qui passa du côté du tiers. Il parut adopter, plus tard, une conduite et des principes différens, car en juin 1790, il protesta contre le décret qui abolissait la noblesse; le côté droit ayant fait une nouvelle protestation contre le rapport de la procédure du Châtelet, sur les événemens des 5 et 6 octobre, M. d'Agoult y attacha son nom, et ne cessa plus de voter dans le sens de ce côté. Du moment où la session de l'assemblée constituante fut terminée, M. d'Agoult se rendit à Coblentz, y servit dans son grade avec les gardes-du-corps, et passa, en 1795, à l'armée de Condé; il obtint, en 1797, le brevet de maréchal-de-camp, fut mis à la tête d'une compagnie noble sous les ordres du duc d'Angoulême, et fit en cette qualité, les campagnes de 1799, 1800 et 1801. Ce ne fut qu'à l'époque de son dernier licenciement que le comte d'Agoult quitta l'armée de Condé, et se rendit auprès du roi, lors de sa rentrée à Paris le 3 mai 1814. Il fut fait, aussitôt, aide-major-général des gardes-du-corps. Se trouvant en Dauphiné, lorsqu'on y apprit la nouvelle du débarquement de Bonaparte, il vint à Grenoble, et offrit ses services et ceux de quelques royalistes au général Marchand, qui, jugeant par l'entraînement général qui précipitait les troupes et les populations au-devant de Bonaparte, que toute résistance était impossible, ne les accepta point. M. d'Agoult se rendit immédiatement à Lyon, pour y rendre compte à Monsieur, qui était sur le point de le quitter, de l'état où il avait laissé les affaires à Grenoble. Ce prince, déjà abandonné des troupes et des habitans, ne pouvait, sans danger pour lui-même, prolonger son séjour dans cette ville, et retournait à Paris dès le lendemain; M. d'Agoult l'y précéda, et continua son service d'aide-major-général auprès des princes, qu'il accompagna, peu de jours après, jusqu'à Armentières. A l'époque du second retour du roi, le 8 juillet 1815, M. d'Agoult reprit ses fonctions, et déposa dans le procès du colonel de Labédoyère, condamné à mort en août de la même année. — M. l'évêque de Pamiers est frère du comte Antoine. On attribue depuis long-temps, à ce prélat, un mémoire présenté autrefois à Louis XVI, ayant pour titre: *Eclaircissement sur le projet de banque nationale, et réponse aux objections faites contre ce projet.*

AGUESSEAU (HENRI-CARDIN-JEAN-

BAPTISTE DE FRESNES D'), arrière-petit-fils de l'illustre chancelier de ce nom, était, avant la révolution, conseiller-d'état, avocat-général au parlement de Paris, prévôt, maître des cérémonies, etc; il fut en 1783, nommé grand-officier commandeur de l'ordre du St-Esprit. Député en 1789, par la noblesse du bailliage de Meaux, aux états-généraux, il se réunit, l'un des premiers, à la chambre du tiers, mais il donna sa démission dès le mois de juin 1790, et son suppléant, M. Dubuat, le remplaça à l'assemblée constituante. Il fut deux ans après, accusé par Chabot, devant l'assemblée législative, de conspirer avec les royalistes pour dissoudre l'assemblée et de réunir chez lui les conspirateurs. Cette accusation, de la vérité de laquelle ce député n'administrait aucune preuve, et que le caractère trop connu du dénonciateur n'était pas de nature à accréditer, fut sagement écartée. Les consuls appelèrent M. d'Aguesseau, après la journée du 18 brumaire, à la présidence du tribunal d'appel de Paris. Lorsqu'après la victoire de Marengo, Bonaparte, alors premier consul, revint à Paris, M. d'Aguesseau fut chargé de lui offrir les félicitations et les hommages de son corps. Après avoir passé deux ans en Danemarck, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république française, il revint à Paris, en 1805, entra au sénat en 1808, et reçut, avec le titre de comte de l'empire, le grade de commandant de la légion d'honneur. Il a repris, au retour du roi, le titre et les fonctions de grand-officier commandeur de l'ordre du St-Esprit, et reçu les honneurs de la pairie. L'ordonnance du roi du 21 mars 1816 a conservé M. d'Aguesseau parmi les membres de l'académie française.

AGUILAR (NICOLAS-JOSEPH, baron D'), né à Bruxelles en 1739; conseiller-d'état de l'empereur François II en 1794, puis conseiller-d'état privé extraordinaire, enfin conseiller-d'état extraordinaire de S. M. le roi des Pays-Bas en 1814 et en 1815, suivit l'exemple de ses frères, et refusa en 1783 de concourir, d'une manière quelconque, à la suppression des communautés religieuses, et de prêter en 1787, pour la présidence d'un nouveau conseil de première instance, un serment qui n'eût pas été conforme à la constitution du pays. En 1789, il donna la démission de ses emplois plutôt que de prendre aucune part directe ou indirecte à des mesures violentes et contraires aux droits de la nation; il fut prisonnier des patriotes, et répondit aux insinuations qu'on venait lui faire : qu'il avait fait serment à l'empereur et qu'il voulait y rester fidèle.

AHMED, bey de Soliman, né en Géorgie, abondonna l'Egypte à la suite des guerres et des révolutions qui changèrent la face de ce pays, et se retira en France en 1801. Le premier consul qui le reçut fort bien, et auquel il se rendit fort utile, lui assura un traitement; il parut se dévouer ensuite d'une manière plus particulière au duc d'Otrante (Fouché), qu'il accompagna en Provence en 1812, lorsque ce ministre y fut exilé. Celui-ci ayant été appelé par l'empereur à Dresde, nommé ensuite au gouvernement général de l'Illyrie, puis enfin chargé d'une mission auprès du roi de Naples, Ahmed quitta Aix et se retira à Marseille, où il était encore en 1813. Les événemens qui s'annonçaient à cette époque, le déterminèrent à se rendre à Paris, dans les premiers jours de mars 1814. Il entra dans le corps franc de Simon, et s'y fit remarquer par une valeur extraordinaire. Ahmed fut fait prisonnier aux environs de Coulommiers, en Brie; considéré d'abord comme déserteur, il fut échangé ensuite comme les autres prisonniers. Il a publié la même année une notice sur sa vie.

AIGNAN (ETIENNE), homme de lettres, né à Beaugency en 1773, fit ses études au collége d'Orléans. En 1793, il fut nommé agent du district de cette ville, conserva cet emploi pendant le règne de la terreur, et s'abandonna aux

impulsions que le despotisme anarchique donnait alors à toutes les autorités. Il fit paraître en 1794, lors de la condamnation d'Hébert et de Danton, une proclamation où l'on peut reconnaître les principes qu'il professait alors; les curieux la trouveront dans les journaux du temps. En 1800, il sut gagner la confiance de M. de Lucay, préfet du Cher, qui le fit son secrétaire particulier. M. Aignan lui resta attaché en cette qualité, lorsque ce dernier fut nommé préfet du palais de Napoléon. Cet emploi lui valut la connaissance du grand-maître des cérémonies, le comte de Ségur, qui l'honora de sa protection, et lui fit obtenir, en 1808, la place d'aide des cérémonies. C'est en 1814 qu'il fut nommé académicien à la place de Bernardin de St-Pierre, après avoir sollicité cet honneur pendant plusieurs années. Son élection excita le plus grand mécontentement, et cela devait être; l'admission de M. Aignan à l'académie est une injustice, un passe-droit, s'il est permis de le dire, fait à plusieurs auteurs déjà recommandables par des productions supérieures aux siennes. Son discours de réception, prononcé le 18 mai 1815, fut jugé médiocre, et ne reçut qu'un froid accueil. Lorsqu'il publia la seconde édition de l'Iliade, il fut accusé et convaincu d'avoir emprunté à Rochefort la plus grande partie de cette traduction. On a de M. Aignan plusieurs romans traduits de l'anglais, un mélodrame, des opéra, des tragédies, et, comme nous l'avons dit, une traduction de l'Iliade d'Homère. Ses pièces de théâtre, peu estimées, n'ont pas eu beaucoup de succès; sa tragédie de Polyxène, représentée en 1804, n'eut qu'une représentation, et celle d'Arthur de Bretagne, jouée en 1816 par les comédiens français, fut sifflée dès le premier acte et ne fut point achevée. On croit qu'il est l'auteur de la tragédie intitulée : *La mort de Louis XVI*, à laquelle M. Berthevin a aussi travaillé. M. Aignan fait partie de l'académie française, d'après l'ordonnance royale du 21 mai 1816. Cet académicien s'est attiré quelques épigrammes par ses larcins en littérature; nous en connaissons une, où on le surnomme le Cosaque de l'institut : il y a là malice et vérité.

AIGREMONT (Jean-Baptiste-Augustin d'), né en mai 1761, a été député en 1805 par le département du Calvados, au corps-législatif, où il a siégé jusqu'en 1810. Il remplissait, avant la révolution, les fonctions d'avocat du roi, au présidial de Caen, et fut successivement nommé depuis 1789, membre de l'administration municipale, et maire de la commune de Caen. Il remplaça le général Caffarelli, dans la présidence du collége électoral du département. Ce fut en qualité de membre du conseil municipal de cette ville qu'il fut chargé par elle, à la fin d'octobre 1813, d'adresser à l'impératrice Marie-Louise, alors régente, l'hommage du dévouement et du zèle de ses habitans. — Un autre d'Aigremont, fait maréchal-de-camp depuis la restauration, s'était distingué lors de la guerre d'Espagne, au combat de Lérida donné le 23 avril 1810, et avait puissamment contribué au succès de cette journée. Quatre ans après, et le même jour, il se rendit auprès du duc de Berry, sur la route d'Abbeville, et fut dès le lendemain nommé chevalier de St.-Louis; il avait commandé le 13me régiment de cuirassiers, à la bataille de Wagram, et mérité par sa bonne conduite le grade d'officier de la légion d'honneur, qu'il obtint bientôt après.

AIGUILLON (Armand-Vignerol-Duplessis-Richelieu duc d'), fils de celui qui fut ministre de Louis XV, favori de la comtesse Dubarry, et que ses débats avec les parlemens de Bretagne et de Paris, avaient rendu si fameux. Le duc d'Aiguillon était pair de France, colonel du régiment Royal-Pologne cavalerie, et commandant des chevau-légers de la garde du roi. La noblesse d'Agen le députa, en 1789, aux états-généraux. Il s'y réunit à la chambre du tiers dès le 25 juin, et vota le second, dans la nuit du 4 août, pour la suppression des priviléges de

son ordre. L'intime liaison qui régnait entre M. le duc d'Orléans et M. le duc d'Aiguillon, fit accuser ce dernier d'avoir été l'un des instigateurs des événemens des 5 et 6 octobre. Ses ennemis allèrent même jusqu'à prétendre qu'il avait été reconnu, déguisé en femme des halles, dans les groupes assemblés sur la place d'armes de Versailles et dans les cours du château. Rien n'a confirmé depuis cette allégation. M. le duc d'Aiguillon, successivement appelé à divers comités de l'assemblée et particulièrement à ceux de la vérification des pouvoirs et de liquidation, monta quelquefois à la tribune, et n'y parut presque jamais que pour y faire des propositions, toujours honorables mais souvent inconvenantes. C'est ainsi que sa haine irréfléchie pour la cour, le porta à demander que l'assemblée se réservât la faculté de nommer à toutes les places. Il fit plus tard la motion vraiment libérale, qu'on ne pût être destitué sans être mis en jugement. Il soutint de tout son pouvoir, en 1790, l'institution des assignats, et vota, dans la grande discussion de la paix et de la guerre, pour que ce droit fût uniquement réservé à la nation. Il attaqua vivement les ministres, sur la proposition faite par eux de faire intervenir la France dans les querelles qui venaient de s'élever entre l'Angleterre et l'Espagne. Lorsque, dans la séance du 7 octobre, M. de Cazalès s'éleva, avec force, contre la mémoire du commandant de Bretagne, et blâma amèrement la conduite qu'il avait tenue lors des divisions qui avaient éclaté dans cette province, M. le duc d'Aiguillon défendit avec toute l'énergie d'un sentiment vraiment filial, les opérations de son père. Peu après la fin de la session de l'assemblée constituante, il succéda au comte de Custines, dans le commandement des troupes employées dans les gorges de Porentruy. Un hasard malheureux fut sur le point d'entraîner sa ruine; une de ses lettres adressées à Barnave son ancien collègue, alors résident à Grenoble, fut interceptée, après le 10 août; on y lut « que l'assemblée, en s'emparant de tous les pouvoirs, venait de se montrer usurpatrice. » Il n'en fallut pas davantage pour faire demander contre lui un acte d'accusation, il fut rendu sans aucune opposition; forcé de quitter la France, il se rendit à Londres. Les émigrés de 1789 ne l'y reçurent qu'avec beaucoup de défiance, et malgré ses efforts pour se réunir à eux, il éprouva, de leur part, les procédés les plus humilians; dès ce moment il abandonna tout-à-fait leur cause et se rattacha plus fortement que jamais au parti constitutionnel; il avait souffert, avec d'autant moins de résignation, les outrages des émigrés, que venant lui-même de perdre sa fortune dans les colonies et son existence politique en France, aucun lien ne l'attachait plus à cette révolution pour laquelle il avait fait tant de sacrifices. Le duc d'Aiguillon, rayé de la liste des émigrés en 1800, allait quitter Hambourg, où il s'était retiré depuis long-temps, lorsque la mort le surprit dans cette ville, le 4 mai de la même année, au moment où il allait rentrer en France.

AIKIN (Jean), médecin anglais, fils d'un ministre presbytérien qui enseignait la théologie dans l'école de Warrington, commença, en 1780, à exercer la chirurgie, à laquelle il joignit ensuite la médecine. Il a donné au public un grand nombre d'ouvrages sur des sujets divers, et qui sont généralement estimés. Nous en citerons les plus importans. — *Miscellaneous pieces, etc.* (*Mélanges*, en prose, par J. et A. L. Aikin) Londres, 1773, in-12; Altembourg, 1775, etc. Ces Mélanges sont l'ouvrage d'Aikin et de sa sœur Anne Lætitia Aikin, depuis mistriss Barbauld, qui s'est fait de la réputation en Angleterre par ses écrits (*Voy.* mistriss Barbauld). — *Essais sur la composition des chansons*, avec un *Recueil* des meilleures chansons anglaises, 1774, in-12, 2e. édition. — *Essai sur l'application de l'histoire naturelle à la poésie*, Londres, 1777, in-12; réimprimé plusieurs fois. — Une traduction anglaise de la *Vie d'Agricola*

par Tacite, avec le texte latin, 1774, in-8°; réimprimée, avec des corrections, à la suite de sa traduction des *Mœurs des Germains*, accompagnée de notes fort étendues, et d'une carte de l'Allemagne ancienne, Londres, 1778 et 1815, in-8. — *Mémoires biographiques sur la médecine dans la Grande-Bretagne depuis la renaissance des lettres jusqu'au temps d'Harvey*, 1780, in-8. Aikin s'était proposé de donner une histoire complète de la médecine en Angleterre; dans cette vue, il avait fait, dès 1775, un appel aux savans pour en obtenir les livres et les renseignemens nécessaires: mais l'insuffisance des secours de ce genre qu'il reçut, le força de renoncer à son entreprise; et il se décida à publier, séparément, ce fragment d'histoire médicale, qui contient des détails, souvent très-curieux et très-peu connus, sur plus de cinquante médecins, chirurgiens, etc., qui vécurent entre les années 1230 et 1677. Son travail a été fondu par Benjamin Hutchinson, dans un ouvrage publié en 1799, Londres, 2 vol. in-8, et intitulé: *Biographia medica: ou Mémoires historiques et critiques sur la vie et les ouvrages des hommes les plus distingués dans les sciences médicales, qui ont existé depuis les premiers temps connus, jusqu'à nos jours, avec un catalogue de leurs productions littéraires.* — *Esquisse du caractère et des services publics de Jean Howard*, 1792, in-8; excellent morceau de biographie, qui a été traduit en plusieurs langues: en allemand, Leipzig, 1792, in-8, avec un portrait d'Howard; et en français, par M. Boulard, Paris, 1796, in-12. — *Lettres d'un père à son fils, sur différens sujets relatifs à la littérature et à la conduite de la vie*, 1793; réimprimées en 1796, 1 vol. in-8, auquel il en ajouta un 2ᵉ en 1800. — *Les Soirées au logis*, 1793-1796, 6 vol. in-12; ouvrage approprié à l'éducation de la jeunesse, et dont quelques parties sont de mistriss Barbauld. Il y en a eu plusieurs éditions et traductions. — La traduction en anglais d'un *Choix des Eloges académiques*, de d'Alembert, avec une préface et des notes du traducteur, 1799, 2 vol. in-12. — *Biographie générale*, composée principalement par Jean Aikin et Guillaume Enfield, 10 vol. in-4°, 1799-1815. Les deux auteurs associés possédaient les talens et les qualités nécessaires pour l'exécution d'une telle entreprise; mais Enfield mourut même avant la publication du premier volume. Aikin s'adjoignit alors pour collaborateurs, Th. Morgan, Nicholson, et W. Johnston; mais il eut toujours, à ce qu'il semble, la plus grande part dans la composition de cet ouvrage, dont le 10ᵉ vol. est annoncé sous son nom seul. — *Les arts de la vie, pour se procurer*, 1°. *la nourriture*, 2°. *le vêtement*, 3°. *l'abri*, *décrits dans une suite de lettres*, 1802, in-16. — Des éditions, accompagnées d'*Essais critiques*, par l'éditeur des *Saisons* de Thomson, 1778, in-8; de *l'Art de conserver la santé*, par Armstrong, 1795, in-8; du *Spleen*, et autres poésies, de Mathieu Green, 1795, in-8; de *la Chasse* de Somerville, 1796, in-8; de l'*essai sur l'homme*, de Pope; des *OEuvres poétiques de Milton*, 1801, 4 vol. in-12. Il a aussi réimprimé les *OEuvres des poètes anglais*, avec des préfaces biographiques et critiques, par Sam. Johnson, auxquelles il a fait des additions, et qu'il a accompagnées de jolies gravures. Lorsque Bonaparte menaçait l'Angleterre d'une descente, Aikin dans la vue de montrer à ses compatriotes ce que peut contre les tentatives de l'ambition, la résistance courageuse d'une poignée d'hommes épris de l'amour de la liberté et de la patrie, traduisit du français de Briatte, et publia en 1803, l'*Histoire de l'invasion de la Suisse par les Français*, par Henri Zschokke. — *Lettres à une jeune dame sur un cours de poésie anglaise*, 1804, in-12. *Esquisses* (delineations) *géographiques, ou tableau de l'état naturel et politique de toutes les parties du globe*, 1804, 2 vol. in-8 — *Essais littéraires et mélanges*, 1811, in-8. Le docteur Aikin est l'éditeur d'un ouvrage périodique, qui paraît chaque année, depuis 1801, sous le titre de *The an-*

nal review (*Revue annuelle et histoire de la littérature*). Il commença à diriger en 1806 un journal qui paraît de mois en mois, sous le titre de *Atheneum*. Tous ses ouvrages prouvent une grande variété de connaissances, un esprit sage, réfléchi, impartial, et un goût délicat. Ils sont écrits d'un style simple, correct et élégant. Il a publié, en 1816, les *Annales du règne de George III, depuis son couronnement jusqu'à la paix générale en* 1815, 2 vol. in-8. Le docteur Aikin est père de plusieurs enfants qui cultivent également la littérature.

AIKIN (ARTHUR), fils du précédent, a écrit sur les sciences naturelles. Les principaux ouvrages qu'il a publiés, sont : *Le Journal d'un voyage dans le pays de Galles et le Shropshire*, avec des observations sur la minéralogie et d'autres branches de l'histoire naturelle, Londres, 1797, in-8.—*Voyages dans la haute et basse Egypte*, par V. Denon, 1802, 2 vol. in-4, et 3 vol. in-8; traduction qui parut en même temps que celle du même livre par Kendal, et qui lui fut préférée. Fr. Blagden en donna une autre traduction, qui forme les deux premiers volumes d'une collection intitulée : *Nouvelles découvertes*, in-8, 1802. — *Dictionnaire de chimie et de minéralogie*, 1809, 2 vol. in-4, qu'il a rédigé conjointement avec son frère Charles-Roguson Aikin. En 1815, ils ont ajouté à ce dictionnaire un appendice intitulé : *Exposé de plusieurs importantes découvertes, et progrès récemment faits dans la chimie et la minéralogie*. Ces deux savans ont travaillé aux *Annales de physique*, *d'Histoire naturelle*, etc., et à une édition nouvelle de l'*Encyclopédie britannique*, publiée par Rees.

AIMÉ. *Voy.* AYMÉ.

ALARY (ETIENNE-AIMÉ), né à Montpezat, en Vivarais, en septembre 1762; entra, en 1785, dans les ordres; se réunit aux premiers rassemblemens royalistes qui se formèrent, dès 1790 et 1791, à Jalès et y organisèrent un camp; fut mis hors de la loi et émigra en 1792. Le prince de Condé le nomma aumônier de son quartier-général et fut ensuite chargé de la conscience des ducs d'Angoulême et de Berry. Il remplit avec autant de courage que de zèle les fonctions périlleuses auxquelles son état l'exposa plusieurs fois sur le champ de bataille, pendant les campagnes de 1792 à 1800. Il fut enfermé à Ste-Pélagie en 1804, après être rentré en France à 1803 et y avoir passé une année entière dans la plus parfaite tranquillité. Il fut transféré de Ste-Pélagie au Temple, où il demeura plusieurs années; à cette captivité succéda un ordre d'exil qui fut révoqué lors du retour de Louis XVIII. Alary accompagna ce prince dans les Pays-Bas en mars 1815, rentra en France avec lui en juillet de la même année, et reprit ses fonctions d'aumônier du quartier-général.

ALAVA (MICHEL D'), né à Vittoria en Espagne, en 1770, entra fort jeune dans la marine, s'y distingua et obtint le commandement d'une frégate. Appelé à l'assemblée des notables espagnols qui fut convoquée à Bayonne par les ordres de Napoléon, en 1808, il accepta et signa la constitution donnée à l'Espagne, en juin de la même année, par le prince Joseph, que son frère venait de placer sur le trone des Espagnes et des Indes, après l'abdication extorquée à Charles IV et à sa famille. Alava fut blessé, en 1812, à la bataille de l'Albuera et à l'affaire de Burgos. La perte de la bataille de Baylen ayant forcé le roi Joseph à se retirer à Vittoria, le général d'Alava l'y suivit; mais peu de temps après, les succès des Espagnols ayant contraint l'armée française à évacuer l'Espagne, il entra dans les rangs de l'armée de l'indépendance, se fit connaître du duc de Wellington, dont l'armée agissait de concert avec les Espagnols, et fut employé par ce général dans un grand nombre d'occasions importantes. Alava se trouva à la bataille de Toulouse, livrée le 10 avril 1814, et fut nommé maréchal-de-camp. Tant de services rendus à sa cause, n'apaisèrent pas d'abord Ferdinand

qui, lorsque le général rentra en Espagne, donna l'ordre de l'arrêter. Cette détention fut cependant de peu de durée; Alava reçut avec sa liberté le grade de lieutenant-général, la croix de commandeur d'un des anciens ordres d'Espagne et sa nomination à l'ambassade des Pays-Bas.

ALBANI (Joseph), cardinal-diacre, né à Rome, en 1750, d'une famille riche et illustre, originaire d'Albanie, et que les conquêtes des Turcs forcèrent dans le 16me siècle à se réfugier en Italie, où elle se partagea en deux branches, dont l'une s'établit à Bergame et l'autre dans le duché d'Urbin. C'est de cette dernière branche qu'est sorti Jean-François Albani, élu pape en novembre 1700, sous le nom de Clément XI. Joseph Albani commença fort tard sa carrière politique; le goût des plaisirs l'emporta constamment en lui sur celui de l'étude. Il était habile musicien, et peu d'artistes le surpassaient dans l'art de jouer du violon. Sa fortune était fort peu considérable; on lui donna les moyens de s'enrichir en le plaçant à la tête des approvisionnemens (la préfecture de l'Annone). Destiné à occuper les premières dignités de l'église, on voulut lui en ouvrir les portes en le nommant nonce près la cour de Vienne. On assure que la crainte d'être forcé, dans cette situation nouvelle, de renoncer à des goûts qui faisaient le charme de sa vie, et son attachement pour la duchesse de B*******, le déterminèrent à refuser l'offre brillante qui lui était faite. On a prétendu que la passion exclusive qu'il témoignait pour les arts, était beaucoup moins l'effet du sentiment dont il était pénétré, que de la profonde adresse avec laquelle il pensait voiler par là ses projets politiques. On attribuait à la même adresse l'aveu qui lui échappait souvent: « Qu'il était né pour être musicien et non pas cardinal. » La faveur dont jouissait sa famille et sur laquelle il paraissait entièrement se reposer du soin de son avancement ne lui fut d'aucun secours auprès de Pie VI, qui laissait rarement déterminer ses choix par des considérations de cette nature. Albani fut enfin nommé auditeur de la chambre apostolique, et dès-lors, ainsi que l'avaient fait ses ancêtres, il s'attacha aux intérêts de la cour de Vienne qu'il servit dans toutes les occasions avec un zèle qui ne se démentit jamais, et dans lequel il entrait presqu'autant de haine pour la France, que d'affection pour la maison d'Autriche. Il donna la preuve de ces sentimens lors de l'assassinat commis à Rome sur la personne de l'ambassadeur français Basseville; quoiqu'il n'ait pas été précisément convaincu d'y avoir pris part, cependant sa conduite et ses discours le firent universellement accuser alors de n'avoir pas été étranger aux événemens qui avaient amené cette catastrophe. La cour de Rome, que sa faiblesse forçait à tous les momens de changer sa politique, venait d'envoyer Albani dans quelques-uns des petits états de l'Italie pour les déterminer à faire cause commune avec elle contre la république française; mais n'ayant pu entraîner dans ses projets que le roi des Deux-Siciles, et reconnaissant l'insuffisance de ses forces, elle s'était décidée à traiter avec cette république à l'instant même où Albani se rendait à Vienne pas ses ordres avec le traité conclu entre la cour de Rome et celle des Deux-Siciles. Le ministère autrichien témoigna à l'envoyé du St-Père tout son mécontentement de la paix qui venait d'être conclue entre Sa Sainteté et la France; néanmoins, Albani dont on connaissait les sentimens secrets, n'éprouva aucune défaveur personnelle, séjourna quatre mois à Vienne, en qualité d'auditeur du St-Siége, et, certain d'être approuvé par sa cour, ne cessa d'intriguer contre la France avec le cabinet de Vienne. En février 1797, une correspondance adressée à Albani par le cardinal Busca, ayant été interceptée par l'armée de Bonaparte, ce général en donna immédiatement connaissance au directoire français qui rompit sur-le-champ les traités et recommença la guerre. Albani

se vit bientôt dépouillé, par les rapides conquêtes des Français, des bénéfices considérables qu'il possédait dans la Lombardie autrichienne, et lorsque Rome tomba en leur pouvoir, son palais fut mis au pillage; le changement qui s'opéra quelques années après dans le gouvernement de la France, ayant entièrement renversé le système de la politique de cet état, et Pie VII étant monté sur le trône pontifical, Albani fut élevé, en 1801, par ce prince, à la dignité de cardinal, mais il avait depuis long-temps cessé d'habiter Rome, et avait fixé sa résidence à Vienne, où il est encore.

ALBARADE (N. D'), contre-amiral et ministre de la marine sous la république; il servait dans la marine lorsque la révolution créant de nouvelles idées, mit tous les esprits en fermentation et déplaça, en quelque sorte, toutes les bases de l'ordre social. Le jeune d'Albarade adopta ces idées avec exaltation, et se distingua par là de la presque totalité de ses camarades qui se prononcèrent avec force dans des opinions contraires. Lorsqu'en 1793, Monge eut quitté le ministère de la marine, d'Albarade l'y remplaça, et quel que fut son zèle à servir la cause de la liberté et son intégrité à remplir ses devoirs, il ne put échapper aux accusations qui poursuivaient les ministres de la république avec autant d'acharnement qu'elles avaient poursuivi les ministres du roi. Dénoncé à propos des mouvemens qui avaient éclaté à Marseille et à Toulon, après les événemens du 31 mai 1793, il eut encore à répondre, en janvier 1794, au reproche qui lui fut fait sur l'inexécution d'un décret qui nommait le lieutenant Trulé, capitaine de vaisseau. Toutes ces tracasseries ne lui fermèrent cependant pas les portes des jacobins, où il fut admis à la suite de ces explications. D'Albarade, très-recommandable d'ailleurs, avait, dans la seule vue de se maintenir au ministère, laissé prendre à cette faction désorganisatrice un ascendant immense dans ses bureaux. Toutefois ses espérances furent trompées, car le comité de salut public de la convention ayant résolu dès long-temps de concentrer la puissance dans ses mains, supprima le conseil exécutif en avril 1794. D'Albarade rentra dans les rangs de l'armée navale, où il demeura sans fonctions actives jusqu'à ce que le directoire l'eût appelé au commandement du port de Lorient, en 1796. Deux ans après, à la suite de l'incendie du vaisseau *Le 14 juillet*, il fut destitué et traduit devant un conseil de guerre qui le déclara incapable de servir. On a pensé, et probablement avec raison, que des haines particulières avaient pu influer puissamment sur la sentence rendue contre lui. Quoi qu'il en soit, le gouvernement lui-même a paru l'infirmer ensuite, en rendant à M. d'Albarade non-seulement le grade de capitaine de vaisseau, mais encore en l'élevant à celui de contre-amiral.

ALBEMARLE (WILLIAMS-CHARLES-KEPPEL, comte D'), prit séance à la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, le 21 février 1794, se prononça pour le parti des Wighs, fut dirigé, dans la carrière politique, par lord Lauderdale, l'un des hommes d'état les plus honorables et les plus distingués de l'Angleterre, adopta les principes d'une sage liberté, et leur fut constamment fidèle. Lorsqu'en mai 1794, lord Grenville, alors ministre des affaires étrangères, demanda que la proposition de former des corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre, fût discutée en comité secret, le comte d'Albemarle ne s'éleva pas contre ce projet avec moins de force qu'il ne l'avait fait quelques mois auparavant contre celui de faire débarquer, dans la Grande-Bretagne, des troupes étrangères. Son opposition aux mesures ministérielles ne fut jamais en lui le résultat de l'esprit de faction, mais seulement de la manière dont il considérait les intérêts bien entendus de l'état; ce fut en conséquence de ce même système que, dans la séance de la chambre des pairs du 16 mars 1797, il exprima le vœu que les mesures adoptées par le ministère,

« pour employer la marine de l'état à protéger l'Irlande contre l'invasion dont elle était menacée, » fussent examinées attentivement. On n'a point oublié les dangers auxquels fut exposée, à cette époque, cette partie du royaume-uni ; il fut évident alors que, si la tempête et quelques ordres mal exécutés n'eussent pas désuni la flotte à l'instant fixé pour le débarquement, l'Irlande, dans l'état de mécontentement et de division, où la politique ministérielle s'obstinait à placer les esprits de ses habitans, eût inévitablement secondé les efforts de l'armée française, et réuni ses forces aux siennes pour s'affranchir de l'oppression sous laquelle elle était accablée.

ALBERT DE RIOMS (Le comte D'), né en Dauphiné, vers l'année 1740, servit dès ses plus jeunes années dans la marine et ne tarda pas long-temps à s'y faire distinguer; il montait l'une des frégates qui composaient l'escadre envoyée par la France dans l'Amérique-Septentrionale, lorsque le cabinet de Versailles se déclara en faveur des États-Unis, qui combattaient alors pour faire reconnaître leur indépendance de l'Angleterre, et sa bravoure mérita souvent les éloges de ses chefs. Il commandait, en 1779, le vaisseau *Le Sagittaire*, fort de 50 canons, dans l'escadre avec laquelle le comte d'Estaing battit celle de l'amiral Byron, et dès le 27 septembre de la même année, il attaqua le vaisseau anglais, l'*Experiment*, de même force que le sien, et chargé de 650,000 francs; il parvint à s'en emparer après un combat opiniâtre. Lorsque l'escadre du comte de Grasse se mit en mer, en 1781, le comte de Rioms, à qui était confié le commandement du vaisseau *Le Pluton*, portant 74, se fit remarquer dans tous les combats livrés par elle, et remporta successivement des avantages signalés, le 25 avril de cette année, contre l'amiral Hood, sous le canon du fort royal de la Martinique; le 5 septembre, contre l'amiral Graves, devant la baie de Chesapeak; les 25 et 26 janvier 1782, près Saint-Christophe, contre le même amiral Hood, vaincu par lui l'année précédente; enfin, dans les fatales affaires des 9 et 12 avril suivans, contre l'amiral Rodney, entre la Dominique et la Guadeloupe. Un conseil de guerre avait été convoqué, par les ordres de la cour, après les désastres de cette journée, pour prononcer sur la conduite des officiers supérieurs. On rendit au comte d'Albert toute la justice qui lui était due; cette action, si funeste pour les armes françaises, devint utile à sa fortune, et mit dans une telle évidence l'importance de ses services, que le grade de chef d'escadre lui fut conféré peu après. Nommé ensuite lieutenant-général, il fut envoyé à Toulon, en qualité de commandant maritime. La revolution qui éclata presqu'à la même époque, le mit à portée de donner de nouvelles preuves de dévouement. S'étant opposé, avec un peu d'inconsidération peut-être, mais animé par un excès de zèle pour ses devoirs, à ce que les ouvriers de l'arsenal portassent la cocarde tricolore, lorsque les papiers publics avaient annoncé déjà que le roi lui-même avait adopté cette cocarde, la résistance de M. de Rioms devint le signal d'une redoutable insurrection. Meilleur guerrier que sage politique, rien ne put le déterminer à modifier ses ordres; abandonné par les troupes, il fut arrêté avec MM. du Castelet et de Village. Cette affaire avait produit un tel éclat, que le rapport en fut fait à l'assemblée nationale, qui décréta que les officiers et leur chef étaient également irréprochables. Le roi, pour dédommager M. d'Albert de tant de désagrémens, dont l'unique cause était dans sa fidélité, lui confia, quelque temps après, le commandement d'une flotte de trente vaisseaux de ligne, qu'on réunissait à Brest. Le but de cet armement était de soutenir les prétentions de l'Espagne contre l'Angleterre. L'organisation du matériel de cette flotte fut impossible; l'insubordination rendit inutiles tous les efforts du comte d'Albert, qui, ayant perdu tout espoir de ramener l'ordre, supplia enfin le roi d'agréer sa démission, et se rendit, en 1792, auprès des princes

français, alors à Coblentz; il s'y réunit à un corps uniquement composé des officiers de la marine, émigrés, et fit la campagne avec lui. Agé de 52 à 53 ans, fatigué par de longs travaux, plus usé encore par des chagrins amers, et le spectacle de sa patrie livrée aux plus affreuses agitations, M. d'Albert se retira en Dalmatie, et y vécut long-temps dans la retraite. Rentré, ou plutôt rappelé en France, après le 18 brumaire, il y a terminé, après quelques années, son honorable carrière, au milieu d'un petit nombre d'amis, dont il s'était cru séparé pour jamais.

ALBERT (Jean-Bernard), exerçait à Colmar la profession d'avocat; il adopta avec chaleur les opinions révolutionnaires, et fut l'un des fondateurs de la société des amis de la constitution. Député du département du Haut-Rhin à la convention, il y vota pour la détention de Louis XVI, son bannissement à la paix, et l'appel au peuple du jugement à intervenir. Ce jugement ayant prononcé la mort, M. Albert vota pour le sursis. Lorsqu'à la suite des événemens du 13 vendémiaire, la constitution directoriale (dite de l'an 3) fut établie, il entra dans le conseil des cinq-cents et en sortit deux ans après. Rewbell, alors membre du directoire, lié depuis long-temps, et de la manière la plus intime, avec M. Albert père, avait pris son fils pour secrétaire particulier. Quand le directoire se divisa, et que Carnot se fut prononcé pour un parti dont il avait été jusque-là l'ennemi irréconciliable, Rewbell se réunit à ses collègues, Barras et Réveillère-Lépaux, et détermina ainsi la majorité qui opéra le mouvement du 18 fructidor. M. Albert lui donna, dans cette circonstance, de nouvelles preuves d'attachement et de fidélité, et s'unit étroitement à sa cause. M. Albert fut successivement appelé au tribunal de cassation, député au conseil des anciens en l'an 6 (1798) par la scission des électeurs qui se réunit à l'institut, et membre du corps-législatif après la révolution du 18 brumaire, (novembre 1799). Le terme de ses fonctions étant expiré en 1803, M. Albert fut nommé par le roi, en 1814, son procureur près le tribunal criminel de Schelestadt. — Un second Albert fut député du département du Bas-Rhin au conseil des cinq-cents, dont la session s'ouvrit le 1er prairial an 6 (1798.) Il entra au corps-législatif l'année suivante, après la révolution du 18 brumaire. — Un troisième Albert (François) fut appelé, en janvier 1812, à la présidence du collége d'arrondissement de Briançon. — Un quatrième Albert était substitut du commissaire du directoire près le tribunal de première instance de Metz, et fut nommé, en 1800, par arrêté des consuls, juge au tribunal près lequel il exerçait ses fonctions. Enfin, un cinquième Albert fut élu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés.

ALBERT (Joseph-Jean-Baptiste), né le 28 août 1771, lieutenant-général, premier aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, commandant de la légion d'honneur et chevalier de la couronne de fer, a rempli une carrière très-distinguée, en parcourant successivement tous les grades militaires. Après avoir fait les campagnes de 1801 et 1806, contre la Prusse et la Russie, il fut chargé en qualité de général de brigade d'un commandement au siége de Dantzig, et se conduisit, dans les diverses affaires où il se trouva, avec autant d'habileté que de bravoure. Les rapports qui furent faits lors du combat de Wiesselmunde s'exprimèrent sur le compte de ce général dans les termes les plus honorables et les mieux mérités. Ses succès militaires, son attachement à la cause de la véritable liberté, ses opinions aussi modérées que solides, fixèrent les regards de ses concitoyens, et lui méritèrent de leur part la distinction la plus flatteuse. Le collége électoral de l'arrondissement d'Embrun, le nomma candidat au corps législatif, le 26 février 1812; mais l'armée réclamait alors trop impérativement ses services, et la campagne de Russie, allait lui offrir d'importantes occasions de se faire mieux con-

naître. Le 28 juillet 1812, il acquit une nouvelle gloire au passage de la Dwina, où il courut de grands dangers; six mois après, il combattit et mit en déroute un corps russe considérable, qui s'avançait sur Bonn. Le général Albert avait été long-temps premier aide-de-camp du maréchal duc de Castiglione (Augereau). Lorsque ce maréchal fut nommé, en juillet 1814, commandant supérieur de la 19me division militaire, à Lyon, M. Albert y remplit les fonctions de chef de l'état-major, et reçut la décoration de l'ordre de St-Louis, le 8 du même mois. Le duc de Castiglione ayant été remplacé dans le commandement supérieur, par le comte Roger de Damas, le général Albert fut chargé du commandement de la ville; après les événemens du 20 mars 1815, il fut appelé à l'armée du Rhin, et mis à la tête d'une division qui ne prit aucune part à cette guerre de trois jours. Vers le 20 mai, il quitta Strasbourg, où son quartier-général était établi, pour diriger la marche des troupes qui bordaient le Rhin du côté de Seltz et de Lauterbourg, et revint à Paris où il resta quelque temps sans emploi; M. le duc d'Orléans, si bon juge de la gloire militaire, qui a pris une part si brillante à celle des Français, et qui n'y est devenu étranger que lorsqu'il y a été forcé par la proscription, ou lorsque la guerre ayant cessé d'avoir pour noble but l'indépendance nationale, ne se faisait plus que dans l'intérêt d'un seul homme et l'asservissement des peuples, était alors en Angleterre. A son retour, ce prince s'est empressé d'attacher le général Albert à sa personne, en qualité de premier aide-de-camp; et, forcé par les réglemens militaires, de faire un choix entre deux officiers qui lui étaient également chers, il a fait connaître au comte Thibaut de Montmorency, « qu'il croyait de son devoir de donner la préférence à celui qui avait fait la guerre. » Il n'est pas facile de décider lequel, du prince ou du général, est le plus honoré par ces belles paroles, où se peint une ame éminemment française. — Un baron ALBERT, né à Chaleat, département du Jura en 1776, est entré le 5 août 1792, dans le 10e bataillon des volontaires du Jura, a été ensuite capitaine dans la 69e demi-brigade; l'a quittée le 28 mars 1807, pour entrer avec la même qualité dans les grenadiers de la garde impériale, où il fut nommé chef de bataillon, en juin 1811. En janvier 1814, M. Albert a été nommé colonel-major du 1er régiment des tirailleurs de la jeune garde; il a reçu la décoration de la légion d'honneur en avril 1807; celle d'officier du même ordre, le 5 juin 1809; la croix de la réunion, en août 1813; enfin le titre de comte en septembre de la même année.

ALBERTAS (SUSANNE marquis D'), était premier président au parlement d'Aix, avant la révolution, et s'est montré constamment ennemi des principes qui l'ont amenée; aussi n'est-ce pas sans quelqu'étonnement, qu'on ne le vit point quitter la France, et se réunir aux émigrés; le désir de ne pas compromettre une fortune considérable, expliquait cependant toute la conduite de M. d'Albertas, et l'on ne peut à cet égard que louer la sagesse de ses calculs, car les événemens de la révolution, bien loin de lui faire perdre son patrimoine héréditaire, ont accru singulièrement sa fortune et justifié sa prévoyance. Quoi qu'il en soit, si M. d'Albertas est demeuré parfaitement étranger aux affaires publiques, pendant les gouvernemens divers qui se sont succédés en France, dans l'espace de 21 ans; s'il n'a coopéré que par les vœux les plus sincères, au retour de la maison de Bourbon: son zèle est devenu beaucoup plus actif du moment où cette maison a été replacée sur le trône, et l'ardeur de ce zèle lui mérite bien quelqu'indulgence pour une légère erreur de dates. M. d'Albertas nommé par le roi, préfet des Bouches-du-Rhône en 1814, ne cessa, pendant la malheureuse campagne de M. le duc d'Angoulême, dans le midi, de contre-signer les bulletins de ce prince, jusqu'au moment où la destitution pro-

noncée contre lui, le contraignit d'abandonner son poste, et de se retirer dans sa terre de Géménos, où son père avait été assassiné pendant les premiers troubles de la révolution; il ne fut l'objet d'aucune persécution, pendant les cent jours, où le trône fut réoccupé par Bonaparte; il attendit avec tranquillité le dénouement de ce nouveau drame et fit, au second retour du roi, un échange heureux de ses fonctions de préfet en celles de pair de France auxquelles il fut appelé par ordonnance royale du 17 août 1815.

ALBERTI, DI VILLANOVA (FRANÇOIS D'), auteur du meilleur Dictionnaire français et italien, italien et français que nous ayons, était né à Nice, en 1737. Le succès des trois premières éditions de son dictionnaire, l'engagea à le perfectionner dans une 4e qu'il donna à Marseille en 1796, 2 vol. in-4. Son *Dizionario universale critico encyclopedico della lingua italiana*, imprimé à Lucques, en 1797, est fort estimé, et peut tenir lieu, à des étrangers, du dictionnaire de *la Crusca*. Alberti était occupé à en donner une nouvelle édition, lorsqu'il mourut à Lucques en 1800. L'abbé François Federighi, son collaborateur, resta chargé par lui d'en publier le dernier volume. Cette édition a paru en 1805, Lucques, 6 vol. in-4.

ALBIGNAC (le comte D'), issu d'une ancienne famille du midi de la France, transplantée et fixée en Normandie, obtint le 1er juillet 1780, le grade de mestre-de-camp des gardes-du-corps, et quatre ans après, en février 1784, celui de lieutenant chef de brigade. Il quitta la France en 1791, et y rentra après le 18 brumaire; les intolérans chevaliers de l'autel et du trône, ceux qui s'arrogent le droit exclusif d'élever ou de détruire les réputations de royalisme et d'honneur, ont prétendu qu'il s'était élevé des nuages sur la *pureté* de la conduite qu'avait tenue M. d'Albignac, depuis l'époque de son retour en France jusqu'à celle où le roi, replacé sur le trône, en 1814, le nomma major-général de ses gardes-du-corps. Nous ne nous établirons pas juges dans une question de cette nature et qui embrasse de trop hauts intérêts, mais ce qui est certain, c'est que des considérations particulières n'ayant point permis à M. d'Albignac de suivre le roi, lorsque ce prince se retira à Gand et ne lui ayant laissé la possibilité de le rejoindre que peu de jours avant son retour à Paris, M. d'Albignac fut très-mal reçu de ses camarades, lorsqu'il se retrouva au milieu d'eux. Il entreprit vainement de faire admettre les plus légitimes excuses, elles furent toutes rejetées, et la situation de M. d'Albignac devint de plus en plus difficile. Les désagrémens nouveaux qu'il éprouvait tous les jours, allaient le déterminer à se retirer du service, lorsqu'il se trouva prévenu par l'ordonnance du mois d'août, qui met en retraite les officiers âgés de plus de 50 ans. Il n'y avait pas lieu à se méprendre sur l'intention qui avait fait comprendre M. d'Albignac dans les dispositions de cette ordonnance, dont l'application a été, dans un grand nombre de circonstances, abandonnée à la *sagacité* ministérielle. — D'ALBIGNAC... fils du précédent, est parvenu, par des services distingués rendus à l'état, dans les emplois inférieurs et en qualité d'aide-de-camp du maréchal prince de la Moskwa (Ney), au grade de maréchal-de-camp. Le département du Calvados, le nomma, dans le mois de mai 1815, membre de la chambre des représentans. Une ordonnance du roi, en date du 26 juillet de la même année, a appelé M. d'Albignac à la présidence du collége électoral de l'arrondissement de Bayeux.

ALBIGNAC (MAURICE-CASTELNAU, comte D'), cousin des précédens, servait avant la révolution. Ayant été attaché sept ans pendant l'émigration, à un corps soldé par l'Angleterre, il revint en France, après la journée du 18 brumaire, et entra dans les gendarmes d'ordonnance, dont le comte de Laval, nommé depuis gouverneur du château de Compiègne, avait le commandement. M. d'Albignac passa au

service du roi de Westphalie à l'époque du licenciement des gendarmes ; ce prince lui confia le porte-feuille de la guerre, et le nomma en même temps grand-écuyer, après lui avoir conféré le titre de comte de Ride. M. d'Albignac fut employé, en 1809, à la poursuite du fameux Schill, dont il détruisit les bandes, et qu'il força de se tuer, afin de ne pas tomber vivant dans les mains de Napoléon, qui témoignait contre ce partisan une haine personnelle, et tout-à-fait indigne d'un souverain. M. d'Albignac paraît s'être expliqué avec beaucoup de liberté sur les désordres de la cour de Westphalie, et avoir désiré, plus d'une fois, de s'en éloigner ; lorsque le roi fut instruit de cette résolution il s'y opposa fortement, et exigea que M. d'Albignac donnât sa parole d'y renoncer. Celui-ci le lui promit ; mais quelques heures ayant suffi pour faire changer les dispositions de Jérôme à l'égard de son ministre, ce fut par un article du *Moniteur westphalien*, qui annonçait en substance « que M. d'Albignac avait résigné ses places par raison de santé, et allait voyager dans le midi de la France, » qu'il apprit sa disgrace. Le roi voulut conserver à M. d'Albignac le traitement de ses places, mais celui-ci les refusa ; partit pour la France, s'attacha au général Gouvion-St-Cyr, qui le prit pour chef de son état-major, et fit, en cette qualité, la campagne de Russie de 1812. On lui donna, l'année suivante, le commandement du département du Gard, qu'il conserva jusqu'à la restauration. Il fut alors mis à la demi-solde, et se rendit à Paris au moment où l'on y apprit le débarquement de Bonaparte, à Cannes. Toujours chef de l'état-major du général Gouvion-Saint-Cyr, qui venait d'être promu à la dignité de maréchal de France, il l'accompagna à Orléans, mais la défection des troupes devenant générale, M. d'Albignac se rendit dans le midi, espérant pouvoir y offrir encore ses services au duc d'Angoulême, ce prince était alors prisonnier au pont du St-Esprit. Il confia à M. d'Albignac des pleins pouvoirs, dont cet officier devait faire usage à son passage à Lyon, et des dépêches pour le roi, alors retiré à Gand. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ayant été appelé au département de la guerre, après le 8 juillet 1815, M. d'Albignac en fut nommé secrétaire-général ; il a été remplacé, dans ce poste, par M. Tabarié, nommé, depuis, sous-secrétaire d'état au même département, lorsque le porte-feuille en a été remis à M. le duc de Feltre.—Un autre individu de ce nom, simple chevalier de St-Louis, a fait la guerre d'Amérique, et a obtenu, en 1814, le brevet de commandeur de l'ordre.

ALBIGNAC (D'), lieutenant-général des armées du roi ; né gentilhomme, entra au service de bonne heure, et se trouvait déjà officier supérieur à l'époque de la révolution. Il commandait en 1791 les troupes de ligne en garnison à Nîmes et dans tout le département du Gard, et marcha à la tête de quelques centaines d'hommes pour comprimer les mouvemens royalistes qui s'étaient manifestés à Uzès et dans les environs. Le camp de Jalès s'était formé dans ces entrefaites ; il réunit à-peu-près sept mille hommes, et le dispersa sans brûler une amorce. Sa conduite, en cette occasion, lui valut les éloges des administrations de ces contrées, et lui mérita le grade de maréchal-de-camp commandant la 9[e] division militaire. Il fut nommé, le 24 octobre 1791, commissaire pour la réunion du Comtat Venaissin à la France ; mais des désagrémens suscités par sa rigueur excessive envers le 28[e] régiment d'infanterie de ligne, l'engagèrent à donner sa démission au moment même où il venait d'être suspendu de ses fonctions militaires, par le ministre de la guerre Narbonne. Cette défaveur ne fut pas de longue durée, car il fut promu au grade de lieutenant-général dès le mois de mai 1792, et continua de combattre les royalistes du Gard. Il échappa aux orages de la révolution, vécut quelques années sans commandement, et fut employé, en 1799, comme chef de la 11[e] division militaire.

fut unanimement accordée ; ce fut à cette époque, qu'assistant à l'une des représentations de C. Gracchus, tragédie de Chénier, où ce bel hémistiche « des lois et non du sang » était applaudi avec transport, Albitte, ivre de vin et de colère, se leva avec fureur contre le mouvement qui se manifestait, et se répandit en injures et en menaces contre le parterre. Le 9 thermidor (27 juillet 1794) mit un terme à son pouvoir sans rien changer à ses principes. On l'entendit se plaindre souvent, depuis cette époque de délivrance et de salut, des dénonciations qui retentissaient de tous les points de la France contre ceux de ses collègues qui, s'étant rendus coupables des mêmes excès que lui, conspiraient pour le rétablissement de leur odieux pouvoir. Accusé, lors de l'insurrection du 1er prairial (20 mai 1795), d'être l'un des chefs de ce mouvement, Tallien fit prononcer son arrestation. Albitte fut heureux de se soustraire par la fuite à l'exécution du décret ; car ayant été compris dans l'accusation qui renvoyait ses collègues Romme, Bourbotte, Duroi, Soubrany, Goujeon et Duquesnoi, devant une commission militaire, il eût été infailliblement condamné avec eux. L'amnistie proclamée par le gouvernement directorial, le 14 brumaire an 4 (1795), rendit à Albitte son existence politique; le directoire, par un impardonnable oubli de toutes les convenances, lui confia la place de maire de Dieppe. Rappelé, après le 18 brumaire, dans la carrière que lui avaient ouverte ses premiers travaux à l'assemblée législative, il fut nommé sous-inspecteur aux revues, et long-temps employé dans les armées en cette qualité. Il est mort, pendant la retraite de Moscou, exténué de fatigue, de froid et de besoin, et ne soutenant depuis trois jours son existence qu'avec les restes d'un flacon d'eau-de-vie qu'il partageait, dans ses derniers momens, avec un sergent d'infanterie.

ALBITTE (Jean-Louis), frère du précédent, fut, comme lui, député à la convention par le département de la Seine-Inférieure. Il n'a siégé dans cette assemblée que quatre mois après la mort du roi, et lorsque les suppléans y furent appelés pour remplir les places que la mort ou la détention de leurs malheureux collègues avaient laissées vacantes. Lorsque, après les journées des 1er, 3 et 4 prairial an 3 (20, 22 et 23 mai 1795), l'acte d'accusation fut demandée contre Albitte aîné, Jean-Louis embrassa la défense de son frère avec une chaleur digne d'un meilleur succès. Il ne passa point dans les conseils qui furent organisés en septembre de la même année, d'après la constitution directoriale de l'an 3, et a obtenu, plus tard, à Rheims, un emploi d'inspecteur de la loterie, qu'il occupait encore en 1817.

ALBON (André-Susanne, comte d'), arrière-petit-neveu du maréchal de St-André, et frère puîné de feu Claude-Camille-François d'Albon, distingué par ses voyages et ses nombreux écrits. Le comte d'Albon est né à Lyon, le 15 mai 1761. Entré fort jeune au service, il obtint, dès l'âge de 17 ans, un brevet de capitaine de cuirassiers ; il émigra en 1791, se rendit à Coblentz, et fit la campagne de 1792, sous les ordres du comte d'Artois. M. d'Albon, s'étant rendu à Berne en 1793, dans le dessein d'établir des intelligences dans la ville de Lyon, alors assiégée par l'armée de Kellermann, les cantons ne souffrirent pas qu'il prolongeât son séjour au milieu d'eux ; il retourna en Allemagne, et s'y fixa jusqu'en 1801. C'était l'époque où Bonaparte, ayant pris sous le nom de premier consul les rênes du gouvernement français, rappelait les émigrés, et s'efforçait, par tous les moyens, de les attacher à son service. M. d'Albon vécut près de douze ans dans l'obscurité, au milieu de sa ville natale, où il s'était marié. L'empereur l'ayant appelé à la mairie de Lyon, M. d'Albon remplissait les fonctions de cette place, lorsqu'en mars 1814 les puissances alliées, triomphant enfin de Napoléon, replacèrent la maison de Bourbon sur le trône de France. On ne sait jusqu'à

quel point il pourrait convenir à l'honneur de M. d'Albon de répéter ici les étranges éloges que lui accordent ses indiscrets amis, mais ceux-ci prétendent qu'au mépris des sermens prêtés à Napoléon, M. d'Albon n'a cessé de trahir, pendant la durée de ses fonctions, les intérêts de ce prince, et de servir secrètement ceux de la maison de Bourbon. Pour nous, qui sommes loin de penser qu'un serment, quel qu'il soit, ne lie pas jusqu'à la mort celui qui l'a prêté, nous nous garderons bien d'accorder une confiance légère à l'imprudente assertion des amis de M. d'Albon; nous penserons plutôt que, se considérant comme délié de ses sermens par l'abdication de celui qui était son souverain, M. d'Albon a cru devoir s'attacher désormais à la cause de ses anciens monarques. Nous penserons encore que ce fut malgré les ordres et à l'insu de M. d'Albon que le drapeau blanc fut arboré sur l'hôtel-de-ville de Lyon, avant que les événemens de Paris et l'abdication de Fontainebleau fussent parvenus à la connaissance de ce magistrat. Quoiqu'il en soit, M. le comte d'Albon, s'étant rendu à Paris un mois après que la ville de Lyon eut été occupée par les Autrichiens, obtint du roi, qui venait de faire son entrée dans la capitale, une audience particulière où il exprima, dans les termes suivans, les sentimens de ses administrés: « Le peuple français, en se rangeant sous l'étendard de la royauté avec un accord si unanime et si touchant, montre assez qu'aucun malheur n'avait pu affaiblir son amour pour le sang de ses rois, et qu'au sein de nos calamités, les droits de votre auguste maison au trône vivaient inaltérables dans tous les cœurs. C'est avec un attendrissement religieux, sire, que la ville de Lyon, après tant d'infortunes, voit le fils de saint Louis rendu aux vœux des Français, au trône de ses ancêtres. Il n'est point de plaies que ne cicatrise un bonheur si grand; il n'est point de douleurs qu'il ne console, point de souvenirs qu'il n'efface. Ce bon, ce magnanime Henri, l'amour et l'orgueil de nos pères, se plaisait à honorer la fidélité de notre ville du titre glorieux de sa bonne ville de Lyon... » Un excès de zèle porta, sans doute, M. d'Albon, à son retour de Paris, à adopter quelques-unes de ces mesures, compagnes ordinaires de la faiblesse et qui la décèlent toujours. Il proscrivit, entre autres choses, les portraits et les caricatures qui représentaient l'effigie de Bonaparte, ou pouvaient rappeler le souvenir de ce prince; souvenir que les malheurs et l'humiliation de la France gravaient trop profondément dans la mémoire des Français, pour qu'on pût espérer de l'effacer par une ordonnance de police. Le gouvernement d'alors, quelqu'incertain, quelqu'inhabile qu'il se montrât dans sa marche, apprécia cependant la faiblesse des moyens employés par M. d'Albon, et le destitua. Le retour de Bonaparte, qui survint peu de temps après, ne troubla, en aucune manière, la paisible existence de M. d'Albon; il n'éprouva aucune sorte de persécution, lors même que, sans un excès de sévérité, et d'après les principes dont il a fait, depuis, une application si rigoureuse au maréchal Ney, sa précédente conduite eût pu l'exposer aux justes vengeances d'un gouvernement, qu'on l'accusait d'avoir trahi. Les étrangers ayant une seconde fois ramené les Bourbons, il était naturel que M. d'Albon reçût, du parti dominant, le prix des services qu'il lui avait rendus. Aussi fut-il député à cette chambre en 1815, exaltée d'abord sans mesure et dissoute le 5 septembre de l'année suivante; il y siégea constamment sur les bancs de cette majorité, à laquelle on n'oubliera jamais qu'une année avait suffi pour peupler les pays étrangers de victimes, et couvrir le sol de la France de délateurs, de prisons et d'échafauds.

ALBRIZZI (Mme), (née Isabelle-Teotochi), naquit à Corfou vers 1770, et mariée successivement à deux nobles Vénitiens, a constamment captivé, par son esprit, par ses graces, et surtout par son amabilité, non-seulement les poètes et les prosateurs les plus illustres de son pays, mais encore les étrangers

de distinction qui l'ont connue. Vincent Denon, le sérieux d'Hancarville, le jeune Châteauneuf, lui rendirent d'éclatans hommages ; de même que les célèbres Italiens Victor Alfieri, Lauro Quirini, Hippolyte Pindemonte, l'abbé Cesarotti, l'abbé Franceschini, de l'université de Padoue, l'abbé Bertola, le général Cervoni, le sauvage Hugues Fascolo, etc. Elle s'est plu à faire leurs portraits moraux, à la manière de La Bruyère, dans un petit volume intitulé : *Ritratti scritti da Isabella Teotochi-Albrizzi*, imprimé à Brescia en 1807. Un littérateur italien, nommé Rossi, qui voulut en rendre compte dans le journal officiel du royaume d'Italie le 8 octobre de la même année, montra qu'il ambitionnait la faveur que Mme Albrizzi avait faite à ces personnages. Il la loua avec une sorte d'enthousiasme, et prétendit qu'elle s'était peinte elle-même en les peignant avec ses couleurs enchanteresses. Suivant lui, les portraits faits par elle montraient « son amour pour la vertu, ses qualités sociales, et une grande aversion pour toute sorte de bassesse, avec un inexprimable transport pour le beau et le vrai idéal. » Ce dernier trait semblerait annoncer que Mme Albrizzi a peint ses modèles plus beaux qu'ils ne le sont, et qu'elle leur a rendu en flatteries ce qu'elle en avait reçu en adulations. On trouve, au reste, dans ses tableaux une aimable originalité ; et elle paraît y avoir prouvé qu'elle savait pénétrer dans les plus secrets replis du cœur humain. Les portraits de son père, Antoine Teotochi, et de son mari, Joseph Albrizzi, font aussi partie de ce recueil, qu'elle a dédié, en mère tendre et vertueuse, à son fils Josephin, âgé de sept ans. Tous ces portraits moraux sont précédés d'une gravure représentant fidèlement les traits physiques du modèle.

ALBUFÉRA (Le duc D'). *Voy.* SUCHET.

ALDEGUIER (D'), était avant la révolution, conseiller au parlement de Toulouse ; il fut nommé par le gouvernement consulaire, juge à la cour d'appel de cette ville et par le gouvernement impérial, président à la même cour ; le roi le maintint dans cette place pendant la première restauration ; après en avoir été exclu lors du retour de Bonaparte, le 20 mars 1815, il y fut de nouveau rappelé par le roi, lorsqu'au 8 juillet de la même année, ce prince fut replacé sur le trône. Le département de la Haute-Garonne, nomma, en septembre de la même année, M. d'Aldeguier, membre de la chambre des députés. Il y fit partie du comité des pétitions, et vota dans toutes les questions importantes, avec la majorité. — AUGUSTE D'ALDEGUIER, son frère, obtint sous le gouvernement impérial, une place d'inspecteur de la librairie. Il voulut bien se charger en 1806, de répondre au nom de Voltaire, à l'épître que Chénier avait adressée à ce grand homme, qui n'aurait probablement avoué ni les idées, ni le style de son secrétaire. Cette réponse versifiée, est fort au-dessous du médiocre.

ALDINI (le comte ANTOINE), naquit à Bologne en 1756; il se livra assez long-temps à Rome, aux occupations du barreau; il revint ensuite dans sa patrie, y continua les mêmes travaux, et fut nommé professeur du droit public à l'université. En 1796 le comte Aldini fut envoyé, par les Bolonais, auprès du directoire exécutif en France, en qualité de ministre plénipotentiaire, lorsque cette ville, appuyée par les armes françaises, proclama son indépendance et se constitua en république; le directoire français lui fit l'accueil le plus distingué. En novembre de la même année, il fut rappelé en Italie par les Modénais qui, venant aussi d'ériger leur état en république, décernaient à Aldini, la présidence de leur congrès. Lorsque les deux républiques de Bologne et de Modène eurent été réunies à la république cisalpine, et ne formèrent plus avec elle qu'un seul état, Aldini entra dans le conseil des anciens de cette république, et en obtint bientôt la présidence. Nommé, après la bataille de Marengo, mem-



Alexandre 1.er



Alexandre I.er

bre de la commission du gouvernement qui devait préparer les travaux de la consulte, il fut d'abord envoyé à Paris en 1800, pour y traiter au nom de ses collègues, des intérêts de leur pays; puis à Lyon en 1801, pour y assister aux délibérations du congrès qui devait donner au gouvernement de la république cisalpine une organisation nouvelle. Immédiatement après que le nouveau gouvernement eut été constitué, Aldini fut nommé membre du collége électoral des Possidenti, et du conseil d'état. Il ne tarda pas à obtenir la présidence de ce dernier corps; mais une lutte d'opinions s'étant établie ensuite entre le vice-président de la république et lui, M. de Melzi réussit à l'en faire exclure. Aldini fit les réclamations les plus vives contre cette injustice, mais elles furent vaines. Napoléon voulant toutefois ménager d'une part un homme dont les services lui étaient précieux, et de l'autre, le vice-président Melzi, dont l'influence était puissante et qui ne pouvait plus s'accorder avec Aldini, résolut, lorsqu'en mai 1805, il plaça sur sa tête la couronne de roi d'Italie, de ramener Aldini en France, et de le fixer auprès de sa personne, en qualité de ministre secrétaire-d'état du nouveau royaume, en lui conférant le titre de comte, et la grande décoration de la légion d'honneur. L'empereur ajouta à ces faveurs, celle de nommer le comte Aldini, grand dignitaire de l'ordre de la couronne de fer, et trésorier du même ordre. Les événemens de 1814, ayant changé l'état politique de l'Europe et particulièrement celui de la France, et de l'Italie, l'empereur d'Autriche vit à Paris le comte Aldini, lui témoigna de la confiance et l'envoya à Vienne, où ce ministre est demeuré jusqu'en 1815. Lorsque l'empereur François est rentré en possession de ses anciens états d'Italie, le comte Aldini l'a précédé à Milan, de fort peu de temps; il réside maintenant dans cette ville, et paraît avoir renoncé à fixer désormais son séjour à Bologne, où cependant il possède de grandes et belles propriétés, qu'il visite une fois l'année.

ALDINI (Jean), frère du précédent, professeur de physique en l'université de Bologne, et membre de la société médicale et galvanique de Paris, forme le plus parfait contraste avec son frère le comte, par son mépris de la fortune, dont il néglige jusqu'aux plus simples apparences. Il a publié en français, à Paris, en 1804, un ouvrage en deux vol., intitulé: *Essai théorique et expérimental sur le galvanisme, avec une série d'expériences faites en présence des commissaires de l'institut national de France, et en divers amphithéâtres de Londres* (accompagné de plusieurs planches). Il publia à Milan, en italien, des *Observations sur le flux de la mer, considéré comme moteur des moulins*, pour se conformer aux intentions du vice-roi Eugène Beauharnais, qui voulait qu'on inventât une machine pour moudre les grains à Venise par le moteur du flux et reflux de la mer dans les lagunes. Ces *Observations* d'Aldini paraissaient n'être que le chapitre x d'un ouvrage qu'il promettait au public sur le bélier hydraulique de Mongolfier. Pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, en 1803, Jean Aldini publia à Londres, in-4: *An account of the late improvements in galvanism.* Le crédit du comte fit accorder au savant la décoration de la couronne de fer, et une place de conseiller-d'état du royaume d'Italie en 1811.

ALDOBRANDINI. *Voy.* Borghèse.

ALEA (Léonard). On a de lui: l'*Antidote de l'athéisme*, ou *Examen critique du Dictionnaire des athées*, 1801, in-8; réimprimé et augmenté sous le titre de, *la Religion triomphante des attentats de l'impiété*, 1802, 2 vol. in-8. —*Réflexions sur le divorce*, 1802, in-8.

ALEXANDRE PAULOWITZ, Ier du nom, empereur et autocrate de toutes les Russies, le 24 mars 1801, couronné à Moskou le 27 septembre de la même année, et roi de Pologne en 1815. Ce prince, né le 24 décembre 1777, et marié le 9 octobre 1793, à Elisabeth Alexiewna (Louise-Marie-Auguste

de Bade), est le premier des enfans de l'empereur Paul Ier et de Sophie-Dorothée-Auguste-Marie-Federowna de Wurtemberg-Stuttgard. C'est surtout lorsque nous avons à recueillir les faits qui doivent servir à faire mieux connaître un bon prince que nous avons plus particulièrement à nous plaindre de l'obligation où nous sommes de nous renfermer dans les bornes d'un extrait ; il est vrai que cette obligation devient moins pénible, lorsque les qualités du personnage dont nous devons entretenir nos lecteurs, ainsi que la grandeur et la variété des événemens qui se rattachent à son nom, se réunissent pour inspirer l'attention la plus soutenue et offrir, dans quelques pages, tout l'intérêt d'une longue et importante histoire. Les premières années d'Alexandre furent confiées à Catherine II. Paul Ier ne s'occupa point de l'éducation du jeune prince ; mais ce fut avoir presque tout fait pour elle que de l'avoir confiée aux soins de M. de La Harpe, colonel suisse, dont les sages principes, les idées philosophiques et les lumières, aidés du naturel heureux du jeune prince, présageaient, à son siècle et à la Russie, une longue suite d'années de paix et de prospérité. Le jour où Alexandre monta sur le trône fut marqué par des bienfaits : un ukase déclara qu'une partie des personnes détenues pour dettes serait mise en liberté ; qu'il y aurait une diminution dans les impôts, et que toute poursuite pour le paiement des amendes serait abrogée ; qu'une amnistie serait accordée aux déserteurs, et qu'enfin il y aurait suspension de recrutement pour l'année. Les derniers actes du précédent gouvernement avaient été marqués par de si étranges violences, que l'empereur jugea qu'un de ses plus pressans devoirs était de rendre justice à cette foule de victimes de l'arbitraire, qui avaient été précipitées dans les prisons ou envoyées dans l'exil. Une commission fut nommée pour examiner les causes des ordres qui avaient été donnés. La censure fut abolie, l'uniformité des poids et mesures adoptée, le haut commerce, négligé si long-temps, encouragé et honoré par le droit de participer aux privilèges de la noblesse. De vives réclamations s'élevaient contre l'administration de la justice et les abus qui en résultaient ; Alexandre y mit un terme. Il se montra également sévère envers les juges qui céderaient à la corruption, et les particuliers qui oseraient la tenter. Ne jugeant pas que l'institution sublime des jurés pût être appliquée à un peuple né seulement depuis un siècle à la civilisation, il suppléa, par un ukase de réformation, au grand bienfait que la sagesse ne lui permettait pas encore d'accorder à ses peuples, et ordonna que, dans les affaires criminelles, l'unanimité d'opinion parmi les juges serait indispensable pour condamner à mort. Les principes de ce prince, éminemment portés à la modération, le décidèrent à renoncer à la grande-maîtrise de l'ordre de Malte, dont son prédécesseur avait fait un des attributs de la couronne. Ce fut en juin 1802 que commença, à Memel, une liaison devenue, depuis, si franche, si dévouée et si intime entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Alexandre, pendant ce voyage, ne laissa échapper aucune occasion de se montrer le plus tolérant et le plus affable des hommes, en même temps qu'il se montrait le protecteur et l'ami des sciences ; il ordonna qu'une somme de 16,000 roubles fût appliquée à l'impression des ouvrages dont l'utilité serait reconnue ; il fit l'acquisition du beau cabinet de la princesse Zablonowka, et de la célèbre collection minéralogique de Forster. Les savans, les littérateurs célèbres de l'Europe, n'eurent pas une moindre part à ses bienfaits que les hommes distingués nés dans ses états. Il répondit par l'envoi de diamans précieux, accompagnés de la lettre la plus obligeante, à la dédicace que lui avait faite l'abbé Delille de la traduction de l'Enéide. L'extrême éloignement de ce prince pour la magnificence et le faste, se développait dans les moindres circonstances. Avant d'entreprendre, en septembre de l'année

1802, le voyage qu'exigeaient les revues du camp de Krasnoï-Sélo, il fit annoncer qu'il désirait qu'aucun des honneurs d'usage, qui entraînaient toujours des dépenses considérables, ne lui fût rendu sur sa route. Constamment occupé de tout ce qui pouvait élever les institutions de son empire à un plus haut degré d'amélioration, il changea, au retour de ce voyage, l'organisation du sénat, celle du ministère, et des bornes furent imposées en même temps à l'autorité des gouverneurs-généraux des provinces. Alexandre, accoutumé à devancer les lumières de sa nation, et même celles de son siècle, rendit, en décembre de la même année, un ukase dont il étendit le bienfait, restreint jusque-là à la seule noblesse, à toutes les classes de ses sujets, pour l'extinction de la confiscation des biens héréditaires, quel que fût le crime pour lequel le coupable eût été condamné. La Russie était alors en paix avec l'Europe; Alexandre put se livrer, sans distraction, à tout ce qu'il méditait pour la prospérité de ses états et le bonheur de ses peuples. Ce fut dans l'année 1804 qu'il établit une école d'enseignement public à Teflis; qu'il ouvrit l'université de Wilna et celle de Cherson; qu'il fonda un séminaire où les clercs catholiques recevaient l'instruction; qu'il prescrivit l'organisation des écoles de médecine, de chimie et de chirurgie; qu'enfin il créa, dans la capitale, un muséum de marine. L'empereur affecta des fonds considérables à tous les établissemens que sa munificence venait de fonder. Les dépenses annuelles de l'éducation publique montaient seules à 2,000,000 de roubles. Les relevés les plus exacts portaient, il y a douze ans, à 497 les diverses maisons d'éducation existantes à Saint-Pétersbourg; 1484 maîtres les dirigeaient, et l'on élevait à 33,506 le nombre des élèves qui les fréquentaient en 1807. Les progrès de ces établissemens répondent de jour en jour davantage aux heureuses espérances que l'empereur en a conçues, et donnent lieu de présumer que dans un demi-siècle, les lumières ne seront pas moins répandues en Russie qu'elles ne le sont dans les états de l'Allemagne. Les relations entre la Russie et la France se maintenaient sur un pied de paix, lorsque le traité d'Amiens fut rompu. Alexandre, qui vit avec peine la paix de l'Europe troublée, s'efforça de rapprocher la France et l'Angleterre, mais ses efforts furent d'autant plus inutiles que, dans les vues des deux cabinets, la guerre était devenue indispensable. Une circonstance particulière ne tarda pas à inspirer à l'empereur de Russie un juste ressentiment contre Napoléon. Des explications très-vives avaient eu lieu entre ce dernier et le comte de Markoff, relativement à la marche politique du cabinet russe. Napoléon, avec lequel toute discussion se terminait ordinairement par des injures, toutes les fois qu'il croyait être assuré de sa supériorité, et qui trouva, dans le comte de Markoff, un caractère presqu'aussi indomptable que le sien, s'emporta jusqu'à la fureur, invectiva le ministre russe, et se déchaîna contre lui et contre son cabinet, en insultes et en menaces. M. de Markoff quitta Paris en 1804, et le comte d'Hédouville, ambassadeur de France à Pétersbourg, demanda ses passe-ports à la même époque. Cette rupture avec le Nord suscita de nouveaux ennemis à la France, et en 1805, les cabinets de St-Pétersbourg, de Vienne, de Londres et de Stockholm, signèrent un traité d'alliance, offensive et défensive, dont le but était uniquement dirigé contre la politique de Napoléon, qui, dès-lors, ne gardait plus ni mesure, ni mystère, et marchait à la domination universelle; c'était à l'instant même où se formait, contre lui, cette redoutable coalition, qu'il plaçait sur sa tête la couronne royale d'Italie. Le comte de Novoziltzow était arrivé à Berlin pendant ces événemens, et devait se rendre à Paris, auprès de Napoléon, à l'instant où l'on apprit ce qui se passait en Italie : tout accommodement étant devenu, dès-lors, impossible, d'après les instructions données à l'envoyé de Russie, celui-ci repartit tout-à-coup pour St-Pétersbourg, sans avoir rem-

pli sa mission, et se borna, en quittant Berlin, à rendre publique une note dans laquelle il rejetait, d'avance, tous les malheurs de l'Europe sur l'ambition de la France, et où il faisait connaître les motifs qui rendaient la guerre désormais inévitable. Il faut le dire : un des caractères particuliers de cette guerre, et de celles qui la suivirent, a constamment été, dans l'agression, une activité prodigieuse et infatigable; dans la défense, une lenteur, un défaut d'ensemble et de mesures; une défiance respective des puissances entre elles, une confiance inexplicable de quelques-unes dans l'ennemi commun. Ces dernières causes ont sans doute déterminé le mauvais succès de la campagne qui allait s'ouvrir, et dans laquelle l'Autriche, que sa situation exposait aux premiers coups de l'ennemi, succomba presque sans avoir combattu, par le seul effet de l'imprévoyance du général Mack, de la précipitation des mouvemens de l'armée, et des mauvaises positions où elle se trouva engagée. Une autre cause n'influa pas moins puissamment sur l'issue rapide de cette campagne : la Prusse, qui sans être dans des rapports d'alliance et d'amitié avec la France, conservait cependant encore de grands ménagemens pour elle, ne voulait point accorder le passage sur son territoire à l'armée russe; un temps considérable et précieux fut perdu, en négociations, à Pulawy, et l'empereur Alexandre n'arriva que pour être témoin de la défaite du corps de troupes auxiliaires, qu'il avait envoyées au secours de l'Autriche, et de la ruine totale de l'armée de cette puissance, dont Napoléon occupait déjà la capitale. Alexandre, ne conservant aucun espoir de ce côté, se rendit en toute diligence à Berlin; une union plus intime s'établit entre ce prince et le roi de Prusse, et tous deux jurèrent, sur la tombe du grand Frédéric, une éternelle alliance contre l'ennemi de l'Europe. Cependant, l'Autriche semblait avoir acquis, pour réparer ses défaites, une activité qui lui avait été jusques-là inconnue. Les débris de son armée, les forces russes qui venaient de s'y joindre, et que commandait en personne l'empereur Alexandre, qui s'était rendu de nouveau en Autriche pour unir ses efforts à ceux de François II, tentèrent une fois encore, sous les ordres de leurs souverains, le sort des batailles : ce fut le 2 décembre 1805. Les champs d'Austerlitz furent témoins de l'une des actions les plus mémorables et les plus décisives dont ait parlé l'histoire. Napoléon remporta, sur les deux souverains, une victoire complète. L'issue malheureuse de cette bataille, que les soldats nommèrent la *bataille des trois empereurs*, semblait avoir été prévue par l'empereur Alexandre, qui, la veille même de l'action, avait fait proposer à Napoléon un accommodement, auquel celui-ci, maître du terrain et presqu'assuré de la victoire, avait refusé de consentir. Immédiatement après l'affaire d'Austerlitz, commencèrent des négociations auxquelles l'empereur de Russie ne voulut point prendre part, et qui se terminèrent, vingt-trois jours après, par le traité signé à Presbourg, le 26 décembre de la même année, entre la France et l'Autriche. Mais, avec Napoléon, une paix n'était presque jamais qu'une trève avec la puissance qui la signait, et le signal d'une guerre nouvelle. La Prusse était sur le point de l'éprouver : l'ambition de l'empereur des Français, satisfaite de trouver, dans quelques imprudences commises au théâtre de Berlin, un prétexte à l'exécution des projets hostiles qu'il avait conçus contre cette puissance, s'apprêtait à porter de nouveau la guerre au cœur de l'Allemagne, lorsque le roi de Prusse envoya le duc de Brunswick auprès de l'empereur Alexandre, pour invoquer ses secours, mais il n'était plus temps; les mêmes causes amenèrent les mêmes résultats, et la bataille d'Iéna venait de ranger la Prusse sous la loi du vainqueur, lorsque les troupes russes, arrivées trop tard, se virent, pendant l'hiver, dans la nécessité de prendre des positions derrière la Vistule. Elles furent vivement attaquées à Pultusk, et contrain-

tes à livrer la bataille d'Eylau, dont le succès fut tellement balancé, qu'il n'est pas douteux que si l'action eût été renouvelée dès le lendemain matin, le champ de bataille ne fût demeuré aux Russes; le contraire arriva; les Français en restèrent les maîtres, après une perte immense et réciproque, et les deux armées, presqu'également écrasées par leurs triomphes et par leurs défaites, demeurèrent dans l'inaction jusqu'au printemps de l'année 1807. Les dispositions de Napoléon indiquaient assez dès-lors que son but était d'ouvrir la campagne en portant la guerre en Russie; les recrutemens étaient prodigieux et se succédaient avec une inconcevable rapidité. Le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, déployait un zèle, une activité et des efforts dignes d'une plus juste cause, pour assurer le succès de tous les plans conçus par la plus insatiable ambition. Pour accélérer les résultats, Napoléon et son ministre ajoutèrent bientôt aux mesures, déjà si oppressives de la conscription, des rigueurs excessives. Des larmes s'échappaient de toutes parts dans le silence, mais la tyrannie comprimait la plainte, et la France tout entière paraissait, à force de terreur, voler au-devant des sacrifices qu'on exigeait d'elle. Quoi qu'il en soit, jamais armée ne s'était montrée jusques-là plus belle et plus redoutable que l'armée française, lorsque la bataille s'engagea entre elle et les armées russe et prussienne combinées; la résistance fut opiniâtre de la part des alliés; mais cette fois encore, les Français remportèrent une victoire décisive, et forcèrent les armées battues à se retirer derrière le Niemen. Peu de jours après, une entrevue eut lieu sur ce même fleuve entre les trois souverains, de Russie, de France et de Prusse; on y convint des préliminaires de la paix, et le traité en fut définitivement signé à Tilsitt, les 8 et 9 juillet 1807. Les événemens qui se passaient, à cette époque, en Danemarck, le droit des gens violé, avec la plus inconvenable audace, par le ministère britannique, le bombardement de Copenhague, l'incendie et la prise de la flotte danoise, ne tardèrent pas à inspirer de nouvelles dispositions à l'empereur Alexandre qui arrivait à St-Pétersbourg; il publia, contre le cabinet qui venait de se rendre coupable du plus odieux attentat, un manifeste qui honorait également son ame et sa politique; il y annonçait que jusqu'à ce que l'injuste violence commise envers le gouvernement danois fût réparée, toute relation entre la Russie et l'Angleterre était interrompue. A la suite d'une nouvelle déclaration, en date du 24 février 1808, il se mit en état de guerre contre la Suède, parce que cette puissance, persistant dans son alliance avec l'Angleterre, refusait d'entrer dans ses projets contre le ministère britannique; la perte de la Finlande, passée deux ans après sous la domination russe, fut le résultat des hostilités entre les deux états. Jamais l'empereur Alexandre n'avait témoigné plus de confiance à Napoléon que dans les dernières circonstances. Soit que les violences de la politique anglaise eussent exaspéré l'ame généreuse de ce prince, soit que l'empereur des Français eût réussi à voiler avec assez d'adresse cette insatiable ambition qui était le trait distinctif de son caractère, Alexandre saisit avec empressement la proposition que lui fit Napoléon, de se réunir à Erfurt, et d'y traiter, seul à seul, des intérêts de l'Europe, et sans l'intervention d'aucun prince ou d'aucun cabinet étranger. La plus parfaite intelligence ne cessa de régner entre ces princes pendant ces discussions, où l'empereur de Russie avait apporté la plus noble mais la plus imprudente confiance. On verra bientôt qu'il ne tarda pas à s'en repentir. Ce prince, après l'entrevue d'Erfurt, se rendit en Finlande; il y reçut, au milieu de l'assemblée des états, le serment de fidélité des habitans; et, toujours plus sincère dans les engagemens qu'il venait de contracter avec la France, il donna aux

agens autrichiens l'ordre de quitter Pétersbourg lorsque de nouvelles divisions éclatèrent entre cette puissance et l'Autriche. L'instant arrivait cependant, où l'empereur Alexandre allait enfin connaître celui pour lequel il avait fait tant de sacrifices, et à l'alliance duquel il se montrait si fidèle. Napoléon avait occupé, à la suite de la victoire d'Iéna, toutes les places fortes de la Prusse, il venait de vaincre l'Autriche à Wagram, et de conclure la paix de Vienne, qui établissait sa puissance sur toute l'Allemagne, lorsque le génie qui l'entraînait à sa ruine, lui inspira cette fatale pensée du système continental à laquelle il prétendit assujettir la Russie, comme il y avait assujetti l'Allemagne; ce système avait été néanmoins soutenu d'abord par la Russie, avec autant de persévérance que l'avaient permis les intérêts du pays; mais depuis quelque temps on y apportait les modifications commandées par ces mêmes intérêts. Elles déplurent à Napoléon; il s'en expliqua avec aigreur; on répondit avec modération; mais le ton du cabinet français devenant de plus en plus impérieux et menaçant, Alexandre qui se croyait assez fort pour maintenir son rang, parla avec hauteur, se plaignit de l'occupation du duché d'Oldenbourg, et refusa de confisquer les contrebandes. Sur ces entrefaites, on portait en France l'armée sur le pied le plus formidable; déjà plus de 560,000 combattans, Français ou alliés, étaient en marche sur la Vistule. La terreur avait rallié le continent sous les aigles de Napoléon. Alexandre, à qui le soin de défendre l'indépendance de l'Europe paraissait avoir été confié, se présenta seul sur le champ de bataille. Des flots de sang coulèrent sous les murs de Smolensk et sur les bords de la Moskwa; mais les Russes ayant adopté un plan qui allait devenir si funeste à l'armée française, effectuaient leur retraite dans l'intérieur du pays, et y entraînaient à leur suite un ennemi qui leur offrait vainement un combat qu'ils avaient résolu d'éviter. Les Russes, précipitant leur marche rétrograde, ne s'arrêtèrent que sous les murs de Moscou; en un moment cette belle capitale fut abandonnée aux flammes, et les Français, loin d'y trouver, après des marches longues et difficiles, ce qui était nécessaire à une armée exténuée de fatigue et réduite au dénuement le plus absolu, ne rencontrèrent que des cendres, la disette, le désespoir et la perspective du plus horrible avenir. Un seul parti restait à prendre c'était] celui d'une retraite immédiate; mais cette fois encore, l'orgueil de Napoléon confondit son jugement. Il crut qu'Alexandre allait lui offrir la paix; long-temps trompé par des espérances mensongères, il commençait à en être désabusé et se préparait à rentrer en Allemagne, lorsqu'un hiver prématuré fit ressentir ses premières rigueurs. La retraite, néanmoins, était devenue indispensable; elle s'opéra au milieu des neiges, pendant un froid extraordinaire pour la saison, et en soutenant de continuels combats où les Russes, accoutumés à à ce climat glacé, ne cessèrent d'avoir l'avantage. Le passage de la Bérésina devint surtout funeste aux Français; la perte y fut immense, et pour la première fois, elle fut sans proportion dans leur armée. Les Russes ne s'arrêtèrent plus; les Français en désordre, n'espérant plus trouver leur salut que dans la fuite, ne songeaient qu'à échapper à la mort que leur présentait de toutes parts une terre dévorante, et se précipitaient en foule vers l'Allemagne. Alexandre se rendit à Varsovie du moment où il sut la Pologne occupée par ses troupes; c'est de cette ville que le 10/22 février 1803, il publia le manifeste suivant : « Au moment où les temples de notre vaste empire retentissent d'actions de graces, au moment où nos braves soldats, profitant des succès qu'ils ne doivent qu'à leur courage, s'élancent à la poursuite du féroce brigand qui naguère comptait partager les champs des valeureux Slaves, nous avons jugé convenable d'instruire l'Europe de nos

projets. La divine providence, en servant la plus juste des causes, a sonné le tocsin libérateur, qui appelle toutes les nations à la défense de l'honneur et de la patrie ; c'est aux peuples, comme aux rois, que nous rappelons leurs devoirs et leurs intérêts. Depuis long-temps nous nous étions aperçus que l'assujettissement du continent était le but où tendaient les intrigues et les forfaits du chef de la nation française. Nous reposant sur la bravoure de nos soldats, nous étions sans inquiétude sur l'intégrité de notre empire. Renfermant en nous-même notre indignation, nous voyons avec douleur, mais sans crainte pour nous, l'asservissement de tous les peuples qui ne répondaient que par des larmes à la tyrannie sous laquelle ils gémissaient. La guerre de 1806, où nous fûmes abandonnés par nos alliés, nous interdisait toute espèce de rapport avec les puissances qui livraient leurs malheureux sujets à l'insatiable ambition d'un homme que le Tout-Puissant a sans doute déchaîné pour châtier et monarques et vassaux. Uniquement occupés du bien-être de nos fidèles peuples, nous ne voulions point troubler leur tranquillité pour des causes qui leur étaient étrangères. Notre apparente inactivité a trompé notre ennemi : il a cru nous dicter des lois ; il a rassemblé des troupes innombrables, et les a dirigées sur nos frontières : le Russe a volé aux armes ; tout homme a voulu être soldat pour défendre sa religion et ses foyers. Nous avons arrêté cet élan généreux sans l'anéantir ; des succès inouïs en ont été le résultat. Malgré l'immense supériorité numérique de l'ennemi, nos braves, par des manœuvres habiles, l'ont attiré au centre de l'empire qu'il voulait détruire ; sa marche a été signalée par des actes de la plus féroce atrocité : c'est en brûlant nos villes qu'il s'est vengé de ce que nous avions livré aux flammes nos magasins, qui pouvaient lui être de quelque utilité. Nos troupes se sont réunies, et ont montré, aux yeux de l'univers étonné, qu'il existait encore des soldats de la Trébia et d'Eylau. Profitant de nos victoires, nous tendons une main secourable aux peuples opprimés ; le moment est venu : jamais occasion ne se montra plus belle à la malheureuse Allemagne ; notre ennemi fuit : il étonne, par son effroi, les nations accoutumées à n'être étonnées que de son orgueil et de sa barbarie. C'est avec la franchise qui convient à la force, que nous parlons aujourd'hui : la Russie, et son intrépide alliée l'Angleterre, qui depuis vingt ans ébranle le colosse qui menaçait d'écraser l'univers, ne pensent point à s'agrandir ; ce sont nos bienfaits, et non les limites de notre empire, que nous voulons étendre jusqu'aux nations les plus reculées. Le sort de la Guadiana et du Vésuve a été fixé sur les bords du Borysthène ; c'est de là que l'Espagne recouvrera la liberté qu'elle défend avec héroïsme dans un siècle de faiblesse et de lâcheté. Nous adressons aux peuples, par ce manifeste, ce que nous avons chargé nos envoyés de dire aux rois... Il faut que la Germanie rappelle son courage, et bientôt le tyran n'existera plus. Autrichiens ! qu'espérez-vous de l'alliance du chef des Français ? Vous payez de vos plus belles provinces la perspective d'aller quelque jour perdre la vie sous le fer des Espagnols, pour la défense d'une cause injuste et sacrilége. Votre commerce est détruit, votre honneur humilié ; vos drapeaux, jadis décorés par la victoire, s'abaissent devant l'aigle française : voilà les trophées de cette alliance. Rappellerons-nous à la Prusse les horribles infortunes qui l'ont accablée ? Ce souvenir pourrait accroître sa fureur et non son courage : déjà de toutes parts les villes et les campagnes de la monarchie de Frédéric semblent se ranimer du génie de ce grand homme, et promettre des succès dignes de leur dévouement. Saxons, Hollandais, Belges et Bavarois, nous vous adressons les mêmes paroles ; réfléchissez, et bientôt vos phalanges vont s'accroître de tous ceux qui, au milieu de la cor-

ruption qui les environne, ont conservé quelque ombre d'honneur et de vertu. La crainte peut encore enchainer vos souverains; qu'une funeste obéissance ne vous retienne pas : aussi malheureux que vous, ils abhorrent la puissance qu'ils redoutent; ils applaudiront en secret aux généreux efforts qui doivent couronner votre honneur et votre liberté. Nos troupes victorieuses vont poursuivre leur marche jusque sur les frontières de l'ennemi; là, si vous vous montrez dignes de marcher à côté des héros de la Russie, si les malheurs de votre patrie vous touchent, si le Nord imite le sublime exemple qu'offrent les fiers Castillans, le deuil du monde est fini, et nos valeureux bataillons entreront dans cet empire, dont une seule victoire a écrasé la puissance et l'orgueil. Si, après tout cela, cette nation égarée puisait dans des événemens si extraordinaires quelques sentimens généreux, et si elle jetait ses yeux baignés de larmes sur le bonheur dont elle a joui sous ses rois, alors nous lui tendrions une main secourable; et cette Europe, sur le point de devenir la proie d'un monstre, recouvrerait à-la-fois son indépendance et sa tranquillité. Puisse enfin de ce colosse sanglant, qui menaçait le continent de sa criminelle éternité, ne rester qu'un long souvenir d'horreur et de pitié ! » Cet appel devait être entendu de toute l'Europe, et le fut en effet. La Prusse reconquit la première son indépendance, et les troupes de cette nation, qui formaient un des contingens de l'armée française, passèrent du côté des Russes. L'empereur de Russie et le roi de Prusse s'apprêtèrent à soutenir par la force des armes la déclaration de Kalisch, en date du 13 (25 mars) 1813, qui ne reconnaissait plus la confédération du Rhin, et annonçait aux princes et aux peuples de l'Allemagne que ces monarques étaient armés pour les aider à reconquérir leur indépendance. Du moment où l'Europe avait pu s'entendre et se réunir, la puissance de Napoléon était détruite; les moyens avec lesquels il avait asservi l'Europe, en tournant ses propres armes contre elle, étaient désormais entre les mains de ses ennemis, qui avaient appris de lui-même quel usage ils devaient en faire. Toutefois ses derniers efforts furent immenses, et dès le mois de mai 1813, après avoir traversé la Franconie, il parut à la tête d'une redoutable armée au milieu de la Saxe, et dirigeant sa marche sur Dresde. Les portes de cette ville lui furent ouvertes par les batailles de Lutzen et de Bautzen qui furent livrées à peu de distance l'une de l'autre, et où il remporta deux victoires brillantes, mais qui furent le terme de ses prospérités. Cette armée manquait totalement de cavalerie, et cette arme, dont les alliés étaient puissamment pourvus, allait probablement décider du sort de la campagne. Napoléon marcha sans s'arrêter jusqu'à Breslau; il lui importait, par des succès nouveaux et décisifs, de raffermir dans leur résolution, l'Autriche, la Bavière et les autres membres de la confédération qui ne pouvant se dissimuler que la Russie et la Prusse combattaient pour leur affranchissement, avaient cependant tout à craindre du courroux du vainqueur si elles s'engageaient dans cette lutte que l'extrême proximité où elles se trouvaient des frontières françaises pouvait rendre si fatales pour elles, sans être assurées du résultat. Une armistice, qui n'était pas moins nécessaire à l'armée française qu'aux armées russes et prussiennes, fut proposé par les alliés et accepté par Napoléon; mais ce prince ne parut pas en avoir pénétré le véritable but, ou il s'aveugla étrangement sur les conséquences, car dans la situation actuelle de ses affaires, il était évident que tout le temps qu'il laissait à ses ennemis ne devait plus être employé qu'à sa ruine. Il eut bientôt lieu de s'en convaincre, car immédiatement après l'entrevue de Prague, où venaient de se réunir les trois monarques, il acquit la certitude qu'il ne pouvait plus compter sur l'Autriche, et que cette puissance, qui venait de

s'attacher étroitement à la politique de ses ennemis, n'attendait plus qu'un moment favorable pour se déclarer. Le 17 août 1813 était le jour fixé pour la reprise des hostilités; le 16, le général Moreau arrivait à Prague. L'empereur Alexandre l'accueillit avec la plus haute distinction et l'affection la plus cordiale; il le nomma major-général de l'armée, et lui confia le soin de régler le plan de la campagne. Les préparatifs en furent faits avec promptitude; dès le 26, les mouvemens des deux armées avaient annoncé un engagement prochain, et le 27 au matin commença cette bataille de Dresde, qui fut disputée pendant deux jours avec un incroyable acharnement, et dont le résultat, même en laissant les Français maîtres du champ de bataille, peut être considéré comme un premier succès pour les alliés, car Napoléon ayant dû se décider peu de jours après à sortir de Dresde, et à se porter du côté de Leipzig pour ramener son armée vers les frontières les plus prochaines, les alliés choisirent leurs positions à une distance peu considérable de la ville, et livrèrent, pendant les trois journées des 16, 17 et 18 octobre 1813, une bataille qui fut la plus sanglante comme la plus décisive de la campagne, et où les Français firent d'irréparables pertes. Ainsi se termina la terrible lutte engagée depuis plusieurs années entre l'Europe et un seul homme. La mort de deux braves également recommandables par le caractère le plus noble et les plus grands talens militaires, signala la fin de cette campagne si fatale à l'humanité; Moreau et Poniatowski descendirent dans la tombe à un intervalle de moins de deux mois. Repoussé jusqu'au Rhin, derrière lequel il avait été forcé de se retirer, après avoir perdu la moitié de son armée, et dans la presqu'impossibilité de se défendre avec celle qui lui restait, contre un puissant ennemi auquel chaque pas amenait de nouvelles ressources et de nouveaux alliés, Napoléon ne cessait de refuser la paix qu'on persistait à lui offrir. Tant d'obstination et d'orgueil triomphèrent enfin de la modération, des incertitudes, peut-être même des craintes des alliés. Le Rhin fut franchi, et dès le mois de janvier 1814, le théâtre de la guerre fut transporté des bords de la Moskowa, sur ceux de la Seine. Du moment où l'ame d'Alexandre cessa d'être absorbée par ses soins militaires, toutes ses pensées se reportèrent sur ses sujets, que la nécessité de repousser une agression injuste avait assujettis à des lois de circonstances également onéreuses pour leurs personnes et leurs fortunes. Il ordonna donc de Vandœuvre en Champagne, où était son quartier-général, par deux ukases du 3 février 1814, que les levées extraordinaires de Pétersbourg, Novogorod, Jaroslaw, Kaloguas, Twer et Wladimir, fussent congédiées. Une députation composée de neuf habitans de Troyes, vint lui demander, le 16 du même mois, le retour de la maison de Bourbon; mais Alexandre dans sa réponse ne s'expliqua point. Pendant que les dispositions militaires, qui devaient mettre un terme à cette campagne, recevaient de toutes parts une activité nouvelle, l'empereur Alexandre se réunit à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, pour garantir l'indépendance de la Suisse, et publiaient à Chaumont une déclaration en date du 24 février qui faisait connaître leurs intentions. Huit jours après, ces princes, de concert avec le ministère britannique, rendirent public, sous la date du 1er mars 1814, le traité par lequel la coalition s'engageait, « à tenir sur pied une force de cent cinquante mille hommes au complet, et à consacrer toutes les ressources de leurs états respectifs à la poursuite vigoureuse de la guerre contre la France, jusqu'à la conclusion d'une paix générale, sous la protection de laquelle les droits et la liberté de toutes les nations pussent être établis et assurés. » Ce fut seulement à cette époque que les espérances des partisans de la maison de Bourbon se réveillèrent. Le parti qui négociait

dans l'intérieur pour le retour de cette maison ne cessait d'envoyer au quartier-général d'Alexandre, des agens qu'on écoutait, mais auxquels on ne faisait ni réponse, ni promesses. C'était un imposant spectacle que de voir des souverains victorieux, s'arrêter devant une grande nation, et consulter son vœu dans le choix du gouvernement qui allait lui être donné. Ce respect des droits des peuples, qui fait la force véritable des souverains, en légitimant la source de toute puissance, était la plus belle victoire que les alliés eussent remportée jusques-là. C'est aussi celle qui excitera à un plus haut point l'admiration de la postérité. Cependant on flottait encore entre divers avis ; il s'en présentait un surtout sur lequel il était plus important de se fixer, c'était d'entrer dans Paris; ce fut celui d'Alexandre. Dès le 30 mars, à 6 heures du matin, 150,000 hommes attaquèrent la capitale. Le même jour, après neuf heures de combat, une capitulation fut proposée, par le maréchal duc de Raguse (Marmont), acceptée et signée par les alliés : on a recueilli les paroles généreuses qu'Alexandre adressa aux maires de Paris, lorsqu'ils se présentèrent devant ce prince, les voici : « Le sort de la guerre m'a conduit jusqu'ici : votre empereur, qui était mon allié, est venu jusque dans le cœur de mes états y apporter des maux dont les traces dureront long-temps. Une juste défense m'a amené jusqu'ici; et je suis loin de vouloir rendre à la France les maux que j'en ai reçus. Je suis juste, et je sais que ce n'est pas le tort des Français. Les Français sont mes amis ; et je veux leur prouver que je viens leur rendre le bien pour le mal. Napoléon est mon seul ennemi. Je promets ma protection spéciale à la ville de Paris ; je protégerai, je conserverai tous les établissemens publics; je n'y ferai séjourner que des troupes d'élite; je conserverai votre garde nationale, qui est composée de l'élite de vos citoyens. C'est à vous à assurer votre bonheur à venir. Il faut vous donner un gouvernement qui vous procure le repos, et qui le procure à l'Europe. C'est à vous à émettre votre vœu. Vous me trouverez toujours prêt à seconder vos efforts. » Il était difficile de montrer une plus haute générosité, il le serait plus encore de bien exprimer l'effet qu'elle produisait sur les cœurs; aussi, lorsque le lendemain 31, les troupes alliées firent leur entrée dans Paris, la joie et l'espérance brillaient sur tous les visages. L'influence d'un seul homme avait opéré ce prodige. On se consolait sur le présent, on se rassurait sur l'avenir en se répétant les paroles de l'empereur de Russie. Les royalistes regardèrent ce moment de bienveillance générale comme utile à l'exécution de leurs projets; convaincus qu'ils n'obtiendraient rien d'Alexandre et de ses alliés, qu'en leur persuadant que le vœu qu'ils émettaient pour le retour de la maison de Bourbon, était le résultat de la volonté nationale, ils prirent tous les moyens possibles de donner au faible parti dont ils étaient les [illegible]ns, une consistance qu'il eût été bien loin d'avoir; si le chef du gouvernement provisoire chez lequel l'empereur de Russie était venu descendre, n'eût point dès-lors embrassé les intérêts de ce parti, il est plus que probable que ce prince n'eût vu dans tout ce qui se passait sous ses yeux, que l'effet d'une intrigue qui ne pouvait servir de base à aucune de ses déterminations. Ses premières paroles faisaient connaître ce qui se passait dans son ame. Il rapportait tout à cette noble pensée ; c'est que l'impression du vœu public serait l'unique règle de sa conduite, et même il manifestait souvent cette opinion avec plus de force pour inspirer de vives inquiétudes, à ceux qui connaissant bien la faiblesse de leurs moyens, désespéraient de rendre aux yeux de ce prince, l'illusion assez complète, pour obtenir de sa part l'assurance d'un appui exclusif. Mais si l'opinion nationale était loin d'être unanimement prononcée en faveur du retour de la maison de Bourbon, elle l'était du moins contre Bonaparte, et il fut impossible aux

souverains de s'y méprendre ; aussi l'empereur Alexandre déclara-t-il par l'un de ses premiers actes, en son nom et en celui de ses alliés, « qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille ; qu'ils respecteraient l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle avait existé sous ses anciens rois, *attendu que pour le bonheur de l'Europe, il fallait que la France fût grande et forte;* qu'ils reconnaîtraient et garantiraient la constitution que la nation française se donnerait, etc. » Ce n'était pas assez pour Alexandre, il voulut que son immuable volonté de ne porter aucune atteinte aux droits de la nation, fût encore plus expressément consacrée ; il désira voir le sénat, et le 2 avril, une députation de ce corps, qui venait de prononcer la déchéance de Bonaparte, et de former un gouvernement provisoire, fut admise auprès de lui. Après avoir attentivement écouté le discours qui lui était adressé, Alexandre rép[illegible]dit : « Un homme qui se disait mon allié, est arrivé dans mes états en injuste agresseur : c'est à lui que j'ai fait la guerre et non à la France ; je suis l'ami du peuple français : ce que vous venez de faire, redouble encore ce sentiment. Il est juste, il est sage de donner à la France des institutions fortes et libérales qui soient en rapport avec les lumières actuelles. Mes alliés et moi nous ne venons que pour protéger la liberté de vos décisions. » Après s'être interrompu quelques momens, il ajouta ensuite, que son intention était de rendre les prisonniers français retenus en Russie ; qu'il confirmait au sénat l'engagement qu'il avait pris avec le gouvernement provisoire, et qus dès ce moment même, ceux que le sort des armes avait fait tomber entre ses mains, dans les divers combats qui avaient eu lieu aux environs de Paris, étaient libres. Après s'être exclusivement livré aux soins que réclamaient les circonstances, Alexandre s'occupa d'une foule d'intérêts particuliers, et se montra partout le même. Il alla visiter au château de Malmaison l'impératrice Joséphine et dîna avec elle. Il accepta le 16 avril, un déjeûner que le maréchal prince de la Moskowa (Ney), eut l'honneur de lui offrir. Il parcourut successivement, et dans les plus petits détails, tous les établissemens de la capitale et leur assura sa protection ; semblable à Pierre-le-Grand, il recueillait avec soin, dans l'administration, les sciences et les arts, tout ce qu'il lui paraissait utile de transporter dans ses états et d'y naturaliser. Ce prince et le roi de Prusse assistèrent le 21 avril, à une séance de l'académie française, presqu'à l'époque séculaire où son aïeul avait honoré de sa présence et dans ce même Louvre, l'académie des sciences dont il était membre. Enfin, après des discussions longues et difficiles, les puissances alliées signèrent, le 30 mai 1814, avec le roi de France, le traité qui semblait devoir promettre la paix à la France et à l'Europe, et deux jours après l'empereur de Russie et le roi de Prusse, partirent pour l'Angleterre. Ils rencontrèrent à Douvres, où ils avaient mis pied à terre le 6 juin, à six heures du soir, le duc de Clarence, qui était venu au-devant d'eux. Dès le lendemain ; les deux monarques arrivèrent à Londres, où ils furent reçus avec enthousiasme. Ils s'arrachèrent cependant aux fêtes qui se succédaient tous les jours, pour visiter rapidement les grands établissemens de l'Angleterre. La cité leur donna à leur retour un magnifique banquet, et le 20 ils assistèrent à l'une des séances du parlement, où l'on discutait, ce jour-là, quelques arrangemens relatifs au mariage de la princesse Charlotte. Le 23 et les jours suivans, les princes visitèrent l'arsenal, les chantiers et les magasins de Portsmouth ; le duc de Clarence leur donna entre Spithead et St-Hélène, le spectacle d'une revue navale où manœuvrèrent trente vaisseaux de ligne et soixante-dix bâtimens de différentes grandeurs. Le 28 juin, les deux princes quittèrent l'Angleterre. Dès le 29, le roi de Prusse se sépara à Calais de

l'empereur Alexandre qui se dirigeait sur Carlsruhe, par les Pays-Bas et l'Allemagne. Il était attendu dans cette ville par l'impératrice son épouse qui s'était rendue au sein de sa famille pendant la durée de la dernière campagne. Il y passa fort peu de temps et continua sa route pour St-Pétersbourg. Informé que de grands préparatifs avaient lieu pour sa réception, il les fit contremander et déclara dans un écrit adressé au gouvernement de St-Pétersbourg, « Que c'était à Dieu seul que d'immortelles actions de graces devaient être rendues, pour l'heureuse issue qu'avait eue la guerre sanglante d'Europe. » Le sénat russe ayant décerné à ce prince le nom de *Béni*, il le refusa solennellement et adressa à ce sujet au sénat, au synode et au conseil d'état, l'ukase suivant qui fut rapporté dans le temps par les journaux de St-Pétersbourg. « La demande que m'ont faite le synode, le conseil-d'état et le sénat-dirigeant, d'élever un monument en mon honneur, et de me donner le titre de *Béni*, me fait le plus grand plaisir, parce que j'y reconnais d'un côté la bénédiction du Dieu qui nous gouverne, et de l'autre les sentimens des corporations de l'empire russe, qui me donnent le nom le plus flatteur; mais je ne puis, comme homme, me permettre la témérité d'accepter ce titre, ni avoir la présomption de croire que j'aie atteint ce bonheur. Je le crois d'autant moins compatible avec mes principes, que toujours, dans toutes les circonstances, j'ai exhorté mes fidèles sujets à la modestie et à l'humanité; et je ne veux pas leur donner moi-même un exemple qui pourrait être en opposition avec ces sentimens. C'est dans vos cœurs que je désire avoir un monument, comme je désire que vous en ayez un dans le mien. Que mon peuple me bénisse intérieurement, comme je le bénis! Que la Russie soit heureuse, et que la providence m'accorde, ainsi qu'à mon peuple, sa divine protection! » Combien un tel langage devait rendre ce prince plus cher encore à ses peuples, aussi ne fut-ce qu'avec la peine la plus vive qu'ils le virent une fois encore s'éloigner d'eux pour se rendre au congrès Vienne. Son voyage fut rapide. Il arriva à Vienne le 25 septembre 1814, et y fut rejoint trois jours après par l'impératrice son épouse. Plusieurs souverains du Nord étaient alors réunis dans cette capitale, où de si hauts intérêts allaient être traités. Alexandre et François II, ne cessèrent, pendant ce séjour, de faire un échange affectueux des preuves de leur dévouement réciproque. François lui donna en propriété le régiment de Hiller; et l'impératrice voulut broder de ses mains le drapeau dont elle fit présent à l'empereur de Russie, et dont la légende était : *Union indissoluble entre Alexandre et François*; Alexandre, en acceptant ce régiment, indemnisa par une somme de 10,000 fl. le général Hiller, qui se trouvait ainsi privé de sa place, et fit distribuer 1000 florins à chacun des officiers de ce régiment. Il offrit à son tour, à l'empereur François, l'un des régimens de sa garde. Le congrès qui allait fixer le sort de l'Europe, ne s'ouvrit qu'au retour du voyage que les trois souverains avaient été faire en Hongrie, au commencement de novembre. Quoique de tous côtés les prétentions fussent fort élevées, une note remise au congrès, le 28 novembre par le comte de Nesselrode, d'après les ordres de l'empereur de Russie, ramena les discussions à leur véritable objet; une question de la plus haute importance fut cependant au moment de jeter le plus affreux désordre dans l'assemblée. Alexandre y fit déclarer que son dessein était de placer la couronne de Pologne sur sa tête et que dans le cas où il éprouverait des résistances, il était résolu de prendre les armes pour soutenir ses prétentions. Tout le monde n'ignorait pas que depuis le mois de novembre, l'empereur s'occupait de la nouvelle constitution qu'il songeait à donner à ce royaume; déjà une procla-

mation du grand duc Constantin, adressée à l'armée polonaise, sous la date du 21 décembre 1814, était connue du congrès, et ne laissait aucune incertitude sur les intentions ultérieures de l'empereur Alexandre. L'état actuel des affaires de l'Europe, et la supériorité de la Russie ne permettant aucune hésitation, le congrès souscrivit à tout, et dès le mois de janvier, Alexandre fut reconnu roi de Pologne. Les travaux de ce prince embrassaient à-la-fois le sort des paysans, l'organisation civile et militaire et les relations extérieures. Lorsque d'une part il divisait son armée en deux commandemens, dont il donnait l'un au feld-maréchal prince Barclay de Tolly, et l'autre au comte Bennigsen, de l'autre il se faisait céder, par la Perse, des provinces considérables, et étendait la domination russe jusqu'à la mer Caspienne. Les travaux du congrès touchaient à leur fin, et dans la séance du 9 février, les souverains avaient sanctionné, par leur signature, tous les actes émanés de cette assemblée, lorsqu'on apprit, à Vienne, que Bonaparte s'était échappé de l'île d'Elbe. Peu de jours suffirent, dans ce commun danger, pour rallier les esprits, et dès le 13 mars, Napoléon Bonaparte fut, par un acte signé des plénipotentiaires de toutes les puissances, placé hors des relations civiles et sociales, déclaré ennemi et perturbateur du repos de l'Europe, et comme tel livré à la vengeance des nations. A cette déclaration en succéda une nouvelle, qui fut suivie du traité par lequel Alexandre et les monarques alliés s'engageaient « à réunir toutes les forces de leurs états respectifs pour faire respecter et exécuter les articles et conditions du traité de Paris, du 30 mai 1814, et à maintenir, dans toute leur intégrité, les dispositions prises par le congrès de Vienne, à les défendre contre toute attaque, et surtout contre le plan de Napoléon Bonaparte. » Dès ce moment, tout projet de retour dans leurs états fut abandonné par les souverains, et des ordres furent expédiés de Vienne aux généraux de leurs armées. L'empereur de Russie partageait ses momens entre les revues de ceux de ces régimens qui se rendaient, par Vienne, sur les frontières de France, et les occupations du conseil de guerre, où se préparait le plan des opérations militaires. Cependant, les souverains alliés recevaient, tous les jours, des nouvelles du pays qui allait bientôt servir de théâtre à la guerre. Le duc de Wellington les invitait à presser leur marche. L'empereur donna immédiatement aux trois corps qui formaient l'armée russe l'ordre de se mettre en marche. Cette réunion formait une masse de 430,000 hommes, en y comprenant les corps d'élite et les gardes; tout était en mouvement, lorsqu'une seule bataille décida, en deux jours, du sort du monde. Dès que le résultat des événemens de Waterloo fut connu, une marche rétrograde fut imprimée à tous les corps russes, à l'exception de celui que commandait le prince Barclay de Tolly, qui, seul, reçut ordre de pénétrer en France. L'empereur Alexandre ne tarda pas, lui-même, à s'y sendre; il arriva le 11 juillet. Paris était menacé de quelques exécutions militaires; on songeait à détruire la colonne de la place Vendôme, le pont d'Austerlitz, celui d'Iéna; déjà même on avait tenté de faire sauter ce dernier, et il est probable que si ceux qui avaient été chargés de ce soin eussent eu autant d'habileté que de zèle, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse seraient arrivés trop tard. Leur présence mit un terme aux projets de dévastation, et peut-être, sous d'autres rapports, épargna-t-elle encore de plus grands malheurs. Tout ce qu'un véritable amour de l'humanité peut conseiller de plus généreux et de plus noble à une grande ame, fut mis en pratique par Alexandre, quoiqu'il parût avoir perdu beaucoup, dans ces dernières circonstances, de la haute estime qu'il avait d'abord conçue pour le caractère français. Les changemens survenus dans la situation de ce prince le déterminèrent, en août 1815, à transmettre au sénat l'ukase suivant : « Par le manifeste donné le 9 mai, nous vous

avons informés de la conclusion des conventions qui ont pour but le bien de l'état et la réunion de la plus grande partie du duché de Varsovie. Comme nous avons, par lesdites conventions, reconnu nécessaire de faire une addition à notre titre impérial, nous transmettons ce titre au sénat, afin qu'il soit observé ponctuellement. Le titre impérial sera désormais ainsi qu'il suit : *Czar de Casan, d'Astrakhan, de Pologne, de Sibérie, de la Chersonèse taurique, etc.* » En septembre de la même année, ce prince passa devant l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, qu'il avait invités à ce spectacle, une revue générale du corps d'armée sous les ordres du prince Barclay de Tolly, et qui se trouvait réuni dans la plaine de Vertus, en Champagne. Ces troupes étaient dans le plus bel état, et la précision de leurs manœuvres répondait à leur beauté ; Alexandre en conçut une telle satisfaction que, dès le lendemain, il la leur fit connaître dans les termes suivans : « La trahison et les desseins perfides de l'ennemi du repos public vous ont ramenés, braves guerriers, aux mêmes champs où, l'an dernier, après l'avoir vaincu, vous vous êtes frayé, sur ses traces, le chemin de Paris. Graces au Tout-Puissant, votre vaillance, que le monde connaît assez, n'a pas été mise à de nouvelles épreuves. Des mesures générales, prises par les puissances alliées, ont arrêté l'audace de Bonaparte, avant que votre assistance fût devenue nécessaire. Lui-même a dû se rendre prisonnier. Vous n'en avez pas moins démontré, par un vol rapide des bords du Dnieper et de la Dwina à ceux de la Seine, que la tranquillité de l'Europe n'est point étrangère à la Russie, et que, malgré l'immensité des distances, vous êtes toujours prêts à aller combattre pour la justice, là où la voix de la patrie et de votre souverain vous appellera. En vous renvoyant maintenant dans votre patrie, si chère à vous tous, il m'est doux d'avoir à vous exprimer, mes frères d'armes, ma gratitude du zèle et de l'ordre, en tout point, que j'ai remarqués en inspectant vos rangs dans les plaines de la Champagne. Le souvenir de cette revue sera toujours présent à ma mémoire. J'ai à vous remercier aussi du maintien d'une discipline sévère, et de la conduite régulière que vous avez constamment observée en pays étranger, et auxquels les habitans rendent une complète justice. Je fais connaître ma bienveillance particulière au commandant en chef de l'armée, prince Barclay de Tolly, pour avoir amené l'organisation des troupes sous ses ordres à ce degré de régularité. Je la fais également connaître aux commandans en chef des corps : les généraux Dochtourow, Osten-Saken I, Racsesky, baron de Wintzingerode ; aux lieutenans-généraux, au chef de l'état-major-général baron Diebitch ; au chef de l'artillerie prince Yash-ville, et.; aux commandans des corps ; enfin, à tous les officiers supérieurs et subalternes, ainsi qu'aux soldats. » Alexandre ne parut qu'un moment à Paris. Après son retour de Bourgogne, il se rendit presqu'immédiatement à Bruxelles pour conclure le mariage de sa sœur Anne avec le prince royal des Pays-Bas. Cette princesse est, par la grace et par la bonté, la plus parfaite image de son frère, et son alliance avec les Nassau a donné un nouvel éclat à des vertus déjà héréditaires dans cette maison. Alexandre devait, à tous ces titres, être accueilli avec enthousiasme dans les Pays-Bas. Son séjour y fut cependant de courte durée; invité par l'empereur d'Autriche à se rendre à Dijon, pour y assister à la revue des troupes de ce monarque, il ne quitta cette ville, après quelques instans de séjour, que pour aller en Pologne, où il était attendu pour se faire reconnaître. Harangué par le sénat, il répondit : « Je sais que votre patrie a beaucoup souffert. En conséquence, pour lui procurer un prompt soulagement, j'ai ordonné que le royaume fût évacué par les troupes russes. Du reste, toutes mes vues tendent à consolider le bien-être du pays et le bonheur de ses habitans. J'écouterai tou-

vos demandes avec le plus grand
êt, afin de remplir vos désirs au-
que les circonstances le permet-
. » Pressé de retourner dans ses
, qui réclamaient sa présence,
andre ne passa que peu de temps
rsovie, mais il y laissa d'ineffaça-
souvenirs. Sa rentrée à St-Péters-
g fut un triomphe, et cette fois il
uivre, sans en être détourné, le
doux penchant de son ame, celui
livrer aux travaux de la paix,
il avait été distrait si long-temps,
ont la constante pratique fait le
ier devoir comme elle est la vraie
e des princes. Ceux-ci ne coû-
point de remords, parce que, loin
e payés des larmes et du sang des
les, ils n'ont pour but que leur
té. On a rapporté, pendant le sé-
d'Alexandre à Paris, une foule de
heureux et bienveillans, où l'ame
e prince se peint tout entière.
ne rappellerons ici que ceux qui
ont paru d'un intérêt plus géné-
Lorsque Moreau, arrivant d'Amé-
, onze jours avant la bataille de
de, allait se présenter chez l'em-
ur, ce prince, qui voulait prévenir
site, était déjà à la porte de l'ap-
ement du général; il le pressa dans
ras, passa une heure et demie avec
l'embrassa de nouveau en le quit-
, et lui dit, à plusieurs reprises et
haut pour être entendu : « Vous
z mon ami, mon conseil. » Il venait
e nommer major-général de son
ée, et le fit aussitôt reconnaître en
e qualité. Cet accueil d'Alexandre
t tellement ému Moreau, qu'il ne
nonçait plus le nom de ce prince
avec attendrissement; et dans une
versation qu'il eut dès le soir même
c le général-major S...., ce dernier
nt parlé avec beaucoup d'éloge des
naissances militaires que l'empe-
r Alexandre avait acquises en peu
nées, par de profondes observa-
s et une constante pratique, ajou-
: « En vérité, général, nous n'avons
ore rien dit de lui; car si vous le
iez dans les détails de sa vie admi-
rative et privée, vous seriez tenté
d'oublier combien il est puissant, pour ne voir en lui que le meilleur des princes. » Moreau, tout plein de son enthousiasme pour Alexandre, interrompit vivement le général par ces mots : « Des princes! dites donc des hommes. » Du moment où il entra dans Paris, environné par la foule qui se pressait autour de lui, ce prince ne cessa de répondre à tous les vœux qui lui étaient adressés, par les paroles les plus aimables, et qui, dans sa bouche, devenaient aussi les plus rassurantes : « Je vous apporte la paix, la paix, le commerce et le bonheur. Oui, votre bonheur; j'en fais mon triomphe; je n'ai jamais été l'ennemi de la France; non, jamais.... J'ai toujours porté les Français dans mon cœur... » Quelques cris s'élevant autour de lui pour demander les Bourbons, ce prince répondit : « Que le vœu de la nation soit bien connu, et j'accéderai à tout ce qui pourra assurer son bonheur. » Pendant sa marche, Alexandre entendait quelques voix vanter son affabilité, la grace et la bienveillance de son accueil; l'une d'elles s'adressa plus particulièrement à lui; il répondit : « N'est-ce donc pas là le devoir des souverains? » Mme de V...., dont le château situé en Champagne, à quatre lieues de Troyes, avait servi, pendant quelque temps, de quartier-général à l'empereur, avait éprouvé les plus terribles traitemens de la part de quelques soldats russes arrivés au château quelques jours après le départ d'Alexandre : la mort du mari de cette dame avait été la suite de ces traitemens, et Mme de V.... croyait avoir quelques réclamations à adresser à l'empereur. Elle fut admise à l'audience de ce prince, et reçut l'accueil le plus flatteur, et en obtint ce qu'elle désirait. En l'accompagnant, avec la politesse la plus recherchée, Alexandre lui dit : « Croyez, madame, que j'ai plus que personne le cœur brisé des malheurs de la guerre; on me trouvera toujours empressé à tout faire pour les réparer; mais ces malheurs ne sont pas mon ouvrage, et je n'en serai jamais accusé. » Un personnage considérable disait un jour à

l'empereur de Russie : « Il y a long-temps, sire, que votre arrivée était attendue et désirée à Paris. » « Je serais venu beaucoup plutôt, répondit Alexandre, mais il ne faut accuser de mon retard que la valeur française. » Tout le monde connaît le mot, aussi philosophique qu'aimable, de ce prince, lorsqu'en considérant l'admirable colonne de la place Vendôme, il aperçut la statue de Bonaparte placée au faîte de ce beau monument :« Si j'étais placé aussi haut, je craindrais d'en être étourdi. » Jamais allusion ne fut ni plus fine, ni plus juste. Ce prince répétait souvent avec satisfaction : « J'ai trouvé Paris bien beau ; j'espère le laisser dans un état plus florissant encore. » Cet espoir, d'une ame noble et généreuse, ne s'est malheureusement pas réalisé. Un mot de l'empereur Alexandre suffirait pour expliquer dans quel but ce prince a voulu étendre, à tous les états de l'Europe, le bienfait de cette sainte alliance, dont la pensée est assez grande, assez sublime, assez conservatrice pour qu'on n'eût pas dû peut-être l'envelopper d'un aussi profond mystère. Il était digne du grand prince, dont il était l'ouvrage, de ne pas moins agir dans l'intérêt de la liberté des peuples, que dans celui de la sécurité des gouvernemens. Aussi n'a-t-il pas séparé l'une de l'autre dans sa pensée ; mais il importait de fixer, à cet égard, toutes les incertitudes, et de ne laisser aucun prétexte aux objections de la malveillance. Quoi qu'il en soit, c'est le cœur du prince qu'il faut juger, et nous le trouvons tout entier dans ce peu de paroles que nous allons rapporter. Lorsqu'au 1er octobre 1816, l'empereur accompagné du roi des Pays-Bas et du prince royal, alla visiter le champ de bataille de Waterloo, il s'arrêta devant l'auberge de la Belle-Alliance, et, fixant les yeux sur l'enseigne de cette auberge, où il vit écrit ces mots, *à la Belle-Alliance* : « Oui, dit Alexandre, en s'adressant aux deux princes, c'est vraiment la belle alliance ; elle l'est, en effet, autant sous le rapport des états que sous celui des familles. A Dieu plaise qu'elle dure long-temps ! » Puisse le cœur de tous les souverains, signataires de ce traité, répondre à celui du prince qui l'a conçu !

ALEXANDRE (Charles-Alexis), ancien commissaire-ordonnateur et tribun, etc., fut en 1792, l'un des agens les plus actifs des journées des 20 juin et 10 août, qui se préparaient dans les conciliabules des jacobins et des cordeliers. Il avait cessé d'exercer alors les fonctions de courtier de commerce. Ses intrigues politiques lui avaient fait obtenir le commandement du bataillon des Gobelins. N'ayant pu réussir à se faire nommer au département de la guerre pour lequel Barrère l'avait proposé, le 22 juin 1793, il obtint, par une sorte d'indemnité, la place de commissaire-ordonnateur à l'armée des Alpes, et passa ensuite avec la même qualité à l'armée d'Italie. En 1797, (an 5), deux mois avant le 18 fructidor, il fut présenté par les républicains, pour remplir la place que le sort venait de rendre vacante, au directoire, par la retraite de Letourneur; mais Barthélemy, son concurrent, porté par ce qu'on appelait alors le parti des *clichiens*, l'emporta sur lui et fut nommé. Alexandre obtint la première division du ministère de la guerre et conserva cette place jusqu'au 18 brumaire, époque à laquelle, il fut nommé membre du tribunat dont il sortit lors de la seconde élimination de ce corps. Il entra plus tard dans l'administration des droits réunis, y fut successivement chef de division, inspecteur-général, et directeur. Il est à remarquer que, nommé en janvier 1814 par le roi, il fut installé, sous Bonaparte, en avril de la même année. Lors de seconde restauration, il est passé avec le même grade, des contributions indirectes dans les contributions directes du Haut-Rhin.

ALÈZ-D'ANDUZE (Jean-Joseph-Henri-Augustin d'), naquit, en 1757, d'une ancienne maison de Languedoc, entra dans les ordres en 1781, fut ordonné prêtre le 21 mai 1785, et nommé peu après vicaire-général du diocèse de Bayeux, comte de St.-Pierre et de



V.o Alfieri.



Alfieri

de Vienne. Il joignit sa pro-
n contre la constitution civile
gé et le serment prescrit par
celle de la minorité de l'as-
constituante, et, en août 1791,
it comme otage pour Louis
risonnier aux Tuileries depuis
ur de Varennes, et qu'on pro-
ès-lors de mettre en jugement.
d'Alez exerça les fonctions de
général et d'administrateur du
d'Albi, jusqu'au 11 décembre
poque à laquelle il fut déporté
gne. Absent de France jus-
804, il a été depuis ce temps
r de l'institution de Ste Périne
lot. Présenté au roi le 8 juillet
omme membre de la députa-
la ville d'Albi, il l'a été encore
ût, comme s'étant offert pour
Louis XVI. Un service avait
uellement, depuis 1793, pour le
l'ame de ce prince; il a été con-
ns la chapelle de Chaillot, par
de l'abbé d'Alez. Lorsque à l'é-
retour de Bonaparte, la du-
Angoulême est partie pour Lon-
accompagné cette princesse,
entré en France qu'avec elle.
e paraîtra-t-il étrange qu'un
ne royaliste aussi fervent que
Alez soit aussi le plus zélé des
açons, et l'une des plus hau-
ances de cet ordre.

ERI (Le comte Victor), né à
Piémont, le 17 janvier 1749,
mille noble et riche, appar-
r les femmes à la famille de
. Il perdit, presqu'en nais-
père, Antoine Alfieri, et dut
ation à son oncle Pellegrino
ouverneur de la ville de Coni,
entrer, en 1758, dans le col-
nobles, à Turin, où résidait
de sa mère. Le comte Benoît
ousin de son père, et premier
e du roi, surveilla particuliè-
à la prière de Pellegrino, les
l'Alfieri; mais les maladies qui
gnèrent son enfance, unies à
tère naturellement violent, et
elles, l'éloignèrent à tel point
occupation, qu'il sortit du
collége, à la mort de Pellegrino, pres-
qu'aussi ignorant qu'il y était entré. Il
avait alors 16 ans et jouissait d'une for-
tune considérable. Un seul goût se ma-
nifestait en lui, c'était celui de l'é-
quitation. Un des traits les plus dis-
tinctifs de son caractère était, dès cette
époque, une aversion profonde pour
l'état militaire et ceux qui l'exerçaient.
Cette disposition de son ame ne tenait
pas moins à un extrême amour de son
indépendance personnelle, qu'à une in-
domptable haine pour le despotisme,
qu'il ne cessa de combattre, de quel-
que masque, monarchique ou populai-
re, qu'il se couvrit; personne d'ailleurs
n'était plus brave, et l'un des torts de
sa vie est de l'avoir trop prouvé. L'in-
quiétude naturelle qui dominait toutes
ses affections, le porta à entreprendre
de longs voyages. Après avoir parcou-
ru, en deux ans, presque toute l'I-
talie, une partie de la France, de l'An-
gleterre et de la Hollande, où il fit
quelque séjour, il revint en Piémont
sans y rapporter un seul souvenir, une
seule observation utile des pays qu'il
avait visités. Le même besoin de chan-
gement l'entraîna bientôt dans de nou-
veaux voyages; dix-huit mois lui suf-
firent pour parcourir encore l'Allema-
gne, le Danemarck, la Suède, la Rus-
sie et la Prusse; il revint enfin en An-
gleterre, après avoir passé quelque
temps à Spa et en Hollande. Il se fixa
pendant sept mois à Londres, et l'on
peut voir dans ses mémoires, écrits
avec une imperturbable véracité, mais
dont nous ne pouvons donner ici qu'un
extrait rapide, l'emploi qu'il y fit de
son temps. Il rentra ensuite par la Hol-
lande sur le continent, traversa de
nouveau la France et se rendit en Espa-
gne et en Portugal. Il se déplut mortel-
lement dans ce dernier pays, le quitta
presque sans l'avoir aperçu, et revint
par l'Espagne et la France, à Turin, où
il arriva le 5 mai 1772. On n'expli-
querait pas le séjour de deux années
qu'il fit dans cette ville, si l'on n'était
instruit qu'une passion violente s'y était
emparé de lui à son retour et que la
prodigieuse activité de son caractère

semblait s'être concentrée tout entière dans son cœur. Il dut à cet amour les premiers vers qu'il eût jamais composés ; et cet essai le conduisit à entreprendre de traiter un grand sujet tragique, celui de *Cléopâtre*. Rien, dans cette production informe, n'annonçait encore le grand homme, et toutefois elle décida du reste de sa vie. La tragédie de *Cléopâtre* fut représentée à Turin le 16 juin 1775, et comme si, dès ce moment, Alfieri eût résolu d'être son juge le plus sévère, il composa, pour la faire représenter le même jour, une petite pièce qu'il intitula *les Poètes*, où il faisait de sa tragédie la critique la plus rigoureuse. Ce fut à cette époque qu'il prit la détermination la plus étrange, et à laquelle l'Italie doit le plus grand de ses poëtes tragiques, Il résolut d'oublier le français qu'il savait mal, d'acquérir une connaissance parfaite de l'italien, qu'il savait moins encore, et de s'instruire assez dans la langue latine, qu'il ne savait pas du tout, pour entendre les auteurs classiques. Cette triple enteprise fut, en peu d'années, couronnée du succès le plus complet. Toute l'existence d'Alfieri fut changée ; tous ses momens furent absorbés par l'étude du toscan pur, du latin et des règles de la composition dramatique qu'il modifia selon les nouvelles idées qu'il s'en était faites, et qu'il mit depuis en pratique dans ses ouvrages. Au premier rang de ces innovations, il faut placer cette aversion extrême qu'il avait conçue pour tous les personnages subalternes, et sur laquelle les exemples des plus grands maîtres de la scène française n'ont jamais ramené son opinion. Enfin, en quelques années, de tous les hommes le plus oisif à-la-fois et le plus tourmenté par un insatiable besoin d'action, il devint le plus laborieux, le plus occupé et le plus concentré en lui-même. Sa carrière dramatique commença par deux admirables productions, *Philippe II* et *Polynice*. Le premier de ces ouvrages est peut-être la conception la plus profondément tragique, sans en excepter une seule de celles qui l'ont précédée dans la littérature des autres nations. Ces ouvrages furent suivis d'*Antigone*, et ensuite, à des époques plus ou moins éloignées, il composa *Agamemnon*, *Virginie*, *Oreste*, *la conjuration des Pazzi*, *Don Garcia*, *Rosmonde*, *Marie Stuart*, *Timoléon*, *Octavie*, *Mérope* et *Saül*. Sans doute tous ces ouvrages ne sont pas marqués au coin de la même supériorité, mais on trouve des traits admirables, et qui ne peuvent appartenir qu'à lui seul, dans ceux-là même qui ne peuvent soutenir la comparaison avec les chefs-d'œuvres de notre auteur, tels que *Philippe II*, *Antigone*, *Agamemnon*, *Virginie*, *Rosmonde*, *Mérope*, *Saül*, *Myrrha*, et de nombreux passages d'*Oreste*, de la *Conjuration des Pazzi*, de *Sophonisbe*, d'*Agis* et des *deux Brutus*. *Saül* fut composé en 1782, sept ans après l'essai de *Cléopâtre* qui, dans cet intervalle, avait été suivi de quatorze tragédies, dont la composition n'avait pas distrait Alfieri de travaux d'un autre genre et plus graves encore. En effet, ce fut alors qu'il publia sa traduction de Salluste, et son traité sur la tyrannie, qui furent suivis de l'*Etrurie vengée*, poème en quatre chants, et de cinq odes sur la révolution d'Amérique. Quelque fidèle que se montrât Alfieri au nouveau genre de vie qu'il avait embrassé, son goût pour les voyages ne l'avait pas abandonné ; mais une passion née en Italie, et qui depuis a fait, jusqu'à ses derniers momens, le charme de sa vie, dominait toutes ses affections, et avait partagé son existence. Obligé, par des motifs puissans, de s'éloigner pendant quelque temps de la femme qui la lui avait inspirée, cette femme, non moins distinguée par son mérite que par sa naissance, vint le retrouver en Alsace où Alfieri composa *Agis*, *Sophonisbe* et *Myrrha*, et plus tard, dans un autre voyage, *J. Brutus* et *Marcus Brutus*. Si près de Paris, il s'y rendit pour y surveiller l'impression de son théâtre, en même temps qu'on s'occupait à Kehl de celle de la partie de ses œuvres qui eût éprouvé le plus de dif-

ficultés en France, entre autres, de deux productions hardies et d'une conception sublime; nous avons déjà parlé de la première, c'est le *Traité de la tyrannie;* la seconde est le *Traité du prince et des lettres*, écrit dans le même esprit, avec la même profondeur d'idées et la même vigueur d'expressions. Réuni à son amie, la duchesse d'Albani, ce fut avec elle qu'il vint se fixer à Paris, où il résidait lors de la révolution du 14 juillet 1789. Alfieri, ami exalté de la liberté républicaine, vit cet événement avec joie et le célébra avec enthousiasme dans une ode sur la prise de la Bastille (*Parigi Sbastigliato*). Il fit, quelque temps après, un court voyage à Londres, revint à Paris et s'y trouva lors du 10 août 1792. Cet événement terrible ayant placé le pouvoir dans les mains les plus abjectes et les plus atroces, Paris et la France n'offrant plus aucune sûreté, Alfieri et la duchesse d'Albani se décidèrent à repartir immédiatement pour l'Italie. Arrêtés aux portes de Paris avec une rigueur inquisitoriale, insultés, menacés et pillés sous les yeux de l'autorité révolutionnaire et de la garde nationale, ils eurent toutes les peines du monde à obtenir la permission de continuer leur route, et ne sortirent de France qu'avec les plus grandes difficultés. Ils se rendirent sur-le-champ à Florence, qu'ils n'ont plus quittée depuis. Peu après le départ d'Alfieri, on saisit ses meubles, on dispersa sa bibliothèque qu'il eût voulu sauver aux dépens de la moitié de sa fortune, et, par le plus étrange comme par le plus atroce abus des lois sur l'émigration, cet étranger, dont la gloire appartient à toutes les nations civilisées, considéré lui-même comme émigré, vit confisquer la presque totalité de sa fortune, qu'il avait placée dans les fonds de France, et mise ainsi sous la sauve-garde de la loyauté publique. Dès ce moment, Alfieri ne mit plus de bornes à sa haine contre la France; il recherchait même avec une affectation marquée toutes les occasions de la manifester. Passionné pour la liberté, et se voyant trompé dans ses espérances les plus chères, il s'écriait avec amertume: « Je connaissais les grands, mais je ne connaissais pas les petits. » Quelques correspondances au dehors, dont la plus intéressante était celle qu'il avait liée depuis long-temps à Turin avec l'abbé de Caluse, l'un des hommes les plus aimables et les plus instruits de ce temps, furent les uniques délassemens d'Alfieri. Ce fut à l'âge de 48 ans qu'il entreprit d'apprendre le grec; il y réussit au-delà des espérances qu'il avait lui-même conçues, et pour se récompenser en quelque sorte de ses succès, il fonda l'ordre d'Homère, dont il se déclara grand-maître, et dont il voulait se décorer, lorsque la mort le surprit à Florence, le 8 octobre 1803. L'activité dévorante de son ame et l'impétuosité de ses passions avaient usé en lui les sources de la vie; il le sentait, l'avouait, et ne pouvait se réformer. Mme la duchesse d'Albani lui a fait élever, à Florence, dans l'église de Sainte-Croix, un magnifique monument en marbre, dont l'exécution a été confiée à Canova. Les restes de ce grand homme reposent entre ceux de Machiavel et de Michel-Ange, au milieu de cette réunion de tombeaux qu'on a justement appelée l'assemblée de morts la plus illustre de l'univers. Alfieri était d'une stature élevée; ses traits étaient distingués et sévères; l'habitude de son visage était dédaigneuse, son front large, ses cheveux épais, mais roux, ses jambes longues et maigres. Les œuvres posthumes d'Alfieri, en 13 vol., 1804 et suiv., contiennent: un drame d'*Abel*, sous le titre singulier de *Tramélogédie;* — une traduction de l'*Alceste* d'Euripide, et une *Alceste* de sa composition à laquelle il a donné le nom d'*Alceste seconde;* — trois traductions du grec: *les Perses* d'Eschyle; *Philoctète*, de Sophocle; *les Grenouilles*, d'Aristophane; — seize satires, plus particulièrement dirigées contre les Français; — une nouvelle traduction de Salluste faite avec plus de soin; — une traduction complète, en vers, des comédies de Térence; — des fragmens d'une tra-

duction, en vers, de l'*Enéide*, composition avortée, à laquelle Alfieri n'a donné aucune suite; — sept comédies politiques, dans lesquelles on ne trouve ni intérêt ni gaîté; enfin sa vie, en 2 vol. Le *Miso-Gallo*, spécialement dirigé contre la France et les Français, est le seul ouvrage d'Alfieri qui soit resté inédit. Trois traductions d'Alfieri ont été publiées en France : 1° *De la tyrannie*, par un anonyme; Molini, an 10, 1802, in-8; 2°. *Œuvres dramatiques du comte Alfieri*, traduction de C.-B. Petitot; Paris, Giguet et Michaud, 1802, 4 vol. in-8; 3°. *Vie de Victor Alfieri*, écrite par lui-même, et traduite par M****; Paris, Henri Nicolle; 1809, 2 vol. in-8.

ALHOY (L.), oratorien, né à Angers, en 1755. Le nom de M. Alhoy est honorablement connu, parce que, pendant la proscription de l'abbé Sicard, en 1798 et 1799, il remplaça, dans l'instruction des sourds-muets, ce bienfaiteur de l'humanité. Nous ne connaissons pas de titre plus auguste au respect et à la reconnaissance des hommes. M. Alhoy a professé dans plusieurs colléges; il a été membre de la commission des hospices de Paris. Il obtint, en 1815, la place de principal du collége de St-Germain. Son expérience l'a guidé dans la composition d'un *Discours sur l'éducation des sourds-muets*, en 1800, in-8, et d'un poëme intitulé : *Les Hospices*, 1804, même format.

ALIBERT (Jean-Louis), médecin de l'hôpital St-Louis, à Paris, et médecin-adjoint du collége royal de médecine de Stockholm, a publié : *Dissertations sur les fièvres pernicieuses et ataxiques intermittentes*, 1799, in-8; 2e édition, 1801, in-8; 3e édition, 1804, in-8. Cet ouvrage a été mentionné avec éloge dans les rapports de l'institut. — *Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes*, traduit de l'italien de Pasta, 1808, 2 vol. in-8. — *Nouveaux élémens de thérapeutique et de matière médicale*, 1804, 2 vol. in-8; 2e édition, 1808, 2 vol. in-8; 3e édition, 2 vol. in-8. — *Eloges historiques* (de Spallanzani, Galvini et Roussel), *suivis d'un discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales*, 1806, in-8. — *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau*, 1810, in-8, traduit en italien, 1812. — *Description des maladies de la peau et des meilleures méthodes suivies pour leur traitement*, avec figures coloriées, in-fol., dont il a paru neuf livraisons, 1806 et suivants. Le jury des prix décennaux s'exprime ainsi dans son rapport de 1810 sur l'ouvrage des *maladies de la peau* du docteur Alibert : « A des descriptions bien écrites, à une classification judicieuse, l'auteur a joint des représentations extrêmement soignées des maladies, sur lesquelles, faute de ce secours, des écrits très-savans et justement célèbres laissaient encore beaucoup d'obscurité. » M. Alibert a donné six éditions du *Système physique et moral de la femme, par J. L. Roussel*; la sixième est de 1813, in-8. Il est l'un des auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*. M. Alibert cultive les lettres avec succès. On connaît de lui un bon morceau de poésie, intitulé, *la Dispute des fleurs*; et l'on sait qu'il a commencé un poëme sur l'*Emulation*, dont on trouve un fragment dans le *Magasin encyclopédique*. Ce poëme indique quelque talent; mais l'auteur ne l'a pas achevé.

ALIGRE (Etienne-François d'), descendant du chancelier de ce nom, né en 1726, quitta, en 1768, une charge de président à mortier, pour passer à la première présidence du parlement de Paris, où le porta le crédit de M. de l'Averdy, alors contrôleur-général des finances. M. d'Aligre était jeune et célibataire, mais son âge et l'absence des liens conjugaux ne l'empêchèrent pas de remplir les devoirs de sa place avec une haute distinction. Dès l'époque de 1771, où le parlement fut exilé, sa conduite lui mérita l'estime de la cour et celle de sa compagnie. Il montra un grand courage à combattre, pendant les deux années qui précédèrent la révolution, les opérations des ministres et l'arbitraire qui se glissait dans l'éta-

blissement et la répartition des nouveaux impôts, comme contraires aux vrais principes de la monarchie. Ayant demandé au roi, au moment où l'on s'occupait de la convocation des états-généraux, une audience particulière, à laquelle M. Necker, alors directeur-général des finances, fut seul admis, le premier président lut, devant le roi et son ministre, un mémoire remarquable par la hardiesse avec laquelle il annonçait et les malheurs qui allaient frapper la monarchie, et les dangers qui menaçaient le monarque lui-même. Un silence profond fut la seule réponse faite à la lecture de ce mémoire, après laquelle le premier président déposa sa démission dans les mains du roi. M. d'Ormesson de Noyseau fut nommé à sa place en 1788. Lorsqu'au 14 juillet 1789, le peuple se porta en foule à la Bastille et s'empara de cette forteresse, M. d'Aligre fut arrêté dans son hôtel et conduit à l'hôtel-de-ville. Il périssait infailliblement, si l'un de ses anciens domestiques, alors officier municipal, ne l'eût soustrait à la mort. M. d'Aligre avait placé, en Angleterre, une fortune immense, évaluée alors à près de 5,000,000; il partit pour Londres du moment où la liberté lui fut rendue; repassa, quelques années après, sur le continent, et vint mourir à Brunswick, en 1798. Il avait contracté deux mariages depuis qu'il avait été appelé à la première présidence : le premier, avec Mlle Talon, dernière descendante de la famille de ce nom, et dont il n'eût point d'enfans, le second, avec Mlle Baudry, qui le rendit père d'un fils et d'une fille.

ALIGRE (marquis D') fils du précédent, avait suivi son père en Allemagne, ne revint en France qu'en 1799, et y entra en possession de l'immense héritage dont la mort de son père venait de le rendre maître. Il fut, en 1804, nommé chambellan de la princesse Caroline, troisième sœur de Bonaparte, et refusa la main de sa fille aux instances que lui fit l'empereur pour la donner à son parent, le général Arrighi, duc de Padoue. Une ordonnance du roi, en date du 26 juillet 1815, a nommé M. d'Aligre président du collége électoral du département d'Eure-et-Loire; une ordonnance nouvelle, en date du 17 août suivant, lui a conféré les honneurs de la pairie. Lors du procès du prince de la Moskowa (Ney), M. d'Aligre, appelé à voter en cette qualité, se prononça pour la déportation du maréchal. Le marquis d'Aligre fut nommé, en mars 1816, l'un des membres du conseil des prisons du département de la Seine.

ALISSAC, ancien mousquetaire, né à Valréas, le 26 juin 1746, receveur des droits de la navigation au bureau du Saut du Rhône, a donné : *La Chouchonide*, poëme en cinq chants sur un chien, 1803-1813, in-8.—Traduction du 13e livre des *Méthamorphoses d'Ovide*, 1813, in-8, dédiée au cardinal Maury, compatriote et condisciple de l'auteur.—*Cantate* sur la naissance du roi de Rome (dans les *hommages poétiques*, 2-65).

ALIVA (Don IGNACIO-MARIA DE), commandait, en qualité de vice-amiral, le 21 octobre 1805, au combat de Trafalgar, le vaisseau *la Santa-Anna*, portant 112 canons. Un beau fait d'armes se rattache au nom de cet amiral et à son équipage : après un combat opiniâtre et sanglant, l'amiral avait reçu une blessure dangereuse, qui, ne lui laissant plus le pouvoir de commander, avait mis son vaisseau et sa personne au pouvoir des Anglais. Ceux-ci conduisaient leur prise à Gibraltar lorsque, pendant une tempête qui éclata le lendemain et le surlendemain de la bataille, les Espagnols demeurés sur le vaisseau réussirent à se rendre maîtres des Anglais qui étaient à leur bord, et firent rentrer le vaisseau et son commandant dans le port de Cadix; cependant, neuf jours après, le vice-amiral espagnol reçut de lord Collingwood, qui commandait l'escadre anglaise, une lettre où ce dernier lui faisait connaître « que s'étant rendu prisonnier avec son équipage, il devait se considérer comme n'étant libre que sur sa parole, jusqu'à ce qu'il eût été échangé. »

ALIX. *Voy.* ALLIX.

ALLAFORT, député à la convention nationale, fut, dès le commencement de la révolution, nommé vice-président du district de Nontron, et député, en septembre 1792, à la convention; il y vota, en janvier 1793, la mort de Louis XVI, l'appel au peuple et le sursis. Ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune. Il passa au premier conseil des anciens avec les deux tiers des conventionnels que les décrets des 5 et 13 fructidor conservèrent daus le corps-législatif, et ne marqua pas davantage dans cette seconde assemblée, dont le sort le fit sortir le 1er prairial an 5 (20 mai 1797). Il fut ensuite employé par le directoire en qualité de commissaire près l'administration centrale de son département. Les événemens du 18 brumaire an 8 l'ont entièrement éloigné des affaires; il est mort depuis dans une profonde obscurité.

ALLAIN DE LA COEURTIÈRE, né vers 1750, a publié une *Histoire de l'homme*, Paris, an VI (1798); et un volumineux *Poème sur la nature*, en vers, de plus de 400 pages in-8, mélange singulier et bizarre d'idées mythologiques, religieuses, et systématiques.

ALLARD DE LA ROCHELLE, né aux Sables d'Olonne, fit, dans l'armée de l'Ouest, la campagne de 1793 à 1794, en qualité d'aide-de-camp de Henri Larochejaquelain; fait prisonnier par les républicains après la déroute de son parti à Savenay, il fut conduit à la Roche-sur-Yon, et condamné à être fusillé. La circonstance la plus heureuse et la plus imprévue, le sauva. Il allait être mis à mort, lorsque la nécessité de s'opposer à un parti royaliste qui vint attaquer les républicains, força ceux-ci de suspendre l'exécution et de se mettre en défense. Cependant Allard avait réussi à toucher quelques personnes qui, profitant du désordre que causait l'attaque; le firent disparaître, l'enrôlèrent parmi les républicains, et l'envoyèrent en garnison à Noirmoutier. Il profita bientôt après d'un hasard heureux, pour repasser dans son parti avec un soldat de l'armée de Charette, engagé comme lui dans les rangs républicains, et par une circonstance à peu près pareille. Ce fut des Sables où ils avaient été conduits en garnison, qu'ils exécutèrent leur projet. Charette qui d'abord l'avait accueilli avec défiance, lui donna, en juin 1795, après la mort de Guérin, le commandement de la division des Sables. Un détachement de républicains ayant ensuite pénétré dans son camp, passa ses officiers au fil de l'épée, le fit prisonnier lui-même, le conduisit d'abord dans les prisons des Sables, puis dans celles de Saumur. Il trouva encore le moyen de s'échapper, mais ayant été repris, il fut mis en jugement et acquitté sur l'accusation d'avoir ordonné le massacre d'un grand nombre de prisonniers faits sur l'armée républicaine. Depuis cette époque, M. Allard avait déposé les armes. Il ne les a reprises qu'en avril 1815, et a commandé dans les mois de juin et de juillet, sous les ordres du frère de son premier général, la division des Aubiers. Son fils, âgé de 15 ans, lui servit d'aide-de-camp, dans les diverses affaires qui eurent lieu à cette époque, mais qui furent toutes de peu d'importance.

ALLARD (PIERRE-GILBERT-LE-ROI, baron D'), député à l'assemblée constituante; né à Besançon, en 1749, d'une famille honorable, était en 1789, capitaine au régiment de chasseurs de Franche-Comté. La noblesse de St-Pierre-le-Moutier l'ayant député aux états-généraux, il s'occupa presque uniquement de finances dans cette assemblée, entra, en janvier 1790, dans le comité des impositions, et proposa, le 15 février suivant, la suppression des jurandes et maîtrises, et l'établissement des patentes. Il combattit, le 5 mai de la même année, la proposition faite par Rabaut-St-Étienne, de mettre en circulation une quantité déterminée de petits assignats. Homme de bien, il ne dissimula point son indignation contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre, et se réunit à ceux qui protestèrent contre le rapport fait à l'assemblée, le 6 octobre

de l'année suivante, par M. Chabroud, et dont le but était d'annuler toutes les procédures relatives à ces événemens. Lorsque l'assemblée constituante eut terminé sa session, M. d'Allard se retira entièrement des affaires publiques, et ne s'occupa plus que de ses intérêts particuliers; il fut nommé, après le 18 brumaire, régisseur de l'octroi municipal de Paris. Le défaut d'exactitude du gouvernement à remplir les engagemens qu'il avait pris avec M. d'Allard, força celui-ci à déclarer une faillite considérable, mais comme la cause en était bien connue, cet événement ne porta aucune atteinte à l'opinion qu'on avait de sa probité. M. d'Allard a depuis satisfait tous ses créanciers. Il est mort à Besançon en 1809, laissant un fils, chansonnier aimable et spirituel, agréablement connu au théâtre du Vaudeville et dans la littérature, sous le nom de Francis.

ALLARD (Marguerite-Aimée-Louis), député à l'assemblée législative, né le 16 octobre 1750, professait le droit à Poitiers, avant la révolution; il fut, en 1790, nommé procureur de la commune de cette ville, et se conduisit, pendant la durée de ses fonctions, de manière à mériter l'estime et la confiance de ses concitoyens. En septembre 1791, l'assemblée électorale du département de la Vienne le députa à l'assemblée législative. Il porta, dans ces nouvelles fonctions, le même caractère de modération et de sagesse qui l'avait fait distinguer dans celles qu'il avait précédemment remplies. On n'a pas oublié à quel point la faction qui n'avait cessé de tyranniser l'assemblée législative, avait méconnu, en mai 1792, à l'égard du juge-de-paix Larivière, l'indépendance de l'autorité judiciaire, en décrétant d'accusation ce magistrat qui n'était coupable que d'avoir trop bien rempli ses devoirs; Allard eut occasion de rappeler ces abus de pouvoir, lors de la scène scandaleuse qui s'était passée le 15 juin de la même année, et qui se renouvela le 26 juillet, entre les députés Grangeneuve et Jouneau. Constitutionnel royaliste, il vit avec douleur les événemens du 10 août, et s'en expliqua avec courage. Il osa dire dans la séance du 19 de ce mois, au moment même où les passions étaient dans leur plus grande effervescence, « que l'assemblée avait été forcée par la minorité de rendre les décrets qui avaient anéanti en France le pouvoir monarchique. » Heureux de se faire oublier après cette session orageuse, à laquelle succédèrent immédiatement toutes les proscriptions révolutionnaires, il échappa au ressentiment des vainqueurs pendant les années 1793 et 1794, et fut, en 1800, nommé par le gouvernement consulaire, juge du tribunal criminel du département de la Vienne. Dans les années 1803 et 1808, il fut présenté comme candidat au corps-législatif. — Un autre Allard, curé de Bagneux, département de Maine-et-Loire, et parent du précédent, dont il partageait les opinions politiques, ayant refusé le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, exigé des ecclésiastiques par l'assemblée constituante, et accusé, plus tard, d'avoir composé des écrits et tenu des discours contre-révolutionnaires, fut traduit en février, 1794, au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort.

ALLART, député à la convention nationale, est né à Revel, petite commune de Languedoc; il fut, dès les premiers temps de la révolution nommé maire de Montesquieu, arrondissement de Muret. L'extrême chaleur de ses opinions lui mérita bientôt, de la part des révolutionnaires, une plus haute distinction. Lorsque la convention nationale fut assemblée, Allart, y fut appelé en qualité de suppléant; le décret d'accusation porté contre Julien de Toulouse, et la condamnation à mort qui le suivit, ayant rendu vacante la place de ce député, son suppléant Allart fut admis dans l'assemblée, mais seulement quatre mois après le 16 thermidor an 2 (3 août 1794). Il avait exercé jusques-là les fonctions de commissaire national du district de

Rieux. Son admission à la convention avait éprouvé de grands obstacles; il y entra enfin, et alla se placer parmi ceux qui, ayant été les auteurs ou les complices de tous les excès révolutionnaires, en devaient être nécessairement les défenseurs; dénoncé plusieurs fois au comité de sûreté générale, « tantôt pour avoir favorisé des émigrés, tantôt pour avoir pillé des effets précieux en apposant des scellés, tantôt enfin, selon le texte même des dénonciations, pour s'être montré profondément immoral et atroce. » Le député Vadier l'avait, dans toutes ces occasions, soustrait à l'arrestation vivement sollicitée contre lui, et cette protection seule pourrait suffire pour faire connaître quel homme devait être celui qui en était l'objet. Ces dernières accusations s'étant reproduites, le 15 prairial an 3, 1er. juin 1795, à la barre de la convention, au nom de la société populaire du département de l'Arriége, et l'exécrable Vadier, de protecteur qu'il était, étant devenu lui-même accusé, Allart fut immédiatement décrété d'arrestation. La liberté ne lui a été rendue que lors de l'amnistie du 4 brumaire an 4 (20 octobre 1795).

ALLASSEUR, député à la convention, adopta de bonne heure, les principes de la révolution française, mais avec la modération qui lui était naturelle, et remplit des fonctions locales dans le département du Cher, jusqu'à l'époque où, après les événemens du 10 août, l'assemblée législative convoqua une convention nationale. Allasseur en fut élu membre, resta étranger aux divisions qui déchirèrent cette assemblée, ne s'y fit entendre qu'une fois, à l'époque mémorable et funeste du jugement de Louis XVI, et ce fut pour émettre un vœu que la justice et l'humanité ont recueilli. Après s'être prononcé pour la détention et le bannissement de ce prince, il fit, dans l'opinion qu'il exprima à la tribune, un rapprochement ingénieux, mais qui ne pouvait être bien saisi que par ceux dont les passions n'avaient pas égaré le jugement. « Rome; dit-il, chassa ses rois et eut sa liberté; César fut assassiné par Brutus, et eut un successeur: les Anglais immolèrent leur tyran, et bientôt ils rentrèrent dans les fers; je pense donc que, pour établir la liberté, Louis doit être détenu jusqu'à la paix, et à cette époque, banni du territoire français. » Quoique ce parallèle ne soit pas exact dans tous ses points, il eût été, en d'autres temps, de nature à produire une vive impression sur les esprits. Le nom de ce député est demeuré totalement ignoré sous les gouvernemens qui succédèrent à la convention.

ALLEMAND (Zacharie-Jacques-Théodore, comte), officier de la légion d'honneur, vice-amiral, etc., né à Port-Louis en 1762, fils d'un lieutenant de vaisseau, chevalier de l'ordre de St-Louis. Le jeune Allemand entra au service de mer dès l'âge de 12 ans, ne parvint, en 1783, au grade de lieutenant de frégate, qu'après avoir parcouru les rangs les plus subalternes et s'être distingué dans chacun d'eux. Il fit partie de l'expédition qui fut confiée, en 1783, à M. le bailli de Suffren, dans le grade qu'il venait d'obtenir. Nommé, en 1792, lieutenant de vaisseau, on lui donna le commandement de la corvette *la Sans-Souci*, et l'année suivante il obtint, avec le grade de capitaine de haut-bord, le commandement de la frégate *la Carmagnole*, de 44 pièces de canon. Il combattit avec elle une frégate anglaise de 32 canons, et s'en empara. A la suite de ces succès, on lui confia une division dans la Manche, où il fit des prises nombreuses avec lesquelles il approvisionna les ports. Il ne fut pas moins heureux les années suivantes; promu, en 1794, au grade de chef de division, il reçut en même temps le commandement du vaisseau *le Duquesne*, de 74 canons; deux ans après, il commanda, en second, dans l'escadre de l'amiral Richeri. Une division ayant été détachée plus tard, de cette escadre, pour aller détruire les établissemens anglais sur

la côte de Labrador, le commandement lui en fut remis; l'expédition, qui avait duré un peu plus de trois mois, fut couronnée d'un tel succès, qu'il avait pris en même temps le convoi de Québec. Il fit ensuite la campagne de la Méditerranée, avec l'amiral Bruix. Allemand fut, en 1801, attaché à la fatale expédition de St-Domingue, et chargé par le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, de combattre les nègres; en 1803, on le fit passer au commandement du *Magnanime*. Nommé, en 1805, commandant du port de Rochefort, il fit une campagne brillante sur l'Océan, prit aux Anglais le vaisseau de ligne *le Calcutta*, et brûla près de cent de leurs bâtimens. Ces actions éclatantes lui méritèrent, avec sa nomination au grade de contre-amiral, les témoignages les plus flatteurs de la part de l'empereur, qui lui furent transmis par le ministre de la marine. Les mêmes succès accompagnèrent le nouveau contre-amiral, lorsqu'avec la même escadre il rentra dans la Méditerranée. Après avoir commandé, en 1808, l'armée navale de Toulon, il reçut, en 1809, le titre de vice-amiral et le commandement des escadres de Brest et de Rochefort réunies à l'île d'Aix; c'est dans cette importante occasion qu'il fit échouer, par sa prévoyance, les mesures les mieux combinées de l'ennemi. Sur le point d'être attaqué par lui, il avait établi à 408 toises de ses lignes, une estacade destinée à arrêter également la marche de ses vaisseaux et celle de ses brûlots. Cette précaution sauva l'armée, car le capitaine Cochrane ayant, un soir par un temps obscur et orageux, un gros vent du large et les plus forts courans de l'année, conduit une machine chargée de 1500 barils de poudre, recouverts de 400 bombes chargées, et de 3000 grenades, sur lesquelles on avait placé plusieurs centaines de caisses de vieille féraille, on vit, au même instant, se diriger sur le même point 33 brûlots, dont les canons étaient chargés de mitraille jusqu'à l'embouchure, qui portaient des mortiers dans leurs cales, et un nombre prodigieux de fusées à la Congrève dans leurs hunes. Peu de minutes après, on entendit une explosion épouvantable qui fit périr quatre vaisseaux pour le salut desquels leurs imprévoyans capitaines n'avaient pris aucune précaution. L'un d'eux, mis en jugement à la suite de cette affaire, fut condamné à mort et fusillé; un second dégradé, et le troisième condamné à une détention de trois mois. La conduite du vice-amiral fut universellement approuvée. Chargé, en 1810, du commandement de l'escadre de Toulon, il le quitta, en 1811, pour armer et réunir à l'escadre de Brest celle de Lorient, entra avec ces forces dans l'Océan, y fit des prises dont on éleva la valeur à près de 20,000,000, brûla et coula les bâtimens qu'il dépouilla, et fut assez heureux, à son retour, pour n'être atteint par aucun des vaisseaux qui s'étaient mis à sa poursuite. Nommé, le 28 décembre de cette année, au commandement de la flotte de Flessingue, il n'accepta point. Le 7 avril 1813, il fut élevé à la dignité de grand officier de la légion d'honneur, et décoré de l'ordre de St-Louis le 3 juin 1814. Le 31 du même mois, le roi l'admit à la retraite, et le remit en activité en 1815. Il ne prit point de service pendant le règne de trois mois, et fut néanmoins mis à la retraite au second retour du roi. M. Allemand a composé, en 1816, un précis historique de l'ordre militaire du St-Sépulcre, dont le roi l'a nommé grand administrateur.

ALLENT (Pierre-Alexandre-Joseph), né à St-Omer, le 2 août 1772, d'une famille honorable, mais pauvre, se distingua dans ses études, et entra fort jeune au service, il n'était encore que canonnier au siége de Lille, en 1792. Adjoint au corps du génie, le 1er mai 1793, il fut nommé lieutenant dans ce corps le 22 septembre 1794, et capitaine le 21 mai 1795. Employé d'abord à Dunkerque, au Fort-Louis et sur les côtes, il fut ensuite appelé à Paris, et attaché en qualité de secrétaire au dépôt des fortifications; il ne quitta cette

place, qu'il exerça assez long-temps, que pour entrer à l'école du génie de Metz. Il fut ensuite chef d'état-major de la même arme, aux armées de Mayence et du Danube. M. Allent, quoique particulièrement livré aux travaux militaires, a cependant cultivé avec succès les arts et la littérature. Il a remporté, en 1797, un prix d'éloquence décerné par l'institut, pour une question relative à l'influence morale et politique de la peinture. Il reçut, le 7 août 1800, un brevet de chef de bataillon, devint directeur du dépôt des fortifications, après en avoir été secrétaire, et obtint, la même année, la place de chef d'état-major du génie à l'armée de réserve et des Grisons. Nommé major, le 3 août 1811, il fut appelé au comité des fortifications dans le courant du même mois, et assista, depuis décembre 1813 jusqu'à la fin de mars 1814, au conseil chargé de la défense de la capitale. Chargé pendant cet intervalle de plusieurs opérations militaires, il contint l'ennemi sur la route de Clichy, jusqu'à ce que la capitulation eût été signée. Ayant été particulièrement chargé d'en faire exécuter les dispositions relativement à la garde nationale, il fut, par un arrêté du gouvernement provisoire en date du 10 avril 1814, exclusivement attaché, comme chef d'état-major, à la garde nationale de Paris, et obtint ensuite le titre d'aide-major de toutes les gardes nationales du royaume. Bonaparte, ayant à son retour de l'île d'Elbe, rappelé M. Allent au conseil-d'état, en qualité de maître des requêtes, il refusa cette place, et fit annoncer, par le *Journal de Paris*, qu'il avait été porté par erreur sur le tableau. Le roi l'a nommé depuis conseiller-d'état, par une d'ordonnance du 25 août 1815. M. Allent qui avait repris, le 8 juillet, ses fonctions d'aide-major-général, les a quittés lorsque le général Dessolles a cessé de commander la garde nationale de Paris. M. Allent a publié quelques ouvrages qui lui assurent un rang distingué comme militaire et comme écrivain : *Mémoire sur la réunion de l'artillerie et du génie*, 1800.—*Essai sur les reconnaissances militaires*, publié dans le nº 4 du mémorial du dépôt de la guerre, 1804. — *Histoire du corps du génie ou de la guerre des siéges et de l'établissement des frontières sous Louis XIV*; cet ouvrage fut composé et rendu public d'après une délibération du comité des fortifications; Paris 1805. — *Précis de l'histoire des arts et des institutions militaires en France, depuis les Romains.* Quelques ouvrages littéraires imprimés ou inédits, et un manuscrit, intitulé : *Histoire de France considérée dans ses rapports avec l'établissement des frontières de ce royaume et avec les guerres défensives.* Il est à désirer que cet ouvrage soit rendu public ; l'histoire de France n'a point encore été traitée sous ce point de vue important, qui doit intéresser vivement, non-seulement les personnes de l'art, mais encore tous les Français.

ALLIER (Claude), était prieur-curé de Chambonnais; il se montra, dès l'origine de la révolution, l'un des ennemis les plus déclarés des opinions qui l'avaient amenée, et se réunit, dans les plaines de Jalès, à un nombre considérable de gens de tout état, qui partageaient sa haine pour les institutions nouvelles. Il contribua puissamment à organiser une armée assez redoutable pour rendre nécessaire l'envoi de plusieurs régimens destinés à la combattre; après une assez longue alternative de succès et de revers, le parti contre-révolutionnaire ayant été défait, Claude Allier fut décrété d'accusation par l'assemblée législative, le 18 juillet 1792 ; il parvint d'abord à se soustraire, par la fuite, à l'exécution du décret porté contre lui, mais ayant été arrêté l'année d'après, il fut mis en jugement devant le tribunal criminel du département de la Lozère, condamné à mort et exécuté le 5 septembre 1793.

ALLIER (Dominique), parent du précédent, se rendit encore plus célèbre que lui dans la guerre civile du

Midi. Il fut compris dans le décret d'accusation dont Claude fut frappé, le 18 juillet 1792; mais comme il venait alors d'être chargé de porter aux princes des délibérations prises par les chefs du camp de Jalès, relativement à la continuation de la guerre et aux moyens propres à en assurer le succès, il était déjà absent de France, au moment où les ordres de se saisir de sa personne arrivèrent à Mende; on se borna donc à inscrire son nom sur la liste des émigrés. Rentré en France en 1794, il y fit, pour la cause royale, des tentatives qui n'eurent pour résultat que quelques soulèvemens partiels. Il sortit de nouveau de France, y rentra encore et réussit enfin à organiser un mouvement contre-révolutionnaire, à la suite duquel il s'empara, à la tête de quelques chefs et d'un nombre assez considérable de mécontens, de la citadelle du St-Esprit. Obligé bientôt à fuir devant des forces supérieures, il se jeta, avec les débris de son parti, dans les montagnes du Vivarais, où il ne tarda pas à être arrêté. Traduit aussitôt en jugement, il fut condamné à mort et exécuté en novembre 1793. —Un autre ALLIER, né en 1764, qui avait montré des opinions politiques très-royalistes et s'était distingué par son énergie et son courage, dans les troubles qui, à diverses époques, avaient agité le Midi, se trouvait à Lyon pendant le siége de cette ville. Arrêté, à l'instant même de sa soumission, il fut traduit devant la commission temporaire et mis à mort, à l'âge de 29 ans, avec les nombreuses victimes de cet horrible tribunal.

ALLIONI (CHARLES), médecin piémontais et professeur de botanique à l'université de Turin, naquit en 1725, et mourut, en 1804, dans sa 79e année. Ses vastes connaissances l'avaient fait aggréger à beaucoup de sociétés savantes, telles que l'institut de Bologne, les sociétés royales de Montpellier, de Londres, de Gottingue, de Madrid, etc. Il est auteur de plusieurs bons ouvrages sur la botanique, la médecine et l'histoire naturelle, dont voici la liste : *Pedemontii stirpium rariorum specimen primum*, Augustæ Taurinorum, 1755, in-4, avec 12 planches; cet ouvrage contient la description et les figures de 30 planches nouvelles, ou très-peu connues, dont la plupart sont indigènes des montagnes du Piémont; — *Oryctographiæ Pedemontanæ specimen*, Parisiis, 1757, in-8; l'auteur décrit, dans cet ouvrage, les fossiles qu'il avait observés dans le Piémont, et donne une idée de ses connaissances dans la géologie et l'oryctographie; — *Tractatio de miliarium origine, progressu, naturâ et curatione*, Augustæ Taurinorum, 1758, in-8; ouvrage de médecine fort estimé; — *Stirpium præcipuarum littoris et agri Nicæenensis enumeratio methodica, cum elencho aliquot animalium ejusdem maris*, Parisiis, 1757, in-8; cet ouvrage est souvent cité par les naturalistes, sous le titre abrégé d'*Enumeratio stirpium Nicæensis*. La plus grande partie des matériaux qui le composent avait été rassemblée par Jean Giudice, botaniste de Nice, et ami d'Allioni. Celui-ci, dépositaire des papiers de Giudice, après sa mort, les a mis en ordre, et a rangé les plantes suivant la méthode de Ludwig. Il rapporte, pour chaque espèce, la dénomination ou la phrase de divers auteurs, surtout de G. Bauhin, de Tournefort et de Linnée. Les animaux, dont il traite à la fin du volume, se réduisent à quelques espèces de sèches, d'étoiles de mer, d'oursins et de crabes. Ce livre est une esquisse de la *Flora* de Nice, qui diffère peu de celle de la Provence; — *Synopsis methodica horti Taurinensis*, Taurini, 1762, in-4. C'est le tableau méthodique de toutes les plantes qui étaient cultivées dans le jardin botanique de Turin : elles sont divisées en 13 classes. La méthode d'Allioni ne diffère de celle de Rivin, que parce qu'il ne considère pas la régularité ou l'irrégularité de la corolle. Les sections qui divisent les classes sont tirées du système sexuel de Linnée; — *Flora Pedemontana*, *sive enumeratio*

methodica stirpium indigenarum Pedemontii, Augustæ Taurinorum, 1785, 3 tom. in-fol. Dans les deux premiers volumes, l'auteur donne la notice et les synonymes de 2800 planches, distribuées en 12 classes, qui sont fondées sur la forme de la corolle, ou le nombre des pétales; les sections sont établies, en général, sur la considération du fruit, sous le rapport du nombre, de la forme et de la structure; le troisième volume contient un abrégé des élémens de botanique, et 92 planches renfermant les figures de 237 espèces: elles sont bien dessinées et exactes. Les dessins originaux sont déposés au musée de Turin; à chaque espèce, Allioni indique le lieu natal, la nature du sol, et le nom vulgaire qu'on lui donne dans les divers idiomes des provinces du Piémont. Il cite avec reconnaissance tous les botanistes qui lui ont communiqué leurs travaux, ou qui l'ont aidé dans ses recherches; possédant toutes les parties de la physique moderne, il traite de la matière médicale en savant médecin, mais d'une manière qui lui est particulière; ce qu'il dit des propriétés des plantes est le résultat de l'expérience d'un praticien éclairé et d'un grand observateur. La *Flore du Piémont* est, de tous les ouvrages d'Allioni, le plus important par son sujet, et le plus considérable par son étendue; la partie typographique en est belle et très-soignée; sa distribution a de la ressemblance avec celle de l'*Histoire des plantes de la Suisse*, de Haller, qu'il estimait beaucoup, et avec qui il avait entretenu une correspondance jusqu'à sa mort; — *Auctuarium ad Flora Pedemontana*, Taurini, 1789, tab. 2; cet ouvrage renferme les additions et les corrections que l'auteur a faites à la *Flore du Piémont*, et les plantes qui ont été découvertes depuis sa publication. Pendant sa longue carrière, Allioni a publié plusieurs Mémoires qui sont insérés dans les *Mélanges de l'Académie de Turin*; — *Fasciculus stirpium Sardiniæ in diœcesi Calaris lectarum, à M. Ant. Plazza* (*in Miscellan. Taurin.*, tom. I). C'est un cahier de plantes recueillies dans le diocèse de Cagliari, capitale de la Sardaigne, par M. Ant. Plazza; — *Florula Corsica, à Felix Valle, edita Carol Alliono.* (*Miscellan. Taurin.* tom. II.) C'est l'esquisse d'une *Flore* de l'île de Corse, faite par Félix Valle, rédigée et publiée par Allioni. Il y en a une seconde édition, qui est augmentée des écrits de Jaussin, par Nicolas-Laurent Burmann, insérée dans les *Nouveaux actes de l'académie des curieux de la nature*, tom. IV. Allioni doit être placé parmi les botanistes du second ordre qui ont fait faire des progrès à la science, en ajoutant un petit nombre de plantes à celles qui étaient déjà connues. Loefling lui a consacré un genre, sous le nom d'*Allionie*. Linnée l'a adopté; il est de la famille des Dipsacées.

ALLIX (Jacques-Alexandre-François), comte de Freudenthal, lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, né le 21 décembre 1776, à Perci en Picardie; fut admis au service, en qualité d'élève d'artillerie, à l'âge de 16 ans; nommé colonel de cette arme en 1796, il dirigea en cette qualité, l'attaque de Vérone, en 1801. Entré, en octobre 1808, au service de Westphalie, il y obtint immédiatement le grade de général de brigade, et fut promu, quatre ans après (15 avril 1812), à celui de général de division. Le roi Jérôme, dont il avait favorisé le retour dans sa capitale, après les événemens qui, en 1813, l'avaient contraint à s'en éloigner, le nomma, pour prix de ses services, comte de Freudenthal, et lui assura une dotation sur sa cassette. Dans le courant de janvier 1814, le général Allix, chargé de la défense de la ville de Sens, opposa la plus vive résistance aux Autrichiens, et les força, dès le 18 février suivant, d'évacuer la forêt de Fontainebleau, encore occupée par eux et par de nombreux détachemens de cosaques. Après l'abdication de Bonaparte, il se rendit à Paris, et fut nommé, lors de la nouvelle organisation de l'armée, lieutenant-général et

chevalier de l'ordre de St-Louis. N'ayant point été mis en activité par le gouvernement royal, il se retira dans sa patrie à Clamecy, au sein de la famille de sa femme, et y demeura jusqu'en mars 1815. Il se rendit auprès de Bonaparte qui traversait, à cette époque, le département de l'Yonne et qui lui en confia le commandement; mais ayant été appelé peu après au quartier-général de l'armée du Nord, le lieutenant-général Allix y fut chargé d'une organisation importante; envoyé à Lille, et mis à la tête d'une commission extraordinaire de police, dès le 19 avril, il se rendit à Calais, d'où il revint bientôt à Lille. Chargé ensuite du commandement d'une des divisions de l'armée sous Paris, il suivit cette armée dans sa retraite sur la Loire; compris, après le second retour du roi, dans l'ordonnance du 24 juillet, qui plaçait trente-huit personnes sous la surveillance de la haute-police, jusqu'à ce que les chambres eussent statué sur leur sort, il fut, bientôt après, forcé de s'expatrier et passa en Allemagne. Chassé par l'électeur de Hesse, de la ferme de Freudenthal, que le roi Jérôme avait érigée pour lui en comté, le lieutenant-général Allix, a appelé de cette spoliation auprès de la diète de Francfort qui s'est regardée comme incompétente pour prononcer sur cette affaire, dont elle a renvoyé la décision aux tribunaux ordinaires; ce qui, dans la position respective de l'électeur de Hesse, et du lieutenant-général Allix, pourrait peut-être entrainer toutes les conséquences d'un déni absolu de justice. Il paraît au reste qu'un entier oubli de toutes les convenances, n'a pas faiblement contribué à inspirer à la diète des dispositions peu favorables à l'égard de ce général. Quoi qu'il en soit, celui-ci, pour ne point laisser ses loisirs inactifs, vient, dans un ouvrage diversement jugé, d'établir un nouveau système du monde, en opposition avec celui de Newton; c'est par ce système que, substituant la chimie aux mathématiques, le général Allix prétend expliquer les mouvemens des corps célestes, qu'il attribue à la décomposition des gaz de leurs atmosphères.

ALLONVILLE (Armand-François, comte d'), d'une ancienne maison de Beauce, fils du comte d'Allonville, maréchal-de-camp, mort à Londres, le 14 janvier 1811, émigra en 1791, fit, avec les princes, la campagne de 1792, publia, dans le courant de cette année, une brochure intitulée : *Lettre d'un royaliste à M. Malouet*, et obtint, en 1795, le rang de colonel et la croix de l'ordre de St-Louis. Il épousa depuis, en secondes noces, en Russie, où il s'était rendu pendant les intervalles de la guerre, une arrière-petite-fille du fameux maréchal de Munich; par cette alliance, les manuscrits de ce maréchal ont été mis à sa disposition. M. d'Allonville a dans son portefeuille plusieurs ouvrages historiques, auxquels il n'a donné encore aucune publicité. En 1813, il composa un *Précis biographique sur la personne de Louis XVIII*, et l'adressa aux puissances alliées.

ALLONVILLE (Louis, comte d'), frère puîné du précédent, né en 1774, a suivi, le comte d'Allonville, son père qui se rendait auprès des princes, et a fait, avec lui, la campagne de 1792, après avoir servi diversement, et sur plusieurs points du continent, la cause qu'il avait embrassée. Lorsque les démêlés qui eurent lieu quelques mois avant le 18 fructidor (1797), entre le directoire et la majorité des conseils, eurent amené quelque relâchement dans les mesures de la police, M. le comte d'Allonville profita, avec un grand nombre d'émigrés, de ces circonstances favorables pour se rendre en France; mais la journée du 18 fructidor, qui vint renverser toutes les mesures prises par le parti royaliste, l'obligea à s'expatrier de nouveau, et à passer, quelques mois après, en Egypte, avec l'armée dont le général Dommartin, son parent, commandait l'artillerie. M. d'Allonville y fut chargé de la direction des finances du pays, et obtint, à son retour en France, la place d'inspecteur des domaines. En avril 1814,

il se prononça fortement pour la maison de Bourbon, et fut nommé, par ordonnance du 22 août, préfet du département de la Creuse. Le 12 octobre suivant, le roi le décora de la légion d'honneur. Destitué par Bonaparte, vers la fin de mars 1815, M. d'Allonville se retira dans sa famille, qui résidait à Vitry. C'est là qu'il reçut, le 12 juillet de la même année, sa nomination à la préfecture du département d'Ile-et-Vilaine. La croix de l'ordre de St-Louis lui a été accordée, le 14 février de l'année suivante. MM. d'Allonville avaient deux oncles paternels, l'un (le chevalier), sous-gouverneur du dauphin, a été tué le 10 août au matin, dans le château des Tuileries, une heure après que son élève en était sorti avec le roi pour se rendre à l'assemblée; l'autre (le baron), également maréchal-de-camp, a péri à l'armée de Condé, en décembre 1793.

ALLUT (Antoine), membre de l'assemblée législative, né à Montpellier, résidait à Usès, auprès de sa sœur, Mme Verdier, si distinguée par les talens poétiques les plus aimables. Il avait été chargé, autrefois, de la rédaction de divers articles de l'*Encyclopédie*, et s'était acquis ainsi quelque réputation. Il exerçait, à Usès, l'état d'avocat, et dès les premiers jours de la révolution, il avait été nommé, par ses concitoyens, procureur de la commune. Appelé, en septembre 1791, à l'assemblée législative, par le vœu de son département, presque tout son travail y fut concentré dans les comités. Lorsqu'après le 21 septembre 1792, cette assemblée eut fait place à la convention, Allut rentra dans son pays, y reprit l'exercice de ses premières fonctions, se déclara hautement, avant et après le 31 mai, le partisan et le propagateur des principes modérés du parti de la Gironde, et mérita, par son courage, l'honorable proscription dans laquelle *la montagne* ne tarda pas à l'envelopper, sous le nom de *fédéraliste*. La fuite l'avait soustrait, pendant quelque temps, aux recherches de ses ennemis, mais ayant été arrêté plus tard, il fut conduit à Paris, traduit au tribunal révolutionnaire, condamné à mort dans la première décade de messidor an 2 (juillet 1794) et exécuté le même jour.

ALMENARA (Don Diego d'), issu d'une famille noble de la province d'Estramadure, obtint, par la protection du prince de la Paix, la place de gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, Charles IV. Lors des événemens qui amenèrent l'abdication forcée de ce prince, et l'élévation de Ferdinand VII sur le trône, Almenara se crut menacé par les dangers que courait son protecteur, et demeura quelque temps caché. Mais enfin, il se présenta à Ferdinand, qui lui fit un très-mauvais accueil; ce qui le décida à passer en France. Croyant avoir trouvé l'occasion de se venger, lors de la réunion de la junte de Bayonne, il agit vivement contre Ferdinand, auprès des agens de Napoléon, jusqu'à ce qu'ayant reconnu que l'intention de ce monarque était de confondre toute la famille royale d'Espagne dans une même proscription, il quitta la France, rentra dans son pays, et s'y prononça énergiquement contre l'usurpation française. Cette conduite mérita à Almenara la confiance de ses compatriotes, qui le députèrent aux Cortès; il exerça une grande influence dans cette assemblée, s'éleva avec plus de force que jamais contre les prétentions de Ferdinand, et coopéra puissamment à la rédaction de l'acte constitutionnel. Ferdinand, parvenu au trône, ne se montra pas généreux, et Almenara fut contraint de se réfugier en France, où il était encore en 1816.

ALMENARA (Hervas, marquis d'), autrefois banquier espagnol, puis chargé des affaires du roi d'Espagne, Charles IV, auprès du gouvernement consulaire et de la cour impériale de France, a marié sa fille au duc de Frioul (Duroc), maréchal du palais. Envoyé par Charles IV à Constantinople, en qualité de ministre plénipotentiaire, il a résidé deux années auprès de la Porte, et n'en est revenu qu'en 1809. De grands évé-

nemens venaient de se passer en Espagne. Le marquis d'Almenara, arrivé à Paris, y trouva le duc de S.-Carlos et le chanoine Escoiquiz, qui le traitèrent avec une grande distinction, lui témoignèrent une confiance sans bornes, et lui dirent : « Qu'un jour viendrait peut-être où les Espagnols s'adresseraient à lui pour en obtenir des certificats de civisme. » L'événement a prouvé depuis que le besoin qu'on croyait avoir, en ce moment, du crédit de M. Hervas, était l'unique cause de tant de bienveillance. Le roi Joseph lui ayant confié, en 1813, le portefeuille de l'intérieur, il sut, dans cette place, rendre de grands services à ses compatriotes, et se faire de nombreux amis. Il est probable que ceux qui gouvernent l'Espagne sous le nom de Ferdinand, ne lui ont pas pardonné, car lorsque ce prince est remonté sur le trône, les mêmes hommes, qui naguères assuraient à M. Hervas « qu'un jour peut-être il serait le dispensateur des certificats de civisme, » l'ont fait enfermer dans la tour de Ségovie, d'où il n'est sorti qu'après plusieurs mois de captivité, et lorsque la main qui venait de signer sa liberté, eût signé son bannissement. Le marquis d'Almenara s'est retiré en France; il y a composé, pour réhabiliter la mémoire de son fils attaquée dans un écrit, par Cevallos, un ouvrage intitulé : *Défense de don Joseph Martinez Hervas, chevalier de l'ambassade de S. M. C. à Paris, de l'ordre royal de Charles III, etc., contre l'accusation calomnieuse de S. Exc. M. P. Cevallos, ex-ministre de Charles IV, et de tous les gouvernemens qui ont existé en Espagne après l'abdication de ce monarque, intentée cinq ans après la mort funeste et prématurée dudit chevalier de Hervas, dédiée aux pères de famille de tous les pays par le marquis d'Almenara, père de l'accusé.* Il paraît qu'à l'époque où le duc de Rovigo (Savari) fut envoyé à Madrid pour décider le départ de ce prince, le jeune Almenara était fort dans la confiance de Ferdinand, car ce prince lui dit : « Hervas, je sais que tu travailles pour nous; je ne l'oublierai pas. » On sait qu'une sage philosophie veut que le châtiment des fautes soit personnel, mais les ministres de Ferdinand ont donné la preuve que la récompense des services devait l'être également, car on a vu que, dans ces derniers événemens, le dévouement du jeune Hervas n'a sauvé son père ni de la tour ni de Ségovie, ni de l'exil.

ALMERAS, lieutenant-général français, servit d'abord comme sous-lieutenant dans un corps de volontaires, à l'armée des Alpes, s'y distingua, devint chef de bataillon, adjudant-général, et défit, en 1794, dans la vallée d'Aoste, un corps piémontais, fort de 1500 hommes, avec un faible détachement de deux cents. Chargé, en l'an 5 (1795 et 1796), de rétablir la paix dans quelques-uns des départemens méridionaux, où les partis étaient en présence, et particulièrement dans ceux du Gard et de la Lozère, il détruisit les rassemblemens organisés au nom du roi, à la tête desquels reparaissaient sans cesse Dominique Allier et Saint-Christol; fit arrêter celui-ci, transmit, le 5 vendémiaire an 6 (25 septembre 1797), au conseil des cinq-cents, les détails de ses opérations dans le Midi, et fut ensuite attaché à l'armée d'Egypte, où il servit sous les ordres du général Kléber, à qui Bonaparte, déjà revenu en Europe, avait laissé le commandement. Rentré en France avec les débris de cette brave et malheureuse armée, il fit les campagnes d'Autriche et de Prusse; obtint le grade de général de brigade; prêta serment à l'empereur, en cette qualité, le 30 décembre 1810, et partit, peu de temps après, avec l'armée du Nord. Il se distingua, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskowa; fut nommé général de division, et échappa, comme par miracle, aux désastres de cette campagne. Il a été fait chevalier de St-Louis, le 30 août 1814.

ALONZO DE VIADO (Emmanuel-Joseph-Bernard), espagnol distingué, naquit à Gijon, dans les Asturies, le 27 février 1775, et fut destiné, par sa

famille, à la magistrature. Les premiers succès qu'il obtint dans l'université d'Oviedo, donnaient les plus heureuses espérances pour l'avenir, lorsqu'ayant tout-à-coup changé de carrière en 1792, il adopta celle des armes, entra comme cadet dans le régiment de Léon, et fut successivement aide-major aux régimens des nobles asturiens, de Savoie, de Jaën, etc. Il servit ensuite contre la France, dans l'armée de Biscaye et de Navarre. Il abandonna peu après le service et devint, en 1805, administrateur-général de la dîme royale du royaume de Grenade. Nommé député par la junte de Grenade à celle de Séville, il trouva dans cette mission des occasions nouvelles de développer ses talens, son dévouement à sa patrie, et son amour pour une sage liberté. L'opinion publique l'indiqua à Joseph Bonaparte, alors roi d'Espagne, comme un homme d'un rare mérite, et M. Alonzo fut nommé administrateur-général de la dîme et des biens nationaux du royaume de Jaën. Les événemens qui eurent lieu peu de temps après en Espagne, le contraignirent à se réfugier en France, où il fut employé par le préfet de la Haute-Garonne en qualité de membre de la commission des secours accordés aux Espagnols réfugiés à Toulouse. Il a composé les ouvrages suivans : *Projet de réforme de l'armée espagnole*, in-8, 1802. Cet ouvrage annonce l'invasion prochaine de l'Espagne et les moyens de s'y opposer par une organisation nouvelle de l'armée.—*Réglement organique du préside correctionnel de Cadix*, in-4, 1802; —*Les hommes illustres de Plutarque*, avec des notes critiques (inédit). — *Géographie de Lacroix*, traduite en espagnol, in-4. La moitié de cet ouvrage a paru en 1802, à Madrid.—*L'histoire de l'Amérique, de Robertson*, traduite en espagnol, avec des notes critiques, historiques et politiques.—Un *Mémoire sur l'origine de l'architecture improprement appelée gothique*, lu, en 1813, à l'académie de Toulouse. Alonzo de Viado est membre des sociétés patriotiques de Grenade, de Jaën, de Madrid; de la société royale des antiquaires de France, et correspondant de l'académie des inscriptions, sciences et belles-lettres de Toulouse.

ALOPEUS (Maxime d'), fils d'un archidiacre de la cathédrale de Wiborg, était ministre de Russie, à Berlin, en janvier 1796, lorsque M. de Kalitcheff vint le remplacer dans cette résidence. L'impératrice Catherine II, l'avait appelé alors dans son conseil-d'état; sous le règne suivant, M. d'Alopeus fut envoyé, en qualité de plénipotentiaire, près le cercle de Basse-Saxe, et ensuite près de la diète de Ratisbonne, où ses fonctions commencèrent en 1798. Renvoyé pour la seconde fois à Berlin, en 1802, pendant la guerre que soutenaient la Russie et l'Autriche contre la France, sa cour l'en rappela de nouveau, et le chargea d'obtenir de la Suède l'évacuation du pays de Lauenbourg; cette demande ayant été accordée, M. d'Alopeus eut ordre de retourner à Berlin en mars 1806, et d'y offrir au prince, alors baron de Hardenberg, de la part de l'empereur Alexandre, la grande-croix de l'ordre de St-André. Il se retira des affaires en 1810, et après avoir fait un nouveau voyage en Russie, il revint à Berlin, où il vécut en simple particulier jusqu'en 1815, époque à laquelle l'empereur Alexandre le nomma conseiller privé et archiviste, et lui rendit les fonctions qu'il avait précédemment exercées près de la cour de Prusse.

ALOPEUS (David d'), frère du précédent, reçut son éducation à l'académie militaire de Stuttgard. Il fut, à la fin de 1809, chargé, de la part de l'empereur Alexandre, de remplir auprès du roi Gustave IV, une mission fort importante et qui n'était pas sans danger auprès d'un prince de ce caractère. Il l'éprouva bientôt, car n'ayant pu rien obtenir par les voies de la conciliation, et la Russie ayant porté ses troupes dans la Finlande suédoise et envahi ce pays, M. d'Alopeus fut arrêté, par ordre de Gustave, resserré très-étroitement, et les scellés furent mis sur tous ses papiers. Du moment

où l'empereur de Russie eut connaissance des traitemens violens que venait d'éprouver son ministre, il s'empressa de l'en dédommager par la clef de chambellan, l'ordre de Ste-Anne de première classe, et le don d'une terre d'un revenu de 5000 roubles. Après avoir signé, avec la Suède, le traité qui mit fin à cette guerre, M. d'Alopeus reçut une nouvelle marque de la satisfaction de son souverain, et fut nommé conseiller-privé. Après la révolution qui força Gustave à déposer la couronne, l'empereur de Russie l'envoya auprès du duc de Sudermanie, devenu roi sous le nom de Charles XIII, pour complimenter le nouveau monarque sur son avénement au trône. A la suite de ces événemens, M. d'Alopeus venait d'être nommé ministre près la cour de Naples, lorsque, arrivé à Wilna, il trouva, dans cette ville, l'ordre de retourner à St-Pétersbourg, d'où il partit, l'année suivante, pour aller remplir, à Stuttgard, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Attaché aux armées alliées, pendant les campagnes de 1814 et 1815, avec le titre de ministre près l'administration centrale de ces armées, il fut nommé gouverneur-général de la Lorraine, pour l'empereur de Russie, et adressa, en cette qualité, aux habitans de ce pays, une proclamation remplie de modération et de sagesse. Rappelé ensuite à Paris, M. d'Alopeus en est reparti, peu après l'empereur Alexandre, pour se rendre à Pétersbourg.

ALPHONSE (Le baron D'). *Voy.* DALPHONSE.

ALQUIER (CHARLES-JEAN-MARIE), membre de la convention nationale, avocat du roi, à La Rochelle, avant la révolution; il en était maire lorsque l'assemblée du tiers-état de la sénéchaussée de La Rochelle le nomma, en 1789, député de cet ordre aux états-généraux; il entra bientôt dans le comité des rapports, et fut chargé, le 22 octobre 1789, par ce comité, de faire l'exposé de la conduite de l'évêque de Treguier, qu'on accusait d'avoir provoqué, par un mandement, l'insurrection de la Bretagne contre les décrets de l'assemblée. Un décret rendu, à la suite de ce rapport, ordonna que cette affaire serait instruite devant le tribunal chargé de poursuivre les délits de lèse-nation. Nommé, le 4 mars 1790, membre du comité des colonies et bientôt après de celui de la marine, il dénonça, le même mois, lors de la discussion relative à l'usage du contre-seing accordé aux députés, les abus de ce privilége et l'envoi d'écrits contre-révolutionnaires, que ces abus favorisaient. Le 31 juillet, M. Alquier fut porté au bureau de l'assemblée. Le 17 février 1791, il fut chargé d'un rapport sur les troubles de l'île de Tabago, attaqua avec chaleur les hommes qui dans cette colonie s'opposaient à l'établissement des principes de la liberté, et demanda le rappel du commandant Jobal, qu'il considérait comme l'auteur des troubles. Un décret fut rendu conformément aux conclusions du rapporteur. Deux jours après, il présenta un nouveau rapport sur les divisions sanglantes qui venaient d'éclater à Nîmes entre les protestans et les catholiques, et soutint hautement les intérêts des amis de la révolution. L'aspect de cette partie de la France devenant plus sombre de jour en jour, l'attention de l'assemblée se reportait souvent sur elle. De nouvelles circonstances amenèrent, le 2 avril, un décret par lequel l'assemblée, en déclarant: qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la conduite de ceux des présidens et commissaires des assemblées soi-disant catholiques de Nîmes et d'Usès, qui se rétractaient, envoyait à la haute-cour nationale, ceux d'entre eux qui persisteraient *dans leurs démarches et leur esprit de rebellion*. Le roi venait de quitter Paris, le 21 juin 1791; M. Alquier fut, dès le 22, envoyé dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, pour y maintenir l'ordre. Il déclara, à son retour, dans la séance du 28 août, qu'il était indispensable de prendre de promptes mesures pour réprimer les excès auxquels se portaient les soldats du régiment de Beauce, qui y étaient en

garnison. L'assemblée constituante touchait au terme de sa session, lorsque de nouveaux troubles, survenus à Arles, portèrent l'assemblée à décréter, sur un dernier rapport que lui présenta M. Alquier, l'annulation des arrêtés du département des Bouches-du-Rhône, et l'improbation des actes de l'assemblée électorale. Appelé, lors de la convocation de l'assemblée législative, aux fonctions de président du tribunal criminel du département de Seine-et-Oise, il fit, le 9 septembre 1792, de courageux mais d'inutiles efforts pour soustraire à la mort les prisonniers qu'on ramenait d'Orléans à Paris. Ce département le nomma bientôt après son député à la convention nationale; il y prononça, lors du jugement du roi, le vote suivant : « La mort, avec sursis jusqu'à la paix, époque à laquelle le corps-législatif, assemblé alors, aura la faculté de commuer la peine; mais l'exécution immédiate du jugement, dans le cas où l'invasion du territoire français aurait lieu de la part d'une armée étrangère, ou de celle des ci-devant princes français émigrés. » Une mission nouvelle fut confiée, en 1793, à M. Alquier; un décret l'envoya à Brest, où il fut remplacé ensuite par Cavaignac. Il fut également envoyé à Lyon, mais à une époque où rien ne faisait encore présager les malheurs qui devaient bientôt accabler cette ville. Pendant le règne de la terreur, Alquier est demeuré absolument étranger à tous les actes du gouvernement révolutionnaire; trop heureux de s'en être fait oublier. Vers le commencement de l'an 3 (septembre 1794), il s'éleva contre les crimes commis dans la Vendée et en accusa le général Turreau. Chargé de se rendre dans l'hiver de la même année, aux armées de Sambre-et-Meuse et du Nord, il organisa les nouvelles administrations de la Hollande, et laissa dans ce pays un haute idée de sa modération et de son habileté. Entré dans le conseil des anciens, lors de la mise en activité de la constitution directoriale de l'an 3, il fut nommé secrétaire de ce conseil, le 1er germinal an 4 (21 mars 1795), et présenta le 15 fructidor suivant (1er septembre 1796), l'avis d'une commission qui, en proposant la suppression du clergé régulier de la Belgique, proposait aussi qu'il fût donné à ses membres un capital suffisant pour subsister; l'avis du conseil fut conforme à celui de la commission. A l'expiration de ses fonctions législatives, en prairial an 6 (mai 1798), le directoire le nomma successivement consul à Tanger et envoyé extraordinaire près de l'électeur de Bavière. Vers le commencement de l'an 7 (fin de 1798), il demanda que la cour de Munich s'engageât à faire retirer les troupes impériales de son territoire, à payer à la France 14 millions de contributions et fit à M. De Hompesch la déclaration expresse que jamais le directoire n'avait songé à porter la révolution dans les états de Wurtemberg, et que la propagation de ce bruit était uniquement due à l'Angleterre. Après l'assassinat des ministres français, exécuté aux portes de Rastadt, l'archiduc Charles invita M. Alquier à quitter la Bavière, et le fit escorter jusqu'aux avant-postes de l'armée française. Six mois après, il fut nommé receveur-général du département de Seine-et-Oise, et conserva ces fonctions jusqu'à ce que le gouvernement directorial eut fait place à l'autorité consulaire; M. Alquier, chargé de remplacer auprès de la cour d'Espagne, en qualité d'ambassadeur de la république, son ancien collègue Guillemardet, dont le rappel était devenu indispensable, partit le 23 nivôse an 8 (13 janvier 1800) pour se rendre à Madrid, et y reçut le plus favorable accueil. La mésintelligence qui s'établissait de plus en plus, entre Bonaparte et Lucien son frère, ayant forcé celui-ci à renoncer au ministère de l'intérieur qu'il occupait depuis le 18 brumaire, l'ambassade de Rome lui fut assignée comme un exil honorable, et M. Alquier l'échangea, en l'an 10 (1801), avec celle de Naples. En 1806, il eut ordre de résider avec les mêmes fonctions à la cour de Rome et passa quatre années auprès du saint père, dans des circonstances que chaque jour

rendait plus difficiles. Chargé ensuite de se rendre en Suède, en qualité de ministre plénipotentiaire, il vint prendre ses instructions à Paris, y prêta serment entre les mains de l'empereur, et adressa, le 13 novembre de la même année, une note très-véhémente au ministre Engestroem, sur les relations commerciales qui existaient entre la Suède et l'Angleterre. Cette note effraya à un tel point le cabinet suédois, qu'elle amena une rupture entre les deux puissances. Enfin, M. Alquier fut appelé à remplir à Copenhague le même poste qu'il avait déjà occupé dans plusieurs cours de l'Europe; il n'a quitté le Danemarck qu'à l'époque du rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France. Le Danemarck n'oubliera jamais que c'est à la nature des instructions dont l'empereur Napoléon avait chargé son ministre à Copenhague, qu'il a dû la perte de la Norwège. Obligé de sortir de France, en vertu de la loi d'*amnistie*, M. Alquier s'est rendu à Bruxelles, en février 1816, et n'a cessé, depuis lors, de résider dans un village voisin de cette ville.

ALTEN (S. CHARLES, baron D'), lieutenant-général au service de l'Angleterre, a commandé en Espagne les troupes hanovriennes, et ensuite la 3e division de l'armée anglaise, pendant la campagne de 1815. Il a été grièvement blessé à la bataille de Waterloo, où il s'était distingué. Le quartier-général du baron d'Alten était, en 1816, à Condé, où il commandait le contingent des troupes hanovriennes attachées à l'armée d'observation.

ALTON (RICHARD, comte D'), commandait, pour l'Autriche, dans les Pays-Bas, en 1789. Forcé, lors des événemens qui survinrent dans ces provinces, d'arrêter le feu de la rebellion qui se propageait de toutes parts, et n'ayant, pour y réussir, que de très-faibles moyens, il obtint d'abord quelques succès contre les insurgés, qui l'attaquèrent près de Tirlemont; mais la révolution devenant générale, et ceux-ci venant de s'emparer de Gand, le général d'Alton ne voulut point livrer bataille, dans la crainte de compromettre son armée, inférieure en nombre à celle des insurgés; il prit donc la résolution de concentrer ses forces dans Bruxelles; mais non moins effrayé des rapides progrès de la désertion dans ses troupes que de l'esprit et des mouvemens d'insurrection qui se manifestaient parmi les habitans des villes et des campagnes, il se décida à se rendre lui-même à Vienne, pour y informer le cabinet de la situation des affaires; mais il mourut dans ce voyage, à quelques lieues de Lintz. — ALTON (également comte D'), frère du précédent, servait contre les Turcs, en 1791. Il fut rappelé ensuite et attaché aux armées dirigées contre la France. Chargé d'un commandement lors du siége de Valenciennes, il se rendit, après la prise de cette place, à l'armée active, et fut tué sous les murs de Dunkerque, à la bataille du 24 août 1793.

ALVENSLEBEN (PHILIPPE-CHARLES, comte D'), né à Hanovre, le 12 décembre 1745. Son père, qui remplissait dans ce pays les fonctions de conseiller intime au département de la guerre, lui ouvrit de bonne heure la carrière importante qu'il a honorablement parcourue. Elevé à Magdebourg, pendant la guerre de sept ans, avec le prince Frédéric-Guillaume, qui depuis est monté sur le trône, il fit, à l'université de Halle, ses études de droit, obtint ensuite, à la cour des comptes de Berlin, le titre de référendaire, et reçut en 1775, avec la clef de chambellan, une mission près la cour de Saxe et le rang de ministre plénipotentiaire. Il était difficile d'entrer sous de plus brillans auspices dans la carrière diplomatique. La faveur dont il ne cessa de jouir auprès de Frédéric II, lui fut justement acquise par une conduite constamment sage et prudente, une application à ses devoirs qui ne se démentit jamais, et l'assemblage des plus rares qualités. Après avoir rempli pendant douze années, à la satisfaction de tous les partis, les fonctions délicates d'intermédiaire entre le roi de

Prusse et l'ancienne cour électorale, entre l'armée de Frédéric et celle du prince Henri. Le comte d'Alvensleben fut envoyé, en 1787, par Frédéric-Guillaume II en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès de la cour de France; il y remplit le même poste, en 1788, auprès du stathouder de Hollande, et se rendit l'année suivante avec la même mission, auprès de la cour de Londres. Enfin, en 1790, son souverain, toujours plus satisfait de ses services, lui remit le porte-feuille des affaires étrangères. Le comte Alvensleben a offert, dans une carrière politique de 27 années, un phénomène vraiment extraordinaire : c'est celui d'un ministre qui a mérité et réuni, à un degré égal, l'estime des peuples et celle de son prince. Il est mort à Berlin en 1802, laissant après lui des regrets universels. La Prusse est redevable à ce ministre de plusieurs établissemens de bienfaisance; il est auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Essai d'un tableau chronologique des événemens de la guerre, depuis la paix de Munster jusqu'à celle de Hubertsbourg*. Berlin, 1792, in-8.

ALVINZI (le baron D'), né en 1726, dans la Transylvanie, entra au service avec le grade de capitaine de grenadiers qu'il conserva pendant la guerre de sept ans. En 1789, il obtint le commandement d'une des divisions de l'armée impériale qui faisait la guerre aux Turcs, sous les ordres du général Laudon et dès l'année suivante, les habitans de la ville de Liége, ayant refusé l'obéissance à leur évêque, Alvinzi reçut l'ordre de les soumettre et de se rendre maître de la ville. Il servit successivement dans les Pays-Bas, en Hollande et sur le Rhin, dès que la guerre eut éclaté entre la France et l'Autriche. Trois ans après, il fut appelé au commandement de l'armée autrichienne d'Italie, chargée de s'opposer aux progrès de Bonaparte. Des avantages de peu d'importance, remportés sur les troupes françaises dans quelques combats livrés près de Scalda-Ferro, à Bassano et à Vicence, inspirèrent aux Autrichiens une sécurité qui leur devint bientôt funeste. Leur armée sous le commandement du baron d'Alvinzi, éprouva une défaite totale dans deux batailles rangées à Rivoli et à Arcole. Dès ce moment ce général, doublement accablé par l'âge et les revers, renonça à la carrière militaire qu'il aurait dû abandonner plutôt. Accusé d'incapacité et de trahison, il lui fut beaucoup moins difficile de se justifier de cette dernière accusation, démentie par d'honorables services, que de la première qui ne paraissait malheureusement que trop fondée. L'affection de François II ne cessa de défendre le baron d'Alvinzi contre ses nombreux ennemis, et ce fut pour leur imposer silence, que ce prince le nomma, en 1798, commandant-général en Hongrie. Alvinzi ne cessa dans l'importante place dont sa vieillesse venait d'être honorée, de se montrer digne de cette dernière preuve de confiance de la part de son souverain. Il jouit douze ans de l'honorable retraite qui lui avait été accordée, et mourut d'apoplexie à Ofen, le 27 novembre 1810, dans la 84ᵉ année de son âge.

ALY-BEY. *Voy.* BADIA.

ALYON (P. PHILIPPE), né en Auvergne en 1758, était, avant la révolution, lecteur du duc d'Orléans, et attaché à l'éducation de ses enfans. Il s'est livré avec succès à la chimie et à la botanique; et c'est à lui que l'on doit la nouvelle méthode des traitemens des maladies vénériennes par l'oxygène. Il publia, en l'an 5 (1797) son *Essai sur les propriétés médicinales de l'oxygène;* il avait présenté, en 1783, à la société royale de médecine, un Mémoire sur les préservatifs des virus contagieux. Il fut arrêté à Nantes, en 1794, et il y resta détenu plusieurs mois. On a en outre d'Alyon : *Cours élémentaire de chimie*, 1787; il y en a eu une 2ᵉ édition en l'an 8 (1800).—*Cours élémentaire de botanique*, 1788, par livraisons, in-fol. Il a rédigé la partie botanique de l'édition de Rousseau, présentée à la convention par le libraire Poinçot, et a traduit de l'anglais l'ouvrage de Rollot sur les maladies gastriques, sous ce titre : *Traité*

du diabète sucré, traduit de l'anglais de J. Rollot, avec des notes de Fourcroy, Paris, 1798, in-8. Il a publié aussi un Traité des maladies vénériennes, traduit de l'italien de Vacca-Berlinghieri, 1800, in-8, et il a fait aussi des notes au *Traité de la gonorrée* de Necker, 1812. Alyon est membre de la société de médecine de Paris, du collége de pharmacie, et de plusieurs sociétés savantes. Il a été chargé de la direction de la pharmacie du Val-de-Grace, et ensuite de celle de l'hôpital de la garde impériale. Mlle Alyon a traduit de l'anglais la plus grande partie du *Cabinet du jeune naturaliste*, et beaucoup de romans.

AMALIE (duchesse douairière de Saxe). Veuve, dès l'âge de 19 ans, du duc Ernest-Auguste-Constantin, qu'elle perdit après deux ans de mariage, répara par une administration prudente et de sages économies, les malheurs que la guerre de sept ans, avait causés au duché de Weimar. Elle ne fut pas moins heureuse à préserver ce pays du fléau de la famine qui, en 1772, désola le reste de la Saxe; elle fonda de nouveaux établissemens d'utilité publique et perfectionna ceux qui existaient déjà. Jamais les sciences et les arts ne reçurent plus d'encouragement et ne trouvèrent plus de protection que sous le règne de cette princesse; sa cour, pendant la dernière moitié du 18e siècle, devint le rendez-vous et l'asile de tout ce qu'il y avait en Europe de savans, de littérateurs et d'artistes. Toujours occupée du bonheur de ses sujets dont elle était chérie, elle formait à la vertu le jeune Charles-Auguste, son fils, qui devait un jour régner sur eux, et confia le soin de son éducation à l'illustre Wieland. Son cercle était composé des écrivains les plus distingués de l'Allemagne, parmi lesquels on admirait au premier rang, Herder, Goethe et Wieland; les autres, tous remarquables par leur mérite ou leur esprit, étaient Charles Sigismond de Seckendorf et de Knebel, Boettiger fameux antiquaire, Bode et Musœus, prosateurs pleins de verve et d'originalité, et Schiller le tragique. C'est ainsi qu'Amalie, au sein de la paix, des sciences et des arts, a su acquérir une gloire plus solide et plus durable que celle de ces conquérans fameux que l'illustre Bossuet appelait si énergiquement *les ravageurs du monde*. Lorsqu'en 1775, cette princesse remit entre les mains de Charles-Auguste, devenu majeur, le dépôt d'une autorité qu'elle avait su rendre si chère à tous ses sujets, sa maison à Weimar, et ses retraites paisibles de Tieffurt et d'Ettersburg, n'en continuèrent pas moins à réunir tout ce qu'il y avait de plus distingué par l'esprit et le goût, et d'attirer les voyageurs les plus célèbres. Elle fixa longtemps auprès d'elle, en lui confiant la direction d'un pensionnat qu'elle venait d'établir dans le château de Belvedère, près de Weimar, M. Mounier, qui, deux ans après, a joué dans la première assemblée nationale de France, un rôle si important et si noble. Goethe accompagna la princesse Amalie dans un voyage qu'elle fit en Italie, en 1788; ce voyage accrut encore, s'il était possible, la passion de cette princesse pour les arts, et rendit plus ingénieuse et plus active la protection qu'elle leur accordait; à la gloire brillante de s'environner d'hommes déjà illustres, elle joignit la gloire solide de rechercher le mérite obscur ou méconnu et de lui offrir un généreux asile. Amalie mourut en 1809, laissant à l'humanité, aux lettres et aux arts, un nom révéré, dont leur reconnaissance garantit la durée.

AMALRIC (François de Sales), né en Provence d'une famille noble, se distingua dans ses études; embrassa, fort jeune, l'état ecclésiastique, et fut nommé grand-vicaire à Tulle. S'étant lié très-étroitement ensuite avec l'évêque de Verdun, ce prélat le demanda pour son grand-vicaire; l'abbé Amalric obtint en même temps cette place et un canonicat. Un goût très-vif le portait vers la prédication. Admis à prêcher devant la cour, il y eut des succès qui le firent désigner pour y prêcher de

nouveau le carême de 1793, mais à quel prédicateur plus terrible que la révolution, pouvait-il être réservé, pendant cette année, d'annoncer le néant des grandeurs humaines? Cour, trône, monarque, tout avait disparu. M. Amalric avait couru de grands dangers, dès l'année précédente, dans la chaire des Feuillans; on savait qu'ayant été député, en 1788, à l'assemblée générale du clergé, il avait refusé, en 1791, de prêter le serment exigé par la constitution civile de ce corps. Poursuivi d'asile en asile, il serait mort dans les prisons pendant les premiers jours de septembre, si le hasard ne l'eût sauvé. Son nom fut seulement inscrit sur la liste des émigrés; pour se soustraire à des recherches nouvelles, il résolut de renoncer au célibat. Du moment où il fut en son pouvoir de faire connaître à Rome les motifs qui avaient déterminé sa conduite, il sollicita et obtint du pape une bulle qui le rendit à l'état séculier; il s'attacha sincèrement, depuis, aux principes d'une révolution dont le but, trop souvent dénaturé sans doute, n'avait cependant jamais cessé d'être honorable. M. Amalric rédigea, depuis 1797 jusqu'à 1800, le journal connu sous le nom de *la Clef du cabinet des souverains*, et eut, pour collaborateurs, dans ce travail MM. Daunon, Bourgoing, Fontanes et Garat. Ayant été nommé chef de bureau dans la division de l'instruction publique du ministère de l'intérieur, il quitta, peu après, cette place pour passer à celle de chef de division dans la grande chancellerie de la légion-d'honneur; il en a été privé en 1815, par le second retour du roi. A la même époque, tous les prêtres mariés ont éprouvé le même sort. On a de M. Amalric : *Un Cours de morale*, à l'usage des jeunes demoiselles élevées dans les maisons d'Ecouen et de St-Denis (1803), 2 vol. in-12. — *Un Appel à la sagesse, sur les événemens et les hommes de la révolution*, par un ami de la paix, Paris, 1804, in-8, et quelques poésies insérées dans le *Mercure* et l'*Almanach des Muses*.

AMANTHON (Claude-Nicolas), correspondant de la société des sciences, arts et agriculture de Dijon, ancien avocat au parlement, puis adjoint au maire de cette ville, et enfin maire d'Auxone, naquit à Villers-les-Ports, le 20 janvier 1760. Il a publié un grand nombre de mémoires judiciaires, des brochures de peu d'importance, et quelques articles de journaux, ainsi que plusieurs mémoires archéologiques, insérés dans le *Magasin encyclopédique*. Il était, en 1813, conseiller de préfecture du département de la Côte-d'Or.

AMAR, député à la convention nationale, l'un des proscripteurs les plus fourbes, les plus inexorables et les plus féroces du comité d'assassins connu, pendant les quatre derniers mois de 1793, et les sept premiers de 1794, sous le nom de comité de sûreté générale, était, avant la révolution, trésorier de France, à Grenoble. Issu d'une famille distinguée et jouissant d'une fortune aisée, il se montra l'ennemi de la révolution tant que son but et la modération de ses principes permirent aux hommes de bien de s'y rallier, et s'en déclara l'un des apôtres les plus fougueux et les plus cruels, du moment où le mépris des lois divines et humaines et tous les genres de violences et de tyrannie eurent pris la place de la justice et de la liberté. Député, par le département de l'Isère, à la convention nationale, en septembre 1792, ce fut pour y dénoncer les machinations de l'aristocratie du Bas-Rhin qu'il prit la parole pour la première fois. Il combattit quelques jours après l'opinion de Lanjuinais, qui refusait à la convention le droit de juger Louis XVI, et soutint que cette assemblée était compétente, attendu qu'il ne s'agissait que de prononcer sur le fait public de tyrannie. Lorsqu'on passa à l'appel nominal sur les diverses questions relatives au jugement de l'infortuné monarque, Amar prononça l'affirmative pour la culpabilité; vota contre l'appel au peuple, pour la mort et l'exécution de l'arrêt dans 24 heures, et rejeta le sursis. Chargé, dans les

premiers mois de 1793, d'une mission qu'il remplit avec Merlino, dans le département de l'Ain, une députation nombreuse de ce département se présenta, le 19 mai, à la séance de la convention, y dénonça les violences atroces commises par ces deux commissaires, et cita, entre autres exemples des arrestations arbitraires ordonnées par eux, celui d'une femme qui, n'ayant jamais eu d'enfans, était accusé d'avoir entretenu une correspondance avec son fils émigré. De nouvelles réclamations furent apportées, le 29 du même mois, contre l'emprisonnement de 500 citoyens plongés dans les cachots par les mêmes proconsuls. Ces réclamations furent vaines; elles furent aussi les dernières; deux jours après, le silence de la terreur régnait dans cette assemblée à laquelle les violences du 31 mai venaient d'arracher ses orateurs les plus illustres, dont un rapport d'Amar allait bientôt faire tomber les têtes sur l'échafaud. Nommé, le 8 août, secrétaire de la convention, Amar ne tarda pas à justifier la confiance de ses collègues en proposant d'incarcérer jusqu'à la paix, les personnes suspectes, et d'accuser le général Kellermann dont il demandait la tête. Le 14 du mois suivant, il entra dans ce comité de sûreté générale qui, gouvernant de concert avec le comité de salut public, se séparait bien quelquefois d'opinions avec lui dans des circonstances particulières, mais s'y réunissait toujours quand il s'agissait d'affermir la tyrannie. Supérieur à la plupart de ses collègues par le caractère, les talens et l'expérience des affaires, Amar prit, dans le comité, l'empire qu'une volonté forte et soutenue donne toujours sur la faiblesse et la médiocrité. Il régnait d'ailleurs, dans les vues de ce comité, une harmonie si parfaite de scélératesse et d'intérêts, qu'il n'était pas à craindre qu'on cessât de s'y bien entendre. Amar devint donc, à la tribune de la convention, le rapporteur habituel des mesures de violence qu'il avait presque toujours provoquées dans le comité, et qui manquaient jamais d'y être favorablement accueillies. Il n'y avait plus dans l'assemblée qu'une opposition bien faible, qui diminuait tous les jours, et ne cherchait plus qu'à se faire oublier. Cependant, la faction triomphante était loin d'être satisfaite et tranquille; les prisons, les échafauds et la présence de ses proconsuls lui répondaient sans doute de l'obéissance des provinces, mais elle n'ignorait pas que l'opinion de la France s'était hautement manifestée contre la journée du 31 mai, et que, tant que les victimes de cette révolution conserveraient leur influence avec la vie, elle avait tout à craindre du retour de cette opinion. La mort des chefs du côté droit, mis en arrestation le 31 mai et les jours suivans, fut donc immédiatement résolue, et le rapport de cette affaire fut confié, par les deux comités, à la haine d'Amar qui, depuis la réunion de l'assemblée conventionnelle, s'était déclaré l'ennemi le plus implacable de ce parti. Ce fut le 3 octobre 1793 que l'on prononça à la tribune, ce rapport par lequel 60 députés furent mis en accusation comme ayant conspiré pour avoir voulu sauver le *tyran* par l'appel au peuple, et rétablir la royauté par le fédéralisme; 73 autres furent arrêtés comme leurs complices. Il y avait alors une telle émulation de férocité, que le député Bourdon de l'Oise fit, à la lecture du rapport, remarquer à Amar qu'il n'avait pas assez insisté sur les intrigues employées par le parti de la Gironde pour s'emparer des élections. La remarque était trop heureuse pour n'être pas saisie avec empressement; les accusations portées contre les proscrits étaient tellement vagues, que ne pouvant en justifier une seule aux yeux des lois; on s'efforçait du moins d'en augmenter la masse et d'étonner par le nombre. Parmi ces infortunés, quelques-uns avaient réussi à se soustraire au décret; d'autres prévoyant, dès le 31 mai, quel avenir leur était destiné, avaient cherché un asile et un appui dans quelques départemens. Amar provoqua la mise hors de la loi de ceux qui n'avaient

point été arrêtés; tous les autres furent renvoyés à l'instant au tribunal révolutionnaire. Ceux des députés compris dans les listes de mort des comités n'échappaient pas facilement à l'arrêt prononcé contre eux. Lorsqu'un rapport, tendant à faire décréter de nouvelles proscriptions, et dont Amar était toujours chargé, devait être présenté à la convention, le premier soin de ce député, avant de monter à la tribune, et du seuil même de la porte de l'assemblée, était de prononcer ces mots : « Huissiers, fermez les portes. » Dès ce moment, le silence le plus profond régnait dans l'assemblée; la mort planait sur la tête des débris du côté droit qu'on arrachait journellement à leurs fonctions pour les envoyer à l'échafaud. Chaque nom, voué à la proscription, excitait sur la montagne les transports d'une joie féroce. Si la victime désignée demandait la parole pour se justifier, on lui répondait par des hurlemens, au milieu desquels on distinguait souvent ces mots remplis d'une ironie barbare : « Tu te justifieras devant le tribunal révolutionnaire; ce n'est pas ici que tu dois répondre; la convention n'est qu'un jury d'accusation; c'est devant tes juges que tu t'expliqueras. » On sait ce qu'étaient ces juges. Les décrets de la convention étaient des jugemens, et tous les jugemens des arrêts de mort. Enfin, le 31 octobre 1793 (10 brumaire) les 22 députés (*voyez* BRISSOT), livrés, le 3 octobre, au tribunal révolutionnaire, furent conduits à l'échafaud; tous montrèrent le plus admirable courage, et ne cessèrent de s'écrier jusqu'au dernier moment : vive la république. Vers le milieu de novembre de la même année, Amar vint, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, annoncer à la convention, l'arrestation de Fabre-d'Eglantines, Chabot, Bazire, Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse; il n'en fit pas connaître les causes, et se borna à instruire l'assemblée qu'un rapport, sur ces arrestations, lui serait incessamment présenté. Ce rapport promis se fit long-temps attendre; enfin le 19 nivôse an 2 (8 janvier 1794), Amar se présenta à la tribune, accusa les cinq députés désignés plus haut d'avoir trahi les intérêts de la république en dilapidant, à leur profit, les deniers de l'état, et en falsifiant, de complicité, les dispositions du décret relatif aux comptes à rendre par la compagnie des Indes. Traduits, le 1er avril 1794 (12 germinal an 2), au tribunal révolutionnaire, qui n'était plus dans la main des comités qu'un instrument de mort, ces députés, qui ne pouvaient d'ailleurs inspirer aucune sorte d'intérêt personnel, s'y trouvèrent assis sur les mêmes bancs que Danton, Lacroix, Hérault-de-Séchelles, Camille-Desmoulins et un grand nombres d'autres (*voyez* DANTON), entièrement étrangers à l'accusation dirigée contre les premiers, mais qui se trouvèrent confondus dans le même arrêt de mort et exécutés le même jour (16 germinal an 2) 5 avril 1794. Il semblait être réservé à Amar d'occuper plus particulièrement les séances de l'assemblée, à l'instant même où le sang de ses victimes coulait sur l'échafaud, les cadavres de ses collègues étaient devenus les échelons de sa puissance. On a vu que, la veille du 3 octobre, il faisait rendre des décrets sur les sociétés populaires; la veille du 5 avril, il fut nommé président de la convention. A ces actes d'une violence inouie et jusques-là sans exemple, Amar se plaisait à joindre les fonctions les plus avilissantes des agens les plus infâmes. A la tête des sbires de son comité, il allait lui-même à la recherche de ceux qu'il avait proscrits; c'est ainsi qu'il avait arrêté de sa main Rabaut-St-Etienne, dont l'asile lui avait été dénoncé, et qu'après avoir entraîné son infortuné collègue au comité de sûreté générale, il l'avait ensuite envoyé à l'échafaud. Toutefois son hypocrisie ne le cédait point à sa férocité; chargé par son comité de la visite des prisons où étaient renfermés ses collègues, pour entendre leurs plaintes, et rendre leur situation moins cruelle, il versait des larmes en les écoutant; leur prodi-

guait les noms les plus affectueux ; paraissait s'irriter vivement des mauvais traitemens qu'ils éprouvaient, et donnait secrétement au concierge l'ordre de n'avoir aucun égard aux plaintes de ces infortunés, et de redoubler de surveillance et de sévérité à leur égard. Tant de proscriptions, aussi barbares qu'impolitiques, qui menaçaient également toutes les têtes et tous les partis, suscitèrent aux comités de salut public et de sûreté générale, des ennemis puissans, qui ne tardèrent pas à mettre la division parmi leurs membres. Aussi, dès le 8 thermidor (26 juillet), les comités se réunirent-ils pour résister aux attaques de Robespierre qui les dénonçait à la convention; Amar prit la parole et lui demanda de préciser ses accusations. On sait quels événemens se passèrent les jours suivans, et que ce fut à la nécessité seule où furent les membres des comités de défendre leurs têtes menacées, en s'unissant au parti thermidorien, que la France dut son salut. La grande faute politique de Robespierre et celle des comités, fut de s'être laissé entraîner à ces divisions, à ces défiances, qui une fois introduites parmi eux, isolèrent leurs intérêts et les portèrent à s'entre-proscrire. Si l'union est nécessaire dans les entreprises généreuses, elle est surtout indispensable dans celles qui n'ont pour but que le crime; les comités l'oublièrent et furent perdus. Dès le 11 fructidor (28 août), Amar fut compris par Lecointre de Versailles, dans la dénonciation que celui-ci porta contre Barrère et les quatre membres les plus anciens de l'ancien comité de sûreté générale; mais il savait trop bien de quel côté était encore la majorité de l'assemblée devant laquelle il avait à se justifier, pour en redouter quelque chose. Imperturbable comme au temps où, du haut de la tribune, il dictait ses arrêts de mort, Amar demanda, et (qui oserait le croire) il obtint un décret qui déclara : « que sa conduite avait toujours été conforme au vœu national. » Lorsqu'en germinal an 3 (mars 1795), quatre membres des comités de salut public et de sûreté générale (Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier) furent accusés par la convention, Amar se joignit à Carnot leur collègue et le sien, dans les comités, pour les défendre. La journée du 12 de ce mois (1er avril), mit enfin un terme à l'existence politique d'Amar qui, dès long-temps, eût dû finir avec sa vie. Ce monstre, couvert du sang de ses collègues et de celui des Français, fut arrêté à la suite de l'insurrection qui venait d'éclater, et conduit, avec quelques-uns de ses complices, au château de Ham, d'où l'amnistie du 4 brumaire an 4 (24 octobre 1795) le fit sortir. Bientôt après, l'impatience du repos l'ayant porté à revoir des hommes qui avaient été les complices de ses fureurs pendant le temps de sa puissance, il se trouva enveloppé dans la conspiration de Babeuf, et fut, par un hasard remarquable, saisi dans la maison attenante à celle où, quelques mois auparavant, il avait lui-même arrêté Rabaut St-Etienne. Traduit devant la haute-cour de Vendôme, Amar y fut acquitté. On prétend, qu'avant la révolution, il avait été accusé par un abbé Elie, chanoine de la cathédrale de Grenoble, d'avoir voulu le contraindre, en le menaçant de la mort, à donner l'absolution à une de ses cousines, dont Amar avait fait sa maîtresse. Cet homme, l'un des plus atroces de l'espèce des tyrans, est mort paisiblement à Paris, il y a un an (en 1816), sous le gouvernement de Louis XVIII. On a cru expliquer cette faveur en disant qu'il n'avait point prêté de serment, ni rempli de fonctions pendant les cent jours où Bonaparte avait occupé le trône à son retour de l'île d'Elbe; mais ce motif paraît d'autant moins vraisemblable, que plusieurs membres de la convention, qui sont restés entièrement étrangers aux affaires pendant cette même période, et dont les uns n'ont émis pour la mort qu'un vote conditionnel qui n'a point été compté, tandis que les autres ont voté pour l'appel au peuple et le sursis, ont reçu

mée de Condé, et fit avec elle la campagne de 1792. Il est mort en pays étranger dans un âge très-avancé.

AMBROSIO, général au service de Naples, fut chargé, en 1814, par le roi Joachim de se rendre à Vienne, pour y défendre, de concert avec le prince Cariati et le prince de Campochiaro, les intérêts de leur souverain. On a prétendu que cet officier, pendant le cours de cette mission qui exigeait la réunion d'une ame forte et dévouée à un esprit pénétrant et délié, avait accueilli favorablement quelques propositions qu'il était de son devoir de ne pas entendre. Nous n'affirmerons rien sur une accusation dont on n'a donné aucune preuve, et qui touche de trop près à l'honneur pour qu'elle puisse être légèrement admise. Rappelé de Vienne, lors de la déclaration de guerre, également imprudente et impolitique, faite par le roi de Naples à l'empereur d'Autriche, et rendu à ses fonctions militaires, le général Ambrosio fut chargé, le 18 avril, de prendre poste à Ravenne avec la division qu'il commandait, afin d'y couvrir la retraite de l'armée napolitaine. Enveloppé de toutes parts, il se retira précipitamment dans la nuit du 19, et fut poursuivi, l'épée dans les reins, jusqu'à Cezenatico. Une grande partie de son arrière-garde fut faite prisonnière par les Autrichiens, et lui-même fut blessé grièvement. On a également prétendu que la conduite du général Ambrosio n'avait pas été sans reproche dans cette circonstance. Nous ne nous abstiendrons pas moins de prononcer sur ce second fait; quoi qu'il en soit, ce général a été conservé au service de Naples par Ferdinand IV, auprès duquel on assure même qu'il jouit d'assez de faveur.

AMBRUGEAC (ALEXANDRE-VALON, comte D'), né en 1770, d'une ancienne famille d'Auvergne, émigra en 1791, se rendit à Coblentz, fit, sous les ordres des princes, la campagne de 1792, et obtint ensuite le brevet de colonel. Le régiment qu'il avait formé et qu'il commandait, ayant été licencié avec l'armée de Condé, M. d'Ambrugeac leva un corps au service de l'Angleterre, et fit la campagne de 1793. Enfermé en 1794, dans Nieuport, il s'échappa de cette ville, qui venait d'être attaquée par l'aile gauche de l'armée républicaine, et s'embarqua sur l'un des trois bâtimens, qui, le 6 juin, firent voile du port pour conduire 1100 émigrés à l'escadre anglaise, qui les attendait en rade. Deux de ces bâtimens furent coulés à fond par les batteries françaises, cachées dans les dunes; le troisième fut heureusement remorqué jusqu'au rivage. M. d'Ambrugeac en sortit avec 400 hommes, rentra dans Nieuport, et n'évita le sort réservé aux émigrés qu'en parlant allemand, et se disant charretier hanovrien. Ceux de ses compagnons d'infortune qui avaient échappé au naufrage, isolés et dispersés, furent presque tous arrêtés, et périrent dans Nieuport. M. d'Ambrugeac rejoignit les princes en 1795, et fut fait chevalier de St-Louis, à Londres, en 1797. Rentré en France, en 1799, il vécut long-temps à Paris, dans un état qui approchait de l'indigence, jusqu'à ce qu'ayant obtenu, en 1813, le commandement d'un régiment des gardes d'honneur, il fut employé activement par Napoléon. En mai 1815, il reçut du roi, alors retiré à Gand, l'ordre d'occuper le Maine, afin d'y donner la main aux troupes vendéennes. Le roi rentré une seconde fois à Paris, le 8 juillet, nomma, le 9 septembre suivant, M. d'Ambrugeac commandant de la 1re brigade de la garde royale. Il avait épousé, depuis son retour en France, la petite fille du maréchal de Rochambeau.

AMBRUGEAC (LOUIS, comte D'), frère du précédent, émigra, comme lui, en 1791, fit la campagne de 1792, et entra, en 1793 et 1794, dans les hullans britanniques. Lorsqu'en 1800, les événemens politiques l'eurent ramené en France, il s'attacha, en qualité de chef de bataillon, au service de Bonaparte, fit deux campagnes sous les ordres du maréchal Victor, duc de Bellune, et se trouva au blocus de Cadix. Revenu à Paris, il y épousa Mlle de

Marbœuf, et cette alliance ne fut pas inutile à sa famille, par l'intérêt que Bonaparte prit, depuis, à l'avancement des deux frères, qui, presqu'en même-temps, obtinrent des brevets de colonels dans diverses armes. M. Louis d'Ambrugeac fut confirmé, dans le grade qu'il tenait de Bonaparte, par le prince de Condé, qui lui donna le commandement du 10me régiment de ligne; ce régiment a rendu depuis de grands services au duc d'Angoulême, lors du passage de la Drôme. On a prétendu, vers cette époque, qu'un de ses bataillons, ayant passé le pont, avait arboré le drapeau tricolore, en signe d'union avec les soldats du 39me régiment, qui servaient dans le parti contraire, et que s'étant, par cette perfidie, rapproché d'eux à une très-petite distance, il avait fait feu, et leur avait tué du monde. Un ordre du jour du maréchal duc d'Albufera (Suchet), qui commandait alors à Lyon, a démenti cette assertion, et déclaré que le 10me régiment n'avait point terni sa gloire. M. Louis d'Ambrugeac est maintenant, comme son frère, commandant de l'une des brigades d'infanterie de la garde royale.

AMEILH (le baron), maréchal-de-camp, commandant de la légion d'honneur, entra au service en qualité de soldat dans un régiment d'infanterie, parvint de grade en grade, pendant les campagnes de la révolution, au rang de colonel; il fut, en 1805, attaché à l'état-major de l'armée de Hanovre, et obtint, le 21 novembre 1812, lors de la retraite de Moscou, le brevet de général de brigade. Ayant, dès le 7 avril 1814, adhéré aux actes du gouvernement provisoire, il fut nommé, le 29 juillet de la même année, commandant de la légion d'honneur, et quelques semaines après chevalier de l'ordre de St-Louis. Lorsqu'aux premières nouvelles du débarquement de Bonaparte dans le golfe Juan, Monsieur s'était rendu à Lyon, le général Ameilh y avait accompagné ce prince. C'était dans les premiers jours de mars 1815; abandonné des troupes, Monsieur ne songea qu'à retourner à Paris. Le général Ameilh n'y revint point à la suite du prince; il alla au-devant de Bonaparte, rentra presqu'aussitôt à Lyon, et s'y trouva au moment où ce dernier y arrivait. Envoyé par lui immédiatement après à Auxerre, pour y disposer les esprits en sa faveur, le général Ameilh fut arrêté dans cette ville, et transféré sur-le-champ à Paris pour y être jugé; la marche rapide des événemens le rendit promptement à la liberté. Lorsque de nouvelles vicissitudes eurent replacé l'autorité dans les mains de la maison de Bourbon, Ameilh adressa au roi, en juillet 1815, d'Issoudun, où il commandait un corps de cavalerie, une lettre conçue dans les termes suivans : « Frappé des malheurs de la France, convaincu qu'ils ne peuvent finir que par la réunion de tous les Français; persuadé que V. M. épargnera à la nation et à l'armée toute réaction et toutes poursuites pour actes ou opinions politiques, j'adresse respectueusement à V. M. l'assurance de ma soumission; je lui offre mes services pour la défense de la patrie et de ses lois. Sire, V. M. se rappellera, dans les intérêts de la France et du trône, que la paix qui termina la guerre civile de la minorité de Louis XIV, tint à l'entier oubli du passé, et que du parti de la Fronde sortirent Turenne, Condé, et des personnages qui illustrèrent le règne de ce grand roi. Je porte au pied du trône de V. M. les assurances du plus respectueux dévouement. » Cette lettre est pleine de sagesse et de raison; sans prétendre juger ni la conduite de l'homme qui l'a écrite, ni celle qu'on a tenue envers lui, on peut établir, en thèse générale, que la clémence et l'oubli sont les seuls moyens efficaces de mettre un terme aux révolutions, que la vengeance et la cruauté sont les indices les plus certains de la faiblesse, et que de la tombe d'un ennemi immolé sortent mille ennemis plus redoutables. L'ordonnance royale du 24 juillet 1814, comprit le général Ameilh parmi les

officiers qui durent être arrêtés et traduits devant des conseils de guerre. Forcé de quitter la France, il a trouvé d'abord un asile en Angleterre, d'où il est passé en Allemagne pour y chercher les moyens de se rendre auprès du prince royal de Suède, sous les ordres duquel il avait servi autrefois. Fait prisonnier, contre le droit des gens, dans le pays de Hanovre, il a été renfermé, en 1816, dans la forteresse d'Hildesheim, et l'on aimait à penser que sa captivité, déterminée sans doute par quelque considération locale, ne serait pas de longue durée, lorsqu'on a appris que ce malheureux général à qui la générosité anglaise n'avait laissé d'autre alternative que d'être livré à la France ou renfermé dans une prison d'état, et qui, pour éviter une mort certaine, avait sollicité la prison comme une faveur, venait de perdre entièrement la raison.

AMELOT, fils de l'ancien ministre de la maison du roi, de ce nom, qui mourut en 1794, dans la prison du Luxembourg, était autrefois intendant de Bourgogne. Il s'occupa, en 1786, d'un important travail sur le dénombrement de la population de la province qu'il administrait. Cette statistique faite, paroisse par paroisse, et d'une exactitude parfaite, peut servir de modèle aux ouvrages de ce genre; elle n'a été imprimée qu'en 1790. M. Amelot adopta, en 1789, avec une sage modération, les vues d'amélioration que semblait promettre la révolution; il fut nommé, en 1790, commissaire de la caisse de l'extraordinaire, et s'opposa dès l'année suivante, aux projets du comité des finances. Effrayé, dans les premiers mois de 1792, du vide immense qu'offrait la caisse du trésor public, il écrivit, le 3 avril, au président de l'assemblée législative, que si l'assemblée ne se décidait pas à ordonner immédiatement une nouvelle émission d'assignats, il lui serait impossible de continuer le service. Du moment où, par suite de la révolution du 10 août, une commune nouvelle eut été installée, elle donna l'ordre d'apposer les scellés chez M. Amelot, qui en instruisit à l'instant l'assemblée, et demanda que sa comptabilité fût examinée rigoureusement. Un ordre contraire fut donné à l'instant, et quatre membres de l'assemblée furent chargés de se transporter chez M. Amelot pour faire lever les scellés. En septembre suivant, lors de l'ouverture de la convention, M. Amelot fut nommé directeur des domaines nationaux, après avoir prêté, dans l'assemblée, le serment de maintenir la liberté et l'égalité; mais, dans l'état de désorganisation générale où était alors la France, de nouvelles dénonciations ayant été portées contre lui, sa destitution et son arrestation furent prononcées en janvier 1793. Il échappa, par un hasard aussi heureux qu'inexplicable, aux proscriptions de 1793 et de 1794, recouvra la liberté après le 9 thermidor (27 juillet 1794), et fut, en 1798, chargé par le directoire exécutif, de se rendre en Italie, et d'y vérifier les comptes des agens de la république. Les accusations qui avaient amené l'arrestation et la destitution de M. Amelot, en janvier 1793, furent reproduites, le 14 thermidor an 8, (2 août 1799), par Briot, membre très-ardent du conseil des cinq-cents, à une époque où l'on était menacé de voir renaître les agitations révolutionnaires, et où le plus affreux désordre régnait dans toutes les parties de l'administration. Ces accusations n'eurent cependant aucune suite, mais elles décidèrent M. Amelot à ne plus compromettre son repos et à se retirer entièrement des affaires. Il vit maintenant à la campagne, où il s'est entièrement livré aux travaux de l'agriculture. — Une autre personne de ce nom fut placée par Bonaparte alors premier consul, à la tête de l'établissement de la loterie de France, qui se composait de trois administrateurs. Le ministère royal ayant, en 1815, apporté des changemens au mode d'administration qui existait à cette époque, on offrit à M. Amelot la place de chef de division, qu'il occupait encore en 1816.

AMELOT (Charles-Pierre), mem-

bre du conseil des cinq-cents, sous-préfet, etc., né le 29 juin 1760; il était médecin à Cusset en 1789, administrateur du district en 1791, et fut destitué comme modéré, en 1793; il n'évita la proscription et l'échafaud qu'en se cachant dans les armées, où il n'a cessé d'exercer sa profession. Rentré dans son pays, après la terreur, il y fut nommé en 1795 (an 3), procureur de sa commune, et ensuite administrateur du département de l'Allier. Ce département le députa, dans l'an 5 (1797), au conseil des cinq-cents; sorti de ce conseil immédiatement après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il obtint la place de sous-préfet, à Montluçon, où il a laissé les plus honorables souvenirs de son administration. Il vit retiré dans une campagne voisine de Cusset.

AMEY (Le baron), lieutenant-général des armées, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de St-Louis, etc., entra au service, en qualité d'officier, dans un des premiers bataillons de volontaires qui s'organisèrent en 1792; son avancement fut rapide, et, dès l'année suivante, il fit les premières guerres de la Vendée, en qualité d'adjudant-général. En novembre de la même année, il obtint le rang de général de brigade, passa à l'armée des Alpes, y fit plusieurs campagnes, et fut successivement appelé, dans l'intérieur, à divers commandemens. Il accompagna le général Bonaparte à St-Cloud, le 18 brumaire, le seconda activement pendant cette journée, et fut, peu de jours après, attaché à l'état-major de la 17me division militaire; nommé ensuite président du conseil de révision, il ne quitta cette place que pour prendre du service dans l'expédition envoyée à Saint-Domingue, en 1802, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. A peine revenu en France, en 1809, le général Amey y reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Espagne, et s'y distingua au siége de Gironne, en novembre de cette année. Rappelé d'Espagne, il fut attaché à l'armée de Russie, et fit, sous les ordres du maréchal Gouvion-St-Cyr, la campagne de 1812; cité avec distinction dans la relation officielle du combat de Polock, l'armée française dut beaucoup à son courage et à sa présence d'esprit, pendant la funeste retraite des 18 et 19 novembre, à la suite de laquelle il obtint le grade de général de division. Le roi a employé le général Amey, en 1814, en qualité de lieutenant-général, commandant à Bourges, dans la 21me division militaire, sous les ordres du maréchal duc de Tarente (Macdonald), et lui a successivement accordé les brevets de chevalier de l'ordre de St-Louis, le 8 juillet de la même année, et de commandeur de la légion-d'honneur peu de temps après. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, le général Amey ne crut pas devoir renoncer à servir son pays; mais du moment où la bataille de Waterloo eut replacé Louis XVIII sur le trône, il s'empressa d'envoyer sa soumission à ce prince.

AMFRYE, chimiste, employé à la Monnaie de Paris, a obtenu, conjointement avec Darcet, par des procédés qui leur sont particuliers, des carbonates de strontiane et de baryte, qu'ils ont exposés, en l'an 10 (1802), parmi les produits de l'industrie française. Ils ont annoncé qu'ils pourraient livrer cette matière à peu près à 10 sous la livre. Cette découverte est remarquable, en ce qu'elle fournit aux manipulations chimiques les plus puissans agens de décomposition que l'on connaisse, et l'on a droit d'en attendre des résultats importans.

AMICI, jeune physicien machiniste, professeur de mathématiques dans le lycée du Panaro, construisit, en 1810, des miroirs de métal plans et courbes, de diverses grandeurs, d'une grande perfection. La composition métallique dont il les a fabriqués, résiste au feu autant que les compositions anglaises. Il en fit deux télescopes, qui sont les plus grands que l'on connaisse en Italie. Le foyer de leur miroir objectif est de 249 centimètres, et le diamètre de

arracha la couronne au père et au fils, pour la placer sur la tête de Joseph Bonaparte. Quoi qu'il en soit, le nouveau roi n'eut pas de partisan plus déclaré et plus actif que M. Amoros; successivement nommé aux places importantes de conseiller-d'état, d'intendant-général de la police et de commissaire-royal dans les provinces de Burgos et de Guipuscoa, son dévouement parut tirer une ardeur nouvelle des circonstances critiques dans lesquelles se trouvait Joseph, lorsqu'en 1812, l'insurrection générale des Espagnes apprit à ce prince qu'une nation puissante était capable de tout, pour se soustraire au joug de l'étranger, et qu'un monarque, imposé par les baïonnettes ennemies, ne devait pas espérer de régner sur elle. Amoros reconnut cette grande vérité, appela tous les citoyens aux armes, et s'efforça d'organiser des compagnies de gardes nationales, pour défendre un monarque repoussé du trône par la volonté nationale. Tous ses efforts furent vains, et dès le mois d'avril 1814, à l'époque où Ferdinand fut renvoyé en Espagne par Napoléon, Amoros, contraint de chercher son salut dans la fuite, se retira en France. Sa femme, restée à Madrid, reçut du comte de Villariezo, capitaine-général de la Castille-Neuve, l'ordre de fixer sa résidence à vingt lieues de la capitale. On ne saurait expliquer dans quelle vue, encore moins dans quelle espérance Amoros, à cette nouvelle, adressa à Ferdinand VII, de Paris, où il était alors, une réclamation écrite dans les langues espagnole et française, ayant pour titre: « *Représentation du conseiller-d'état espagnol, don François Amoros, à S. M. le roi Ferdinand VII portant plainte des persécutions que souffre sa femme, etc., et exposition de la conduite de F. Amoros, dans les convulsions politiques de sa patrie.* » On peut juger, par l'extrait suivant de ce mémoire, de la nature des motifs qui avaient porté M. Amoros à se dévouer avec tant d'empressement et de zèle à la cause de son nouveau souverain. « J'ai dû le faire, dit-il à Ferdinand, parce que V. M. applaudissait à ses vertus, et voulait être son ami. L'histoire, continue-t-il plus bas, rendra justice à la légitimité du roi Joseph; elle verra, dans ce roi si sottement et si impuissamment appelé *intrus* par les ministres de V. M., le monarque reconnu et respecté par V. M. elle-même. » Il dit en outre « que les Français ne doivent pas regretter le sang qu'ils ont versé en Espagne, parce qu'ils n'ont combattu que pour assurer, dans ce royaume, l'empire des lumières, des lois et de la justice » L'attachement de M. Amoros pour Napoléon et sa famille allait si loin que, lorsqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle ce prince, parjure à des traités consentis par lui-même, vint reprendre les rênes du gouvernement français, Amoros, en son nom et en celui d'un grand nombre d'Espagnols réfugiés, vint lui porter l'expression du dévouement de ses compatriotes, et lui offrir leurs services et les siens. Cet exemple fut imité, peu après, par 150 Espagnols réfugiés à Auch, qui le choisirent pour être, auprès de Napoléon et de Joseph, l'interprète des mêmes sentimens. Le 5 juin suivant, M. Amoros annonça, par une lettre qu'il rendit publique dans une feuille du temps: « Qu'il venait de se faire inscrire dans la garde nationale, et qu'il se considérait comme plus honoré d'être garde national de la première cité d'une nation dont César est le premier citoyen, que s'il était encore conseiller-d'état, ministre, ou colonel dans un royaume de moines et d'inquisiteurs. » Nous avouons franchement que nous ne connaissons que deux manières d'expliquer un tel enthousiasme: l'excès de la reconnaissance, d'une part, ou de l'autre celui d'une admiration stupide ou aveugle. La bienveillance naturelle qui dirige nos jugemens, et à laquelle nous pensons que M. Amoros a droit, sous d'autres rapports, ne nous permet pas d'hésiter sur le choix; nous désirons sincèrement que nos lecteurs ne se montrent pas plus sévères que nous.

AMPERE (André-Marie), né à

Lyon, le 22 janvier 1775, est membre de l'institut, professeur d'analyse à l'école polytechnique, membre du conseil d'administration de la société d'encouragement, inspecteur-général des études, enfin membre du bureau consultatif des arts et métiers. On a de lui: *Considération sur la théorie mathématique du jeu*, Lyon, 1802, in-4. Dans son rapport sur les progrès des sciences, l'institut a dit de ce dernier ouvrage, destiné à prouver qu'une ruine certaine est la suite infaillible de la passion du jeu, « qu'il serait bien capable de guérir les joueurs, s'ils étaient un peu plus géomètres. »—Des Mémoires dans ceux de l'institut, et dans les *Annales de chimie*, ainsi que dans le *Bulletin de la société philomatique*. — *Considérations générales sur les intégrales des équations aux différences partielles*, insérées au tom. x du *Journal de l'Ecole polytechnique*; mai 1815.

AMYON DE POLIGNY, député à la convention nationale, habitait la Franche-Comté, et se prononça fortement, dès les premiers jours de la révolution, en faveur des nouvelles idées. Jusque-là, vivant du modique revenu d'un bien peu considérable, son nom avait été à peine connu. Appelé dans sa commune à la place de maire, et bientôt après à celle d'administrateur du district où il résidait, la chaleur de ses opinions semblait s'accroître avec l'importance des événemens. Après la révolution du 10 août et le renversement de la monarchie, il fut nommé, par le département du Jura, membre de la convention, où il se renferma dans le travail des comités contentieux. Il paraît que la crainte, plus que sa conscience, l'entraîna à voter la mort de Louis XVI, et à s'opposer à l'appel au peuple et au sursis, car la conduite que ce député a tenue ensuite, prouve qu'il n'y avait rien de commun entre ses opinions et celle de la faction qui répandait alors la terreur sur la France. Après avoir signé une protestation courageuse, contre les violences commises le 31 mai, sur les membres les plus distingués de la convention, M. Amyon fut décrété d'arrestation le 3 octobre suivant, sur le rapport d'Amar, avec 72 de ses collègues, et jeté avec eux dans les cachots. Rappelé dans le sein de l'assemblée, quelques mois après, à la suite du 9 thermidor (27 juillet 1794), il entra au conseil des anciens, sous la constitution directoriale de l'an 3, et en sortit au mois de floréal an 5 (mai 1797). Rendu à ses foyers, à l'expiration du terme assigné à ses fonctions législatives, M. De Poligny y est mort dans sa première obscurité.

ANCILLON (Jean-Pierre-Frédéric), fils de Louis-Fréderic Ancillon, naquit à Berlin, le 30 avril 1766. Doué d'un génie supérieur, il semblait pressentir qu'il serait un jour un historien distingué, aussi avait-il pour le travail un zèle que rien ne pouvait ralentir. Il fut d'abord professeur de l'académie royale militaire, et prédicateur dans l'église réformée de Werder. En 1791, il prononça un discours à Rheinsberg, pour la bénédiction d'un mariage, en présence de S. A. R. le prince Henri de Prusse. Ce discours, imprimé à Berlin, in-8, 1791, le fit connaître à la cour d'une manière avantageuse; mais l'ouvrage à qui il doit sa réputation est celui qu'il publia, en 1805, et qui a pour titre: *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du 15e siècle*, 4 vol. in-8. Cet ouvrage, rempli de vues profondes, de vérités importantes et bien démontrées, et remarquable surtout par une politique pure et saine, un style grave et soutenu, assure à M. Ancillon, un rang très-honorable parmi les écrivains de ce siècle qui ont bien mérité de l'humanité: l'Europe ne le vit pas sans étonnement, et la commission de l'institut de France, chargée, en 1810, de faire un rapport sur les progrès de l'histoire, s'exprima ainsi en parlant de cet illustre écrivain: « Digne héritier de Leibnitz, il montre par son exemple que le but de la vraie philosophie est de multiplier et non de détruire les vérités; qu'elle tire sa principale force de l'alliance des sentimens avec

les principes, et que c'est parmi les ames élevées qu'elle aime à chercher ses premiers adeptes. » M. Ancillon traduisit lui-même, en allemand, son important ouvrage du *Tableau des révolutions*, et le fit paraitre sous le titre de *Considérations générales sur l'histoire, etc.*, 1806, in-8. S. M. le roi de Prusse l'honora de ses bonnes graces et le fit gouverneur de son fils, Fréderic-Guillaume, prince royal de Prusse, et de son neveu, Fréderic-Guillaume-Louis. Nommé, bientôt après, conseiller-d'état, chevalier de l'ordre du mérite civil et de l'aigle noir de Prusse, il mérita la bienveillance et l'affection du monarque qui le comblait de tant d'honneurs (*voyez les articles de ces deux princes*); mais ni le séjour de la cour, ni les soins qu'il donnait à ses élèves, ne purent le détourner de la littérature à laquelle il devait son élévation, sa fortune et sa gloire; il composa, en 1810, l'éloge de J.-B. Merian, membre de l'académie de Berlin. Quelque temps après il prononça, au temple des Français réformés, l'oraison funèbre de l'infortunée reine de Prusse, Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, dont la mort prématurée fut attribuée alors aux calomnies des agens de Napoléon. Cet éloge, imprimé à Berlin, en 1810, in-8, et peu connu en France, parce qu'il y fut prohibé par le gouvernement impérial, est, en ce genre, ce qu'on peut lire de plus touchant et fait infiniment d'honneur à la plume qui l'a produit. M. Ancillon se rendit à Paris, pour la seconde fois, au mois d'avril 1814, avec ses deux élèves. Ce savant aimable, cet historien profond, forma des liaisons dans cette capitale avec plusieurs littérateurs, et particulièrement avec l'auteur du *Tableau du 18e siècle* (*voyez* LACRETELLE). On connait de M. Ancillon, en outre des ouvrages dont nous avons parlé, plusieurs sermons sur l'amour de la patrie, prononcés, en 1793, dans le temple de Werder, à l'occasion des événemens qui divisaient alors la France et la Prusse; — un fragment d'un voyage qu'il avait fait en Suisse, ainsi qu'une lettre écrite de Paris, en 1789, sur l'état de la littérature en France, les gens de lettres et les spectacles. Ce fragment et cette lettre furent imprimés, dans le journal de Berlin, en 1794; —*Mélanges de littérature et de philosophie*, 1801, 2 vol. in-8.

ANCKARSTROEM (JEAN-JACQUES), gentilhomme suédois, né en 1759, entra, en qualité d'enseigne, dans les gardes de Gustave III, et se fit remarquer, dès les premières années de sa jeunesse, par un caractère sombre et des passions ardentes. Gustave ayant, par le renversement successif de l'autorité du sénat et de celle des grands, détruit les barrières qui s'opposaient encore à l'établissement de son pouvoir despotique, avait excité contre lui les ressentimens de la noblesse; Anckarstroem s'unit à leur cause, et ne dissimula point la haine qu'il portait à la personne même du monarque. On attribuait cette haine à la perte d'un procès civil, et dans lequel aucun intérêt d'état n'était intervenu. Il est vrai qu'on prétendit que, dans cette circonstance, le roi s'était fort intéressé en faveur de la partie adverse d'Anckarstroem. Quoi qu'il en soit, celui-ci se lia, de plus en plus, avec ceux d'entre les mécontens qui se prononçaient le plus hautement contre la cour, et assista même à des conférences où l'on conspirait pour le rétablissement du sénat et la mort du roi, qui fut enfin résolue. Trois jeunes gens, Anckarstroem et les comtes de R...... et de Horn, ne pouvant s'accorder sur l'horrible honneur de porter le premier coup, convinrent de s'en rapporter à la décision du sort. Il se prononça en faveur ou plutôt contre Anckarstroem, qui, dès la fin de 1791, ne s'occupa plus, avec ses complices, qu'à chercher un moment favorable pour exécuter leur dessein; on pensait que la diète s'assemblerait à Stockholm, et tout était disposé pour agir d'après ce plan, lorsqu'on apprit que le roi l'avait convoquée à Gèfle pour le 23 janvier de l'année suivante. Les décisions de cette diète, totalement influencées par

la cour, irritèrent de plus en plus les conjurés, qui, de retour à Stockholm, se décidèrent à frapper Gustave dans la nuit du 15 mars, au milieu d'un bal masqué. Le comte de Horn, remarquant quelqu'hésitation dans Anckarstroëm, qui craignait au milieu de tant de monde de se tromper ou de porter un coup peu sûr, rassura celui-ci en lui disant : « Tu frapperas celui à qui j'adresserai ces mots, *bon jour, beau masque.* » Tout se passa comme l'avait annoncé le comte de Horn : le roi, ayant été salué par lui des paroles convenues, se sentit, à l'instant même, frappé dans les reins d'un coup tellement violent, que ce prince chancela, et fut obligé de s'appuyer sur le comte d'Essen, dont il tenait le bras. Le bruit inséparable d'une réunion très-nombreuse, et celui des instrumens, permirent à peine aux personnes qui entouraient le roi, d'entendre le coup de pistolet, qui, tiré à bout portant, ne produisit qu'une explosion sourde. Anckarstroëm qui, au même instant, avait laissé tomber ses pistolets et son poignard, s'était jeté dans la foule et confondu avec elle. Dès qu'on apprit que le roi venait d'être assassiné, l'ordre fut donné d'évacuer la salle, et chaque individu fut tenu de se démasquer en sortant. On ne savait rien, et les armes qu'on avait ramassées devaient servir seules de pièces de conviction. Le hasard fit que celles d'Anckarstroëm ne lui appartenaient que depuis peu de jours ; aussi, lorsque tous les armuriers de Stockholm furent réunis, l'un d'eux déclara, à l'instant où les pistolets lui furent présentés, que ces armes lui avaient été achetées par Anckarstroëm, dont la personne et le nom étaient connus dans la ville. Il fut arrêté sur-le-champ, et une commission ayant été nommée pour le juger, le procès qui avait commencé vers la fin de mars, fut terminé le 29 avril 1792, par un jugement qui condamnait Anckarstroëm à être décapité, après avoir été battu de verges pendant trois jours. Il montra une grande résignation dans les deux premiers jours de son supplice ; mais il paraît que la force de la douleur et l'aspect de la mort affaiblirent ensuite son courage. Prêt à recevoir le coup fatal, il réclama et obtint quelques instans pour se recueillir et demander pardon à Dieu. Il mourut âgé de 33 ans ; le jugement qui l'avait condamné à mort, n'avait prononcé contre ses complices, les comtes de Horn et de R......, que la peine du bannissement à perpétuité.

ANCKWICZ, nonce du palatinat de Cracovie. De retour à Varsovie, en décembre 1792, à la suite de l'ambassade qu'il venait de remplir en Danemarck, il se montra, en 1793, à la diète de Grodno, l'un des membres les plus actifs de cette assemblée ; il y signa, le 23 juillet 1793, au nom du roi de Pologne et de la république, et après le second partage de ce pays, le traité d'alliance qui fut conclu avec la Russie. Ce traité qui avait excité le désespoir dans toutes les ames, parce qu'on le regardait, à juste titre, comme la ruine de la Pologne, avait aussi porté au dernier point la haine et l'indignation contre ceux qui avaient pu y souscrire. Un soupçon universel ne tarda pas à s'élever contre Anckwicz, qu'on regarda comme ayant vendu les intérêts de son pays à la cour de St-Pétersbourg. Arrêté lors de l'insurrection qui éclata à Varsovie, le 18 avril 1794, on saisit dans son secrétaire un grand nombre de lettres, et entre autres celles du général Igelstrom, qui changèrent les soupçons en évidence. Anckwicz, condamné à être pendu, fut exécuté sur la place de l'hôtel-de-ville de Varsovie. Ce n'était point assez pour l'indignation publique; elle exigea que son corps fut jeté dans la sépulture des malfaiteurs. Né avec des talens, de l'éloquence, mais sans fortune, son extrême passion pour le jeu mettait un continuel désordre dans ses affaires ; Anckwicz nourrissait ainsi une ambition profonde qui l'entraîna trop souvent à réparer, par des moyens honteux, les pertes que lui faisait éprouver son inconduite.

ANDERMATT, général au service de la république helvétique. Lorsqu'en

1802, des troubles s'élevèrent dans les petits cantons suisses qui tenaient à conserver leurs constitutions anciennes, et s'opposaient au nouveau système que Bonaparte voulait introduire dans l'administration de ce pays, le commandement en chef des troupes et des milices nationales, destinées à soumettre les cantons, fut confié à Andermatt. Quand les progrès des insurgés semblèrent devenir assez sérieux, pour obliger le directoire helvétique à transporter ailleurs sa résidence, ce fut encore ce général qui fut chargé du soin d'assurer la retraite du gouvernement. On se battit long-temps avec des avantages balancés, mais bientôt Andermatt prit l'offensive, marcha sur Zurich, et bombarda cette ville où l'insurrection paraissait avoir concentré une grande partie de ses forces. Après la capitulation de cette place, qui eut lieu dans les premiers jours de septembre 1802, le général se porta sur Morat, qu'il reprit aux insurgés; il les combattit ensuite à Vuillés, les força d'évacuer ce poste, et dès la fin du mois, ses bonnes dispositions et son activité les contraignirent d'effectuer leur retraite de devant Fribourg. En octobre suivant, Andermatt fut nommé sénateur, en récompense des importans services qu'il venait de rendre. Une diète ayant été convoquée à Fribourg, en juin 1809, pendant la campagne d'Autriche, qui fut terminée par la bataille de Wagram, Andermatt, y fut député par le canton de Zurich. Enfin, lorsqu'en avril 1816, la maison de Bourbon, rétablie sur le trône de France, voulut renouveler avec la Suisse ses anciennes capitulations, le général Andermatt fut nommé l'un des commissaires aux négociations qui s'ouvrirent dans la ville de Berne.

ANDERSON (Jacques), agriculteur anglais, né en 1739, à Hermiston, près Edimbourg, d'une famille qui cultiva, pendant plusieurs générations, le même fond de terre. Ses amis voulurent le détourner de faire de longues études, pour succéder à ses parens, qu'il venait de perdre très-jeune; mais, après avoir lu l'*Essai* de Hume *sur l'Agriculture*, et n'avoir pu le comprendre, à cause de son ignorance dans la chimie, il se détermina à suivre le cours de Cullen; et bientôt il s'établit, entre le maître et l'élève, une intimité qui ne cessa qu'à la mort du professeur. Les conseils d'un tel maître lui furent utiles, non-seulement pour la chimie, mais pour plusieurs autres sciences; l'étude ne lui fit pas négliger les soins de la ferme qu'il dirigeait, dès l'âge de 15 ans, secondé par quatre sœurs aînées. Il trouvait même encore le temps d'écrire sur l'agriculture. L'université d'Aberdeen lui envoya, sans qu'il les eût sollicités, les diplômes de maître-ès-arts et de docteur en droit. En 1783, Anderson se rapprocha d'Edimbourg pour suivre l'éducation de ses fils. La même année, l'Ecosse lui eut l'obligation d'avoir employé tous les moyens imaginables pour diminuer la disette; l'Angleterre lui doit aussi l'amélioration des pêches qui se font au nord de l'Ecosse. En 1797, Anderson vint habiter les environs de Londres, où il lia un commerce étroit avec les savans de cette ville, et devint membre de la société royale; mais, en 1802, il se retira dans la solitude, ne s'occupant plus que de jardinage. Il y termina sa carrière, en 1808, âgé de soixante-neuf ans. Ses principaux ouvrages en anglais, sont : *Essai sur les plantations*, 1771, in-8., imprimés d'abord dans le *Weekly magazine* d'Edimbourg; — *Essais sur l'agriculture*, 1777, 3 vol. in-8., où l'on trouve une méthode de dessécher les terrains marécageux, réimprimée en 1797; — *Observations sur les moyens d'exciter l'industrie nationale*, Edimbourg, 1777, in-8. — *Relation de l'état actuel des Hébrides et de la côte occidentale de l'Ecosse*, Edimbourg, 1785, in-8. — *Recherches sur les troupeaux et l'amélioration des laines*, publiées à la suite d'un ouvrage du professeur Pallas, sur les races des brebis de la Russie, in-8, et analysées dans la *Bibliothèque britannique* de Genève; — l'*Abeille*, jour-

nal hebdomadaire estimé, dont Anderson est le fondateur, et dans lequel il signait ordinairement *Senex*, *Timothy Hairbrain*, *Alcibiades*; Edimbourg, 1778 et suiv., 18 vol. in-8.—*Récréations*..., journal consacré principalement à l'agriculture et à l'histoire naturelle, 1799 et suiv., 6 vol. in-8.—*Correspondance avec le général Washington*, suivie bientôt après des *Recherches sur la rareté des grains*; —l'*Encyclopédie britannique*, 1773, contient, entre autres, un article sur les vents appelés *moussons*, dans lequel Anderson prédit, avec le retour de Cook, le résultat d'une des découvertes de ce navigateur au Sud. Le *Weekly magazine* d'Edimbourg, et le *Monthly Rewiew* sont enrichis d'un grand nombre de ses articles signés *Agricola*, *Timoléon*, *Germanicus*, *Cimon*, *Scoto-Britannus*, *E. Aberdeen*, *Henry Plain*, *Impartial. A. Scot.* Les *Mémoires de la société de Bath*, contiennent aussi plusieurs Mémoires d'Anderson sur l'économie rurale.

ANDERSON (Eneas), officier anglais, suivit, en 1792, lord Macartney dans son ambassade à la Chine, comme maître d'équipage sur le vaisseau de guerre *le Lion*. Doué d'un esprit observateur, et de manières affables et insinuantes, il lui fut facile de recueillir, sur l'état intérieur de cet empire comme sur le caractère, les mœurs et les usages de ses habitans, des notions curieuses qu'il rendit publiques dans une *Relation de l'ambassade anglaise à la Chine, dans les années 1792, 1793 et 1794, contenant les diverses circonstances de l'ambassade, le détail des mœurs et des coutumes des Chinois, la description du pays, des villes, etc.*, Londres, 1795, in-4. Il en publia, la même année, un abrégé sous le titre de *Description (an Account) de l'ambassade anglaise en Chine*, un vol. in-8. On peut prendre une idée de cet ouvrage dans l'extrait qu'en a donné la *Bibliothèque britannique*, Genève (1796). Lallemand en a donné une traduction française, 1796, 2 vol. in-8. E. Anderson publia, en 1802, étant alors lieutenant du 40e régiment d'infanterie anglaise, un *Journal des forces qui firent voile des Dunes, au mois d'avril 1800, pour une expédition secrète sous le commandement du lieutenant-général Pigot jusqu'à leur arrivée à Minorque; et continuée pour toutes les opérations subséquentes de l'armée sous le commandement du général sir Ralph Abercromby, dans la Méditerranée et l'Egypte; et les opérations ultérieures jusqu'à la reddition d'Alexandrie et l'entière évacuation de l'Egypte par les Français, sous le commandement du lieutenant-général lord Hutchinson; avec un précis sur Malte*, un vol in-4 avec des planches. C'est la moins intéressante des relations anglaises publiées à l'occasion de cette campagne célèbre, sur laquelle l'ouvrage de sir Robert-Thomas Wilson a donné des détails si étendus, et fait des révélations si importantes (*voyez* Wilson). Anderson n'a fait que retracer, sur les opérations militaires, des détails que lui avaient communiqués d'autres officiers: mais ce qui, dans son ouvrage, se rapporte à Malte, mérite de fixer l'attention, surtout relativement à la topographie et à l'histoire naturelle.—Plusieurs autres Anglais du nom d'Anderson ont publié des ouvrages de littérature et autres; nous citerons seulement William Anderson, ecclésiastique, dont on a imprimé récemment: *Esquisses de l'histoire et de l'état actuel de l'empire russe, des progrès de la civilisation depuis la fondation de la monarchie jusqu'à l'avénement de la maison de Romanof* (la famille régnante), *et particulièrement sous les souverains de cette maison; entremêlées de mémoires politiques et particuliers de la cour impériale*, Londres, grand in-8.

ANDIGNÉ (Louis-Marc-Antoine-Auguste-Fortuné, chevalier d'), maréchal-de-camp, pair de France, est né à St-Gault, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire; entré fort jeune dans le service de mer, il était déjà lieutenant de vaisseau, lorsque la révolution, dont il ne partagea

pas les principes, le força de quitter la France. Il émigra en 1791, et entra en qualité d'officier dans le régiment d'Hector, formé en Angleterre, et à la solde de cette puissance. En 1795, il obtint du comte de Puisaye, l'autorisation de se rendre en Bretagne, pour y servir sous ses ordres, les intérêts de la cause royale, et se rendit à Rennes, au moment où Cormatin y négociait avec les chefs de l'armée républicaine, pour la paix de la Prévalaye; il obtint alors de Boltet, membre de la convention, en mission dans l'Ouest, un passeport en qualité d'officier de l'armée royale, et se rendit ainsi à Paris, dans le mois de mars de la même année. Recommandé à l'agence royaliste par Cormatin et Charette, le chevalier Duverne de Presle, impliqué depuis dans l'affaire de la Villeheurnois, le mit en rapport avec le parti, dont les chefs le renvoyèrent bientôt après à Charette. Dès ce moment, M. d'Andigné se déclara contre M. de Puisaye, dont il s'était montré l'ami jusques-là. Chargé de nouveau de se rendre à Londres pour y défendre les intérêts des armées catholiques et royales, il remplit la mission qui venait de lui être confiée, et revint ensuite sur le continent, où il fut nommé major-général de l'armée qui venait, en 1799, de passer, des ordres du vicomte de Scépeaux, sous ceux du comte de Châtillon; depuis ce moment il prit part à toutes les opérations militaires. En janvier 1800, deux mois après la révolution qui venait de placer Bonaparte à la tête des affaires, M. d'Andigné arriva à Paris, et y obtint une audience du premier consul, qu'il espérait amener à servir la cause des Bourbons. Bonaparte conserva, de cette entrevue, un souvenir qui, une année plus tard, devint funeste à M. d'Andigné; car, le 3 nivose an 9 (24 décembre 1800), après l'explosion de la machine infernale, et du moment où il eut été reconnu que cette explosion, attribuée d'abord aux jacobins, était en effet, le résultat d'une tentative faite par les royalistes, le premier consul donna l'ordre de l'arrêter, et de l'enfermer au fort de Joux, d'où il s'évada; arrêté de nouveau et envoyé dans la citadelle de Besançon, le chevalier d'Andigné fut assez heureux pour s'échapper encore; caché depuis à Francfort-sur-le-Mein, sa retraite fut découverte, et l'ordre de l'arrêter fut transmis aux autorités de l'Allemagne. Averti à propos, il eut le temps de se sauver, erra quelque temps en Allemagne et trouva le moyen de passer en Angleterre, où il est demeuré plusieurs années. Revenu à Paris, lors de la restauration, il a été fait maréchal-de-camp, et n'a quitté cette ville qu'à l'époque où le retour de Bonaparte l'a décidé à repartir pour l'Ouest, et à reprendre les armes. Après la seconde restauration, une ordonnance du roi a nommé M. d'Andigné président du collége électoral du département de Maine-et-Loire, et une seconde ordonnance, en date du 7 août, l'a appelé à la chambre des pairs.—D'ANDIGNÉ DE MAYNEUF, cousin du précédent, a été, en septembre 1815, nommé membre de la chambre des députés, par le département de Maine-et-Loire; il a constamment fait partie de la majorité de cette chambre, et n'a cessé de voter dans le sens de l'exagération la plus inconstitutionnelle; c'est une maladie commune à tous les membres de sa famille et dont il est à craindre qu'aucun ne guérisse. Lorsqu'en janvier 1816, l'importante question de savoir « si le clergé devait être autorisé à recevoir des legs et des fondations, » a été soumise à la délibération de la chambre, M. d'Andigné a prononcé dans la séance du 22, un discours concluant à l'affirmative et dont la longueur et l'ennui ont plongé l'assemblée dans un tel assoupissement, que ce n'est qu'en descendant de la tribune, qu'il a été possible à M. d'Andigné lui-même, de l'en faire sortir.

ANDRÉ (PIERRE), député du Bas-Rhin au conseil des cinq cents, fut élu pour deux ans en remplacement des

membres de ce conseil qui en furent exclus, l'année précédente, par la journée du 18 fructidor. Il montra beaucoup de courage à la tribune, le 17 thermidor an 6 (5 août 1798), et demanda que les maisons de jeu fussent fermées. Il parla aussi contre les dilapidateurs et contre la propagation de la loi compressive de la liberté de la presse, qui mettait tous les journalistes à la merci du directoire; il sut démontrer l'inutilité de cette loi, en rappelant à ceux de son parti, que, de leur aveu même, le corps-législatif avait, parmi ses membres, beaucoup de conspirateurs. M. André se prononça fortement contre les impôts sur le tabac, et vota pour la *nationalisation* des biens du clergé protestant, en ventôse de l'an 7 (février 1799). Bientôt après il fit un nouveau rapport contre les maisons de jeu, et obtint un message qui chargeait le directoire de s'en occuper; il s'opposa, de tous ses moyens, aux événemens qui préparèrent la constitution de l'an 8, ce qui le fit exclure du corps-législatif après la journée du 18 brumaire. M. André fut nommé conseiller en la cour impériale de Colmar, lors de la réorganisation des tribunaux, en 1815.

ANDRÉ (Jean-Pierre), fut nommé, en septembre 1795, député du département de la Lozère au conseil des cinq-cents. Pendant la durée de ses fonctions législatives, ce député n'a cessé de se montrer plus résigné qu'attaché à la révolution; aussi, du moment où il a cru entrevoir la possibilité de ramener en France l'ancien ordre de choses, on l'a vu, dans toutes les circonstances, se prononcer en faveur des idées et des mesures qui devaient amener ce résultat. Il avait été décrété, par la convention expirante, qu'aucun des membres des législatures qui allaient lui succéder, ne pourrait prendre séance avant d'avoir prêté serment de haine à la royauté. Les républicains espéraient éloigner, par là, les royalistes austères, dont les principes ne fléchissaient pas sous l'influence des événemens, et ramener à eux ceux qui, plus timides, mais ayant besoin de places, se regarderaient comme liés par le serment qu'ils auraient prêté; toutefois ils n'avaient pas pensé qu'il existe, dans toutes les opinions, un grand nombre d'hommes qui transigent avec leur propre conscience, et qui, au moyen de quelques restrictions mentales, se mettent parfaitement en repos avec elle. Désigné le troisième, selon l'ordre alphabétique, et appelé à la tribune le 21 janvier 1796, M. André dit: « Je jure haine à la royauté....... et à toute espèce de tyrannie, quelque soit le masque dont elle voulût se couvrir, car le tyran coiffé d'un bonnet rouge, m'inspire autant d'horreur que le tyran couronné. » Cette addition parut, à des esprits soupçonneux, un moyen adroit d'affaiblir l'énergie du serment, et le président invita les membres de l'assemblée à ne pas lui donner une extension qui n'avait pas été dans les vues du législateur. Depuis ce jour, André ne dévia point de la marche qu'il s'était prescrite; il s'attacha, pour ne plus s'en séparer, aux royalistes de l'assemblée, qu'on désignait plus particulièrement sous le nom de *clichiens*; il attaqua la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques; il dénonça, le 10 pluviôse an 5 (29 janvier 1797), la municipalité de Toulouse et les terroristes, qu'il accusa des troubles qui agitaient ce pays; il combattit la proposition faite par le directoire, d'assujettir les électeurs au serment de haine à la royauté; enfin il expliquait hautement sa haine et son mépris pour le directoire, qui ne tarda pas à s'en venger, et le plaça, le 18 fructidor (4 septembre 1797), sur la liste de déportation. André parvint à s'y soustraire par la fuite, se réfugia en Allemagne, et, dès ce moment, ne garda plus de mesures. Il se dévoua hautement à la cause des Bourbons et la servit. Rentré néanmoins en France, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), sa présence y inspira de la défiance au gouvernement consulaire, qui lui ordonna de se rendre à Toulouse, sous la surveillance des autorités. Anobli par le roi, le 18 août 1824, décoré de

la légion d'honneur le 15 octobre de la même année, M. André fut encore nommé, en août de l'année suivante, membre de la fameuse chambre des députés de 1815.

ANDRÉ (Claude), né à Montluel, près de Lyon, département de l'Ain, le 30 mai 1743, se destina, de bonne heure, à l'état ecclésiastique, obtint un canonicat dans l'église cathédrale de Troyes, et parvint au siége épiscopal de Quimper, à la suite du concordat. Sacré le 9 mai 1802, quelques discussions survenues entre le préfet et lui le déterminèrent en 1805 à se démettre de son évêché; la conduite de ce prélat avait été tellement édifiante, que le gouvernement le nomma chanoine de l'église de St.-Denis, et lui conserva le traitement attaché aux fonctions épiscopales. Désigné par Bonaparte pour assister, en juin 1815, à la réunion du champ de mai, il se trouva à cette solennité.

ANDRÉ d'Arbelles, frère du précédent, connu, pendant l'émigration, sous le nom de Montluel, était secrétaire de M. de Clermont-Tonnerre; il émigra en 1792, et fit, comme simple volontaire, la campagne de cette année dans l'armée des princes. Revenu en France, en 1798, il y travailla, de concert avec Isidore Langlois, au journal intitulé: *le Messager du soir*, et devint, par la suite, historiographe au ministère des relations extérieures. Décoré par le roi de l'ordre de la légion d'honneur, en 1814, il aima mieux, en 1815, se démettre de sa place que de prêter, à Bonaparte, le nouveau serment exigé des fonctionnaires publics. Nommé préfet du département de la Mayenne après le second retour du roi, il obtint, bientôt après, le rang de maître des requêtes en service extraordinaire. Il ne paraît pas que M. d'Arbelles ait rempli les vues du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions administratives, car une ordonnance royale vient de l'en priver; cependant il a été conservé sur le tableau du conseil d'état.

ANDRÉ, des Vosges (Jean-François), né à Ligneville, en 1744, a donné: *Histoire abrégée de l'empire britannique*, pour les années 1792, 93, 94, par F. Plowden, traduction de l'anglais, 1796, 2 vol. in-8. — *Choix de Voyages modernes*, pour l'instruction et l'amusement des deux sexes, par J. Adams, traduit de l'anglais, 1799, 2 vol. in-8. — *Le Musée de la jeunesse*, traduit de l'anglais, 1811, 1 vol. in-12. Les *Souvenirs du roi d'Angleterre pendant sa maladie*, lui sont attribués par l'auteur des *Tablettes biographiques*.

ANDRÉ (Chrétien-Charles), né à Hildbourghausen, le 20 mars 1763, s'est distingué par de bons ouvrages sur l'éducation, et par ses travaux assidus dans la carrière de l'enseignement. Il fut d'abord secrétaire du prince de Waldeck, à Arolsen, et dirigea, en 1788, la célèbre maison d'éducation de Schnecfenthal, près de Dessau, conjointement avec le fameux Saltzmann. En 1790, il eut la direction de l'établissement formé à Gotha pour l'éducation des jeunes demoiselles, et en 1798, celle du gymnase protestant de Brunn en Moravie. Ses ouvrages sont tous écrits en allemand; nous indiquerons les principaux: *Bibliothèque amusante*, *cadeau du soir pour les enfans qui ont été sages pendant le jour*, Marbourg, 1787, 89, 2 vol. in-8; — *Promenades et voyages des jeunes filles élevées à Schneefenthal*, Leipzig, 1788, in-8; — *Le Minéralogiste et le Botaniste*, Halle et Gotha, 1789-95, in-8; — *Caractéristique de Frédéric l'unique*, Berlin, 1790, in 8; — *Magasin pour l'histoire des jésuites*, Erfurt, 1787, in-8; — *Petit dictionnaire allemand-français*, Halle, 1797-98, 2 vol. in-8; — *Introduction à l'étude de la minéralogie*, Vienne, 1804, in-8, fig.; — *Aperçu de la formation des montagnes et des carrières de la Moravie*, Brunn, 1804, in-4. — Une édition de la géographie de Raff, entièrement refondue, et plusieurs ouvrages élémentaires pour les maisons d'éducation. M. André a travaillé à plusieurs ouvrages de Saltzmann, et a donné à divers journaux quelques articles estimés.

ANDRÉ (Jean-Antoine), fils du

célèbre Jean André, naquit à Berlin en 1776, et, comme son père, manifesta de bonne heure une passion vive pour la musique. Ce dernier avait établi à Offenbach une fabrique de musique, aujourd'hui connue de toute l'Europe. Antoine lui succéda, en 1799, dans la direction de cette grande entreprise; et sa collection est maintenant composée de plus de trois mille ouvrages. Ce fut lui qui, le premier, en 1802, appliqua à l'impression de la musique l'ingénieux et économique procédé de la lithographie dont Auguste le Duc a eu depuis le privilége en France, où cette méthode s'est beaucoup perfectionnée. Les détails du commerce n'ont point empêché André de se livrer à la composition musicale. On a de lui un grand nombre d'œuvres pour le violon, la flûte, le piano; des fugues très-savantes, des cantates, etc.

ANDREI (Antoine-François), littérateur peu connu, est né en Corse; il vint fort jeune à Paris, et montra quelque goût pour la littérature légère; il traduisit ensuite quelques pièces italiennes et les fit représenter au théâtre buffa de Monsieur; mais bientôt il quitta cette carrière où il s'était peu distingué, et suivit la carrière politique qui ne lui fut guère plus avantageuse. En 1792, les électeurs de Bastia le choisirent pour représenter le département de la Corse à la convention nationale. M. Andréi y montra beaucoup de modération et n'y joua qu'un rôle peu important. Dans le jugement de l'infortuné Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, la détention de ce prince jusqu'à la paix et le sursis à son exécution. Après les événemens du 31 mai 1793, il fut décrété d'arrestation et conduit dans une maison d'arrêt avec la plupart des girondins, dont il avait embrassé la cause. Rendu à la liberté, par la mort de Robespierre, il retourna dans le sein de sa famille; il fit partie du conseil des cinq cents jusqu'au 20 mai 1797, et mourut sans fortune peu de temps après.

ANDREOSSY (Antoine-François, comte), lieutenant-général des armées, etc., est né à Castelnaudari, le 6 mars 1761, d'une famille originaire d'Italie, et compte, parmi ses ancêtres, l'un des constructeurs du canal de Languedoc. Lieutenant d'artillerie à l'âge de 20 ans, il fit, en 1787, la guerre de Hollande où les Prussiens le retinrent prisonnier. Ayant été échangé il rentra en France, y continua l'état militaire, prit une activité nouvelle lorsque la guerre de la révolution fut déclarée, et parvint successivement aux grades de général de brigade, de division et d'inspecteur-général d'artillerie, sous les divers gouvernemens auxquels l'autorité fut confiée, et particulièrement sous celui de Napoléon, qui le décora du grand cordon de la légion d'honneur, le nomma commandeur de l'ordre de la couronne de fer, et enfin grand-chancelier de celui des trois-toisons qui n'exista jamais. Il n'était encore que chef de bataillon d'artillerie, lorsqu'en l'an 4 (1796), il se distingua aux armées qui se portèrent sur le Rhin et en Italie. De concert avec les généraux Murat et Dallemagne, il fit, pendant le siége de Mantoue, le 29 messidor même année (17 juillet), une fausse attaque sur un point opposé à celui où se portaient leurs efforts, afin d'attirer sur lui tout le feu de la place. Il venait d'obtenir le grade de général de brigade lorsque, le 29 floréal an 5 (18 mai 1797), le général Bonaparte lui ayant ordonné d'examiner si l'Isonzo était guéable, il se précipita dans la rivière avec une intrépidité remarquable, la passa et la repassa deux fois à pied sur deux points différens. Le directoire l'avait chargé, en ventôse an 6 (mars 1798), de faire un voyage sur les côtes et d'accélérer, en qualité de commissaire, les préparatifs de la descente en Angleterre, dont Bonaparte devait avoir le commandement en chef. Lorsque l'expédition d'Egypte fit voile, Andréossy en fit partie, et nommé membre de l'institut établi au Caire, il y observa et décrivit, avec une grande supériorité de talent, divers points qu'il importait essentiellement de bien connaître, tels que la rade de Damiette,

l'embouchure du Nil, le lac de Menzaleh, les vallées de Natron, etc. Les mémoires qu'il a donnés sur ces différentes opérations, forment une partie des matériaux les plus précieux sur lesquels est fondé l'immense travail de la commission d'Égypte. Compris dans le petit nombre d'officiers ramenés en France par Bonaparte, le 7 vendémiaire an 8 (9 octobre 1799), Andréossy le seconda puissamment, le 18 brumaire de la même année (9 novembre suivant), et fut placé, immédiatement après cette journée, à la tête de l'administration de l'artillerie et du génie qui, sous le nom de 4me division du ministère de la guerre, fut expressément créée pour lui; chargé, en outre, du commandement de l'artillerie, à Strasbourg, M. Andréossy fut ensuite promu au grade de général de division, et prit, en août 1800, le commandement de Mayence. Il rendit compte, en qualité de chef de l'état-major de l'armée gallo-batave, d'un combat meurtrier qui avait eu lieu le 27 frimaire an 9 (18 décembre 1800), entre Nuremberg et Lauffenbourg, et dans lequel les Français, quoique inférieurs en nombre, avaient remporté un brillant avantage; quelque temps après, le général Andréossy fut nommé directeur-général du dépôt de la guerre, et conserva cette place jusqu'au moment où, après le traité d'Amiens, la paix ayant été rétablie entre la France et la Grande-Bretagne, le premier consul l'envoya, au mois de juin 1802, en ambassade, près de la cour de Londres, sans toutefois qu'un successeur lui eût été donné au dépôt de la guerre. La rupture du traité qui eut lieu, en 1804, ramena ce général à Paris. Par un décret, en date du 1er septembre 1806, il fut chargé d'aller présider le collége électoral du département de l'Aube, et c'est à peu près à la même époque qu'il fut nommé comte de l'empire. Le collége qu'il présidait, le présentait comme candidat au sénat au moment où, après la campagne d'Autriche qui fut terminée par la paix de Presbourg, l'empereur fit choix de lui pour l'ambassade de Vienne; il y était encore lorsqu'une nouvelle guerre éclata entre la France et l'Autriche, et amena la campagne si fatale à cette puissance, et qui fut terminée par le gain de la bataille de Wagram. Le 10 mai 1809, Andréossy fut déclaré gouverneur de la capitale de l'Autriche. Revenu en France avec l'armée, le repos ne lui était pas encore réservé. Il fut, en 1812, envoyé comme ambassadeur près de la Porte ottomane, et occupait ce poste à l'époque du renversement du trône impérial. Il reçut du roi, le 13 août 1814, la croix de l'ordre de St-Louis, et fut rappelé de Constantinople en novembre. Il en partit le 14 de ce mois, et ne fut pas moins regretté par les Français qui perdaient en lui un appui ferme et généreux, que par les ministres de la Porte, qui ont rendu justice à la noblesse de sa conduite et à la constante loyauté de ses rapports avec eux. Ne serait-ce pas ici, avant de raconter les faits qui vont suivre, qu'il importerait peut-être de remarquer à quel point la maison de Bourbon doit se reprocher les fausses démarches de sa première restauration. Trompée par des alentours ignorans, présomptueux ou perfides, elle a éloigné d'elle des hommes éclairés qui eussent été des sujets fidèles, et les a sacrifiés à quelques courtisans avides, qui n'épargnent ni le monarque, ni ses actes, toutes les fois qu'ils se croient trompés dans leurs espérances !!!... C'est à ceux-ci cependant que sont réservées les faveurs publiques et les affections secrètes de ceux que le sang rattache de plus près au monarque, et qui doivent être chargés un jour du soin de consolider un ordre de choses qui leur est odieux !... Ces réflexions et ces craintes ont sans doute dicté, le 25 mars 1815, la fameuse délibération du conseil-d'état, à laquelle le général Andréossy a attaché son nom; ce sont elles qui lui ont fait accepter, le 2 juin 1815, les fragiles honneurs d'une pairie éventuelle; ce sont elles qui lui ont fait accepter encore cette présidence du conseil de la guerre, qui le rendait

bre de la commission du conseil-t, chargé, par Bonaparte, de faire pports sur la déclaration du con-de Vienne, en date du 13 mars; nt elles enfin qui ont forcé un es-naturellement sage, prévoyant et iré à se rattacher à un système dont it si souvent blâmé les excès et à la ruine. Pendant les trois mois onaparte a occupé le trône, il a à Andréossy de reprendre de eau, auprès du divan, le dernier qu'il y occupait; mais ce général ement répondu qu'on refuserait de connaître. Nommé, le 23 juin, par ommission du gouvernement, au nandement de la 1re division mi-e, il était, le 25, membre d'une nission chargée de faire un rapport les mesures de salut public. Le endemain, la commission du gou-ement lui confia le soin de traiter armistice avec les généraux en-s, et dès ce jour même, lui et les gues qu'on lui avait adjoints, ar-ent à Pont Ste-Maxence, où était née prussienne. Le prince Blucher envoya au duc de Wellington. An-ssy, pénétré de la gravité des cir-tances et de la nécessité de mettre rine à l'effusion du sang, crut de-exprimer son vœu pour le retour édiat de Louis XVIII; mais cette ion éprouva de violentes contra-ons de la part de quelques-uns commissaires, qui affirmaient que chambres et le vœu de la nation nt contraires au retour de ce prin-Cette déclaration devait demeurer effet sur ceux des alliés auxquels était adressée, et qui ne connais-nt pas moins bien l'esprit de la Fran-que les commissaires eux-mêmes; i n'eût-elle d'autre résultat que de er de l'impatience au duc de Wel-ton, et de lui faire dire : « Eh bien , la force en décidera. » Elle en t déjà décidé. La députation était etour à Paris le 4 juillet; l'armée mie se mit aussitôt en marche, y a presqu'en même temps que les missaires, et quatre jours après, i Louis XVIII fit son entrée dans la capitale. Le comte Andréossy a publié les ouvrages suivans : *Histoire du canal du Midi, connu précédemment sous le nom de canal de Languedoc*, 1800, in-8; 2e édition, considérablement augmentée et avec un grand nombre de cartes et plans topographiques, Paris, 1804, 2 vol. in-4;—*Mémoires sur le lac Menzaleh; sur la vallée du lac de Natron, sur le fleuve sans eau*, Paris, 1800, in-4 (et dans la collection des *Mémoires sur l'Egypte*); —*Campagnes sur le Mein et la Rednitz, de l'armée gallo-batave aux ordres du général Augereau*, 1802, in-8. Pendant son séjour à Constantinople, le général Andréossy a envoyé à l'institut un *Mémoire sur l'irruption du Pont-Euxin dans la Méditerranée*. L'auteur a pour but de fixer la lithologie de l'embouchure de cette mer. A son retour, il a lu, dans la 1re classe de l'institut, un *Mémoire sur le système des eaux qui abreuvent Constantinople*. Au mois de février 1815, il communiqua encore à la 1re classe de l'institut, de nombreuses recherches appuyées de cartes et de dessins, sur l'ensemble des conduits d'eau qui abreuvent Constantinople. Elles contenaient la description d'ouvrages nouveaux, et des principes de tradition orale qu'on n'avait pas recueillis jusqu'à ce jour, et dont l'application peut être très-avantageuse dans les travaux hydrauliques. M. Barbier du Bocage fit aussi un rapport sur ces recherches, et il donna de grands éloges au zèle et au talent de M. Andréossy. Ce général est maintenant occupé d'un grand ouvrage sur le Bosphore, et sur plusieurs autres parties de l'empire ottoman.

ANDREOZZI (Gaetano), compositeur célèbre d'Italie, et maître de chapelle à Naples, fut élève de Jomelli, son parent, et puisa, dans l'école de ce savant maître, cette variété d'intentions, cette vérité d'expressions et surtout cette richesse d'harmonie qui ont immortalisé ses compositions. Tout le monde sait par cœur en Italie, et tous les amateurs français et allemands connaissent l'air charmant d'Andreozzi:

Nò questa anima non sperl. Ses *quatuors* pour le violon, et ses *duos* pour soprano et basse-taille sont généralement estimés; mais les ouvrages qui lui ont acquis une juste célébrité sont: sa *Passion de Jésus-Christ*, l'*Olympiade*, l'*Arbas*, le *Caton*, donnés à Florence, en 1787, et l'*Agésilas* à Venise, en 1788.

ANDRÈS (Bonaventure), ex-jésuite, né à Nuremberg en 1744, continua, depuis la suppression de son ordre, à se livrer à la carrière de l'enseignement; il fut nommé, en 1785, professeur d'éloquence sacrée et de littérature grecque et latine à l'université de Würtzbourg, membre de la commission des études en 1793, conseiller ecclésiastique en 1795, professeur de *Pédagogie* et d'*homilétique*, en 1803. Outre quelques pièces académiques latines, en vers et en prose, on lui doit les ouvrages suivans: *Chrestomathia Quintiliana*, Würtzbourg, 1782, in-8. C'est un choix des meilleurs morceaux de Quintilien; il en donna un semblable en allemand l'année suivante. — Le *Prædium rusticum* de Vanière, avec une version allemande; *ibid.* 1788, 2 vol. in-8. — Les *Fables* de Desbillons, avec traduction allemande, une bonne table et la vie de l'auteur, *ibid.*, 1789, 2 part. in-8.—*Vanierii carmina minora selecta*, *ib.* 1791, in-8.—*Gazette littéraire de Würtzbourg*: il en a été le directeur principal depuis le 1er janvier 1786.—*Nouveau Magasin pour les prédicateurs et les pasteurs des ames*, *ib.*, 1803-04, 2 vol. in-8.— *Chronique de Franconie* (en allemand, ainsi que les deux ouvrages précédens), 1807-08, in-4, et quelques articles dans divers journaux.

ANDRÈS (L'abbé don Juan), qui, par erreur, a été considéré comme mort dans la *Biographie universelle*, continue ses utiles travaux dans la ville de Naples. Né à Valence en Espagne, il entra dans l'ordre des jésuites, où il se passionna pour les lettres. Lors de la destruction de la compagnie de Jésus en Espagne, s'étant réfugié avec les religieux de son ordre, en Italie, M. Andrès commença à s'y distinguer, en 1776, par le *Saggio* (Essai) qu'il publia sur la philosophie de Galilée. Après avoir habité plusieurs années la Toscane, il vint à Parme, où il donna au public, en 1782, le premier volume d'un ouvrage important, intitulé: *Dell' origine, del progresso, et dello stato attuale d'ogni litteratura.* De Parme il passa à Mantoue, où il se lia plus particulièrement avec le célèbre ex-jésuite Xavier Bettinelli, et fut, comme lui, une des principales lumières de l'académie de cette ville. Son mérite l'ayant fait appeler à Naples, il y fut nommé bibliothécaire royal, charge qui l'a fait respecter sous les derniers gouvernemens de ce pays, et dans laquelle le roi Ferdinand trouve quelque gloire à le maintenir. Malgré les vicissitudes politiques de cette contrée, l'abbé Andrès n'a point ralenti ses études et ses travaux: il a continué son grand ouvrage qui, en 1797, formait déjà sept tomes in-4, réimprimés en 22 volumes in-8; et cette volumineuse histoire littéraire fait admirer de plus en plus la vaste érudition de l'auteur, avec la sagacité d'un esprit très-pénétrant et la délicatesse du goût le plus épuré. La traduction française de cet ouvrage avait été entreprise par J. E. Ortolani; mais il n'en a donné que le premier volume, Paris, 1805, in-8. On doit encore à l'abbé Andrès des lettres concernant ses voyages, sous le titre de *Cartas familiares a su Hermano D. Carlos, con la noticia del viage a varias ciudades de Europa*, Madrid, 1794, 6 vol. in-4. Les recherches de l'abbé Andrès le conduisirent, en 1809, à découvrir positivement que la narration de l'Amalfitain Pansa ou Lanza, qui avait attribué l'invention de la boussole à son compatriote le pilote Flavio, était entièrement fabuleuse, et que la fleur-de-lys des armoiries de la ville d'Amalfi ne voulait pas dire qu'elle eût eu l'honneur de cette invention. En 1813, une cataracte vint presque tout-à-coup priver de la vue ce savant, qui est aujourd'hui sans espoir de la recouvrer.

ANDREZEL (Christophe - Fran-

çois-Thérèse, comte Picon d'), d'une famille ancienne et distinguée dans le militaire et la diplomatie, né à Paris, en 1746, et entré au service en sortant des pages, ne l'a quitté qu'en 1791, pour aller faire la campagne des princes dans une compagnie du régiment de Navarre. Il était alors lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, chevalier de St-Louis, et membre de l'ordre de la noblesse des états de Bretagne. Entré, en 1793, au service d'Angleterre, il passa en Portugal avec le régiment de Mortemart, dont il était major, et y servit jusqu'en 1802. Rentré en France en 1803, il a vécu dans la retraite et dans l'obscurité jusqu'en 1814, époque à laquelle il a été nommé, par le roi, maréchal-de-camp et inspecteur des gardes nationales du département des Vosges. Destitué au 20 mars 1815, M. d'Andrezel a été appelé, après le retour de S. M., aux fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de St-Diez, et nommé membre du collége électoral de la Meurthe. Les journaux annoncèrent, dans le mois de novembre suivant, que le comte d'Andrezel avait donné au Roi un nouveau témoignage de son dévouement, en renonçant à la somme de 1954 francs, qui lui était due pour une année de sa pension militaire.

ANDREZEL (Barthélemi - Philibert, abbé d'), frère du précédent, né en 1757, à Salins en Franche-Comté, fut élevé à l'école militaire de la Flèche, et devint vicaire-général de Bordeaux en 1782; député, en 1785 et 86, à l'assemblée générale du clergé; abbé de St-Jacut et membre des états de Bretagne en 1785. Déporté en Angleterre à la fin d'août 1792, il rentra en France en 1803, et demeura sans fonctions publiques jusqu'en 1809, époque à laquelle il devint l'un des inspecteurs-généraux de l'université créée l'année précédente. Nommé par le roi inspecteur-général des études, en février 1815, il fut confirmé en cette qualité par l'ordonnance du 15 août de la même année. L'abbé d'Andrezel travaillait, avant 1809, au *Mémorial des Pasteurs*, et, pendant les cent jours de 1815, au *Journal général de France*. On a de lui : Une traduction de l'*Histoire des derniers rois de la maison de Stuart*, par Fox, 2 vol. in-8, Paris 1809; traduction à laquelle les censeurs de ce temps-là firent des suppressions, qui ont été signalées dans les journaux anglais. — Une *Chrestomathie*, ou Extraits choisis des écrivains grecs, 1 vol. in-12, Paris, 1815. M. Barbier dans son *Dictionnaire des Anonymes*, attribue au marquis d'Andrezel, son oncle, deux volumes d'*Essais politiques*, qui sont devenus rares (Amsterdam, 1757). On doit au vicomte d'Andrezel, son grand-père, ambassadeur à Constantinople, l'école française, pour l'étude des langues orientales, qui subsiste encore aujourd'hui à Péra.

ANDRIEUX (François-Guillaume-Jean-Stanislas), homme de lettres, né à Melun, en 1755, débuta dans la carrière des lettres par des pièces fugitives très-agréables. En 1783, il fit paraître *Anaximandre*, jolie comédie, en un acte et en vers. Celle des *Étourdis*, qu'il fit jouer la même année, eut beaucoup de succès; elle est pleine d'esprit et de gaîté et versifiée avec beaucoup de facilité et d'élégance. Cette pièce remarquable surtout par un dénouement bien menagé, est demeurée au répertoire et reparaît toujours avec le même succès. En 1790, M. Andrieux donna, avec son ami Guillard, *Louis IX, en Égypte*, opéra en trois actes; son *Epitre au pape* parut bientôt après, et lui attira une critique de la part de Fabre-d'Eglantine, intitulée : *Réponse du pape*. En 1794, il donna l'*Enfance de J. J. Rousseau*, comédie mêlée de chant; et dans la même année publia des *Stances patriotiques*, sur la mort de Barra et de Viala. En 1798, appelé dans la carrière administrative par l'assemblée électorale du département de la Seine, séant à l'institut, M. Andrieux prononça, le 21 avril un discours très-étendu sur les écoles primaires, et sur le mode de nomination des instituteurs par la voie des élections; il approuva aussi le pro-

jet de Berlier sur la liberté de la presse. Après les événemens du 18 brumaire, M. Andrieux, nommé tribun, fit un rapport sur le projet de loi présenté par le consulat, et tendant à ce que l'on fermât la liste des émigrés. Après l'adoption de ce projet, il fut chargé d'aller présenter ce vœu au corps-législatif. Le 21 juillet suivant, il fut nommé secrétaire du tribunat, et président, deux mois après. Le 1er. vendémiaire an 9, il prononça un discours à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la république, où l'on remarquait l'enthousiasme le plus véhément et le plus patriotique ; nous en citerons le passage suivant : « Tribuns, dans quel lieu, dans quelle assemblée peut-il être plus convenable et plus doux de célébrer la fondation de la république! C'est ici que l'amour de la patrie, l'horreur de l'oppression, le noble désintéressement des vertus républicaines, doivent avoir leur sanctuaire et leur autel. Vous en devez à la France, tribuns, la conservation et l'exemple..... » Dans plusieurs circonstances, M. Andrieux, s'étant opposé aux projets du conseil-d'état, ainsi que plusieurs de ses confrères, il déplut à Napoléon, et fut éliminé. Cet écrivain laborieux, ce poète aimable, un peu négligé dans ses productions fugitives, a publié beaucoup d'ouvrages dont nous allons faire connaître les principaux : *Les deux sentinelles*, comédie en un acte, mêlée de couplets, 1791 ; — *Helvetius*, ou *la vengeance d'un sage*, comédie en un acte et en vers, 1802, in 8; — *La suite du menteur*, comédie de Pierre Corneille, retouchée et réduite en 4 actes, 1803; — *Le trésor*, comédie en cinq actes et en vers, 1804; cette pièce n'eut pas beaucoup de succès dans sa nouveauté, cependant la commission des prix décennaux lui accorda une mention honorable; — *Molière avec ses amis*, ou *la soirée d'Auteuil*, comédie en un acte et en vers, 1804; — *Cours de grammaire et de belles lettres* (à l'usage de l'école polytechnique), 1807, in-4; *Le vieux fat*, comédie en cinq actes et en vers, 1810; — *La Comédienne*, comédie en trois actes et en vers, 1816. Cette pièce agréablement écrite, a eu beaucoup de succès. Enfin M. Andrieux a fait représenter, cette année au théâtre français, sa comédie du *Trésor*, presque entièrement refaite, elle a été favorablement accueillie du public ; les journaux de Paris ont cité quelques vers de cette pièce; ils sont remplis de cette douce philosophie que l'on rencontre de temps en temps dans les ouvrages de ce littérateur, aussi recommandable par ses talens que par ses qualités morales. M. Andrieux fut nommé membre de l'institut et chevalier de la légion d'honneur sous le gouvernement impérial. Depuis le second retour du roi, il a perdu sa place de professeur de littérature au collége de France qu'il avait obtenue sous Napoléon.

ANDRIEUX (Marie-Martin-Antoine), né à Limoux, département de l'Aude, le 25 mars 1768, entra au service, en 1791, avec le grade de capitaine dans le 1er bataillon qui s'était formé dans ce département, et ne tarda pas à donner des preuves de bravoure. Le 22 septembre, à la tête de 100 hommes bien déterminés, il sauta le premier dans une redoute ennemie et s'en rendit maître; cette action lui valut le grade d'adjoint aux adjudans-généraux, qu'il obtint le 8 septembre 1795. Le 8 décembre 1797, il fut nommé chef de bataillon, et deux ans après, adjudant-général. M. Andrieux se fit remarquer à l'armée d'Italie, et notamment au passage du Mincio. Pendant le blocus de Gênes, il rendit de grands services aux troupes françaises, et donna de nouvelles preuves du plus rare courage et d'une grande habileté. Ce fut lui que Masséna chargea de négocier la capitulation de cette ville; il lui donna en reconnaissance, un sabre magnifique. M. Andrieux s'occupait d'un écrit sur la défense de Gênes lorsqu'il fut interrompu dans ce travail par un ordre qui lui fut donné de faire partie de l'expédition de St-Domingue. Il mourut, en 1802, victime de l'épidémie qui, à cette époque, fit tant de ravages dans ces contrées.

ANDRIEUX, lieutenant de vaisseau, était en croisière dans les parages de l'île d'Elbe, lorsque Bonaparte quitta cette île dans la nuit du 26 au 27 février 1815, pour retourner en France. Le brick qui portait l'ex-empereur rencontra celui commandé par le capitaine Andrieux; mais Bonaparte, qui craignait d'être reconnu, ordonna aux soldats de la garde d'ôter leurs bonnets et de se cacher sous le pont; cependant les deux bricks étant passés bord-à-bord, le lieutenant de vaisseau Taillade, lia conversation avec le capitaine Andrieux; l'on parlementa ainsi quelques instans, et Andrieux, ayant demandé à Taillade s'il avait quelques commissions pour Gênes, on prit congé et les deux bricks furent bientôt hors de vue, sans que le capitaine Andrieux parût se douter que ce frêle bâtiment portât un si important personnage. Instruit de son erreur, lorsque Bonaparte eut réussi dans son entreprise, Andrieux saisit avec empressement cette circonstance pour écrire au ministre de la marine Decrès, « que s'il avait pu soupçonner que le brick qu'il avait rencontré portât S. M. l'empereur, loin de s'opposer à son passage, il se serait fait un honneur de lui servir d'escorte. » Cette démarche ne lui fut pas infructueuse, car il obtint bientôt après le grade de capitaine de frégate. Depuis le retour de Louis XVIII en France, Andrieux, par une ordonnance de ce monarque, a été dépouillé de son grade et déclaré *incapable de servir même dans la marine marchande.*

ANFOSSI (PASCAL), né en 1736, fit ses premières études musicales dans le conservatoire de Naples, eut pour maître, Piccini, qui le prit en affection et lui fit obtenir, en 1771, un engagement comme compositeur, au théâtre Delle-Dame, à Rome. Ses premiers succès, quoique peu brillans, ne le découragèrent pas. Il fit représenter, en 1775, l'*Inconnue persécutée* qui obtint une entière réussite. *La finta Giardiniera*, et *il Geloso in cimento*, représentés quelque temps après, furent aussi bien accueillis; mais les désagrémens que lui attira la chute de l'*Olympiade* le déterminèrent à quitter Rome. Il voyagea dans toute l'Italie, obtint la place de maître du conservatoire de Venise, et bientôt après se rendit à Paris, où il fit représenter à l'académie de musique, son opéra de l'*Inconnue persécutée*, arrangé en français. Mais cet ouvrage n'eut pas le même succès qu'en Italie. M. Anfossi, fut chargé de la direction du théâtre de Londres en 1783, et revint à Rome en 1787, où de nouveaux ouvrages lui acquirent une grande célébrité. Il fut porté en triomphe dans toute la ville et jouit jusqu'à sa mort, survenue en 1795, de la plus brillante destinée. Les ouvrages les plus estimés de ce compositeur sont: *Antigone*, *Démétrius*, et l'opéra buffa de *l'Avaro*.

ANGIBAUT-CONSTANCE (Le chevalier D'), connu dans tous les temps par son dévouement à la famille des Bourbons, fit long-temps la guerre pour leur cause et mérita, par la conduite qu'il tint à Constance, que le nom de cette ville fût ajouté au sien. C'est ce qui fit dire au prince de Condé, lorsqu'en août 1815, on lui présenta, à Vincennes, le corps d'officiers du 3me bataillon des volontaires royaux, ayant leur commandant Angibaut à leur tête: « Je connais les services que vous avez rendus, et je suis persuadé que le ministre de la guerre ne les oubliera point dans l'organisation de la garde du roi. On ne pouvait pas attendre moins de vous, étant commandés par d'Angibaut; il s'est conduit là (à Vincennes et à Charenton), comme à Constance. » Le prince entendait parler du refus fait par ce corps, d'obtempérer aux ordres que Bonaparte lui fit transmettre en rentrant dans Paris. Lorsqu'en septembre 1815, les volontaires royaux, voulant donner à leur colonel une preuve de leur attachement, lui offrirent une épée, M. d'Angibaut leur répondit: « Je l'accepte mes amis, cette épée, avec reconnaissance; elle vous conduira toujours au chemin de l'honneur, contre les ennemis du roi et de la patrie. »

M. d'Angibaut était, en décembre 1815, chef de bataillon de la garde royale. Il remplit, maintenant, les fonctions d'aide-de-camp, auprès du lieutenant-général Villot, qu'il a suivi en Corse, en 1816.

ANGLARS (Le chevalier FÉLIX D'), a servi, pendant l'émigration, dans l'armée de Condé, en qualité de sous-lieutenant au régiment d'Hohenlohe, infanterie. M. d'Anglars n'est connu, du reste, que par un mot aimable de Louis XVIII, à son égard; ce gentilhomme désirait, en septembre 1814, d'entrer dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps du roi, mais on lui objectait sa taille; ne pouvant réussir à surmonter cette difficulté, il s'adressa directement au roi qui lui dit: « Vous serez reçu; il y a cinq cents ans que les d'Anglars sont toisés; d'ailleurs leur fidélité et leur bravoure me sont connues. » En effet, Gui d'Anglars, dont sont issus les deux frères qui existent aujourd'hui, servait, en 1421, sous les ordres de Charles VII, qui combattait alors les Anglais, pour reconquérir ses états envahis par eux. M. d'Anglars, qui sans doute n'a pas dégénéré des vertus de ses ancêtres, s'honorerait, dans des circonstances semblables, d'offrir les mêmes services à Louis XVIII.—Un D'ANGLARS, colonel du 2e régiment des carabiniers, s'est distingué, en 1792, après la levée du siége de Thionville, à la bataille d'Arlon, dans le duché de Luxembourg. Une charge brillante de son régiment a décidé la victoire en faveur des Français: il a été promu ensuite au grade de général de brigade. Il est en retraite. — Un autre D'ANGLARS, archi-prêtre de Cajare, département du Lot, a été nommé, en 1792, évêque de Cahors, par l'assemblée électorale de ce département. Sa conduite pastorale a pleinement justifié le choix de ses concitoyens.

ANGLÈS (Le comte), ministre d'état, préfet de police de Paris, est né à Grenoble, vers 1780, et appartient à une famille respectable du département des Hautes-Alpes. Il se destinait à la magistrature, lorsque les événemens de la révolution française, le firent renoncer à cette résolution. Etranger à la période révolutionnaire, M. Anglès ne s'est fait connaître que lorsque son âge et la stabilité des institutions lui ont permis de prendre aux affaires publiques, une part active et qui a toujours été honorable. Nommé maître des requêtes, le 15 novembre 1809, il fut chargé, peu après, de la correspondance du 3e arrondissement de la police-générale de l'empire. A des époques où l'arbitraire était si voisin de la violence, la correspondance de M. Anglès ne cessa jamais d'être remarquable par un ton de modération et de justice, qui ne s'est démenti dans aucune circonstance, pendant la durée de ses fonctions. Chargé, le 3 avril 1815, par le gouvernement provisoire, de l'*intérim* du département de la police-générale, il fut, par une ordonnance royale, en date du 4 juillet de la même année, nommé conseiller-d'état en service ordinaire, et admis, le 3 août suivant, au serment qu'il prêta dans les mains du roi. Lorsqu'au 20 mars 1815, Bonaparte reprit les rênes du gouvernement français, le comte Anglès accompagna le roi dans les Pays-Bas, et ne précéda que de très-peu de temps son retour à Paris. Une ordonnance du 26 juillet de la même année, ayant confié à M. Anglès la présidence du collége électoral du département des Hautes-Alpes, cette assemblée le nomma membre de la chambre des députés. A la fin de septembre 1815, M. De Cazes, alors préfet de police, ayant remplacé au département de la police-générale, le duc d'Otrante (Fouché), nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Dresde, M. le comte Anglès passa à la préfecture de police. Sans entrer ici dans le triste examen des malheurs où le système de violence et de réaction, adopté par la chambre des députés de 1815, a entraîné la France, il est juste de reconnaître que, trop long-temps chargé de l'exécution d'une foule de

mesures également rigoureuses et inconstitutionnelles, le comte Anglès s'est fait un devoir d'adoucir, par des formes presque toujours bienveillantes, ce que ces fonctions ont d'arbitraire, et ce que la barbare législation de cette chambre y a introduit de plus tyrannique encore. Il avait été permis d'espérer, d'après l'ordonnance du 5 septembre 1816, et les sentimens bien connus de quelques ministres, que l'empire des lois d'exception était passé, et que la France allait être gouvernée par de plus justes maximes; mais il est une puissance invisible, plus forte que le gouvernement lui-même, à qui le présent répond déjà de l'avenir, et qui triomphera de la volonté du monarque et des efforts de ses ministres, comme elle a déjà triomphé de la raison, de la justice et de l'humanité. Nous laissons à nos lecteurs le soin de la nommer.—Un autre Anglès, maire de Veynes, ayant pour prénoms, *Charles-Grégoire*, présenté par le département des Hautes-Alpes, comme candidat au corps-législatif, a été élu, par le sénat, membre de ce corps, le 6 janvier 1813. Un projet de loi, tendant à faire rendre aux émigrés leurs biens non vendus, ayant été soumis, le 21 octobre 1814, au corps-législatif, M. Anglès parla fortement en faveur de ce projet. Il fut nommé conseiller de préfecture des Hautes-Alpes, le 4 février de l'année suivante.

ANGLESEA (Henri-William Paget, comte d'Uxbridge, marquis d'), se trouvait à la bataille de Waterloo, en qualité d'officier-général, et eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. Après cette campagne de si courte durée, il partit pour l'Angleterre, et se rendait dans ses terres, au mois d'août 1815, lorsqu'à Lichtfield, où il s'était arrêté, les autorités lui firent l'accueil le plus flatteur. Il fut conduit, en pompe, à l'hôtel-de-ville, et y déjeûna avec tous les magistrats qui lui offrirent une épée, avec tout l'appareil convenable. A son départ, la foule l'accompagna jusqu'aux extrémités du territoire de la ville. M. Anglesea fut créé marquis, au commencement de 1815.

ANGOULEME (Louis-Antoine de Bourbon, duc d'), neveu du roi, fils aîné de Monsieur, comte d'Artois, et de Marie-Thérèse de Savoie, est né à Versailles, le 6 août 1775, et a été reçu chevalier du St-Esprit, en 1787, à l'âge fixé par les statuts de l'ordre pour les princes de la famille royale. Dire que ce prince a eu le duc de Sérent pour gouverneur, c'est annoncer combien son éducation a été négligée. Un discernement et un esprit naturels ont triomphé cependant, jusqu'à un certain point, de cette éducation, et permis de concevoir des espérances qui se sont quelquefois réalisées. Quelques mots heureux, avidement recueillis par les courtisans, firent juger, dans les premières années de sa jeunesse, que le duc d'Angoulême aurait cet esprit d'à-propos, si brillant dans les princes, et dont le public leur sait tant de gré. Lisant, un jour, les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, on lui annonça le bailli de Suffren, qui venait de terminer sa glorieuse campagne de l'Inde: « Je lisais la vie d'un héros, » s'écria le prince en courant à lui et en l'embrassant, « j'en vois un maintenant. » On avait beaucoup parlé, en 1788, du mariage de M. le duc d'Angoulême avec Mlle d'Orléans, mais la reine ayant montré une opposition insurmontable à l'exécution de ce projet, il fut tout-à-fait abandonné, et cette circonstance n'a pas influé faiblement sur les premiers événemens de la révolution. Lorsqu'en juillet 1789, M. le comte d'Artois quitta précipitamment la France, le duc d'Angoulême et le duc de Berri son frère, accompagnèrent tous deux leur père à Turin, et passèrent une année à la cour de leur aïeul. Il quitta l'Italie, en août 1792, vint en Allemagne, et y prit le commandement d'un corps d'émigrés; il partit ensuite pour Edimbourg, avec M. le comte d'Artois, et se rendit successivement avec lui à Blankembourg et à Mittau. Leur résidence, dans ces villes, fut très-

longue, et c'est dans la dernière que, le 19 juillet 1799, le duc d'Angoulême épousa Madame, fille de Louis XVI, et sa cousine-germaine. Elle arrivait de Vienne, où elle avait été envoyée directement de Paris par la convention, du moment où l'échange de cette princesse, avec les députés Bancal, Lamarque, Quinette et le général Beurnonville, avait été ratifié par l'Autriche. Dans l'année 1800, des considérations politiques d'un ordre supérieur ayant déterminé Paul I[er] à se lier d'une manière intime avec la France, Louis XVIII, le duc et la duchesse d'Angoulême durent quitter Mittau, et se rendre dans la Pologne prussienne; ils fixèrent leur résidence à Varsovie, mais la cour de Berlin se rapprochant alors de plus en plus de la France, il fallut encore s'occuper de chercher un autre asile, et ils le trouvèrent en Russie, où Alexandre I[er] venait de succéder à Paul I[er] son père. Enfin, en 1800, le duc et la duchesse d'Angoulême arrivèrent en Angleterre, et se réunirent au reste de leur famille dans le château d'Hartwell, que Louis XVIII avait acheté. Ce fut seulement en janvier 1814, que le duc d'Angoulême quitta l'Angleterre pour se réunir à l'armée anglaise qui, sous les ordres du duc de Wellington, après la longue et sanglante campagne d'Espagne, était sur le point de pénétrer en France. La première proclamation du prince fut publiée à St-Jean-de-Luz et datée du 2 février, au moment même de son arrivée. Il y annonçait aux Français la fin de la tyrannie, le retour du roi, et la conservation de leurs grades et de leurs places. Il est d'autant plus malheureux que ces promesses n'aient pas été réalisées, qu'elles avaient rempli tous les cœurs de joie et d'espérance. Bordeaux s'était déjà prononcé; le duc d'Angoulême s'y rendit à la suite du corps de l'armée anglaise, dont le général Beresford avait le commandement. Cette fois encore, le prince promit, « oubli du passé, bonheur pour l'avenir. » Il suffit de jeter les yeux en arrière, pour voir jusqu'à quel point ces flatteuses promesses ont été justifiées. Une nouvelle proclamation du prince, en date du 15 mars, annonçait: « que rien ne serait changé dans l'administration, que le roi ne voulait être que le chef d'un gouvernement paternel et libre; qu'il n'y aurait plus ni conscription, ni droits réunis (on sait que Monsieur tenait, avec non moins d'imprudence, le même langage dans les départemens de l'Est); que la propriété des domaines nationaux était inviolable et sacrée; que la bravoure française ne se verrait jamais enlever ses récompenses et ses honneurs; enfin, que les administrateurs et les magistrats seraient confirmés dans leurs places, etc., etc. » Ici toutes réflexions deviennent inutiles; il ne faut plus que comparer les discours et les faits. Le 3 mai suivant, le duc d'Angoulême se rendit de Bordeaux à Toulouse, et alla visiter les armées des ducs d'Albufera (Suchet) et de Dalmatie (Soult), dont plusieurs corps étaient cantonnés dans le département de l'Aude. Revenu pour la seconde fois à Toulouse, le prince ne prit que le temps d'inspecter les corps d'armée qui se trouvaient à Lavaur et à Montauban, et repartit pour Bordeaux, où il séjourna jusqu'au 15 mai. Il se rendit ensuite à Paris, où il arriva le 27 du même mois, prolongeant sa route et s'arrêtant par-tout. Il y trouva ses promotions à la charge de colonel-général des cuirassiers et dragons, en date du 15; et à celle d'amiral de France, en date du 18. Dans les derniers jours de février de l'année suivante, le duc et son épouse firent un voyage dans le Midi, et leur entrée à Bordeaux eut lieu le 6 mars. Ce fut là qu'ils apprirent le retour de Bonaparte en France, et que le prince reçut du roi le titre de lieutenant-général, avec des pouvoirs illimités. Il partit aussitôt, laissant Madame à Bordeaux, et se rendit à Toulouse, où il établit un gouvernement général dont le comte de Damas fut le chef, et auprès duquel le baron de Vitrolles remplit les fonctions de commissaire du roi. Le général Gilly commandait alors en Languedoc; on croyait ne pouvoi

le Midi, que Marseille,
à reconnaître l'autorité
e duc d'Angoulême
mp, la lettre sui-
qui composaient
tte ville. « Je
tres des 26
ncore été à
rendu sur-le-
ons Marseillais,
ir avec eux. Leur
e plus grand plaisir,
me pas; je savais que le
out attendre de leur dé-
. Vous avez été les derniers
rver le drapeau blanc, et les
ers à le relever. Je me fais gloire
voir une pareille ville dans mon gouvernement..... Les événemens du Nord me donnent la confiance que la providence, qui ne nous a jamais abandonnés, veillera sur Marseille, et qu'elle n'aura aucun danger à courir. J'avais pourvu d'avance à ce que vous me demandez, en nommant le lieutenant-général marquis de Rivière gouverneur de la 8e division militaire; et en lui confiant les pouvoirs nécessaires, j'ai cru faire en lui un choix agréable à la ville de Marseille : s'il n'était pas encore arrivé, le général vicomte de Bruges remplirait provisoirement ses fonctions......» Ce fut sur les frontières d'Espagne, où le prince était encore, qu'il reçut enfin la nouvelle de la bataille de Waterloo, et de ses résultats pour sa maison; il en partit immédiatement pour se rendre à Bordeaux, et fit reconnaître dans cette ville les pouvoirs dont le roi l'avait investi le 3 juin 1815; il y réorganisa toutes les parties du gouvernement royal. Plus heureux que le roi son oncle, le duc d'Angoulême, n'était point rentré en France sous l'escorte de l'étranger. Il donna des ordres pour le désarmement des fédérés, renouvela les autorités administratives et militaires, et revint à Paris, d'après les ordres du roi. L'histoire racontera un jour combien avec de nobles intentions, le premier séjour de ce prince dans le Midi a été fatal à l'esprit public, et quels ont été les funestes effets de l'impression réactionnaire donnée à ces malheureuses contrées, par le marquis de Villeneuve St-Alban, l'un des hommes les plus violens et les plus exagérés de son parti, chargé de toute la confiance du prince et placé par lui à la tête du gouvernement général établi à Toulouse; cette impulsion a été si puissante, que le faible ministère organisé, le 8 juillet 1815, menacé sans cesse par elle, mais n'ayant jamais pu l'arrêter, et réduit à la défensive, a été bientôt emporté par sa violence. Le duc d'Angoulême, arrivé le 7 à Paris, remit au roi ses pouvoirs, et adressa une proclamation aux habitans des provinces qui composaient le gouvernement-général du Midi. Cependant le séjour du prince ne se prolongea pas long-temps à Paris, et malgré le vœu et les observations du ministère, qui ne pouvait se dissimuler tous les maux qui étaient résultés du dernier séjour qu'il avait fait dans le Midi, et de la proscription des protestans qui en avait été la suite, M. le duc et Mme la duchesse d'Angoulême, repartirent, le 15 août pour Bordeaux. Huit jours après s'ouvrit, sous la présidence du prince, le collége électoral de la Gironde. Le discours qu'il adressa à cette assemblée fut plein de noblesse et de modération; M. le duc d'Angoulême n'a jamais droit à plus d'éloges que lorsqu'il parle lui-même, et d'après lui-même; voici un extrait de ce discours. « Ce qui me flatte principalement dans la mission que m'a donnée le roi, mon seigneur et oncle, c'est de pouvoir exprimer à tout le département, représenté dans ce collége, les sentimens dont je suis pénétré pour les marques d'affection que la duchesse d'Angoulême et moi avons reçues au milieu d'un si bon peuple. Je n'oublierai jamais et votre premier accueil, quand j'étais dans ces contrées le précurseur du roi, et votre loyal dévouement, quand l'adversité frappa de nouveau notre patrie..... Fidèle aux volontés de S. M., je suis accouru avec joie et

avec espoir au milieu de vous pour présider à l'élection de ceux qui, honorés de la confiance publique, doivent concourir avec l'élite des Français à sauver la France et à la préserver désormais,..... Il y a dans cette assemblée un esprit si pur, qu'il n'est pas besoin de vous parler de la nécessité de faire de bons choix. Je m'en fie à vos lumières et à vos profonds sentimens d'amour pour notre roi et pour notre patrie. » On a vu (article Abisval) que le roi Ferdinand, pour mieux appuyer les droits de la branche aînée de sa maison, que la bataille de Waterloo venait de rendre incontestables, faisait aussi marcher sur les frontières de la France, une double armée, placée sous le commandement du général Castanos et du comte de l'Abisval. Ces armées, que la France eût à peine aperçues au temps de sa grandeur, ne laissaient pas que d'inquiéter le Midi; le duc d'Angoulême négocia, et fit négocier de Bordeaux, par le comte de Vioménil, avec les généraux espagnols et obtint la retraite de ces troupes. Il revint ensuite à Paris, séjourna à peine deux mois dans la capitale, et acquit, sur la situation des départemens méridionaux, des lumières qui n'étaient point encore parvenues jusqu'à lui. Eclairé par elles, et peut-être par l'expérience de ses premières erreurs, il repartit d'après les ordres du roi, visita les diverses parties de son gouvernement, et fit de la situation de Nîmes, l'objet particulier de ses observations. L'influence des mauvais conseils fût presque nulle pendant ce voyage; le prince jugea par lui-même, et jugea bien; aussi n'eût-il pas le bonheur de plaire à ceux qui, cette fois, avaient espéré, comme lors de son premier voyage, de faire, de son pouvoir, l'instrument de leurs vengeances. Ce qui fut réparable fut réparé; mais il est, en politique, des fautes qui ne sauraient l'être, et il est à craindre que les générations qui se succéderont dans quelques départemens du Midi, n'en donnent long-temps la preuve. M. le duc d'Angoulême était de retour à Paris, dans le mois de janvier 1816.

ANGOULÊME (Marie - Thérèse-Charlotte duchesse d'), Madame; fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, naquit à Versailles le 19 décembre 1778. Cette princesse, dont la naissance pensa coûter la vie à sa mère, eut successivement pour gouvernantes, la princesse de Rohan-Guémené, forcée par la banqueroute scandaleuse du prince de Guémené, de résigner les charges qu'elle avait à la cour; la duchesse Jules de Polignac, qui fut contrainte de se soustraire par la fuite aux premières fureurs révolutionnaires, et enfin la marquise de Tourzel, dont la conduite ayant été, dans des circonstances cruelles, un modèle de dévouement et de fidélité, a été récompensée, depuis la restauration, par les honneurs du tabouret. Quelle que fût l'affection de la reine pour les personnes à qui elle avait confié l'éducation de sa fille, elle n'en apporta pas moins les soins les plus tendres et les plus actifs à la surveiller elle-même, et trouva dans sa belle-sœur, madame Elisabeth, qui n'avait que 14 ans de plus que Madame, une émule précieuse de sa tendresse et de ses soins. Les premières années de Madame annoncèrent un caractère aimable et bienveillant, mais qui n'était pas exempt de quelque sévérité. Les funestes événemens qui se sont succédés depuis quelques années, ont, en quelque sorte, rendu prophétique une réponse faite par cette princesse à l'empereur Paul Ier, qui venait de voyager en France sous le nom de comte du Nord, et qui prenait alors congé de la famille royale : « Adieu, dit l'empereur à la jeune princesse qu'il tenait dans ses bras; je ne vous verrai plus.— Monsieur le comte, répondit-elle, j'irai vous voir. » Madame était âgée de 14 ans, lorsqu'elle fut enfermée, avec ses malheureux parens, dans la tour du Temple. On ne saurait s'étonner que des souffrances cruelles, et qu'elle a dû long-temps supporter seule, aient changé la nature de ses affections et fait con-

[illegible]

de Rome [illegible], dans le [illegible] 1816.

ANGOULÊME (Marie-Thérèse-Charlotte, duchesse d'), Madame, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche, naquit à Versailles le 19 décembre 1778. Cette princesse [illegible] la naissance [illegible], eut [illegible] gouvernante : la princesse de Rohan-Guéménée, forcée par la banqueroute scandaleuse du prince de Guéméné, de résigner les charges qu'il avait à la cour ; la duchesse Jules de Polignac, qui fut contrainte [illegible] par la [illegible] révolutionnaires, et enfin la [illegible] Tourzel, dont la [illegible] ayant été, dans [illegible] bl[illegible] en qualité de [illegible] fidèles, a été récompensée, depuis la restauration, par les honneurs [illegible]. Quelle que fût l'affection de la reine pour les personnes à qui elle avait confié l'éducation de sa fille, elle [illegible] par [illegible] les soins [illegible] plus [illegible] à la surveillance [illegible] et trouva dans sa belle-sœur, madame Élisabeth, [illegible] plus que Madame [illegible] de sa [illegible]. Les premières années de Madame [illegible] un [illegible] qui [illegible] de quelques [illegible] quelques [illegible] sont, [illegible], rendu [illegible] cette princesse [illegible] Paul Ier, qui venait de [illegible] en France sous le nom de comte du Nord, et [illegible] la famille royale [illegible] Madame était âgée [illegible] ans, lorsqu'elle fut enfermée, avec [illegible] dans la tour du Temple. On ne saurait s'étonner [illegible] cruelles, et qu'elle [illegible] sortir [illegible]



Le Duc d'Angoulême.

tracter à son caractère une amertume que tout réveille et tout irrite autour d'elle. Après trois ans et demi de captivité, Madame, ayant été échangée, comme on l'a vu dans l'article précédent, fut conduite à Vienne; on eut quelque temps, l'idée de la marier à un archiduc; mais la volonté de sa famille avait fait, dès long-temps pour elle, un choix auquel elle accorda son consentement. Madame quitta Vienne, en mai 1799, pour se rendre à Mittau, où résidaient alors Louis XVIII et son épouse; ce prince vint au-devant de sa nièce et lui présenta le duc d'Angoulême. Le 10 du mois suivant, le mariage de ce prince avec sa cousine fut célébré avec tout l'appareil que permettaient les circonstances. Les intérêts politiques de la Russie, et l'alliance étroite qu'elle venait de contracter avec le premier consul Bonaparte, ayant exigé quelque temps après, l'éloignement de la maison de Bourbon du territoire russe, Louis XVIII et sa famille partirent en 1801, le jour même du funeste anniversaire du 21 janvier, pour aller se fixer à Varsovie; obligés par la rigueur de la saison de séjourner quelques jours à Memel où ils étaient arrivés le 27, ils ne continuèrent leur route pour Kœnigsberg que dans les premiers jours du mois suivant, et arrivèrent, sans accident, à Varsovie, que les succès des armées françaises et l'invasion de la Pologne, les forcèrent encore d'abandonner. Ce fut à la fin de 1809 qu'ils se rendirent enfin en Angleterre, et qu'ils y établirent leur séjour dans le château de Hartwell. En août 1813, Madame reçut à Cheltenham, où sa santé l'avait obligée de se rendre, la visite de Louis XVIII, qui passa quelques jours avec elle. Leur existence s'écoulait ainsi, lorsque les événemens de la guerre, qui venait de nouveau d'embraser l'Europe, laissaient déjà présager quelle en serait l'issue; on ne tarda pas long-temps à la connaître; et dès les premiers jours d'avril 1814, on apprit à Hartwell que la maison de Bourbon était rétablie sur le trône; ce fut le 4 du mois suivant que le roi et Madame firent leur entrée dans Paris; la fatigue, les émotions de la joie et celle des souvenirs, ayant légèrement altéré, peu après, la santé de Madame, on lui conseilla les eaux de Vichi, où elle passa la saison; elle en partit ensuite pour Clermont et Lyon; enfin dans les derniers jours de février 1815, elle venait de se rendre à Bordeaux avec M. le duc d'Angoulême, lorsqu'un courrier leur apprit, le 5 mars, la nouvelle du débarquement de Bonaparte. Le prince partit la nuit même; et, dès le lendemain, Madame fit assembler les magistrats et leur fit part des nouvelles qu'elle avait reçues la veille. Les enrôlemens, les armemens furent pressés avec beaucoup d'activité. On remplaça, par des gardes nationales, la garnison du fort de Blaye, dont le commandant inspirait de vives défiances. Enfin, le jeudi qui suivit Pâques, on apprit que le lieutenant-général Clausel marchait sur Bordeaux avec un corps peu considérable; le jour où cette nouvelle parvint au fort de Blaye, on y arbora bientôt le drapeau tricolore, et sa garnison se réunit au corps du lieutenant-général Clausel. Les généraux annoncèrent dès-lors à Madame, qu'il ne fallait compter sur aucune défense, et qu'il n'était pas douteux que dans le cas où les gardes nationales et les volontaires marcheraient contre le général Clausel, la garnison ne les suivît et ne les mît entre deux feux. Quelque précise que fût cette déclaration, Madame voulut s'assurer par elle-même des dispositions des troupes et donna l'ordre de les assembler dans les casernes; elle s'y rendit, et leur demanda si elle pouvait compter sur leur fidélité? Un silence profond succéda à cette question; on vit seulement quelques épées en l'air; mais, l'insurrection faisant de rapides progrès, Madame se retira au Château-Trompette, dans la ferme volonté de ne pas exposer à une perte certaine tant de serviteurs fidèles. Dès ce moment il fut décidé qu'on enverrait un parlementaire au lieutenant-général Clausel, qui s'engagea à n'entrer à Bordeaux que le jour suivant à neuf heures du matin; et dès le soir même, 1er avril,

à huit heures, Madame partit pour se rendre à Pouilhac où elle arriva le lendemain matin à la même heure. Elle y trouva la chaloupe du sloop de guerre anglais destiné à la transporter à Londres, et s'embarqua sans retard. Après avoir passé peu de temps dans cette capitale, la duchesse d'Angoulême se rendit auprès du roi à Gand, et ne tarda pas à repasser en Angleterre; elle ne vint rejoindre le roi à Paris que le 28 juillet suivant, y attendit le duc d'Angoulême, dont elle était éloignée depuis 5 mois, et partit le 15 août avec ce prince, pour se rendre de nouveau à Bordeaux: elle passa en revue, le 26 du même mois les gardes nationales de cette ville et quelques troupes de ligne, reçut les autorités, assista à quelques fêtes, et partit pour Toulouse le 1er septembre; elle n'y fit que très-peu de séjour, car, arrivée le 3 dans cette ville, elle en repartit le 6 pour Paris où elle était rendue le 9. On a rapporté de cette princesse un mot auquel nous aimons à ne pas croire, mais qui a malheureusement pris sa source dans les opinions bien connues de quelques alentours de Madame: opinions que l'inexpérience et des préjugés funestes n'ont que trop souvent rendues les siennes; on assure que lorsque le duc d'Angoulême fut de retour du second voyage que ce prince avait fait dans le Midi (il revenait alors de Nîmes, où il s'était efforcé, par une conduite constitutionnelle et modérée, d'effacer les maux et les préventions que les erreurs de son premier voyage y avaient laissés), Madame, chez laquelle le prince se présenta d'abord, reçut son époux avec une extrême sécheresse, lui reprocha « de s'être mal environné pendant ce second voyage; d'avoir cédé à l'influence des plus mauvais conseils, en un mot, d'être revenu de Nîmes *tout protestant*. » On ne saurait trop déplorer les graves conséquences qui peuvent résulter d'aussi funestes erreurs, car qui ne sait que les erreurs des princes font les calamités des peuples.

ANGRAND-D'ALLERAY, conseiller-d'état, lieutenant civil au châtelet de Paris, naquit, dans cette ville en 1715, d'une famille également illustrée par les fonctions qu'elle avait remplies dans la magistrature, et par ses vertus héréditaires. Conseiller au parlement en 1735, il fut procureur-général au grand-conseil en 1746, et exerça cette charge pendant 28 ans, avec la plus haute distinction. Enfin, après 39 années de travaux honorables, il fut appelé, le 29 décembre 1774, aux importantes fonctions de lieutenant-civil au châtelet. On sait que les attributions de ce corps, le premier parmi les juridictions secondaires, et toujours présidé par un magistrat qui avait vieilli avec honneur dans l'administration de la justice, s'étendaient sur tout le royaume. D'Alleray y apporta la confiance du public, celle du barreau, et le respect des jeunes magistrats qui entraient dans la carrière. L'attention profonde avec laquelle d'Alleray examinait les affaires, donnait quelquefois à ses travaux l'apparence de la lenteur et de l'indécision; aussi, dans une si longue carrière, n'a-t-on rapporté de lui que de légères erreurs qu'il réparait toujours de manière à ce qu'on pût regretter qu'il ne les eût pas commises. Sa bienfaisance était sans bornes, comme sans ostentation: dans l'hiver de 1787, un malheureux débiteur, arrêté pour une dette assez considérable, fut amené devant lui en référé. C'était un honnête négociant qu'on venait d'arracher à une famille nombreuse et dont le désespoir offrait le spectacle le plus déchirant. D'Alleray, après avoir attentivement examiné les pièces de la procédure consulaire, ne vit aucun moyen de soustraire ce malheureux à l'exécution de la contrainte par corps; il était onze heures du soir, lorsqu'il fut conduit en prison. Au même instant le généreux d'Alleray, sortit à pied par une porte secrète, emportant avec lui la somme nécessaire pour acquitter la dette, arriva à la prison presqu'en même temps que le débiteur, et jouit du bonheur de lui rendre la liberté, au moment où il croyait l'avoir perdue pour long-temps. D'Alleray,

fut, en 1787, appelé à l'assemblée des notables, et à celles, qui furent en 1789, chargées de former les états-généraux. Choisi par le roi pour présider une des chambres de la noblesse, les membres de la chambre, en déclarant qu'ils ne voulaient point être présidés par un commissaire du roi, le nommèrent d'eux-mêmes, et unanimement à la présidence. M. d'Alleray résigna en 1789, la place de lieutenant-civil, et se renferma dans ses fonctions de conseiller-d'état. Entraîné par l'orage révolutionnaire, et traduit au tribunal de sang, il y trouva pour accusateur, cet exécrable Fouquier-Tinville, naguères procureur au châtelet de Paris. L'ascendant d'une vertu sublime exerça son empire sur ce monstre lui-même, qui résolut de soustraire à l'échafaud ce vieillard respectable; il lui fit dire, « qu'il répondait de sa tête, s'il consentait à nier qu'il eût fait passer de l'argent à ses enfants émigrés. » D'Alleray refusa de sauver sa vie par un mensonge, et lorsqu'on lui demanda, d'après le protocole d'alors, s'il n'était pas vrai qu'il eût envoyé des secours aux ennemis de l'état : il avoua qu'il était vrai qu'il avait fait passer de l'argent à l'un de ses gendres (M. de la Luzerne). « Cependant, lui dit en l'interrompant, un juré, tu ne pouvais pas ignorer que les lois de la république, le défendent! — Non, répliqua d'Alleray, mais je connais une loi plus puissante que celles de la république, c'est celle qui ordonne aux pères de nourrir leurs enfans. » Cette franchise héroïque décida de son sort; il périt sur l'échafaud, le 28 avril 1794, à l'âge de 79 ans. Il est pénible de songer qu'un tel homme n'a point laissé d'héritier de son nom. Il n'avait eu que trois filles, dont l'une a épousé M. de Vibraye maréchal-de camp, et les deux autres, MM. de la Luzerne frères, dont l'un a été ministre de la marine, et l'autre ambassadeur à Londres. — Louis-Alexandre Angran, frère du président, et digne de son nom, était son aîné de deux années; il fut président lui-même à l'une des chambres des enquêtes du département de Paris, et mourut sans postérité, le 6 juillet 1801, âgé de 83 ans.

ANGREMONT (Louis-David-Collenot d'), chevalier de l'ordre de St-Louis, né d'une famille distinguée; entra, jeune encore, au service, et avait en avril 1789, le rang de capitaine d'infanterie. Il sortit de France et y rentra plusieurs fois, chargé des instructions et des pouvoirs des princes. Il était personnellement dévoué à la reine, qui avait une extrême confiance en lui. Continuellement dénoncé, arrêté et mis en liberté, il était sans cesse harcelé par toutes les polices de ce temps. Heureux jusqu'alors, il espérait toujours l'être, et se croyait tranquille et protégé, au moyen de quelques intelligences qu'il s'était ménagées parmi les autorités. Enfin ayant été arrêté, le 10 août au matin, dans le jardin du château des Tuileries, d'où il lui avait été impossible de s'échapper, du moment où l'action avait été engagée, il fut immédiatement conduit à l'abbaye, et traduit presqu'aussitôt comme embaucheur, devant le tribunal qui venait d'être institué par l'assemblée législative, sous le nom de *tribunal du 10 août*, pour juger les faits relatifs à cette journée. Le fait d'embauchage ayant été bien ou mal prouvé, d'Angremont fut condamné à mort, le 21 août, à huit heures du soir, et exécuté une heure après, à la lueur des flambeaux, sur la place du Carrousel, à vingt pas de la principale porte d'entrée du château des Tuileries, dont les cours n'offraient plus qu'un vaste amas de débris.

ANNISSON-DUPERON (Etienne-Alexandre-Jacques), directeur de l'imprimerie royale, naquit à Paris, en 1748, et fut nommé à cette place en 1783. Sa famille jouissait d'une fortune considérable. La nature de la place qu'il occupait, les relations nécessaires qu'elle lui donnait avec la cour et le ministère, ne tardèrent pas à fixer sur

lui les regards soupçonneux du parti populaire, qui obtint en 1790, dans l'assemblée constituante, un décret qui lui ordonnait de faire l'inventaire des effets existans à l'imprimerie royale, et de le déposer aux archives. Dénoncé le 4 juillet 1792, à l'assemblée législative, pour avoir imprimé l'arrêt très-constitutionnel du département de la Somme, qui vouait à l'exécration publique, et à la juste vengeance des lois, les auteurs des événemens séditieux du 20 juin précédent, M. Annisson ne mit sa responsabilité à couvert, qu'en produisant l'ordre qui lui avait été donné par le secrétaire-général du ministère de l'intérieur. Obligé, après la révolution du 10 août, d'abandonner un établissement fondé par ses ancêtres, et porté par lui à un haut degré de perfection, il s'était retiré à la campagne; on vint le chercher le 2 germinal an 2 (22 mars 1795), et on l'enferma dans une des bastilles de Paris. Ne prévoyant que trop à quel sort il était réservé, il fit faire des distributions d'argent à quelques membres des autorités des villages de Ris et de Corbeil, sur le territoire desquels ses propriétés étaient situées, afin de les intéresser à lui faire rendre la liberté; mais tant d'efforts ne réussirent qu'à rendre sa perte plus prompte. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, le 6 floréal an 2 (25 avril 1794), il fut condamné à mort; et exécuté le même jour. — Son fils (Hippolyte), né à Paris, vers 1775, fut attaché, en 1809, au conseil-d'état, en qualité d'auditeur de 1re classe; il fut ensuite nommé maître-des-requêtes et inspecteur-général de l'imprimerie impériale. Au retour du roi, le titre d'inspecteur fut changé en celui de directeur, et M. Annisson, ayant obtenu, par une ordonnance du 23 août 1815, la place de commissaire du sceau, fut, dans sa qualité de maître-des-requêtes, placé en service extraordinaire.

ANQUETIL (Louis-Pierre), historien, né à Paris, le 21 janvier 1723, était curé de la Villette, près de Paris. Pendant le régime de la terreur, il fut renfermé à St-Lazare; mais il recouvra bientôt sa liberté, et ne fut plus persécuté. M. Anquetil fit partie de l'institut de France, dès la formation de cette société, et travailla ensuite au ministère des relations extérieures. Il a publié : *Esprit de la ligue*, 1771, 3 vol. in-12; — *l'Intrigue du cabinet sous Henri IV*, 1780, 3 vol. in-12; — *Louis XIV, sa cour et le régent*, 1789, 4 vol. in-12; — *Vie du maréchal de Villars*, 1784, 4 vol. in-12; — *Précis de l'Histoire universelle*, 1807, 12 vol. in-12; — *Histoire de France depuis les Gaulois*, 1807, 14 vol. in-12, qu'il a composée à l'âge de 80 ans. Il mourut le 6 septembre 1808.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), frère du précédent, est né à Paris, le 7 décembre 1731. Son goût pour les sciences et les langues orientales l'engagea à voyager dans l'Inde, où il étudia les mœurs et les usages des Orientaux. En 1762, il retourna à Paris, sans fortune, mais possesseur de 180 manuscrits, et d'une collection d'objets rares qu'il rapportait des contrées qu'il venait de parcourir. Ennemi déclaré de la révolution française, il s'enferma dans son cabinet, et vécut, oublié, au milieu même de Paris. En 1804, il renonça au titre d'académicien, qu'il portait depuis long-temps, pour ne pas prêter serment de fidélité à Bonaparte, qui venait d'être élevé à l'empire. Un jour il dit à ses amis : « Il me privera de ma place, mais je n'ai besoin que de 5 sous par jour, et j'ai tout juste de quoi vivre encore deux ans; c'est plus qu'il ne m'en faut. » Un tel exemple de modération et d'économie est rarement suivi par les gens de lettres, et fait infiniment d'honneur au caractère de M. Anquetil. Il mourut en effet le 18 janvier 1805.

ANSON (Pierre-Hubert), député aux états-généraux, est né à Paris, le 18 juin 1744. Il fut, avant la révolution, agrégé de la faculté de droit. Appelé, par M. d'Ormesson, intendant des finances, pour faire l'éducation de son fils, M. Anson obtint, par le crédit de son élève, devenu contrôleur-général, la place de directeur des vingt-

ct celle de receveur-général
aces du Dauphiné. Nommé dé-
x états-généraux, il ne s'oc-
lans cette assemblée, que de
s et d'affaires de finance, d'im-
'aliénation de domaines natio-
le paiement des rentes et de la
ublique. Obligé de se cacher
: la terreur, il trouva un asile
révolutionnaire très-exalté, à
omit une pension pour prix de
lité qu'il en recevait. Après le
idor, M. Anson, rendu à la
, n'a cessé d'acquitter, avec la
oureuse exactitude, les enga-
qu'il avait contractés pendant
ivité. Il a occupé successive-
s places de trésorier des dons
ques, d'inspecteur du trésor
l, et enfin d'administrateur des
Il est mort, dans l'exercice de
ières fonctions, le 20 novembre
Quoique livré presqu'exclusive-
x travaux financiers, M. Anson
meuré étranger ni à la littérature
rts. On a de lui les ouvrages sui-
Anecdotes sur la famille de Le-
de la branche d'Ormesson, dans
nal encyclopédique de 1770; —
Mémoires historiques sur les vil-
Milly et de Nemours dans les
es recherches sur la France,
2 vol. in-12; — *Les Deux sei-*
ou l'Alchimiste, comédie en
et en vers, 1783, in-8, ouvrage
ociété, avec M. L. Th. Héris-
- *Odes d'Anacréon*, traduction
e, en vers, Paris, an 3 (1795),
-8, traduction encore moins
que les notes qui l'accompa-
— *Lettres de Milady Monta-*
e., traduction nouvelle, 1795,
n-12; 2e édition, 1805, 2 vol.
cette dernière édition est aug-
de la traduction française, par
main Garnier, des poésies de
Montague; le travail de M. An-
it oublier les deux traductions
us avions des lettres de cette
célèbre; — plusieurs Discours ou
ts à l'assemblée constituante, et
up de pièces de vers dans plu-
recueils. C'est Anson qui a com-
posé cette chanson si connue:

Dans les champs de la victoire,
Qu'un guerrier vole au combat, etc.

ANSPACH (madame la margrave d'), plus particulièrement connue sur le continent, sous le nom de milady Craven, naquit en 1750; elle était la plus jeune des filles du comte de Berkeley, et épousa, en 1767, Guillaume, dernier comte de Craven, dont elle eut sept enfans. La conduite irrégulière de son époux, et les mauvais traitemens qu'il lui faisait essuyer, après une union de quatorze années, déterminèrent leurs amis communs à interposer leur médiation; et leur séparation eut lieu en 1781. On voit par un passage de la dédicace de ses voyages au margrave de Brandebourg, que son mari entretenait les liaisons les plus intimes, avec une femme à laquelle il ne rougissait point de laisser usurper le nom et les honneurs de milady Craven. Après leur séparation, la comtesse quitta l'Angleterre, passa en France, et se rendit à Anspach, où le margrave (Chrétien-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu du Grand-Frédéric) tenait sa cour. Ce prince conçut le plus vif attachement pour milady Craven, et dans une correspondance qu'elle entretenait avec lui, pendant un voyage qu'elle fit à Paris, elle donna le nom de frère à celui qui était destiné à devenir son époux. Ce fut vers 1787, qu'elle parcourut la Russie, la Crimée, et se rendit à Constantinople. Le comte de Choiseul-Gouffier, alors ambassadeur près de la porte, l'accueillit avec beaucoup de distinction, et l'enhardit à descendre dans la grotte d'Antiparos, où jamais femme n'avait pénétré avant elle; mais ce spectacle fit peu d'impression sur l'esprit de milady Craven. La mort de lord Craven, survenue en 1791, lui ayant permis de disposer de sa main, elle épousa à Lisbonne le margrave d'Anspach et de Bareuth. Ce prince avait cédé ses domaines au roi de Prusse, moyennant une pension considérable, et se détermina, après son mariage, à se retirer en Angleterre, où il fit l'acquisition d'une propriété nommée le

château de Brandebourg, dans les environs du village d'Hammersmith. C'est en cet endroit, que le margrave a fixé sa résidence. Dès l'âge de dix-sept ans, et peu de temps après son mariage, milady Craven avait fait paraître une jolie pièce de vers, où elle racontait qu'elle avait vu en songe *son cœur à ses pieds*; les journaux s'empressèrent de l'insérer et de rendre hommage aux talens naissans de l'auteur. Son *Voyage à Constantinople, par la Crimée en une suite de lettres*, parut pour la première fois en 1789 (en anglais), in-4, avec une carte itinéraire de la Crimée, et fut, selon une biographie anglaise, imprimé au profit de M. Mercier; il en existe deux traductions françaises, l'une de Guédon de la Berchère, imprimée à Amsterdam, 1789, in-8, l'autre par Durand fils, Paris, an 2 (1794). L'édition anglaise se trouvant presqu'entièrement épuisée, on l'a réimprimée en 1814. On a encore de milady Craven : *Relation rapide de Bordeaux*, traduit du français, 1815, in-8. Le reste de ses ouvrages se compose de poésies, de pièces de théâtre et de romans. Les poésies sont : différentes pièces de vers dont on n'a point fait de recueil. *Le Nabab*, un conte, beaucoup de prologues et d'épilogues répandus dans diverses pièces. Son théâtre contient *Le Somnambule*, imprimé à Strawberry-Hill en 1778; *Le Tableau en miniature*, comédie jouée à Drury-Lane en 1781, in-8; *Le Pot d'argent*, opéra bouffon, joué au théâtre de Hyde-market en 1791. Milady Craven, qui cultivait aussi la littérature française, a composé dans cette langue, deux comédies; la première intitulée : *Narjad*, en trois actes, jouée et imprimée à Anspach; la seconde : *Le Déguisement*, qui n'est qu'une traduction de la comédie anglaise de Cibber, *Elle voudrait et ne voudrait pas*; cette pièce fut représentée au théâtre de la cour d'Anspach, et lady Craven, y remplit le rôle d'Hippolyte. Cette dame a également publié deux romans : *Anecdotes modernes de l'ancienne famille de Kinkervankots-Darsprakengotchdern*, qui a fourni le canevas d'une comédie à Miller Peter Andrews. — *Le Soldat de Dierenstien ou amour et clémence*, histoire autrichienne, Londres, 1802, in-8. Ce petit ouvrage, assez plaisamment dédié à l'aigle autrichienne, est partagé en 26 stances, et écrit dans le style d'Ossian.

ANTHOINE (François-Paul-Nicolas), était lieutenant-général du bailliage de Boulay, avant la révolution, dont il adopta les principes avec chaleur; député, par l'assemblée du tiers-état de Sarguemines, aux états-généraux, il y parla, le 5 avril 1790, en faveur de l'institution des jurés, sans laquelle, disait-il avec raison : « Il ne saurait exister de constitution libre. » Il demanda ensuite, que l'organisation du ministère, fût exclusivement réservée au roi; il vota, en 1791, le licenciment des officiers de l'armée, la suppression des ordres de chevalerie, et proposa qu'un ruban tricolore, fût désormais l'unique distinction du roi et de sa famille. Il avait déjà combattu dans une lettre, adressée l'année précédente, à M. Necker, l'opinion de ce ministre, qui n'approuvait pas la suppression des titres honorifiques. Il fut dans la même année, chargé du rapport relatif à la procédure du châtelet contre Danton, et conclut, en proposant la mise en accusation des membres de ce tribunal. Nommé maire de Metz, à la dissolution de l'assemblée constituante, M. Anthoine se dévoua uniquement aux intérêts du parti révolutionnaire, et justifia, le 24 décembre 1791, à la barre de l'assemblée législative, l'assassinat de l'abbé de Fiquelmont, dont il assigna pour cause, les relations connues de cet abbé avec les princes émigrés et le marquis de Bouillé. Il se joignit, le 10 août 1792, à la foule séditieuse qui marcha contre le château des Tuileries, et ne cessait par les discours les plus incendiaires de la porter aux dernières violences. Enfin, il fut élu, en septembre de la même année, député du département de la Moselle, à la convention nationale, où

il prononça la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Ayant été chargé d'une mission dans le département de la Meuse, pendant l'hiver de 1793, Salles l'accusa, à son retour, d'avoir commis des vexations de tout genre, dans son proconsulat. Il obtint, peu après, un congé pour se rendre à Metz, où l'appelaient ses affaires; mais il tomba malade presqu'en arrivant dans cette ville, et y mourut dans la même année, après avoir fait à la nation, le legs de tous ses biens; la convention ne l'accepta pas, mais elle décréta, en reconnaissance, « que la mémoire d'Anthoine était chère aux Français; » qui probablement n'avaient jamais entendu parler de lui; toutefois le testament de M. Anthoine, méritait bien cette politesse.

ANTHOUARD (CHARLES-NICOLAS D'), né à Verdun-sur-Meuse, le 3 avril 1773, obtint, en 1789, une place d'élève dans l'artillerie; parvint, le 30 juillet 1790, au grade de lieutenant, et deux ans après, à celui de capitaine. En l'année 1793, il fut employé, en cette qualité, à l'armée de Lyon, commandée par le général Vaubois, et à celle de Toulon, où il se trouva sous les ordres immédiats de Bonaparte; il fit ensuite, avec ce général, les campagnes d'Italie et d'Egypte, et obtint, à son retour en Europe, le rang de colonel; fut placé comme aide-de-camp, avec ce grade, auprès du vice-roi d'Italie, et reçut, en 1807, le brevet de général de brigade. Il se distingua, le 14 juin 1809, à la bataille de Raab, en Hongrie, sous les ordres du vice-roi, et fut nommé général de division en 1810. Ayant été chargé du commandement militaire des provinces illyriennes, le général d'Anthouard se rendit à Laybach, en juillet 1813. L'armée autrichienne, sous les ordres du maréchal de Bellegarde, se battait tous les jours sur l'Adige contre les troupes françaises commandées par le vice-roi, et menaçait de forcer le passage de ce fleuve, lorsque le roi Joachim de Naples, qui venait de réunir ses forces à celles des alliés, se portait en toute hâte sur Parme et Plaisance. Ce fut dans ces circonstances que le commandement de ces deux villes fut confié, par le vice-roi, au général d'Anthouard; mais il ne le conserva pas long-temps; les progrès des alliés furent si rapides dans le Nord, que le sort de l'Italie fut fixé, à Paris, avant qu'il se fût rien passé de décisif dans le Midi. M. d'Anthouard a été nommé chevalier de l'ordre de St.-Louis à la promotion du 8 juillet 1814, et grand-officier de la légion d'honneur le 29 du même mois. Bonaparte l'employa, en mars 1815, dans les places de l'Est, en qualité d'inspecteur-général de l'artillerie. M. d'Anthouard est rentré au service du roi, après la seconde restauration, et a présidé, en avril 1816, le conseil de guerre qui a acquitté le général Donot. On aura quelquefois lieu de remarquer, dans la suite de cet ouvrage, que c'est presque toujours de la composition des conseils de guerre qu'ont dépendu, pendant près de deux années, la mise en liberté ou la condamnation des personnes traduites devant ces tribunaux, dignes émules des cours prévôtales, et qui ont fait répandre presqu'autant de sang qu'elles. Sans doute il n'a échappé à personne que lorsque la cour, par quelque retour à des idées d'humanité ou de sage politique, a voulu soustraire à la mort un petit nombre de victimes, la majorité des conseils de guerre a constamment été choisie parmi les officiers de l'ancienne armée française, qui se sont rattachés à la cause royale; tandis que, toutes les fois qu'il s'est agi de faire prononcer des sentences de mort, on n'a eu besoin, pour trouver des bourreaux, que de charger le ministre de la guerre de consulter les tableaux des armées de l'Ouest ou de l'émigration. Nous faisons profession de trop d'impartialité pour accuser ici le gouvernement français du crime de celui de ses membres, que nous ne venons de nommer, que parce que l'opinion publique l'a nommé long-temps avant nous.

ANTIBES (le chevalier D'), dit *Blondel*, montra beaucoup de zèle au commencement de la révolution pour

la cause de Louis XVI; il eut le courage en 1791, de présenter une pétition à l'assemblée nationale, dans laquelle il demandait à servir d'otage à cet infortuné monarque. Le chevalier d'Antibes, fut plusieurs fois arrêté pendant les orages de la révolution. Parvenu enfin, à s'échapper, il alla chercher un refuge dans la Vendée, et ne revint à Paris, que vers l'année 1797. En 1799, Trottouin le choisit pour son secrétaire, et lui faisait rédiger un bulletin des événemens qui se passaient dans la France, et que le sieur Trottouin, avait soin de faire parvenir à l'agence royale d'Augsbourg. Le chevalier d'Antibes, vécut très-malheureux chez ce dernier, comme on le voit dans la correspondance de Bareuth, où ils est dit, que cet infortuné chevalier ne recevait que 60 fr. par mois, que ne lui étaient pas régulièrement payés. Arrêté de nouveau, en 1801, il fut conduit au Temple où il resta détenu jusqu'en 1805. En avril, même année, il fut exilé à Orléans. Cet exil n'a fini qu'en 1814, lors du retour de Louis XVIII. Le chevalier d'Antibes fit paraître, en 1792, un ouvrage ayant pour titre : *Marie-Antoinette d'Autriche, à la nation ;* en 1791, il avait fait imprimer dans les journaux, la romance de Richard parodiée de la manière suivante :

O Louis, ô mon roi,
Notre amour t'environne,
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne.

ANTIBOUL (Charles-Louis), député à la convention nationale, né à St. Tropès, en 1753, était homme de loi; il fut nommé administrateur du département du Var, dès la première année de la révolution, à laquelle il s'attacha dans un esprit de modération et de sagesse. Il ne fut cependant point élu à l'assemblée législative; mais en septembre 1792, les meneurs de ce département, dont les opinions n'étaient guères moins violentes alors dans le sens révolutionnaire, qu'elles ne le sont devenues depuis dans le sens royaliste, députèrent, on ne sait comment, Antiboul à la convention, d'où ses principes devaient l'exclure aux yeux de ses commettans. En effet, on n'entendit parler de lui, dans cette assemblée, que lors du procès de Louis XVI; jusques-là il avait gardé le silence; mais il s'était étroitement lié d'opinions et d'affections avec les députés de la Gironde. Ceux-ci étaient devenus les modérés de la convention; leurs intentions, leur courage et leur dévouement, les absoudront, sans doute, aux yeux de la postérité, des calamités horribles où les erreurs politiques dans lesquelles ils se sont laissé entraîner pendant la session de l'assemblée législative, ont précipité la France et eux-mêmes. Appelé à prononcer sur le sort du monarque détrôné, Antiboul déclara « qu'il ne se considérait pas comme juge; qu'il votait la réclusion, et qu'il ne voulait émettre aucune opinion dans la question du sursis. » De retour à Marseille, à la suite d'une mission qu'il venait de remplir en Corse, il trouva le pays insurgé à la suite des événemens du 31 mai. Comme on ignorait ses opinions et ses liaisons avec la Gironde, les commissaires des sections prononcées en faveur des proscrits, le firent arrêter, et lui firent subir un long interrogatoire sur ces événemens. Il s'en expliqua avec vérité et ne ménagea pas le parti triomphant dans les procès-verbaux qui furent rédigés de ses réponses et bientôt rendus publics. Cependant l'armée du général Carteaux approchait, et les moyens de résistance des insurgés diminuaient de jour en jour. Antiboul, jusques-là retenu prisonnier, fut mis en liberté lorsque cette armée, après de légers combats, eut mis en déroute complète ce qu'on appelait alors le parti fédéraliste, et se fut emparée de la ville, le 25 août 1793. Arrêté à Paris, presqu'au moment où il y arrivait, Antiboul fut accusé par Amar, au nom du comité de sûreté générale, « d'avoir, dans les interrogatoires qu'il avait subis à Marseille, avili la représentation nationale, et de s'être montré le partisan de la faction qui venait d'être renversée. »



Marie Antoinette

Il n'en fallut pas davantage pour le faire traduire au tribunal révolutionnaire, avec ceux de ses collégues qui, au nombre de vingt-un, furent condamnés à mort, par ce tribunal, le 9 brumaire an 2 (30 octobre 1793), et exécutés le 10. La conduite d'Antiboul, depuis qu'il était entré à la convention, avait été aussi irréprochable qu'elle pût l'être dans ces temps désastreux, où il fallait faire de si grands sacrifices aux circonstances. Son crime véritable était sa modération, et son attachement sincère à la cause de ceux qui voulaient, mais trop tard, en rétablir l'empire. Antiboul monta sur l'échafaud avec courage; il était alors âgé de 41 ans.

ANTIGNAC (ANTOINE), né à Paris, en 1770. Convive du *Caveau moderne*, chansonnier agréable et fécond, a publié: *Chansons et poésies diverses*, 1809, in-18.—*Cadet Roussel aux préparatifs de la fête* (le mariage de l'empereur Napoléon), 1810, in-8. Il a composé beaucoup d'autres chansons qu'on a recueillies dans *l'Epicurien*, et dans le chansonnier qui a pour titre: *Le Caveau moderne*. M. Antignac, en 1814, fit une chanson en faveur de la restauration, et le 30 avril 1815, le même auteur composa des couplets en l'honneur de Bonaparte; ces couplets furent chantés dans un banquet où se trouvaient les généraux Bertrand, Drouot, Cambrone, et le colonel Labédoyère. Ceux qui désirent des détails sur ces faits peuvent les trouver dans le *Dictionnaire des Girouettes*. M. Antignac est employé depuis longtemps dans l'administration des postes aux lettres.

ANTOINE (VICTOR), archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, grand-maître de l'Ordre teutonique, propriétaire d'un régiment d'infanterie, général d'artillerie, etc., né le 31 août 1779, fut élu évêque de Munster après la mort de Maximilien, archevêque de Cologne; mais les protestations de la cour de Berlin le déterminèrent à ne point accepter cette dignité. En 1805, avant la bataille d'Austerlitz, ce prince se rendit à Berlin pour engager le roi de Prusse à entrer dans la coalition; mais il fit pour cela d'inutiles efforts. Son frère, le généralissime Charles, se démit en sa faveur de la dignité de grand-maître de l'Ordre teutonique. L'archiduc Antoine a été nommé par l'empereur, son frère, vice-roi du nouveau royaume lombardo-vénitien, le 7 mars 1816.

ANTOINETTE. *Voyez* MARIE ANTOINETTE.

ANTON (CHARLES-GOTTLOB), seigneur d'Oberneundorf, savant magistrat lusacien, né à Laubau en 1751, sénateur à Goerlitz depuis 1797, a fourni à différens journaux littéraires de la haute Allemagne, un grand nombre d'articles historiques et critiques, ou philologiques, la plupart fort curieux; il a publié séparément quelques ouvrages: *Analogie des langues*, Leipzig, 1774, in-4.—*Essai d'une histoire de l'ordre des Templiers*, ibid, 1779, in-8; nouvelle édition, 1781, in-8., avec des *Recherches sur le secret des Templiers*, Dessau, 1782, in-8.—Tacite, *De moribus Germanorum*, avec un commentaire, *ibid.*, 1780, in-8.—*Essais sur l'origine, les mœurs*, etc., *des anciens Slaves*, Leipzig, 1783-89, 2 vol. in-8.—*Histoire des anciens Germains*, ibid., 1793, in-8.—*Histoire des Allemands, à l'usage des écoles*, Goerlitz, 1796, in-8.—*Des langues, dans leur rapport avec l'histoire des peuples*, ibid., 1799, in-8.—*Histoire de l'agriculture allemande, depuis la plus haute antiquité, jusqu'à la fin du quinzième siècle*, ibid., 1799-1802, 3 vol. in-8, fig.—Plusieurs ouvrages de jurisprudence féodale, et d'autres écrits moins importans, tous en allemand.

ANTONELLE (PIERRE-ANTOINE, marquis D'), né à Arles, en Provence; lieutenant d'infanterie, avant la révolution; député à l'assemblée législative, en septembre 1791, et juré au tribunal révolutionnaire, en 1793; se déclara, dès 1789, le partisan outré des idées démocratiques. Entraîné vers l'étude de la philosophie et des sciences politiques, il fit, à ce goût dominant, le sacrifice de son état et de ses espéran-

ces. L'exaltation de ses opinions le fit nommer maire de la ville d'Arles par les révolutionnaires de cette ville, connus sous le nom de *monnaidiers* (opposés aux aristocrates désignés sous le nom de *chiffonniers*). M. Antonelle conserva ses fonctions pendant la durée des troubles qui l'agitèrent, et de ceux plus sanglans qui éclataient à Avignon, où il se rendit lui-même en 1791, et où il appuya, de toute la puissance de son opinion et de son parti, ceux qui se prononcèrent en faveur de la réunion du Comtat-Venaissin à la France. Il fut, en septembre de cette année, porté, par l'immense majorité des électeurs du département des Bouches-du-Rhône, à l'assemblée législative. Il publiait, de temps à autre, des pamphlets incendiaires contre la cour; l'un d'eux contenait des conseils au roi, conçus dans les termes suivans; « Roi des Français, dis un mot à ta femme, à tes ministres, aux ravisseurs de l'acte constitutionnel; c'est que s'ils trahissent un jour, s'ils abusent de toi-même, si.... alors, certes, alors tous les fanatismes unis, Rome, Coblentz, Madrid et Vienne, le sacerdoce et les couronnes ne les soustrairaient pas à la justice éclatante du plus généreux des peuples, si lâchement abusé. Ta femme et tes ministres périront les premiers sous le glaive de la loi. Le peuple marchera ensuite, s'il le faut, vers tous les trônes, etc. » De nouveaux troubles venaient d'éclater à Arles, où des commissaires avaient été envoyés pour en punir les auteurs. On prétendit (et l'exagération qu'on mit dans quelques-uns des récits qui en furent faits, ne détruisait pas ce qu'il y avait de vrai au fond) qu'on avait arraché et mis en pièces l'inscription: *Place Antonelle*, gravée sur le mur d'une maison; qu'on avait attaché une corde au cou d'un mannequin, à qui on avait donné la taille, les traits et les vêtemens d'Antonelle, et qu'après l'avoir traîné dans les divers quartiers de la ville, on avait fini par l'éventrer. La municipalité, qui favorisait les ennemis d'Antonelle et partageait leurs opinions, nia l'exactitude de ces assertions, et fut bientôt sacrifiée à la haine que lui avaient vouée les désorganisateurs. Lorsqu'après les événemens du 10 août 1792, l'assemblée législative envoya des députés à l'armée de M. de La Fayette pour y annoncer la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du roi, son choix tomba sur Kersaint, Peraldi et Antonelle, qui furent arrêtés à Mézières et conduits prisonniers à Sedan, pour y répondre de la personne du monarque. L'administration qui avait ordonné leur arrestation, et qui paya de sa tête, une année après, la hardiesse de sa démarche, les fit cependant mettre en liberté dès le 19 du même mois. Antonelle, quoique naturellement insouciant et paresseux, avait pris, sur les révolutionnaires de Paris, un ascendant remarquable et qu'il ne devait pas moins à l'extrême liberté de ses opinions qu'à l'éloignement absolu où il paraissait se tenir des partis et des individus. Porté à la mairie de Paris vers la fin de 1792, il eut le bon esprit de demander à être retiré de la liste; mais ce bon esprit sembla l'abandonner dans des circonstances plus difficiles. Par une contradiction inexplicable, les jacobins, qui l'avaient rayé de leur société, le nommèrent membre du jury du tribunal révolutionnaire; il y siégeait en qualité de directeur, et prononça la mort de l'infortunée Marie-Antoinette, dont la mémoire est si chère à ceux qui l'approchèrent, et qui n'eut pour ennemis que ceux dont elle ne fut pas connue. Il y siégeait en qualité de directeur, et prononça la mort de ces girondins, dont il avait été l'ami, et dont le républicanisme ne s'élevait pas à la hauteur du sien, parce qu'après avoir dénoncé les assassinats de septembre, sous le fer même des bourreaux qui venaient de les exécuter, ils avaient tenté quelques vains efforts pour sauver de l'échafaud le monarque qu'ils avaient précipité du trône. Une circonstance fut remarquable pendant l'instruction de ce procès. Les comités redoutaient l'éloquence des hommes qu'ils venaient de proscrire; altérés du sang de leurs malheureux collègues

dont ils craignaient d'ailleurs les révélations, les Amar, les Vadier, les Vouland assistaient aux débats, dans une loge placée derrière l'accusateur public, et sous les gradins mêmes des accusés, dont quelques-uns seulement, placés à l'extrémité des bancs, pouvaient les apercevoir. La nature des débats fit penser à l'accusateur public, Fouquier, qu'ils pourraient se prolonger long-temps; on résolut donc d'y mettre un terme, et l'on ne vit pas de moyen plus certain pour y réussir, que de faire rendre, par la convention, un décret par lequel le président serait autorisé à demander au jury, lorsque les débats auraient duré trois jours, « si sa conscience était suffisamment éclairée, et s'il était prêt à donner sa déclaration. » Le décret ainsi proposé à la convention, par son comité de sûreté générale, dans la séance du 8 brumaire an 2 (29 octobre 1793), fut adopté sans discussion, et expédié à l'instant au tribunal révolutionnaire en séance. Par un reste du pudeur, ou plutôt par une dérision odieuse, le jury, qui avait provoqué ce décret, répondit, par l'organe d'Antonelle, à l'interpellation qui lui fut adressée par le président, « que sa conscience n'était pas encore assez éclairée. » Mais dès l'après-midi du lendemain, il fit, par le même organe, une déclaration affirmative, et demanda à passer aux opinions. L'arrêt de mort était rendu depuis le jour où les malheureux députés avaient été traduits devant le tribunal révolutionnaire, il ne s'agissait que de lui donner une forme judiciaire. A onze heures du soir, Antonelle rentra dans la salle des séances, à la tête de ses jurés; il reconnut, en leur nom comme au sien, l'évidence d'une conspiration qui n'exista jamais, et déclara que les accusés, sans en excepter un seul, en étaient auteurs ou complices. Cependant les comités, dont la puissance prenait tous les jours de nouvelles forces, frappaient leurs ennemis dans tous les partis, sans considération d'opinions, de talens, de vices ou de vertus. Ainsi ils enveloppaient dans la même proscription, et condamnaient au même supplice, les soutiens de l'antique monarchie et les défenseurs de la monarchie constitutionnelle; cette brillante députation de la Gironde, à laquelle s'étaient réunis les talens les plus distingués de la convention, et cette faction superbe dont le chef, dans sa chute, semblait devoir entraîner celle de la république. En un mot, leur sombre jalousie n'épargnait pas même ces hommes dont le mépris public avait, dès long-temps, fait justice, ces Hébert, ces Chaumette, ces Chabot; etc., brigands abjects, qui ne méritaient pas les honneurs de la proscription. Ce moment fut le premier où Antonelle se plaignit de ce que les opinions des jurés n'étaient plus libres; le comité de salut public ne le lui pardonna point : il fut arrêté et enfermé au Luxembourg. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il devint, plus tard, un des coopérateurs du *Journal des hommes libres*, si connu par l'exaltation de ses principes démocratiques. Après le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), Antonelle, qui s'était porté à la défense de la convention, seule autorité légale à laquelle il fût alors possible de se rallier, fut chargé, par le directoire exécutif, de rédiger un journal officiel. Rien ne s'accordait moins avec l'indépendance naturelle de son caractère, que la nécessité de satisfaire à un travail régulier; aussi y renonça-t-il bientôt, et reprit ses habitudes au *Journal des hommes libres*. Accusé de complicité dans la conspiration de Babeuf, l'ordre de s'assurer de lui fut donné, le 22 floréal an 4 (11 mai 1796), par le ministre de la police. Antonelle réussit à se soustraire assez long-temps à l'exécution de cet ordre; mais enfin, fatigué de se tenir caché, il se montra partout, et fut arrêté au Palais-Royal, par un agent de police, nommé Dossonville. Traduit, à Vendôme, devant la haute-cour nationale, il fut acquitté avec la presque totalité des prévenus, de l'accusation portée contre lui, et revint à Paris. Il échappa aux proscriptions du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et à celle du 18 brumaire

an 8 (9 novembre 1799). Quoiqu'à la suite de cette dernière journée il eût été condamné, comme anarchiste incorrigible, à demeurer détenu dans le département de la Charente-Inférieure, aucune recherche ne fut ordonnée; il cessa quelque temps encore de se montrer, et l'autorité ferma les yeux. L'assemblée électorale du département de la Seine s'étant divisée, lors des élections de la session de l'an 6 (1798), la fraction de cette assemblée, séante à l'Oratoire, avait nommé Antonelle au conseil des cinq cents, mais les choix faits par elle furent déclarés nuls par la loi du 22 floréal de la même année (11 avril 1798). Les électeurs du département du Rhône l'ayant également nommé député de leur département, pour la session de l'an 7 (1799), cette élection fut déclarée valide par le conseil des cinq cents; mais sur un rapport du député Baret, elle fut annulée par celui des anciens. Depuis cette époque, Antonelle n'a plus reparu sur la scène politique. Il est cependant à remarquer qu'en 1814, ce républicain inflexible, après avoir apporté, dans la condamnation de la reine, la plus révoltante partialité, et avoir motivé son opinion dans la chambre des jurés, sur les considérations les plus barbares et les plus absurdes, a été ramené tout-à-coup, par une inspiration miraculeuse, au royalisme le plus épuré. Il lui a été révélé que, *sans la maison de Bourbon*, il ne pouvait plus y avoir en France, de liberté civile et politique. Il était réservé sans doute, à l'un des bourreaux de 1793 et de 1794, d'apprendre à l'Europe toutes ces belles choses : mais comme le but de cet article n'est pas de les combattre, nous nous bornerons à témoigner notre étonnement, et surtout notre joie, de retrouver ces maximes dans la bouche ou sous la plume du juge de Marie-Antoinette. Nous pensons aussi qu'un reste de prudence révolutionnaire n'a probablement pas permis à Antonelle d'attacher son nom à une production intitulée : *Inscriptions pour la fête du couronnement de Louis XVIII*. Il aura sagement pensé que le nom de l'ouvrage et celui de l'auteur, eussent présenté une antithèse un peu forte. Antonelle a publié, en 1794, des déclarations motivées au tribunal révolutionnaire; et à des époques antécédentes un grand nombre de brochures dont les noms suivent : *Observations sur le compte rendu au roi par Debourge*, 1791, in-8. — *Le Contraste des sentimens*, 1795, in-8. — *Sur la prétendue conspiration du 21 floréal; Mon examen de conscience*, ou *le Détenu à Vendôme interrogé par le ci-devant hermite*, an 5 (1797), in-4. — *Quelques idées à l'ordre, mais peut-être pas à la couleur du jour*, 1798, in-8. — *P. A. Antonelle au corps municipal de Paris*, in-8. — *Motion d'ordre à l'occasion de la brochure de Louvet, par Antonelle*, in-8. — *Quelques-uns des mensonges du commissaire Debourge dans les observations sur l'affaire d'Arles*, in-8. — *Réplique au citoyen Salaville*, in-8. — *Quelques observations qui peuvent servir d'appendice à la seconde lettre de Robespierre*, in-8. — *Observations sur le droit de cité*, in-8.

ANTONIO (Pascal-François-Jean-Népomucène-Aniello-Raymond-Silvestre), infant d'Espagne, né le 2[illegible] décembre 1755, et veuf le 27 juillet 1798, de sa nièce Marie Amélie, infante d'Espagne. Une révolution pouvait seule faire jouer un rôle politique à ce prince, uniquement livré à des exercices de piété et à l'étude des arts mécaniques, parmi lesquels il préférait la serrurerie. En avril 1808, lorsque Ferdinand partit pour Burgos, don Antonio fut chargé de la présidence de la junte suprême du gouvernement, mais ses fonctions se bornaient à l'administration et à l'expédition des affaires les plus pressées, celles qui ne l'étaient point, étant journellement adressées au roi et mises sous ses yeux par le premier secrétaire d'état, don Cévallos, qui l'accompagnait. La junte de gouvernement était composée des cinq ministres, don Pedro Cévallos, don Francisco G[illegible] de Lemus, don Miguel Joseph d[illegible]

Azanza, don Gonsalo O-Farill, et don Sébastian Pinuela. Ferdinand, en quittant Madrid, avait fait connaître que ses intentions étaient que, dans aucun cas, on n'y montrât aucun esprit de résistance aux mesures que prescrirait le grand duc de Berg (Joachim Murat), que cet esprit contrarierait les résultats heureux que pourrait avoir l'entrevue qui était l'objet de son voyage. Cependant tandis que ce prince se rendait auprès de Napoléon, le grand duc de Berg réclamait le prince de la Paix dont le peuple et le parti de Ferdinand menaçaient la tête; il insinuait que Napoléon ne reconnaissait point l'abdication de Charles IV, et demandait que la reine d'Etrurie et l'infant don François de Paule, qui a voyagé, en 1817, en France et en Allemagne, sous le nom de comte de Moratalla, se rendissent à Bayonne. Toutes ces circonstances, et les réclamations faites par le roi Charles IV, sur la violence qui lui avait arraché son abdication, rendirent de plus en plus difficile la situation de don Antonio; la lettre suivante, qui lui fut adressée par Charles IV, vint ajouter encore aux embarras du prince; voici cette lettre : « Mon cher frère le 19 du mois passé, j'ai remis à mon fils un *décret d'abdication*. Le même jour, j'ai fait une protestation solennelle contre un décret rendu au milieu du tumulte, et forcé par des circonstances critiques. Aujourd'hui que la tranquillité est rétablie, que ma protestation est parvenue entre les mains de mon auguste ami et fidèle allié, l'empereur des Français et roi d'Italie; qu'il est notoire que mon fils n'a pu obtenir d'être reconnu sous ce titre, je déclare solennellement que l'acte d'abdication que j'ai signé, le 19 du mois de mars dernier, est nul sous tous les rapports. C'est pourquoi je veux que vous fassiez connaître à tous mes peuples, que leur bon roi, plein d'amour pour ses sujets, veut consacrer le reste de sa vie à travailler à leur bonheur. Je confirme provisoirement dans leurs emplois les membres qui composent actuellement la junte de gouvernement, et tous les employés civils et militaires nommés depuis le 19 du mois de mars dernier. Je me propose d'aller au-devant de mon auguste allié l'empereur des Français et roi d'Italie; après quoi je transmettrai mes derniers ordres à la junte. » Don Antonio, fortement attaché aux intérêts de Ferdinand, répondit, à la même époque, au grand duc de Berg, qui se plaignait de quelques émeutes populaires, et qui faisait entendre qu'il serait convenable de charger l'autorité française de maintenir l'ordre : Qu'il n'avait point entendu dire que l'ordre fût troublé; mais que s'il venait à l'être, il n'en faudrait accuser que les exactions ou les violences que les Français faisaient éprouver au peuple, et surtout la prétention de l'empereur Napoléon de rendre la couronne au souverain qui venait d'y renoncer volontairement. » En adressant à Ferdinand la copie de sa réponse, don Antonio ne manqua pas d'y joindre la lettre du grand duc; mais tout était changé alors. Ferdinand était à Bayonne, et sa lettre datée du 28 août, ayant été interceptée, a été depuis rendue publique, par le *Moniteur*, le 15 février 1810. Cependant tout présageait de grands événemens à Madrid. Les Epagnols, s'irritant de plus en plus du joug tyrannique que Napoléon prétendait leur imposer, des explications respectives furent demandées; la nuit du 1er au 2 mai se passa en négociations de la plus haute importance, mais qui n'apportaient aucun changement heureux aux affaires. Enfin, le matin du 2, sur le bruit qui se répandit, qu'un aide-de-camp français venait enlever l'infant don François de Paule, la foule, se porta en tumulte au palais; en cherchant à apaiser le trouble, la présence de la force armée ne fit que l'accroître. Quelques coups de fusils sont tirés, et, en un moment, une fusillade générale est engagée. Les places, les rues, les promenades deviennent le théâtre des plus sanglantes violences. Une amnistie publiée au milieu du massacre, suspend la

fureur des partis, mais, dès le soir, une commission militaire est formée, et fait mettre à mort quelques-uns des Espagnols arrêtés dans la journée. La perte de ces derniers fut beaucoup moins considérable que celle des Français, et cela n'a rien d'extraordinaire; les Espagnols, rentrés dans leurs maisons, tiraient de toutes parts sur les troupes françaises rangées en bataille et exposées, sans défense, au feu le plus meurtrier. Un manifeste du conseil de Castille, a porté le nombre des morts à 104, celui des blessés à 54, et celui des prisonniers, ou des individus qui disparurent, à 35. Les états des corps français élevèrent leur perte à près de 500 hommes. Le 3 mai, au matin, on apprit que les craintes qui avaient donné lieu aux troubles et aux malheurs de la veille, venaient d'être confirmées, et que l'infant don François avait quitté Madrid, le soir de la même journée. Le comte de Laforêt, ambassadeur de France, et M. Villot de Fréville, eurent, avec don Antonio un entretien qui mit le comble aux alarmes de ce prince, qui n'ignorait déjà plus que son neveu était devenu, à Bayonne, le prisonnier de Napoléon, et que Joseph Bonaparte, était destiné au trône des Espagnes. Le résultat de la conférence de l'infant et du ministre français, fut le départ obligé et immédiat de ce prince. Il communiqua sa résolution aux ministres de Ferdinand, dans la nuit qui suivit cette conférence; mais ceux-ci, qui en avaient ignoré, jusques-là, les véritables motifs, s'y opposèrent par tous les moyens que le salut de l'état, celui de sa maison, et les embarras personnels où ils allaient se trouver, purent leur suggérer. Ce fut en vain; la résolution du prince avait été l'effet d'une nécessité trop impérieuse pour qu'il fût en son pouvoir de la rétracter. Il quitta Madrid, le 4 au matin, laissant au doyen de l'assemblée, le bailli don Francisco Gil de Lémus, le billet suivant: « Je fais savoir à la junte, pour sa règle, que je suis parti pour Bayonne par ordre du roi; et je préviens ladite junte qu'elle ait à se maintenir sur le même pied que si j'étais au milieu d'elle. Dieu nous soit en aide. Adieu, messieurs, jusqu'à la vallée de Josaphat. » Arrivé à Bayonne, l'infant y trouva le reste de sa famille; fut conduit avec elle au château de Valençay, et y demeura prisonnier, jusqu'en avril 1814, se livrant à ses goûts ordinaires pour les arts mécaniques, et s'occupant d'exercices de piété. Il accompagna, le 14 mai de la même année, son neveu Ferdinand à Madrid, et a été nommé à une époque récente, grand-amiral de Castille.

AOUST (J. M. marquis D'), né à Douai, fut député aux états-généraux, en avril 1789, et à la convention, en septembre 1792. Le marquis d'Aoust suivit d'abord la carrière des armes où sa naissance l'appelait. Quelques mécontentemens le décidèrent ensuite à quitter le service et à se retirer dans ses terres. Il y était, en 1789, lorsque l'on commença à s'occuper du choix des députés aux états-généraux. La noblesse du bailliage de Douai lui donna sa voix. Entré dans cette assemblée, il vota pour la réunion de la noblesse à la chambre du tiers-état, et s'empressa, dans les séances des 24, 25, 26 et 27 juin, de se joindre aux membres de la minorité de son ordre qui partagèrent cette opinion; dès-lors il suivit, à toutes les époques, et devança quelquefois, l'impulsion révolutionnaire. Député à la convention nationale par le département du Nord, il vota la mort de Louis XVI, et dénonça, en novembre 1792, les habitans de Saint-Amand, qui avaient livré leur ville à un corps autrichien, trop peu nombreux pour s'en emparer. En 1793, après le siége de Lille, il fut chargé de se rendre dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord, et vint reprendre sa place dans la convention dès que cette mission fut terminée; quelques mois après, il fut exclu, comme noble, de la société des jacobins. Le directoire exécutif le nomma, en l'an 4 (1795), son commissaire près l'administration centrale du département du Nord. Bo-

naparte, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), nomma M. d'Aoust maire de la commune de Quincy, où ses propriétés étaient situées. Il y fixa bientôt après sa résidence. Il est mort depuis peu d'années.

AOUST (Eustache d'), fils du précédent, servait, avant la révolution, en qualité d'officier au régiment du roi, infanterie. Il fut du très-petit nombre des officiers de ce corps qui se prononcèrent, en 1789, contre la cour et en faveur des nouveaux principes. Successivement élevé aux grades de général de brigade et de division, il fit, en 1793, la guerre d'Espagne avec des succès divers. Sa naissance le rendit bientôt suspect, et ne tarda pas à le faire proscrire. On l'accusa d'abord d'impéritie, puis de trahison, enfin sa destitution, fut prononcée. Quelqu'attachés que son père et lui se fussent montrés à la cause de la révolution, il ne put se soustraire à la destinée commune à la plupart des généraux distingués de ce temps. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort le 14 messidor an 2 (1er juillet 1794), et périt âgé de 31 ans. On le regretta universellement à cause de ses talens militaires et de ses qualités personnelles.

AOUST (Le marquis Adolphe d'), frère du précédent, émigra en 1792, et profita de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) pour rentrer en France. L'empereur, qui l'avait nommé, le 1er janvier 1811, président du collége électoral de l'arrondissement de Douai, le fit arrêter en 1815, parce qu'en mars de l'année précédente, il s'était servi de toute l'influence que lui donnait la place qu'il tenait de lui, pour favoriser le retour des Bourbons. La conduite de M. d'Aoust, dont le père avait envers cette famille des torts graves à faire oublier, n'était cependant pas loyale, car il avait aussi prêté un serment; mais M. d'Aoust paraît être du nombre assez considérable de ceux qui pensent *qu'on n'est engagé que par les sermens prêtés au plus fort*. Au reste, la disgrace de M. d'Aoust, n'a rien eu de rigoureux, et s'est réduite à une transplantation de quelques mois d'une province dans une autre. L'exil de M. d'Aoust a fini avec la puissance de Bonaparte. Il a été, en août 1815, élu candidat à cette chambre des députés, où il eût siégé dignement entre MM. de la Bourdonnaye et Hyde de Neuville.

APPARENT. *Voyez* Cochon.

APPELIUS, né à Middelbourg, en Zélande, où son père était ministre du culte des réformés, exerça la profession de notaire avant d'entrer dans la carrière politique. Il y débuta comme membre de l'assemblée nationale de la république batave, dans laquelle il se distingua par une extrême activité et une sagacité peu communes. Il se maintint en place pendant tous les changemens qui s'opérèrent successivement dans cette république; et, lorsque la Hollande fut érigée en monarchie, sous Louis Napoléon, il fut nommé ministre secrétaire-d'état. Il conserva, dans ces nouvelles fonctions, la réputation qu'il avait justement acquise d'une clarté d'idées fort remarquable, et d'une grande aptitude aux différentes branches du travail administratif. Quand ce pays perdit son indépendance, et fut réuni à l'empire français, M. Appelius fut appelé à Paris, en qualité de conseiller-d'état. Il quitta cette capitale, le 12 avril 1814, pour rentrer dans sa patrie, qui venait de secouer le joug français et de redevenir libre. Il fut nommé d'abord conseiller-d'état pour la province de Zélande, sa patrie, ensuite placé à la tête de l'administration des finances pour les provinces méridionales du royaume; et enfin, ces provinces ayant été comprises dans l'organisation générale des finances du royaume, en 1815, et sa place venant, par là, à être supprimée, le roi l'a nommé directeur-général des impositions indirectes, place qu'il occupe encore aujourd'hui. C'est en cette qualité qu'il organisa le système de l'impôt indirect, tel qu'il existe maintenant dans ce royaume. Dans la session de 1815 des états-

généraux, il présenta à la deuxième chambre un projet de loi sur les successions, qui, vivement combattu par MM. Reyphins, Surlet de Chokier, et quelques autres députés des provinces méridionales, fut enfin rejeté à une faible majorité.

APPIANI (André), d'une famille noble, mais ruinée, naquit à Bozzio dans le Milanais, vers l'année 1750; il montra de bonne heure un goût prononcé pour la peinture, et se rendit célèbre dans cet art. Il sut vaincre par sa constance les obstacles que la fortune semblait opposer à son génie; s'attacha d'abord à des peintres de théâtre et fit d'excellentes études au moyen de quelques économies. Mais bientôt les voyages qu'il eut occasion de faire à Florence, à Parme et à Bologne, le mirent à même d'étudier les chefs-d'œuvres des grands maîtres. Rome, qu'il visita trois fois, offrit à son génie exalté les fresques de Raphaël; ce genre de peinture qu'on négligeait alors, flatta son imagination. Appiani s'y livra tout entier, et il y a égalé le *Corregio* et le *Parmigiano*. Mais s'il a surpassé, dans ses tableaux à l'huile, tous ses contemporains de la Lombardie, on peut dire, à juste titre, qu'il surpassa tous ceux de l'Italie moderne, dans ses peintures à fresque. Les plus belles qu'il eut faites, avant 1796, se trouvent à la coupole de l'église de *Santa-Maria di St-Celso*, à Milan. Il sut profiter avec beaucoup d'art des formes que le Bramante avait données à cette partie de l'édifice, et associa ainsi son génie à celui de ce célèbre architecte; le dessin de ce tableau est correct et hardi, la composition en est fine, les figures y sont distribuées et groupées avec grace, intelligence, et la peinture est pleine de chaleur et de charme. L'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie, accordait à Appiani son estime et toute sa protection; il lui fit peindre quelques plafonds et plusieurs tableaux pour son château de Monza. Lorsque Bonaparte eut conquis l'Italie, il voulut s'attacher cet artiste, et dans la suite, lorsqu'il eut placé sur sa tête la couronne de ce royaume, il le nomma peintre du roi et lui assigna un revenu considérable sur le trésor royal. Appiani fut nommé ensuite membre de l'institut des sciences, lettres et arts d'Italie, et décoré des ordres de la légion d'honneur et de la couronne de fer. A dater de cette époque, il produisit de nouveaux ouvrages, non moins estimés que les premiers, et où la reconnaissance paraît avoir guidé ses pinceaux. On cite ses portraits de Napoléon, du vice-roi, de la vice-reine, et ceux de beaucoup d'autres grands personnages. On peut encore admirer aujourd'hui, dans le palais royal de Milan, les peintures à fresque dont il a décoré les plafonds de plusieurs salons. Le gouvernement autrichien a respecté ces monumens. La composition en est savante et magnifique, et l'effet prodigieux. Dans l'une, l'empereur Napoléon est représenté porté sur un trône par quatre vertus. On compte peu de grands palais à Milan, où il n'y ait des fresques d'Appiani. Il avait encore peint un charmant plafond dans le palais, *Villa-Bonaparte*, donné en apanage au vice-roi Eugène Beauharnais, où l'on voit Apollon entouré des Muses. Au mois d'avril 1813, une attaque d'apoplexie lui fit quitter, pour toujours, son pinceau. Il essaya en vain de le reprendre. Son dernier ouvrage est resté incomplet, et il n'est pas vraisemblable qu'une autre main tente de l'achever. Guidé par son propre génie, qui se fortifia par l'étude des grands modèles, affranchi des conseils et de l'œil gênant de tout maître, Appiani s'était formé un style qui n'appartenait qu'à lui seul. Il s'est exercé, vingt-cinq ans, dans le genre de la peinture à fresque; le même maçon, pendant cette longue période, faisait les crépissures et les enduits sur lesquels il fallait peindre à frais; cet ouvrier, en se formant par ses leçons, avait contribué à la perfection de ses dernières compositions. La critique eut cependant quelques remarques à faire sur ses peintures à l'huile exposées au salon de Paris. Il existe une description imprimée de son

tableau peint à la coupole de l'église de *Santa Maria di St-Celso*. Appiani perdit, par la chute de Napoléon, les pensions qu'il tenait de ce monarque; il ne lui reste que de douloureuses infirmités et une fortune médiocre.

AQUILAR (D'), Espagnol, né en Andalousie, entra fort jeune au service, et venait d'obtenir, en 1808, le grade de colonel, lorsque les événemens qui se passaient en Espagne le décidèrent à s'embarquer pour le Nouveau-Monde, dans le courant de la même année. Il passa dans le Mexique, obtint, en peu de temps, le grade de général, et fit, en cette qualité, la guerre aux indépendans. Chargé, vers la fin de décembre 1814, d'une expédition très-importante, il partit de la Vera-Cruz le 18 janvier, à la tête de 1200 royalistes, pour aller à la rencontre d'un corps d'insurgés, sur lesquels on avait cru pouvoir remporter une victoire facile, à cause de leur infériorité en nombre et de leur discipline encore imparfaite; mais M. d'Aquilar eut lieu de se repentir de l'excès de sa confiance. Battu sur tous les points, il perdit ses meilleurs officiers, fut au moment d'être fait prisonnier, reçut une blessure grave, et ne s'échappa du champ de bataille que par un extrême bonheur.

ARAGO (DOMINIQUE-FRANÇOIS), né à Esterges, près de Perpignan, le 28 février 1786, entra, en 1804, à l'école polytechnique. Le ministre de l'intérieur le choisit, dans le courant de l'année 1805, pour remplir l'emploi de secrétaire du bureau des longitudes, et, peu de temps après, il fut chargé, avec M. Biot et deux commissaires espagnols (Chaix et Rodrigues), de continuer, en Espagne, la grande opération géodésique, par laquelle MM. Delambre et Méchain avaient mesuré l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. Les troubles excités en Catalogne, par l'invasion de l'armée française, interrompirent cette opération importante. Les Espagnols s'emparèrent de la personne de M. Arago, et le firent conduire dans les prisons de Roses, où il resta plusieurs mois; après avoir couru les plus grands dangers, il en sortit pour retourner en France; mais le bâtiment qui le portait fut attaqué et pris par un corsaire, qui le conduisit à Alger. Le consul français, lui ayant fait rendre la liberté, M. Arago s'embarqua de nouveau pour revenir dans sa patrie, et il arriva, sans accident, à Marseille, pendant l'été de 1809. Il avait conservé, avec le plus grand soin, les instrumens dont il s'était servi dans ses opérations importantes, ainsi que le travail relatif aux observations qu'il avait faites. (On peut trouver dans le *Mercure* du temps, des renseignemens sur le voyage dont nous venons de parler.) M. Arago s'est beaucoup occupé de chimie et de physique, et s'est livré, pendant long-temps, à des recherches sur les nouvelles propriétés de la lumière, découvertes par Malus. On ne connaît de lui que quelques extraits sur ses travaux astronomiques. Ces extraits ont été insérés dans divers journaux scientifiques, et publiés dans les mémoires de l'institut. Le recueil des observations faites en Espagne doit servir à former la suite de l'ouvrage que l'institut a publié sous le titre de *Base du système métrique*. M. Arago fut nommé sous le gouvernement impérial, membre de l'institut, en remplacement de M. Lalande, et le 21 mars 1816, il a été compris dans la 3me section de l'académie royale des sciences.

ARANCEY (Le baron D'), né à Vitry-le-Français. Ses services et sa personne sont peu connus; après avoir habité les garnisons, en qualité d'officier d'artillerie, il a fait, en 1793, les premières campagnes contre l'Espagne. Dénoncé à Toulouse pour avoir mis du son dans les cartouches, la ridicule invraisemblance de cette accusation ne le préserva pas d'une arrestation qui n'eut heureusement pas de suites. Il fit, sous le général Bonaparte les campagnes d'Italie, puis sous l'empereur, celle de Russie, et obtint le grade de général de brigade. Il se prononça fortement en faveur de la maison de Bourbon en avril 1814, et donna une impulsion

royale à la garde nationale de Vitry, dont il était commandant. Nommé maréchal-de-camp par le roi, M. d'Arancey demeura fidèle à sa cause lors du retour de Bonaparte, et courut quelques dangers pour la servir. Il est officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de St-Louis et de celui de la couronne de fer.

ARBAUD (JOSEPH-CHARLES-ANDRÉ D') marquis de Jouques, chevalier de Malte, depuis 1791 ; d'une ancienne famille de Provence. Il était l'aîné de deux frères qui, après être passés à l'étranger, et avoir servi dans les armées autrichiennes, sont rentrés en France, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Leur père, président à mortier au parlement de Provence, retiré à Lyon, pendant les troubles du Midi, y périt sur l'échafaud, en 1793. M. D'Arbaud ayant émigré, en 1791, s'attacha au corps de Condé, et fut nommé chevalier de St-Louis, pendant les campagnes que fit l'armée de ce prince. Bonaparte le nomma, après la révolution du 18 brumaire, sous-préfet à Aix, puis chevalier de la légion d'honneur et enfin baron de l'empire. Il était préfet du département des Hautes-Pyrénées, à l'époque où la guerre de la coalition commença. Il développa beaucoup de zèle et d'activité, dans l'exécution des mesures de la conscription, envoya des forces à la première légion de l'armée d'Espagne, et passait de continuelles revues des corps qu'il organisait. Ses proclamations enflammaient le courage de ses administrés ; il semblait vouloir, à force de dévouement et d'efforts, fixer sur lui l'attention du gouvernement, qui avait à s'occuper alors d'intérêts plus pressans et de plus haute importance. Ses vœux furent remplis, car, le *Moniteur* annonça bientôt : « Que le préfet des Hautes-Pyrénées, avait, par une sage prévoyance et une infatigable activité, mérité les plus grands éloges. » M. d'Arbaud répondit, à son tour, à cette marque de la satisfaction du gouvernement par une proclamation nouvelle, adressée à ses administrés, et dans laquelle on lisait le passage suivant : « Le soldat qui, dans ce moment, en levant les yeux, ne peut voir son aigle ou ses drapeaux, est un traître, un ennemi de la patrie, un Anglais. Celui qui le recèle est un conspirateur qui mérite la mort. La commune qui le protége n'est déjà plus française : elle se livre elle-même à la honte et au malheur qui l'attendent ; la maison qui l'abrite devrait être détruite ou rasée. Ramenez-les vous-mêmes sous leurs drapeaux. Vous aurez bien mérité de l'empereur, de la patrie, de l'armée, du département et de la commune. Habitans des Hautes-Pyrénées, je ne cesserai de vous répéter jusqu'à mon dernier jour (et j'avais espéré de le trouver noble et glorieux en combattant, au milieu de vous, ces perfides ennemis du plus grand des monarques et de la plus glorieuse patrie) : *Courage et union*, *honneur et fidélité*. » Après la chute du gouvernement impérial, toutes les autorités existantes furent confirmées par le gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée de M. le comte d'Artois, qui après son entrée à Paris, le 12 avril 1814, les confirma de nouveau, en sa qualité de lieutenant-général ; à peine le roi Louis XVIII, eut-il pris les rênes du gouvernement, qu'il manifesta les mêmes sentimens. Maintenu en mai 1814 dans ses fonctions de préfet des Hautes-Pyrénées, M. d'Arbaud, fut ensuite appelé à celles de préfet de la Charente. Lorsque Bonaparte reparut en France, il crut, sans doute, avoir à se plaindre de la conduite personnelle de M. d'Arbaud qu'il avait comblé de tant de bienfaits, et destitua ce magistrat ; mais cette disgrace ne fut pas de longue durée, car le roi, rentré à Paris le 8 juillet, nomma, dès le 12, M. d'Arbaud, à la préfecture du Gard, que remplissait alors M. de Cabrières, qui venait d'y être placé par M. le duc d'Angoulême, ou plutôt par la funeste influence du marquis de Villeneuve St-Alban, dont le crédit sur le prince était absolu. M. de Cabrières qui, par l'extrême exaltation de ses opinions

royalistes, était l'homme du monde le moins propre à remplir un poste de cette importance, dans un pays et dans des circonstances aussi difficiles, et qui, dans sa courte administration, sembla plutôt chargé de réveiller et d'aigrir tous les ressentimens, que de les éteindre, avait donné par ses fautes mêmes, une leçon salutaire à son successeur qui parut d'abord vouloir en profiter; il s'expliqua dans les termes les plus concilians et fit concevoir, dès son arrivée, l'espérance d'un avenir plus heureux. Obligé de se rendre à Toulouse, il paraît que M. d'Arbaud y reçut du gouvernement-général du Midi, des instructions tout-à-fait contraires aux intentions du roi et au premier plan de conduite qu'il s'était tracé en conséquence. Le marquis de Villeneuve St-Alban voyait avec beaucoup d'humeur le déplacement de son protégé; il avait fait partager cette humeur à M. le duc d'Augoulême, en persuadant à ce prince que son nom et son autorité se trouvaient par-là également compromis, et que s'il était forcé de céder aux ordres du roi, il devait exiger, au moins, que le nouveau préfet ne suivît pas une marche différente de celle de son prédécesseur. M. le duc d'Angoulême céda à ces considérations, et dit quelques mots à M. d'Arbaud, et laissa au marquis de Villeneuve St-Alban, qui dirigeait, ainsi qu'on l'a dit plus haut, toutes les opérations du gouvernement-général du Midi, le soin de donner à M. d'Arbaud tous les renseignemens nécessaires sur la conduite qu'il aurait à tenir. Celui-ci prit, sans doute, l'engagement de s'y conformer, car, de retour à Nimes, après une absence de trois jours qu'avait exigée son voyage, on ne retrouva dans M. d'Arbaud rien de ce qu'il avait annoncé à l'instant de son arrivée; ses principes et sa conduite, tout parut également changé; une soumission aveugle aux nouvelles instructions qu'il venait de recevoir, parut être devenue l'unique règle de sa conduite. Sa partialité se montra à découvert contre les protestans, et ses arrêtés ne parurent plus dirigés que contre eux. On pourra juger, par l'extrait d'un de ces arrêtés rendus à la suite de quelques troubles, de l'esprit qui animait le nouvel administrateur : « Tout rassemblement armé, toute troupe armée qui n'appartiendra pas, soit à un corps militaire de ligne légalement institué, soit à une garde nationale légalement organisée, et qui sera réunie dans une commune de son territoire, ou en marche et hors de sa commune, sans l'ordre écrit de ses chefs légaux, sera sur-le-champ sommé de se disperser, et, après cette sommation, en cas de refus d'y obtempérer, sera dispersé et dissous par la force militaire : ceux qui auraient fait partie de ces rassemblemens et qui seraient pris et arrêtés, seront livrés aux tribunaux compétens, pour être jugés par eux conformément aux lois. Tout individu qui serait porteur d'un signe de rebellion, ou qui ferait entendre des cris séditieux, sera sur-le-champ arrêté comme rebelle au roi et aux lois de l'état. Toute commune qui arborerait un pareil signe sera mise aussitôt à exécution militaire, et y restera jusqu'à ce qu'elle ait fait connaître et livré à l'autorité les chefs et les moteurs de la révolte. » M. d'Arbaud reconnut un peu plus tard, que loin d'inspirer une crainte salutaire, la rigueur de ses menaces n'avait fait que porter les esprits à un plus haut degré d'exaltation, et que bientôt, peut-être, il ne serait plus possible d'y porter remède; il adressa donc à ses administrés une proclamation nouvelle, d'un style tout-à-fait différent, et dans laquelle il exhortait à faire au roi le sacrifice de toutes les haines, et à réunir tous les cœurs. Cette proclamation eut le sort de toutes les fausses mesures conseillées par la peur; elle n'inspira que la défiance et le mépris, et les troubles se renouvelérent avec une telle violence, à la fin de 1815, que l'autorité royale fut méconnue, outragée, attaquée, dans la personne du maréchal-de-camp Lagarde, commandant le département, et que ce général,

lui-même, tomba sous les coups de quelques assassins, qui eussent eu moins d'audace, si leurs protecteurs eussent été moins puissans. Tant d'excès dont la cour feignait encore de ne pas apercevoir la véritable cause, provoquèrent, de la part du gouvernement, des mesures aussi sévères qu'elles étaient justes, et dont la moins rigoureuse et la plus utile, eût été sans doute l'ordre donné au marquis de Villeneuve St-Alban, de cesser ses fonctions et de venir rendre compte de sa conduite. Bien informé dès-lors, que cette sévérité même n'était qu'apparente, et qu'à l'exception du roi qui voulait mettre un terme à l'effusion du sang, et de ses ministres, qui voyaient leur autorité déjà chancelante, compromise et attaquée de toutes parts, le parti de l'exagération royale, fier de la protection des princes, se déclarait en faveur du marquis de Villeneuve qui repartit triomphant pour le Midi, avec l'assurance que les mesures de rigueur dirigées contre ses amis, allaient cesser. En effet, elles cessèrent bientôt après, et dès le lendemain du jour où M. d'Arbaud apprit qu'elles était révoquées, il en instruisit ses administrés par une proclamation dont voici quelques extraits. « Le roi est satisfait de votre conduite; il a comblé tous mes vœux et récompensé tous mes efforts en m'ordonnant de vous faire connaitre sa souveraine et paternelle satisfaction. Ainsi sont effacées quelques erreurs où des agiteurs perfides, abusant de votre royalisme même, vous avaient entraînés; ainsi sont anéantis ces bruits calomnieux que l'on a vainement tenté de faire circuler dans le sein de notre patrie, et jusqu'au pied du trône de notre auguste monarque, mais qu'on avait répandus avec trop de succès parmi les nations étrangères, détrompées aujourd'hui sur nos vrais sentimens. Je vous en conjure donc, braves Nîmois, braves gardes nationaux, continuez à mériter par votre obéissance à ses ordres sacrés et aux lois du royaume, par votre respect pour la liberté des cultes et des consciences, la faveur que le roi vient de vous faire, et votre justification à la face de l'Europe entière, que S. M. n'a pas dédaigné de proclamer elle-même, par son ordonnance royale du 10 de ce mois. *Vive le roi! vive à jamais notre grand, notre bon roi!* » Ce n'est pas sans quelqu'étonnement qu'on trouve à la fin de cette proclamation, cette déclaration étrange : « Que le roi n'a pas dédaigné de proclamer, lui-même, à la face de l'Europe entière, la justification des Nîmois. » A moins qu'on n'entende parler de la justification des protestans qui ont été assassinés et qui certes n'avaient nul besoin de cette justification, car ce n'est point aux victimes à se justifier, on ne voit pas quel sens M. d'Arbaud a prétendu donner à cette phrase qui nous paraît vraiment inintelligible, et ne saurait, sans la plus extrême dérision, être appliquée aux bourreaux, dont les dispositions, contenues seulement par la crainte, n'ont pas cessé d'être les mêmes, et n'attendent *que de meilleurs jours*. Quoi qu'il en soit, peu de temps après, une insulte nouvelle paraissait réservée à la justice et au gouvernement. Les assassins du général Lagarde, qui d'abord avaient pris la fuite, ayant été arrêtés et traduits devant un jury composé par M. d'Arbaud, ont été mis en liberté et portés en triomphe par leurs complices, sous les yeux du représentant de l'autorité royale. Cette fois, les ministres du roi, se sont montrés plus fermes que leurs prédécesseurs, car du moment où la nouvelle de ce scandale est parvenue jusqu'à eux, M. d'Argout, préfet des Basses-Pyrénées a été nommé préfet du département du Gard, et M. d'Arbaud a reçu l'ordre immédiat de cesser ses fonctions. — Le comte d'Arbaud, second frère du marquis, ayant aussi servi en Autriche, rentra avec lui en France, après le 18 brumaire. Il était sous le gouvernement impérial, chef d'escadron dans un régiment de gardes d'honneur. Il commande maintenant une légion départementale. — Le comte Ba-

che-Philippe-Augustin comte D'ARBAUD MISON, troisième frère du marquis, servait au régiment du roi dragons; il entra dans l'ordre de Malte, en 1796, et devint colonel de cavalerie au service d'Autriche. Rentré en France comme ses frères, après le 18 brumaire, il fut en 1811, nommé chef d'escadron des gardes d'honneur du département des Bouches-du-Rhône, fit en cette qualité, la campagne de 1813 et 1814 en Champagne, et se distingua particulièrement le 20 février, à la Fère-en-Tardenois. Il dispersa dans cette affaire, avec 60 gardes d'honneur qu'il commandait, un corps ennemi de 300 hommes; en septembre 1815, il a été nommé colonel de la légion départementale du Cher.—André-Eléazar D'ARBAUD, cousin des précédens, ancien président au parlement de Provence, long-temps domicilié à Aix où il était né, était venu, lors des troubles du Midi, fixer sa résidence à Lyon avec un grand nombre de magistrats attachés aux parlemens de Toulouse, d'Aix, de Grenoble et à la cour des aides de Montpellier; arrêté et traduit devant la commission temporaire de Lyon, le 6 nivôse an 2 (26 décembre 1793), il y fut condamné à mort le même jour, et périt âgé de 57 ans.

ARBAUD, habitant de Marseille, fut, après le 31 mai 1793, nommé commandant des troupes destinées à seconder la généreuse résistance des départemens à la tyrannie que la commune de Paris faisait peser sur la convention nationale et sur la France; il marcha contre le général Carteaux, qui ne s'attendait pas à tant de résistance de la part de troupes mal disciplinées et levées avec précipitation, le joignit, après avoir passé la Durance, le battit complètement et s'empara du château de Cadenet. Le triomphe de ce brave citoyen ne fut que de courte durée. Dès qu'on eut appris, à Paris, la défaite de Carteaux, on envoya en toute hâte, à ce général, une partie des troupes que le comité de salut public avait entassées dans les départemens des environs de Lyon, menacés d'un soulèvement général. Une armée de plus de 6000 hommes, ayant été réunie en peu de temps, fut mise de nouveau sous les ordres du général Carteaux; celui-ci attaqua l'armée marseillaise et la mit en déroute, après un combat opiniâtre et sanglant. Le généreux Arbaud fut blessé, fait prisonnier et condamné à mort. Sa perte entraîna celle de deux de ses parens, l'un (Joseph-Victor), juge-de-paix à Marseille, pendant l'insurrection des sections, et immédiatement recherché après cette époque, ne fut cependant arrêté et condamné à mort, par le tribunal révolutionnaire de cette ville, que le 4 pluviôse an 2 (23 janvier 1794); l'autre (Joseph), né à Grenoble et domicilié à Lyon, avait été précédemment arrêté dans cette ville, livré à la commission militaire, et condamné à mort le 21 frimaire an 2 (11 décembre 1793).

ARBELLE (D') *Voy.* ANDRÉ.

ARBERG (le comte D'), général au service de l'empereur. Il obtint, en 1789, le commandement d'un corps autrichien qui avait été battu à Thurnhout, par une division d'insurgés brabançons, et entra dans Gand, où l'étendard de la révolte venait d'être levé. Quelques-unes des troupes qui étaient sous ses ordres commirent dans cette occasion des excès qui, loin d'intimider les Gantois, ne servirent qu'à les exaspérer davantage. Une affaire très-vive s'engagea dans plusieurs quartiers de la ville, entre les Autrichiens et le corps de volontaires, secondé par une partie de la populace. Un assez grand nombre de maisons furent pillées et quelques-unes incendiées; enfin, après deux jours d'un combat très-opiniâtre, M. d'Arberg capitula et consentit à évacuer la ville. Cet événement eut la plus grande influence sur l'état général de la Belgique, et contribua beaucoup à déterminer la retraite de Bruxelles, qui eut lieu peu après. On cite le fait suivant comme exemple de la fureur qui animait les deux partis dans l'affaire de Gand : après la délivrance de cette ville, les

vainqueurs trouvèrent étendus l'un sur l'autre, les cadavres d'un officier autrichien et d'un jeune Gantois, qui s'étaient mutuellement percés de coups; la lutte s'étant sans doute prolongée après leur chute, ce dernier avait les dents enfoncées dans le visage de son adversaire. M. d'Arberg, après la retraite générale, conserva son commandement et remporta d'abord quelques avantages sur les insurgés, et commençait à leur inspirer les plus vives inquiétudes; mais il fut enfin repoussé, et il eut la douleur de voir ravager toutes ses propriétés dans le Hainaut. M. d'Arberg abandonna alors la carrière militaire et donna sa démission. Il est mort à Bruxelles, le 17 septembre 1813.

ARBERG DE VALLENGIN (Charles-Philippe d'), fils du précédent, comte de l'empire germanique, officier de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de la Réunion, est l'un des Belges qui, dans ces derniers temps, ont figuré avec le plus d'avantage sur la scène politique. Il avait environ 28 ans, lorsque l'empereur Napoléon le nomma son chambellan. Son esprit actif et la facilité de son expression ne tardèrent pas à le faire distinguer, et il fut chargé d'une mission pour Saint-Pétersbourg. Après les événemens de Bayonne, il fut investi de la garde des princes d'Espagne, que la plus lâche trahison avait attirés en France, et qui se trouvaient détenus au château de Valençay. Il porta, dans l'exercice de ce nouvel emploi, une vigilance qui prouva que l'autorité ne s'était point trompée en le lui confiant. Il fut ensuite appelé à la préfecture de Brême, où l'empire de ce qu'on nommait la constitution avait été suspendu par suite des mouvements insurrectionnels qui s'étaient manifestés, en 1813, dans les villes anséatiques. Il s'acquitta de ces fonctions avec son intelligence ordinaire, et avec toute l'activité qu'exigeaient ces circonstances. De cette préfecture, il devait passer à celle de Mayence; mais les événemens de la campagne de 1814 ne lui ayant pas permis d'en prendre possession, il revint à Paris, où il succomba, le 18 mai de la même année, à une maladie causée, en grande partie, par les fatigues et les inquiétudes dont il avait été accablé dans ces conjonctures pénibles. M. d'Arberg a constamment joui de la réputation d'habile administrateur et d'adroit courtisan; l'amabilité de ses formes déguisait ou du moins adoucissait souvent la rigueur de ses fonctions. Il est mort à l'âge d'environ 40 ans. L'empereur Napoléon ayant fait un voyage dans la Belgique, en 1810, M. d'Arberg l'y accompagna.

ARBLEY, *Voy* Burney (Miss.)

ARBOGAST, député à la convention, né à Mutzigen, en Alsace, le 4 octobre 1759, était, avant la révolution, recteur de l'université de Strasbourg, professeur de mathématiques à l'école d'artillerie, et correspondant de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, qui lui a adjugé, en 1792, un prix de mathématiques. Ayant adopté les nouvelles idées avec la modération d'un homme de bien, le département du Bas-Rhin, où son caractère n'était pas moins apprécié que ses talens, le nomma député à l'assemblée législative en septembre 1791. Il proposa à l'assemblée lors de l'insurrection du 20 juin, de ne point se borner à envoyer, auprès du roi, une députation de 24 membres, et insista pour qu'une autre députation de 12 membres se rendît auprès du prince royal; car, en ce moment, toute la famille du roi courait le plus grand danger. Cette proposition ne fut pas adoptée. M. Arbogast montra beaucoup de sagesse, dans sa conduite, pendant la durée de ses fonctions législatives. Il fut nommé, en septembre 1792, membre de la convention nationale, et s'y conduisit de manière à justifier le choix honorable que les électeurs avaient fait de lui. Dans le procès de Louis XVI, M. Arbogast vota pour l'appel au peuple, la détention de ce prince jusqu'à la paix générale, et le sursis. Après la session conventionnelle, il n'a rempli aucune fonction publique, et s'est hâté de rentrer dans son cabinet, où il a

continué à se livrer au genre d'étude qui avait occupé toute sa vie. Il est mort le 8 avril 1803, âgé seulement de 44 ans.

ARBORIO DE BRÊME. *Voyez* Brême.

ARCAMBAL, né à Versailles, a rempli aux armées pendant les guerres de la révolution, les fonctions de commissaire des guerres et de commissaire ordonnateur. Il fut ministre de la guerre à Naples, à la suite de l'invasion de ce pays par l'armée française, commandée par le général Championnet. Ayant continué à servir aux armées, sous les gouvernemens consulaire et impérial, dans les emplois qu'il y avait précédemment occupés, il a été nommé inspecteur aux revues et officier de la légion d'honneur en 1806. Lorsque le prince Joseph monta sur le trône de Naples, M. Arcambal le suivit, et fut successivement nommé aux places de commissaire-général, grand-préfet du palais et conseiller-d'état. Le 20 mai 1807, le roi le fit intendant-général de sa maison. Le crédit de M. Arcambal ne se soutint pas sous le règne du roi Joachim. Napoléon, ayant ordonné aux Français attachés au service de Naples de rentrer en France, lorsque tout semblait annoncer que le roi Joachim était sur le point de réunir ses forces à celles de la coalition armée contre l'ambition de Bonaparte, Joachim ne laissa d'autre choix aux Français qui étaient à son service, que de se faire naturaliser, ou de repartir immédiatement pour la France; M. Arcambal fut du nombre de ceux qui prirent ce dernier parti. Il était, en 1815, chef de division au département de la guerre.— Son frère, chef de division au même département, en 1791, sous le ministère de M. Duportail, avait été arrêté à la suite des événemens du 10 août 1792. Mis en liberté dans les derniers jours de ce mois, il échappa ainsi aux massacres des premiers jours de septembre 1792. Il a été nommé membre de la légion d'honneur, le 10 septembre 1814.

ARCHAMBAULT, avocat, n'était connu à Paris que pour y avoir rempli les fonctions d'électeur et celles de juge dans les tribunaux de district; ces tribunaux ayant été supprimés, M. Archambault continua d'exercer la profession d'avocat, et poursuivit avec vigueur les héritiers du système de Robespierre. Cette haine l'entraîna trop loin, dans les jours qui précédèrent le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Il fut nommé président de la section du Théâtre-Français, non moins ennemie de la république en 1795, qu'elle l'avait été de la royauté en 1792, et contribua, de tous ses moyens, au succès de la révolte, aussi impolitique qu'insensée, qui tendait, sans projet fixe, sans plan arrêté, à renverser la convention qui, quoique tombée dans l'impuissance et le mépris, était cependant la seule autorité légitime qui existât encore. Un jugement, rendu par une commission militaire établie à la suite des événemens de vendémiaire, condamna à mort M. Archambault, comme coupable d'avoir signé une invitation aux citoyens de Vitry, pour les engager à venir au secours des sections de Paris. Il ne lui fut pas difficile de s'y soustraire; une seule victime avait suffi aux vainqueurs. L'autorité se montrait même si peu rigoureuse envers les chefs de l'opposition sectionnaire, que le comte de Castellane, condamné à mort par contumace quelques jours auparavant, n'avait pas quitté Paris, et que rencontré par une patrouille, au milieu de la nuit, il répondit au cri de *qui vive*, qui lui fut adressé par le commandant: « *Eh parbleu! c'est moi; Castellane, contumace.* » On rit beaucoup de cette plaisanterie, qui toute imprudente qu'elle était, n'eut cependant aucune suite. M. Archambault, s'étant présenté, deux ans après ce jugement, devant le tribunal criminel du département de la Seine, fut unanimement acquitté, et devint, bientôt après, vice-président de ce tribunal. Il est encore aujourd'hui au nombre des avocats qui honorent le barreau de Paris. — Un autre Archambault (Renard du Coudray), chevalier de l'ordre de St-Louis, né

à Paris en 1740, a été condamné à mort le 8 thermidor an 2 (26 juillet 1794), comme impliqué dans une de ces prétendues conspirations de prison qui ont fait couler des flots de sang.

ARCHIMBAUD (Le marquis D'), fut nommé membre de la chambre des députés, par le département de Vaucluse, en septembre 1815, et commissaire du 3[e] bureau pour les rapports à faire sur le projet de loi relatif au budget, le 19 janvier 1816. Il fit à la même époque un *Rapport*, qu'il a fait imprimer, *sur la nécessité de faire des réformes et des réductions dans les dépenses intérieures de la chambre.*

ARÇON (JEAN-CLAUDE-ELÉONORE LE MICHAUD D'), ex-sénateur, officier-général du génie, né à Pontarlier en 1733. Destiné dès son enfance à suivre la profession du barreau, qui était celle de son père, le jeune d'Arçon parut toujours en opposition avec les vœux de sa famille, et ne s'occupait qu'à lever des plans et à dessiner des fortifications. Tous les efforts qui furent tentés afin de le rappeler à une carrière pour laquelle il éprouvait un dégoût invincible, ayant été sans succès, il fut décidé, lorsqu'il eut atteint l'âge de 21 ans, qu'on l'enverrait à l'école de Mézières. Ses progrès y furent si rapides que, dès l'année suivante, il fut reçu ingénieur ordinaire. Il se fit particulièrement remarquer lors de la défense de Cassel, en 1761. Il fut, en 1780, le premier inventeur des batteries flottantes, essayées avec si peu de succès lors du siége de Gibraltar, et dont le perfectionnement eût été si facile. Colonel du génie à Landau, il fut bientôt promu au grade de général et se rendit successivement, en février 1793, maître de Bréda, que défendait le général comte de Byland, et de Gertruydenberg. Il rendit compte à la convention de la prise de cette place. Dénoncé pour avoir suivi Dumouriez dans sa fuite, il déclara hautement que cette accusation était une insigne calomnie. Retiré dans le département du Jura, il demeura étranger aux affaires publiques pendant quelques années. Carnot le fit nommer, en l'an VII (1799), membre du bureau militaire établi près le directoire. Consulté sur les plans de campagne de cette époque, il ne les approuva point, en prévit les suites, et ne fut pas écouté. Ces contrariétés le déterminèrent à retourner dans sa province. Il en fut rappelé, après le 18 brumaire, par le premier consul qui le nomma sénateur. M. d'Arçon, ayant acheté, près du village d'Auteuil, la belle terre de la Thuilerie, n'y a passé qu'un très-petit nombre de jours heureux avec M[me] de Vaudé, sa fille; il y est mort le 1[er] juillet 1800. M[me] de Vaudé n'en a pas conservé long-temps la jouissance; forcée elle-même, par le dérangement de sa fortune, de renoncer à cette propriété, elle l'a vendue à la marquise de Brienne qui y est morte peu de temps après.

AREMBERG (Le prince PROSPER D'), d'une des maisons les plus illustres de la Belgique. Ayant été admis au nombre des princes de la confédération du Rhin, en qualité de duc régnant d'Aremberg, il leva à ses frais, en 1808, le 27[me] régiment de chasseurs avec lequel il entra au service de France. Il fut envoyé en Espagne en 1809, et se distingua à la fin de mars 1810 à l'attaque du port de Huelba, où il enleva un convoi de neuf bâtimens chargés de grains. Le 15 mai il chargea l'ennemi avec beaucoup de vigueur, et le poursuivit jusques dans Huelba, dont il se rendit maître; les 24 et 25 août, ayant été vivement poursuivi lui-même, il fut forcé de se replier sur San-Lucar après des escarmouches continuelles. Le 28 il chargea et détruisit, presqu'en entier, un corps de cavalerie espagnole. Dans les premiers jours de septembre 1811, il balaya, à la tête de son régiment, les deux rives du Tage du côté d'Albuquerque et poursuivit le général Castanos jusqu'aux frontières du Portugal, mais ayant été surpris à Cacirez le 28 octobre 1811, il fut fait prisonnier avec 15 officiers, 500 soldats et deux pièces de canon. Le duc d'Aremberg ne fut point échangé, il fut transféré en Angleterre, et ne re-

vint à Bruxelles qu'après l'occupation de la Belgique par les troupes alliées. Il avait épousé, le 1er février 1808, Mlle Stéphanie Tascher de Lapagerie, nièce de l'impératrice Joséphine, et lui constitua en dot une somme d'un million, sous la condition qu'elle serait employée à l'acquisition d'un hôtel à Paris. Ce mariage ne fut point heureux et causa beaucoup de chagrin au duc et à sa famille. Une sorte d'antipathie paraissait éloigner de lui son épouse. En octobre 1815, elle fit, par-devant les tribunaux de Paris, une demande en nullité de mariage, et demanda à son mari une provision annuelle de 36,000 francs; cette demande fut rejetée; le prince d'Aremberg fut d'abord condamné à lui en payer 12,000, à condition que la princesse rendrait les diamans et les autres objets mobiliers que réclamait son époux; mais le mariage fut ensuite cassé dans toutes les formes. — Le duc d'Aremberg, père, fut nommé sénateur par Napoléon, le 19 mai 1806. C'est à tort que la dernière Biographie de Michaud a annoncé sa mort.—Le prince Pierre d'Aremberg, l'un de ses fils, après s'être distingué en plusieurs circonstances et notamment au siége de Dantzig, en qualité d'officier d'ordonnance de l'empereur, est rentré dans sa patrie et sert actuellement comme adjudant du roi des Pays-Bas. — Son frère, Philippe, est mort à Vienne en 1815, d'une chute de cheval.

ARENA (Barthélemy), né en Corse, adopta les principes de la révolution française avec toute l'ardeur du caractère national et celle de son caractère personnel. Nommé député suppléant de cette île, aux états-généraux, il obtint la place de procureur-général-syndic près l'administration centrale, du moment où la nouvelle division territoriale des provinces fut décrétée par l'assemblée constituante. Cependant à peine cette administration, composée des amis les plus ardens du nouvel ordre de choses, fut-elle en activité, qu'une grande mésintelligence s'établit entre elle et la municipalité qui, formée depuis long-temps et sortie des premiers troubles, s'occupait uniquement du maintien de l'ordre public et ne favorisait pas les idées nouvelles. Dénoncé comme factieux par un officier municipal nommé Belgodère, Aréna ne ménagea point ses ennemis, qui de leur côté, ne tardèrent pas à faire, à lui et à ses collègues, une guerre qui, quoique sourde, n'en était pas moins active. Un mouvement qui se manifesta, pendant les premiers jours de juin 1791, dans la ville de Bastia, mit pour quelque temps, un terme à cette lutte, et assura à la municipalité une victoire dont elle ne jouit pas long-temps. Aréna, embarqué pour la France avec les membres de l'administration centrale, trouva facilement les moyens d'y justifier sa conduite et d'accuser celle de ses ennemis. Sa présence et l'appui du parti dominant firent, à la suite d'un rapport qui fut fait sur les troubles de Bastia, le 18 juin 1791, sous la présidence de M. Dauchy, rendre à l'assemblée constituante, un décret qui rétablissait l'administration départementale, approuvait sa conduite, et ordonnait la poursuite des auteurs de l'insurrection. Pendant qu'Aréna triomphait à Paris, sa famille était poursuivie en Corse et ses propriétés dévastées; néanmoins ses amis, dont le nombre croissait, sous l'influenee des événemens révolutionnaires, le firent nommer, quoiqu'absent, à l'assemblée législative. Il y débuta en défendant Chollet accusé de complicité dans les troubles de Perpignan. Le 17 février 1792, il fit décréter d'accusation l'émigré Faviani, capitaine au 12e régiment de chasseurs; le 10 mars suivant, il vota celle de M. Delessart, ministre des affaires étrangères; le 4 juin, il demanda l'ordre du jour sur la dénonciation du député Ribes, contre la faction d'Orléans; le 2 juillet, il se joignit à Thuriot pour obtenir le licenciement de la garde nationale et la déclaration de la patrie en danger; enfin, quelques jours après, il réclama vengeance contre le général Jarry qu'il accusa d'avoir fait in-

cendier Courtrai, et dénonça, le 27, le ministère du roi, qui venait de remplacer Roland, Servan et Clavière. Aréna, nommé le 9 août 1792, l'un des secrétaires de l'assemblée législative, fut chargé, en septembre, de se rendre dans le département de la Seine-Inférieure, pour y rétablir l'ordre, fortement compromis à la suite des événemens du 10 août. N'ayant pas été élu à la convention, il adressa par écrit à cette assemblée le compte de la mission qu'il venait de remplir. Il repassa en Corse très-peu de temps après l'ouverture de la convention et continua d'exercer sur les affaires politiques de son pays, une influence très-active. Il se déclara depuis, et dans toutes les circonstances, l'ennemi de Paoli, et se trouva par-là en opposition avec le parti de ce général encore puissant de l'influence anglaise, et celui de Bonaparte qui allait bientôt s'élever, et dont la famille était de longue date ennemie déclarée de la famille Aréna. En juin 1793, il développa beaucoup de fermeté contre les insurgés de Calvi, les poursuivit sans relâche, força Paoli à se retirer en Angleterre, et informa la convention, au commencement de 1794, des détails relatifs à la capitulation de cette place. Aréna fut à son tour contraint de s'expatrier, lorsque les Anglais, par l'effet des intelligences que Paoli leur avait ménagés, s'emparèrent de la Corse. Arrivé à Paris, il s'y lia étroitement avec les jacobins, montra une grande assiduité à leurs séances, et se plaignit à celle du 5 novembre 1794, « du *silence* et de la *torpeur* de ses membres, lorsque par-tout les patriotes étaient opprimés. » Aréna, qui était reparti pour la Corse, du moment où les Anglais l'avait évacuée, n'y négligea aucun des moyens qui pouvaient rendre à son parti, long-temps abattu, toute sa force et toute son influence. Des troubles avaient éclaté à Ampugnano, en janvier 1798; Aréna y accompagna le général Cazalta et contribua puissamment à les réprimer. Député au conseil des cinq cents, pour la session de prairial an 6 (mai et juin 1798), il y dénonça l'écrit d'un nommé Gilbert, comme propre à égarer l'armée et prit part à quelques discussions de peu d'intérêt. L'armée suivante (1799) il se déclara en faveur du projet de la levée des conscrits, et insista fortement sur la liberté de la presse, en appuyant son opinion de l'exemple de l'Angleterre et de celui des États-Unis. Le 30 prairial an 7 (19 juin 1799), il annonça à la tribune du conseil des cinq-cents, « qu'il existait à Paris une armée de 15 à 20 mille hommes dont le directeur Merlin voulait se servir pour décimer la représentation nationale, et que depuis vingt-quatre heures on brûlait chez le ministre de la police tous les papiers qui pourraient jeter du jour sur la conspiration du 30 prairial. » Quelques jours après, il fit adresser un message au directoire pour savoir si les commandans des places fortes de l'Italie, tombées au pouvoir de l'ennemi, avaient fait leur devoir. A cette époque, venait de se former, à l'abri des lois constitutionnelles, une société populaire qui se réunissait dans l'ancien local du Manége, où avaient siégé autrefois les assemblées constituante et législative. Aréna se fit remarquer, dans cette société, par l'extrême violence de ses opinions; il accusa surtout le général qui commandait à Turin, d'avoir livré cette place aux Austro-Russes. Il continua de dénoncer le directoire sur les dilapidations qu'il protégeait, et les manœuvres par lesquelles il s'opposait à ce qu'on décrétât la proposition faite par Jourdan, de déclarer le danger de la patrie; il ajouta : « que si l'acte d'accusation contre les directeurs n'était pas admis, il faudrait en accuser la faction des voleurs. » Il demanda, le 29 septembre, que la république décernât des témoignages formels de la reconnaissance nationale au général Masséna et à l'armée d'Helvétie, pour la victoire de Zurich. Personne ne se prononça plus fortement qu'Aréna contre la journée du 18 brumaire. La vieille haine que sa famille portait à Bona-

parte, et dont on a eu occasion de parler au commencement de cet article, détermina cette résistance, plus encore que les opinions démocratiques d'Aréna. On prétendit qu'il avait eu l'intention de poignarder le général Bonaparte au milieu du conseil des cinq-cents; cette assertion a pu trouver quelque vraisemblance dans le caractère de la haine corse; mais il a été impossible d'en apporter aucune preuve. Aréna, compris dans la double liste des députés exclus du corps-législatif et de ceux qui devaient être déportés, s'est soustrait, par la fuite, à l'arrestation dont il était menacé. Le 29 frimaire an 8 (20 décembre 1800), une lettre, publiée sous son nom, a repoussé les accusations dont il avait été l'objet au 18 brumaire; toutefois le changement qui venait de s'opérer dans la forme du gouvernement ne lui permettant plus de reparaître en France, tant que les rênes de l'état seraient entre les mains de Napoléon, Aréna s'est, dit-on, retiré en Italie, et y a vécu dans l'obscurité jusqu'à la chute de ce prince. Il est présumable que depuis le rétablissement de la maison de Bourbon, il sera retourné dans sa patrie.

ARENA (Joseph), frère du précédent et député, comme lui, au conseil des cinq-cents, avait fourni une carrière militaire honorable. Parvenu au grade d'adjudant-général, il se distingua, par une bravoure brillante, au siége de Toulon, et son nom fut cité avec éloge dans les rapports officiels. Admis au conseil des cinq-cents, où le département du Golo l'avait élu pour la session qui commençait au 1er prairial an 4 (20 mai 1796), il y fit dans la séance du 7 brumaire an 6 (28 octobre 1797), un rapport sur la défaite des rebelles en Corse. La haine d'Aréna pour Bonaparte était si forte qu'ayant été nommé chef de brigade dans la gendarmerie, à l'expiration de ses fonctions législatives, il donna sa démission, à la suite des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), afin de ne pas servir un gouvernement dont ce général était devenu le chef. Aréna ne dissimulait ni sa haine, ni ses ressentimens, et voyait un ami dans quiconque partageait avec lui les affections dont il était dominé, et qui le conduisirent bientôt à former les relations qui le perdirent. La police de Bonaparte le faisait suivre; on connut les desseins des personnes avec lesquelles il avait formé une liaison plus intime; on pénétra sans beaucoup de difficulté, et à la suite de quelques confidences imprudentes, les motifs qui avaient donné lieu à cette liaison; enfin on apprit que Ceracchi, célèbre sculpteur romain, Topino-Lebrun, peintre et ex-juré du tribunal révolutionnaire, Demerville, ancien secrétaire de Barrère, au comité de salut public, et Diana, jeune séïde romain, d'un grand caractère, avaient formé le projet de poignarder le premier consul, lorsqu'il se rendrait dans sa loge à l'opéra; ce qui eût été impossible à exécuter, si cette loge eût été située alors où elle l'a été depuis, et si l'on n'y fût parvenu que par un escalier dont l'usage fût interdit au public; cela était facile dans ce temps-là, parce qu'on arrivait à la loge du consul par l'escalier commun, et qu'on pouvait par le moindre obstacle, embarrasser sa marche et celle de sa suite. Les auteurs présumés de cet attentat, avaient été arrêtés sur des soupçons, beaucoup plus encore que sur des preuves, dans la salle même de l'opéra, le 18 brumaire an 9 (9 novembre 1800), dont ils n'avaient pas choisi sans intention l'anniversaire. L'instruction de l'affaire traînait en longueur, lorsque l'explosion de la machine infernale, arrivée le 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), réveilla toutes les craintes, et rendit indispensable aux yeux du gouvernement, la nécessité d'un exemple. Aréna était, depuis 45 jours, prisonnier à la Force à l'époque de cet événement; il s'écria, dès qu'il en apprit la nouvelle: « Ceci est notre arrêt de mort. » Il ne se trompait point; traduit peu de jours après avec

ses quatre coaccusés, au tribunal criminel du département de la Seine, il y fut condamné à mort, le 19 nivôse an 9 (9 janvier 1801), avec trois d'entre eux; le seul Diana, non moins coupable, n'échappa au même sort que par l'intérêt qu'inspirèrent sa jeunesse et peut-être l'audacieuse franchise de ses aveux. Les condamnés ayant interjeté appel de ce jugement au tribunal de cassation, l'opinion des juges fut quelque temps en balance; mais enfin une extrême rigueur et peut-être des considérations supérieures l'emportèrent, et le pourvoi de ces infortunés fut rejeté à une faible majorité; ils furent exécutés le 10 pluviôse an 9 (30 janvier 1801). Tous quatre saluèrent le public et montèrent sur l'échafaud avec un grand courage. Aréna surtout parut considérer la mort avec l'indifférence la plus stoïque.

ARETIN (Adam), né à Ingolstadt le 24 août 1769, revêtu depuis 1789 de différens emplois administratifs à la chancellerie de Bavière, s'est montré moins littérateur qu'amateur des beaux-arts; on connaît de lui les ouvrages suivans : *Magasin des Arts du dessin*, Munich, 1791, in-8, fig.—*Manuel d'une Philosophie de la vie humaine*, ibid. 1793, in-8, fig. — *Catalogue des Estampes gravées par Clodowiecki*, ibid., 1796, in-8, etc. Les deux premiers ouvrages sont en allemand.

ARETIN (Jean-George), frère du précédent, né à Ingolstadt le 28 avril 1770, directeur du département d'agriculture et des ponts et chaussées dans le Haut-Palatinat, a publié quelques ouvrages d'économie rurale qui n'ont guère qu'un intérêt local, et quelques ouvrages de circonstance. L'année 1800 de la *Feuille hebdomadaire* du Haut-Palatinat, est presqu'en entier de lui. Enfin il a donné *Le Génie de la Bavière sous Maximilien IV*, Munich, 1802, in-8, fig.

ARETIN (Jean-Christophe, baron d'), né à Munich, le 2 décembre 1771, frère cadet des précédens. Ce laborieux bibliographe, à peine âgé de 20 ans, fut nommé conseiller aulique et obtint, en 1799, la place de conseiller de la direction générale des états de Bavière, près la première députation; en 1804, il fut élu vice-président de l'académie de Bavière, et premier conservateur de la bibliothèque de Munich. Le baron d'Aretin, membre de l'académie de Goettingue et de plusieurs sociétés savantes, a publié beaucoup d'ouvrages, presque tous écrits en allemand; nous allons indiquer les principaux : *Diatribe epistolica de primá eâque rarissimâ collectione actorum pacis Westphalicæ*, Munich, 1812, in-8.—Pamphlets et pièces de vers de circonstance en allemand. — *Discours sur les plus anciens monumens de l'art typographique en Bavière*, lu devant l'académie des sciences de Munich. — *Recherches sur les cours d'amour dans le moyen-âge, tirées d'anciens manuscrits*, Munich, 1803, in-8.—*Anciennes traductions sur la naissance et la jeunesse de Charlemagne*, ibid., 1803, in-8.—*Histoire des juifs en Bavière*, Landshut, 1803, in-8. — *Mémoires d'histoire et de littérature, tirés principalement des manuscrits de la bibliothèque de Munich*, ouvrage périodique, Munich, 1803 et années suivantes, in-8.—*Pensée sur la vraie idée qu'on doit se former de la mnémonique*, ibid., 1804, in-8. — *Théorie abrégée de la mnemonique*, Nuremberg, 1807, in-8. — *Mémoires pour l'histoire littéraire de la baguette divinatoire*, Munich, 1817, in-8. — *Bibliothèque historique et statistique de Bavière*, en forme de manuel. *Prospectus*, ibid., in-8.—*Discours sur les résultats immédiats de l'invention de l'imprimerie*, ibid., 1808, in-4, etc. Le baron d'Aretin, est l'éditeur du journal intitulé : *Nouvel Indicateur littéraire*, qui s'imprime à Tubingen, depuis 1808. Entre autres morceaux curieux, il y a inséré dans les numéros 1 et 2 de 1808, *un mémoire sur les nouvelles recherches pour une langue universelle*. Il a été l'éditeur de la *Notice statistique de l'évêché d'Augsbourg*, par Joseph-Elie de

Seyfried, Landshut, 1804, in-8, et y a joint une vie de l'auteur.

ARGENSON (Le marquis DE VOYER D'), arrière-petit-fils du garde-des-sceaux de ce nom, sortit de France à l'époque où il n'y avait d'autre alternative pour ses malheureux habitans, que d'être victimes ou bourreaux, et cette alternative même, ne pouvait en être une pour M. d'Argenson. Rentré en France après le 18 brumaire, il fit, avec les débris qu'il avait sauvés de sa fortune, et le revenu encore considérable de la terre des Ormes située à peu de distance de Chatellerault, quelques spéculations heureuses qui le mirent à même de racheter une partie de l'antique patrimoine de sa famille, et en particulier la forêt de la Guesche, en Poitou. Il recouvra successivement ainsi la presque totalité de ses biens. Nommé, au commencement de 1809, président du collége électoral du département de la Vienne, il le fut bientôt après à la préfecture du département des Deux-Nèthes, et fit, pendant quatre années, révérer et chérir une administration dont les Anversois ont conservé le souvenir le plus reconnaissant et le plus cher. Les motifs qui ont amené la démission de ce magistrat, ne lui font pas moins d'honneur que son administration elle-même. Forcé d'obéir aux ordres injustes et vexatoires que lui transmettait le ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, relativement à l'octroi d'Anvers, et à ceux plus oppresseurs, plus odieux encore dont le ministre de la guerre, duc de Feltre, ne cessait de lui recommander la rigoureuse exécution, M. d'Argenson ne vit d'autre moyen de se soustraire aux obligations funestes que lui imposait son emploi, que de le résigner. Sa démission fut acceptée, et la préfecture des Deux-Nèthes confiée à M. Savoye-Rollin. Il ne fut pas permis à M. d'Argenson de jouir long-temps, au milieu de sa famille et de ses amis, du repos qui venait de lui être rendu, mais il en connaissait trop le prix pour s'exposer à le perdre encore. L'opinion publique l'avait avantageusement fait connaître à la cour; malgré l'éloignement qu'elle avait pour lui, elle crut devoir à cette opinion toute-puissante, le sacrifice de ses répugnances et offrit, en 1814, à M. d'Argenson, la préfecture du département des Bouches-du-Rhône; M. d'Argenson ne se montra pas moins généreux que la cour, et refusa l'offre qui lui était faite. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte vint reprendre les rênes du gouvernement, il crut devoir légitimer cette occupation inattendue d'un trône solennellement abdiqué, en réunissant autour de lui les représentans de la nation; celui qui, sans manquer au respect dû au roi, avait pensé, à l'aspect des prétentions d'une faction stupide, altière et puissante, qu'il ne lui convenait pas d'accepter des fonctions qui l'eussent infailliblement exposé à de nouvelles disgraces, ne se considéra plus comme libre de refuser le poste qui lui était assigné par la confiance et le choix de ses concitoyens, dans des circonstances dont le péril égalait l'honneur; M. d'Argenson fut donc député à la chambre des représentans, par le département du Haut-Rhin, en mai 1815; mais les événemens se succédèrent avec une telle rapidité, à cette époque, que cette chambre où tant de sentimens nobles étaient unis à tant de courage et de lumières, ne put, en un si court espace de temps, opérer d'autre bien que de léguer à la génération contemporaine et à la postérité, ce testament politique où, tôt ou tard, les peuples retrouveront leurs droits, et les gouvernemens leurs devoirs. Nommé, le 24 juin, plénipotentiaire auprès des puissances alliées pour négocier la paix avec elles, le retour à Paris de la députation dont M. d'Argenson faisait partie, ne précéda que de peu de jours l'entrée des alliés. Appelé de nouveau, par ses concitoyens, à siéger dans la chambre des députés, convoquée en septembre 1815, après le second retour du roi, sous l'influence de tous les ressentimens, M. d'Argenson n'éleva la voix qu'une seule

fois, et ce fut pour combattre, dans la séance du 23 octobre, les mesures de sûreté générale que le ministère du roi était entraîné à proposer, à l'instant même où ses instructions secrètes s'efforçaient d'en modifier la rigueur. Le discours de M. d'Argenson fut écouté avec une défaveur générale, et cette défaveur redoubla lorsqu'il parla des bruits qui se répandaient sur les massacres des protestans dans le Midi. Nous voudrions pouvoir oublier qu'un membre de la chambre, dont la logique et l'humanité ont droit aux mêmes éloges, interrompit M. d'Argenson par l'interpellation suivante : « Croyez-vous être au Champ-de-Mai ? » Il paraît difficile, sans doute, de définir quel rapport pouvait exister entre le discours de l'orateur et l'exclamation, aussi indécente que hors de propos, de l'interrupteur, accueillie cependant avec une sorte de transport, à moins qu'on n'admette ce que nous voulons bien accorder d'avance, que toute proposition tendante à rappeler la chambre des députés de 1815 à 1816, à des principes de justice, d'humanité et de respect pour elle-même, était considérée par cette chambre comme un oubli absolu de toutes convenances et une injure grave, dont il était de son devoir de ne pas se laisser atteindre. Quoi qu'il en soit, on a justement à reprocher à M. d'Argenson, et nous le respectons assez pour ne pas craindre de le lui dire, d'avoir, dans cette circonstance, et pour la première fois de sa vie peut-être, sacrifié son devoir à son repos, et courbé la tête sous le joug de quelques tyrans qui, après tout, n'étaient ni plus habiles, ni plus redoutables que celui dont il avait humanisé le despotisme, et dédaigné les menaces. M. d'Argenson a épousé Mme la princesse Victor de Broglie, veuve du prince de ce nom, mort sur l'échafaud en 1794, et fille du maréchal de Rosen ; il est beau-père du jeune duc de Broglie, pair de France, et gendre de Mme de Staël. Il est difficile de rien imaginer de plus noble et de plus attendrissant que de tels noms et de tels souvenirs !

ARGENTEAU. *Voy.* MERCY.

ARGENTEUIL (ANTOINE LE BASCLE, marquis D'), embrassa, fort jeune, la carrière militaire, la quitta bientôt et se retira dans ses propriétés, où il vivait tranquille et étranger aux affaires, lorsque la révolution vint l'arracher à sa paisible existence. Député par la noblesse du bailliage d'Auxois aux états-généraux de 1789, il ne se sépara point de la majorité de la noblesse, et refusa de prendre part aux délibérations sur la réunion de cet ordre aux communes. Lorsque cette réunion eut été accomplie, et que les ordres furent confondus dans l'assemblée nationale, le marquis d'Argenteuil siégea au côté droit de l'assemblée, et vota constamment dans le sens le plus exagéré de ce côté, dont il signa, les 12 et 15 septembre 1791, les protestations contre tous les actes de l'assemblée, au moment même où le roi leur donnait son plein et entier assentiment, par l'acception de l'acte constitutionnel qui lui fut présenté le 13 septembre. Presqu'immédiatement après la session de l'assemblée constituante, M. d'Argenteuil quitta la France, se rendit à l'armée des princes, fit avec elle la campagne de 1792, et mourut en 1793.

ARGOUT (D'), auditeur au conseil-d'état, sous le gouvernement impérial, fut, en 1814, nommé par le roi maître des requêtes surnuméraire, et prêta serment, en cette qualité, le 3 août de la même année. Une ordonnance royale en date du 23 août 1815, le mit en service extraordinaire, et lui confia la préfecture des Basses-Pyrénées, où il montra, sous les yeux de M. le duc d'Angoulême, le plus grand zèle pour la cause royale. Lorsqu'à la suite des troubles du département du Gard, le marquis d'Arbaut, préfet de ce département, a été révoqué, M. d'Argout a été appelé à le remplacer.

ARGUELLADA (RAIMOND), né à Grenade, en 1768, fut député par la province de la Manche à l'assemblée des cortès. Dévoué à la cause de l'in-

dépendance et de la liberté de sa patrie, il la servit de toute l'énergie de son caractère et de ses talens. Personne plus qu'Arguellada ne contribua aux travaux et à la rédaction de l'acte constitutionnel, décrété par les cortès, et publié à Cadix le 19 mars 1812. Chargé par cette assemblée de se rendre à Valence, avec ceux de ses collègues qui devaient présenter la constitution à l'acceptation de Ferdinand, Arguellada insista fortement pour que ce prince ne fût reconnu roi qu'après avoir donné une entière adhésion au pacte national qui, d'après l'antique usage de quelques-uns des royaumes des Espagnes, et particulièrement de celui d'Aragon, liait, à des conditions réciproques, les sujets au prince et le prince aux sujets. Ferdinand paraissait d'abord assez disposé à accéder aux conditions qui lui étaient imposées; mais, soit que les députés eussent rempli leur mission, auprès de lui, avec trop de hauteur et d'inflexibilité, soit, ce qui paraît plus probable, que ce prince se vît de jour en jour plus fortement appuyé par la noblesse et une partie de l'armée et de la population, Ferdinand refusa enfin son consentement d'une manière absolue, traita de rebelles les cortès, qu'il avait ménagés jusques-là, prononça la dissolution de leur assemblée, et fit succéder, aux efforts généreux et inutiles qui devaient assurer la liberté d'un peuple qui venait de s'en montrer si digne, ce système de persécution, aussi barbare qu'impolitique, qui n'a duré que trop long-temps, et dont on a quelqu'espoir que la mort du malheureux général Lacy aura été le dernier acte.

ARGUELLÈS (Auguste), né en 1755, à Ribadesella, province des Asturies, étudia le droit à l'université d'Oviedo et annonça, dès sa jeunesse, les dispositions les plus heureuses. Peu fortuné et se destinant à la magistrature, il se rendit à Madrid, dès qu'il eut terminé ses cours, afin d'y obtenir un emploi conforme à ses études et à ses goûts; cependant rien ne se présentait et Arguellès fut réduit, pour exister convenablement, à se faire employer à la secrétairerie des langues étrangères. Le modique produit de cette place, joint à ses ressources personnelles qui n'étaient pas considérables, suffit à ses besoins et lui permit d'attendre un meilleur avenir qui s'offrit à lui peu de temps après. Sixto Espinosa était, sous le roi Charles IV, directeur de la caisse d'amortissement; il vit Arguellès, prit de l'intérêt pour lui, et lui proposa de l'employer dans ses bureaux. Arguellès accepta avec reconnaissance, quitta la secrétairerie, s'attacha de plus en plus à son bienfaiteur, et n'eut qu'à se féliciter de l'échange qu'il venait de faire. L'Espagne traitait alors avec l'Angleterre des intérêts dont il était essentiel de voiler l'importance, sous l'apparence d'une négociation financière; on jeta les yeux sur Arguellès, retenu en ce moment à Lisbonne par une mission qu'il était allé y remplir. Il fut rappelé, reçut ses instructions, et partit immédiatement pour l'Angleterre. Cette seconde mission terminée, Arguellès retournait en Espagne et venait de débarquer à Cadix, lorsque les autorités espagnoles se retirèrent dans cette ville. Ses concitoyens, en le nommant leur député aux cortès, lui donnèrent une preuve nouvelle de leur estime et de leur confiance; il assista, en cette qualité, aux séances de la régence provisoire, et fut chargé, par le comité de constitution dont il était membre, du rapport qui fut fait dans cette circonstance. Arguellès excita le plus vif enthousiasme et obtint le plus beau triomphe; cette assemblée si remarquable elle-même par une réunion de grands talens, et un ardent amour pour la liberté, lui décerna le surnom de *Divin*, que Ferdinand lui fit payer bien cher. Arrêté à Madrid, le 10 mai 1814, à quatre heures du matin, il fut enchaîné comme le plus vil des criminels, et traîné dans la prison d'état, appelée *la Tour du quartier des gardes-du-corps*. On voulait sa tête: une commission fut nommée pour lui faire son procès; mais il fallut en renouveler

cinq fois les membres, parce que les interrogatoires, qu'on lui faisait subir, compromettaient, à tout moment, ses juges eux-mêmes. Le roi fatigué de tant de délais et irrité de ne pas trouver un coupable partout où il rencontrait un ennemi, ne vit d'autre moyen de mettre un terme à cette procédure, que de se constituer, lui-même, cour de justice; il se fit apporter les pièces de la procédure d'Arguellès, et écrivit de sa main, sur le dossier, *dix ans de galères au préside de Ceuta*. Il est douteux qu'un oubli aussi barbare des droits les plus sacrés de la justice, soit bien propre à rétablir la paix dans l'état, et l'ordre dans les finances. Arguellès, ainsi condamné, a refusé avec un noble orgueil, les secours que lui ont offerts quelques Anglais. « Je me regarderais comme le plus lâche des hommes, a répondu cette généreuse victime du plus atroce despotisme, si j'acceptais les secours des sujets d'un gouvernement qui n'a point aidé à rendre la liberté à mon pays. »

ARGUELLÈS (CANGA), parent du précédent, et député, comme lui, aux cortès de Séville, y a professé les mêmes opinions et montré les mêmes talens. Sa destinée a été toutefois moins rigoureuse; exilé pour huit années à Peniscola, vers la fin de 1815, il a été mis en liberté en juillet 1817, et appelé à l'un des premiers emplois du royaume de Valence, avec un traitement de 40,000 réaux (10,000 fr.), maximum actuel des appointemens donnés par le gouvernement espagnol. On pense que cet acte de justice tardive, dû tout entier à l'intercession du ministre des finances, Garay, qui ne voit, avec raison, le rétablissement des finances que dans la fin des proscriptions, a surtout pour objet politique de ramener la confiance dans les cœurs, et de donner l'espoir d'un meilleur avenir. On sait que ce ministre, homme de bien, que la providence vient de faire rentrer dans le conseil de Ferdinand, s'est hautement déclaré en faveur d'une amnistie générale; contrarié dans ses vues, par les prétentions exclusives des grands et du clergé, on ignore encore jusqu'à quel point il sera en son pouvoir de surmonter les résistances qui s'élèvent de toutes parts contre lui, mais on ne doute pas qu'Arguellès, dont l'Espagne connaît et apprécie les lumières et l'expérience, ne se fasse un devoir de les employer au service d'une patrie moins ingrate que malheureuse. Ce rappel, qu'on assurait en juillet de cette année devoir être suivi de celui des libéraux Quintana et Garcia Herreros, a produit une vive sensation en Espagne, parce qu'il semble présager le terme d'un système en horreur à tout le pays.

ARICI (CÉSAR), poète italien, né dans le Brescian vers 1785, débuta, en 1808, par un poème didactique en quatre chants, qui fut regardé comme une espèce de chef-d'œuvre. Le talent d'un âge mûr, qui s'y trouvait réuni à la grace, à la fraîcheur de la jeunesse, fit concevoir au Parnasse italien les plus flatteuses espérances. Ce poème était en vers blancs qui, appelés *sciolti* en italien, sont les plus difficiles à faire, parce qu'on y exige que la pensée et la poésie composent éminemment l'absence de la rime. Ce poème, imprimé à Brescia, traite de la culture des oliviers, et a pour titre: *La Coltivazione degli olivi*. C'était le premier où ce sujet eût été envisagé sous tous ses rapports. Le premier chant est consacré aux dispositions préparatoires, comme le choix du terrain, du site, la plantation, les soins qu'exige l'arbuste naissant. Dans le second chant, où le poète parle de l'éducation des jeunes oliviers, il décrit un bois charmant animé par la présence des dryades et des nymphes champêtres. Le troisième, commençant par un éloge aussi naturel qu'ingénieux de la princesse Auguste-Amélie de Bavière, alors vice-reine à Milan, amène agréablement la continuation des préceptes relatifs à l'accroissement de l'olivier. Enfin le quatrième traite de la manière d'en cueillir les fruits. Il y a de jolis tableaux et des comparaisons charmantes dans la description des travaux de leur récolte; et le poète inspiré,

dans tout le cours du poëme, par une sensibilité touchante, s'abandonnant à une délicieuse mélancolie, finit par demander que, si la mort se prépare à couper bientôt le fil de ses jours, on plante un olivier sur sa tombe, et que ses amis viennent y consoler son ombre par des vers analogues au sentiment qu'il a pour eux. Arici fut presque aussitôt admis à l'athénée de Brescia, où depuis lors il a souvent récité des vers dignes de sa réputation. Il a donné en 1813, un second poëme didactique sur un autre sujet d'agriculture où l'on retrouve le même talent; cependant cette nouvelle production n'a pas fait dans le public une aussi vive sensation que la première.

ARJUZON (le comte D'), ancien receveur-général des finances, fut nommé premier chambellan de la princesse Hortense, qui avait pour dame du palais la comtesse d'Arjuzon, long-temps avant que le prince Louis ne montât sur le trône de Hollande. Napoléon lui confia, le 14 mai 1806, la présidence du collége électoral du département de l'Eure. Il signa, en janvier 1814, l'adresse des officiers de la garde nationale de Paris à l'empereur (*V.* ACLOCQUE). Sa conduite, lorsqu'il était chef de bataillon de ce corps, ne mérita jamais que des éloges. M. d'Arjuzon se montra, dans toutes les circonstances, fidèle à ses premiers sermens. Il attacha beaucoup de prix à être nommé membre de la chambre des pairs lors du retour de Bonaparte, et fut secondé avec chaleur, dans cette démarche, par le duc d'Otrante, alors ministre de la police générale. La conduite de M. d'Arjuzon lui donnait, à cette faveur, des droits qui ne pouvaient être méconnus. Pendant les discussions tumultueuses qui s'élevèrent si souvent dans cette chambre, M. d'Arjuzon ne prit jamais la parole. Une fois seulement, et ce fut à la séance du 24 juin, il exprima ses regrets sur le départ de M. de Pontécoulant, que la commission du gouvernement avait nommé l'un des plénipotentiaires chargés de négocier la paix avec les puissances alliées. On sait que cette démarche n'eut d'autre résultat que de faire presser les mouvemens de l'ennemi.

ARLINCOURT (VICTOR D'); auditeur de première classe sous le règne de Napoléon, fut nommé par Louis XVIII, maître des requêtes en service extraordinaire, d'après une ordonnance du 23 août 1815. On n'a de M. d'Arlincourt, qu'un fragment tiré d'un poëme épique qui n'a point encore paru, quoiqu'il soit attendu depuis long-temps. Ce fragment a pour titre: *Une matinée de Charlemagne*, et fut publié en 1810, in-4. Il paraît que cet ouvrage, composé sous le gouvernement impérial, renfermait quelques éloges de Bonaparte, ce qui doit faire présumer que l'auteur ne le fera point paraître aujourd'hui.

ARMAGNAC (Le baron D'), né à Toulouse, prit parti, en 1792, dans les premiers bataillons de volontaires nationaux, servit obscurément pendant les campagnes d'Allemagne, passa ensuite à l'armée d'Italie, s'y distingua et fut nommé chef de cette 32me demi-brigade dont les bulletins de cette armée ont si souvent parlé avec éloge. Son corps ayant suivi Bonaparte en Egypte et en Syrie, il reçut de ce général en 1798, le commandement de Jaffa, repassa peu après en France, fut promu au grade de général de brigade, et nommé, en 1804, commandant du département du Finistère. Rappelé à Paris, il y fut nommé commandant de place en 1807. N'ayant rempli ces fonctions que peu de temps, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, et y fut blessé au combat de Médina del Rio-Secco, où il s'était particulièrement distingué le 14 août 1808; après s'être encore distingué dans plusieurs occasions, il obtint le grade de général de division et seconda, à la fin d'août 1811, les opérations du maréchal duc d'Albuféra sur Valence, après avoir chassé de Cuença, les insurgés qui occupaient cette position. Les 22 et 25 novembre de la même année, il repoussa le général espagnol Bassecourt, qui voulait opérer une diversion sur Valence.

Le général d'Armagnac marcha, à la fin d'octobre de l'année suivante, contre les corps d'insurgés, et rejoignit ensuite la grande armée d'Espagne à Almedovar de Guisar. Les bulletins ont raconté avec quelle valeur brillante il s'était distingué, vers la fin de juillet 1813, à la prise de vive force du col de Maya. Ayant presque toujours les Anglais vis-à-vis de lui, il les battit de nouveau, le 13 décembre à Cosferehia, et les força d'abandonner les postes qu'ils avaient pris sur la montagne de Parteuhezi. Repoussée de positions en positions jusqu'à ses frontières, l'armée française le fut bientôt jusques sous les murs de Toulouse, et y présenta la bataille à l'ennemi, le 10 avril 1814. Le général d'Armagnac, qui commandait une division dans l'armée du duc de Dalmatie (Soult), s'était fait remarquer, jusqu'à ce moment, par les soins qu'il avait apportés à faire ménager les propriétés, et particulièrement celles de la famille d'Argicourt, dont il avait, dit-on, été le cuisinier; son courage accoutumé ne se démentit pas le jour de la bataille. Nommé, en juillet 1814, chevalier de l'ordre de St-Louis, Bonaparte lui confia à son retour, vers la fin de mars 1815, le commandement de la 11me division militaire. Enfin une nouvelle révolution ayant replacé la maison de Bourbon sur le trône, le général d'Armagnac, prit, à l'époque de la retraite du général Clausel, le commandement de l'armée stationnée à Bordeaux et la prévint, par un ordre du jour, de ce changement. Il passa ensuite au commandement de la 20me division militaire, où il était encore en 1816.

ARMAND-GOUFFÉ, ARMAND-SEVILLE. *Voy.* Gouffé et Séville.

ARMAND (François), était avocat à St-Flour, lorsque l'assemblée du tiers-état le députa, en 1789, aux états-généraux. Il dénonça, dans les premiers mois de 1790, les choix des commissaires envoyés par le pouvoir exécutif dans les provinces. Nommé membre des comités de liquidation et des rapports de l'assemblée, il fut aussi l'un des inspecteurs à la fabrication des assignats, et s'opposa à ce que les billets de caisse fussent convertis en promesses d'assignats. Il proposa, lors de la discussion des lois constitutionnelles, de placer, à une distance de 20 lieues au moins de la résidence royale, le lieu des séances de l'assemblée, afin de les soustraire à l'influence de la cour. Nommé, en l'an 3 (1795), député du département du Cantal au conseil des cinq-cents, il fit adopter un projet tendant à assigner des bâtimens nationaux au ministre de la police générale, et proposa, en l'an 6, des amendemens à la loi sur la contrainte par corps. Après la révolution du 18 brumaire, M. Armand a été nommé juge du tribunal d'appel de Riom; et, en 1815, la restauration ne l'avait point privé de cette place.

ARMBRUSTER (Jean-Michel), né en 1761, à Sulz, dans le duché de Wurtemberg, fut secrétaire du fameux Lavater, et travaillait en même temps à la *Gazette de Zurich*. Il a cultivé ensuite paisiblement les lettres à Constance, à Guntzbourg et à Vienne, où, après avoir été quelque temps commissaire de police, il fut nommé, en 1805, conseiller aulique au département de la police générale. Il a beaucoup écrit en allemand: *Fragmens physiognomiques*, Zurich, 1783-85, 3 vol. in-8, avec un grand nombre de fig. C'est un abrégé du grand ouvrage de Lavater. — *Porte-feuille poétique*, Saint-Gall, 1784, in-8. — *Esprit des écrits de Lavater* (en vers), *ibid.*, 1786, *in*-8. — *Contes moraux et petits romans, pour tous les états*, Bregentz 1787, in-8.—*Annales allemandes*, gazette qui s'imprimait à Constance, et qui paraît avoir eu peu de succès. — *Joseph II, souvenir historique*, Vienne, 1790, in-4. — *Lecture pour la jeunesse*, Leipzig et Iéna, 1791-94, 7 vol. in-8.— *Le Messager de Souabe*, Guntzbourg, 1799, in-8— *Examen de conscience* (Sunder register) *des Français pendant leur séjour dans la Souabe et l'Autriche antérieure*, Carlsruhe, 1797, in-8. Il a fait plusieurs autres

ouvrages de circonstance, sans compter un grand nombre d'opuscules à l'usage des enfans, une traduction des Contes de madame Lafitte, etc. Depuis 1805, il est principal rédacteur de la *Gazette de Vienne*.

ARMENONVILLE (Le Couturier d'), est né à Gisors. Après avoir parcouru l'échelle ordinaire des grades militaires jusqu'aux premières années de la révolution, la guerre qui s'alluma entre la coalition et la France, porta rapidement M. d'Armenonville au grade de maréchal-de-camp. Il fit, en cette qualité, la campagne de 1793 dans l'armée du général Dumouriez, et se retira du service immédiatement après le départ de ce général. La vie obscure à laquelle il se condamna pendant les tempêtes révolutionnaires, lui sauva la vie; pendant que les officiers qui avaient servi en même temps que lui et sous les mêmes ordres, portaient leur tête sur l'échafaud, M. d'Armenonville fut assez heureux pour n'être ni dénoncé ni même inquiété. Nommé membre du corps-législatif, sous le gouvernement impérial, il y siégeait encore en avril 1814, et adhéra aux actes qui déclaraient la déchéance de Napoléon et rappelaient les Bourbons. Porté, par le vœu de ses concitoyens, à la chambre des représentans, convoquée en mai 1815, M. d'Armenonville crut ne devoir pas s'engager dans cette carrière orageuse, et ne quitta point sa retraite. Une ordonnance royale lui a conféré, en 1815, le titre de vicomte.

ARMONVILLE (J. B.), député à la convention nationale. La basse originalité de ce personnage, qui ne paraissait jamais à la convention qu'ivre à ne pouvoir se soutenir, et coiffé d'un sale bonnet rouge, est le seul motif qui lui assigne une place dans cette nomenclature. Il était cardeur de laine à Rheims, lorsque la frénésie révolutionnaire jeta les yeux sur lui, en septembre 1792, pour en faire le représentant du département de la Marne à la convention. Aussi cruel que stupide, il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures, avec des expressions dégoûtantes et féroces qu'il n'est pas en notre pouvoir de rapporter. Retenu par la crainte, dans les bornes de quelque décence, sous le gouvernement du premier comité de salut public, il se livra, après le 9 thermidor, à tous les goûts du naturel le plus dépravé; n'habitant que les lieux publics les plus décriés, il y donnait, tous les jours, le spectacle des querelles les plus scandaleuses, et dont il lui arrivait souvent de rapporter, sur son visage, les traces les moins équivoques. Lorsqu'en brumaire an 3 (novembre 1794), quelques jeunes gens de Paris, auxquels s'étaient réunis un grand nombre de bons citoyens, forcèrent les anarchistes, rassemblés dans la salle des jacobins, à leur céder le champ de bataille, Armonville eut la gloire de ne sortir de la salle que l'un des derniers, et couvert, des deux côtés, des honorables marques de sa résistance et de l'indignation des vainqueurs. Rendu au néant, dont la révolution seule avait pu le faire sortir pendant quelques instans, Armonville, misérable et oublié, est mort, il y a quelques années, dans un hôpital où il devait les restes de son existence à la pitié publique.

ARMSTRONG, général au service des États-Unis, partit de New-York, le 4 septembre 1804, pour se rendre en France en qualité d'ambassadeur. Revenu en Amérique, il y fut, quelque temps après son retour, appelé au ministère de la guerre. Les Anglais s'étant emparés de Washington, à la fin du mois d'août 1814, le parti fédéraliste, alors très-puissant, et à qui Armstrong était odieux, l'accusa de n'avoir pris aucune des mesures nécessaires pour préserver la capitale des malheurs auxquels elle fut en proie à la suite de cette occupation. Vivement dénoncé, et n'ayant satisfait aucun des partis par ses réponses, le général Armstrong se vit forcé de donner sa démission.

ARNAUD (Antoine), général français, né à Grenoble, le 14 janvier 1749, entra à 18 ans dans les gardes de Lor-

raine, en sortit en 1779, et fut nommé, en 1791, capitaine dans le premier bataillon dn département du Calvados. Il y obtint le grade de lieutenant-colonel au commencement de la guerre; il se distingua, en 1793, à la bataille d'Hondschoote, et y reçut une blessure grave au bras gauche. Sa conduite dans cette affaire lui mérita peu après le grade de colonel du 48e régiment. Il fit, en l'an 2 (1793 et 1794), la guerre de la Belgique, et assista ensuite aux campagnes des années 4, 5, 6 et 7, et à l'affaire de la Nord-Hollande. Lorsqu'au 16 prairial an 8 (5 juin 1800) l'ennemi déboucha de la forêt de Battzheim, le colonel Arnaud reçut l'ordre de le charger à la tête de cinq compagnies de son régiment; une bordée de mitraille tirée presqu'à bout portant ne ralentit ni son courage ni celui de ses braves soldats, dont le feu de l'ennemi venait d'éclaircir les rangs. Il culbuta trois bataillons autrichiens soutenus d'une compagnie de cavalerie, s'empara de huit bouches à feu avec leurs caissons, et força 1200 hommes à mettre bas les armes et à se rendre prisonniers. Arnaud ne se distingua pas moins le 10 frimaire an 9 (3 décembre 1800), à la célèbre bataille d'Hohenlinden qui décida du sort de l'Allemagne. Il contribua puissamment, avec la brave 48e demi-brigade qu'il commandait, à faire remettre toute l'artillerie autrichienne entre les mains des Français. Nommé en l'an 11, général de brigade, en Hanovre, à la suite de la campagne, il fut employé l'année suivante en Zélande, et mourut de maladie dans cette île.

ARNAULT (Antoine-Vincent), homme de lettres, né à Paris, le 22 janvier 1766, fit ses études, avec distinction, au collége de Juilly. En 1785, à peine âgé de 19 ans, il obtint, de la bienveillance de Madame, épouse de Monsieur (Louis XVIII), un brevet de secrétaire de son cabinet, titre purement honorifique. En 1789, M. Silvestre, maintenant membre de l'institut de France, lui céda une charge dans la maison de Monsieur, charge bien chère et dont M. Arnault a perdu les revenus (*voyez* la préface de *Germanicus*). Pendant les orages révolutionnaires, M. Arnault, ayant perdu ses emplois, se livra entièrement à son penchant pour les lettres. En 1791, il donna, au Théâtre-Français, sa belle tragédie de *Marius à Minturne*, qui eut le plus brillant succès. Cette pièce, où se font remarquer des beautés du premier ordre, commença la réputation de l'auteur, et fit concevoir, de lui, les plus hautes espérances. Sa tragédie de *Lucrèce*, qu'il fit représenter en 1792, fut bien accueillie du public; en 1794, il donna successivement *Horatius Coclès*, opéra en un acte: *Phrosine et Mélidore*, drame lyrique en trois actes, et *Quintus Cincinnatus*, tragédie en trois actes. Celle d'*Oscar*, jouée en 1796, eut aussi beaucoup de succès. En 1799, il fit représenter les *Vénitiens*, tragédie en cinq actes, qu'il dédia à Bonaparte; M. Arnault avait été bien accueilli à Milan, par le vainqueur de Lodi; chargé d'emplois honorables, traité avec distinction par ce héros qu'il admirait, il est tout naturel qu'il lui ait dédié sa pièce. En 1798, il s'embarqua avec le général Bonaparte, non pas en qualité d'officier, comme l'a rapporté une autre Biographie, mais sans aucune fonction. Demeuré à Malte pour donner ses soins à un ami dont les jours étaient en danger, M. Arnault ne fit point le voyage d'Egypte; il repartit pour la France sur une frégate qui fut prise par les Anglais. Le capitaine, nommé *James Footes*, usa envers ses prisonniers, et particulièrement envers lui, des procédés les plus généreux (*voyez* la préface de *Germanicus*). En 1800, le ministre de l'intérieur le nomma chef de la division d'instruction publique, place qu'il a conservée jusqu'au moment de l'organisation de l'université. Ses occupations administratives ne lui firent pourtant pas négliger les lettres. Il donna, en 1803, au Théâtre-Français, *Don Pèdre* ou *le Roi et le Laboureur*, tragédie en cinq actes. Cette pièce, d'une conception hardie, mais plus philoso-

phique que tragique, échoua complètement; *la Rançon de Duguesclin*, comédie en trois actes, représentée en 1814, ne fut guère plus heureuse; cependant, on serait tenté de croire, en la lisant, qu'elle méritait d'être mieux accueillie. Voilà tous les revers qu'il a éprouvés au théâtre. Lorsque Lucien Bonaparte se rendit à la cour d'Espagne, en qualité d'ambassadeur, M. Arnault l'y accompagna. L'académie de Madrid s'empressa d'admettre dans son sein, un homme qui, par ses ouvrages, s'était acquis une juste célébrité. Le discours qu'il prononça à cette occasion, *sur l'état des sciences, des lumières et des arts en France*, lui mérita les suffrages de toute l'assemblée, et fait infiniment d'honneur à la plume qui l'a produit. En 1808, nommé conseiller honoraire et secrétaire-général de l'université, il acquit des droits à la bienveillance publique et à l'estime de ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences et à la gloire de la littérature française. En 1814, après l'abdication de Napoléon, il se rangea franchement, et sans arrière-pensée, sous la bannière des Bourbons; et, malgré la reconnaissance qu'il conservait pour son bienfaiteur, il ne s'écarta jamais des devoirs que le nouvel ordre de choses venait de lui imposer; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que, pour plaire à la nouvelle cour, il fallait, non-seulement étouffer ses anciennes affections, mais encore insulter au malheur d'un homme à qui la France avait dû, pendant quinze années, sa splendeur, sa prospérité et l'agrandissement de son territoire. M. Arnault savait trop bien ce qu'il se devait à lui-même pour agir de la sorte; il fut réservé, prudent, il déplut; et, par une de ces injustices auxquelles il ne pouvait s'attendre, sous un règne qu'on appelait celui de la clémence, on le dépouilla de ses emplois et des restes d'une fortune qui semblaient lui assurer ses titres littéraires et quinze années de travaux administratifs. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, M. Arnault se prononça fortement en sa faveur. Le 27 mai 1815, il fut chargé provisoirement, par une décision du ministre Carnot, de la direction de l'université, avec le titre de conseiller-secrétaire-général. Le 4 juin, il parut au *Champ-de-Mai*, comme électeur du département de la Seine, et dans le même mois, la ville de Paris le nomma député à la chambre des représentans, convoquée par Bonaparte. Après les désastres de Waterloo, il fit partie de la députation qui fut envoyée à l'armée. De retour de cette mission, il proposa à la chambre une souscription de 50 fr. par chaque député, pour subvenir aux besoins des militaires blessés. Cette motion fut adoptée. Le 3 juillet, il s'opposa à celle que fit le général Mouton-Duvernet, d'envoyer un grand nombre d'exemplaires du journal intitulé, *l'Indépendant*, auquel M. Arnault n'a jamais travaillé, quoi qu'en aient dit les auteurs d'une Biographie des hommes vivans, publiée à Paris, en 1816. Ceux qui l'accusent d'avoir trahi Napoléon pour le roi et le roi pour Napoléon, ou sont dans l'erreur, ou mentent à leur conscience; si l'on veut se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à lire la préface de *Germanicus*, imprimée à Bruxelles, vers la fin de mai 1817. Ce n'est point à Napoléon, c'est au général Leclerc, son beau-frère, que M. Arnault fit la réponse que les biographes, dont nous venons de parler, ont inexactement relatée. Cet officier, lui ayant dit un jour devant une société nombreuse: *Te voilà donc, toi, qui te crois un poète après Racine et Corneille?* Il lui répliqua: *Te voilà donc, toi, qui te crois un général après Turenne et Condé?* Après la seconde chute du trône impérial, M. Arnault, compris dans l'ordonnance royale du 24 juillet 1816, vint chercher un asile à Bruxelles. C'est là qu'il apprit le succès éclatant de *Germanicus*. Depuis long-temps, aucune tragédie n'avait été plus applaudie, et ne méritait de l'être davantage; malheureusement elle fut interdite après la première représentation. M. Arnault a publié un recueil de fables généralement esti-

mées. Comme fabuliste, il a cela de remarquable, qu'il ne ressemble à personne; il n'a imité ni Phèdre, ni Lafontaine, ni Florian. Son genre est à lui seul. Ses apologues, remplis d'idées neuves, de traits saillans qui surprennent et amusent en même temps, se font lire avec plaisir, nous dirons même avec charme; ils sont écrits avec naturel, avec grace, et la tournure épigrammatique qu'ils ont, en général, leur donne un caractère particulier qui les distingue de toutes les autres productions de ce genre. M. Arnault, depuis son exil, a demeuré à Bruxelles, où de nombreux amis le consolaient de ses disgraces. Il travaille, en ce moment, à une tragédie intitulée : *Les Prétoriens*, et il a plusieurs ouvrages en porte-feuille, au nombre desquels est une tragédie qui a pour titre *Licurgue*, et dont nous avons entendu parler avec éloge. Cet écrivain laborieux et fécond, l'un des plus fermes soutiens de la scène française, a été rayé de l'institut par l'ordonnance royale du 12 mars 1816. On a de lui, indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé : *De l'administration des établissemens d'instruction publique et de la réorganisation de l'enseignement*, 1804, in-8.—*Chant lyrique pour l'inauguration de la statue votée à l'empereur par l'institut*,—*Cantate* sur la naissance du roi de Rome, 1811. — Des fragmens d'une tragédie, intitulée : *Les Guelfes et les Gibelins*. — Beaucoup d'autres pièces de poésie et plusieurs discours très-estimés qu'il composa pour la distribution des prix aux écoles centrales et aux lycées. M. Arnault vient de quitter Bruxelles par ordre supérieur.

ARNAVON (François), né à Lille, vers le milieu du 18me siècle, ancien chanoine de Lille et prieur de Vaucluse, actuellement chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Paris, vicaire-général de l'archevêque de Corfou, fut député par l'assemblée représentative du Comtat Venaissin, en 1790, auprès du pape Pie VI; pour traiter des affaires de ce comtat. On a de lui : Une *Apologie de la religion chrétienne contre le Contrat social*, présentée à S. M. Louis XVI, 1773, in-8. — *Pétrarque à Vaucluse*, Avignon 1805, Paris, 1814, in-8, suivi du *Retour de la fontaine de Vaucluse;* ouvrage dont l'auteur conçut l'idée à l'occasion du voyage que fit Monsieur (aujourd'hui Louis XVIII), en 1777, à Vaucluse.

ARNDT (Ernest-Maurice), professeur de philosophie à Griefswald en Poméranie, dans l'année 1806, s'est acquis une grande réputation en Allemagne, par ses talens distingués en littérature, et par l'indépendance des opinions politiques qu'il a manifestées dans ses écrits. Ses voyages sont d'un observateur éclairé et profond. Son ouvrage de l'*Esprit du temps*, fit beaucoup de sensation à l'époque où il parut; il renfermait des esquisses historiques et politiques très-piquantes et des observations intéressantes sur l'issue de la guerre. L'auteur proposait, comme sûr moyen de renverser Napoléon, de lui opposer ses propres armes; mais celui-ci le força de fuir. Arndt alla se réfugier en Suède, et n'est rentré dans sa patrie qu'au moment de sa délivrance. On a publié à Londres, en 1808, in-8, une suite d'extraits de l'*Esprit du temps*. Le traducteur anglais assure que le malheureux libraire, nommé Palm, fut condamné et mis à mort pour avoir publié cet ouvrage; cette assertion est absolument fausse et dénuée de fondement. Arndt fut un des chefs de l'association si connue en Allemagne, sous le titre de *Société d'union pour les vertus*. Cette association, à ce qu'on prétend, a beaucoup contribué à la délivrance de la Prusse. On a de M. Arndt, en allemand : *Discours philanthropique sur la liberté des anciennes républiques*, Griefswald, 1800, in-8. —*Voyage fait en* 1798 *et* 1799, *dans une partie de l'Allemagne, de l'Italie et de la France*, Leipzig, 1800 et 1803, six parties, in-8. On a remarqué, non sans quelque surprise, que dans cet écrit, Arndt, fait l'éloge des Français; ce qui est en contradiction avec ses opinions politiques et avec ce qu'il en

it dans ses derniers ouvrages. — *Essai historique sur l'état des serfs en Poméranie, et dans l'île de Rügen, avec une introduction sur le droit de la Glèbe, chez les anciens Germains*, Berlin, 1803, in-8. — *La Germanie et l'Europe*, Altona, 1803, in-8. — *La Cicogne* (*der Storch*), *et sa famille*, tragédie en 3 actes, avec une suite, Griefswald, 1804, in-8, fig. — *Fragmens sur la civilisation*, 1815, deux parties in-8. — *Idées sur un aperçu général des langues, considérées sous le rapport historique*, Rostosck, 1805, in-8. — *Voyage en Suède*, fait en 1804, Berlin, 1806, quatre parties in-8. — *L'Esprit du temps*, 1806, in-8. —— Quelques poésies et des fragmens imprimés dans divers journaux.

ARNOLD (Théodore-Ferdinand-Cajetan), maître en philosophie et instituteur à Erfurt, a publié, en allemand: *Nouveau Dictionnaire géographique, historique et statistique de la principauté d'Anhalt*. Hambourg, 1802, in-8. — *Erfurt, avec ses curiosités et ses antiquités, sous le rapport historique, statistique et commercial*, avec fig., Gotha, 1802, in-8.

ARNOULD (Ambroise-Marie), membre du conseil des anciens, et ensuite de celui des cinq-cents, etc., publia, en 1791, un écrit intitulé: *De la balance du commerce*. Trois ans après, il donna un extrait de cet ouvrage, dont le titre était: *Point de terrorisme contre les assignats, ou triple union entre la foi publique et l'intérêt des finances et du commerce*. Jusques-là, exclusivement occupé de finances, M. Arnould ne s'était point fait remarquer dans les discussions politiques; cependant lorsque dans ses séances des 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795), la convention eût décrété la réélection des deux tiers de ses membres aux conseils des cinq-cents et des anciens, qui allaient se former en vertu de la constitution directoriale de l'an 3, M. Arnould, se montra ouvertement contraire à ces dispositions, se réunit à l'opposition sectionnaire et devint l'un de ses membres les plus prononcés et les plus influens. Il réussit, après le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), à se soustraire aux recherches qui furent dirigées contre les provocateurs des derniers événemens, et se tint caché pendant quelques années. On le vit reparaître, en 1798, au nombre des électeurs scissionnaires de Paris, qui le nommèrent membre du conseil des anciens, pour une année. Il ne s'occupa dans ce conseil que d'objets de finances; il en fut élu secrétaire, combattit la résolution relative aux prises maritimes, défendit l'impôt sur le sel et fut, en 1799, nommé au conseil des cinq-cents. Il entra le 19 brumaire (10 novembre 1799), dans la commission législative chargée du travail préparatoire de la constitution de l'an 8; enfin le 26 frimaire (17 décembre de la même année) il annonça les effets progressifs du rétablissement du crédit public et les attribua à la révolution du 18 brumaire. M. Arnould, à qui ses amis croyaient le porte-feuille des finances réservé, fit partie du tribunat à l'époque où la constitution consulaire fut mise en activité; il continua à s'y occuper uniquement de matières de finances, et appuya fortement le vœu émis par quelques-uns de ses collègues, de voir placer la couronne sur la tête de Bonaparte, et de rendre la puissance impériale héréditaire dans sa famille. Lors de la suppression du tribunat, M. Arnould fut nommé maître des comptes. Il est mort en 1812.

ARNOULD (Sophie), née à Paris, le 14 février 1744, dans l'appartement où l'amiral de Coligny fut massacré, s'adonna de bonne heure au théâtre et débuta, le 15 février 1757, sur celui de l'académie royale de musique de cette capitale. Au bout d'une année, elle fut reçue sociétaire, et ne dut cet avantage qu'à des talens distingués, à une voix douce et touchante et à la sensibilité la plus vraie. Mlle Arnould remplit les premiers emplois pendant vingt ans, et se distingua surtout dans le rôle de Thélaïre, de *Cas-*

tor et Pollux; dans ceux d'Ephise, de *Dardanus*, et *d'Iphigénie en Aulide*. Douée de beaucoup d'esprit, elle avait la répartie vive et mordante; mais elle savait l'*assaisonner* de tant de grace et d'enjouement, qu'elle ne se fit jamais d'ennemis. On a retenu de cette actrice une foule de bons mots que leur cynisme nous défend de citer ici; nous ne rapporterons que les suivans : Une dame jolie, mais très-peu spirituelle, se plaignait d'être obsédée par ses amans : « Eh! ma chère, lui dit Mlle Arnould, il vous est si facile de les éloigner; vous n'avez qu'à parler. » Dans un temps où elle avait pour amant en titre, un homme de qualité, fort riche, elle fut surprise par lui, en tête-à-tête, avec un chevalier de Malte; l'amant voulut se fâcher, quoiqu'il fût lui-même très-volage et très-inconstant. «Votre procédé est injuste, dit Mlle Arnould, monsieur accomplit son vœu de chevalier de Malte, il fait la guerre aux infidèles. » Une cantatrice assez médiocre, et dont l'organe était rauque et commun, étant un jour mal accueillie par le public, dans le rôle de Clytemnestre, Mlle Arnould, dit aussitôt : « C'est étonnant, elle a cependant la voix du peuple. » Au commencement de la révolution, elle avait acheté le presbytère de Luzarche, pour en faire sa maison de campagne; elle fit écrire sur la porte d'entrée : *Ite, missa est*. Toutes ces saillies prouvent assez dans quel genre d'esprit excellait Mlle Arnould, et le peu de respect qu'elle avait pour les convenances. Nous citerons encore de cette actrice, un mot très-heureux et très-piquant, et qui n'a pas le défaut qu'on peut reprocher aux autres. On lui montrait une boite sur laquelle la flatterie avait accolé au portrait de Sulli, celui du ministre Choiseul. « C'est la recette et la dépense, » dit Mlle Arnould. Cette célèbre actrice se retira du théâtre en 1778, et mourut en 1803, âgée de 59 ans. Le fameux comédien Garrick, ayant fait un voyage à Paris, avait donné les plus grands éloges à Mlle Arnould; Dorat l'a célébrée dans son poème sur la déclamation; des auteurs en ont fait le sujet d'un vaudeville; c'est dire assez qu'elle a mérité la célébrité dont elle a joui pendant sa vie et qu'elle a conservée après sa mort.

ARQUIER (Joseph), né à Toulon en 1763, se livra à l'étude de la musique et de la composition. Employé d'abord au théâtre de Lyon, il devint ensuite chef d'orchestre de celui de Marseille, et mit en musique, en 1789, *Daphnis et Hortense*, opéra de M. de Saint-Priest, qui fut représenté dans cette ville. Il se rendit alors à Paris, espérant, à l'aide de son protecteur, être second maître de musique à l'Opéra. Mais la retraite de M. de Saint-Priest détruisit son espoir. Il fut successivement chef d'orchestre des théâtres de Montansier et de Molière, et finit par retourner à Marseille. Les opéras d'Arquier se distinguent par une composition facile et chantante, des accompagnemens légers et brillans, une parfaite entente des convenances de la scène. Il a donné, à Paris, *le Mari corrigé*, *l'Hôtellerie de Sarzano*, *les deux petits Troubadours*, *l'Hermitage des Pyrénées*; à Marseille, *Zizeo et Monrose* et *les Pirates*. Un second acte qu'il avait fait pour *le Médecin turc*, ne fut point reçu à Feydeau, pour des raisons exposées dans la préface de cette pièce.

ARRIAZA (Don Jean-Baptiste), poète espagnol, né dans la Vieille-Castille en 1770, servit dans la marine royale jusqu'à l'âge de vingt-huit ans. Arriaza avait beaucoup de dispositions pour la poésie, et se fit bientôt connaître dans la capitale par quelques pièces fugitives, où l'on remarque de la facilité et de l'élégance. A la mort du duc d'Albe, arrivée en 1798, il publia un petit poème en octaves, où, sous le nom d'Albano, il célèbre les vertus de ce seigneur, dernier rejeton de cette illustre famille. Arriaza réussit parfaitement dans le style tendre et passionné, et il a beaucoup de facilité dans les impromptus. On a de lui plusieurs odes et chansons, qui n'ont pas

encore été recueillies. En 1800, il mit au jour un petit poème sur la danse, où il fait beaucoup d'éloges du talent et de la beauté d'une danseuse française (Mlle Hutin), alors employée au théâtre italien de Madrid. Quelque temps après, étant devenu myope, il quitta le service militaire pour se livrer entièrement à la culture des lettres, et fut nommé l'un des secrétaires de l'ambassade d'Angleterre. Ce fut dans cette contrée, qu'il mit la dernière main à son poème sur la peinture et l'architecture, qu'on imprima à Madrid en 1803. Cette production est celle qui a fait le plus d'honneur à Arriaza. Maître de son sujet, c'est là qu'il a donné tout l'élan à son imagination riche et brillante. En 1805, il se rendit à Paris, où il demeura quelque temps. C'est alors qu'un de ses compatriotes, M. de Maury, traduisit, en vers français, un fragment de son poème sur la peinture et l'architecture. Ce fragment fait assez connaître le mérite de l'original. Il est imprimé dans la *Revue* du 2 octobre 1805, pag. 49. Arriaza a été constamment attaché à la cause de Ferdinand. Lors de l'entrée de S. M. dans la capitale, il fut chargé de composer toutes les inscriptions qu'on devait placer sur les arcs de triomphe et autres monumens. Arriaza est doué d'une figure noble et prévenante; sa conversation est agréable et spirituelle. Il était, en 1815, employé dans les secrétaireries de l'état.

ARRIGHI (Le baron Jean), député suppléant de la Corse à la convention nationale et officier de la légion d'honneur, n'entra dans l'assemblée que le 18 vendémaire an 3 (9 octobre 1794). Il sollicita et obtint, cette même année, un décret qui accordait des secours à ses compatriotes réfugiés en France. Lorsque la convention jugea à propos de faire examiner la conduite de Joseph Lebon, il fut nommé l'un des membres de la commission chargée de cet examen. Appelé, l'année suivante (1795), au conseil des cinq-cents avec les deux tiers conventionnels, par l'effet des lois des 5 et 13 fructidor an 3, il fit rejeter, dans ce conseil, un projet de résolution qui tendait à faire déclarer nulles les élections faites en Corse, antérieurement à la promulgation de la constitution. Il a été nommé préfet du département du Liamone, en mai 1803, à l'expiration des fonctions législatives auxquelles le sénat l'avait appelé le 11 pluviôse an 8 (31 janvier 1800); mais il n'a conservé que peu de temps cette place. Lorsque Bonaparte quitta l'île d'Elbe, le 26 février 1815, pour revenir en France, il nomma Arrighi l'un des membres de la junte qu'il chargea de l'administration de l'île de Corse. — Un autre Arrighi (Hyacinthe), cousin du précédent, alla trouver, par ses ordres, en mars 1815, le commandant du château de Bastia, pour lui donner des preuves que la junte, dont il lui apportait les ordres, agissait véritablement au nom et d'après les intentions de l'empereur. En effet, dès ce moment, toutes les résistances cessèrent, et les autorités se soumirent à la nouvelle puissance de Bonaparte.

ARRIGHI, duc de Padoue, neveu de Jean, lieutenant-général des armées françaises, grand cordon de la légion d'honneur, etc., était parent de Bonaparte, et fit un chemin rapide dans la carrière militaire. Il fut d'abord aide-de-camp de Berthier, prince de Neufchâtel, alors ministre de la guerre; nommé colonel du 1er régiment de dragons, il obtint, peu après, le même rang dans la garde impériale, le 19 mai 1806, et reçut, en 1805, après la bataille d'Austerlitz, le brevet de commandant de la légion d'honneur; il fut enfin créé duc de Padoue, et développa autant d'intelligence que de courage lors de la bataille de Wagram, donnée le 6 juillet 1809. Le 3 février 1812, l'empereur, qui n'avait pu obtenir pour lui la main de Mlle d'Aligre, le maria à Mlle de Montesquiou, fille du comte de Montesquiou, son chambellan, et nièce du comte de Montesquiou, grand-chambellan. Il fut nommé grand'croix de l'ordre de la réunion, en avril 1813,

et partit, le mois suivant, pour se rendre à Leipsik, où il prit le commandement d'un corps de cavalerie chargé de chasser les ennemis de toute la rive gauche de l'Elbe. Le 18 octobre de la même année, il courut de grands dangers en défendant les faubourgs de cette ville. Rentré en France avec l'armée, il eut ordre, le 26 février 1814, de défendre le passage de Nogent. Enfin, en avril suivant, il reçut du gouvernement royal la croix de l'ordre de St-Louis. Il vécut à Paris sans fonctions jusqu'au moment où Bonaparte revint de l'île d'Elbe. Nommé, à cette époque, commissaire extraordinaire en Corse, le duc de Padoue s'embarqua à Toulon dans les premiers jours de mai, passa heureusement dans cette île, et y établit son quartier-général à Calvi. Bonaparte l'appela, le 22 juin, à la chambre des pairs; mais les événemens militaires du 18 ayant entièrement changé la face des affaires, Arrighi résolut de rendre la Corse indépendante, rassembla des troupes et leva des contributions. Ce projet ne paraissait susceptible d'aucun succès, d'après le système qui venait d'être universellement adopté en Europe, à l'instant surtout où toutes ses forces étaient sous les armes, et où un intérêt commun réunissait toutes les puissances. Arrighi obligé, par les événemens subséquens, d'abandonner la Corse, et porté sur l'ordonnance du 24 juillet qui l'exilait de Paris avec 38 autres individus, se vit bientôt forcé de sortir de France, d'après les dispositions d'une nouvelle ordonnance, en date du 17 janvier 1816, rendue à la suite de la loi si étrangement qualifiée du nom de *loi d'amnistie*. On dit le duc de Padoue fixé en Lombardie.

ARRIGHI (Joseph-Philippe), cousin des précédens, était vicaire-général de l'île d'Elbe et de la principauté de Piombino, sous l'évêque d'Ajaccio, le 3 mai 1814, époque à laquelle Bonaparte arriva dans cette île, accompagné des commissaires des puissances alliées. Il réunissait à cette place les qualités de chanoine honoraire de la cathédrale de Pise et de l'église métropolitaine de Florence. Il publia, trois jours après l'arrivée de Bonaparte, un mandement dans lequel il félicitait l'île d'être devenue désormais la résidence de ce prince, et rappelait, avec reconnaissance, les premières paroles qu'il avait prononcées en mettant le pied sur son territoire.

ARRIVABENE (Ferdinand), né dans le Brescian, vers 1760, montra de bonne heure une grande prétention pour la gloire littéraire, sans être secondé par des talens naturels. Il fit cependant des sonnets, et beaucoup d'autres poésies fugitives. La révolution républicaine de son pays lui parut ouvrir à son ambition une plus vaste carrière; il en embrassa les principes, et chercha à s'y rendre utile. L'académie de Mantoue l'avait adopté pour l'un de ses membres. Il habitait cette ville, et il devait une partie de sa réputation littéraire à ses liaisons avec l'abbé Bettinello, alors le Nestor de la littérature italienne. Il profitait de toutes les querelles littéraires pour se faire l'ami de celui qu'il présumait devoir triompher, en prenant d'avance son parti. Napoléon le comprit dans le collége électoral des *Dotti*, de la constitution politique de son royaume d'Italie, et le nomma ensuite juge au tribunal d'appel du département de la *Mella*, à Brescia. Voulant, au milieu de ses occupations judiciaires, atteindre à une gloire littéraire quelconque, Arrivabène imagina une entreprise dont il croyait que du moins la singularité le ferait parvenir à son but. Ce fut de mettre en prose le poëme de *l'Enfer du Dante*. Son motif apparent était de le rendre plus intelligible au commun des lecteurs. Cette bizarre traduction commença d'être publiée en 1813. On prouva, dans les journaux d'Italie, qu'Arrivabène n'avait pas lui-même bien compris le Dante, et que les commentaires faits précédemment sur la *Divina commedia*, avaient été beaucoup trop négligés dans son travail.

ARTAUD, homme de lettres, né à

ris en 1774, suivit l'ambassadeur France à la cour de Suède en l'anée 1792. Il quitta alors l'ambassade, la en mission auprès des princes ançais, et fit, dans leur armée, la mpagne de Champagne. En 1802, revint en France et suivit l'ambassaeur Cacault à Rome, en qualité de crétaire. Il se rendit ensuite à Naes, de là à Florence et se trouva ns cette dernière ville pendant le gne de la reine d'Etrurie. Les attenons respectueuses qu'il montra pour tte princesse déplurent à Napoléon; . Artaud fut rappelé et employé au inistère des relations-extérieures. n 1810, il fut nommé censeur imérial et ensuite, en 1814, censeur horaire sous le gouvernement royal. Il t envoyé par le même gouvernement la cour de Rome, en qualité de secréire d'ambassade. Se trouvant dans tte ville, lors de l'invasion de Murat mai 1815, il se retira à Gênes ec l'ambassadeur. Après le rétaissement du gouvernement papal, retourna à Rome. M. Artaud, pennt les divers séjours qu'il a faits en alie, a acquis des connaissances trèsendues en peinture; c'est un excelnt juge en cette partie. Il est chevalier de l'ordre espagnol de Chars IV. On a de lui : *Considérations r l'état de la peinture en Italie, ans les quatre siècles qui ont précédé lui de Raphaël*, 1808, in-8.—*Le aradis*, poème du Dante, traduit de italien, 1811, in-8.—*L'enfer*, idem, 812, in-8. — *Le purgatoire*, idem, 813, in-8. M. Artaud a fait, pour la *iographie universelle*, un grand nomres d'articles sur les peintres italiens.

—Artaud (François-Soulange), frère u précédent, né à Paris en mai 1779, publié : *Manuel de l'histoire natulle, traduit de l'allemand de J.-F. lumenbach, sur la sixième édition*. letz, 1803, 2 vol. in-8., fig. — *Hisire de la révolution de Danemarck n 1660, traduit de l'allemand de pittler*, 1805, *in*-12. Il a encore fourni es articles au *Magasin Encyclopélique*.

ARTHENAY (Le baron Louis-Guillaume d'), fut réélu par le sénat, le 3 mai 1811, député au corps-législatif pour le département du Calvados. Il fut de nouveau réélu candidat à la questure, le 20 février 1813. Le 24 octobre 1814, il parla en faveur du projet de loi sur la restitution à faire aux émigrés de leurs biens non vendus; il demanda, par extension à la loi, que les biens cédés à la caisse d'amortissement, ainsi que les canaux, fissent partie de la restitution, et que leurs rentes sur l'état fussent réduites au tiers.

ARTOIS (Charles-Philippe, comte d') Monsieur, frère du roi, né à Versailles le 9 octobre 1757, chevalier de l'ordre du St-Esprit en 1771, fut marié, le 16 novembre 1773, à Marie-Thérèse de Savoie, sœur de l'épouse de Louis XVIII, et devint veuf de cette princesse, qui mourut en Angleterre, le 2 juin 1805, après lui avoir donné trois enfans; une fille, morte en bas âge, et les ducs d'Angoulême et de Berri. Doué d'un naturel heureux, mais livré, dès ses plus jeunes années, à une excessive dissipation et à toutes les erreurs de son rang et de son âge, ce prince n'acquit rien par l'expérience et le malheur. N'ayant depuis 28 ans, jugé les événemens que d'après les préjugés de son éducation, et les hommes que par ses alentours, il s'est formé les idées les plus fausses et les plus funestes sur l'état politique et l'esprit public de la France, qui ne voit arriver qu'avec une crainte muette le moment où il prendra les rênes du gouvernement. En mai 1777, M. le comte d'Artois sortit, pour la première fois, de Versailles pour aller visiter les ports de l'Ouest, dans un moment où Louis XVI employait tous ses soins à rétablir la marine française honteusement abandonnée sous le règne de son aïeul. Ce fut l'hiver suivant qu'arriva cette aventure scandaleuse qui fit tant de bruit dans Paris, et qui rendit indispensable une affaire d'honneur entre M. le comte d'Artois et M. le duc de Bourbon, dont le

premier avait insulté l'épouse, au milieu du bal de l'opéra, en lui arrachant le masque. Le duel de ces princes n'eut, ainsi que tout le monde s'y attendait, aucune suite dangereuse. Jamais négociations pour la cession d'une place forte ou les stipulations d'une traité ne furent plus longues et plus compliqués; le cérémonial d'un combat, dont personne, à l'exception de M. le duc de Bourbon peut-être, ne se souciait, exigea une heure d'explications réciproques et qu'il faut lire dans les mémoires du baron de Besenval. Cette affaire n'ayant pas paru avoir suffisamment établi la réputation militaire de M. le comte d'Artois, on jugea à propos de faire faire à ce prince, en qualité de volontaire, la campagne de Gibraltar. Il partit donc vers la fin de septembre 1782, et dut mettre près de quinze jours pour se rendre à Madrid, y passa quelques instants à la cour de Charles IV, et arriva dans la première semaine d'octobre au camp de St-Roch, d'où il repartit le 15, après une apparition de huit jours. La gaîté française plaisanta beaucoup sur cette campagne, qui parut un peu courte à tous les militaires; les mauvais railleurs prétendaient même qu'il n'avait pas tenu au prince d'en abréger la durée. De retour à Versailles, M. le comte d'Artois fut décoré par le roi de la récompense des braves, et reçu chevalier de l'ordre de St-Louis. L'assemblée des notables venait d'être convoquée en 1788; ce prince, nommé par le roi président de l'un des bureaux, ne tarda pas à montrer une vive opposition aux vues d'amélioration qui se manifestaient de toutes parts, et dont son frère, Monsieur, secondait les progrès de toutes ses lumières, dans le bureau dont il était président. Dès-lors, M. le comte d'Artois perdit, et pour jamais, toute popularité; l'opposition violente, dont il donna le premier signal, exaspéra des esprits qu'il ne fallait que ramener, et rendit inutiles la sagesse et la prudence du roi et de Monsieur (Louis XVIII), que les courtisans de M. le comte d'Artois ne cessait d'accuser d'une lâche faiblesse. Il ne fallait que bien juger l'opinion de toute la France pour voir qu'une condescendance raisonnable n'était pas alors de la faiblesse. Sans doute, lorsqu'à force de résistance on a eu amené les choses au point de ne pouvoir être décidées que par le glaive, il y a eu vraiment de la faiblesse à ne savoir pas le tirer; mais ces résistances, qui avaient rendu nécessaire ce parti extrême, ne sont-elles pas elles-mêmes les premières causes de tous les malheurs de la révolution française? Si, à côté d'une fermeté raisonnée, les hommes honnêtes et éclairés eussent vu, de la part de la cour, le désir franchement prononcé d'accéder aux justes demandes de la nation, il n'est pas douteux que, loin de faire succéder aux plus heureuses espérances les défiances les plus légitimes, tous les bons citoyens se fussent réunis, sans exception, autour du trône, et n'eussent pas fait pencher la balance du côté des factieux. Telles étaient les dispositions des esprits lorsque Monsieur et le comte d'Artois furent chargés, après l'exil du parlement, de venir faire enregistrer à la cour-des-aides de Paris les édits sur le timbre et sur l'impôt territorial. L'opinion publique semblait attendre l'instant de leur présence à Paris pour s'expliquer sur les deux princes; quoique leur commission fût la même, cette opinion se prononça sur eux d'une manière fort différente. Malgré le grand nombre de troupes qui établissaient un seul cordon depuis la barrière de la Conférence jusqu'au palais de justice, et l'escorte de la maison militaire qui formait une haie autour de la voiture de M. le comte d'Artois, des cris, ou plutôt des imprécations accompagnées de menaces s'élevèrent de toutes parts autour de lui, et eussent mis même, pendant quelques instans, sa sûreté en danger, si les gardes n'eussent, en fermant le passage à la multitude, manifesté l'intention de repousser la force par la force. Cet événement précéda de peu de jours l'explosion du 14 juillet,

qui décida du prompt départ du prince contre lequel la haine publique s'exhalait avec une telle violence que les couleurs de sa livrée venaient d'être proscrites à Paris, où plusieurs de ses gens avaient été insultés et frappés, et que, d'un moment à l'autre, il y avait tout à craindre pour lui-même. Ce fut en arrivant de Paris que M. de Liancourt donna le premier au roi ces nouvelles que personne n'osait encore lui apprendre; il y ajouta même de funestes vérités sur la situation de la France; Monsieur joignit ses observations à celles de ce serviteur fidèle; le roi se décida alors à se rendre sur-le-champ à l'assemblée, accompagné de ses frères. M. le comte d'Artois y parut, quoiqu'au moment de son départ, il était pâle, inquiet, agité, et l'altération de ses traits faisait assez connaître ce qui se passait dans son âme. Dès le soir, il partit avec sa famille pour Turin, où il résida jusqu'à l'année suivante. Ce prince se rendit alors à Mantoue, où il eut une entrevue avec l'empereur Léopold. Dans le courant de 1791, il vint à Worms avec le prince de Condé et le marquis de Broglie, passa quelques mois au château de Brulh, près de Bonn, et se fixa quelque temps à Bruxelles, d'où il partit pour Vienne. Dans le cours de cette même année, il fit un voyage à Pilnitz, où se trouvaient l'empereur Léopold et le roi de Prusse, Fréderic-Guillaume II. La convention suivante, rédigée, à cette époque, au château de Pilnitz, peut être considérée comme le premier acte de la première coalition formée entre les puissances contre la révolution française: « L. M. l'empereur et le roi de Prusse ayant entendu les désirs et représentations de Monsieur et Mgr. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leursdites majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la noblesse française. Alors et dans ce cas, leursdites majestés l'empereur et le roi de Prusse sont résolues d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité. » Tout semblait annoncer que cette déclaration allait être suivie des démonstrations militaires les plus actives; il n'en fut rien. Enivré des espérances qu'il avait conçues, M. le comte d'Artois en avait écrit, en France et dans l'étranger, comme d'une chose décidée et que rien ne pouvait changer. Cette correspondance fut connue; elle fut le sujet des communications diplomatiques de plusieurs cours; celles qui n'étaient point intervenues dans le traité se plaignirent; la France, contre laquelle on n'était point en mesure, et qu'on avait des raisons de ménager encore, s'en plaignit elle-même. La cour de Vienne en fut instruite, elle ne donna aucune suite à ses promesses, se refroidit envers les princes, et ne consentit même pas à accorder à M. le comte d'Artois la permission d'établir, dans les Pays-Bas, un dépôt de recrutement. On était à la fin de septembre 1791, et le roi avait accepté, le 13, l'acte constitutionnel qui lui avait été présenté; il écrivit à M. le comte d'Artois, pour l'inviter à rentrer en France, et lui transmit en même temps le décret de l'assemblée nationale, « qui déclarait ennemis de l'état tous les Français qui ne rentreraient pas avant le 1er janvier 1792. » A la même époque, M. Duveyrier avait été chargé, par le garde-des-sceaux, de se rendre, au nom du roi, auprès de M. le prince de Condé pour

un objet semblable (*Voy.* CONDÉ et DUVEYRIER). Les princes étaient réunis à Coblentz. M. le comte d'Artois fit, à la lettre du roi, la réponse suivante : « Sire, mon frère et seigneur, le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par V. M. La suscription, qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'était pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de V. M., je l'ai ouverte; j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir V. M. D'après cet exposé, V. M. trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence. Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à V. M., conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentimens, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais. Je m'y réfère donc absolument : cela sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie V. M. de recevoir l'hommage des sentimens avec lesquels je suis, sire, mon frère et seigneur, etc. » Cette lettre fut suivie d'une proclamation où l'insulte et la menace étaient prodiguées à l'assemblée. Depuis cet instant, on se prépara, de part et d'autre, à la guerre, avec plus de haine et de vigueur, car tout espoir de rapprochement était, pour jamais, détruit. L'assemblée législative, qui se réunit le 1er octobre 1791, renonça de plus en plus aux moindres bienséances dans ses communications avec le roi, et sembla vouloir déclarer une guerre à mort à la monarchie, en aggravant toutes les dispositions politiques adoptées par l'assemblée constituante, envers les princes, l'émigration et les personnes soupçonnées d'opposition à la révolution. Dès le 2 janvier 1792, M. le comte d'Artois fut décrété d'accusation; le 19 mai suivant, le traitement d'un million que lui assignait la constitution fut supprimé, et ses rentes apanagères furent déclarées saisissables par ses créanciers. Une fermentation sourde, et dont Lyon paraissait être le centre, s'annonçait alors sur quelques points de la France; le comte d'Artois en fut informé par ses agens, et se rendit à Turin pour établir, avec les mécontens de l'intérieur, des communications plus actives, qu'il ne suivit toutefois que peu de temps, parce que la campagne de 1792 venait de s'ouvrir et que les armées étrangères, se disposant à envahir le territoire français, le corps de cavalerie d'émigrés, que commandait le prince, devait pénétrer en Champagne avec l'armée prussienne. On sut en effet, plus tard, qu'il avait paru dans cette armée; mais il est probable que les circonstances s'opposèrent à ce que le corps commandé par le prince, et le prince lui-même, se fissent remarquer par aucun fait militaire; car on n'apprit de cette campagne que des résultats funestes, et la ruine des espérances de l'émigration. La nouvelle de la mort de Louis XVI parvint peu après en Allemagne. Les princes en furent informés à Ham. Monsieur se déclara régent, pendant la minorité de Louis XVII, et nomma M. le comte d'Artois lieutenant-général du royaume. Le devoir de l'historien exige que l'on ne dissimule pas ici l'impression que produisit, parmi un grand nombre d'émigrés qui se proclamaient si exclusivement fidèles, la mort du malheureux prince dont la tête venait de tomber sur l'échafaud, et auquel ils n'ont jamais pardonné ni son amour pour le peuple, ni les sacrifices qu'il se montra toujours prêt à faire à ce noble sentiment, ni la perte de leurs priviléges, ni celle de leurs titres....... Certes il y eut, ce jour-là, plus de larmes versées à Paris et en France qu'au quartier général de l'émigration ! Il fut donc décidé que M. le comte d'Artois se rendrait à St.-Pétersbourg auprès de l'impératrice Catherine, qui annonçait les dispositions les plus fa-

vorables en faveur des princes français. En effet, le prince Repnin vint au-devant de M. le comte d'Artois jusqu'à Riga, et l'accueil qu'il reçut à la cour répondit à toutes ses espérances. L'impératrice, le combla d'honneurs, et lui dit, en lui donnant une riche épée, montée en diamans : « J'espère que vous vous en servirez pour le rétablissement et la gloire de votre maison. » Le comte de Vauban était alors aide-de-camp de M. le comte d'Artois ; cet officier assure, dans des mémoires publiés, il y a 15 ans, sur la guerre de la Vendée, et qui ont été réimprimés à Paris, en avril et mai 1815, qu'à l'air dont M. le comte d'Artois reçut le présent de l'impératrice, il remarqua fort bien que son intention n'était pas d'en faire usage. Cependant l'Angleterre, qui venait de s'engager à solder et à transporter sur les côtes de France, l'armée auxiliaire de 20,000 Russes que Catherine se chargeait de fournir, crut avoir pris des engagemens qu'il n'était ni dans son pouvoir, ni dans sa politique de remplir dans toute leur étendue, et fit attendre quelque temps les subsides qu'elle avait promis et dont elle ne donnait que de faibles parties. Quoi qu'il en soit des causes qui déterminèrent, à cette époque, la conduite de M. le comte d'Artois, il est positif qu'au lieu de se rendre à Londres et d'y presser, par tous les moyens, l'exécution des promesses du ministère britannique, d'y annoncer et d'y attendre l'arrivée de l'armée russe, d'inspirer et de soutenir, par sa conduite, sa correspondance et les prochaines assurances du secours qu'il n'eût cessé de donner, la confiance et le courage de cette brave armée vendéenne qui s'immolait pour lui, M. le comte d'Artois vint s'enfermer à Ham, et fit vendre ensuite, au profit des émigrés indigens, cette belle épée dont l'honneur et la reconnaissance lui défendaient de jamais se dessaisir. On a dit, depuis, que l'épée vendue appartenait au duc d'Angoulême, et qu'elle était un don fait à ce prince par son malheureux oncle : c'est du moins ce qui paraît vraisemblable, d'après une lettre adressée par M. le comte d'Artois au maréchal de Broglie ; nous ne prétendons contester ni l'authenticité de cette lettre, ni celle des faits qu'elle contient ; si notre devoir n'est pas de défendre, il est encore moins d'accuser. Ce fut dans ces circonstances que le ministère britannique assura à M. le comte d'Artois un traitement annuel de 24,000 liv. st. Ce prince crut enfin, après de longues hésitations, qu'il était convenable de donner, du moins à l'impératrice de Russie, quelques preuves de souvenir et de zèle. C'était sans doute y songer un peu tard ; néanmoins cette résolution était devenue d'autant plus indispensable, qu'on ne pouvait douter que les longs délais apportés à l'exécution des promesses qu'on avait faites à St.-Pétersbourg, et des engagemens qu'on y avait pris, n'eussent causé un vif mécontentement, et singulièrement refroidi l'intérêt qu'on avait témoigné d'abord à une cause qu'on savait si mal défendre. M. le comte d'Artois s'embarqua donc, le 26 juillet 1795, à Cuxhaven pour se rendre à Londres. On l'y attendait, et l'on s'étonnait de ne pas le voir paraître. Il arriva enfin toujours accompagné du comte de Vauban, que les alentours du prince n'aimaient point, mais que Catherine avait distingué d'une manière assez particulière, pour qu'on n'osât point le sacrifier. Monsieur (car la mort de Louis XVII venait d'autoriser M. le comte d'Artois à prendre ce titre), à peine arrivé en Angleterre, y trouva une frégate qui faisait partie de l'escadre du commodore Warren, et qui était disposée à le recevoir. Il y monta, croisa quelque temps sur les côtes des provinces de l'Ouest, et débarqua enfin, le 29 septembre 1795, à l'île Dieu. On crut, cette fois, que le prince venait réaliser la promesse qu'il avait faite si souvent, de se mettre à la tête des armées catholiques et royales. Tous les chefs l'en pressaient ; les Russes n'attendaient que ce moment pour arriver : on rece-

vait de l'intérieur les assurances les plus positives de la plus efficace coopération. Le prince lui-même avait montré quelque désir de débarquement, lorsque, tout-à-coup, il parut incertain et honteux de la résolution à laquelle ceux qui s'intéressaient à sa gloire, aimèrent à penser qu'il ne s'était pas porté de lui-même. La veille du jour fixé pour le débarquement, le bruit se répandit à l'île Dieu, qu'un courrier venait d'arriver de Londres avec des dépêches ; le prince ne perdit pas un moment pour en communiquer le contenu aux personnes de sa suite. Les dépêches apportées par ce courrier, et qui lui étaient adressées par le ministère, contenaient l'injonction faite à Monsieur de se rembarquer sur-le-champ et de revenir à Londres. Il parut très-affecté de ce contre-temps, mais on ne put se défendre des plus étranges conjectures en remarquant son empressement à obéir. Quelques personnes qui lui appartenaient de plus près, et plusieurs chefs de l'armée royale qui n'attendaient que des ordres, allèrent jusqu'à croire, que l'injonction du ministère britannique était supposée, et que les courtisans qui formaient le conseil intime du prince, bien plus occupés de l'intérêt de leur sûreté que de celui de son honneur et de sa cause, lui avaient suggéré l'avis d'user d'un si misérable subterfuge, afin de ne pas s'exposer aux témoignages du désespoir et de l'indignation des chefs de cette brave armée, qui eussent infailliblement éclaté devant lui sans cette précaution. M. le comte d'Artois se rembarqua en effet au milieu de la stupéfaction et de la terreur générales, abandonnant son armée, ses amis, sa cause et sa gloire, mais sauvant sa personne et ses courtisans. Charette, fait prisonnier quelque temps après, et envoyé au supplice par les républicains, entra dans des transports de fureur à la nouvelle du retour de Monsieur en Angleterre. Ce chef malheureux, poursuivi, enveloppé de toutes parts, n'ayant plus que d'insuffisans moyens de défense, avait écrit à Louis XVIII, à l'instant même de marcher au supplice, une lettre qui commençait par ces mots, et qu'on peut lire tout entière dans les mémoires sur la guerre de l'Ouest, par le comte de Vauban ; « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu, etc. » Nous l'avons déjà dit, nous ne voulons rien préjuger sur les faits, mais il est remarquable que, depuis ce jour, la cause royale a été désespérée dans l'Ouest. A la suite de cette funeste expédition, Monsieur, ramené d'abord à Portsmouth, se rendit ensuite à Edimbourg, où son séjour a été de quelque durée ; il ne quitta cette ville, pour se rendre au quartier-général de l'archiduc Charles, qu'en 1799, lorsqu'il eut appris le retour de l'armée de Condé, qui venait se réunir à l'armée russe de Suisse, commandée par Korsakow. Les Russes étaient déjà en pleine retraite, lorsque Monsieur arriva. Il retourna à Londres, et y continua de correspondre avec la Bretagne. L'empereur des Français ayant fait proposer aux princes de la maison de Bourbon, de renoncer formellement à la couronne de France, Monsieur signa le 23 avril 1803, une déclaration contenant un refus formel en réponse à la proposition de Napoléon. Les préliminaires de la paix d'Amiens, ayant de nouveau forcé Monsieur de quitter l'Angleterre, il retourna à Edimbourg, revint à Londres, et partit en novembre 1804 pour Calmar où se trouvaient le prétendant et le duc d'Angoulême. Après avoir réglé avec eux de communs intérêts de famille, Monsieur vint se fixer à Edimbourg, et y passa cinq années, pendant lesquelles le prétendant ayant abandonné la Suède, avait fait en Angleterre, l'acquisition du château d'Hartwell, et s'y était établi avec sa famille. Monsieur se réunit à elle en 1809, et ne quitta plus Hartwell que pour se rendre en Allemagne, au commencement de 1813, époque à laquelle les chances de la guerre européenne semblaient devenir favorables à sa maison. Arrivé à Bâle, Monsieur s'était déjà hasardé à pénétrer en France, lors-

que sur les plaintes que le duc de Vicence (Caulaincourt) exprima au congrès, concernant cette démarche, le prince reçut l'ordre de rétrogarder. Rien n'était décidé encore relativement à la France, dont il semblait, jusqu'au dernier moment, que Napoléon dût régler la destinée. Elle le fut enfin le 31 mars, et, à cette nouvelle, Monsieur rentra dans la patrie de ses pères. Il s'y annonça comme lieutenant-général du royaume, et proclama en Franche-Comté, comme le faisait, au même instant dans le Midi, M. le duc d'Angoulême (*voyez* Angoulême), la fin de la tyrannie, celle de la guerre, la suppression de la conscription et des droits réunis. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit ailleurs sur ces proclamations imprudentes; personne n'a ignoré à combien de fausses espérances et de malheurs elles ont donné naissance. Le gouvernement provisoire envoya jusqu'à Livry, où Monsieur avait passé la nuit, de nombreux détachemens de la garde nationale au devant de ce prince qui entra dans Paris, le 12 avril 1814. Il fut reçu hors de la barrière de Bondy, par le prince de Talleyrand (alors Bénévent) qui le harangua. Le préfet de Paris, M. de Chabrol, l'attendait de l'autre côté de la barrière, et le harangua de même. Monsieur, se rendit directement à la cathédrale, et de là aux Tuileries. Il y reçut, dès le 15 du même mois, la députation du sénat qui, par délibération prise la veille, avait déféré à ce prince le gouvernement provisoire, sous le titre de lieutenant-général du royaume, *en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône, eût accepté la charte constitutionnelle.* Monsieur répondit au discours du président: « J'ai pris connaissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi mon auguste frère; je n'ai point reçu de lui le pouvoir d'accepter la constitution; mais je connais ses sentimens et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases. Le roi, en déclarant qu'il maintiendrait la forme actuelle du gouvernement, a donc reconnu que la monarchie devait être pondérée par un gouvernement représentatif, divisé en deux chambres; ces deux chambres sont le sénat et la chambre des députés des départemens: que l'impôt sera librement consenti par les représentans de la nation; la liberté publique et individuelle assurée; la liberté de la presse respectée, sauf les restrictions nécessaires à l'ordre et à la tranquillité publique; la liberté des cultes garantie: que les propriétés seront inviolables et sacrées; les ministres responsables, pouvant être accusés et poursuivis par les représentans de la nation: que les juges seront inamovibles; le pouvoir judiciaire indépendant, nul ne pouvant être distrait de ses juges naturels: que la dette publique sera garantie: que les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse: que la légion d'honneur sera maintenue; le roi en déterminera la décoration: que tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires: qu'aucun individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes, et que la vente des biens nationaux sera irrévocable. Voilà ce me semble, messieurs, les bases essentielles et nécessaires pour consacrer tous les droits, tracer tous les devoirs, assurer toutes les existences et garantir notre avenir. » A ce discours écrit, Monsieur ajouta ces paroles: « Je remercie le sénat de ce qu'il a fait pour le bonheur de la France en rappelant son souverain légitime. Le roi et sa famille sacrifieront leurs jours au bonheur des Français. Il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment: tout le passé est oublié; nous ne formons plus qu'un peuple de frères. Pendant le temps que je serai à la tête du gouvernement, temps qui sera, j'espère, très-court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public. » Monsieur reçut successivement les autres autorités, forma ses conseils, et publia le 16, une déclaration qui révoquait toutes

les commissions extraordinaires données par lui. On savait, et ce prince l'ignorait moins que personne, combien ces commissaires avaient, dans l'exercice de leurs fonctions, dépassé toutes les bornes de la modération, excédé les limites de leurs devoirs, et trompé toutes les espérances qu'on s'efforçait de rattacher au retour du gouvernement royal. Enfin des commissaires extraordinaires, revêtus de pouvoirs très-étendus et presque semblables à ceux que venait de confier naguères le gouvernement impérial, furent envoyés sur tous les points du royaume. Un grand nombre de ces agens qui, ayant rempli les mêmes fonctions sous Napoléon, cherchaient par l'exagération de leur zèle, à faire oublier quelle cause ils venaient de servir, secondaient de tous leurs efforts, et sans en prévoir les conséquences, le mouvement réactionnaire qui se déclarait dans plusieurs provinces. On était encore faible alors, il fallait donc se montrer populaire. Une ordonnance rendue le 26 avril, supprima les cours prévôtales et les tribunaux des douanes auxquels, deux ans plus tard, on allait rendre une existence bien autrement tyrannique et sanguinaire. Lorsque le consistoire des protestans fut admis à l'audience de Monsieur, ce prince l'assura « que le roi se plaisait à embrasser également dans ses affections les Français de tous les cultes, comme il comptait sur la fidélité et le dévouement de tous. » Nous ne rappellerons pas à quel point ces espérances ont été déçues, les preuves en sont ineffaçables; elles sont écrites en caractères de sang dans les champs du Gard et sur les mûrs des édifices de Nîmes; elles le sont surtout dans les cœurs et dans les souvenirs de ces populations nombreuses et mutilées, qui déjà ont vainement demandé justice, n'ont pu l'obtenir encore, et ne comptent pas sur l'avénement de Monsieur, au trône, pour qu'elle leur soit rendue. Nous ne dirons rien de l'inexplicable légèreté avec laquelle, sans opposition, presque sans débats, et trop heureux de conserver ce qu'on voulait bien lui laisser, ce prince abandonna toutes les places encore occupées par les Français, et réduisit leur marine à 13 vaisseaux de guerre, 21 frégates, 27 corvettes et bricks, 15 avisos, 13 flûtes et gabarres et 60 transports. Monsieur subissait sans doute le joug d'une dure nécessité, mais, par malheur, il était accusé par toutes les apparences, et comme autour de lui tout était dans l'ivresse d'une joie qu'il paraissait partager très-franchement, il était assez naturel de le considérer comme absolument étranger au deuil de la patrie. A peine le roi fut-il de retour, que Monsieur fut nommé colonel-général des gardes nationales de France, et rétabli dans sa qualité de colonel-général des suisses. Cette dernière nomination ne fut pas celle des fautes politiques qui fit le moins de tort au gouvernement royal. Nous nous plaisons vraiment à reconnaître que les troupes suisses, par leur conduite brave et dévouée lors de l'horrible catastrophe du 10 août, ont acquis des droits éternels à la reconnaissance des bons Français; mais, après vingt-cinq ans, tout était changé dans les idées, et ce n'était pas en rappelant les suisses dans les cadres de l'armée française, qu'il convenait de la leur exprimer. Il est des préjugés qu'il faut respecter, parce qu'ils influent puissamment sur l'opinion, et que l'opinion est l'appui le plus ferme des gouvernemens. Tout cela a été oublié, parce que la maxime exclusive de l'émigration est de rendre, sans examen, l'existence à *tout ce qui existait avant* 1789. Après une maladie, qui fit craindre un moment pour les jours de Monsieur, et dont on assigna, en partie, les causes aux vives discussions qui s'étaient élevées entre le roi et lui, relativement à la cession des places et à la réduction de la marine, ce prince reparut, le 7 septembre 1814, au Champ-de-Mars, lors de la distribution des drapeaux, faite par le roi à la garde nationale. Après un discours de peu d'étendue, et dans

lequel ce prince avait répondu de la fidélité de cette garde, il ajouta, « que parmi tant de sujets dévoués, il n'en était pas un qui le fût davantage que lui. » Au même instant il se jeta dans les bras du roi qui l'embrassa. Cette scène d'attendrissement parut avoir été préparée d'avance, comme une réponse aux bruits qui s'étaient répandus sur la retraite de Monsieur à St-Cloud, et sur sa maladie. Cependant le séjour de ce prince à Paris, où il était en état de guerre ouverte avec le comte de Blacas, dont on connaît, même en ce moment, toute l'influence sur l'esprit du roi, ne se prolongea pas longtemps; huit jours après la cérémonie du Champ-de-Mars, Monsieur commença, par la ville de Lyon, ces voyages auxquels le mauvais succès de ceux que venaient d'entreprendre et de terminer les princes ses fils et Madame, auraient dû porter la famille royale à renoncer pour jamais. Celui de Monsieur eut des effets plus funestes encore, car, livré à l'influence de ses courtisans, non moins étrangers que lui-même à l'esprit national de la France, il exaspéra tous les ressentimens, réveilla toutes les craintes, et, en accordant une bienveillance et des faveurs exclusives à quelques anciens privilégiés, c'est-à-dire, à l'infiniment petit nombre de ceux qui étaient demeurés fidèles à la cause des Bourbons, il étendit une véritable proscription d'opinion sur tout le reste, et particulièrement sur cette classe aussi influente que nombreuse d'acquéreurs de domaines nationaux, qui, protégés par le droit, étaient, par le fait, obligés de s'éloigner du passage de Monsieur, dont on ne cessait d'invoquer contre eux l'indignation, et qui n'était que trop disposé à l'accorder. A Marseille, où l'exaltation des esprits était portée à un plus haut point, le passage du prince fut principalement marqué par des violences exercées sur le parti vaincu; enfin ce voyage se termina. Monsieur revint à Paris, et rien de remarquable ne se passa jusqu'à l'époque où la nouvelle du débarquement de Bonaparte au golfe Juan parvint à la capitale le 5 mars. Monsieur partit, dès la nuit même, pour se rendre à Lyon; il y arriva le 8 à 10 heures du matin; mais il n'était plus temps. Les troupes, les populations, tout se portait avec enthousiasme au-devant de Bonaparte, dont l'armée française formait déjà le cortége. On ne saurait trop le redire : ce n'est point à l'amour que l'on ressentait pour lui qu'il faut attribuer ce prodige. Qu'on ne pense pas que la France eût oublié la tyrannie et l'orgueil du règne de Napoléon; ses lois oppressives; les lâches sénatus-consultes qui sanctionnaient ses violences; son système fiscal, le plus accablant et le plus exacteur qui fut jamais. Non, la France n'avait rien oublié; mais les Bourbons seuls avaient méconnu l'esprit du siècle. Ils avaient remplacé une noblesse qui ne portait pas ombrage à l'égalité, parce qu'elle ne tenait son éclat que du prestige de la gloire militaire, par une noblesse féodale et plus méprisée encore qu'elle n'était méprisante. Ils accordaient une constitution à la France qui, depuis 26 ans, se croyait le droit de se constituer elle-même; et encore n'ignorait-on pas que cette constitution même, et les bases vraiment libérales sur lesquelles elle était assise, telles que la représentation nationale, le droit de la nation à s'imposer elle-même, et le jugement par jurés (car nous ne parlerons ni de la liberté individuelle, ni de la liberté de la presse), leur avaient été arrachées par la force des événemens et celle de l'opinion. Nous n'étendrons pas plus loin ces réflexions; resserrés dans les bornes d'une notice, nous abandonnons à nos lecteurs le soin de méditer sur toutes les conséquences qu'elles entraînent, et qui, lors même qu'elles semblent se présenter d'elles-mêmes à tous les esprits éclairés, ne paraissent avoir frappé, que bien imparfaitement, les princes de la maison de Bourbon, même après leur seconde restauration. Sortis à peine de la terre classique des révolutions; ont-ils donc perdu le sou-

venir des leçons qu'offre son histoire? Ont-ils oublié avec quelle rapidité s'écoulèrent les règnes de Charles II et de Jacques II, son frère? Monsieur parut se le rappeler un moment, à son retour de Lyon, lorsqu'ayant, le 16 mars, accompagné le roi au corps-législatif, il prit la parole après son frère, et protesta de son attachement personnel et de celui des princes ses fils pour cette charte constitutionnelle, dont on n'avait parlé jusques-là, dans le château des Tuileries, qu'avec dérision et mépris. Cette démarche tardive de la famille royale donna lieu, le mois suivant, à cette caricature ingénieuse, où le roi et sa famille étaient représentés sous l'abri d'un parapluie sur lequel était écrit le mot *constitution*, et qu'ils tenaient ouvert ou fermé, selon qu'ils se croyaient plus ou moins menacés par l'orage. Le roi partit, dans la nuit du 20 au 21 mars, du château des Tuileries, et fut suivi, dès le lendemain, par Monsieur et M. le duc de Berry. Ces princes se rendirent d'abord à Ypres, et vinrent retrouver le roi à Gand, d'où Monsieur ne sortit plus jusqu'au retour du roi dans la capitale. Nommé, le 26 juillet 1815, président du collége électoral de la Seine, Monsieur sut obtenir l'estime et l'affection du plus grand nombre des électeurs, parce qu'il n'y avait là que des Français et point de courtisans, et qu'il s'y montra tel qu'il était. Il fut appelé ensuite à présider le premier bureau de la chambre des pairs : c'est avec peine, mais sans étonnement, que, dans la séance du 12 octobre, on vit ce prince, cédant de nouveau à des influences dont on a perdu l'espoir de l'affranchir, défendre MM. de Labourdonnaye et de Polignac, qui apportaient à leur serment, comme pairs, des restrictions tout-à-fait inconstitutionnelles, et alléguer à l'appui de son opinion, des considérations religieuses qui n'en imposaient à personne, parce qu'elles ne pouvaient être regardées que comme des prétextes spécieux, propres à dissimuler toute la malveillance d'une opinion politique, qu'on n'osait avouer. Le duc de Fitz-James ayant, deux jours après, proposé à la chambre des pairs de voter des remercîmens au duc d'Angoulême, pour la conduite que ce prince avait tenue dans le Midi, lors de la retraite à laquelle il avait été obligé, en mars 1815, Monsieur, avec lequel il n'était pas douteux que la démarche de M. de Fitz-James n'eût été concertée, s'y opposa par ce noble motif; « que c'était contre des Français *égarés* que son fils s'était vu contraint de combattre. » Ce sentiment eût été digne d'admiration, sans doute, il eût obtenu tous les hommages, il eût rattaché tous les cœurs au prince qui l'exprimait, si les événemens qui se sont passés depuis n'eussent hautement déposé contre sa sincérité; en effet, les plus distingués d'entre ces Français *égarés*, arrêtés du moment où l'on s'est cru assez fort pour n'avoir plus besoin d'être clément, ont payé de leur tête leur *égarement*, ou n'ont échappé à la mort que par l'exil (*Voyez* CHARTRAN, GILLY, MOUTON-DUVERNET, etc.)

ARZBERGER (CHRISTOPHE), professeur de mathématiques au gymnase de Cobourg, né le 22 octobre 1772, à Arzberg, dans la principauté de Baireuth, a donné une dissertation intitulée : *Adumbratio doctrinæ Hesiodi de origine rerum, deorumque naturâ*, Erlang, 1794, in-8., lorsqu'il reçut dans cette université le degré de maître en philosophie. Il a publié depuis : *De sextâ propositione primi Archimedis libri de æquiponderantibus*, Cobourg, 1796, in-8. — *Détermination de la position géographique de Cobourg*, ibid., 1798, in-4, en allemand, ainsi que les ouvrages suivans : — *Cours élémentaires de géométrie pratique à l'usage de ceux qui ne veulent pas étudier les mathématiques*, ibid., 1799, in-8. — *Essai de déterminations géographiques sans triangles ni horloges astronomiques*, ibid., 1800, in-4.; *ibid.* 1801, in-8. — *Cours encyclopédique de mathématiques*; la première partie, contenant les mathématiques pures, a paru en 1802, 1 vol. in-8., avec huit planches et des tables trigono-

métriques.—Quelques opuscules moins importans et divers articles dans l'*Indicateur Littéraire* de Wurtzbourg, en 1794, 95 et 96. Il a reçu, en 1802, le titre de conseiller-d'état à Cobourg.

ASPASIE (Carle-Migelli dite). Cette fille, enfermée dans un hôpital à la suite d'une passion malheureuse qui avait égaré sa raison, fut rendue à la liberté à l'époque de la révolution. Livrée à une démence furieuse, elle dénonçait sa mère et voulait la faire périr comme contre-révolutionnaire, à l'instant même où elle parcourait, de nuit, les rues de Paris en poussant les cris de *vive le roi*. Traduite aussitôt au tribunal révolutionnaire, elle y demanda la mort; mais sa démence fut tellement constatée, que les juges ne purent se décider à la condamner. Lors de l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), Aspasie donna de nouvelles preuves de folie et de fureur. Mêlée à la plus vile populace, elle se porta, avec elle, à la convention; ivre de rage et d'eau-de-vie, elle y demandait Boissy-d'Anglas, qu'elle voulait poignarder, disait-elle, comme l'auteur de la disette, et chez lequel elle s'était rendue plusieurs fois dans cette intention. Boissy n'était pas difficile à trouver, car il occupait alors le fauteuil de la présidence, que son collègue Vernier, accablé d'âge et de fatigues, lui avait cédé pour quelques instans. Au milieu de cet effroyable orage, un coup de pistolet, tiré au hasard, vint frapper le député Féraud revenu depuis peu de jours de l'armée. Ce député, tombé au pied de la tribune, essayait encore quelques efforts inutiles pour se relever, lorsqu'à ce nom de Féraud, prononcé par quelques-uns de ses collègues, et que la multitude confondit avec celui de Fréron, dont les écrits contribuaient si puissamment alors à la destruction de l'anarchie, et que les brigands avaient expressément désigné comme l'une des victimes de cette journée, l'abominable Aspasie s'avança, brisa la tête de l'infortuné Féraud avec les galoches qu'elle détacha de ses pieds, et se précipita, l'instant d'après, le couteau à la main, sur le député Camboulas qui n'écarta son bras qu'avec beaucoup de peine, et parvint heureusement à se perdre dans les flots de populace dont la salle était inondée. Arrêtée, le 8 prairial an 3 (27 mai 1795), et mise au secret le plus sévère, cette femme déclara qu'elle n'avait agi que d'après les conseils des Anglais, des royalistes et des émigrés; mais il fut impossible de lui arracher le nom d'un seul de ses complices. On attachait un grand intérêt à recueillir de nouveaux renseignemens sur cette étrange procédure qu'on ne se pressait point de terminer; mais lorsqu'il fut évident pour la police qu'elle ne pouvait en obtenir aucun, Aspasie fut livrée aux tribunaux, mise en jugement, le 22 prairial an 4 (10 juin 1796), et condamnée à mort le 24 du même mois (12 juin). Cette femme, sujette à un état d'emportement habituel, entendit prononcer son arrêt avec le plus étonnant sang-froid, déclara qu'elle n'avait, en mourant, d'autre regret, que de n'avoir pu poignarder les députés Boissy-d'Anglas et Camboulas, et monta sur l'échafaud sans témoigner aucune émotion; elle n'était âgée que de 23 ans.

ASPE (A. J. B. d'), président à mortier au parlement de Toulouse, né à Auch, département du Gers, en 1752, donna son nom, dès les premières époques de la révolution, à une légion de volontaires dont il était le commandant. L'existence de ce corps, dont les principes étaient en opposition directe avec ceux de la révolution, lui suscitèrent, dans le parti contraire, un grand nombre d'ennemis. On lui supposa les desseins les plus criminels et les plus absurdes contre les habitans de Toulouse. On ne désignait déjà plus ce corps dans la ville, que sous le nom de *légion de la St.-Barthélemy*. Sa dissolution fut ordonnée, en 1790, par décret de l'assemblée constituante, et plusieurs des officiers qui la commandaient furent arrêtés. Lorsque la presque totalité des membres du parlement de Toulouse fut

traduite au tribunal révolutionnaire, pour avoir pris part aux protestations faites par ce corps contre les décrets de l'assemblée constituante, les 25 et 27 septembre 1790, M. d'Aspe subit le sort de ses collègues, et fut condamné à mort le 18 messidor an 2, (6 juillet 1794).

ASPRE, (CONSTANTIN, baron D'), feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, né dans les Pays-Bas, servait en 1789, en qualité de capitaine dans le régiment de Ligne. La révolution, qui venait d'éclater dans cette partie des possessions autrichiennes, y rendit nécessaires des dispositions militaires dans lesquelles le baron d'Aspre fut activement employé. Envoyé dans le pays de Limbourg pour y organiser des levées en masse, il réussit dans son entreprise, forma, de ces levées, un corps régulier dont le commandement lui fut confié, et parvint, autant par la persuasion que par la force, à faire éloigner de la province les auteurs des troubles; il reçut en même-temps la croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Lorsque la guerre fut déclarée entre la France et l'Autriche, le baron d'Aspre, qui se trouvait, en 1792, sous les murs de Lille, avec l'armée qui assiégeait cette place, fut envoyé en parlementaire au commandant pour la sommer de se rendre; mais l'effervescence des esprits était alors telle, que cette démarche, qui n'eut aucun résultat, l'exposa à de grands dangers. Employé à l'armée de Clairfayt, il s'empara, le 10 mai 1793, à la tête d'une colonne, de la position d'Hasnon, située au milieu des bois, et défendue par un feu vif et soutenu. Attaché, depuis, au corps d'armée du général Latour, le baron d'Aspre servait, en 1796, en Bavière, et reçut une blessure vers la fin de la campagne de cette année. Devenu général-major, il dirigeait, en 1799, les mouvemens insurrectionnels de la Toscane. Il quitta ce pays en 1801, après la paix de Lunéville, se rendit à Bruxelles en 1802, et y tomba dangereusement malade. Lorsqu'en 1805, l'Autriche eut à soutenir une nouvelle guerre contre la France, le baron d'Aspre, remis en activité, fut fait prisonnier à Gunzbourg, à l'ouverture de cette campagne, et n'obtint son échange qu'en 1807, après la paix de Presbourg. Promu au grade de feld-maréchal-lieutenant, en 1809, il fut attaché, en cette qualité, au corps d'armée du général Nugent, qui faisait la guerre en Italie pendant l'année 1813, et se rendit maître de Trieste. Nommé, en mai 1815, chef d'état-major de l'armée destinée à s'opposer aux progrès du roi Joachim de Naples, il se rendit dans cette ville, à la suite de l'armée vaincue, avec les troupes dont le commandement lui était confié; il ne l'avait pas encore quitté en 1816.

ASSALINI (PIERRE), de Modène, s'attacha, en qualité de chirurgien, aux armées, et même, autant qu'il put, à la personne de Bonaparte pendant sa conquête d'Italie. Il le suivit ensuite en Egypte; et c'est là surtout qu'il eut occasion d'étudier la nature des maladies contagieuses, en traitant les pestiférés de la garnison de Jaffa, dont un tiers mourut dans l'espace de quarante jours. Assalini ne se préserva de la contagion qu'en ne restant, dit-il, auprès des malades, que le temps nécessaire pour faire son service; et en allant aussitôt respirer un air plus sain. Il a consigné le résultat de son expérience dans une suite d'*Observations sur la peste*, etc., publiées en français en 1803, l'auteur étant alors l'un des principaux chirurgiens de la garde des consuls. Ces observations ont été traduites en anglais par Adam Neale, Londres, 1804, in-8. On a peine à concilier les précautions qu'il dit avoir prises contre la contagion de la maladie de Jaffa, avec l'opinion qu'il parait adopter que cette maladie n'était point contagieuse, opinion à l'appui de laquelle il cite, entre autres faits, l'exemple de M. Larrey qui disséqua plusieurs cadavres et en examina les bubons, et surtout l'exemple de M. Desgenettes qui fit sur lui-même deux piqûres avec une lancette plongée dans le pus d'un bubon, sans que leur santé en ait été altérée. On trouve aussi

dans cet opuscule des réflexions sur la fièvre jaune de Cadix, sur la dyssenterie et sur le *mirage*. Assalini s'était lié en Egypte d'une manière assez intime avec Eugène Beauharnais. Ce prince, devenu vice-roi à Milan, le fit chirurgien particulier de sa personne, pendant que Napoléon le nommait premier chirurgien du roi d'Italie, en lui conférant les décorations de la légion d'honneur et de la couronne de fer. Assalini devint encore le directeur de l'hospice des femmes en couche et enfans-trouvés de Milan; il passa ensuite, comme chirurgien en chef, à l'hôpital militaire de Saint-Ambroise. En 1811, il publia un discours italien sur quelques maladies des yeux, dans lequel il examinait les procédés de Beer pour faire des pupilles artificielles, et rendait compte de quelques nouvelles manières d'opérer, par lui imaginées et mises en pratique, sur l'organe de la vue. Vers la fin de la même année, il donna au public un ouvrage plus considérable, accompagné de gravures, et intitulé : *Novi stromenti di ostetricia e loro uso*. Le plus curieux de ces instrumens, inventés par Assalini, est un forceps perfectionné. La classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut de France, à qui l'ouvrage fut présenté, chargea MM. Sabatier, Pinel, Pelletan et Cuvier, de l'examiner, et l'opinion de ces commissaires fut que les courbures données par l'auteur à son forceps avaient l'avantage de l'éloigner du périnée au moment de l'extraction de l'enfant, et de ne point en faire ressentir l'impression à la partie même du fétus que l'instrument embrassait. Le rapport fut également favorable aux nouveaux instrumens qu'Assalini substituait aux anciens, pour l'opération césarienne. Ce chirurgien suivit Napoléon en Russie, et ne l'abandonna pas pendant ses guerres de 1813 et 1814.

ASSELIN (Eustache-Benoît), était, en 1780, avocat au parlement de Paris; il s'est constamment fait remarquer, pendant la révolution, par un esprit sage et modéré. Le département de la Somme le députa, en septembre 1792, à la convention, où on ne le vit jamais prendre part aux discussions. Forcé d'émettre un vœu lors du jugement de Louis XVI, M. Asselin vota la détention et le bannissement à la paix, s'expliqua affirmativement sur la question de l'appel au peuple, dans le cas où le jugement qui interviendrait prononcerait la peine capitale, et négativement dans le cas contraire. M. Asselin protesta contre les violences exercées, les 31 mai, 1er et 2 juin 1793, contre l'assemblée; il en fut exclus, à ce titre, à la suite d'un rapport fait au nom du comité de sûreté générale, le 3 octobre de la même année. Mis en arrestation avec 72 de ses collègues, il demeura prisonnier pendant 14 mois. Rappelé dans la convention, par décret du 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), il ne passa point dans les conseils avec les deux tiers des conventionnels réélus, lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3. Rentré dans la retraite à cette époque, il n'en est plus sorti. M. Asselin est auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *Coutume du gouvernement, bailliage et prévôté de Chauny*; avec des notes, 1780. — Un individu de ce nom, ayant pris une part active à l'attaque de la Bastille, dont il avait été proclamé l'un des vainqueurs, fut ensuite dénoncé au peuple, comme trahissant sa cause, et pendu sans autre forme de procès.

ASSELIN (Jean-Augustin), né le 1er janvier 1756, était entré dans les ordres, long-temps avant la révolution, dont il n'adopta les principes qu'avec une sage réserve; il avait depuis fixé à Paris, sa résidence habituelle. Nommé électeur de cette ville, en 1789, il fut successivement officier-municipal, maire de Cherbourg, et administrateur du département de la Manche. Ce département le députa, en prairial an 6 (mai 1798) au conseil des cinq-cents, mais le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le rendit bientôt aux fonctions administratives qu'il avait précédemment exercées, et dans les premiers jours de floréal de la même année (fin d'avril

1800), deux arrêtés du gouvernement consulaire lui confièrent, à peu de distance, les sous-préfectures de l'arrondissement de Vire et celle de Cherbourg. Lors du retour de Bonaparte et de la convocation de la chambre des représentans, en mai 1815, le département de la Manche nomma M. Asselin, membre de cette chambre. On lui attribue une édition des vaudevires d'Olivier-Basselin, publiée à Vire, en 1811, 1 vol. in-8., avec une préface et des notes.

ASSELINE, évêque de Boulogne, était fils d'un valet d'écurie, attaché à la maison d'Orléans; il reçut, par les bienfaits de cette maison, une éducation distinguée dans l'université de Paris; fit une étude particulière de la théologie et des langues syriaque et hébraïque, et fut désigné, d'après les suffrages universels, pour l'évêché de Boulogne-sur-Mer. On a rapporté, à propos de l'élection de ce prélat, un mot de Louis XVI qui annonce à quel point l'ame de ce malheureux prince était noble et belle, et combien étaient justes les idées qu'il s'était formées des qualités nécessaires pour remplir dignement les fonctions épiscopales. La naissance d'Asseline était l'objet des réclamations de toute la cour; on n'y concevait pas que le fils d'un palfrenier pût aspirer à l'honneur de l'épiscopat. Il n'y aspirait pas, en effet, car il n'y était porté que par ses vertus. « A-t-il, demandait Louis XVI à l'évêque chargé de la feuille, autant de vertu qu'on me l'assure? » Il était impossible de ne pas en convenir. « C'est donc là précisément le choix que je prétends faire, et un évêque tel qu'il nous les faut à l'avenir. » M. Asseline, qui, en 1778, avait approuvé le nouveau formulaire de serment exigé des catholiques anglais et irlandais, sembla oublier entièrement, en 1790, sa première doctrine; il ne se borna pas à refuser son obéissance à la constitution civile du clergé, il écrivit encore aux prêtres de son diocèse, pour leur enjoindre d'imiter sa résistance. Il fit répandre, en même temps, une instruction que l'assemblée constituante dut considérer comme séditieuse et pour laquelle son comité des recherches ordonna des poursuites contre M. Asseline. Obligé de quitter la France, pour s'y soustraire, M. Asseline s'est retiré en Angleterre, d'où l'on a prétendu qu'il avait conservé jusqu'à sa mort, avec les habitans du département de Pas-de-Calais, des correspondances qui plus d'une fois avaient jeté le trouble dans les consciences et menacé l'ordre public. M. Asseline ne s'est pas refusé, avec moins d'obstination, à se soumettre aux lois du concordat, qu'au serment prescrit, en 1790, par la constitution civile du clergé. Il est mort en Angleterre, il y a peu d'années.

ASSEMANI (L'abbé Simon), savant maronite, professeur de langues orientales au séminaire de Padoue, et parent des célèbres orientalistes du même nom, a publié la description d'un globe céleste arabe, chargé d'inscriptions cufiques, et provenant du musée Borgia (Padoue, 1790, in-fol.) On a aussi de lui des dissertations sur les monumens arabes en Sicile et à Vienne. Ces ouvrages ont été mentionnés honorablement dans les mémoires de l'institut de France.

ASTIER, auteur d'un ouvrage intitulé *Graphodromie*, ou *Écriture cursive* (nouveau moyen d'écrire aussi vite que l'on parle), présenta cet ouvrage au roi dans le mois de janvier 1816. S. M. lui accorda le titre de *Graphodrome du Roi*.

ASTORG (Jacques-Pierre-Hippolyte, comte d'), chevalier des ordres de St-Louis, de la légion d'honneur et de Cincinnatus, né en 1761, à Poligni en Franche-Comté, appartient à une ancienne famille espagnole, transplantée en France, long-temps établie en Guyenne, et qui acheta des terres en Bretagne et en Franche-Comté. M. d'Astorg, lieutenant de vaisseau à l'âge de 25 ans, avait déjà fait cinq campagnes de mer, dans les Indes, lorsque le 30 novembre 1788, il fut

présenté au roi par le bailli de Suffren, sous les ordres duquel il avait servi. Rendu à la vie privée, à l'époque de la révolution, il vécut fort retiré, habitant successivement ses terres de Bretagne et de Franche-Comté, où il s'occupait uniquement du soin de se faire oublier. Après le 18 brumaire, il vint s'établir à St-Cyr, près d'Etampes. Le gouvernement consulaire l'y nomma, en 1809, président du collége électoral de cet arrondissement, qui le choisit pour l'un de ses candidats au corps-législatif, dont le sénat l'élut membre, le 10 août 1810. M. d'Astorg donna, le 1er septembre 1814, au nom de la commission des finances, de longs éclaircissemens sur le projet de loi relatif au budget, et termina par cette observation : « que l'assemblée, n'ayant d'autre alternative que d'adopter ou de rejeter la loi, sans pouvoir la modifier, il convenait de l'adopter. » Il s'opposa, le 24 octobre suivant, à ce que la loi portant restitution des biens des émigrés, fût adoptée avec les restrictions proposées, ajoutant, qu'il fallait rendre pleine et entière justice. « Je n'ai rien à recevoir et rien à rendre, dit, avec véhémence, M. d'Astorg, je défends la cause des plus maltraités et de ceux qui ont tout perdu; je demande donc la restitution des biens non vendus, de quelque nature qu'ils soient, et une indemnité pour les émigrés qui n'ont point de restitution à espérer. » Ce système était le seul qu'il convînt d'adopter, et ne le fut point. En effet, il était plus facile de prouver son royalisme par quelques phrases bannales de proscription, que d'adopter, même en faveur de ses amis malheureux, des mesures sages et conciliatrices, propres à réunir la grande famille de l'état. M. d'Astorg demanda ensuite le rétablissement de la franchise des ports de Marseille, de Dunkerque, de Bayonne et celle de la ville de Strasbourg. Nommé, en août 1815, président du collége électoral de Rambouillet, M. d'Astorg fut appelé, peu de mois après, à prendre, dans le port de Toulon, le commandement d'un vaisseau de ligne, et, le 3 mai de l'année suivante, il reçut le brevet de commandeur de l'ordre de St-Louis. M. d'Astorg a marié sa fille au comte de Choiseul d'Aillecourt.

ASTORG (Jacques-Marie d'), cousin du précédent, né en 1751, émigra, et fit, dans un corps de l'armée de Condé, dont il avait obtenu le commandement, toutes les campagnes de cette armée. Il fut, lors de la première restauration, nommé lieutenant de la compagnie écossaise des gardes-du-corps, et ensuite commandant du département de Seine-et-Marne. Il a été mis en retraite, en 1816, avec le brevet de lieutenant-général, à l'âge de 67 ans.

ASTORG (Adrien, comte d'), fils du précédent, né le 3 octobre 1783, a fait, sous le gouvernement impérial, les campagnes d'Allemagne et de Russie. Colonel de cavalerie et officier de la légion d'honneur, lors de la première restauration des Bourbons, il fut nommé, par le roi, commandant des dragons de Condé, et chevalier de l'ordre de St-Louis. Il était à leur tête, lorsqu'en mars 1815, ils se réunirent à l'armée de Bonaparte. Le père et le fils vinrent alors trouver le roi à Gand. A la seconde restauration, M. Adrien d'Astorg obtint le commandement d'un des régimens de lanciers de la garde royale. Son frère cadet (Eugène), est aide-de-camp du duc de Berry, et réunit à cette place une sous-lieutenance dans les gardes-du-corps, compagnie de Grammont.

ASTORGA (Le marquis d'), grand d'Espagne de la première classe, connu jusqu'à la mort de son père, sous le nom de comte Altamira, fut l'un des ennemis les plus déclarés et les plus actifs de Napoléon. Il s'engagea, en 1807, à payer une somme annuelle et considérable pour soutenir les frais de la guerre contre les Français. Le 12 novembre 1808, Napoléon, instruit des efforts secrets et toujours renaissans du marquis d'Astorga pour ruiner ses projets, de sa constante in-

telligence avec les insurgés, et de l'impossibilité de le ramener à lui, rendit un décret par lequel il le déclarait ennemi de la France et de l'Espagne, et traître aux deux couronnes. Il a été heureux pour le marquis d'Astorga, que les événemens de la guerre n'aient pas permis que la confiscation, qui avait suivi cette déclaration, ait pu atteindre ses nombreuses possessions. Revenu auprès de Ferdinand, à l'époque où il est remonté sur le trône, le marquis d'Astorga paraît jouir maintenant de toute la faveur de ce prince.

ASTRUC, chef de bataillon au 64e régiment d'infanterie, se distingua le 18 novembre 1809 à la bataille d'Occana en Espagne, et fut nommé membre de la légion d'honneur le 17 décembre. Il fut encore cité, le 15 juin 1811, pour sa bravoure, au combat de Villalba.

ATHENAS, directeur de la monnaie de Nantes et secrétaire de la société des lettres, sciences et arts de la Loire-Inférieure, dissoute en 1816 pour cause d'opinions politiques, a fait insérer dans le *Précis analytique* des travaux de cette réunion en 1814 et 1815, Nantes, Mellinet-Malassis, 1816, in-12, une *Notice sur l'interprétation étymolog'que d'une inscription découverte dans la Belgique en* 1815, *sur un autel dédié à la déesse Sandraudiga.*

ATTIRET (François), sculpteur célèbre, naquit à Dôle, le 13 décembre 1728. Les statues des quatre saisons, celles de *St-André* et de *St-Jean* sont de lui, ainsi que les têtes de plusieurs grands hommes de sa province. Il travailla aussi avec Pigal, à la statue de Voltaire qui fut placée au foyer du Théâtre-Français. C'est encore lui qui exécuta la belle fontaine de Dôle, seul monument élevé à Louis XVI pendant le règne de cet infortuné monarque. Cet illustre sculpteur eut le même sort du Camoëns et du Dante, et mourut à l'hôpital, le 14 juillet 1804; ce qui prouve que la célébrité chez les artistes ne conduit pas toujours à la fortune.

AUBERNON, a joui long-temps à l'armée d'Italie, de la réputation d'un administrateur intelligent et intègre. Chargé, en 1797, en qualité de commissaire-ordonnateur de cette armée de la surveillance et du personnel des administrations, il fit éloigner les émigrés qui avaient trouvé les moyens de s'y introduire, et arrêta de nouvelles dispositions pour la délivrance des certificats de non-émigration. M. Aubernon reçut du gouvernement royal, en août 1814, un brevet d'officier de la légion d'honneur. — Son fils, dont la carrière politique a été plus étendue et sujette à plus de vicissitudes, a accompagné, en 1812, en qualité de secrétaire de légation, M. l'abbé de Pradt, alors ambassadeur en Pologne et dont la mission tient sa plus grande célébrité du compte qu'il en a rendu. M. Aubernon étant revenu en France, un décret impérial, en date du 26 décembre 1813, l'adjoignit au sénateur comte de Valence, qui se rendait à Besançon pour y organiser des moyens de défense. Nommé le 18 janvier 1814, préfet du département de l'Hérault, par Napoléon, M. Aubernon reçut du roi, le 14 octobre suivant, la décoration de la légion d'honneur, et conserva ses fonctions pendant les trois mois où Bonaparte réoccupa le trône. Aussitôt après le second retour du roi, (8 juillet 1815), M. Aubernon a été rappelé.

AUBERT du BAYET (Jean-Baptiste-Annibal), ministre de la guerre et ambassadeur à Constantinople, sous le directoire, naquit à la Louisiane, le 9 août 1759, fit, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Bourbonnais, la guerre des insurgens, en 1780, et fut nommé au grade de capitaine. Ses opinions, sur la révolution, quelque temps incertaines, se fixèrent enfin. Ambitieux et philosophe à-la-fois, il était aisé de le ramener en flattant ces deux penchans. En septembre 1791, le collége électoral du département de l'Isère, qu'il présidait, le nomma membre de l'assemblée législative. Il s'y montra constamment le défenseur et l'ami des idées modérées, à l'excep-

tion d'un très-petit nombre de circonstances où, entraîné lui-même par l'effervescence du moment, il exagéra quelquefois, à ses propres yeux, les dangers dont la France était menacée. Ce fut ainsi que le 19 avril 1792, après avoir proposé d'inviter le roi à demander la dissolution des rassemblemens d'émigrés qui se formaient sur les frontières du royaume, il se prononça énergiquement pour la guerre avec l'Autriche; mais ramené immédiatement à des idées plus vraies et à la crainte de dangers plus réels, il parla avec force, dès les 5 et 6 juin suivans, en faveur de MM. de La Fayette et Dupont-du-Tertre, ministre de la justice, que les députés de la Gironde attaquaient avec passion, et les anarchistes avec fureur. Il combattit, avec autant de raison et de prévoyance, le plan d'une nouvelle fédération générale, proposée par des hommes qu'on savait bien, dès-lors, n'avoir d'autre but que le renversement de la monarchie. Nommé président, le dimanche 8 juillet 1792, il ne cessa d'insister sur le départ des fédérés, que les factieux ne retenaient à Paris que dans les plus coupables desseins. Entraîné après le 10 août par le torrent des événemens, on ne le vit pas s'écarter une seule fois de la ligne de ses devoirs, ni voter dans le sens de la minorité factieuse de l'assemblée, devenue toute-puissante par la destruction du gouvernement constitutionnel, et la terreur qu'elle inspirait; du moment où la session de l'assemblée législative fut terminée (21 septembre 1792) il rentra dans la carrière militaire, fut nommé lieutenant-colonel au régiment de Saintonge, et enfin élevé, à la fin de 1792, au grade de général de brigade. Employé pendant le siége de Mayence à la défense de cette place, il fut vivement dénoncé et décrété d'arrestation, du moment où elle fut forcée à capituler. Toutefois il établit d'une manière si évidente, devant la convention, sa justification personnelle et celle de la garnison, que les inculpations dont il avait été l'objet tombèrent d'elles-mêmes, et qu'il reçut l'accolade du président. Chargé ensuite, dans les départemens de l'Ouest, du commandement des troupes qu'il ramenait de Mayence, il éprouva, vers la fin de septembre 1793, des revers qui réveillèrent, dans le gouvernement, toutes les idées de trahison auxquelles il était si accessible, et qui étaient toujours suivies d'une destitution. Celle d'Aubert du Bayet venait d'être prononcée, lorsqu'à la suite d'un avantage marqué, qu'il venait d'obtenir à Mortagne, il était sur le point d'engager, avec les rebelles, une affaire décisive; la nouvelle de sa destitution ne changea rien aux dispositions qu'il avait prises, assuré du succès, il livra la bataille, remporta une victoire complète, et partit aussitôt pour se rendre à Paris, où sa conduite devint l'objet de discussions fort différentes, malgré les suffrages de la société populaire de Nantes, qui annonçaient que les départemens de l'Ouest lui devaient leur salut. Enfin, la faction anarchique l'emporta; le député Maribon-Montaut rappela, comme un crime, les opinions royalistes qu'avait émises du Bayet dans une assemblée qui avait juré de défendre la monarchie; quelques voix appuyèrent cette accusation absurde, qui fut reproduite dès le soir même, avec plus de violence encore, aux jacobins, par le même député; un décret d'arrestation fut prononcé contre ce général. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), malgré les rugissemens de Bourdon de l'Oise, qui l'accusait de nouveau d'avoir livré Mayence, du Bayet, réuni au général Hoche, parvint à rétablir la paix dans l'Ouest; il signa, en 1795, la paix avec les chouans, et ne montra pas moins d'adresse et de talent dans les négociations, qu'il n'avait déployé de fermeté et de courage sur le champ de bataille. Une explication très-vive eut lieu, à cette époque, entre lui et Cormatin (connu à Paris, sous le nom de Désoteux, et l'un des anciens aides-de-camp de M. de La Fayette, pendant les premières années de la révolution). Du Bayet, qui le considérait comme transfuge d'une cause

qu'ils avaient servie ensemble, mettait trop d'emportement dans les discussions qui s'établirent relativement à la pacification ; Cormatin le lui reprochait, et lui faisait sentir que, la paix étant rétablie, les explications violentes seraient désormais déplacées. Au lieu d'être frappé de la justesse de cette observation, du Bayet s'emporta de plus en plus, et lui dit : « Que la république pouvait bien consentir à offrir un asile à des rebelles, mais jamais à traiter de la paix avec eux. » Non content de ces provocations outrageantes, du Bayet y ajouta la proposition formelle d'une affaire d'honneur, qui cependant n'eut aucune suite, par la prudence des personnes qui assistaient à ces débats, et qui prévoyaient les conséquences qui pourraient en résulter, dans un moment où les esprits commençaient à peine à se calmer. Du Bayet, promu au grade de général de division, et chargé de nouveau du commandement général de l'armée de l'Ouest, fut au moment de faire marcher cette armée sur Paris, lorsqu'il apprit l'insurrection des sections contre la convention nationale ; ce mouvement étant appaisé, il continua, avec un succès égal, de combattre les rebelles et de négocier avec eux, jusqu'au moment où la constitution de l'an 3, ayant été présentée au peuple français, et acceptée par lui, le directoire exécutif l'appela au ministère de la guerre, en brumaire an 4 (novembre 1795). Des discussions très-vives ne tardèrent pas à s'élever entre Carnot et lui : devenu l'un des chefs du nouveau gouvernement, celui qui, pendant le décemvirat du comité de salut public, avait exclusivement dirigé les affaires de la guerre, ne prétendit pas se dessaisir du pouvoir de les diriger encore. Aubert du Bayet, fatigué d'une lutte inégale et qui se renouvelait sans cesse, donna sa démission le 19 pluviôse an 4 (8 février 1796), et fut nommé ambassadeur à Constantinople. Il ne partit que quelques mois après, et n'arriva à sa destination que dans les premiers jours de vendémiaire an 5 (fin de septembre 1796); il y fit rétablir tous les priviléges des ambassadeurs français, acquit une grande influence sur le divan; exigea que tous les chevaliers de St-Louis déposassent leurs croix ; obtint l'éloignement de quelques émigrés qui intriguaient contre la France, et mourut le 27 frimaire an 6 (17 décembre 1797), d'une fièvre maligne, qui l'emporta en peu de jours, après un séjour de 15 mois dans le Levant. Aubert du Bayet était bon, généreux, brave, plein de délicatesse et d'honneur ; il aimait passionnément la liberté, et détestait l'anarchie révolutionnaire. On ne peut dissimuler, cependant, qu'il ternissait par un seul ridicule, porté à l'excès, tant de qualités solides ou brillantes ; c'était une satisfaction de soi-même, dont on se ferait difficilement une juste idée, et qui, en le remplissant de la conviction de sa propre supériorité, ne le rendit, dans aucune circonstance de sa vie, accessible au sentiment d'une injure ou d'une humiliation.

AUBERT (Marie-Honoré-Laudoald), fut membre de la commission populaire de Bordeaux, établie dans cette ville avant les événemens du 31 mai 1793, maintenue quelques instans à leur suite, et livrée un mois après à la proscription. Il importe de ne pas confondre cette commission, instituée contre l'anarchie par les meilleurs citoyens de Bordeaux, avec les tribunaux d'assassins qui, sous la terreur, portèrent le même nom, et immolèrent des milliers de victimes. M. Aubert, n'échappa que par une sorte de prodige au décret de mise hors de la loi, qui fut prononcé par la convention contre les membres de la première commission populaire de Bordeaux. Retiré à la campagne, il eut le bonheur d'y être oublié jusqu'au 9 thermidor, et remplit successivement, après cette époque, les fonctions de maire, de juge-de-paix, et de président d'administration municipale. Nommé en 1800, sous-préfet de Blayes, département de la Gironde, ce département le présenta en 1808, comme candidat au corps-législatif ; le sénat l'y élut. Il reçut de l'empereur, pendant la durée de la

session, la croix de l'ordre de la réunion. Lorsque la maison de Bourbon remonta sur le trône, M. Aubert donna son adhésion à tous les actes qui préparèrent et suivirent cet événement; il parut s'occuper, presqu'exclusivement ensuite, de matières de finance. Le roi le nomma, en 1814, chevalier de l'ordre de la légion d'honneur. Appelé, pendant les cent jours, par la confiance du département de la Gironde, à la chambre des représentans, il est demeuré totalement étranger aux passions qui ont joué un si grand rôle pendant cette période de notre histoire, si rapide et toutefois si féconde en grands événemens. M. Aubert est rentré dans ses foyers.

AUBERT, de la Seine, régisseur de l'octroi municipal de Paris, était, en 1797, inspecteur des contributions de la même ville. Nommé, dans l'an 6 (1798), par la scission du corps électoral réunie à l'institut, député au conseil des cinq-cents, il entra dans l'assemblée lorsque le directoire eut validé les élections de cette minorité, et annullé celles de la majorité séante à l'Oratoire, qu'on déclara avoir été faites sous l'influence de l'anarchie. M. Aubert ne s'est occupé, dans le corps-législatif, que d'impôts et d'objets de finance. Il présenta, sur le dégrèvement des contributions directes, et sur l'établissement d'un octroi municipal à Paris, des vues qui furent adoptées, à quelques modifications près. La proposition qu'il avait faite, d'accorder à titre de prêt, à la ville de Paris, une somme de 500,000 francs, fut écartée par l'ordre du jour. Il fit, dans l'an 7 (1799), un rapport sur la répartition de la contribution foncière. Entré au corps-législatif, après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. Aubert en sortit trois ans après, et fut appelé à la place qu'il occupe aujourd'hui.

AUBIER (Emmanuel d'), issu d'une famille honorable, naquit à Clermont en Auvergne, le 20 septembre 1749, et acheta, sous Louis XVI, une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre. Il suivit le roi, lorsque ce prince ayant renoncé à toute défense qui eût été achetée au prix du sang des Français, se rendit volontairement à l'assemblée législative, le vendredi 10 août 1792, à sept heures et demie du matin. Pendant les nuits du vendredi 10 au dimanche 12 août, M. d'Aubier, qui avait obtenu la permission de ne pas quitter le roi, coucha dans la chambre attenante à celle où ce malheureux prince et sa famille passèrent les deux nuits qui précédèrent leur translation au Temple. Forcé de se séparer du roi, au moment de son départ, M. d'Aubier, n'osant point l'offrir, dans la crainte d'être refusé, jeta sur la table une bourse de cinquante louis et s'enfuit avec précipitation, de peur d'être obligé de la reprendre. Contraint de sortir de France par les événemens qui suivirent, M. d'Aubier se réfugia en Allemagne, et s'adressa, quelque temps avant le jugement du roi, au général Dumouriez, et au chargé des affaires de France à la Haye, afin qu'ils sollicitassent pour lui, la permission de venir prouver à la barre de la convention que Louis XVI n'avait jamais donné, *par écrit*, l'ordre de tirer sur le peuple. Il y avait plus de zèle que de réflexion dans cette démarche de M. d'Aubier; il était constant sans doute, pour les cœurs droits et pour les esprits éclairés, qu'un tel ordre n'était jamais sorti de la bouche ni de le plume du roi, mais il ne l'était pas moins, que toute preuve était superflue avec des hommes dont la plupart ne voulaient pas être convaincus, et dont le reste l'eût été inutilement! M. d'Aubier ne reçut point de réponse, et il eût dû s'y attendre; il se décida alors à écrire à M. de Malesherbes, et ce digne défenseur d'une si noble cause, après avoir mis sous les yeux de Louis XVI, l'offre et le dévouement de M. d'Aubier, le pria de la part du roi, de ne point s'exposer inutilement. Le roi de Prusse, instruit de cet acte de fidélité, écrivit à M. d'Aubier, pour lui exprimer combien il en avait été touché: il le nomma

en même temps son chambellan, en le créant commandeur de l'ordre de l'aigle noir. M. d'Aubier, rentré en France après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), a vécu ignoré dans sa province, jusqu'à la restauration. Il a repris, à cette époque, auprès de Louis XVIII, les fonctions qu'il avait remplies, avec un si noble dévouement auprès de son malheureux frère.—Les trois fils de M. d'Aubier, ont servi dans l'armée des princes; deux sont rentrés en France avec leur père, le troisième, passé au service de Prusse, y est devenu major. L'un des deux premiers, a été présenté au roi, comme ayant fait partie d'un corps de volontaires, organisé à Clermont, et destiné à marcher sur Bordeaux pour y offrir ses services à Madame.

AUBRÉE, général au service de la république française, servait en Hollande, en qualité de chef de brigade sous les ordres du malheureux maréchal Brune, alors général en chef de l'armée. Il se fit remarquer, le 4me jour complémentaire an 7 (20 septembre 1799), au combat de Berghen, où les Anglais et les Russes réunis éprouvèrent une déroute complète. Le général en chef fut tellement frappé de la rare intrépidité et des talens qu'avait déployés, dans cette circonstance, le chef de brigade Aubrée, qu'il le nomma général de brigade sur le champ de bataille. Les rapports de l'armée l'ont nommé, avec éloge, parmi les officiers qui, peu de jours après, se signalèrent à Kastricum. Il est mort les armes à la main.—Un individu de ce nom, député en 1797, par le département d'Ile-et-Vilaine, au conseil des anciens, en a été exclus, avant d'y avoir pris séance, à la suite des événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797).

AUBRY (François), député à la convention nationale, né à Paris. Il était, en 1789, capitaine d'artillerie, et défendait, avec chaleur, les principes de la révolution, lorsque le département du Gard le nomma, en septembre 1792, député à la convention; il fut, dès les premiers instans de la session, chargé d'une mission aux Pyrénées, annonça la prise de Sospello sur les Espagnols, et se plaignit du dénuement des troupes. Il se rendit ensuite à Nice, et reprit, vers la fin de l'année, son poste dans la convention nationale. Il vota, lors du jugement de Louis XVI, pour la mort de ce prince, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution par le peuple. Il signa, le 6 juin 1793, la protestation courageuse de 72 de ses collègues, contre les événemens des 31 mai, 1er et 2 juin de la même année, et ne rentra dans la convention que par l'effet du décret du 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), qui les réintégrait dans leurs fonctions. Nommé, le 15 germinal suivant (4 avril 1795), membre du comité de salut public, il fit, à la suite des journées des 1er, 2 et 4 prairial an 3 (20, 21 et 23 mai 1795), rendre un décret qui prononçait la peine de mort contre quiconque battrait ou ferait battre la générale sans autorisation légale. Un décret de la convention l'ayant chargé de la direction de la force armée et de la sûreté de la capitale, Aubry fit marcher les sections de Paris contre les faubourgs insurgés, devenus les instrumens de l'anarchie, et fit licencier la gendarmerie dévouée presqu'en totalité à cette faction. Dénoncé, le 14 thermidor an 3 (1er août de la même année), par les thermidoriens, pour avoir remplacé par des ennemis de la révolution et des ex-nobles, un grand nombre d'officiers accusés de terrorisme, il fut, dès cette époque, en butte aux attaques multipliées des républicains qui crurent pénétrer ses arrières-pensées. Une circonstance acheva de leur rendre Aubry tout-à-fait odieux. Bonaparte, revenu à Paris après le siége de Toulon, s'y trouvait sans activité; il était fortement appuyé par Fréron, Barras et les autres thermidoriens. Ce général, alors dans un état voisin de la misère, venait d'être compris dans une mesure de destitution générale; toutes les démarches tentées auprès

d'Aubry, pour le ramener sur son compte, et les prières les plus instantes de ses collègues, avaient été infructueuses; il restait inflexible, et répondit un jour aux sollicitations multipliées d'un ami de Bonaparte, connu par les longs malheurs qu'il avait éprouvés sous la terreur, et une haine plus irréconciliable pour l'anarchie : « est-ce bien vous qui intercédez pour un tel homme; vous qui vous êtes si énergiquement prononcé contre les terroristes dont il est le complice, et dont il serait bientôt l'appui, si on lui rendait quelqu'influence? » Bonaparte qui avait voulu être instruit de la réponse qui allait être faite, avait accompagné l'ami qui s'était rendu intermédiaire entre Aubry et lui; il entendit, à travers une cloison vitrée recouverte d'un rideau de soie verte transparent, les paroles qu'on vient de rapporter. On s'efforça de les adoucir en les lui répétant, mais on ne put parvenir à le calmer; il sortit furieux, frappant sur son sabre, et jurant de se venger; dès ce moment aussi les officiers, à qui la disgrace de Bonaparte était commune, se déclarèrent contre Aubry avec plus de fureur que jamais, et influèrent puissamment sur l'opinion du parti républicain qui ne négligeait rien pour se les attacher, et ne garda bientôt plus de ménagemens. Aubry ne s'y trompa point, et se jeta tout-à-fait dans la faction connue depuis sous le nom des clichiens, parce que ceux qui en faisaient partie se réunissaient, rue de Clichy, dans la maison d'un de leurs collègues nommé Gérard-des-Rivières. Bientôt Aubry ne vota plus qu'avec eux; il demanda que les deux tiers des conventionnels qui devaient passer dans le prochain corps-législatif, fussent désignés par les assemblées électorales, et non par la convention, que les militaires, en résidence à Paris, ne pussent voter sur la constitution, sur la présomption qu'ils pouvaient être des déserteurs, etc. Accusé après le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), d'avoir secrètement favorisé le mouvement séditieux de cette journée, il le fut encore d'avoir désorganisé les armées, et d'être la cause du mauvais succès du passage du Rhin. Un cri général s'éleva alors contre lui, et son arrestation fut décrétée le 30 vendémiaire suivant (22 octobre 1795). La violence de cet orage ne l'empêcha point cependant d'être élu au conseil des cinq-cents, organisé par la constitution de l'an 3 (1795). Il y resta fidèle aux opinions qu'il avait embrassées vers la fin de la session conventionnelle. Il proposa, le 11 fructidor an 4 (25 août 1796), l'adoption du projet d'amnistie présenté par Camus, insista sur l'oubli du passé relativement à tous les partis, et saisit cette circonstance pour provoquer le rapport de la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), qui excluait des fonctions publiques les parens d'émigrés et les nobles. Enfin il soumit à la discussion de l'assemblée un projet de code pénal militaire qui fut adopté, et dont toutes les dispositions subsistent maintenant. Vers l'époque qui précéda le 13 fructidor an 5 (4 septembre 1797), Aubry se prononça, plus fortement encore qu'il ne l'avait fait jusques-là, contre le parti qui, depuis le 31 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), tenait le sceptre de la révolution; il proposa successivement un grand nombre de mesures qui, toutes dirigées contre le directoire, l'exposèrent à ses plus vifs ressentimens. Membre du comité des inspecteurs qui étaient chargés de la police de la salle et de la garde du corps-législatif, il voulut faire augmenter cette garde, et demanda qu'elle fût placée sous les ordres immédiats du comité; il dénonça l'arrivée prochaine des troupes dans les environs de Paris, leur marche inconstitutionnelle, et la violation des limites qu'elles n'auraient pas dû dépasser; il réclama contre la foule des destitutions arbitraires, et proposa un message au directoire pour lui demander des explications sur tous ces objets. Enfin la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) ayant éclaté, Aubry fut entraîné dans

la chute de son parti, arrêté, condamné à la déportation, embarqué à Rochefort et conduit à Cayenne. Il parvint, le 4 juin 1797, à s'échapper, avec Pichegru et quelques autres compagnons d'infortune, sur une pirogue qui les conduisit à Démérary, d'où ils se rendirent aux Etats-Unis, et de là en Angleterre. Aubry y fut présenté au duc de Portland et à M. Wickam; il reçut de tous deux l'accueil le plus bienveillant et l'assurance de la protection du gouvernement britannique. Il y a vécu depuis ce moment jusqu'à sa mort dans une tranquillité parfaite, mais sans cesser de désirer revoir la France. Lorsqu'après le 18 brumaire, Bonaparte eut pris les rênes du gouvernement français, tout ce qui restait de condamnés dans les déserts de Cayenne, et ceux qui avaient été assez heureux pour se soustraire à la déportation, obtinrent la permission de rentrer en France, et la plupart de ces victimes des discordes civiles furent même appelées à remplir d'importantes fonctions dans l'état. Un seule exception fut faite pour Aubry. Bonaparte montra une mémoire implacable; il fut sourd à toutes les prières, inaccessible à toutes les considérations, et défendit que désormais ce nom fût prononcé devant lui. Ces diverses circonstances furent confondues, en 1799, lors du rappel des déportés. On racontait que les émotions qu'Aubry avait éprouvées, lorsqu'au départ de ses compagnons d'infortune il s'était vu condamné à vivre seul sur la terre de l'exil, avaient été si déchirantes, qu'il n'y avait survécu que quelques mois, et qu'il était mort à Démérary, à l'âge de 49 ans. Cette fable s'était même accréditée à tel point que nous ne doutons pas qu'un grand nombre de nos lecteurs n'apprenne avec étonnement les nouveaux détails contenus dans cette notice.

AUBRY, curé de Veel, député en 1789, par le clergé du bailliage de Bar-le-Duc, aux états-généraux, se réunit l'un des premiers de son ordre aux communes, dans les séances des 19 et 24 juin 1789. Elu évêque constitutionnel du département de la Meuse, il était membre du bureau de l'assemblée constituante, lors de la clôture des séances de cette assemblée, et fut l'un des signataires de l'acte constitutionnel présenté le 13 septembre, à l'acceptation du roi Louis XVI. Ayant ensuite abandonné la carrière ecclésiastique, il embrassa celle du barreau, devint administrateur du département, dont il avait été l'évêque, et fut nommé en 1811, conseiller en la cour impériale de Colmar. Une mesure générale, étendue en 1816 à tous les prêtres qui se sont sécularisés eux-mêmes, l'a privé ce cette place.

AUBUISSON DE VOISINS (D'), ingénieur en chef au corps royal des mines, membre de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, est auteur d'un savant mémoire sur la force de projection des volcans et sur les effets de l'évaporation. —AUBUISSON (Le chevalier D'), frère du précédent, fit plusieurs campagnes dans l'armée des princes émigrés, rentra en France, et fut professeur de mathématiques au lycée de Toulon, ensuite directeur de l'observatoire de Toulouse.

AUBUSSON DE LA FEUILLADE (Le marquis PIERRE-JACQUES-ALEXANDRE, D'), né en mars 1763, est issu de l'une des premières maisons de France. Il était colonel avant la révolution. Depuis que le maréchal duc de la Feuillade avait fait élever à l'orgueil de Louis XIV, sur la place des Victoires, la statue équestre qu'on est sur le point d'y replacer, l'aîné de cette famille avait contracté l'obligation d'offrir tous les cinq ans, au roi de France, une médaille d'or, commémorative de cet acte de la plus remarquable adulation; le marquis de la Feuillade, substitué aux ducs de ce nom, a offert cette médaille à Louis XVI. Le roi Louis XVIII, l'a créé chevalier de St-Louis, le 11 septembre 1814, et lui a confié, en août de l'année suivante, la présidence du collége électoral de l'arrondissement d'Aubusson.

AUBUSSON DE LA FEUILLADE (HECTOR comte D'), de la même famille que le précédent, fut nommé chambellan de l'impératrice Joséphine du moment où le gouvernement impérial fut établi. Napoléon le nomma ensuite envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la reine d'Etrurie; rappelé de cette cour, il fut, le 1er septembre 1806, nommé président du collége électoral de la Corrèze, qui le désigna comme candidat au sénat. Envoyé le 17 décembre de l'année suivante, en qualité d'ambassadeur à la cour de Naples, il y reçut un accueil distingué et rendit des services aux deux gouvernemens; il fit un assez long séjour dans cette résidence et revint ensuite à Paris. En avril 1812, il y maria sa fille à M. de Caulaincourt, frère du duc de Vicence; cet officier fut tué cinq mois après à la bataille de la Moskowa. Membre de la chambre des pairs, depuis le 2 juin 1815, M. d'Aubusson assistait à la séance du 26, où l'on proposa des mesures de sûreté générale, et dans l'effroi qu'elles lui causèrent, il s'écria : « Si M. le duc d'Otrante n'était pas ministre de la police, si je n'avais pas l'honneur d'être membre de la chambre des pairs, et que la loi fût admise sans amendement telle qu'elle nous est présentée, je demanderais un passeport pour Constantinople. J'aimerais mieux vivre sous le joug d'un pacha que sous celui des dénonciateurs qui règnent depuis trois mois. » Ces mesures qui ne furent adoptées qu'après avoir subi de grandes modifications, le furent aussi pour bien peu de temps; les alliés étaient sur le point d'entrer à Paris, et les inquiétudes du comte de la Feuillade, eurent à se porter sur d'autres objets.

AUDE (JOSEPH), chevalier de Malte, né à Apt, en Provence, le 12 décembre 1755, fut pendant cinq ans secrétaire du vice-roi de Sicile; il est auteur de plusieurs ouvrages dont nous indiquerons les principaux : l'*Impromptu du cœur*, vaudeville composé à l'occasion de la naissance de Madame, aujourd'hui duchesse d'Angoulême. — *Héloïse anglaise*, dr
trois actes et en vers, 1783,
La vie de Buffon, 1 vol., 178
frande à la Religion, poème
à M. de Boisgelin, archevêq
Tours, Paris, 1802. — *Cornei*
Capitole, scènes héroïques, à
sion du rétablissement de S. M.
rie-Louise, après la naissance d
de Rome. — *Héroïdes : Didon à É*
et autres pièces fugitives, Paris 1
On a encore du chevalier Aude,
grand nombre de vaudevilles, quel
mélodrames et deux ou trois pet
comédies en prose qui ont eu du succ
Il fut, pendant plusieurs années, sec
taire de Buffon. On trouve dans la v
de ce savant naturaliste, une lettre
Mme Necker à M. Aude, et une r
ponse de Frédéric-le-Grand au mêm
qui avait félicité ce monarque sur s
décision en faveur du meûnier Arnold
Le chevalier Aude a été membre de
la commission italienne aux archives royales de France, et assista à l'abolition de l'inquisition à Palerme.

AUDEBERT (JEAN-BAPTISTE), s'est distingué, à la fin du 18e siècle, en réunissant à un haut dégré de perfection les talens du peintre aux connaissance du naturaliste. Il naquit à Rochefort, en 1759, d'un employé dans les vivres de la marine, auquel la fortune ne permit pas de seconder les dispositions de son fils. Celui-ci vint à Paris, à l'âge de dix-sept ans, pour y étudier le dessin et la peinture. Devenu très-habile à peindre le portrait en miniature, il vivait honorablement du produit de cet art. En 1789, M. Gigot-d'Orcy, receveur-général des finances, connu par son goût pour l'histoire naturelle, et par la magnificence avec laquelle il contribuait à ses progrès, ayant eu l'occasion de juger des talens d'Audebert, l'employa pour peindre les objets les plus rares de son immense collection, et l'envoya ensuite en Angleterre et en Hollande, d'où il rapporta de nombreux dessins, qui servirent à l'*Histoire des insectes*, de M. Olivier, aujourd'hui membre de l'Institut. Ces occupations déterminèrent

le goût d'Audebert pour l'histoire naturelle, et bientôt ce goût devint une passion. Voulant n'être plus asservi aux idées d'autrui, il entreprit des ouvrages qui l'ont à jamais illustré. Le premier est l'*Histoire naturelle des Singes, des Makis et des Galéophithèques*, 1 vol. gr. in-fol., figures imprimées en couleur, Paris, 1800, contenant 62 planches. Cet ouvrage fit une vive sensation parmi les naturalistes. L'auteur, réunissant les qualités de peintre, de graveur et d'écrivain, sut faire marcher de front ces trois parties, avec un accord parfait, et jusqu'alors sans exemple. Naturellement industrieux et adroit, il étudia tous les procédés de la gravure, et les tentatives qu'on avait faites pour lui donner les couleurs, si utiles dans l'histoire naturelle. Le moyen le plus ingénieux qu'on eût imaginé, était d'avoir, pour une seule épreuve, autant de planches que l'on employait de couleurs différentes. Audebert sut appliquer sur la planche même les couleurs qui conviennent à chaque partie, en sorte que l'on y faisait une espèce de peinture. Un passage des *Mémoires pour servir à l'histoire des Plantes*, par Dodart, publiés en 1679, peut faire croire que ce moyen était connu à cette époque. Audebert donna bientôt à cet art toute la perfection dont il était susceptible ; ce fut en employant des couleurs à l'huile, plus solides et plus durables que les couleurs à l'eau, qu'on employait auparavant. De plus, il réussit à y imprimer de l'or dont il varia les couleurs de manière, à imiter les plus brillants effets de ses modèles. Cet art une fois créé, l'histoire naturelle s'enrichit de ses produits; ils étonnèrent par leur magnificence. Audebert publia l'*Histoire des Colibris, des Oiseaux-Mouches, des Jacamars et des Promerops*, 1 vol. gr. in-fol., Paris, 1802. Cet ouvrage est regardé comme le plus parfait qui ait jamais paru en ce genre. Audebert, non content d'imiter fidèlement les couleurs, surpassa tous ceux qui l'avaient précédé, par l'esprit avec lequel il saisit l'expression de ces oiseaux, auxquels il donna, pour ainsi dire, la vie; il descendit aux plus petits détails. Les descriptions dont il est lui-même l'auteur, sont dignes de l'ouvrage. Il voulut aussi que la magnificence de la typographie concourût à la perfection de ce beau monument; mais un tel livre, ne pouvait convenir qu'à des souverains, ou à de riches amateurs, on n'en tira que 200 exemplaires, grand in-*fol.*, dont la lettre au bas de chaque figure est en or; plus, 100 exemplaires très-grand in-8., et 15 seulement grand in-fol., dont tout le texte est imprimé en or, non pas en lettres dorées au pinceau, mais ce fut en appliquant à la typographie le procédé qu'il avait découvert pour la gravure; un exemplaire sur vélin, avec les dessins originaux, appartient à l'éditeur, M. Desray. Cet ouvrage était à peine commencé, qu'Audebert en méditait d'autres; il voulait compléter l'*Histoire des Oiseaux*, celle des *Mammifères*, et ensuite faire celle de l'*Homme*. Il paraissait ne connaître de bornes à ses travaux que celles de la nature. Il préparait et empaillait avec beaucoup d'adresse les animaux, et il se formait un *très-beau* cabinet; mais il ne se bornait pas à étudier la nature sur des squelettes; il savait l'observer vivante ; les plus petits détails ne pouvaient échapper à sa patience et à sa sagacité. Il nourrissait depuis long-temps des araignées, ce qui lui avait donné les moyens de faire des remarques curieuses sur leur histoire. Audebert s'était donc préparé des travaux auxquels une très-longue vie eût à peine suffi pour les exécuter, lorsqu'en 1800, la mort l'enleva, à l'âge de quarante-deux ans. Aussi estimable par ses mœurs que par ses talens, son cœur était sensible et généreux. Quoique naturellement calme et réfléchi, il avait beaucoup de gaité, et sa société était agréable. Il aimait la littérature, et même il a composé des comédies. Quand la mort vint arracher Audebert à ses travaux, il commençait l'*Histoire des Grimperaux et des Oiseaux de Paradis*, etc., 1 vol. L'éditeur, M. Desray, qui possédait

ses matériaux et les connaissances des procédés qu'il avait découverts et employés, a fait terminer ces deux derniers ouvrages avec autant de perfection que ce qui avait été dirigé par l'auteur lui-même. Le texte a été rédigé par M. Vieillot, naturaliste, ami d'Audebert. Ces deux ouvrages sont réunis sous ce titre collectif : *Oiseaux dorés ou à reflets métalliques*, 2 vol. grand in-fol. et grand in-4, Paris 1802, Desray. C'est sur le même plan et d'après les mêmes procédés que M. Vieillot a publié : *Histoire des Oiseaux de l'Amérique septentrionale*, qui fait suite. C'est à Audebert que *les Oiseaux d'Afrique*, de Levaillant, ont dû leur succès : il a dirigé l'impression des figures de cet ouvrage jusqu'à la treizième livraison. Les autres branches de l'histoire naturelle; et surtout la botanique, ont profité des découvertes d'Audebert ; de là, ces ouvrages précieux, tel que *le Jardin de Malmaison*, de Ventenat, et *les Liliacées*, de Redouté, qui, réunissant l'exactitude à la magnificence, ont acquis, dans ce genre, à la France, une prééminence que les autres nations ont en vain tenté de lui enlever.

AUDIER-MASSILLON (Bruno-Philibert), était, en 1789, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Aix, et fut député aux états-généraux par l'assemblée du tiers-état de cette sénéchaussée. On ne le vit, à aucune époque de la révolution, se réunir aux ennemis des principes d'une sage liberté, ou s'égarer dans les coupables excès de l'anarchie. Ferme dans des opinions constamment honorables, il est, en ce moment, l'un des magistrats de la cour de cassation que l'estime publique distingue davantage dans cette cour, si distinguée elle-même par de grandes vertus et de grands talens. Après avoir présenté, en 1790, des idées sur les tribunaux de famille, dont la longue expérience avait déjà confirmé l'utilité, M. Audier-Massillon prit la parole dans l'assemblée nationale, le 30 décembre 1790, pour proposer de rendre applicables à l'acquisition des biens nationaux les offices ministériels non liquidés. Il fut chargé, en mai 1791, d'annoncer à l'assemblée les funestes événemens qui venaient de se passer à Avignon. Confirmé, en l'an 4 (1796), dans les fonctions de juge à la cour de cassation, il fut, la même année, nommé membre de la haute-cour nationale, convoquée à Vendôme, pour juger Babeuf et ses complices. Il adhéra, le 3 avril 1814, à la déchéance de Napoléon et de sa famille. Il ne cessait, depuis long-temps, de déplorer les suites funestes que devait entraîner l'ambition aveugle de ce prince; mais il ne pensa pas que l'époque de son retour en France dût être aussi celle de la dissolution de l'état; il ne pensa pas surtout, comme quelques fanatiques insensés, qu'il fût de son devoir de déserter la haute magistrature que lui avait confiée l'estime publique, au moment où l'action des lois était devenue plus importante à maintenir. Il crut, au contraire, que le salut des sujets était le premier devoir envers l'état et le prince lui-même, qui n'existe que par l'état. C'est d'après ces principes, les seuls que puissent admettre la raison, la justice et l'intérêt des peuples, qui n'est autre que l'intérêt bien entendu des princes, que M. Audier-Massillon présenta à Louis XVIII, le 12 juillet 1815, une déclaration de la cour de cassation, dont toute l'analyse est dans le passage que nous allons citer de préférence, parce que c'est aussi celui qui paraît avoir excité, à un plus haut point, l'indignation des partisans fougueux de le doctrine du gouvernement de droit. Voici cet extrait : « Heureux ceux qui, loin des fonctions publiques, purent se borner à gémir en silence sur les maux de la patrie ! Que Votre Majesté daigne apprécier les motifs de la conduite de ceux qui placés, par leurs fonctions, sous l'action immédiate de l'oppression, n'auraient pu lui résister sans faire cesser l'empire des lois, et livrer à l'anarchie l'administration de la justice, etc. » Qui aurait pensé qu'à peu de jours de là on se croirait obligé de combattre de

tels principes! Qu'on oserait avancer que, dans l'absence du monarque, il n'y avait plus de patrie, et que le devoir le plus pressant et le plus sacré des magistrats, des administrateurs et des militaires, était de livrer l'état à toutes les horreurs de la guerre civile et de l'invasion étrangère! Le *Journal des Débats* l'a osé cependant, et le gouvernement ne lui a pas imposé silence, lorsqu'il a établi une morale politique aussi évidemment subversive de l'ordre social! Nous ne croyons pas devoir nous engager à suivre et à réfuter les subtils argumens par lesquels on ne rougit pas de combattre, dans le 19me siècle, cet éternel principe, reconnu et proclamé dans le 18me, par tout ce que la chaire chrétienne a eu de plus grands orateurs : « Que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. » Persuadés, comme nous le sommes, que les factions n'admettent pour vrai que ce qu'il est de leur intérêt de reconnaître tel, nous nous garderons bien, quelque fondés que nous fussions à le faire, d'appeler en témoignage, en faveur de la liberté des peuples, ces mêmes autorités si souvent invoquées contre elles. Il faut, pour s'éclairer et se convaincre, apporter, dans une discussion, une somme égale de bonne foi et de lumières, et nous serons toujours prêts à reconnaître que ce n'est pas de lumières que manquent les adversaires des doctrines libérales.

AUDIFFRET (Gaston comte d'), né à Paris, au milieu des orages révolutionnaires, est issu d'une ancienne famille du Dauphiné. Placé fort jeune dans l'administration des finances, il dut à son assiduité au travail et à son intelligence, la confiance du comte Mollien, ministre du trésor, qui le nomma chef de bureau. M. d'Audiffret s'empressa, le 31 mars 1814, d'arborer la cocarde blanche; il contribua même, à cette époque, à l'organisation d'une légion royale, dont heureusement la maison de Bourbon, rétablie sous la protection d'un million de baïonnettes étrangères, ne paraissait pas avoir besoin. M. le baron Louis ayant été nommé ministre des finances, à la première restauration, obtint la croix de la légion d'honneur pour M. d'Audiffret et le fit chef de division. Nous aimons à croire que, dans ces circonstances diverses, le zèle de M. d'Audiffret pour la cause royale ne lui tint pas lieu de talent; quoiqu'il se fût enrôlé dans les volontaires royaux et qu'il eût fait, pour suivre le roi, des projets que la seule impossibilité d'obtenir un passeport ne lui a pas permis de se réaliser, il a conservé sa place au département du trésor, sous le rapide ministère de M. le comte Mollien. Bonaparte écrivit à ce dernier pour en faire exclure M. d'Audiffret, qui venait de rejeter l'acte additionnel et que la police signalait comme un agent des princes; mais M. Mollien, satisfait de ses services, le conserva, prévoyant peut-être aussi le dénouement prochain du drame des cent jours. M. d'Audiffret a un frère cadet, du prénom de *Florimond*, également employé au ministère des finances.

AUDINOT (Nicolas-Médard), comédien, né à Nanci, se fit remarquer à la foire St-Germain par ses marionnettes qui imitaient parfaitement chaque acteur de la comédie italienne, et qu'il fit jouer depuis dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'*Ambigu comique*. En 1770, il substitua des enfans à ses marionnettes. On lisait sur la toile cette inscription singulière : *Sicut infantes* audinos. Il représenta enfin de grandes pantomimes, qui firent sa fortune. On lui doit *le Tonnelier*, joli opéra comique. Audinot avait affermé son théâtre depuis long-temps, lorsqu'il mourut à Paris le 21 mai 1801.

AUDOUIN (Pierre-Jean), député à la convention nationale, fut l'un des auteurs obscurs de la révolution de 1789; il entra, en qualité de sapeur, dans la garde nationale à l'organisation de ce corps et se fit connaître, presqu'aussitôt, par la violence des opinions qu'il consignait journellement dans une feuille intitulée : *Journal Universel*, et

souscrite : *Audouin, sapeur du bataillon des Carmes*. Ce journal extrêmement répandu par cela seul, qu'au lieu d'annoncer les véritables principes de la révolution, il ne s'attachait qu'à flatter les passions de la multitude et les ressentimens de la plus vile populace, produisit un mal incalculable dans le cours des années 1789, 90 et 91 ; il dénatura la marche du mouvement révolutionnaire ; en corrompit les plus saines idées, et ne montra la liberté que dans les excès de l'anarchie. Son bût ne fut que trop bien compris et trop ponctuellement atteint. Tant de services rendus aux factieux du 10 août et aux assassins des premiers jours de septembre 1792, méritèrent à Audouin, les honneurs de la députation à la convention nationale, et ce fut le département de Seine-et-Oise, qui se chargea de les lui accorder. Il se montra dans cette assemblée tel qu'on l'avait vu aux jacobins et aux cordeliers, et se prononça, dès les premiers temps de la session conventionnelle, contre le parti de la Gironde qui, revenu aux idées de justice et de modération qu'il avait trop long-temps méconnues lors de l'assemblée législative, employait autant de soin et d'efforts pour calmer l'incendie révolutionnaire, qu'il avait naguères mis d'imprudence à l'allumer. Etroitement lié aux opinions et au sort de la montagne, il vota la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis. Il composa, lors de la mort de Marat, qui rappelle le dévouement héroïque de Charlotte Corday, une pièce de vers en l'honneur du monstre dont la France venait d'être délivrée. Le fameux comité de salut public de 1793 à 94, érigea la feuille d'Audouin en journal-semi-officiel, et le fit répandre avec une excessive profusion dans les armées, dans les départemens et dans la capitale ; aucune autre feuille ne secondait plus efficacement alors, la marche du gouvernement décemviral. On n'y remarquait plus ni enthousiasme, ni exagération; elle était froidement atroce comme le gouvernement dont elle était l'organe; elle expliquait, analysait et justifiait les opérations sanglantes du comité de salut public, du même ton dont on rendrait compte des séances des états-généraux des Pays-Bas, ou du parlement d'Angleterre. Cependant les bastilles et les échafauds s'élevaient sur tous les points de la république, et Paris seul comptait soixante prisons, lorsqu'Audouin proposait d'en construire de nouvelles, et prétendait que Paris renfermait encore vingt mille conspirateurs dont il fallait s'assurer. Avec un si ardent prosélytisme, Audouin s'étonnait cependant d'être compté parmi les écrivains de parti, et crut même devoir s'en justifier devant la convention qui l'élut l'un de ses secrétaires vers la fin de l'an 2 (1794). Effrayé des progrès rapides de l'esprit public, après la journée du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il proposa à la convention, le 28 fructidor an 2 (14 septembre 1794), de s'occuper immédiatement des lois organiques de la constitution de 1793. On n'osait pas aborder franchement encore la question de savoir si la constitution de 1793 serait maintenue; tous les bons esprits sentaient l'impossibilité de faire marcher un tel gouvernement; mais cette constitution était devenue en quelque sorte l'arche sacrée; et les mots *lois organiques*, qui semblaient ne devoir emporter avec eux d'autre acception que celle de quelques réglemens de détails pour une constitution déjà faite et acceptée, signifiaient en effet, dans l'opinion de l'assemblée, une constitution nouvelle. Cette proposition d'Audouin, sortait donc tout-à-fait des vues de la montagne; aussi lui en fit-elle les plus graves reproches, et crut-il lui-même, quelques jours après, devoir rendre publique, dans les journaux l'explication qu'il donna de ses intentions, et de laquelle il résultait, « que tout en travaillant à l'organisation constitutionnelle, la convention n'en devait pas moins conserver le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix. » L'alliance combinée de deux élémens con-

traires, celle de la réaction d'une part, et des débris du terrorisme de l'autre, portèrent Audouin à faire, presqu'en même temps, et la proposition et la rétractation, car l'explication était bien véritablement une rétractation, attendu que la paix, pouvant n'avoir lieu qu'à une époque que rien n'annonçait devoir être prochaine, c'était condamner, en effet, la nation française à vivre, jusques-là, sous le joug des lois révolutionnaires dont elle avait horreur, et qu'elle ne prétendait plus supporter. Le 20 vendémiaire an 3 (11 octobre 1794), Audouin fit, aux jacobins, une dénonciation très-véhémente contre l'aristocratie des riches et la faction millionnaire. Ces sorties étaient encore fort à la mode; mais elles cessèrent de l'être bientôt, et Audouin se condamna au silence jusqu'à l'année suivante. Entré, dès-lors, au conseil des cinq-cents, à la suite et sous l'influence des événemens de vendémiaire, il s'éleva, avec une violence nouvelle, dans l'une des premières séances de ce conseil, contre les royalistes de vendémiaire, et demanda leur prompt jugement. Deux mois après, il renouvela ses dénonciations, et prononça, à la tribune, un discours de quelqu'étendue, dont voici un extrait : « Comment traiterait-on, dit-il, un peuple qui a envoyé son tyran à l'échafaud? Les dévastateurs de notre patrie diraient aux uns vous l'avez condamné; aux autres vous avez applaudi à son jugement; à ceux-ci, vous avez couru à son supplice; à ceux-là, vous ne l'avez pas défendu : vous êtes tous coupables; pauvres, riches, républicains, royalistes, tout serait décimé. En vain chacun des ennemis de notre république croit-il que la foudre ne l'atteindrait pas; en vain croit-il qu'il trouverait sa sûreté dans le péril même des cachots. L'histoire de tous les siècles et de toutes les nations apprend que lorsque les tyrans sont parvenus à leur but, ils sacrifient tous ceux qui ont facilité leurs succès. La France, si la république périssait, serait déchirée, anéantie; les émigrés, les seuls émigrés seraient épargnés; ils triompheraient, ils seraient bourreaux sous l'étendard ensanglanté de la bande des brigands qui partageraient leur proie... » Parmi un grand nombre d'idées justes et que l'expérience n'a que trop confirmées, on ne peut se dispenser de reconnaître dans ce discours d'Audouin, toute l'influence de ses souvenirs et de ses terreurs personnelles; elles l'accompagnaient partout, soit qu'il continuât de proscrire, soit, ce qui lui arrivait plus rarement, qu'il proposât d'amnistier. Le 18 nivôse an 4 (8 janvier 1796), il vota l'exclusion de Job-Aymé, du corps législatif. Le 24 du même mois (14 janvier), il dénonça Théodore de Lameth et son parti comme livrés, en Suisse, à des intrigues contre-révolutionnaires et demanda que tous les biens des émigrés fussent vendus immédiatement et sans exception. Plus tard, il se prononça en faveur de la loi, sur les parens d'émigrés; nommé secrétaire, il lut un billet de Carnot qui annonçait la prise de Charette; soutint qu'il ne fallait point exiger de serment des ministres des cultes, et combattit le projet relatif aux destitutions militaires; à la suite de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), Audouin proposa de faire célébrer cette journée par des fêtes annuelles, et de créer une commission chargée de présenter un travail sur les institutions républicaines. Il demanda ensuite la suppression du clergé de la Belgique et la vente de ses biens. Le 28 pluviôse an 6 (16 février 1798, il fit un rapport sur la surveillance des théâtres, et lorsque le 22 floréal suivant (11 mai 1798), le directoire exécutif provoqua la loi qui devait écarter les anarchistes, du corps-législatif, Audouin appuya le système du directoire et se prononça contre les hommes avec lesquels il défendait, naguères, celui du comité de salut public. Un an après l'expiration de ses fonctions législatives (1er prairial an 6; 20 mai 1798), Audouin, obtint un emploi dans les bureaux de la police; il conserva cette place jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), concourut

ensuite à la rédaction du *Journal des Hommes libres*, que l'on appelait aussi le *Journal des hommes Tigres;* l'exaltation de ses opinions démagogiques ne tarda pas à le faire supprimer. Il obtint en 1802, du gouvernement consulaire, la place de commissaire-général des relations commerciales, à Napoli de Romanie. Il y a résidé long-temps. On n'a pas de renseignement sur la suite de sa carrière politique qui n'a été d'aucune importance.—Un autre AUDOUIN (Pierre), est graveur à Paris. L'institut a accordé une mention honorable à plusieurs de ses ouvrages. Il a fait, en août 1815, le portrait du duc de Wellington; il est surtout connu par ses estampes de Jupiter et Antiope, exécutées d'après le Corrège, et de la *vierge* dite *la belle Jardinière.*

AUDOUIN (FRANÇOIS - XAVIER), naquit à Limoges le 18 avril 1766, et embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique. Il était vicaire de St-Eustache, à Paris, au commencement de la révolution. Il adopta les principes les plus exagérés du nouvel ordre politique qui s'établissait en France; fut électeur, à Paris, en 1792, et se réunit, à la municipalité, aux commissaires des 48 sections de cette ville. Envoyé, en septembre de la même année, dans les départemens de l'Ouest, où quelques troubles commençaient à se manifester, son voyage fut de peu de durée, mais il rapporta, sur la situation de ce pays, des renseignemens qui eussent été d'une grande utilité, si les divisions qui régnaient dès-lors dans le conseil exécutif, eussent permis d'adopter des mesures exemptes de passion, et réglées uniquement sur l'influence publique; mais on n'écouta que le cri des factions; les maux empirerent de jour en jour, et tout fut perdu. Pache était alors ministre de la guerre; Audouin épousa sa fille, en janvier 1793, et fut nommé par lui secrétaire-général de ce département. Lorsque Pache quitta les fonctions ministérielles pour celles de maire de Paris, qui lui furent confiées le 15 février 1793; Bouchotte, qui fut son successeur, demanda et obtint qu'Audouin, qui venait d'être nommé commissaire ordonnateur, lui fût adjoint. Audouin se plaignit, le 13 septembre suivant, aux jacobins, de ce qu'on remplaçait la terreur déjà mise à l'ordre du jour, par l'agiotage. Ce fut lui qui, le 27 octobre suivant, et lorsque les 22 députés, mis à mort le 31, étaient devant le tribunal révolutionnaire, demanda à la convention, au nom de la société des jacobins: « que les jurés de ce tribunal pussent fermer les débats lorsqu'ils jugeraient leur conscience assez éclairée. » On a vu (article Amar) l'usage qui fut fait de ce décret pendant le procès de Brissot et des députés de la Gironde. Fidèle à la tribune des Jacobins, Audouin y prononça, le 25 nivôse an 2 (14 janvier 1794), un discours très-véhément sur les crimes du gouvernement anglais; c'était l'ordre du jour et l'un des grands moyens de popularité de ce temps-là. Il proposa, quatre jours après, une adresse contre les débris du côté droit, désignés sous le nom de *Marais*. Bourdon de l'Oise le dénonça, après les événemens de prairial an 3 (20, 22 et 23 mai 1795), comme l'un des complices les plus actifs du gouvernement révolutionnaire, et demanda qu'un rapport fût fait sur lui, sur Pache, son beau-père, Bouchotte et quelques autres que Bourdon désignait comme *des brigands et des monstres dont il fallait débarrasser le sol de le république*. Traduits devant le tribunal d'Eure-et-Loire, par un décret du 5 prairial an 3 (24 mai 1796), l'instruction de cette affaire, qui ne marchait que très-lentement, fut interrompue par la révolution du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Le système du gouvernement changea; l'excès d'audace du parti qui s'était mis en révolte ouverte contre la convention, et la victoire remportée sur lui, amena un excès contraire; on ne vit plus que des victimes dans ceux que, peu auparavant, on considérait comme coupables. Audouin et ceux qui avaient été atteints par la même

accusation, profitèrent de cette nouvelle disposition des esprits. Mis en liberté, il fut chargé, par le directoire exécutif, d'écrire l'histoire de la guerre, et commença, peu après, un ouvrage polémique, qu'il distribua par cahiers, et qu'il intitula : *Publiciste philanthrope*. Soit intérêt, soit conviction, M. Audouin, depuis cette époque, parut être revenu à de plus saines doctrines, et combattit plus d'une fois, dans son journal, les principes qu'il avait défendus en d'autres temps avec une extrême chaleur. Placé, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), sur la liste de déportation, le tribunal de cassation, dont il était devenu membre peu de temps auparavant par le choix du département de la Haute-Vienne, le réclama auprès du gouvernement consulaire, qui le rendit à la liberté, sans toutefois le rendre à ses fonctions. M. Audouin en fut dédommagé, peu après, par la place de secrétaire-général du département des Forêts. Il ne garda pas long-temps cette place; il revint à Paris, et y publia, en 1811, une *Histoire de l'administration du département de la guerre*. On a de lui quelques autres ouvrages qui ne manquent ni d'intérêt ni de talent.

AUDRAN (Prosper-Gabriel), né à Romans en Dauphiné; fut nommé professeur d'hébreu au collége de France, le 15 novembre 1799. Il a publié : *Grammaire hébraïque en tableaux*, Paris, 1805, in-4, oblong.

AUDREIN (Ives-Marie), député à l'assemblée législative et à la convention nationale, évêque constitutionnel de Quimper, était autrefois principal du collége de cette ville, où il avait commencé par être professeur. Appelé ensuite à Paris, il y fut sous-principal, et préfet des études au collége de Louis-le-Grand Robespierre, Camille-Desmoulins, devenus depuis si malheureusement fameux, y furent ses élèves. Audrein avait coutume de répéter souvent : « Point de cagoterie, mes amis, vive la liberté. » Ces maximes, qui n'avaient au fond rien de répréhensible en elles-mêmes, mais dont le développement a produit de si grands maux, par les fausses applications qui en ont été faites, sont devenues, à une époque peu éloignée, aussi fatales au professeur qu'à ses élèves. M. Audrein, ayant quitté le collége de Louis-le-Grand, passa à celui des Grassins, en qualité de coadjuteur. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour la chaire; il acquit même, par ses sermons, une célébrité qui fixa les yeux de quelques évêques et le fit nommer grand-vicaire *ad honores* dans plusieurs diocèses. L'attachement qu'il n'avait cessé de montrer aux principes de la révolution, le fit désigner en 1790, pour vicaire-général de l'évêque du Morbihan, lorsque la constitution civile du clergé eût été mise en activité. Ce département l'ayant nommé, en septembre 1791, membre de l'assemblée législative, il dénonça l'ambassadeur d'Espagne comme soutenant les projets et alimentant les espérances des ennemis de la constitution; il demanda l'admission des adresses des sociétés populaires; il vota l'examen de la conduite du ministre de la guerre, qu'il dénonça ensuite, parce que les armes manquaient; enfin, il s'éleva contre les prêtres perturbateurs, et proposa de les priver de leur traitement. Nommé, en septembre de l'année suivante (1792), membre de la convention, Audrein y présenta des observations sur la trahison de Louis XVI, vota l'appel au peuple, la mort et le sursis. Chargé, en septembre 1793, d'une mission de peu d'importance, il la remplit, rentra dans le sein de l'assemblée, passa deux ans dans l'obscurité, lorsque la session conventionnelle fut terminée, et se renferma ensuite dans les fonctions épiscopales du diocèse de Quimper, auxquelles le directoire exécutif l'avait appelé dans l'an 6 (1798). Lorsque, sous le gouvernement consulaire, et à la suite du concile que tinrent à Paris (en 1800) un grand nombre d'évêques et de prêtres assermentés de France, M. Audrein se rendait dans son diocèse pour y reprendre l'exercice de ses fonctions,

une troupe de chouans, commandée par un individu nommé Lecat, alla au-devant de la diligence, où l'on savait qu'était l'évêque Audrein, la fit arrêter, le désigna par son nom, et lui enjoignit de descendre seul, en ordonnant avec menaces, aux voyageurs, de ne faire aucun mouvement. A peine le malheureux Audrein eut-il mis pied à terre, que plusieurs coups de fusil furent tirés sur lui, à bout portant, et qu'on acheva de le tuer à coups de sabre. Cette expédition, bien digne des hommes qui l'exécutaient, et qui, depuis long-temps, n'avaient pas d'autre existence, ne dura qu'un instant; la diligence continua sa route, après que les effets d'Audrein eurent été partagés entre ses assassins; une fosse fut creusée à quelques pas de la route, et l'on y jeta le cadavre.

AUDU (Louise-Reine), fruitière à Paris. Cette femme, qui n'appartenait à son sexe que par sa beauté, lui était entièrement étrangère par sa force et son audace. Mêlée, dès le 14 juillet 1789, à tous les mouvemens révolutionnaires, on la vit, dans les journées des 5 et 6 octobre de la même année, diriger les pelotons d'hommes et de femmes qui pénétrèrent dans les appartemens du château de Versailles, et donnèrent la mort à quelques gardes du roi. Impliquée ensuite dans les poursuites judiciaires auxquelles ces événemens donnèrent lieu, elle fut pleinement acquittée par le châtelet, ainsi que tous les individus compromis dans la même affaire. Reine Audu, qu'on surnommait la reine des Halles, acquit à la journée du 10 août, une renommée non moins funeste; elle combattit de sa personne et tua plusieurs suisses, lorsque ceux-ci, déjà en déroute et assaillis de toutes parts, ne songeaient plus qu'à vendre chèrement leur vie. Elle jouit, dès le lendemain, de son horrible triomphe, et fut couronnée par les vainqueurs.

AUF-DER-MAUR, l'un des chefs de la confédération suisse, se prononça, l'un des premiers, contre les projets de Bonaparte sur ce pays; on sait que le gouvernement central de l'Helvétie était chargé d'assurer l'exécution de ces projets; ce fut contre lui qu'Auf-der-Maur obtint des succès qui eussent été beaucoup plus importans, s'il eût pu disposer de ressources plus considérables. Il s'empara de Fribourg, après avoir tenté, le 27 septembre 1802, sur cette place, une attaque où il avait été repoussé. Auf-der-Maur, venait de déterminer la diète de Schwitz à se prononcer pour une opposition nouvelle, et à ordonner le rassemblement d'une armée confédérée derrière la Reuss, lorsqu'il fut arrêté par les ordres de Bonaparte, au moment où les troupes françaises venaient d'entrer en Suisse. Aloys-Reding, qui venait de l'être également et par les mêmes ordres, fut conduit avec Auf-der-Maur, à la forteresse d'Arbourg, sous l'escorte de 50 hussards français et de 100 hommes d'infanterie. Les alliés ayant exigé, en 1814, que les cantons accordassent le passage pour leurs troupes, Auf-der-Maur, qui était redevenu libre depuis 1803, se prononça plus fortement qu'il ne l'avait fait encore contre Bonaparte; et décida la Suisse à obtempérer aux demandes des alliés. Il exerça depuis une grande influence sur le conseil souverain de Bâle et obtint des landammans, Ruttiman et Glutz qu'ils consentissent à se porter médiateurs entre les cantons de Schwitz et de St-Gal, relativement à celui d'Utznach. Enfin après avoir négocié, au nom de la confédération, avec le ministre des Pays-Bas, pour la levée d'un régiment suisse à la solde du prince d'Orange, il conclut une capitulation pour quatre bataillons au nom des cantons d'Appenzell, de Schwitz et du Tésin.

AUFFENBERG, général au service d'Autriche, né en Souabe, n'était encore que colonel, lorsqu'en 1793, le théâtre de la guerre entre l'Autriche et la France, s'établit dans les Pays-Bas. Les événemens militaires ayant fait passer cette contrée sous la domination française, le colonel Auffenberg suivit la marche du corps d'ar-

mée auquel il était attaché; combattit, le 3 septembre 1796, près de Wurtzbourg, et fit preuve, dans cette affaire, d'une valeur, d'une activité et d'un sang-froid qui lui méritèrent les éloges du général Hotze. Il ne se distingua pas moins, quinze jours après, dans les environs de Wetzlar, à l'attaque du flanc gauche de l'armée française, soutenue par un feu d'artillerie très-vif. Il commandait un corps d'armée, dans le pays des Grisons, près de Lutziensteig, à l'ouverture de la campagne de 1797; il venait de recevoir alors le le brevet de major-général. Cette campagne lui fut moins favorable que les précédentes, il avait en tête un adversaire redoutable; battu et fait prisonnier par le général Masséna, il fut aussitôt échangé. Remis, sous les ordres du feld-maréchal Suwarow, à la tête d'un corps auxiliaire autrichien, il agit de concert avec les Russes jusqu'au moment où une forte mésintelligence vint à éclater entre les généraux des deux armées. Le général Auffenberg passa, en 1800, sous les ordres du général Hiller; il reçut, vers la fin de la même année, le commandement du corps intermédiaire dans lequel servaient le général Backmann et l'un des princes de Hohenlohe; ce corps était chargé de la défense du Tyrol. Enfin, en 1805, le grand duc de Berg (Murat) s'étant avancé dans la Forêt-Noire, y rencontra, à Lucisteig, le général Auffenberg qui venait de recevoir un nouveau commandement en Souabe, et qui s'était imprudemment avancé lui-même, à l'époque de la capitulation d'Ulm. Attaqué impétueusement par le grand duc, le général Auffenberg fut mis en pleine déroute et fait prisonnier. Echangé après la paix de Presbourg, un conseil de guerre fut convoqué pour prononcer sur sa conduite militaire, au moment où il reparut à Vienne. Le jugement rendu contre ce général l'a déclaré incapable de servir.

AUFFRAY, l'abbé, grand-vicaire de l'évêque d'Avignon, fut soupçonné d'avoir, en 1791, fait faire un mannequin dont les formes, très-ridicules, avaient quelque ressemblance avec la tournure et les traits du maire qui venait d'être placé à la tête de la nouvelle municipalité de cette ville. La haine trop imprudemment manifestée par cet abbé contre la révolution, suffit bientôt pour changer le soupçon en certitude; l'affaire fit un tel bruit, et causa une telle effervescence dans le parti qui s'était prononcé pour la réunion du Comtat à la France, qu'un cri général ne tarda pas à s'élever contre l'abbé Auffray; une dénonciation ayant été portée ensuite contre lui, à l'assemblée législative, elle fut renvoyée aux tribunaux ordinaires; le jury d'accusation ordonna aussitôt l'arrestation de l'abbé que le peuple voulait mettre en pièces. Traduit en jugement, l'abbé Auffray, à la charge duquel aucune pièce ne put être produite, puisqu'en effet il n'en existait aucune, fut unanimement acquitté; mais sa mort n'en avait pas moins été résolue par cet exécrable Jourdan, qui s'était donné à lui-même l'horrible surnom de *Coupe-téte*. Les juges, informés des dispositions de la multitude, exclusivement livrée aux suggestions de ce Jourdan, crurent avoir trouvé un moyen de soustraire l'abbé Auffray à ses fureurs, en le retenant en prison; mais cette précaution même précipita sa perte, en décidant les assassins à se porter aux prisons, à donner la mort à tous ceux qui y étaient renfermés, et à précipiter leurs corps, dont la plupart étaient encore animés d'un reste de vie, dans une profonde glacière, où ils ne tardaient pas à expirer, brisés par l'effet de la chute ou étouffés sous les cadavres palpitans de leurs infortunés compagnons. L'abbé Auffray fut compris dans ce massacre, qui ne précéda que de peu de mois ceux auxquels il parut avoir servi de prélude, et qui, dans les premiers jours de septembre 1792, inondèrent Paris et Versailles de sang français.

AUGEARD, fermier-général, et secrétaire des commandemens de le

reine, fut accusé, dès les premiers mois de la révolution, d'avoir conçu le projet d'enlever le roi et de le conduire à Metz, avec sa famille. Le comité des recherches de l'assemblée constituante, chargé du rapport de cette affaire, proposa d'en confier l'instruction au châtelet de Paris. Ce tribunal, par son jugement du 8 mars 1791, déchargea M. Augeard de toute accusation et le fit mettre en liberté. Lorsque, trois mois après, le roi et sa famille eurent tenté, pour se rendre à Montmédi, un effort nouveau et non moins inutile, mais dont les suites pouvaient devenir beaucoup plus graves, M. Augeard, qui jouissait de toute la confiance de la reine, et dont le nom ne se trouvait pas moins compromis dans cette circonstance, qu'il ne l'avait été dans celles qui l'avaient précédée ne crut pas prudent de s'exposer aux conséquences d'une seconde instruction criminelle, et se rendit à Bruxelles, immédiatement après avoir été instruit de l'arrestation de la famille royale à Varennes. Ce fut là que, mis dans la confidence des princes et employé par eux, il composa et publia le manifeste par lequel ils protestaient contre la constitution. Depuis cette époque, les négociations ayant fait place aux mouvemens des armées, M. Augeard a vécu dans une obscurité qui toutefois n'a été qu'apparente, car son activité politique n'a pas cessé d'être la même ju-qu'en 1798. Revenu et bien accueilli en France, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. Augeard y a joui, pendant près de six ans, sous le gouvernement consulaire et impérial, d'une existence paisible et honorée. Il est mort à Paris le 30 mars 1805, et a laissé des manuscrits du plus haut intérêt, sur les intrigues de la cour de 1771 à 1775, et les événemens arrivés en France à la même époque. — Un autre Augeard, parent de celui-ci et président de la chambre des vacations du parlement de Bordeaux, fut mandé, en mars 1790, à la barre de l'assemblée constituante, pour y répondre aux questions qui devaient lui être adressées relativement à un arrêté de cette compagnie, rendu le 20 février précédent, et par lequel *les troubles des provinces, étaient attribués aux décrets de l'assemblée.*

AUGER (Louis-Simon), homme de lettres, né à Paris le 29 décembre 1772, fut employé pendant la révolution au ministère de l'intérieur, où il travailla jusqu'en 1812. A cette époque il donna sa démission pour se livrer à des travaux purement littéraires, et fit partie de la commission de l'université, chargée de l'examen et de la composition des livres classiques. En 1814, après le rétablissement de l'ancienne dynastie, il fut employé de nouveau au ministère de l'intérieur. En 1815, il changea d'emploi et fut nommé censeur royal. Il avait composé dans sa jeunesse quelques petites comédies qui furent bien accueillies et l'on était loin de penser alors qu'il finirait par consacrer sa vie aux graves occupations de la critique, de la biographie et de la politique. Il débuta dans la carrière du théâtre par la petite comédie intitulée: *La foire de Senlis*, qu'il avait composée avec Mabire; il donna ensuite *Arlequin odalisque et La Motte—Houdart*. Piis avait aussi travaillé à cette dernière pièce. Depuis le commencement de 1804, M. Auger était l'un des rédacteurs de *la Décade philosophique* qui dans la suite prit le titre de *la Revue*; il travailla à cette feuille jusqu'en 1808. Ses opinions étaient pourtant opposées à l'esprit de cet ouvrage philosophique. Ses articles y sont signés d'un O. Celui qu'il fit sur le discours du cardinal Maury, lors de sa réception à l'institut, fut très-goûté et produisit beaucoup de sensation. Il a travaillé aussi au *Mercure* et au *Journal de l'Empire*; dans cette dernière feuille, ses articles sont signés T; ils sont remarquables par cette pureté de style et de principes en littérature, que les rédacteurs du *Journal des débats* s'efforçaient de faire revivre, après nos troubles révolutionnaires. En 1815, M. Auger lut à l'institut *l'Eloge de Boileau* qui fut

couronné et qu'on lit toujours avec plaisir. Le public le goûta beaucoup dans sa nouveauté. Il est l'éditeur de plusieurs ouvrages qu'il a fait précéder de Notices qui sont d'excellens morceaux de critique. On a de M. Auger un *Eloge de P. Corneille*, imprimé en 1808. Cet éloge avait obtenu un accessit au concours de la deuxième classe de l'institut. En 1811, il fit paraître : *Ma brochure, en réponse aux deux brochures de Mme de Genlis ;* et soutint une querelle littéraire avec cette dame, à l'occasion de l'entreprise de la *Biographie universelle ;* cette querelle procura au *Journal de l'Empire* plusieurs articles très-piquans et qui amusèrent beaucoup le public. C'est M. Auger qui rédigea le discours préliminaire de la *Biographie universelle ;* les articles qu'il a fournis à cet ouvrage sont très-estimés. Au mois de juin 1814, il cessa de travailler au *Journal des Débats* pour s'attacher, en qualité de rédacteur principal, au *Journal général de France*, que venait de fonder son ami M. Feuillant (Voy. ce nom). Cette gazette dut en grande partie ses succès aux articles politiques qu'il y inséra. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, M. Auger ne cessa d'écrire dans ce journal avec beaucoup de courage ; aussi fut-il arrêté le 17 juin 1815, et détenu à la préfecture de police pendant trois jours, après lesquels il fut mis en liberté. Au second retour des Bourbons M. Auger reçut une pension du roi et fut nommé membre de l'académie française, le 11 avril 1816.

AUGEREAU (Pierre-François-Charles), duc de Castiglione, maréchal et pair de France, etc., l'un des plus intrépides grenadiers de l'armée française, né à Paris, le 11 novembre 1757, ne dut rien à la naissance, de l'éclat qui environna sa vie, et tenait le jour d'honnêtes marchands de fruits du faubourg Saint-Marceau. Une éducation entièrement négligée ne lui laissait pas le choix de la carrière qu'il devait parcourir ; celle des armes s'ouvrait seule devant lui ; il l'embrassa, par goût presqu'autant que par nécessité. Il s'engagea d'abord dans les carabiniers de France ; passa ensuite au service de Naples ; y servit comme soldat jusqu'en 1787, et rentra dans sa patrie lorsque tous les Français reçurent, après les événemens du 10 août 1792, l'ordre de quitter les états de Naples. Augereau entra dans les premières levées de volontaires qui s'organisèrent sous le canon du 2 septembre, lorsque plusieurs frontières de la France étaient déjà envahies, et que l'ennemi était à moins de 50 lieues de Paris. Ses succès furent si rapides et si brillans que dès, 1794, il commandait déjà une brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il y donnait journellement des preuves d'une grande valeur ; mais ce fut le 30 floréal an 2 (19 mai 1794), à l'affaire de Figuières, qu'il se distingua d'une manière plus brillante. Dans le même mois de l'année suivante, il eut une grande part au gain de la bataille livrée aux Espagnols sur les bords de la Fluvia. Nommé général de division, Augereau venait de passer à l'armée d'Italie lorsque le général Bonaparte, auquel le directoire avait remis le commandement de cette armée, le 4 ventôse an 4 (23 février 1796), y arriva ; ce fut sous les ordres de ce général, qu'à la suite d'une marche forcée de deux jours, Angereau se rendit maître, le 21 germinal an 4 (10 avril 1796), des gorges de Millésimo ; qu'il se réunit aux généraux Mesnard et Joubert, chassa l'ennemi des positions environnantes, enveloppa la division commandée par le général autrichien Provera, et décida ainsi la victoire en faveur de l'armée française. Le 26 du même mois (15 avril), il occupa les redoutes de Montesimo, facilita, par cette manœuvre, la jonction de l'armée avec le général Serrurier, et contribua aux résultats importans des combats de Dego et de St-Jean. Ayant, dès le lendemain, abandonné cette position, il attaqua et emporta de vive force le camp de Ceva, occupé par les Piémontais. Il s'empara d'Alba, le 7 floréal (26 avril), entra à Casal, le 18 floréal

(7 mai), et se précipita, à la tête des bataillons enflammés par son exemple, sur le pont de Lodi, en avant duquel l'ennemi s'était retranché, et dont il défendait le passage par l'artillerie la plus nombreuse et la plus formidable. Les retranchemens, le pont, les troupes, tout fut forcé. A la suite de cet immense avantage, il passa le Pô, sans résistance, à Borgo-Forte, presque sous les murs de Mantoue, le 28 prairial (16 juin); il entra dans Bologne, trois jours après, et fit prisonnier, dans cette ville, 400 soldats de troupes pontificales, l'état-major de cette armée, et le cardinal-légat lui-même. Les habitans de Lugo s'étant soulevés contre les Français, en messidor (juillet), Augereau marcha sur les rebelles, les réduisit, et livra leur ville à un pillage de trois heures. Le général Masséna se trouvait, vers le milieu de thermidor an 4 (premiers jours d'août 1796), dans une situation difficile, et qui même n'était pas sans danger; Augereau contribua efficacement à le dégager, en reprenant sa position au centre de l'armée; mais ce fut surtout par les combats opiniâtres qu'il soutint sans intervalles, pendant plusieurs jours, contre des troupes fort supérieures aux siennes, et par la prise du village de Castiglione, à l'instant même où Bonaparte, croyant l'armée dans le plus grand danger, s'en était uniquement remis à Augereau du soin de son salut, que ce général s'est établi, une immortelle renommée parmi les militaires témoins de ce beau fait d'armes et dignes de l'apprécier. Aussi Bonaparte, devenu empereur, n'a-t-il pas cru pouvoir lui donner un plus noble témoignage de la reconnaissance nationale, que de lui conférer le nom d'une bataille au succès de laquelle avait été attaché le salut de l'armée française et l'honneur de ses armes. Le passage de l'Adige, effectué le 8 fructidor suivant (25 août), l'entière défaite de l'ennemi, protégé par l'artillerie de la tour de Scagnello, et la brillante victoire remportée à Rovérédo, où les troupes ennemies, chassées de toutes leurs positions, s'étaient enfin vues contraintes d'accepter la bataille, furent la suite des victoires de Lonado et de Castiglione. Augereau, dans le dessein de tenir en échec un corps autrichien posté à Bassano, partit de Vérone le 18 fructidor an 4 (4 septembre 1796), pour marcher sur l'aile droite de l'armée; il arrivait à peine à Borgo di Val di Sugana, le 20 fructidor (6 septembre), que le général Lanusse, qui commandait son avant-garde, se rendit maître du village de Primolano, et que lui-même occupa le fort Cavelo. Tandis que, par des mouvemens combinés, Masséna, parti de Vicence, s'avançait sur Villa-Nova, Augereau, qui était sorti de Padoue le 24 fructidor(10 septembre), pressait sa marche sur Porto-Legnano, de sorte que, cerné par un corps de 5000 hommes d'infanterie et de 1500 chevaux, le général Wurmser ne se sauva dans Mantoue qu'avec des peines infinies, et en ne cessant de côtoyer l'Adige. Porto-Legnago, investi le 25 fructidor (11 septembre), ouvrit, le même jour, ses portes à Augereau, qui y trouva 22 pièces de canon. Ses opérations coïncidant avec celles du général Sahuguet, il s'approcha, de plus en plus, de Mantoue; s'empara, le 29 fructidor (15 septembre), du fort St-George, et se rendit aussitôt maître de la *Favorite*, nom donné à la tête du pont. Les ennemis, après avoir passé la Brenta à Bassano, paraissaient vouloir se porter sur le pont de la Lisera; informé de ce mouvement, le 17 brumaire an 5 (7 novembre 1796), Augereau ne perdit pas un moment, réunit ses troupes, courut au point menacé, se mit à leur poursuite pendant quatre lieues, et les repoussa jusque sous les murs de Bassano. On sait par quel trait, de la plus rare intrépidité, Augereau voyant, à la journée d'Arcole, les troupes ébranlées, à l'aspect de la formidable artillerie qui défendait le pont et le couvrait de morts, à chaque effort nouveau tenté pour en effectuer le passage, s'empara d'un drapeau, et s'élança sur le pont en l'agitant. A ce trait, toute hésitation cesse; les soldats s'a-

niment; le pas de charge est battu; l'armée suit le général, et, à travers le feu le plus terrible, arrive à l'autre extrémité du pont, tue ou met en fuite les canonniers, emporte les batteries qui tirent encore à bout portant, et s'empare de tout ce que contenait un camp retranché, que l'ennemi avait jugé inexpugnable. Une lâche adulation a prétendu long-temps faire honneur de ce fait d'armes à Bonaparte, dans une gravure qui a été exposée, pendant plusieurs années, aux yeux de tout Paris. La gloire militaire de Bonaparte était assez belle, après la conquête de l'Italie, pour que le silence qu'il a gardé sur cette circonstance, ait dû paraître au moins bien étrange; mais l'apparence même d'une telle rivalité lui était importune! Quoi qu'il en soit, le drapeau avec lequel Augereau avait gagné la bataille d'Arcole, devint la propriété du vainqueur; un décret du corps-législatif le lui décerna à la séance du 6 pluviôse an 5 (25 janvier 1797), et le gouvernement l'en instruisit aussitôt. Chargé, par le général en chef, d'offrir au directoire exécutif les drapeaux pris sur les Autrichiens, dans les batailles qui avaient précédé la prise de Mantoue, Augereau se rendit à Paris, et fut admis, dans une séance solennelle, qui eut lieu le 10 ventôse an 5 (18 février 1797), à les présenter lui-même. C'est à cette époque qu'Augereau cessa de servir en Italie. Retenu à Paris, aux approches des grands événemens qui s'annonçaient, le directoire sentit combien la présence et le dévouement de ce général pourraient être utiles à ses projets, dans un moment où l'existence de la république paraissait hautement menacée par un parti puissant, et lorsque des généraux, dont la renommée n'était pas effacée de tous les souvenirs, se proclamaient les chefs de ce parti. Ce fut le 22 thermidor suivant (9 août 1797), qu'Augereau fut nommé commandant de la 17me division militaire (Paris). Dès-lors, tout concourut à préparer les événemens qui se développèrent le 18 du mois suivant (4 septembre). Il est certain que le directoire avait long-temps jeté les yeux, sur le général Hoche pour l'accomplissement de ses projets, mais celui-ci, livré à une haute ambition, ne pouvait convenir à des hommes qui n'avaient besoin que d'un instrument; ami particulier de Barras, et dépositaire de ses secrets à cette époque, Hoche eût peut-être secondé quelque temps les projets de ce directeur, mais il ne les eût pas secondés long-temps, et n'eût bientôt agi que pour son propre compte. Barras ne tarda pas à le sentir, et ne s'opposa que faiblement à ce qu'il fût écarté par ses collègues, contre lesquels son adroite politique parut cependant le défendre. Toutefois Augereau n'était pas lui-même sans ambition; mais, beaucoup moins politique que guerrier, il était beaucoup plus facile de le diriger. Tout le temps que dura son commandement, l'ordre le plus parfait fut maintenu dans Paris; enfin, lorsque l'instant d'agir fut arrivé (et en cela, il est vrai de dire que le directoire ne fit que prévenir sa propre ruine, car on délibérait, à la commission des inspecteurs de la salle, pour venir l'attaquer lui-même), Augereau marcha à la tête des troupes, se porta au quartier-général de l'armée de l'intérieur, pénétra dans la salle de la commission, où il trouva les inspecteurs assemblés, et fit arrêter et conduire au Temple Pichegru, Villot et Ramel, commandant la garde du corps-législatif, avec les autres membres de cette commission. Il n'est pas douteux qu'à la suite de cet événement, le général Augereau n'ait eu l'espoir d'être nommé membre du directoire; il ne l'est pas moins qu'on ne l'ait flatté de cette assurance; il se vit même placé sur la liste des candidats; mais la politique du directoire ne pouvait s'accommoder d'un tel choix, et ceux qui manquèrent si souvent de prévoyance, en eurent assez alors pour ne pas se dissimuler qu'il était de leur destinée d'être renversés, un jour, par la force militaire, et que ce n'était pas à eux d'en accélérer le moment. Augereau, trom-

pé, se plaignit de la seule manière dont il sut se plaindre; il éclata, et devint suspect. La mort du général Hoche, arrivée sur ces entrefaites, et qu'on a toujours considérée comme une des suites de la haine personnelle que lui portait Schérer, alors ministre de la guerre, et depuis général de l'armée d'Italie, pendant ses désastres, facilita au directoire les moyens d'éloigner Augereau; on lui remit le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, que la mort de Hoche venait de laisser sans chef. Quelques accusations, qui sont toujours restées sans preuves, s'élevèrent alors contre lui; on prétendit que, malgré la paix, il songeait à soulever la Souabe, et qu'il s'était rendu l'instrument d'un parti qui voulait compromettre Rewbell et Bonaparte, par une correspondance semblable à celle qui avait été trouvée dans le porte-feuille de d'Entraigues; la vérité est qu'Augereau, offensé et à la tête d'une armée, inspirait de vifs soupçons, et paraissait trop redoutable au directoire. Sous le prétexte d'une expédition dirigée contre le Portugal, on appela Augereau au commandement de la 10me division militaire (Perpignan), où devait, disait-on, s'organiser l'expédition projetée. Le commandement des armées de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle fut donc remis en d'autres mains, et Augereau prit congé du directoire, en le remerciant de la nouvelle preuve de confiance qu'il recevait de lui. Député, en l'an 7 (1799), au conseil des cinq-cents, par le département de la Haute-Garonne, il accepta les fonctions législatives, fut élu secrétaire du conseil, le 2 messidor an 7 (20 juin 1799), et contribua à faire exclure du directoire ceux des membres qui y avaient occupé une place qu'il avait cru lui être destinée. Il ne cessait d'inviter ses collègues à l'union, et cependant il appuya de tous ses moyens la proposition faite, par le général Jourdan, de proclamer la patrie en danger. Lorsque l'on annonça la démission du général Bernadote du ministère de la guerre, et que cette démission eût été présentée comme le prélude d'un coup d'état, Augereau rappela qu'il avait été le général du 18 *fructidor*, et déclara que sa tête tomberait avant qu'on portât atteinte à la sûreté de ses collègues. Quelques mésintelligences s'élevèrent, à cette époque, entre Augereau et Bonaparte, mais elles durèrent peu. Lorsque, le 18 brumaire au matin, Augereau, qui n'était point dans la confidence de cette journée, ni de celle qui devait la suivre, apprit que Bonaparte était aux Tuileries et qu'il y donnait des ordres, il fut l'y trouver, lui offrit ses services et lui dit: « Eh quoi, général, vous faites quelque chose pour la patrie, et vous n'appelez pas Augereau? » Cette déclaration était au reste plus politique que sincère; les événemens qui devaient se passer le lendemain à St.-Cloud n'étaient plus un mystère, et il est hors de doute que s'il y avait eu quelqu'incertitude dans l'issue de la journée du 19, Augereau et Jourdan se seraient hautement prononcés contre les projets de Bonaparte, dont l'ambition se montrait dès-lors à découvert. Augereau ne se trouva point à la séance du 19, afin de n'être pas obligé de prêter le serment de fidélité à la constitution; il refusa de s'attacher à l'un ou à l'autre parti quand, dans la matinée qui précéda la réunion des conseils, la proposition lui en fut faite. Envoyé par le premier consul Bonaparte, à la fin de nivôse an 8. (janvier 1800), pour commander l'armée de Hollande, il arriva à La Haye le 6 pluviôse suivant (26 janvier), et reçut du directoire batave le commandement des forces de cette république pour la campagne qui allait s'ouvrir, et marcha en effet sur le Bas-Rhin, à la tête des deux armées réunies, pour seconder les opérations du général Moreau qui cherchait à attirer le général autrichien Kalkreuth à une affaire générale. Augereau, qui avait dépassé Francfort, combina ses mouvemens avec un tel à-propos et une telle sagesse, qu'après plusieurs en-

gagemens dont les succès avaient été variés, mais qui tous concordaient avec ceux de l'armée principale, Moreau se voyant assez fort pour engager une affaire importante, remporta, à Hohenlinden, cette victoire si brillante et si décisive qui fixa le sort de l'Allemagne. Revenu en Batavie, Augereau n'y séjourna que peu de temps, céda, en vendémiaire an 10, son commandement au général Victor, rentra en France, n'y fut point employé, et passa deux années dans la belle terre de la Houssaye qu'il venait d'acquérir. Lorsqu'après la rupture du traité d'Amiens, Bonaparte menaça le Portugal d'une invasion, il se rappela d'Augereau, et lui confia cette expédition, qui ne se réalisa pas plus que celle du même genre à laquelle il avait été déjà destiné. A son retour à Paris, Augereau fut élevé à la dignité de maréchal de l'empire, le 19 mai 1804, et nommé chef de la 5me cohorte de la légion d'honneur pendant la même année. Le 1er février de l'année suivante, il fut promu au rang de grand-aigle de cet ordre; en juillet de la même année, il fut décoré de l'ordre de Charles III par le roi d'Espagne; enfin, à la suite de ces promotions, le maréchal Augereau fut créé duc de Castiglione. Il prit, bientôt après, le commandement de l'armée expéditionnaire qui se réunissait à Brest. La destination de ces forces ayant été changée, le duc de Castiglione reçut l'ordre de les conduire en Allemagne, où elles formèrent un des corps de la grande armée. Il passa le Rhin à Huningue, attaqua et battit, sur la rive orientale du lac de Constance, le corps du général autrichien Wolfskehl, et s'empara de Lindau et de Bregentz. Ayant ainsi contribué à la plupart des affaires qui amenèrent la paix de Presbourg, il se replia sur la Franconie, s'établit à Francfort et s'empara du territoire de Weztlar. Il fut, lors du couronnement de l'empereur, présenté au pape à Fontainebleau. Il présida le collége électoral du Loiret, en qualité de grand-officier de l'empire, et commanda, en 1806, à Iéna, un corps qui contribua puissamment au rapide succès de la journée, et avec lequel il occupa Berlin, le 26 octobre de la même année. Employé peu après dans la guerre de Russie, le duc de Castiglione eut un cheval tué sous lui au combat de Golymim, et courut les plus grands dangers à la bataille d'Eylau, au milieu du désordre horrible qui se mit dans le corps qu'il commandait, et qui fut la cause de la perte considérable qu'il éprouva. Le duc de Castiglione était en effet très-malade et dévoré par une fièvre ardente, à l'époque où cette bataille fut donnée, et l'on ne saurait douter que la situation douloureuse, dans laquelle il se trouvait alors, dans un climat glacé, aveuglé par la neige, au milieu du feu le plus épouvantable, n'ait singulièrement affaibli l'énergie ordinaire de son ame, et nui au développement de ses talens militaires. Il en a fait souvent l'aveu; et la renommée en était trop bien établie, pour que cet aveu ait coûté quelque chose à son amour-propre. Napoléon reconnut que c'était désormais à une guerre de siége ou d'observation qu'il convenait d'employer la vieille expérience du maréchal, contre lequel il avait montré l'humeur la plus injuste, et qu'il renvoya en France pour y soigner une blessure qu'il venait de recevoir. Le duc, pendant l'action, exposé au feu le plus meurtrier, s'était fait attacher à son cheval sur lequel il ne pouvait se soutenir. Il fut chargé en 1809, du siége de Girone, dont une capitulation le rendit maître le 11 octobre suivant. Après avoir éprouvé des revers, il se retira, en avril 1810, sur Barcelone, et céda bientôt après le commandement au maréchal duc de Tarente (Macdonald). Lorsqu'en mars 1812, Bonaparte eut résolu de reporter la guerre en Russie, il donna au duc de Castiglione le commandement du 11me corps de la grande armée, sur lequel on dirigeait les conscrits venant de France; ce corps était stationnaire à Berlin. L'oppression que Bonaparte faisait peser, depuis long-temps, sur l'Allemagne, était devenue si insuppor-

table, et l'espoir de l'affranchissement animait à un tel point tous les courages, que le duc de Castiglione, attaqué dans sa maison par la presque totalité de la population de Berlin, se vit dans la nécessité d'employer l'artillerie à sa défense, et ne parvint qu'avec la plus grande difficulté à rétablir l'ordre dans une ville qui comptait sur sa délivrance prochaine, et qui se voyait au moment d'être secourue par des forces très-supérieures à celles qui l'opprimaient. Aussi-tôt après que l'empereur Napoléon fut arrivé en Allemagne, le duc de Castiglione fut nommé en avril 1813, gouverneur-général des grands-duchés de Francfort et de Wurtzbourg; il résida longtemps dans ces deux villes et fit célébrer, dans la dernière, la fête de Napoléon. Ayant reçu l'ordre de rejoindre l'armée, au moment où une suite de désastres provoqués par la plus coupable ambition, forçaient l'empereur à rappeler autour de lui ses généraux les plus distingués, le duc se hâta d'obéir à ce qui était encore un appel de la patrie, et se trouva, le 18 octobre, à la bataille de Leipzig : il y défendit un bois pendant une journée entière contre des forces infiniment supérieures, et ne fit sa retraite que lorsque toute défense fut devenue impossible. Rentré en France, à la suite de tant d'événemens funestes qui n'étaient que le prélude de plus grands malheurs, le duc de Castiglione fut nommé commandant en chef des 6me et 7me divisions militaires, et se rendit sur-le-champ à Lyon, dans les premiers jours de janvier 1814. Quoiqu'il prévît, dès ce moment, l'issue prochaine des affaires et que, depuis longtemps, il eût à se plaindre des procédés de Bonaparte, il y organisa tous les moyens de défense que les circonstances permirent, et publia, le 22 du même mois, une proclamation très-énergique pour ranimer l'esprit public. Cependant après avoir arrêté pendant quelque temps, la marche du général comte de Bubna, instruit d'ailleurs de ce qui se passait à Paris, le duc de Castiglione, reconnaissant que toute résistance était devenue également inutile et impossible, se décida à la cesser et entra en capitulation; il se retira en même temps sur Valence et y publia une proclamation par laquelle il instruisait les habitans de son commandement, « que le sénat avait prononcé la déchéance de Bonaparte et de sa race; que les Bourbons remontaient sur le trône; que les honneurs de l'armée et le prix de ses services lui étaient assurés, et que le roi se ferait un devoir de récompenser tout ce qui avait été fait pour la patrie, etc. » Il revenait à Paris, lorsque dans le département de la Drôme et à peu de distance de Valence, sa voiture rencontra celle de Napoléon qui se rendait à l'île d'Elbe, accompagné des commissaires des puissances alliées. Bonaparte et le maréchal mirent pied à terre. L'ex-empereur le salua avec intérêt et affabilité, lui tendit les bras et fit quelques pas vers lui; le maréchal, un peu embarrassé, l'embrassa, mais sans le saluer. « Tu vas à Paris lui dit Napoléon. — Non, je ne vais en ce moment qu'à Lyon, répliqua le maréchal. » Ils continuaient à marcher en descendant vers Valence, lorsque Bonaparte, ayant fait quelques observations au maréchal sur la conduite que celui-ci avait tenue avec lui, dans les derniers temps, ajouta : « Ne semblait-il pas que ma cause ne fût pas la tienne et que mes intérêts ne fussent pas les tiens. Je sais fort bien que les hommes sont poussés par les événemens, mais cette règle n'est pas générale.... Il en est qui ne peuvent pas s'en prévaloir..... Qu'est-ce que ta proclamation? Quelle bêtise! Ne pouvais-tu servir tes nouveaux maîtres sans me dire des injures? Ne te suffisait-il pas de dire : Un nouveau souverain a été proclamé à Paris, ce choix paraît être approuvé par la nation, il est du devoir de l'armée de le reconnaître. « Le maréchal ne put supporter l'injustice de quelques-uns de ces reproches, il s'anima peu-à-peu, reprocha à Bonaparte l'excès d'une ambition qui avait perdu la

France et lui-même, et entra dans une justification personnelle de sa conduite et des motifs qui l'avaient dirigée. Fatigué de cette conversation, qu'il écouta cependant sans l'interrompre et avec une patience qui ne lui était pas ordinaire, Bonaparte s'arrêta brusquement comme pour répondre, ôta son chapeau au maréchal, l'embrassa légèrement, monta dans sa voiture en jetant avec distraction les yeux autour de lui, tendit une fois encore la main au maréchal, et lui dit avec une sorte d'expression, « adieu maréchal. » Celui-ci, presqu'immobile, ne répondit rien, porta machinalement la main à sa casquette, et vit partir la voiture qu'il suivit quelques instans des yeux, en saluant de la main. Immédiatement après la voiture de Bonaparte, suivait celle des commissaires. Le duc les salua avec beaucoup de politesse, et vint reprendre sa voiture. Peu de jours après son retour à Paris, il fut nommé membre du conseil de la guerre, décoré, le 2 juin, de l'ordre de St-Louis, et fait pair de France, à la formation de la chambre. Le roi lui donna, en mars 1815, le gouvernement général de la 14me division militaire dont Caën est le chef-lieu. Bonaparte ne lui à jamais pardonné ses proclamations de Lyon, et la conduite qu'il crut devoir tenir à cette époque; il l'accusa, dès l'instant de son débarquement au golfe Juan, d'avoir, par sa défection de 1814, livré Lyon sans défense. Entièrement disgracié par ce prince, pendant les trois derniers mois qu'il a occupé le trône, le duc de Castiglione, alors gouverneur général de la Normandie, ne s'en déclara pas moins hautement en sa faveur, et fit ainsi, à ce qu'il croyait être sa conscience et le salut de l'état, le sacrifice de ses ressentimens personnels. Nous ne nous établirons point juges de l'étrange conduite du maréchal à cette époque, mais nous croyons pouvoir affirmer que, dans cette circonstance comme dans une foule d'autres, il a peut-être manqué de prévoyance et de lumières, mais non de patriotisme. Des dégoûts de tout genre étaient déjà prodigués à l'armée. A travers les formes d'une humiliante bienveillance, l'émigration déguisait mal son mépris et sa haine. Des hommes braves et fiers sentaient profondément des insultes qu'ils s'efforçaient de dissimuler et saisissaient, sans calcul comme sans projet, la première occasion qui se présentait à eux pour s'en venger. C'est seulement ainsi qu'il faut expliquer la conduite de ces hommes à qui les armées françaises durent leur force et leur gloire, et qu'on a successivement traînés au supplice, parce que, dès la première restauration, on leur a laissé maladroitement apercevoir l'humiliation à laquelle ils étaient réservés, et dont ils ont pensé que le seul retour de Bonaparte pouvait les affranchir. La disgrace du duc de Castiglione pendant les cent jours, lui rendit la pairie au retour du roi; nommé ensuite membre du conseil de guerre qui devait juger le maréchal, prince de la Moskowa (Ney), le duc et ceux de ses collègues, qui siégeaient à ce fatal conseil, eurent l'imprudence de se déclarer incompétens, et par cette inconcevable imprévoyance, ils livrèrent le malheureux maréchal à cette cour des pairs, où, à côté de quelques royalistes intègres mais inflexibles sur des principes surannés, et qui ne savent modifier leurs opinions ni sur les temps ni sur les hommes, étaient assis quelques-uns de ces stupides et féroces héros de l'émigration, dont le jugement était prononcé d'avance dans les salons de leur parti; heureux d'avilir et de frapper l'armée française dans ceux de ses chefs qui avaient contribué le plus à ses triomphes et à son illustration, ces hommes cruels semblaient moins chargés de juger que d'immoler le maréchal. Le duc de Castiglione, reconnut trop tard une erreur dont les suites ont été irréparables. La douleur qu'il en a conçue, devenue de jour en jour plus profonde, et plus présente à son souvenir, a rendue incurable une hydropisie de poitrine, dont il était attaqué depuis long-temps. Retiré dans sa terre de la Houssaye, il

y est mort, le 12 juin 1816, dans les bras d'une épouse qui lui a prodigué jusqu'au dernier moment, les soins les plus dévoués. Mme la duchesse de Castiglione était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise. — Le duc de Castiglione eut long-temps pour aide-de-camp, le maréchal-de-camp, Augereau, son frère, qui, le 20 février 1810, prit, à la bataille de Vide-la-Calabza, le commandement de la division, que le général Fouleau avait été forcé de quitter par une blessure grave. Il montra pendant cette affaire une grande bravoure et des talens militaires distingués. Trois mois après, la conduite de cet officier-général, mérita les mêmes éloges à Holstarritz. Il reçut la croix de l'ordre de St-Louis, le 24 août 1814.

AUGIER (Jean-Baptiste), maréchal-de-camp, né à Bourges le 27 janvier 1769. Son père, doyen de la faculté de droit de cette ville, le destinait à suivre une carrière, où lui-même avait acquis une réputation méritée; mais la révolution en décida autrement. Parti, en 1792, en qualité de capitaine au 2me bataillon des volontaires du Cher, il défendit en 1793, avec un succès qui tient du prodige, le fort de Bitche attaqué par les Prussiens, et le conserva à la France : il y reçut une blessure grave et qui le mit dans la nécessité de renoncer au service actif. Ce fait d'armes le fit nommer général-de-brigade à la fin de cette année. Il obtint ensuite le commandement militaire du département du Cher et celui de la Manche, auquel il fut appelé et qu'il conserva longtemps après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Quoique la blessure de M. Augier ne lui permît plus de servir désormais que dans l'intérieur et sur les frontières, Napoléon, qui réunissait alors ses meilleurs officiers, l'employa dans l'armée destinée, en 1812, à agir contre la Russie et lui donna le brevet de commandant de la légion d'honneur. Avant même d'être rentré en France, le général Augier avait été nommé, par le département du Cher, membre du corps-législatif; la confiance de ses concitoyens ne l'avait point perdu de vue en Allemagne. Il adhéra, en avril 1814, aux changemens apportés dans la forme de l'état, et reçut la croix de St-Louis le 8 juillet suivant. Personne ne se prononça plus énergiquement que le général Augier, lorsqu'on apprit à Paris la nouvelle du débarquement de Bonaparte; il proposa au corps-législatif des mesures fortes pour résister à l'invasion, mais la rapidité des événemens les rendit inutiles. Il partagea et soutint, avec les meilleurs Français, une opinion qui eût prévenu de grands malheurs, c'était de faire déclarer nationale, la cocarde tricolore, que Louis XVI avait librement adoptée dès le 17 juillet 1789, et à laquelle l'armée française rattache de si glorieux souvenirs. Bonaparte, replacé sur le trône, destituait M. Augier, à l'instant même où celui-ci lui envoyait sa démission. Le retour du roi rendit son grade à M. Auguier, et le porta à la présidence du collége électoral de St-Amand qui, pour la seconde fois, lui donna ses suffrages. M. Augier conserva, dans la chambre des députés de 1815 à 1816, un esprit de modération qui ressemblait à du courage, dans une assemblée livrée à la plus délirante exaltation. Il réunit à ces fonctions le commandement militaire du département du Cher, qui lui a été confié de nouveau; il résidait encore à Paris en avril 1817.

AUGIER, négociant en eaux-de-vie à Cognac, fut député, en 1789, aux états-généraux, par l'assemblée du tiers-états du bailliage d'Angoulême. Son attachement aux vieilles bases de la monarchie était tellement exclusif, que quoique appartenant lui-même au culte réformé, il souscrivit les protestations du côté droit de l'assemblée constituante, en date des 20, 29 juin, 31 août, 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets par lesquels cette assemblée s'était montrée le plus favorable à l'opinion religieuse qu'il professait. Anobli par lettres patentes du 6 septembre 1814, il a été nommé cheva-

lier de la légion d'honneur par ordonnance du 24 du même mois. On pourrait considérer comme plus coupable encore que ridicule, dans un homme de la profession de M. Augier, le dévouement fanatique qui, l'attachant à une cause qui lui était de tout point étrangère, le portait à trahir les intérêts qui lui étaient confiés; mais nous nous interdirons toute réflexion à cet égard. Quelques observations plaisantes faites il y a trois ans, sur M. Augier bourgeois, n'eussent été d'aucune conséquence; mais M. Augier anobli est devenu bien autrement important et a droit à tous nos égards. — Augier-Sauraye, neveu du précédent, fut nommé, en même temps que lui, député du tiers-état aux états-généraux, par la sénéchaussée de Saintes. Il eut le bon esprit de rester fidèle aux instructions de son ordre. Éloigné des fonctions administratives pendant la tempête révolutionnaire; il n'y rentra qu'après le 18 brumaire. Un arrêté du premier consul, en date du 1er avril 1800, l'appela alors à la sous-préfecture de Rochefort. — Augier-Duchézeau maire d'Aubusson, a été nommé président du collége électoral de cette ville par ordonnance royale du 26 juillet 1815.

AUGIER (Le contre-amiral d'). *Voy.* Daugier.

AUGIER (Victor), avocat, tenant un cabinet littéraire au Palais-Royal, à Paris, a publié : *Fingal et Inisthère, nouvelle chevaleresque, suivie du Voyage à Vaucluse et de poésies fugitives*, 1811, in-12. — *Lettre sur la révolution de* 1815, *à l'abbé Barruel, auteur d'un libelle dont j'ai oublié le titre*, avril 1815, in-8. Augier fut l'un des collaborateurs de Méhée, dans la rédaction du *Patriote de* 1789, journal qui a eu une existence éphémère, du 1er mai à la fin de juin 1815 (*Voyez* Méhée).

AUGUIS, député à l'assemblée législative et à la convention nationale, adopta avec ardeur les principes de la révolution, mais sans cesser de se montrer aussi tolérant dans ses opinions, que modéré dans sa conduite. Dès le commencement de 1791, il fut nommé, par ses concitoyens, président du district de Melle, département des Deux-Sèvres; ce département l'élut, en septembre de la même année, membre de l'assemblée législative, où il ne prit pas une seule fois la parole. Député, en septembre suivant (1793) à la convention, il y vota le bannissement de Louis XVI à la paix, et sa détention jusqu'à cette époque. Auguis ne commença à jouer un rôle dans la convention qu'après la mort de Robespierre. Envoyé en mission à Marseille, il s'y prononça fortement contre le terrorisme et l'anarchie; annonça, dans sa correspondance, l'enlèvement d'un nommé Reynier à ses gardes, et dénonça un complot tendant à enlever du fort St-Jean les armes qui y étaient déposées; remplacé, dans sa mission, par les députés Cadroy et Espert, il revint à Paris, et signala l'arrivée dans cette ville d'un grand nombre d'agitateurs qui s'y rendaient de divers points du Midi. Nommé membre du comité de sûreté générale, à une époque où ce comité méritait ce nom, Auguis, se présenta souvent à la tribune et continua à dénoncer les excès anarchiques qui désolaient le Midi. Il fut arrêté, le 12 germinal an 3 (1er avril 1795), par la section du Panthéon (constamment signalée alors par l'effervescence de ses opinions), à l'instant où, par ordre du comité de sûreté générale, il veillait à ce que les prisons, remplies d'agitateurs, ne fussent point forcées. A cette heure même, l'insurrection éclatait avec violence contre la convention, et manaçait des plus grands malheurs. Auguis courut d'innombrables dangers dans cette journée; il fut blessé de deux coups de pique à la lèvre et à la main, mais son courage et son sang-froid ne l'abandonnèrent point. Le 1er prairial, même année (20 mai 1795), il rendit de plus grands services encore, Instruit que plusieurs membres de la Convention fomentaient les désordres populaires, il demanda, dès

le matin de cette journée, que tous les députés se rendissent à leur poste, et qu'aucun d'eux ne pût sortir de la salle; quelques heures après, il annonça qu'un rassemblement considérable se portait sur l'assemblée, en demandant du pain et la constitution de 1793, prétextes ordinaires de tous les troubles. A la suite du scandale et des malheurs de cette journée, Auguis pénétra, vers minuit, dans la salle des séances de la convention, à la tête de la force armée de quelques sections de Paris, tandis que son collègue Legendre, dirigeant une autre partie de cette même force, entrait du côté opposé. Le 4 prairial (23 mai), les bataillons réunis des sections de Paris, secondés des meilleurs citoyens de cette ville, ayant été dirigés contre les agitateurs des faubourgs, par les députés Barras, Fréron et Auguis, ce dernier vint annoncer le soir, au nom du comité de sûreté générale, le triomphe complet de la liberté sur l'anarchie. Peu de jours après, il fut chargé, par le même comité, de présenter à la convention le rapport des événemens qui venaient de se passer, et la proposition des mesures qui devaient les suivre. Les députés Laignelot et Thirion furent particulièrement inculpés par les renseignemens qui furent soumis à l'assemblée, comme ayant occupé le secrétariat pendant la durée de l'insurrection, et rédigé les procès-verbaux de la séance tenue par les rebelles. Entré dans le conseil des anciens, en vertu des décrets des 5 et 13 fructidor de l'an 3 (22 et 30 août 1795), qui plaçaient les deux tiers des membres de la convention dans le corps-législatif, organisé par la constitution de l'an 3, Auguis siégea, plus de deux ans, dans ce conseil, dont il fut nommé secrétaire en l'an 6 (1768). L'année suivante, le département des Deux-Sèvres le députa au conseil des cinq-cents. Il y déclara, à la séance du 24 vendémiaire an 7 (15 octobre 1798), lorsque le général Jourdan fit la proposition de reconnaître la patrie en danger: « que, lorsqu'avant le 10 août 1792, l'assemblée législative avait rendu un décret semblable, son dessein avait été de renverser le trône; qu'il avait personnellement participé à ce décret, dans l'intention de concourir à ce résultat; mais que les temps n'étaient plus les mêmes, et qu'il y aurait de l'imprudence et presque de la trahison à appliquer aujourd'hui au gouvernement directorial, qu'il s'agissait de maintenir, des mesures qu'on n'avait adoptées à l'égard de la monarchie, que dans l'intention de la détruire. » Le député Lamarque s'éleva contre cette assertion, qui toutefois n'était appuyée que de trop fortes vraisemblances. Depuis l'époque du 18 brumaire, Auguis n'a cessé de recevoir de nouvelles preuves de la confiance de ses commettans, qui l'ont constamment choisi pour les représenter. Il est mort à Paris, en février 1710.

AUGUIS (P.B), fils du précédent, né, en 1780, dans le département des Deux-Sèvres, se rendit à Paris pendant la révolution. Il fut employé, dans cette capitale, à la préfecture du département, et s'occupa, en même temps, de quelques travaux littéraires. Il travailla aux premiers volumes de la *Biographie universelle*, et à la dernière édition de l'*Histoire de Russie*, ouvrage de M. Lévêque. Auguis a publié, sous son nom, l'*Histoire de Catherine II, impératrice de Russie, et de Paul Ier, son fils*, Paris, 1815, in-8. En 1814, il fut impliqué dans l'affaire des libraires Ferra et Froulet, et convaincu, devant les tribunaux, d'avoir coopéré à la rédaction d'un pamphlet, ayant pour titre: *Extrait du Moniteur*. M. Auguis fut condamné, ainsi que les deux libraires, à cinq années de détention. L'arrivée de Bonaparte, vers la fin de mars 1815, le rendit à la liberté; mais il fut réincarcéré au commencement du mois d'octobre suivant. Les autres condamnés avaient pris la fuite. On croit qu'il a composé les ouvrages ci-après, publiés sans nom d'auteur: *Les Revélations indiscrètes*, Paris, janvier 1814, un fort volume in-18. Ce volume contient des pièces curieuses et rares, dont

la plupart n'avaient jamais été imprimées. La préface est de l'auteur, ainsi que plusieurs de ces pièces. La police fit saisir cet ouvrage, et supprimer tout ce qui avait rapport à la famille de Houdetot. Ainsi mutilé, il fut permis de le rendre public.—La table des matières de la nouvelle édition, petit in-12, du *Cours de littérature de la Harpe.* —*Etrennes aux morts et aux vivans.*— *Correspondance de Louis XVIII avec le duc de Fitz-James, le marquis et la marquise de Favras et le comte d'Artois*, par P. R. A., Paris, avril 1815, in-8.

AUGUSTE-FRÉDERIC-GUILLAUME-HENRI, prince de Prusse, né le 19 septembre 1779, du mariage d'Auguste-Ferdinand, grand-oncle du roi régnant, était major-général des armées prussiennes, pendant la guerre de 1814 et 1815, et fit, avec ce prince, les campagnes de cette époque. Il commandait sous les murs de Dresde, en 1812, un corps prussien. avec lequel il concourut plus tard, de concert avec le général Kleist, à la défaite de celui du général Vandamme. Spécialement chargé, dans la campagne de 1815, de conduire le siége des places fortes françaises, le prince Auguste se rendit maître de Maubeuge, le 16 juillet de cette année, et sept jours après, il entra, par capitulation, dans Landrecies, dont il laissa sortir la garnison avec les honneurs de la guerre. Une seconde capitulation le rendit maître de Mariembourg, petite ville des Ardennes. Il éprouva plus de résistance à Philippeville, devant laquelle il fit ouvrir la tranchée dans la nuit du 7 au 8 août, et dont il fit commencer l'attaque le 8 au matin, à quatre heures. Un violent incendie, résultat du bombardement, et qui vint ajouter à ses ravages, détermina la capitulation de cette place. Quelques forteresses opposaient encore de la résistance en Lorraine; le prince Auguste s'y rendit, les occupa successivement, et partit ensuite pour Paris, où il arriva le 25 octobre 1815, et ne quitta cette capitale qu'avec le roi de Prusse, à l'époque où ce prince retourna dans ses états.

AUGUSTE-AMÉLIE de Bavière, née le 21 juillet 1788, est fille du roi Maximilien-Joseph, et de Marie-Wilhelmine-Auguste de Hesse-Darmstadt, se première femme, morte en 1796. Elle épousa, le 13 janvier 1806, le prince Eugène, qui venait d'être créé vice-roi d'Italie. Il paraît que lorsque la demande de cette princesse fut faite par Napoléon, pour son fils adoptif, sa main avait été promise à un prince allemand, qu'on supposait même ne pas déplaire à la princesse. Ce mariage, que Bonaparte croyait importer à sa politique, et qui devait en effet avoir sous ce rapport les plus favorables résultats, était vivement désiré par l'impératrice Joséphine; cette princesse voulut être du voyage que faisait en Allemagne, à la même époque, l'empereur Napoléon, afin d'applanir elle-même, par sa présence, ses instances, et ses profusions envers les femmes de la princesse, les difficultés qui pourraient s'opposer encore à l'union du prince son fils. L'une des conditions qui contribuèrent le plus à faire surmonter les obstacles, fut l'engagement formel que contracta Napoléon de placer bientôt sur la tête d'Eugène, la couronne royale d'Italie. Le mariage fut donc célébré à Munich, le 17 janvier 1806, et peu de temps après, le prince vice-roi et son épouse partirent pour l'Italie, et fixèrent leur séjour à Milan. La princesse n'avait point voulu se séparer d'une ancienne gouvernante à qui elle était fort attachée, et qui l'accompagna sous le nom de baronne de Wurmbs, et en qualité de dame d'atours honoraire. On a prétendu que cette dame avait exercé un empire extraordinaire sur la vice-reine; mais il ne paraît pas aussi évident que quelques écrivains ont cru pouvoir l'affirmer, que cet empire ait altéré l'humeur naturelle de cette princesse, toujours portée à la plus extrême bienveillance; il suffirait d'interroger les personnes qui formèrent son ancienne intimité en Italie, et celles plus heureuses, qui n'ont point été séparées d'elle et l'ont accompagnée en Ba-

vière, pour se convaincre de l'inconvenance et de la fausseté des allégations qu'on s'est permises à cet égard. On a peut-être à regretter l'excès de confiance que la vice-reine a accordé en Italie, à l'auteur d'un ouvrage plus bizarre qu'utile, intitulé : *De l'emploi du Temps.* Il est des personnages politiques qui, après s'être rendus horriblement fameux, ne peuvent, dans leur repentir même, avoir droit qu'à une confiance très-réservée ; celui dont nous parlons, reçut bientôt du vice-roi, l'ordre de quitter la cour, et il se retira à Brescia. Ce fut surtout pendant la guerre de 1809, que la bienfaisance et la sensibilité de la vice-reine, inspirèrent en Italie un sentiment plus vif d'admiration et de reconnaissance. Le service des hôpitaux occupait tous ses momens, et, à son exemple, le soulagement des blessés était l'unique soin de sa cour. Le prince Eugène, ayant été appelé à Paris après la paix de Presbourg, pour y assister au mariage de l'empereur, la princesse accompagna son époux dans la capitale, et se fit chérir de tout ce qui fut admis auprès d'elle. De retour à Milan, elle y accoucha d'un fils, le seul que la providence lui ait accordé. La guerre s'étant allumée avec plus de fureur en 1813, la vice-reine était fort avancée dans une nouvelle grossesse, lorsque le feld-maréchal comte de Bellegarde, qui commandait les forces autrichiennes en Italie, et qui occupait déjà Vérone, lui fit offrir de se retirer au palais de Monza pour y faire ses couches. Tout ce qui l'entourait la pressait d'accepter cette proposition et de reprendre, à son départ, les dons qu'elle avait faits aux églises : « A Dieu ne plaise, dit-elle, que je me rende jamais coupable d'un tel crime ; il est affreux de reprendre aux autels ce qu'on leur a donné ! » Decidée à ne pas se séparer de son époux dans des circonstances aussi cruelles, elle refusa les offres du général autrichien et se rendit à Mantoue, auprès du vice-roi qui, défendant alors le passage de l'Adige, avec de rares talens et une armée dévouée, s'exposait sans cesse à des périls nouveaux, qu'on s'efforçait de dissimuler à la vice-reine, mais que sa tendresse lui faisait toujours pénétrer. C'est dans cet état continuel de terreur et d'alarmes pour ce qu'elle avait de plus cher, que la princesse donna le jour, dans Mantoue, à une fille. Lorsque les traités conclus à Paris, bien plus encore que les événemens militaires dont le succès avait été constamment balancé sur l'Adige, forcèrent, en avril 1814, le prince Eugène à quitter l'Italie et à se séparer de cette brave armée qui rentra en France par le Piémont, la princesse traversa le Tyrol et se retira en Bavière, au sein d'une famille qui la chérissait et qui ne négligea rien pour adoucir ses malheurs.

AUGUSTI (JEAN-CHRÉTIEN-GUILLAUME), théologien et orientaliste allemand, né le 27 octobre 1772 à Eschenberg, dans le duché de Saxe-Gotha, professeur de philosophie à Iéna depuis 1798, y obtint une chaire de langues orientales en 1803, et y est professeur honoraire de théologie depuis 1807. Il s'est d'abord fait connaître par un journal théologique, dont il a paru un numéro par chaque mois, depuis juillet 1796 jusqu'à la fin de 1802, in-8 ; et par son *Petit Coran*, ou traduction (allemande) des principaux passages de l'Alcoran, Weissenfels, 1798, in-8. Il a ensuite donné en latin : *Christologiæ coranicæ lineamenta*, Iéna, 1799, in-8. — *Vindiciarum coranicarum periculum*, ibid., 1803, in-4.—*Libri veteris Testamenti apocryphi*, Leipzig, 1804, in-8. ; édition plus ample que celle de Fabricius. Augusti a revu le texte grec, et y a ajouté les variantes. Des autres ouvrages qu'il a donnés en allemand sur l'*exegèse* biblique, et dont le détail serait trop long, nous indiquerons seulement ses *Memorabilien des Orients*, Iéna, 1802, in-8; recueil intéressant pour la philologie orientale.

AUGUSTIN (CHRÉTIEN-FRÉDERIC-BERNARD), né à Grueningen, le 28 novembre 1771, était régent du chapitre d'Halberstadt, en 1797, et y fut

successivement nommé professeur de philosophie, prédicateur capitulaire et assesseur du collége ecclésiastique. On a de lui, en allemand : *Lettres d'un académicien sur Halle, ses habitans et son université*, Germanie (Quedlinbourg), 1795, in-8; ouvrage satirique attribué dans le temps à J. F. Kinderling. — Des Sermons. — *Bibliothèque de la société littéraire d'Halberstadt*, 1796, in-8. Après la mort de Fischer, fameux journaliste d'Halberstadt, M. Augustin, qui avait été son intime ami, publia, en 1803, le catalogue (en latin) de sa bibliothèque; en 1805, ses ouvrages posthumes, et continua son journal (en allemand), connu sous le titre de *Feuille hebdomadaire, publiée, pour le profit des pauvres, par la société littéraire d'Halberstad*, 1800, in-8.

AULAY-DE-LAUNAY (Jean), général de brigade dans les armées françaises, s'attacha aux principes de la révolution, commença à servir dans la marine, et passa, en 1792, dans le premier bataillon de la légion des Montagnes. Après avoir fait les campagnes de l'armée d'Espagne, il fut envoyé à celle d'Italie, ne s'y distingua pas moins, et mérita, sur le champ de bataille, tous les grades auxquels il fut promu. Il donna, en l'an 5 (1797), à l'affaire de Caldiero, en Lombardie, des preuves d'une valeur brillante, et enleva plusieurs postes à l'ennemi. N'ayant à sa disposition que 400 hommes de la 18me légère, et 100 hommes de la 64me de ligne, il reçut, le 16 prairial an 8 (5 juin 1800), l'ordre de se porter sur Mandatica, et d'attaquer les Autrichiens en quelque lieu qu'il les rencontrât; il les aperçut sur les hauteurs de Montegabello, évalua leur nombre à environ 3000 hommes et mit 200 des siens sur les hauteurs de la Livina, en convenant avec eux d'un signal de reconnaissance, et en leur prescrivant expressément de ne paraître qu'à l'instant où ce signal serait donné; il plaça, en même temps, sur la route de Mandatica, un détachement de 30 hommes qui, formés sur trois lignes de profondeur, présentaient une tête de colonne; il en détacha ensuite 50 en tirailleurs du côté de Montegabello, de sorte qu'il était presqu'impossible de ne pas croire qu'un corps de troupes considérable, précédé de ses tirailleurs, ne s'avançât en effet. Il prit, avec le reste de ses soldats, une position avantageuse auprès du chemin, attendit les ennemis qui s'avançaient avec sécurité, et se précipita sur eux au moment où ils s'attendaient le moins à être attaqués; la surprise et l'impétuosité du mouvement des Français, qui s'élancèrent de trois côtés à-la-fois, jetèrent l'ennemi dans un affreux désordre; presque rien n'échappa, tout fut tué, mis en fuite ou fait prisonnier. Cette manœuvre faisait concevoir les plus heureuses espérances du général De Launay, lorsqu'à peu de temps de là, il fut emporté par un boulet de canon, et finit ainsi, par une mort glorieuse, une carrière qu'il promettait de rendre si utile à son pays.

AULNAYE (François-Henri-Stanislas de l'), né à Madrid le 27 juillet 1739, et aujourd'hui homme de lettres à Paris, a publié : *De la saltation théâtrale, ou recherches sur l'origine, les progrès et les effets de la pantomime chez les anciens*; dissertation couronnée, en 1789, par l'académie des inscriptions, Paris, 1790, in-8, fig. — *Description et usage du respirateur anti-méphitique*, imaginé par Pilatre de Rozier, et perfectionné par l'auteur, Paris, 1786, in-8, fig.; traduite en allemand dans le *Neueste a. d. physik u. naturgeschichte*, 413. — *Histoire générale et particulière des religions et du culte de tous les peuples du monde*, Paris, 1791, in-8, fig.; traduite en allemand par J. F. Breyer, Erlang, 1792. Il n'a paru que trois livraisons de ce livre, auquel a contribué Leblond, de l'institut. Le propriétaire de cet ouvrage en a reproduit les planches dans une amplification de M. Lenoir, intitulée : *La franche-maçonnerie rendue à sa véritable origine*, Paris, 1804, in-4. — *Vie d'Abailard et d'Héloïse*, dans l'édition des *Lettres*

de ce théologien donnée par Fournier, Paris, 1796, in-4, 3 vol. — *L'habit gris, ou le juste milieu*, roman philosophique, Allemagne, 1791, in-12, 2 vol. — *N. A.. ou la conspiration de tous les siècles*, Upsal, 1794, in-8. — *Pax vobis, ou l'anti-maçon*, Philadelphie, 1791, in-8. — Une édition latine et française de la *Psyché* d'Apulée, précédée d'une courte dissertation, avec les figures de Raphaël, Paris, 1802, in-4; la traduction est celle de Breugière de Barante. M. Landon a donné une autre édition de cet épisode, avec les mêmes figures. — *Thuileur des 33 degrés de l'écossisme du rit ancien, dit accepté*, Paris, 1803, in-8, fig. — *Mémoire sur un nouveau système de notation musicale*, avec trois planches, inséré dans le nº 1er (1785, in-8.) des *Mémoires du musée de Paris*, société dont l'auteur était un des membres les plus assidus. — Enfin plusieurs *Opuscules* de peu d'importance, et beaucoup de pamphlets sur la révolution de France, imprimés en pays étranger. M. de l'Aulnaye est un des auteurs de la *Biographie universelle*. L'un des articles les plus remarquables qu'il y a donnés, est celui de Gluck. Les indications de date et et de lieu de naissance, ainsi que de prénoms, qui se trouvent dans les ouvrages de Desessarts, de Ersch et même en tête de l'*Histoire des religions*, appartiennent à une autre individu qui n'a jamais rien publié.

AULTANNE (D'), lieutenant-général des armées, fit la campagne de 1806, contre les Russes et les Prussiens. Après avoir donné des preuves d'un courage distingué à la bataille d'Iéna, il ne se fit pas moins remarquer, le 26 décembre de la même année, au combat de Pulstusk. L'empereur, qui lui avait déjà accordé le brevet de commandant de la légion d'honneur, l'autorisa, le 16 avril 1808, à porter la décoration de St-Henri de Saxe. Il eut, en décembre 1813, et dans les premiers jours de janvier 1824, plusieurs affaires brillantes contre les Anglais et les Espagnols qui attaquaient alors le Midi de la France, ce fut particulièremnt, le 11 de ce mois, qu'il se distingua à l'attaque de St-Étienne de Bigorre. Le roi accorda, le 13 août de la même année, une nouvelle récompense à ses services, en le nommant chevalier de l'ordre de St-Louis. M. le duc d'Angoulême, ayant trouvé le général d'Aultanne employé, en mars 1815, dans l'un des commandemens des départemens méridionaux, l'attacha à son état-major, et eut lieu, quoiqu'on le lui eût dépeint comme un partisan de Bonaparte, de se louer de sa fidélité, jusqu'à la capitulation qui termina la campagne du Midi. Lorsque Bonaparte eut repris les rênes du gouvernement, le maréchal prince d'Eckmuhl, ministre de la guerre pendant les cent jours, donna l'ordre au général d'Aultanne, demeuré dans le Midi après la capitulation, de se rendre aussitôt à Paris, et d'y garder les arrêts forcés dans son domicile. Le général d'Aultanne commande maintenant une des divisions de la garde royale.

AUMONT (JACQUES duc D'), de l'une des plus anciennes familles de Picardie, pair de France, lieutenant-général, né le 5 août 1732, fut nommé, en 1789, chef de division de la garde nationale parisienne, et marcha à la tête de l'avant-garde de l'insurrection qui vint, dans les journées des 5 et 6 octobre de la même année, s'emparer, à Versailles, de la personne du roi et de sa famille pour les conduire à Paris. Quoique nommé, en 1791, commandant de la 11me division militaire, le duc d'Aumont n'avait pas encore quitté Paris, lorsque le 20 juin de la même année, on fut instruit dans cette ville, du départ du roi pour Montmédy. Le duc vint protester, dans cette circonstance, de sa fidélité et de son dévouement à l'assemblée nationale, et trouva dans le duc d'Aiguillon, un utile garant des sentimens qu'il exprimait, mais le peuple qui s'obstinait à le croire d'accord avec la cour, parce que la nuit même où la famille royale avait pris la fuite, le bataillon de garde nationale, com-

mandé par le duc d'Aumont, était de service aux Tuileries, s'empara de sa personne, l'entraîna à l'hôtel-de-ville, et lui fit éprouver quelques mauvais traitemens, à la suite desquels on lui rendit cependant la liberté. Nommé lieutenant-général, peu de temps après, le ministère le chargea du commandement de la place de Lille. Le duc d'Aumont ne négligea rien pour se rendre agréable au parti populaire dans les nouvelles fonctions qui venaient de lui être confiées; il se fit présenter et affilier à la société des jacobins de cette ville; conserva quelque temps encore son commandement; le perdit à la suite des événemens qui renversèrent la monarchie, et se retira dans sa terre de Guiscard, près Noyon, où il est mort en 1799, à l'âge de 66 ans. Réduit depuis long-temps à une nullité politique absolue, c'est à elle seule que le duc d'Aumont a dû l'oubli où l'ont laissé les proscriptions à une époque où leur souvenir était presque toujours un arrêt de mort.

AUMONT (De Pienne duc d'), fils du précédent, pair de France, lieutenant-général, et l'un des premiers gentilshommes de la chambre du roi, est né vers l'année 1770. Il émigra en 1791, se rendit au quartier-général des princes, y fit la campagne de 1792, et partit ensuite pour la Suède, où il forma une liaison intime avec le comte de Fersen. Dans le dessein de seconder les projets de son parti et ceux de Gustave, le duc de Pienne avait, en 1800, levé un régiment suédois en Scanie, et lui avait donné le nom de Royal-Suédois. Ayant perdu tout-à-coup les bonnes graces du roi de Suède, il dut renoncer aux projets qu'il avait conçus, mais il n'en continua pas moins de résider en Suède, et d'y être bien traité au milieu des changemens politiques qui ont eu lieu dans ce pays, pendant les derniers temps. Ce fut là qu'il apprit les événemens qui, en 1814, avaient amené la restauration de la maison de Bourbon. Le duc de Pienne, devenu duc d'Aumont depuis la mort de son père, s'étant alors rendu à Paris, exerça auprès de Louis XVIII, la charge de premier gentilhomme de la chambre, et fut nommé, à l'expiration de son service, lieutenant-général et commandant de la 14me division militaire dont Caën est le chef-lieu. Il y remplissait ses fonctions, lorsque Bonaparte se replaça sur le trône. Après quelques efforts inutiles pour inspirer aux populations le désir de défendre la cause de la maison de Bourbon, et à l'aspect de la défection générale de l'armée, qui ne reconnaissait d'autres drapeaux que les aigles de Bonaparte, le duc d'Aumont n'eut d'autre parti à prendre que d'abandonner la ville de Caën, et de se retirer à Lavènes, où il s'embarqua dans la nuit du 23 au 24 mars 1814. Il passa à l'île de Jersey, de là en Angleterre, et vint retrouver le roi à Gand. Il quitta bientôt ce prince pour opérer, vers le commencement de juin, sur les côtes de Normandie, un débarquement à la suite duquel il se rendit maître de Bayeux et de Caën. Revenu à Paris après la rentrée du roi dans la capitale, le duc d'Aumont y reprit son service auprès de ce prince et fut nommé pair, le 17 juin 1815.

AUMONT, d'Ille-et-Vilaine, adopta, avec modération, les principes de la révolution, fut l'un des commissaires provisoires des administrations civiles, de la police et des tribunaux, sous le gouvernement révolutionnaire; il passa, en l'année 1797, dans les bureaux de la police générale, sous les ministres Cochon, Sotin, Duval et Fouché. Après les événemens du 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal de cassation, et conservait encore cet emploi en avril 1814. A cette époque, il adhéra aux mesures que le sénat prit contre Napoléon, et, le 25 mars 1815, il signa la délibération de la cour de cassation, dont l'extrait fut adressé à Bonaparte (*Voyez* Muraire). Lorsque Louis XVIII remonta sur le trône de France, M. Aumont signa la déclaration que la même cour adressa à ce prince, le 25 juillet 1815.

AUSSENAC (Le baron), maréchal-

de-camp, entra fort jeune dans la carrière militaire, et parcourut successivement tous les grades avant d'arriver à celui de colonel. Son seul titre de gloire, peut-être, est d'avoir commandé ce fameux 7me régiment de ligne, qui fit, en 1808, tant de prodiges de valeur dans la Catalogne, et notamment sous les murs de Barcelone. Officiers et soldats avaient juré de mourir autour de cette ville, que les Espagnols essayaient de reprendre, plutôt que de reculer d'un pas. Jamais serment ne fut mieux gardé. Les Espagnols faisaient tous les jours de nouvelles attaques, et tous les jours ils étaient repoussés. Enfin les soldats français, et surtout ceux du 7me régiment, montrèrent une telle opiniâtreté dans leur résistance, que les Espagnols furent forcés de se retirer à quelque distance de Barcelone; mais le régiment du colonel Aussenac avait perdu ses plus intrépides soldats et l'élite de ses officiers. On a dit que ce colonel qui, après la mort du général Ferrand, avait commandé à Azua, colonie de Santo-Domingo, avait montré beaucoup d'habileté dans ses opérations militaires et de bravoure dans le combat; nous nous plaisons à le croire: dans la Catalogne, au contraire, il montra de la faiblesse et de la pusillanimité en plusieurs circonstances; il était peu aimé de ses soldats et moins encore de ses officiers; mais il avait l'art de s'insinuer dans l'esprit de ses chefs et de s'attirer leur bienveillance. En 1813, M. Aussenac était adjudant-commandant, et le 10 décembre 1814, il fut nommé chevalier du mérite militaire. En juillet 1815, il commandait le département de l'Ain; et dès que Louis XVIII fut rentré dans Paris, le baron Aussenac s'empressa de lui envoyer sa soumission de Roanne, où il se trouvait à cette époque.

AUTEUIL (Le chevalier D'), aide-de-camp de S. A. le duc de Bourbon, accompagna ce prince, en mars 1815, dans le département de Maine-et-Loire. Le duc de Bourbon craignant d'attirer, par sa présence, de grands malheurs sur la ville d'Angers, et jugeant bien qu'il ne pouvait être d'aucune utilité à la cause du roi, chargea le chevalier d'Auteuil d'expliquer ses intentions, à cet égard, au colonel de gendarmerie, Noireau; et de lui demander quarante passe-ports en blanc, pour le duc de Bourbon et les personnes de sa suite. Il demanda qu'il fût permis au duc de se retirer sur Bordeaux, et aux gens qui l'accompagnaient de passer dans l'étranger. Le colonel Noireau répondit, que le prince serait dirigé sur Nantes, et de là sur l'Angleterre ou sur l'Espagne; que les quarante passe-ports en blanc qui allaient lui être remis, seraient signés par le chef d'escadron de gendarmerie Caudel, et que cet officier supérieur accompagnerait, à cet effet, l'aide-de-camp du duc jusqu'à Beaupréau. Toutes ces dispositions furent exécutées. M. d'Auteuil accompagna le duc de Bourbon en Espagne et le suivit en France lorsque Louis XVIII fut de retour à Paris.

AUTICHAMP (JEAN-THÉRÈSE-LOUIS DE BEAUMONT, marquis D'), issu d'une des familles de France les plus distinguées, est né en 1738, au château d'Angers, en Dauphiné. Son père, colonel du régiment d'Enghien, fut tué à la bataille de Laufeld. Entré comme sous-lieutenant dans le régiment du Roi, infanterie, avant l'âge de 11 ans, il devint, en 1757, aide-de-camp du maréchal de Broglie, son parent, et fit la guerre, en cette qualité, depuis 1757 jusqu'à 1760. Il obtint alors le grade de capitaine de cavalerie, et fut nommé premier aide-de-camp. Fait colonel en 1761, le roi lui donna le régiment de dragons de Caraman, qui prit son nom, et qu'il continua de commander à Fillingshausen et à Minden. Il fut créé chevalier de St-Louis à l'âge de 24 ans, et conserva son régiment jusqu'en 1770; il fut alors nommé brigadier des armées du roi, et commandant en second de la gandarmerie, sous le maréchal de Castries. Le marquis d'Autichamp reçut la grand'croix de l'ordre de St-Louis, en 1779, et devint, l'année suivante, maréchal-de-

camp et inspecteur-général, conseiller au conseil de la guerre et gouverneur de Longwi. Le maréchal de Broglie le choisit, en 1789, pour maréchal-des-logis, dans l'armée qui se forma aux environs de Paris. La révolution ayant été consommée au 14 juillet, M. d'Autichamp accompagna, à Turin, M. le prince de Condé, et entra dans le conseil du comte d'Artois. Dénoncé au châtelet par le comité des recherches de la municipalité de Paris, cette dénonciation fut renouvelée par M. Garan-de-Coulon. M. d'Autichamp était, dès ce moment, en relation avec les mécontens de Lyon et les rebelles du camp de Jalès. Ses voyages étaient continuels; il se portait successivement de l'Allemagne dans la Suisse, et sur tous les points frontières de France, par lesquels il pouvait entretenir des intelligences. En 1791, il se rendit à Coblentz, et fit, l'année suivante, à la tête d'une troupe désignée sous le nom d'*hommes d'armes à cheval*, la campagne de Champagne, dont les résultats détruisirent, pour long-temps, toutes les espérances de l'émigration. Retiré à Maestricht, il était dans cette place lorsque l'armée française, commandée par le général Miranda, en forma le siége en 1793. Maestricht ayant été délivré par l'armée du prince de Cobourg, M. d'Autichamp partit pour la Suisse, d'où il essaya vainement de pénétrer dans Lyon, lorsque cette ville, pour échapper aux violences révolutionnaires qui suivirent le 31 mai, et dirigée par quelques chefs royalistes, sembla disposée, pendant quelques instans, à s'attacher à la cause des Bourbons. Appelé en Angleterre par M. le comte d'Artois, M. d'Autichamp était sur le point de prendre le commandement d'un corps dans l'armée de l'Ouest, lorsque l'issue de l'affaire de Quiberon ruina les espérances qu'on avait fondées sur cette expédition. L'empereur Paul de Russie, qui avait connu le marquis d'Autichamp à Lunéville, le reçut à son service en 1797. Il y remplit des postes importans, et obtint, en 1799, le commandement d'un corps de réserve de 30,000 Russes, qui devait se réunir, en Suisse, à l'armée de Suwarow. La mésintelligence qui éclata à cette époque, entre les généraux russes et autrichiens, et les victoires décisives du maréchal prince d'Essling (Masséna) ayant mis fin aux opérations de cette campagne, M. d'Autichamp retourna en Russie, d'où il n'est rentré en France qu'en novembre 1815. Le 10 janvier de l'année suivante, il a été nommé gouverneur de la 10me division militaire, à Toulouse.

AUTICHAMP (Antoine-Joseph-Eulalie de Beaumont, marquis d'), frère cadet du précédent, fut retiré de la ligne, où il servait dès sa première jeunesse, par le maréchal de Broglie, qui en fit son aide-de-camp en 1759. Devenu, dix ans après, le 1er mars 1769, aide-major-général-des-logis, le comte d'Autichamp suivit, en cette qualité, l'armée qui fut envoyée en Corse. Il y fut blessé, et eut son cheval tué à l'affaire de Pontegolo. De retour en France, il fut nommé mestre-de-camp de dragons, puis colonel du régiment d'Agénois; passa ensuite en Amérique; et se distingua au siége d'York-Town. Il reçut, en 1781, le brevet de brigadier des armées, et de nouveaux succès obtenus par lui, à la prise de St-Christophe, où son fils aîné fut emporté à ses côtés par un boulet de canon, lui méritèrent le grade de maréchal-de-camp. Il conserva, plusieurs années, le poste de commandant en second de la partie du sud de St.-Domingue, et revint en France quelque temps avant la révolution. Lorsqu'elle éclata, il était inspecteur divisionnaire dans les provinces de Touraine et d'Orléanais. Sa fortune était considérable; il la devait à ses propriétés coloniales et aux bienfaits de la cour. Il fit, depuis 1792, les campagnes de l'émigration, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Une pension de retraite de 2000 fr. lui a été assurée par ordonnance du 18 octobre 1815.

AUTICHAMP (Marie-Jean-Joseph-Jacques de Beaumont, vicomte

d'), fils du précédent, est né en 1768. Sous-lieutenant à quinze ans, dans le régiment de mestre-de-camp, il était déjà major à vingt. Il alla rejoindre, en 1790, M. le comte d'Artois, alors à Turin; revint en Allemagne, et fit la campagne de 1792 avec le grade de colonel dans le corps des *hommes d'armes*, commandé par son oncle qu'il suivit ensuite à Maestricht. Revenu en Angleterre, il fut assez heureux pour arriver trop tard à Quiberon. Après le mauvais succès de cette expédition, il fit un séjour assez long à Jersey, et passa ensuite en Portugal, avec le corps d'émigrés aux ordres du général Stuart. Lorsque ce corps cessa d'exister, M. d'Autichamp repartit, en 1798, pour l'Angleterre, d'où il fut renvoyé par le comte d'Artois, dans les provinces insurgées, auprès de son frère Charles dont nous allons parler. De retour à Londres, après la pacification de l'Ouest, en l'an 8 (1800), le vicomte d'Autichamp quitta de nouveau l'Angleterre, et vint se fixer en France. Nommé, à la restauration, sous-lieutenant des gardes, il reçut, le 14 juillet 1814, le brevet de maréchal-de-camp. Pendant l'apparition de Bonaparte, M. d'Autichamp, qui s'était rendu auprès de M. le duc d'Angoulême, fut chargé par ce prince d'aller retrouver Madame, alors à Londres. Cette princesse renvoya M. d'Autichamp dans l'Ouest, pour y ranimer les efforts des partisans des Bourbons. Après quelques affaires de peu d'importance, où il se vit sous les ordres de MM. de Coaslin et Dessoles, il rejoignit son frère en Poitou, revint à Paris après le 8 juillet 1815, et fut nommé au commandement du département de la Vienne, en août de la même année. Il est maintenant premier lieutenant de la compagnie des gardes-du-corps de Noailles.

AUTICHAMP (Charles Beaumont comte d'), frère du précédent, pair de France, lieutenant-général des armées, commandeur de l'ordre de St-Louis, etc., naquit en Anjou, le 8 août 1770, et entra, en 1782, dans la gendarmerie de Lunéville commandée par son oncle, et passa, le 20 septembre 1787, du régiment Dauphin, où il servait en qualité de sous-lieutenant depuis 1784, au grade de capitaine dans le régiment de Royal-Dragons. Etroitement lié avec le comte Henri de la Roche-Jacquelein, tous deux entrèrent en 1792, dans la garde constitutionnelle du roi, se trouvèrent à la journée du 10 août et se sauvèrent en Anjou, à la suite de ces terribles événemens. Du moment où la guerre civile eut commencé à s'allumer dans les provinces de l'Ouest, le comte d'Autichamp, rejoignit Cathelineau lorsque celui-ci se rendait maître de la ville de Beaupréau, en mars 1793. Il s'attacha ensuite à M. de Bonchamp son cousin et son beau-frère, et reçut de lui, lors du siége de Nantes, le 27 juin 1793, le commandement d'une des colonnes de son armée; cette première action fut vive et disputée. Dans une des rencontres qui suivirent, M. d'Autichamp fut sur le point de tomber entre les mains des républicains et ne se sauva qu'en s'attachant fortement à la queue d'un cheval qui l'entraîna loin du champ de bataille. Réuni aux corps de l'armée de Bonchamp, commandés par MM. de Fleuriot et de Scepeaux, M. d'Autichamp éprouva une déroute complète à Doué. Il occupait St-Florent avec les compagnies bretonnes, lors de la défaite de Chollet et de Beaupréau, où les Vendéens perdirent M. de Bonchamp l'un de leurs généraux le plus recommandable à-la-fois par ses talens et son humanité, cette vertu si rare dans les guerres civiles. M. d'Autichamp reçut de son général expirant l'ordre qu'il a religieusement exécuté, de sauver la vie à 5000 républicains, prisonniers de guerre, renfermés dans l'abbaye de St-Florent, que 60 barrils de poudre, déposés dans les caves de cette abbaye, devaient faire sauter. Après avoir assisté au mauvais succès d'une expédition qui tendait, après avoir fait passer la Loire à l'armée royale, à la conduire vers un port

où elle pût recevoir les secours de l'Angleterre, il fut nommé commandant d'une des cinq grandes divisions de cette armée, dont il forma l'avant-garde. A la suite de la bataille du Mans qui fut si funeste à l'armée Vendéenne, M. d'Autichamp blessé et accablé de fatigue, ne dut la vie qu'à l'hospitalité que lui offrit madame de Bellemar, l'une des habitantes de cette ville. Un colonel de hussards républicains, également blessé et retiré dans le même asile, admit M. d'Autichamp dans son corps en qualité d'instructeur, et changa son nom en celui de Villemet. Il se trouvait à Anvers, avec le régiment dont il faisait partie, lorsqu'il y apprit la pacification conclue par Stofflet et les autres chefs Vendéens. Il se fit connaître des commissaires de la convention, et obtint d'eux l'autorisation de rentrer dans ses foyers. M. le comte d'Artois, arrivé à l'île Dieu en août 1795, et vers lequel M. d'Autichamp avait été envoyé par Stofflet, voulut le décorer de la croix de St-Louis que M. d'Autichamp déclara ne vouloir accepter que lorsque la monarchie serait rétablie. Après la mort de Stofflet, les débris des armées d'Anjou et de Haut-Poitou, furent réunis sous les ordres de M. d'Autichamp, et lorsque les armées Vendéennes, par les événemens dont il a été déjà rendu compte, eurent perdu Charette (*Voy.* Artois), celui de leurs chefs dans lequel elles avaient une plus grande confiance et qui n'avait cessé de leur rendre les plus éminens services, le comte d'Autichamp, reconnaissant l'impossibilité de continuer la guerre, demanda à traiter avec le général Hoche, que ses forces quoique très-supérieures, ne rendirent ni trop difficile ni trop exigeant sur les points de la pacification, et qui commençait à reconnaître qu'il peut exister une autre gloire que celle de répandre du sang. M. d'Autichamp se retira alors dans ses propriétés; il y demeura jusqu'en 1799, c'est-à-dire, jusqu'à l'époque où un nouvel esprit de vertige s'étant emparé des conseils français, on y décréta cette disposition politique également absurde et funeste, connue sous le nom de *loi des ôtages*, dont M. d'Autichamp fut atteint un des premiers. Forcé de se soustraire par la fuite aux violences nouvelles dont il était menacé, il chercha à réunir des amis, dès long-temps dispersés; il en retrouva quelques-uns, mais tous, après plusieurs essais infructueux et qui n'eurent aucun résultat important, tombèrent d'accord sur l'impossibilité de rétablir l'armée vendéenne sur le pied de guerre, et convinrent unanimement de traiter de nouveau et définitivement; cette gloire fut reservée au général Hédouville. La paix fut signée et M. d'Autichamp se rendit à Paris, où Bonaparte lui fit le plus honorable accueil. Il est même probable que la fidélité de ce général aux engagemens qu'il avait pris, ne se fût jamais démentie, si Bonaparte eût été toujours heureux. Les premiers revers qu'il éprouva firent penser que sa puissance pouvait n'être pas légitime, et M. d'Autichamp, qui prévit avec habileté les événemens, s'empressa de reprendre les armes, pour concourir à la chute de *l'usurpateur*. L'époque était d'autant mieux choisie, que les alliés occupèrent Paris, presqu'au moment où les premières hostilités recommençaient dans l'Ouest, et que M. d'Autichamp, obtint par là une gloire facile et sans danger. A peine le roi fut-il entré dans Paris, que M. d'Autichamp y arriva et recueillit le fruit de ses services. Il fut nommé en même temps, lieutenant-général des armées, commandeur de l'ordre de St-Louis, et commandant de la 14me division militaire. Du moment où la nouvelle du départ de Bonaparte, de l'île d'Elbe, fut parvenue en France, M. d'Autichamp se hâta de se rendre dans l'Anjou, pour y rallumer la guerre civile; mais là, comme partout, on avait reconnu que l'essai qu'on avait fait de la maison de Bourbon n'avait pas été heureux, et cela seul rendit impossible d'organiser quelque résistance; d'ailleurs il était difficile de se

dissimuler, qu'une marche telle que celle de Bonaparte, opérée sans forces et par l'effet du consentement simultané de vingt provinces et de toute l'armée, si elle ne prouvait pas un dévouement absolu à la personne de l'ex-empereur, prouvait du moins, jusqu'à l'évidence, une aversion décidée pour les Bourbons, et une opposition invincible à leur retour. Une circonstance favorisa cependant les efforts, jusques-là inutiles, du parti royal, ce fut le passage de M. le duc de Bourbon dans la Vendée. Un mouvement eut lieu le 14 mai 1815; quelques mille hommes dont la plupart étaient entraînés, prirent les armes, et M. d'Autichamp, replacé à leur tête, occupa Cholet. Il fut décidé entre le marquis de la Rochejacquelein et lui, que pour se mettre en mesure de profiter des secours, dont le ministère Britannique se montrait toujours si prodigue, toutes les fois qu'il s'agissait d'armer les Français contre les Français, on se rapprocherait de la mer le plus qu'il serait possible; cependant en arrivant à Legé, on trouva les corps de Susannet et de Sapinaud, en état de révolte ouverte contre les ordres de leurs chefs, et l'on apprit que des forces considérables, dont une partie était déjà sortie de Nantes, s'avançaient en bon ordre. MM. d'Autichamp, de Susannet et Sapinaud, d'après les informations qu'ils venaient de recevoir et la désertion de leurs soldats, se décidèrent à se retirer chez eux, et instruisirent le marquis de la Rochejacquelein des motifs de cette résolution. Il y eut encore quelques engagemens de peu de conséquence entre les troupes des deux partis; mais le général Lamarque, s'étant avancé à la tête de 15,000 hommes, jusqu'à la Roche-Servière, bourg situé à 5 lieues de Montaigu, et à la même distance de Machecoul, livra bataille aux royalistes, qui furent mis en pleine déroute, perdirent trois cents hommes, et six de leurs meilleurs officiers, parmi lesquels on compta M. de Susannet. Un traité de pacification fut signé le 26 juin (9 jours après la bataille de Waterloo, dont l'issue était encore ignorée), entre le général Lamarque et M. de Sapinaud; M. d'Autichamp n'y prit aucune part, demeura en Anjou jusqu'à la fin de juillet, et comme ce n'eût pas été un assez beau titre de gloire pour un général français, de contribuer à mettre un terme aux discordes civiles, le comte d'Autichamp eut grand soin, lorsque le bruit se fut répandu, après le second retour du roi, que l'armée vendéenne s'était réunie à l'armée de la Loire, commandée par le prince d'Eckmulh, de déclarer dans un ordre du jour, signé de tous ses officiers, *qu'il était faux qu'il se fût réuni à cette armée;* alors on ne vit que trop dans quelle intention cette dénégation était faite, et tout le monde reconnut qu'après la déclaration non moins insultante qu'impolitique de M. d'Autichamp, cette réunion était devenue impossible; avant cette déclaration, rien n'eût été plus facile; mais il eût fallu être Français pour la désirer! Après l'arrivée de M. d'Autichamp à Paris, une ordonnance du 26 juillet 1815, lui donna la présidence du collége électoral de l'arrondissement de Beaupréau; une nouvelle ordonnance lui conféra, le 17 août de la même année, les honneurs de la pairie. Enfin, il a été nommé commandant de la 22me division militaire à Tours.

AUTIE (JEAN-FRANÇOIS-ETIENNE), colonel du 8e régiment de ligne, né le 13 juin 1771, à Villeneuve, donna, dans plusieurs circonstances importantes, des preuves de talent et de bravoure. Le 26 messidor an 3, étant employé à l'armée des Pyrénées en qualité de capitaine adjoint, il fut chargé de porter à un général de brigade, l'ordre d'attaquer les retranchemens de Saint-Clément, vis-à-vis Roze. Le général ne se crut pas assez fort pour tenter cette attaque; Autié, qui avait reçu l'ordre de ne revenir que lorsque les retranchemens seraient pris, s'adressa au capitaine Breda, en l'invitant à les enlever avec ses grenadiers qu'il anima par son exemple, et réussit dans son entreprise. Employé ensuite à l'armée

d'Helvétie, en pluviôse an 6, il contribua à faire évacuer le pays de Vaud par les troupes bernoises, devint colonel du 8e régiment de ligne, et se précipita bientôt dans de nouveaux dangers. Envoyé en Espagne avec son régiment, il se distingua au siége de Cadix en 1810; fit des prodiges de valeur à la bataille de Chiclana, le 5 mars 1811, et y fut tué en combattant à la tête de son corps: il fut généralement regretté pour sa bravoure et ses qualités personnelles.

AUTRICK (LAMBERT), officier d'ordonnance de Bonaparte, s'attacha à son sort après sa deuxième abdication, et s'embarqua avec lui dans la rade de Rochefort sur le *Bellerophon*, en juillet 1815. Il ne lui fut pas permis de le suivre à l'île Sainte-Hélène; et le gouvernement anglais le fit transporter à l'île de Malte, avec Savary, Lallemand, etc.

AUVRAY (LOUIS-MARIE), né le 12 octobre 1762, était secrétaire à l'intendance de Paris, au commencement de la révolution. Il quitta bientôt cet emploi pour suivre la carrière militaire, obtint le grade de capitaine de la garde nationale parisienne, et passa ensuite dans les troupes de ligne. Il fit preuve, en plusieurs circonstances, d'une rare valeur, et mérita l'estime de ses chefs. Après avoir servi, pendant quelques années, dans le 104e régiment, où il avait obtenu le grade de chef de bataillon, il fut fait colonel du 40e régiment de ligne. Quelques désagrémens qu'il éprouva au service militaire l'engagèrent à le quitter. Il obtint, après le 18 brumaire, la préfecture du département de la Sarthe, et prouva, dans cet emploi, par beaucoup de fermeté et de prudence, qu'il n'était pas moins bon administrateur qu'il n'avait été brave militaire. Au mois de mars 1802, M. Auvray fut appelé au corps-législatif, mais il refusa ces nouvelles fonctions, et se livra tout entier aux soins qu'exigeait sa préfecture, où il demeura jusqu'en 1814. A cette époque il rentra de nouveau dans la carrière militaire, devint maréchal-de-champ, et fut nommé chevalier de St-Louis, par le roi de France, le 13 août 1814. Il est auteur d'une *Statistique du département de la Sarthe*, Paris, 1802, in-8, qui est une des plus détaillées que nous ayons.

AUZAT (A.), ex-commissaire du gouvernement impérial à la radiation des émigrés, a publié: *Réponses aux adieux à Bonaparte*, 1800, in-8 (Pour les *Adieux à Bonaparte*, voy. MICHAUD de l'institut). — *Très-humbles remontrances adressées à S. M. Louis XVIII au nom du peuple français, avec des réflexions sur la guerre*, avril 1816, in-8.

AVARAY (BÉSIADE marquis D'), fut député en 1789, par l'assemblée de la noblesse d'Orléans, aux états-généraux; il ne s'y fit point remarquer. On n'a conservé de lui qu'une proposition tendante à faire joindre, à la déclaration des droits de l'homme, une déclaration de ses devoirs. Il signa les protestations rédigées les 24 juin et 6 octobre 1790, 30 mars, 4 mai, 29 juin, 31 août, 15 et 29 septembre 1791, par la minorité de l'assemblée constituante, contre les actes de cette assemblée. Nommé, lors de la restauration, à la place de maître de la garde-robe, qu'occupait autrefois le comte d'Avaray, son fils, et dont le comte de Blacas est aujourd'hui titulaire, le marquis d'Avaray a été appelé à la chambre des pairs, par ordonnance royale du 17 août 1815. Une autre ordonnance, en date du 3 janvier 1816, l'a nommé membre du conseil d'administration de l'Hôtel-des-Invalides.

AVARAY (Le comte D'), colonel du régiment de Boulonnais, fils du précédent, accompagnait Monsieur, le 20 juin 1791, lorsque ce prince, plus heureux que le roi, sortit de France par la route qui conduit de Maubeuge à Mons. On raconte qu'arrivé à l'extrême frontière, Monsieur, ni lui, n'ayant point de passe-port; et dans l'impossibilité d'obtenir des chevaux par l'oubli de cette formalité, le comte d'Avaray s'avisa d'un stratagème qui fut couronné du succès le plus heureux. Il demanda quelques instans d'entretien au

maître de poste, lui fit l'aveu de la négligence dont il s'était rendu coupable, et s'excusa en lui racontant : « Que sa sœur, chanoinesse à Mons, était malade, et dans le plus grand danger ; que s'il différait de se rendre auprès d'elle, il était à craindre qu'il ne la trouvât morte en arrivant; qu'il reconnaîtrait, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, l'obligeance du maître de poste, s'il voulait le faire conduire à Mons sans retard, et par des chemins détournés. » On ajoute que M. d'Avaray obtint tout ce qu'il désirait ; que Monsieur et lui partirent peu de momens après, et qu'ils arrivèrent à Mons, vers minuit. Monsieur, dit-on, a gardé une profonde reconnaissance de ce service ; et du moment où ce prince s'est considéré comme roi de France, par la mort de son neveu, Louis XVII, il a nommé M. d'Avaray capitaine de ses gardes et l'un de ses ministres, en autorisant sa famille à placer dans ses armes l'écu de France et cette devise, prise de Virgile : *Durum facit pietas iter*. Le comte d'Avaray est mort, en 1810, dans l'île de Madère.—Son frère cadet, lieutenant des chevau-légers de la garde, en 1815, commande maintenant dans le département de Loir-et-Cher.

AVELLONI (François), dit le *poetino*, auteur dramatique italien, naquit à Verone vers 1756, et fut d'abord comédien ambulant; mais, ayant peu de talent en ce genre, il se décida à devenir auteur. Avelloni s'était marié avec une actrice douée de beaucoup d'esprit et de talent dans sa profession. Elle l'affermit dans son projet, et l'aida de ses lumières ; il avait fait quelques études dans sa jeunesse, et ses premiers essais furent heureux. Écrivant avec une facilité prodigieuse, il multiplia bientôt ses productions; enfin il devint le Kotzbue de l'Italie. Ses drames cependant ne peuvent pas être comparés à ceux de l'auteur allemand; il n'a ni son instruction, ni le naturel de son dialogue, et ne connaît pas, comme lui, le cœur humain. Les sujets de presque toutes ses pièces sont tout-à-fait romanesques, les plans mal combinés et les caractères faux; son style paraîtrait énergique, s'il n'était souvent ampoulé ; mais il a le talent d'intéresser quelquefois par des situations heureuses et quelques récits animés. La plupart de ses pièces ressemblent plutôt à des mélodrames qu'à des drames réguliers : on y trouve toutes les invraisemblances et les accidens multipliés, enfin le langage emphatique, qui semblent appartenir exclusivement aux premiers. *Giulio Willenvel*, ou *l'assassin*, est celle de ses pièces qui a eu le plus de vogue. Elle est tirée de deux pièces espagnoles, *Serrallonga* et *l'Honnête criminel*, de Jovellanos. Il écrivit ce drame à Naples en 1780, en quinze jours; en composa le cinquième acte dans une seule nuit, et la pièce fut jouée sur le théâtre dit des *Florentins*, de la même ville. Trois autres drames de sa façon, contenant la vie d'Henri IV, roi de France, furent aussi très-applaudis. Ils ne sont pas dépourvus d'intérêt; mais on y reconnaît à peine le caractère du héros français. Quoique loyal et vaillant, le Henri d'Avelloni n'a ni la douceur, ni la bonté, ni la noble franchise de ce grand roi. On attribue à Avelloni deux comédies, la *Laterne magique*, et *Mal genio e buon cuore* (mauvais naturel et bon cœur). Il ne paraît pas que ces comédies (comme le suppose M. Sismondi dans sa *Littérature du midi de l'Europe*, tome II, page 404), aient procuré au *poetino* une réputation d'esprit et de sel comique. Il est encore moins certain qu'il doive cette réputation aux emprunts qu'il a faits à Beaumarchais. Le rôle de *Gianni*, dans la *Lanterne magique*, ne saurait avoir été tracé sur celui de Figaro. Figaro est vraiment tout sel, tout esprit, tandis que Gianni n'est qu'un intrigant fort maladroit, et un plaisant assez grossier. On ne peut non plus se ranger de l'avis de M. Sismondi, quand il accorde au dialogue d'Avelloni du naturel et de la gaîté ; et il est connu de tout le monde que sa gaîté n'a jamais excité un sourire à l'Italien le plus enjoué. Le protagoniste de la seconde comédie, *Mal-*

genio e buon cuore, est moins un bourru, un emporté, qu'un fou extravagant, digne des Petites-Maisons; et il n'a aucune de ces beautés qu'on remarque dans le *Grondeur* de Brueys, et dans le *Bourru bienfaisant* de Goldoni. Avelonni n'a réussi que dans le genre larmoyant; et l'on sait que Fedenci, Gualzetti, Sografli, Rossi, Greppi, etc., ses contemporains, lui sont bien supérieurs comme auteurs comiques. Il était à Venise en 1813. Quoiqu'il ait composé plus de quarante pièces de théâtre jouées avec succès, sa fortune est restée fort médiocre.

AVENAY (D'), colonel du 6e de cuirassiers, fit la campagne de 1806, et se distingua à la bataille de Friedland le 14 juin. Il dit, ce jour-là, au grand-duc de Berg (Murat), en montrant son sabre dégouttant de sang : « Prince, faites la revue de mon régiment; vous verrez qu'il n'est pas un soldat dont le sabre ne soit comme le mien. » Devenu général de brigade, M. d'Avenay fit la campagne d'Espagne en 1808, et se distingua d'une manière particulière au combat de Prieros, le 3 janvier 1809. Il fut nommé chevalier de St-Louis le 3 août 1814.

AVERSBERG-TRANTSON (Charles, prince d'), général, feld-maréchal-lieutenant au service de l'empereur d'Autriche, et chevalier de la toison d'or et de plusieurs ordres, naquit le 21 octobre 1750; il avait suivi une longue et honorable carrière militaire, lorsqu'il fut chargé, le 16 juillet 1792, d'aller annoncer aux cours de Berlin et de Dresde le couronnement de François II. Il reçut, à cette occasion, du roi de Prusse, une tabatière du prix de 30,000 fr. Fait prisonnier par les Français, lorsque les armées de cette nation occupèrent les Pays-Bas, un décret de la convention, en date du 14 avril 1793, ordonna que le prince d'Aversberg demeurerait prisonnier en France pour servir d'otage aux commissaires que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. Echangé, en 1795, l'empereur François le chargea de se rendre, en son nom, dans la partie de la Pologne, qui, lors du partage, était échue à la maison d'Autriche, et d'y recevoir l'hommage de ses nouveaux sujets. Nommé, le 21 décembre 1796, capitaine de la garde des Trabans, le commandement de la garnison de la ville de Vienne lui fut confié, en 1805, lorsque le grand-duc de Berg (Joachim Murat) s'avançait à la tête de l'avant-garde de l'armée française. Le prince d'Aversberg avait reçu l'ordre de brûler les ponts du Danube à l'approche de l'ennemi; trop facilement persuadé par le grand-duc, il crut la paix faite, et l'exécution de cette mesure ne lui parut pas nécessaire. Les ponts furent épargnés, mais la ruse de guerre, employée par le grand-duc, et dont le succès avait ouvert sans obstacle l'entrée de la capitale à l'armée française, devint fatale au prince d'Aversberg, qui fut, à la fin de la campagne, traduit devant un conseil de guerre, condamné à la dégradation, à l'emprisonnement et à la perte de ses ordres, à l'exception de celui de la toison d'or. Sa peine a été adoucie; sorti de prison, il s'est retiré daus ses terres, où il vit paisiblement; mais il n'a été, depuis cette époque, appelé à aucun emploi.

AVERDY (Clément-Charles-François de l'), né à Paris en 1723, ancien conseiller au parlement, fut nommé contrôleur-général à la place de Bertin sous Louis XV, et ensuite ministre des finances; il ne conserva ce dernier emploi qu'une année, et se retira dans sa terre de Gambais, près de Montfort-l'Amaury, où il cultivait les lettres et s'occupait du bonheur de ses vassaux. Lorsque la révolution française arriva, M. de l'Averdy, en fut victime. On accusa ce vieillard d'avoir été associé au monopole qui s'était exercé sous son ministère quarante ans auparavant; d'avoir, en 1789, par haine pour le peuple, fait jeter des grains dans un des bassins de son parc de Gambais, et d'avoir été cause de la famine qui se fit sentir dans Paris à cette époque. Ce respectable vieillard, traduit devant le tribunal révo-

lutionnaire, entendit son arrêt de mort sans émotion, sans murmure, et conserva jusqu'à l'échafaud ce calme et cette fermeté qui n'appartiennent qu'à l'innocence. Il était âgé de 70 ans lorsqu'il mourut. M. de l'Averdy était membre honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1764. On a de lui : *Code pénal*, 1752, in-12; — *De la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne*, 1765, in-8; — *Mémoire sur le procès criminel de Robert d'Artois, pair de France* dans les *notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. — *Suite des expériences de Gambais sur les bleds noirs ou cariés*, 1788, in-8; — (avec G. Poirier) *Tableau général, raisonné et méthodique des ouvrages contenus dans le Recueil des Mémoires de l'académie des inscriptions, depuis sa naissance jusques et compris* 1788, Paris, 1791, in-4.

AVICE (Le baron), commença sa carrière militaire en qualité d'aide-de-camp de Barras, alors membre du directoire exécutif de France. Il prêta serment à l'empereur Napoléon comme général de brigade, le 24 novembre 1811, et obtint, en 1813, le grade de général de division. Le roi le nomma commandant de la légion d'honneur, le 23 août 1814, et chevalier de l'ordre de St-Louis, peu de jours après. Le général Avice était, en mai 1815, commandant du département de l'Oise, au moment où les troupes alliées envahirent ce département.

AVILA (Don Juan d'), avocat espagnol, député aux cortès, s'opposa, en 1814, au projet proposé de donner une constitution à la nation espagnole, et motiva cette opposition. « sur ce qu'un tel acte imposerait des bornes à l'autorité royale, et que la nation s'étant armée pour défendre les droits de Ferdinand, attaquer les droits de ce prince, c'était attaquer la nation elle-même » Ce raisonnement, aussi absurde que servile, ne produisit d'autre effet, au milieu d'une assemblée animée du véritable amour de la patrie, que de jeter un ridicule ineffaçable sur la personne de son auteur. La nation espagnole ne s'était point armée pour la défense des droits de Ferdinand; elle s'était armée pour soutenir son indépendance contre toute sorte de tyrannie extérieure ou intérieure. Selon le vœu qu'exprimeraient toutes les nations, si elles étaient consultées, la nation espagnole voulait des lois constitutionnelles qui assurassent sa liberté, et un monarque assez puissant pour les faire exécuter et respecter. Il y avait sans doute, dans la constitution décrétée par les cortès, quelques dispositions défectueuses et insuffisantes; mais la raison, la justice, et surtout l'expérience, eussent bientôt ramené tous les esprits et concilié toutes les opinions. On a mieux aimé répondre aux plus justes observations par des supplices ! . . . . Quoiqu'il en soit, Avila voyant le système qu'il venait d'avouer repoussé universellement, renonça à ses fonctions et se retira dans sa province, Il est inutile d'ajouter que la volonté nationale ayant été foulée aux pieds, et la puissance absolue rétablie, Ferdinand a récompensé de toute sa faveur, et d'un emploi considérable dans le barreau, les services importans d'Avila. Il lui rendra plus difficilement ses titres à l'estime publique.

AVOYNE-CHANTEREYNE (Victor), était premier avocat-général de la cour impériale de Caën, lorsque le 6 janvier 1813, le sénat le nomma membre du corps-législatif pour le département de la Manche. Il combattit le 8 août 1814, le projet de loi en faveur de la liberté de la presse, présenté par M. Raynouard. Le 8 octobre suivant, il proposa l'ordre du jour sur la réclamation de l'imprimeur Dentu, et de quelques libraires arrêtés pour avoir vendu les extraits d'un *Moniteur imprimé en* 1797, qui contenait différens fragmens manuscrits, trouvés dans les papiers du député Durand de Maillane, et injurieux à la personne du roi Louis XVIII. M. Avoyne, parla dans quelques autres circonstances sur diverses questions po-

litiques d'un médiocre intérêt. Une ordonnance royale l'a nommé, le 26 juillet 1813, président du collége électoral de l'arrondissement de Cherbourg.

AVRIGNY (C. J. L. Loeillard, d'), homme de lettres, né à la Martinique vers l'année 1760, passa en France, et demeura à Montpellier pendant quelques années avant de se rendre à Paris. Fixé dans cette capitale, il fit connaissance avec M[lle] Renault, célèbre cantatrice du théâtre Feydeau, et l'épousa au commencement de la révolution. En 1778, il avait concouru pour le prix de poésie de l'académie française, dont le sujet était la *Prière de Patrocle à Achille*. M. d'Avrigny n'obtint pas le prix, mais sa pièce fut remarquée. Cet écrivain a composé quelques pièces de théâtre pour Feydeau et le Vaudeville; la plupart ont eu du succès. On a de lui un grand nombre de poésies nationales, généralement estimées; quelques odes sur les campagnes de Bonaparte, et une sur la naissance du roi de Rome. Dans *la Couronne poétique de Napoléon-le-Grand*, 1807, in-8, on trouve de M. d'Avrigny des *Stances sur la dernière campagne de S. M. l'empereur et roi, et sur la guerre contre la Grande-Bretagne*. Le jury des prix décennaux dit, en parlant de quelques odes de M. d'Avrigny: « On y trouve du talent et de l'imagination, des idées neuves et beaucoup de strophes bien écrites; mais la verve, le mouvement, les raprochemens inattendus et la pompe du style ne s'y montrent pas assez. » Il a aussi composé une tragédie dont le sujet est *Jeanne-d'Arc*. Cette pièce, reçue au Théâtre-Français depuis long-temps, n'a pas encore été représentée. Les ouvrages qui font le plus d'honneur à cet écrivain sont: un *Tableau historique des commencemens et des progrès de la puissance britannique dans les Indes orientales*, inséré dans l'*Histoire de Mysore*, par Michaud, et son poème de *la Navigation moderne*, ou *le départ de Lapeyrouse*. Depuis plusieurs années, M. d'Avrigny aspire au fauteuil académique.

AVRIL, maréchal-de-camp, fut en 1793, avec Mazuel Grammont et quelques autres, l'un des généraux de l'armée révolutionnaire commandée par Ronsin. Après le supplice de celui-ci, un décret de la convention, rendu sur la proposition du comité de salut public, supprima cette armée dont les chefs, presque toujours attachés au parti des cordeliers, étaient devenus suspects à ce comité. Avril s'incorpora avec ceux de ses soldats qui voulurent suivre sa destinée, dans les troupes qui s'opposaient alors, dans le Morbihan, aux progrès de l'armée vendéenne. Il continua à servir ainsi dans son grade de général de brigade, depuis 1794 jusqu'à 1800. Dans le mois de janvier de cette année, il obtint, aux Forges de Cossé, d'importans avantages sur un corps très-nombreux de royalistes. Il reçut en 1804, le brevet de commandant de la légion d'honneur, et demeura, long-temps après cette époque, employé dans la 11[me] division militaire. Lorsqu'à l'approche des nouveaux dangers dont la France était menacée, le gouvernement impérial donna une organisation nouvelle aux gardes nationales, le général Avril fut nommé commandant de la quatrième brigade du 1[er] ban, et adressa à l'empereur, le 26 décembre 1812, le vœu de sa brigade, pour être incorporée dans la ligne, et partager les périls de la grande armée. Le général Avril a été, lors de la restauration, porté sur l'état militaire de France, en qualité de maréchal-de-camp, et a reçu, le 19 juillet 1814, la décoration de l'ordre de St-Louis. Un autre individu de ce nom était, en 1789, administrateur dans la partie des domaines, de la municipalité de Paris, et fut, en 1793, nommé administrateur des travaux publics. Il fit dans l'an 2 (1794), un rapport à la commune de Paris, sur les inhumations; devint, quelques années après, administrateur des hospices, et fut, en l'an 7 (1799), destitué par le directoire.

AYMÉ (Le baron), lieutenant-général, officier de la légion d'honneur,

commandeur de l'ordre des deux-Siciles, chevalier de la couronne de fer, aide-de-camp du roi Joachim, etc., né dans le département des Deux-Sèvres, était ingénieur des ponts-et-chaussées, lorsque, par suite de l'émigration, le corps du génie se trouva manquer de sujets. Le général Aymé y fut admis. Il fit les campagnes d'Italie, et s'embarqua avec l'expédition d'Egypte. A son retour il fut employé, en qualité d'adjudant-général du génie, au siége de Dantzig, sous les ordres du maréchal Lefèvre, et s'y distingua. Il a continué d'être activement employé dans toutes les campagnes. Il fit partie de l'armée qui s'empara, en 1806, du royaume de Naples; fut appelé à l'armée d'Espagne, commandée par le grand-duc de Berg, et revint à Naples lorsque ce prince en fut devenu roi. Joachim nomma Aymé son aide-de-camp, le créa ensuite maréchal-de-camp, et, quelque temps après, lieutenant-général. Il était son chef d'état-major-général, lorsqu'en 1814, le roi Joachim s'unit à la coalition formée contre Napoléon. Soit que le général Aymé eût paru improuver ce parti, soit pour tout autre motif, le roi l'éloigna de sa personne, lui donna une mission pour Naples, et nomma un autre chef d'état-major. Aymé était encore dans une sorte de défaveur en 1815, époque où il est parti de Naples avec sa famille, sur un bâtiment de Marseille; il a relâché quelques jours à Gênes, et est arrivé en France dans le courant de la même année.

AYMÉ, frère du précédent, était officier d'état-major dans l'armée d'Egypte. A son retour en France, le général Murat lui fit prendre sa retraite, et le chargea de ses affaires, avec le titre de son secrétaire. En faisant les affaires du prince qui l'employait, on assure qu'Aymé s'est utilement occupé des siennes, sans rien abandonner au hasard des événemens politiques. Le roi Joachim l'appela à Naples, le fit son premier chambellan, et lui donna le grand cordon de l'ordre des Deux-Siciles. Il avait un grand crédit sur ce prince; malgré cela, il ne put se résoudre à échanger le séjour de Paris, pour celui de Naples. Il retourna en France en 1812, et fut, bientôt après, enfermé au château de Vincennes, pour une correspondance adressée au roi de Naples, et dont l'objet déplut vivement à Napoléon. On a prétendu, et même avec quelque fondement, que cette correspondance ne fut que le prétexte de cette rigueur, dont le motif secret tenait à certaines inculpations mal fondées, sans doute, sur la conduite qu'il avait tenue en Espagne en 1806. Quoi qu'il en soit, la reine Caroline, alors à Paris, obtint, avec beaucoup de peine et après qu'il eut subi une détention de quelques mois, que la liberté fût rendue à Aymé; celui-ci, toujours prévoyant, a épousé, en 1815, après la seconde restauration, la fille du ministre d'état Dandré.

AYMÉ (Jean-Jacques, plus connu sous le nom de Job), né à Montélimart, département de la Drôme, exerçait la profession d'avocat avant la révolution, dont il embrassa les principes. Nommé procureur-général-syndic du département de la Drôme, il cessa ses fonctions et vécut ignoré sous le régime révolutionnaire, après lequel ce département le députa, en septembre 1795, au conseil des cinq-cents. A peine y eut-il pris séance, qu'il fut dénoncé par Genissieux, le 28 frimaire an 4 (19 décembre 1795), comme l'un des chefs des royalistes du Midi, et des associations d'assassins, connues sous le nom de *compagnie de Jésus*. On trouva même dans des papiers et des correspondances souscrites du nom d'Aymé, et déposées aux archives de l'ancien comité de sureté générale, la preuve que ce député s'était mis pendant les troubles du Midi, à la tête d'un corps de vingt mille hommes. A cette accusation, on en réunissait plusieurs autres chacun des chefs allégué contre Aymé, fut discuté, expliqué par lui, mais aucun ne fut détruit. Il ne lui fut pas difficile, de juger à l'air dont l'assemblée écouta sa justification, qu'il n'avait

convaincu personne: il ajouta: « Au reste, j'ai voulu sauver ma vie et garantir ma liberté; quel que soit le résultat de cette affaire, je subirai mon sort sans remords, parce que j'ai toujours vécu sans crime; je ferai même des vœux pour le salut et la prospérité de la république. » A peine descendait-il de la tribune, que plusieurs députés se précipitèrent vers lui, et l'on ne sait jusqu'où les choses eussent pu aller, si d'autres députés effrayés des résultats de cette violence et du scandale d'une pareille scène, ne se fussent jetés au-devant des provocateurs, et n'eussent ainsi facilité à Aymé les moyens de se soustraire au danger qui le menaçait. Lorsque l'ordre eut été rétabli, l'assemblée ordonna qu'un rapport lui serait présenté sur cette affaire; ce rapport ayant été fait quelques jours après par Voussen, elle prit, sur la proposition de Treillard, une résolution immédiatement convertie en loi par le conseil des anciens, tendante à ce qu'Aymé fût exclu, jusqu'à la paix, des fonctions législatives. Le 30 floréal an 5 (19 mai 1797), les députés Pénières et Dumolard, demandèrent et obtinrent le rapport de cette loi; Aymé rentra au conseil, et le mois suivant il en fut nommé secrétaire. Le 22 messidor an 5 (10 juillet 1797), il demanda que le décret du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), qui ordonnait la déportation de Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barrère et Vadier, et qui n'avait reçu son exécution que pour les deux premiers, fût exécuté à l'égard des deux autres. Il proposa ensuite l'envoi d'un message au directoire pour s'informer de l'âge qu'avait Barras lorsqu'il avait été proclamé membre de cette autorité. On sait que la constitution de l'an 3, fixait expressément celui de 40 ans révolus. Il s'opposa, on ne sait trop pourquoi, à la célébration de la fête du 9 thermidor, et demanda qu'on se bornât désormais à célébrer celle du 1er vendémiaire. Cependant quelle journée pouvait, à plus juste titre, être considéréecomme nationale, que celle qui avait rendu deux millions de Français à la liberté et à la vie! Aymé ne pouvait être épargné, lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797); il fut compris sur la liste de déportation, mais il réussit à se soustraire pendant quatre mois au décret qui le frappait; enfin, cherchant à sortir de Paris, le 15 nivôse an 6 (4 janvier 1798), il fut arrêté aux barrières, conduit au Temple, où il demeura quelque temps, et compris dans le second transport de déportés. Le gouvernement consulaire, fondé à la suite des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), ayant rappelé les exilés de fructidor, Aymé revint en France, publia des mémoires sur sa déportation, et fut nommé par Bonaparte, grand juge à la Louisiane. Les circonstances politiques ayant changé les desseins du gouvernement sur ce pays, M. Aymé ne quitta point la France, et obtint la direction des droits réunis du département du Gers; ayant échangé ensuite cette direction avec celle du département de l'Ain, il était encore directeur à Bourg, en 1816.

AYNEZ (F. D.), homme de lettres, habitant de Lyon, où il a fait le commerce de la librairie, a donné: *Nouveau Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, 1804, 3 vol. in-8, avec cartes et tableaux chronologiques; *idem*, 1813, un seul vol. in-8, contenant la géographie moderne seulement; ouvrage estimable. — *Aperçu géographique*, 1813, in-12. — *Méthode de géographie*, 1813, in-12. — *Manuel de la langue française*, 1814, in-12. Il a aussi donné, en 1812, une édition, avec quelques changemens, de la *Grammaire latine* de Lhomond

AZAIS (Pierre-Hyacinthe), né à Sorèze, le 1er mars 1766, fit ses études, avec distinction, au collége de cette ville. L'évêque d'Oléron, qui reconnut en lui d'heureuses dispositions, le choisit pour son secrétaire particulier. En 1792, M. Azaïs embrassa avec ardeur les principes de la révolution, mais s'apercevant bientôt des abus fu-

nestes dont elle était la cause, il soutint fortement le parti contre-révolutionnaire, et coopéra, de tous ses moyens, aux mouvemens qui se préparaient dans son département avant le 18 fructidor. Quelques jours après, il fut incarcéré, et ne tarda pas à subir un jugement par lequel il fut condamné à la déportation; cependant il échappa à ses persécuteurs, et se réfugia à Tarbes, dans l'hospice des sœurs de la charité. Là, caché pendant deux ans, il composa son ouvrage *sur les Compensations*. M. Azaïs, rendu enfin à la liberté par le même tribunal qui l'avait condamné, alla se fixer à Bagnères, où il acheva le *Système universel*; il vingt ensuite à Paris et publia l'*Essai sur le monde*, sorte de programme du *Système universel*, qui le fit connaître avantageusement. Nommé ensuite professeur d'histoire et de géographie du prytanée de St-Cyr, il adressa à Napoléon un discours sur *la vérité universelle;* nous en citerons quelques phrases afin de faire connaître la tournure d'esprit de l'auteur: « Sire, l'époque où nous sommes, celle où vous avez pris, par droit de force et de génie, le premier sceptre de la terre, est celle où l'esprit de l'homme doit enfin connaître cette cause universelle qui tient le sceptre du monde. Il a suffisamment interrogé ses effets; il a suffisamment pris dans les réponses de chacun ce qui devait former une réponse commune. Cette réponse, absolument universelle, et pour cette raison parfaitement simple, l'esprit humain l'a confiée à un de vos sujets. Sire, l'esprit humain avait besoin d'un organe, j'ai eu l'honneur d'être choisi. » Lorsque le prytanée fut transféré à la Flèche, M. Azaïs revint à Paris, et publia son ouvrage *sur les Compensations*. Peu de temps après, la tribune de l'athénée lui fut ouverte; les discours qu'il y prononça essuyèrent de grandes critiques de la part des journalistes. On n'en connaît que deux imprimés sous le titre de *Discours à l'athénée sur la vérité universelle*. Nommé ensuite inspecteur de la librairie à Avignon, il y acheva la rédaction du *Système universel* qu'il fit imprimer en y joignant cinq volumes qui présentent l'*application du principe fondamental aux phénomènes de la partie végétale, animale et de l'homme, et à tous les phénomènes intellectuels*. En 1812, il eut ordre de se rendre à Nanci, en sa qualité d'inspecteur de la librairie; en 1814, à l'époque du retour du roi, il conserva son emploi; en 1815, et pendant les cent jours, M. Azaïs fut nommé, par le général Rampon, alors commissaire extraordinaire de Bonaparte, recteur de l'université de Nanci, en remplacement de M. d'Argel. Bientôt après, les fédérés de cette ville le nommèrent leur président. Au second retour des Bourbons, ayant perdu sa place de recteur, il se rendit à Paris, où il travailla au *Mercure*, ensuite à l'*Aristarque*, et enfin aux *Annales politiques*. Il a aussi travaillé, conjointement avec Mme Azaïs, à une continuation de l'*Ami des enfans*, par Berquin; plusieurs livraisons de cet ouvrage ont déjà paru. On a de lui les ouvrages suivans: *Essai sur le monde*, 1806, in-8.—*Discours à S. M. l'empereur et roi sur la vérité universelle*, 1808, in-8.—*Des compensations dans les destinées humaines*, 1809, in-8; seconde édition, augmentée de *Six nouvelles*, par Mme Azaïs, 1810, 3 vol. in-8.—*Dialogue entre M. Azaïs et un de ses amis*, 1810, in-8.—*Système universel*, 1810-1812, 8 vol. in-8. *Un mois de séjour dans les Pyrénées*, in-8.—*De Napoléon et de la France*, avril 1815, in-8. On a de Mme Azaïs un ouvrage ayant pour titre: *L'Ombre du peintre Lebrun au salon de* 1808. Elle a composé quelques vers en l'honneur de Bonaparte. Ceux que nous allons citer donneront une idée du style et des opinions de cette dame:

Napoléon vainqueur civique,
De lui seul devient le rival;
Le siècle le plus héroïque
Ne montra jamais son égal.
Mais quand il ramène à la France
Ses aigles, la paix et l'honneur,

A quoi comparer sa puissance
Si ce n'est à notre bonheur !

AZANZA (Don Joseph-Miguel), né à Aviz royaume de Navarre, en 1746, ne s'attacha au service militaire qu'au retour d'un long voyage entrepris dans les colonies espagnoles de l'Amérique, où il acquit des connaissances que la guerre, les troubles civils qui ont divisé l'Espagne, et plus encore l'intolérance du gouvernement de Ferdinand, ne lui ont pas permis de consacrer au service de son pays. La conduite militaire qu'il tint devant Gibraltar, lui eût assuré, sans doute, des progrès rapides et brillans dans cette carrière, mais il la quitta de bonne heure et fut nommé chargé d'affaires à St-Pétersbourg et à Berlin. Il fut, à son retour, intendant des provinces de Toro et de Salamanque, dans le royaume de Léon, puis intendant des armées à Valence et à Murcie. Il fit en 1795, la campagne de Roussillon, et obtint le titre de conseiller de guerre. Enfin cette suite de services éminens, dans l'armée active et dans l'administration, ayant fixé sur lui l'attention de Charles IV, ce prince appela don Azanza au ministère de la guerre. Ses voyages en Amérique, les connaissances utiles et l'expérience qu'il avait acquises sur les affaires locales de ce pays, déterminèrent ensuite le roi à lui donner les titres de vice-roi, gouverneur, capitaine-général et président de l'audience royale de Mexico. L'entrée au conseil-d'état lui fut accordée en 1799, et Ferdinand VII, pendant les courts instans de son règne, lui confia, en 1808, le département des finances. Devenu, lors du départ de Ferdinand pour Burgos, membre de la junte d'état que présidait l'infant don Antonio, Azanza, dans les rapports que lui donnait sa place avec le grand-duc de Berg (Joachim Murat) qui occupait militairement Madrid, donna des preuves constantes d'une grande fermeté de caractère et d'une habileté rare, dans les circonstances également importantes et difficiles où il se trouvait. Cédant à une nécessité impérieuse, il s'occupa, avant tout, des intérêts de l'état menacé d'une guerre d'extermination et se rendit à Bayonne où l'avait appelé Bonaparte, pour présider la junte qui devait gouverner l'Espagne. Cette junte fut présentée à Napoléon le 18 juin 1808, et son président, qui sentit de bonne heure combien l'influence personnelle qu'il obtiendrait auprès de ce prince pourrait devenir utile à sa patrie, ne crut pas devoir négliger les moyens de l'obtenir. Il y réussit au-delà de ses espérances ; un homme tel qu'Azanza était trop utile au succès des desseins de Napoléon, pour n'être pas ménagé. Il fut donc nommé ministre des Indes, dès le 4 juillet de la même année. C'eût été le mettre à sa véritable place, dans des temps ordinaires, mais dès-lors les affaires des Indes n'occupaient qu'incidemment les conseils du nouveau monarque (Joseph), et Azanza passa au ministère des finances. Il vint le 3 mai 1809 faire un discours de remercîment au roi, à l'occasion de l'installation des conseils ; il y exprimait d'heureuses espérances pour l'avenir, une grande confiance dans les lumières de la sagesse du roi, et surtout une vive reconnaissance pour les assurances qu'avait données ce prince, de faire de l'indépendance et de la liberté civile, la loi fondamentale de la monarchie espagnole. Don Azanza fut promu, en octobre 1810, à la dignité de grand'croix de l'ordre royal d'Espagne. Le roi Joseph le nomma commissaire royal pour le royaume de Grenade, à l'instant de son départ pour Cordoue. Enfin, après lui avoir conféré le titre de duc de Santa-Fé, la cour de Madrid le chargea de venir complimenter l'empereur Napoléon sur son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. Après les événemens qui ont replacé la maison de Bourbon sur le trône des Espagnes, don Azanza, ayant cru devoir expliquer les motifs de sa conduite, a publié de concert avec don O-Farill, ministre du roi Joseph à la même époque que lui, un

exposé justificatif intitulé : *Mémoire de don Miguel de Azanza et de don Gonzalo O-Farill, et exposé des faits qui justifient leur conduite politique depuis mars* 1808, *jusqu'en avril* 1814. On retrouve dans cette production écrite avec autant de fierté que de franchise, toute la loyauté de l'ame de don Azanza, et des détails historiques du plus haut intérêt. Elle a été traduite en français par Alex. Foudras, in-8, Paris 1815.—Un autre AZANZA, né en Biscaye, fut d'abord intendant à Barcelone, et ensuite premier commis des finances à Madrid, sous le roi Joseph. Il fut ensuite éloigné des affaires, et l'on prétendit que quelques discours peu mesurés sur la conduite privée de ce prince, devinrent la cause de sa disgrace.

AZARA (DON-JOSEPH-NICOLAS D'), né en 1731, à Barbunales, dans l'Aragon, fit de brillantes études à Huesca et à Salamanque. Instruit des progrès rapides que faisait le jeune d'Azara, don Ricardo Wal, ministre de Ferdinand VI, lui offrit une place dans la magistrature, dans l'armée, ou dans le département des affaires étrangères; il se décida pour cette dernière. Ses occupations administratives ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude des langues et des arts, et il n'eut pas beaucoup de peine à se familiariser avec Homère et Virgile. En 1765, il fut envoyé à Rome, sous Clément XIII, en qualité d'agent du roi pour les affaires ecclésiastiques auprès de la daterie, et obtint bientôt toute la confiance de sa cour. Après la mort de Grimaldi, d'Azara lui succéda en qualité d'ambassadeur à Rome, et fut toujours l'ami de Pie VI, à qui il donna d'utiles conseils dans plusieurs circonstances. Pendant plus de vingt années, il eut le plus grand crédit auprès du St-Père, et se lia avec tout ce que Rome réunissait d'hommes célèbres en tout genre et dont il se montra le protecteur. Il rendit de grands services à son ami Mengs, célèbre peintre espagnol; et, après la mort de cet artiste, il obtint, pour ses enfans, une pension du gouvernement. Quoiqu'il n'aimât pas les jésuites et qu'il eût contribué à leur suppression, plusieurs membres distingués de cet ordre, tels qu'Andrès, Requeno, Eximeno, Clavigero, Ortiz et surtout Artéaga, entretinrent avec lui des liaisons d'amitié, et eurent part à ses bienfaits. A la mort de Charles III, en 1778, il fit ériger dans l'église de St-Jacques de la nation espagnole, un temple monoptère d'ordre dorique, dans lequel fut placé le cénotaphe du roi. L'urne était copiée d'après le magnifique cénotaphe de porphyre, connu à Rome sous le nom de *tombeau d'Agrippa*. Un des amis d'Azara publia une notice dans laquelle il faisait mention d'un édifice semblable, élevé par Pausanias dans Olympie, à la mémoire d'Oxilus. Cela n'empêcha pas que le temple qu'avait fait construire d'Azara ne fût l'objet de quelques critiques; il entreprit ensuite des fouilles à Tivoli, dans la ville des Pisons, conjointement avec le prince de Santa-Croce. On y trouva quelques têtes sans bustes, auxquelles d'Azara imposa des noms un peu trop arbitrairement; mais sa principale découverte fut le buste authentique d'Alexandre, dont il fit hommage à Napoléon et qui, en 1814, était encore un des ornemens du Musée de Paris; nous ne croyons pas qu'il y soit aujourd'hui. Deux curieuses mosaïques dont les élégantes descriptions ont été publiées par M. Visconti, furent trouvées dans ces fouilles; il possédait une belle collection de tableaux et de pierres gravées qui ont paru en Espagne et dont M. Millin a publié les plus intéressantes. Au commencement de la révolution française le crédit du chevalier d'Azara commença à s'affaiblir, et ne se soutint que jusqu'en 1796. A cette époque les Français faisaient la conquête de l'Italie et se portaient vers le nord de ces contrées. L'ambassadeur de France avait été insulté à Rome qui allait être occupée par eux. D'Azara fut chargé d'aller implorer la clémence du vainqueur, qu'il ne put entièrement fléchir. Depuis ce moment il n'éprouva que des

disgraces et même des humiliations, et fut forcé de sortir de Rome dont les Français s'étaient emparés, et de se retirer à Florence. Cependant il fut envoyé comme ambassadeur à Paris, mais il ne jouit pas long-temps d'une tranquillité qui n'était qu'apparente; il perdit et recouvra deux ou trois fois sa place que des intrigues de cour lui firent perdre sans retour. Il mourut sans postérité le 26 janvier 1804, âgé de 73 ans. Ses funérailles, célébrées avec pompe, furent suivies d'un nombreux concours. Le chevalier d'Azara a laissé une précieuse collection de bustes, de pierres gravées et d'autres productions des arts. Il écrivait l'espagnol avec énergie, et l'italien et le français avec beaucoup de facilité. Outre la *Vie du peintre Mengs*, on lui doit un *Eloge funèbre du roi Charles III*, écrit en espagnol; une traduction espagnole de l'ouvrage de Bowles, sur l'*Histoire naturelle et la Géographie physique de l'Espagne*, qui a été imprimée deux fois à Madrid, et traduite ensuite en italien, sur la seconde édition, par Milizia, Parme, 1783, in-4, 2 vol. D'Azara avait aussi soigné le texte de la belle édition d'*Horace*, imprimée par Boldoni, Parme, 1791, 2 vol. in-fol., et la publication du poème posthume du cardinal de Bernis, intitulé: *la Religion vengée*, 1795, in-fol. Le portrait d'Azara a été gravé en camée par Pickler, et peint par Mengs. Il avait traduit dans sa langue, le sixième livre de *Pline*, qui traite des arts, et commencé la traduction des *OEuvres de Sénèque le Philosophe;* mais ces écrits n'ont pas vu le jour. M. Bourgoing a composé un notice sur sa vie, 1804, in-8.

AZEMA (Michel), député à la convention nationale, fut nommé administrateur du département de l'Aude, dès les premiers instans de la révolution. Elu par ce département, membre de l'assemblée législative en septembre 1791, il fut réélu, l'année suivante et dans le même mois, à la convention. Il y vota, lors du jugement de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il ne montra d'autre talent, pendant les sessions des deux assemblées, que celui de savoir se taire, et fut nommé, à l'époque de la mise en activité de la constitution dite de l'an 3 (1795), commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale dans les départemens; il quitta ensuite la carrière administrative et entra dans l'ordre judiciaire. Il était, en 1806, juge au tribunal de première instance de Pamiers (département de l'Arriège). Revenu ensuite à Paris, il y fréquenta beaucoup le ministère de la police, ainsi que la maison de l'archi-chancelier Cambacérès.

AZORQUE (Le marquis d'), était lieutenant-général au service de Sardaigne, et gouverneur du comté de Nice, en 1815, lorsqu'on apprit d'une manière certaine, sur ce point du territoire Piémontais, la nouvelle du débarquement de Bonaparte au golfe Juan. Depuis quelque temps des bruits vagues se renouvelaient sur les côtes, relativement à la possibilité d'une expédition de cette nature; mais rien de ce qui se passait dans les eaux de l'île d'Elbe, ne justifiait encore les craintes des uns ni les espérances des autres, lorsque le patron d'un bateau pêcheur ayant annoncé *qu'on verrait bientôt du nouveau*, les chefs militaires convinrent de quelques arrangemens préliminaires à prendre, en cas d'événement; plusieurs jours s'écoulèrent encore, et la sécurité succédait aux inquiétudes, au moment où toute espèce de doute fut dissipée sur la réalité de l'expédition, et sur le point choisi pour le débarquement. L'incertitude où l'on était sur les dispositions de cette petite armée, et les premiers points qu'elle se proposait d'occuper, déterminèrent M. d'Azorque, agissant de concert avec le colonel anglais Burke, à s'emparer de la place de Monaco. Ce qu'il y avait d'entreprenant dans cette démarche, s'excusait par la gravité des circonstances, et le marquis d'Azorque se chargea de le faire comprendre au duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco et pair de

France ; au reste, la direction qu'avaient prise l'armée de Bonaparte et les événemens, rendirent cette précaution superflue, et pour quelques momens, l'Italie cessa de se croire menacée.

AZUNI (Dominique-Albert), né à Sassari, en Sardaigne, vers l'année 1760, s'adonna dès sa jeunesse à la littérature, à la jurisprudence, et s'attacha particulièrement au droit maritime: Quelque temps avant la révolution, il avait été associé aux académies de Turin, de Naples, de Florence et à plusieurs autres de l'Italie ; il fut ensuite nommé sénateur et juge au tribunal de commerce et maritime de Nice. Lorsque la révolution française se fut étendue jusqu'à cette ville, M. Azuni se rendit à Paris, où il prouva, par ses ouvrages, qu'il pouvait être utile au système judiciaire que Bonaparte commençait à établir. Le premier ouvrage qu'il ait publié, est un *Système universel des principes du droit maritime de l'Europe* (Nice, 4 vol.). Cet ouvrage traduit en français par l'auteur, eut beaucoup de succès dans sa nouveauté ; il est écrit avec une correction de style qu'on ne pouvait guère attendre d'un étranger, et lui fait infiniment d'honneur. Il avait publié, en 1798 : *Essai sur l'histoire géographique, politique et morale de la Sardaigne*, un vol. in-8 ; quelques années après il en fit une nouvelle édition, entièrement refaite et considérablement augmentée, sous le titre *d'Histoire Géographique*, etc., *de la Sardaigne*, Paris, 1801, 2 vol. in-8, avec la carte la plus exacte et la plus détaillée qui eut encore paru de cette île. Le ministre de l'intérieur ayant nommé une commission pour la rédaction d'un projet de code de commerce, M. Azuni fut chargé de la partie maritime. En 1807, il fut nommé par le gouvernement impérial, président du tribunal d'appel de Gênes, lorsque cette province fut réunie à son empire. Le 3 octobre 1808, il fut élu membre du corps-législatif pour le département de Gênes, et le 3 février 1810, il fit hommage à ce corps, au nom de M. Pardessus, d'un ouvrage ayant pour titre : *Traité du contrat des lettres de change, suivant les principes du nouveau code*. En 1809, il donna un opuscule dans lequel il cherchait à prouver que l'invention de la boussole, était due aux Français ; et non aux Italiens, qui la revendiquaient avec d'assez bons titres ; mais un savant italien, nommé Joseph Ager, publia à Milan, en 1810, un petit ouvrage, intitulé : *Memoria sulla bussola orientale*, où il démontrait avec assez d'évidence que cette découverte appartenait aux Italiens. Dans cette querelle polémique, l'avantage ne fut pas du coté de M. Azuni. Les journaux de Milan, donnèrent gain de cause à son adversaire, qui d'ailleurs était un homme d'un grand talent et d'une érudition profonde. Au commencement de 1811, M. Azuni fit paraître un ouvrage sur l'origine et les progrès du droit et de la législation maritimes, et conserva ses fonctions sous le titre de président de la chambre de la compagnie de Gênes, lors de la réorganisation des tribunaux, qui eut lieu dans la même année. C'est à cette époque, qu'il fut nommé chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de la réunion. Le dernier ouvrage qu'il a publié, a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des voyages maritimes des marins et navigateurs de Marseille*. Il est fort estimé.

B

BAADER (Joseph), célèbre ingénieur et mécanicien allemand, né à Munich le 30 septembre 1763, s'était d'abord fait recevoir docteur en médecine, et, ayant montré un talent remarquable pour la technologie, il fut nommé directeur des machines, conseiller des mines en 1798, et conseiller particulier de la direction générale des mines et salines de Bavière, en 1808. Il a fait

différens voyages en Angleterre, en France, etc., et a donné, pour la restauration de la machine de Marli, un plan qui semble avantageux, et que la société d'encouragement à consigné dans son Bulletin. Outre un grand nombre de Mémoires insérés dans les divers journaux de physique et de technologie qui se publient en Allemagne, on connaît de Joseph Baader, les ouvrages suivans : *Description d'un nouveau soufflet* (pour les fonderies), Goëttingue, 1793, in-4, avec cinq planches. — *Théorie complète des pompes.* Bayreuth, 1797, in-4, avec six planches. On y trouve de curieux détails sur les machines de ce genre employées en Angleterre. — *Inventions pour l'architecture hydraulique appliquée aux mines et salines*, ibid., 1800, in-4, avec seize planches. — *Discours lu à l'académie de Munich, sur les progrès immenses que la technologie a faits dans ce siècle en Angleterre, et combien cette littérature est arriérée sur le continent*, Munich, 1798, in-4. — *Description complète de diverses machines nouvellement inventées ou perfectionnées, et, surtout de la pompe à feu*, 1800, in-8. — *Description et théorie du soufflet anglais à cylindre* (pour les forges), avec de nouveaux perfectionnemens, Munich, 1805, in-4. M. Baader a soumis, en 1810, au jugement de l'Institut de France, une nouvelle manière d'employer la machine à colonnes pour communiquer le mouvement à de grandes distances par le moyen de l'eau. Elle consiste en une roue à aubes, portant une pompe aspirante et foulante, au moyen de laquelle l'eau est forcée de passer dans un tube horizontal, se prolongeant à une grande distance, et de là dans un réservoir d'air, d'où elle ressort ensuite pour entrer dans un corps de pompe, tantôt dessus tantôt dessous le piston qu'il renferme. Ce piston porte une tige qui, par les moyens ordinaires, sert à changer le mouvement alternatif, en celui de rotation. M. Baader avait proposé cette machine en remplacement de celle de Marli. — Son frère, Clément-Louis Baader, chanoine, à Freisingen, conseiller du consistoire et commissaire des études, né à Munich le 8 avril 1762, a publié un grand nombre d'ouvrages ; nous indiquerons : *Voyage en diverses contrées de l'Allemagne, en forme de lettres*, Augsbourg, 1795-97, deux vol. in-8. — *La Bavière littéraire ou Dictionnaire des écrivains bavarois du 18me siècle*, Sultzbach, 1804, in-4. — Des sermons, des poésies, des ouvrages de circonstance, et un très-grand nombre d'articles insérés dans divers journaux, parmi lesquels on distingue de bonnes notices biographiques, et une description du ballon de l'armée du général Moreau, en 1796. — François Xavier Baader, frère des précédens, né le 27 mars 1765, médecin, conseiller des monnaies et des mines de Bavière, s'est appliqué surtout à cette dernière partie, et a parcouru pour cet effet, l'Angleterre et l'Écosse, depuis 1792 jusqu'en 1796. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Du calorique* (*Von wærmstorff*, Vienne, 1786, in-4. — *Sur le prétendu système de liberté dans l'économie politique*, Munich, 1802, in-4. — *Fondemens du droit naturel*, contre le système de Fichte ; et plusieurs Mémoires insérés dans divers journaux.

BABAULT, né près d'Estampes vers 1780, est le principal auteur et rédacteur des *Annales dramatiques ou Dictionnaire général des théâtres*, etc., *par une société de gens de lettres*, 1808-1812, neuf vol. in-8 ; ouvrage incomplet et souvent inexact. On a encore de M. Babault, *La Ligue du Nord*; poëme, 1807, in-8.

BABEUF (François-Noel, dit *Camille* et encore *Gracchus*,) surnommé, par lui-même, *Tribun du peuple*, né à St-Quentin, d'un ancien militaire employé aux gabelles, qui n'avait aucun moyen de subvenir à ses besoins. Il quitta, à 16 ans, la maison de son père, et entra, en 1777, comme domestique, au service d'un seigneur des environs de Roye, en Picardie. Intelligent et actif, il obtint la confiance de son maître, qui lui fit donner une

sorte d'éducation, et le chargea de ses affaires. La révolution de 1789 développa en Babeuf ces passions fougueuses et irréfléchies, qui l'entraînèrent aux plus délirans excès sous les régimes conventionnel et directorial. Il écrivit, en 1790 et 1791, contre les aides et gabelles, et pour le partage des biens communaux. Mis trois fois en prison, il ne dut sa liberté qu'à ce renversement de toutes les idées d'ordre public et de justice, qui fit long-temps considérer l'oubli de tous les devoirs et de toutes les vertus comme l'excès d'un zèle patriotique. Nommé, en septembre 1792, électeur du département de la Somme, et administrateur du district de Montdidier, on l'accusa, deux mois après, de s'être rendu coupable d'un faux matériel dans l'adjudication d'un domaine national. Condamné à 12 ans de fers par le tribunal de la Somme, il en appela à celui de l'Aisne, et le premier jugement fut cassé. Il serait difficile de prononcer, après vingt-cinq ans, lequel de ces deux tribunaux avait fait justice. Il est assez remarquable que cet homme n'ait figuré en aucune manière sous la tyrannie du comité de salut public; peut-être était-il trop ardent pour cela, et les modernes décemvirs ne voulaient pas plus de tribuns que ceux de l'ancienne Rome. Rendu à la liberté, après une assez longue captivité, Babeuf se fit journaliste, s'affubla du nom de *Gracchus*, et ajouta à ce prénom la qualité de *Tribun du peuple*. Ce fut lui qui, le premier, dans les divers pamphlets dont il commençait à inonder le public, donna aux jacobins et aux agens du régime révolutionnaire, l'épithète de *Terroristes*. On ne conçoit pas qu'en attaquant les jacobins, Babeuf ait aussi attaqué cette portion de l'assemblée qui venait de renverser Robespierre. Cette conduite impolitique le laissa bientôt sans appui; les Tallien, les Fréron, les Barras, les Merlin de Thionville, devinrent bientôt ses ennemis au même degré que les Billaud, les Collot et les autres agens du gouvernement révolutionnaire. L'un de ceux qu'il attaqua avec le plus de violence, dans une brochure intitulée : *Du système de dépopulation*, curieuse par les recherches qu'on y trouve sur les vues que se proposait le décemvirat, dans l'adoption de ce système, fut cet épouvantable Carrier. Les coups portés à ce monstre, et qui retombaient sur les jacobins, suscitèrent à Babeuf de redoutables ennemis; parmi ces derniers, et ce fut une chose étrange, quoique fort ordinaire dans les troubles civils, que de voir Tallien, devenu à cette époque l'adversaire le plus déclaré des jacobins, accuser Babeuf, dans la séance du 10 pluviôse an 3 (29 janvier 1795), d'outrager la représentation nationale, et demander son arrestation, qui fut ordonnée peu de jours après. L'amnistie générale, prononcée par la convention, à la fin de sa session, rendit pour quelque temps la liberté à Babeuf; mais son journal ayant été dénoncé de nouveau par suite des menaces qu'il y adressait ouvertement au directoire, plus encore que par la violence des opinions anarchiques qu'il y manifestait, il éprouva une seconde arrestation, dont les conséquences pouvaient devenir beaucoup plus graves pour lui, parce que l'arrêté du directoire qui l'ordonnait, prescrivait en même temps une nouvelle enquête sur les accusations élevées contre lui, en 1792, pour crime de faux. Redevenu libre par une décision du jury d'accusation, Babeuf se prononça plus fortement qu'il ne l'avait fait encore contre le directoire, et ne mit aucune mesure dans ses démarches ni dans ses discours. Arrêté, en floréal an 4 (mai 1795), avec les ex-conventionnels Vadier, Ricord, Laignelot et Drouet, le directoire le désigna comme l'un des principaux chefs de la conspiration qui venait d'être déjouée; traduit devant le ministre de la police (Cochon de l'Apparent), il s'avoua, avec orgueil, l'auteur du plan d'insurrection qui avait été trouvé dans ses papiers, et qui lui était représenté. Il exalta, avec l'enthousiasme le plus

insensé, ce canevas absurde, et reconnu inexécutable dans toutes ses parties, connu sous le nom de constitution de 1793. Il ne consentit à nommer aucun de ses complices, et porta le délire jusqu'à écrire au directoire une lettre dont l'extrait suivant doit suffire pour fixer l'opinion sur ce personnage et le but de son entreprise. « Regarderiez-vous comme au-dessous de vous, disait-il, de traiter avec moi de puissance à puissance? Vous avez vu de quelle vaste confiance je suis le centre; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. J'en suis plus que convaincu, cet apercu vous a fait trembler...... D'ailleurs, quel que soit mon sort, mon nom sera placé à côté de ceux de Barnevelt et de Sidney; et qu'on me conduise à la mort ou à l'exil, je suis sûr d'arriver à l'immortalité. » Renvoyé devant la haute-cour nationale convoquée à Vendôme, Babeuf y demanda l'audition de quatre témoins, dont l'un résidait à Alger, l'autre à Constantinople, et les deux derniers en Amérique. On pense bien que le tribunal n'accueillit pas cette demande qui n'avait, ainsi que les incidens qu'il élevait journellement dans les débats, d'autre but que de reculer le jugement. Il attaqua dans sa défense le président de la haute-cour; appela le peuple à son aide, et refusa de répondre aux questions qui lui furent adressées sur l'acte insurrectionnel; excita, par l'inconvenance de ses réponses, l'impatience des juges et celle du public; renouvela le plus pompeux éloge de la constitution de 1793; dénonça les conspirateurs royaux; les dernières élections, et les égorgeurs du midi, à la tête desquels il plaçait Cadroy et Isnard; en un mot, ses divagations n'eurent plus de terme, et obligèrent le président de la haute-cour de lui ordonner de se restreindre dans les bornes de sa défense. Il la termina en engageant ses enfans à ne pas hériter de son amour pour la liberté auquel il devait tous ses malheurs. Condamné à mort, le 6 prairial an 5 (25 mai 1797), sur une question incidente, il se frappa de plusieurs coups d'un stylet qu'il avait réussi à soustraire à la vigilance de ses gardiens, à l'instant même où le jugement fut prononcé. Il fut conduit presqu'expirant à l'échafaud. Il est très-douteux que cet homme ait été vraiment fanatique des opinions qu'il professait; il est plus vraisemblable qu'une imagination déréglée, qui le faisait tomber dans de perpétuelles contradictions; des prétentions fort supérieures à ses talens, et l'espoir insensé de devenir en quelque sorte le chef d'une secte politique, ont été les seuls mobiles de ses démarches et les causes de la fin tragique à laquelle il paraissait s'attendre depuis longtemps, et qu'il ne cessait de provoquer.

BABEUF (Emile), fils du précédent, et l'aîné d'un frère adopté en 1798, par le général Turreau, à l'instant où il l'était lui-même par Félix Lepelletier de St-Fargeau. Son père, dont on vient de voir la déplorable fin, ne lui laissa en mourant, aucun moyen d'existence. Attaché à une maison de commerce, du moment où il eut acquis l'intelligence nécessaire pour s'y rendre utile, il n'y demeura que peu de temps: en sortit, essaya de plusieurs autres, ne se fixa dans aucune; quitta Paris, pour se rendre à Lyon, et forma enfin dans cette ville un établissement de librairie. Ce jeune homme livré comme son père à la plus funeste exaltation politique, voulut parcourir la même carrière et finit par subir une destinée à peu près pareille. Il se prononça dès la restauration de 1814, avec autant de passion que d'imprévoyance, dans l'opposition qui se manifestait déjà contre le nouveau gouvernement. Inquiété, menacé, poursuivi par la police de Lyon, il quitta cette ville, se retira dans l'île d'Elbe, y fit un séjour de quelques mois, précéda de peu de temps en France le retour de Bonaparte. Il vécut pendant ce voyage du produit de quelques brochures. Du moment où le ministère de Napoléon fut organisé, Babeuf rendit publique

une lettre qu'il avait adressée au ministre de l'intérieur sous le titre de : *Lettre à M. le comte Carnot ministre de l'intérieur, ou appel à tous les bons français pour secourir les victimes des désastres de la dernière invasion.* Babeuf ne parle à peu près que de lui, dans cet écrit; il s'y représente, « comme parcourant, au nom de Bonaparte, les provinces du Midi et de l'Est, et portant partout, au plus haut degré d'effervescence contre les Bourbons, les habitans des campagnes ruinés par l'invasion que ces princes ont appelée en France. » Il avait entrepris, sous le nom de *Napoléonides*, ou *Fastes lyriques de la France, de* 1814 *et* 1815 un ouvrage auquel le 8 juillet 1815, le força de renoncer. Poursuivi plus tard comme auteur et distributeur d'une brochure, intitulée le *Nain tricolore*, il fut arrêté en mars 1816, livré aux tribunaux avec quelques personnes impliquées dans la même affaire, et condamné à la déportation par la cour d'assises à Paris.

BABEY (Athanase-Marie), député aux états-généraux et à la convention nationale, était en 1789, avocat du roi à Orgelet département du Jura. Ayant embrassé avec une extrême chaleur les principes de la révolution, l'assemblée du tiers-état du bailliage d'Aval, le députa aux etats-généraux. Il se montra, dans cette assemblée, l'un des plus zélés défenseurs des idées démocratiques ; fit révoquer, le 7 décembre 1790, les remercîmens votés au directoire du département de la Meurthe et à la municipalité de Nancy, à l'occasion des malheureux événemens arrivés dans cette ville ; et voulut lorsque le roi, usant du droit qui lui était accordé, différa d'envoyer son acceptation de la constitution civile du clergé, que l'assemblée attendît, séance tenante, l'explication qui venait d'être demandée à ce prince. Le 28 février 1791, Babey s'emporta avec violence contre la lenteur apportée par les membres du comité de constitution, à présenter un projet de loi contre l'émigration ; et quelques jours après, il fit passer à l'ordre du jour, sur le récit que voulait faire M. de Clermont-Tonnerre, des événemens qui avaient eu lieu autour de sa maison. Il appuya, lors du départ du roi, l'opinion de Vernier qui proposait à l'assemblée de s'emparer de tous les pouvoirs ; s'opposa à la suspension des assemblées primaires et demanda, le 15 juillet suivant, que le roi fût suspendu de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la constitution, et qu'il fût déclaré déchu du trône s'il refusait de l'accepter. Dès que la session de l'assemblée constituante fut terminée, Babey se retira dans ses foyers, ne s'y fit remarquer par aucune exagération, et fut cependant nommé, en septembre 1792, membre de la convention nationale. Les hommes les plus ardens de l'assemblée constituante, n'étaient plus, à l'exception de quelques factieux systématiques, que les modérés de la convention. La première proposition de Babey dans cette assemblée, fut de convoquer les assemblées primaires ; et lorsque la convention eut décidé que Louis XVI serait jugé par elle, il vota pour la réclusion et le bannissement. Il se prononça, peu après, contre les fatales journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, qui ont précipité la France dans les horreurs de la plus sanglante tyrannie, et mérita, par la noble protestation qu'il opposa avec 72 de ses collègues aux attentats des factieux, d'être honorablement inscrit parmi ces généreuses victimes des discordes civiles. Rappelé dans la convention par son décret du 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), il entra, avec les deux tiers conventionnels, dans le conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité de la constitution directoriale, et n'en sortit qu'en mai 1797. Il est mort en décembre 1815. — Son frère, (François Lazare) né comme lui à Orgelet, était lieutenant-général de ce bailliage, à l'époque de la révolution ; il fut en 1793, membre du comité de salut public de la ville de Lons-le-Saulnier, lorsque chaque ville et même chaque village avaient

leur comité de salut public. Forcé de s'expatrier, après le 31 mai, il n'est rentré en France qu'après le 9 thermidor. Nommé depuis membre du collége électoral du département du Jura, il est maintenant membre du conseil-général de ce même département. —BABEY (François), fils du précédent, également né à Orgelet, âgé de 29 ans, a fait en 1793, et en qualité de réquisitionnaire, une campagne à l'armée du Rhin. Il était maire d'Orgelet et membre du conseil d'arrondissement de Lons-le-Saulnier, lors du passage de Monsieur dans cette ville, en octobre 1814. Il reçut à cette époque, l'une de ces croix de la légion d'honneur, dont la famille royale était alors si prodigue, et que les princes, libéraux une fois, distribuaient de toutes parts. M. Babey a obtenu de ses concitoyens, en avril 1815, une distinction à laquelle nous pensons qu'il a dû être plus sensible; il a été député par eux à la chambre des représentans.—Un autre BABEY (Etienne), né à Salins, département du Jura, était membre de la congrégation de l'oratoire; il quitta la France, en 1792, et passa en Angleterre, ou il fit un assez long séjour. Il s'attacha successivement à quelques familles anglaises, et fit avec elles de longs voyages dans diverses parties de l'Europe. Il accompagna le duc d'Otrante (Fouché) en qualité de secrétaire, lorsque ce ministre, rappelé d'Aix en Provence, où il était en exil, se rendit à Dresde auprès de Napoléon; il l'accompagna encore, lorsque, nommé gouverneur-général des provinces Illyriennes, il vint fixer sa résidence à Laybach. L'approche des Autrichiens ayant forcé le duc d'Otrante de quitter son gouvernement, il se rendit à Naples pour négocier à-la-fois auprès du roi Joachim et les intérêts de ce prince et ceux de la France; le duc ayant échoué dans cette négociation, Babey revint en France avec lui, en mars 1814, et y vécut long-temps sans fonctions. Lorsque l'année suivante, et le même mois, Bonaparte ayant repris les rênes du gouvernement, le duc d'Otrante fut rappelé au département de la police-générale, Babey fut placé dans les bureaux du ministère en qualité de secrétaire chargé de la traduction des journaux anglais. M. Babey a puisé dans de longues et utiles observations, et dans ses relations habituelles avec des personnages distingués du pays qu'il a habité long-temps, des matériaux essentiels sur le gouvernement et la politique des Anglais. Il s'occupe, depuis plusieurs mois, de la traduction de quelques-uns de leurs meilleurs ouvrages sur l'économie politique.

BABI (JEAN-FRANÇOIS), propriétaire, du département de l'Arriége, né à Tarascon, se déclara, dès les premiers momens de la révolution, l'un de ses partisans les plus fougueux. Nommé commandant de l'armée révolutionnaire à Toulouse, il s'y fit remarquer par toutes sortes d'excès; il fut dénoncé par Clausel, député de l'Arriége, à la fin de frimaire an 2 (décembre 1792), pour avoir continué de remplir des fonctions supprimées par la loi. Un décret d'arrestation ayant été rendu contre lui, à la suite de cette dénonciation, Babi accourut à Paris, et parvint à se justifier si bien auprès du comité de salut public, que, loin d'être puni par ce comité, il en obtint une commission secrète pour déjouer les projets des contre-révolutionaires, et fut renvoyé presqu'immédiatement dans le département de l'Arriége, pour l'y mettre à exécution. A peine fut-il arrivé, qu'il ordonna l'arrestation de 400 personnes, en vertu des lois sur les suspects; il exerça ensuite ses violences sur les campagnes, et ne mit fin à ses hauts faits révolutionnaires, qu'à la nouvelle des événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Traduit au tribunal criminel de Foix, sur les nombreuses accusations qui s'élevaient de toutes parts contre lui, pour concussions et actes arbitraires, il ne dut la vie et la liberté qu'à l'amnistie du 6 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Il se présenta, le 10 mes-

sidor an 4 (28 juin 1795), à la barre du conseil des cinq-cents, pour y solliciter les indemnités, qu'il prétendit lui être dues pour les pertes qu'il avait éprouvées pendant le cours de son incarcération. Bordes, député de l'Arriége, s'opposa, non-seulement à ce que les indemnités reclamées par Babi lui fussent accordées, mais il le peignit encore sous les couleurs les plus noires, et comme tout-à-fait indigne de l'intérêt du conseil. La demande de Babi ayant été rejetée, la misère, le désespoir et le désir de se venger l'attachèrent aux projets des jacobins les plus entreprenans et les plus subalternes. La police de ce temps, fidèle au système de toutes les polices, profitait alors de l'exaltation et du mécontentement de quelques misérables obscurs, pour arranger une conspiration dont ses agens tenaient les premiers fils, et que leur adresse était chargée de conduire au dénouement qu'on se proposait. Babi, emporté autant qu'imprévoyant, s'engagea aussi loin qu'on le voulut, et fut du nombres des insensés qui, dans la nuit du 23 au 24 fructidor an 4 (9 au 10 septembre 1796), se portèrent à la plaine de Grenelle, dans le dessein de fraterniser avec les troupes qui y étaient campées; de se réunir à elles; de marcher de concert contre le directoire; d'en assassiner les membres; de dissoudre les conseils, et de former, du petit nombre de leurs partisans qui y siégeaient, un gouvernement démocratique. Cette extravagante entreprise eut le sort auquel seront, dans tous les temps, réservées celles de même nature; les organisateurs de ce mouvement dirigé par la police, furent reçus dans les troupes à coups de sabre et de fusil; un grand nombre d'entre eux demeura sur la place, presque tous les autres ayant été faits prisonniers, furent traduits devant une commission militaire, condamnés à mort, et exécutés au milieu du camp. Babi fut du nombre de ces derniers. Il était alors âgé de 37 ans.

BABILLE, jurisconsulte, né à Ferrières, près de Montargis, département du Loiret, fut élu, en 1791, par l'assemblée électorale du département de Paris, juge dans l'un des six arrondissemens de cette ville. Il donna sa démission à l'époque orageuse de 1793, et reprit au barreau des fonctions d'autant plus honorables, qu'il est de leur essence d'être étrangères à tout esprit de parti. Il ne quitta cette carrière que pour entrer à la cour de cassation, où le gouvernement consulaire le nomma juge. Bonaparte étant monté sur le trône, donna une organisation nouvelle à cette cour, et désigna ses membres sous le nom de conseillers, en les décorant de l'aigle de la légion d'honneur. Lorsqu'au 3 avril 1814, la déchéance de ce prince eut été prononcée par le sénat, M. Babille donna son adhésion aux divers actes de ce corps et fut nommé, le 3 août suivant, par le roi, officier de la légion. Au retour de Bonaparte, il signa collectivement la délibération de la cour de cassation du 25 mars 1815 (*Voyez* MURAIRE). A la seconde restauration, il signa également l'adresse envoyée au roi (*Voyez* AUDIER-MASSILLON), dans laquelle sont énoncés les seuls principes politiques qu'un homme raisonnable puisse avouer, quoique l'esprit de faction soit loin d'en juger ainsi. M. Babille, d'abord maintenu par le gouvernement royal, a cru devoir donner sa démission en mai 1816; nous ignorons jusqu'à quel point elle a été volontaire.

BACCIOCHI (FÉLIX), ci-devant prince de Lucques et de Piombino, général, sénateur, grand-cordon de l'ordre de la légion d'honneur, naquit en Corse, le 18 mai 1762, d'une famille noble. Il entra fort jeune au service et n'était encore que capitaine d'infanterie, lorsqu'il épousa à Marseille, le 16 floréal an 5 (5 mai 1796), Marie-Anne-Elisa Bonaparte, dont le frère venait d'être nommé commandant de l'armée d'Italie, et s'était déjà fait une brillante renommée. Bonaparte qui avait été consulté par sa mère sur ce mariage, avait témoigné une répu-

guance invincible à y consentir. Il traitait alors à Léoben des préliminaires de paix avec l'autriche, et sa fortune était déjà élevée trop haut, pour que l'alliance d'un simple gentilhomme ne lui parût pas indigne de lui. Ne pouvant espérer de le fléchir, Mme Bonaparte et sa fille Elisa, s'avisèrent d'un stratagème qui ne pouvait manquer de réussir, ce fut d'écrire au général que n'ayant reçu de lui aucune réponse à la demande qui lui avait été faite, mais ne doutant pas qu'elle ne fût favorable, on avait conclu le mariage. Bonaparte s'emporta beaucoup à cette nouvelle, mais le mal étant irréparable, il dut souscrire à ce qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher. M. Bacciochi ayant été nommé bientôt après colonel du 26me régiment d'infanterie légère, Napoléon, dans le dessein de le faire entrer au sénat, lui donna en messidor an 12 (juin 1804) la présidence du collége électoral des Ardennes, qui ne manqua pas de le présenter, au choix de l'empereur, comme l'un des candidats proposés pour le sénat. M. Bacciochi devint membre de ce corps le 29 novembre 1804; il reçut peu après le titre d'officier de la légion d'honneur, et cette distinction ne précéda que de peu de temps le grand cordon du même ordre qu'il obtint, lorsque la princesse Elisa, son épouse, prit possession de la principauté souveraine de Piombino et, presqu'immédiatement après, de celle de Lucques. Ce fut à peu près à cette époque que l'ancien prince de Piombino, dépossédé à-la-fois de sa propriété et de son titre, se plaignait au prince de Bénévent(Talleyrand), alors ministre des relations extérieures, de ne savoir plus comment s'appeler, ce ministre lui répondit avec le plus grand sang-froid : « Que ne prenez-vous le nom de Bacciochi, il est vacant? » Le prince et la princesse de Lucques et de Piombino furent couronnés, en cette qualité, le 10 juillet 1805. Tous deux habitaient, en 1816, les états de la monarchie autrichienne.

BACCIOCHI (Marie-Anne-Elisa), ci-devant princesse de Lucques et de Piombino, et grande-duchesse de Toscane, épouse du précédent, et sœur deNapoléon Bonaparte, naquit à Ajaccio, le 8 janvier 1777, de Charles Bonaparte, et de Marie-Lætitia Ramolini. Cette princesse vit commencer sa grandeur avec celle de son frère Napoléon. Arrivée à Paris, avec sa famille, vers l'époque où Lucien fut nommé membre du conseil des cinq-cents, elle y montra un goût éclairé pour la littérature et pour les arts; sa maison devint bientôt le rendez-vous et le centre de ce qu'il y avait de plus distingué à Paris, sous ce rapport; elle en était la présidente, et en devint bientôt la protectrice. On pense bien que la révolution du 18 brumaire, dont les suites élevèrent si haut sa famille, dut singulièrement augmenter sa cour. Douée d'un esprit très-pénétrant et d'une brillante imagination, Elisa réunit à une profonde ambition une grande force de caractère, et la plupart des qualités essentielles au gouvernement; elle en a donné des preuves du moment où elle a été déclarée grande-duchesse de Toscane. Elle a continué, dans cette haute dignité, de se montrer l'amie et la protectrice des arts. Il est à regretter que Napoléon n'ait pas accordé à sa sœur plus de confiance et de moyens dans l'administration qu'il lui avait confiée. La Toscane eût compté le règne de la grande-duchesse au nombre de ceux dont elle a conservé les plus heureux souvenirs. Toutefois il est du devoir de l'historien d'ajouter, à ce juste éloge, quelques traits moins flatteurs. Elisa, dans son élévation comme dans son obscurité, s'est beaucoup trop peu occupée du soin de sa réputation. Entièrement subjuguée par ses alentours, elle n'a pas songé à les rendre dignes d'elle, et le public ne le lui a jamais pardonné. Cette princesse a éprouvé que l'adversité ne laisse point d'amis, car l'instant de sa chute semble avoir élevé une sorte de rivalité d'ingratitude parmi ceux qu'elle avait honorés d'une confiance particulière, ou comblés de plus de bienfaits.

Elle songea un moment à se fixer à Naples, lorsqu'elle fut contrainte d'abandonner Florence; mais des considérations politiques, qui ne permirent pas au roi de la recevoir dans ses états, durent aussi la détourner de s'y rendre; elle établit sa résidence à Bologne, et y reçut l'accueil le plus affectueux et l'intérêt le plus sincère, pendant le séjour qu'elle y fit. A la suite de la nouvelle guerre provoquée par le retour de Bonaparte en France, la princesse Elisa a dû quitter l'Italie pour aller habiter, dans les états autrichiens, la retraite qui lui était offerte. Après avoir fait un séjour de quelque durée à Trieste, elle s'est rendue chez la reine Caroline, sa sœur, dont la résidence était fixée, depuis près de deux ans, au château de Haimbourg, à peu de distance de Vienne. Toutes deux viennent de quitter depuis peu cette habitation pour se retirer au château de Brunn.

BACCIOCHI-ADORNO, parent de Félix, lieutenant-colonel et officier de la légion d'honneur, entra au service en 1761, fut fait chevalier de l'ordre de St-Louis en 1788, et commandait, en 1789, un corps de chasseurs corses. Il émigra, en 1792, avec ses trois frères, se rendit à Vérone en 1795, et fit, contre la France, les campagnes de 1799, 1800 et 1801. Lorsque les corps d'émigrés furent licenciés, il retourna en Corse, et obtint ensuite à Montpellier un modeste emploi d'inspecteur aux revues, qu'il abandonna dès qu'il apprit les événemens du 20 mars, et lorsque le drapeau tricolore fut arboré dans cette ville. Rétabli dans ses fonctions, à la seconde restauration, il fut, au mois de mai 1816, nommé officier de la légion d'honneur.

BACH, médecin à Paris, fut l'un des électeurs du département de la Seine, nommés en 1798. L'extrême exaltation de ses opinions politiques l'exposa, pendant la durée de l'assemblée électorale, à de fréquentes altercations avec le gouvernement directorial, qui, lorsque cette assemblée eut terminé ses opérations, le fit arrêter et traduire devant un jury d'accusation, comme auteur d'un libelle principalement dirigé contre les auteurs de la loi du 22 floréal an 7 (11 mai 1799) qui annulait une partie des choix faits par les colléges électoraux. Mis en liberté par ce jury, Bach ne perdit rien de sa véhémence ordinaire, et prononça, en prairial an 7 (juin 1799), à l'assemblée des jacobins de la rue du Bacq, un discours très-violent, qui n'était en effet qu'un acte d'accusation contre les directeurs, et dans lequel, après avoir appelé l'attention de ses auditeurs sur les dangers nombreux et pressans dont la patrie était menacée, et proposé l'établissement d'un gouvernement purement démocratique, il représentait les malheureux condamnés à mort à la suite de leur folle tentative sur le camp de Grenelle, en septembre 1796, comme des victimes de la liberté, dignes de la reconnaissance de la France et de l'admiration des siècles. A la suite de ce discours, Bach donna lecture d'un plan de constitution conforme au système qu'il venait d'établir, et auprès duquel la constitution anarchique du 1793 n'était elle-même qu'une œuvre aristocratique; cette lecture fit beaucoup rire, même les partisans les plus déclarés de la démocratie illimitée. La raison du malheureux Bach s'aliéna tout-à-fait lors de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); il considéra l'élévation de Bonaparte comme la ruine de la liberté, et en cela il devina plus juste que beaucoup d'autres qui aimaient à ne voir dans cet événement que le terme de l'anarchie. Quoi qu'il en soit, Bach ne démentit pas son caractère, et vint se donner la mort sur les marches du piédestal de l'ancienne statue de Louis XV, à laquelle on avait substitué depuis celle de la liberté.

BACHELAR, avocat, a publié un poëme intitulé : *La naissance du roi de Rome*, Paris, Le Normant, 1811, in-8; — *Hommage à S. M. l'empereur de toutes les Russies*, 1814, in-4.

BACHELERIE, conseiller en la cour impériale de Limoges, fut, en mai

1815, député par le collége électoral du département de la Haute-Vienne, à la chambre des représentans; il ne s'y est point fait remarquer. — BACHELERIE (Guillaume) remplit successivement, à Brives-la-Gaillarde, les fonctions de maire, de juge, d'administrateur, et fut nommé, le 14 mai 1806, président du collége électoral de cet arrondissement.

BACHELET-D'AMBILLE, adjudant-commandant, se trouvait, en cette qualité, à la bataille de Gébora, en Espagne, livrée le 19 février 1811, par le maréchal duc de Dalmatie (Soult). Cet officier, dont on n'avait point encore parlé, se montra avec une telle distinction dans cette affaire, que le maréchal demanda immédiatement pour lui le brevet d'officier de la légion d'honneur. Nommé général de brigade pour prix de sa belle conduite militaire, M. Bachelet fut appelé ensuite à l'armée de Russie; il y servit dans le 10me corps, dont le maréchal duc de Tarente (Macdonald) avait le commandement, et mérita de nouveaux éloges par les services éminens qu'il rendit, à la fin de décembre 1812, pendant la retraite à laquelle fut forcé ce maréchal, par la défection imprévue du général prussien, d'Yorck. Après les désastres de cette campagne à jamais mémorable, le général Bachelet s'enferma, avec l'arrière-garde du 10me corps, dans la place de Dantzig, dont le général Rapp avait le commandement supérieur, et se distingua tellement dans toutes les occasions, pendant la longue durée du siége, qu'il reçut, peu de temps après, sa nomination au grade de général de division.

BACHELIER (JEAN-MARGUERITE), notaire à Nantes, où il est né en 1751, était membre de cet exécrable comité révolutionnaire, qui fut le provocateur ou le complice de tous les crimes commis dans ce pays par Carrier. Ce député ayant été décrété d'accusation et traduit au nouveau tribunal révolutionnaire pendant l'instruction du procès des membres du comité révolutionnaire de Nantes, par suite des accusations qui s'élevaient de toutes parts contre lui, des charges qui ne cessaient de résulter de l'instruction de la procédure, et des demandes journellement adressées au tribunal par les accusés, Bachelier et ses collègues appuyèrent toute leur justification, sur les ordres qu'ils avaient reçus de Carrier, auquel, disaient-ils, il ne leur était pas possible de désobéir. Le tribunal voulut bien se contenter de cette excuse et laissa la vie à ces brigands, dont deux seulement, Moreau dit Grandmaison et Pinard, suivirent Carrier à l'échafaud, pour quelques traits de férocité qui leur étaient personnels et qu'on retrouvera à leur article. Bachelier était aussi faible qu'il était barbare; cet homme, qui selon Prud'homme, frappait de préférence les notaires, pour diminuer le nombre de ses concurrens, tomba en défaillance, pendant son premier interrogatoire, et s'écria : « Les infortunés sont-ils donc des criminels! » L'absolution de Bachelier et de ses pareils fut un des grands scandales de cette époque de la révolution; mais ce scandale même tenait à une cause que nous n'osons nous permettre de blâmer. Le sang de l'innocence avait été si abondamment répandu sur les échafauds, pendant les deux années qui venaient de s'écouler, que celui du crime lui-même semblait en être devenu précieux! Nous en avons entendu plus d'une fois l'aveu de la bouche des plus dignes magistrats.

BACHELOT (FRANÇOIS-MARIE), adopta avec beaucoup de modération les principes de la révolution française, parut au conseil des cinq-cents où il avait été député par le département du Morbihan au mois de septembre 1795. Dans la séance du 8 vendémiaire an 4 (30 septembre 1797), il se montra à la tribune pour la première fois et y défendit le projet de résolution qui excluait les ci-devant nobles de toutes les fonctions publiques; il n'y reparut plus dans la suite, sortit quelques mois après du corps-

législatif et disparut entièrement de la scène politique.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph), né à Salins en Franche-Comté, d'une famille ancienne et distinguée dans la bourgeoisie, entra fort jeune au service, annonça, dès ses premières années, les talens et l'intrépidité qu'il a développés depuis, et obtint l'avancement le plus rapide et le mieux mérité. M. Bachelu fut attaché, en 1801, en qualité de colonel du génie, à cette malheureuse expédition de St-Domingue, dont Bonaparte avait donné le commandement au général Leclerc, son beau-frère, et qu'il avait conçue dans le dessein d'éloigner de lui, et de livrer à toutes les chances de la guerre et du climat, une armée qui n'avait pas servi sous ses ordres, dont la fidélité lui était suspecte, et dont les chefs, dévoués à leur ancien général, lui devenaient de jour en jour plus redoutables. En effet, après un séjour plus funeste que les batailles, l'armée tout entière ayant été détruite avec son général, Bachelu, échappé à ce désastre, revint en Europe, sur le vaisseau qui portait la veuve du général Leclerc, et l'urne funéraire où étaient renfermées les cendres de son époux. La guerre qui venait de s'allumer dans le Nord, offrit au général Bachelu, pendant la première campagne de Pologne, et principalement au siége de Dantzig, de nouvelles occasions de se distinguer; il n'en laissa échapper aucune au milieu de ces guerres, dont le terme de l'une n'était jamais que le commencement de l'autre, et dans lesquelles, chacune des puissances de l'Europe, tour-à-tour engagée, d'abord contre la France, puis de concert avec elle, finit par unir ses intérêts et ses forces pour reconquérir une indépendance qu'on leur disputait sans cesse. M. Bachelu était général de division en juin 1813. Nous regrettons de n'avoir à offrir à nos lecteurs, sur la suite de la carrière militaire de ce général, que des renseignemens imparfaits; ce que nous savons avec plus de certitude, c'est qu'il n'abondonna point la cause de la patrie au jour de ses dangers, et que, mieux éclairé que personne sur les projets ultérieurs de Bonaparte, il n'en crut pas moins de son devoir de défendre l'indépendance nationale, et ce droit des peuples (si solennellement reconnu, si hautement proclamé, à cette époque, par les monarques coalisés), de se donner des princes de leur choix. Chargé du commandement d'une division, à la première affaire qui eut lieu sur la Sambre, le 15 juin 1815, il passa la rivière à Marchiennes, et dans diverses affaires, il fit un assez grand nombre de prisonniers aux alliés, et les repoussa jusques sur la route de Bruxelles. Revenu à Paris, à la suite du désastre de Waterloo, le général n'y jouit pas d'une longue tranquillité. Des liaisons qui furent considérées comme suspectes, des discours trop hardis, ou seulement trop sincères, sur les actes d'un gouvernement qui ne montrait de stabilité que dans ses vengeances, et qui ne cessait de parler de clémence au milieu des supplices, décidèrent la police à le faire arrêter. Nous dirons avec la même franchise que l'autorité qui s'assura de sa personne s'est montrée plus généreuse qu'il n'était permis, dans ce temps-là, de l'attendre d'elle. Rendu, peu de temps après, à la liberté, il paraît que des circonstances nouvelles déterminèrent une seconde fois son arrestation; nous avons lieu de croire que, redevenu libre, il a reçu l'ordre de s'éloigner de Paris, mais qu'il n'a pas quitté la France. Le général Bachelu réunit, à beaucoup d'esprit naturel et de lumières acquises, une grande fermeté de caractère, un vif amour pour son pays, de sages intentions politiques, et une inviolable fidélité dans ses attachemens.

BACHER (François-Marie), remplissait à Bâle, depuis plusieurs années, les fonctions de secrétaire d'ambassade auprès de M. Barthélemy, lorsqu'ayant reçu, en frimaire an 4 (décembre 1795), l'ordre du directoire exécutif de régler l'échange des représentans, du ministre et des ambas-

sadeurs français, contre Madame, fille de Louis XVI, il se rendit, le 3 nivôse an 4 (24 décembre 1795), au-devant de cette princesse jusqu'à Huningue, et la remit aux mains du prince de Gavres, chargé par la cour de Vienne de la recevoir. L'ambassadeur Barthélemy ayant été nommé, en 1797, membre du directoire exécutif de France, lorsque le sort, ou plutôt un arrangement convenu, en eut exclut Letourneur, Bacher, remplaça ce ministre auprès des cantons suisses. Après la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui proscrivit Barthélemy, Bacher, dont l'ancienne liaison avec ce directeur donnait de l'ombrage, éprouva de vifs désagrémens; une recherche sévère fut faite dans ses papiers, sur lesquels les scellés furent apposés. Cette mesure rigoureuse n'eut cependant aucune suite, car il fut conservé dans ses fonctions, et présenta, deux mois après, diverses notes au sénat de Bâle, soit pour faire arrêter Richer-Sérisy, à la capture duquel le gouvernement français attachait une importance que le caractère connu de ce personnage ne permet pas de comprendre, soit pour protester contre l'annulation faite, par le petit conseil de Bâle, des procédures dirigées contre le major Mérian et les autres officiers suisses, accusés d'avoir favorisé la marche des Autrichiens dans l'attaque du pont de Huningue. Nommé ministre à la diète de Ratisbonne, pendant le congrès de Rastadt, M. Bacher développa dans cette mission une grande fermeté de caractère et des qualités qui lui attachèrent des personnages distingués. Le comte de Rumfort le chargea entre autres de présenter au directoire ses *Essais politiques, économiques et philosophiques*. Cependant les négociations politiques n'avançaient pas, et tout annonçait qu'on ne pouvait s'en promettre une issue favorable, lorsqu'une catastrophe épouvantable vint y mettre un terme presqu'en même temps. M. Bacher, enlevé par les ordres de l'archiduc Charles, fut remis aux avant-postes français. Nous ne chercherons point à expliquer un événement qui, après tant d'années, et lorsque tous les documens historiques manquent, ne saurait l'être sans témérité; nous nous bornerons à regretter que le nom révéré du prince Charles ait figuré en quelque manière dans cette horrible violation du droit des gens. A la suite de ces événemens déplorables, M. Bacher fut employé, par le directoire français, dans diverses missions, à Naples et en Toscane. Renvoyé, en 1799, à Ratisbonne, par le gouvernement consulaire, après la révolution qui plaça Bonaparte à la tête des affaires de la France, M. Bacher résida plusieurs années auprès de la diète, et fut chargé, en octobre 1805, de lui présenter des notes très-énergiques contre la cour de Vienne. La guerre était en ce moment sur le point d'éclater entre cette cour et Napoléon, qui venait de placer sur sa tête la couronne d'Italie, et se préparait, par l'attitude la plus hostile, à soutenir ses prétentions nouvelles, que lui contestaient à la fois l'Autriche et l'Angleterre. A la suite des événemens qui ont placé les Bourbons sur le trône, M. Bacher est devenu étranger à la carrière politique.

BACHER, négociant à Naples, dirigea, en l'an 7 (1799), à la suite de l'occupation des états napolitains par l'armée française, une vaste conspiration dont le but était de faire périr les chefs de cette armée, et de renouveler les Vêpres siciliennes sur tous les individus de cette nation établis dans le royaume. Le généraux français ayant été prévenus à temps de ce projet, firent arrêter Bacher avec un assez grand nombre de ses complices. Toutes les pièces nécessaires à la conviction personnelle de cet individu furent trouvées sur lui; mais on obtint par la suite des révélations des prévenus, et surtout par la saisie de leurs papiers, les renseignemens les plus importans et les plus positifs sur leurs plans et sur leurs relations déjà fort étendues. Comme chaque jour donnait de nouvelles lumières et faisait

découvrir des ramifications nouvelles à un complot qu'on avait cru d'abord être borné à la seule ville de Naples, on différa long-temps le jugement des coupables. Lorsque toutes les preuves furent acquises et qu'on crut être certain que tous les fils de la conspiration étaient rompus, Bacher et les principaux chefs furent condamnés à mort et exécutés.

BACHMANN (Nicolas-François, baron de), naquit à Næfels, canton de Glaris, en Suisse, le 27 mars 1740, entra au service de France dès l'âge de 9 ans, et fit, avec le rang de capitaine, la guerre de 7 ans dans le régiment de Witmer. Il fut fait, en 1768, major au régiment de Boccard, et comme il s'était acquis la réputation d'un des plus habiles manœuvriers de ce temps, on le choisit en 1769, pour remplir au camp de Verberie près Compiègne, les fonctions de major-général, et diriger devant Louis XV, les évolutions des quatorze bataillons suisses et allemands qui s'y réunirent. Après avoir été chargé de diverses commissions, et souvent consulté par le ministère sur les ordonnances des manœuvres de l'infanterie et les réglemens pour le service et la police des troupes, le baron de Bachmann obtint en 1788, après la mort de M. de Salis, le commandement du régiment de ce nom. Ce régiment fut appelé à Paris, dès 1789, pour comprimer les troubles qui commençaient à se manifester dans la capitale; il cantonna d'abord dans le faubourg de Vaugirard, et campa, en juin suivant, dans le Champ-de-Mars, où il se réunit aux régimens suisses de Châteauvieux et de Diesbach. Appelé, dans la nuit du 12 au 13 juillet qui précéda la terrible explosion du 14, à soutenir deux bataillons de la garde suisse stationnés dans les Champs-Elysées, le régiment de Salis se rendit d'abord sur la place de Louis XV; mais l'ordre de la retraite étant arrivé peu après, les troupes se retirèrent dans leurs quartiers respectifs. Lorsqu'après la révolution du 10 août 1792, les régimens suisses au service de France eurent été licenciés, M. de Bachmann retourné en Suisse, y leva un régiment pour le roi de Sardaigne, fut nommé général major en avril 1794, et mis dans la vallée d'Aoste, à la tête de l'armée dont le duc de Montferrat avait le commandement nominal. Le régiment que commandait M. de Bachmann ayant été incorporé dans les troupes françaises, lorsque ces troupes entrèrent, en 1798, en possession définitive du Piémont, il passa en Angleterre, y obtint les fonds nécessaires pour lever un nouveau régiment qui fut à la solde de cette puissance et vint combattre à Zurich avec les Russes et les Autrichiens et se faire vaincre avec eux, par le maréchal Masséna. Depuis cette époque, M. de Bachmann a commandé au commencement de 1800, dans le Vorarlberg, sous les ordres du baron de Jellachich, et s'est trouvé, le 13 juillet, au combat de Feldkirch, à la suite duquel on reçut la nouvelle de l'armistice signé par le général Moreau, le 15 du même mois. Cette trêve ayant duré jusqu'à la fin de novembre, on profita de ce temps pour former, sous les ordres du général d'Auffenberg, le corps intermédiaire du Tyrol et de la Suisse, dont M. de Bachmann fut chargé de commander l'avant-garde; il surprit, dans la nuit du 7 au 8 décembre 1800, celle des Français retranchés à Scampfs et Zutz, voulut poursuivre ses avantages et ne se retira que sur les ordres exprès du général baron d'Auffenberg. Le régiment de M. de Bachmann ayant été licencié après la paix de 1801, il se retira de nouveau dans son pays; mais ayant été nommé général des forces confédérées dirigées contre l'insurrection qui se déclara en octobre de la même année dans les petits cantons, en faveur de l'indépendance helvétique, il eut quelques succès, le 3 octobre, vers le pont de Sugg, à Faoug et surtout à Morat, contre les troupes du nouveau gouvernement; il alla même, dans une proclamation qu'il adressa au général Perrier et au chef de l'état-major de l'armée helvétique, jusqu'à menacer

ces officiers de confisquer leurs biens, s'ils ne congédiaient pas immédiatement leurs troupes. L'entrée des Français en Suisse et l'appui qu'ils prêtèrent au gouvernement, ayant rendu inutiles les efforts de M. de Bachmann, il se retira en Souabe et y attendit les nouveaux événemens qui assurèrent le triomphe à son parti. Appelé à Paris, en juin 1814, par Monsieur, qui avait déjà résolu, en sa qualité de colonel-général des Suisses, de lui donner le commandement général des troupes de cette nation qui devaient faire partie de la maison du roi, le baron de Bachmann quitta la capitale, au retour de Bonaparte, et se rendit en Suisse, où la diète lui confia le commandement d'une armée de 30,000 hommes destinés à agir contre la France. Il établit son quartier-général à Morat, et demanda que l'armée de réserve de 15,000 hommes dont la diète avait ordonné la création fût mise aussitôt sur pied. Le général Lecourbe, qui commandait les troupes françaises, tint en respect M. de Bachmann dont l'armée se borna à une simple observation, jusqu'au moment où la nouvelle de la bataille de Waterloo parvint en Suisse. Il fit alors une proclamation dans laquelle il se plaignit amèrement de ce que, le 28 juin au soir, au moment même où des hérauts avaient été envoyés de tous côtés par les généraux français pour demander la suspension des hostilités, Bâle avait été bombardée par la forteresse de Huningue. A la suite de cette proclamation, Bachmann se mit en marche sur Besançon, afin de faciliter aux Autrichiens les moyens de pénétrer en France par Bâle. La convention de Paris venait, en ce moment, de mettre un terme aux malheurs de la guerre. M. de Bachmann reçut en récompense des services qu'il avait rendus à la coalition : la grande décoration militaire de St-Léopold, de la part de l'Autriche ; la grand'croix de St-Maurice, de la part de la Sardaigne ; et la grand'croix de St-Louis de la part de la France !....—Son frère, major-général des gardes suisses, avait donné, le 10 août, à l'insu du malheureux Louis XVI, les ordres les plus précis pour défendre ce prince malgré lui-même ; mais ces ordres ne reçurent aucune exécution ; en premier lieu, parce que le roi ayant abandonné le château des Tuileries, personne, dans le désordre que causa son départ, ne savait plus quel parti prendre et à qui il fallait se rallier ; en second lieu, parce qu'au moment même où les Suisses, en garnison à Courbevoye, étaient en route pour se rendre à Paris, le roi, qui venait de se constituer prisonnier entre les mains de l'assemblée, signa dans la loge du logographe où il était renfermé, l'ordre positif aux troupes suisses, déjà en marche, de rentrer dans leurs casernes. Il est hors de doute que si ce contre-ordre n'eût pas été donné, ces troupes qui arrivaient en toute hâte et qui étaient en beaucoup plus grand nombre que celles qui défendaient le château, n'eussent, en rétablissant le combat, donné une toute autre issue à la journée, et assuré le triomphe de la cause royale qui, à cette époque, était vraiment, selon nous, celle de la nation française. Le major-général Bachmann, arrêté immédiatement après la journée du 10, et en même temps que le vieux comte d'Affry, ne pouvait échapper à sa fatale destinée. Traduit au tribunal créé le 17 août pour connaître de ce qu'on appelait les crimes de la journée du 10, il y fut condamné à mort ; mais il n'est que trop certain, qu'une fois arrêté, s'il eût échappé à l'échafaud, il serait tombé, quelques jours plus tard sous les poignards de septembre. Bachmann renferma toute sa défense, dans ces belles paroles : « J'ai fait mon devoir. » Il marcha à la mort avec la plus admirable intrépidité.

BACLER-D'ALBE (Aubert-Louis, baron), né à St-Pol, département du Pas-de-Calais, le 21 octobre 1761, fut long-temps attaché au département de la guerre en qualité de chef des ingénieurs-géographes, et ensuite de di

recteur du cabinet topographique. Nommé maréchal-de-camp, le 18 octobre 1813, il ne fut point employé sous le gouvernement royal, et entra, à la fin de mars 1815, immédiatement après le retour de Bonaparte, en qualité de chef de division au ministère de la guerre. Lors de la seconde restauration, ce général a été privé de son emploi et vit retiré à Sèvres, exempt d'ambition, d'intrigues et s'occupant de nouveaux ouvrages. Il avait déjà donné : La *Carte du théâtre de la guerre, lors des premières campagnes de Bonaparte en Italie*, an 9 (1802), en 54 feuilles grand-aigle, ouvrage fort recherché, quoique l'exactitude n'y réponde pas toujours à la beauté de l'exécution. — *Vues pittoresques du haut Faucigny*, gravures imprimées en couleur. — *Annales pittoresques et historiques des paysagistes*, 1803.

BACO DE LA CHAPELLE, député aux états généraux, embrassa avec chaleur la cause de la liberté et la servit avec honneur. Il exerçait à Nantes, les fonctions de procureur du roi en 1789, et fut député par cette sénéchaussée aux états généraux. Il borna ses services aux travaux des comités, et ne parut à la tribune de l'assemblée constituante, que pour y dénoncer, dans la séance du 13 novembre 1790, l'abbé Maury, qui s'y présentait armé de pistolets; c'était lors de l'émeute produite par le duel qui venait d'avoir lieu entre MM. Charles de Lameth et de Castries, et à la suite duquel le premier avait été légèrement blessé. Il faut convenir que la conduite de l'abbé eût, dans cette circonstance comme dans d'autres de nature fort différente, et dont le récit n'est pas du domaine de l'historien, beaucoup mieux convenu à un capitaine de dragons qu'à un chanoine de Péronne. Baco fut nommé maire de Nantes en 1792, s'acquitta de ses fonctions avec fermeté et intégrité, se prononça énergiquement contre les événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, et entreprit néanmoins, à la séance du 2 août de la même année, de justifier les autorités administratives de Nantes, du reproche de fédéralisme qui leur avait été particulièrement adressé par Fayau. Naturellement violent, Baco ne garda aucune mesure à l'égard de ce député qui en gardait si peu lui-même, et lui donna un démenti formel à la face de la convention. A l'instant et de toutes parts, le décret d'arrestation fut demandé contre lui et l'assemblée le prononça. Baco fut envoyé à l'Abbaye, d'où il sortait assez souvent sous la garde d'un gendarme. Thuriot dénonça ce fait à la convention et le comité de sûreté générale eut ordre de faire réintégrer Baco dans sa prison. Il fut peu de temps après, accusé de nouveau aux jacobins et pour le même fait, par le député Legendre; Carrier qui venait d'acquérir à Nantes et dans les départemens de l'Ouest l'épouvantable célébrité qui le recommande à l'exécration des siècles, ajouta aux dénonciations de Legendre, quelques dénonciations particulières. On ne saurait expliquer par quel phénomène Baco, dont le caractère énergique et la haine pour les excès révolutionnaires etaient universellement connus, put se soustraire à tant de haines et de persécutions qui survécurent, même aux fureurs révolutionnaires; car, après la chute de la puissance décemvirale, renversée le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Tissot, l'un des hommes que la justesse de ses idées et de rares talens auraient dû le mieux défendre contre les préjugés de faction, renouvela, contre Baco, cette absurde accusation de fédéralisme, dont on s'était servi pour assassiner les seuls hommes qui eussent pu réconcilier les cœurs droits et les esprits éclairés avec la république. Après avoir échappé à tant de dangers, Baco fut nommé par le gouvernement directorial son agent aux îles de France et de la Réunion, dont l'assemblée coloniale s'était constituée dans un sorte d'indépendance de la métropole. Arrivé à sa destination, les généraux Malartic et Sercey refusèrent de reconnaître son autorité et le firent déporter aux Manilles. Baco instruisit le directoire de la conduite

qu'avaient tenue à son égard les généraux et l'assemblée coloniale. Un comité général eut lieu, en 1796, dans le conseil des cinq-cents, pour entendre la lecture des pièces qu'il avait adressées au directoire, mais l'assemblée coloniale, ayant ensuite justifié les motifs de sa conduite, cette affaire n'alla pas plus loin. Baco, de retour en France, obtint et conserva pendant assez long-temps la place de directeur de l'opéra. Chargé, en l'an 7 (1799), de se rendre, en qualité de commissaire du gouvernement, à la Guadeloupe, il remplit sans obstacle cette nouvelle mission et mourut à la Basse-Terre, en 1801.

BACON (du Pas-de-Calais), cultivateur, fit partie de l'assemblée électorale de l'an 5 (1797), et fut député au conseil des anciens. Cet honnête homme en fut exclu, le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), pour avoir montré, dans plusieurs séances, des sentimens de modération et de tolérance. Il retourna dans ses foyers, se livra de nouveau au travail de l'agriculture, et fut membre du conseil général de son département. M. Bacon a exercé, pendant long-temps dans sa commune, les fonctions de maire et d'agent national. — BACON, colonel du 63e régiment d'infanterie de ligne, a fait la guerre d'Espagne, où il s'est fait remarquer en plusieurs occasions, notamment à la prise de Bilbao et à celle de St-Ander, les 30 octobre et 7 novembre 1798.

BACON-TACON (PIERRE-JEAN-JACQUES), né à Oyonnaz, en Bugey, le 18 juillet 1738, fit dans sa jeunesse, un voyage en Russie où il demeura quelques années. Au commencement de la révolution, il se rendit à Paris, et fut, en 1790, un des électeurs de cette capitale. C'est à peu près vers cette époque que, traduit devant les tribunaux pour falsification d'assignats, il fut assez heureux pour être renvoyé absous; mais le 14 mars 1807, convaincu, devant la police correctionnelle de Nantua, d'escroqueries envers plusieurs conscrits, il fut condamné à trois mois de prison et à 600 francs d'amende. Bacon-Tacon, ayant en l'an 4 (1796), été chargé par le directoire, d'observer l'esprit public du département du Rhône et des contrées environnantes, il s'acquitta de cette mission en homme habile, et fut, bientôt après, rappelé à Paris et attaché à la police secrète; mais en l'an 9 (1801), il devint suspect au gouvernement consulaire qui l'éloigna de la capitale. Bacon-Tacon, y reparut en 1815, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, et y publia quelques ouvrages anonymes. On a de lui: *Traité d'équitation et des maladies hippiatriques, d'après les principes de Bourgelat*, 1776. — *Manuel du jeune officier*, 1782, in-8; plusieurs fois réimprimé. — *Manuel militaire pour les réglemens du service et de police, à l'usage de la garde nationale*, 1786, in-8. — *Esprit et précis historique des assemblées des notables*, 1787. — *Mémoire sur la question de savoir si en France le haut clergé est, par un droit constitutionnel, exempt de contribuer aux charges de l'état*, 1787. — *Sur la nécessité des bénéfices en faveur du ci-devant ordre royal et militaire de St-Louis, à l'instar de l'ordre de Malte*, 1789. — *Plan patriotique, ou idée d'une bonne constitution républicaine en France*, 1790, in-8. — *Adresse à l'assemblée nationale sur les billets patriotiques et les billets des sections qui circulent à Paris et dans les campagnes*, 1791, in-8. — *Opinion sur l'état de la France, sur le défaut du numéraire et sur les moyens d'y remédier*, 1791. — *La raison aux Français, opinion sur la liste des candidats désignés pour présider à l'éducation du fils du ci-devant roi*, 1792. — *Nouvelle histoire numismatique de différens peuples anciens et modernes, et de tous les papiers-monnaies de l'Europe*, 1792. — *Réflexions politiques sur la nécessité de donner une grande force au pouvoir exécutif*, 1793. — *Discours sur les mœurs*, an 3, in-8; c'est tout simplement l'ouvrage de l'avocat-général Servan, réimprimé sous le nom de M. Bacon-Tacon. — *Opinion sur le traité de Campo-Formio*, 1798.

— *Recherches sur les origines celtiques, principalement sur celles du Bugey, considéré comme berceau du Delta celtique*, 1798, 2 vol. in-8, fig; reproduit en 1808 avec un nouveau frontispice et le portrait de l'auteur.— *La Raison aux Français, analyse de la constitution de l'an* 8, 1800, in-8.

BACON DE LA CHEVALERIE, embrassa avec chaleur les principes de la révolution française, fut intimement lié avec l'abbé Grégoire, et devint, en 1791, président du club de l'hôtel Massiac, dont les membres prenaient le titre d'*amis des noirs*. Cette société l'ayant envoyé en mission à St-Domingue, il y entrava, par toute sorte de moyens, les opérations des commisssaires du roi; fut accusé par l'un de ces commissaires, d'être le principal auteur des malheurs arrivés dans cette colonie, revint en France, et n'y exerça plus de fonction. Toujours partisan du système de la révolution, il a vécu long-temps dans l'obscurité où il était encore en 1816.

BACOT (Claude-René), né à Tours, vers 1780, est fils d'un négociant de cette ville qui jouit d'une fortune considérable. De retour en France, après un assez long voyage en Allemagne et en Italie, le gouvernement impérial l'a nommé auditeur au conseil-d'état, et sous-préfet de l'arrondissement de Tours; il est demeuré dans cette résidence jusqu'à la restauration, et a été maintenu dans ses fonctions par le gouvernement royal. Les événemens qui, en mars 1815, ramenèrent Bonaparte sur le trône, ayant inspiré quelques craintes personnelles à M. Bacot, qui avait conservé sa place, et auquel il est probable qu'on ne songeait pas plus qu'à tant d'autres, il sollicita un congé pour cause de maladie, et, sous prétexte d'aller prendre les eaux, il se rendit secrétement à Paris, où il est à croire qu'il n'eût pas été plus en sûreté que dans sa sous-préfecture si l'on eût voulu l'atteindre. Les précautions de Bacot ne lui réussirent cependant pas trop mal, car, au second retour du roi, il obtint la préfecture de Loir-et-Cher, et fut nommé, dans le mois d'août suivant, par le département d'Indre-et-Loire, où il avait fait ses premières armes en qualité de sous-préfet, membre de cette fameuse chambre de 1815 à 1816, qui a éprouvé des fortunes si diverses. Si Bacot, toujours uni à la majorité, vota constamment dans cette assemblée les actes les plus inconstitutionnels et les plus tyranniques, il eut au moins le bon esprit de n'y prendre jamais la parole et de ne se compromettre tout-à-fait avec aucun parti. Il a été appelé, au commencement de 1816, à la préfecture de Tours, et on lui suppose assez d'habileté pour être certain qu'il est aujourd'hui, de tous les préfets du royaume, le plus constitutionnel et le plus modéré. Bacot a épousé, dans les premiers jours de mai de la même année, une demoiselle de Roman; et comme les sanglantes extravagances de la chambre étaient encore de mode à l'époque de son mariage, il a été honoré du titre de baron, lorsque le roi a signé le contrat.—Bacot (César), frère du précédent, servait depuis long-temps, avec honneur, dans la garde impériale, en qualité de major; le gouvernement royal ne l'employa point. Rappelé sous les drapeaux, lors du retour de Bonaparte, le commandement des côtes maritimes des arrondissemens de Dieppe et d'Abbeville lui fut confié. Le duc de Castries ayant voulu s'enfermer dans Dieppe, pour conserver cette place au roi, le major Bacot, connaissant l'étendue des obligations qu'il venait de contracter en acceptant l'important commandement des côtes, se refusa à seconder les projets du gouverneur. Invité, le 17 avril 1815, par les autorités militaires de Dieppe à assister à l'installation du sous-préfet de cette ville, et à lui faire connaître les sentimens de la garnison, M. Bacot s'acquitta de cette commission au gré de ses commettans, et demanda à ce magistrat, en leur nom et au sien, la permission de rétablir le drapeau tricolore sur la tour de St-Jacques. L'ordre en fut donné sur-le-champ. Le

major Bacot, retiré dans sa famille, depuis le second retour du roi, y jouit de son traitement de demi-solde; il n'est ni baron, ni marié.

BADE ET ZOEHZINGEN (Charles-Louis-Frédéric, duc de), né à Carlsruhe le 8 juin 1786, et marié, le 8 avril 1806, à Stéphanie-Louise-Adrienne Tascher de la Pagerie, cousine de l'impératrice Joséphine, a succédé, le 10 juin 1811, à peine âgé de ,) ans, à son grand-père, le margrave Charles-Fréderic, et a pris le titre de grand duc, par suite de l'acte du 12 juillet 1806, portant fondation de la confédération du Rhin. Ce prince fit, après son mariage, un séjour de quelques mois à Paris; il se rendit ensuite à Carlsruhe avec son épouse, et quitta sa capitale, en octobre 1806, pour aller prendre le commandement du corps auxiliaire qu'il réunissait à l'armée française contre la Prusse. Il assista à la bataille d'Iéna, fit la campagne de Pologne, et ne quitta plus le quartier-général de l'empereur Napoléon, qui ne laissa échapper aucune occasion de louer son courage et de lui témoigner son affection. Ce fut sur-tout au siége de Dantzig que le grand duc se distingua davantage, et que ses troupes eurent plus à souffrir. Sa conduite brillante lui mérita, de la part du grand duc régnant, les témoignages d'une vive satisfaction, le grade de général d'infanterie, et la place de chancelier de l'ordre du mérite militaire qui venait d'être institué. L'impératrice Joséphine était alors à Mayence; la grande duchesse vint l'y joindre et ne se sépara de sa cousine que lorqu'elle-même revint à Paris. Le traité de Tilsitt, conclu les 8 et 9 juillet 1807 entre la Russie et la France d'une part, et entre la France et la Prusse de l'autre, fut suivi des fêtes les plus brillantes. Le prince héréditaire de Bade et son épouse se rendirent à Paris le 15 août de la même année, époque fixée pour la célébration de ces solennités, que Napoléon manquait rarement de faire coïncider avec le jour de sa naissance. Les fêtes de la paix étaient à peine finies, que le mariage du prince Jérôme, frère de l'empereur Napoléon, avec la princesse Fréderique-Catherine, fille du roi de Wurtemberg, en amena de nouvelles. Le grand duc de Bade qui fut l'un des témoins de ce mariage et repartit quelque temps après pour se rendre dans ses états, où il se prépara à la nouvelle campagne qui allait s'ouvrir. En effet, la guerre ayant été déclarée à l'Autriche le 18 avril 1809, le prince héréditaire et les troupes sous ses ordres justifièrent, par de nouveaux succès, les espérances que les premiers avaient fait naître. L'année suivante, ce prince perdit son aïeul, succéda à son titre et à son pouvoir, et prit la résolution de ne plus s'éloigner de sa capitale, en résignant à son frère, le comte de Hochberg, le commandement du corps auxiliaire du grand duché. Ce corps, qui accompagna l'armée française en Russie, avait déjà fait des pertes considérables depuis l'ouverture de cette campagne qui allait devenir si funeste à Napoléon, lorsque le grand duc prévoyant quels devaient en être les résultats, traita secrétement avec les puissances alliées, s'assura que tous les titres de possession, récemment acquis par la maison de Bade, lui seraient conservés par elles, et se décida, en un moment, à changer sa politique et à lier ses intérêts à ceux de la coalition. Il publia donc, le 20 novembre 1813, une déclaration que la situation militaire et politique des affaires ne lui permettait plus de différer; l'extrait suivant suffira pour en faire connaître la pensée et le but : « Conformément à l'exemple de mon illustre aïeul, je me suis fait un devoir d'assurer le bien-être de mes sujets et la conservation de l'état de Bade. Les obligations contractées envers la France par feu le grand duc, lors de son accession à la confédération du Rhin, m'avaient été transmises, et j'ai dû les regarder comme sacrées : j'ai cru pouvoir, en les remplissant avec exactitude, assurer le bonheur et l'intégrité de mes états; et quoique de

telles liaisons avec la France aient long-temps privé mes peuples de tout commerce, et qu'elles les aient entraînés dans une guerre longue et pénible, j'ai toujours espéré que la paix mettrait un terme à tant de maux. La divine Providence, qui décide de la destinée des peuples, vient d'arracher la victoire aux armées françaises, et de la donner aux armées alliées combattant pour la cause de l'Allemagne; et elle a jugé à propos de mettre un terme à la domination de la France. Des bords de l'Elbe à ceux du Rhin, les armées alliées marchent de victoire en victoire sans interruption. J'ai fait une dernière tentative pour le repos et la sûreté de mes états, menacés d'être si prochainement le théâtre de la guerre; et j'ai demandé à l'empereur des Français la neutralité du pays de Bade, espérant obtenir le consentement des hautes-puissances alliées : mais les résultats ont trompé mon attente. N'ayant pu garantir par cette voie la sûreté de mes états, je suis contraint de réunir mes efforts à ceux des alliés contre la France. Le salut de la patrie, la liberté et l'indépendance de l'Allemagne sont désormais les seuls buts que nous devons atteindre de concert avec nos illustres alliés. Je ne puis vous dissimuler que notre position géographique, et notre extrême voisinage de la France, réclament de notre part de plus grands sacrifices, et que la nécessité de défendre vos familles et vos foyers doit vous déterminer à de plus grands efforts, afin d'arriver à la paix générale et à un équilibre qui en assure la durée, protége la liberté du commerce, anime l'industrie, et rende à la nation une prospérité dont elle est privée depuis long-temps.... » On ne peut rien concevoir de plus convenable, et de plus prévoyant que cette proclamation; mais ce qu'on y distingue éminemment, ce qui donne à la politique du grand duc un caractère plus touchant et plus vrai, c'est l'expression d'un dévouement absolu, exclusif, aux intérêts des peuples qu'il gouverne; c'est l'honorable franchise avec laquelle il aime à convenir des motifs qui le contraignent à changer le système de ses alliances, sans se justifier de celles qu'il a cru devoir adopter jusques-là; c'est, en quelque sorte, l'abnégation entière de ses affections personnelles, pour ne consulter que la grande affection de la patrie. Au moment même où parut cette proclamation, les débris des troupes badoises qui avaient échappé aux désastres de la campagne de Moscou, reçurent l'ordre de se réunir aux forces alliées dont le prince de Schwarzemberg avait le commandement. Bientôt après, il se rendit lui-même à Vienne, et fit confirmer, par le congrès, les nouveaux titres et les nouvelles acquisitions de sa maison. Obligé de faire quelques cessions de territoire à la Bavière et au Wurtemberg, il obtint, en échange, le pays des Deux-Ponts et quelques districts situés sur la rive gauche du Rhin; il fut, en outre, mis en possession du pays de Darmstadt, avec les droits régaliens sur Mayence, et une population de 325,000 habitans. Lors du retour de Bonaparte en France, en 1815, il ne sépara point sa cause de celle de l'Europe, et traita avec l'Angleterre, qui se chargea de fournir à l'entretien d'un corps de 16,000 Badois. Il partit en même temps pour Heidelberg, où les empereurs de Russie et d'Autriche avaient leur quartier-général. Les troupes badoises, déjà aguerries, entrèrent aussitôt en campagne; mais quoiqu'ayant paru devant Kehl, en avril, elles n'eurent d'ordre, pour pénétrer en France, qu'en juillet, et alors le sort de l'Europe était déjà fixé depuis un mois. Après la bataille de Waterloo, le grand duc a envoyé au duc de Wellington le grand cordon de l'ordre de la fidélité et son portrait enrichi de diamans. Ce qui honore sur-tout le cœur et le discernement de ce prince, c'est qu'il a, dans les premiers mois de 1816, présenté, aux députés de ses états, un acte constitutionnel fondé sur les mêmes bases que celui de Wurtemberg. Rien n'est plus consolant pour l'humanité que la noble émulation qui paraît s'établir sur

ce point entre les souverains de l'Europe. Puissent-ils être convaincus, chaque jour davantage, que leur puissance ne saurait jamais être affaiblie de ce qu'ils feront eux-mêmes pour la borner ; que leurs sujets leur rendront en amour tout ce qu'ils en recevront en bonheur ; et que, s'il est pour les princes une gloire plus solide que celle de donner des constitutions aux peuples, c'est celle de les recevoir de leurs mains.

BADEN (Charles baron de), était, en août 1815, gouverneur-général pour l'Autriche, des départemens français de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de la Haute-Saône ; il publia vers cette époque une proclamation dont les principes, qui étaient ceux des meilleurs citoyens, ne contribuèrent pas faiblement à ramener l'ordre et la sécurité dans ces contrées, en même temps qu'elle ne laissait pas ignorer toute l'étendue des moyens dont le gouverneur-général pourrait disposer dans le cas où ses invitations ne seraient pas accueillies. Il ne se borna point à des discours ; toute sa conduite répondit à ses promesses, et l'administration de ces départemens fut aussi modérée que prévoyante, pendant toute la durée des fonctions du gouverneur-général. Lorsqu'il reçut de son souverain l'ordre de remettre l'autorité entre les mains des administrateurs français, il se hâta de l'annoncer aux différens préfets de ces départemens, dans une lettre que nous ne croyons pas inutile de joindre à cette notice : « C'est avec le plus grand plaisir, écrivait M. de Baden dans cette circulaire, que je m'empresse de vous dire qu'un courrier, arrivé dans le moment, vient de me remettre une dépêche de la part de S. Exc. M. le ministre des armées autrichiennes, dont le contenu m'annonce officiellement qu'en vertu d'une convention conclue avec le gouvernement royal, dorénavant non-seulement aucunes réquisitions concernant l'habillement et l'équipement des troupes impériales et royales, ne peuvent plus être frappées, mais que même les fournitures qui ont été demandées pour ce but, et dont le département ne s'est pas encore tout-à-fait acquitté, ne doivent plus être achevées. »

BADGER (Louis), apprêteur d'étoffes à Lyon, né dans une condition obscure, serait resté dans l'oubli, s'il ne se fût illustré par un trait d'amour fraternel dont il y a peu d'exemples. Son frère avait pris parti parmi les citoyens qui défendirent Lyon contre les troupes conventionnelles, et il était malade des suites de ses blessures, lorsqu'après la prise de cette ville il fut cité devant la commission révolutionnaire. Comme un pareil acte équivalait à un arrêt de mort, Louis Badger se donna pour son frère, et fut conduit au supplice à sa place.

BADIA Y LEBLICH (Domingo), quelquefois connu sous le nom de *Castillo*, est un savant espagnol, né en 1766. Peu de romans réunissent à un plus haut degré toutes les conditions d'invraisemblance nécessaires pour mériter ce titre, que la vie très-historique de M. Badia. Se voyant, en 1802, dans une situation peu aisée, il résolut de faire servir à sa fortune, les ressources naturelles de son esprit, les connaissances qu'il avait acquises pendant les cours de l'université de Valence, qu'il avait suivis avec succès, et une longue étude de la langue arabe et des usages musulmans. Dans l'impossibilité de faire connaître ses véritables desseins qui eussent passé pour le comble de la folie et dont l'exécution eut certainement paru impraticable, M. Badia sollicita du gouvernement espagnol l'autorisation de faire un voyage en Afrique et en Asie, et dont l'Espagne devait, selon lui, retirer d'immenses avantages. Il fallait, pour voyager parmi les musulmans et leur inspirer la confiance qui lui était nécessaire, se présenter comme musulman soi-même et souscrire sans exception à toutes les conditions imposées par ce titre ; il se fit donc circoncire, après avoir fait assurer par le gouvernement, une pension de 3000 fr. à sa femme et à sa fille. Il partit d'Espagne en 1803 et

prit, en arrivant en Afrique, le nom d'Aly-bey, prince de la race des Abbassides. Après avoir inspiré dans l'empire de Maroc, des soupçons qui toutefois ne prirent pas une consistance sérieuse, il fut assez heureux pour les dissiper, à l'aide des titres écrits en ancien arabe, des sceaux et des signatures dont il était porteur, et sur-tout de l'extrême facilité avec laquelle il s'énonçait en Arabe. On le reconnut donc pour Othman-bey, prince des Abbassides, partout où il se présenta. A Maroc, à Tripoli, au Caire, il jouit de toutes les prérogatives qu'il avait payées si cher, et fut admis, en qualité de *croyant*, à pénétrer dans des lieux rigoureusement fermés aux *infidèles*. Le but de son voyage ayant été parfaitement rempli, M. Badia, revint en Europe en 1808, se rendit en France et obtint de Napoléon, au moment même où celui-ci méditait l'usurpation du trône d'Espagne, une recommandation pour le souverain de cet état. Badia, revenu à Madrid, s'y préparait à publier ses mémoires, lorsqu'à la suite des troubles causés par l'invasion, le prince Joseph fut déclaré roi et monta sur le trône d'Espagne. L'effet de la recommandation de Napoléon fut alors immanquable; Badia, nommé en 1809 intendant de Ségovie, devint, en 1810, préfet de Cordoue, et conserva cette place jusqu'à l'époque où les Français ont évacué la péninsule. M. Badia s'est réfugié en France après la bataille de Vittoria, et sa fille y a épousé, en 1815, M. Delille de Salles, membre de l'institut On remarque dans l'ouvrage de M. Badia, intitulé: *Voyage d'Aly-bey en Afrique et en Asie, pendant les années* 1803, 1804, 1805, 1806, *et* 1807, des conjectures sur l'Atlantide, et sur l'existence d'une mer intérieure en Afrique. Ce dernier pays est si mal connu, les moyens de le mieux connaître sont jusqu'à ce moment tellement ignorés, et le peu de succès de la dernière expédition anglaise, ajoutera à un tel point aux difficultés de ce voyage et au découragement de ceux qui auraient pu songer à l'entreprendre, qu'il n'est pas vraisemblable que les vagues conjectures qu'on a déjà formées sur l'intérieur de ce vaste continent, soient de long-temps fixées. On s'est un peu égayé en lisant cette année, dans les feuilles allemandes, une notice de M. le conseiller aulique de Hammer qui, ne connaissant pas quels rapports avaient existé, en 1808, entre M. Badia et la France, affirme gravement que cet Espagnol et le prince Aly-Bey, ne sont qu'une seule et même personne. L'erreur, pour être fort excusable, n'en est pas moins amusante. Au reste, M. Badia, le prince Aly-Bey ou Othman-Bey, comme on voudra l'appeler, donne dans son voyage des détails intéressans sur le pélerinage de la Mecque, le temple de Kaaba ou maison de Dieu, les Wehhabis, sur les inutiles efforts qu'il tenta pour pénétrer à Médine, etc., etc., etc.

BADOUVILLE (Pierre), aide-de-camp de Pichegru et adjudant-général, né à Pressy-le-Sec, département de l'Yonne, s'engagea dans les premiers corps formés en 1792, et obtint, par sa bravoure, l'avancement le plus rapide. Distingué sur le champ de bataille par le général en chef, il ne tarda pas à être attaché à son état-major. Pichegru, dont il avait su acquérir toute la confiance, quelque reservé, quelque défiant même que fut naturellement ce général, le nomma bientôt son aide-de-camp, demanda pour lui le brevet d'adjudant-général, et l'admit dans ses plus intimes secrets; Pichegru commençait alors à traiter avec le prince de Condé et M. Wickam, ministre anglais en Suisse. Dès ce moment les communications n'eurent plus lieu que par l'intermédiaire de Badouville, à qui son air un peu niais, mais qui n'en convenait que mieux à son emploi, fit donner dans la correspondance le nom de *Coco*. Lors de l'arrestation des fourgons et des équipages de M. de Klinglin ancien général français, émigré en 1793, passé au service autrichien, et l'agent immédiat du prince de Condé, ce nom de *Coco*, qu'on retrouvait à toutes les pages, dans les papiers de ce

général, jeta la police de France, qui ne savait à qui l'appliquer, dans de longues perplexités. Enfin on crut ne pouvoir plus douter que c'était Badouville qu'on désignait ainsi; ces préventions (car il n'y eut jamais de preuve contre lui) déterminèrent son arrestation et son incarcération au Temple, à la suite des événemens du 18 fructidor (4 septembre 1797). Comme on avait besoin de renseignemens, Badouville ne fut pas compris dans la mesure de déportation prononcée contre le général Pichegru et son parti; il demeura enfermé au Temple, où Réal lui fit subir plusieurs interrogatoires par ordre du ministre de la police Sotin, l'un des chefs de sbires les plus insidieux et les plus vils de cette époque. Badouville, à toutes les questions qui lui étaient adressées par Réal, ne répondait jamais autre chose que ces mots : « Je ne suis pas Coco; qu'est-ce que Coco? je ne connais pas Coco. » Semblable à l'*Agnelet* de *l'Avocat Patelin*, il s'était si bien pénétré de son rôle, que lorsqu'au sortir de l'interrogatoire, ses camarades de prison lui demandaient avec intérêt quelles questions lui avaient été adressées, ils n'obtenaient de lui que ces mots toujours prononcés sans suite et avec la plus risible colère : « Ils veulent tous que je sois Coco; que disent-ils donc? Est-ce que je connais Coco, moi? Qu'est-ce que c'est que ça, Coco? La nuit, s'il venait à se réveiller, on l'entendait s'écrier sur son lit, tout frappé qu'il était de l'interrogatoire du jour : «Je vous dis que je ne suis pas Coco; quand vous me le demanderiez jusqu'à demain je vous dirais toujours de même. » Vingt interrogatoires au moins, ne donnèrent pas un autre résultat à la police. Toutes les réponses, tous les discours de Badouville avaient un cachet si remarquable de naïveté ou plutôt de niaiserie, qu'on finit enfin par le croire aussi bête qu'il s'efforçait de le paraître, et par ne plus le traiter comme un homme dangereux. Les interrogatoires cessèrent; mais après quelques mois d'une captivité qui n'avait plus rien de rigoureux, l'adroit Badouville fut, à l'instant où il s'y attendait le moins, transféré à la prison de l'Abbaye, de là conduit à Strasbourg, et traduit en jugement devant une commission militaire, qui n'ayant à lui imputer ni un fait, ni un aveu relativement à l'accusation de trahison et d'espionnage dirigée contre lui et plusieurs officiers de l'état-major de Pichegru, ses coaccusés, les acquitta tous ensemble. Mis en liberté, en nivôse an 8 (janvier 1800), deux mois après la révolution qui plaça le pouvoir dans les mains de Bonaparte, Badouville, qui avait perdu ses grades militaires, obtint, en 1803, le rang de chef d'escadron, et se rendit à la destination qui lui fut assignée par le ministre de la guerre. A peine fut-il instruit, dans sa résidence, que Pichegru était arrivé à Paris, qu'il s'empressa de s'y rendre. Ce général ayant été arrêté dans la nuit du 8 ventôse an 12 (28 février 1804), chez un agent de change qui, lui ayant donné un asile, avait livré à la police le secret de sa retraite, Badouville éprouva le même sort deux jours après; mais les papiers trouvés chez Pichegru, tous les documens venus de l'étranger ou recueillis à Paris, n'offrant aucune preuve et même aucun indice contre lui, et sa présence dans la capitale ne pouvant pas être considérée toute seule, comme un chef d'accusation, on se borna à retenir Badouville en prison pendant le temps que durèrent l'instruction de police et les débats de la procédure portée devant la cour de justice criminelle du département de la Seine. Le résultat de cette double instruction n'ayant élevé aucune charge contre Badouville, il fut mis en liberté, et exilé vers la fin de 1805, à 40 lieues de Paris.

BAERT (Charles-Alexandre-Barthélemy-François, de), habitant de St-Omer, parcourut l'Angleterre pendant les années 1787 et 1788. A la suite de ce voyage, il se rendit à Gibraltar dans les premiers mois de 1789, revint ensuite à St-Omer, sa patrie, et habitait cette ville, uniquement livré à des

occupations littéraires, à l'époque de la révolution ; il en embrassa les principes avec autant de bonne foi que de modération, et fut nommé, en septembre 1791, par l'assemblée électorale du département du Pas-de-Calais, membre de l'assemblée législative, où il siégea toujours du côté constitutionnel. Quelqu'opposé que se montrât M. de Baërt à la tendance de quelques-uns de ses collègues vers les opinions démocratiques, et aux excès anarchiques que provoquaient déjà quelques autres, il énonça hautement ses opinions, le 21 octobre 1791, en faveur de la liberté des cultes, et proposa de faire constater, par les officiers civils, les actes de vie et de décès. Le 20 avril 1792, et quelques heures après que le roi, entraîné par son ministère et la fatalité, fut venu proposer la guerre contre l'Autriche, M. de Baert osa, lui septième, voter contre cette guerre funeste qui ouvrait l'abîme dans lequel la monarchie et la France allaient se précipiter. Il s'exposa, par cette témérité, à tous les dangers qui menaçaient la tête des députés qui ne capitulaient pas avec leur conscience et dont l'opinion était en opposition avec les passions de la multitude et du parti dominant. Ses vœux et ses efforts furent également vains ; il essaya, pendant quelque temps, de rédiger, dans l'esprit de modération et de sagesse qui lui était propre, un journal ayant pour titre l'*Indicateur;* mais il fut bientôt après forcé, par la violence des événemens, de renoncer à cette honorable entreprise. Il était au poste du devoir et de la fidélité, c'est-à-dire, auprès de la personne de Louis XVI, le 20 juin 1792, ce jour où une multitude furieuse, au mépris des lois constitutionnelles, et sous les yeux d'une assemblée qui n'avait plus le pouvoir de les faire respecter, insultait à l'autorité du monarque, et menaçait ses jours. Il s'efforçait de persuader ce prince que l'assemblée ne négligerait rien pour maintenir ses droits, lorsque le roi lui répondit, en lui montrant les instrumens de mort dont la populace était armée : « Je veux bien le croire ; mais vous qui avez voyagé, que pensez-vous que les étrangers diront de nous? » A d'horribles menaces allaient succéder, dans peu, des effets plus horribles encore ; le 10 août, médité, préparé depuis la première séance de l'assemblée législative, par les hommes qui, dans moins d'une année, allaient se rendre coupables du 31 mai, suivit de près le 20 juin ; la monarchie constitutionnelle, et avec elle la liberté, fut anéantie. M. de Baërt, que les crimes de cette journée avaient dégagé de ses sermens constitutionnels, abandonna l'assemblée nationale qui, par le fait, avait cessé d'exister ; il se retira pendant quelque temps à St-Omer, se disposa à passer en Amérique, et ne tarda pas à exécuter ce projet. Revenu en France après cette révolution du 18 brumaire, qui a fait naître et trompé tant d'espérances, il a publié, en 1800, un ouvrage intitulé : *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde;* cet ouvrage a obtenu un grand succès dans le pays même où les questions que discute l'auteur sont la matière des premiers intérêts nationaux. L'un des grands avantages du travail de M. de Baërt sur les ouvrages qui l'ont précédé, c'est qu'il porte par-tout le flambeau de l'expérience, et qu'avec lui on ne court pas le danger si commun de s'égarer dans des systèmes. M. de Baërt a épousé Mlle de Montboissier, petite-fille de Malesherbes. Après la seconde restauration, M. de Baërt a été nommé membre de la chambre des députés de 1815 à 1816 par le département du Loiret. Quelques écrivains, qui se constituent les dispensateurs des réputations politiques et littéraires, ont laissé à entendre, avec peu de bienveillance, que M. de Baërt ne devait pas moins sa nomination à l'alliance qu'il avait contractée, qu'à ses lumières et à ses opinions. Nous contestons cette double assertion : nous disons plus, les proscripteurs blancs de 1815 à 1816 de-

vraient s'interdire de citer Malesherbes et de s'en faire une autorité; on sait assez que ce nom n'est pas une recommandation auprès d'eux; les ennemis des idées libérales, lesquelles, dans leur sens exact, ne sont autre chose que les idées constitutionnelles, n'ignorent pas que les constitutions ne sont faites que pour assurer aux princes et aux peuples des ministres qui ressemblent à Malesherbes, et l'on sait ce que ces messieurs pensent de ce ministre philosophe! Quant aux opinions et aux lumières de M. de Baert, il ne faut pas s'étonner si son biographe n'en parle que d'assez mauvaise grace; on aimerait mieux, de sa part, un aveu plus sincère, dût-il être moins doucereux. Tranchons le mot, celui qui, dans l'assemblée législative, fut, sous le couteau des factieux, le défenseur de l'autorité constitutionnelle du monarque, ne pouvait, dans la chambre de 1815 à 1816, soutenir des doctrines qu'il combattait en 1791.

BAIGNOUX (Pierre-Philippe), député à l'assemblée législative, était homme de loi à Tours, lorsqu'il y fut nommé administrateur du district. Appelé par le collége électoral du département d'Indre-et-Loire à l'assemblée nationale législative, il entra dans le comité des contributions établi par cette assemblée, et prit souvent la parole sur des objets de finance. Il rendit compte, à la séance du 13 novembre 1791, d'une insurrection qui avait eu lieu à Tours, relativement à l'ouverture d'une église destinée aux prêtres insermentés. Il proposa et fit décreter, le 16 mai 1792, la suppression du traitement d'un million accordé aux princes, frères du roi, et le paiement de leurs créanciers en rentes viagères. Il fit accorder une somme de trois millions pour les besoins des places menacées de siége. Il présenta et fit adopter, après le 10 août, un acte d'accusation contre Barnave et Alexandre de Lameth; enfin, le 23 du même mois, il sollicita de l'assemblée et obtint un décret qui ordonnait le paiement des gages dus aux personnes autrefois attachées au service du roi et des princes, et enrôlées comme volontaires; M. Baignoux revint à Tours du moment ou la session législative fut terminée; il y remplit d'abord les fonctions de magistrat de sûreté, et devint bientôt après juge d'instruction.

BAILLARDEL DE LARCINTI, né à la Martinique, suivit en Amérique, M. Malouet son oncle, vers l'année 1782; en 1810, il était auprès de lui en qualité de secrétaire particulier et, à cette époque, l'accompagna à Anvers. Baillardel y fut nommé sous-commissaire de marine et auditeur au conseil-d'état. Peu de temps après il fut envoyé en mission à Batavia. De retour en France il obtint l'emploi de secrétaire-général de l'administration de la marine et des colonies. Baillardel était encore, au commencement de 1816, directeur des colonies. Il avait été, quelques années auparavant, maître des requêtes en service extraordinaire, et intendant de Rochefort.

BAILLE (Le baron Paul), né à Brignoles le 29 juin 1769, entra fort jeune au service, fut fait lieutenant, le 14 septembre 1791, à l'époque de la formation du 3e bataillon du Var, et obtint le grade de capitaine, le 10 vendémiaire an 4. Le 14 thermidor an 7, on le nomma chef de bataillon sur le champ de bataille, et le 30 frimaire an 12, il fut promu au grade de major du 51e régiment de ligne. Le 27 décembre 1805, il fut fait colonel du même régiment, immédiatement après la bataille d'Austerlitz, où il avait donné des preuves d'une rare valeur, et ne tarda pas à recevoir sa nomination au grade de général de brigade. En 1814, Louis XVIII l'a créé chevalier de St-Louis. Le baron Baille est un excellent militaire, et n'a dû son avancement qu'à son courage et à ses talens administratifs. Il est décoré de la croix de la légion d'honneur.

BAILLEUL (Jacques-Charles), député à la convention nationale, né à Bordeaux, près du Hâvre, vers 1766, s'était fixé au Hâvre, et suivait, en 1789, le barreau de cette ville. Il em-

brassa avec ardeur les principes de la révolution, mais il ne participa à aucune des violences qui accompagnèrent trop souvent sa naissance. Bailleul n'avait point été membre des états-généraux; il ne le fut point de l'assemblée législative, mais il fut nommé, en septembre 1792, par les électeurs de la Seine-Inférieure, député de ce département à la convention nationale. La première proposition faite par lui à cette assemblée, et adoptée par elle, fut d'établir une commission chargée de recevoir les déclarations des effets confiés à la garde de la commune de Paris, qui s'était installé, de sa propre autorité, le 10 août au matin, pour diriger les événemens de cette journée. Les cris de mort des premiers jours de septembre retentissaient encore. Les membres du comité de surveillance de cette commune qui avaient ordonné ces massacres, s'étaient approprié tout ce qui avait été trouvé sur les victimes; ses commissaires, chargés d'apposer les scellés dans les maisons habitées par elles, y avaient fait des soustractions considérables, et refusaient obstinément de rendre les comptes qui leur étaient demandés. La commune exerçait alors sur Paris une autorité effrayante, et une influence d'opinion plus effrayante encore. Cette honorable et courageuse démarche de Bailleul lui suscita, dès l'ouverture de la session conventionnelle, des ennemis puissans, implacables, et à qui tous les moyens de vengeance étaient faciles; les journaux de cette époque n'étaient remplis que de provocations à l'assassinat et à la guerre civile. Bailleul demanda, le 30 octobre 1792, une loi répressive de la liberté de la presse; mais cette loi, qui n'eût été dirigée que contre les chefs de la faction dominante, puisqu'il n'existait de liberté que pour eux, fut rejetée à une grande majorité. Il insista avec le même courage, mais non moins inutilement, pour faire prononcer la destitution de Pache, qui, depuis un mois, venait d'être appelé au ministère de la guerre, et qui se montrait l'instrument docile des volontés des factieux dont il était la créature. Bailleul vota, dans le procès de Louis XVI, l'appel au peuple et la détention; lorsque la mort eut été prononcée, il demanda le sursis. Convaincu de l'impossibilité d'obtenir justice des assassins de septembre, dont le point d'appui était dans l'assemblée, il proposa, le 8 février 1793, de rechercher les auteurs et les provocateurs de ces abominables journées, et de cesser les poursuites dirigées contre ceux qui en avaient été les instrumens obscurs. Il s'éleva fortement contre les événemens des 31 mai, 1er et 2 juin de la même année, et protesta, le 6 juin, avec 71 de ses collègues, contre les violences exercées sur la convention. Lorsque, le 13 juin suivant, le décret d'accusation fut proposé contre Buzot, Pétion et les victimes les plus recommandables de la proscription, Bailleul osa demander que cette mesure fut étendue au commandant général Henriot, qui l'avait exécutée et qui en était un des principaux auteurs. Forcé de fuir, pour échapper à l'arrestation, il se retira à Provins; mais il y fut bientôt découvert, dénoncé, chargé de fers, traîné à Paris, conduit devant le comité de sûreté générale, et enfermé à la Conciergerie, où il était destiné à partager le sort de ceux de ses collègues qui allaient périr sur l'échafaud. L'instruction était déjà commencée contre Bailleul par l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, quoiqu'aucun décret d'accusation n'eût été prononcé contre lui, lorsqu'il s'adressa à la convention et réclama contre cette violation de toutes les formes. La convention fit droit à sa demande et ordonna qu'il serait sursis à toute poursuite à son égard. Après l'exécution de Brissot et de ses malheureux amis, Bailleul demeura plusieurs mois à la Conciergerie, et alla rejoindre ensuite, dans la prison du Luxembourg, quelques-uns de ses collègues, arrêtés le 3 octobre, dans le sein de la convention, sur le rapport d'Amar, pour la protestation du 6 juin précédent,

et distribués dans les différentes prisons de Paris. Comme il connaissait bien les dispositions des comités et celles de Robespierre, il ne vit pas dans la mort de ce dernier, le terme des malheurs publics, et en cela il était loin de se tromper. Les Billaud et les Collot, rivaux de tyrannie avec Robespierre, et plus barbares que lui, tenaient encore, dans le comité de salut public, le sceptre du gouvernement révolutionnaire. Réunis aux Amar, aux Vadier et à quelques autres membres du comité de sûreté générale, ils avaient voulu, plus d'une fois, faire mettre en jugement, devant le tribunal révolutionnaire, les 73 députés arrêtés le 3 octobre; Robespierre seul s'était constamment opposé à la mort de ses collègues, dans des vues dont nous sommes loin toutefois de faire honneur à son humanité. Ces faits, universellement ignorés, mais qui ne l'étaient pas de Bailleul, ne justifiaient que trop ses craintes, car il ne pouvait prévoir encore quelle serait l'issue des événemens, ou plutôt, tout lui annonçait que cette issue serait fatale. En effet, peu de jours après la mort de Robespierre, Barrère s'était présenté à la tribune de la convention et avait proposé, au nom du comité de salut public, de continuer Fouquier-Tinville dans ses fonctions d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire !! Une telle audace dévoilait assez les vues ultérieures du comité, et prouvait, jusqu'à l'évidence, qu'en renversant le tyran, il avait prétendu se réserver l'héritage de la tyrannie. Quoi qu'il en soit, rendu à la liberté et rappelé dans le sein de la convention par un décret du 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), Bailleul s'empressa de demander le rapport des décrets de mise hors la loi rendus contre les proscrits du 31 mai, et le retour dans l'assemblée de ceux d'entre eux qui avaient survécu à ces décrets funestes. Oubliant ses ressentimens personnels, et distinguant, de l'enthousiaste politique, le grand homme dont le génie et les talens honorent son pays, il demanda, de concert avec Chénier, et fit décréter la mise en liberté de David (*voy.* David), qu'un propos imprudent, tenu dans l'assemblée quelques instans avant que Robespierre fut décrété d'accusation, avait fait arrêter à la suite des événemens des 9 et 10 thermidor (27 et 28 juillet 1794). Bailleul ne se prononça pas avec moins de force contre le jugement du nouveau tribunal révolutionnaire qui, en condamnant Carrier et deux des membres du comité révolutionnaire de Nantes, venait d'acquitter le reste de ce comité de bourreaux. Le 22 pluviôse an 3 (10 février 1795), il proposa de charger les comités d'examiner *s'il y avait eu tyrannie dans le gouvernement avant le 9 thermidor*. Le 29 ventôse, même année (19 mars), il demanda que l'on mit un terme au régime provisoire, et rappela à l'ordre Lecointre de Versailles qui s'égarait dans une pompeuse apologie du 31 mai, et qui voulait que l'on mit en activité le prétendu code constitutionnel de 1793. Quatre jours après l'insurrection du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il provoqua l'arrestation de Duhem, Choudieu, Châles et autres députés, dénoncés dans le rapport de Pémartin sur les troubles de germinal. Elu, le 17 messidor an 3 (5 juillet 1795), membre du comité de sûreté générale, il proposa, le 8 thermidor suivant (26 juillet), de créer une commission extraordinaire pour prononcer sur le sort des anarchistes arrêtés depuis le 12 germinal (1er avril), et dont le nombre était si considérable, que les prisons pouvaient à peine les contenir. Un assez long intervalle s'écoula dans cette lutte du pouvoir et de l'anarchie, qui ne fut véritablement vaincue que le 4 prairial an 3 (23 mai 1793), lorsqu'à la suite des événemens du 1er de ce mois (20 mai), la force armée des sections de Paris, réunie aux meilleurs citoyens et aux jeunes gens de la capitale, se porta dans les faubourgs, les désarma, saisit ceux d'entre leurs chefs qui s'apprêtaient à la résistance, et délivra ainsi la convention qui venait

elle-même de faire justice de ceux de ses membres qui conspiraient depuis long-temps contre elle. Après s'être élevé, le 3 fructidor an 3 (20 août 1795), contre le projet de réélire les membres de la convention au prochain conseil des cinq-cents, Bailleul se prononça avec force, le 11 vendémiaire an 4 (3 octobre 1795), contre la faction qui prétendait s'opposer à l'exécution du décret qui ordonnait cette mesure. Devenu membre du conseil des cinq-cents, organisé par la constitution de l'an 3 (fin de 1795), Bailleul y parut souvent à la tribune, s'y exprima toujours en ennemi des factions qui ne cessaient de se disputer le pouvoir, et signala le parti royaliste qui commençait alors à proscrire indistinctement, sous le nom devenu bannal de *jacobins*, tous les hommes qui, à quelqu'époque que ce fut, avaient aimé la liberté et servi la révolution. Lorsque la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) eut assuré la victoire du gouvernement directorial sur cette faction, Bailleul publia un écrit intitulé : *Déclaration à mes commettans;* il y expliquait les motifs qui avaient dirigé sa conduite au milieu des événemens qui venaient de se passer, et les causes de ces événemens. Le 20 fructidor (6 septembre), il demanda au conseil des cinq-cents, siégeant provisoirement dans la salle de l'Odéon, la déportation des députés qui avaient pris une part plus active aux projets dirigés contre le directoire, et celle de plusieurs propriétaires et rédacteurs de journaux. La vérité ne permet pas de taire que les noms de plusieurs citoyens chers à l'honneur, à la patrie et à la liberté, se trouvaient inscrits sur ces listes fatales, qui devinrent, pour un grand nombre d'entre eux, des tables mortuaires. Le 27 nivôse an 6 (16 janvier 1798), Bailleul proposa d'ériger, au milieu de la salle des séances du corps-législatif, une colonne qui perpétuât le souvenir de cette journée, comme si, dans les discordes civiles, le triomphe des partis n'était pas également le deuil de la patrie. Lorsqu'en l'an 6 (1798), on fut menacé de voir l'anarchie s'emparer des élections de la capitale, comme elle venait de s'en rendre maîtresse dans un grand nombre de départemens, Bailleul fut nommé rapporteur de la loi du 22 floréal de cette année (11 mai 1798), qui excluait du corps-législatif, des députations entières. Il est aisé de voir, par tant d'atteintes portées à la constitution de l'an 3, que cette constitution n'existait déjà plus. Le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), la proscription avait frappé à-la-fois les conseils et le directoire; le 22 floréal an 6 (11 mai 1798), le directoire l'étendit sur la représentation nationale; le moment était arrivé où la représentation nationale, à son tour, allait anéantir la puissance directoriale. Cet événement eut lieu le 30 prairial an 7 (18 juin 1799); les directeurs Réveillère-Lépaux, Merlin et Treilhard furent contraints de donner la démission de leurs fonctions à la suite d'un mouvement préparé, excité et exécuté par l'anarchie qui, depuis ce moment jusqu'au jour où Bonaparte, de retour d'Egypte, s'empara du pouvoir, demeura unique maîtresse du champ de bataille que personne ne songeait plus à lui disputer. Après la révolution du 30 prairial, Bailleul cessa de paraître au conseil; il resta pendant un an étranger aux affaires publiques, et ne reparut sur la scène politique que, lorsqu'après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé membre du tribunat. Il ne fit pas long-temps partie de ce corps. Bonaparte qui ne voyait dans le tribunat qu'une fraction du conseil-d'état, trouva fort mauvais qu'on se permit de désapprouver, au Palais-Royal (*) ce qu'il avait décidé aux Tuileries, et se débarassa des opposans en les *éliminant*. Après cette disgrace, Bailleul reprit, pendant quelques instans les fonctions d'avocat par lesquelles il avait commencé sa carrière; il fut ensuite nommé directeur des droits réunis dans le département de la Somme, et conservait encore cette

(*) Le tribunat tenait ses séances dans ce palais.

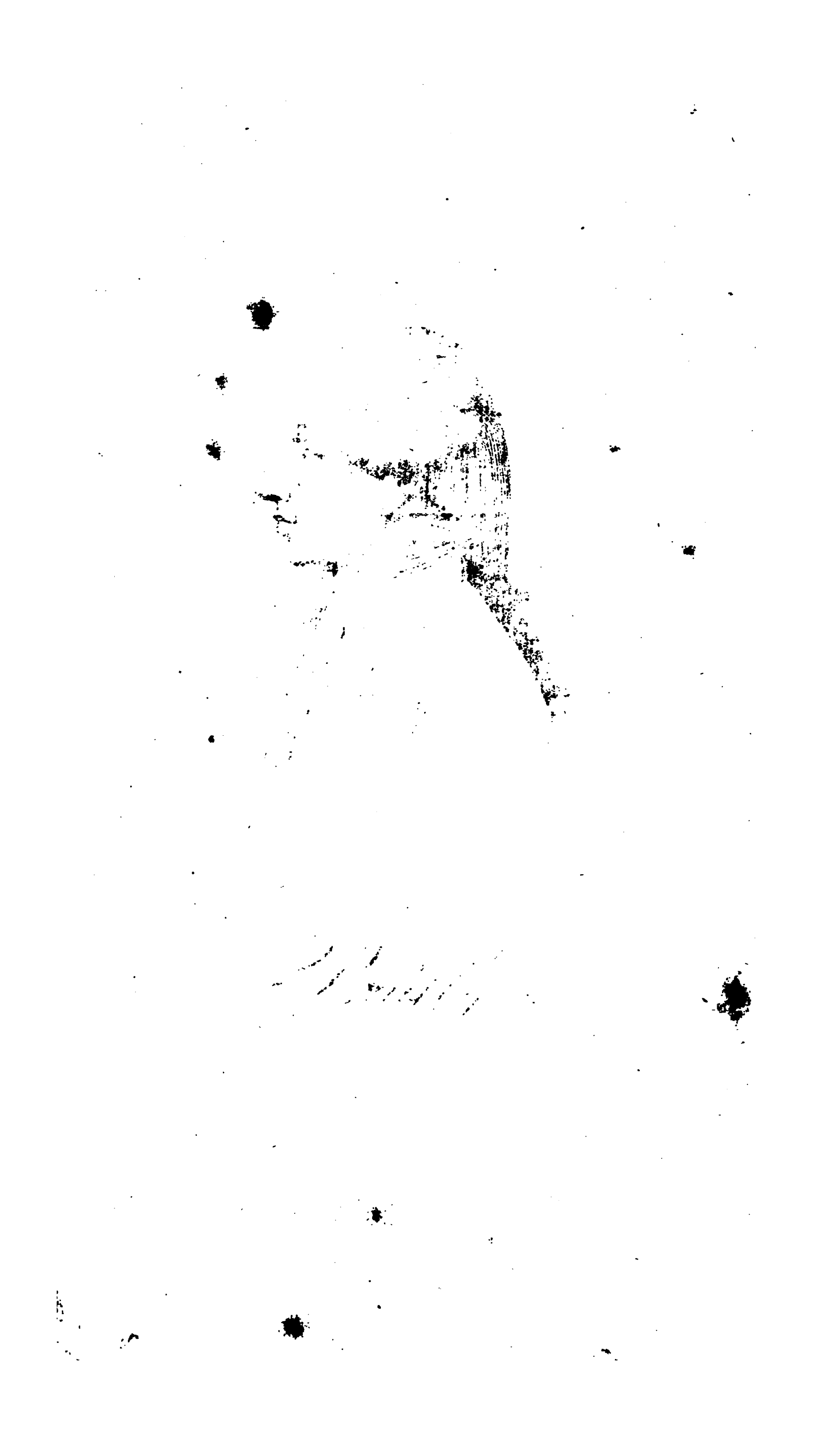
place en 1815. Il a publié, en 1816, un ouvrage intitulé : *De la richesse et de l'impôt*.—Son frère, *Antoine*, est imprimeur-libraire à Paris, et propriétaire du *Journal de Commerce* qui vient de réunir ses intérêts à ceux du *Constitutionnel*, supprimé depuis peu, par une décision du conseil des ministres français, dont il a encouru l'indignation, pour avoir traduit de l'allemand le nom d'une fleur qui s'appelle : *Ne m'oubliez pas*.

BAILLOD (Le Baron), maréchal-de-camp, entra au service militaire avec le grade de chef de bataillon d'état-major, fut nommé adjudant commandant et officier de la légion d'honneur, le 4 mars 1807, et parvint au grade de général de brigade, le 11 juillet de la même année. Le 23 novembre 1813, l'empereur signa son contrat de mariage avec Mlle Guiard. Vers la fin de janvier 1814, il fut appelé au commandement du département de la Manche, et dans le mois de mai 1815, le comte de Lemarrois, commandant supérieur des 14e et 15e divisions militaires, l'avait choisi pour sous-chef d'état-major.

BAILLON aîné (JEAN-ANTOINE-JOSEPH), habitant du Quesnoy, fut choisi, en l'an 7 (1799), par l'assemblée électorale du département du Nord, pour représenter ce département au conseil des anciens. Il eut assez de prudence pour n'épouser aucun des partis qui se disputaient la puissance. Après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé de nouveau membre du corps-législatif et ne cessa d'en faire partie qu'en 1807; le 8 mai 1811 le sénat l'élut député. M. Baillon a été maire du Quesnoy pendant plusieurs années, et remplissait des fonctions municipales dans ce pays au commencement de la révolution.

BAILLOT (PIERRE), naquit, en 1770, à Passy près de Paris, où son père, avocat, avait établi une maison d'éducation, qu'il fut obligé de quitter en 1784. Nommé, à cette époque, procureur du Roi à Bastia, Baillot le père emmena avec lui sa famille; mais, à peine arrivé en Corse, il mourut, et laissa sa veuve dans une situation très-pénible. Boucheporn, intendant de l'île, se chargea de l'éducation du jeune Baillot, et le fit voyager avec son propre fils. Baillot séjourna long-temps à Rome, où il eut pour maître de violon Polani, disciple de Tartini. Il revint à Paris en 1790, et Viotti, frappé de la perfection de son jeu, lui offrit une place dans l'orchestre du théâtre de Monsieur, dont il était directeur. Baillot, qui ne voulait point embrasser la profession de musicien, préféra un emploi dans le ministère des finances, et l'obtint; mais, compris en 1795 dans de nombreuses réformes, il se vit obligé de recourir à son talent. Rode, professeur de violon au conservatoire, sollicitait un congé; Baillot fut choisi pour le remplacer par *interim*: mais le premier ayant prolongé son absence, Baillot fut confirmé l'un des trois professeurs. Il voyagea depuis en Allemagne, en Russie, et s'est enfin fixé dans sa patrie en 1809, où il est professeur à l'Ecole royale de musique. Ce musicien est, après Viotti et Rode, le meilleur exécutant que possède la France. Son jeu large et hardi se ressent de l'école de son maître. Il excelle sur-tout à rendre les compositions pittoresques et originales de Viotti. On lui doit les *Méthodes de violon et de violoncelle*, approuvées par le conservatoire, ainsi que plusieurs œuvres de *duos*, *trios* et *concertos*.

BAILLY (JEAN-SYLVAIN), fils de Jacques Bailly, peintre et garde des tableaux du roi, mort en 1768, fut le premier président de l'assemblée nationale constituante, le premier maire de Paris, et naquit dans cette ville le 15 septembre 1736. Il occupait, avant la révolution, la place de garde honoraire des tableaux du roi; et était membre de l'académie des sciences, de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres. Destiné, dès sa jeunesse, à la peinture, son goût et ses dispositions naturelles le portèrent vers la littérature dra-





Bailly.

matique. Il composa quelques tragédies qui n'ont jamais vu le jour, et il est probable que le peu de succès qu'il obtint dans les lectures particulières qu'il en fit, ne contribua pas peu à lui faire abandonner une carrière pour laquelle il n'était pas fait. Une circonstance décida de sa vocation à venir; ce fut la rencontre de l'abbé de Lacaille, astronome illustre, dont l'amitié, les leçons et l'exemple inspirèrent à Bailly le goût le plus vif pour l'astronomie. Il s'attacha avec une telle ferveur à l'étude de cette science que, dès 1762, il présenta à l'académie des sciences un mémoire dans lequel il avait recueilli un nombre considérable d'observations, calculées sous la direction de ce grand maître. Dès ce moment, ses travaux et sa réputation s'augmentèrent dans une proportion égale, et, lorsqu'en 1763, l'abbé de Lacaille vint à mourir, Bailly lui succéda dans cette académie. Nous ne suivrons pas ce grand homme dans cette longue carrière de gloire à laquelle la littérature ne fut cependant jamais tout-à-fait étrangère; quoiqu'elle n'était plus, depuis long-temps, le but principal de ses travaux, il n'avait point cessé de s'en occuper, comme s'il eût prévu qu'elle dût devenir un jour un des titres les plus solides de sa renommée. Il concourut pour l'éloge de Charles V, proposé par l'académie française, obtint une mention honorable, et composa plusieurs autres ouvrages de ce genre. L'application qu'il fit, en 1775, de la littérature aux sciences, lui indiqua la véritable nature de son talent. Le premier volume de son *Histoire de l'Astronomie*, où se réunissait, à la correction et à l'élégance du style, une chaleur difficile à introduire dans de pareils sujets, obtint un grand succès dans le monde savant. Les quatre volumes qui furent publiés dans les années suivantes, fixèrent ce succès, que la discussion qui s'éleva entre Voltaire et l'auteur rendit plus universel et plus brillant. Voltaire, d'accord avec une opinion embrassée par un grand nombre de savans illustrés par de profondes recherches sur l'Inde, considérait les Brames comme les premiers inventeurs des arts et des sciences; Bailly, au contraire, établissait un système neuf, et rapportait cette origine à un peuple primitif qui aurait disparu, par l'effet de quelque catastrophe, sans laisser de trace de son existence. Ce fut à la suite de cette discussion, et dans le dessein de l'éclaircir, qu'il publia ses *Lettres sur l'origine des sciences et sur l'Atlantide de Platon*; il importe de ne pas séparer cette composition de son grand ouvrage. L'*Histoire de l'Astronomie indienne et orientale*, avait besoin d'une suite, Bailly la lui donna dans l'*Histoire de l'Astronomie moderne*: il s'est montré, dans ce dernier ouvrage, écrivain aussi solide que fécond et brillant; admirateur aussi sincère qu'éclairé des grandes découvertes, et juge aussi impartial de ses contemporains qu'il était facile de l'être à un homme aussi supérieur. Cette production ouvrit à Bailly les portes de l'académie française, où il fut reçu à la place du comte de Tressan, le 26 février 1784; enfin, l'année suivante, l'académie des inscriptions, qui devait cette honorable distinction aux recherches précieuses dont il avait enrichi son ouvrage sur l'astronomie indienne et orientale, le choisit pour l'un de ses membres, après avoir été nommé par le roi membre d'une commission chargée d'examiner la doctrine de Mesmer sur le magnétisme. Le soin de faire un rapport sur la construction des hôpitaux lui fut confié par l'académie des sciences. Bailly montra autant de mesure et de pénétration dans l'examen de la première de ces questions, que d'humanité, d'élévation dans ses vues, et de profondes connaissances dans la discussion de la seconde. Il était alors environné d'une considération universelle, et ne la devait pas moins à son caractère personnel, qu'à ses travaux nombreux, et à l'avantage que le seul Fontenelle avait obtenu avant lui, d'appartenir aux trois premiers corps savans et littéraires de la France. Nous touchons maintenant à cette époque

qui, en ajoutant un nouvel éclat aux vertus et à la renommée de Bailly, empoisonna sa vie, jusque-là si fortunée et si paisible, commença ses malheurs et se termina pour lui, par une de ces épouvantables catastrophes que les nations, entraînées un moment dans le gouffre de l'anarchie, devraient expier par des siècles de regrets et de deuil. Il eut l'honneur d'être nommé, en 1789, par les électeurs de Paris, premier député du tiers-état aux états-généraux, et fut élu président de la chambre du tiers, d'après la démission de M. d'Ailly qui n'occupa le fauteuil que deux jours dans cette chambre. Lorsqu'elle se fut constituée en assemblée nationale et que les deux premiers ordres se furent réunis à elle, M. Bally conserva cette dignité; c'est ainsi qu'il fut regardé depuis, à juste titre, comme le premier des présidens de l'assemblée nationale. La diversité des partis a fait considérer, sous un aspect bien opposé, cette célèbre séance tenue spontanément au jeu de paume, le 20 juin 1789, et où les représentans de la nation, jurèrent, sous la présidence de Bailly qui réclama l'honneur de prêter le premier le serment, de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Il est certain que si cette journée est jugée sur quelques-unes des conséquences de la révolution, conséquences déplorables et qu'il était impossible de prévoir alors, il sera difficile de l'absoudre; mais si l'on ne voit en elle que ce que la postérité y verra elle-même, c'est-à-dire, un grand peuple stipulant pour son honneur, ses droits et sa liberté, appelé par son monarque à les défendre, et soutenant contre le despotisme de quelques ministres et les orgueilleuses prétentions de quelques privilégiés, une lutte dont il ne pouvait sortir victorieux que par une inébranlable fermeté et une audacieuse résistance à l'oppression; qui donc, nous n'hésitons pas à le demander, osera condamner ce mouvement sublime qui plaça l'assemblée nationale à une hauteur où elle ne s'est malheureusement pas toujours maintenue? Nommé maire de Paris, le 16 juillet 1789, Bailly apporta dans cette place toutes les vertus de la vie privée, et le plus absolu dévouement au bonheur public; mais le temps n'était plus où ces qualités si rares suffisaient aux magistrats pour opérer le bien et conserver la confiance et le respect de la multitude. Exaltée jusqu'au délire, c'était déjà se montrer impopulaire que de ne pas partager ses premières fureurs. Delaunay, traîné à l'hôtel-de-ville, avait été immolé le jour même du 14 juillet; le sang de Flesselles coulait encore, lorsque le 16, les meilleurs citoyens décernaient à Bailly les honneurs de la mairie. Foulon et Bertier, vainement défendus par lui, venaient d'éprouver le même sort en rentrant dans Paris le 22 juillet. Il conçut, de ces premiers actes de barbarie, un chagrin qu'il ne dissimula point à ses amis, mais qu'il importait de ne pas laisser apercevoir à la multitude, déjà accoutumée à voir des traîtres dans tous ceux qui n'étaient pas complices de ses fureurs. Chargé, le 17 juillet, de présenter au roi, les clefs de Paris, lors de l'entrée de ce prince dans la capitale, il lui adressa, à l'hôtel-de-ville, un discours animé d'une noble éloquence, et rempli du dévouement le plus sincère pour le monarque. On a fait un crime à Bailly, de cette phrase de son discours, où faisant allusion à l'entrée d'Henri IV dans Paris, il disait à Louis XVI : « Henri IV avait conquis son peuple; aujourd'hui c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Qui ne voit, après ce qui s'était passé depuis quelques jours à Versailles et à Paris, et dans des circonstances aussi difficiles, qu'il n'y avait rien que de bienveillant et de respectueux dans ces expressions si souvent reprochées au maire de Paris! Mais ses discours, ses demarches, et ses plus nobles intentions étaient dès-lors empoisonnés par la haine. Cet homme accoutumé depuis si long-temps à porter ses réflexions sur les plus graves objets des méditations humaines

ne les dirigeait plus maintenant que sur le maintien de l'ordre social. C'était ainsi seulement qu'il se plaisait à répoudre aux accusations de ceux qui ne lui pardonnaient ni la présidence du jeu de paume, ni son élévation à la mairie. Epouvanté quelquefois des témoignages mêmes de la faveur populaire, il ne se faisait aucune illusion sur l'inconstance de cette faveur, et apercevait déjà, dans l'avenir, les factions qui s'apprêtaient à la lui arracher. Eminemment attaché aux principes d'une philosophie douce et conciliatrice, la nécessité la plus impérieuse put seule, lorsque le roi fut de retour de Varennes, le forcer de déployer au Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, toute la rigueur de la loi dirigée contre les attroupemens séditieux. Toutefois il importe de réduire, à leur juste terme, les exagérations des journaux du temps. Un petit nombre d'individus furent victimes de leur obstination coupable. Sur trois décharges de mousqueterie, faites après trois sommations de se retirer, les deux premières n'étaient que menaçantes; la dernière seule fut meurtrière; mais que l'on juge de la situation du maire de Paris; que l'on considère sur-tout qu'il ne donna d'ordre que de l'avis du corps municipal qui l'accompagnait et pressé, en quelque sorte, par l'indignation universelle. Une adresse avait été apportée sur l'autel de la patrie; elle demandait la déchéance de Louis XVI ou plutôt la république. L'assemblée nationale délibérait à quelques pas des rebelles; elle jouissait de toute la plénitude de sa puissance, que la force armée était chargée de défendre et de faire respecter; les factieux se répandaient en invectives, en imprécations, en menaces contre elle : était-il donc pour le premier magistrat du peuple un autre devoir que celui auquel Bailly sacrifia ses plus chères affections ? Nous ne le pensons pas; il ne le pensa pas lui-même, mais ce sacrifice lui coûta son repos; peut-être même eut-il la faiblesse de regretter la popularité apparente qu'il perdit depuis ce jour, et qu'il avait pendant deux ans, considéré comme la plus douce récompense de ses travaux, lors même que dans ses conversations journalières, il paraissait compter si peu sur sa durée. Les lumières de cette raison si haute, si éclairée, si supérieure, étaient dans une constante opposition avec les sentimens de son cœur. Suspect à la famille royale, odieux à la cour, plus odieux au peuple, il prit enfin, après de longs combats, une résolution forte et devenue désormais indispensable; il donna sa démission au corps municipal, le 19 septembre 1789. Toutefois sa prévoyance n'avait calculé que la moitié des dangers dont il était menacé; il était loin de penser encore que la perte de cette popularité, acquise par tant de dévouement et de travaux, fut un premier pas vers l'échafaud qui l'attendait; il céda néanmoins aux instantes prières du corps municipal, et consentit à rester chargé du fardeau des affaires, jusqu'aux premiers jours de novembre. Ce fut seulement, à cette époque, qu'il se retira dans une maison de campagne située aux environs de Nantes. Après les événemens du 10 août, il commença à craindre de n'y point être à labri des dangers que son nom, sa réputation et ses services mêmes, allaient multiplier autour de lui; il pensait qu'en se rapprochant du centre du gouvernement, quel qu'il fut, il trouverait plus de protection; il se détermina donc à écrire à M. de Laplace, alors retiré à Melun, département de Seine-et-Marne, pour lui demander s'il pouvait se rendre avec sûreté dans cette ville, et y vivre oublié. M. de Laplace, après avoir pris, à cet égard, toutes les informations nécessaires, lui manda qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il exécutât son projet; que le département était tranquille; que rien n'annonçait qu'il dût cesser de l'être, et qu'il lui offrait de partager avec lui la maison qu'il habitait, jusqu'à ce qu'il pût la lui abandonner toute entière, ayant lui-même le projet de se retirer dans une autre

campagne, à peu de distance de celle qu'il occupait en ce moment. Les incertitudes inséparables d'une pareille situation, les renseignemens à prendre, les correspondances qu'ils rendaient nécessaires, durèrent assez longtemps et la marche des événemens était rapide et impérieuse. La journée du 31 mai, qui devait de plus en plus éloigner Bailly de la capitale, ou plutôt de la France, fut précisement ce qui le décida à se rapprocher plus promptement du centre de toutes les tempêtes. M. de Laplace, qui ne voyait pas les événemens du même œil que son ami, éprouvait pour lui-même les plus vives craintes, et ces craintes furent portées au plus haut point, lorsqu'une armée révolutionnaire fut créée peu de mois après le 31 mai. Des détachemens de cette armée de brigands se répandirent dans les campagnes et portèrent par-tout la terreur et la mort. Il en arriva un à Melun, au moment même où Bailly y était attendu; M. de Laplace, ne perdit pas un moment pour l'en instruire, lui faire connaître les dangers nouveaux et imminens dont il serait menacé, et l'engager à ne point venir; mais une fatalité irrésistible semblait entraîner le malheureux Bailly à sa perte. Toutes ses dispositions avaient été faites pour quitter Nantes; les dangers qu'il apercevait pour lui à prolonger son séjour, étaient les seuls dont son imagination fût frappée; il reçut les lettres de M. de Laplace, ne changea rien toutefois à ses résolutions et se mit en route pour Melun. Il arrivait à peine dans cette ville, et déjà un des soldats de cette effroyable armée l'avait reconnu; son nom devint le signal d'une émeute. Traîné à la municipalité, il y montra ses passe-ports, et l'ordre de le mettre en liberté venait d'être donné par M. Tarbé des Sablons, maire de Melun, qui employa, pour sauver l'illustre prisonnier, tous les efforts dont le courage et la vertu sont capables, lorsque la multitude s'opposa avec fureur à ce que cet ordre fut exécuté. Tout ce qu'on put obtenir d'elle, fut que Bailly serait gardé dans sa propre maison, jusqu'au retour des réponses du comité de sûreté générale auquel on allait écrire à l'instant. Depuis plusieurs mois, le nom du maire de Paris était voué à la proscription dans les journaux de l'anarchie. Ils demandaient sans cesse sa tête et celle de Lafayette. L'une de leurs proies leur était échappée; mais ils se promettaient bien de désaltérer leur soif dans le sang de l'autre. Les réponses si impatiemment attendues de Paris, arrivèrent enfin dans les premiers jours d'octobre. Le comité de sûreté générale ordonnait l'envoi immédiat de Bailly à la prison de la Force; il y demeura peu de jours. Sur quelques papiers relatifs aux événemens du Champ-de-Mars, en juillet 1791, qu'on prétendit être signés de lui, et qui, disait-on, venaient d'être découverts dans les cartons de l'hôtel-de-ville, l'ordre fut donné de le transférer sur-le-champ à la Conciergerie. Dès ce moment, il ne se fit aucune illusion sur le sort qui lui était réservé, et toutefois il lui était impossible d'en prévoir toute l'horreur! Appelé comme témoin, dans le procès de l'infortunée Marie-Antoinette, il déploya, dans cette circonstance, une fermeté admirable, et témoigna à cette princesse, dont la dernière heure allait sonner, un respect qui en imposa à leurs communs ennemis. Tous deux, sur le seuil de l'éternité, semblaient, même en répondant aux questions de leurs assassins, se considérer déjà comme étrangers aux intérêts de la vie. Ce ne fut point en témoin que Bailly fut interrogé, ce fut en criminel; chaque demande qui lui était adressée, n'était qu'une accusation nouvelle, non moins dirigée contre lui-même que contre la reine dont on prétendait prouver la complicité avec lui. L'infortunée, à la suite du plus exécrable jugement, monta sur l'échafaud le 25 vendémiaire an 2 (16 octobre 1793); Bailly l'y suivit à moins d'un mois de distance. Appelé en jugement, le 20 brumaire an 2 (10 novembre 1793), on lui répéta les questions qu'on lui avait faites lors du procès de

la reine ; on lui en adressa, pour la forme, quelques autres relatives aux événemens du Champ-de-Mars, en juillet 1791. Ses réponses furent vraies, précises, fermes ; il était dévoué. Enfin, le 22 brumaire, après deux jours de débats, son jugement de mort lui fut prononcé ; il l'entendit sans en être ébranlé ; et comme si les monstres qui l'assassinaient eussent voulu lasser son courage, ils environnèrent ses derniers momens de tout ce qui pouvait les rendre plus horribles. Le drapeau rouge fut attaché derrière la charrette qui le conduisait au supplice ; un groupe de scélérats, rugissant autour d'elle, formait l'effroyable cortége. L'échafaud, au lieu d'être dressé sur la place de la révolution (autrefois Louis XV), lieu ordinaire des exécutions, l'avait été, par une barbarie recherchée, au milieu du Champ-de-Mars. Le temps était froid ; une pluie froide tombait dès le matin. Le long trajet de la Conciergerie au lieu de l'exécution, avait affaibli les forces du noble vieillard, dont l'ame conservait toute son énergie. Il arrivait au pied de l'échafaud, lorsque les voix de quelques cannibales se font entendre ; elles demandent que l'échafaud soit changé de place : « Le sang d'un si grand criminel, disent-elles, souillerait le champ de la fédération. » Les exécuteurs obéissent ; l'échafaud, démoli pièce à pièce, est reconstruit à quelque distance, hors du Champ-de-Mars et sur le rivage de la Seine. Pendant ces affreux apprêts, Bailly demeure exposé à tous les outrages de la horde sanguinaire qui l'entoure ; on lui crache au visage, on le frappe avec des bâtons, on lance des pierres sur lui ; presque nud, un tremblement convulsif agite ses membres engourdis par la pluie glacée qui vient de redoubler ; ce nouveau tourment de leur victime est aperçu des assassins ; « Tu trembles Bailly ? dit l'un d'entre eux. C'est de froid, répond l'homme juste, » et ces paroles sont les dernières qui sortent de sa bouche ; il s'évanouit quelques momens après, et n'est rappelé au sentiment, que lorsque ramené au pied de l'échafaud qui vient d'être relevé, le vêtement jeté sur ses épaules est brûlé par le drapeau rouge enflammé, qu'on promène autour de lui, et qu'une cruauté nouvelle fixe longtemps sous son visage. Un seul cri lui échappe alors, il demande que la mort mette fin à son supplice. Rassasiés de barbarie, les monstres exaucent enfin sa prière ; on le fait descendre de la charrette : arrivé au pied de l'échafaud, il y rassemble ses forces, en monte les degrés d'un pas ferme, et semble défier, dans les bras de la mort, la haîne désormais impuissante de ses féroces ennemis. Il meurt enfin !!... Bailly était d'une haute stature, sa physionomie allongée était plus froide qu'expressive, ses traits avaient de la noblesse et annonçaient la méditation, son caractère naturellement sérieux était susceptible des émotions de la sensibilité ; mais le calme, l'étude, la pensée, étaient l'état habituel de son esprit et de son ame.

BAILLY DE JUILLY (Edme-Louis-Barthélemy), député à la convention nationale, né à Troyes, département de l'Aube, en octobre 1760, commença sa carrière par professer la rhétorique au collége de Juilly ; il était, quoique laïc, attaché à la congrégation de l'oratoire. Quels que fussent les services rendus aux lettres par ce corps enseignant dont la tradition était demeurée si pure et d'où étaient sortis tant d'hommes illustres, il fut frappé de l'anathème général et confondu dans la proscription commune. Bailly se fit recevoir, en 1790, avocat au parlement de Paris, fut nommé, l'année suivante, administrateur du département de Seine-et-Marne, et député, en septembre 1792, par ce département à la convention nationale. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention, et le bannissement deux ans après la paix, et le sursis. Quoique M. Bailly n'ait, en aucune circonstance, montré un grand caractère, cette justice doit lui être rendue, qu'il a constamment fait partie, depuis le 31 mai 1793 jusqu'au

9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), de cette minorité proscrite, qui siégeant encore dans la convention, avait cependant cessé de prendre part à ses actes. Quelques mois après la mort de Robespierre, M. Bailly, envoyé en mission à Strasbourg, éloigna de toutes les places les agens de la tyrannie qui venait d'être renversée. Le 1er prairial an 3 (20 mai 1795), au milieu des cris de proscription de la plus vile populace, et des poignards levés sur tous les députés fidèles, M. Bailly remplaça dans les fonctions de la présidence, le vénérable député Vernier, que son grand âge et la fatigue avaient forcé d'abandonner le fauteuil. Nommé ensuite l'un des secrétaires de la convention, Bailly en fut bientôt après élu président. Lorsqu'en fructidor de la même année (août 1795), Dubois de Crancé dénonça à la convention les progrès de la réaction royale. Bailly, qui ne crut pas ces dangers aussi imminens qu'ils l'étaient peut-être en effet, combattit fortement son collégue et s'adressant aux députés de la montagne, qui applaudissaient avec transport au discours de Dubois, il leur dit : « Messieurs de la ci-devant montagne vous n'êtes pas encore les maîtres. » Nommé membre du comité de sûreté générale, il s'opposa à toutes les mesures qui tendaient à frapper de proscription, des classes entières de citoyens, vota, le 19 fructidor an 3 (5 septembre 1795), contre l'arrestation des prêtres appelés réfractaires et annonça que le comité avait donné aux frontières l'ordre d'arrêter les déportés qui rentraient. Passé, avec les deux tiers conventionnels, dans le conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité de la constitution dite de l'an 3 (1795), Bailly parut s'y lier étroitement avec les membres les plus influens de la réunion de Clichy; ces liaisons furent sur le point de lui devenir funestes, lors des événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Inscrit, après cette journée, sur la liste de déportation, son collégue Malès eut l'heureuse inspiration de le présenter comme prêtre *assermenté et marié*, quoiqu'il ne fut rien de tout cela ; ce stratagème sauva Bailly, qui d'ailleurs, par la douceur de ses mœurs, ne pouvait avoir dans le conseil aucun ennemi personnel. Nommé de nouveau, par son département, membre du corps-législatif, en 1798, Gauran, son collégue, l'attaqua vivement comme un *royaliste échappé à la déportation de fructidor*. La révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799) le porta à la préfecture du département du Lot. Il fut, presqu'en même temps, nommé membre de la légion d'honneur, et obtint, quelques années après, le rang d'officier dans cette légion. Des dénonciations élevées contre quelques employés des bureaux de la préfecture du Lot, relativement à la conscription, ayant été adressées, en 1813, au ministère de l'intérieur, M. Bailly, dont la délicatesse et la probité sont hors de tout soupçon, ne parut cependant pas tout-à-fait exempt de reproches, pour avoir mal placé sa confiance. Le gouvernement, que les circonstances rendaient plus que jamais ombrageux et inflexible sur ces matières, ne fit aucune attention à sa justification et le remplaça par M. Petit du Verger. Depuis cette époque M. Bailly s'est retiré à la campagne ; il y fait son séjour le plus habituel, et s'occupe beaucoup, au sein d'une nombreuse famille, de l'éducation de ses enfans.

BAILLY (Nicolas), né vers 1756, à Charleville, département des Ardennes, exerça d'abord dans cette ville la profession d'avocat, et devint membre de la cour de cassation. Nommé substitut de l'accusateur public près la haute cour nationale de Vendôme, lors du procès de Babeuf, ce fut lui qui exerça véritablement les fonctions de cette place dont M. Viellard était titulaire, et que la faiblesse de poitrine de ce magistrat ne lui permettait pas de remplir. Il fut chargé, pendant les débats de cette affaire, d'établir l'accusation, de la soutenir et de prononcer le résumé. Il apporta tant d'énergie et de

zèle dans son ministère qu'il excita contre lui toute la fureur des accusés, qui l'interpellèrent souvent de la manière la plus insultante, pendant le cours des débats, et quelquefois même couvrirent ses discours de huées. M. Bailly fut nommé, le 10 janvier 1812, président du collége électoral de Mézières, département des Ardennes. Il adhéra, le 3 avril 1814, avec les membres du corps dont il faisait partie à la déchéance de Napoléon et de sa maison. Le roi le nomma, le 23 août suivant, officier de la légion d'honneur. Il se réunit à l'unanimité de ses collégues, et signa avec eux l'adresse qui fut présentée, le 25 mars 1815, à Bonaparte par le premier président Muraire, au nom de la cour de cassation. La puissance des baïonnettes ayant, trois mois après, replacé la maison de Bourbon sur le trône, il avoua en les signant, les principes de la déclaration présentée au roi par la même cour, et qui contenait l'expression du vœu et de la pensée de l'immense majorité des Français. Qu'on ne s'étonne point de nous voir revenir avec quelque étendue sur cet objet toutes les fois que les circonstances nous y ramèneront. C'est sur-tout dans un travail où l'on s'efforce de présenter les hommes tels qu'il sont, et non tels qu'il est de l'interêt des factions de les peindre, qu'il importe davantage de réhabiliter, aux yeux de l'Europe, l'opinion nationale de la France, qui, parce qu'elle a été long-temps enchaînée par des tyrans ou calomniée par des écrivains dont nous n'estimons pas assez le caractère pour les croire trompés, n'en est pas moins demeurée attachée invariablement à ce qu'elle demandait il y a vingt-six ans; également stable dans son amour pour une liberté sage, et dans une haîne profonde pour le despotisme, quels que soient son nom et ses couleurs.—BAILLY professeur suppléant à la faculté de droit de l'académie de Grenoble, signa la première adresse qui fut présentée à Bonaparte, à son retour en France; en voici un passage; nous pensons que si l'auteur eut adouci quelques-uns des traits de ce tableau, il éprouverait peu de contradictions sur les autres: « Les vingt-cinq années de combats livrés et de triomphes obtenus pour conquérir et affermir les droits imprescriptibles des peuples, furent regardés comme vingt-cinq années de révolte. Les mêmes droits ont été ravis ou méconnus; l'état déclaré propriété du chef; le vote législatif attribué exclusivement à l'extrême opulence; nos héros privés des récompenses acquises au prix de leur sang; les propriétés nationales menacées; la féodalité près de reprendre une nouvelle vie.....» —BAILLY, était président du tribunal de première instance de Lunéville, département de la Meurthe, lorsqu'en mai 1815, il fut député par ce département à la chambre des représentans. Cette chambre, à qui le temps seul a manqué pour accomplir de grands desseins, et qu'il faut bien se garder de juger sur les propositions impolitiques ou insensées de quelques-uns de ses membres, dont elle faisait une prompte justice, le nomma, le 30 juin de la même année, membre de la commission chargée de la visite des hôpitaux, où l'on transportait les militaires blessés sous les murs de Paris.

BAJOT, né à Paris en 1775, est sous-commissaire de la marine, et chef du bureau des lois à ce département; il a donné: *Revue de la marine française depuis son origine jusqu'à nos jours*, an 9 (1801), — *Discours sur les questions suivantes, proposées par l'académie de la Rochelle: quel est le genre d'éducation le plus propre à former un administrateur? jusqu'à quel degré les sciences et les lettres lui sont-elles nécessaires? quels secours l'administrateur et l'homme de lettres peuvent-ils et doivent-ils se prêter?* 1810, in-8; couronnée par l'académie de la Rochelle. — *Éloge de la paume et de ses avantages, sous le rapport de la santé*, Paris, 1806, in-8. — *Répertoire de l'administrateur de marine*, 1804, in-8. M. Bajot a concouru aux quatre derniers volumes du *Recueil des*

lois de la marine et des colonies. Il en a publié la suite dans un journal intitulé : *Annales maritimes et coloniales.* —BAJOT, maréchal-de-camp, fut nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Castel-Sarrazin, le 21 novembre 1810, et chevalier de Saint-Louis le 19 juillet 1814.

BALARD (Madame), née à Albi, a publié en 1810, sous le voile de l'anonyme, un poëme intitulé : *L'amour maternel*, vol. in-18, qui fut loué par les journaux, et que quelques personnes égalèrent, pour le mérite, à celui de M. Millevoye, sur le même sujet. Mme. Balard a donné, en 1814, une *Ode sur la restauration du trône de France*, in-8.

BALBATRE (CLAUDE), célèbre organiste, né à Dijon en 1723, fut, dès ses premières années, remis entre les mains de son oncle, organiste de la cathédrale de Dijon, et lui succéda dans cette place. Une mesquinerie de la part du chapitre lui ayant fait abandonner cette église, Balbâtre vint à Paris et obtint bientôt l'orgue de Saint-Roch, le meilleur de la capitale, d'où il passa à celui de la basilique de Paris. Il mit dans son jeu tant d'harmonie, d'expression et de chaleur qu'il devint le premier en son genre. Le 16 juillet 1777, lorsque Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, passait par Dijon, revenant de son voyage de Provence, Balbâtre, qui se trouvait dans cette ville, toucha le piano pendant le dîner qu'on offrit à ce prince, qui le devina à cause de son rare talent. C'est aussi à cet artiste qu'on doit la substitution du piano-forté au clavecin. Il mourut à Paris en 1799.

BALBI (JACQUES-FRANÇOIS-MARIE, marquis de Piovera, comte DE) né à Gênes d'une famille patricienne qui a donné plusieurs doges à cette république, était, en 1792, membre du petit conseil. Chargé de faire connaître à la cour de Vienne, à la suite des événemens du 10 août de cette année, les alarmes de la république de Gênes, relativement aux affaires de la France, il rapporta à sa patrie l'assurance du vif intérêt que prenait à elle la maison d'Autriche, et celle de ses secours, si les circonstances venaient à les lui rendre nécessaires. Lorsqu'à cette époque se forma, contre les excès de la révolution française, la première coalition des puissances européennes, M. Drake, ministre d'Angleterre près le doge et le sénat de Gênes, insista vivement pour déterminer cet état à accéder à la coalition dans laquelle le roi de Sardaigne venait d'entrer. M. de Balbi appuya la demande de M. Drake, mais avec cette réserve : « Que la république ne sortirait pas des limites d'une neutralité armée, et qu'elle se bornerait à interdire aux Français l'entrée de son territoire. » Le parti français, qui commençait à devenir puissant à Gênes, conçut un vif ressentiment de cette proposition, ne pardonna point au comte de Balbi de l'avoir soutenue, et lui en donna bientôt la preuve. C'était un usage maintenu de tout temps à Gênes, que celui de réélire aux trente places des magistrats connus sous le nom de *Viri probi*, les mêmes personnages qui les avaient occupées l'année précédente. L'époque de la réélection était arrivée; vingt-neuf magistrats furent réélus, M. de Balbi fut le seul à ne pas l'être. L'influence française venait de prouver tellement l'accroissement de ses forces par cette exclusion, que, prévoyant facilement dès-lors quel avenir était réservé à sa patrie, M. de Balbi ne jugea pas à propos d'en être témoin, et commença d'assez longs voyages qu'il termina, par une singularité assez remarquable, en s'établissant en France. Il n'eut pas lieu de se louer de la préférence qu'il avait accordée à ce pays pour y trouver un asile; le parti français, devenu tout puissant à Gênes, ou plutôt, et cette version nous paraît la plus vraisemblable, quelques révolutionnaires ardens, ennemis personnels de M. de Balbi, ayant appris qu'il avait fixé sa résidence à Paris, le dénoncèrent au gouvernement, et parvinrent à le faire enfermer pendant quelques temps, dans la prison de Ste-

Pélagie. Rendu à la liberté, après une captivité qui fut de peu de durée, le gouvernement n'en conservait pas moins contre M. de Balbi les impressions les plus défavorables, et ne cessait de le considérer comme dévoué aux intérêts britanniques, lorsque le conseil de quitter la France lui fut donné de manière à ne pas lui laisser le choix de prendre un autre parti. Il retourna en Italie, et y rentra en possession de la partie de ses biens qui n'avait pas été vendue, et qui était la plus considérable. Les haînes et les préventions s'étant calmées peu à peu, et les inquiétudes du gouvernement s'affaiblissant à mesure que sa puissance s'affermissait davantage, M. de Balbi quitta encore une fois l'Italie et vint habiter Paris.

BALBI (Caumont de La Force, comtesse de), fille de la marquise Caumont de La Force, attachée à l'éducation des enfans de France, fut présentée à la cour immédiatement après son mariage avec le comte de Balbi, noble Génois, cousin de celui dont il vient d'être parlé dans l'article précédent. Le comte de Balbi avait rencontré, vers 1770, mademoiselle de Caumont chez la princesse de Monaco, devenue, pendant l'émigration, princesse de Condé; il en était devenu passionnément amoureux, et avait demandé sa main qui lui avait été accordée. Il lui avait apporté en mariage une immense fortune, et elle avait obtenu elle-même, en considération de ce riche mariage, la place de dame d'atours de Marie-Joséphine de Savoye, mariée depuis peu à Monsieur. Mme de Balbi, alors dans les premières années de sa jeunesse, n'était pas régulièrement jolie, mais sa physionomie était très-expressive, très-attachante, et ses yeux étincelans; sa taille était surtout d'une élégance parfaite. Ces brillans avantages s'évanouirent presqu'en un moment; elle fut horriblement défigurée par une petite-vérole de la nature la plus malfaisante; cette disgrace ne sembla destinée qu'à faire ressortir avec plus d'éclat les charmes d'un esprit délié, brillant, souvent solide et toujours aimable, auquel la plus heureuse mémoire fournissait sans cesse les traits les plus ingénieux et les plus piquans. Tant de graces et d'esprit, dont elle avait hérité de sa mère, rendirent Mme de Balbi éminemment propre aux intrigues et aux manéges des cours. C'est ainsi qu'elle parvint, non-seulement à oublier elle-même, mais encore à faire oublier aux autres, par les dons qui lui restaient, les dons qu'elle avait perdus. Logée au château de Versailles, où sa place lui donnait un appartement, sa société se composait de ce qu'il y avait de plus aimable et de plus spirituel à la cour. Monsieur, si distingué lui-même par une rare instruction et par les qualités d'un esprit solide et cultivé, recherchait alors, avec empressement, des réunions qui lui offrissent des ressources toujours difficiles à trouver dans le monde, mais plus difficiles encore à rencontrer à la cour. Il entendit parler des assemblées de Mme de Balbi et souhaita d'y être admis. C'était ce qu'elle désirait le plus. Le salon et le boudoir rivalisèrent d'efforts pour captiver le prince. Quelques courtisans adroits se chargèrent de diriger la conduite de Mme de Balbi, et ne s'oublièrent pas dans la distribution des rôles. MM. de Jaucourt, oncle et neveu, le marquis et l'abbé de Montesquiou furent les habitués les plus fidèles du cercle de la nouvelle favorite, et trouvèrent, dit-on, dans les grands avantages que leur fortune recueillit de la bienveillance du prince, la récompense de leur zèle à servir les intérêts de la comtesse, dont les dépenses croissaient avec le crédit. On remarquait que celles de ses amis s'augmentaient dans une proportion égale, et qu'elle dépassèrent bientôt de beaucoup les traitemens dont ils jouissaient dans la maison de Monsieur, quoique ces traitemens fussent fort considérables; il fallut alors avoir recours à de nouveaux expédiens. On a dit que le comte de Balbi jouissait d'une im-

mense fortune ; on imagina de le faire interdire comme fou, et de faire donner à sa femme la tutelle de sa fortune. Ce plan, dont l'exécution ne rencontra presque point d'obstacles, eut tout le succès qu'on en avait attendu, et ceux qui en avaient donné l'idée, dissipèrent, en peu de temps, de concert avec la comtesse, un patrimoine dont on ne conserva au malheureux Balbi que ce qui était nécessaire pour subvenir à ses premiers besoins. Du moment où ces ressources furent épuisées, Mme de Balbi dut en chercher de nouvelles, et le jeu les lui offrit. La caisse du prince se ressentit plus d'une fois des prodigalités de la favorite ; mais l'ascendant de celle-ci était devenu irrésistible, et, pour la première fois, Monsieur, dont les dépenses personnelles étaient soumises à la plus rigoureuse économie, se trouva, à la suite d'une liaison où il n'avait cherché que d'aimables délassemens, entraîné dans des embarras financiers, que la révolution vint accroître, et qui, dans plusieurs circonstances, causèrent à ce prince de vifs déplaisirs. Lorsque, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le roi se décida à partir de Paris, Monsieur, accompagné du seul comte d'Avaray, se rendit à Bruxelles par une route différente (*voyez* AVARAY D'); Mme de Balbi, qui avait réglé son départ sur celui du prince, vint le retrouver dans les Pays-Bas, et tous deux se rendirent, presqu'en même temps, à Coblentz. Là, étaient successivement présentés à S. A. R. les personnes qui, depuis une année, avaient quitté la France, et celles qui la quittaient journellement. C'était une convenance admise, et en quelque sorte une étiquette d'obligation très-rigoureusement observée, lorsqu'on sortait de l'audience de Monsieur, de se présenter chez Mme de Balbi. La malheureuse campagne de septembre 1792 amena de grands changemens dans cette cour errante ; chacun se dispersa. Cependant le crédit de Mme de Balbi n'était plus le même ; les services que le comte d'Avaray avaient rendus à Monsieur ; la précipitation d'un départ qui n'avait pas été exempt de danger ; l'intimité et l'habitude qui étaient résultées de ces nouveaux rapports, en un mot une existence tout-à-fait nouvelle, avaient insensiblement dénoué une liaison dont il ne restait plus que les apparences ; et quoique à Coblentz Mme de Balbi n'eût pas encore été privée d'une seule des jouissances de l'amour-propre, elle sentait bien qu'elle touchait au moment où ces dernières jouissances allaient s'évanouir pour elle. Pendant son séjour dans cette ville, Mme de Balbi avait formé une liaison très-intime avec M. de Calonne, que les princes honoraient de toute leur confiance. De sots émigrés, et le nombre de ceux-ci était grand, arrivaient de leurs provinces, remplis de zèle, légers d'argent et bien convaincus que l'appui de M. de Calonne, dont ils avaient entendu parler depuis si long-temps, et celui de Mme de Balbi, qu'ils croyaient encore toute-puissante auprès de Monsieur, devaient les conduire à tout. On assure que, bien informés de ces bruits, le financier et la favorite résolurent d'en tirer parti et de mettre à un prix très-haut le crédit que quelques provinciaux voulaient bien leur supposer. Plusieurs absences qui eurent pour cause des voyages à Spa, fort maladroitement entrepris, lorsqu'il convenait sur-tout de ne pas abandonner la place, prouvèrent de plus en plus à Monsieur que la présence de Mme de Balbi ne lui était plus nécessaire ; elle eut lieu de s'en apercevoir à son retour, et jura de s'en venger. Lorsqu'après la retraite de septembre 1792, tout était dans une confusion épouvantable au quartier-général des émigrés, Mme de Balbi, dans l'intention de passer ensuite en Angleterre, se réfugia d'abord en Hollande. Elle y trouva l'aimable et brillant Archambault de Périgord, sortant à peine des bras de la jolie duchesse de Guiche et de la séduisante comtesse de Caumont. On assure que, dans le délire d'une vengeance dont elle fit peu de mystère, et qui dut, comme on peut en ju-

ger par la durée de cette liaison, se prolonger fort long-temps, elle *exigea* qu'il lui fit deux enfans. Cette aventure, divulguée dans le public, rompit jusqu'aux derniers rapports qui avaient existé entre Monsieur et Mme de Balbi, et laissa M. d'Avaray maître absolu du champ de bataille. La comtesse quitta enfin la Hollande et se rendit en Angleterre, d'où, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), elle courut toutes les chances d'un retour en France. Peu après être arrivée à Paris, elle alla s'établir dans son château de Brie-comte-Robert, où elle espérait que l'œil du gouvernement serait moins fixé sur elle; cette précaution lui réussit assez bien pendant quelque temps; cependant, sur le bruit de certaines intrigues auxquelles on prétendit qu'elle n'était pas étrangère, un ordre de Bonaparte l'exila à Montauban. La passion du jeu l'accompagna dans sa retraite; elle y établit une banque de jeu, dont la fortune de son beau-frère, M. de Lordat, fit les fonds, et vécut long-temps ainsi, laissant parler ses amis pour elle; ceux-ci ne cessaient de raconter les mauvais procédés du prétendant à son égard; l'extrême ingratitude dont on avait payé son dévouement, et l'éclat de sa rupture avec ce prince. Quoi qu'il en soit, Mme de Balbi était à Montauban, lorsqu'on apprit dans cette ville les nouvelles de la bataille qui venait d'être livrée sous les murs de Toulouse, entre le maréchal duc de Dalmatie (Soult), et le duc de Wellington; on fut instruit, presqu'en même-temps, des événemens de Paris, et du rétablissement de la maison de Bourbon. Mme de Balbi témoigna, dans cette circonstance, le plus généreux oubli de ses ressentimens et fit éclater des transports de joie d'autant plus honorables, que, d'après elle-même, il n'en était pas de plus désintéressés. Elle partit de Montauban, alla au-devant du duc de Wellington et de l'armée anglaise, et traversa Cahors escortée d'une foule de drapeaux blancs. Revenue à Montauban, elle fit les dispositions nécessaires pour se rendre à Paris; elle y arriva peu après. Quoiqu'elle n'ignorât pas que M. d'Avaray eût eu un successeur, elle compta encore sur son ancien ascendant et la puissance des souvenirs; mais elle fut bientôt désabusée. Sa présence à Paris, avait tellement effarouché le comte de Blacas, si jaloux de tout ce qui pouvait porter quelqu'atteinte à sa faveur, qu'elle reçut le *conseil* de ne point insister pour voir le roi. Ici s'arrête l'un de nos historiens; un autre ajoute : que Mme de Balbi, obligée de renoncer aux espérances qui l'avaient ramenée à Paris, repartit peu après pour la province; mais qu'elle en a été rappelée, à la fin d'août 1815 (près de deux mois après la seconde restauration), pour jouer le premier rôle dans une intrigue assez piquante, mais qui ne s'est point dénouée au gré de son auteur. Le roi, rentré dans la capitale le 8 juillet 1815, y était revenu seul. L'absence du comte de Blacas, que des inimitiés de cour, étayées sur des volontés puissantes, avaient fait charger à Rome d'une mission dont l'unique but était de le tenir éloigné de Paris, laissait dans l'intérieur du roi, accoutumé de la part de ce ministre, aux soins les plus affectueux, les plus dévoués, et dans lesquels personne ne pouvait le suppléer, un vide que rien n'avait comblé encore. Le président du conseil des ministres (c'était M. le prince de Talleyrand) se chargea, dit-on, de ce soin dans des vues qui ne paraissent pas avoir été tout-à-fait désinteressées. Persuadé qu'il était indispensable au maintien de son crédit, de rendre au roi un intérieur auquel ce prince était accoutumé depuis long-temps, et dont il n'était pas probable alors que la perte pût être réparée par aucune liaison nouvelle; persuadé sur-tout qu'il lui importait d'empêcher, à tout prix, le retour de M. de Blacas, et de s'assurer du dévouement le plus absolu de la personne qu'il destinait à occuper la place de ce favori; c'est sur

Mme de Balbi que M. de Talleyrand jeta les yeux pour servir ses nouveaux projets. Il parla au roi de l'ancien attachement de cette dame ; des sentimens qu'elle avait conservés pour S. M. ; du bonheur qu'elle trouverait à les lui exprimer elle-même ; en un mot, il plaida sa cause avec cette chaleur d'intérêt qu'il sait si bien mettre à tout ce qui lui est personnel. Le roi, moins touché que vaincu par les instances de M. de Talleyrand, consentit donc à revoir la comtesse de Balbi ; mais on assure que les résultats de deux visites convainquirent le ministre courtisan, de l'inutilité de ses efforts, et le décidèrent à abandonner un projet chimérique. Il quitta le ministère quelques semaines après. On ne connaît qu'un fils à Mme de Balbi (Armand); quelques démêlés avec la justice, l'ont forcé de passer en Amérique.

BALBO (Prosper comte de), l'un des hommes les plus distingués du Piémont et l'ami de tous ceux dont la gloire a le plus illustré l'Italie, fut envoyé, en 1796, à Paris par le roi de Sardaigne, pour y résider auprès du gouvernement de la république française. Présenté au directoire exécutif, le 10 frimaire an 5 (30 novembre 1796), il lui adressa un discours remarquable par l'expression des sentimens les plus élevés et les plus pacifiques; on y entendit sur-tout avec une extrême satisfaction, l'assurance donnée par l'ambassadeur, « que le roi son maître n'avait jamais été l'ennemi de la nation française; que le malheur des circonstances lui avait mis les armes à la main. L'amitié des deux états, continua-t-il, est posée sur des bases inébranlables : je suis chargé de la cultiver, afin de vous désabuser sur les procédés qui ont eu lieu à l'égard du dernier ambassadeur de France. » Personne n'était plus propre que le comte de Balbo, à cimenter l'heureuse intelligence qui venait de s'établir entre les deux gouvernemens. Barras, qui présidait alors le directoire, répondit à l'ambassadeur avec dignité, et toutes les apparences de la franchise. M. de Balbo entretint, pendant plus d'une année avec le gouvernement français, des relations qui furent long-temps bienveillantes. Entre autres communications de ce genre, il fut chargé de lui annoncer la naissance d'un fils de la duchesse d'Aoste. Cependant vers l'an 6 (1798), les affaires du Piémont prenaient, de jour en jour, une marche plus alarmante ; elles amenèrent, entre le directoire et l'ambassadeur, de vives explications. Des mouvemens séditieux se manifestaient sur tous les points de ce pays, et le gouvernement sarde, dès long-temps en garde contre les projets de la politique française, n'hésita pas à lui attribuer des troubles que la faiblesse de ses moyens et l'exaltation révolutionnaire des habitans ne lui avaient pas permis de prévenir et qu'il n'était plus en son pouvoir de réprimer. Déjà l'issue de ces troubles était ouvertement annoncée par les partisans de la France qui manifestaient, l'intention de chasser du trône la maison de Savoye et de réunir leur pays à cette république. Du moment où il ne fut plus possible à la cour de Turin de conserver aucune incertitude à cet égard, elle charga M. de Balbo, « de s'expliquer franchement avec le directoire français : de lui demander une notification positive de ses intentions, et de lui annoncer qu'en cas d'une agression nouvelle, ou de nouvelles menaces de la part des révolutionnaires piémontais, son souverain était décidé à abdiquer la couronne. » La réponse du directoire fut évasive ; mais les troupes sous les ordres du général Joubert, ne cessaient d'avancer et bientôt le sort du Piémont ne fut plus douteux. Lorsque le roi se retira en Sardaigne, M. de Balbo, partit pour l'Espagne. Les bienfaits de la révolution opérée en France un mois après que Bonaparte fut de retour d'Egypte, se firent sentir sur toutes les parties du territoire lié aux destinées de cet état ; M. de Balbo

revint en Piémont à cette époque, et fut, peu après, nommé par le gouvernement provisoire, ministre des finances du Piémont. La réunion de ce pays à la France et son érection en gouvernement général, ayant entièrement changé la forme de son administration, M. le comte de Balbo fut placé à la tête de l'académie; cet emploi le rendit à l'une de ses plus douces jouissances et le mit à portée de cultiver les goûts paisibles qui, pendant si long-temps, avaient fait le charme de sa vie. Le roi de Sardaigne, à son retour dans ses états, a conservé à M. de Balbo, en mai 1816, des fonctions pour lesquelles il est éminemment fait, et auxquelles nul autre ne réunirait au même degré les premiers de tous les titres : de grands talens et la confiance publique. M. de Balbo a fait des notes biographiques sur quelques-uns des hommes illustres de l'Italie; on sait aussi qu'il a depuis long-temps rédigé plusieurs mémoires sur des questions historiques d'un grand intérêt et qu'il a éclaircies. Si la modestie de ce savant s'est opposée, jusqu'à ce jour, à ce qu'il ait rendue publique cette partie de ses ouvrages, nous aimons à penser qu'un moment viendra où il croira devoir le sacrifice de cette modestie au vœu et à l'utilité de ses contemporains.

BALCARRAS (Alexandre-Lindray, comte de), né en Ecosse, comté de Fifeshire, d'une maison ancienne, servait, en 1777, en qualité de capitaine sous les ordres du général Burgoyne, et perdit son père dans la même année. Lorsque la paix, qui reconnut l'indépendance de l'Amérique anglaise, eut été signée, le comte de Balcarras revint en Europe et fut élu, en 1790, l'un des 16 pairs d'Ecosse. Chargé, en 1793, du commandement de Jersey afin d'établir, par cette île, des communications entre l'Angleterre et les départemens insurgés de l'Ouest, il l'était également de prendre, sur les divers points des côtes de Bretagne, tous les renseignemens qui devaient assurer le succès de l'expédition qu'on méditait alors sur ces côtes, et dont le commandement devait être confié à lord Moira. Le comte de Balcarras fut, à la fin de 1794, nommé lieutenant-gouverneur de la Jamaïque, et prit le commandement en chef de cette colonie au mois de mai suivant, lors du départ pour l'Europe, du général Williamson. Ce fut à cette époque qu'éclata l'insurrection des nègres marons qui voulaient s'affranchir et menaçaient d'une révolution semblable à celle qui avait dévasté St-Domingue. Il était, sans doute, du devoir du comte de Balcarras de réprimer ces tentatives et de maintenir l'ordre dans la colonie; mais les moyens qu'il songea à employer, pour y réussir, étaient barbares et couvriront sa mémoire d'un opprobre ineffaçable. Il fit venir de Cuba cent chiens de l'espèce de ceux connus sous le nom de *chiens à sang*, et avec lesquels les Espagnols, plus féroces que ces animaux, allaient autrefois à la chasse des infortunés habitans du nouveau monde; ces chiens étaient amenés par quarante hommes accoutumés à les diriger dans ces horribles chasses. Cette armée d'un nouveau genre fut placée à l'arrière-garde; mais un accommodement conclu, le 21 décembre 1795, avec les nègres marons, dispensa les généraux Balcarras et Walpole d'en faire usage. Balcarras manqua à toutes les promesses faites aux malheureux noirs; on les transporta d'abord sur le climat glacé de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse, par une latitude de 42 degrés, et bientôt après dans la colonie anglaise de Sierra-Leone. L'odieuse conduite de lord Balcarras fut généreusement récompensée par les grands propriétaires qui lui firent présent d'une épée de 7000 guinées; une somme de cinq cents guinées fut offerte au général Walpole qui la refusa, et fit connaître toute l'indignation dont il était pénétré pour la conduite du lieutenant-gouverneur et celle des habitans. Lord Balcarras est lieutenant-général et colonel du 63me régiment d'infanterie. Après avoir acquis, au

prix du sang des malheureux nègres, une très-belle sucrerie à la Jamaïque, il a quitté cette colonie en 1798.

BALDWIN (George), Anglais, résida au Caire, de 1786 à 1796, en qualité de consul-général de S. M. B. Ayant été rappelé, il accompagna ensuite, à la sollicitation de sir Ralph Abercromby, l'expédition anglaise en Égypte. Il a publié : *Souvenirs politiques relatifs à l'Egypte, contenant des observations sur son gouvernement sous les Mamelucks; sur sa position géographique; ses ressources intérieures et extérieures; son importance relative pour la France et pour l'Angleterre, et le danger qu'il y aurait pour l'Angleterre à ce qu'elle devint la possession de la France; avec une Relation de la mémorable campagne du printemps de* 1801, Londres, in-8, 227 pag. Le mérite de cet ouvrage ne répond pas à l'importance du sujet, et à ce qu'on pouvait attendre d'un homme qui avait été aussi favorablement placé pour s'en instruire.

BALDWIN (S.), professeur de langue anglaise à Paris, a donné: *Premiers principes de la langue anglaise*, 1799, in-16. — *Elémens de la conversation française et anglaise, ou Dialogues nouveaux et faciles, par J. B. Perrin, nouvelle édition revue et corrigée*, 1804, in-8. M. Barbier lui attribue, dans son *Dictionnaire des anonymes*. — 1°. *L'art de la correspondance espagnole, et française*, 1804, in-8. — 2°. *Élémens de conversation espagnole*, 1804, in-8.

BALIVET (N.), député à la convention nationale, né à Gray, département de la Haute-Saône, en 1755, était avocat, en 1789, et fut successivement appelé, pendant le cours de la révolution, à plusieurs fonctions publiques. Nommé, en septembre 1792, membre de la convention, il ne s'y fit point remarquer. Il vota, dans le procès du roi, la réclusion de ce prince jusqu'à la paix, et son bannissement. Il entra dans le conseil des anciens, lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3 (1795), et dut, trois ans après, au souvenir de ses collègues, d'être placé au bureau de ce conseil. Il sortit ensuite du corps-législatif et fut nommé à la place de commissaire du directoire près l'administration centrale de son département. La révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799) ayant établi l'administration départementale sur des bases différentes, et Balivet, ayant perdu sa place, n'en obtint pas de nouvelle; il se retira dans une maison de campagne, et y mourut en avril 1813, laissant après lui la réputation d'un honnête homme et d'un homme instruit.

BALLA, député à la convention nationale, habitait la ville du Vigan, département du Gard, lorsqu'en septembre 1792, il fut nommé membre de cette assemblée. On ne le vit paraître à la tribune que dans une circonstance déplorable, mais qui devint honorable pour lui; ce fut pendant le procès de Louis XVI. M. Balla vota l'appel au peuple, la détention de ce prince jusqu'à ce que la sûreté publique permit de le bannir, et le sursis. A la fin de la session conventionnelle, M. Balla fut nommé, par le directoire exécutif, juge au tribunal civil du Vigan; il fut appelé ensuite aux fonctions de juge d'instruction, et les exerçait encore en 1815.

BALLAINVILLIERS (Le baron de) fils de M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne et chancelier de l'ordre de St-Louis, se livra, dès sa jeunesse, aux études littéraires, obtint quelques succès par elles, et sut les concilier avec les devoirs que lui imposait la carrière militaire qu'il avait embrassée. Il servit d'abord dans les mousquetaires noirs; mais bientôt il entra dans la magistrature à laquelle il était beaucoup plus propre, à cause de la faiblesse de sa vue, et où il ne tarda pas à se distinguer. Avocat du roi à 17 ans, il passa rapidement ensuite, du parlement où il était conseiller, aux requêtes de l'hôtel. Il s'acquitta avec talent des rapports dont le chargèrent le chancelier de France et M. Necker. Lorsque M. de Calonne suc-

céda à ce dernier ministre, en qualité de contrôleur-général des finances, il donna la main de M[lle] d'Aubert, sa nièce, à M. de Ballainvilliers, qui obtint, en même temps, l'intendance du Languedoc. L'administration de M. de Ballainvilliers, commencée dans des circonstances difficiles, devint bientôt orageuse et environnée de dangers. Ses talens et son courage le soutinrent, dans toutes les occasions, au niveau de ses devoirs et des difficultés de sa situation. La nouvelle division territoriale de la France rendant ses services désormais inutiles en Languedoc, il revint à Paris en 1791. Le roi Louis XVI le nomma, presqu'aussitôt, conseiller-d'état, et le chargea ensuite d'une mission de confiance auprès des princes ses frères. M. de Ballainvilliers obtint, pendant l'émigration, la survivance de M. de Monthion, qui occupait alors la place de chancelier du conseil de Monsieur; il fut, en même temps, nommé intendant-général de l'armée des princes. Rentré en France, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. de Ballainvilliers se consola de la perte de la presque totalité de sa fortune, en cultivant de nouveau les lettres dont l'étude avait embelli les premières années de sa jeunesse, et publia, en 1811, une traduction, en vers français, des Odes d'Horace. La restauration lui a rendu sa place de chancelier du conseil de Monsieur, et il a reçu, presqu'en même temps, la décoration de la légion d'honneur. Rétabli par Louis XVIII dans les fonctions de conseiller-d'état, auxquelles il avait été élevé par Louis XVI, il a été désigné par ce prince pour présider le conseil dans l'absence du président du conseil des ministres. Les habitans du Languedoc ont conservé un souvenir reconnaissant de l'administration également intègre et éclairée de M. de Ballainvilliers.

BALLANCHE (Pierre-Simon), né à Lyon le 4 août 1776, est imprimeur-libraire et propriétaire du Journal de cette ville intitulé, *Le bulletin de Lyon*. On a de lui : *Du sentiment, considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*, 1802, in-8. —*Antigone*, poëme en prose, 1815, in-8. Il a donné, dans le *Bulletin de Lyon*, plusieurs articles signés P. S. B. *Antigone* est une espèce de roman historique, qui, malgré les pompeux éloges des journalistes, n'est certainement pas un ouvrage du premier ordre, et ne peut être comparé, ni à *Télémaque*, ni aux *Martyrs*.

BALLAND (Charles-André), député à la convention nationale, fut nommé, par l'assemblée électorale du département des Vosges, membre suppléant à l'assemblée législative, où il ne siégea jamais; il remplissait alors, dans le district de Bruyères (même département), les fonctions de procureur-syndic. Député, en septembre 1792, à la convention, il y proposa de faire juger Louis XVI par une haute-cour, et ne se trouva point à l'assemblée, lorsque la question de l'appel au peuple y fut discutée. Il vota ensuite la détention, et ajouta à ce vote l'observation suivante, tout-à-fait indigne d'un législateur : «Sauf à le faire mourir si le peuple le veut.» M. Balland reconnaissant sans doute son incapacité en matières politiques, s'est exclusivement livré à des travaux financiers, dans la convention et dans le conseil des cinq-cents, où il passa lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3 (1795). Il proposa, le 24 pluviôse an 4 (23 février 1796), de faire des réductions à l'emprunt forcé, et présenta un projet pour sa répartition. Il obtint un emploi dans les bureaux de la comptabilité intermédiaire, lorsque, le 1[er] prairial an 5 (20 mai 1797), il cessa de faire partie du corps-législatif.—M. Balland, l'un des membres de la congrégation de l'oratoire, les plus distingués par ses talens, et les plus honorables par ses mœurs, ne doit point être confondu avec le précédent. L'empereur l'avait nommé conseiller titulaire de l'université, et ce choix est un des meilleurs qu'il ait jamais faits. Citoyen non moins dévoué que savant

illustre et modeste, M. Balland est mort, à la fin de l'année 1814, dans un âge très-avancé, heureux de n'avoir entendu que les premiers éclats de la foudre qui a frappé sa patrie.

BALLAND (Antoine), général de division, né le 27 août 1751, s'engagea à l'âge de 15 ans, dans le régiment de Beauvoisis, infanterie, et y devint sous-officier. Lorsque la révolution eût proclamé qu'on ne reconnaîtrait désormais à l'avancement, d'autres titres que les services et le mérite, Balland fut promu, en 1791, au grade de capitaine. La guerre ayant été déclarée, en 1792, son intelligence, son zèle et sur-tout sa bravoure, le firent bientôt nommer lieutenant-colonel. Toujours attaché à l'armée du Nord, il y fut promu, dans les premiers mois de 1793, au grade de général de brigade, et dès l'année suivante, il obtint celui de général de division. Après avoir fait la guerre dans les armées du Nord, sous les ordres des généraux Beurnonville, Jourdan et Hoche, le général Balland fut envoyé à l'armée d'Italie, dont le commandement venait d'être donné à Bonaparte, et attacha son nom aux brillantes campagnes de 1795, 1796 et 1797. Retiré depuis long-temps, aux environs de Vervins, département de l'Aisne, il y jouit d'un traitement de retraite, et a été présenté en 1806 et en 1812, par le collége électoral de ce département, comme candidat au corps-législatif.

BALLARD (Philibert), membre du conseil des anciens, né le 8 février 1750, exerçait les fonctions de procureur-général-syndic du département de la Nièvre lors de la révolution du 31 mai 1793. S'étant prononcé hautement en faveur du parti de la Gironde, il fut dénoncé à la convention nationale et décrété d'accusation; mais il parvint à se soustraire à l'effet de cette mesure, reparut ensuite et fut nommé, au mois de septembre 1795, député au conseil des anciens par le département de la Nièvre. Il y parla peu, vota en 1799 pour l'impôt du sel, et malgré la modération de ses opinions, ne fut point compris dans la formation du corps-législatif qui eut lieu après le 18 Brumaire. Devenu ensuite conseiller en la cour d'appel de Bourges, il obtint en 1806 et 1812, la présidence du collége électoral de cet arrondissement, qui le nomma son candidat au corps-législatif, où il ne fut point appelé.

BALLESTEROS (François), né à Saragosse en 1770, était, en 1793, premier lieutenant dans le régiment d'infanterie légère des volontaires d'Arragon, lorsqu'après la mort de Louis XVI, la guerre fut déclarée à la France. Sa conduite fut brillante pendant le cours de cette campagne, et lui mérita le grade de capitaine. Une accusation grave fut portée contre lui en 1804, sous le ministre de la guerre Cabaliero; on prétendit que, chargé de faire un achat considérable de fourrages, il avait perçu induement trois mille rations. Il fut destitué; mais le prince de la paix qu'il avait réussi à intéresser en sa faveur, lui fit obtenir, dans les Asturies, l'emploi de commandant des douaniers (del Resguardo). La junte de cette province le nomma, en 1808, lors de l'invasion des Français, colonel d'un régiment; Ballesteros devenu brigadier des armées et ensuite maréchal-de-champ, réunit ses troupes à l'armée de Castille commandée par les généraux Black et Castanos, et acquit une réputation militaire très-distinguée, par son intrépidité et ses excellentes dispositions dans les nombreuses affaires auxquelles il prit part ou dans lesquelles il commanda en chef. Lorsque les troupes anglaises sous les ordres du duc de Wellington débarquèrent dans la Péninsule, il s'opposa, avec force, à ce que ce général réunit sous son commandement les forces nationales. Un auxiliaire puissant était alors trop nécessaire à l'Espagne, qui s'épuisait par ses victoires presqu'autant que par ses défaites, pour que les cortès auxquels cette discussion fut soumise, ne prononçassent pas en faveur du général anglais. Du moment où cette dé-

cision fut connue de Ballesteros, il se démit du commandement en chef de son corps d'armée. Sur ces entrefaites, quelques opérations militaires très-importantes, ayant mal réussi, il fut accusé d'avoir contribué à leur mauvais succès, par jalousie, et dans le dessein de se venger des cortès; il publia un mémoire pour se justifier. Ferdinand étant remonté sur le trône, lui témoigna d'abord une extrême faveur et l'appela au ministère de la guerre. Par une de ces oscillations si ordinaires sous le gouvernement de ce prince, une disgrace éclatante succéda à cette faveur, et Ballesteros fut destitué. Il jouit maintenant à Valladolid d'un traitement de demi-solde, trop heureux sans doute de n'avoir éprouvé ni à Ceuta, ni à Majorque, le sort qui semble réservé aux plus nobles défenseurs de l'indépendance espagnole.

BALLET (Jean), était avocat avant la révolution; nommé, en 1791, juge au tribunal civil d'Evaux, département de la Creuse, il fut, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, par le collége électoral de ce département. Il y énonça le vœu, que les comités qui avaient rendu de si grands services sous l'assemblée constituante, fussent très-nombreux sous l'assemblée législative. Membre du comité des finances, il s'occupa presqu'exclusivement des travaux de ce comité; présenta, le 2 avril 1792, un rapport sur la caisse de l'extraordinaire; fit rejeter les dons offerts par la caisse Potin de Vauvineux, et demanda qu'on élevât à la somme d'un milliard six cent cinquante six millions, la valeur des assignats en circulation. Le 28 août, il fit rendre plusieurs décrets; l'un d'eux prescrivait le remboursement d'une partie de l'emprunt de 1782; un autre ordonnait que les premières pages du livre rouge seraient envoyées aux 85 départemens, comme preuves des dépradations de la cour de Louis XVI. M. Ballet ne fut pas réélu à la convention, et ce fait seul établirait une prévention favorable à la modération de ses opinions; car, quoique nous soyons bien loin de prétendre tirer, des élections faites à cette époque, des inductions défavorables à ceux sur qui se sont fixés les choix populaires, on ne peut cependant se défendre de reconnaître que l'extrême chaleur des opinions politiques était alors la recommandation la plus puissante à la confiance de l'aveugle multitude. M. Ballet remplissait en l'an 13 (1805), sous le gouvernement impérial, qui l'avait décoré de la légion d'honneur, les fonctions de procureur-général près la cour d'appel de Limoges, département de la Haute-Vienne; il fut définitivement nommé avocat-général près cette cour, le 1er janvier 1811, et conserva cette charge sous la restauration. Appelé, en juin 1815, à la chambre des représentans par le choix du même département qui, 24 ans auparavant, l'avait député à l'assemblée législative, il y manifesta les opinions les plus libérales et les plus honorables. Enfin, le 27 juin, il fit adopter l'ordre du jour sur toute discussion relative au budjet, jusqu'à ce que les bureaux, chargés de s'occuper de ce travail, eussent soumis leur rapport à l'assemblée. « Nous ne pouvons, s'écria M. Ballet, agir avec trop de circonspection lorsqu'il s'agit de voter 150 millions d'impôts. » Il demanda, le 6 juillet, comme article additionnel à la constitution, que l'on discutait alors, que pendant la vie du monarque, il ne lui fut point élevé de statue. Cette proposition, dont un grand exemple confirmait la sagesse, fut accueillie par l'assentiment unanime de l'assemblée.

BALLOIS (Louis-Joseph-Philippe), né, en 1778, à Périgueux, département de la Dordogne, rédigeait, à Bordeaux, l'un de ces journaux prétendus patriotiques, dont l'excessive exaltation a été cent fois plus funeste à la cause de la liberté, que ne le seront jamais les lourdes dissertations de la *Quotidienne*. Lamarque, ancien député à la convention, son compatriote et son ami, ayant été, vers la fin de l'an 6 (1798), nommé ambas-

sadeur en Suède, prit Ballois pour son secrétaire ; ce choix déplut au directoire qui exigea le renvoi de Ballois. Celui-ci fut tellement accablé de cette disgrace, que sa raison s'en altéra, et qu'il essaya de se brûler la cervelle ; le coup, mal dirigé, ne lui fit qu'une blessure légère ; il reprit bientôt son premier métier, et ne fut ni plus sage ni plus heureux. Son journal fut supprimé à la suite des événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Las de la politique qui lui avait si mal réussi, il se livra aux sciences économiques et à la jurisprudence. Si les succès qu'il y obtint ne furent pas brillans, ils furent du moins paisibles. Introduit dans la société de statistique de Bordeaux, il en fut nommé secrétaire, et devint peu après membre de l'académie de cette ville. Il se rendit ensuite à Paris, et y termina, le 4 décembre 1803, âgé seulement de 25 ans, une existence rapidement écoulée au milieu des orages.

BALLUE, de la Somme, était, en 1789, notaire et juge-de-paix à Péronne, département de la Somme. Nommé, en septembre 1791, par les électeurs de ce département, membre de l'assemblée législative, il y prit la parole, le 26 août 1792, pour raconter à l'assemblée : « Qu'il avait écrit à la commune pour la prévenir qu'il était informé que plusieurs de ses collégues, attachés au parti royaliste et effrayés de la journée du 10 août, devaient lui demander des passe-ports pour aller parcourir les départemens infectés d'aristocratie. » Ce bon M. Ballue qui, de gaîté de cœur, se constituait ainsi le délateur et presque le bourreau de ceux de ses malheureux collégues qui étaient sous le poignard, n'a parlé, il est vrai, que dans cette seule circonstance ; mais on voit qu'il n'a pas choisi celle qui devait lui faire le moins d'honneur. Nous n'hésiterions pas à flétrir Ballue du nom le plus odieux, si nous n'étions obligés d'ajouter que l'assemblée qui l'écoutait approuva sa conduite. A la vérité, cette assemblée était alors entre les canons du 10 août et les couteaux du 2 septembre.

BALLY (Victor), de Beaurepaire, ex-médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, est auteur des écrits suivans : *Opinion sur la contagion de la fièvre jaune*, 1810, in-8. — *Du typhus d'Amérique, ou de la fièvre jaune*, 1814, in-8. Ces écrits, fruits d'une longue expérience, justifient pleinement les encouragemens que le ministre de l'intérieur et la faculté de médecine donnèrent à leur publication.

BALME (Cl. D.), docteur en médecine au Puy (Loire), et correspondant de la société de médecine de Paris, a publié : *Recherches diététiques du médecin patriote, sur la santé et sur les maladies observées dans les séminaires, les pensionnats, et chez les ouvriers en dentelles, et suivies d'un Mémoire sur le régime des convalescens et des valétudinaires*, 1791, in-12. — *Mémoires de médecine pratique ou Recherches sur les efforts, considérés comme principes de plusieurs maladies*, 1792, in-8. — *Considérations cliniques sur les rechutes dans les maladies*, 1797, in-12. — *Répertoire de médecine*, 1815, in-8. — Des *Mémoires* dans le Recueil de la société de médecine.

BALMIS (François-Xavier), chirurgien de la chambre du roi d'Espagne, fut directeur de l'expédition qu'il avait conçue, sous le règne de Charles IV, afin de propager la vaccine dans l'Amérique espagnole, aux Philippines et dans les autres possessions de son souverain en Asie. Il partit de la Corogne le 30 novembre 1803, sur une frégate où étaient des enfans nouveau-nés et leurs nourrices. Il les vaccina successivement, de sorte qu'arrivé au terme de son voyage, il put opérer de bras à bras. Il toucha d'abord aux îles Canaries, ensuite à Porto-Ricco et à la côte de Caracas. Il envoya Salvani dans l'Amérique méridionale, et se rendit à la Havane et dans la presqu'île d'Yucatan, d'où il fit partir D. Francisco Pastor pour la province de Tabasco. Ce dernier parvint par Cuidadréal de Chiapa jusqu'à Guatimala, d'où il re-

vint à Guaxaca. Après avoir abordé à la Vera-Cruz, il parcourut toute la Nouvelle-Espagne, et se rendit sur les confins de la mer Vermeille par les provinces de Cinaloa et de Sonora. De retour à Acapulco, il en repartit pour franchir la mer Pacifique, et porter en Asie le virus vaccin qu'il introduisit aussi en Chine, après avoir relâché aux Philippines. Enfin, en revenant par les parages africains, il le transmit à Sainte-Hélène. De retour en Europe, en 1804, il resta à Cadix pendant les dernières guerres qui ont désolé sa patrie, et reprit son service lorsque Ferdinand VII fut rétabli sur le trône. Le docteur Balmis a déposé dans la bibliothèque du musée de Madrid, en février 1816, une collection de dessins coloriés des plantes que les Chinois regardent comme les plus utiles.

BALSA-CAILAR, de l'Aveyron, n'est connu que pour avoir présenté à Bonaparte, le 5 avril 1812, au nom du collége électoral de son département, une de ces mille adresses, si lâchement adulatrices, qui ont fait dire, avec tant de vérité, au duc de Gaëte, son ministre des finances : « C'est avec cette outrance d'éloges que Bonaparte est parvenu à croire qu'il était d'une nature différente de la nôtre. » On ne devrait imposer à ces lâches flatteurs du despotisme le plus absolu qui fut jamais, d'autre punition de leur bassesse, que de relire aujourd'hui ce qu'ils écrivirent alors, encore n'oserions-nous pas répondre qu'ils ne fussent prets à s'en faire, si ce n'est un titre de gloire, du moins un titre de faveur ; il leur suffirait pour cela de retourner les noms.

BALSAC DE FRIMY, conseiller au parlement de Toulouse, né à Sénergue en 1734, fut l'un des membres de ce corps les plus prononcés contre le grand changement introduit dans l'état par l'assemblée constituante. Il signa, en 1790, les protestations de sa compagnie contre les décrets de cette assemblée. Mis en arrestation, par suite de la loi du 17 septembre 1793 sur les personnes suspectes, M. Balsac fut ensuite poursuivi comme signataire des protestations, conduit à Paris avec un grand nombre de ses collégues, mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté en messidor an 2 (juillet 1794), peu de jours avant la chute de Robespierre.

BALTUS (Basile-Gui-Marie-Victor), né à Metz le 2 janvier 1776, entra au service comme élève dans l'artillerie en 1789, et se trouvait capitaine en 1809. Il fit les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord, du Rhin, et à celle des Alpes et d'Italie. Devenu chef de bataillon en 1800, il donna sa démission en 1803, reprit du service en 1804, et fut employé sur les côtes ; puis à la grande armée, en Allemagne, en Hollande, et enfin en Champagne dans les premiers mois de 1814. Il avait été nommé général de brigade et officier de la légion d'honneur en 1811. Sa retraite lui fut donnée en septembre 1814.

BALZAC, membre de la commission des arts en Egypte, et l'un des collaborateurs du grand ouvrage composé par cette commission, a publié : *Les deux Meuniers*, opéra, musique de Rigel, joué au Caire pendant le séjour de l'armée française. — *Ode sur le mariage de l'empereur et la naissance du roi de Rome* (dans les *Hommages poétiques*, II, 268). M. Balzac fut présenté à Bonaparte dans les premiers jours d'avril 1815, après son retour de l'île d'Elbe.

BAMPTON, capitaine de vaisseau anglais, a publié une carte très-précieuse de la route à suivre dans le détroit qui sépare la Nouvelle-Hollande de la Nouvelle-Guinée, et que Dalrymple désigne par le nom de Torrès, parce qu'il a pensé que c'était par-là que passa, en 1806, le commandant du second vaisseau de la flotte de Quiros. La carte du capitaine Bampton ne permet pas d'adopter cette opinion. L'établissement des Anglais à Botany-Bay et au port Jackson, a donné lieu à de nouvelles découvertes tant à l'égard de

la Nouvelle-Hollande, que des parties du grand Océan comprises entre le port Jackson et les côtes de la Chine. Le détroit de Torrès paraissait offrir le passage le plus court aux vaisseaux des deux colonies anglaises. Le capitaine Cook y avait passé heureusement en serrant la côte de la Nouvelle-Hollande; et la route fut tentée par plusieurs bâtimens. Mais il fut reconnu qu'elle était impraticable par les bas-fonds, les bancs et les petites îles qui en occupent toute la largeur, et par les récifs immenses qui bouchent pour ainsi dire l'entrée du côté de l'Est. Ces dangers ont été constatés par la relation du voyage de la Panda, qui se perdit en 1791, et par celle du capitaine Bampton, qui n'a pu effectuer son passage, en 1793, qu'à travers mille écueils et avec les plus grandes difficultés.

BANAU (J. B.), médecin de la garde suisse du comte d'Artois, a publié: *Observations sur les différens moyens propres à combattre les fièvres putrides et malignes*, 1779. in-8; 2e édition, 1784; 3e édition, 1786.—*Mémoire sur les épidémies du Languedoc*, 1787, in-8.—*Histoire naturelle de la peau et de ses rapports avec la santé et la beauté du corps*, 1802, in-8.

BANCAL (Henri), député à la convention nationale, était notaire à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme, lors de la révolution. Il en adopta les principes, et fut appelé par le choix de ses concitoyens à quelques fonctions publiques. La commune de Clermont le chargea, en 1791, de présenter à l'assemblée constituante, une adresse contre le décret qui suspendait la tenue des assemblées électorales; à la suite de cette demande, qui cependant était conçue dans les termes les plus modérés, Gaultier-Biauzat, qui ne l'était point, le dénonça comme un intrigant. Député à la convention, en septembre 1792, par le départemement du Puy-de-Dôme, Bancal demanda à cette assemblée, lorsque les discussions s'ouvrirent sur le procès du roi, si elle se croyait investie par le peuple du droit de prononcer sur le sort de Louis XVI. Le 10 janvier 1793, Bancal fut nommé membre du bureau de la convention. Dans les appels nominaux des 17, 18 et 19 janvier, relatifs au jugement du monarque, il se prononça pour l'une des opinions les plus modérées, et vota l'appel au peuple, la détention, et le bannissement à la paix. En février de la même année, il demanda que Marat fut expulsé de l'assemblée, où il donnait des signes de folie, et qu'il fut enfermé dans une maison de santé où son état serait constaté. C'était confondre les maladies; Marat était enragé et non pas fou. On doit cette justice à Bancal, qu'il s'éleva contre toutes les mesures qui devaient concentrer la tyrannie dans la convention ou dans ses comités; ainsi, il combattit la proposition faite à l'assemblée de prendre les ministres dans son sein, et ne consentit à la formation de ce comité de salut public qui devait, quelques mois après, acquérir une puissance si vaste et si tyrannique, que sous la condition que ses attributions se borneraient à surveiller le conseil exécutif, et que ses membres seraient renouvelés deux fois par mois. Il fut nommé l'un des trois commissaires à l'armée de la Belgique, chargés, de concert avec le ministre de la guerre Beurnonville, d'observer la conduite de Dumouriez, et de faire arrêter ce général, s'ils trouvaient cette mesure nécessaire à la sûreté publique. Dumouriez qui jugea habilement qu'il ne lui restait d'autre moyen de salut que de prévenir les desseins des commissaires et du ministre, s'empara de leurs personnes à l'instant même où ils décidaient de s'assurer de la sienne, et les mit entre les mains des Autrichiens. Le traité d'échange conclu à Bâle, le 25 décembre 1795, qui fit sortir du temple la fille de Louis XVI, rendit Bancal à la liberté, ainsi que ses collégues Camus et Lamarque, et le général Beurnonville. La constitution de l'an 3 régissait alors la république; la place de Bancal avait été conservée, par un

décret de la convention, dans le conseil des cinq-cents; il y entra le 1er janvier 1796, fut porté en triomphe dans les bras du président dont il reçut l'accolade; il y fit un récit des circonstances de sa captivité et fut nommé, peu de jours après, secrétaire du conseil, qui déclara qu'il avait dignement rempli la mission dont il avait été chargé par la convention nationale. Depuis l'époque où Bancal était rentré dans l'assemblée, il parut peu à la tribune. Il y monta seulement le 10 janvier, pour demander l'abolition de la loi qui permettait le divorce pour incompatibilité d'humeur; et l'un des jours suivans, pour solliciter une loi sur les théâtres, et sur les maisons de jeu et de débauche. Il sortit du corps-législatif, le 1er prairial an 5 (20 mai 1797). On a dit, et cette opinion n'est pas sans quelque vraisemblance, que son arrestation et sa longue captivité avaient singulièrement affaibli ses organes. Ce qui est plus certain, c'est que depuis sa sortie du corps-législatif il a renoncé aux affaires publiques et s'est entièrement voué à l'étude du grec et de l'hébreu, et à des exercices de piété, que ses malheurs lui avaient rendus familiers depuis longtemps; dès le mois de décembre 1797, il avait fait hommage aux conseils, d'un ouvrage intitulé : *Du nouvel ordre social fondé sur la religion.*

BANCAREL (Fr.) a publié: *Collection abrégée des Voyages anciens et modernes autour du monde*, 1808-1810, douze vol. in-8.—*Table analytique et raisonnée des matières contenues dans les quinze volumes de Plutarque* (traduction d'Amyot, avec notes de Brotier, Dacier et Vauvilliers) Paris, Dufart, 1812, in-12 formant le 16e volume.

BANCROFT (Edouard-Nathaniel), savant anglais, membre de la société royale de Londres et du collége royal des médecins, médecin des armées, a résidé autrefois en Amérique, et est principalement connu par un *Essai sur l'histoire naturelle de la Guiane dans l'Amérique méridionale*, 1769, in-8. Il a publié encore divers autres ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire de Charles Wentworth*, trois vol. in-12, 1770.—*Essai sur la fièvre jaune*, in-8, 1811.—*Recherches expérimentales sur les couleurs et la teinture*, etc., 1794, in-8., deux vol., et 1813.

BANDETTINI (Thérèse), célèbre improvisatrice italienne, naquit à Lucques vers 1756, d'une famille respectable, et reçut une éducation soignée. Ses parens ayant perdu leur fortune, et remarquant en elle quelques dispositions pour la danse, la destinèrent au théatre. Thérèse débuta à Florence; mais elle n'aimait point cet état, et elle y eut peu de succès. Son goût l'entraînait vers les études littéraires; et sage dans sa conduite, tandis que ses compagnes s'occupaient à briguer les applaudissemens au théâtre et à se procurer des protections, Thérèse, renfermée dans sa chambre, passait des heures entières à orner son esprit. Le hasard développa son talent pour la poésie. Un jour elle entendit un fameux improvisateur véronais, et fut si frappée du charme de ses vers, qu'interrogée sur ce talent extraordinaire, elle improvisa elle-même en vers un éloge brillant de l'improvisateur. Celui-ci qui était présent, étonné de sa facilité, l'encouragea à exercer ce talent; ce qu'elle fit avec beaucoup de succès. En effet, elle fut bientôt en état de répondre, par des impromptus, à toutes les questions littéraires qu'on lui proposait. Elle chantait ses vers; et quoique sa voix ne fût ni belle ni harmonieuse les accens en étaient tendres et expressifs. Les applaudissemens qu'elle obtenait, comme poète, dans les sociétés les plus distinguées, la dédommagèrent de son peu de succès sur la scène. L'originalité, la richesse d'imagination, la justesse et l'harmonie de l'expression, forment particulièrement le caractère de son talent. Thérèse quitta le théâtre par la suite, et elle parcourut plusieurs villes d'Italie, où elle donna des séances, et se fit autant aimer par son caractère qu'admirer par son talent. Quelques académies l'ad-

mirent dans leur sein, entre autres celle des Arcades de Rome, et celle des Apatistes de Florence, etc. On la mit à côté de la célèbre Corilla et de la Fantastici. L'auteur de cet article a eu occasion de l'entendre à Bologne, chez M. le prince Lambertini, en 1794. Lorsqu'elle eut improvisé sur différens sujets, on lui proposa de chanter la mort alors récente, de la reine de France, Marie-Antoinette. Le sujet était digne de la sensibilité exquise de Thérèse. On peut dire qu'elle fut vraiment inspirée. Elle célébra également, et les graces séduisantes de cette reine malheureuse, et ses longues souffrances : mais ce furent sur-tout les derniers momens de l'auguste victime, que Mme Bandettini peignit avec les couleurs les plus vives et une expression si touchante, qu'elle arracha des larmes des spectateurs. Suffoquée par ses propres larmes, elle fut obligée de s'interrompre; et son émotion ne lui permit pas d'achever. En 1813, Mme Bandettini s'était retirée à Lucques, où, malgré tous ses succès, elle ne jouissait pas d'une grande aisance; ce qui n'est pas extraordinaire dans un pays où les récompenses dues au véritable mérite ne sont guère accordées qu'aux chanteurs et aux baladins. Elle a donné au public : *Odi tre*, etc. (*Trois odes de Thérèse Bandettini*), Lucques, in-4. Ces odes ont pour sujet la victoire navale de Nelson en Egypte, les victoires de Souwarow en Italie, et celles de l'archiduc Charles en Allemagne. Elle a publié aussi, sous le nom fictif d'*Amarilli Etrusca* (ou Amarillis de Toscane), *Saggio di versi estemporanei* (*Essai de poésie improvisée*), Pise, superbe impression de Bodoni, in-8. On y distingue sur-tout l'*Entrevue de Pétrarque et de Laure à l'église*, où l'auteur s'est montrée digne émule de Rossi.

BANKET (Sir), membre de l'opposition de la chambre des communes d'Angleterre, attaqua vivement, en 1799, le projet des ministres tendant à faire prononcer par le parlement l'union de l'Irlande avec l'Angleterre. Après avoir voté, dans la séance du 25 mai 1815, la guerre contre Bonaparte, il ne pensa pas que le poids de cette guerre dût être uniquement supporté par l'Angleterre, et s'opposa, dans la discussion qui eut lieu le lendemain, à ce que le parlement accordât à lord Castlereagh les cinq millions sterl. (environ 120 millions de francs) de subsides, que ce ministre avait demandés pour mettre les alliés en état de faire la campagne. Sir Banket fit, le 12 juin de la même année, des objections contre le traité conclu avec la Russie, le 19 du mois précédent, par lequel le gouvernement britannique se rendait garant, envers cette puissance, du paiement de l'emprunt hollandais. Lord Palmerston ayant demandé, dans la séance du 4 mars 1816, que l'armée restât au complet de 176,000 hommes, sir Banket combattit, avec la plus grande énergie, et par les considérations les plus puissantes, cette motion toute ministérielle, et insista pour que l'armée fut réduite à 66,000 combattans; il s'opposa également ensuite à ce qu'il fut accordé une augmentation à la marine. Ces deux propositions eurent la destinée commune à tout ce qui sort des bancs de l'opposition; elles furent rejetées à une grande majorité.

BANKS (Sir Joseph), chevalier de l'ordre du Bain, conseiller privé de S. M. B., président de la société royale de Londres, et correspondant de l'institut de France. Ce bienfaiteur des sciences et de l'humanité naquit, vers l'an 1740, d'une famille noble de Suède. Son grand-père avait acquis une fortune considérable dans l'exercice de la médecine; son père la conserva, et vécut riche propriétaire dans le comté de Lincoln. Après des études brillantes commencées au collége d'Eton, et achevées à l'université d'Oxford, entraîné par son goût pour l'histoire naturelle, Banks fit un voyage à la côte de Labrador et de Terre-Neuve. L'expédition de Cook ayant été résolue, non-seulement il offrit de contribuer au succès de cette entreprise en s'em-

barquant sans exiger aucun appointement, mais il emmena avec lui, à ses frais, le docteur Solander, suédois d'origine et disciple de Linné, deux dessinateurs, un secrétaire et quatre domestiques. On sait les services importans qu'il a rendus à cette expédition, dont on peut lire quelques détails à l'article Cook de la *Biographie universelle*. Il fut deux fois sur le point de périr à la Terre-de-Feu et à Otaïti. La prudence, le courage, l'activité et le zèle scientifique que M. Banks montra dans le cours de cette expédition, lui acquirent une grande réputation. Il fut consulté par le gouvernement sur toutes les expéditions de ce genre qui eurent lieu depuis. Sir Joseph Banks loua un navire; et de compagnie avec le docteur Solander, il visita l'Islande et les îles Hébudes ou îles occidentales d'Ecosse. C'est à ce voyage que l'on doit la connaissance de la magnifique grotte de Staffa, curiosité naturelle que la description de sir Joseph Banks a fait connaître à l'Europe, et que, depuis, tant de voyageurs ont visitée. En 1778, il fut nommé président de la société royale de Londres, après la retraite de sir John Pringle. Cette dignité, d'après les réglemens de cette illustre société, est annuelle; mais, à moins de mécontentemens graves, la société réélit tous les ans le même président: ces mécontentemens eurent lieu à l'égard de M. Banks. Plusieurs savans virent avec peine la prépondérance qu'il avait dans la compagnie; et le docteur Hutton, l'un des secrétaires pour la correspondance avec l'étranger, crut devoir donner sa démission: alors un parti résolut de changer le président, tandis que les amis de celui-ci le soutinrent avec chaleur; de-là des contestations très-vives, qui faillirent produire une scission. « Monsieur, dit à cette occasion le docteur Horsley à lord Mulgrave, qui lui avait parlé avec peu d'égards, nous avons encore une ressource si toutes les autres nous manquent: nous pouvons nous séparer; et quand l'heure en sera venue, le président restera seul avec son troupeau de faibles amateurs, et (montrant la masse ou bâton orné, placé devant le président) avec ce *joujou* qui est sur la table; fantôme de cette société, où la philosophie régna, et que son digne ministre le grand Newton a présidée. » Heureusement cette scission n'eut pas lieu: sir Joseph Banks conserva la place de président; et son exactitude, son zèle pour les intérêts de la société, lui ramenèrent tous les suffrages. Sa maison est devenue le rendez-vous de tous les savans tant nationaux qu'étrangers, et durant la session du parlement, et pendant le temps des réunions de la société royale, tous les dimanches au soir, les amis des lettres et des sciences s'y réunissent. Il a formé la collection la plus complète de livres sur l'histoire naturelle qui existe en Europe. On en a imprimé le catalogue en 5 vol. in-8; il est à regretter que cet estimable ouvrage, depuis le titre jusqu'à la dernière page, offre de si nombreux exemples d'une latinité grossière, incorrecte et barbare. Nous ignorons s'il a publié lui-même autre chose que l'opuscule suivant, sur une maladie du blé, *A short account of the cause of the disease in corn, called by farmers the Blight, the Mildew, and the Rust*, in-8, avec une planche, 1805; mais on connaît de lui un grand nombre de Mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, dans l'*Archæologia*, et dans les divers recueils périodiques anglais ou américains, consacrés à l'agriculture et aux arts. C'est à l'intercession du chevalier Banks que la France doit la restitution des papiers relatifs au voyage de la Pérouse et de d'Entrecasteaux, tombés au pouvoir des Anglais. M. Banks est d'une taille élevée, bien proportionnée, sa figure est expressive, pleine de dignité; ses manières sont engageantes, sa conversation remplie d'instruction, de naturel, de franchise et d'abandon. Il a été créé baronet en 1781, et nommé membre du conseil privé du roi d'Angleterre; il a été aussi créé chevalier de l'ordre du Bain, honneur qui n'est ordinairement accordé qu'aux

pairs, aux princes ou aux commandans en chef des armées de terre et de mer : mais c'est par son titre de président de la société royale, que, dans l'étranger comme dans sa patrie, il est principalement estimé et honoré.

BAOUR-DE-LORMIAN (Louis-Pierre-Marie-François), fils d'un imprimeur, est né à Toulouse vers l'année 1772. Il s'adonna de bonne heure à la poésie, et composa, à ce qu'on prétend, les *Satyres toulousaines* contre les membres de l'athénée de cette ville et quelques autres littérateurs méridionaux. On croit cependant que M. Trajan, ancien journaliste de Toulouse, en a composé plusieurs; on y remarque de la facilité et du talent. M. Baour publia, d'après l'avis de l'abbé Delille, une traduction de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, production faible et peu estimée. L'auteur convient lui-même, avec une modestie rare, que cet ouvrage mérite le peu d'accueil qu'il a reçu du public; cependant il en a été fait une seconde édition. Quelque temps après son arrivée à Paris, il soutint, contre le poète Lebrun, une guerre d'épigrammes qui amusa beaucoup les salons : nous citerons les deux suivantes parce qu'elles sont très-courtes. La première est de M. Baour :

Lebrun de gloire se nourrit;
Aussi voyez comme il maigrit.

Celui-ci répondit :

Sottise entretient l'embonpoint;
Aussi Baour ne maigrit point.

M. Baour, attaqué devant les tribunaux par sa femme, venait de perdre son procès; Lebrun avait épousé sa servante, et composé des poésies républicaines. Ces deux hommes d'esprit trouvèrent, dans ces différentes circonstances, une source inépuisable de traits caustiques et plaisans; s'il faut en croire ceux qui ont suivi cette querelle, l'avantage fut presque toujours du côté de M. Baour. *Les trois mots*, composés à l'occasion de sa discussion avec le journaliste Despaze, lui donnèrent aussi quelque célébrité; mais l'ouvrage qui le fit connaître avantageusement fut son imitation en vers des poëmes d'Ossian. Bonaparte, alors premier consul, lui prodigua les encouragemens les plus flatteurs, et M. Baour, qui s'efforçait de faire apprécier aux Français les beautés de l'Homère calédonien, devint, dès ce moment le chantre du vainqueur de Lody. En 1807, sa tragédie d'*Omasis* fut représentée au Théâtre-Français, et y obtint le succès le plus brillant. On a dit de cette pièce, que le fond en est peu dramatique; quoi qu'il en soit, on la revoit toujours avec plaisir; elle est écrite avec beaucoup de pureté et d'élégance, et c'est une de celles dont la représentation arrache le plus de ces douces larmes qui font le charme des cœurs sensibles. En 1811, M. Baour fit paraître *Mahomet II*; cette tragédie ne tomba pas; mais elle fut froidement accueillie, ce qui engagea l'auteur, à la retirer du théâtre; il s'est occupé depuis à y faire des changemens et des corrections, mais elle n'a pas reparu sur la scène. On a de lui : *Jérusalem délivrée*, en vers français, 1795.—*Mon premier mot*, 1797;—*Mon second mot*, 1797;—*Mon dernier mot*, 1798; on trouve ces trois pièces réunies sous le titre de : *Les trois mots*, 1799.—*Ossian*, poésies galliques en vers français, 1800; elles ont été réimprimées pendant trois fois.—*Le rétablissement du culte*, poëme, 1802, in-8.—*Fêtes de l'Hymen*, poëme à l'occasion du mariage de L. M. Napoléon et Marie-Louise; suivies du *Chant nuptial*, 1810, in-8.—*Omasis*, ou *Joseph en Egypte*, tragédie en cinq actes, 1807. *Mahomet II*, 1811.—*Les veillées poétiques et morales* 1811; il en a paru trois éditions.—*L'Atlantide*, ou *le Géant de la Montagne bleue*, poëme en quatre chants, suivi de *Rustan*, ou *les Vœux*, et de trente-huit *Songes* en prose, 1812, in-8.—*Jérusalem délivrée*, opéra en cinq actes, 1813, dont on a dit avec raison du bien et du mal.—*L'Aminte*, pastorale du Tasse, imitée en vers français, 1813.—(Avec Etienne) *L'Oriflamme*, opéra en un acte, février 1814. On trouve beaucoup de poésies de cet auteur dans le recueil connu sous le titre de *L'hy-*

men et la naissance, et dans celui des *Hommages poétiques*. M. Baour fut nommé membre de l'institut de France en 1815, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe; l'ordonnance royale du 21 mars 1816, confirma cette nomination. Vers la fin de la même année, M. Baour adressa une épître à S. M. Louis XVIII : on peut la trouver dans les journaux du temps.

BAR (Jean-Etienne), député à la convention nationale, fut nommé membre de cette assemblée, en septembre 1791, par l'assemblée électorale du département de la Mozelle; il exerçait alors à Thionville les fonctions d'avocat. Il fut, peu de tems après la réunion de la convention, envoyé à l'armée du Nord, en qualité de commissaire, et annonça une victoire de cette armée et la reprise de Maubeuge. Il n'eut, dans le procès de Louis XVI, d'autre opinion que celle de la montagne, et vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Son attachement au parti qu'il avait embrassé ne se démentit point dans le cours de sa carrière conventionnelle; mais il eut assez de bon sens et de prévoyance pour ne former de liaisons intimes, avec aucun des chefs de ce parti qui se disputèrent la puissance, et s'envoyèrent successivement à l'échafaud. Nommé, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), secrétaire de la convention, on le vit, dans quelques circonstances, revenir à des idées de modération et de justice; il demanda la cassation du jugement de son malheureux collégue Dechézeaux, condamné à mort par la commission militaire établie à Rochefort par Léquinio, et obtint un décret qui défendait aux juges de prononcer sur les fonctionnaires détenus pour fait d'arrestations ordonnées par eux. Entré, avec les deux tiers conventionnels, au conseil des anciens installé le 6 brumaire an 4 (28 octobre 1795), Bar demanda, le 17 nivôse suivant (7 janvier 1796), que Job Aymé fut exclu du corps législatif; il en sortit lui-même le 1er prairial an 5 (20 mai 1797). Nommé, à cette époque, commissaire près les tribunaux du département du Bas-Rhin, Bar fut député de nouveau au corps-législatif, secrétaire du conseil des anciens, à la fin de l'an 5, et fut réélu au bureau, au commencement de l'an 6 (1797). Il soutint le directoire, dans la nouvelle lutte qui s'éleva vers la fin de prairial an 7 (milieu de juin), entre cette autorité et le corps-législatif, et invoqua l'ajournement sur la proposition qui fut faite de retirer au directoire le droit que lui accordait la constitution de faire venir des troupes dans le rayon indiqué par elle. Le 30 prairial (18 juin 1799), cette question fut jugée par l'expulsion du directoire exécutif, de Reveillère-Lépaux, Treilhard et Merlin. Sept mois après le 18 brumaire (9 novembre 1799), le premier consul nomma Bar président du tribunal civil de Thionville; il a occupé cette place, depuis le mois de mai 1800, jusqu'à sa mort, arrivée peu après.

BARAFIN, avocat à Bruxelles, publia dans cette ville, au commencement de 1816, une brochure intitulée : *Sur la langue nationale*, ou *Dissertation sur ces questions : Les idiomes hollandais et flamand forment-ils la même langue? Avons-nous une langue nationale proprement dite? Quelle était, avant la conquête des Français, en 1794, la langue du gouvernement et celle de l'administration publique? Quelle langue convient-il d'adopter dans les conjonctures actuelles pour la gestion des affaires administratives?* Après de longues recherches, M. Barafin conclut en faveur de la langue française; et en 1817 : un *Exposé Sommaire de la législation des impositions indirectes*, dont les journaux ont rendu un compte avantageux.

BARAGUEY-D'HILLIERS (Louis), général de division, colonel-général des dragons, grand-officier de la légion d'honneur, etc., naquit à Paris, en 1764, d'une famille noble, et était lieutenant au régiment d'Alsace lorsque la révolution se déclara; il en adopta la cause et la soutint de son épée. Du

moment où la guerre fut commencée, il s'attacha, en qualité de capitaine-aide-de-camp, à M. de Crillon, maréchal-de-camp, et passa ensuite, dans la même qualité, auprès de M. de Labourdonnaie. Distingué par ses généraux, ayant reçu depuis peu le grade de chef d'escadron, le commandement d'une légion levée en Savoye, en avril 1792, lui fut confié, sous les ordres du général en chef Custines, qui se disposait alors à occuper les gorges de Porentruy. Ce général ayant pris beaucoup d'affection pour Baraguey, l'employa dans toutes les circonstances où il pouvait développer son courage et ses talens, et obtint pour lui, dans un très-court espace de temps, le grade de général de brigade. Custines ayant été promu au commandement de l'armée du Rhin, le demanda pour chef de l'état-major-général de cette armée; il obtint, dans cette place, le suffrage des chefs et celui des troupes. La sagesse et la régularité de son administration venaient de le faire proposer pour le ministère de la guerre, lorsqu'il reçut, en même-temps que son général, l'ordre de se rendre à Paris, où il arriva dans les premiers jours de juillet 1793. La haîne des ennemis de Custines s'était d'abord étendue jusqu'à lui; mais, soit qu'on ne voulut pas le perdre, soit plutôt qu'on craignit, en le mettant en jugement avec Custines, que ses déclarations ne justifiassent trop évidemment ce malheureux général, Custines périt seul. Baraguey, traduit devant le tribunal révolutionnaire, plusieurs mois après, et lorsque les passions particulières commençaient à s'appaiser, fut acquitté de toute accusation, mais retenu comme suspect. Il ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794), et fut rendu, tout-à-la-fois, après cette journée, à la liberté et à l'activité de service. Employé d'abord sous les ordres du général Menou qui commandait en chef l'armée de l'intérieur, dont le quartier-général était à Paris, Baraguey fut enveloppé, après le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), dans la disgrace de ce général, accusé d'avoir montré, dans cette journée, une condescendance tellement inexcusable envers les insurgés de la section Lepelletier, qu'on eût pu donner à la transaction qu'il fit avec eux le nom de trahison. Cette affaire ayant été oubliée, Baraguey fut attaché, en 1796, à l'armée d'Italie. Nommé commandant de la Lombardie, il ordonna l'arrestation des ex-nobles ou bénéficiers qui sortiraient de Milan, ou n'y rentreraient point. Sa division se prononça fortement, quelque temps avant le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), contre la faction de Clichy qui voulait renverser le directoire. Promu au grade de général de division, il fit partie de l'expédition d'Egypte, et fut fait prisonnier, le 10 messidor an 6 (28 juin 1798), à bord de la frégate *la Sensible*, à peu de distance de la Sicile, lorsqu'il venait de quitter Malte, et retournait en France, par les ordres du général en chef. On le conduisit en Angleterre, où il fut retenu jusqu'au mois d'août suivant. Compris dans un échange, il donna, à son retour, des explications sur la prise de la frégate qu'il avait montée, et justifia le capitaine qui la commandait: « Cet officier, dit-il, n'avait point manqué de courage, mais seulement d'expérience. » Cette justification ne parut pas satisfaisante, parce que c'était beaucoup moins le capitaine de la frégate qu'on accusait, que le général lui-même qui, pour ne pas compromettre les sommes considérables qu'il apportait avec lui, avait, disait-on, interdit la défense au capitaine. Destitué à la suite des accusations qui s'élevaient contre lui, Baraguey écrivit au directoire et demanda que sa conduite fut examinée par un conseil de guerre. Il paraît qu'une information plus exacte a été favorable à ce général, car il fut, en l'an 7 (1799), réintégré dans son grade et envoyé à l'armée du Rhin pour y remplir les fonctions de chef d'état-major-général. Le gouvernement consulaire, qui succéda au directoire, le nomma, l'année suivante, inspec-

teur-général de l'infanterie des 14me, 15me et 16me divisions militaires. Présenté, en 1803, par le collége électoral d'Eure-et-Loire, comme candidat au sénat conservateur, M. Baraguey-d'Hilliers fut ensuite élevé au grade de grand-officier de la légion d'honneur, et promu au rang de colonel-général des dragons. Il fit, en cette qualité à la grande armée d'Allemagne, toute la campagne de 1805, au succès de laquelle la réserve de cavalerie dont il avait pris le commandement, eut une grande part. Il quitta, en 1809, le commandement de Venise, auquel il avait été appelé en septembre de l'année précédente, pour se rendre à l'armée qui marchait contre l'Autriche, et donna, à la bataille de Raab, en Hongrie, des preuves de sa bravoure accoutumée. Envoyé en Espagne, après cette campagne, il battit l'ennemi sous les murs de Figuières, et enleva un convoi de 1200 voitures, destiné à ravitailler le fort. Appelé à l'armée destinée à agir contre la Russie, il est mort à Berlin, en 1812, au retour de cette expédition désastreuse qui a coûté à la France la plus belle armée qu'elle eût jamais mise sur pied, et poursuivi par la calomnie qui a empoisonné ses derniers momens.

BARAILLON (Jean-François), député à la convention nationale, exerçait, en 1789, l'état de médecin à Chambon chef lieu de canton du département de la Creuse. Il embrassa, avec chaleur, les principes de la révolution; remplit, pendant près de deux ans dans cette ville, les fonctions de juge-de-paix, et fut, en septembre 1792, nommé par les citoyens du département de la Creuse, député à la convention. La conduite qu'il y tint fut toujours modérée; dès les derniers mois de 1792, il éleva, au sujet de l'approvisionnement des armées, une vive accusation contre Pache ministre de la guerre, dont il n'était pas sans danger de braver la popularité, et qu'on n'attaquait jamais, sans que tout le corps des jacobins ne se crut attaqué avec lui. Baraillon ne pensa pas avoir le droit de prononcer comme juge sur le sort de Louis XVI; ce fut comme homme d'état et par mesure de sûreté générale que, dans la séance du 15 janvier 1793, il vota, dans les termes suivans, la détention de ce prince et son exil à la paix: « Je ne crois pas être ici pour juger des criminels; ma conscience s'y refuse. » Il était absent lors de l'appel nominal sur la question de l'appel au peuple. Il proposa, dès le 11 mai 1793, de décréter une amnistie en faveur des hommes égarés des départemens de l'Ouest, qui mettraient bas les armes. Il y avait sans doute un véritable courage à faire cette proposition au milieu de l'effervescence de toutes les passions populaires, et lorsque tous les partis s'accusaient de trahison. Epargné par le même hasard qui en fit frapper tant d'autres, Baraillon s'imposa, depuis le 31 mai 1793, un silence qu'il n'a rompu qu'après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Après cette époque, il provoqua, l'indignation de la convention contre les dilapidateurs de la fortune publique, et appela son indulgence sur les prêtres détenus. Par une de ces inconcevables contradictions de l'esprit humain, il demandait, d'une part, que l'on poursuivit les continuateurs de Robespierre, et faisait décréter, de l'autre, un projet de fête en commémoration du supplice de Louis XVI, comme si l'autel de la réconciliation pouvait jamais s'élever sur les échafauds. Constamment républicain et de bonne foi, Baraillon ne le fut pas avec un égal discernement; il confondit souvent, dans les propositions qu'il fit à la convention, l'énergie qui sauve et la violence qui tue. Toutefois ses intentions doivent obtenir grace pour quelques-unes de ses opinions. Il était absent du conseil des cinq-cents dont il faisait partie, à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), mais il écrivit à ses collègues pour les inviter à frapper les prêtres fanatiques, les ci-devant nobles et les agens de Louis XVIII; ce conseil qui perdit tout,

dans ce temps-là, flattait trop les ressentimens pour n'être pas suivi. A dix-huit ans de distance, le gouvernement d'un grand état, qui ne parle que de légitimité, parce qu'il paraît craindre que toute son existence ne soit que dans ce mot, a suivi les mêmes doctrines et recueilli les mêmes résultats. Tout gouvernement qui songe à se conserver, doit prendre pour axiome élémentaire de sa politique: que les individus seuls peuvent se rendre coupables, mais que les classes entières ne le sont jamais; car, c'est en attaquant les classes, qu'au lieu de renfermer la terreur dans l'ame d'un coupable, on la fait passer dans l'ame de mille innocens, et qu'on suscite au gouvernement autant d'ennemis qu'il y a d'individus menacés: comme si le premier intérêt et par conséquent le premier principe de tout gouvernement n'était pas de réduire ses ennemis au plus petit nombre possible. Les hommes sages l'ont dit alors aussi vainement qu'ils l'ont répété depuis, parce que de toutes les passions humaines, l'amour propre est la seule qui ne se corrige point. Lorsque Baraillon fut entré, en 1799, dans le conseil des anciens, il y attaqua les jacobins avec la même ferveur qu'il attaquait, dix-huit mois auparavant, les royalistes dans celui des cinq-cents. Il défendit, aux approches du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), les droits du directoire, dont l'autorité venait d'être détruite par la résolution qui lui retirait le droit de faire entrer les troupes dans le rayon constitutionnel, et se rattacha aux principes de la révolution du 18 brumaire, à laquelle il prit une part très-active. Admis dans le corps des législateurs muets, établi par la constitution de l'an 8 (1800), Baraillon en devint président à la fin de l'année suivante, et en resta membre jusqu'en 1806. Rentré pendant quelque temps dans l'obscurité, il en sortit pour occuper la place de substitut du procureur impérial. Devenu procureur du roi au tribunal civil de Chambon, il remplissait les fonctions de cette place en 1814. Nommé, par Bonaparte, en avril 1815, président du collége électoral de la Creuse, Baraillon fut chargé, le 4 juin de cette année, de présenter à ce prince une adresse où il proclamait au nom du collége: « Qu'il était digne du héros qui avait illustré le nom français par l'éclat des armes et une grande supériorité de génie et de talens, d'améliorer les institutions politiques de la France, etc. » Tout cela avait été vrai sans doute; mais le temps en était passé; et Bonaparte qui, depuis son retour, disposait encore de tous les moyens pour achever la ruine de la France, n'en avait plus un seul de la sauver. On doit à Baraillon, un ouvrage intitulé: *Recherches sur plusieurs monumens celtiques et romains du centre de la France*, Paris, 1816, 1 vol. in-8.

BARANTE (Prosper Brugière baron de), naquit à Riom, d'une famille de robe qui s'est distinguée dans les lettres. Il débuta, sous le gouvernement impérial, par être auditeur au conseil-d'état; fut nommé sous-préfet à Bressuire, où il se lia avec M[me] de la Roche-Jaquelein, à laquelle il ne fut pas inutile, lorsque cette dame songea à écrire ses Mémoires, et obtint ensuite la préfecture de la Vendée, d'où il passa à celle de la Loire-inférieure. Il épousa, en novembre 1809, M[lle] d'Houdetot, petite fille de M[me] d'Houdetot, que ses liaisons avec J. J. Rousseau et Saint-Lambert, ont rendue célèbre. Attentif, dès-lors, à ne laisser échapper aucune des circonstances qui pouvaient un jour lui devenir favorables, M. de Barante attacha beaucoup de prix à faire signer son contrat de mariage par l'empereur. Maintenu dans ses fonctions par le gouvernement royal, à l'époque de la restauration, M. de Barante s'en démit, au retour de Bonaparte en 1815; au second retour du roi (8 juillet de la même année), il fut nommé conseiller-d'état et secrétaire-général de l'intérieur. Appelé ensuite à remplacer, à la tête de l'administration des contributions indirectes (droits réunis), un comte Bérenger, qui avait

trouvé le moyen de se rendre également odieux à ses employés et aux contribuables, M. de Barante apporta dans cette administration des formes plus douces et plus justes. Elu par le département du Puy-de-Dôme, membre de la chambre des députés de 1815 à 1816, M. de Barante s'y plaça dans la minorité ministérielle, combattit, le 28 novembre 1815, la proposition faite par M. Hyde-de-Neuville, de suspendre l'institution des juges, et suivit, article par article, la discussion du projet de budjet qu'il avait présenté, et qui fut presqu'entièrement rejeté. Peu après la clôture de cette session, qui fut si fatale au crédit et à la paix de la France, M. de Barante adressa à ses employés une circulaire, où il s'efforçait de les rassurer sur leur sort. Cet administrateur ne manque ni de talent, ni de prévoyance; il a toute la souplesse, tout l'esprit d'intrigue, toute la duplicité nécessaire à un courtisan; il a, sur-tout, l'art de ne pas désobliger, en les refusant, ceux qu'il a intérêt de ménager. Il joint à des qualités distinguées en administration, un mérite réel en littérature. Il a donné à la *Biographie universelle* des articles très-bien faits sur Bossuet, d'Elbée, l'un des chefs des armées de l'Ouest, Froissart, etc., etc.; il a publié, en 1809, un ouvrage intitulé : *De la Littérature française pendant le* 18e *siècle*, Paris, in-8. Cet ouvrage présenté au prix de l'institut, n'en fut pas jugé digne; mais il n'en renferme pas moins des aperçus très-heureux, des vues très-sages et très-philosophiques, et une connaissance approfondie du sujet qu'il traite; il annonce, en un mot, un talent véritable, mais qui n'a pas acquis encore tous ses développemens. On a aussi imprimé, sous son nom, divers *Projets de constitution pour la France*, 1814, in-8.

BARANTE (ANSELME DE), frère du précédent, reçut sa première éducation au collége de Juilly, dirigé par la congrégation de l'oratoire. Entré ensuite à l'école militaire de Fontainebleau, il n'en sortit que pour faire les campagnes d'Espagne, de Pologne et de Russie, en qualité d'officier de dragons. Une blessure grave, reçue dans une rencontre avec les Russes, força M. de Barante de changer de carrière. Après avoir été chargé de diverses missions administratives dans les départemens de l'empire français, il fut nommé à la sous-préfecture de Luxembourg, le 14 janvier 1811, et se maria dans cette ville. La faveur de son frère ne lui fut pas inutile et vint s'unir à ses titres personnels pour solliciter les faveurs de la cour. La ville de Luxembourg ayant cessé d'appartenir à la France, M. de Barante obtint en compensation de la place qu'il perdait, celle d'inspecteur des forêts de la couronne; il avait été, dès le 11 octobre 1814, décoré de la légion d'honneur.—M. DE BARANTE, ancien préfet de Genève, où son administration et sur-tout sa conduite politique ont trouvé beaucoup de détracteurs, était père des précedens, et est mort en 1812. Il a composé une *Géographie élémentaire* fort estimée, et une *Introduction à l'étude des langues*. On a aussi de lui divers articles pour la *Biographie universelle* qui annoncent un esprit supérieur; ceux de Théodore de Bèze, de Calvin et du chancelier Duprat sont particulièrement traités avec autant de philosophie que de talent.

BARBANÇON (Le comte DE), ancien militaire, né d'une famille distinguée, fut nommé, en 1789, député de la noblesse de Villers-Cotterets aux états-généraux. Il s'y montra constamment attaché aux anciens principes et l'ennemi outrée de toute sorte d'améliorations, même de celles le plus impérieusement réclamées par les cahiers. Il émigra trois mois après la fin de la session, servit dans l'armée de Condé, et fut même accrédité par ce prince auprès du commissaire de l'armée autrichienne. Il mourut à Manheim le 19 mars 1797.

BARBANÈGRE (Le baron), général de brigade, dès les premières années du gouvernement impérial puis

général de division, fit, sous les ordres de Napoléon, qui le considérait comme l'un de ses serviteurs les plus dévoués et les plus braves, ces sanglantes campagnes où d'autres admireront, s'ils veulent, la puissance des armées et la gloire des conquêtes, mais où nous ne verrons jamais que le triomphe de la tyrannie et l'asservissement des peuples. Barbanègre reçut, en 1806, le brevet de commandant de la légion d'honneur. A la suite de cette guerre terrible qui amena les armées étrangères au sein des provinces françaises, il y rentra lui-même avec les débris de cette brave armée, que ses derniers combats, pour la défense de ses foyers, ont couvert d'une immortelle gloire : gloire seule digne d'admiration, et préférable à celle qu'elle avait acquise par ses conquêtes. Barbanègre fut nommé, par le roi, chevalier de l'ordre de St.-Louis; mais il ne fut point employé. Entraîné vers son ancien bienfaiteur par sa reconnaissance et ses souvenirs, il n'hésita point, lors du retour de Bonaparte, à se ranger sous ses drapeaux. C'est sous ce point de vue que nous allons rattacher à ce nom quelques réflexions de peu d'étendue, mais qui se lient naturellement au but de notre travail. Nous avons déjà eu occasion, dans cette galerie de portraits, de jeter quelque jour sur les causes de tant d'événemens et de faits qui ne seront jamais bien expliqués que lorsqu'on aura cessé de juger les hommes d'après certains principes abstraits qu'ils n'entendent plus, et dont ils s'éloignent tous les jours davantage. Il nous semble que cette erreur est en tout point comparable à celle d'un ministre qui voudrait ramener tous les intérêts politiques de l'Europe à ce qu'ils étaient dans le 12e siècle, et qui se refuserait à traiter sur d'autres bases que celles qui existaient alors; n'est-il pas évident que, par cette absurde résistance à se mettre au niveau de son siècle et des révolutions qui ont changé l'état des affaires et les esprits, il compromettrait d'abord, et finirait par ruiner les intérêts qui lui seraient confiés? Ceux qui ne veulent juger les événemens et les hommes d'aujourd'hui que sur les principes et les opinions qui existaient il y a 50 ans, et qui persistent à méconnaître les changemens immenses qui, depuis cette époque, se sont opérés dans les esprits, ne sont-ils donc pas aussi aveugles, aussi insensés que le ministre dont nous venons de parler? Nous pensons qu'il n'y a aucune différence. Au reste, quelqu'éloignés que nous soyons d'approuver indistinctement, dans l'état actuel des gouvernemens de l'Europe, toutes les conséquences qui dérivent des vérités que nous venons d'énoncer, il est incontestable que si, pour prononcer sur les hommes de la période qui vient de s'écouler, on reconnaît d'autres principes que ceux d'une tolérance également fondée sur l'humanité, la justice et la politique; si l'on persiste à substituer l'inintelligible légitimité des familles au vœu, à l'amour et à l'intérêt des peuples; si, en un mot, on continue à faire tout pour aigrir et rien pour ramener, il faut se résoudre à ne plus rencontrer qu'inconséquence, perfidie et trahison, là où, jusqu'à cette malheureuse époque, on n'avait vu que fidélité, franchise et dévouement. Cette explication, qui nous paraît plus particulièrement applicable à l'état actuel de la France, nous dispensera pour long-temps de revenir sur cette matière. Nommé au commandement d'Huningue par le général Lecourbe, sous les ordres duquel il servait alors, Barbanègre opposa la plus vive résistance aux Autrichiens et aux Suisses qui attaquaient cette place. Il fit essuyer un bombardement terrible à la ville de Bâle, où commandait l'archiduc Jean; on parlementa ensuite, et pendant ce temps, la nouvelle que Bonaparte était au pouvoir des Anglais parvint à l'archiduc qui la transmit au général. Barbanègre, croyant de son devoir de conserver à la France, quel que fût son gouvernement, la place qu'il défendait, continua ses attaques sur Bâle, fit plusieurs sorties, et remporta quel-

ques avantages ; enfin, le 17 août, 90 pièces de canon et plus de 20,000 Autrichiens, Wurtembergeois et Suisses investirent Huningue. L'archiduc Ferdinand était venu joindre son frère. Barbanègre redoublait son feu contre les assiégeans, lorsque le 22 août, le bombardement d'Huningue fut ordonné. Dès le lendemain, la prolongation de la défense ayant paru impossible, Barbanègre fit arborer le drapeau blanc et proposa la suspension des hostilités ; mais la capitulation qu'il avait demandée le 24, n'ayant pas été acceptée, le feu recommença avec plus de vivacité le lendemain, jour de la St-Louis. Enfin, le général français qui, le 25, avait fait tirer 101 coups de canon pour célébrer la fête du roi, accepta, le 26, une capitulation fort différente de celle qu'il avait imprudemment refusée quelques jours auparavant, mais qui était devenue indispensable. Les troupes françaises durent se retirer derrière la Loire, et la garde nationale fut licenciée. On a parlé, de manières fort diverses, dans les journaux, de ce qui s'est passé au siége d'Huningue. Une gazette étrangère a contesté au général Barbanègre la gloire de sa défense; elle a même été jusqu'à prétendre qu'il s'était rendu avant que la troisième parallèle eût été ouverte, seulement après deux jours de bombardement et cinq de tranchée ouverte. Quoi qu'il en soit, une commission d'enquête, convoquée à Strasbourg, le 14 septembre, a déclaré unanimement « que la conduite de ce général et celle de son conseil de défense étaient sans reproche. » On peut croire à cette déclaration, quoique le maréchal Gouvion-St-Cyr fut alors ministre de la guerre, et que l'opinion personnelle de ce maréchal dût inspirer une parfaite confiance ; cependant l'armée ne jouissait pas, dans ce temps-là, d'assez de faveur à la cour pour qu'on puisse supposer qu'une partialité favorable ait influé sur la décision de la commission d'enquête. Cette décision, si honorable pour le général Barbanègre, venait d'être rendue lorsqu'il arriva lui-même à Paris, mais il cessa presqu'aussitôt d'être employé ; à la vérité, le duc de Feltre entrait alors au ministère de la guerre, où son sage prédécesseur vient de le remplacer de nouveau.

BARBANTANE (Puget, comte de), issu d'une famille noble de Provence. Il commandait à Aix, en 1790, lorsque le régiment d'Ernest, suisse, était en garnison dans cette ville. Quelques ressentimens particuliers auxquels on pensa que Mme de Barbantane, dont les aventures eurent autrefois tant d'éclat dans le monde galant, n'avait pas été toujours étrangère, parurent avoir porté M. de Barbantane à prendre parti contre la cour, et à favoriser les premiers excès populaires. Il est certain que sa naissance, son rang, son esprit, son instruction et l'élégance de ses manières, devaient l'en tenir à une grande distance. Les troubles qui s'étaient élevés à Marseille, pendant l'année 1790, entre les habitans de cette ville, alors violemment agitée par les révolutionnaires et les soldats du régiment d'Ernest, avaient mis le comte de Barbantane dans la nécessité de se prononcer en faveur de l'un ou de l'autre parti; il se déclara pour les habitans, facilita de tous ses moyens le désarmement du régiment, et afin de n'être point obligé de donner des ordres contraires à ses sentimens, il chargea M. de Watteville, major du régiment d'Ernest, de commander à sa place. Cette conduite fut considérée par la cour comme un acte de complicité avec les agitateurs ; M. de Barbantane fut destitué et traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta. Son commandement lui ayant été rendu peu après, les administrateurs du département du Var élevèrent contre lui, en juillet 1792, une accusation diamétralement opposée à la première, et prétendirent qu'il accordait une protection exclusive au parti royal, ce qui, dans le langage du temps, ne voulait dire autre chose, si non qu'il faisait observer avec rigueur les lois de la discipline militaire. Il expliqua les faits à l'assemblée législative, et sa

justification fut admise. Il se prononça fortement, lors des événemens du 10 août, en faveur de cette journée qui renversa la monarchie. Chargé, en 1793, d'un commandement à l'armée des Pyrénées-orientales, le général Barbantane annonça, en août suivant, que sa division avait accepté la constitution. Il remplaça momentanément le général de Flers, dans le commandement en chef; publia une proclamation en réponse à celle du général espagnol qui invitait les soldats français à la désertion, et reçut, dans le mois de septembre, l'ordre de céder le commandement au général Turreau. Il se rendit à Paris, à la suite de cette destitution. Suspect au directoire, qui connaissait l'intimité de ses liaisons avec Antonelle et les chefs des anarchistes, il vécut, au milieu de la capitale, dans une prudente obscurité, jusqu'à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Il s'offrit, dans cette journée, pour aide-de-camp à Augereau qui était chargé du commandement de Paris et de la direction des événemens. Cette preuve de dévouement fit réintégrer M. de Barbantane dans son grade de général de division; mais il ne conserva pas long-temps sa nouvelle faveur; ses relations toujours plus intimes avec les anarchistes, renouvelèrent des défiances qui n'avaient jamais été entièrement effacées, et firent prononcer, une seconde fois, sa destitution. Fatigué de cette longue suite de persécutions ou de disgraces, Barbantane se retira en Provence, mais sans toutefois rompre ses liaisons; elles furent sur le point de lui redevenir funestes à l'époque de la seconde restauration. Les dangers auxquels il échappa alors le décidèrent enfin à renoncer au séjour des départemens méridionaux, où les opinions les plus opposées sont dans une continuelle effervescence, et où les passions furent toujours plus puissantes que l'autorité. M. de Barbantane avait fixé sa résidence à Paris, en 1817. —Un individu du même nom et de la même famille, a fait les campagnes de l'émigration, sous les ordres des princes français; il habite maintenant Lyon, où il a épousé une sœur de cette demoiselle d'Elglat, devenue célèbre dans les annales de la piété filiale, et qui, en 1793, suivit, à pied, la charette dans laquelle son malheureux père, destiné à l'échafaud, était envoyé par les bourreaux de Lyon aux bourreaux de Paris.

BARBAROUX (Charles), député à la convention nationale, est né à Marseille. Jeune, ardent, passionné pour la liberté, il ne voyait que le but qu'il voulait atteindre, sans examiner les moyens de succès. Il embrassa la cause de la révolution avec l'enthousiasme le plus exalté. Cet enthousiasme, qui le rendit redoutable, dès le commencement des orages politiques, à tous ceux qui ne partageaient pas ses opinions, l'entraîna à des violences que nous ne justifierons jamais, mais que le repentir qu'il en éprouva, le courage de la dernière année de sa vie, et l'horreur de son supplice ont peut-être assez expiées. Appelé en juin et juillet 1792, au secours des factions qui s'apprêtaient à renverser la monarchie, les Marseillais arrivèrent à Paris, sous la conduite de Barbaroux qu'on avait investi du titre de député extraordinaire, et ne contribuèrent que trop efficacement aux funestes résultats de la journée du 10 août, dirigée par les jacobins, contre trois partis opposés entre eux : la cour, c'est-à-dire le parti ouvertement opposé à la révolution, les constitutionnels et les girondins de l'assemblée législative (*voy.* Vergniaud). Quoiqu'absent de Marseille, à l'époque des élections, le département des Bouches-du-Rhône députa Barbaroux à la convention. Livré de bonne foi à ses erreurs politiques, il ne tarda pas à s'unir dans cette assemblée, aux seuls hommes dans lesquels il remarqua des intentions plus honorables et de grands talens. Ces hommes, si Barbaroux les eût connus plutôt, eussent pu prévenir par lui de grands malheurs, en sauvant la monarchie et le monarque; mais il était trop tard, et il n'apprit, en

se rapprochant d'eux, qu'à mieux connaître leurs communs ennemis. Eclairé par leur expérience, il rompit avec Robespierre les premières relations que, sur le bruit de son républicanisme, il avait formées avec lui; déclara que le député Panis le lui avait désigné comme l'homme vertueux qu'il fallait investir de la dictature; et s'éleva, dès le quatrième jour où la convention fut constituée, contre cette commune de Paris, alors toute puissante, qui après avoir exécuté le 10 août, venait de se couvrir du sang des victimes du 2 septembre, de s'enrichir de leurs dépouilles, et s'efforçait dès-lors de former, avec toutes les communes de la république française, une fédération conspiratrice. Cette commune, qui déjà avait usurpé tous les pouvoirs, d'abord dirigée par les Chaumette et les Hebert, et, après la mort de ceux-ci, par Robespierre, n'a pas cessé un seul moment, jusques au 9 thermidor, de menacer la convention dont une moitié venait d'être sa complice et l'autre allait devenir sa victime. Quelques jours plus tard, Barbaroux, dont l'éloquence, quoiqu'elle eût plus d'éclat que de solidité, ne manquait jamais de produire un grand effet dans ces circonstances, se joignit à Rebecqui, son collégue, pour élever une dénonciation plus pressante contre Robespierre, et annoncer que si la convention était attaquée, de nouveaux Marseillais marcheraient à son secours. Dès ce moment le gant fut jeté, les partis furent en présence, et tout rapprochement devint impossible entre la Gironde, les députés qui votaient avec elle, et la montagne. Babaroux renouvela, le 10 octobre, ses dénonciations contre la commune; il en attaqua personnellement les membres les plus importans qui siégeaient avec lui sur les bancs conventionnels, Tallien, Panis, Sergent, Deforgues, Marat, etc., et leur reprocha de n'avoir rendu aucun compte d'une somme de onze cent mille francs en or, et d'une immense quantité d'argenterie qui avaient été déposées entre leurs mains. Il accusa de nouveau Robespierre d'aspirer à la dictature: demanda que Louis XVI et sa famille fussent mis en jugement, déclarant toutefois qu'ils n'étaient ni les seuls, ni les plus coupables, et dirigea contre Marat des attaques nouvelles et plus terribles. L'éloquence de Barbaroux, naturellement très-véhémente, ne connaissait plus de mesure dès qu'il s'agissait de défendre Roland contre ses ennemis Ce ministre, sujet factieux sous la monarchie, était, sous la république, un citoyen fidèle et un magistrat irréprochable. Une liaison intime s'était formée entre le député de Marseille et lui, du moment où ils s'étaient connus; mais ce qui avait contribué sur-tout à rendre cette union plus indissoluble, c'était l'attachement sincère que Barbaroux avait inspiré à Mme Roland. Cette femme vraiment admirable, que nous nous efforcerons de faire mieux connaître qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour (*voy.* Roland), avait trouvé dans Barbaroux, toutes les qualités pour lesquelles une ame élevée peut se passionner: beauté phisique, talens, grand caractère, dévouement. Aux yeux de Mme Roland, Barbaroux réunissait tout, hors la prévoyance qui n'est que le fruit de l'expérience. C'était à l'hôtel de l'intérieur que se discutaient toutes les questions qui devaient être le lendemain à l'ordre du jour de l'assemblée. Ce fut là que Louvet lut, le 28 octobre 1792, l'éloquente et courageuse accusation qu'il porta le lendemain à la tribune contre Robespierre; accusation dont le député de Paris se justifia si mal, le 5 novembre suivant. Il est affligeant, sans doute, de se rappeler à quel point, pendant le procès du malheureux Louis XVI, l'exaltation républicaine égara le jugement d'un si grand nombre d'hommes dont la France et l'humanité eurent bientôt à pleurer la perte. Tous virent un coupable dans Louis; ils crurent faire la part de la justice et celle de l'humanité en prononçant tantôt une mort conditionnelle, tantôt la

mort avec l'appel au peuple; tantôt la mort avec le sursis. Barbaroux joignit expressement ces deux dernières conditions à son vote pour la mort! Avant et après la condamnation de ce prince, il insista vivement pour l'expulsion du duc d'Orléans et du reste de la maison de Bourbon. On sait que l'existence de la faction d'Orléans était alors la chimère de quelques hommes, qui cependant étaient, pour la plupart, doués d'une raison supérieure et d'une grande force de caractère, mais dont on avait exalté les craintes jusqu'à l'excès; et quelle était donc la cause de ces craintes? C'est un point que nous nous efforcerons d'éclaircir, en traitant l'article du prince qui en était l'objet; jusques-là nous nous bornerons à dire que nul homme n'eût été plus propre à assurer la marche d'un gouvernement constitutionnel, tel que l'entendait la Gironde, avant le 10 août, que celui qui eût trouvé le titre unique de sa puissance dans le maintien et l'exécution fidèle des clauses du pacte qui l'aurait placé sur le trône. Après une lutte soutenue si long-temps, et avec des succès si divers, Barbaroux développa, dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, le caractère le plus noble et le plus ferme; il refusa la démission qui lui était demandée, prétendant qu'il ne s'appartenait point à lui-même; il fut arrêté. Ayant échappé, quelques jours après, à la surveillance du gendarme qui répondait de sa personne, il se retira dans le département du Calvados, et réussit, de concert avec Buzot, Gorsas, Henri Larivière, Salles et un grand nombre de proscrits distingués, à organiser l'armée départementale qui devait affranchir la convention. Cette armée levée à la hâte, était sous les ordres du général Félix de Wimpfen, qui s'était offert pour la commander; celui-ci avait proposé à Custine, alors à la tête de l'armée française d'Allemagne, de joindre ses efforts aux siens; mais ce général eut la lâcheté de se refuser à coopérer à cette noble entreprise, et la lâcheté plus grande de dénoncer Wimpfen à la convention. L'armée départementale fut vaincue et mise en pleine déroute à la bataille de Vernon, département de l'Eure. Contraint à chercher son salut dans une fuite précipitée, Barbaroux arriva à Quimper, département du Finistère, à travers mille dangers. Ce ne fut qu'après d'innombrables difficultés qu'il parvint à s'embarquer pour se rendre à Bordeaux, où les malheureux députés de la Gironde avaient espéré long-temps de trouver un point d'appui, ou du moins une retraite assurée; mais la défaite de Vernon, les décrets de la convention qui prononçaient la mort contre ceux qui donnaient un azile aux proscrits, et la rigueur avec laquelle les commissaires de la convention dans les départemens, faisaient exécuter ces décrets, avaient glacé le zèle de leurs amis et fermé les portes au malheur. Arrêté à St-Emilion, département de la Gironde, avec Salles et Guadet, à peu de distance d'une propriété appartenant à la famille de ce dernier, Barbaroux fut traduit avec eux devant la commission militaire de Bordeaux, qui n'eût besoin que de constater l'identité de leurs personnes, pour les envoyer à la mort. Ils portèrent sur l'échafaud le même courage qu'à la tribune, et périrent le 7 messidor an 2 (25 juin 1794). On ne lira pas ici sans intérêt, un extrait de l'article que Mme Roland à consacré à Barbaroux dans un écrit intitulé : *Appel à l'impartiale postérité*, où se peint, sans déguisement, l'ame de cette femme, tout-à-la-fois si simple et si héroïque; « Le caractère ouvert de Barbaroux, dit-elle, et son ardent patriotisme nous inspirèrent de la confiance; raisonnant du mauvais état des affaires et de la crainte du despotisme pour le Nord (celui de Robespierre), nous formames le projet conditionnel d'une république dans le Midi. Ce sera notre pis-aller, disait en souriant Barbaroux; mais les Marseillais qui sont ici, nous dispenseront d'y recourir. » Il ignorait, l'imprévoyant jeune homme, en s'exprimant ainsi, que la plupart de ces Mar-

seillais, qui avaient concouru avec lui à la destruction du trône, n'avaient vu dans cette catastrophe, que le renversement de l'ordre; car l'ordre et le trône étaient pour eux une même chose. Barbaroux, Roland, la Gironde, long-temps factieux pour abaisser ou détruire ce trône qu'ils considéraient comme conspirateur, proclamaient maintenant le retour de l'ordre et le respect des lois; c'en était assez pour n'être plus, eux-mêmes, que des conspirateurs aux yeux de leurs anciens amis : aussi furent-ils abandonnés par le plus grand nombre. Ceux qui leur restèrent fidèles ou périrent avec eux, ou ne survécurent pas long-temps à leur proscription.

BARBAULD (Anna-Lætitia), Anglaise, sœur du docteur F Aikin, épousa, en 1774, le révérend Rochemont Barbauld, ministre protestant *dissenter*, qui tenait une école à Palgrave, dans le comté de Suffolk, et qui mourut, peu d'années après, à Stoke-Newington, où Mme Barbauld réside encore. Elle a composé un grand nombre d'écrits, présidé à plusieurs compilations, donné plusieurs éditions d'ouvrages estimés, avec des préfaces et des notices, et écrit divers petits livres pour l'éducation des enfans. Ses ouvrages originaux montrent un talent facile et un goût pur. Ses *Poésies*, in-4, 1773, et ses *Mélanges en prose et en vers*, parurent sous le nom de A. L. Aikin. Elle a publié : *Les Romanciers anglais* ou *Recueil des meilleurs romans anglais*, avec un essai sur les romans, des préfaces et des notices biographiques, cinquante volumes in-12, 1810. — *Correspondance de Samuel Richardson*, d'après ses manuscrits originaux, avec sa vie, et un examen critique de ses ouvrages, six vol. in-8, 1804. M. J. J. Leuliette en a donné une traduction française, qu'il a publiée avec quelques autres écrits, sous le titre de *Vie de Richardson*, etc., Paris, 1808, in-8. Mme Barbauld a encore donné des éditions estimées de Collins, 1797, in-8, d'Akenside, 1795, in-8, un choix du *Spectateur*, du *Babillard*, du *Tuteur* et du *Franc tenancier*, avec un discours préliminaire, 1806, 3 vol. in-12; et, en 1812, un poëme intitulé, *l'An mil-huit-cent-onze*, in-4. On a aussi de Mme Barbauld divers pamphlets relatifs à la politique et à la religion.

BARBAULT-ROYER (P.-F.), homme de couleur, prit part à la révolution qui éclata à Saint-Domingue en 1792, et se prononça néanmoins contre Santhonax. Envoyé en France par les colons, il écrivit au corps-législatif, en janvier 1792, pour lui annoncer que cette colonie était en proie à la guerre civile depuis l'arrivée des commissaires du directoire, et il en accusa Santhonax : cependant il ne put se faire entendre à la barre, comme il l'avait demandé. Il fut renvoyé, l'année suivante, dans les colonies, comme haut-juré, et réclama inutilement une indemnité pour son retour. Il travailla ensuite à la rédaction de différens journaux, et notamment à celle du *Rédacteur*, journal officiel du directoire, et fut ensuite employé dans le ministère des relations extérieures. On a de lui : *Les loisirs de la liberté, nouvelles républicaines*, 1795, in-8.— *Craon, ou les trois opprimés*, 1795, in-18.—*De la guerre contre l'Espagne*, 1792, in-12.—*Voyages dans les départemens du Nord, de la Lys et de l'Escaut, pendant les années 7 et 8*, 1800, in-8.—*Les Pergamines ou les tablettes, suivies de notes et de remarques*, 1802, in-12.—*Résumé sur l'Angleterre*, 1803, in-8.

BARBE, était prêtre à Avignon, au commencement de la révolution française, et fut témoin des massacres commis dans cette ville en octobre 1791. Ce respectable ecclésiastique n'hésita pas un moment à remplir les devoirs que son ministère lui imposait, et donna l'absolution à chacune des victimes de cette horrible journée. Caché derrière une porte d'où il pouvait tout voir et tout entendre, il ne cessa de donner sa bénédiction et de prier pour les infortunés qui tombaient sous les

coups des bourreaux révolutionnaires; tous les prisonniers furent massacrés. M. Barbe eut le bonheur d'échapper à la barbarie des assassins.

BARBÉ (Madame, HORTENSE CÉRÉ), sœur de Mme d'Houdetot, et tante de Mme de Barante, est née à l'île de France; elle a fourni des articles assez estimés au journal connu sous le titre, d'*Annales politiques et littéraires*, que rédige M. Villenave. Madame Barbé fit imprimer, en 1811, une tragédie de sa composition, en cinq actes et en vers, intitulée, *Maximien*. Cette pièce, qui n'a jamais été représentée, est faible d'action et peu intéressante; mais on y trouve quelques vers heureux et plusieurs tirades bien écrites. La première édition en fut bientôt épuisée; ce qui engagea cette dame à en donner une seconde, où elle fit disparaître avec le plus grand soin, toutes les imperfections qu'on avait remarquées dans son ouvrage.

BARBÉ - MARBOIS (Le comte FRANÇOIS), né à Metz, département de la Moselle, le 31 janvier 1745. Son père, directeur de la monnaie de cette ville, lui fit donner une éducation distinguée. Jeune encore, M. Barbé-Marbois fut chargé par le duc de Castries, alors ministre de la marine, d'élever ses enfans. Ce ministre, qui honorait son caractère et appréciait ses talens, contribua à lui faire obtenir la place de consul-général aux Etats-Unis d'Amérique, et bientôt après celle d'intendant de St-Domingue. Il administra cette colonie avec une parfaite intégrité; mais sa sévérité y fut telle, que les ennemis qu'elle lui attira sollicitèrent son rappel. Il revint donc en Europe, fut nommé maire de Metz dans les premières années de la révolution, et envoyé, par le roi, en décembre 1791, à la diète de Ratisbonne. A cette mission en succéda une autre non moins importante; il reçut l'ordre de se rendre à Vienne, en qualité d'adjoint de M. de Noailles, ambassadeur de France à cette cour, afin d'y connaître, d'une manière précise, quelles étaient ses dispositions relativement aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine. La cour de Vienne n'avait point donné de réponse depuis un mois et la rapidité des événemens était telle en France, que dans ce délai tout avait changé de face, et que M. Barbé-Marbois avait reçu l'ordre de quitter Vienne. Rentré en France, il fut assez heureux, pendant l'orage révolutionnaire, pour échapper, par l'obscurité, au sort qui semblait alors réservé à quiconque était sorti de la foule par ses talens ou ses services. Après l'acceptation de la constitution de l'an 3 (1795), M. de Marbois fut nommé, par le département de la Moselle, député au conseil des anciens. Accusé presqu'aussitôt d'avoir pris part à la rédaction du traité de Pilnitz, il déclara que cette accusation était fausse, et demanda que ce fait fut l'objet d'un jugement. Un de ses collègues ayant démontré que, pendant qu'il avait exercé à Metz les fonctions de maire, M. de Marbois avait donné des preuves constantes de patriotisme, l'ordre du jour fut adopté sur l'accusation élevée contre lui. Le 4 pluviôse an 4 (24 janvier 1796), il prononça un discours sur la nécessité d'organiser la marine. Dans un grand nombre de circonstances, il attaqua, mais toujours sans succès, la loi de la convention qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques. Quoique compromis dans le procès de MM. Brottier et de la Villeheurnois, auprès du directoire, qui ne le regarda jamais comme tout-à-fait étranger à cette conspiration, il parla avec éloge, lors des préliminaires de Léoben, de la modération de cette autorité. Condamné à la déportation, à la suite des événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il refusa de se sauver par la fuite, demanda à être jugé, ne l'obtint point, et fut envoyé à la Guiane. L'habitude qu'il avait contractée du climat des colonies, pendant le séjour qu'il y avait fait, le préserva du sort de quelques-uns de ses collégues, et sa santé ne fut pas même altérée. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il obtint, avec Lafond-

Ladebat, son compagnon d'infortune la permission de se rendre dans l'île d'Oléron. Peu de temps après, il fut nommé conseiller-d'état, et en 1801, il succéda à M. Dufrêne dans l'importante place de directeur du trésor public qui devint bientôt un ministère. M. Barbé-Marbois accompagna Bonaparte à Bruxelles, en messidor an 11 (juillet 1803); présida, l'année suivante, le collége électoral de l'Eure, et fut désigné candidat au sénat conservateur. Il fut, le 12 pluviôse an 13 (1er février 1805), nommé grand-officier de la légion d'honneur, reçut peu après l'ordre de St-Hubert de Bavière, et fut élevé ensuite au rang de comte. Après avoir éprouvé, en 1806, une assez longue disgrace, dont la cause tenait à une baisse rapide des fonds publics, amenée par une opération fatale aux intérêts du trésor, M. de Marbois fut nommé premier président de la cour des comptes, et se montra, l'admirateur le plus passionné et le sujet le plus dévoué de Napoléon, dans le discours qu'il prononça lorsqu'il fut admis au serment, le 10 janvier 1808, et dans celui, non moins remarquable, qu'il adressa à ce prince, à l'époque de son retour d'Espagne, en janvier 1809. Il prodigua de nouvelles adulations à son héros, le 16 novembre 1809, après la paix de Vienne. Cette conduite ne contribua pas moins que ses services à le faire entrer dans le sénat le 5 avril 1813. On ne saurait même s'étonner assez de l'extrême flexibilité que M. de Marbois, dont les principes austères ont été connus dans tous les temps, a montré dans ces diverses circonstances. Il est probable que la maladie de l'adulation était devenue tellement contagieuse, que les plus fermes tempéramens ne pouvaient plus y résister. Personne, néanmoins, n'a mis plus d'empressement que M. de Marbois à voter, à un an de date de son entrée au sénat, la déchéance de celui qui l'y avait placé, et n'a émis, avec plus de chaleur, son vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon. Créé pair, par le roi, le 4 juin 1814, il a été nommé conseiller honoraire de l'université, et confirmé, par une ordonnance royale du 27 février 1815, dans sa charge de premier président de la cour des comptes. Lorsque M. de Marbois, en qualité de membre du conseil-général des hospices civils de Paris, accompagna Monsieur, dans la visite que fit ce prince, le 4 mars de la même année, dans les hôpitaux de la capitale, il ne se montra, dans ses discours, ni moins prodigue de flatteries, ni moins heureux dans le choix qu'il en fit, que sous le règne précédent; mais celles-ci, du moins, furent les dernières, et Bonaparte, à son retour, en mars 1815, malgré les instances de M. le duc de Plaisance (Lebrun), gendre de M. de Marbois, ne voulut plus entendre parler de l'homme qui, tenant tout de lui, avait témoigné, disait-il, un empressement d'ingratitude que la nécessité ne justifiait même point. M. de Marbois fut donc remplacé par M. Collin de Sussy, et reçut l'ordre de quitter Paris. Au retour du roi, il fut nommé président du collége électoral du Bas-Rhin, arriva le 16 août à Strasbourg, bloquée par l'armée autrichienne, et ouvrit le collége le surlendemain, après avoir obtenu des généraux qu'ils laissassent entrer dans la place les électeurs de l'arrondissement. Il reprit, pendant quelque temps, après son retour à Paris, la présidence de la cour des comptes; on le vit avec peine, à cette époque, se montrer animé de ressentimens peu dignes d'un magistrat. M. Carré, maître des comptes, homme intègre, avait été nommé président de la fédération parisienne pendant les cent jours; il n'avait usé du crédit que la multitude lui avait accordé, que pour prévenir de grands excès et de grands malheurs. Ceux qui avaient vu de près les affaires, à cette époque difficile, en avaient acquis la preuve certaine; ce ne fut donc pas sans un vif sentiment d'improbation qu'on apprit que M. Carré s'étant présenté à la cour des comptes, après le second

retour du roi, avait reçu de M. de Marbois l'accueil le plus humiliant, et ces paroles d'autant plus déplacées dans la bouche d'un magistrat, qu'elles semblent unir une sorte d'impartialité à une insultante ironie : « Monsieur, vous êtes nommé à vie, et personne n'a le droit de vous destituer, mais je vous préviens que toutes les fois que vous vous présenterez ici, la séance sera levée. » M. Barbé-Marbois remplaça ensuite le présomptueux et insignifiant Pasquier au département de la justice et dans la dignité de garde-des-sceaux. Ici commence la partie vraiment honorable de la carrière de M. le comte Barbé-Marbois. Constamment en opposition avec la coupable majorité de la chambre de 1815 à 1816, on l'a vu combattre, avec une inébranlable fermeté, toutes les mesures de violence et de réaction dont cette chambre a flétri sa session aux yeux de tout ce qu'il y a de gens de bien en France et en Europe. Les sages circulaires de ce ministre formaient, avec celles de son collégue, M. de Vaublanc, un contraste qui ne fut nullement à la gloire de celui-ci, qui ne sut jamais garder de mesure. Les ultrà-royalistes avaient pris M. de Marbois dans une telle haîne, et leur influence était si puissante, qu'il avait à lutter tous les jours contre la violence de l'orage dont toute l'adresse du ministre de la police et la faveur personnelle dont jouissait celui-ci auprès du roi, pouvaient à peine le défendre. Le garde-des-sceaux ne se présentait plus devant la chambre qu'il n'y devînt l'objet des sarcasmes et des accusations de cette majorité avide de sang et de vengeances, qui dominait le roi, faisait trembler le ministère et gouvernait la France avec un joug de fer. Qui croirait que ce fut seulement en prouvant que la déportation était un supplice *plus cruel que la mort, et qui faisait mourir plus long-temps*, que le garde-des-sceaux parvint, dans les discussions des 24, 28 et 30 octobre 1815, sur la loi relative aux cris et actes séditieux, à faire substituer cette peine à celle de mort! La majorité de la chambre demandait du sang avec une fureur dont le comité de salut public de la convention n'avait pas même offert d'exemple, dans la discussion de l'horrible loi du 22 prairial an 2 (10 juin 1794), sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. Déjà, dans la chambre des pairs, le garde-des-sceaux s'était élevé, le 13 octobre, contre ce projet de sang, qui paraissant ne réclamer du roi que *la justice et la rétribution des peines*, demandait en effet, pour me servir des expressions d'une époque en analogie parfaite avec celle dont je parle, *que la terreur et la mort fussent mises à l'ordre du jour*; projet impolitique autant que barbare, conçu par le vicomte de Châteaubriant, et dont il était venu demander l'exécution au roi, au nom et en qualité de président du collége électoral du Loiret, avant d'en embrasser la défense dans la chambre des pairs. Chargé, en qualité de commissaire du roi, d'assister aux débats du procès du maréchal prince de la Moskowa, M. de Marbois ne prit aucune part au jugement qui condamna l'infortuné maréchal, héros que vingt ans des plus éminens services et le souvenir récent de l'armée française, sauvée par lui à la retraite de Moskow, ne purent faire absoudre d'un moment d'erreur, dans les circonstances les plus difficiles, et lorsqu'il n'était que trop permis de voir, de toutes parts, dangers et malheurs pour l'état. L'influence funeste de l'émigration qui avait paru suspendue pendant quelque temps, mais qui n'en continuait pas moins à miner sourdement les fondemens de toutes les réputations qui lui étaient suspectes, n'épargna pas M. de Marbois; les efforts de cette faction, renouvelés sans cesse, et toujours plus implacables, devaient obtenir alors, comme ils l'obtiendront toujours, la ruine de ceux qu'elle considère en ennemis des plans qu'elle forme pour l'*avenir*. M. de Marbois en eut bientôt la preuve; le 10 mai 1816, il eut ordre de quitter le ministère et de ren-

voyer les sceaux. M. le comte de Marbois a publié les écrits suivans : *Essai des finances de St-Domingue*, 1789, in-4.—*Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin*, 1792, in-8.—*Mémoires sur les finances*, 1792, in-4.—*Voyage d'un Français aux salines de Bavière et de Saltzbourg*, Paris, 1800, in-12. On lui attribue : *Essai sur les moyens d'inspirer aux hommes le goût de la vertu*, 1769, in-8.—*La Parisienne en province*, ouvrage national, 1769, in-8.—*Julienne*, conte physique et moral, traduit de l'anglais, 1769, in-12.—*Socrate en délire*, ou *Dialogues de Diogène à Sinope*, traduit de l'allemand de Wiéland, 1772, in-12.—*Essais de morale*, 1772, in-12.—*Réflexions sur la colonie de St.-Domingue*, 1796, in-8.—*La richesse des Cultivateurs*, traduit de l'allemand, 1803, in-8.—La publication d'un *Mémoire historique relatif aux négociations qui eurent lieu en 1778, pour la succession de Bavière*, par M. le comte de Goertz, envoyé du roi de Prusse près des princes bavaro-palatins, Paris, 1812, in-8. L'éditeur de cet écrit y a ajouté une introduction renfermant des détails sur les principaux personnages qui y tiennent une place, une notice sur le chevalier de la Luzerne, et des notes. M. Barbé-Marbois figure dans le mémoire comme secrétaire de la légation française près la cour de Munich. Il a encore publié divers morceaux dans le *Journal encyclopédique*.

BARBEAU-DUBARRAN, député à la convention nationale, adopta, dès le commencement de la révolution, les principes de la démagogie la plus délirante. Il était, en septembre 1792, procureur à Montreuil département du Gers, lorsqu'il fut nommé membre de la convention. Il porta dans cette assemblée toute la violence de ses opinions; vota dans le procès du roi contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis; fut nommé, peu après, président de la société des jacobins, et mérita, à tous ces titres, de faire partie de ce comité de sûreté générale, dont la tyrannie commença environ trois mois après les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, et ne finit qu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Pendant la lutte qui s'établit dans cette assemblée entre la raison et l'ordre d'une part, et le déchaînement de toutes les passions populaires de l'autre, Dubarran fut constamment rangé dans ce dernier parti. Il fit, au nom du comité de sûreté-générale, un grand nombre de rapports qui sans être, comme ceux d'Amar, relatifs à des mesures d'état, n'en faisaient pas moins connaître l'esprit d'arbitraire, de violence et de tyrannie qui présidait à toutes les opérations de ce comité. Dubarran fit décréter d'accusation son collégue Osselin, qui, après avoir fait adopter toutes les lois de rigueur contre l'émigration et ceux qui la favorisaient, avait donné asile à la marquise Luppée de Charry, émigrée elle-même, et qui fut bientôt après condamnée à mort. Il fit traduire au tribunal révolutionnaire, Lagadie, Soulès et Froidure, et s'opposa à ce que le premier fut entendu devant la convention; il fit aussi envoyer devant ce tribunal, Bernard, suppléant de Barbaroux et le comte Carris de Barbotan, acquité par le jury du tribunal criminel du Gers, devant lequel il avait été traduit comme chef de conspiration. Il présenta, au nom du même comité, un rapport sur l'affaire de 12 officiers du 1er régiment de cavalerie et 16 du 68me régiment d'infanterie, arrêtés au camp de Maubeuge, et proposa d'en mettre deux en liberté, d'en faire juger 6 par le tribunal révolutionnaire et de retenir les vingt autres en prison. On le vit, dans la journée du 9 thermidor, fidèle au système des comités qui ne voulaient abattre Robespierre que pour hériter de la tyrannie, se prononcer avec ses collégues contre ce député et ses complices, et demander qu'ils fussent promptement mis à mort. Depuis l'époque du 9 thermidor, Dubarran ne laissa échapper aucune occasion de s'élever contre la réaction qui, si elle se fut bornée à frapper lui et ses pareils, n'eût

été qu'un acte de rigoureuse justice. Il demanda, le 25 vendémiaire an 3 (16 octobre 1794), que la correspondance des sociétés populaires fut conservée, et parla avec force en faveur de ces sociétés. Lorsque, six mois plus tard, on proposa de mettre en jugement les restes du décemvirat, Dubarran se réunit à ses collègues Carnot, Robert et Lindet, pour les défendre; il cita en leur faveur 21 décrets rendus sur les rapports du comité de législation, qui tous, ajoutaient à la rigueur de la loi du 17 septembre 1793, sur les suspects, et déclara, ce dont personne ne doutait plus, mais ce qu'il était précieux d'entendre sortir de sa bouche, que les membres des deux comités (de salut public et de sûreté générale) s'étaient toujours considérés comme solidaires dans tous leurs actes. Violemment impliqué dans la révolte du premier prairial an 3 (20 mai 1795), un décret de la convention, rendu sur le rapport de Gouli, ordonna l'arrestation de Dubarran. Rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) il rentra dans l'obscurité. Une seconde amnistie proclamée par la chambre des députés, en janvier 1816, et qui rappelle en tout point la clémence du comité dont Dubarran faisait partie, a contraint cet ex-conventionnel de quitter la France; il s'est retiré en Suisse où les journaux ont annoncé qu'il était mort vers la fin de mai de la même année.

BARBET (Louis-R.), est né à Tours, en 1770; entré, fort jeune, dans la congrégation de l'oratoire, quelques talens, mais sur-tout l'extrême bizarrerie de ses idées le rendirent singulièrement remarquable. On le voyait, à 24 heures de distance, faire descendre au dernier rang celui des littérateurs qu'il avait placé au premier, et attaquer, avec un égal discernement, les auteurs anciens ou modernes, dont naguère il se proclamait le plus ardent panégyriste. La révolution mit dans une nouvelle évidence, et développa au plus haut point, l'effervescence de cet étrange caractère; il était professeur à Arras lorsqu'elle éclata; il est inutile de dire qu'il en embrassa la cause avec passion; mais la fréquentation de la société populaire, fit bientôt de cette passion une sorte de fureur: on le voyait sans cesse à la tribune de cette assemblée, et il en devint bientôt l'unique orateur. Il y forma des liaisons intimes avec Robespierre le jeune, Guffroy et ce Joseph Lebon qui, après avoir été bon fils, bon curé, excellent maire, sage député, devint tout-à-coup l'un des plus effroyables bourreaux du comité de salut public, et finit par surpasser Carrier lui-même en férocité. Barbet fut poursuivi, en 1792, pour avoir provoqué l'insurrection contre le roi et contre la monarchie; c'était avoir du malheur, car l'insurrection elle-même était impunie alors. Ce fut à Lebon, qui accourut exprès d'Arras à Paris pour le servir, que Barbet dut sa liberté, et cette circonstance resserra leurs liens. Barbet, regardé dans son parti comme une victime, acquit, dès ce moment, une grande influence; il fut porté en triomphe, et pour justifier de plus en plus la haute idée qu'il croyait avoir donnée de l'énergie de son caractère, il s'abandonna à tous les genres de violences. Nommé, presqu'en même temps, juré au tribunal révolutionnaire et administrateur du district de Bapaume, il se rendit adjudicataire d'un château qu'il revendit ensuite. Son nom inspira presqu'autant de terreur que celui de Lebon, dont il avait obtenu toute la confiance. Un homme tel que Barbet devait, après le 9 thermidor, devenir l'ennemi le plus implacable des hommes dont, la veille, il était le complice: il le devint en effet, et déclama hautement contre son ami Lebon. Ses efforts pour se réconcilier avec l'opinion dominante obtinrent quelques succès, car il passait pour royaliste à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Il paraît qu'après cette journée il eut besoin de modifier de nouveau ses opinions pour s'introduire chez Rewbell, membre du directoire

français, auprès duquel le royalisme n'était pas une bonne recommandation. Il trouva cependant le moyen de lui plaire et de s'insinuer dans sa confiance, quoique nul homme ne la prodiguât moins. Rewbell le fit employer, lors des élections de l'an 6 (1798), à rédiger des pamphlets également dirigés contre le royalisme et l'anarchie, entre lesquels le gouvernement directorial se trouvait alors placé, et dont il redoutait également l'influence, à peu près comme en 1817, le gouvernement royal redouta celle des ultrà-royalistes et de ceux qu'il appelle les ultrà-libéraux, mais qui pourraient bien n'être que les libéraux eux-mêmes. Après avoir été sous-chef des bureaux de la loterie, Barbet a été nommé inspecteur de cette administration dans le département de la Dyle (Bruxelles). Il a publié, en 1805, une relation du voyage de l'empereur dans la Belgique, en juin et juillet 1803. On a prétendu que cette production lui avait valu une gratification de mille écus; nous ne doutons pas que, sous ce rapport, elle ne soit à ses yeux son meilleur ouvrage. On a de lui: *Almanach philosophique*, 1792, in-12. — *La loge centrale des véritables francs-maçons*, 1801, in-12. — *Lettres de M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, au chevalier de Damas*, ou *son histoire de quelques mois à la cour de Russie*, 1801, 2 vol. in-12.— *Les trois Hommes illustres*, ou *Dissertation sur les institutions politiques de César, de Charlemagne et de Napoléon Bonaparte*, 1803, in-12; nouvelle édition, 1804, in-12.—*Voyage du premier consul à Bruxelles*, 1803, in-12. Il parut, dans la même année, sous le titre de *Barbetiana*, une critique de cet ouvrage.

BARBIÉ DU BOCAGE (J. D.), savant géographe, membre de l'institut de France, et de plusieurs académies étrangères, né à Paris le 28 avril 1760, suivit les cours du collége Mazarin et devint ensuite élève de d'Anville qui lui donna d'excellentes leçon en géographie. Aprés avoir travaillé, pendant cinq années, au ministère des affaires étrangères, en qualité de géographe, il s'attacha, en 1785, au cabinet des médailles de la bibliothèque du roi, dans l'espoir d'être le successeur de l'abbé Barthélemy. Au commencement de la révolution, il épousa la fille de M. de G. Delahaye, graveur de sa majesté, fut incarcéré le 2 septembre 1793, avec tous les chefs de la bibliothèque royale, et obtint enfin sa liberté; mais on ne lui rendit pas son emploi. En 1797, il fut nommé géographe du ministère de l'intérieur, et en 1803, géographe du ministère des relations extérieures, place qu'il a conservée jusqu'en 1816. En 1809, M. Barbié du Bocage devint professeur de la faculté des lettres de l'académie de Paris, et dans la même année, membre de la troisième classe de l'institut de Hollande. Le 19 octobre 1814, il reçût la croix de la légion d'honneur, et le 16 novembre 1815, fut nommé doyen de la faculté des lettres de l'académie de Paris. Il a fourni quelques plans et cartes pour le *Voyage pittoresque en Grèce*, par M. le comte de Choiseul-Gouffier. En 1788, il composa l'atlas du *Voyage du jeune Anacharsis*, travail qui lui fit infiniment d'honneur. Il fit graver, en 1796, pour la retraite des Dix mille, une carte qui a paru en 1805, avec un mémoire sur cette fameuse expédition. En 1797, M. Barbié publia, avec M. de Sainte-Croix, les *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne*, in-4°. Il est auteur du mémoire et de la carte qu'on trouve à la suite de l'ouvrage de M. de Sainte-Croix, qui a pour titre, *Des anciens gouvernemens fédératifs et de la législation de la Crète*;—de la nouvelle édition qui parut, chez Didot jeune, en 1799, avec des augmentations, de l'Atlas du *Voyage du jeune Anacharsis*;—d'une Notice raisonnée des ouvrages de d'Anville, sans nom d'auteur, qu'il a composée conjointement avec M. de Manne;—de la carte et d'un savant Mémoire sur les marches d'Alexandre, faisant suite à l'ouvrage

de M. de Sainte-Croix, intitulé: *Examen des historiens d'Alexandre*, 1804, in-4;—de la traduction du *Voyage en Asie mineure et en Grèce*, par l'Anglais Chandler, 1806, 3 vol. in-4. M. Servois, grand-vicaire de l'évêque de Cambrai, a travaillé aussi à cette traduction à laquelle ces deux collaborateurs ont ajouté des notes très-instructives et très-intéressantes;—d'un *Précis de géographie ancienne*, très-estimé et imprimé à la suite de la *Géographie de Pinkerton*, par Walkenaer, 1811;—de la carte et du *Dictionnaire géographique des lieux mentionnés par Salluste*, faisant suite à la troisième édition de la traduction de cet auteur par Mollevaut; — d'un grand nombre d'articles du *Magasin encyclopédique*, du *Mémorial topographique*, du *Moniteur*, et des *Mémoires de l'institut*;—de beaucoup de cartes dont les principales sont, pour le *Voyage à la recherche de la Peyrouse*, par M. Labillardière, pour les ouvrages de M. Coray, pour le *Tableau de la Grande Bretagne*, de Baert; pour la traduction de l'*Arrien* de Chaussart, les *Voyages* de Pouqueville et de Castellan en Grèce, l'essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire (*voy.* ANTOINE), *la description de l'île de Tiné*, une édition de *Télémaque*, les grandes vues de Constantinople, par M. Melling, et l'*Atlas*, en 54 cartes ou planches, publié par M. Gail, en mai 1816, *pour servir à l'étude de l'histoire ancienne*. M. Barbié a composé, pour le gouvernement, une carte de l'Europe en une seule feuille, et une autre de la Morée dans son état moderne. Ce géographe, laborieux et profond, est un de ces hommes rares qui consacrent leurs veilles à l'étude des sciences et dont les travaux honorent le pays où ils ont reçu le jour.

BARBIER (ANTOINE-ALEXANDRE), vicaire à Dammartin au commencement de la révolution, en adopta les principes, prêta le serment exigé par l'assemblée constituante en 1791, et fut nommé curé de La Ferté-sous-Jouarre. En 1794, il vint à Paris, comme élève de l'école normale, et quelque temps après, il fut élu membre de la *Commission temporaire des arts*, chargée par la convention de recueillir dans les couvens et les établissemens publics supprimés, les livres et autres objets d'arts, pour les placer dans les dépôts nationaux. Après le 18 brumaire, il fut nommé conservateur de la bibliothèque du conseil-d'état, et ensuite de la bibliothèque particulière de l'empereur. Lors de la première restauration, cette dernière fut réunie à celle du conseil-d'état, et M. Barbier en resta le bibliothécaire. Pendant les cent jours il en conserva le titre et les fonctions: et c'est en la même qualité qu'il obtint, le 1er juillet 1815, de la chambre des représentans, une autorisation pour remettre à Bonaparte les livres composant la bibliothèque de Trianon: mais aucun de ces livres ne fut déplacé. On a de M. Barbier, outre les catalogues de quelques bibliothèques particulières, un *Catalogue servant à indiquer les livres qui doivent composer la bibliothèque d'un homme d'état, d'un magistrat, d'un militaire, et d'un ministre du culte*, 1804, in-8.—Un *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1806 et 1808, 4 vol. in-8; production qui décèle l'érudition bibliographique la plus étendue. — La *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût*, 1808, 1810, 5 vol. in-8.—*Dissertation sur soixante traductions françaises de l'imitation de J.-C.*, 1812, in-12 et in-8, suivie de considérations sur l'auteur de l'imitation, par J.-B.-M. Gence.—*Supplément* à la correspondance littéraire de Grimm et Diderot, 1814, in-8; formant le 17e vol. de la collection. M. Barbier a publié la 4e édition du *Mariage des fleurs*, en vers latins, par D. de Lacroix, avec la traduction française et des notes, 1798, in-12; il est aussi éditeur du *Journal historique de Collé*, et des *Ecrivains de l'histoire Auguste*, traduits par Moulines, 1806, 3 vol. in-12. Il a de plus

travaillé au *Mercure* et au *Magasin encyclopédique*.

BARBIER (Jean-Baptiste-Grégoire), médecin à Paris, et l'un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, a donné : *Exposition des nouveaux principes de pharmacologie, qui forment de la matière médicale une science nouvelle*, 1803, in-8.—*Principes généraux de pharmacologie ou de matière médicale*, 1808, in-8.—*Traité d'hygiène, appliquée à la thérapeutique*, 1811, 2 vol. in-8.

BARBIER, adjudant-général, était, en avril 1814, commandant d'armes de la place de St-Omer. Quoiqu'il eut reçu le 5 de ce mois, l'avis officiel de l'abdication de Napoléon, et le décret du sénat qui ordonnait d'arborer la cocarde blanche et de reconnaître les Bourbons, cet officier-général, doué d'une ame haute et d'un caractère énergique, s'opposa, sous le canon des alliés, au mouvement que les royalistes s'apprêtaient à opérer à St-Omer. Il fit arrêter un officier municipal qui dirigeait ce mouvement, et déclara la place en état de siége. Tout plein de cette idée, si commune parmi les militaires français, que la cocarde blanche est celle de l'ignominie et de la servitude, Barbier ne l'attacha à son chapeau qu'à la dernière extrémité, et lorsque toute résistance était devenue impossible. Rentré chez lui, il jeta son chapeau, avec indignation, en s'écriant : « Je suis déshonoré. » Toute l'armée le pensa comme lui, le jour où elle se vit contrainte à porter ce signe, que, depuis 22 ans, elle était accoutumée à fouler aux pieds sur tant de champs de bataille où elle avait été constamment victorieuse. La faute la plus grave de la maison de Bourbon, la seule irréparable peut-être, celle que l'on doit attribuer uniquement aux princes et à leurs coupables alentours, c'est d'avoir rejeté le signe d'union proposé au nom de l'armée, par ses plus nobles chefs. C'est de ce moment qu'il a existé en France deux armées, dont l'une n'a, jusqu'à ce jour, signalé sa valeur que contre des malheureux qui demandaient du pain ; et l'autre invisible, puissante et organisée, déplore son honneur perdu, concentre ses ressentimens, et porte ses regards sur l'avenir. L'adjudant-général Barbier fut nommé, en 1815, commandant dans le département du Jura. Il y organisa les troupes qui demandaient de toutes parts à marcher contre l'armée royale du Midi. On sait que ces forces se composaient des populations entières ! Il est inutile de dire qu'après le second retour du roi, en juillet 1815, l'adjudant-général Barbier à cessé d'être employé.

BARBIER DE VEMARS (Joseph-Nicolas), remplissait avec distinction une chaire d'humanités au lycée Bonaparte, qu'il quitta par suite du mécontentement que lui causa une injustice faite à l'un de ses fils, lors du concours général des quatre lycées de la capitale. Il remplaça M. O-Reilly dans la rédaction des *Annales des arts et manufactures*, depuis 1807 jusqu'en 1814. Il coopéra ensuite à celle du *Journal général de France*, où il donna des articles très-piquans, sous le nom de *John Smart* (Jean le caustique), ou l'*Anglais à Paris* : mais il cessa bientôt ce genre de travail. En 1815, il eut l'idée originale de publier une feuille périodique en langue latine, sous le titre d'*Hermes romanus*. Le choix et la variété des morceaux dont se composèrent les premiers n^{os} de ce recueil, que les meilleurs humanistes se plurent à enrichir de leurs productions, parmi lesquelles celles de l'éditeur lui-même se faisaient avantageusement remarquer, assurèrent à l'*Hermes* un succès qui n'a fait que s'accroître depuis.

BARBIER-NEUVILLE était, avant la révolution, employé dans la maison d'Orléans. Il en adopta les principes ; et il était, en 1799, rédacteur de l'*Ami des lois*, avec Sibuet et Poultier : il était en même temps secrétaire du conventionnel Lamarque, qui le fit nommer secrétaire-général du ministère de l'intérieur, lorsque son ami Quinette de-

vint ministre dans le mois de juin de la même année. M. Barbier-Neuville fut chef de la 3e division du même ministère en 1811, et directeur de la correspondance, en 1814, sous le gouvernement du roi, qui le nomma officier de la légion d'honneur. Il en avait été nommé chevalier par Napoléon. M. Barbier-Neuville perdit son emploi, après le second retour du roi en 1815.

BARBIERI (L'abbé Vincent), professeur de rhétorique à Padoue, y publia, en 1811, le 1er vol. d'un recueil de ses œuvres, sous le titre de *Opere dell' abate Vincenzo Barbieri*. Il y reproduisit un poëme *sur les saisons*, qu'il avait fait paraître antérieurement, et où il resta fort loin de Thomson et de St-Lambert, qu'il semblait s'être proposé d'imiter. Il s'attira, outre ce reproche, celui d'une singulière incohérence dans les idées, et d'un choix d'épisodes qui n'ont pas toujours un rapport bien marqué avec le sujet. Ce vol. contient en outre un petit poëme intitulé l'*Epitalame botanique* dont l'idée est tirée du poëme anglais des *Amours des plantes*, par le docteur Darwin, ouvrage dont une certaine fraîcheur de coloris et les écarts d'une imagination hardie ont excusé aux yeux des lecteurs britanniques la pénible uniformité, le luxe d'une érudition anti-poétique, et les fatigues résultant d'une allégorie perpétuelle. Le goût plus sévère et plus classique des littérateurs italiens, dut faire sentir à l'abbé Vincent qu'il s'était mépris sur le choix de son modèle. A la suite de son poëme, il plaça un discours en prose sur la poésie descriptive, et une apologie, également en prose, du style poétique, accompagnée de quelques notes assez curieuses. Les journaux italiens reprochèrent à l'auteur d'avoir employé le terme de *Poésie descriptive*, prétendant qu'il est de l'essence de la poésie de décrire. Cette observation paraît plus spécieuse qu'exacte. L'expression sur laquelle porte cette critique, a évidemment pour objet de désigner un genre particulièrement consacré à la peinture des objets extérieurs, et c'est de cette destination particulière que ce genre a naturellement dû tirer son nom. La censure eût été plus juste et plus importante, si, au lieu du mot, elle se fut dirigée sur la chose, et qu'elle eût attaqué un système poétique qui tend à substituer au langage de l'imagination et du sentiment, l'imitation plus ou moins fidèle, et trop souvent minutieuse, de quelques détails. On reprocha aussi à l'abbé Vincent l'emploi de certaines expressions que n'admet point la pureté du dialecte Toscan. Il paraît que ces diverses critiques le découragèrent, car le 2e vol. de ses œuvres n'a point paru jusqu'à présent.

BARBOT (Jean-Jacques), habitant de Saillais, dans le département de Maine-et-Loire fut, en 1793, l'un des chefs royalistes du canton de Coroux, puis major de la division de Scheton, et enfin commandant des chasseurs de Stofflet. Il dirigea, en 1795, la troupe qui investit le château de Souliers, où Marigny se trouvait malade, et fit traîner ce malheureux chef dans un champ voisin, où on le fusilla. Barbot se rangea ensuite ouvertement du parti des républicains, et fut nommé adjoint de la commune de Saint-Sauveur de Landemont, et ensuite receveur des contributions.

BARBOTAN (Carris comte de), maréchal-de-camp, avait quitté le service, et vivait retiré dans la province de Guienne, lorsque la noblesse de la senéchaussée de Dax, le nomma en avril 1789, député de cet ordre aux états-généraux. Il ne s'y fit point remarquer; mais aussitôt que les états se furent réunis aux communes, constituées en assemblée nationale, M. de Barbotan se plaça sur les bancs du côté droit, et ne les abandonna plus. Rentré dans ses foyers après la session de cette assemblée, il y jouit de quelque tranquillité, pendant celle de l'assemblée législative et les premiers mois de la convention. Du moment où, après le 31 mai, les lois révolutionnaires gouvernèrent la république,

M. de Barbotan que sa qualité d'ancien membre du côté droit de l'assemblée constituante, rendait depuis long-temps suspect au parti populaire, et qui s'exprimait d'ailleurs avec une franchise fort imprudente dans les circonstances où l'on se trouvait alors, dut être l'une des premières victimes de ces lois. Arrêté, vers la fin de 1793, il fut vaguement accusé d'être chef d'une conspiration, dont on ne produisit aucune preuve; traduit néanmoins en jugement devant le tribunal criminel du Gers, sur des lettres interceptées qui prouvaient bien quelque mécontentement de sa part, mais qui ne pouvaient motiver aucune sorte d'accusation, les jurés, qui eurent à prononcer sur le fait qui lui était imputé, l'acquittèrent à l'unanimité. Cet acte de justice fut considéré par les autorités d'alors, comme un délit contre-révolutionnaire; on en écrivit à Barbeau-Dubarran, député du Gers à la convention nationale, et son compatriote. Ce double titre décida de la perte du malheureux de Barbotan. Sur un rapport du comité de sûreté générale, fait par Dubarran qui en était membre, le jugement du tribunal du Gers fut cassé sur les plus frivoles prétextes, et M. de Barbotan renvoyé, le 22 germinal an 2 (11 avril 1794), au tribunal révolutionnaire qui eut ordre de le condamner à mort. C'était avec ce mépris de toutes les formes protectrices de la justice, que s'établissait la plus épouvantable tyrannie, et qu'il devint si facile de rendre odieuse à la France et à l'Europe, cette liberté achetée par tant et de si généreux sacrifices, et que ses prétendus amis ne montraient plus que revêtue d'une robe sanglante, armée de poignards et accompagnée de bourreaux.

BARBOU (Gabriel), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, etc., né à Abbeville, département de la Somme, le 21 novembre 1761, appartient à la famille de ce nom qui s'est acquis, dans l'art de la typographie, une si juste célébrité. Entré au service comme soldat, en 1779, il parvint en 1782, par un mérite reconnu, au grade de sous-lieutenant et, six ans après, à celui de lieutenant, malgré les difficultés qui s'opposaient alors à ce que les simples soldats s'élevassent au rang d'officier. Embarqué, dans le courant de janvier 1791, avec son régiment qui se rendait à St-Domingue, Barbou fit, dans cette colonie, un séjour de près de 16 mois, et ne revint en France qu'à la suite des événemens qui avaient changé la forme du gouvernement de ce pays. Nommé adjudant-général, il fut employé aux armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse; il combattit à la bataille de Fleurus sous les ordres du général Jourdan, et assista aux blocus du Quesnoi, de Landrecies, de Valenciennes et de Condé sous ceux de Scherer qui se rendit maître de ces places. Il obtint, vers le commencement de l'an 3 (1794), le grade de général de brigade, alla servir dans la division du général Bernadotte, et fit, sur la droite du Rhin, en l'an 4 (1795 et 1796), les deux campagnes qui contraignirent le général Jourdan à se retirer, en toute hâte, sur Cologne. Le général Barbou donna, dans cette retraite, des preuves d'une valeur distinguée; il passa, l'année suivante (1797), à l'armée de Sambre-et-Meuse, comme chef d'état-major-général, et eut, à l'affaire d'Ettersdorf, un cheval tué sous lui. Il fut, en 1798, envoyé dans le Brabant pour y appaiser les troubles que la conscription venait d'y faire naître. Une conduite ferme, mais bienveillante, lui concilia l'estime et l'affection des habitans de ce pays. La campagne qu'il fit, en 1799, dans la Nord-Hollande, sous les ordres du maréchal Brune, contre les Russes et les Anglais, ajouta beaucoup à la réputation militaire qu'il s'était déjà acquise. Il obtint, le 18 octobre de la même année, en récompense des bonnes dispositions qu'il avait prises et de l'intrépidité qu'il avait montrée aux batailles de Berghem et de Castricum, le grade de général de division, avec lequel il fit,

en 1801, la campagne de Franconie, sous les ordres du maréchal duc de Castiglione (Augereau). Chargé, vers la fin de la même année, du commandement de la 27me division militaire, il réprima le mouvement royaliste qui s'était développé sur quelques points des départemens méridionaux, marcha sur les rassemblemens déjà formés, les battit et les dispersa. Il passa ensuite en Suisse pour y remplacer le maréchal duc d'Elchingen (Ney), fut chargé, en novembre 1804, du commandement d'une des divisions du camp de Boulogne, se rendit, sur des ordres nouveaux, à l'armée d'Hanovre, et prit le commandement de tout ce pays, lorsqu'en octobre 1801, et peu de temps avant la bataille d'Austerlitz, le maréchal prince de Ponte-Corvo (Bernadotte), qui en était gouverneur, fut appelé à la grande armée. Enfermé dans la forteresse d'Hameln, où il fut bientôt investi par les Russes et les Suédois, le général Barbou tint jusqu'à la paix de Presbourg; il fut alors nommé, par l'empereur, son commissaire près le nouveau gouvernement hanovrien. Envoyé, en 1810, à Ancône, pour prendre le commandement de cette place, il conserva ce poste jusqu'en 1812. Il obtint la croix de St-Louis, le 8 juillet 1814, et fut promu, le 23 août suivant, au grade de grand-officier de la légion d'honneur. Le général Barbou était, en août 1815, commandant de la 13me division militaire (Bretagne).

BARCLAY, membre de la chambre des communes d'Angleterre, était, au commencement de 1815, en concurrence avec sir Francis Burdett, pour les élections du faubourg de Southwark, à Londres. Sir Burdett n'ayant point été nommé, la multitude, qui s'était hautement prononcée en sa faveur, résolut de s'en venger; elle attendit, le 28 février, jour fixé pour la réception de M. Barclay et le moment où une assemblée nombreuse et brillante se disposait à assister à cette cérémonie; à l'instant où le nouveau député parut, une foule immense se pressa autour de lui en poussant des cris de fureur, le hua, le couvrit de boue, lui jeta des pierres, et se préparait à se porter aux dernières violences, lorsque M. Barclay, poursuivi et livré à un danger imminent, se précipita dans la première taverne qui s'offrit à lui. La multitude, dont la fureur allait toujours croissant, redoublait ses cris et accompagnait de menaces, contre M. Barclay, l'acclamation favorite de *Burdett for ever* (Burdett pour toujours); bientôt elle s'avisa d'escalader la maison, à l'aide de tout ce qu'elle pût se procurer de bancs, de chaises, de tables et d'échelles; elle était déjà parvenue à forcer les portes, brisait et saccageait tout en demandant à grands cris M. Barclay, qui, dans un effroi facile à comprendre, cherchait son salut d'étage en étage; la force armée, que des personnes prévoyantes avaient fait avertir dès le commencement de cette scène, arriva fort à propos pour y mettre un terme. La foule se dissipa peu à peu, l'ordre fut rétabli et M. Barclay délivré. Lorsque les habitans du faubourg de Southwark se réunirent, au mois de mars suivant, pour délibérer relativement à la loi sur les grains, M. Barclay, après avoir assisté à cette assemblée qui résolut d'adresser une pétition au parlement, se prononça fortement, dans la chambre des communes, contre l'adoption des nouvelles mesures, relativement au commerce des grains, et s'opposa même à ce qu'il fut fait aucun changement aux lois déjà existantes sur cet objet.

BARCLAY-DE-TOLLY, feld-maréchal au service de Russie, est fils d'un pasteur livonien. Dès les premiers pas de sa carrière militaire, il développa des talens et un courage qui le firent connaître avec distinction et lui assurèrent un avancement rapide dans les grades inférieurs. Il se fit remarquer, le 27 décembre 1807, au combat de Guska, et commença sa réputation militaire au combat de Pultusk et à la bataille de Preussich-Eylau. Il fit, en 1808, la guerre en Finlande; sa marche, par Quarten, sous les yeux

de l'ennemi, donna une grande idée de son habileté, et lui mérita le grade de général d'infanterie qui lui fut conféré le 1er avril 1809; les connaissances qu'il avait développées dans l'administration de la guerre, ne contribuèrent pas moins que ses succès sur le champ de bataille, à le faire nommer ministre de la guerre, et, en septembre 1811, il obtint la décoration de St-Wladimir de première classe. A la fin de 1812, et après la retraite des Français, il remplaça le général Kutusow dans le commandement en chef de l'armée, et adressa, le 3 janvier 1813, aux soldats allemands, la proclamation suivante : « Tristes et honteux instrumens de l'ambition, apprenez par l'exemple des Espagnols et des Portugais que la ferme et constante volonté du peuple peut repousser les fers de l'étranger. Vous êtes opprimés, mais non pas avilis. Si beaucoup des vôtres, dans les classes supérieures, ont oublié leurs devoirs, la masse de votre nation n'en est pas moins loyale, brave, dégoûtée d'un joug étranger, et fidèle à Dieu et à la patrie. Vous donc que le conquérant a traînés sur les frontières de la Russie, abandonnez les drapeaux de l'esclavage; rassemblez-vous sous ceux de la patrie, de la liberté, de l'honneur national, qui sont arborés sous la protection de l'empereur mon maître. Il vous promet l'appui de tous les braves Russes en état de porter les armes dans une population de cinquante millions d'âmes, et il m'a chargé d'offrir une place dans la légion allemande à tous les braves officiers et soldats allemands qui émigreront. Elle sera commandée par un des princes de l'Allemagne qui a montré le plus d'attachement à la cause de la patrie. Son but est la liberté de l'Allemagne; et si ce but est atteint, la patrie distribuera des récompenses à ses braves et fidèles enfans. L'empereur, mon maître, donnera à ces braves un asile et des terres sous le beau climat de la Russie méridionale. Allemands, choisissez entre l'honneur et des récompenses d'un côté, l'esclavage, la honte et la misère de l'autre. » Le général Barclay-de-Tolly qui, au commencement de la campagne de 1813, ne commandait, sur la Vistule, qu'un corps de réserve, fut, après les batailles de Lutzen et Bautzen, chargé du commandement en chef. Il dénonça, le 27 juillet de la même année, la rupture de l'armistice, à la suite de celle des négociations qui avaient été entamées à Prague, et dirigea, à la bataille de Leipzig, toutes les opérations des armées combinées de Russie, de Prusse et de Suède. La victoire, remportée ce jour-là sur l'armée française, décida du sort de la campagne, et valut au général Barclay le titre de comte. Cependant les forces alliées s'apprêtaient à pénétrer en France; le vainqueur de Leipzig, chargé de les conduire, leur annonça leur destination par l'ordre du jour suivant, en date du 3 janvier 1814 : « Vous avez vaincu l'ennemi du repos général; vous avez obtenu l'admiration de tous les peuples, et éveillé leur émulation. Votre bras a fait perdre à l'empereur des Français ses immenses forces militaires, et avec elles tous ses alliés. Les peuples même soumis à son sceptre, et les Français attendent de vous leur affranchissement. Achevez votre victoire sur l'ambition du souverain de la France; donnez la paix au monde, et, suivis de ces actions de graces, retournez dans votre patrie chérie. Ce n'est qu'avec de telles intentions que nous devons franchir les limites de la France. Notre but doit être de diminuer et non pas d'augmenter les malheurs de ce pays. Nous devons convaincre les habitans que notre gloire pour la bonne cause nous a seule conduits chez eux. Convaincus de l'utilité de la discipline, vous l'observerez avec une exactitude qui donnera à votre zèle un nouvel éclat. Si, contre toute attente, il s'en trouve parmi vous qui se rendent coupables de violences envers les habitans, ils seront, sans aucun égard, livrés à la rigueur de la justice comme perturbateurs du bien public. » La sagesse de cet ordre du jour est remarquable;

elle put, dès ce moment, donner la juste mesure des nobles intentions des alliés. Ces intentions ont été déçues, sans doute; elles l'ont été par les ennemis de la gloire et de l'indépendance de la nation française; mais qui pourrait ne pas convenir que tous les actes de cette vaste coalition, que l'insatiable ambition d'un seul homme rendait indispensable pour assurer l'indépendance et le repos du reste du monde, ont été marqués par l'esprit le plus philosophique et la plus haute prévoyance. Si l'on s'est quelquefois éloigné du véritable sens des déclarations des puissances, il n'en faut accuser que la politique insidieuse et perfide de quelques ministres qui n'ont reussi que trop souvent, et avec trop de facilité, à persuader à leurs maîtres qu'il n'y a de sûreté et de gloire pour les princes que dans la toute-puissance de leurs agens; qu'attaquer ceux-ci, c'est les attaquer eux-mêmes, et que la raison des peuples est la plus redoutable ennemie de l'autorité des rois! Ces ministres, désignés depuis long-temps à la haîne et au mépris des gens de bien, ont eu besoin de confondre toutes les idées, afin que l'on ne s'entendit plus; et comme il n'y a qu'un pas de la confusion des idées à celle des personnes, ils ont pensé, avec raison, qu'au milieu de ce désordre, rien ne leur serait plus facile que d'atteindre, par une proscription générale, tous les ennemis de leur despotisme. A entendre leurs journaux et eux-mêmes, les amis de la liberté, échappés à peine aux échafauds de la terreur, ne sont que des révolutionnaires; les idées libérales, des projets de conspiration; le juste sentiment de ses maux et de sa dignité, une révolte contre l'autorité légitime. Nous nous bornons à présenter ce peu d'observations à nos lecteurs; c'est en les plaçant à côté des nobles proclamations d'Alexandre et de ses généraux, que nous avons pensé qu'on serait plus à portée de juger jusqu'à quel point les généreuses intentions des hauts alliés avaient été remplies dans la conduite qu'on a tenue envers la France. Le comte Barclay-de-Tolly, continua de diriger les opérations de l'armée russe, pendant la durée de la campagne pénible qui se fit en France, depuis décembre 1813 jusqu'à la fin de mars 1814, et dont les champs de bataille s'établirent successivement à Châlons, à Langres, à Brienne et à Sésanne. Par-tout ses ordres furent exécutés et ses promesses accomplies; le combat fini, les Français trouvaient dans les soldats russes autant de sûreté et presqu'autant de secours et d'affection que dans leurs compatriotes. Enfin, le 30 mars, dernier jour de cette campagne, le général Barclay-de-Tolly entra dans Paris avec l'armée qu'il commandait; pendant la marche de cette armée, et lors de son entrée dans la capitale, sa parfaite discipline ne se démentit pas un moment. Alexandre témoigna sa satisfaction de ce que ses ordres avaient été si bien exécutés, en accordant à son général, dès le 31 de ce mois, le titre de feld-maréchal de ses armées. L'armée russe séjourna en France jusqu'au mois de juillet; elle se rendit ensuite en Pologne, où elle prit ses quartiers d'hiver; M. de Tolly établit son quartier-général à Varsovie, et vint, à la fin de septembre, trouver à Pulawi, l'empereur Alexandre qui se rendait au congrès de Vienne. Du moment où, dans les premiers jours d'avril 1815, la nouvelle du débarquement de Bonaparte en France fut parvenue à Vienne, le feld-maréchal reçut l'ordre de se porter immédiatement sur le Rhin avec son armée. Arrivé à Prague, le 5 mai, il en passa les corps en revue; fit, dans cette ville, un séjour d'environ un mois, et se rendit, le 2 juin, en Bavière, où il organisa une réserve composée des grenadiers russes dont il était commandant, des grenadiers autrichiens du corps d'armée de l'archiduc Ferdinand, et des gardes prussiennes, bavaroises et hessoises. La guerre avait fini le jour où elle avait commencé. A l'instant même où le feld-maréchal Barclay-de-Tolly apprit l'issue de la bataille de Water-

loo, il adressa, d'Oppenheim sur le Rhin, une proclamation aux Français, où se retrouvaient tous les principes qui avaient constamment dirigé la conduite de son souverain et la sienne. « Français, y disait-il, venez au-devant de nous, votre cause est la nôtre; Dieu, la justice, les vœux de tous les peuples nous secondent; votre bonheur, votre gloire, votre puissance, sont encore nécessaires au bonheur, à la gloire et à la puissance des nations qui combattent pour vous. » Le feld-maréchal entra ensuite en France à la tête d'une partie de ses forces, et établit, le 11 juillet, son quartier-général à Châlons-sur-Marne. Ainsi, dans cette campagne, comme dans celle de la précédente année, la Russie n'imposa à la nation française d'autre obligation que d'être heureuse, et ne marcha que pour sa délivrance, sans exercer aucun empire sur ses volontés. Après les nouveaux services que le feld-maréchal venait de rendre à la cause européenne, il reçut de son souverain le titre de prince, et fit connaître par l'ordre du jour suivant, aux troupes sous son commandement, la satisfaction d'Alexandre: « L'empereur vous a rendu justice; nous ne pouvons mieux lui marquer notre reconnaissance qu'en restant inviolablement attachés à l'honneur, à la fidélité, à nos sermens: fiers du nom de soldats russes, continuons à remplir strictement nos devoirs en maintenant cet ordre et cette discipline qui ont rendu célèbres les drapeaux que nous suivons. C'est ainsi que nous avons mérité la bienveillance de notre souverain; c'est aussi le seul moyen de la mériter de plus en plus, et de laisser en pays étranger des souvenirs honorables pour nous, et flatteurs pour le monarque. » Pendant que la conduite du prince Barclay-de-Tolly était, en France, l'objet de la reconnaissance générale, il s'attachait à mériter également celle de l'Allemagne, en n'assujettissant les peuples de ces contrées à aucun tribut pour la subsistance des troupes russes qui traversaient ce pays; elles furent nourries avec les provisions qui se trouvaient dans les magasins de l'armée russe. Le prince Barclay-de-Tolly fit ensuite un voyage en France, et dut juger, par lui-même, des sentimens qu'on y conservait pour Alexandre et son armée, et auxquels il avait une si glorieuse part. Il quitta la France en 1815.

BARDEL est le premier qui ait fait connaître en France les cylindres en papier à l'usage des calandres: ces cylindres ont beaucoup contribué au perfectionnement des toiles peintes. Cet artiste a publié différens procédés pour l'apprêt des étoffes, particulièrement des rubans et de la gaze. Il est parvenu à former les tissus de crin avec une supériorité marquée sur ceux qui se fabriquent en Angleterre, tant pour la beauté que pour le bon marché. Il a aussi varié les dessins, les couleurs, et les matières, en y employant la soie et la laine.—Un officier vendéen du même nom, ancien aide-de-camp de M. d'Andigné, commandait un corps de troupes, pour le roi, dans les environs de Laval, en mai 1815.

BARDENET (Jacques), né à Vesoul en 1754, entra fort jeune au service dans le corps d'artillerie, s'y distingua par ses connaissances et sa bravoure, et parvint au grade de colonel du 6e régiment en 1794. Le sénat le nomma membre du corps-législatif en 1802; et peu de temps après il fut commandant de l'artillerie de Valence. Il fut ensuite directeur du parc d'artillerie du 8e corps d'armée; et le maréchal Masséna le nomma général de brigade; mais l'empereur ne confirma pas cette nomination. M. Bardenet fut nommé officier de la légion d'honneur le 11 décembre 1807, et il fit les campagnes de Prusse et de Russie à la grande armée. En 1814, il était enfermé dans Magdebourg avec le général Lemarrois. Lorsqu'il fut de retour en France, le roi le nomma chevalier de St-Louis le 19 juillet. Il sollicita sa retraite dans la même année; et il vit aujourd'hui dans une petite campagne près de Vesoul.

BARDET, lieutenant-général, fut

d'abord colonel du 27e de ligne, et prêta serment, en cette qualité, à l'empereur, le 4 décembre 1804. Il fut nommé commandant de la légion d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et, le 12 mars 1807, général de brigade. En 1808 et 1809, il fit la campagne d'Espagne sous les ordres du maréchal duc d'Elchinghen (Ney), et se distingua, les 18 et 19 juin, à la prise d'Oviédo. Revenu en France, il fut employé sur les frontières de Savoie en 1814. Le 1er mars, il s'empara du fort de l'Ecluse, et se porta ensuite devant Genève, où il ne put entrer. Il fut nommé chevalier de St-Louis le 19 juillet même année.

BARDI (L'abbé DE), issu d'une famille de robe, distinguée dans le parlement de Toulouse, et à la cour des aides de Montpellier, entra fort jeune dans l'état ecclésiastique. Des passions violentes, un oubli profond de tous les devoirs de son état, l'assemblage des vices les plus honteux, l'avaient fait prendre en horreur à toute sa famille; il s'en était séparé pour se rendre à Paris, où n'étant connu que de très-peu de monde, et ne fréquentant aucune des personnes qui étaient en rapport avec sa famille, il se livrait sans réserve à ses penchans criminels. Son frère aîné, conseiller à la cour des aides de Montpellier, était alors à Paris; quelqu'aversion que lui inspirât la conduite de l'abbé, il consentait cependant, de temps à autre, à lui donner quelques secours, et le recevait chez lui. M. de Bardi devait faire un recouvrement considérable. L'abbé, instruit de cette circonstance, prit tous les moyens de connaître le jour et l'heure auxquels ce recouvrement devait avoir lieu, et combina si bien tout ce qui devait assurer le succès de son crime, que le jour même du recouvrement, il invita son frère à se rendre dans une maison, petite rue St-Louis-en-l'Ile, près le palais de justice, sous prétexte de voir quelques antiques et quelques pierres dont le conseiller était fort curieux. Il semblait que M. de Bardi ne pouvait échapper à sa funeste destinée; ce jour-là même, il avait été engagé à dîner dans deux maisons où il avait été en visite, en sortant de celle de son banquier, et n'avait accepté ni l'une ni l'autre invitation. Sans défiance, il se rendit, à trois heures, dans l'endroit que son frère lui avait indiqué; un homme et une femme s'y trouvaient seuls. On se mit à table. C'était dans l'hiver de 1785 à 1786. Il paraît que, vers la fin du dîner, l'abbé ou son complice s'étaient levés pendant que la conversation continuait entre les convives restés à table; celui des assassins qui en était sorti, revint sans doute armé d'une bûche, et en frappa plusieurs coups sur la tête du malheureux de Bardi, qu'il étendit mort. Cette circonstance parut d'autant plus probable, lors des perquisitions qui furent faites dans cette maison, où de Bardi avait annoncé, dès le matin, à son domestique qu'il allait dîner, que le crâne de ce malheureux fut trouvé horriblement fracassé, la tête séparée du tronc, et le cadavre enfermé dans une malle, dont on avait pris la clef, et a côté de laquelle se trouvait encore une bûche ensanglantée. La femme qui avait assisté au dîner, était la maîtresse de l'abbé; c'était chez elle que le crime avait été commis; les voisins, étonnés de ne plus la voir paraître, firent, dès le surlendemain, leur déclaration à la police, au même instant où le valet de chambre de Bardi venait y apporter la sienne. Cette femme, sur la déclaration de la propriétaire d'une maison infâme où elle avait été chercher un asile, fut dénoncée à la police et arrêtée peu de jours après; ses aveux mirent sur la trace des assassins; mais l'abbé de Bardi fut arrêté seul; les sollicitations de sa famille, obtinrent de la cour qu'il serait renfermé pour sa vie, et que l'affaire ne serait point soumise aux tribunaux. La révolution ne laissa pas subsister des considérations de ce genre. L'écrou de l'abbé de Bardi faisait connaître son crime. La partie publique instruisit d'office; tous les témoins qui avaient été entendus lors des premières informations, le furent de nouveau, et, dès le 20 janvier 1792, une sentence condamna ce

monstre à être pendu. On ne sait comment il se trouvait encore, le 2 septembre de la même année, dans les prisons de la Force; ce fut sans doute par méprise qu'il y reçut la mort de la main des scélérats dont il était bien digne d'être le complice, mais non pas la victime.—Un autre BARDI, conseiller au parlement de Toulouse, et signataire des protestations de cette compagnie, contre les décrets de l'assemblée constituante, a été condamné à mort, le 19 messidor an 2 (7 juillet 1794), par le tribunal révolutionnaire. Il était âgé de 85 ans.

BARDIN (JEAN), peintre d'histoire, correspondant de l'institut, etc., né à Montbard, le 31 octobre 1732, fut élève de Lagrénée, et remporta en 1764 le premier grand prix de peinture, dont le sujet était *Tullie faisant passer son char sur le corps de son père*. Envoyé à Rome, en 1768, aux frais de l'école de Paris, il y resta jusqu'en 1772, et fut depuis chargé par la cour, de l'exécution de plusieurs tableaux, dont celui de *Sainte-Catherine au milieu des Docteurs*, lui mérita, en 1778, son agrégation à l'académie de peinture. Appelé, en 1785, à diriger l'école qui venait d'être fondée à Orléans, il soutint seul cet établissement des beaux-arts, malgré les désastreux effets de la révolution; fut nommé correspondant de l'institut au mois de pluviôse an 4, et mourut à Orléans, le 6 octobre 1809. Il a été le maître de David.

BARDIN (HIPPOLYTE), né à Paris, fils du précédent. Après avoir consacré ses premières années à la peinture, il partit comme réquisitionnaire, en 1792, avec un des bataillons du Loiret. Sa valeur le fit avancer rapidement. Il fut présenté à l'empereur, le 5 décembre 1811, pour prêter serment de fidélité comme colonel du régiment des pupilles de la garde; et le roi le nomma chevalier de St-Louis le 26 octobre 1814. Il a publié: *Odes sur le mariage de S. M. I. avec S. A. R. Marie-Louise d'Autriche, et sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-8; la dernière est réimprimée dans les *Hommages poétiques*, 1, 108.

BARDOU-BOISQUETIN (PIERRE-RENÉ), était, en 1789, cultivateur et propriétaire à Sillé-le-Guillaume, petite ville du département de la Sarthe, lorsqu'il y fut nommé procureur-syndic du district. Le corps électoral de ce département le députa, en septembre 1791, à l'assemblée nationale législative, où il ne se fit remarquer en aucune manière, quoiqu'on assure qu'il ne manquait ni d'instruction ni de talens, et qu'il eût été placé dans le comité d'agriculture de cette assemblée. Appelé en l'an 3 (1795), par le même département au conseil des cinq-cents, il fut réélu, en l'an 5 (1797), à ce conseil; il y annonça l'assassinat de Maguin, commissaire du directoire près l'administration centrale de la Sarthe, et dénonça, dans la séance du 22 frimaire an 6 (12 décembre 1797), les agens du directoire, comme ne s'occupant point des hôpitaux du département de la Sarthe. Il dénonça, de nouveau dans l'an 7, un grand nombre d'assassinats, commis par les royalistes, dans ce dernier département, et en provoqua la punition; il renouvela cette dénonciation le 26 vendémiaire an 8 (18 octobre 1799); l'appuya de faits, et demanda avec instance que la gendarmerie fut augmentée dans les départemens de l'Ouest, et que la conduite des autorités du Mans, envahi par les chouans, sans que ceux-ci eussent éprouvé de résistance, fut livrée aux tribunaux. M. Bardou ne fut point compris dans le corps-législatif organisé en vertu de la constitution, d'abord consulaire puis impériale, de l'an 8.

BARENNES (RAYMOND DE), naquit à Bordeaux, s'y livra de bonne heure à l'étude des lois, et s'attacha au barreau de cette ville; il se fit remarquer, en 1789, par la chaleur avec laquelle il embrassa les intérêts de la révolution. Nommé, en 1790, procureur-général-syndic du département de la Gironde, il fut, en septembre de l'année suivante, député par le collége électoral



Barrère.

fort jeune au barreau du parlement de Toulouse, Barère s'y distingua par une élocution facile, quelquefois brillante, mais où le besoin de faire effet se faisait toujours remarquer. Son éloge de Louis XII, lui ouvrit les portes de l'académie des jeux floraux. A la suite de ce premier succès littéraire, il revint dans sa patrie, et fut nommé conseiller de la sénéchaussée du Bigorre. Il remplissait cette charge lorsque la révolution, en déplaçant tous les intérêts, vint changer toutes les existences. Député, en avril 1789, aux états-généraux, par le tiers-état de la sénéchaussée du Bigorre, Barère s'occupa, dès la formation de cette assemblée, de la rédaction d'un journal intitulé : *Le point du jour*, qui n'eut que peu de succès, parce qu'il n'avait point de couleur, et se bornait presque toujours à rapporter les arrêtés des chambres, et ensuite les décrets de l'assemblée, sans y joindre, autrement que par un froid extrait, les discussions qui y avaient donné lieu. Les premiers pas de Barère furent sages, modérés, conformes aux instructions de ses commettans, quoique dès-lors il ne fut pas difficile d'apercevoir, à l'exaspération causée par la malveillance de la cour (qu'il faut bien se garder de confondre avec les généreuses intentions du roi), que ces instructions seraient bientôt dépassées. Il examina, en juin 1789, les causes de la disette qui affligeait Paris et la France; combattit le système des mandats impératifs; s'opposa, en août, à ce que l'emprunt, proposé par M. Necker, fut hypothéqué sur les biens du clergé; défendit la liberté de la presse, et s'éleva contre la réponse équivoque du roi à la demande que lui fit l'assemblée de sanctionner les premiers articles de la constitution : Barère prétendait que le roi devait accepter ces articles, mais qu'il n'avait ni le droit de les refuser, ni même celui de les discuter. Il appuya la proposition de nommer une nouvelle chambre des vacations à Rennes, et demanda la suppression du parlement de Metz, qui venait de protester contre les actes de l'assemblée. Il proposa une série de questions sur l'établissement des jurés, les nominations et les pouvoirs des juges; publia au commencement de 1790, un ouvrage intitulé : *Etrennes au peuple ou déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, précédée d'une *Épitre aux nations*; fut nommé secrétaire de l'assemblée, le 4 janvier, et vota, peu après, l'érection d'un monument sur le terrain de la Bastille. Il fit ensuite attribuer au peuple le droit de nommer aux fonctions du ministère public, proposa de substituer au nom d'accusateur, celui de censeur public; annonça que plus de deux mille hommes avaient violé la clôture du grand parc de Louis XVI; demanda des mesures de répression contre ceux qui s'étaient rendus coupables de ce délit, et sollicita une pension de 600 fr. pour la veuve de J.-J. Rousseau. Dans le cours de 1791, il fit rendre un décret pour fixer la résidence du roi et de sa famille; exprima ses regrets sur la mort de Mirabeau; proposa, le 13 mai, d'étendre aux hommes de couleur les droits de citoyens actifs; rejeta la disposition pénale qui consiste à couper le poignet aux parricides; fit décréter, lors du départ du roi, qui eut lieu dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, que les scellés seraient apposés sur les bâtimens de la liste civile; s'opposa à ce que les déclarations du roi fussent reçues par des commissaires; appuya, le 7 juillet, un projet de loi contre les émigrés; fit décréter que le tableau du serment du jeu de paume, peint par David, serait achevé aux frais de la nation. Lorsque la session de l'assemblée constituante fut terminée, Barère fut nommé membre du tribunal de cassation; il conserva cette place pendant toute la durée de la session législative, et se ménagea de prudentes intelligences parmi les constitutionnels et les jacobins; cependant vers l'époque du 10 août, il se rapprocha visiblement de ces derniers, et jouissait d'une telle faveur auprès d'eux, qu'immédiatement après cette journée, il fut désigné par Danton, qui venait d'être appelé au ministère de

la justice, comme l'un des conseils de ce ministère. Ici commence la seconde partie de la vie politique de Barère ; nous nous abstiendrons d'en analyser tous les actes. Rappeler tous les décrets rendus, sur sa proposition, principalement depuis les journées des 31 mai 1er et 2 juin, serait rendre compte de toutes les séances de la convention ; nous n'insisterons donc que sur les circonstances les plus remarquables. Toutefois, avant d'entrer dans cette nouvelle carrière, il convient de jeter un coup-d'œil sur la situation de Paris, jusqu'au moment où la session conventionnelle s'ouvrit. Le 10 août avait détruit la puissance royale ; les premiers jours de septembre venaient d'établir celle de la commune de Paris, ou, ce qui est exactement la même chose, celle des assassins. La grande majorité de l'assemblée législative avait long-temps voulu l'ordre, mais cette force avait été uniquement nominale, et toutes les autorités de fait ou d'opinion, étaient armées contre elle. La commune, les jacobins, les cordeliers, la populace de Paris, étaient en insurrection permanente, et organisés contre cette assemblée, qui déjà ne délibérait plus que sous les insultes, les menaces et les poignards de ses propres tribunes, et dont l'existence politique avait fini le 10 août, avec la constitution qu'elle était chargée de défendre. L'issue de la lutte qui s'était élevée ne pouvait donc être long-temps douteuse ; Barère, doué d'un esprit naturellement juste, s'y trompa moins que personne. Il avait gardé une neutralité prévoyante jusqu'au moment où, en septembre 1792, le département des Hautes-Pyrénées, l'élut membre de la convention. A peine y eut-il pris séance, qu'il fut envoyé, en qualité de commissaire, dans les départemens des Pyrénées. Cette mission fut courte; revenu à Paris, avec le dessein d'y conserver son indépendance, il s'opposa, pour la prouver, à ce que les ministres Roland, Servan et Danton, qu'on savait appartenir à des partis déjà irréconciliables, fussent invités à continuer leurs fonctions ; c'est ainsi et par les mêmes raisons, qu'on l'entendit, le 10 octobre, dire, « qu'il fallait abbattre le monstre de l'anarchie, dont la tête s'élevait du sein de la commune de Paris, » tandis qu'au même instant, il attaquait le projet tendant à créer une force armée pour protéger la convention, et invoquait l'ordre du jour sur les accusations élevées par Barbaroux et par Louvet contre Robespierre. C'est ainsi que, proposant d'une part le retour de l'ordre, de l'autre, il voyait, dans les exécrables forfaits de septembre, des crimes que leurs effets rendaient excusables aux yeux de l'homme d'état. Cette marche équivoque, bonne jusques-là peut-être dans l'interêt de la conservation de celui qui l'avait adoptée, touchait cependant au moment de ne plus l'être ; les dominateurs ne souffraient pas la neutralité, dont Barère, de mœurs naturellement douces et d'opinions modérées, eut voulu ne pas se départir. Il flotta encore indécis entre les partis les plus contraires, jusqu'au procès de Louis XVI. Cette époque, qui doit être considérée comme l'une des plus grandes victoires que la terreur ait remportées sur Barère, avant qu'elle devint une arme dans ses mains, fut pour lui le commencement de la révolution qui devait bientôt le rendre digne de prendre place entre Collot-d'Herbois et Robespierre, Billaud-Varennes et Couthon. Les dangers dont il se crut menacé : l'effroi que lui inspiraient ses ennemis : quelques motions assez monarchiques, faites du temps de l'assemblée constituante, et dont les jacobins lui rappelaient sans cesse l'importun souvenir, ne lui permirent plus d'hésiter sur le parti qu'il avait à prendre. La mort du malheureux prince devint le premier échelon de la nouvelle popularité de Barère. Une circonstance favorable ou funeste, comme on voudra l'appeler, vint seconder ses projets, et le fortifia de plus en plus dans ses résolutions; il fut, le 1er décembre 1792, nommé président de la

convention. L'une de ces fréquentes députations de la commune de Paris, toujours avide, mais jamais rassasiée d'or et de sang, s'étant présentée à la barre pour demander le prompt jugement du roi, Barère, qui avait oublié septembre, se borna à lui répondre que la convention allait s'occuper de Louis *le traitre*: préjugeant ainsi une question sur laquelle il allait être appelé à prononcer, et récusable, par ce seul fait, aux yeux de la raison, de la justice et de l'humanité. Ce fut Barère qui, en qualité de président, interrogea Louis XVI, lorsque ce prince fut, pour la première fois, amené à la barre de la convention. Les témoins de cette séance mémorable n'ont pas oublié combien, dans une défense aussi simple que les questions posées étaient insidieuses, la justice et le malheur parurent être constamment du côté de l'auguste accusé. Ce n'était pas avec les principes rigoureux d'une justice vulgaire qu'il fallait apprécier les démarches d'un prince, placé entre les préjugés de son éducation, ses devoirs de roi, ses affections de famille, et l'intérêt qu'il croyait devoir à toutes les classes de ses sujets; c'était d'autant moins avec ces principes rigoureux qu'il convenait de juger ses intentions, que ce ne fut qu'en violant toutes les dispositions constitutionnelles, qu'on put l'envoyer à l'échafaud (*voyez* Louis XVI). Brissot, la gironde et le côté droit de la convention, qui, depuis long-temps, faisaient d'inutiles efforts pour que le berceau de la république ne fût pas ensanglanté de nouveau, essayèrent de renvoyer à d'autres temps le jugement de Louis, espérant concilier ainsi la rigueur de leur opinion sur ce prince, avec l'intérêt de l'état, la justice et l'humanité; Barère leur répondit : « que l'arbre de la liberté ne pouvait croître s'il n'était arrosé du sang d'un roi. » Il prononça, sur chacune des questions soumises à l'assemblée, les discours les plus propres à entraîner son opinion contre l'appel au peuple, pour la mort, et contre le sursis; et il faut le dire à l'honneur de la convention, malgré l'éloquence de Barère, celle de Lepelletier de St-Fargeau, et celle bien autrement persuasive des poignards, et l'aspect d'une mort imminente, la majorité fut sur le point d'échapper à ceux qui s'étaient prononcés pour l'opinion la plus rigoureuse (*voyez* Louis XVI). Cependant la conversion subite de Barère frappait d'étonnement ses anciens amis; on ne le lui laissa pas ignorer; aussi, jaloux de conserver cette réputation d'impartialité dont il s'était honoré si long-temps, et jugeant peut-être qu'à tout événement il était de l'intérêt de sa sûreté de s'y attacher plus que jamais, on l'entendit, avant et après la condamnation de Louis, proposer une loi d'ostracisme contre la famille des Bourbons, et insister pour que cette loi fut immédiatement appliquée au duc d'Orléans, à Roland et à Pache, également divisés entre eux d'opinions et d'intérêts politiques. On le vit, tout ensemble, rédiger une adresse de la convention au peuple, pour le féliciter de la mort *du tyran*; demander que les assassins du 2 septembre, naguère défendus par lui, fussent poursuivis; se prononcer contre le vœu de la montagne, en faveur de la constitution de Condorcet; remercier Santerre d'avoir fait échouer, dans la nuit du 10 mars, l'insurrection dirigée contre le côté droit de la convention; faire créer cette commission des 12, dont, peu de jours après, il allait demander la suppression, et faire rapporter les décrets qui avaient ordonné l'impression des discours de Vergniaud et de Marat. Il était alors membre du comité de salut public, auquel il avait été nommé à l'époque de la création de ce comité, et venait, le 7 avril, d'être confirmé dans ce poste. Depuis cette époque, jusqu'à celle du 31 mai, et au milieu des conjurations du 10 mars, Barère ne cessa de conserver les apparences de l'impartialité; nous disons les apparences, parce que cette impartialité n'étant plus que l'effet de la crainte, et ne reposant point sur des principes

immuables, il n'y avait, ainsi qu'on le verra bientôt, aucun fond à faire sur elle. Quelques jours avant que les événemens du 31 mai n'éclatassent, et pendant une partie du jour même où ils éclatèrent, Barère fit briller quelques étincelles de courage, et ses collègues durent compter un moment sur son appui; mais ce courage ne survécut pas à leur défaite. Toutefois il serait injuste de l'accuser d'avoir prévu dès-lors le sort réservé aux proscrits; il est justifié sur ce point par la proposition qu'il fit d'envoyer des otages dans les départemens dont les députés venaient d'être arrêtés. Du moment où il n'exista plus d'incertitude sur l'issue de la conspiration, Barère parut à la tribune, au nom du comité de salut public, et, dès le 1er juin, il proposa à la convention d'adopter, sur les événemens de la veille, une proclamation qui les justifiait. Le 2, il exhorta ses collègues, dénoncés par la commune, à donner une démission volontaire. Craignant, plus tard, de s'être trop avancé, et voyant quelques-unes de ses propositions combattues par Robespierre, il se désista de la proposition qu'il avait faite d'envoyer des otages dans les départemens, et se contenta de n'être plus que l'organe passif et le rapporteur habituel du comité de salut public. Cette conduite décida de sa réélection à ce comité; elle eut lieu le 10 juillet 1793, et, dès ce moment qu'on peut regarder comme l'époque où commença la terreur, il se passa bien peu de jours où Barère ne se présentât à la tribune pour y faire des rapports politiques ou militaires. Il rendait compte à l'assemblée de la correspondance des généraux; on le vit successivement faire déclarer Paoli traître à la patrie, décréter Custines d'accusation, adopter un manifeste contre l'Angleterre, faire expulser de France tous les individus de cette nation, ordonner l'incendie des lieux occupés par les Vendéens, et la confiscation des biens des condamnés; provoquer l'expulsion des Bourbons, le jugement de la reine, et la destruction des tombeaux des rois de France. Lors de l'incendie de l'arsenal d'Huningue, il accusa les *agens de Pitt* d'en être les auteurs, et fit décréter la peine de mort contre tout homme qui serait trouvé déguisé en femme. À la suite d'un autre rapport, il proposa la levée en masse des Parisiens, rédigea une adresse aux Français pour échauffer l'esprit public, et fit décréter la réquisition depuis 18 jusqu'à 25 ans. Bientôt après, il fit ordonner la confiscation des propriétés françaises appartenant à des Espagnols; justifia la conduite de Rewbell et de Merlin de Thionville, pendant le siége de Mayence; annonça l'arrestation des acteurs du Théâtre-Français, et celle de François (de Neufchâteau), auteur de *Paméla*, pièce, selon lui, remplie de *modérantisme*. Le 5 septembre, il fit ordonner la création d'une armée révolutionnaire; et ce fut d'après son rapport qu'à la même séance, la convention décréta que *la terreur était à l'ordre du jour :* il fit adjoindre Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois au comité de salut public, et salarier les pauvres qui assisteraient aux assemblées des sections. Le 17, il demanda la peine de mort contre les *alarmistes*, et la déportation de tout individu qui, depuis le 10 août 1792, ne se serait pas montré patriote. Dans la séance du 11 octobre, il fit décréter la destruction de la ville de Lyon. Cependant Barère fut dénoncé aux jacobins par Saintex, juré au tribunal révolutionnaire, « comme un feuillant adroit qui savait nager entre deux eaux. » Cette dénonciation qui n'eut pas de suite, se reproduisit postérieurement par l'organe de Dufourny, et paraissait tendre à entamer le comité de salut public, qui pesait alors de toute sa puissance sur les *hébertistes* et les *dantonistes ;* aussi Robespierre prit-il la défense de Barère, et s'étonna-t-il que son dévouement et son activité à *faire marcher* le gouvernement révolutionnaire, n'eussent pas fait oublier quelques opinions qui appartenaient à des circonstances éloignées. Dévoué de plus en plus au

parti de la montagne, Barère fit révoquer la loi qui donnait à un député le droit d'être entendu avant d'être décrété d'accusation. Le 22 janvier 1794, il s'éleva contre les partisans de la paix; et parlant des conditions auxquelles les étrangers voulaient reconnaître la république, il déclara qu'elle n'avait pas besoin de cette reconnaissance pour exister, ajoutant que sa destinée l'appelait à ne reconnaître les autres gouvernemens que *provisoirement*. Il signala, le 4 mars, les *conspirations de l'étranger*, dont la première application tomba sur Hébert et ses partisans. Peu de jours après, il fit supprimer l'armée révolutionnaire, dont le chef, Ronsin, venait d'être frappé de mort avec Hébert. Danton fut bientôt après, désigné par Robespierre, comme *agent de l'étranger*: Barère s'opposa à ce qu'il fût entendu, et ce député fut envoyé à l'échafaud. Il fit décréter que les prisonniers anglais ou hanovriens seraient mis à mort. Après avoir annoncé les victoires de Tournai, la prise de Charleroi et celle d'Ypres, il fit ordonner que les garnisons de Condé et de Valenciennes seraient passées au fil de l'épée, si elles n'évacuaient pas ces places dans les vingt-quatre heures; ce qui, au reste, ne fut point exécuté. C'est dans cette circonstance qu'il s'écria : « Transigez aujourd'hui, ils vous massacreront demain... Non, non, il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Le 9 juillet, il repoussa les accusations dirigées contre Lebon, et justifia ses opérations, en convenant toutefois qu'il avait employé des *formes un peu acerbes*. Elu président de la société des jacobins, il marcha à leur tête à la fête du 14 juillet. Enfin, pour bien faire connaître les opinions et les travaux de Barère, il faudrait citer toutes les opérations de la convention depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 9 thermidor an II (27 juillet 1794); il en est peu auxquelles son nom ne soit attaché, et il y a peu de séances où il n'ait occupé la tribune pendant plusieurs heures. On peut porter à deux cents le nombre des rapports qu'il y fit sur les armées, sur la politique intérieure et extérieure. Les finances étaient aussi de son ressort; et l'on assure que c'est à la suite d'un rapport sur la confiscation des biens des condamnés, qu'il dit ces mots, dont on ne cessera pas de l'accuser : « On bat monnaie sur la place de la révolution. » (C'était sur cette place que se faisaient les exécutions révolutionnaires.) Ses rapports sur les opérations militaires furent toujours exagérés, au point que Saint-Just lui-même, qui avait fait de la bataille de Fleurus une relation si pompeuse, lui dit un jour : « Tu fais trop mousser nos victoires. » Peu d'hommes ont rassemblé sur leur tête plus de haînes et de mépris que Barère. Si ce dernier sentiment est la juste récompense de la faiblesse portée jusqu'à la lâcheté, nul, moins que lui, n'a le droit de se plaindre. Certes, nous ne le dirons point dans l'intention de le justifier, car il est des temps et des situations où il faut savoir mourir, mais il est hors de doute que si Barère n'eût pas expié, par une aveugle soumission aux tyrans, quelques-unes des opinions qu'il avait manifestées dans l'assemblée constituante, et sur-tout dans la convention (quelqu'adresse qu'il eût apportée d'ailleurs à n'irriter, par cette manifestation, aucuns de ceux dont elle contrariait les desseins), sa perte était assurée. Quoi qu'il en soit, son nom est entré dans le domaine de l'histoire, et il n'est que trop à craindre pour lui qu'elle ne se montre plus inflexible encore dans le jugement qu'elle en portera, que ne le sont ceux de ses contemporains qui ont pu juger la personne en même temps que ses actes. La marche de Barère fut la même jusqu'au 9 thermidor; la veille de cette journée à jamais célèbre, il demanda l'impression du discours où Robespierre accusait les comités, et provoqua ensuite le rapport de ce décret. A une journée de distance, il faisait de ce député l'éloge le plus pompeux, ne parlait que de ses dangers qui, selon lui, étaient ceux de la patrie, et dé-

voilait la série de ses crimes et ses projets conspirateurs. Ce ne fut pas sans une juste indignation qu'on l'entendit, deux jours après la mort de Robespierre, proposer, à la tribune, dans un rapport fait au nom du comité de salut public, sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire, de replacer Fouquier-Tinville en qualité d'accusateur public auprès de ce tribunal. A la suite du 9 thermidor, les dénonciations contre Barère se multiplièrent de toutes parts. Dans la convention, hors de la convention, tout retentissait d'imprécations contre les débris du décemvirat, et c'était surtout envers *l'homme de toutes les majorités*, qu'on se montrait plus inexorable. Le député Lecointre de Versailles, l'un des hommes de la convention dont l'esprit était le plus faux et le caractère le plus énergique, attaqua, le 8 fructidor an 2 (25 août 1794), Barère, et avec lui, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Vadier, Amar, Voulland et David. Quatre jours après, 13 fructidor (30 août), cette dénonciation fut déclarée calomnieuse! Le 12 vendémiaire an 3 (3 octobre 1794), Legendre reproduisit la même accusation, mais seulement contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barère; cette fois elle fut admise et renvoyée à une commission de 12 membres. Le 25 frimaire an 3 (26 décembre 1794), la convention décréta, sur le rapport de cette commission, dont Merlin, de Douai, fut l'organe, qu'il y avait lieu à examiner la conduite de Barère, et celle des députés dénoncés avec lui; leur arrestation fut prononcée dans la séance du 12 ventôse an 3 (2 mars 1795). Le 3 germinal suivant (23 mars), ils commencèrent leur justification; mais le mouvement populaire, excité le 12 germinal (1er avril) par la faction qui cherchait à les sauver, n'ayant obtenu aucun des résultats qu'on s'en promettait, la convention craignit, avec raison, le retour des mêmes efforts, décréta leur déportation, et ordonna que, jusqu'à ce qu'elle pût être effectuée, Collot, Billaud et Barère seraient enfermés dans les prisons de Rochefort. Pichegru, appelé à cette époque à Paris, fut chargé d'assurer leur départ. Les factieux ne furent point découragés par cette défaite, et, le 1er prairial (20 mai 1795), une insurrection nouvelle et plus terrible éclata contre la convention. Quoique ses moyens de succès fussent beaucoup plus étendus; que la conception qui l'avait organisée fût plus vaste; et que ceux des membres de la convention qui la dirigeaient (*), eussent montré beaucoup plus d'audace, cette tentative eut le sort de la première et devint fatale à ses chefs qui périrent sur l'échafaud, le 28 prairial an 3 (16 juin 1795). Cette suite de conspirations, sans cesse renaissantes, prouva enfin à la convention qu'il fallait frapper les premières causes, trop long-temps épargnées, des mouvemens dirigés contre elle, et auxquels elle n'avait échappé, depuis le 9 thermidor, que par une suite de hasards heureux. En effet, si, au 9 thermidor, au lieu de discourir à la commune, Robespierre, à la tête des canonniers, des jacobins et des forces de sa faction réunies sur la place de l'hôtel-de-ville, eût marché droit sur la convention, abandonnée, saisie d'effroi, et dont le président, Collot-d'Herbois, attendait, disait-il, la mort sur son fauteuil; si, au 12 germinal, les factieux se fussent emparés de l'hôtel de Brionne, où délibéraient les membres du comité de sûreté générale; si, au 1er prairial (20 mai), ces mêmes hommes n'eussent pas oublié les fautes qui avaient arraché la victoire de leurs mains, le 12 germinal précédent (1er avril), c'en était fait de cette assemblée, et la violence des excès populaires n'eût pas tardé à ramener une réaction royale, suivie de toutes les vengeances dont nous avons été les témoins. La convention décréta donc que Billaud, Collot et Barère, seraient traduits devant le tribunal crimi-

(*) Bourbotte, Soubrany, Duroi, Gougeon, Romme et Duquesnoy.

nel de la Charente-Inférieure, pour y être jugés comme complices des conspirateurs tombés sous la hache des lois. Transféré de Marennes à Saintes, Barère recueillit par-tout, sur son passage, les témoignages de la haîne publique; mais le décret qui ordonnait sa mise en jugement et celle de ses collégues, était arrivé trop tard; Billaud et Collot étaient déja partis pour la Guiane; cette circonstance devint favorable à Barère: on ne voulut pas se montrer plus sévère pour lui, parce qu'il avait été moins heureux, et on le laissa quelque temps dans les prisons de Saintes. Après le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), le décret qui prononçait sa mise en jugement fut rapporté, et celui qui ordonnait sa déportation fut maintenu; il y échappa cependant en se sauvant de prison; mais tous les efforts de son collégue Lamarque, ne purent jamais parvenir à le faire comprendre dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Elu, en l'an 5 (1795), membre du corps-législatif, par son département, ses amis furent impuissans pour l'y faire admettre, et ces tentatives indiscrètes d'une aveugle amitié devinrent plus fatales qu'utiles à Barère, en ramenant sur lui l'attention publique, qu'il était dans l'intérêt de son repos d'en écarter à jamais. Une commission fut chargée de présenter des mesures pour assurer l'exécution du décret qui ordonnait sa déportation, et le directoire exécutif donna des ordres pour le faire arrêter à Bordeaux, où on le croyait caché. Il réussit à se soustraire à ces nouvelles recherches, rendit sa retraite de plus en plus impénétrable, et n'en sortit que lorsqu'après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il eut été compris dans les dispositions de l'arrêté qui rendait à la liberté et à leur patrie, la plupart des proscrits du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Barère vint alors habiter Paris. Nous voudrions pouvoir justifier aux yeux de nos lecteurs et aux nôtres, les motifs qui, à l'époque de la conspiration formée contre le premier consul, et qui devait s'exécuter à l'Opéra, le 18 brumaire an 9 (9 novembre 1800), purent porter Barère à instruire la police des moindres circonstances de ce projet, qui ne lui avait été révélé que dans l'intérêt de sa propre sûreté, par un homme qui avait été son secrétaire intime et qui eût donné sa vie pour lui (*voy.* DÉMERVILLE). La reconnaissance prescrivait, sans doute à Barère, quelques obligations envers Bonaparte, mais lui ordonnait-elle de livrer à l'échafaud, celui dont la confidence n'avait eu pour but que de le soustraire lui-même au danger. Nous regrettons de le dire; mais nous retrouvons par-tout l'homme du 31 mai et du 9 thermidor! Le département des Hautes-Pyrénées, où nous avons dit que la famille de Barère jouissait d'une juste considération, semblait, en se montrant infatigable à le porter au corps-législatif, s'obstiner à ne lui préparer que de nouveaux refus; désigné de nouveau en 1805, comme candidat par ce collége électoral, Barère ne put obtenir une seule voix au sénat. Depuis lors, il n'a cessé de vivre dans la retraite, presque toujours livré à des travaux littéraires; occupé, le matin, de sa bibliothèque et des arts; assidu, le soir, aux représentations de l'Opéra ou à celles du Théâtre italien. On pense bien qu'après le retour de Bonaparte, en mars 1815, et lorsque une chambre des représentans eût été appelée, le choix du département des Hautes-Pyrénées ne pouvait tomber que sur Barère. Il publia, dans le mois de mai, au moment des assemblées électorales, une brochure intitulée: *Théorie de la constitution de la Grande-Bretagne, ou de ses trois pouvoirs séparés ou réunis, précédée d'un examen des constitutions qui se sont succédées en France, depuis 1791 jusqu'en 1814.* Il publia, à la réunion des chambres, un nouvel écrit ayant pour titre: *Considérations sur la chambre des pairs ou sur la chambre des représentans héréditaires.* Barère trouva encore dans cette assemblée un grand nombre de ses collégues de la convention nationale, et quand elle forma

son bureau, il obtint une voix pour la présidence, et treize pour la vice-présidence : le comte Lanjuinais eut la majorité. Le 16 juin, lors de la discussion sur les règles et les formalités à suivre dans les communications de la chambre avec le pouvoir exécutif, il jeta un grand jour sur la question, en invoquant l'exemple de ce qui s'était passé en France et en Angleterre depuis M. Necker jusqu'à lord Castelreagh ; et il conclut en disant qu'il n'y aurait plus de responsabilité, si les ministres à départemens pouvaient, pour les communications à la chambre, se faire remplacer par les ministres d'état, qui ne sont pas responsables, et qui ne peuvent d'ailleurs donner les éclaircissemens nécessaires. Le lendemain, après la lecture du rapport du ministre de la police, il s'opposa à l'ordre du jour sur la création d'une commission spéciale chargée de proposer des mesures contre les ennemis du gouvernement. Il s'attacha à faire sentir de quelle importance ce projet devait être pour assurer l'initiative à la chambre des représentans. « Nous sommes arrivés au grand principe du système représentatif, dit-il. Félicitons-nous de ce que cette initiative, qui paraissait si entravée, reçoit aujourd'hui, par le malheur des temps, un accroissement de constitutionnalité : remercions-en les circonstances.» Ces expressions vraiment déplacées excitèrent des violens murmures. Barère prononça un discours fort remarquable pour appuyer la proposition de Garat, tendant à une déclaration des droits de la nation. « La France, dit-il, a eu sept constitutions en vingt-cinq ans : les trois premières, celles de 1791, 1793 et 1795, sont les seules qui aient été *armées* d'une déclaration des droits, type et base essentielle de l'organisation constitutionnelle ; je dis *armées*, car une constitution n'est guère qu'un réglement. La déclaration de M. Garat a quelques rapports avec celle proposée à l'assemblée constituante par M. Lafayette, si ce n'est que celle-ci est moins développée. La déclaration de 1793 était trop spartiate, pour une nation aussi immense, aussi éclairée que la nôtre. Celle de 1795 fut précédée par une déclaration des droits et des devoirs; elle ressemblait trop à une série de principes moraux. » Barère conclut à ce que la déclaration proposée par Garat fût renvoyée à la commission de constitution, et que, pour la rendre complète, la liberté des religions et la conservation du jury y fussent stipulées. La chambre adopta cette motion, et adjoignit Barère à la commission. Le lendemain, il prit beaucoup de part à la discussion qui eut lieu sur cette proposition, vota pour que la sanction des lois fut également attribuée aux trois branches de la puissance législative, et se prononça ensuite fortement pour la liberté de la presse : « La liberté de la presse, s'écria-t-il, est mère de toutes les libertés. Qu'on nous ôte toutes les libertés, disent les Anglais, et qu'on nous laisse seulement celle de la presse, avant six mois tous nos droits seront reconquis. » Puis il proposa ces dispositions : « La liberté de la presse est inviolable : nul écrit ne peut être soumis à aucune censure préalable. Les abus assez graves pour être qualifiés de délits et de crimes seront réprimés, suivant les différens degrés de gravité. Les peines dont la sévérité sera ainsi graduée, seront appliquées par jugement de jury. » Cet article fut adopté. Quelques instans après, lorsque l'on eut fait lecture à la chambre, de la proclamation de la commission du gouvernement du 5 juillet, dans laquelle, en annonçant que le sort de Paris était réglé par une convention, on faisait implicitement entendre aux Français que la seule voie de salut était de se soumettre au roi, Barère monta à la tribune, et dit : « Le sort de la capitale est réglé; il faut aussi régler le sort de la représentation nationale. » Puis, sans autre préambule; il proposa de placer les représentans ainsi que les pairs sous la sauve-garde de tous les citoyens, et particulièrement de la garde nationale de Paris. « Tout acte de violence pour

les dissoudre, dit-il, ou pour gêner leurs délibérations, sera déclaré attentat contre la souveraineté du peuple. Ils en appellent d'avance à l'armée et aux départemens fidèles. Tout gouvernement, tout prince qui prétendrait établir son autorité sans la participation de la chambre des représentans, est déclaré anti-national; la représentation nationale changera de lieu de résidence; dès lors toutes les contributions et les impôts cesseront d'être perçus, et il sera fait un appel au courage de tous les Français. » Cette dernière disposition fut généralement improuvée : néanmoins le projet fut renvoyé à une commission dont Barère fit partie. Le rapport fut fait séance tenante, et une grande partie des articles proposés fut adoptée. Le 6, Barère demanda qu'à la section première du chapitre III du projet de constitution (art 10), la dénomination de *Représentation nationale*, au lieu de *Gouvernement*, fût consacrée. «C'est le lien, dit-il, le *nodus* de tous les pouvoirs. En Angleterre, le grand représentant se compose du roi, des pairs, des communes. Personne n'est représentant; mais les trois pouvoirs composent la représentation nationale. Le prince est inamovible; les pairs sont un pouvoir médiat, parce qu'ils tirent leur origine du prince; les représentans sont un pouvoir immédiat. Ce sont ces principes qu'il importe de consacrer, ceux auxquels l'Angleterre doit la stabilité de son gouvernement. » L'opinion de Barère fut prise en considération. Dans la même séance, il appuya une proposition tendant à interdire l'érection de monumens publics en l'honneur d'un monarque vivant (*voy.* Bollet). « S'il y eût un monarque à l'égard duquel on eût prodigué la flatterie des monumens, c'était Louis XIV, et il en a coûté cher à la France. Rappelons-nous cependant que les états de Languedoc refusèrent de céder au torrent. Ils attendirent la mort de ce prince pour lui élever un monument, avec cette inscription sublime : *Ludovico Magno post mortem.* » A la séance du 7, lors de la discussion de l'acte constitutionnel, il dit, au sujet de l'hérédité de la pairie : J'ai fait, il y a peu de temps, une *Utopie* où j'ai prouvé l'utilité des pairs héréditaires. Je m'y suis demandé : Une institution *viagère* peut-elle avoir autant de force qu'une institution *héréditaire ?* La réponse était facile : les parlemens ont prouvé pour l'hérédité; ils faisaient par instinct de famille, a dit Montesquieu, ce qu'ils n'auraient pas fait par vertu. Ce sont eux qui ont résisté au despotisme et amené les états-généraux. Le sénat a prouvé pour l'hérédité; en abandonnant les plus chers intérêts de la nation, il a démontré combien son institution était fausse et insuffisante. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. Vous venez d'abolir toute noblesse; ce serait la ressusciter que de rendre héréditaire la pairie, dont la dénomination elle-même est féodale. » Nous n'attaquerons aucune des opinions que Barère a énoncées dans la chambre des représentans; la plupart d'entre elles nous ont paru dictées par l'expérience et la modération; il est même probable que, sans le concours des circonstances funestes qui l'ont entraîné, cet homme, si remarquable par l'aménité de ses mœurs privées, ses lumières, et la justesse naturelle de son esprit, n'en eût pas apporté d'autres dans la convention. Toutefois, nous désapprouvons tout système tendant à retrancher la noblesse de la hiérarchie sociale; nous pensons, au contraire, qu'il est d'une impossibilité rigoureuse de fonder les institutions de l'immense aggrégation européenne, minée, depuis tant de siècles, par tous les genres de corruption, sur les théories d'une perfection idéale, dont l'unique effet, dans l'état actuel des sociétés, serait d'amener une désorganisation universelle. Nous gémissons sans-doute avec tout ce qu'il y a d'hommes éclairés et de gens de bien, sur le système de persécution, d'ignorance, d'oppression et de despotisme, que certains gouvernemens de l'Europe s'efforcent, avec tant d'imprudence, d'introduire dans leurs états ou de faire peser sur leurs

voisins, mais nous penserons toujours que l'unique remède à de si grands maux est tout entier dans une courageuse persévérance à faire entendre la vérité aux peuples et aux princes, avec toute la modération qu'il ne faut jamais séparer d'une aussi noble cause. Nous le répétons avec une conviction profonde, si, par un enchaînement de circonstances fatales, mais inévitables, le despotisme donne naissance aux doctrines subversives, celles-ci, en amenant les révolutions qui produisent l'anarchie, ramènent au despotisme par une pente non moins rapide. Il est donc de l'intérêt des peuples et des princes, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, dans ces luttes dont les conséquences ne sont pas moins dangereuses pour les uns que pour les autres, de prévoir et de prévenir tout ce qui peut les engager, et nous ne craignons pas d'affirmer que les moyens les plus surs d'y réussir, ne se trouvent ni dans l'opposition aux progrès des lumières, ni dans les restrictions apportées à la liberté de la presse, ni dans le mépris de la liberté individuelle, ni dans la dépendance et la servilité du pouvoir judiciaire, ni dans les lois d'exception, qui semblent n'être faites que pour élargir la route de l'échafaud; ces moyens se trouvent dans des lois sages, prévoyantes, librement consenties et strictement exécutées; dans cette noble condescendance des gouvernemens aux justes prétentions des peuples; dans l'intérêt d'une commune défense qui résulte du sentiment et du respect des droits respectifs; en un mot, dans cette force tutélaire des princes, si nécessaire à l'action des lois, et qui, remise en des mains équitables, est la première garantie de toutes les libertés. Ce sont là des moyens de prévenir les révolutions, beaucoup plus assurés et certainement beaucoup moins dispendieux que la permanence de ces innombrables armées qu'il n'est possible d'entretenir que par l'accroissement continuel des impôts, lequel, en augmentant dans une proportion égale le malaise et le mécontentement des peuples, semblerait, en dernière analyse, ne devoir produire d'autre résultat, en les ruinant pour les asservir, que de préparer des révolutions nouvelles. Barère a été compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et obligé, par l'ordonnance du 9 janvier 1816, de sortir du royaume, le 25 février suivant. Il habite maintenant les environs de Bruxelles. Indépendamment des ouvrages déjà cités, on a de lui: *Esprit des séances des états-généraux*, 1789, in-8.—*Motions sur les biens ecclésiastiques*, 1789, in-8.—*Opinion sur le jugement de Louis XVI*, 1792, in-8.—*Apologie*, 1795, in-8.—*Réponse à Dubois-Crancé*, 1795, in-8.—*La Pensée du gouvernement*, 1797, in-8.—*Réponse d'un républicain français au libelle de sir Fr. d'Yvernois, contre le premier consul*, 1801, in-8.—*Les beautés poétiques d'Ed. Young*, trad. en français, avec le texte anglais en regard, et une notice sur Young par J. Evans, 1804, in-8; traduction littérale, quelquefois inintelligible.—*Les veillées du Tasse*, 1804, in-12.—*Les Anglais au 19e siècle*, 1804, in-12.—*Les chants de Tyrtée, trad. de l'italien en français*, 1805, in-8; 1806, in-12. La traduction italienne est de L. Lamberti.—*Eloges académiques*, 1806, in-8. Ces éloges avaient été composés quelques années avant la révolution, pour concourir à des prix proposés par différentes académies de province; on y trouve ceux de Louis XII, de George d'Amboise, de Séguier, de J. J. Rousseau, de Montesquieu, etc. Deux ont été couronnés par l'académie de Montauban. L'auteur paraît avoir pris Thomas pour son modèle; il en a au moins tous les défauts, auxquels il ajouta par la suite le néologisme le plus ridicule.—*Cinq nouvelles athéniennes, sybarites et italiennes, traduites de l'italien de F. Pepe*, 1808, 2 vol. in-18.—*La vie de Cléopâtre, trad. de l'italien de J. Landi*, 1808, in-18.—*Voyage de Platon en Italie, trad. de l'italien*, 1807, 3 vol. in-8.—*Esprit de* Mme *Necker*, extrait des

Cinq volumes de mélanges, 1808, in-8. —*Géo-chronologie de l'Europe, traduite de l'anglais*, 1810, in-8.—*Nouveau voyage en Turquie, par Griffits*, traduit de l'anglais, 1812, in-8.—*Histoire des révolutions de Naples, depuis* 1789 *jusqu'en* 1806, in-8.—*La liberté des mers, ou le gouvernement anglais dévoilé*, 1798, 3 vol. in-8.—*Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, 1797, in-8.—*Essai sur le gouvernement de Rome*, traduit de l'anglais de W. Moyle, 1802, in-8.—(Avec Madgett) *Lettres politiques, commerciales et littéraires sur l'Inde, par Taylor*, traduites de l'anglais, 1801, in-8.—*Les époques de la nation française et les quatre dynasties*, 1815, in-8.

BARÈRE (Jean-Pierre), né le 27 janvier 1758, à Tarbes, où il résidait avant la révolution, appartient à la même famille que le précédent; électeur du département des Hautes-Pyrénées, à des époques différentes, il fut successivement élu président du bureau de conciliation, grand juré, et député au conseil des cinq-cents. Le gouvernement consulaire le nomma en l'an 8 (1800), membre du conseil-général de la commune de Tarbes, et en l'an 11 (1803), conseiller de préfecture. Il fut, en 1805, présenté au sénat par son département comme candidat au corps-législatif. La conformité de nom ne lui fut pas favorable. M. Jean Barère, était en 1815, vice-président du tribunal de première instance à Tarbes.

BARET, né aux environs de Boulogne-sur-Mer, département du Pas-de-Calais. Après avoir publié des pièces en vers à la louange de l'archevêque de Malines, et un écrit sur les francs-maçons, il commença en 1785, à Malines, la publication du *Courrier de l'Escaut*, feuille qui devint si célèbre par la justesse des renseignemens et la libéralité des principes de son rédacteur, et où il appuya fortement les prétentions de Joseph II, et la guerre que ce monarque commença à cette époque, pour rendre l'Escaut libre. Le crédit de ce journal fut dans le temps si grand, que sa continuation, quoique sous un autre titre, se soutient encore aujourd'hui à Malines, sous le nom de *Courrier belge*. Baret publia quelques écrits contre le fameux Linguet; eut une forte part à la publication des *Ephémérides de l'humanité*; rédigea seul les *Annales de la monarchie*, et s'associa à la rédaction d'un journal politique écrit dans un esprit défavorable à la révolution de France. A l'entrée en Belgique, de l'armée française commandée par Dumouriez, il revint à ses premières opinions et fut tour-à-tour président et secrétaire du club des jésuites à Bruxelles. A l'évacuation de ce pays, il suivit cette armée et revint, neuf mois après, avec elle, fut membre du comité de sûreté générale de cette ville, puis accusateur public au tribunal révolutionnaire d'Anvers; après, il remplit les mêmes fonctions au tribunal criminel de la Lys, d'où il fut député au corps-législatif. Il défendit, le 11 fructidor (28 août), la résolution relative aux fêtes décadaires, fut élu secrétaire au commencement de l'an 7 (1798), et fit approuver ensuite la résolution prohibitive des marchandises anglaises. En fructidor de l'année suivante (août 1799), il proposa et obtint le rejet de la résolution qui validait les élections du département des Bouches-du-Rhône, dont Antonelle faisait partie, et pendant la discussion, il combattit avec chaleur ceux qui se présentèrent pour défendre cette résolution. Le gouvernement consulaire le chargea, à la suite des événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), de visiter le département du Nord pour s'y faire rendre compte de la conduite des administrateurs, et changea ceux qui s'écartaient des principes du gouvernement. Nommé au tribunat, pendant son absence, il revenait à Paris, pour y occuper ses nouvelles fonctions, lorsqu'il mourut à Valenciennes, âgé de près de quarante-quatre ans.

BARHAM (Charles Middleton, aujourd'hui lord) est né en Ecosse en 1736. Son père était receveur du port

de Dundée. Après avoir terminé son éducation, Charles Middleton entra dans la marine, et fut promu au grade de lieutenant, en 1758. Il monta successivement de grade en grade, fut fait vice-amiral en 1793, et amiral en 1795. En avril 1805, il succéda à lord Melville, dont il était l'ami, dans la place de premier lord de l'amirauté. Lors du changement de ministre, lord Barham se retira des affaires dans sa belle maison de Teston, dans le comté de Kent. — BARHAM, membre de la chambre des communes, présenta, dans la séance du 19 avril 1815, un bill tendant à empêcher toutes personne, née sujet d'Angleterre, ou y résidant, d'avancer des capitaux pour le commerce des esclaves, ou de le favoriser de toute autre manière. — BARHAM (Joseph-Forster), riche propriétaire des Indes-Occidentales, et membre du parlement d'Angleterre, y fut élu, pour la première fois, en 1796, par le bourg de Stock bridge, qui, depuis, n'a pas cessé de le réélire. Il a épousé lady Caroline Tufton, sœur du comte de Thanet, et a publié: *Considérations sur l'acte pour maintenir la prohibition de l'usage du blé dans les distilleries*, in-8.

BARILLON (JEAN-JOSEPH-FRANÇOIS-ALEXANDRE), banquier à Paris, membre de la chambre des représentans, né à Serres, dans les Hautes-Alpes, d'une famille de négocians estimés, il apprit le commerce à Bayonne, et passa de là en Amérique, où il fut associé successivement aux maisons d'Anglade et de Castanet. Il revint en France en 1789, retourna peu de temps après à Saint-Domingue, et enfin se fixa à Paris en mai 1792. Il établit une maison de banque, et lors du projet de descente en Angleterre conçu par le directoire en 1789, il fut député par le commerce de Paris, pour lui annoncer l'ouverture d'un emprunt destiné à faciliter cette opération. Il devint ensuite l'un des administrateurs de la caisse des comptes courans, puis régent de la banque de France, et avait fait des spéculations de commerce considérables, lorsque la rupture avec l'Angleterre éclata en 1803. Il fut obligé de suspendre ses paiemens; mais ses créanciers s'arrangèrent avec lui, et ils n'éprouvèrent aucune réduction. Il passe généralement pour l'un des plus honnêtes négocians de France. Après le retour de Bonaparte, de l'île d'Elbe, en mars 1815, Barillon fut élu par le département des Hautes-Alpes, membre de la chambre des représentans. Il n'y parla qu'une fois pour appuyer un projet de loi tendant à régulariser le service des réquisitions. On connaît les services qu'il a rendus au 30 mars 1814, comme capitaine des grenadiers de la 1[re] légion de la garde nationale parisienne, et l'on n'oubliera de long-temps le courage et l'intelligence qu'il déploya alors pour empêcher l'effusion du sang et prévenir de grands malheurs.

BARING, membre de la chambre des communes d'Angleterre, s'éleva fortement, en février 1815, contre l'adoption de la loi qui avait pour objet de nouvelles restrictions à l'importation des grains. L'assemblée des négocians de Londres lui vota des remercîmens pour sa constante opposition à cette mesure, qui excitait les alarmes de toute la cité. Le 25 mai, M. Baring vota pour la guerre contre Bonaparte, et peu après, pour le subside de cinq millions sterling, que le ministère demandait pour soutenir cette guerre. Il était au nombre de ceux qui préparèrent les listes de l'emprunt qui eut lieu au mois de juin 1815. Dans la séance du 12, il s'éleva contre l'acquisition des colonies hollandaises faites par l'Angleterre, moyennant 5 millions; et il dit à cette occasion: « Le congrès de Vienne étant mécontent de sa part de dépouilles, la Grande-Bretagne à suppléé à tout par son or. » Le 20 mars 1816, il répondit aux objections que le chancelier de l'échiquier avait faites contre un emprunt, et repoussa l'accusation dirigée contre lui et les autres capitalistes de Londres, de ne désirer cet emprunt que par des vues intéressées.

BARJAVEL, accusateur public près

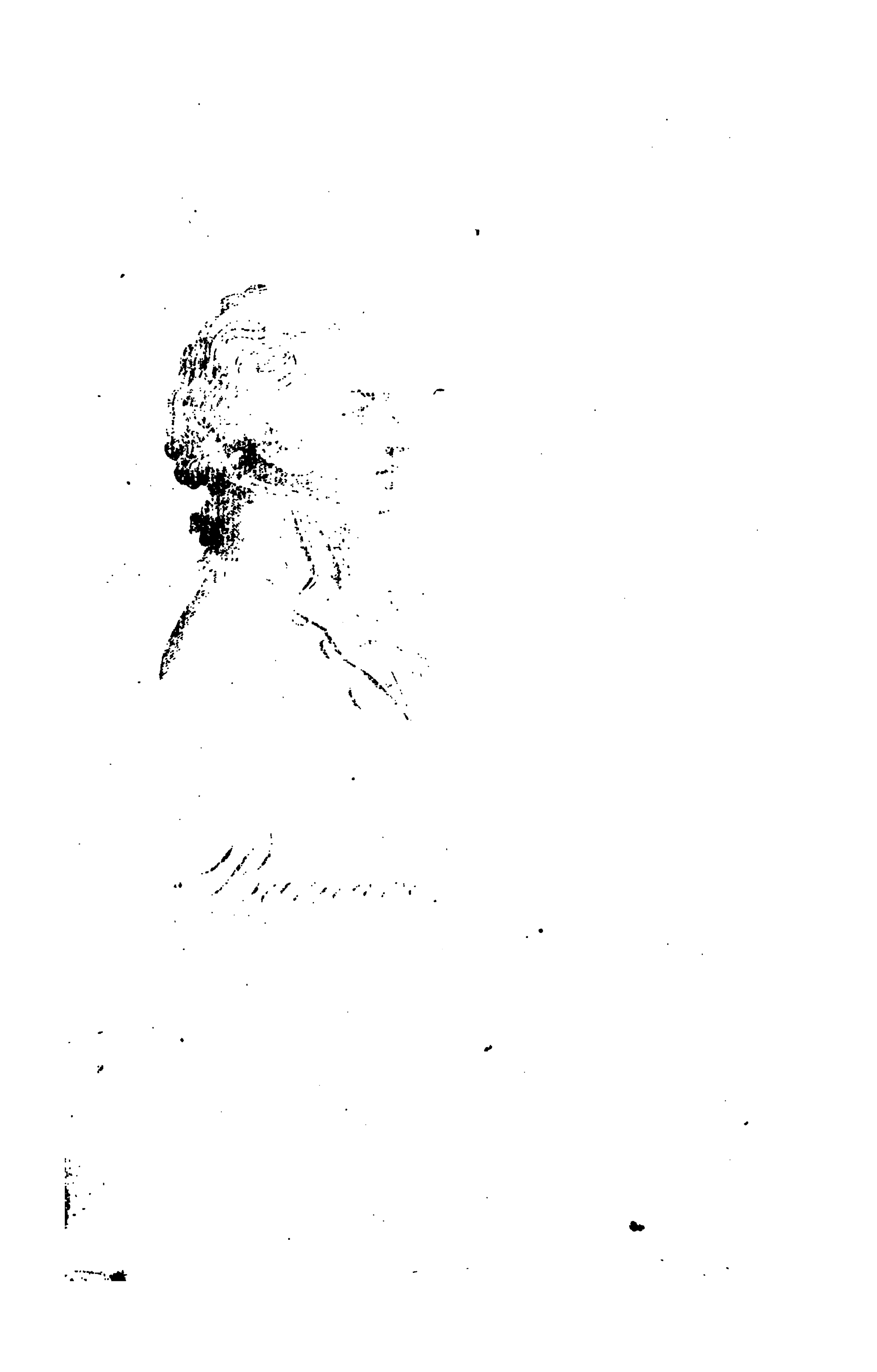
la commission populaire d'Orange, né en 1768. Ce misérable était fils d'un avocat d'Avignon, et remplissait auprès du tribunal criminel du département de Vaucluse, les fonctions d'accusateur public, lorsque, vers la fin de 1793, Maignet fut envoyé en mission dans les départemens méridionaux. Personne n'était plus digne que Barjavel, de la confiance du féroce proconsul, aussi l'obtint-il toute entière. L'arbre de la liberté venait d'être coupé dans la commune de Bédouin, bourg peu considérable du département de Vaucluse, à 3 lieues de Carpentras; Maignet y envoya des troupes, et ordonna à la commission populaire d'Orange de s'y transporter sur-le-champ. Barjavel fut choisi pour remplir les fonctions d'accusateur public auprès de cette commission; il exécuta avec la plus effroyable barbarie les ordres dont le tyran l'avait chargé, et fit condamner à mort, sans distinction de sexe et même d'âge, un nombre prodigieux de ces infortunés habitans, étrangers, pour la plupart, au délit qui leur était imputé; ils périrent sur l'échafaud dressé sur les cendres de leurs habitations livrées aux flammes. Lorsque le 9 thermidor eut mis un terme à tant d'atrocités, Rovère éleva la voix dans la convention, pour demander justice des crimes de Maignet. L'ordre fut aussitôt donné par le comité de sûreté générale, d'arrêter Barjavel, l'un de ses plus coupables instrumens, et de le conduire à Paris. Renvoyé à Orange, pour y être mis en jugement avec ses complices, les juges de la commission populaire, Barjavel fut condamné à mort avec eux, en juin 1795. Un décret de la convention n'a condamné Maignet, mille fois plus criminel, qu'à la déportation; encore l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), a-t-elle rendu ce monstre à la société.

BARMOND (L'abbé PERROTIN DE), issu d'une famille noble, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et entra dans le parlement de Paris; il siégeait dans cette compagnie en qualité de conseiller-clerc, lorsqu'en 1789, l'assemblée du clergé de Paris le nomma son député aux états-généraux. Membre du bureau de la minorité de cet ordre, il s'y prononça fortement contre la réunion aux communes. Il défendit avec force et courage le parlement de Bordeaux, qui venait de protester contre les actes de l'assemblée nationale, et refusait de reconnaître son autorité. Convaincu de l'impossibilité de faire prévaloir ses idées, M. de Barmond prit la résolution de passer en pays étranger et l'exécuta, de concert avec M. de Bonne-Savardin, déjà prévenu de conspiration contre l'état, et qui était venu chercher un asile auprès de lui. Tous deux furent arrêtés à Châlons-sur-Marne, et transférés à Paris. L'abbé de Barmond demanda à s'expliquer devant l'assemblée, et fut autorisé par un décret à paraître à sa barre. Il réclama contre la violence qui lui était faite, et se justifia de de toute complicité avec M. de Savardin. Un décret rendu, à la suite de cette explication, enjoignit au comité des recherches, de présenter, dans un délai fixe de huit jours, un rapport sur cette affaire. Le résultat de ce rapport fut un décret d'accusation qui traduisit MM. de Barmond et de Bonne-Savardin devant le châtelet de Paris. Ce tribunal les acquitta tous deux et ordonna leur mise en liberté. M. de Barmond ne fut pas tenté de reprendre sa place dans l'assemblée; il suivit son premier projet, et se rendit en Allemagne.

BARNABÉ (de l'Yonne), né à Boucq, près de Toul, département de la Meurthe. Il y a des hommes auxquels il ne manque que de grandes circonstances pour développer un grand caractère; M. Barnabé est de ce nombre. Avocat avant la révolution, il en adopta les principes et se montra conséquent avec les opinions qu'il avait embrassées. Appelé successivement à diverses fonctions publiques, on le vit, lorsque la nouvelle des événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), parvint à Auxerre départe-

ment de l'Yonne, où il remplissait les fonctions de président du tribunal criminel, se prononcer avec une égale force de raisonnement et de caractère, contre ce qu'il regardait comme une usurpation du pouvoir militaire; aucune considération ne put le déterminer à enregistrer les actes du corps-législatif, qui détruisaient la constitution de l'an 3 qu'il avait juré de maintenir; cette résistance, qui ne pouvait convenir au gouvernement consulaire, lui mérita, on ne sait sous quel prétexte, de la part de ce gouvernement, une accusation de forfaiture qui, certes, ne devait, sous aucun rapport, résulter du fait qui lui était imputé. Un honorable exil fut la suite de cette accusation. M. Barnabé, envoyé à Orléans, sous la surveillance des autorités, y demeura long-temps. Nous regrettons de n'avoir point de renseignemens ultérieurs sur cet homme courageux.

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), député des communes aux états-généraux de 1789, naquit à Grenoble, en 1761, d'une famille protestante. Son père, procureur fort riche de cette ville, développa, par une éducation soignée, les dispositions qui firent distinguer de bonne heure le jeune Barnave. Il exerçait les fonctions d'avocat, lorsque les événemens, qui préparèrent la révolution, vinrent offrir à son ambition naissante une carrière plus digne d'elle. Doué d'une imagination ardente, d'un esprit actif et pénétrant dont une élocution élégante et facile faisait ressortir tous les traits, il embrassa avec enthousiasme les nouvelles idées, et les défendit dans une brochure qu'il publia dès le mois de mars 1789. La nation nommait alors ses députés aux états-généraux. Les opinions de Barnave, ses écrits, son courage, sa jeunesse, lui avaient acquis une grande popularité; il obtint les suffrages de ses concitoyens, et fut chargé de défendre leurs intérêts dans cette assemblée. Dès les premiers jours de la réunion il montra une vive opposition à la cour; appuya la proposition faite par M. Mounier, député, comme lui, par le tiers-état de Grenoble, de désigner cet ordre sous le nom de communes; insista fortement, lors de la retraite de l'assemblée au jeu de paume, pour qu'elle prêtât serment de ne point se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France, et vota, à l'issue de la séance royale, pour faire déclarer les députés inviolables, maintenir les arrêtés pris précédemment, et dont le roi venait de prononcer la cassation. Lorsque le comte de Lally-Tollendal demanda, au nom de la famille de M. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, arrêté à Compiègne, que l'assemblée envoyât une députation pour prévenir l'effet des violences populaires dont M. Foulon venait d'être victime (*voy.* Foulon), Barnave entraîné par des préventions qui ne peuvent servir d'excuse à sa mémoire, fit entendre ces paroles, qu'il a expiées depuis par de longs regrets : « Le sang qui coule est-il donc si pur qu'on n'en puisse répandre quelques gouttes! » Il attacha son nom à toutes les discussions importantes de l'assemblée constituante; demanda l'organisation des municipalités, et la création des gardes nationales; appuya vivement, dans la séance du 1er août 1789, la déclaration des droits; vota, dans celle du 2 septembre, contre le veto absolu; déclara, le 13 octobre, que les biens du clergé devaient être regardés comme propriété nationale, et que ce corps ne devait point être considéré comme un ordre. Il dénonça le parlement de Metz, pour refus d'enregistrement, et la chambre des vacations de celui de Rouen, pour ses protestations contre les décrets de l'assemblée. Il attaqua l'opinion de Mirabeau, dans la séance du 10 décembre de la même année, sur la question relative au droit d'éligibilité dans les fonctions publiques, et contre son habitude naturellement calme et froide, il se laissa entraîner contre l'illustre orateur à des personnalités que celui-ci n'était pas dans l'usage de souffrir.



[illegible] qu'il [illegible] sous [illegible] de [illegible] la part de ce gouvernement, une [illegible] [illegible] qui lui était [illegible] M. Barnave, [illegible] à Orléans, [illegible] la surveillance [illegible], y demeura long-temps. [illegible] n'avoir point [illegible].

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), député du tiers-état aux états-généraux de 1789, naquit à Grenoble, en 1761, d'une famille protestante. Son père, procureur fort riche de cette ville, développa, par une éducation soignée, les dispositions qui firent distinguer de bonne heure le jeune Barnave. Il exerçait les fonctions d'avocat, lorsque les événements, qui préparèrent la révolution, vinrent offrir à son ambition [illegible] une carrière plus digne d'elle. Doué d'une imagination ardente, d'un esprit actif et pénétrant, [illegible] il embrassa avec enthousiasme les [illegible], et les défendit dans une brochure qu'il publia dès le mois de [illegible] 1789. [illegible] Les opinions [illegible] lui avaient acquis une grande popularité, [illegible] les suffrages de ses [illegible], et fut chargé de défendre leurs [illegible] de cette assemblée. Dès les premiers jours de la [illegible] il [illegible] à la [illegible] la proposition faite

par M. Mounier, [illegible] par le parlement de Grenoble, [illegible] signer cet ordre sous [illegible] [illegible] pour qu'elle pût [illegible] constitution à la France, [illegible] de Lally-Tollendal [illegible] Compiègne, que l'assemblée [illegible] une députation [illegible] répandre quelques gouttes! [illegible] importantes de l'assemblée [illegible] municipalités, et la création des gardes nationales [illegible] la séance du 1er août 1789, la déclaration des droits [illegible] 2 septembre [illegible] du clergé devaient être regardés comme propriété nationale [illegible] Il attaqua l'opinion de Mirabeau [illegible] de la même année [illegible] fonctions publiques [illegible]



Barnave.

Mirabeau qui, dès-lors, sentait que le torrent révolutionnaire devenait de jour en jour plus menaçant, et que le temps était arrivé où il fallait lui opposer quelques digues, répondit à Barnave, de toute la hauteur de son talent et avec le ton d'ironie et de dédain qui lui était propre: «Les rhéteurs parlent pour produire un effet de vingt-quatre heures, mais les hommes d'état travaillent pour le temps.» D'après les doctrines qui venaient d'être établies, Barnave demanda, le 26 décembre, l'admissibilité des juifs aux droits de citoyen. Il soutint, dans les premiers jours de janvier 1790, l'opinion inconciliable avec tout système monarchique, que le serment civique n'énonçât pas la promesse de fidélité au roi, attendu, disait-il, que la personne du monarque se trouvait comprise dans la constitution. Il s'éleva ensuite, avec une nouvelle force, contre le parlement de Rennes, fidèle imitateur de ceux de Rouen et de Bordeaux, dans leur désobéissance aux décrets de l'assemblée, et leurs protestations contre ses droits. Le mois suivant, il se prononça pour l'abolition des ordres religieux; entra peu après dans le comité des colonies, et fit décréter que chacune d'elles ferait connaître son vœu sur le système d'administration qu'elle supposait plus avantageux à ses intérêts; il proposa de décréter le principe de l'institution des jurés en matière civile, et vota pour que les biens du clergé fussent définitivement mis sous la main de la nation, afin d'établir, de plus en plus, le crédit des assignats. Une affaire d'honneur, mais qui n'eut aucune conséquence, eut lieu entre le vicomte deNoailles et lui dans le mois de mars de cette année. Lorsqu'un rapport fut fait à l'assemblée, sur la part que devait prendre la France aux différends élevés entre l'Espagne et l'Angleterre, il insista pour ne faire approuver que l'armement, et réclama la solution définitive de la question du droit de paix et de guerre. Il se prononça, avec une extrême violence, dans la séance du 22 mai 1790, contre l'opinion de Mirabeau sur cette importante matière; demanda que le droit de paix et de guerre fut exclusivement réservé au corps-législatif, et soutint qu'il ne fallait accorder au roi d'autre droit que celui d'en faire la proposition. L'opinion de Barnave l'emporta, dans cette circonstance, sur celle de Mirabeau, et jamais son talent oratoire ne s'était montré plus digne de soutenir la lutte qui venait de s'établir entre son illustre rival et lui; il devint quelques instans l'objet de cette idolâtrie et de ces triomphes populaires qui ont successivement conduit à l'échafaud tous ceux qui les ont obtenus. Ce fut, à la suite de cette discussion, que Mirabeau dit, en parlant de Barnave: «C'est un jeune arbre qui montera haut, si on le laisse croître.» Toutefois on ne saurait se le dissimuler; Mirabeau défendait seul alors les véritables doctrines monarchiques. Le décret qui refusa au roi le droit de paix et de guerre, fut l'une des premières et des plus fortes atteintes portées au trône, et dès ce moment les hommes les plus éclairés de l'assemblée, ne se firent aucune illusion sur les conséquences du système qu'elle venait d'adopter. Barnave fut nommé membre du comité diplomatique. Il continua à faire rendre un grand nombre de décrets administratifs, militaires et politiques. Il interpella M. Voidel, président du comité des recherches, de s'expliquer sur l'existence d'un manifeste attribué au prince de Condé; fit décréter la translation, à Paris, de MM. l'abbé de Barmond et de Bonne Savardin, et proposa, plus tard, contre eux, le décret d'accusation qui les renvoya devant le Châtelet. Il blâma, comme contraire aux principes établis par l'assemblée, une adresse de l'assemblée coloniale de St-Domingue; qualifia cette adresse d'insolente, demanda la remise sur le bureau des pièces annoncées, et justifia la conduite du gouverneur Peynier qui avait dissout cette assemblée par la force. Engagé de nouveau, en août 1790, dans une affaire d'honneur avec M. de Cazalès,

il blessa son adversaire d'une balle à la tête. En janvier 1791, Barnave se déclara, à la tribune, le défenseur de la société des jacobins, connue alors sous le nom de société des amis de la constitution, dans la lutte qui s'éleva entre cette société et le club monarchique, qu'il qualifia de ramas de factieux. Mieux instruit enfin sur la véritable situation des colonies et les dangers attachés aux subites innovations qu'une imprévoyante philosophie voulait y introduire, il insista, le 11 mai de la même année, pour que l'assemblée ne statuât rien sur ces contrées, avant que les colons n'eussent fait connaître leur vœu. Cette opinion, en opposition formelle avec toutes celles qu'il avait émises jusqu'à ce moment, sur cette matière, parut fort extraordinaire dans sa bouche, causa un vif mécontentement à tous les amis des noirs, le rendit suspect au parti qui le considérait encore comme l'un de ses chefs les plus distingués, et lui fit perdre la faveur populaire. Malgré ses efforts, un décret contraire à ses conclusions, fut rendu par l'assemblée; on sait que la ruine des colonies françaises en a été le résultat. Barnave, dont l'esprit porté à la méditation, s'éclairait tous les jours par l'expérience, abandonnait insensiblement toutes les dangereuses doctrines, dont il s'était montré le plus ardent propagateur, pour revenir aux seules idées conservatrices, avec lesquelles il fût possible de fonder et de maintenir cette liberté monarchique, la seule convenable a la France et en rapport avec les lumières et la corruption du siècle. Lorsque la nouvelle du départ de Louis XVI, pour Montmédi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, fut annoncée, Barnave montra au milieu de la stupeur d'une partie de l'assemblée, le sang-froid le plus remarquable. Il justifia M. de la Fayette, inculpé par quelques membres, se plaignit de ce qu'on cherchait à jeter de la défaveur sur certaines personnes, et dit à l'assemblée qu'elle devait se borner à inviter les habitans de Paris à se tenir en armes. Nommé, avec MM. de la Tour-Maubourg et Pétion, commissaire de l'assemblée pour assurer le retour du roi, Barnave porta, dans cette mission pénible, et que sa conduite antérieure rendait plus délicate encore, les égards les plus attentifs et le sentiment le plus recherché de toutes les convenances. Cette circonstance acheva dans Barnave, le grand changement que la réflexion et l'expérience avaient commencé; il fit décréter, à son retour, la formation d'un comité chargé de revoir la rédaction et le classement des lois: c'est à ce comité, devenu depuis, sous le nom de comité de de révision, l'objet de la haine du parti qui, dès-lors, voulait renverser le trône, que Barnave fit renvoyer le mémoire dans lequel le roi exprimait les motifs qui l'avaient porté à s'éloigner de Paris. On décida, en même temps, que ce mémoire serait signé par M. de Laporte, intendant de la liste civile, avant d'être adressé au comité. Barnave rendit ensuite le compte le plus simple et le plus noble de la mission qu'il venait de remplir, et ne l'accompagna d'aucune réflexion. Dans la discussion qui s'ouvrit peu après, sur la suite des articles constitutionels, Barnave s'expliqua, avec autant de logique que d'énergie, sur la nécessité de déclarer inviolable, la personne du roi; mais cette opinion, essentiellement conservatrice, fut accueillie par les huées des tribunes, devenues, dès-lors, les instrumens des factieux qui s'essayaient à dominer l'assemblée; Barnave jeta sur elles un regard de mépris dont l'expression est encore présente à notre mémoire; son courage et son talent parurent en prendre des forces nouvelles, et cette fois, l'assemblée n'écoutant que les éternelles lois de la raison, de l'expérience et de la politique, consacra, malgré les sots et les factieux, ce grand principe sans lequel il ne saurait exister de société monarchique. La discussion qui s'établit, peu de jours après, sur la proposition désorganisatrice d'accorder quinze jours aux soldats pour apporter leurs dénoncia-

tions contre les officiers qu'ils auraient forcé d'abandonner leurs corps, acheva de prouver combien Barnave s'éloignait de plus en plus des théories qu'il avait apportées à la tribune nationale, pendant les premiers orages de la révolution. Il s'opposa avec force au projet du comité militaire ; déclara que les officiers qui avaient été expulsés de leurs corps ne l'avaient pas toujours été par esprit de patriotisme, et demanda le rejet de ceux des articles, sur la discipline de l'armée, qui accordaient aux soldats le droit de dénoncer leurs chefs. A peu de distance, on entendit Barnave combattre un projet de décret contre les prêtres appelés réfractaires, et accuser les factieux de vouloir entraver la marche de l'assemblée, en jetant la division et l'inquiétude parmi ses membres. Si la popularité de Barnave succomba sous tant d'atteintes, sa réputation s'accrut aux yeux de tous les gens de bien ; toutefois, il n'était plus en son pouvoir de réparer des maux devenus irréparables. Après avoir, dans quelques-unes des dernières séances de l'assemblée constituante, dirigé de vives attaques contre quelques journalistes, il accusa les adversaires du comité de révision de ne vouloir d'aucune sorte de gouvernement, et demanda l'ordre du jour sur la proposition de conserver au corps-législatif le droit de déclarer que les ministres avaient perdu la confiance de la nation. Dès ce moment, on ne vit plus dans Barnave qu'un homme qui avait trahi les intérêts du peuple pour servir ceux de la cour, et cela n'était pas vrai. Consulté par le roi, dans diverses circonstances, il s'était convaincu que la constitution de 1791 était dépourvue des moyens nécessaires pour assurer sa marche au milieu des écueils populaires qui s'élevaient de toutes parts autour d'elle ; il avait pensé qu'il était indispensable d'armer d'un surcroît de force la puissance royale, si l'on voulait, de bonne foi, rendre son action utile. Personne, plus que Barnave, n'avait reconnu, dans les derniers temps de sa carrière politique, que la puissance législative, concentrée dans une chambre unique, devait, tôt ou tard, anéantir la puissance exécutive, ou être anéantie par elle. Nommé maire de Grenoble, lorsque l'assemblée constituante eut terminé sa session, il épousa la fille unique d'un ancien conseiller à la cour des aides, et reçut, en dot, une somme de sept cent mille francs. Lorsqu'après la révolution du 10 août 1792, l'armoire de fer du château des Tuileries eut été découverte et forcée, un grand nombre de pièces qu'on y avait imprudemment conservées, et qui furent communiquées à la convention, par Gohier, qui venait de remplacer Danton au ministère de la justice, donnèrent la preuve que la cour avait établi et entretenu, pendant les derniers mois de la session de l'assemblée constituante et depuis la réunion de l'assemblée législative, des relations constantes avec les membres les plus influens de ces assemblées. Décrété d'accusation, le 15 août 1792, avec MM. Alexandre de Lameth, ex-membre de l'assemblée constituante, Bertrand-de-Molleville, Duport-du-Tertre, Duportail, Montmorin et Tarbé, ex-ministres de la marine, de la justice, de la guerre, des affaires étrangères et des contributions publiques, Barnave fut arrêté à Grenoble, et enfermé dans les prisons de cette ville. Il y demeura quinze mois, et ses amis concevaient l'espérance de l'y voir oublié, lorsque l'ordre arriva de le faire conduire à Paris. D'abord prisonnier à l'Abbaye, il fut transféré, peu de jours après, à la Conciergerie, et traduit presqu'aussitôt devant le tribunal révolutionnaire. Il s'y présenta avec une fermeté admirable ; rappela, avec son éloquence accoutumée, et sans rien perdre de la dignité du malheur, les services qu'il avait rendus à la liberté; et produisit une telle impression sur le nombreux auditoire qui assistait aux débats, que cette multitude, accoutumée à ne voir que des conspirateurs dignes de mort, dans tous ceux qui

comparaissaient devant le tribunal, regardait elle-même son absolution comme assurée. Un silence profond accompagna la lecture de l'arrêt de mort; mais la fermeté de Barnave fut inébranlable. Lorsqu'il sortit de l'audience, il promena sur ses juges, les jurés et le public, des regards où se peignaient l'ironie et l'indignation. Il fut conduit au supplice avec le respectable Duport-du-Tertre, l'un des derniers ministres de Louis XVI. Monté sur l'échafaud, Barnave frappa du pied, leva les yeux au ciel et s'écria : « Voilà donc le prix de tout ce que j'ai fait pour la liberté ! » Il périt, le 29 octobre 1793, âgé de 32 ans; son buste est maintenant dans le musée de Grenoble. Le gouvernement consulaire avait fait placer sa statue auprès de celle de Vergniaud, dans le grand escalier du palais du sénat; toutes deux en ont été retirées lors du rétablissement des Bourbons ! Les héritiers *blancs* des sanglans systèmes de 1793 et de 1794, ont mis à proscrire les morts, presqu'autant de stupidité qu'ils y aient mis, et qu'ils mettraient encore de barbarie à proscrire les vivans; mais en renversant les statues de quelques-uns des grands hommes dont s'honore la France, ils ont oublié sans doute qu'il ne leur sera pas aussi facile de renverser leur renommée !

BARON (Le chevalier), fut officier de dragons, et ensuite adjudant-commandant. Amputé par suite d'une blessure reçue sur le champ de bataille, il était dans ses foyers lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, et fut nommé commandant supérieur de Vitri-le-Français. Renfermé dans cette ville bâtie en bois, et dont les fortifications n'étaient pas terminées, et se trouvant à la tête d'une garnison qui ne s'éleva jamais à plus de 400 hommes, il soutint un blocus d'un mois, et ne consentit, que par les ordres du roi, à y laisser entrer, à la fin de juillet, une division russe, commandée par le comte de Diebitz. Environ 60 hommes se rendirent alors à Metz, accompagnés d'officiers russes, et avec les honneurs de la guerre. M. Baron eut à lutter, pendant le blocus, contre les Russes, à qui il fallait dissimuler la faiblesse de la garnison, et contre les soldats révoltés, qui, réunis à la populace, attaquèrent, le 18 juillet 1815, les maisons du général d'Arancey et de M. de Montender, où le drapeau blanc avait été arboré. La garde nationale de Vitri lui décerna une épée en témoignage de sa reconnaissance : il fut nommé par le roi officier de la légion d'honneur, et il jouit maintenant de sa retraite à Strasbourg.

BAROUD (Claude-Odille-Joseph), ancien avocat, né à Lyon vers 1755, est propriétaire et habitant de cette ville. Il était, avant la révolution, fort lié avec M. de Calonne, et il fut long-temps en crédit auprès de tous les financiers de ce temps-là. Ce fut lui qui rédigea, en 1798, un mémoire célèbre contre le banquier Barillon. Il a publié : *Observations en faveur des acquéreurs de biens d'émigrés, et des émigrés eux-mêmes*, Paris, 1814, 2e édition, Lyon, 1816. — *Adresses des contribuables aux créanciers de l'arriéré*, Lyon, 1816, in-4. M. Baroud a avancé, dans le premier ouvrage, qu'au moyen d'une rente de 12,000,000 de francs, inscrite au grand-livre, l'état dédommagerait tous les émigrés. Il est encore auteur de plusieurs écrits pseudonymes publiés en 1814 et 1816 sur les finances, et de différens Mémoires, notamment en 1802, pour le sieur Sévestre, en revendication, au profit de l'état, d'environ vingt mille arpens de bois, et en 1813 pour Micheljeune, contre Reynier, Boisière et Guille.

BARRAIRON (François-Marie-Louis), né à Gourdon, département du Lot, le 10 juin 1746, était, en 1789, directeur des domaines du roi; il fut nommé administrateur-général des domaines, en 1790, par l'influence de M. de Lessart, son ami, alors contrôleur-général, et qui fut successivement chargé depuis des porte-feuilles de l'intérieur et des affaires étrangères. M. Barrairon fut élu, en 1804, candidat

au corps-législatif par le département du Lot. Le département d'Indre-et-Loire le désigna, en 1812, comme candidat au sénat conservateur; il n'a obtenu le choix du sénat ni dans l'une ni dans l'autre circonstance. Le roi Louis XVIII, lors de son premier retour en France en mai 1814, confirma M. Barrairon dans la place d'administrateur-général, qu'il avait habilement conservée sous les précédens gouvernemens. A l'époque de la seconde restauration, il fut nommé provisoirement, le 16 juillet, directeur-général de l'enregistrement, à la place du comte Duchatel, et cette nomination devint définitive le 24 août suivant. Le 1er janvier 1816, M. Barrairon fut admis, dans le conseil-d'état, en qualité de conseiller-d'état honoraire; et, en octobre de la même année, il fut élu membre de la chambre des députés, par le département du Lot. M. Barrairon paraît n'avoir pris aux affaires publiques, d'autre part que celle qui lui était indispensable pour conserver les places qu'il occupait. C'est de toutes les ambitions celle avec laquelle on fait le plus de bien à soi-même, et le moins de mal aux autres.

BARRAL (Louis-Mathias, comte de), est né à Grenoble, le 20 avril 1746, d'une famille parlementaire. L'évêque de Troyes, son oncle, dont il était co-adjuteur, lui céda son évêché, en 1791, époque à laquelle la constitution civile du clergé était sur le point d'être décrétée; le nouvel évêque n'hésita point à refuser le serment imposé par cette constitution, et son siége fut déclaré vacant. Il publia une instruction pastorale avant de le quitter, resta quelque temps encore en France, se retira en Suisse, en 1792, et passa plus tard en Angleterre. Les événemens du 18 brumaire, et les principes politiques et religieux professés par le gouvernement consulaire déterminèrent M. de Barral à écrire aux prêtres de son diocèse pour les engager à ne pas refuser au premier consul, la promesse de fidélité qu'il exigeait d'eux. En septembre 1800, il rendit public à Londres, un écrit de 120 pages, ayant pour titre: *Sentimens de M. l'évêque de Troyes, résidant à Londres, sur la légitimité de la fidélité, ou Réponse à un écrit intitulé: Véritable état de la question de la promesse de la fidélité à la constitution, demandée aux prêtres*, Paris, chez Leclere, libraire, 1800. M. de Barral, ne tarda pas à recevoir l'autorisation de se rendre en France; le premier consul l'y accueillit avec la distinction la plus marquée, et lui donna aussitôt une preuve de sa confiance. Les prêtres du diocèse de Pamiers, s'opposaient fortement, à l'époque du concordat, à ce que la promesse de fidélité fut prêtée; tous se refusaient à la prêter eux-mêmes; le premier consul chargea M. de Barral, de terminer ces différends; il obtint beaucoup de succès dans cette mission, et fut nommé, en 1802, évêque de Meaux. Lorsque le gouvernement impérial fut fondé, M. de Barral devint aumônier de la princesse Caroline, sœur de l'empereur, et fut attaché ensuite, en qualité de premier aumônier, à l'impératrice Joséphine. Il passa, en 1805, à l'archevêché de Tours, et publia, en 1806, un mandement, dans lequel il présentait Bonaparte comme un envoyé de Dieu sur la terre pour y faire le bonheur des hommes. M. de Barral était aimable; son esprit était conciliant; ses manières, de la meilleure compagnie; il avait réussi à plaire à l'impératrice qui ne parlait de lui qu'avec éloge. C'était dans ses mandemens qu'il consignait sa reconnaissance, et peut-être y excédait-il les bornes que son ministère lui prescrivait. Sénateur depuis le 19 mai 1806, M. de Barral avait été nommé grand'-croix de l'ordre de la réunion, le 3 avril 1813. Le roi l'admit dans la chambre des pairs, le 4 juin de l'année suivante. On le vit, avec intérêt, à la mort de l'impératrice Joséphine, prononcer, dans l'église de Ruelle, l'oraison funèbre de cette princesse. Au retour de Bonaparte, en mars 1815, M. l'archevêque de Tours, se rendit

auprès de lui, et parut, en célébrant le 1[er] juin, la messe qui fut dite au champ de mai, avoir entièrement perdu la mémoire de l'abdication de Fontainebleau. Peut-être aussi M. de Barral, ne vit-il dans ces grandes circonstances que le développement de la puissance nationale et l'exercice de celui de ses droits, qui, pour être le plus *contesté* par l'esprit de faction et de servitude, n'en est pas moins, aux yeux de tous les hommes qui n'appartiennent à d'autre parti qu'à celui de la vérité, le plus sacré et le plus *incontestable*. Nous aimons mieux croire au noble dévouement de M. de Barral, à cet éternel principe de la souveraineté des peuples, qui n'est que la raison même, qu'à la complaisance aveugle qui l'aurait entraîné à devenir l'instrument d'un homme, qui, dès-lors ne prenait pas même le soin de dissimuler ses nouveaux projets de vengeance et d'oppression. Nommé membre de la chambre des pairs, M. de Barral ne parut point à la tribune. Le 26, il fit partie de la commission chargée de présenter des mesures de sûreté générale. Lors du second rétablissement de la maison de Bourbon, on demanda à M. le comte de Barral, sa démission de la pairie, et il offrit de lui-même celle de l'archevêché de Tours. M. de Barral à jugé convenable de publier, en 1816, une justification de sa conduite; nous en ignorons les motifs. Dans les orages politiques, un homme de bien est toujours justifié devant sa conscience, parce qu'il n'a jamais agi que d'après elle; il n'a pas besoin de l'être aux yeux de son parti s'il ne la point abandonné; quand au parti contraire, toute justification est inutile envers lui, décidé qu'il est, à n'en admettre aucune. M. de Barral, dans cette étrange brochure, cherche à s'autoriser des exemples que lui offre l'histoire du Bas-Empire, et celle d'Angleterre; il a tort: s'il ne trouve pas ses exemples en lui-même; dans les motifs qui ont dirigé ses démarches; dans l'amour de son pays et de ses devoirs, aucun exemple, aucune autorité ne le justifieront. Lors même que les circonstances politiques paraissent avoir le plus d'identité entre elles, il existe toujours des nuances dont la malveillance sait tirer parti contre celui qu'elle accuse. M. de Barral, qui ne manquait pas de quelque philosophie, n'a pas supporté avec assez de résignation ses dernières disgraces; sa constitution, naturellement forte et sanguine, en a été vivement attaquée; l'effet qu'elles ont produit sur lui a été d'autant plus funeste, qu'il s'efforçait de le dissimuler davantage. Enfin, le 7 juin 1816, une apoplexie foudroyante a mis fin à la carrière de ce prélat digne, par la droiture de ses intentions, l'étendue de ses connaissances et l'aménité de ses mœurs, d'une destinée plus heureuse.—Son frère, Horace de Barral, ancien maréchal-des-camps et armées du roi, et préfet du département du Cher, marié à M[lle] de Beauharnais, fille de l'auteur du roman de *Stéphanie*, a obtenu sa retraite et s'est retiré dans ses terres en Dauphiné; il s'y défendit courageusement lors de la première invasion des alliés, en 1814.—Barral (Charles-Antoine de), ancien capitaine d'infanterie, est né à Grenoble, le 29 juin 1772, de la seconde branche de cette famille. Il est chevalier de la légion d'honneur.—Un quatrième Barral, propriétaire des mines d'Alvar, en Dauphiné, a vécu long-temps à Paris, où il a épousé M[lle] Zoé de Mondreville, l'une des plus belles et des plus aimables personnes de ces derniers temps. Ce mariage n'a pas été heureux.—Enfin, une cinquième personne de ce nom, après avoir exercé long-temps à Grenoble, les fonctions de président de la cour d'appel, a été nommée membre du corps-législatif, et a fait, pendant plusieurs années, partie de ce corps.

BARRAS (Paul-François-Jean-Nicolas, comte de), député à la convention nationale, membre du directoire exécutif de France, lieutenant-général des armées, naquit à Fohempoux, en Provence, le 20 juin 1755.

Sous-lieutenant au régiment de Languedoc, Barras resta attaché à ce corps jusqu'en 1775. Un de ses parens, gouverneur de l'Ile-de-France, l'ayant appelé alors auprès de lui, Barras quitta l'Europe, et fut sur le point de périr, sur la côte de Coromandel, en se rendant à Pondichéry. Une tempête violente ayant poussé le vaisseau au milieu des écueils, il se brisa; toute espérance était perdue pour l'équipage, lorsque Barras, qu'on a vu depuis, dans des circonstances difficiles, faire preuve d'une volonté forte, ranima le courage des matelots, et fit construire, de tous les débris qui se trouvèrent sous la main, un radeau avec lequel lui et ses compagnons d'infortune se sauvèrent sur le rivage d'une île habitée par des sauvages. Ils y passèrent un mois entier; enfin, des secours leur furent envoyés, et ils arrivèrent à Pondichéry. Barras entra dans le régiment de ce nom; mais, lorsque les Anglais eurent occupé cette ville, il prit du service dans l'escadre du bailli de Suffren, et se rendit avec elle au cap de Bonne-Espérance. Après y avoir fait un assez long séjour et avoir obtenu le grade de capitaine, Barras revint en France et y vécut militairement, c'est-à-dire, uniquement livré à ses goûts pour le jeu et pour les femmes, et dérangeant de plus en plus sa fortune. Ces goûts, cette conduite et l'indépendance de ses opinions, placèrent bientôt Barras dans une opposition marquée avec le reste de sa famille, et le disposèrent à adopter les principes les plus exaltés de la révolution qui s'annonçait, et qui éclata bientôt après en France. Dès les mois de mars et d'avril 1789, il se prononça hautement contre la cour, prit place dans les assemblées du tiers-état lorsque son frère délibérait dans celles de la noblesse, et se mêla à tous les mouvemens populaires qui amenèrent le 14 juillet. On le vit, pendant cette journée, au milieu de la multitude qui faisait le siége de la Bastille. Lorsque la révolution fut consommée, Barras ne cessa d'en défendre les principes et les intérêts avec toute la chaleur du caractère provençal; néanmoins, son nom ne fut distingué à aucune de ces époques parmi les orages journaliers dont la capitale était agitée. Appelé, comme témoin, devant le Châtelet, lors de l'instruction de la procédure sur les événemens des 5 et 6 octobre 1789, il déposa « qu'ayant entendu, le 5, trois personnes dire des horreurs du roi et de la reine, il avait voulu leur représenter l'innocence *du roi*, mais qu'ayant été mal reçu, il s'était éloigné en frémissant d'horreur. » On sait que, dès cette époque, c'était sur-tout contre la reine que se portait la haine publique; haine inexplicable sans doute, et que ses assassins eux-mêmes ont été depuis si peu en état de justifier, que les faits horribles qu'ils se sont efforcés de controuver, n'ont servi qu'à mettre, dans un plus grand jour, le noble caractère de cette infortunée princesse (*voyez* MARIE-ANTOINETTE). Après la révolution du 10 août 1792, Barras fut nommé juré de la haute-cour nationale. Elu, en septembre de la même année, député du département du Var, à la convention, Barras s'attacha, dès l'ouverture de la session, au parti connu depuis sous le nom de la montagne. Il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis, et se prononça fortement en faveur de la révolte du 31 mai. Envoyé, en octobre 1792, avec ses collégues Ricord et Fréron, en qualité de commissaire près l'armée d'Italie, pour réduire la ville de Toulon, livrée aux Anglais, sous l'obéissance de la république, il suivit toutes les opérations du siége de cette ville. Au moment où elle fut soumise, il s'embarqua à St-Tropès, arriva de nuit à Nice, et fit arrêter, au milieu de son armée, le général Brunet, qu'il accusa d'avoir favorisé, de concert avec le contre-amiral Trogolf, la trahison qui avait attiré les Anglais dans la place; Barras, revenu à Toulon, exerça les plus terribles vengeances contre ce qui restait d'habitans dans cette ville; il mandait à la con-

vention « qu'il y faisait arrêter tous les étrangers, et fusiller tous les Français. » Le nom de Fréron et le sien acquirent une si grande popularité dans les départemens méridionaux, que seuls, ils furent exceptés des dénonciations portées aux jacobins par quatre cents sociétés populaires contre les représentans envoyés dans ces contrées. Robespierre songea plus d'une fois, sur des accusations de dilapidation qu'il avait fait venir du Midi, à faire arrêter Barras, lorsque celui-ci fut de retour à Paris; mais il n'osa jamais s'ouvrir entièrement à cet égard au comité de salut public, dans la crainte d'un éclat que l'audacieux Barras n'aurait pas manqué de provoquer, et dont Robespierre, naturellement timide, redoutait encore l'issue. Il est cependant plus que probable que le comité de salut public avait décidé d'envoyer à l'échafaud tout ce qui restait dans l'assemblée du parti de Danton, et que la désunion, qui s'était introduite depuis la fin du mois de prairial an 2 (commencement de juin), entre Robespierre et la majorité du comité effrayé de son influence, avait seule retardé l'exécution de cette mesure, qui devint tout-à-fait impossible du moment où cette majorité sentit le besoin de se fortifier, dans la convention, des débris énergiques de ce parti, pour attaquer Robespierre. C'est ainsi que Barras, Fréron, Tallien et les autres amis de Danton obtinrent, le 9 thermidor, sur Robespierre, cette prompte victoire, dans laquelle ils eurent pour auxiliaires les comités de salut public et de sûreté générale. Barras nommé, le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), par la convention, commandant-général de la force armée, décida, en quelques heures, du sort de la journée, prévint Robespierre qui, au lieu d'agir, pérorait à l'hôtel-de-ville, l'arrêta, le fit conduire à l'échafaud, déposa, dès le lendemain, la puissance directoriale, dont on l'avait investi, après avoir rendu un compte fidèle de l'usage qu'il en avait fait, et fit décréter que le commandement de la 17me division militaire (Paris) ne donnerait plus d'influence sur la force armée de la capitale. Il demanda ensuite qu'une commission fut chargée de la levée des scellés apposés sur les papiers de Robespierre, et communiqua à la convention les divers arrêtés pris par la commune dans la journée du 9 thermidor. Le 2 vendémiaire suivant (23 septembre 1794), il dénonça Moyse Bayle et Granet, députés de Marseille, comme instigateurs des troubles du Midi. A cette dénonciation trop fondée, en succéda une plus étrange contre les mêmes personnages; Barras les désigna comme ayant été les accusateurs de Marat. On ne voit plus aujourd'hui ce qu'a de commun le nom de cet abject personnage avec les événemens d'alors. Il importe de savoir que le respect pour la mémoire de Marat, dont les bustes furent traînés peu après dans les égoûts de Paris, était encore, à cette époque, l'un des articles de la foi révolutionnaire. Il n'y avait pas de crime qui ne fut croyable de la part d'un homme qui avait été l'ennemi ou l'accusateur de Marat; c'était une des dernières faiblesses de la convention, et il fallait bien la lui pardonner en faveur des maux qu'elle s'efforçait de réparer. A peine Barras eut-il, sous l'égide de Marat, fait passer sa dénonciation contre Moyse Bayle et Granet, que Ruamps, en montagnard fidèle, vint au secours de ses collègues, et récrimina contre Barras qu'il accusa de dilapidations. Escudier, collègue de députation de Barras, joignit ses dénonciations à celles de Ruamps, et toute la montagne, charmée de cette attaque contre le général de thermidor, s'unit aux ressentimens de ses membres. Toutefois, l'époque des triomphes de cette faction était passée, et ne pouvait plus revenir, parce que l'enthousiasme, qui avait fait longtemps sa force, n'existait plus, et que l'opinion l'avait entièrement abandonnée. Justifié par un décret, Barras fut nommé, en frimaire an 3 (novembre

1794), membre du comité de sûreté générale, et demanda « que la convention fît cesser enfin la lutte scandaleuse qui se prolongeait depuis trop long-temps entre elle et quelques scélérats qui voulaient ramener le terrorisme. » Dès-lors il accorda une protection ouverte aux ennemis de cette faction encore redoutable, et devint, en quelque sorte, avec Fréron, le chef de cette ardente jeunesse connue sous le nom de *Troupe dorée*, dont les efforts avaient si puissamment contribué à affranchir Paris et la convention du joug des jacobins, mais dont le zèle, bientôt égaré par de perfides agitateurs, allait devenir aussi funeste et aussi coupable qu'il avait été jusques-là louable et utile. Le 19 nivôse an 3 (8 janvier 1795), Barras demanda et fit rendre un décret pour faire célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI dans toute l'étendue de la république. Elu président de la convention, le 16 pluviôse an 3 (4 février 1795), il y maintint, avec une impartialité parfaite, l'ordre dans les délibérations. Deux mois s'écoulèrent à peine depuis cette époque et l'instant où l'anarchie remit la république en péril. Le 12 germinal an 3 (1er avril 1796), la convention fut assiégée et envahie par une multitude séditieuse, dont le cri de ralliement était : *du pain et la constitution de* 1793 ; Barras fit mettre Paris en état de siége et demanda que le commandement des troupes fut remis au général Pichegru qui se trouvait alors à Paris, et auquel il fut adjoint. Ce général était retourné à son armée lorsque l'insurrection du 1er prairial (20 mai) éclata et menaça de dangers plus grands encore que ceux auxquels on venait d'échapper. Barras fut investi de nouveau du commandement général de la force armée et l'exerça seul. L'anarchie, vaincue encore une fois, ne survécut pas à cette seconde défaite; en perdant ses chefs, elle dut renoncer à tenter d'autres efforts; mais de ses ruines mêmes sortit une faction nouvelle qu'il fallut bientôt songer à combattre. Deux décrets rendus par la convention les 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795), prescrivaient avec une sage prévoyance que les deux-tiers de cette assemblée, si intéressée à maintenir la constitution qu'elle venait de décréter, feraient, de droit, partie du nouveau corps-législatif, afin d'éviter les secousses qu'une élection renouvelée dans sa totalité, n'aurait pas manqué d'amener. Plus les chefs du parti qui voulait rétablir la maison de Bourbon (*), s'opposaient avec violence à ce que les décrets fussent adoptés par les assemblées primaires, plus il était de l'intérêt des républicains, à qui les projets de leurs adversaires étaient parfaitement connus, de faire accepter ces décrets. Il n'y avait aucun moyen de s'entendre, parce que ceux qui travaillaient pour la monarchie, ne pouvant avouer leurs véritables sentimens, n'avaient rien à répondre à ceux qui parlaient au nom de l'ordre et du maintien de la constitution républicaine. La lutte des sections et de l'autorité se prolongea quelque temps; mais enfin elle amena le choc inévitable du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), et le triomphe facile et complet de la convention sur les sections insurgées. Les destins de la convention et ceux de la France, avaient été remis encore dans les mains de Barras, et l'issue des événemens avait été la même qu'en thermidor, en germinal et en prairial. L'époque du 13 vendémiaire est plus remarquable que celles que nous venons de parcourir en ce qu'elle a, en quelque sorte, amené une révolution européenne, en mettant en évi-

(*) Ces chefs étaient seuls dans le secret du mouvement. La foule des sots criait *à la terreur*, et ne voyait pas qu'on la conduisait droit à la monarchie. Cette guerre de quelques heures, fut, de la part des républicains, beaucoup plus franche que de la part de leurs adversaires, qui trompèrent la plupart de ceux qu'ils enrolèrent sous leurs drapeaux et qui croyaient en effet ne marcher que contre les terroristes.

dence, l'homme qui devait, en peu d'années, consommer cette révolution: sans doute nos lecteurs ont déjà nommé Bonaparte. Destitué comme terroriste (*voy.* AUBRY), et n'ayant pu obtenir d'emploi à la suite des dernières convulsions anarchiques, il végétait à Paris, pauvre, dédaigné, et presque proscrit, lorsque Barras, qui depuis long-temps, avait jugé ses talens, lui confia, sous ses ordres, dans la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), le commandement des troupes, et particulièrement la disposition de quelques pièces d'artillerie, dont l'effet fut prompt et décisif. Le succès de la journée attribué presque tout entier par Barras à Bonaparte, fit obtenir à ce général, sur la demande de son protecteur, le commandement de l'armée de l'intérieur. Le directoire exécutif ayant été organisée peu après, en vertu de la constitution de l'an 3 (1795), devenue loi fondamentale de l'état, (*) Barras en fut élu membre, et prit sur ses collégues ce genre de supériorité que donnent une volonté décidée, l'habitude du commandement et d'anciens services qui peuvent redevenir utiles. Carnot était, des quatre directeurs, celui qui devait s'entendre le moins avec Barras. De vieilles animosités les divisaient depuis plus d'une année, lorsque la constitution de l'an 3 fut établie; quelques personnes ont cru apercevoir de la rivalité, là où il n'en existait pas en effet; le personnel de la guerre a appartenu presque sans partage à Barras dans le directoire; Carnot s'occupait exclusivement du mouvement des armées et des plans de campagne, et même l'on sait que pendant toute la première campagne d'Italie, Bonaparte n'a pas suivi une seule idée venue de Paris. Le commandement de l'armée d'Italie, fut évidemment donné à Bonaparte, sur la demande de Barras, qui venait de le marier. Carnot ne mit aucune opposition à ce choix; il déclara même qu'on ne pouvait en faire de meilleur; mais la proposition ne vint pas de lui; Carnot connaissait à peine ce général; ce fut Mme Bonaparte qui les mit en relation, et qui établit entre eux une liaison que le directeur désirait faire naître, mais qui n'est jamais devenue intime. Lorsque Bonaparte eut quitté Paris, pour se rendre en Italie, Mme Bonaparte rendit d'assez fréquentes visites à Carnot, et la meilleure intelligence continua à régner entre le directeur et le général, jusqu'aux approches du 18 fructidor. La différence qui s'établit à cette époque dans leurs opinions, divisa seule ces deux hommes; cependant Bonaparte qui tenait beaucoup à ne pas rompre avec Carnot, lui envoya d'Italie, le colonel Lavalette, son aide-de-camp (le même que l'héroïsme de sa femme vient d'arracher à la mort), qui devait s'expliquer avec Carnot par l'intermédiaire de M. Lacuée, alors membre du conseil des anciens, (*voyez* BONAPARTE et CARNOT). Barras, souvent accusé de royalisme, quoique, jusqu'à cette époque, il n'eut encore donné lieu à aucune accusation de ce genre, et uniquement parce qu'il se prononçait fortement contre l'anarchie, n'avait pas connu, pendant la durée de la session conventionnelle, de meilleur moyen de repousser cette sorte d'inculpations, que de voter tantôt des mesures de rigueur contre les émigrés, tantôt des fêtes anniversaires en commémoration du supplice de Louis XVI. Il était président du directoire exécutif, lors du 21 janvier 1797; il dût en cette qualité prononcer le discours relatif à ce fatal anniversaire; on en a conservé quelques fragmens; les voici : on peut conclure de cette lecture, que des événemens bien extraordinaires avaient dû se passer dans les sept mois qui s'écoulèrent depuis-lors, jusqu'au mois

(*) Le directoire exécutif avait été formé d'abord de Reveillère-Lépaux, Rewbell, Letourneur, de la Manche (le même qui est mort à Laeken, près Bruxelles, en octobre 1817), Sieyes et Barras; Sieyes ayant refusé, Carnot avait été nommé à sa place.

de fructidor suivant (septembre de la même année), puisque l'homme qui s'exprimait, comme on va le voir, le 21 janvier, sur le supplice de Louis XVI, offrait, dès le mois de septembre, ses services au frère de ce même Louis XVI, pour le replacer sur le trône. « Ce jour, à jamais mémorable dans les fastes de la république, ne peut rassembler le peuple français sans rappeler à son souvenir l'époque la plus grande et la plus majestueuse de son histoire : mais ce n'est pas seulement de la chute du trône, et de la juste punition d'un tyran parjure, dont le retour solennel de cette fête entretiendra la postérité; elle lui retracera encore les causes si légitimes, les motifs si purs, la volonté si prononcée, et le besoin si unanimement senti de notre glorieuse révolution : en ce jour auguste, la postérité impartiale récapitulera tous les maux que les rois ont faits au monde; et, pénétrée des horreurs du despotisme, goûtant le charme et les douceurs de la liberté, elle bénira les mortels courageux qui ont osé concevoir et exécuter une entreprise si périlleuse et si salutaire au peuple français. » A quelque distance de là, se passa au Luxembourg une aventure assez scandaleuse; elle n'eût été que plaisante, si l'on n'eût considéré que le personnage qui en était l'objet et qui, par lui-même, n'inspirait qu'un intérêt bien faible; mais elle portait atteinte à l'un des droits les plus sacrés de l'homme, à celui d'exprimer sa pensée. C'est en cela sur-tout que nous n'hésitons pas à flétrir cet acte du nom le plus odieux, malgré les calomnies évidentes qu'on prétendit punir par lui, et sur lesquelles la loi seule avait le droit de prononcer. L'abbé Poncelin, rédacteur d'un journal intitulé : *Courrier républicain*, écrit dans un esprit d'opposition au directoire, et qui prenait plaisir à diriger particulièrement contre Barras, des attaques journalières, avait imprimé dans cette feuille quelques faits très-injurieux à la conduite publique et privée de ce directeur; afin de ne donner à cette affaire aucune importance judiciaire, on résolut de juger le procès, de condamner le coupable, et d'exécuter la sentence à huit-clos; en conséquence l'abbé Poncelin fut conduit (car l'heure de l'exécution éloigne toute idée et toute possibilité de violence; il était 4 heures après midi) au Luxembourg, et déposé dans une chambre située au-dessus des appartemens de Barras. On ne l'y fit pas attendre long-temps; les gens de la maison vinrent le trouver, s'emparèrent de sa personne et le fustigèrent cruellement, à la manière usitée dans les colléges. On cria beaucoup, on menaça, on porta plainte; M. Fiévée, rédacteur du journal dont Poncelin était propriétaire, fit une dénonciation formelle devant le juge-de-paix de la section du Luxembourg; mais les poursuites, déjà commencées, furent arrêtées tout-à-coup, et par Poncelin lui-même; on supposa, car il est probable qu'il ne confia son secret à personne, que de l'argent d'une part, et la crainte d'un traitement plus sévère de l'autre, avaient déterminé l'abbé à ne pas se rendre difficile sur les moyens de conciliation. L'affaire en resta donc là. Dans cet intervalle, le parti clichien ne cessait d'inquiéter Barras par des dénonciations continuelles; on voulait le forcer à donner une démission que, dans toutes les chances possibles, il devait refuser. On l'attaqua sur son âge, et ce fut le général Villote qui, après avoir compulsé la procédure des 5 et 6 octobre, où Barras ne s'était dit âgé que de 33 ans, se chargea de démontrer que n'ayant que 33 ans en 1790, Barras n'avait pu avoir en 1795, les 40 ans révolus, requis par la constitution de l'an 3, pour être membre du directoire. Barras répondit par un acte de naissance, et là finit cette intrigue pour le succès de laquelle on s'était donné tant de soins et dont on se promettait de si heureux résultats. Cependant la journée du 18 fructidor (4 septembre 1797) venait d'assurer au directoire, une victoire qui ne pouvait plus lui être contestée; ses ennemis étaient ou

en fuite, ou cachés, ou déportés ; il ne lui restait à craindre que lui-même, et le renouvellement de ses divisions. Celles qui avaient existé déjà dans son sein avaient ouvert les yeux à Barras sur celles qui pourraient s'y introduire encore, et qui, dans l'état actuel d'anarchie où se trouvait, après le 18 fructidor, le directoire, les conseils et l'administration publique, ne permettaient de concevoir aucune espérance fondée sur la stabilité du gouvernement et le maintien de la constitution de l'an 3. Ces considérations, qui dès l'époque antécédente au 18 fructidor, avaient fait désirer à Barras de servir les intérêts du prétendant, acquirent une beaucoup plus grande influence sur son esprit, après cette journée, et dès-lors il s'engagea, par l'intermédiaire de son secrétaire, Bottot, à correspondre avec les agens de Louis XVIII. Nous nous bornerons à raconter, avec le moins de réflexions qu'il nous sera possible, les faits de cette époque; toutefois, il est difficile de ne pas témoigner un grand étonnement à l'aspect d'un changement aussi subit et aussi entier que celui qui s'opéra dans les idées du directeur Barras. Il était hors de doute que le retour de la monarchie était indispensable au salut de la France; mais était-ce bien celle qui, méconnaissant les droits les plus sacrés des peuples, pensait ne rentrer que dans un héritage usurpé; celle qui ne reconnaissait de Français fidèles que ceux qui s'étaient opposés, en 1789, au vœu de la France, si cruellement déçue depuis dans ses espérances les plus chères; celle qui ramenait avec elle les émigrés, leurs prétentions, et leurs vengeances fondées sur des ressentimens trop justes; était-ce bien cette monarchie qu'il convenait de rendre à la France? Le passé a déja répondu....... Craignons que l'avenir ne réponde d'une manière bien plus terrible encore......! Quoi qu'il en soit, nous sommes loin de penser que le succès des efforts de Barras, eût répondu à son zèle. Le retour de la branche émigrée de la maison de Bourbon, n'était le vœu d'aucun parti, elle était désirée tout au plus par quelques cotteries; mais cela n'allait pas plus loin, et les généraux qui se fussent élevés contre Barras étaient encore nombreux, à la tête des armées, et animés du même esprit que ces braves légions. Les intrigues qui amenèrent le 30 prairial an 7 (18 juin 1799); les démissions forcées des directeurs, Treillard, Reveillère-Lépeaux et Merlin, ne pouvaient avoir pour Barras qu'un résultat de peu d'importance, et ce résultat dut lui devenir tout-à-fait contraire, du moment où Sieyes, arrivant de Berlin, et parfaitement instruit de ses projets, fut appelé à siéger avec lui dans le directoire. Cet homme dont Mirabeau avait dit «que son silence était une calamité politique,» voyait les maux de la France, et n'avait autour de lui aucun moyen d'y porter remède. Il est dans les révolutions des époques auxquelles toute la puissance du génie n'est rien, si on la compare à celle d'un caporal et d'une consigne. La France touchait à l'une de ces époques, ou plutôt y était arrivée; Sieyes, qui ne voulait pas moins que Barras, le rétablissement de la monarchie, mais qui voulait une monarchie appropriée aux circonstances, et qui garantît l'universalité des intérêts *français*, sentit que le premier pas à faire, pour parvenir à un résultat quel qu'il fut, était de détruire cette constitution de l'an 3, qui, dans l'état présent des affaires, n'était plus et ne pouvait plus être qu'une anarchie organisée. Avec des vues ultérieures différentes, Barras et lui s'entendirent parfaitement dans ce but commun. Toutefois, pendant que Barras réglait ses intérêts personnels avec Monier, agent des princes, et demandait, pour prix de ses services, l'entier oubli du passé, et une somme de 12 millions, équivalant selon ses calculs, à ce que devaient lui rapporter les deux années, que devait encore durer son pouvoir directorial. Bonaparte, instruit par son frère Lucien, de ce qui se passait en France, arriva tout-à-coup d'Egypte. Les con-

fidences de Sieyes, d'une part, celles de Barras, de l'autre, l'eurent bientôt éclairé surle parti qu'il avait à prendre. Dès ce moment, il ne songea plus à travailler que pour lui-même. Bonaparte se rapprochait beaucoup plus des idées de Sieyes, qui n'ayant jamais jeté les yeux sur les Bourbons, sentait néanmoins l'indispensable nécessité de rétablir la monarchie sur les bases d'une sage liberté, que de celle de Barras, qui, sans autre vue, sans autre considération, sans autre intérêt que ceux de sa sûreté personnelle, ne s'occupait que des moyens de livrer la France à la faction qui, depuis six ans, ne cessait de conspirer contre son honneur, son indépendance et sa liberté. Le 18 brumaire détruisit toutes les espérances que Barras avait été forcé de placer dans Bonaparte. Les directeurs Sieyes et Roger-Ducos, réunis au général, étaient aux Tuileries, et délibéraient avec lui. Barras, Gohier et Moulin, n'avaient pas quitté le Luxembourg, mais ils y étaient sous la garde des troupes, dont le commandement venait d'être confié à Bonaparte. M[me] Tallien parvint cependant, après de grandes difficultés, à pénétrer jusqu'à Barras; elle venait lui annoncer les événemens qui se passaient; mais elle le trouva parfaitement instruit, et fut accueillie par ces paroles que Barras prononça avec le sang-froid qui ne l'abandonnait jamais dans les circonstances extraordinaires. « Que voulez vous? Ce b..... - là nous a mis dedans. » Il chargea ensuite Bottot, son secrétaire intime, de se rendre au quartier-général des Tuileries, auprès de Bonaparte, et de lui demander un sauf-conduit pour se rendre à Gros-Bois. La lettre dont Bottot était porteur était écrite dans les termes suivans: « Engagé dans les affaires publiques, uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à accepter la première magistrature de l'Etat, que pour le soutenir dans les périls par mon dévouement; pour prévenir des atteintes de ses ennemis, les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie les soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques, et toujours touché de leurs besoins. La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire; les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps-législatif, m'ont convaincu que, quel que soit le poste où m'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs des simples citoyens: heureux, après tant d'orages, de remettre entiers, et plus respectables que jamais, les destins de la république. » Bonaparte, en lisant cette lettre, paraissait s'animer par degrés; dès qu'il l'eut achevée, il adressa, avec emportement, la parole à Bottot et lui dit, que Barras conspirait avec les royalistes. Il s'expliqua, ensuite, sur le compte de l'ex-directeur, dans les termes les plus outrageans; néanmoins, il fit expédier, et signa sur-le-champ le sauf-conduit demandé par Barras, donnant des ordres pour que sa retraite fut assurée. Quelque temps après, des offres de divers genres furent faites à Barras; on lui proposait, tantôt une ambassade à Dresde ou aux Etats-Unis; tantôt le commandement d'une armée à St-Domingue; ces offres ayant été également rejetées, on lui notifia enfin la loi qui obligeait les militaires à s'éloigner de Paris, à une distance de 40 lieues, avec injonction de s'y conformer immédiatement. Barras se décida alors à vendre sa terre de Gros-Bois, au général Moreau, et à se retirer à Bruxelles. Mais sa santé s'accommodant mal du climat de cette ville, il demanda et obtint la permission de se rendre à Marseille, où de nouveaux dégoûts l'attendaient; accusé d'intelligences avec l'Angleterre, pour rétablir la maison de Bourbon, il reçut l'ordre de quitter la France, et de partir pour Rome. Après un séjour assez long dans cette ville, il s'est rendu à Naples, où il a reçu du roi

Joachim, qui ne voyait en lui qu'une victime de la tyrannie de Bonaparte, l'accueil dû à une vieille amitié et à d'anciennes obligations. On a prétendu que le but de ce voyage avait été de proposer à ce prince, de renoncer au trône de Naples ; mais nous n'avons aucune raison de croire à cette assertion. De Naples, Barras revint à Rome, et rentra en France, en passant par Turin, où il s'arrêta quelques jours. On assure que dans l'intervalle du retour du roi à celui de Bonaparte, c'est-à-dire, depuis le mois de mai 1814, jusqu'au mois de mars 1815, il a donné des conseils dont M. le comte de Blacas, n'a pas fait assez de cas ; on assure encore, que les liaisons qu'il avait contractées avec les agens du roi, sont devenues quelquefois dangereuses à ceux qui expliquaient trop franchement devant lui, ou leurs sentimens ou leurs opinions ; nous ne nous déciderions que sur l'évidence même, à donner quelque confiance à d'aussi flétrissantes accusations, auxquelles le caractère connu de Barras semble ne pas permettre d'ajouter foi. Les services qu'il a rendus ou voulu rendre à la cause royale, expliquent beaucoup mieux que son inactivité pendant les cent jours, la tranquillité dont il jouit maintenant à Paris, où il est revenu en mai 1815, et où il n'a éprouvé de la part de Bonaparte, aucune persécution nouvelle. Depuis cette époque, Barras a fixé sa résidence dans la capitale, et quoique sa fortune, qu'il a acquise dans la révolution, l'ait placé fort au-dessus de l'aisance, il y vit très-simplement, au milieu d'un petit nombre d'amis.

BARRAS (Pierre, chevalier de), cousin du précédent, et chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, passa en Egypte avec l'armée française sous les ordres de Bonaparte. Lorsque ce général abandonna précipitamment son armée pour revenir en France, le général Kléber fit partir le chevalier de Barras pour instruire le directoire des motifs qui ramenaient Bonaparte en France ; mais la lettre dont il était porteur arriva trop tard ; le vaisseau que montait le chevalier de Barras, ayant été pris par les Anglais en vue de l'île de Corse. On remarqua, dans le temps, que le ministère britannique, qui avait fait imprimer plusieurs lettres adressées d'Egypte au directeur Barras, avait gardé un profond silence sur celles qui dévoilaient les projets de Bonaparte. Cette circonstance persuada à beaucoup de monde que les plans de ce général étaient, dès cette époque, connus du gouvernement britannique. En admettant cette supposition, qui n'est pas jusqu'à un certain point dépourvue de probabilité, il serait cependant plus vraisemblable de croire que Bonaparte avait trompé les ministres anglais eux-mêmes sur ses projets ultérieurs ; car ces ministres n'ont cessé de donner les preuves les moins équivoques de leur opposition à ce qui s'est passé en France depuis que Bonaparte s'y est emparé du pouvoir.

BARRAS (Le vicomte Etienne de), cousin des précédens, né à Saint-Pierre de la Martinique, le 20 mai 1752, entra au service en 1775, et fut fait lieutenant d'une compagnie des colonies. Cette même année, il fut embarqué en qualité d'officier auxiliaire sur la flotte de M. de Grasse, et se trouva à plusieurs combats. Il eut un commandement sous le chevalier de la Villebrune, dans la baie de Chésapeak. M. de Barras, obtint le brevet de lieutenant de frégate, en 1784, et il exerça, de 1786 à 1793, les fonctions de capitaine de port au môle St-Nicolas. Depuis cette époque, jusqu'en 1798, tantôt comme commandant d'une compagnie de grenadiers à Jérémie, tantôt comme major de la légion de Montalembert, il se distingua dans les combats que les blancs eurent à soutenir contre les noirs révoltés. Vers ce temps, il passa à New-Yorck ; de là il revint en France, et vécut dans la retraite pendant le gouvernement de Napoléon. A sa rentrée, le roi le nomma chevalier de St-Louis, le 23 juillet 1814, et capitaine de frégate, le 11 janvier 1815.

BARRAU (J. E.), né à Bordeaux,

fut professeur d'éloquence à Alais, et ensuite libraire à Paris. Il a publié : *Sephebe*, tragédie en 3 actes et en vers, Riom, 1806, in-8. Cette pièce fut représentée à Riom par les élèves de l'école secondaire, le 30 août 1808.— *Poétique de Vida*, traduite en vers français, avec le texte à côté, 1808, in-8.—*Ulysse*, tragédie en 3 actes et en vers, imprimée.—*De restauratâ puerorum, ad artes informatione, oratio*.—*Discours académique* sur cette question, *l'éducation publique est-elle préférable à l'éducation particulière?* —BARRAU (Jean-Baptiste), médecin, a publié, *Dissertations sur les fractures du sternum*, 1815, in-4.

BARRAU (PIERRE), né le 5 décembre 1764, à Rieux en Languedoc, de parens pauvres, était garçon cordonnier à l'époque de la révolution. Doué de beaucoup d'esprit naturel et d'une imagination vive, il exerçait une grande influence sur les ouvriers avec lesquels il se trouvait en rapport; et le peuple se plaisait à répéter les refrains joyeux qu'il composait sans avoir appris aucune des règles de la versification. Il plut ainsi à la multitude, et parvint à être nommé agent national par le district de Rieux, puis juge-de-paix, et ensuite membre de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne. Consacrant tous ses momens à l'étude, il montra bientôt de véritables talens administratifs. On lui pardonnait des manières communes, des plaisanteries triviales, en rendant justice à sa probité. Nommé, en l'an 8, sous-préfet à Ville-Franche, il sut se concilier l'estime publique; et différens préfets rendirent un compte avantageux de sa conduite. Il conserva ses fonctions après la restauration; mais les ayant continuées pendant les cent jours, il a été remplacé après le retour du roi, et il s'est retiré à la campagne. M. Barrau a fait imprimer, en langage gascon, les ouvrages suivans : *Discours prounonçat le décadi trente floureal, deuxièmo annado de la republico franceso, uno et indivisiblo*, Toulouse, an 2, in-8.—*Discours prounonçat par Pierre Barrau, jutgé de pax de la communo de Rioux, le 4 nivoso an 4*, Toulouse, in-8.

BARRE (DE), protestant, naquit à Nîmes, département du Gard. Dès le commencement de la révolution, il se montra opposé à toutes les innovations qu'elle introduisait en France, et émigra en 1792. Il servit en qualité de lieutenant-colonel dans l'un des corps soldés par l'Angleterre et dont M. de la Châtre était commandant. En juillet 1815, M. de Barre fut chargé du commandement du département du Gard, par le comte René de Bernis, commissaire du roi. Le mois d'août suivant, il adressa au général comte de Loverdo, une lettre qui fut insérée dans l'*Eclaireur marseillais*, et dans laquelle il cherchait à démentir les excès commis à Nîmes par les gardes nationales de Provence. Le général de Barre déclara que ces gardes nationales n'avaient pas même marché avec lui sur Nîmes; qu'il n'avait été accompagné que par les seuls Tarasconnais, et que par-tout ils avaient donné l'exemple de la plus exacte discipline et de la meilleure conduite.

BARRE (GUILLAUME), français réfugié en Angleterre pendant les troubles de la révolution, a publié à Londres, en anglais, l'*Histoire du consulat français sous Bonaparte*, 1807, 1 vol. in-8, et en 1815, l'*Origine, les progrès, la décadence et la chute de l'empire de Bonaparte en France*, in-8. Cet ouvrage est écrit avec chaleur, mais avec une virulence et un ton d'invectives qui n'ajoutent rien à l'indignation que le lecteur éprouve au simple recit des faits. L'auteur avait promis un 2ᵉ volume, qui n'a point paru.

BARRE (YVES), ancien avocat en parlement, fut le fondateur et, pendant 20 ans, le directeur du théâtre du Vaudeville, à Paris. Il composa un grand nombre de pièces pour ce théâtre, en société, tantôt avec M. Piis, tantôt avec MM. Radet et Desfontaines, tantôt enfin avec MM. Bourgueil, Maurice et Dupaty. Les productions de leur talent aimable et facile leur

acquirent une célébrité réelle à une époque où la gaîté franche, le naturel et l'abandon étaient regardés comme les qualités nécessaires de ce genre d'ouvrage. Leur réputation a beaucoup baissé depuis qu'il est reconnu qu'un vaudeville ne doit être autre chose qu'un faisceau de pointes, ou une biographie en couplets. Parmi celles des pièces de cette joyeuse association que le public accueillit avec le plus de faveur, on remarque *les Vendangeurs*, *les Amours d'été*, *le Mariage de Scarron*, *Sophie Arnould* et *M. Guillaume, ou le Voyageur inconnu*. M. Barré a cédé, en 1815, l'administration du théâtre du Vaudeville à M. Désaugiers.

BARRÉ DE JALLAIS (LIN-LEU-LÔ-LUC), secrétaire-général du département d'Eure-et-Loir, né à Chartres vers 1772, est le fils d'un procureur de cette ville, où il fit de bonnes études. Lorsque Bonaparte, étant consul, voulut pacifier la Vendée, Barré, qui était alors commissaire des guerres au quartier-général à Angers, fut choisi par le général Hédouville pour faire des ouvertures à l'abbé Bernier, qui exerçait une prodigieuse influence sur les Vendéens, tant par l'ascendant de ses talens que par l'autorité de la religion. Barré s'acquitta de cette mission avec beaucoup de zèle, d'adresse et de bonheur. Déguisé sous l'habit vendéen, il se rendit dans l'arrondissement de Beaupréau, où était retiré Bernier; et il eut avec lui plusieurs conférences qui amenèrent la pacification de la Vendée. Il détermina même le prélat à l'accompagner auprès du général Hédouville. Nommé ensuite sous-préfet d'un des arrondissemens de la Vendée, M. Barré de Jallais administra avec une sévérité, qui le rendit plus agréable au gouvernement de Napoléon, que cher aux Vendéens. Il publia, en 1815, une brochure intitulée : *Essai sur l'industrie, les mœurs, l'administration et les besoins de la Vendée*. Cette brochure, écrite avec talent, est remplie de vues d'administration, qui méritent l'approbation de tous ceux qui connaissent la situation physique et morale de la Vendée. On y trouve aussi des détails historiques intéressans sur la pacification de cette contrée sous le consulat. M. Barré perdit son emploi de secrétaire-général pendant l'interrègne de 1815; et il fut remplacé momentanément par le sieur Revel.

BARREAU (ALEXANDRINE), femme d'un grand caractère et d'une rare intrépidité, naquit à Castres, département du Tarn. Au commencement de la révolution, elle prit l'habit militaire, servit, en qualité de grenadier, dans le 2ᵉ bataillon du Tarn et suivit son mari et son frère à l'armée des Pyrennées orientales, où elle ne tarda pas à donner des preuves de bravoure. Le 16 août 1794, son bataillon ayant été désigné pour attaquer la redoute d'Alloqui, que défendait le feu d'une artillerie formidable, Alexandrine vit tomber à ses côtés son frère mortellement blessé et son époux atteint d'une balle. Ce double malheur enflamme le courage de cette nouvelle Jeanne d'Arc, et son audace s'accroît en raison du danger. A travers le feu le plus meurtrier, elle arrive aux pieds des retranchemens, s'élance, pénètre la troisième dans la redoute, et venge sur les assiégés son frère et son mari. Soudain elle vole à leur secours, panse leurs blessures, les porte elle-même à l'ambulance militaire, et prodigue les soins les plus touchans à ces objets de sa tendresse et de son amour.

BARREY (PIERRE-EDMOND chevalier DE), né au château de Bordigny, en Normandie, le 19 novembre 1773, d'une famille distinguée. Forcé de servir en qualité de sous-officier, dans les gardes-d'honneur de Napoléon, il fit la campagne de Saxe, se trouva aux affaires de Wachau, Leipzig et Hanau, et retourna à Paris, où il reçut du ministre de la guerre l'ordre de se rendre à Bordeaux pour y prendre le commandement d'une compagnie franche. Le chevalier de Barrey, partit pour cette ville, y arriva le 10 mars, et abandonna la cause de Napoléon. Il fut employé à différentes missions par ordre du duc d'Angoulême, et entra en-

suite dans la 2e compagnie des mousquetaires où ses ayeux avaient servi. Le 25 mars 1815, il suivit les princes en Belgique et fut attaché à leur état-major. Il fait maintenant partie de celui de la première division. On a de lui : *La France délivrée*, poëme imprimé à Bordeaux, en 1814.—*Le cri de l'indignation*, réponse à Méhée de la Touche.—*Précis historique, sur la maison du roi*, Paris, 1816, et quelques autres écrits littéraires.

BARRIÈRE (Jean-François), fut élevé à Sainte-Barbe, qui était presque la seule maison où, avant la restauration de l'université, on fit des études solides : le jeune Barrière y obtint des succès brillans. En 1812, il fut un des rédacteurs de la *Gazette de France*, où il donna des articles nourris d'une saine érudition. A l'époque du retour des Bourbons, en 1814, il écrivit dans cette feuille une lettre par laquelle il invitait le public à ne pas le confondre avec Barère. Après la rentrée du roi, il quitta la *Gazette de France* pour passer au *Journal de Paris*, auquel il est encore attaché pour la partie des articles politiques. En août 1815, il reçut du roi de Prusse la décoration du mérite civil, en récompense du service qu'il avait fait, en sa qualité de chef de la division des hospices, à la préfecture de la Seine. M. Barrière est aussi examinateur de livres à la direction de la librairie.

BARRINGTON (Le docteur Shute), lord-évêque de Durham, comte palatin, gardien des rôles de la principauté de Durham, visiteur du collége de Balliol, à Oxford, et conservateur du muséum britannique, naquit en 1732, et fut élevé au collége d'Eton et à celui de Merton, à Oxford, où il prit ses degrés de maître-ès-arts en 1756 : il fut nommé chapelain du roi d'Angleterre, en 1761; en 1762, docteur en droit; en 1769, sacré évêque de Landaff; en 1782, transféré au siége de Salisbury, et en 1791 à celui de Durham. L'évêque de Durham a donné une édition nouvelle, avec des corrections et additions considérables, des *Miscellanea sacra*, du lord Barrington, son père, 1772, 3 vol. in-8, et il a publié un grand nombre de sermons ou d'homélies; les plus intéressans à consulter pour les étrangers, sont : *Motifs de séparation entre l'église d'Angleterre et de Rome considérés de nouveau*, 1809.—*Considérations sur l'union entre les églises d'Angleterre et de Rome*, 1810, in-8; il a publié, en 1815, la *Vie politique du vicomte de Barrington*, son frère, où l'on peut prendre une idée de ses propres principes politiques, dans l'approbation absolue qu'il donne à la conduite du vicomte. Ce seigneur, homme éclairé, élevé dans les principes du *whiggisme*, étant devenu chancelier de l'échiquier et trésorier de la marine, avait appuyé toutes les mesures des différentes administrations qui s'étaient succédées pendant seize ans, par la conviction où il était que l'*opposition parlementaire fait plus de mal que de bien*. Le vicomte, nommé secrétaire de la guerre en 1774, avait constamment voté pour la continuation de la guerre contre l'Amérique, quoiqu'il la désapprouvât dans son ame, et qu'il eût fait à ce sujet de fréquentes et vives remontrances aux ministres avec qui il agissait. On peut lire, dans la *Biographie universelle*, tome III, deux notices sur Jean Shute-Barrington, père de l'évêque, et sur Daines-Barrington, son frère.—Barrington (Sir Jonah), juge à la cour de l'amirauté en Irlande, et autrefois membre du parlement d'Irlande, a publié : *Anecdotes historiques et Mémoires secrets sur l'union législative entre la Grande-Bretagne et l'Irlande*, 4 vol. in-4, publiés de 1809 à 1812.

BARROIS (Le baron), lieutenant-général, né à Ligny en Lorraine, d'un boulanger de cette ville, était, en 1804, colonel du 96me régiment, et fut, en cette qualité, l'un des membres de la commission qui condamna à mort le duc d'Enghien. Il fut nommé commandant de la légion d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et général de brigade, le 4 février 1807. Le

général Barrois fit la campagne de 1806, contre les Russes et les Prussiens, et il se distingua à la bataille d'Eylau, le 8 février 1807. Le 11 juillet même année, il fut nommé grand-officier de la légion d'honneur. Il fit la guerre d'Espagne en 1808-1809, se signala en plusieurs occasions, notamment le 28 juillet, à la bataille de Talaveyra, et, le 14 octobre 1811, à la prise du camp de St-Roch. Le 29 novembre 1812, il prit position à *los Barrios*, sur la ligne du camp de St-Roch, et empêcha les Anglo-Espagnols de débarquer sur la côte. A la fin d'octobre, il se réunit à la grande-armée d'Espagne, à Caroscosa. Il prêta serment de fidélité à l'empereur, comme général de division, le 10 février 1813, et reçut, peu de temps après, le commandement de la 2me division de la jeune garde. Il entra à Dresde, le 15 mai, à la tête de cette troupe, et se signala les 21 mai, 26 et 27 août, aux batailles de Wurtchen et Bautzen. En janvier 1814, il défendit le Brabant hollandais. Le roi le nomma chevalier de St-Louis et grand-officier de la légion d'honneur, à la fin de cette année. Bonaparte, après son retour de l'île d'Elbe, employa le général Barrois, qui fut blessé à la bataille de Waterloo, et qui revint aussitôt après à Paris.—BARROIS, adjudant-commandant, frère du précédent, fut d'abord officier dans son régiment. Il était, au mois de mars 1815, chef d'état-major de la 11me division militaire, et il signa, en cette qualité, une adresse dans laquelle les officiers supérieurs de cette division renouvelaient leur serment de fidélité au roi.

BARROT (JEAN-ANDRÉ), député à la convention nationale et au corps-législatif, né le 30 juin 1753, exerçait les fonctions de juge au tribunal de Langogne, à l'époque où la révolution éclata en France. En septembre 1792, il fut élu député à la convention nationale; vota, l'année suivante, la réclusion de Louis XVI, et ne parut que cette seule fois à la tribune, où il parla en ces termes: « Je vote pour que Louis, sa femme et ses [...] soient transportés dans une [...] plus inaccessibles qui soit à l[...] position de la France, et qu'il soi[...] né un corps de fédérés et de Pa[...] pour les y garder. » M. Barrot [...] ensuite au conseil des ancien[...] joua qu'un rôle très-secondair[...] sortit le 20 mai 1797, et, deu[...] nées après, il fut appelé au co[...] gislatif par le sénat. En février [...] il y fut admis, pour la second[...] sur la présentation du collége é[...] ral du département de la Lozè[...] 3 avril 1814, il adhéra à la déc[...] de Bonaparte et de toute sa fa[...] et le 8, il accepta l'acte constit[...] nel qui replaçait les Bourbons [...] trône de France. A la session du [...] de mars 1815, M. Barrot fut [...] députés qui se prononcèrent en f[...] du roi de la manière la plus é[...] que. Le 27 mai, il fit partie de [...] putation du collége électoral de [...] zère qui présenta une adresse à [...] parte, à son retour de l'île d'[...] Le 15 octobre de la même anné[...] roi le nomma juge de premièr[...] tance à Paris; mais il fut obli[...] renoncer à cette place au mome[...] il devait être installé, pour év[...] entre lui et ses collégues, des d[...] scandaleux que sa qualité d'ex-co[...] tionnel ne pouvait manquer d'[...] sionner; néanmoins il fit, à cett[...] que, abandon à l'état d'une so[...] de 1011 fr. qui lui était due, e[...] blia un mémoire justificatif de sa [...] duite politique, qu'il est assez di[...] de justifier.

BARROW (JEAN), sous-secr[...] de l'amirauté, fut d'abord profe[...] dans la pension du docteur Jame[...] Greenwich, où ses talens en math[...] tiques le firent distinguer. Il devi[...] suite secrétaire particulier de lord [...] cartney, qu'il accompagna dan[...] ambassade en Chine. La société r[...] de Londres le compte au nomb[...] ses membres. C'est un des voya[...] les plus judicieux et les plus instr[...] et un bon écrivain, quoiqu'un peu [...] fus; il a débuté dans la carrièr[...]

lettres par un petit ouvrage intitulé : *Description des étuis portatifs d'instrumens de mathématique*, 1794, in-8. Il a publié depuis : *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique méridionale en 1797 et 1798*, 2 vol. in-4., 1801 et 1804. Le premier vol. de ces voyages a été traduit en français par de Grandpré, 2 vol. in-8, 1801. La traduction du second vol. a paru en 1806, 2 vol. in-8. : elle est anonyme, mais elle passe pour être de M. Walckenaer, membre de l'institut ; elle est précédée d'une préface de l'éditeur, et accompagnée de quelques notes qui sont en effet signées des lettres initiales de ce savant. — *Voyage à la Chine en 1794*, in-4, 1804 ; traduit en français par M. de Castera, 3 vol. in-8, 1805, en allemand, Hambourg, 1805. M. de Guignes, fils, a publié des *Observations sur les voyages de Barrow à la Chine*, broch. in-8.—*Voyages à la Cochinchine en 1792 et 1793*, in-4, 1806, avec des gravures coloriées ; traduits en français par Malte-Brun, 1807, 2 vol. in-8, avec atlas. Le traducteur a relevé quelques erreurs de l'ouvrage original, et lui a fait subir des modifications considérables; telles que la substitution d'un écrit de sa composition au chapitre que l'auteur avait donné sur Java, l'insertion d'un mémoire sur le Brésil, etc. Il y a ajouté des notes scientifiques et même politiques provoquées par l'orgueil national que montre le voyageur anglais. De ces divers voyages, le plus instructif est sans contredit le *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*, parce que l'auteur a résidé dans ce pays, et que, coopérant à l'administration du cap de Bonne-Espérance, il a eu tous les moyens de se procurer les renseignemens les plus précieux. Les derniers volumes de la traduction française sont accompagnés de cartes marines, et de cartes détaillées du cap et des environs, dressées avec une rare exactitude.—*Mémoires* (some account) *sur la vie publique, et choix des écrits inédits du comte Macartney*, Londres, 1807, 2 vol. in-4. Ces mémoires sont intéressans, et en général exacts, sauf la partialité qu'on devait attendre de l'auteur pour un homme qui avait été son ami plutôt que son protecteur. La relation que M. Staunton a publiée de l'ambassade en Chine de lord Macartney, renferme plusieurs observations intéressantes de M. Barrow.

BARRUEL (L'abbé), né à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais, en 1741, ancien jésuite, et aumônier de la princesse de Conti, fut d'abord collaborateur du célèbre Fréron à *l'Année littéraire*, puis, au commencement de la révolution, rédacteur du *Journal ecclésiastique*, qu'il continua jusqu'au mois d'août 1792. Ne pouvant plus alors rester en France sans danger, il passa en Angleterre, où il publia ses *Mémoires sur le jacobinisme*. Cet ouvrage, écrit avec âpreté et exagération, contient quelques recherches plus bizarres que savantes, mais qui ne manquent pas de quelqu'intérêt. À la finde 1799, l'abbé vit, dans l'avénement de Bonaparte au consulat, une occasion favorable de rentrer en France; et une promesse de fidélité au gouvernement consulaire, qu'il envoya à Paris l'année suivante, lui valut, de la part du premier consul, un favorable accueil, et la place de chanoine de la cathédrale. En 1803, il publia, en faveur du concordat, un ouvrage intitulé : *De l'autorité du pape*, en 2 gros volumes, et qui fut vivement attaqué par l'abbé Blanchard, établi en Angleterre. Il a publié plusieurs autres écrits, dont les plus connus sont : une traduction du poëme des *Eclipses*, par le jésuite Boscovich ; —*Les Helviennes*, ou *Lettres provinciales philosophiques*, en 5 vol. in-12; ouvrage dans lequel il a fait preuve d'esprit et d'érudition. — *Le patriote véridique*, ou *Discours sur les vraies causes de la révolution*.—*Lettres sur le divorce*.—*Collection ecclésiastique*, ou *Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états-généraux*, 1791, 7 vol. in-8 —*Histoire du clergé de France pendant la révolution*, 1794, in-8, réimprimée en 2 vol. in-12,

1804. L'instruction étendue, et quelquefois même un certain talent d'écrire que l'on reconnaît dans ces diverses productions, n'empêchent pas que la lecture n'en soit, *en général*, rendue pénible pour les bons esprits, par le ton amer et fougueux avec lequel l'auteur s'exprime habituellement sur les personnes et sur les choses. Son langage est souvent celui d'un fanatique, et cependant sa souplesse dans certaines circonstances, ne permet guère de croire qu'il fût de bonne foi. Lors du retour de Bonaparte, en 1815, le religieux Barruel se hâta de prêter un second serment à celui qui avait tenu dans la captivité le chef de l'église. Cette démarche et l'ensemble de sa conduite ont fait croire à beaucoup de personnes que ce zèle si ardent savait se conformer, quand il le fallait, aux considérations de la politique. Au surplus, l'un des objets les plus constans de son intolérance fut l'association des francs-maçons qu'il s'obstina à présenter comme l'une des causes secrètes de la révolution. Les anathèmes qu'il lança contre cette secte firent tant de bruit, que l'on a entendu, dans les rochers du Haut-Valais, des curés de village maudire la franche-maçonnerie, et motiver la sévérité de leur jugement sur les écrits de l'abbé Barruel.

BARRUEL (Etienne), professeur de physique aux écoles centrales, puis au lycée Bonaparte, examinateur des élèves de l'école polytechnique pour la physique et la chimie, et préparateur à l'école de médecine, a publié : *Plan d'Education publique considérée sous le rapport des livres élémentaires*, 1791, in-8.—*La Physique réduite en tableaux raisonnés*, 1795, in-4, et 1805, in-4. —*Observations sur l'instruction publique et particulièrement sur les écoles centrales*, 1801, in-8.—(Conjointement avec Isnard, et par ordre du ministre de l'intérieur) *Mémoire sur l'extraction en grand du sucre de betterave*, Paris, 1811.

BARRUEL-BEAUVERT (Antoine-Joseph comte de), né au château de Beauvert (Languedoc), le 17 janvier 1756, obtint, en entrant au service, une compagnie de réforme du régiment de Belsunce dragons; commanda ensuite une compagnie de milice de Bretagne, et fut, en 1790, colonel de la garde nationale de Bagnols. Nous omettrons d'autant moins ce dernier titre, que depuis cette époque, M. de Beauvert a constamment ajouté à ses qualités, celle de colonel. Il s'offrit, après le retour de Varennes, pour ôtage du roi, et reçut la décoration de l'ordre de St-Louis, après la journée du 20 juin 1792, où toutefois il ne se signala pas plus qu'un autre à la défense du monarque, qu'il ne s'agissait point de défendre, mais seulement d'entourer. M. de Beauvert a fait de nombreux articles pour *les Actes des apôtres*; on dit que ce ne sont pas ceux que rédigeait M. Peltier et auxquels travaillaient MM. de Champcenetz et de Rivarol; nous en serions désolés pour M. de Beauvert, car il n'y avait que ceux-là qui valussent quelque chose. M. le comte de Barruel reprit, en 1795, la rédaction de ce journal, et fut, à la suite du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), du nombre des journalistes condamnés à la déportation; l'innocence de ses *actes* ne méritait pas un traitement aussi rigoureux. Par bonheur, il parvint à s'y soustraire. Quelques pamphlets royalistes ayant éveillé sur lui l'attention de la police consulaire, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut arrêté et conduit au Temple; mais cette fois tous les torts appartinrent à la police, qui ne devait pas ignorer que tout le danger d'un ouvrage étant dans sa publicité, et ceux de M. le comte de Beauvert n'étant connus de personne, elle n'avait aucun droit sur eux. Rendu à la liberté, en 1802, sur la demande de Joséphine, qu'il mettait de temps en temps dans la confidence de ses ouvrages, M. de Beauvert fut renvoyé dans son département, pour y demeurer en surveillance; il renonça au culte des Muses, qui lui était si peu favorable, et se dévoua à celui d'Esculape.

Ses succès lui prouvèrent qu'il avait enfin rencontré sa véritable vocation, et les villages de son département n'eurent qu'à s'applaudir de la nouvelle acquisition qu'ils venaient de faire. La générosité de M. de Beauvert offrait ses remèdes à tout venant, mais son amour pour l'humanité n'allait pas jusqu'à en faire connaître la composition. Il mérita et acquit ainsi la réputation du premier empirique du pays. Cependant les talens de M. de Beauvert, si puissans sur les autres, étaient impuissans pour lui-même; la maladie poétique dont on le croyait à jamais guéri reparut avec les plus effrayans symptômes, et s'annonça par une ode, une idylle, et l'on ne sait combien de madrigaux qu'il composa en l'honneur de l'impératrice Joséphine, qui se déclara sa protectrice. Dès-lors, M. de Beauvert n'a cessé, dans toutes les circonstances, de professer une gratitude sans bornes et un dévouement absolu *pour le héros qui seul avait délivré la France de la tyrannie populaire*. Tout cela a valu à M. de Barruel, au lieu de la préfecture qu'il sollicitait, une place d'inspecteur du système métrique dans le département du Jura. Lorsque la maison de Bourbon a reparu en France, M. de Beauvert s'est retrouvé sur ses pieds, comme un autre; son génie s'est élevé avec les événemens, et il a publié des *Lettres sur quelques parties de l'histoire, pendant l'interrègne des Bourbons*. Cet ouvrage, composé en 1815, est le septième dans la nomenclature des œuvres de l'auteur. Il serait d'autant moins en notre pouvoir de faire connaître les autres productions de M. le comte de Barruel, que les titres de ses ouvrages pourraient, à la rigueur, être considérés eux-mêmes comme des ouvrages; nous en donnerons deux exemples, et nos lecteurs permettront que ce soient les seuls; voici le titre du premier ouvrage : *Adresse du comte de Barruel-Beauvert aux immédiats représentans et organes du peuple, membres du premier corps-législatif en France, qui ait, en se réunissant, l'intention et le pouvoir de protéger la religion, de consolider sur le trône l'antique et respectable dynastie des Bourbons; de fermer et cicatriser les plaies profondes que les jacobins ont faites à l'état, etc, etc, etc.* Paris, septembre 1815. On voit que c'est de la fameuse chambre de 1815 à 1816, si digne de reconnaissance, par tous les biens qu'elle a répandus sans mesure sur la France, que M. de Barruel entend parler. Voici le titre du second ouvrage : *Dix-huit gentilshommes purs, au nom de tous les royalistes, sollicitant en faveur de M. le comte de Barruel-Beauvert, leur digne client, frère d'armes et ancien compagnon d'infortune, les justes récompenses de S. M. Louis le désiré et l'obtenu......* mai 1816. Les journaux français de 1816 ont retenti d'une dénonciation de M. de Barruel contre un nommé Biennais, rôtisseur fameux, qu'il a accusé d'avoir pris part aux assassinats de septembre 1792. Biennais, furieux de voir l'honneur de ses broches compromis, et plus furieux encore d'avoir perdu la fourniture de la cour, qui lui a été immédiatement retirée sur cette dénonciation, a attaqué M. de Beauvert devant les tribunaux, et obtenu, faute de preuves de la part de son accusateur, une sorte de réhabilitation. Deux ou trois autres dénonciations de cette force ont encore signalé le zèle de M. de Barruel, et ne lui ont pas mieux réussi. Son ardeur s'est prudemment ralentie depuis cette époque, et il paraît s'être décidé à ne plus occuper de lui la renommée. On a attribué, en 1782, à M. de Barruel, un écrit intitulé : *Suite du poëme des jardins, ou Lettres d'un président de province à M. le comte de Barruel*; in-8. Ces lettres, où l'auteur du poëme des *Jardins* est peu ménagé, ont donné lieu à l'épigramme suivante, attribuée à M. de Boisjolin.

Débonnaire en champ clos, brave sur l'Hélicon,
Quand Virgile est abbé, Mœvius est dragon.

BARRY (Marie-Jeanne-Gomart de Vaubernier, comtesse du), naquit à Vaucouleur, département de la Meuse, en 1744, du commerce d'un frère pic-

pus, nommé le père Gomart, dont elle reçut le nom, avant d'avoir pris celui de Vaubernier, et d'une couturière appelée Bécu, dite *Cautigni*, laquelle épousa dans la suite un commis au barrières, à la charge par celui-ci, de reconnaître la petite Gomart pour sa fille. On juge assez qu'elle ne pouvait recevoir aucune sorte d'éducation d'une telle famille; elle le sentit de bonne heure, quitta fort jeune le pays qui l'avait vu naître et vint chercher à Paris, ce genre de fortune qu'une jolie fille ne manque jamais d'y rencontrer. Les charmes naissans de Marie-Jeanne prévinrent en sa faveur, une marchande de modes chez laquelle elle se présenta d'abord. Elle fut admise, sous le nom de Mlle Lange, à travailler dans son magasin, et se lia avec un garçon perruquier qui l'aima avec passion et ne la quittait plus. Les assiduités de cet amant et son extrême jalousie, produisirent sur la petite Lange leur effet ordinaire et développèrent en elle ce désir naturel à presque toutes les femmes, celui de tromper leur amant. Mlle Lange voyait une foule de jeunes personnes de son âge, et beaucoup moins jolies qu'elle, obtenir dans le monde des succès dont elle était privée; elle reconnut que sa destinée l'appelait beaucoup plus haut; fit, à l'insu de son amant, toutes les recherches qui pouvaient l'éclairer dans la nouvelle carrière qu'elle voulait s'ouvrir, et forma, avec la fameuse Gourdan, une liaison intime, à la suite de laquelle le pauvre perruquier reçut son congé. Sermens, larmes, désespoir, tout fut inutile : un cœur guidé par la Gourdan, devait devenir en peu de temps inflexible à tout autre attrait qu'à celui de l'or. Cette nouvelle éducation fut rapide. Le comte Jean du Barry passait au jeu une moitié de sa vie, et l'autre dans les boudoirs de la Gourdan; il y vit Mlle Lange, la trouva fort à son gré, et fonda, sur cette liaison, de brillantes espérances de fortune. Le comte Jean était le confident intime de Lebel, valet de chambre de Louis XV; chargé par son maître de pourvoir à ses plaisirs, Lebel se reposait à son tour sur le comte Jean, du soin de lui rendre ce travail plus facile. Celui-ci s'empressa de faire connaître à Lebel sa nouvelle conquête, laquelle, en peu de jours, passa dans le lit du monarque, en traversant celui du duc de Richelieu qui avait fait au roi le plus brillant éloge de ses talens. A la suite du premier tête-à-tête qu'eut Louis XV avec Mlle de Vaubernier (car elle avait déjà renoncé au nom de Lange), M. de Richelieu ayant demandé au roi « s'il avait été satisfait de sa nouvelle conquête? » Le roi s'écria : «qu'il n'avait jamais été plus heureux, et qu'elle lui avait fait connaître des plaisirs qu'il avait ignorés jusques là. » — « Je le crois bien, sire, reprit le maréchal, V. M. n'a jamais été au b.....» La passion du roi, croissant de jour en jour, et ce prince ne pouvant plus vivre éloigné de Mlle de Vaubernier, on décida de la marier sur-le-champ, de lui donner un nom connu, et de la faire présenter. Le comte Jean, toujours fécond en ressources, calcula qu'ayant si bien trouvé son compte à donner une maîtresse au roi, il ne le trouverait pas plus mal à donner un mari à cette maîtresse, et que tout bien examiné, il ne fallait pas la laisser sortir de sa famille. Ce fut donc à son frère Guillaume du Barry qu'il la maria. A peine le mariage eut-il été conclu, que Mlle de Vaubernier, changée en comtesse du Barry, fut présentée à la cour. Bientôt après le duc d'Aiguillon et le chancelier Maupeou, s'emparèrent de la favorite, et l'animèrent contre le duc de Choiseul, leur ennemi capital, dont ils ne tardèrent pas à faire le sien. Le résultat de ces intrigues, à une époque où la monarchie était déjà livrée aux plus fatales divisions, fut d'attirer, de plus en plus, tous les genres de mépris sur la tête du vieux monarque, et d'encourager toutes les résistances à son autorité. Le duc de Choiseul lui même finit par ne plus garder de ménagemens; et, soit dépit de n'avoir pu faire jouer à l'altière duchesse de Grammont, sa sœur, le rôle de Mme du Mon-

tespan; soit qu'un sentiment plus généreux et plus digne de lui, parlât plus haut que son propre intérêt, en faveur de son souverain, il osa faire rougir le roi, de son choix, et recueillit l'honorable prix de son courage. Dans l'un de ces momens, où Louis XV reconnaissait l'état d'abjection dans lequel il était tombé, il dit au duc de Noailles : « Je sais bien que je succède à Saint-Foy ». — « Oui, sire, répondit le duc, en s'inclinant, comme V. M. succède à Pharamond. » Dirigée par les deux ennemis les plus implacables du parlement (MM. Maupeou et d'Aiguillon,) la favorite influa beaucoup sur leur exil, qui eut lieu en 1771, deux ans seulement après sa présentation à la cour. Les noms les plus illustres de la monarchie française, ne pouvant élever cette femme jusqu'à eux, semblaient rivaliser de bassesse pour descendre jusqu'à elle. Les petits appartemens du roi ne présentaient plus, graces au ton qu'elle y avait introduit, que l'image fidèle des lieux qu'elle habitait naguère. Louis XV aimait à faire lui-même son café ; préoccupé, un jour, plus qu'à l'ordinaire, le café en ébullition se répandit en abondance ; « Prends donc garde, *La France*. » dit la comtesse du ton qui lui était familier, « ton café f... le camp. » On n'imaginerait pas qu'une telle femme fût quelquefois susceptible de réflexions sérieuses ; voici cependant une preuve qu'elles ne lui étaient pas toujours étrangères. Le chancelier Maupeou lui avait fait présent d'un tableau de Van Dyck, représentant Charles Ier au milieu d'une forêt, et cherchant à se soustraire, par la fuite, à la recherche de ses ennemis. Ce tableau fut placé dans le boudoir de la comtesse, en face de l'ottomane sur laquelle Louis XV avait l'habitude de s'asseoir; un jour où ce prince attachait plus particulièrement ses regards sur lui, Mme du Barry, bien instruite sans doute par MM. d'Aiguillon et Maupeou, du rôle qu'elle avait à jouer, dit au monarque : « Eh bien, *La France*, tu vois ce tableau ; si tu laisses faire ton parlement, il te fera couper la tête, comme le parlement d'Angleterre l'a fait couper à Charles. » Le roi rit, et ce fut tout. Fatiguée de Versailles, où elle éprouvait sans cesse de nouvelles humiliations de la part de la famille royale, la comtesse fit bâtir Luciennes, et se retira presqu'entièrement dans cette habitation, où Louis XV venait régulièrement la voir. A la mort de ce prince, en 1774, elle reçut de Louis XVI, l'ordre de se rendre à l'abbaye du Pont-aux-Dames, près de Meaux. Mme du Barry, seule et livrée à elle-même, y tint la conduite la plus édifiante. La reine, Marie-Antoinette, que la comtesse, pendant sa faveur, n'avait jamais appelée que *la petite rousse*, avait toujours détesté cette femme, et Louis XVI ressentait pour elle une aversion égale ; cependant ce prince, par respect pour le choix de son aïeul, révoqua bientôt ses premiers ordres, et autorisa Mme du Barry à fixer sa résidence à Luciennes. A l'époque de la révolution, l'ancienne liaison qu'elle avait formée depuis long-temps avec le duc de Brissac, assassiné depuis si misérablement à Versailles, suppléa aux cercles brillans dont elle avait été si long-temps entourée. Elle fit, en 1791, un voyage en Angleterre, et s'empressa de revenir pour satisfaire aux lois sur les émigrés. Cette obéissance, loin de la sauver, ne rendit sa perte que plus inévitable et plus prochaine ; accusée de n'avoir été en Angleterre que pour y mettre en sûreté ses diamans, auxquels on sait aujourd'hui qu'elle avait donné une destination plus noble, la comtesse du Barry fut arrêtée, à son retour, en juillet 1793. Traduite quelques mois après au tribunal révolutionnaire, elle fut condamnée à mort le 7 décembre de la même année, et conduite à l'échafaud le lendemain 8, à cinq heures du soir; elle jetait des cris douloureux pendant le trajet de la Conciergerie à la place de la révolution; invoquait la pitié publique et protestait de son innocence. Elle respirait à peine, une pâleur extrême couvrait son visage, et son corps était

presqu'entièrement renversé sur l'exécuteur; elle eut le malheur de reprendre ses sens en arrivant à l'échafaud: « M. le bourreau, » s'écria-t-elle avec l'expression du plus violent désespoir, « encore un moment: encore un moment. » Elle se débattait avec tant de force, que les valets de l'exécuteur furent obligés d'employer tous leurs efforts pour la fixer à la planche fatale; elle était alors âgée de 49 ans. De toutes les victimes de son sexe, frappées par la hache révolutionnaire, Mme du Barry est celle qui a montré le plus de faiblesse. On a ingénieusement remarqué que la femme qui avait été la gloire du trône (Jeanne d'Arc), et celle qui en avait été la honte, étaient nées dans le même pays.

BARRY (Jacques), peintre d'histoire, naquit à Cork en Irlande, en 1741. Son père, quoique maçon de son état, lui fit apprendre le grec, le latin, et même la peinture, pour laquelle Barry montra bientôt les plus heureuses dispositions. A l'âge de 19 ans, il composa son premier ouvrage; c'était un tableau représentant *St-Patrice baptisant le roi de Cashel*. Il voyagea en France et en Italie pour y étudier les ouvrages des grands maîtres, et y demeura pendant quatre années aux frais d'Edmund Burke, son compatriote, qui l'honorait de sa protection. En 1772, il retourna en Angleterre, où il composa un tableau de *Vénus* dont on a donné la gravure, et celui de *Jupiter et Junon*, tous deux remarquables par l'originalité et la conception, mais d'un très-médiocre coloris. A cette époque, ayant refusé durement de faire le portrait de son bienfaiteur, Edmund Burke, sous prétexte que ce genre était au-dessous de son talent, il encourut ses mauvaises graces et se brouilla également avec Reynolds qu'il soupçonnait d'être jaloux de lui. Dégoûté un moment de la peinture, il se fit auteur, et publia, en 1775, un ouvrage intitulé: *Recherches sur les obstacles réels et imaginaires qui s'opposent aux progrès des arts en Angleterre*, dans lequel il réfute les théories de Dubos, de Montesquieu et Winkelmann, sur l'influence du climat. Son mérite réel le fit nommer membre de l'académie royale de peinture de Londres, et, en 1786, il y obtint un emploi de professeur; mais ses bizarreries et ses procédés peu obligeans envers ses confrères, le lui firent perdre en 1799. Ses opinions en faveur de la révolution française, lui firent des ennemis puissans dans une classe de ses compatriotes, et le roi, s'étant fait apporter le registre des membres de l'académie de peinture, en raya le nom de Barry de sa propre main. Le principal monument de sa réputation en Angleterre est une suite de six tableaux représentant les progrès de la société et de la civilisation; il travailla, pendant sept années, à la composition de cette immense ouvrage, qui se trouve encore dans l'édifice nommé les *Adelphes*. On loua, dans ces tableaux, connus sous le nom de l'*Elysée*, le mérite et la grandeur de la composition; mais le coloris en parut du plus mauvais goût, et fut sévèrement critiqué. On assure que Barry, ne croyant pas être assez remarqué par ses talens, voulut l'être par ses singularités. Tout, chez lui, représentait la misère et la malpropreté, quoiqu'il eût alors de quoi vivre et s'habiller décemment, en sorte qu'on ne l'appelait dans son quartier que *le sale* Barry. Il mourut en 1806, et fut enterré à l'église de St-Paul. Barry était d'un caractère peu sociable, et vivait très-retiré; il s'imaginait qu'une cabale, formée contre lui, le poursuivait sans cesse, et que tout le monde était jaloux de ses talens; mais il avait cela de remarquable, qu'il savait se contenter de peu; il était extrêmement frugal: « Il ne me faut, disait-il, que du pain, un toit et de la gloire. » On a de lui, en outre des tableaux dont nous avons parlé, un *Philoctète*, plus grand que nature, et dont il a lui-même donné l'estampe. En 1809, on a publié les *Œuvres de J. Barry, peintre d'histoire, avec une notice sur sa vie*, Londres, 2 vol. in-4. Barry était un peintre savant et

estimé; il possédait bien la théorie de son art; on peut s'en convaincre par ses lettres écrites d'Italie à Edmund Burke, et mieux encore par ses *Leçons sur la peinture*, ouvrage remarquable sous plusieurs rapports. Il parlait de son art avec enthousiasme, et en parlait en maître; mais, quoique dans ses écrits, il eût fait, sur le coloris du Titien, les observations les plus sages et les plus judicieuses, il méprisait cette partie de l'art, et faisait peu de cas de l'école flamande, qui brille sur-tout par le coloris. On a dit de Barry que le style de ses tableaux, grand et sévère, s'éloigne un peu de la véritable nature.

BARRY (Etienne), fut membre du comité révolutionnaire de la section des Petits-Pères, à Paris, en 1793, puis commissaire-général de la marine et ordonnateur aux colonies. Il a fait imprimer: *Discours sur l'origine des institutions religieuses, prononcé le 30 brumaire dans la ci-devant église des Petits-Pères ou de Saint-Augustin*, 1793, in-8, de 25 pages. — *Manière de bonifier, avec facilité et économie, au moyen d'un appareil simple et solide, les mauvaises eaux à bord des vaisseaux de guerre et de commerce, ainsi que dans tous les pays*, etc., 1801, in-8; seconde édition, 1803, in-8. Cet ouvrage a reçu des éloges dans les rapports de l'institut. L'auteur s'est retiré depuis quelques temps à Toulon, sa patrie.

BARTHE-LABASTIDE, né à Narbonne en 1775, était membre du conseil-général de l'Aude, lorsque ce département le nomma, en 1815, membre de la chambre des députés. Dans le comité secret du 13 janvier 1816 il développa, avec beaucoup d'intelligence et d'adresse, une proposition sur les centimes additionnels. Voici une partie de son discours. «Né dans le Languedoc, ancien témoin de l'administration des états de cette province, et du bonheur dont jouissaient ses habitans, j'ai souvent déploré les maux qui n'ont cessé de peser sur eux, depuis qu'ils sont privés de cette autorité tutélaire. Je me représentais mes concitoyens contribuant autrefois librement, et dans la proportion de leurs moyens aux charges générales, chargeant ceux d'entre eux qui offraient le plus de garantie par leur rang, leurs lumières et leur fortune, de fixer le mode le plus doux et la répartition la plus juste, ainsi que du soin de veiller à la confection ou à l'entretien de tout ce qui pouvait être utile; et je les vois aujourd'hui dans l'impossibilité de faire la moindre dépense pour réparer les établissemens publics les plus indispensables, quoique accablés sous le poids des contributions de toute espèce, et avilis par des modes de perception plus intolérables encore que les impôts eux-mêmes........ Le système de centralisation exagérée doit son origine aux conceptions atrocement fiscales du dernier despotisme: la force, la terreur, ont pu momentanément le soutenir; mais une force plus puissante, la force irrésistible des choses, doit le renverser. N'hésitons donc plus; rendons à chaque pays le droit sacré et imprescriptible de veiller à ses intérêts les plus chers! Que chaque commune, chaque arrondissement, chaque département, soit soumis à l'administration générale pour des intérêts généraux, mais jamais pour des intérêts particuliers. C'est alors qu'un ministre, dégagé d'une multitude de détails, pourra porter son attention sur les grandes affaires qui intéressent l'état. Lorsque le cardinal de Richelieu traçait le plan du changement de système en Europe, il ne calculait pas les devis d'une fontaine de Nîmes, ni d'une place de Montpellier. On gouvernait alors; on ne veut qu'administrer aujourd'hui. Aussi les bureaux des divers ministères pourraient-ils être comparés à des casernes peuplées de bataillons de commis, à qui l'on est forcé de confier la décision de toutes les affaires locales dont il leur est impossible d'avoir aucune connaissance...» Après avoir approuvé la décision de la chambre qui avait arrêté que ses membres ne recevraient

aucune indemnité. M. Barthe demanda, dans la séance du 6 mars, que cette mesure fut complétée par un article qui défendît aux députés d'accepter aucune place pendant la session; mais sur quelques observations qui lui furent faites par plusieurs membres, il demanda lui-même l'ajournement de sa proposition, pour qu'elle fut examinée dans les bureaux. Le 15 du même mois, il s'opposa à la vente des forêts nationales, parce que cette mesure lui semblait porter quelque atteinte au système de consolidation des rentes, demanda qu'une somme de dix millions fut ajoutée au département de la guerre, afin de créer un matériel, et que le roi fut prié de reprendre cette somme de la liste civile, dont S. M. s'était désistée elle-même. M. Barthe se fit remarquer dans plusieurs autres séances, félicita la commission sur le rejet qu'elle avait fait des nouveaux droits que les ministres avaient proposés, prouva que ces impôts auraient amené l'anéantissement de l'industrie française, et parla quelquefois sur le budjet avec son éloquence accoutumée.

BARTHELEMY (Jean-Jacques, L'abbé), auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, grand trésorier de saint Martin-de-Tours, secrétaire-général des suisses et grisons, etc., naquit à Cassis, près Aubagne, le 20 janvier 1716. Il fit ses premières études à Marseille, d'abord au collége de l'oratoire et ensuite chez les jésuites, apprit les langues anciennes et puisa, dans la lecture d'Homère, ce goût de la belle antiquité qu'il conserva toute sa vie. Avide de science, et, comme il le dit lui-même, insatiable de travail, mais sans expérience, il étudiait à-la-fois l'hébreu, le syriaque, le chaldéen, l'arabe, les mathématiques, l'astronomie et s'enfonça si bien dans ce cahos, qu'il en tomba dangereusement malade. Il se rendit à Paris, en 1744, et prit pour maître le célébre Gros-de-Boze, qui lui apprit à marcher sans s'égarer dans les nombreux dédales de la numismatique, science bien difficile qui semblerait devoir n'offrir à l'histoire que des documens sûrs, si trop souvent les hommes ne se faisaient un jeu d'altérer la vérité, même dans les monumens destinés à la recueillir. Après la mort de Barette, survenue en 1747, M. Barthélemy fut appelé à le remplacer à l'académie des inscriptions; quelque temps après la société royale de Londres et celle des antiquaires de la même ville, l'admirent également dans leur sein. Louis XV lui confia, en 1753, la place de garde de cabinet des antiques, vacante par la mort de Boze; ce cabinet, riche alors de vingt mille médailles, devint bientôt immense sous l'administration et par les soins de Barthélemy; il fit un choix dans les nombreuses collections de Cary, de Clèves, de Pellerin, d'Ennery, et porta ses recherches jusqu'en Italie, où sa réputation le fit accueillir avec empressement par les savans les plus recommandables. Il visita Pompéïa, Præstum, Herculanum, expliqua la mosaïque de Palestrine et retourna à Paris avec une nouvelle collection de médailles dont il enrichit le cabinet du roi. Il se lia intimement, pendant son séjour à Rome, avec Mme la comtesse de Stainville, devenue depuis duchesse de Choiseul. « Quarante ans, dit Sainte-Croix, d'un attachement pur comme la vertu, n'affaiblirent point, dans la suite, l'impression qu'avait faite sur lui les qualités rares et touchantes de cette respectable amie. » Le duc de Choiseul, appelé au ministère, s'occupa de la fortune de Barthélemy, et lui facilita ainsi les moyens de s'occuper à loisir de ses travaux littéraires; mais Barthélemy usa avec modération des faveurs de la fortune. « J'aurais pris, disait-il, une voiture, si je n'avais pas craint de rougir en trouvant sur mon chemin des gens de lettres à pied qui valaient mieux que moi. » L'abbé Barthélemy n'était connu que par une saine érudition et par des mémoires pleins de recherches neuves et précieuses, de vues utiles et d'heureuses découvertes, lorsqu'il publia son *Voyage du jeune Anacharsis*. Cet ouvrage, un de ceux qui font le plus d'honneur au siècle

dernier, ce monument, digne en tout des anciens, et l'un des plus beaux dont puisse s'honorer la littérature française, coûta trente années de travail à M. Barthélemy. Il parut en 1788, époque où commençait la révolution. L'Europe entière ne le vit pas sans étonnement, et le succès qu'il obtint surpassa toutes les espérances de son modeste auteur. Il fut traduit dans plusieurs langues, et admiré de tous les grands écrivains. Eh! comment ne pas admirer un ouvrage, où l'érudition la plus vaste se trouve unie au goût le plus sûr, et embellie par l'élégance et laclarté du style,où lafraîcheur des tableaux et le charme du coloris sont constamment réunis à l'exactitude des faits et des citations, et où l'on puise, à chaque page, les préceptes de la morale la plus douce et la plus pure!.. L'abbé Barthélemy fut reçu à l'académie française en 1789, et l'année suivante,il refusa la place debibliothécaire en chef, que l'infortuné Louis XVI lui fit offrir. Cet illustre écrivain était alors bien avancé en âge, et ne croyait pas que la fortune dût l'accabler de ses disgraces; mais, par une fatalité trop commune aux grands hommes, et à laquelle il était difficile d'échapper alors, il fut persécuté par le parti révolutionnaire, perdit toute sa fortune, et fut même incarcéré. Cependant il recouvra la liberté seize heures après l'avoir perdue. Le ministre Paré lui ayant offert, lui-même, la place de bibliothécaire, Barthélemy la refusa, en disant qu'il avait quatre-vingts ans, et qu'il n'avait plus besoin que de repos. En effet, il se fit tout-à-coup en lui un changement très-remarquable. « Désenivré de gloire, dit Sainte-Croix, son amour pour elle s'affaiblit chaque jour; bientôt il ne s'embarrassa plus de l'avenir pour lequel il avait tant vécu. » Lorsque Barthélemy avait quelques momens d'humeur, il disait souvent que la révolution était mal nommée, et qu'il fallait l'appeller une *révélation*. Il voulait, par ces mots, faire allusion à la leçon terrible qu'elle donnait aux hommes. Lorsqu'il sentit que sa dernière heure approchait, il ne s'occupa plus que du sort de ses amis, qui, prévoyant la perte qu'ils allaient faire, lui prodiguaient les consolations les plus douces et les plus touchantes. Il mourut le 30 avril 1795, en relisant la quatrième épître du premier livre d'Horace. L'abbé Barthélemy emporta dans la tombe l'estime et les regrets de ceux qui l'avaient connu, et l'admiration de tous les savans. Il laissa dans le monde littéraire une si haute idée de ses talens et de son érudition, qu'on a désespéré, pendant longtemps, à l'académie française, et qu'on désespère peut-être encore, de pouvoir le remplacer dignement. Plusieurs auteurs, au nombre desquels on compte MM. de Boufflers, Nivernois, Sainte-Croix, ont fait l'éloge de cet illustre écrivain. L'abbé Barthélemy a publié un très-grand nombre d'ouvrages; nous ne citerons que les principaux: *Voyage du jeune Anacharsis.* — *Réflexions sur l'alphabet et sur la langue de Palmyre.* — *Explication de la mosaïque de Palestrine.* — *Les Amours de Carite et Polydore.* Divers mémoires sur les sciences, les arts et les anciens monumens de Rome et de la Grèce; et une grande quantité de lettres sur des objets d'antiquité.

BARTHELEMY (Le comte François), neveu du précédent, naquit à Aubagne, département des Bouches-du-Rhône, vers 1750. Il dut son éducation aux soins de son oncle, et fut placé fort jeune dans les bureaux du duc de Choiseul, alors ministre des affaires étrangères. Il accompagna le baron de Breteuil en Suisse et en Suède, et lorsque le comte d'Adhémar fut nommé ambassadeur à la cour de Stockolm, M. Barthélemy remplit auprès de lui les fonctions de secrétaire de légation. M. d'Adhémar ayant été rappelé, M. Barthélemy demeura chargé des affaires de France, même pendant la mission de M. de la Luzerne. D'abord secrétaire de légation en Angleterre, il y exerça ensuite les fonctions d'ambassadeur, et fut, en cette qualité, chargé d'annoncer à la cour de Londres l'acceptation de la constitution par Louis XVI. Nom-

mé, en décembre 1791, ambassadeur en Suisse, il prêta, à la suite des événemens du 10 août 1792, le nouveau serment exigé des fonctionnaires publics; reçut et donna avis des mesures adoptées par le canton de Berne, pour faire observer la plus exacte neutralité, et fut admis, en 1793, par le canton de Zurich, en qualité d'ambassadeur de la république française; il reçut ensuite l'assurance de la neutralité de la Suisse entière, et se montra rigoureusement attaché à toutes les instructions du comité de salut public, dans les mesures qui lui furent prescrites contre les députés de la convention, mis hors la loi, à la suite du 31 mai, et qui étaient venus chercher un asile dans les cantons. Nous sommes loin d'accuser les intentions de M. Barthélemy, mais il est évidemment du nombre des hommes, qui, nés avec un caractère doux et bienveillant, sont cependant persuadés que l'obéissance au gouvernement que l'on sert, quel que soit ce gouvernement, est le premier de tous les devoirs. Cette maxime, vraie au fond, est toutefois sujette à quelques exceptions, et c'est sur-tout lorsqu'il s'agissait d'obéir à la tyrannie la plus féroce qui fut jamais, que l'homme d'état eut dû en considérer l'application comme le premier et le plus sacré de ses devoirs; c'est alors que de plus grandes obligations lui étaient imposées, et que dans l'impossibilité d'être humain et juste, il ne devait point hésiter à résigner ses fonctions. M. Barthélemy ne résigna point les siennes; il les conserva au contraire, pendant toute la durée du comité décemviral, et jouit, auprès des membres de ce comité, d'une faveur qui ne fut jamais altérée. Maintenu dans ses fonctions par les divers gouvernemens conventionnels qui succédèrent à l'oligarchie de 1793 à 1794, il reçut, en 1795, l'ordre de faire expulser de Suisse les émigrés; négocia et conclut, en avril 1795, avec M. le comte de Goltz, un traité de paix avec la Prusse, et remercia ce ministre de l'offre faite par son souverain, d'intervenir entre l'empire d'Allemagne et la république française, pour le rétablissement de la paix. Un échange de notes officielles s'établit au commencement de l'an 4 (1795), entre M. Barthélemy et M. Wickam, ministre britannique, relativement à des ouvertures de paix. Ces premières démarches, qui ne furent suivies d'aucun résultat, avaient été précédées de traités conclus avec l'Espagne et la Hesse; il instruisit le canton de Bâle, qui lui renouvelait les protestations de son zèle à maintenir la neutralité d'un projet d'invasion en France, qui devait être exécuté par l'armée des émigrés, et insista fortement sur les demandes qu'il avait déjà faites aux cantons, d'expulser de leur territoire, les émigrés et les déportés français. Il est juste, toutefois, de convenir que M. Barthélemy a porté, dans l'exécution de ces ordres, toute la modération compatible avec leur rigueur. Le sort ayant, en 1798, fait sortir du directoire M. le Tourneur de la Manche, M. Barthélemy fut appelé par les conseils à le remplacer. La Suisse honora son départ de ses regrets. Entré dans le directoire, où il avait été porté par ce qu'on appelait le parti clichien, Barthélemy, qui ne voyait encore que la surface des événemens (car nous l'honorons trop pour supposer qu'il eût apporté au directoire l'intention de renverser un gouvernement dont il faisait partie, et qu'il venait de prêter serment de maintenir), se rattacha au parti qui lui parut être celui de la modération, et duquel, en dernière analyse, les chefs véritables, dont Carnot n'était que l'instrument, n'avaient pour but que le rétablissement de la maison de Bourbon. Il se réunit donc à Carnot, et vota dans toutes les circonstances avec lui, pour le renouvellement du ministère, et contre les opérations de la majorité directoriale. Dès ce moment, l'éloignement de Barthélemy devint inévitable; Barras le lui fit pressentir dans plusieurs circonstances, et particulièrement le 17 fructidor au soir (3 septembre), veille de la révolution qui était sur le point d'éclater, et qui ne

prévenait elle-même que de vingt-quatre heures celle que les chefs du parti royal, dans les conseils et hors des conseils, méditaient contre le directoire. Barthélemy comptant, ou que les conseils agiraient avant le directoire, ou que la majorité directoriale n'oserait rien attenter contre la minorité, ne laissa paraître aucune crainte, fit le soir même, suivant son habitude, une partie de trictrac, et fut arrêté dans son lit, vers le milieu de la nuit, par le ministre Sotin, qui crut devoir faire à M. Barthélemy l'honneur de se mettre en personne à la tête de l'expédition. Cette seule exclamation : « O ma patrie! » échappa au directeur lorsque le ministre de la police lui communiqua les ordres dont il était porteur. Gardé à vue pendant quelque temps, il fut ensuite réuni à Pichegru, à Ramel, commandant de la garde du corps-législatif (*) et aux députés arrêtés. Conduit à Rochefort, il fut embarqué avec eux sur la frégate *la Vaillante*, destinée à les transporter à Cayenne. Après quelques mois de séjour sur cette terre de mort, où cependant il s'était créé des occupations qui adoucirent un peu l'horreur de sa situation, Barthélemy trouva le moyen d'échapper, avec six de ses compagnons d'infortune, et de passer aux Etats-Unis, d'où il se rendit en Angleterre. A la première nouvelle qu'en eut le directoire, Barthélemy fut inscrit sur la liste des émigrés. Cependant, la face de la France était changée, et le 18 brumaire venait de mettre un terme aux proscriptions du 18 fructidor; Barthélemy, rappelé l'un des premiers, fut présenté au sénat, par le premier consul, pour occuper une place dans ce corps; il y fut admis le 24 pluviôse an 8 (13 février 1800); obtint le titre de comte, le rang de commandant de la légion d'honneur, et l'entrée de l'institut. Bonaparte le nomma, le 14 vendémiaire an 11 (6 octobre 1802), l'un des vice-présidens du sénat. Un biographe (M. Michaud) a prétendu que M. Barthélemy n'avait accepté tout cela que comme tous les honnêtes gens, et que, comme eux aussi, il s'était borné à se taire et à attendre; nous n'avons aucune raison de contester cette sage prévoyance : mais on voudra bien convenir avec nous que, dans la situation de M. Barthélemy et des honnêtes gens dont parle le biographe, le silence était facile et l'attente assez commode. Lorsque le sénat, après avoir nommé, dans la matinée du 1er avril 1814, un gouvernement provisoire, dont la présidence fut confiée au prince de Bénévent (Talleyrand), s'assembla, le soir du même jour, pour voter la rédaction définitive du procès-verbal de la séance du matin, le comte Barthélemy remplit les fonctions de la présidence, et les continua dans la séance où la déchéance de Napoléon et de sa famille

(*) Le même qui fut assassiné il y a environ un an, au nom de la cause royale, à Toulouse, où il commandait. Les assassins de ce malheureux général, déjà blessé à mort et étendu sur son lit, exercèrent sur lui les raffinemens de la plus exécrable barbarie; de sorte, dit le procès-verbal de cet épouvantable assassinat, commis en plein jour et à la face de toute la ville, que le corps du général n'offrait plus qu'une seule plaie. Il vécut une journée entière dans cet état, et expira dans les plus horribles tourmens. La cour prévôtale du département de la Haute-Garonne, a eu l'infamie d'absoudre l'un des assassins, et de ne condamner les deux autres qu'à des peines très-légères, après avoir déclaré que cet atroce forfait, n'était qu'un délit *correctionnel* (*voy*. RAMEL). Quelque temps après, à la vérité, la cour prévôtale de Lyon a condamné, par compensation sans doute, à la peine de mort, un malheureux enfant de *seize ans*, pour avoir menacé un curé de le tuer avec une arme qui n'était pas chargée, s'il ne criait *vive l'empereur!* et voilà dans quelles mains en France, la justice royale a remis jusqu'ici le soin de ses vengeances!

fut proclamée par le sénat. Ce corps ayant été admis, à la suite de cet acte de souveraineté nationale, à complimenter l'empereur Alexandre, le comte Barthélemy fut chargé de porter la parole, et d'exprimer les sentimens de reconnaissance dont le sénat était pénétré pour la modération et la magnanimité de ce prince. Les séances suivantes furent présidées par le même sénateur, jusqu'à ce que les autorités instituées par la charte constitutionnelle donnée par le roi, eussent été organisées; M. le comte Barthélemy devint alors membre de la chambre des pairs; cette nomination eut lieu le 4 juin 1814, et, dans les premiers jours de juillet, il fut nommé président d'un des bureaux de la chambre. Le roi lui conféra, le 4 janvier 1815, le rang de grand-officier de la légion d'honneur. N'ayant point été compris dans la liste des pairs formée par Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, le comte Barthélemy, après le 8 juillet 1815, reprit sa place parmi les pairs royaux, et fut nommé, le 5 octobre suivant, membre du conseil privé. — BARTHÉLEMY, frère du précédent, négociant et membre du conseil-général de la Seine, signa, le 1er avril 1814, en cette qualité, l'adresse rédigée par M. Bellart, alors président de ce conseil. Il a été annobli par le roi, dans le mois de juin suivant, et décoré, à la même époque, de l'ordre de la légion d'honneur.

BARTHELEMY, était commissaire près les tribunaux de la Moselle, lorsqu'il fut nommé député de ce département au conseil des cinq-cents, pour la session de l'an 6 (1798). Devenu membre de la commission des inspecteurs, quelque temps avant le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et au moment où les inquiétudes de chaque parti se faisaient vivement sentir, il contribua à les augmenter, en communiquant au conseil une lettre du général Lefebvre, commandant de Paris, qui refusait d'avoir à sa disposition la garde du corps-législatif. Cette imprudence excita encore davantage les craintes, et occasionna des explications vives. Barthélemy ne fut pas réélu, après le 18 brumaire. Cependant, lors de la nouvelle organisation des tribunaux, il fut nommé président du tribunal de première instance de Metz, et ensuite membre du corps-législatif sous le gouvernement impérial, puis de la chambre des députés, en 1814, sous le roi, et enfin, par le département de la Moselle, membre de la chambre des représentans convoquée par Bonaparte, en mai 1815. Il garda le silence dans cette dernière assemblée.

BARTHELEMY (de la Haute-Loire), député à la convention, était avocat au Puy en Velay, à l'époque de la révolution, et il s'enrôla dans les canonniers volontaires du Puy, dont il fut lieutenant. Nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, au second appel nominal, quoique au premier il eût dit qu'il ne pouvait pas cumuler les fonctions du jury de jugement et celles du juge, et que c'était au peuple à prononcer. M. Barthélemy ne parut que cette seule fois à la tribune. Quelques jours avant le 13 vendémaire, il envoya sa démission, et devint ensuite commissaire du directoire dans son département. Il se rendit en Suisse, et de là en Autriche, dans le mois de mai 1816, en exécution de la loi contre les régicides.

BARTHELEMY, colonel du 13e de dragons, fut nommé commandant de la légion d'honneur le 12 juin 1806, pour s'être distingué dans la campagne de cette année, sur-tout au combat de Pultusck, où il fut blessé. Il prêta serment en qualité de général de brigade, le 18 septembre 1808, fit la campagne d'Espagne en 1809, et se trouva, les 19 et 20 mai, au combat de Villanova. Le 19 juillet 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis.

BARTHELEMY (ANTOINE), membre de l'administration municipale de Bruxelles, et jurisconsulte distingué, était membre du conseil provisoire formé dans la même ville lors de la seconde invasion de l'armée française

dans la Belgique, en 1794. Il s'honora par l'activité qu'il déploya dans ses fonctions, autant que par le courage avec lequel il défendit les intérêts des habitans de cette ville contre le despotisme et la rapacité des représentans en mission dans ce pays. L'un de ces proconsuls, nommé Haussman, qui se rendit particulièrement remarquable par son arrogante brutalité, mécontent du refus que le magistrat de Bruxelles faisait de publier un second arrêté qui imposait à cette ville une nouvelle contribution de cinq millions, demanda à la députation, à la tête de laquelle se trouvait M. Barthélemy, quel était son dernier mot. « Notre dernier mot, répondit-il sans hésiter, est que nous n'exécuterons pas votre arrêté ; si vous croyez trouver des magistrats assez vils pour le faire, nommez-les à notre place.— Savez-vous, dit Haussman furieux, qu'il y va de votre tête !—Il en jaillira du sang et non de l'or, répliqua froidement Barthélemy. » Ces mots énergiques frappèrent le proconsul ; la contribution n'eut point lieu, et on révoqua successivement les arrêtés concernant les réquisitions et le cours forcé des assignats. On se borna à changer le magistrat, dont M. Barthélemy cessa de faire partie jusqu'en 1806 qu'il entra au conseil municipal. Depuis cette époque, il continua d'exercer avec honneur la profession d'avocat. En 1814, et au commencement de 1815, il travailla à l'écrit périodique qui venait de paraître sous le titre d'*Observateur belge* ; mais cet ouvrage ayant pris une couleur qui parut ne pas lui convenir, il cessa de participer à sa rédaction. Il a fait paraître, en 1817, un *Mémoire sur l'établissement d'une communication entre Bruxelles et Charleroi, au moyen d'un canal de petite dimension, à l'instar de ceux qui sont en usage en Angleterre et dans l'Amérique septentrionale.* — BARTHÉLEMY-HADOT (Mme), a publié quelques romans, tels que *Jacques Ier*, *la Tour du Louvre*, etc. L'intérêt en est généralement faible, et le style assez négligé.

BARTHEZ (PAUL-JOSEPH), professeur honoraire de la faculté de médecine de Montpellier, médecin consultant du roi, membre de la légion d'honneur, associé de l'institut, etc., né à Montpellier le 11 décembre 1734. Son père était ingénieur de la province du Languedoc, et combattit le penchant qui entraînait le jeune Barthez vers l'état ecclésiastique ; celui-ci étudia donc la médecine à Montpellier, et y fut reçu docteur en 1753. Employé dans les armées en 1756, il obtint en 1759 une chaire à l'université de médecine de Montpellier, où il eut de grands succès. Il contribua puissamment à renverser les fausses doctrines que la médecine avait empruntées de la mécanique et de la chimie, et à faire revivre celle qui fut établie primitivement par Hypocrate. Il fut appelé à Paris, en 1780, comme médecin consultant du roi, avec le brevet de conseiller-d'état, et une pension de cent louis. Nommé depuis associé libre des académies des sciences et inscriptions, et premier médecin du duc d'Orléans, il vit sa réputation s'accroître de jour en jour, et exerça sa profession dans la capitale avec les témoignages les moins équivoques de la considération publique. La révolution l'obligea de fuir à Carcassonne, où il pratiqua gratuitement la médecine. Fidèle aux études solitaires du cabinet qu'il chérissait par-dessus tout, il composa dans cette retraite plusieurs ouvrages très-estimés et très-recherchés. De retour à Paris, après la mort de Robespierre, il y fut comblé de biens et d'honneurs, et mourut, d'une fièvre maligne, le 15 octobre 1806. Il a publié : *Oratio de principio vitali hominis*, Montpellier, in-4 1773. — *Nova doctrina de functionibus corporis humani*, ibidem 1774. — *Nouveaux élémens de la science de l'homme*, in-8, Montpellier 1778, 2me édition, Paris 1806. — *Nouvelle mécanique des mouvemens de l'homme, et des animaux*. — *Traité des maladies goutteuses* 2 vol., in-8. M. Barthez, a fait les articles de médecine au *Journal des savans*, depuis avril jusqu'à décembre 1759. On a encore de lui deux ouvra-

ges posthumes : *Traité du beau*, in-8, Paris 1807, publié par les soins de son frère, M. Barthez de Marmorieres. — *Consultations de médecine*, 2 vol. in-8, Paris 1810, publiées par M. Lordat, héritier des manuscrits de l'auteur.

BARTHOLDY (J. C. S.), membre du consistoire de Stettin, et directeur du séminaire d'instruction publique établi dans la même ville en 1805, a publié en allemand divers morceaux dans le *Mercure allemand* de Wieland, et dans d'autres recueils périodiques; mais il est sur-tout connu par ses *Fragmens pour faire mieux connaître la Grèce actuelle, d'après un voyage fait dans cette contrée en* 1803 *et* 1804 (en allemand), Berlin, 1805, in-8, avec fig. et musique; traduits en français, sous le titre de *Voyage en Grèce*, Paris, 1809, 2 vol. in-8. Cet ouvrage, très-remarquable sous le rapport de la géographie ancienne, a été mentionné honorablement dans les rapports de l'institut de France.

BARTOLI, nommé sous-préfet à Sartène, en Corse, sous le gouvernement impérial, devint, en 1808, sous-préfet à Corte, dans la même île, et conserva cet emploi, sous le roi, en 1815. Bonaparte, en s'éloignant de l'île d'Elbe, le nomma membre de la junte d'administration qu'il établit dans l'île de Corse. Bartoli fut un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à ébranler la fidélité de la garnison de Corse; c'est au moins ce que le *Moniteur* annonça dans la relation officielle que ce journal publia le 22 mai de la même année.

BARTON (BENJAMIN SMITH), professeur d'histoire naturelle et de botanique à l'université de Philadelphie, étudia la médecine à Edimbourg, et devint membre de la société médicale de cette ville. Il a publié : *Élémens de botanique*; ouvrage qui a été réimprimé à Londres, en 1804, in-8. — Différens *Mémoires* dans les *Transactions de la société philosophique américaine*, et entre autres sur la faculté de fasciner attribuée au serpent à sonnettes, opinion dont il s'attache à prouver la fausseté, Philadelphie, 1796. Il était, en 1799, un des curateurs de la société américaine. — *Observations sur les tribus sauvages d'Amérique.* — *Fragmens d'histoire naturelle de la Pensylvanie*, in-fol, dont le premier cahier a paru en 1801 ou 1802. Ce cahier traite des oiseaux de cette contrée. L'auteur est favorable à la doctrine de la migration des oiseaux. M. Barton prépare un nouvel ouvrage sur les différentes races d'hommes du Nouveau-Monde, et il en a présenté les gravures à l'institut de France, dans son dernier voyage à Paris en 1815.

BARTRAM (GUILLAUME), Anglais, quitta son pays en 1773, pour voyager en qualité de botaniste du roi d'Angleterre. Il alla ensuite résider en Amérique, où il publia des *Voyages dans la Caroline du nord et du sud, la Géorgie, la Floride orient. et occid.*, etc., Philadelphie, 1791, réimprimés à Londres en 1792; et traduit en français par M. Benoist.

BASS, chirurgien du port Jackson, découvrit le détroit de son nom qui sépare au Sud la Nouvelle-Hollande de la terre de Diemen; il suivit la côte de la Nouvelle-Hollande dans une chaloupe baleinière, et s'avança jusqu'au port Westever, qui est à l'Ouest de ce détroit. Ce passage avait été indiqué à d'Entrecasteaux, dans une note qui lui fut remise à son départ, en 1791; il dirigea sa route en conséquence; mais les vents contraires l'empêchèrent de compléter ses belles découvertes.

BASSAL (JEAN), était, avant la révolution, membre de la congrégation de la mission; devint, en 1790, curé constitutionnel de la paroisse St-Louis à Versailles, et fut fait, quelque temps après, vice-président du district de cette ville. Nommé député du département de Seine-et-Oise à l'assemblée législative, en septembre 1791, il appuya, au mois de mars 1792, la proposition qu'on avait faite d'effacer, par une amnistie, le souvenir des massacres d'Avignon, et demanda « si l'assemblée voulait immoler les patriotes, tandis que les crimes de l'aristocratie étaient oubliés. » Quelque temps après, il fit décréter d'accusation le duc de Brissac,

alors commandant de la garde constitutionnelle du roi; passa ensuite à la convention, et vota la mort de Louis XVI. Le 27 mars 1794, les jacobins le dénoncèrent comme ayant montré beaucoup trop de faiblesse dans la poursuite et la punition des fédéralistes du département du Jura, où il avait été envoyé en mission; mais il se justifia le lendemain, en rappelant à l'assemblée qu'il avait donné un asile à Marat, persécuté alors par M. de la Fayette. Peu de jours après, Bassal fut élu président des jacobins, et envoyé en Suisse et en Italie, avec la mission secrète d'observer la conduite de l'ambassadeur Barthélemy, qui, prévoyant, dès-lors, la chute du gouvernement conventionnel, commençait à négocier avec les agens royaux; ce ne fut pas sans peine qu'il échappa aux proscriptions qui, à cette époque, étaient à l'ordre du jour. En l'an 6, lorsque la république romaine fut organisée, Bassal fut nommé secrétaire-général du consulat; suivit, quelque temps après, le général Championnet qui marchait à la conquête de Naples, et auquel il avait été précédemment attaché. Le directoire, qui le regardait comme l'instigateur de la lutte qui s'était élevée entre son commissaire Faipoult et Championnet, le fit traduire devant un conseil de guerre, comme prévenu de dilapidation. Conduit à Milan, avec ce général qui était enveloppé dans la même disgrace, il y eût infailliblement péri, si la journée du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), n'eût renversé Merlin, Treillard et Réveillère-Lépeaux. Rendu à la liberté, Bassal suivit Championnet à l'armée des Alpes où ce général fut tué. Il se décida alors à retourner à Paris, et y demeura ignoré jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1802.

BASSENGE, Liégeois, prit une part très-active à la révolte contre le prince-évêque de Liége en 1789: il fut aussitôt nommé député du tiers-état de ce pays, et ensuite commissaire aux conférences des trois ordres. Envoyé par les états auprès de la chambre impériale de Wetzlar, et auprès de la cour de Berlin, pour justifier la révolution à laquelle il avait concouru, sa mission n'eut aucun succès; et le prince-évêque ayant été rétabli dans sa puissance, Bassenge fut excepté de l'amnistie, et obligé de se réfugier en France. Après la réunion du pays de Liége à la république française, il devint commissaire du directoire près l'administration départementale de l'Ourthe, et fut élu député au conseil des cinq-cents en 1798. Il s'y fit peu remarquer, se montra favorable à la révolution du 18 brumaire, et fut conservé membre du corps-législatif jusqu'en 1802, époque à laquelle il obtint une sous-préfecture dans son département. Présenté, en 1804, comme candidat au corps-législatif, il y fut de nouveau nommé par le sénat; et il en faisait encore partie, en 1814, au moment de la déchéance de Bonaparte, à laquelle il adhéra. Supprimé, ausssitôt après le traité de Paris, comme député d'un département qui n'appartenait plus à la France, il resta néanmoins dans cette ville, et il a continué de l'habiter.

BASSET (C. A.), ancien bénédictin, et professeur de littérature à l'école de Sorèze, sortit de France, en 1791, à la suppression de cet établissement, y rentra en 1806, et fut directeur de l'école normale. Il a publié: *Essai sur l'éducation et sur l'organisation de quelques parties de l'instruction publique*, seconde édition, 1814, in-8. — *Explication de Playfair sur la théorie de la terre par Hutton, et Examen comparatif des systèmes géologiques fondés sur le feu et sur l'eau, par M. Murray, en réponse à l'explication de Playfair, traduits de l'anglais, et acccompagnés de notes et planches*, 1815, in-8.

BASSET-DE-LA-MARELLE (Louis), né à Lyon, d'une famille distinguée, s'adonna de bonne heure à l'étude des lois, et entra, jeune encore, dans la carrière de la magistrature. Nommé conseiller au parlement de Paris, il en exerça les fonctions pendant quelques années, et devint ensuite président du grand conseil. Lorsque la ré-

volution commença à s'annoncer, il s'opposa, de tous ses moyens, aux innovations qu'elle introduisait en France; devint bientôt suspect au parti révolutionnaire, fut arrêté et mis au Luxembourg en 1793. Compris ensuite parmi les infortunés si odieusement accusés de conspirer dans cette prison, le tribunal révolutionnaire le condamna à mort le 19 messidor an 2. Son fils, âgé de 18 ans, avait partagé ses fers et fut frappé du même jugement. Les bourreaux, par un raffinement de barbarie, le firent mourir le premier. L'infortuné Basset fut ainsi témoin des derniers momens de son fils.

BASSEVILLE (N. J. Hugon), travailla, pendant la révolution, au journal intitulé : *le Mercure national;* se livra particulièrement à l'étude de la diplomatie, et fut chargé, en 1792, de se rendre à Rome, en qualité d'envoyé extraordinaire. Ce voyage lui coûta la vie. Les habitans de Rome, irrités contre lui, parce qu'il portait, dit-on, la cocarde tricolore, le poursuivaient dans les rues toutes les fois qu'il osait y paraître. Enfin, un jour, la populace l'ayant assailli en plus grand nombre, et avec une fureur nouvelle, il se réfugia dans la maison du banquier Monette, où il reçut, dans le bas ventre, un coup de rasoir dont il mourut bientôt après. On prétendit que cette insurrection avait été causée par la substitution du nouvel écusson à l'ancien; mais il est plus vraisemblable que la haîne que l'on avait alors pour les nouveaux principes politiques, en fût la véritable cause. On n'a point ignoré depuis la part qu'avaient prise à cet assassinat les agens principaux du gouvernement pontifical (*voy.* Alfieri), M. Basseville était membre de plusieurs académies; il a publié des *Mémoires sur la révolution;* — des *Élémens de mythologie* et un *Précis historique* sur la vie du genévois Lefort, principal ministre de Pierre-le-Grand.

BASSINET (L'abbé A. J. D.), né en Provence. Après avoir reçu les ordres, il obtint la place de prévôt du chapitre noble de Verdun. A l'entrée des Prussiens en Champagne dans l'année 1792, il reçut Monsieur, frère du roi, aujourd'hui Louis XVIII, dans sa maison; mais après la retraite des armées coalisées, il fut obligé de se cacher, et resta pendant sept ans renfermé dans une chambre. Il vint à Paris en sortant de sa captivité, et y publia une *Histoire sainte* avec figures : il concourut aussi à la rédaction de plusieurs journaux royalistes. Arrêté par la police en 1806, et conduit au Temple, il n'obtint sa liberté que long-temps après; se retira ensuite à Sainte-Périne, où il se livra tout entier à l'art d'écrire. Il mourut en 1813.

BAST (Martin-Jean de), chanoine de St-Bavon de Gand, né dans la même ville en 1753, littérateur et antiquaire, s'est fait connaître avantageusement par plusieurs ouvrages où règne une vaste érudition, éclairée par une saine critique. On a de lui : *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec désignation des lieux où on les a découvertes*, Gand, 1801, grand in-8. — 36 *Meditatien op den lyvenden en stervenden Jesus*, c'est-à-dire *Méditations sur la vie et la mort de Jésus-Christ*, 2 vol., grand in-8, 1805. — *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec désignation des lieux où on les a découvertes*, nouvelle édition, augmentée des deux tiers par l'auteur, avec trois cents gravures et enrichie de remarques historiques et critiques sur plusieurs points de la période romaine et du moyen âge, 1808, gros in-4. — *Premier supplément au recueil d'antiquités romaines et gauloises*, en réponse à l'ouvrage intitulé *la Topographie de l'ancienne ville de Gand*, par M. Charles-Louis Diericx, 1809, grand in-4. — *Second supplément au recueil d'antiquités romaines et gauloises, contenant la description de l'ancienne ville de Bavai, et de Famars*, suivi de remarques historiques et critiques sur les prétendus forestiers de Flandre, sur les *missi dominici*, sur nos premiers combes, sur quelques

nouvelles découvertes d'anciens monumens de la période romaine, faites dans la Flandre proprement dite, et sur plusieurs points intéressans du moyen âge, avec figures, 1813, grand in-4. — *Recherches historiques et littéraires sur la langue celtique, gauloise et tudesque*, 2 vol., grand in-8, 1815. — *Dilucidatio principiorum quibus præcipuè nititur resolutio capituli ecclesiæ cathedralis Gandavensis, S. Bavonis, 22 julii* 1813, 2 vol. in-8. Ce savant estimable possède un des plus riches cabinets de médailles et d'antiquités qui existent dans les Pays-Bas. Il a été décoré, en 1816, de l'ordre du Lion Belgique.

BASTE (Pierre), né à Bordeaux, le 21 novembre 1768, servit d'abord comme simple marin en 1781, passa successivement par tous les grades, et se fit une brillante réputation au siége de Mantoue, où il commandait la flottille armée sur les lacs. En 1798, il donna de nouvelles preuves de bravoure au siége de Malte et au combat d'Aboukir, et se couvrit de gloire en 1801, à l'expédition de St-Domingue. En 1807, il passa à la grande armée, arma une flottille à Dantzig, pour seconder les opérations du siége de Pillau, et prit un convoi de quarante-deux voiles, qui portait des vivres à l'ennemi. Appelé en Espagne, au commencement de 1808, Baste, n'ayant que douze cents hommes sous ses ordres, conserva intactes vingt lieues de pays, et prit, de vive force, la ville de Jaen. En 1809, il fut nommé colonel des marins de la garde impériale; arma une flottille sur le Danube, et fut chargé de s'emparer de l'île Mulheiten. Cet ordre fut exécuté avec autant de bravoure que de célérité, et l'ennemi se vit forcé d'abandonner cette île. Baste, par ce succès, facilita à l'armée française le passage de divers bras du fleuve, et prépara la célèbre victoire de Wagram; quelque temps après la paix de Vienne, il se rendit de nouveau en Espagne, où il fut nommé gouverneur de Loria. A cette époque, ces contrées étaient désolées par des bandes de brigands; Baste parvint à les détruire, ou du moins à les disperser, et s'empara de la ville d'Almanza, où l'ennemi s'était retranché. Pour prix de tant de services signalés, Napoléon l'éleva à la dignité de comte, le 15 août 1809, et le nomma contre-amiral, en 1811. Baste n'a pas joui long-temps de sa gloire; il a été tué au combat de Brienne, en 1814, à l'âge de 46 ans. Cet homme, sorti d'une classe obscure, n'a dû qu'à ses talens militaires et à son intrépidité, les honneurs où il s'est élevé sur la fin de sa vie.

BASTIDE-GRAMONT, né vers 1768, à Dalmeyrac, maison de campagne appartenant à sa famille. Cette maison, située à deux lieues de Rodèz, département de l'Aveyron, est voisine du château de l'Esclauzade, où est né Jausion, son beau-frère, impliqué avec lui dans l'horrible affaire de l'assassinat commis à Rodèz le 19 mars 1817, sur la personne de M. Fualdès, ci-devant procureur impérial près la cour d'assises du département de l'Aveyron. Bastide, second fils d'un père riche et universellement estimé, reçut le surnom de *Gramont* d'une propriété patrimoniale. Sa fortune et la réputation de son père lui firent contracter un mariage fort avantageux avec Mlle Jausion-de-Peyralbès, dont la famille, qui jouit d'une considération très-distinguée, habite les environs de Rodèz; il n'a point eu d'enfans de cette union. Il résidait presqu'habituellement dans une propriété connue sous le nom de domaine de *Gros*, et ne venait passer quelques jours à Rodèz qu'à l'époque des foires; il demeurait alors chez Jausion, son beau-frère. Bastide n'a ni esprit naturel, ni talent, ni instruction; ses études ont été fort négligées; il est d'une taille de 5 pieds 8 pouces; ses traits sont réguliers et ne manquent pas de noblesse, mais sa physionomie est dure, et son regard faux. Il a cinq sœurs qui sont fort belles; on cite particulièrement les dames Jausion, Pons et Yence; plusieurs d'entre elles ont formé les plus honorables alliances; Bastide était le seul de sa

famille qui ne jouit d'aucune considération personnelle. Un premier jugement rendu par la cour d'assises de Rodèz, l'a déclaré coupable du meurtre de Fualdès; quelques défauts de forme, ont renvoyé ce jugement à l'examen de la cour d'assises d'Alby; mais tout donne lieu de croire que les seconds jurés ne prononceront pas d'une manière différente des premiers. La parenté qui unissait Bastide au malheureux Fualdès, dont il était le filleul, l'attachement extrême que lui portait Mme Fualdès, qui le traitait comme son fils, et ne parlait de lui que comme du parent le plus cher et de l'ami le plus dévoué de son mari, ajoutent encore un nouveau degré d'horreur au crime pour lequel Bastide vient d'être condamné. Il paraît résigné à son sort, et montre beaucoup de force de caractère. Lorsqu'on lui a donné connaissance de la déclaration unanime du jury, qui le déclarait coupable, il a témoigné beaucoup d'étonnement de cette *unanimité*. Cet étonnement a donné lieu à des conjectures de la nature la plus extraordinaire, et qui probablement auront été éclaircies lorsque cette notice verra le jour.

BASTOUL, homme d'une rare intrépidité, né dans le Languedoc, de parens pauvres, s'enrôla, au commencement de la révolution, dans le régiment de Vivarais infanterie. Il était sergent, en 1790, lorsque ce corps, en garnison à Béthune, ayant reçu l'ordre de se rendre à Verdun, s'insurgea le premier jour où il se mit en route. Quelques soldats, seulement, suivirent leurs officiers à Verdun. Bastoul fut du nombre de ceux qui retournèrent à Béthune, et qui forcèrent le commandant de cette ville à leur en ouvrir les portes. Licencié après cet acte d'indiscipline, il resta quelque temps à Béthune, et s'y trouvait encore lorsqu'on forma le 2me bataillon des volontaires du Pas-de-Calais. Il se présenta parmi ceux-ci; et comme il était un bel homme de guerre, et qu'on le savait très-instruit dans les manœuvres, on le choisit pour second chef de bataillon. Ce corps fut envoyé à Lille; Bastoul se fit remarquer, au milieu d'une garnison nombreuse, par la belle tenue et la discipline qu'il ne cessait d'entretenir dans son bataillon. C'est là qu'il apprit à lire et à écrire, âgé de trente ans; il devint ensuite général de brigade, fit des prodiges de valeur aux armées de Sambre-et-Meuse, et contribua aussi à la reprise du Quesnoy et de Landrecies. Bastoul, dans la campagne de 1797, en Allemagne, fut grièvement blessé à une jambe, qu'il ne voulut point se laisser amputer. « Je veux, dit-il, vivre ou mourir tout entier. » Il survécut peu de jours à sa blessure, et mourut regretté de toute l'armée, et sur-tout des soldats qui étaient sous ses ordres.

BATHURST (Le comte Henri), lord-évêque de Norwich, pair d'Angleterre et président du commerce et des colonies, appartient à la même famille que le célèbre Aller, lord Bathurst, connu par ses liaisons avec Pope et Addisson. Destiné, dès sa jeunesse, à l'état ecclésiastique, il passa ses premières années à l'école de Winchester où il fut élevé; il étudia ensuite à l'université d'Oxford, y obtint le degré de bachelier en droit, et fut reçu, en 1776, docteur de l'église du Christ, dont il fut ensuite nommé chanoine. L'un des parens de lord Bathurst étant devenu chancelier, les portes des dignités ecclésiastiques les plus élevées, s'ouvrirent devant lui Il fut, en 1803, nommé évêque de Norwich, et en cette qualité il prit rang dans la chambre des pairs. Il se prononça fortement, le 27 mai 1808, dans cette chambre, en faveur des catholiques irlandais. On a remarqué, comme une circonstance assez singulière, que le comte Henri Bathurst est le seul évêque dont la santé ait été portée dans les clubs des Whigs. Le 18 avril 1815, il présenta un nouveau bill relativement aux étrangers, fut l'un des promoteurs les plus ardens de la guerre contre Bonaparte, et déclara, en manifestant contre lui une haine plus violente que raisonnée: « que l'administration anglaise serait déshonorée à jamais, si, après avoir

offert à l'Europe la chute de ce conquérant comme le résultat des vastes efforts entrepris par la nation britannique, cette administration pouvait consentir à le reconnaître comme souverain. » La Russie ayant fait en Hollande un emprunt considérable, le comte Bathurst insista, le 21 mai, pour qu'une portion des fonds consolidés fût affectée au paiement de l'intérêt de 25 millions de florins hollandais, qui faisaient partie de cet emprunt; il demanda, en même temps, que l'Angleterre supportât une partie des dépenses qu'exigeaient les travaux des fortifications des frontières des Pays-Bas. Il proposa, après la bataille de Waterloo, de voter des remercimens au duc de Wellington et à l'armée. Le marquis de Landsdown, l'un des membres les plus distingués de l'opposition, ayant avancé, le 16 mars 1816, que l'état militaire britannique était trop considérable, le comte Bathurst combattit cette opinion. Il ne s'éleva pas avec moins de véhémence, le 18 mars 1817, contre la proposition de lord Holland qui, d'après une brochure intitulée : *Appel à la nation anglaise*, signée *Santini*, *huissier du cabinet de Napoléon*, et une *Lettre du général comte de Montholon*, *adressée au général Hudson Lowe*, *gouverneur de l'île de Sainte-Hélène*, demandait une enquête sur la conduite tenue à l'égard de Bonaparte, par les agens du ministère britannique dans cette île. Peut-être serait-on en droit de trouver que dans cette discussion, où il a paru oublier constamment les principes, pour ne se rappeler que l'homme, le noble lord n'a pas toujours conservé la dignité, et sur-tout l'impartialité dont ne doit jamais se départir un homme d'état. L'évêque de Norwich a épousé Miss Grace Coote, qui lui a donné plusieurs enfans : l'aîné, nommé James, est lieutenant-colonel dans le 60e régiment, et a combattu sur le continent. L'évêque de Norwich a fait imprimer un petit nombre de mandemens et de sermons.

BATZ (Le baron de), naquit dans le Béarn, d'une famille noble et ancienne; il était grand sénéchal de Nérac, lorsqu'il fut nommé député, en 1789, par la noblesse de cette sénéchaussée, aux états-généraux. Il annonça à la chambre dont il faisait partie, le refus fait par M. le comte d'Artois, sur les ordres du roi, d'accepter sa nomination comme député de la noblesse de Tartas. Il proposa, en juillet 1790, de ne reconnaître, comme dettes de l'état, que celles admises par l'assemblée nationale, et vota, en septembre suivant, contre l'émission des assignats qu'il compara aux billets de Law. Il dénonça Perrier, administrateur des eaux de Paris, comme débiteur de 20 millions envers l'état; s'occupa presqu'exclusivement, jusqu'à la fin de la session de l'assemblée, d'objets de finance, et attacha son nom aux protestations des 12 et 15 septembre contre les actes de cette assemblée, bizarrerie d'autant plus indéfinissable, qu'il avait pris, jusqu'au dernier moment, une part active à ces actes. Quelques relations financières, établies vers la fin de 1793, entre les députés Fabre-d'Eglantine, Chabot, Bazire et Delaunay, (d'Angers), accusés de malversations, et le baron de Batz, qui recevait souvent ces députés dans sa maison de campagne de Charonne, à deux lieues de Paris, firent comprendre celui-ci dans un rapport fait à la convention par Elie Lacoste, au nom du comité de sûreté générale; mais ce rapport, au lieu de présenter l'affaire telle qu'elle était en effet, la rattacha à ce qu'on appelait *la conspiration de l'étranger*. Le baron de Batz, d'abord impliqué dans cette conspiration, comme ayant proposé un million pour sauver la reine, finit par être présenté comme en étant le chef; plus de 80 personnes, aussi étrangères les unes aux autres qu'à l'accusation elle-même, y furent compromises ensuite; traduites, à diverses fois, au tribunal révolutionnaire, toutes y furent condamnées à mort; de ce nombre étaient Mme de Ste-Amaranthe et sa fille, accusées, tout ensemble, d'avoir pris part à la conspiration

prétendue du baron de Batz, et aux projets d'assassinats dirigés contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Chabot, aussi méprisable fripon qu'atroce scélérat, périt l'un des premiers, sur cette monstrueuse accusation, ainsi que Bazire, Fabre et Delaunay, confondus avec Danton, Hérault-de-Séchelles, Camille-Desmoulins, qu'on voulait déshonorer avant de les assassiner; ceux-ci furent suivis, à deux mois de distance, de leurs prétendus complices, accusés de plus d'avoir conspiré dans les prisons!...... Le baron de Batz échappa seul à toutes les recherches, et cette circonstance donna lieu aux plus étranges conjectures; comme nous ne leur connaissons pour fondemens que des bruits populaires, nous nous abstiendrons de les rapporter; nous nous bornerons à dire, d'après d'autres Biographies, que M. de Batz trouva le moyen de faire arrêter ses dénonciateurs, et de rester libre, même pendant la terreur. Arrêté à Paris, à la suite des événemens du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il fut enfermé dans la prison du Plessis, et dénoncé par Tallien comme n'ayant pas cessé, sous l'influence du ministre de la police, Cochon de l'Apparent, de diriger toutes les intrigues qui avaient pour but d'allumer la guerre civile, et de parvenir au rétablissement de la royauté. Le ministre de la police démentit formellement l'assertion de Tallien, et déclara que non-seulement il n'avait jamais employé M. de Batz, mais qu'il avait, au contraire, donné des ordres pour l'arrêter. Pendant qu'il était l'objet de ces discussions, le baron réussit à s'échapper de prison et passa immédiatement en pays étranger; il est rentré en France depuis plusieurs années. C'est un intrigant médiocre, qui cependant ne manquait pas autrefois de quelqu'activité, mais dont les talens furent toujours peu remarquables. Sa conduite actuelle paraît être celle de quelques-uns de ces lâches agens de la maison de Bourbon, qu'on voyait aussi rampans, il y a quelques années, qu'on les trouve impudens aujourd'hui, et qui, à les entendre, ont amené seuls tant d'événemens, dont les uniques causes sont à Ste-Hélène et dans le hazard. Des personnes qui sont également respectables par leur caractère et leur infortune, qui appartiennent à M. de Batz par la parenté, et qui devraient, en raison des services qu'il en a reçus, lui appartenir davantage par la reconnaissance, n'ont trouvé dans le baron de Batz qu'insensibilité et ingratitude.

BAUCHETON (François), député aux états-généraux et à la convention nationale, était avocat au bailliage d'Issoudun avant la révolution. En 1789, il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Berry aux états-généraux, où il ne se fit jamais remarquer, et retourna dans sa province après la session. M. Baucheton, élu député du département du Cher à la convention nationale, après la journée du 10 août 1792, vota, dans cette assemblée, la détention de Louis XVI, et fit partie du comité de l'examen des comptes. Admis ensuite au conseil des cinq-cents, il y resta jusqu'au mois de floréal an 5. Il a été, pendant quelques années, procureur impérial près la cour criminelle du département du Cher; il est passé ensuite à celle de Bourges, en qualité de premier avocat-général. M. Baucheton en exerçait encore les fonctions, en 1815, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe. A cette époque, son département le nomma député à la chambre des représentans, où il a peu fait parler de lui. Il avait été décoré de l'ordre de la légion d'honneur sous le gouvernement impérial.

BAUDELOQUE (Jean-Louis), célèbre chirurgien-accoucheur, né à Heilly en 1746, reçut de son père les premiers documens de son art, et vint ensuite à Paris, où, collégue et émule de Dusault, il s'appliqua à-la-fois à l'anatomie, à la chirurgie et à l'art des accouchemens. Riche de connaissances acquises dans un service de quelques années à l'hôpital de la Charité, et dans les cours de l'école pratique, où il avait

même obtenu un des premiers prix, il fut bientôt distingué par Solayrès, qui lui confia le soin de terminer un cours qu'il était forcé d'interrompre. Depuis ce temps, la réputation de Baudeloque ne fit que s'accroître, et peu de praticiens ont recueilli autant de titres d'honneur. Reçu en 1776, par le collége de chirurgie de Paris, il devint ensuite conseiller de cette compagnie, professeur d'accouchement à l'école de santé, et enfin chirurgien en chef et accoucheur de l'hospice de la maternité. Il ramena, par son exemple, les praticiens à ne considérer l'accouchement que comme un acte qui entre dans le but de la nature; rendit beaucoup plus simples les secours qu'il exige, et concourut puissamment à faire rejeter cet attirail effrayant d'instrumens dont l'art surchargeait alors la pratique. Il a été néanmoins attaqué par un célèbre accoucheur nommé Saccombe; ce dernier, est auteur d'un poëme intitulé *la Luciniade*, où il tente de démontrer que Baudeloque devait plutôt sa célébrité au hasard et à l'intrigue qu'à ses lumières et à ses talens. Il paraît même que le poëme de *la Luciniade* a été composé dans le seul dessein de prouver que l'opération césarienne, si en vogue du temps de Baudeloque, et à laquelle cet accoucheur a toujours eu recours, est la plus funeste à l'humanité qu'ait inventé l'art de la chirurgie. Il mourut à Paris, le 1er mai 1810. Il a publié : *Principes des accouchemens*, espèce de catéchisme par demandes et par réponses, in-8, 1775. Le gouvernement fit réimprimer cet ouvrage, en 1787, au nombre de six mille exemplaires; et cependant il a fallu en donner une 3me édition en 1806; — *L'Art des accouchemens*, 2 vol. in-8, 4me édition, 1807; un nombre considérable de *Mémoires*, *Dissertations*, *Rapports* sur les maladies des femmes, des enfans, etc. Il a laissé une collection de ses observations recueillies pendant 40 années.

BAUDET-LA-FARGUE, membre du conseil des cinq-cents, né au mois d'octobre 1765, était, au commencement de la révolution, clerc-commissaire de la marine. Après avoir été administrateur du département du Puy-de-Dôme, il fut élu député au conseil des cinq-cents en 1798, se montra constamment opposé au directoire, et réclama avec force, une année après, contre la résolution prise en faveur des émigrés naufragés à Calais. Le 13 prairial, il se plaignit de la tiédeur de l'esprit public, qu'il attribua à l'enchaînement de la presse, et à la faculté accordée à l'autorité exécutive, de donner des emplois aux seuls représentans qui lui avaient été dévoués; il coopéra, de tous ses efforts, à la chute des directeurs Merlin, Treillard et Réveillère-Lépeaux. Après les événemens du 18 brumaire, Baudet ne fut pas réélu au corps-législatif; mais il fut nommé juge-de-paix et membre du conseil d'arrondissement de Thiers.

BAUDIN (Nicolas), capitaine de vaisseau, né à l'île de Ré, vers le milieu du 18me siècle, fut destiné de bonne heure au service de mer, et fit ses premières campagnes sur des bâtimens de commerce. Il fut compris pendant l'année 1786, par le maréchal de Castries, dans la nouvelle organisation de la marine royale, comme sous-lieutenant de vaisseau. Il quitta la France peu de temps après, et commanda dans l'Inde un navire expédié de Livourne, sous pavillon autrichien, par François II, pour faire des recherches sur l'histoire naturelle. Il fit encore un second voyage aux Antilles pour le même objet, et retourna ensuite en France, où il offrit la collection qu'il avait formée pour l'Autriche, au gouvernement directorial, qui le nomma capitaine de vaisseau, et lui confia le soin d'aller compléter la reconnaissance des côtes de la Nouvelle-Hollande. La plus importante des découvertes faites pendant ce voyage, est celle de la côte du sud-ouest de cette grande île, depuis le détroit qui la sépare de la terre de Diémen jusqu'à l'extrémité orientale de la terre de Nuits, qui avait été reconnue par M. d'Entrecasteaux. De retour de l'île de France, deux ans après son départ d'Europe, le capitaine Baudin fut attaqué

d'une maladie occasionnée par les fatigues de sa longue navigation, et mourut le 16 septembre 1803.

BAUDIN (des Ardennes), député à la convention nationale, naquit à Sedan le 18 octobre 1748. Son père, lieutenant-général au bailliage de cette ville, l'envoya à Paris pour y faire ses études. Il y reçut une éducation distinguée, et se disposait, en 1770, à entrer dans le barreau, lorsque l'exil du parlement interrompit tout-à-coup sa carrière. Fidèle à l'attachement qu'il avait voué à quelques-uns des magistrats les plus distingués de ce corps, il aima mieux se retirer dans sa famille que de plaider devant les nouvelles cours. Il venait cependant de se décider à reprendre ses occupations accoutumées, et à suivre le barreau de Sedan, lorsque le président Gilbert-de-Voisins lui confia l'éducation de ses enfans. Après avoir consacré une partie de sa jeunesse à des travaux plus utiles que brillans, M. Baudin se maria en 1783, et sollicita la place de directeur des postes dans sa ville natale; il l'obtint, et y fixa entièrement sa résidence. Nommé maire de Sedan, en 1790, il mérita dans ses fonctions l'estime de ses concitoyens, et fut nommé, par le collége électoral du département des Ardennes, en septembre de l'année suivante, député à l'assemblée législative; on l'y attacha au comité d'instruction publique. Ses opinions, très-prononcées pour la république, le firent porter à la convention nationale, après le 10 août auquel il ne prit cependant aucune part. Au milieu des intrigues qui avaient divisé l'assemblée législative, Baudin, renfermé dans les comités, ne s'était jamais montré à la tribune; sa conduite fut la même à la convention; quoique républicain par principes, il garda toujours une extrême modération dans ses discours. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention de ce prince, son bannissement à la paix, et le sursis. Depuis cette époque jusqu'à la fin de la session conventionnelle, Baudin ne reparut plus à la tribune. Trop timide pour s'engager dans des périls certains, trop honnête pour trahir sa conscience et devenir l'instrument de la tyrannie, il garda un silence profond dans les calamités de la patrie, et attendit des temps moins malheureux. Il prit souvent la parole, au nom de la commission des onze, lorsque la discussion de la constitution de l'an 3 s'établit dans l'assemblée, et s'exprima de manière à faire regretter qu'il ne l'eût pas prise plutôt. Il insista vivement pour faire adopter les décrets organiques des 5 et 13 fructidor, qui plaçaient les deux tiers des membres de la convention dans le nouveau corps-législatif; il appuya cette opinion sur les motifs les plus sages, les plus impérieux, et qui, s'ils avaient été adoptés par l'assemblée constituante, en 1791, dans des circonstances exactement semblables, selon le désir que lui en avait manifesté Louis XVI, auraient probablement arrêté l'esprit de faction qui entraîna l'assemblée législative, et prévenu les horribles catastrophes des 10 août et 2 septembre. Baudin appela, le 12 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), tous les amis de la liberté à venir défendre les idées de 1789. Nous confessons que beaucoup d'individus, connus sous le nom de *terroristes*, répondirent à cet appel; on a amèrement accusé la convention de les avoir admis à sa défense, mais ne pouvait-elle donc pas répondre à ses accusateurs: « Depuis quand a-t-on vu les généraux, au moment de livrer bataille, s'informer de la moralité de leurs soldats? » N'eût-il donc pas été bizarre de voir la convention, aux approches de ce 13 vendémiaire qui lui a été si injustement reproché, chasser avec indignation de ses rangs ceux qui accouraient pour la défendre, et tendre une main bienveillante à ceux qui se préparaient à la détruire? Voilà cependant le véritable sujet de ces éternelles dénonciations si souvent reproduites contre elle, et si courageusement combattues par Baudin; les ennemis de la convention

auraient ri de pitié s'ils eussent vu cette assemblée céder à l'impulsion qu'ils s'efforçaient de lui donner. Baudin contribua plus efficacement que personne à l'en préserver; il disait, le 2 brumaire an 4 (24 octobre 1795), en demandant l'amnistie qui fut proclamée le surlendemain : « Quel est l'homme qui n'a point à regretter ou quelques excès d'un emportement excusable, ou quelques ménagemens qui soient dégénérés en mollesse, ou des variations équivoques, ou des momens d'indécision, ou même une inaction nuisible aux progrès de la liberté? » Les principes de Baudin ne se démentirent point dans le conseil des anciens, où la constitution de l'an 3 le fit entrer; il en fut successivement élu secrétaire et président. A la suite d'un grand nombre de discussions, où il combattit, avec un égal courage, les prétentions de l'anarchie et celles du royalisme, Baudin se prononça avec force contre le parti de clichy, et s'opposa à l'adoption de la résolution proposée par Pichegru, qui refusait au directoire le droit de faire entrer les troupes dans le rayon constitutionnel. Nommé membre de l'institut, il fit hommage au conseil d'un ouvrage posthume de Bailly, premier maire de Paris, et jeta quelques fleurs sur la tombe de cet homme illustre. Elu de nouveau président, il répondit au rapport de l'institut sur les travaux relatifs au système métrique, et prononça, à l'époque anniversaire du 14 juillet 1799, peu de jours avant la révolution qui détruisit l'autorité directoriale, un discours qui rappelait toutes les idées généreuses qu'un espace de dix années avait vu naître et s'évanouir. Il s'opposa, dans le courant du mois d'août suivant, à ce que la loi d'amnistie fût appliquée à Barère. Lorsque les directeurs Réveillère-Lépeaux, Merlin et Treillard, eurent été contraints, le 30 prairial an 7, de donner leur démission, il les accusa d'avoir causé les maux de la république; il ne s'éleva pas avec moins de force contre les réunions séditieuses des jacobins, qui menaçaient de nouveau la tranquillité publique, et n'eussent pas tardé à ramener tous les excès de l'anarchie révolutionnaire. On a dit que Baudin était mort du saisissement et de la joie que lui avaient causé la nouvelle du débarquement de Bonaparte à Fréjus, lors de son retour d'Egypte; ce fait est controuvé. Baudin était, en 1797, l'un des collaborateurs du *Journal des savans*.

BAUDIN (de Paris), se destinait, avant la révolution, à l'état ecclésiastique, devint vicaire-général de l'évêque constitutionnel Gobel, fit ensuite partie du club des jacobins, et fut l'un des premiers membres du comité des défenseurs officieux de cette assemblée. Envoyé dans la Vendée, en décembre 1793, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, il s'opposa aux mesures sanguinaires des commissaires de la convention, Hentz et Francastel qui étaient en mission dans ces contrées, et fut arrêté par leurs ordres. Après une captivité de huit mois, il retourna à Paris, en décembre 1794, et remit à la convention ses lettres de prêtrise, en disant : « qu'il ne fallait pas, à un peuple libre, plus de prêtres que de rois. » Le général Hoche, qui l'honorait de son estime, l'employa à la pacification des départemens de l'Ouest. Après le 18 fructidor, Baudin fut nommé commissaire près le bureau central de Paris, par le directoire exécutif; mais il ne conserva pas longtemps cette place, et passa à l'administration des hospices civils de cette capitale, lors de la révolution du 30 prairial an 7. Baudin perdit son emploi après le 18 brumaire, et a disparu, depuis cette époque, de la carrière politique et administrative.

BAUDIN (Alex.-Louis), de Cherbourg, a publié une traduction, en vers français, des *Bucoliques de Virgile*, 1794, in-12.

BAUDOT (Marc-Antoine), député à la convention nationale, exerçait la médecine à Charolles en 1789; il embrassa le parti de la révolution avec chaleur, fut nommé suppléant à l'assemblée législative par le département de Saône-et-Loire, et ensuite député

à la convention. Dès qu'il parut à cette assemblée, il s'y fit connaître par ses opinions révolutionnaires; demanda que MM. de Dillon, Maury, Courvoisier et Choiseul-Gouffier, fussent décrétés d'accusation; vota la mort de Louis XVI, en 1793, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Baudot, dans toutes ses fonctions administratives, se fit remarquer par des actes de rigueur. Il parcourut les départemens des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, et de la Gironde, et sévit contre les émigrés, les prêtres et les fédéralistes. De retour à Paris, il se présenta à la convention et aux jacobins, rendit compte de ses opérations, et fut envoyé à l'armée du Rhin et de la Moselle, où il donna des preuves de courage, et notamment à la bataille de Kaiserslautern, qui eut lieu le 10 frimaire an 2. Il défendit Hoche attaqué par St-Just, et montra dans cette circonstance une opposition qui n'était pas sans danger. Quelque temps après, ayant refusé de se ranger du parti des thermidoriens, il fut compris dans le nombre des députés montagnards, décrétés d'arrestation à la suite des événemens du 1er prairial an 3, et fut conduit au château de Ham. Peu de jours après les Strasbourgeois l'accusèrent de *terrorisme*, et demandèrent sa mise en accusation. L'amnistie du 3 brumaire an 4 le rendit à la liberté; mais il n'exerça plus aucune fonction publique. Baudot s'était de nouveau livré à l'exercice de la médecine, lorsque, par l'ordonnance royale rendue à la suite de la loi d'amnistie, il fut obligé de sortir de France, au mois de février 1816.

BAUDOUIN (François-Jean), né à Paris en 1759, exerçait la profession d'imprimeur dans cette capitale, au commencement de la révolution; il fut nommé, à cette époque, député-suppléant du tiers-état aux états-généraux, et bientôt après, imprimeur de l'assemblée nationale. Inculpé, en octobre 1792, à l'occasion des papiers trouvés dans l'armoire de fer, après les événemens du 10 août, il se présenta à la convention, et déclara n'avoir jamais rien reçu des *scélérats* qui disposaient de la liste civile. Cette affaire semblait oubliée; mais dans la suite, Tallien reproduisit cette accusation, et provoqua l'examen de sa conduite. Thuriot l'accusa aussi d'être partisan de Roland et des feuillans, et fit passer à l'ordre du jour, pour délibérer s'il avait mérité la confiance de la convention. Baudouin qui voyait, de jour en jour, le triomphe de la montagne plus assuré, se rendit assiduement aux jacobins, et fit don de sa médaille d'électeur de 1791, comme portant *l'effigie d'un tyran.* Toutes ces preuves de républicanisme ne l'empêchèrent pas d'être arrêté en 1794; rendu à la liberté, il a été successivement, et sans interruption, imprimeur de l'institut, de la convention et des corps-législatifs qui se sont succédés, jusqu'en 1803. Baudouin, poursuivi par ses créanciers, à la suite d'une faillite considérable, se réfugia à Saint-Pétersbourg; retourna ensuite à Paris, passa bientôt en Hollande, et y fut employé jusqu'au moment où les troupes françaises évacuèrent cette contrée. Il occupe maintenant un emploi à la division littéraire du ministère de la police.

BAUDOUIN, aîné, ancien négociant, a publié : *Estelle* ou *la Coupable innocente*, comédie en trois actes et en vers, 1801, in-8. — *Lettre au tribunat, sur l'article de la constitution concernant les faillites et les banqueroutes*, 1801, in-8. Ce négociant a encore publié plusieurs tragédies qui n'ont pas été représentées... On assure que c'est un bonheur pour l'auteur et pour le public.

BAUDRAIS (Jean-Baptiste), ami zélé de la démocratie, en propagea les principes et les défendit avec chaleur, fut nommé successivement électeur de Paris, officier municipal, et enfin membre du conseil-général de la commune. En 1793, il y fut chargé du département de la police; mais moins sévère ou plus passionné peut-être que ses collègues, il fut censuré au procès-verbal comme cédant trop facilement aux instances des jolies solliciteuses, et fut regardé

comme suspect. Incarcéré pendant quelques mois, il recouvra enfin la liberté après le 9 thermidor, et ne se montra plus que dans les intrigues subalternes du parti démagogique. Compris dans un arrêt de déportation, par suite de l'explosion de la machine infernale, dirigée contre Napoléon, Baudrais, mourut dans l'exil, après de grandes souffrances et de longues persécutions.

BAUDRAIS (Jean), né à Tours, en 1749, fut administrateur de police, en 1793. Outre quelques opuscules de circonstance, on a de lui des *Essais historiques sur l'origine et les progrès de l'art dramatique en France*, 1791, 3 vol. in-18. Il a publié, en société avec Leprince aîné, la *Petite bibliothèque des théâtres*, avec des notices sur les auteurs, Paris, 1783, et années suivantes, 100 vol. petit in-12.

BAUDRILLARD (J.-J.), employé à l'administration générale des eaux et forêts, a publié divers ouvrages sur cette partie, parmi lesquels on distingue le *Nouveau Manuel forestier*, traduit sur la 4e édition de l'ouvrage allemand de M. Burgsdorf, 1808, 2 vol. in-8.

BAUDRON (Antoine-Laurent), né à Amiens en 1743, conduit depuis cinquante ans le triste orchestre du Théâtre Français, sans que jamais le sommeil l'ait surpris dans cette assoupissante fonction. Elève de Gaviniez, ce musicien estimable a rendu de grands services à la scène. Il a refait la musique et les divertissemens d'une foule de petites pièces que l'on donnait encore dans un temps où la gaîté était comptée pour quelque chose. Il composa, en 1775, la musique du *Barbier de Séville*; et l'on entend toujours avec plaisir le morceau qui peint un orage. Il a fait aussi celle du *Mariage de Figaro* et des *chœurs d'Athalie*. A la demande de La Rive, il entreprit d'adapter une nouvelle composition musicale au *Pygmalion* de Rousseau; et c'est celle que l'on exécute maintenant au Théâtre-Francais.

BAUDRY-D'ASSON (Gabriel), chef vendéen, né de parens nobles, près de La Châtaigneraye, s'était retiré du service, avant la révolution, et vivait dans sa terre de Brachain, lorsqu'il fut nommé, en 1789, commandant de la garde nationale. A l'époque du premier mouvement insurrectionnel, les paysans le choisirent pour leur chef, parce qu'il s'était déclaré l'ennemi de toutes les innovations révolutionnaires. Baudry, à la tête de cette troupe, marcha sur Châtillon dont il s'empara, et attaqua ensuite Mortagne; mais les gardes nationales des villes voisines l'ayant investi de toutes parts, il vit périr ses meilleurs soldats dans un combat sanglant; le reste fut dispersé; lui-même, forcé de fuir, erra long-temps avec son fils, et fut assez heureux pour trouver un souterrain où il resta caché pendant six mois. La Vendée s'étant de nouveau soulevée en mars 1793, Baudry reparut à la tête des habitans de son canton, commanda une division de l'armée du centre, et fit preuve de beaucoup de bravoure à la bataille de Luçon et à celle de St-Vincent. Il fut tué, à ce qu'on croit, au dernier combat de Luçon, et son fils à celui du Mans.

BAUDUS, ancien magistrat, procureur-général-syndic du département du Lot, sous-gouverneur des enfans du roi Joachim de Naples, dignitaire de l'ordre des deux Siciles, né à Cahors en 1763, d'une famille de magistrature. Il était avocat du roi au présidial de cette ville, lorsqu'en 1789, les ordonnances sur l'établissement des cours plénières furent adressées aux tribunaux pour y être enregistrées. M. Baudus s'éleva fortement contre cette institution et embrassa avec chaleur la cause des parlemens qui, à cette époque, était considérée comme la cause nationale; aussi, quoique jeune encore, réunissait-il les suffrages des électeurs pour l'emploi de procureur-général-syndic de son département, lors de l'établissement des nouvelles autorités administratives créées par l'assemblée constituante. Il se montra sage et modéré dans cette place; mais ayant provoqué, en 1791, des mesures de rigueur qui tendaient à maintenir la féodalité, que l'opinion secondée par

les mouvemens populaires menaçait de toutes parts de renverser, notamment dans le département du Lot, M. de Baudus perdit sa popularité; il eut même quelques motifs de craindre pour sa sûreté personnelle, et se décida à quitter la France. Il se rendit à Hambourg où il a résidé jusqu'à sa rentrée après le 18 brumaire (9 novembre 1799). Pendant son émigration, il a été l'un des principaux rédacteurs d'une feuille périodique très-estimée, et connue sous le titre de *Spectateur du Nord*. Quelques articles de ce journal, dans lesquels Bonaparte était assez maltraité, ont été longtemps un obstacle à ce que Baudus obtint les faveurs du gouvernement français. Enfin le prince de Bénévent, alors ministre des relations extérieures, fut autorisé à l'attacher aux archives de ce département, avec un traitement de 12,000 fr. Lorsque le prince Murat, dont il était le compatriote, fut devenu grand-duc de Berg, ce prince le chargea de l'éducation de son fils Achille, avec le consentement de Napoléon, qu'il n'obtint pas sans peine. Il suivit son élève à Naples, en qualité de sous-gouverneur des princes et avec la promesse qu'on ne nommerait pas à l'emploi de gouverneur. Baudus, tout entier à ses fonctions, n'eut aucune part, du moins extérieure, aux affaires publiques de ce royaume, quoiqu'il jouit de la faveur et de l'estime du souverain. Il rentra en France dans les premiers mois de 1814, en exécution d'un décret impérial qui rappelait tous les Français employés en pays étranger : on lui fit d'inutiles instances pour le retenir à Naples. Il redoutait par-dessus tout de se retrouver exclus de sa patrie; il a tout sacrifié à cette crainte.

BAUMÉ (Antoine), célèbre pharmacien, membre honoraire de la société de médecine et associé de l'institut, né à Senlis, le 26 février 1728, d'un aubergiste qui le plaça comme élève chez le célèbre Geoffroy. N'ayant pas fait d'études, il éprouva d'abord de grandes difficultés dans la carrière des sciences qu'il embrassa par goût et avec une ardeur peu commune. Il se présenta, en 1752, au collége de pharmacie où sa réception présagea la réputation qu'il allait acquérir. Ayant obtenu, peu de temps après, la chaire de chimie, à ce collége, il y développa l'excellente méthode qui caractérise ses ouvrages. Il a rédigé des Mémoires très-intéressans sur presque toutes les parties de son art, et a publié des recherches qui lui ouvrirent les portes de l'académie des sciences. Il prouva également que les procédés des manufactures lui étaient familiers, et il affranchit son pays des tributs qu'il payait à l'Egypte et aux Indes. La révolution vint lui enlever tout le fruit de ses travaux et le plonger dans l'indigence. Il rentra alors dans la carrière du commerce; fut associé à l'institut en 1796, et mourut le 15 octobre 1804. Voici ses principaux ouvrages : *Manuel de chimie*, Paris, 1766, in-12. —*Elémens de pharmacie théorique et pratique*, 1 vol. in-8; la 8ᵉ édition a paru en l'an 5 (1797), 2 vol. in-8, avec un appendice. — *Chimie expérimentale et raisonnée*, 3 vol. in-8, Paris, 1773. Baumé, malgré ses lumières, n'avait pas adopté la nouvelle nomenclature chimique.

BAUMES (J.-B.-Th.), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et l'un des rédacteurs du *Journal de Médecine* de cette ville, a publié divers ouvrages estimés, dont voici les principaux : *De l'usage du quinquina dans les fièvres rémittentes*, 1785, in-8. — *Des convulsions des enfans, leurs causes et leur traitement*, 1789, in-8, et nouvelle édition augmentée, 1805, in-8. — *De la phthisie pulmonaire*, 1798, 2 vol. in-8, 2ᵉ édition, 1805. —*Essai d'un système chimique de la science de l'homme*, 1795, in-8. Il est en outre auteur de Mémoires couronnés par la faculté de médecine et la société royale de médecine de Paris, ainsi que d'une brochure intitulée : *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'enseignement des sciences et arts appelés libéraux, en général, et de la médecine en particulier*, 1814, in-8, tiré à 100 exemplaires. Il a pu-

blié un *Examen des Réflexions de M. Bergasse sur l'acte constitutionnel du sénat*, 1814. On lit dans les rapports de l'institut de France, que le docteur Baumes s'est fait remarquer par son système sur la manière d'envisager les maladies d'après le genre d'altération dans la composition des organes, qu'il supposait produire chacune d'elles, et d'où il lui semblait facile de conclure les moyens propres à les guérir. Toutefois, la connaissance de la chimie des corps organisés est encore trop peu avancée pour qu'on puisse espérer une application générale de ce principe. Ce savant professeur est mort à Montpellier en 1815.

BAUMETZ (Briois de), était premier président du conseil provincial d'Artois à l'époque de la révolution; il fut nommé, en 1789, député de la noblesse, aux états-généraux; se montra, dans l'assemblée constituante, l'un des membres les plus prononcés contre les prétentions exagérées du clergé, et fut élu président de cette assemblée au mois de mai 1790. Quelque temps après, il accusa tous les ministres, à l'exception de M. de Montmorin, d'être ennemis de la révolution, et demanda, qu'on accordât au corps-législatif le droit de dénoncer le ministère. M. de Baumetz, après l'arrestation du roi, fit partie du comité des réviseurs, et prit part à toutes les opérations de ce comité; il fut ensuite nommé membre du département de Paris, avec MM. Anson, Demeunier, Talleyrand, etc., et signa la pétition adressée à Louis XVI, pour réclamer en faveur des prêtres non assermentés, le traitement qu'on semblait vouloir leur refuser, et auquel la loi leur permettait de prétendre. Il émigra au bout de quelques années, avec la plupart des constitutionnels attachés au système de 1791, retourna en France après le 18 brumaire an 8, et mourut à Paris dans l'obscurité. M. de Baumetz, avait de grands talens, une ambition plus grande encore, et l'on assurait dans le temps, qu'il n'eût pas embrassé avec tant de chaleur le parti de la révolution, s'il n'avait cru, par ce moyen, pouvoir se venger de M. de Calonne, son compatriote, qui l'avait constamment éloigné du ministère.

BAUMGARTEN (Jean-Christian-Gottlob), né en 1765, à Luckau, dans la basse Lusace, fit ses études à Leipzig, et après y avoir pris ses degrés, comme docteur en philosophie et en médecine, il s'établit, en 1795, à Schœssburg, près de Hermanstadt en Transylvanie. On a de lui: une *Flora Leipsiensis*, in-8, 1790, et plusieurs autres ouvrages de botanique.

BAUR (Samuel), savant et laborieux écrivain, né à Ulm le 31 janvier 1768, fut fait pasteur luthérien à Burtenbach en Souabe en 1794, à Gottingen, près d'Ulm, en 1799, et inspecteur des écoles du même lieu en 1807. Il a traduit, du français en allemand, les *Observations sur le sérail du grand-seigneur*, tirées du 6e voyage de Tavernier, Memmingen, 1789, in-8.—Les *Caractères* de la Bruyère, Leipzig, 1790, in-8.—Les *Lettres* de Val. Jamerai Duval, Nuremberg, 1792, in-8.—*Gonsalve*, de Florian, Berlin, 1793, in-8.—Les deux derniers volumes du *Dictionnaire historique* de Ladvocat, Ulm, 1794 et 1795, in-8. (Les deux premiers l'avaient été par J.-H. Hald). Ayant reconnu combien ce dernier ouvrage était encore imparfait et incomplet, il résolut d'en faire un aussi portatif et qui laissât moins à désirer: les quatre premiers volumes publiés de 1807 à 1809, Ulm, in-8, sous le titre de *Nouveau Dictionnaire historique, biographique et littéraire portatif* (en allemand), ne vont que jusqu'à la lettre S; mais au moyen des abréviations, ils renferment non-seulement les articles les plus importans du dictionnaire de Ladvocat, mais de plus un grand nombre d'articles, sur-tout modernes, qui manquaient dans les recueils de ce genre. Parmi les autres ouvrages de Samuel Baur, tous écrits en allemand, nous indiquerons les suivans: *Notices historiques des plus grands personnages de nos jours*, 2 vol. in-8, Leipzig, 1798.—*Tableaux intéressans des personnages les plus remarquables du* 18me *siècle*, 6 *vol. in*-8, *ibid*, 1803-1807.—

Galerie de tableaux historiques du 18me *siècle, pour chaque jour de l'année*, 4 parties in-8, Hof, 1804.—*Galerie des plus célèbres personnages du* 18me *siècle*, 1re *partie* (comprenant les poètes allemands), Leipzig, 1805, in-8, ouvrage continué sous un titre un peu différent. — *Dictionnaire manuel, historique, biographique et littéraire des principaux personnages morts dans les premières années du* 19me *siècle*, tome 1er, A—L, Ulm, 1816, in-8, avec le portrait de l'auteur. Ce volume forme aussi le tome VI de son *Dictionnaire historique*, et le tome X de la traduction de celui de Ladvocat.

BAUSSET (Louis-François de), évêque d'Alais, né à Pondichéri, le 14 décembre 1748, fut en 1786, député des états de Languedoc. C'est à cette occasion qu'il adressa à Mme Elisabeth de France, une harangue qui a été insérée dans le *Conservateur* de l'année 1787, tome 2, page 273. En 1791, M. de Bausset se prononça fortement contre la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, et fut en butte, comme beaucoup d'autres pasteurs de l'église, aux persécutions dirigées contre eux pendant la révolution française; échappé à la mort, il reparut après le concordat de 1802, et obtint en 1806, un canonicat dans l'église du chapitre impérial de St-Denis (*voy.* Béthizi). Quelque temps après, il fut nommé conseiller titulaire de l'université; mais le mauvais état de sa santé ne lui permettant pas d'exercer les fonctions dont il était chargé, il se retira à la campagne, où, depuis cette époque, il a presque toujours vécu. M. l'évêque d'Alais se décida néanmoins, en 1808, à rédiger, d'après les manuscrits que l'abbé Emery lui avait confiés, l'*Histoire de Fénélon*, à laquelle il travailla pendant deux années. Cet ouvrage eut un grand succès et fait honneur à ses talens littéraires, et à la sagesse de son esprit. Le jury de l'institut s'exprime ainsi en rendant compte de cette production: « L'ouvrage est écrit par-tout avec le ton de noblesse et de dignité qui convient à l'histoire. On y désirerait seulement un peu plus de cette onction douce et pénétrante qui convient à l'histoire de Fénélon; le style en est, en général, correct et élégant, quoiqu'on puisse y remarquer quelque tache; la narration manque quelquefois de rapidité, mais jamais de clarté et rarement d'intérêt; attachante par le ton de sincérité qui y règne, elle est semée de réflexions toujours justes et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits. » M. de Bausset consacra le bénéfice de son ouvrage au soulagement des pauvres. Après la restauration des Bourbons, le roi le choisit pour être chef de l'instruction publique en France, sous le titre de président du conseil royal. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, il voulut rétablir la grande-maîtrise, et nomma de nouveau M. de Bausset conseiller titulaire, mais ce prélat refusa d'en remplir les fonctions et eut le courage, alors peu commun, d'envoyer sa démission. Au mois d'août 1815, Louis XVIII le nomma pair de France et lui fit reprendre la présidence du conseil royal de l'université. On a de M. de Bausset : *Notice historique de son éminence M. le cardinal de Boisgelin*, 1804.—*Histoire de Fénélon*, 1808, 3 vol. in-8, seconde édition revue, corrigée et augmentée, 1809, traduite en anglais par William Mudford. Londres 1810.—*Histoire de Bossuet*, 1814, 4 vol. in-8.—*Exposé des principes sur le serment de liberté et d'égalité, et sur la déclaration exigée des ministres du culte par la loi du 7 vendémiaire, an* 4. Il n'est pourtant pas bien évident que cet ouvrage soit de lui, quoiqu'il lui soit attribué par M. Barbier. M. de Bausset fut nommé membre de l'académie française dans le mois d'avril 1816.

BAUSSET (François baron de) neveu de l'évêque d'Alais, fut chambellan de Napoléon et l'un des préfets de son palais. Madame de la Reynière, sa tante, chez laquelle venait habituellement madame Bonaparte, fut la cause de sa fortune. Destiné, avant la révo-

lution, à l'état ecclésiastique, il avait été, pendant les troubles civils, attaché à une administration des vivres, et sauvé par l'obscurité à laquelle il s'était prudemment voué. Ce fut vers cette époque que son frère Alexandre, plein d'esprit, de grace et de talens, partit pour les Indes. Il est mort à Pondichéri, laissant à ses amis les plus justes regrets de sa perte. François obtint bientôt la confiance du premier consul, qui le conduisait avec lui dans la plupart de ses voyages, et le créa baron, lorsqu'il eût substitué les formes impériales aux institutions consulaires. La charge de préfet du palais imposait au baron de Bausset l'obligation d'assister journellement au déjeûner de l'empereur. C'était habituellement à cette heure qu'arrivait, de la secrétairerie-d'état, la traduction des journaux anglais; ces journaux, dont l'ordre de Napoléon ne permettait pas de rien retrancher, étaient remis à lui-même, et fort souvent il en ordonnait la lecture pendant son déjeûner auquel n'assistait que le service. Le baron de Bausset était toujours chargé de cette lecture, et cette partie de son office n'était pas la moins embarrassante. Il lui arrivait souvent de tomber sur des passages tellement offensans pour le monarque, qu'il essayait de les passer ou de les dénaturer en liant, avec le moins de maladresse possible, la phrase antécédente à celle qui la suivait. Napoléon, qui l'accompagnait des yeux et ne perdait pas un mot de la lecture, jouissait de son embarras, et contraignait souvent son préfet à rétablir le texte dans toute sa *crudité*. On peut juger de ce qu'étaient, dans de certains momens, les angoisses du pauvre courtisan; les feuilles étaient quelquefois remplies d'injures si violentes, qu'il cessait absolument la lecture et remettait le papier entre les mains de l'empereur qui, après y avoir jeté les yeux, le lui rendait en riant, et lui disait: « Bon! n'est-ce que cela? continuez. » A quelques lignes de là, renaissaient les mêmes difficultés. On concevra que ces lectures étaient devenues un véritable supplice pour le baron de Bausset, lorsqu'on saura qu'il arrivait quelquefois que l'empereur, plus mal disposé qu'à l'ordinaire, fronçait le sourcil, devenait sombre, ne disait mot, et sortait subitement de table. Cette diversité d'humeur, assez commune à ce prince, devenait alors un vrai tourment pour le courtisan qui craignait toujours d'avoir déplu, lors même qu'il n'avait fait qu'obéir. Le baron de Bausset, qui n'avait aucune fortune personnelle, obtint, en 1810, de Napoléon, plusieurs actions sur le canal de Languedoc, et sur le *Journal de l'Empire*. Fidèle à la reconnaissance, M. de Bausset vit, avec une peine extrême, l'éloignement de Joséphine à laquelle il devait tout; mais Napoléon ne cessa pas de lui témoigner la même confiance, et en peu de temps, il parvint à obtenir celle de l'impératrice Marie-Louise, qui, depuis, l'a constamment traité avec une bienveillance distinguée. Le baron de Bausset épousa, vers cette époque, Mlle Lawless, irlandaise, jouissant d'une fortune considérable, que tenait sa mère de la concession qui lui avait été faite, par le gouvernement impérial, de l'étang de Marseillette, dans les environs de Carcassonne. En avril 1814, le baron de Bausset, accompagna l'impératrice à Blois, et suivit ensuite cette princesse à Vienne, en qualité de grand-maître de sa maison. La politique de la maison d'Autriche ayant prescrit aux Français, demeurés auprès de Marie-Louise, de s'éloigner de cette princesse, devenue si chère à tous ceux qui étaient attachés à son service, le baron de Bausset rentra en France, habita quelque temps ses propriétés de Languedoc, et partit en 1816 pour se rendre à Parme, auprès de l'impératrice, lorsque cette princesse eut reçu ce duché en souveraineté.

BAUWENS (Liévin), fabricant à Gand, a mérité la reconnaissance de ses compatriotes par les conquêtes qu'il a faites à leur profit sur l'industrie étrangère. C'est à lui qu'on doit l'introduction, dans la Belgique, des machines à filer le coton, dites *Mull-Jenny*; et l'assortiment de ces mécaniques, qu'il présenta, en 1801, au

concours ouvert par le ministre de l'intérieur, lui fit adjuger le prix établi pour cet objet. Il fit trente-huit voyages en Angleterre afin d'y étudier les procédés de l'industrie britannique, et engagea pour la Belgique un grand nombre d'habiles ouvriers qu'il enleva aux manufactures de Manchester. Cette manœuvre ayant été découverte, le célèbre Erskine l'accusa devant les tribunaux, et requit contre lui l'application de la peine capitale que les lois statuent contre l'embauchage. M. Bauwens, doué d'une extrême activité, établit, dans la maison de détention de Gand, des ateliers qui excitèrent pendant long-temps l'admiration des étrangers. Il avait aussi formé, dans la commune de Tronchiennes, peu distante de Gand, un vaste établissement du même genre; mais diverses circonstances s'opposèrent à l'accroissement de sa prospérité, et les événemens de 1814, en rouvrant aux productions des fabriques anglaises les ports que leur avait fermés, du moins en partie, le système continental, portèrent le dernier coup aux établissemens dont il s'agit; il est à désirer qu'une nouvelle législation des douanes vienne raviver ces intéressantes créations de l'industrie nationale.

BAWR (Mme la comtesse DE), ci-devant Mme de St-Simon, a publié, dans la *Gazette de France*, des articles forts piquants. Douée de beaucoup d'esprit et d'un goût décidé pour l'art dramatique, elle a donné au Théâtre-Français, l'*Oncle rival*, comédie en un acte et en prose, 1811, in-8. Mme de Bawr a publié en outre les ouvrages suivans: *La Suite d'un bal masqué*, comédie, 1813, in-8. — *Le double stratagème*, 1813, in-8. — *La Méprise*, comédie, novembre, 1815. De tous les ouvrages de Mme de Bawr, *la Suite d'un bal masqué* est celui qui a le mieux réussi. Son dernier ouvrage, *la Méprise*, n'a obtenu qu'un succès contesté à la première représentation. Le fonds en est fort léger; mais les détails en sont pleins d'agrément, et se ressentent de la touche délicate de l'auteur, qui a prouvé que les femmes peuvent réussir dans la comédie, quand elles ont le bon esprit d'approprier le choix de leur sujet au genre de talent qui distingue leur sexe. Mme de Bawr a obtenu une pension de Louis XVIII, en mars 1816.

BAYANNE (ALPHONSE-HUBERT DE LATTIER, cardinal DE), né à Valence, département de la Drôme, le 30 octobre 1739, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique; il se retira en Italie pendant les troubles de la révolution, y exerça long-temps les fonctions d'auditeur de rote, et fut élevé à la pourpre le 25 février 1801. Il contribua puissamment à applanir les difficultés qui s'opposèrent long-temps à la conclusion du concordat signé, le 15 juillet 1801, entre le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII. Le cardinal de Bayanne, à qui sa sœur, la marquise de Lattier et la comtesse de Rochefort, sa nièce, étaient venues rendre une visite à Rome, abandonna bientôt cette résidence, repartit avec elles pour la France, et vint se fixer à Paris dans les premières années du règne de Napoléon. Nommé sénateur, le 5 avril 1813, il prêta serment, en cette qualité, le 11 du même mois; mais les événemens de la guerre que Bonaparte avait amenée jusqu'au sein de la France, ayant changé la forme du gouvernement de ce pays, et replacé la maison de Bourbon sur le trône, le cardinal de Bayanne se réunit au sénat, vota la déchéance de Bonaparte et de sa famille, l'établissement d'un gouvernement provisoire, et fut créé, par le roi, pair de France, le 4 juin 1814. Le retour de Bonaparte, le 20 mars 1815, déconcerta un peu le rusé cardinal, qui n'avait pas fait entrer, dans ses prévoyans calculs, la possibilité de cet événement. Il se présenta néanmoins aux Tuileries, et ne fut pas trop mal reçu; Bonaparte, qui avait aussi ses malices, lui donna l'ordre d'assister M. de Barral, archevêque de Tours, qui officia, le 1er juin 1815, à la cérémonie du Champ-de-Mai; mais il ne le comprit pas, le jour

suivant, dans la composition de la chambre des pairs impériaux ; c'est à cette circonstance que le cardinal est redevable de siéger dans la chambre actuelle. On doit dire, à l'honneur du cardinal de Bayanne, qu'il n'a pas moins consulté sa conscience que son devoir, en se récusant, comme pair ecclésiastique, dans le procès intenté, en novembre 1815, au malheureux maréchal, prince de la Moskowa (Ney). Personne n'a plus profondément réfléchi que M. le cardinal de Bayanne, sur la politique des petits états d'Italie, à l'époque du moyen âge : on sait qu'aux instructions diplomatiques de ce temps, les ministres d'alors, aussi atroces que timides, manquaient rarement d'ajouter une petite boîte de poison, dont l'emploi était confié au discernement du plénipotentiaire. Chacun parlait diversement, devant le cardinal, de cette abominable politique, lorsque S. Em. s'écria tout-à-coup : « J'en conviens, messieurs ; cela est affreux, épouvantable, impie ; cela crie vengeance devant Dieu et devant les hommes; mais il n'en est pas moins vrai que cela tranchait une foule de petites difficultés. » On nous accordera qu'il n'y avait qu'un abbé *dauphinois*, enté sur un cardinal *italien*, qui fût capable d'une réflexion de ce genre !

BAYARD DE PLAINVILLE, était, avant la révolution, membre du conseil supérieur du Cap à St-Domingue, et l'un des plus riches propriétaires de cette colonie. M. François de Neufchâteau lui dédia alors ses *Etudes du magistrat*. Nommé, en mars 1797, député au conseil des cinq-cents par le département de l'Oise, M. Bayard se rangea du parti clichien, opposé au directoire, et fut compris dans le décret de déportation du 18 fructidor suivant (4 septembre), aux effets duquel il eut le bonheur de se soustraire. Après la révolution du 18 brumaire, M. Bayard fut rendu à ses droits de cité, par un arrêté des consuls du 29 pluviôse an 8 (17 février 1800). Il fut nommé membre de la chambre des députés, par l'arrondissement de Clermont, au mois d'août 1815. M. Bayard de Plainville est un des hommes les plus justement estimés du département de l'Oise. Il a été sans interruption membre du conseil général.

BAYARD (FERDINAND-MARIE), ancien capitaine d'artillerie, né à Moulins-la-Marche (Orne), le 28 février 1763, a publié : *Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis pendant l'été de* 1791, Paris, 1797, in-8.; 1798, in-8.—*Grammaire anglaise par J. Priestley, traduite*, 1799, in-8. — *Voyage de Terracine à Naples*, 1802, in-8. — *Tableau analytique de la diplomatie française depuis la minorité de Louis XIII jusqu'à la paix d'Amiens*, 1804, in-8; tome second, 1806, in-8.

BAYLE (PIERRE), député à la convention nationale, adopta, dès les premiers jours de la révolution, les principes démocratiques qui dirigèrent plus tard toute sa conduite. Nommé en 1790, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, il fut en 1792, mandé avec ses collègues, à la barre de l'assemblée législative, pour y rendre compte de la conduite qu'avait tenue l'administration pendant les troubles qui avaient éclaté à Marseille ; il y avait tant d'obscurité dans les causes de ces événemens, le parti qui les avait suscité, devenait tellement puissant de jour en jour, et les impuissans amis de la constitution de 1791 étaient menacées à Paris même, de dangers tellement imminens, que l'assemblée se contenta des éclaircissemens les plus vagues, les plus superficiels, et renvoya à leurs fonctions, les administrateurs dénoncés. La révolution du 10 août 1792, acheva leur justification et assura leur triomphe. Pierre Bayle, élu en septembre de la même année, député à la convention, prit sa place sur la montagne, y développa toute la violence de ses opinions politiques ; s'étonna lors du procès de Louis XVI, qu'il se trouvât des hommes qui contestassent à la convention le droit de le juger ; demanda que ce jugement fut terminé en 8 jours, vota contre l'appel au peuple, pour la mort, contre le sursis, et se

déclara en faveur de l'insurrection du 31 mai. Chargé en août 1793, de se rendre dans les départemens méridionaux, pour y faire exécuter les levées en masse, décrétées par la convention, Pierre Bayle, se trouvait dans Toulon, lorsque cette place fut livrée aux Anglais; il fut jeté dans les prisons, et répondit à ceux qui voulaient le contraindre à crier, vive Louis XVII! et le menaçaient de la mort, s'il refusait d'obéir: «Je n'ai pas voté la mort du tyran, pour voir régner son fils.» Il est impossible de ne pas reconnaître dans cette réponse, une admirable force de caractère. Ce dévouement républicain porté jusqu'au plus extrême fanatisme, s'il peut être considéré dans l'opinion des sages, comme un travers de l'esprit, donne, à un degré éminent, la preuve d'une ame forte, ne peut qu'illustrer la mémoire de celui qui en a été capable, et que l'on est forcé de plaindre. Les efforts de la convention pour le sauver, furent inutiles; ce fut en vain qu'elle décréta que les Anglais détenus, étaient responsables des traitemens qui lui seraient faits. Lorsque les troupes de la république rentrèrent dans Toulon, Pierre Bayle fut trouvé étranglé dans sa prison. On a toujours ignoré si le désespoir l'avait porté à se donner la mort, ce qui n'aurait eu rien d'invraisemblable, de la part d'un homme de ce caractère, ou si, dans l'excès de fureur où les réduisait la nécessité d'abandonner leur pays, les royalistes n'avaient pas voulu exercer une vengeance cruelle, sur l'un des hommes qu'ils considéraient comme le principal auteur de leurs infortunes. Toutefois, on a cru généralement qu'il n'avait pas voulu survivre au triomphe du royalisme et de l'étranger. La convention elle-même, soit conviction, soit politique, parut partager cette dernière opinion, et Granet, son collégue, demanda pour Pierre Bayle, les honneurs du Panthéon.

BAYLE (Moyse), député à la convention nationale, et de la même famille que le précédent, ne se montra pas moins ardent que lui pour la cause de la révolution. Il fut nommé, en 1790, administrateur municipal de Marseille. Le parti qui venait de renverser le trône, le députa à la convention, après le 10 août 1792. Il ne se fit point remarquer pendant les premiers mois de la session, dans les diverses discussions qui occupaient alors l'assemblée. Il vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort et pour l'exécution dans les vingt-quatre heures. Il se prononça fortement, au 31 mai, contre la majorité conventionnelle qui voulait le rétablissement de l'ordre et la punition des assassins de septembre. Il fut envoyé, peu après, dans les départemens de la Drôme et des Bouches-du-Rhône; mais le comité central des sections de Marseille, qui venaient de se déclarer en faveur du parti que l'on proscrivait à Paris, enjoignit formellement à Bayle et à Boisset, son collégue de mission, de sortir, dans vingt-quatre heures de la ville et du territoire du département. A peine ces commissaires eurent-ils quitté Marseille, qu'ils prirent un arrêté qui cassait le comité central, et dénoncèrent à la convention les sections et le tribunal populaire. Au moment où cette dénonciation parvint à Paris, Barbaroux accusa Bayle et Boisset, d'avoir prêché à Marseille le meurtre et le brigandage, et demanda la suspension provisoire de leur arrêté. Cette proposition fut adoptée; mais la convention ayant ensuite cassé, par un décret, le tribunal populaire de Marseille, Bayle dénonça ce tribunal comme ayant continué ses fonctions, au mépris du décret qui ordonnait sa suppression. Rentré dans le sein de l'assemblée, Moyse Bayle y annonça le supplice du capitaine Bastero, et convertit en motion, la pétition des sections de Paris, pour la formation d'une armée révolutionnaire. Elu président, le 1er brumaire an 2 (22 octobre 1793), il entra bientôt dans cet affreux comité de sûreté générale, si connu par ses proscriptions, dont nous avons déjà parlé, et dont nous n'aurons encore que trop d'occasions d'entretenir nos lecteurs. L'armée révolutionnaire ayant

été organisée, Moyse Bayle répondit, en qualité de président, à la députation qu'elle envoya à la convention, et demanda qu'une mention honorable fut faite, de la proposition des jacobins, tendante à maintenir les lois révolutionnaires. Lorsque huit mois après, le 9 thermidor, les complices de Robespierre, membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale furent mis en état de prévention, devant la convention nationale, Moyse Bayle crut devoir déclarer, dans la séance du 3 germinal an 3 (23 mars 1795), qu'il ne séparerait pas sa cause de la leur. Décrété d'accusation, à la suite de l'insurrection qui éclata huit jours après qu'il eut fait cette déclaration (12 germinal, 1er avril), on l'en considéra comme complice, et il lui fut enjoint par le décret d'arrestation, porté contre lui, de se constituer prisonnier, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'encourir la déportation, par le seul fait de la désobéissance. L'expérience avait déjà appris que les proscriptions, comme les faveurs révolutionnaires, ne sont pas de longue durée; Bayle échappa, par la fuite, aux mesures prises contre lui, et l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), vint, peu de mois après, le rendre à la liberté. Lorsque Bourguignon fut, en 1799, nommé au ministère de la police, Bayle obtint de l'emploi dans les bureaux de ce département; mais son protecteur ayant quitté le ministère, vingt-sept jours après en avoir pris possession, il se vit privé d'un puissant appui. Il conserva néanmoins sa place, pendant une année, sous le ministère de Fouché qui succéda à Bourguignon; cependant quelques jours après l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 9, 24 décembre 1800), Bayle reçut, tout-à-la-fois, l'ordre de cesser ses fonctions et de se retirer dans une commune éloignée de Paris. Il est de notre impartialité d'ajouter que, malgré la violence de ses opinions et les terribles fonctions qu'il a exercées, pendant dix mois, dans le comité de sûreté générale, Moyse Bayle a souvent rendu des services essentiels; qu'il a plus d'une fois arraché des victimes à la proscription; que dans une correspondance qu'il a entretenue avec Fréron, depuis le 27 juillet 1794 (9 thermidor), jusqu'aux approches du 1er avril de l'année suivante, époque du soulèvement excité par l'anarchie contre la convention, correspondance dont plusieurs pièces ont été sous nos yeux, Moyse Bayle, dont le caractère était naturellement porté à la douceur, s'est souvent élevé, avec force, contre les *hommes de sang*. Il est vrai, qu'à cette époque, les déserteurs de l'ancienne montagne, et ceux qui lui étaient demeurés fidèles, se renvoyaient cette accusation qui, en effet, avait été également applicable aux uns et aux autres, jusqu'à ce que le 9 thermidor se fut élevé entre eux.

BAYON (Mme), propriétaire à St-Domingue. Douée d'une beauté rare, et jouissant d'une fortune considérable, elle était âgée de dix-huit ans, lors de la révolte des nègres en 1791, et vit expirer sous ses yeux une partie de sa famille. Réservée aux outrages de deux noirs qui l'avaient sauvée des flammes, elle profita des instans qu'ils lui laissèrent en se disputant la primauté du crime, se plongea un poignard dans le sein, et mourut aux pieds de ses bourreaux.

BAZAINE, employé de l'octroi de Paris, a publié un *Cours de géométrie-pratique*, et quelques autres ouvrages relatifs à l'arpentage et au jaugeage. Il a donné aussi des cours publics de cette science.

BAZANCOURT, ancien colonel du 4e régiment d'infanterie légère, fut l'un des membres de la commission qui condamna à mort le duc d'Enghien en mars 1804. Il fut nommé commandant de la légion d'honneur après la bataille d'Austerlitz, fit la campagne de 1806 contre les Prussiens, devint général de brigade, et fut chargé, en novembre, du commandement de Hambourg, et de l'exécution des prises contre les possesseurs de marchandises anglaises. Il se rendit ensuite à Paris, où il obtint le commandement d'une brigade sous le général Hulin. Il commanda à Chartres

après le retour de Bonaparte, en 1815, et y resta jusqu'a celui du roi. Le géneral Bazancourt a épousé Mlle. Elisa d'Houdetot, fille du général et sœur du préfet de ce nom.

BAZIN (Rigomer), né au Mans en 1771, fut nommé à diverses fonctions publiques dans le cours de la révolution. Ayant été destitué par le directoire, comme *anarchiste*, à l'époque des élections de l'an 6 (1798), il vint se réfugier à Paris, et coopéra à la rédaction du journal intitulé *le Démocrate*. Peu de temps avant le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il attaqua, dans une pétition au conseil des cinq-cents, la légalité de la nomination de Sieyes au directoire. Bazin établit, en l'an 9 (1801), un pensionnat à Versailles; mais ayant voulu le diriger dans un esprit démagogique, cette entreprise n'eut aucun succès, et Bazin fut obligé de l'abandonner. Long-temps détenu dans les prisons d'état, Bazin avait eu occasion d'y connaître Mallet; et la conspiration de ce général fut un nouveau prétexte pour la police d'ajouter encore à sa rigueur envers lui. Enfermé en 1813, au château de Ham en Picardie, il fut transféré dans les prisons de Rouen à l'approche des alliés, et n'obtint sa liberté qu'à l'époque de la restauration. Lors de la retraite d'une partie de l'armée française sur la Loire en 1815, Bazin se rendit à Orléans, et il fut impliqué dans un procès criminel avec un imprimeur nommé Huet Pardoux pour une affiche, destinée à être répandue dans l'armée d'Outre-Loire. Bazin fut absous, parce que la tentative n'avait pas eu de commencement d'exécution. Il se rendit alors dans son département, où il vit dans une tranquille obscurité. On a de lui : *Lettres françaises*, publiées par n^os, 1807 et années suivantes, 45 n^os, in-18. — *Lettres philosophiques*, 1814, 1 vol. de 375 pages, in-8. — *Le Lynx*, ou *Coup-d'œil et réflexions libres sur les écrits et les affaires du temps*, 1 vol. in-8., mai 1815.

BAZIN, exerçait avant la révolution, la profession d'avocat à Gien en 1789. Il fut député aux états-généraux par le tiers-état de ce bailliage, montra de la vigueur et du zèle en plusieurs circonstances, se plaignit même en 1791, de ce que son nom avait été inscrit sur la liste du club monarchique, et disparut de la scène politique, pendant les orages de la révolution. En 1798, il fut élu par le département du Loiret, membre du conseil des cinq-cents, où il ne resta qu'une année. Après les événemens du 18 brumaire an 8, il fut nommé juge au tribunal civil de Gien où il exerçait les mêmes fonctions en 1816.

BAZIRE (Claude), député à la convention nationale, né à Dijon, département de la Côte-d'or, d'un marchand de cette ville; il fit quelques études, et voulut, pendant quelque temps, embrasser l'état ecclésiastique, changea ensuite de résolution; se fit recevoir avocat, et obtint enfin la place de commis aux archives des états de Bourgogne. Quelqu'esprit naturel, mais un raisonnement faux, point d'instruction, et des passions fort exaltées, durent nécessairement faire dépasser, à Bazire, lorsque la révolution éclata, toutes les bornes de la sagesse et de la prévoyance. Sans être naturellement méchant, il se signala, dès cette époque, par ce genre d'intolérance qui, sous l'apparence du zèle, entraîne à la cruauté; les prêtres et les nobles devinrent indistinctement les objets de sa haîne et de ses attaques; en un mot, il songea beaucoup plus à se montrer rigoureux que juste envers les ennemis de la révolution. Il suivit cette marche, du moment où, en 1790, il fut nommé administrateur du district de Dijon, et son exaltation s'accrut avec les événemens. Député, en septembre 1791, par le collége électoral du département de la Côte-d'or, à l'assemblée législative, il y parut habituellement à la tribune, et se fit toujours remarquer par des motions qui paraissaient, à cette époque, dictées par un patriotisme d'autant plus ardent, qu'elles étaient plus inconstitutionnelles. L'assemblée avait marqué le premier jour de sa session, par une hostilité ridicule envers le roi; elle avait dé-

rêté, sur la proposition de ce Couthon, devenu depuis si fameux, que les mots de *sire* et de *majesté*, seraient désormais retranchés des communications habituelles de l'assemblée et du monarque. Par là, elle s'était placée envers le trône dans cet état de guerre dont la force des événemens, plus que sa propre volonté, ne lui ont plus permis de sortir jusqu'au 10 août 1792. Cette impossibilité sera démontrée plus tard, par les élémens dont se composait cette assemblée et la situation de Paris. Néanmoins, dès le lendemain du jour où l'assemblée eût rendu ce décret, les bons esprits, qu'elle renfermait, en sentirent toute l'inconvenance, et malgré la résistance de quelques factieux, parmi lesquels Bazire et son ami Chabot furent particulièrement remarqués, le décret fut rapporté, et le cérémonial, adopté par l'assemblée constituante, maintenu. Entré dans les rangs des hommes qui voulaient détruire le frêle édifice de la constitution de 1791, et la monarchie elle-même, Bazire n'en sortit plus; au lieu de prêter au gouvernement l'appui de la représentation nationale, il ne s'occupa plus qu'à armer celle-ci contre le monarque, et on ne le vit paraître à la tribune que pour y apporter de nombreuses dénonciations. Il parla pour la suppression des costumes religieux; demanda la création d'un comité de surveillance, et insista en faveur de la liberté absolue des cultes qu'il détruisait, d'un autre côté, par les violences exercées envers les prêtres non assermentés. Il dénonça l'existence d'un comité autrichien, à la tête duquel il plaçait la reine, le comte de Mercy-Argenteau, alors ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, M. de Lessart, ministre de l'intérieur, et quelques autres personnes qui formaient, à cette époque, la société intime de la reine. Ce fut à la suite de cette dénonciation que le juge-de-paix Larivière, devant lequel on avait rendu plainte, au nom de la reine, pour fait de calomnie, lança, contre Bazire, un mandat d'arrêt qui fut annullé par l'assemblée, et qui, quelques mois après, lors des massacres qui commencèrent à Paris le 2 septembre 1792, coûta la vie au courageux mais imprudent Larivière. Bazire dénonça formellement, et sur les plus vagues prétextes, la garde du roi et son malheureux chef, le duc de Brissac, homme d'un grand dévouement, mais d'un esprit très-borné; la garde fut dissoute le 28 mai, et le duc de Brissac mis en accusation et envoyé devant la haute-cour d'Orléans; on sait quelle a été sa fin tragique (*voy.* Brissac). Peu de temps après, il dénonça M. de la Fayette, dont il demanda que la tête fut mise à prix, accusa Français de Nantes, président de l'assemblée, d'une partialité favorable à ce général, et continua, lors de la journée du 20 juin, et jusqu'à celle du 10 août 1792, de se montrer l'ennemi le plus déclaré de la monarchie. Toutefois il ne nous est pas possible de douter qu'à des époques antécédentes, et qui n'étaient pas éloignées, Bazire n'eût reçu, de la cour, des sommes qui, quoique considérables, n'étaient pas toujours proportionnées à ses prétentions ou à ses besoins. Il fut l'un des instigateurs, les plus ardens, des funestes journées dont nous venons de parler, et néanmoins il est juste de dire qu'au milieu du déchaînement de toutes les fureurs populaires, il fit décréter que les Suisses, faits prisonniers le 10 août, seraient mis sous la sauve-garde de la loi; cependant il ne fut possible de sauver qu'un petit nombre de ceux de ces serviteurs fidèles, qui venaient d'être arrêtés. Il fit, comme par compensation décréter que M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, et frère du ministre de ce nom, serait envoyé à l'Abbaye; il fut, au moment des massacres de septembre, député comme commissaire, avec Chabot, à la prison de l'Abbaye, pour en arrêter le cours; c'était confier aux auteurs du crime, le soin d'en suspendre l'effet (*voy.* Chabot). Député à la convention, par son département, il demanda la peine de mort contre quiconque proposerait la création d'une puissance individuelle et héréditaire.

Dès le 14 décembre 1792, Bazire, ennemi déclaré, depuis l'assemblée législative, des députés de la Gironde, que Chabot et lui ne désignaient plus que sous le nom de la *faction Brissotine*, fit une dénonciation très-véhémente contre Brissot, Louvet et les chefs de ce parti, qui marchait à grands pas vers sa ruine, depuis que ses travaux avaient pour but le rétablissement de l'ordre. Il se prononça, en même-temps, en faveur de ces électeurs de Paris, qui venaient de donner à la convention, et à la France, Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et leurs complices! L'infame commune de Paris avait décidé que les recherches, les plus exactes, seraient faites sur les personnes des conseils de Louis XVI, jusques dans les endroits les plus secrets; un sentiment de justice, dont nous devons d'autant moins omettre de parler, que toute justice paraissait plus étouffée, depuis long-temps, dans le cœur de Bazire, porta ce député à s'opposer à l'exécution de cet arrêté. Le 26 décembre 1792, à l'instant même où Louis XVI sortait de la convention, où il venait de faire entendre sa défense, Bazire s'opposa à tout ajournement et demanda que le jugement fut rendu sans désemparer. Il vota ainsi sur les différentes questions : la culpabilité, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Nommé membre du comité de sûreté générale, en février 1793, il demanda la peine de mort contre quiconque recélerait Pâris, qui, le 20 janvier au soir, avait donné la mort à Lepelletier de Saint-Fargeau, chez le restaurateur Février, au Palais-Royal. Envoyé à Lyon, avec les députés Legendre et Rovère, il destitua les administrateurs municipaux, et ne mit en place que des hommes connus par leur dévouement à la montagne, et des amis de cet atroce Châlier, qui, dans peu, allait devenir lui-même victime des excès qu'il avait provoqués. De retour de cette mission, lors du 31 mai 1793, Bazire se montra, dans la convention, l'un des ennemis les plus ardens de la Gironde, et de la commission des douze qui avait surpris et mis au jour le secret de la conspiration du 10 mars, que ses auteurs avaient tant d'intérêt à soustraire à tous les yeux. Malgré la passion avec laquelle Bazire servit, dans cette circonstance, les projets de sa faction, on l'entendit, cependant, défendre, de plusieurs faits qui lui étaient imputés, et que les circonstances rendaient très-graves, celui de ses collégues (Gardien) qu'on accusait d'avoir exercé une plus grande influence sur la commission des douze, et d'avoir signé l'ordre d'arrestation d'Hébert, procureur de la commune de Paris. Le confiant Custines s'était rendu à Paris, en juillet, sur l'invitation du comité de salut public; il s'y montrait par-tout; sa présence et la persécution des jacobins, qui ne lui pardonnaient pas la modération de ses opinions et ses liaisons, si peu intimes qu'elles fussent, avec plusieurs des chefs de la Gironde, inspirèrent quelqu'intérêt : et cet intérêt se manifesta imprudemment. C'en fut assez pour Bazire, qui vint annoncer à la convention qu'on avait crié, au Palais-Royal : *vive Custines!* et demander l'arrestation de ce général, qu'il dénonça comme dévoué au parti de la Gironde. Bazire fut chargé, le 4 octobre, au nom du comité de sûreté générale, du rapport sur la conspiration bretonne de la Rouairie, qui conduisit à l'échafaud une famille entière, et jusqu'à une jeune personne de 16 ans. Il fit rendre un décret pour ordonner que tous les citoyens fussent tenus de se tutoyer. Au milieu de tant de propositions, ou horribles ou absurdes, des idées raisonnables, inspirées par l'excès des maux publics, se présentaient quelquefois à Bazire; aussi, peu après avoir demandé l'épuration des comités révolutionnaires et l'arrestation par eux de tous les gens suspects, l'entendit-on dénoncer un fougueux démagogue, nommé Varlet, qui traînait avec lui sa tribune sur les places publiques, et un brigand, nommé Jacques Roux, ex-prêtre et membre de

la commune. Ce Jacques Roux est le même qui, sur la demande que lui avait faite Louis XVI, allant à la mort, de se charger de son testament pour le remettre à la commune, eut la barbarie de répondre à ce malheureux prince : « Cela ne me regarde point, je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. » Quelques jours après, Bazire parla aux jacobins contre une de ces femmes nommée Lacombe, présidente de la société des femmes révolutionnaires, et si bien désignée sous le nom de *furie de guillotine*. Il s'opposa plus tard à la mise hors la loi et à l'arrestation de quelques-uns de ses collègues ; enfin, se voyant au moment d'être frappé, plus justement sans doute, que les malheureux proscrits qui l'avaient devancé à l'échafaud, et par le système qu'il avait si puissamment contribué à élever lui-même, il déclara « qu'il dénonçait, au péril de sa tête, un nouveau système de terreur et d'oppression. » Il combattit, en même-temps, l'usage barbare et admis, depuis si long-temps par les proscripteurs, de mettre hors la loi quiconque voulait se soustraire à l'arrestation. Effrayé, peu de jours après, de ce qu'il avait osé dire, menacé par ceux dont naguère il était le complice, et qui ne lui pardonnaient pas de songer à cesser de l'être, épouvanté sur-tout des débats auxquels ses propositions avaient donné naissance aux jacobins, et de la proposition qui venait d'y être faite pour examiner sa conduite, il fit, à leur tribunal, une sorte d'amende honorable de ses premiers discours, et demanda à la convention qu'il fut déclaré « que les jacobins ne cessaient de bien mériter de la patrie. » Il était trop tard. Compromis avec Fabre-d'Églantine, Chabot, Delaunay, etc., dans l'accusation très-réelle d'avoir falsifié des décrets sur la compagnie des Indes, et d'avoir pris part à une conspiration absurde, dont un des chefs était de vouloir rétablir, sur le trône, le fils de Louis XVI, Bazire fut arrêté et enfermé au Luxembourg. Il y demeura long-temps avec ses premiers co-accusés, sans qu'il fut permis à ses collègues d'aller le visiter ; enfin, les comités de salut public et de sûreté générale, qui voulaient se délivrer en même-temps de deux factions qui les inquiétaient également, firent décréter d'accusation, à 17 jours de distance, Chabot, Bazire, Delaunay, Danton, Camille-des-Moulins, Hérault de Séchelles et Philippeaux. Danton et les députés accusés avec lui, témoignèrent l'indignation la plus vive, de se voir sur les mêmes bancs que des hommes prévenus de faux et de brigandages. Néanmoins, les deux procédures, confondues en une seule, furent instruites conjointement ; Bazire déclara, et l'on assure que ce fut par le conseil de Robespierre, qui haïssait personnellement Julien (de Toulouse), et voulait le perdre, qu'il n'avait prêté l'oreille aux propositions de ce dernier et de Delaunay, que pour pénétrer le fond de cette affaire, et en faire connaître toutes les ramifications au comité de salut public. Cette défense ne sauva point Bazire ; les accusés, sans en excepter un seul, furent condamnés à mort par des jurés qui, tous, avaient été ou leurs protégés, ou leurs amis les plus intimes. Ils furent exécutés le 16 germinal an 2 (5 avril 1794). Une union étroite s'était établie, dès l'assemblée législative, entre Chabot, Bazire et Merlin de Thionville ; tous trois étaient membres de cette assemblée, et leurs personnes, comme leurs opinions, paraissaient *indivisibles*. Cette intimité donna naissance aux six vers suivans, qui coururent Paris, et que leur originalité fit attribuer à Beaumarchais. C'était vers la fin de 1791 ; on riait encore en France, mais on y touchait de bien près au moment de ne plus rire :

Vit-on jamais rien de plus sot
Que Merlin, Bazire et Chabot ;
Connut-on jamais rien de pire
Que Chabot, Merlin et Bazire ;
Trouva-t-on rien de plus coquin
Que Chabot, Bazire et Merlin.

BAZIRE-DESFONTAINES, an-

cien capitaine de vaisseau, servit dans la marine, dès le commencement de 1776, sur les vaisseaux du roi de France, en qualité de volontaire. Deux ans après, il obtint le grade de lieutenant de frégate auxiliaire, fit la campagne des Indes, et se fit remarquer par son courage, dans tous les combats qui se livrèrent dans ces contrées. En 1784, il repassa en France où il jouissait déjà d'une assez brillante réputation qu'il ne devait qu'à son intrépidité et aux talens militaires qu'il avait déployés en plusieurs circonstances. Deux ans après il fut attaché à la cinquième escadre en qualité de sous-lieutenant de vaisseau; et lorsqu'à l'époque de la révolution, les matelots commençaient à se révolter contre leurs chefs, il montra beaucoup de fermeté et fit constamment respecter l'autorité du capitaine. En 1792, il passa sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, qui l'honora de son estime et de son amitié, et le nomma son capitaine de pavillon. Bazire donna de nouvelles preuves de bravoure dans les combats des 10 et 12 prairial an 2, et fut emporté, le 13, par un boulet de canon. Cette journée aurait été l'une des plus brillantes qui eussent enrichi les annales françaises, si Jean-Bon-Saint-André ne se fût trouvé à bord du vaisseau amiral. Bazire mourut couvert de gloire, emportant dans la tombe l'estime de ses camarades, qu'il laissait dans la plus grande affliction. Il descendait de cette famille dont l'un des membres tua, en 1763, la hyène, qu'on appelait par-tout *la bête du Gévaudan*.

BAZOCHE, avocat du Roi au bailliage de Saint-Mihiel, fut nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc aux états-généraux. Il ne s'y fit pas remarquer. Au mois de septembre 1792, le département de la Meuse le choisit pour l'un de ses représentans à la convention, où il vota pour l'appel au peuple, et pour que Louis XVI fût détenu comme otage responsable sur sa tête d'une nouvelle invasion, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'obstacles à sa déportation. En mai 1797, il devint membre du conseil des anciens, fut élu secrétaire l'année suivante, et en sortit en l'an 11 (1802). Peu de temps après, il fut nommé procureur impérial près le tribunal criminel de son département, et obtint la croix de la légion d'honneur. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1811, il devint avocat-général à la cour de Nancy; et il occupait encore cette place en mai 1815, lorsqu'envoyé à la tête d'une députation de son département auprès de Napoléon Bonaparte, il lui dit : « En vain, Sire, le congrès des prétendus pères des peuples, et leurs perfides ministres, affectent de redouter l'activité, les entreprises futures de votre génie conquérant, comme s'ils ignoraient que la nation française, rentrée dans ses droits, ne veut plus conquérir qu'une paix honorable et solide. Nous rejetons avec horreur cette idée fallacieuse de séparer la cause du peuple de la cause de V. M.; jamais le grand peuple ne sera séparé du grand homme, et notre seul cri de ralliement sera toujours : *La patrie et l'empereur!* » M. Bazoche fut, dans le même temps, nommé député de la Meuse, à la chambre des représentans, qui fut dissoute par le retour du roi. Le département de la Meurthe le réélut pour la chambre des députés en août 1815.

BAZOT (ETIENNE-FRANÇOIS), membre de la société royale académique des sciences de Paris, a publié, outre un *Vocabulaire* et un *Manuel des francs-maçons*, un ouvrage en 3 vol. intitulé : *Nouvelles parisiennes* ou *les Mœurs modernes*, recueil qui justifie assez mal son titre, puisqu'on est fort loin de retrouver les *mœurs* du jour dans la plupart de ces historiettes, bizarres plutôt qu'originales, et dont l'auteur a quelquefois même puisé les sujets dans la féerie. M. Bazot a en outre composé un *Hommage poétique à la famille des Bourbons*, in-18, 1815. Le style de cet opuscule, où brille le plus pur royalisme, mais qui

d'ailleurs n'a de *poétique* que son titre, est une preuve que le célèbre axiôme : *Pectus est quod desertum facit*, ne trouve pas toujours son application.

BEARN. (*Voy.*) BRASSAC.

BEATTIE (JAMES), naquit le 5 novembre 1735 à Laurencekirk en Ecosse. Quoique sorti d'une famille obscure, il se livra à l'étude de la poésie pour laquelle il avait un goût naturel. Après la mort de son père, il passa sous la protection de son frère, qui l'envoya au collége Mareschal, où il étudia pendant quatre années; ses études finies, il fut, quelque temps après, professeur à l'école de grammaire latine, instituée à Aberdeen. A cette époque, il était âgé de vingt-trois ans, et conservait toujours un penchant pour la poésie. Il en publia un recueil composé d'odes, d'élégies, de stances sur différens sujets, et d'une traduction des *Églogues de Virgile*, où l'on trouve du talent, de la sensibilité, mais peut-être pas assez d'imagination. En 1760, il obtint la chaire de professeur de philosophie au collége Mareschal; les études de Beattie, s'étaient si peu dirigées vers cette partie de l'enseignement, que sans le secours des manuscrits de son prédécesseur, il lui eût été difficile d'achever son premier cours; mais la nouvelle carrière qui s'ouvrit à lui, ayant tourné ses idées vers un but nouveau, il en fit l'objet de tous ses soins. C'est aussi dans la philosophie morale, que Beattie s'est particulièrement distingué. En 1768, il composa son poëme du *Ménestrel*, ou *les Progrès du génie*; cet ouvrage, publié en 1771, eut beaucoup de succès, et fixa sur lui l'attention du public. C'est alors qu'il partit pour Londres, où il fut accueilli avec distinction par lord Littleton, le docteur Johnson, et quelques autres savans, et qu'il commença à jouir, dans cette ville, de tous les agrémens que pouvait lui procurer sa réputation, parvenue alors à son plus haut degré. En 1773, il y revint, et fut présenté au roi, qui lui accorda une pension. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont nous allons citer les principaux : *Essai sur la poésie et la musique*, 1764. — *Essai sur le rire et les ouvrages de plaisanterie*, 1764. — *Essai sur la mémoire et l'imagination.* — *Essai sur les songes*, 1779. — *Théorie du langage*, 1783. — *Traité sur l'évidence du christianisme*, 1784. — *Elémens de la science morale*, 1790 et 1793, et plusieurs autres écrits philosophiques. Beattie s'était marié en 1766 : il avait eu de ce mariage deux fils de la plus belle espérance; la mort lui enleva le premier à l'âge de vingt-deux ans, et le second à l'âge de quinze. Ces deux pertes le plongèrent dans une douleur si profonde, que sa santé en fut altérée. Il se retira du monde; se refusa même à la société de ses amis, et passa dans sa chambre les trois dernières années de sa vie. Il mourut, regretté de tous ceux qui l'avaient connu, à l'âge de 68 ans, le 8 août 1803. Son caractère était doux, ses manières agréables et franches, et son esprit plein de gaîté. Ses ouvrages sont remarquables par l'élégance et la clarté du style, par des vues sages et philosophiques, et un fond inépuisable de morale.

BEAUCHAMP (de l'Allier), était employé dans l'administration des douanes avant la révolution. Nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale, il se trouvait absent, par suite d'une mission, lors des quatre appels nominaux relatifs au procès de Louis XVI. Il ne parut jamais à la tribune, et ne fit partie d'aucun des nombreux comités de la convention. Le directoire, après la session, le nomma son commissaire près l'administration du département de l'Allier, en l'an 7 (1799). Il fut, de nouveau, élu député au corps-législatif après le 18 brumaire an 8 (novembre 1799), et y resta jusqu'en 1809. Il a réclamé, en 1814, contre l'insertion de son vote au procès de Louis XVI, déclarant qu'il n'avait point opiné pour la mort.

BEAUCHAMP (ALPHONSE DE), homme de lettres, est né, en 1767, à Monaco, dans la principauté de ce nom. Son père était chevalier de St-Louis

et major de cette place. M. de Beauchamp, élevé à Paris chez des parens riches, avait puisé, dans cette capitale, le goût des plaisirs et de la dissipation, ce goût le suivit en Italie. Entré, à l'âge de 17 ans, au service de Sardaigne, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de la marine, il ne tarda pas à regretter la France, et ses regrets s'accrurent, à l'époque de la révolution, de la nécessité où il allait se trouver de prendre les armes contre son pays; il n'hésita point cependant sur le parti qu'il avait à embrasser, et demanda sa démission. On a lieu de s'étonner que M. de Beauchamp, qui venait de sacrifier son état à sa conscience et à ses devoirs, en abandonnant le service d'une puissance à laquelle il était attaché depuis long-temps, sur la seule considération que cette puissance allait se trouver en guerre avec son pays, ait paru, depuis, unir ses opinions et sa cause, à la cause et aux opinions des hommes qui, pendant tant d'années, n'ont cessé d'invoquer les secours de l'Europe contre une patrie dont ils avaient déserté la défense, lorsqu'au sein même des provinces françaises ils pouvaient trouver, ainsi que les événemens ne l'ont que trop prouvé depuis, d'honorables moyens de rétablir la monarchie, en lui conservant cette indépendance de l'étranger et cette gloire dont Henri IV s'était montré si jaloux. On voit assez que c'est des armées royales de l'Ouest que nous entendons parler. Quoi qu'il en soit, devenu, par son honorable conduite, suspect au gouvernement sarde, à qui tous ses intérêts d'état et de famille rendaient la révolution française si odieuse et si redoutable, Alphonse de Beauchamp fut arrêté, renfermé d'abord au fort de la Brunette, et ensuite au château de Ceva, où sa captivité se prolongea long-temps. Du moment où la liberté lui fut rendue, il se hâta de rentrer en France, mais il y rentra sans état, sans fortune et presque sans espérances. Il obtint cependant diverses places dans les bureaux ministériels, et particulièrement dans ceux de la police, où le duc d'Otrante (Fouché) laissa à sa disposition des matériaux nombreux qui devinrent d'une grande utilité à M. de Beauchamp dans la composition de son intéressant ouvrage intitulé : *Histoire de la Vendée et des chouans*; cet ouvrage, qui a eu trois éditions, (la quatrième, qui formera 4 vol., est sous presse), a mérité son succès. M. de Beauchamp a droit, sous les rapports littéraires, à des éloges d'autant mieux mérités que, livré pendant ses premières années à une dissipation incompatible avec les travaux par lesquels se forment seulement les bons écrivains, il a su se donner lui-même une éducation nouvelle, et suppléer, par ses études, à l'imperfection de sa première éducation. Le gouvernement impérial a trouvé mauvais que M. de Beauchamp ait mis en œuvre et rendus publics les matériaux qui s'étaient trouvés sous sa main au département de la police, dans la division administrative à laquelle il était attaché ; on a prétendu que les pièces dont il avait fait usage ne devaient être considérées par lui que comme des dépôts confiés à sa délicatesse, et que, dans aucun cas, il ne lui était permis de les mettre au grand jour. Nous ignorons jusqu'à quel point a pu être fondée l'extrême rigueur dont on a usé à cet égard envers M. de Beauchamp ; mais nous ne saurions dissimuler que, sous ce rapport, nous ne le croyons pas absolument exempt de reproche. Toutefois, nous sommes si éloignés de toute opinion de partialité et d'intolérance, que nous nous plaisons à rapporter sur ce point les propres expressions d'un écrivain non moins distingué par ses talens que par les qualités contraires à celles dont nous venons de parler, et dont nous ne nous départirons jamais. Voici dans quels termes s'exprime cet écrivain qui, dans cette circonstance, nous parait avoir défini, d'une manière exacte, le genre de faute dont le gouvernement impérial a jugé M. de Beauchamp coupable : « M. de Beauchamp, (disait M. Fiévée, le 22 février 1816), à une

véritable conscience d'historien. Il en a donné la preuve dans son *Histoire de la guerre de la Vendée*. Trop sage pour vouloir braver alors un pouvoir établi et qui faisait trembler l'Europe, il crut que la force pouvait ne pas craindre la vérité, sur des événemens accomplis, et que tout ce qui honorait la France pouvait être dit sans danger sous un gouvernement qui se vantait d'avoir réuni tous les esprits. Il fut victime de cette erreur honorable; des délations, une proscription, lui apprirent combien les réputations faites dans des temps de troubles sont inquiètes et jalouses : la gloire voulait être exclusive, comme le patriotisme en 1793; elle n'admettait ni rivalité, ni comparaison, et, pour avoir montré que les Français sont également braves, quelle que soit la cause pour laquelle ils prennent les armes, M. de Beauchamp fut puni. Cette injustice ne le découragea point. » Après avoir rapporté l'opinion d'un écrivain dont les vues politiques diffèrent essentiellement des nôtres, nous ne pouvons nous défendre de former un vœu que tous les partis doivent faire entendre avec nous : c'est que les principes de tolérance, si sagement invoqués par les ennemis des idées libérales, ne deviennent pas la propriété exclusive de quelques hommes qui, jusqu'à ce jour, n'ont voulu de liberté que pour eux, et n'ont répondu que par des injures et par des proscriptions à la seule demande d'entrer, avec eux, en partage de ce bienfait, que l'intérêt de la société rend commun à tous ses membres. M. de Beauchamp, que la nature même de ses travaux devait mettre en rapport avec les hommes de tous les partis, et particulièrement de celui dont il écrivait alors l'histoire, fut compromis, en 1809, par une lettre de M. Auguste de la Rochejaquelein, trouvée dans ses papiers au moment où le ministre de la police crut devoir y faire faire une recherche. Arrêté pendant quelque temps, il fut ensuite exilé à Rheims, où il passa plusieurs mois. Il ne paraît pas qu'on se soit montré fort rigoureux à son égard, car il obtint, à la suite de cet exil, la permission de revenir à Paris, et reçut même, en 1813, dans l'administration des droits réunis, sa nomination à un emploi qu'il perdit à l'époque de la restauration. Un procès en calomnie lui fut intenté quelques mois après, par M. Bouvier-Dumolard, ex-préfet de Montauban, qu'il avait accusé d'avoir été la cause de la bataille livrée, le 10 avril 1814, sous les murs de Toulouse, en retenant à Montauban le colonel Saint-Simon, porteur des dépêches qui annonçaient le rétablissement des Bourbons; la plainte de M. Dumolard parut fondée, et M. de Beauchamp fut condamné à une amende et aux frais. M. de Beauchamp a travaillé à la *Gazette de France*; à la *Biographie moderne* et à la *Biographie universelle*. On lui doit la Table alphabétique et analytique du *Moniteur*, dont seul, il a conçu l'idée, et qu'il a exécutée en société. Ce travail ingrat est, malgré quelques erreurs, d'une haute importance pour l'histoire. On a aussi de lui: *Le faux Dauphin*, 1803. — *Histoire de la campagne du maréchal Suwarow, en Italie*, formant le 3[e] vol. des *Campagnes de Suwarow*. — *Histoire de la guerre de la Vendée*, 1805, 3 vol. in-8. — *Histoire de la conquête et des révolutions du Pérou*, 1807, 2 vol. in-8. — *Biographie des jeunes gens* (avec M. Durdent et autres gens de lettres), 1813, 3 vol. in-12. — *Histoire des malheurs et de la captivité de Pie VII, sous le règne de Napoléon*, 1814; il en a paru une 2[e] édition en 1815. — *Vie politique et militaire du général Moreau*, 1814. — *Histoire de la campagne de 1814*, Paris, 1815, 2 vol. in-8; la 2[e] édition, à laquelle l'auteur a ajouté *la Campagne de 1815*, publiée à Paris en 1816, forme 4 vol. in-8. Cet ouvrage a été traduit en anglais sur la 1[re] édition, Londres, 1815 — *Histoire du Brésil depuis sa conquête en 1400 jusqu'en 1810*, Paris, 1815, 3 vol. in-8. — *Catastrophe de Murat*, 1815. — *La duchesse*

d'Angoulême à Bordeaux, 1815, in-8. Le roi, pour récompenser le zèle que cet écrivain avait montré pour sa cause dans les circonstances les plus difficiles, le décora de la croix de la légion d'honneur, dans le mois de décembre 1814. M. de Beauchamp, comme historien, a fait preuve d'instruction et de jugement; comme écrivain, on ne peut lui contester une diction claire, correcte et même habituellement élégante. Il a l'art de donner une forme dramatique à ses écrits, et d'intéresser aux personnages qu'il met en scène; mais on ne saurait dissimuler que l'esprit de parti se manifeste fréquemment dans ceux de ses ouvrages qui sont relatifs aux temps dont nous sortons. Le lecteur équitable est blessé de l'animosité avec laquelle il déprime la plupart des hommes et des choses de la révolution; on éprouve sur-tout un sentiment pénible en voyant le soin qu'il paraît mettre à ternir la gloire de ses compatriotes, en la sacrifiant à celle des étrangers. Son *Histoire du Brésil*, et celle de *la Conquête du Pérou*, que la nature de leurs sujets a soustraites au danger de ce tort et de ce malheur, sont ses meilleurs titres à la renommée littéraire. M. de Beauchamp a eu, en 1817, une guerre assez vive à soutenir dans les journaux contre la famille de M. de Suzannet, chef vendéen, tué en 1815, dont on lui reprochait d'avoir outragé la mémoire dans ses derniers écrits.

BEAUCHÈNE, ancien médecin de Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, et aujourd'hui son médecin consultant, fut chargé, le 9 novembre 1815, de rendre compte au roi de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Il a publié : *De l'influence des affections de l'ame sur les maladies nerveuses des femmes*, 1781, in-8.; 1783, in-8.; 1798, in-8. — *Observations sur une maladie nerveuse avec complication d'un sommeil tantôt léthargique, tantôt convulsif*, 1786, in-8.

BEAUFFREMONT (ALEXANDRE-EMMANUEL prince DE), né à Paris en 1773, est fils du prince de Listenais, vice-amiral de France, et descend de l'une des plus anciennes maisons de ce royaume, issue des Courtenai qui donnèrent des empereurs au Bas-Empire, et dont un des héritiers (Pierre de Courtenai), épousa la fille de Louis VI dit *le Gros*, roi de France; M de Listenais quitta Paris en 1787, pour se rendre à Madrid, où il épousa la fille aînée de M. le duc de la Vauguyon, alors ambassadeur de France près la cour d'Espagne; partit pour l'Allemagne en 1792, et fit, avec les princes, la campagne de Champagne, dont le résultat fut si funeste à leur cause; il revint ensuite en Espagne, par l'Angleterre, entra au service espagnol, et fit, sous divers généraux, les campagnes de 1793 et de 1794, aux armées des Pyrénées. Rayé, en 1795, de la liste des émigrés, sur laquelle il n'aurait jamais dû être inscrit, il revint en France, vers le milieu de cette année, et occupa à Paris, un hôtel qu'il avait acheté depuis son retour dans cette ville, et qu'il revendit aussitôt qu'il lui fut possible de se retirer en Franche-Comté ou en Bourgogne, dans l'une des terres dont il avait hérité de son oncle, le prince de Beauffremont, mort à Paris, peu de temps avant le retour de son neveu en France. Ces terres ravagées, pendant les troubles révolutionnaires, ayant été rendues habitables à la suite des réparations les plus longues et les plus dispendieuses, M. de Beauffremont fixa sa résidence dans l'une d'elles, et décidé par son goût, autant que par la nécessité qui le contraignait à la plus rigoureuse économie, il ne fit plus dans la capitale que des apparitions rares, et de très-courte durée. Quoique personne ne s'occupât moins de questions politiques et ne fût moins courtisan que lui; quoiqu'il n'eût sollicité, en aucune manière, les faveurs de la cour impériale, il ne se montra jamais l'ennemi d'un gouvernement qui avait arraché la France aux excès de l'anarchie. Cette conduite lui mérita le titre de comte, dans la nouvelle hiérarchie française. A cette distinction succéda

bientôt un décret impérial, qui conféra à M. de Beauffremont, la présidence du collége électoral du département de la Haute-Saône, où il résidait. Il fut présenté à l'empereur le 12 avril 1812 : présenta lui-même la députation de son département, et repartit aussitôt après, pour se rendre dans sa terre de Scey-sur-Saône. Compris, le 2 juin 1815, dans la liste des pairs formée par Bonaparte, il ne jugea que trop bien les nouveaux malheurs auxquels la France allait être livrée, et s'excusa sur sa santé, de ne pouvoir prendre part aux travaux de la chambre. Long-temps avant cette époque, le prince de Beauffremont avait renoncé à venir à Paris; il n'y a pas reparu depuis lors, et paraît décidé à ne plus sortir de la retraite philosophique, dans laquelle il vit exempt de soucis et d'orages. — Alphonse de Beauffremont, son fils, déclaré duc, par l'ordonnance royale, qui fixe l'état de la famille des pairs, était, en 1815, aide-de-camp du roi Joachim de Naples. Après avoir fait, avec ce prince, la campagne de 1812, il se conduisit avec une rare distinction, le 7 septembre de la même année, à la bataille de la Moskowa; fit, en 1813, la campagne de Saxe, et se trouva, le 27 août, à la bataille de Dresde. Chargé, en mars 1815, par le roi Joachim, d'une mission auprès de Bonaparte, qui arrivait à Paris, Alphonse de Beauffremont venait de la remplir et se rendait au quartier-général de l'armée napolitaine, lorsqu'il fut arrêté à Turin. Après une détention de quelques jours, il obtint sa liberté, mais il reçut en même-temps, l'ordre de rentrer en France. Attaché depuis au service de Russie, il a quitté Paris peu de jours après le départ de l'empereur Alexandre, et s'est rendu à la destination qui lui avait été indiquée; il paraît que cette nouvelle carrière n'a rempli aucune de ses espérances. Revenu en France, il est retourné auprès de son père, en Franche-Comté, et partage ses loisirs entre Scey-sur-Saône, et quelques châteaux voisins. — Son frère cadet, Théodore de Beauffremont, chef d'escadron, chevalier des ordres de la légion d'honneur et de St-Louis, est aide-de-camp du duc de Berry.

BEAUFORT (Jean-Baptiste), général de division, né à Paris le 18 octobre 1761, entra dans la carrière militaire dès l'âge de quatorze ans, servit dans le régiment de Languedoc et ensuite dans celui d'Orléans dragons, parcourut successivement tous les grades comme sous-officier et fut enrolé dans la 31e division de gendarmerie à pied où il devint adjudant-major. Il fit, en cette qualité, la première campagne de l'armée du Nord et fut nommé colonel après la bataille de Nerwinde, le 18 mars 1793. M. Beaufort, ayant donné des preuves d'une rare valeur dans différentes affaires et notamment à la prise de Bréda et au siége de Gertruidenberg, il obtint le grade de général de division le 13 frimaire an 2 (4 décembre 1793), commanda ensuite l'armée des côtes de Cherbourg par *interim*, défit les Vendéens sous Granville et fut remarqué par la convention qui fit décréter qu'il avait bien mérité de la patrie. Quelque temps après il fit la guerre avec succès contre les royalistes de la Bretagne, et fut appelé à Paris pour défendre la convention contre la commune, à l'époque du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). M. Beaufort contribua aussi à la défaite des séditieux du faubourg St-Antoine, dans les premiers jours de prairial. Après le 13 vendémiaire (5 octobre 1795), il commanda la légion de police et dispersa les habitans armés de la section Lepelletier. Il partit ensuite pour l'armée du Nord, revint à Paris par ordre du directoire, et obtint le commandement de la 4e division de l'armée d'Angleterre. Il passa dans le département de la Charente-Inférieure et y commanda jusqu'en prairial an 8 (juin 1800); à cette époque le général Beaufort obtint sa réforme, fut employé dans les droits réunis en qualité d'inspecteur dans le département du Cantal jusqu'à la restauration de l'ancienne dynastie; il revint alors à Paris.

BEAUFORT (Le duc DE), comte du St-Empire, né en 1751 à Namur, d'une famille illustrée par ses alliances, non moins que par son ancienneté, resta étranger à l'administration aussi long-temps que la Belgique fit partie de l'empire français. Lorsqu'après l'abdication de Bonaparte, les Pays-Bas furent déclarés former une monarchie indépendante, une députation du conseil privé ayant été chargée d'aller à la Haye, présenter à S. M. Guillaume Ier, les hommages de ses nouveaux sujets, M. de Beaufort en fut nommé président. Il épousa en premières noces, la duchesse de l'Infantado, issue de l'une des plus illustres familles d'Espagne, et en secondes, la comtesse Ernestine de Stahremberg. Il est mort en avril 1817, d'une goutte remontée : il était alors grand-maréchal de la cour. Sa perte fut vivement sentie par les indigens, envers lesquels sa bienfaisance ne s'était jamais démentie.

BEAUFORT-D'HAUTPOULT (Mme DE). *Voy.* D'HAUTPOULT.

BEAUFORT (DANIEL-AUGUSTE DE), recteur de Navan dans le comté de Meath, est dessinateur et auteur d'une carte d'Irlande, en deux feuilles, publiée par souscription, accompagnée d'un Mémoire sur cette carte, in-4, 1792 : c'est le premier travail géographique exact qu'on ait fait sur l'Irlande et la carte de M. de Beaufort était la meilleure que l'on eût de ce pays, avant celle qu'Arrowsmith a fait paraître.

BEAUFORT (A. A. DE), dit D'AUBERVAL, a publié : *Elle et moi* ou *Folie et sagesse*, 1800, 2 vol. in-12. —*L'Enfant du trou du souffleur*, ou *l'autre Figaro*, 1803, 2 vol. in-12. Cet auteur a fait représenter cette année à Bruxelles une comédie en cinq actes et en vers intitulée : *Le Méfiant*, qui a eu peu de succès ; réduite en trois actes, elle a été mieux accueillie. Il fait imprimer en ce moment un recueil de contes dans le genre de ceux de Lafontaine. Nous en connaissons un qui a pour titre : *La Leçon de géographie* ; il est plein d'esprit et de gaîté. Il serait à souhaiter que cet auteur prît un peu plus de soin de son style, qui ne manque ni d'élégance, ni de facilité, mais qui pourrait-être plus correct.

BEAUFRANCHET-D'AYAT (LOUIS-CHARLES-ANTOINE), ancien page du roi, officier général, etc., naquit en 1757, et passait pour être le fils de Louis XV et d'une demoiselle Morphise, mariée au sieur de Beaufranchet-d'Ayat, gentilhomme d'Auvergne ; il était capitaine au régiment de Berry cavalerie, à l'époque de la révolution. L'émigration des chefs de corps lui procura un avancement rapide, et dès le 1er septembre 1792, il fut élevé au grade de maréchal-de-camp. Il commanda quelque temps à Paris, sous les ordres de Santerre, et fut même présent au supplice de Louis XVI. Employé ensuite dans la Vendée contre les royalistes, il sauva par son courage les débris de l'armée républicaine battue près de Fontenay. Depuis cette époque, Beaufranchet était resté sans activité, malgré ses réclamations auprès des différens gouvernemens qui se sont succédés dans la révolution, lorsque Napoléon le nomma inspecteur-général des haras. Il exerça cette place pendant deux ou trois ans et mourut à la fin de 1812.

BEAUGEARD, zélé partisan de la révolution française, fut un des premiers à organiser les clubs dans la Bretagne, à l'époque où la révolution se se déclara. Nommé, en septembre 1792, député du département d'Ille-et-Vilaine à la convention nationale, Beaugeard y vota la mort de Louis XVI, et son exécution dans les vingt-quatre heures. Après la session conventionnelle, le directoire le choisit pour son commissaire près l'administration de son département, et en l'an 4 (1798), il fut réélu au conseil des cinq-cents, mais ne fit point partie du corps-législatif organisé après les événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799). Beaugeard a vécu ignoré pendant plusieurs années, et n'a reparu sur la scène politique, qu'au mois de mai 1815. A cette époque, il a été nommé député à la chambre des représentans, convoquée par

Bonaparte, et ne s'y est point fait remarquer.

BEAUGIS, sergent, commanda les troupes françaises pendant l'insurrection de Strasbourg, après le retour du roi, en septembre 1815. Voici comment les journaux parlèrent de lui à cette époque : « Le sergent commandant en chef des troupes pendant les trois jours qui viennent de s'écouler, est un nommé Beaugis, des environs de Chartres. C'est un homme qui a de la capacité et des moyens, quoiqu'il n'ait pas fait un chemin fort rapide dans la carrière militaire. Sa conduite est blâmable sans doute ; cependant il a su maintenir l'ordre au milieu du trouble; il a évité avec soin les excès, et a toujours parlé de discipline. Les sommes qui ont été payées par les habitans de Strasbourg vont au-delà de 800,000 francs. » Beaugis fut traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta.

BEAUHARNAIS (François marquis de), chef de la famille de ce nom, né à la Rochelle, le 12 août 1756, fut, en 1789, nommé député-suppléant de la noblesse de Paris, *extrà muros*, aux états-généraux. Appelé à prendre séance dans ce corps converti peu après en assemblée nationale, il choisit sa place dans le côté droit, resta invariablement attaché à des opinions contre lesquelles s'élevait alors le vœu de toute la France, et protesta, les 12 et 15 septembre, contre tous les actes d'une assemblée qui répondit fort mal, sans doute, à ce que les vrais amis de la liberté avaient attendu d'elle, mais qui ne se jeta dans l'exagération démocratique, que parce que des hommes de mauvaise foi, ou livrés à de dangereuses erreurs, voulurent la retenir dans les liens du despotisme. M. de Beauharnais était alors, ce que, entré dans une carrière fort différente, il n'a pas cessé d'être depuis, homme d'honneur. Alexandre de Beauharnais, son frère, premier mari de l'impératrice Joséphine, membre, comme lui, de l'assemblée constituante, mais d'un parti opposé, ayant proposé de retirer au roi le commandement des armées, François s'opposa fortement à cette motion, et aux amendemens auxquels elle donna lieu; c'est depuis ce jour que le nom de *Beauharnais sans amendement* lui fut donné. Il publia, à la fin de la session de l'assemblée constituante, un compte rendu à ses commettans. Lorsque la cour, d'accord avec les princes français, conçut, en 1792, un projet d'évasion qui était le dernier moyen de salut du monarque français et de sa malheureuse famille, MM. de Beauharnais, d'Hervilli, de Vioménil et de Briges, furent chargés du soin d'en préparer les moyens et d'en assurer le succès. La fatalité, qui avait déconcerté les projets de juin 1791, sembla présider à l'entreprise de 1792. Le marquis de Beauharnais suivit alors la fortune des princes, et fut nommé major-général de l'armée de Condé. Lorsqu'il eut été décidé que la convention allait prononcer sur le sort du roi, il écrivit à cette assemblée pour lui demander d'être l'un des défenseurs de Louis XVI. Il trouva, chez l'étranger, un asile contre la violence de l'orage révolutionnaire, dont son intéressant et malheureux frère fut victime. Bonaparte ayant, sous le nom de premier consul, placé dans ses mains les rênes de l'état, le marquis écrivit à Joséphine, sa belle-sœur, et la chargea de remettre au général, une lettre dans laquelle il entrait plus de zèle que de connaissance du cœur humain, et où il engageait le premier consul, « au nom de la seule gloire qu'il lui restât à acquérir, de rendre le sceptre à la maison de Bourbon. » Bonaparte trouva le conseil fort inconvenant et sut très-mauvais gré à Joséphine, de s'être chargée d'une pareille négociation; il conçut même une telle humeur, de la proposition qui lui avait été faite, que lorsque le marquis de Beauharnais désira de rentrer en France, il éprouva les plus grandes difficultés à y parvenir, tant le premier consul avait conservé de rancune contre l'indiscret donneur d'avis. Tout s'accommoda cependant, car les plus fermes caractères ont aussi leur côté vulnérable. Jo-

séphine, devenue impératrice, prépara le mariage de sa nièce avec M. de Lavalette, alors aide-de-camp de Napoléon, et sur le point de quitter la carrière militaire pour celle de l'administration. Lavalette fut, en effet, nommé directeur-général des postes. Il était impossible, en mariant la fille, de ne pas rappeler le père. Il arriva alors à M. de Beauharnais ce qui, avant lui, était arrivé à tant d'autres, et ce dont tant d'autres, après lui, donneront encore l'exemple; ce fut de croire que le pouvoir était la première des légitimités, ou du moins d'agir comme s'il le croyait. M. de Beauharnais apporta, fort sagement alors, des *amendemens* à ses opinions, ou, si l'on veut, à sa conduite, et accepta, en 1805, la place d'ambassadeur auprès de la reine d'Etrurie, comme premier gage de réconciliation avec celui auquel il avait donné jusques-là, le nom d'*usurpateur*. Comme ce poste n'était pas en proportion avec celui auquel le beau-frère de l'impératrice avait droit de prétendre, M. de Beauharnais fut envoyé, peu de temps après, dans la même qualité, auprès de la cour d'Espagne. Personne, plus que nous, ne se plaît à rendre une éclatante justice au caractère loyal de M. de Beauharnais; aussi ne pouvons-nous pas nous dispenser, en lisant, dans la Biographie de MM. Michaud, la notice qui lui est relative, de nous écrier avec Lafontaine :

Rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi.

En effet, que prétend faire entendre le rédacteur de cette note, en disant, dernière ligne de la seconde colonne de la page 242, et première ligne de la première colonne de la page 243 : « M. de Beauharnais n'hésita point à accepter deux ambassades qui le *rapprochaient* de l'auguste famille des Bourbons. » Eût-il donc hésité à les accepter si elles ne l'eussent pas *rapproché* de cette famille? Etait-ce pour s'en *rapprocher* qu'il avait si instamment demandé à rentrer en France, où il était bien sûr de ne rencontrer aucun de ses membres, pas même dans les armées de l'Ouest? Etait-ce pour se rattacher davantage à elle, qu'il venait de marier sa fille au plus intime confident de celui qui occupait son trône? Il ne serait pas aisé de comprendre par quelle raison M. de Beauharnais eût mis tant d'empressement à quitter les aînés de cette maison, pour se rapprocher des cadets; à moins qu'on ne lui suppose un goût décidé et vraiment inexplicable pour ces derniers. Et pourquoi ne pas dire franchement que la fortune de M. de Beauharnais était perdue; qu'il a voulu la rétablir; que des circonstances favorables se sont présentées; qu'il les a saisies; que la puissance de Bonaparte lui a paru légitime, parce qu'il l'a considérée comme inébranlable? Nous nous garderons bien de supposer, avec ce biographe, que M. de Beauharnais, qui venait, en qualité d'ambassadeur, de prêter à Napoléon le serment le plus sacré, protestait, au fond de son ame, contre ce serment, et ne songeait qu'à le trahir, en le prononçant. Nous sommes même si éloignés d'ajouter quelque foi à de telles imputations, que nous ne doutons pas que le *féal* Beauharnais ne nous remerciât d'expliquer ainsi sa pensée à ses imprudens panégyristes! Et quel est donc le but d'aussi ridicules efforts? Pourquoi ne pas faire paraître les hommes sous leurs traits véritables, lorsqu'en effet il n'y a rien à gagner pour eux à se montrer autres qu'ils ne sont? Mais nos biographes ne sont que de maladroits louangeurs qui rapportent tout à leur chimère!.... Encore, s'ils y croyaient eux-mêmes!.. En dernier résultat, nous n'attaquons, nous ne voulons attaquer personne, mais nous repousserons toujours, avec indignation, ces doctrines pernicieuses et exclusives, qui s'efforcent de faire, de l'honneur et de la vérité, le patrimoine d'une faction.... La mission du marquis de Beauharnais rencontra plus de difficultés en Espagne qu'en Etrurie. Il prit hautement, à la cour de Madrid, les intérêts du prince des Asturies contre le prince de la

Paix. Les arrières-projets de Napoléon ne pouvaient être placés en des mains moins habiles que celles de son ambassadeur, et c'est dans le sens le plus honorable que nous expliquons ce mot, puisqu'il s'agissait alors d'amener, par les plus odieux moyens, les résultats dont nous avons été les témoins, et dont l'Espagne et la France ont eu si long-temps à gémir. Cette intrigue, dont il serait impossible de dérouler ici tous les fils, mais qui occupera une place importante dans l'histoire, causa des dégoûts de tout genre à M. de Beauharnais. On ne tarda pas à le faire rappeler et il éprouva une longue disgrace. Au reste, ses ennemis ont prétendu que dans toute cette affaire il avait moins manqué de bonne volonté que d'adresse. Il est maintenant en France.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte de), député aux états-généraux de 1789, est né, en 1760. Il était major en second d'un régiment d'infanterie, lorsqu'il épousa M[lle] Tascher de Lapagerie, devenue depuis impératrice. Cette demoiselle appartenait à une ancienne famille de Bretagne, établie à la Martinique, et qui possédait des biens considérables dans cette île. Après avoir fait, avec distinction, la guerre d'Amérique, sous les ordres de M. de Rochambeau, le vicomte de Beauharnais revint en France et obtint, à la cour de Versailles, tous les succès que peuvent donner l'esprit, la grace et le courage. Il possédait à un degré éminent tous les talens aimables, et portait sur-tout celui de la danse au plus haut point de perfection. La danse de salon avait alors un caractère de décence et de noblesse, qu'elle a entièrement perdu depuis, pour faire place aux gambades et aux pirouettes. M. de Beauharnais jouit, pendant plusieurs années à la cour de la plus brillante existence. Cependant son mariage n'avait pas été heureux; les goûts de sa femme et les siens les portèrent tous deux à former des liaisons nouvelles, à se répandre dans un monde différent, et à chercher, dans une vie bruyante et agitée, les jouissances qu'ils ne pouvaient plus espérer de trouver dans l'intérieur de la vie domestique. La révolution qui éclata, sur ces entrefaites, ouvrit une nouvelle carrière au vicomte de Beauharnais; développa en lui cet amour pour la liberté que lui avait inspiré l'aspect de l'affranchissement d'un peuple dont il avait contribué à fonder l'indépendance, et fit, en peu de mois, d'un homme de cour, brillant et superficiel, un philosophe observateur, réfléchi, ferme dans ses principes, et qui se montra bientôt digne représentant d'une grande nation. Député, en 1789, par la noblesse du bailliage de Blois aux états-généraux, il se prononça avec force, mais avec mesure, contre les nombreux abus qu'il eût été si facile de corriger, sans renverser tous les fondemens de l'antique monarchie, et se réunit, l'un des premiers de son ordre, à la chambre du tiers-état. Entraîné par l'enthousiasme qui s'emparait alors de tous les esprits, il vota, dans la nuit du 4 août, la suppression de tous les priviléges, l'égalité des peines pour toutes les classes de citoyens, et leur éligibilité à toutes les places. Il fut nommé secrétaire de l'assemblée nationale, entra peu après dans son comité militaire, et fit, au nom de ce comité, un grand nombre de rapports qui, tous, étaient conçus dans les principes les plus propres à maintenir une sage discipline, et les plus conformes en même temps à l'esprit de la législation d'un peuple libre; on en eut une preuve dans les moyens qu'il proposa en 1790, pour prévenir l'usurpation militaire, et la demande qu'il fit de combiner l'organisation des troupes de ligne avec celle des gardes nationales. Son enthousiasme pour la cause de la liberté était sincère; on le vit, dans les jours qui précédèrent le 14 juillet 1790, attelé à la même charrette que l'abbé Sieyes, contribuer de sa personne, à côté de cet homme célèbre, aux travaux qui se préparaient au Champ-de-Mars pour la fête de la première fédération. Le par-

ti qui se disait alors populaire, ne lui pardonna point cependant, dans le rapport qu'il présenta à l'assemblée, en septembre 1790, sur les événemens déplorables qui venaient de se passer à Nancy, d'avoir fait l'éloge de la conduite tenue, dans cette circonstance, par le marquis de Bouillé, et d'avoir demandé qu'elle fut approuvée. Il s'opposa, avec autant de force que d'imprudence, lors de la fameuse discussion sur le droit de paix et de guerre, à ce que ce droit et le commandement des armées fussent conférés au roi. On avait pu croire, en entendant le rapport du vicomte de Beauharnais sur les affaires de Nancy, qu'il avait voulu se rattacher au parti de la cour; mais lorsqu'on le vit proposer d'autoriser, hors du temps de leur service, la présence des militaires dans les sociétés populaires, il fut bien évident qu'aucun changement ne s'était opéré dans ses opinions. Elu président le dimanche 19 juin 1791, il occupait le fauteuil lorsque, le mardi 21, la nouvelle du départ du roi, qui avait eu lieu la nuit précédente, fut annoncée à l'assemblée. Le calme et la dignité qu'il montra dans cette grave circonstance, excitèrent l'admiration de ceux même d'entre ses collégues qui ne partageaient point ses opinions politiques; nous en avons conservé un ineffaçable souvenir, et cette présidence sera considérée comme la plus belle époque de la vie de M. de Beauharnais. L'ordre qu'il sut maintenir dans les délibérations, dans un moment où tous les esprits semblaient être frappés d'une sorte de vertige; la rapidité avec laquelle les décrets de l'assemblée étaient expédiés: les communications verbales qu'il ne cessa d'entretenir pendant tout le cours des journées des 21, 22 et 23 juin, avec les chefs de toutes les autorités civiles et militaires de Paris, développèrent et montrèrent en lui une force de caractère et de volonté qu'on ne lui connaissait point alors, et dont l'usage eût été encore plus utile dans les conseils, qu'il ne le fut plus tard à la tête des armées, à l'époque prochaine où les généraux n'allaient plus être que les instrumens ou les victimes de la faction qui avait usurpé tous les pouvoirs. L'assemblée parut vouloir témoigner à M. de Beauharnais toute sa reconnaissance, pour la manière dont il avait soutenu la dignité nationale dans sa présidence du 20 juin, en l'élevant, pour la seconde fois, au fauteuil, le 31 juillet. Immédiatement après la session, il partit, en qualité d'adjudant-général, pour l'armée du Nord, et fut choisi, peu de jours avant le 10 août, pour commander avec M. de Custines au camp de Soissons. Il continua à servir après cette journée. Pache, ministre de la guerre et le général Custines louèrent sa conduite, lors de la reprise de Francfort par les Prussiens. L'honneur français qui semblait de plus en plus s'exiler de l'intérieur et se réfugier dans les armées, avait fait une loi à M. de Beauharnais de ne pas abandonner la noble cause de la patrie, quelles que fussent les horreurs dont elle était journellement souillée. Il fut, en mai 1793, mais avant l'attentat de cette époque, promu au commandement général de l'armée du Rhin; appelé ensuite au ministère de la guerre, il fut dénoncé par cette commune de Paris, si fameuse par sa barbarie et son abjection; il n'hésita point à refuser un ministère environné des intrigues les plus viles, et préféra de conserver le poste du péril et de l'honneur. Dénoncé depuis long-temps pour ses liaisons avec Custines, cette accusation, si absurde à élever contre des généraux qui, commandant sur une même ligne d'opérations, avaient dû entretenir de continuelles communications, fut reproduite avec fureur. Custines avait laissé sa tête sur l'échafaud. M. de Beauharnais avait eu le courage de plaindre ce général et d'exprimer son indignation contre les hommes qui l'avaient poursuivi. Il adressa en même temps, aux troupes qu'il commandait, une proclamation énergique contre les agitateurs, et écrivit à la commune de Paris sur la propo-

sition d'expulser les nobles des fonctions publiques. Toutefois, le décret qui prononçait cette expulsion ayant été rendu, M. de Beauharnais offrit sa démission, et remit le commandement de l'armée au général Landremont; on eût eu quelque honte de la lui demander: on parut même ne l'accepter qu'avec peine, mais enfin on l'accepta, et ce qui acheva de prouver combien il y avait eu peu de franchise dans les regrets que lui avaient d'abord exprimés les commissaires de la convention envoyés près de son armée, c'est que ces mêmes commissaires lui donnèrent immédiatement après avoir reçu sa démission, l'ordre de se retirer à 20 lieues des frontières. Il choisit son domicile à la Ferté-Imbault, ou Beauharnais, château érigé en marquisat pour son père, et situé dans le département de Loir-et-Cher; il ne cessa point de s'y occuper des intérêts de sa patrie qu'il avait honorée et défendue. La calomnie, qui n'avait cessé de le poursuivre, ne renonça pas à l'atteindre dans sa retraite. Un de ces fanatiques, aussi stupides que féroces, Varlet, cet orateur qui promenait ses trétaux sur les égoûts de Paris, l'avait personnellement dénoncé comme ex-noble, longtemps avant qu'il eût cessé de servir; il renouvela ses dénonciations à une époque où elles étaient devenues un arrêt de mort. Beauharnais, soutenu d'une conscience irréprochable et du souvenir de ses services, crut devoir répondre à ce misérable, et ne fit qu'exciter davantage la haine de ces hommes de boue et de sang, aux yeux desquels toute distinction de vertus, de talens et de naissance était un crime. Il fut arrêté, conduit à Paris, et renfermé d'abord dans la prison des Carmes. Le besoin de l'assassiner suscita contre lui une accusation à laquelle il fut impossible de donner même la plus légère apparence de vérité: on prétendit qu'une inactivité de quelques jours, pendant qu'il était à la tête de l'armée du Rhin, avait décidé de la reddition de Mayence. Traduit à la Conciergerie, l'extravagante atrocité de cette accusation motiva le jugement du tribunal révolutionnaire qui l'envoya à l'échafaud, le 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794). On ne peut, même après vingt-trois années, se défendre d'un sentiment pénible, en songeant que, quatre jours plus tard, cet homme, intéressant à tant de titres, était conservé à sa patrie. Près de monter sur l'échafaud, Beauharnais écrivit à sa femme pour lui recommander leurs enfans et l'engager à faire réhabiliter sa mémoire. Son nom et celui de ses bourreaux avaient rendu ce soin inutile.

BEAUHARNAIS (Fanny, comtesse de), auteur de poésies. Fille d'un receveur-général des finances qui lui fit donner une brillante éducation, elle épousa le comte de Beauharnais, oncle de François et d'Alexandre, et s'en sépara après quelques années de mariage. Devenue entièrement libre, elle se livra à son goût pour la littérature, et admit dans sa société plusieurs hommes de lettres célèbres, tels que Mably, d'Arnaud, Bailly, Bitaubé, Mercier, etc. En 1788, son amour pour les arts l'engagea à faire un voyage en Italie; elle y puisa de nouvelles connaissances, et revint en faire hommage à sa patrie. On doit convenir néanmoins que si Mme de Beauharnais a recueilli des hommages flatteurs, elle n'a pas toujours été à l'abri de la critique; Lebrun, entre autres, a fait contre elle quelques épigrammes dont elle a eu le bon esprit de rire la première; mais ce qui lui a le plus nui dans l'esprit des gens sensés, c'est cette manie de recevoir chez elle toutes sortes de personnes, parmi lesquelles on citait Rétif de la Bretonne et quelques littérateurs encore plus obcurs. On connaît aussi son intimité avec le cynique Dorat-Cubières-Palméseaux: nous nous abstiendrons donc d'en parler par respect pour sa mémoire. Mme de Beauharnais mourut le 2 juillet 1813; elle était l'aïeule maternelle de madame de la Valette.

BEAUHARNAIS (Claude comte de), pair de France, cousin des pré-

cédens, fils du chef d'escadre de ce nom, et de la comtesse Fanny, naquit en septembre 1756. Officier aux gardes françaises, sous le règne de Louis XVI, il épousa, en premières noces, Mlle de Marnézia, fille du comte de Marnézia, député aux états-généraux; il eut de ce mariage, Stéphanie Adrienne, que l'empereur Napoléon a mariée, le 8 avril 1806, au grand duc de Bade. M. de Beauharnais, veuf de sa première femme, a épousé en secondes noces, Mlle Fortan, fille d'un armateur de Nantes. Nommé en 1804, titulaire de la sénatorerie d'Amiens, le comte de Beauharnais, fut, en 1810, placé auprès de l'impératrice Marie-Louise, en qualité de chevalier d'honneur. Le roi lui a conféré la dignité de pair, le 4 juin 1814. N'ayant point été porté sur la liste des membres de la chambre impériale de 1815, M. de Beauharnais a repris, de droit, le rang qu'il occupait dans la chambre royale de 1814. Il est grand cordon de l'ordre de la légion d'honneur, et grand'croix de celui de la fidélité.

BEAUHARNAIS (Eugène de), prince de la maison royale de Bavière, fils du vicomte Alexandre de Beauharnais, mort le 23 juillet 1794, et de Joséphine de Lapagerie, impératrice couronnée, morte en 1815, est né en Bretagne, le 3 septembre 1780; son père soutenait alors en Amérique, avec MM. de Lafayette, de Noailles, de Lameth, etc., la cause de l'indépendence et de la liberté. Agé seulement de 14 ans, lorsque la faux révolutionnaire lui enleva son père, Eugène fut élevé dans un pensionnat de St-Germain-en-Laye. Ses premiers succès, les espérances qu'il était permis d'en concevoir pour l'avenir, et qu'il a si heureusement réalisées, le tendre attachement que lui et sa sœur Hortense, depuis reine de Hollande, témoignaient dès-lors à leur mère, aussi bonne, aussi intéressante qu'elle était infortunée, offrirent à Mme de Beauharnais, les seules consolations qui pouvaient mitiger la perte d'une grande fortune, et la dédommager de l'existence brillante dont elle avait joui autrefois. Lorsqu'après avoir épousé Mme de Beauharnais, en ventôse an 4 (février 1796), Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie, partit pour aller prendre ce commandement, Eugène de Beauharnais, n'était pas du nombre des aides-de-camp qui l'accompagnèrent; mais il alla l'y joindre, bientôt après, revint avec lui à Paris, le suivit dans l'expédition d'Egypte, et fut du très-petit nombre d'officiers qu'il ramena en France, le 7 fructidor an 7 (24 août 1799) (*) Ce fut seulement à cette époque, que commence la carrière militaire d'Eugène. Nommé chef d'escadron de la garde des consuls, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fit, en 1800, cette campagne célèbre qui s'ouvrit et se termina par la bataille de Marengo, et replaça l'Italie sous la domination française; Eugène s'y distingua et y courut de grand dangers. On sait que cette bataille, dont le succès était d'une si haute importance pour la France, fut perdue pendant une demi-journée, et que l'excès de confiance du général autrichien Mélas, ne contribua pas moins à la victoire, que l'arrivée du général français Desaix. Fait colonel-général de la garde en 1804 Eugène accompagna Bonaparte dans plusieurs voyages; il fut déclaré prince français, à l'époque de la fondation du gouvernement impérial, et reçut le 1er février 1815, le titre d'archi-chancelier d'état. Napoléon ayant placé, le 26 mai de la même année, la couronne royale d'Italie sur sa tête, nomma, en juin suivant, le prince Eugène vice-roi de cet état; mais la guerre ayant éclaté en septembre 1805, entre la France et l'Autriche, ce prince n'osa commettre encore le sort de l'Italie à l'inexpé-

(*) Ces officiers étaient au nombre de sept: les généraux Berthier, Lannes, Murat, Andréossy, Gantheaume, contre-amiral et les aides de camp, chefs de brigade Marmont et Lavalette. Bourienne, secrétaire particulier du général, et MM. Bertholet et Monge, furent les seules personnes de l'ordre civil qui s'embarquèrent avec Bonaparte.

rience du jeune prince qu'il venait de lui donner pour vice-roi, et chargea le maréchal Masséna, de diriger les opérations de la campagne qui s'ouvrait contre l'archiduc Charles, tandis que Napoléon marchait à la tête de l'armée d'Allemagne. Après la victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805), Bonaparte se rendit à Munich, fit proclamer roi en sa présence, le 1er janvier 1806, l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, adopta le 12 du même mois, le prince Eugène pour son fils, le maria à la princesse Auguste-Amélie de Bavière, fille du nouveau roi, et déclara qu'il appelait ce prince, qui venait d'être décoré par son beau père, du grand ordre de St-Hubert, à lui succéder en qualité de roi d'Italie. Le 20 décembre 1807, Eugène fut créé prince de Venise. Lorsqu'en 1809, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Autriche, il se mit à la tête de l'armée, et se porta sur la ligne de Trente, que le général Joubert avait défendu quelques années auparavant. L'archiduc Jean, commandant de l'armée autrichienne, avait établi son quartier-général à Malborghetto. Les troupes françaises et italiennes s'élevaient à peine à 16 mille hommes; cette infériorité de forces, fut la cause des revers qu'éprouva l'armée d'Italie; ses avant-postes furent obligés de se retirer sur le Tagliamento; les Autrichiens s'avancèrent rapidement sur Udine; poursuivi jusqu'à Vérone, le vice-roi retrancha son armée dans la position de Caldiero. Les Autrichiens, entrés le 25 dans Padoue, se préparèrent à tourner les redoutes placées sur les hauteurs; mais cette attaque leur réussit mal, il ne purent emporter la position, et furent battus par-tout où ils se présentèrent; cette affaire où les troupes françaises et italiennes développèrent la plus rare intrépidité, coûta la vie au général de brigade Sorbier, aide-de-camp du prince, à l'habileté duquel on devait sur-tout cet important avantage; néanmoins la situation de l'armée du vice-roi, était loin d'être favorable. Napoléon instruit de ce qui se passait en Italie, y envoya le général Macdonald, pour s'y concerter avec le prince Eugène, sur les opérations subséquentes. Cependant, l'armée d'Allemagne commandée par Napoléon, marchait de victoires en victoires. Les nouvelles qui en parvinrent au quartier-général de l'archiduc Jean, décidèrent ce prince à effectuer, dès le 1er mai, sa retraite sur les états héréditaires. Les troupes françaises, divisées en trois corps, se mirent à sa poursuite; le vice-roi commandait le centre, le général Baraguey-d'Hilliers la gauche, et le général Macdonald, la droite, en marchant sur la direction de Goritzia. L'arrière-garde autrichienne engagea quelques affaires de peu d'importance, pour retarder la marche de l'armée française et donner à l'archiduc le temps d'assurer sa retraite; il y eut même un combat assez vif à Saint-Daniel, dans la vallée de la Fella. Le 17 mai, le fort Malborghetto fut enlevé; on se battit ensuite à Tarvis, sur les bords de la Schlitzer, où les Autrichiens firent une vive résistance. Dans ces différentes affaires, les troupes françaises furent constamment victorieuses. A cette époque, arriva de Vienne le général d'Anthouard, premier aide-de-camp du vice-roi, apportant la nouvelle que Napoléon était entré à Vienne le 12 mai. Cet événement important, en redoublant l'activité et le courage de l'armée du vice-roi, affaiblissait, dans une proportion égale, les forces morales de l'armée de l'archiduc. Le 21 mai, jour où l'armée française d'Allemagne avait occupé Vienne, le prince Eugène prit possession de Clagenfurt. Le général Jellachich, dans l'impossibilité de résister à Napoléon, en Allemagne, se portait en toute hâte sur Léoben, avec huit mille hommes, dans l'espoir de se réunir à l'archiduc Jean, et de battre le vice-roi qui s'avançait sur la même ville. Les deux armées se rencontrèrent le 25 mai, sur la route qui conduit de Knittelfeld à Léoben. L'armée de Jellachilch fut mise dans une déroute complète. A la suite de ces grands avantages, le prince Eugène

pénétra en Hongrie, réussit à arrêter long-temps la marche de l'archiduc, lui livra, le 14 juin à Raab, une bataille rangée, et remporta, sur l'armée autrichienne, une victoire d'autant plus importante, qu'elle dégageait de tout danger les derrières de son armée. Napoléon, qui n'était pas sans quelque inquiétude sur cette armée, avait envoyé le général Lauriston avec un corps d'observation pour éclairer sa marche; ce fut seulement à Bruck, Haute-Styrie, que les chasseurs, envoyés de part et d'autre à la découverte, se rencontrèrent. Le corps du général Lauriston se réunit à l'armée du vice-roi, et ce prince, qui était à Vienne le 26 mai, se rendit, le lendemain 27, à Ebersdorff, où était le quartier-général de Napoléon. Dès le jour même, ce prince adressa à l'armée d'Italie, une proclamation qu'on peut retrouver dans tous les journaux du temps, et qui commençait ainsi : « Soldats de l'armée d'Italie, soyez les bienvenus; je suis content de vous, etc. » Le bulletin de l'armée d'Allemagne du 28 mai, contient un brillant éloge du vice-roi; l'empereur y disait, en parlant de son fils adoptif: « que ce prince avait fait preuve, pendant la campagne, de toutes les qualités qui constituent les plus grands capitaines. » Le prince Eugène donna, lors de la bataille de Wagram, livrée le 6 juillet 1809, de nouvelles preuves de ses talens militaires et de son courage. Le 10 décembre de la même année, il fut appelé à Paris; Napoléon le fit pressentir, et le pressentit lui-même, sur l'intention où il était de faire rompre le mariage qu'il avait contracté avec sa mère. Le vice-roi se montra, dans cette circonstance, digne de ce qu'il avait toujours été, dévoué et reconnaissant. Il ne témoigna rien des sentimens qui devaient l'agiter, et parut, au contraire, pénétré de l'importance des motifs qui décidaient la démarche de Napoléon. Le territoire et la ville libre de Francfort, ayant été érigés en grand-duché, le 3 mars 1810, le prince primat fut déclaré grand duc, et ce titre reversible, après sa mort, sur la tête du prince Eugène qui obtint, le 4 avril suivant, l'autorisation de porter la grande-croix de l'ordre de St-Etienne de Hongrie. La guerre de Russie, prévue depuis si long-temps et non moins redoutée de tous les esprits éclairés, qu'elle était désirée par Napoléon, éclata enfin. Ce prince, qu'aveuglait une ambition sans terme, ne voyait, dès long-temps, sa suprématie européenne vraiment établie, que par l'abaissement de cette puissance, que la sage politique de son souverain rapprochait de la France, autant que le vertige du monarque français éloignait la France d'elle. Le vice-roi fut chargé, en 1812, du commandement du 4me corps de l'armée qui se rassemblait à Wilna, la plus belle, la plus puissante, et la plus rapidement détruite de toutes celles que la France eut jusques-là mise sur pied. Il justifia, dans les journées des 25, 26 et 27 juillet, et aux combats d'Ostrowno et de Mohilow, la réputation de bravoure qu'il s'était acquise depuis plusieurs années, et rendit d'éminens services à la bataille, et sur-tout à la retraite de la Moskowa, où le nom d'Eugène ne se montra pas sans gloire, même après celui de l'illustre et malheureux maréchal, dont les services, le nom et la déplorable fin, se sont identifiés depuis dans le souvenir et la reconnaissance des Français (*). Toujours auprès de ses soldats, le vice-roi souffrait de leurs souffrances, et les encourageait par son exemple, quoiqu'à ce moment même, une incommodité grave lui causât les plus vives douleurs! Lorsque l'empereur et le roi Joachim eurent quitté l'armée, pour se rendre, le premier à Paris, et le second à Naples, le commandement en chef fut remis entre les mains du prince Eugène, et tandis que Napoléon épuisait en France les restes d'une population dont il avait prodigué le sang pour soutenir les entreprises les plus insensées,

(*) Ce n'est que pour les personnes étrangères à la France que nous croyons nécessaire de nommer le maréchal Ney.

Eugène réunissait à Magdebourg les cadres, à moitié déserts, de cette armée naguères si redoutable. Le 2 mai 1813, Eugène commanda à Lutzen, avec sa valeur ordinaire, la gauche de l'armée, et le 5 du même mois, il entra le premier dans Dresde avec ses troupes victorieuses. Le 12, il reçut l'ordre de se rendre en Italie, et de s'y disposer à soutenir une nouvelle campagne contre les Autrichiens, qu'on savait être sur le point d'entrer dans la coalition. En peu de jours toutes les conjectures furent changées en certitudes : les Autrichiens, commandés par le vieux général Hiller, se présentèrent sur les frontières de l'Illyrie, et s'avançant avec une lenteur prudente, ils firent journellement des progrès remarquables. Le vice-roi occupait, en septembre, la ligne de Lisonzo, et ce fut, du quartier-général de Gradisca, qu'après avoir appelé le royaume d'Italie, tout entier, à la défense de son territoire, il publia une proclamation dans laquelle il exposait tous les griefs des Italiens contre le gouvernement de la maison d'Autriche. Ce fut à la même époque que le prince Eugène, instruit des négociations qui avaient lieu entre le cabinet de Vienne et celui de Naples, crut de son devoir de prévenir Napoléon du nouvel ennemi qu'il aurait bientôt à combattre. C'est parce qu'il entre dans le plan de cet ouvrage, de n'accuser ou de ne défendre que par le simple récit des faits, que nous nous ferons toujours un devoir plus rigoureux de faire connaître aux lecteurs tout ce qui pourra fixer leur opinion sur ces faits d'une manière plus certaine. Nous dirons donc, en peu de mots, et en renvoyant, à l'article Joachim, les explications que nous avons à donner sur cette partie de l'histoire de ce prince, qu'avant de prendre les armes contre l'empereur Napoléon, il lui avait successivement adressé trois lettres, par lesquelles il lui proposait de joindre ses armes aux siennes, à la condition qu'il serait, seul, chargé du soin de défendre l'Italie; que ces trois lettres étaient restées sans réponse; que tout ce qui était rapporté de Napoléon, au roi Joachim, n'annonçait à celui-ci que malveillance, inimitié, soupçons de sa part; qu'en un mot, tout confirmait au roi de Naples, que l'empereur était disposé à concourir, avec les alliés, à le précipiter du trône, dans le cas où ceux-ci se montreraient disposés à accéder à d'autres propositions. Quoi qu'il en soit, la guerre se soutenait en Italie avec des chances à-peu-près égales, et, cependant, l'armée française et italienne se repliait sans cesse en livrant de continuels combats. Sur ces entrefaites, le général Hiller, dont on semblait accuser la lenteur à Vienne, ayant été rappelé, le maréchal comte de Bellegarde vint prendre le commandement de l'armée, et sembla, en effet, donner une impulsion plus active aux opérations. Un assez long temps s'écoula encore en affaires journalières, dont pas une n'était décisive, mais pendant lesquelles les pertes commençaient à n'être plus compensées, en ce que l'armée autrichienne recevait, par le Tyrol, des renforts continuels, tandis que celle d'Italie était entièrement privée de cette ressource, et que sa force morale, ainsi que sa force numérique, s'affaiblissaient dans une même proportion. Retranchée sur l'Adige, on la vit cependant, jusqu'au moment où l'entrée des alliés dans Paris mit un terme à la guerre, continuer à combattre avec des succès constamment balancés, et même remporter quelquefois des avantages toujours achetés bien cher, et qui, dans l'état de dénuement où elle se trouvait, lui devenaient plus funestes qu'utiles. Il est hors de doute qu'un grand mécontentement a régné, vers les derniers temps, dans cette armée; tous les recouvremens étant en souffrance, le trésor ne fournissait plus qu'à peine les sommes nécessaires à la paye des soldats, arriérée depuis plusieurs mois; et c'est en cela, peut-être, que les derniers efforts de cette armée doivent étonner davantage. Nous avons vu, dans les premiers jours de février 1814, à la suite des affaires les plus san-

glantes, et sous une température glacée, des charrettées de blessés arriver à Plaisance; ces malheureux, respirant à peine, et dont un grand nombre expiraient à mesure qu'on les transportait dans les hôpitaux et chez les particuliers, ne s'occupaient que de l'issue de l'action dans laquelle ils venaient de recevoir le coup mortel. Au milieu de la confusion universelle, et dans l'impossibilité de porter quelque remède à d'irréparables désastres, le prince Eugène, qui avait déjà fait transporter ses effets les plus précieux à Mantoue, où la vice-reine était venue faire ses couches, ne songea plus qu'à se rendre en Bavière. Il partit, en effet, après avoir ordonné les dispositions nécessaires pour la marche de l'armée, et avoir rendu publique la proclamation suivante : « Soldats français! de longs malheurs ont pesé sur notre patrie. La France, cherchant un remède à ses maux, s'est replacée sous son antique égide : le sentiment de toutes ses souffrances s'efface déjà pour elle dans l'espoir si nécessaire après tant d'agitations. En apprenant la nouvelle de ces grands changemens, votre premier regard s'est reporté vers cette mère chérie qui vous rappelle dans son sein. Soldats français! vous allez reprendre le chemin de vos foyers; il m'eût été bien doux de pouvoir vous y ramener : dans d'autres circonstances je n'eusse cédé à personne le soin de conduire au terme du repos les braves qui ont suivi avec un dévouement si noble et si constant les sentiers de la gloire et de l'honneur. » Il se rendit à Mantoue, où était la vice-reine; ne fit qu'un séjour de très-peu de durée dans cette ville, dirigea ensuite sa route vers les frontières du Tyrol, et s'informa, en arrivant à Roveredo, du colonel autrichien qui commandait le château, si la vice-reine et lui pouvaient passer avec sûreté. Le colonel lui répondit affirmativement quant à la princesse, mais il n'osa donner la même assurance au vice-roi, auquel, disait-il, les Tyroliens reprochaient d'avoir fait fusiller, comme espions, quelques bourgeois notables de leur pays. Il n'y avait cependant pas à hésiter; le colonel offrit au prince son uniforme, ses gens, ses voitures et sa livrée, lui recommandant de ne s'arrêter nulle part, et sur-tout de ne pas parler français. Ces précautions eurent le succès le plus heureux; le passage s'effectua sans péril, et les deux époux arrivèrent à Munich. Les momens qui précédèrent le départ du vice-roi, de Mantoue, avaient été fort orageux, à l'armée et à Milan! Le bruit s'y était répandu que, dans le sénat et dans l'armée, un parti considérable le demandait pour roi, et que des députations s'étaient rendues auprès des souverains alliés, pour appuyer ces réclamations par leur présence. Les agens de l'Autriche virent qu'il n'y avait pas un moment à perdre; un grand mouvement fut opéré, le 20 avril 1814, dans le peuple, et dirigé contre le ministre Prina, déjà haï dans toute l'Italie supérieure, comme le conseiller et l'agent de toutes les mesures fiscales, et présenté, en ce moment, comme le principal agent d'Eugène dans le sénat; on sait quels ont été les affreux résultats de ce mouvement populaire, qui conduisit le malheureux Prina à une mort horrible, par une agonie et par des tourmens plus horribles encore. C'est comme témoin oculaire que nous parlons de tous ces événemens (*voy.* PRINA). On avait encore répandu que le vice-roi, en quittant l'armée, était venu jusqu'aux portes de Milan, mais qu'apprenant ce qui s'y passait, il avait rétrogradé sur-le-champ. On ne peut nier que dans les derniers temps, l'opinion du peuple de Milan, qui avait été long-temps très-favorable au vice-roi, ne fût tout-à-fait changée; mais il ne faut pas en chercher les causes ailleurs que dans cette disposition si naturelle aux peuples, de chercher le bonheur dans un ordre de choses différent de celui sous lequel ils vivent, et dans les intrigues du gouvernement autrichien, qui, se voyant au moment de reprendre ses droits de souveraineté sur l'Italie, redoublait d'efforts pour exciter le peu-

ple contre un gouvernement dont on entrevoyait la ruine prochaine. Chacun faisait ici ce qu'il était dans son intérêt de faire, et ce dont les révolutions des empires et l'histoire, qui en est le procès-verbal, offrent de continuels exemples. Si Napoléon eût été vainqueur et tout puissant à Paris, le prince Eugène n'eût pas cessé d'être obéi et respecté à Milan. Sans doute quelques causes particulières de mécontentement se mêlaient à ces causes générales; mais dans des circonstances différentes, elles n'eussent pas amené l'apparence même de l'agitation. Nous ne trahirons pas notre pensée au point de dissimuler qu'il est souvent arrivé au vice-roi d'être mal conseillé, et peut-être d'avoir trop méconnu, dans quelques occasions importantes et décisives, le caractère du peuple qu'il gouvernait; mais ce sont là des taches légères, et qui n'effaceront jamais les services essentiels qu'il a rendus au royaume d'Italie, par une administration sage, prudente, éclairée, amie des arts. Les réquisitions et les conscriptions forcées de 1813 à 1814 ne peuvent lui être imputées; elles appartiennent aux circonstances, ou plutôt à l'auteur de tous les maux de la France et de l'Italie. Sans doute, le prince Eugène s'est laissé trop facilement entraîner, dans ces derniers temps, à se plaindre des troupes italiennes qui servaient sous ses ordres; sans doute, ces reproches, qui ont eu trop de publicité, n'ont pas faiblement contribué de lui aliéner une partie de son armée; sans doute, en jugeant de sang-froid l'époque de ces reproches, on est porté à les trouver quelquefois mal fondés et toujours impolitiques, si l'on réfléchit sur-tout que les troupes italiennes manquaient de tout, et regardaient comme inévitable et prochain un changement dans leur gouvernement; mais si, d'une autre part, on considère quelle était la situation du vice-roi, la responsabilité terrible dont il se voyait chargé envers Napoléon, si celui-ci eût triomphé de la coalition, on sentira combien il serait injuste de ne pas modifier son jugement d'après la difficulté des circonstances. Nous n'étendrons pas plus loin cette discussion, déjà fort longue, et qui ne manquerait pas d'excéder les bornes d'une notice, si nous lui donnions tous les développemens dont elle est susceptible. Quoi qu'il en soit, le prince, arrivé à Munich avec son épouse, y reçut du roi, son beau-père, l'accueil le plus empressé et le plus tendre. Un événement cruel ne lui permit pas de jouir long-temps du repos que lui offrait sa nouvelle situation; l'impératrice Joséphine venait de mourir; il dût se rendre à Paris pour y régler, avec la duchesse de St-Leu, sa sœur, ses intérêts de famille. Le roi de France à qui il eut la délicatesse de se faire présenter sous le nom de *marquis de Beauharnais*, reçut le *prince Eugène* de la manière la plus distinguée. Nous ne dirons pas que ce prince a ressenti une vive satisfaction de s'entendre appeler de ce nom par Louis XVIII; il faudrait, pour cela, le supposer aussi sot que le biographe qui lui a prêté un motif de joie aussi ridicule; c'était une convenance que le roi de France, si juste appréciateur des convenances, ne pouvait manquer d'observer envers le gendre du roi de Bavière. Le prince Eugène ne demeura à Paris que le temps le plus indispensable pour y terminer ses affaires; il retourna à Munich, d'où il partit pour Vienne afin de faire valoir ses titres auprès du congrès dans l'établissement du nouveau système européen. Il y fut parfaitement traité par les souverains; l'empereur de Russie sur-tout qui, pendant son séjour à Paris, avait témoigné les sentimens les plus affectueux à l'impératrice Joséphine, se plut à donner à son fils des preuves d'un intérêt particulier. Le retour de Bonaparte en France, en mars 1815, rendit, à Vienne, la situation du prince Eugène, de plus en plus délicate et embarrassante. Il se décida à quitter cette capitale et à se retirer pour quelque temps à Bareuth. Tandis que cer-

taines personnes, qui se plaisent à semer le trouble et la défiance, répandaient officieusement qu'il avait fait passer à Bonaparte l'avis que sa translation à Ste-Hélène venait d'être décidée par le congrès, d'autres personnes, avec des intentions non moins perfides, affirmaient que cet avis venait de l'impératrice Marie-Louise. En avril 1816, le prince Eugène s'est rendu à Lindau, près du lac de Constance, où la duchesse de St-Leu, sa sœur, a fixé sa résidence. Il a fait, en janvier 1817, pendant le séjour de la cour de Munich à Vienne, une nouvelle visite à sa sœur, dans laquelle la princesse son épouse a voulu l'accompagner. La cause que nous avons entendu assigner à ce dernier voyage est trop honorable à cette princesse, pour que nous la passions sous silence. Lorsque le mariage de l'empereur d'Autriche avec la princesse de Bavière eut été arrêté, on décida que la cour de Munich se rendrait à Vienne pour les fêtes ; mais une difficulté s'éleva ; ce fut de savoir quel rang le prince Eugène, qui n'est point issu de famille souveraine, occuperait dans les cérémonies publiques. On avait réglé à Vienne que ce rang serait inférieur à celui de la princesse Auguste-Amélie. Lorsque la nouvelle de cette décision parvint à Munich, la princesse déclara sa ferme résolution de ne point se rendre à Vienne dans le cas où son époux n'y jouirait pas des mêmes honneurs qu'elle. Cette réponse, reportée à Vienne, donna lieu à de nouvelles recherches ; on ne voulait, ni désobliger la cour de Munich, ni se trop éloigner d'un cérémonial dont la cour de Vienne s'est montrée, dans tous les temps, si sévère observatrice ; on découvrit enfin, qu'à une époque fort antérieure, une princesse de la maison d'Autriche, mariée à un simple gentilhomme, ayant été le sujet d'une discussion de même nature, le gentilhomme, par une décision expresse de l'empereur, avait été élevé au rang de prince. Cette décision fit autorité, et on la transmit aussitôt à la cour de Munich ; mais comme, pendant que cette affaire se traitait entre les deux cours, la princesse avait déterminé son époux à se rendre à Constance, la décision n'arriva à Munich que lorqu'ils en étaient déjà partis.

BEAUJOLAIS (Le comte DE), dernier fils de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, mort sur l'échafaud, le 6 novembre 1793, naquit à Paris, le 7 octobre 1779. Doué d'un caractère extraordinaire, ce jeune prince âgé, d'un peu plus de 13 ans, montra une présence d'esprit très-remarquable, lorsqu'il fut arrêté et conduit à l'Abbaye. Il était le seul de ses frères qui se fût hautement prononcé contre la révolution. On lui fit subir un interrogatoire, qu'on croyait n'être que pour la forme, mais dans lequel il laissa percer une intelligence et une énergie fort au-dessus de son âge, et dont les révolutionnaires les plus exaltés s'étonnèrent eux-mêmes. « Etes-vous aristocrate, lui demanda-t-on. Oui. — Avez-vous eu connaissance des projets de votre père ? — Non. — Avez-vous eu des communications avec M. de Sillery ? — Fi donc ! » Le reste de l'interrogatoire fut sur le même ton. Le 11 avril 1793, il fut conduit à Marseille, avec les princes ses frères, et demeura détenu pendant 3 ans, au fort St-Jean. Dans l'hiver de 1795 à 1796, ils firent une tentative pour se sauver, mais elle n'eut point de succès, et l'un d'eux se blessa assez sérieusement. Lorsque le comte de Beaujolais quitta la France pour passer à Philadelphie, ce fut sur un vaisseau suédois qu'il s'embarqua. Il fit un assez long séjour en Amérique, et revint en Europe avec ses frères en 1802. Il fixa sa résidence à Londres et y mourut quelque temps après.

BEAUJOUR (Le chevalier LOUIS-AUGUSTE-FÉLIX DE), né en Dauphiné, vers 1770, possède dans ce pays des propriétés considérables. Après avoir été consul-général de France à Salonique, pendant plusieurs années, il fut appelé au tribunat à l'époque du 18 brumaire (9 novembre 1799), s'y fit remarquer par la sagesse de ses principes,

fut nommé président, le 24 octobre 1805 et en sortit l'année suivante. Ses connaissances diplomatiques lui valurent aussitôt l'emploi de commissaire-général des relations commerciales à Georges-Town (Etats-Unis d'Amérique). M. de Beaujour exerça cet emploi pendant plusieurs années, et acquit, durant son séjour dans ces contrées, des connaissances très-étendues sur la statistique et l'administration de cet Etat. Retourné en France après les événemens de 1814, le roi l'a nommé, en décembre 1815, inspecteur-général des établissemens consulaires dans le Levant. On a de lui : *Tableau du commerce de la Grèce, formé d'après une année moyenne, depuis* 1787 *jusqu'en* 1797. Paris, 1800, 2 vol. in-8. Cet ouvrage est un des meilleurs qu'on ait jamais faits sur ce sujet; il fut bien accueilli dans sa nouveauté et aussitôt traduit en anglais. — *Du traité de Lunéville*, 1801, Paris, in-8. — *Aperçu des Etats-Unis au commencement du* 19e *siècle*, 1814, in-8. Cet ouvrage, offert par M. de Beaujour à la chambre des pairs, a été traduit en anglais, avec des notes de lord Landsdown. Il est enrichi de la meilleure carte de cette contrée qui ait paru en France.

BEAULIEU (Le baron DE), général au service d'Autriche, naquit en 1725, d'une ancienne famille du comté de Namur. Ayant servi avec distinction dans la guerre de sept ans, il obtint la croix de Marie-Thérèse, la moins prodiguée des récompenses militaires de l'Europe, et se retira dans ses foyers avec le grade de lieutenant-colonel; il y vivait étranger aux affaires publiques, lorsque l'insurrection des Brabançons vint l'arracher à sa retraite L'empereur le nomma général-major, et lui donna le commandement d'un corps d'armée. Réduit à la triste nécessité de faire la guerre à ses compatriotes, il obtint, contre l'insurrection, des succès rapides et inespérés, et mérita que ceux même qu'il combattait, rendissent justice à l'humanité avec laquelle il s'efforçait d'adoucir la rigueur de ses devoirs militaires. C'est dans l'une des affaires de cette guerre déplorble, qu'apprenant la mort de son fils unique qui venait d'être tué en chargeant les insurgés, et surmontant sa douleur par un effort vraiment stoïque, il s'écria : « Mes amis, ce n'est pas le moment de le pleurer, il faut vaincre. » Cette conduite lui mérita une faveur jusque-là sans exemple; l'empereur le fit colonel du régiment d'Orosz, et l'on a remarqué qu'il était le premier officier wallon qui eût été colonel d'un régiment hongrois. Ce fut à Berghen, duché de Juliers, qu'un trompette, envoyé par le gouvernement français, lui apporta, le 25 avril 1792, la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Dès le 29 du mois suivant, le général de Biron, à la tête d'une armée de 12 à 13 mille hommes, mais sans discipline, mal organisée, et qui déjà commençait à voir un traître dans chacun de ses généraux, attaqua le corps d'armée autrichien, sous les ordres du baron de Beaulieu, fort seulement de 1800 hommes de pied et de 1500 de cavalerie, et n'ayant pour toute artillerie que dix pièces de campagne. On se canonna, la première journée, sans s'incommoder fortement de part et d'autre; mais M. de Beaulieu ayant reçu un renfort de deux bataillons d'infanterie et de 200 hommes de cavalerie, attaqua à son tour les Français, leur tua 250 hommes, prit cinq pièces d'artillerie, et les força de se replier sur Valenciennes. En décembre suivant, il enleva les postes que les Français avaient établis à Marche-en-Famine; il prit, en août 1793, le commandement d'un corps de troupes entre Douai et Lille, et remporta, le 27, à Templeuve, sur le territoire français, un avantage qui le rendit maître de quatre pièces de canon. Le duc d'Yorck ayant été battu à Hondscootte, par le général Houchard, M. de Beaulieu réunit toutes les forces dont il pût disposer, et vint se joindre à l'armée de ce prince, près de Furnes. Les Français, profitant de leurs avantages, commencèrent, sur le

gauche, une attaque qui aurait réussi, si ses dispositions ne les eussent forcés à se retirer sur Menin. Il les y suivit; livra sur-le-champ l'assaut, emporta les retranchemens l'épée à la main, rejeta les Français sur l'autre rive de la Lys, et les poursuivit jusqu'à Roncq: cette action brillante lui valut des félicitations de la part des Etats de Flandres. Après quelques autres avantages essentiels, mais qui n'eurent rien de décisif, il fut nommé, en 1794, commandant dans la province de Luxembourg, et gagna, le 30 avril de cette année, la bataille d'Arlon, sur une division de l'armée du général Jourdan Le 19 mai, il s'empara de Bouillon, et reçut, le mois suivant, la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Le 20 juillet, il fut nommé quartier-maître-général de l'armée du prince de Cobourg; mais il ne remplit que quelque temps des fonctions qui convenaient peu à son caractère actif et guerrier, et continua de commander un corps d'armée qui éprouva de grandes pertes, le 26 juin 1794, à la bataille de Fleurus. Il fut élevé, en mars 1796, au grade de général d'artillerie, et reçut, à la même époque, le commandement en chef de l'armée d'Italie, qui allait le placer en face de Bonaparte. Depuis ce moment, ses armes furent beaucoup moins heureuses; soit que la nature, qui lui avait prodigué toutes les qualités nécessaires pour commander avec succès une division, lui eût refusé celle d'un général en chef, soit que, comme on a cherché à le faire entendre, la cause des malheurs de M. de Beaulieu, dans la campagne de 1796, ait tenu aux jalousies existantes entre lui et M. de Merci-Argenteau, auquel il avait été préféré, il n'éprouva plus qu'une longue suite de malheurs. Quant à nous, nous pensons que la cause véritable des revers des Autrichiens, à cette époque, loin de tenir à des rivalités misérables dont les généraux Wurmser et d'Alvinzi, qui ont succédé au baron de Beaulieu, et qui ont éprouvé le même sort que lui, n'ont jamais songé à se plaindre, est toute entière dans le génie supérieur, la prodigieuse activité, l'étonnante audace de l'homme qu'il eut pour adversaire, et dans cette foule d'enfans de la guerre, de braves, éprouvés depuis plusieurs années, parvenus, à force d'intrépidité et d'exploits, des derniers rangs de l'armée aux premiers grades militaires. Voilà ce qui fit vaincre les Français à Montenotte, à Millesimo, Dégoceva, Vico, Mondovi, etc., époques glorieuses où la France combattait encore pour son indépendance. Le roi de Sardaigne ayant cessé de faire cause commune avec l'Autriche, la position de M. de Beaulieu devint de plus en plus critique, et ses efforts, pour défendre le passage de l'Adda, à Lodi, ne servirent qu'à rendre la victoire de Bonaparte plus éclatante. Retiré derrière le Mincio, il en fut chassé par le vainqueur, qui passa cette rivière à gué, poursuivit le général autrichien jusques dans les montagnes du Tyrol, et y établit ses avant-postes. Dès-lors, l'activité, la présence d'esprit et le sang-froid de M. de Beaulieu devinrent inutiles pour arrêter un torrent auquel rien désormais ne pouvait plus être opposé; ses successeurs en firent la funeste épreuve; mais plus irrité que jamais contre M. d'Argenteau, qu'il ne cessait d'accuser de l'avoir trahi, et qui du moins semblait pouvoir l'être de n'avoir pas fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour le seconder, M. de Beaulieu fit arrêter ce général et demanda que son procès fut instruit devant un conseil de guerre. La cour de Vienne lui répondit, le 25 juin 1796, en lui retirant le commandement de l'armée, et en le remettant entre les mains du feld-maréchal Wurmser qui conservait, dans un corps octogénaire, toute l'ardeur d'un jeune guerrier, mais qui ne balança pas plus long-temps que son prédécesseur la fortune du conquérant de l'Italie. Dès ce moment M. de Beaulieu se retira dans les états autrichiens; il réside maintenant à Lintz, et y jouit d'une estime universelle et méritée par

des services qui, pour n'avoir pas toujours été heureux, ne lui donnent pas des droits moins incontestables à la reconnaissance du prince qui l'a employé, qu'à celle du pays qu'il s'est efforcé de défendre. Nous avons vu avec une véritable joie que M. le général de Beaulieu, mort dans la *Biographie universelle* de MM. Michaud, vient d'être ressuscité dans la *Biographie des hommes vivans* des mêmes auteurs. Espérons que ces messieurs s'apercevront un jour de quelques autres méprises non moins essentielles, et qu'ils reconnaîtront que quelques réputations qu'ils croient avoir bien tuées, sont encore pleines de vie et de santé!

BEAULIEU (Claude-François), né à Riom en 1754, se rendit à Paris au commencement de la révolution française, où il concourut à la rédaction de plusieurs journaux et notamment à ceux des *Nouvelles de Paris* et du *Postillon de la guerre*. En 1792, il fut arrêté et conduit dans la prison de la Conciergerie et transféré ensuite dans celle du Luxembourg. C'est là qu'il fut témoin des massacres exercés par la faction décemvirale sur les victimes de ses fureurs; assez heureux cependant pour échapper à la proscription, il recouvra la liberté quelque temps après; mais il était réservé à de nouvelles persécutions et fut compris sur la liste des déportés du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), n'ayant à se faire d'autre reproche en politique et sur-tout en littérature, que d'avoir travaillé à un assez mauvais journal connu sous le titre du *Miroir*. M. Beaulieu s'attacha dans la suite au préfet du département de l'Oise, en qualité de secrétaire, et rédigea, pendant plusieurs années, le journal de ce département. En 1815, il alla de nouveau demeurer à Paris, où, depuis cette époque il s'est constamment occupé de littérature. Il a fourni quelques articles importans à la *Biographie universelle*, principalement ceux de Danton et de Fouquier-Tinville, si horriblement connus tous deux par le rôle qu'ils ont joué pendant les troubles révolutionnaires de France. On a de M. Beaulieu: *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution française*, 1801,-1803, 6 vol., in-8.—*Réflexions sur les réflexions de M. Bergasse sur l'acte constitutionnel du sénat*. 1816, in-8. —*Le temps présent*, 1815, in-8.—*Les essais historiques* de cet auteur sont très-curieux par les renseignemens qu'ils renferment sur l'histoire de la révolution française.

BEAULIEU (Charles-Gilloton), a publié: *Mémoire sur les moyens de perfectionner les moulins et la mouture des grains*, 1786.—*Principes du gouvernement. et Projets de réforme dans toutes les parties de l'administration*, 1789, in-8.—*Procès de la noblesse et du clergé, d'après les faits extraits de l'histoire de France*, 1789, in-8.—*De l'aristocratie française, ou Réfutation des prétentions de la noblesse, et de la nécessité d'en supprimer l'hérédité*, 1789.—*De la nécessité de vendre les biens de l'église et ceux des ordres de chevalerie, pour payer la dette publique*, 1789.—*Démonstration des vices de l'impôt territorial en nature*.—*Recherches sur la science du gouvernement, trad. de l'italien*, 2 vol. in-8.—*Réflexions sur la nécessité d'établir l'enseignement de la science de l'économie politique*.

BEAULIEU (Jean-François-Bremont, dit), comédien de profession, chercha à se faire un nom pendant les orages révolutionnaires, par un patriotisme exalté et par tous les moyens qu'on employait alors. En 1789, il parut un des premiers à l'attaque de la Bastille, et fut nommé, après cette affaire, capitaine de la garde nationale parisienne. Les deux frères Agasse, ayant été condamnés à mort pour fabrication de faux assignats, Beaulieu demanda et obtint que leur jeune frère fut reçu officier à sa place, afin de prouver que le préjugé qui pesait auparavant sur toute une famille, lorsqu'un de ses membres avait commis une action déshonorante, n'avait plus d'influence depuis la révolution. Il

parcourut ensuite la province en qualité de comédien et de révolutionnaire tout-à-la-fois, fit au club de Metz, des proclamations patriotiques et tomba ensuite dans l'oubli le plus profond. En 1802, il s'avisa de jouer *Mahomet* au théâtre de la Cité; cette singularité attira la foule; mais ne le fit pas sortir de la misère. Après avoir tenté inutilement plusieurs moyens pour se faire une existence indépendante, il termina ses jours par un suicide. Beaulieu avait du talent comme comédien et se fit une grande réputation dans les rôles de niais; il attira toujours la foule à ses représentations, et ne fut malheureux que par sa faute.

BEAUMARCHAIS (Pierre Auguste Caron de), naquit à Paris, le 24 janvier 1732. Son père était horloger, et le destinait à la même profession; il lui donna toutes les connaissances mécaniques nécessaires à cet état et les premiers succès du jeune Caron, pouvaient faire espérer qu'il serait un jour un artiste fort distingué. Néanmoins ses penchans, et la direction naturelle de son esprit, l'entraînaient dans une toute autre carrière. La finance et l'intrigue étaient sa vocation véritable, et ce ne fut pas une des moindres bizarreries de la destinée de Beaumarchais, que d'avoir été conduit à la fortune par la musique. Epris d'un goût soudain pour cet art, il s'appliqua à l'étude de la harpe et de la guitare, fit, en peu de temps, des progrès assez rapides pour devenir maître à son tour, étudia particulièrement les moyens de rendre la mécanique des pédales plus parfaite, et y réussit assez bien, pour faire parler de lui. Mesdames Adelaïde et Victoire, filles de Louis XV, désiraient alors prendre des leçons de ces deux instrumens; on fit devant elles, l'éloge de l'esprit et des talens de Beaumarchais; elles désirèrent le connaître et se le firent présenter. Son esprit ne leur plut pas moins que ses talens; elles commencèrent par l'admettre à leurs concerts, et peu-après, dans leurs société la plus intime. Cette époque fut celle de sa faveur et de sa fortune. Beaumarchais était doué d'un instinct d'intrigue trop naturel, pour se contenter des vains avantages de considération que lui procurait la protection de Mesdames; il en fit un plus solide usage, et se lia avec Pâris-du-Verney, alors banquier de la cour, qui recherchait lui-même avec empressement l'amitié de Beaumarchais. Dès-lors, appuyé sur des relations puissantes, il n'eut que le choix des entreprises de finances, dans lesquelles on cherchait à l'intéresser, et parvint en peu de temps, à une opulence inespérée; il était alors âgé de trente-cinq ans. Il jugea, d'après le monde, où il vivait, que n'ayant eu jusque-là qu'une existence fort équivoque, il devait chercher les moyens d'honorer ses richesses, trop rapidement acquises pour n'avoir pas donné matière aux conjectures les moins favorables. Ces moyens étaient en lui-même, et peu d'hommes en avaient été plus abondamment pourvus par la nature. Ce fut alors qu'il reconnut qu'il était né pour autre chose que pour régler des mouvemens de montres, et enseigner la guitare et la harpe. Il composa et fit représenter en 1767, le drame d'*Eugénie*. Cette pièce, la plus parfaite, après *le Père de Famille*, de Diderot, d'un genre dont les affligeans succès ont puissamment contribué à faire perdre en France le goût de la bonne comédie, est remplie du plus attachant intérêt, et mérite de tenir un rang particulier dans les lettres. Trois ans après, l'auteur fut beaucoup moins heureux, et méritait beaucoup moins de l'être, en effet, dans le nouveau drame des *deux Amis*, ou *le Négociant de Lyon*, conception fausse et froide, qui repose uniquement sur l'embarras d'un négociant, forcé par un concours de circonstances malheureuses, de suspendre ses paiemens. Cet ouvrage, qui n'eut point de succès, donna lieu, pendant les premières représentations, à deux traits fort plaisans: «Messieurs, dit un habitué du parterre, il s'agit ici d'une banqueroute, j'y suis pour mes vingt sous»; on rit, et l'on siffla. Quelques jours après, Mlle Ar-

nould, actrice de l'opéra, dont le talent est les bons mots sont également célébres, rencontra Beaumarchais à l'opéra, qui était désert ce jour-là. «Eh quoi, lui dit celui-ci, vous n'avez pas plus de monde? »—«Que voulez-vous, répondit l'actrice, nous comptions sur *vos amis*, pour nous en envoyer » Cette disgrace fit perdre à Beaumarchais, le souvenir de ses premiers succès. La gloire d'*Eugénie*, ne le dédommagea point de l'humiliation des *deux Amis*. Et quoiqu'on l'ait vu donner ensuite à son talent, une direction différente et plus digne de lui, il avait conservé pour ce malheureux genre de littérature, un attrait particulier, et dont il ne songeait point à se défendre, quelque vivement que ses amis l'eussent souvent attaqué sur ce point. Nous l'avons vu, en 1792, au théâtre du Marais, dont il s'était, en quelque sorte, érigé protecteur, verser des larmes très-abondantes et très-sincères à la représentation du plus mauvais ouvrage qu'il ait composé en ce genre, et dont nous aurons lieu de parler tout-à-l'heure. Ce fut dans le procès qu'il eut bientôt à soutenir contre MM. de la Blache et le conseiller Goësman, que le talent de Beaumarchais brilla de tout son éclat. A la vérité, les esprits étaient merveilleusemens disposés alors à accueillir toute sorte de scandale qui tendait, en dernier résultat, à avilir de plus en plus, la cour, le ministère et le monarque. La magistrature, connue alors sous le nom de parlement Maupeou, n'offrait que trop de prétexte aux traits de Beaumarchais, et à la malice du public. C'était une mine féconde, inépuisable qu'on exploitait toujours avec des succès nouveaux. Beaumarchais sentit, en un moment, quels étaient les avantages de sa position, dans une lutte de ce genre, soutenue contre un magistrat, non moins décrié par lui-même, que par le corps auquel il appartenait. En homme d'esprit, que sa fortune rendait indépendante, il sentit qu'il valait beaucoup mieux perdre sa cause, en occupant de lui, Paris et la France, que de la gaguer entre les quatres murailles de la grand'chambre. Il chercha et trouva le moyen de semer de scènes de comédie, d'anecdotes, de romans, de personnalités piquantes, et de répandre à pleines mains le fiel de la satyre la plus amère, dans la discussion juridique, la plus stérile en incidens et par conséquent, la plus froide en intérêt, puisqu'il ne s'agissait que de demander aux héritiers de Pâris-du-Verney, le paiement d'un reste de compte peu considérable. Beaumarchais, en expliquant sa cause avec autant de clarté, qu'il employait de dialectique pressante à soutenir ses droits, avait mis la discussion à la portée de tout le monde, et fait entrer tout Paris dans les intérêts de celui qui l'amusait par un scandale sans exemple. Ces Mémoires sont peut-être, avec les *Lettres provinciales* de Pascal, mais à une grande distance d'elles, les seuls ouvrages modernes, qui, dénués de tout intérêt de circonstance, piquent encore, et soutiennent au plus haut point, la curiosité des lecteurs, par le seul mérite littéraire et le ton de la bonne plaisanterie. Ils placèrent Beaumarchais dans une situation tellement avantageuse à l'égard du public, qui pardonne tout hors l'ennui qu'on lui cause, que désormais, la célébrité des chutes de Beaumarchais, devait contribuer à sa renommée, presqu'autant que celle de ses succès. Il eut lieu de s'en apercevoir à la première représentation du *Barbier de Séville*, représenté et *tombé*, comme il le dit fort plaisamment lui-même en 1775, sur le théâtre de la comédie française. Cette comédie toute d'intrigue, et que Beaumarchais a vraiment composée avec l'esprit qui lui était propre, n'offre rien de nouveau dans les personnages qui se retrouvent par-tout; une pupille ingénieuse à tromper un tuteur, qui, contre l'usage, n'est pas un sot; un valet fripon, un amant passionné, un maître de chant propre à plus d'un emploi, fournissent quatre actes, où l'intérêt va toujours croissant, écrit d'un style ordinairement serré, quelquefois lâche et diffus, souvent barbare, abondant en quoli-

bets, tantôt bons, tantôt mauvais, presque toujours de mauvais goût, mais qui forcent à rire, même en levant les épaules. A cette production aussi amusante que bizarre, en succèda une nouvelle, quelques années après : *La Folle journée* ou *le Mariage de Figaro*, qui en était la suite, et où tous les défauts dont nous venons de parler, se reproduisaient en beaucoup plus grand nombre, et avec une sorte d'ostentation. Toutefois Beaumarchais y ajouta deux puissans moyens de succès : un cynisme effronté de situations, présentées dans un style étincelant d'esprit, et une suite d'allusions tellement scandaleuses et frappantes, que les spectateurs donnaient à la plupart des acteurs, qui figuraient sur la scène, le nom des personnes de la société que l'auteur avait eu l'intention de peindre. Cependant, on ne contestera jamais à Beaumarchais, dans le jugement de cette composition, qui ne peut être considérée ni comme drame ni comme comédie, le mérite bien autrement solide et réel, d'avoir rapporté au-delà de deux cent mille francs à son auteur. L'attention publique sembla n'abandonner quelque temps Beaumarchais, au théâtre, que pour se reporter vers lui, au palais, avec une curiosité nouvelle. Le procès qu'il soutint contre M. Kornmann, était par son objet et par les incidens qui s'y rattachèrent d'une toute autre importance, que celui dans lequel il s'était trouvé engagé avec MM. Goësman et de la Blache. La nature de la discussion exigeait un tout autre ton, et il ne paraît pas que ce ton fut aussi bien assorti au genre d'esprit et de talent de Beaumarchais, que celui dont il avait fait un si heureux usage dans ses premiers Mémoires. On ne peut se dissimuler que, dans cette dernière circonstance, il avait à se défendre contre un adversaire également redoutable par une haute réputation et de rares talens ; il essaya, envers Bergasse, ses armes accoutumées, l'ironie et le ridicule ; mais elles vinrent se briser contre une raison froide et une éloquence sévère. Etonné d'une résistance nouvelle pour lui, plus étonné de voir le public lui retirer ses suffrages, et ne plus sourire aux traits de sa malignité, il crut suppléer, par la violence de ses injures, à la faiblesse de ses raisons, et ne parvint, dans un débat où la morale triomphe rarement du préjugé, qu'à intéresser la société presqu'entière, en faveur du malheureux Kornmann. Ce ne fut pas sans peine que, dans une cause jugée par l'opinion, avant de l'avoir été par les tribunaux, on vit le sage Bergasse égaler et presque surpasser Beaumarchais en invectives grossières, également indignes d'une bonne cause et d'un beau talent. Il se laissa tellement emporter aux transports d'une indignation qui cesse d'être légitime, du moment où elle dépasse les bornes de la défense, que les magistrats crurent devoir lui imposer une amende. Délivré des soins du palais, Beaumarchais retourna aux travaux du théâtre, et, certes, jamais il n'eût plus de graces à rendre à sa destinée, qui semblait avoir attaché un succès à tout ce qui sortait de sa plume ; car son plus détestable ouvrage, l'opéra de *Tarare*, assemblage inouï de tout ce qu'il est possible de concevoir de plus atroce et de plus burlesque, écrit dans une prose rimée, dont l'auteur du Pont-Neuf, le plus niais, n'oserait s'avouer coupable, obtint, en 1787, sur le théâtre de l'Opéra, une vogue beaucoup plus inexplicable que celle du *Mariage de Figaro* sur le Théâtre-Français. Enfin Beaumarchais termina sa carrière littéraire, comme il l'avait commencée, par un drame ; et ce fut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le plus mauvais de ses ouvrages, à moins que l'on n'aime mieux, et nous ne nous y opposons point, donner cette préférence à *Tarare*. Le drame de *la Mère coupable*, où Beaumarchais a terminé l'histoire des *Almaviva* et des *Figaro*, dont un autre auteur (Martelly) s'est chargé depuis de continuer les aventures, est moins excusable encore que l'opéra dans ses excursions continuelles hors du domaine du bon sens ; car il ne sau-

rait être justifié par les licences accordées au pays qui l'a vu naître. Quoi qu'il en soit, semblable à ces enfans qui, nés vers le soir de la vie, en sont plus chers à leurs vieux parens, cette création informe avait obtenu, de son auteur, une prédilection marquée sur toutes les autres; soit que le jeu de Mme Verteuil, qui remplissait le rôle de la comtesse Almaviva, et que n'a pu faire oublier depuis celui de Mlle Contat, eût fermé les yeux à Beaumarchais sur les défauts révoltans de cet ouvrage; soit qu'il eût fait, de cette pièce, l'instrument de ses vengeances, contre Bergasse, en donnant au scélérat *Begearss* un nom qui est l'anagramme de celui de l'avocat de Kornmann, sa préférence, pour sa *Mère coupable*, était décidée, et toute contradiction, à cet égard, commençait par lui être désagréable, et finissait par lui causer de l'humeur. Au milieu de tant d'agitations, de tout genre, Beaumarchais ne demeurait pas étranger aux affaires politiques; il fut employé, dans plusieurs missions, par MM. de Maurepas et de Vergennes. A la mort de Voltaire, il conçut la noble idée d'élever à ce grand homme un monument digne de lui, par la réimpression de ses ouvrages. Il fit, dans ce dessein, à un prix très-élevé, l'immense acquisition de ses manuscrits, et établit, à Kell, une imprimerie considérable; les résultats de cette grande entreprise furent loin de répondre à ses espérances; il y perdit près d'un million, et n'en retira d'autre gloire que celle de l'avoir tentée. Des spéculations plus heureuses, pour faire passer des armes pendant la généreuse insurrection de l'Amérique septentrionale, avaient prodigieusement augmenté sa fortune déjà considérable, et dont il avait constamment fait l'usage le plus noble. C'est vers cette époque qu'il fit construire, à l'extrémité du boulevard St-Antoine, une maison avec un fort beau jardin, sur la porte duquel il avait fait graver le distique suivant :

Ce petit jardin fut planté,
L'an premier de la liberté.

La révolution d'Amérique l'avait enrichi, celle de France le ruina. Il avait contracté avec le ministère français, avant l'époque du 10 août 1792, l'engagement de faire venir soixante mille fusils de la Hollande; il tint rigoureusement ses promesses, et dut faire pour cela des dépenses très-considérables. Le trône ayant été renversé dans cet intervalle, et Pache étant devenu ministre de la guerre, le gouvernement français refusa de reconnaître la dette la plus sacrée, et pensa qu'il était beaucoup plus simple de proscrire son créancier que de le payer. On chargea Chabot, qui était alors un des dénonciateurs en titre de la convention, d'accuser Beaumarchais de n'avoir cherché à procurer soixante mille fusils au ministère français que dans l'intention d'en faire, dans sa maison, un amas considérable dont on put, au besoin, armer tout le parti contre-révolutionnaire et les agens de la cour. Cette ridicule dénonciation, faite peu de jours avant le 2 septembre 1792, fut accueillie avec empressement, et après des perquisitions, qui donnèrent la preuve évidente de la fausseté des faits imputés à Beaumarchais, et qui n'étaient qu'un prétexte pour se délivrer en même-temps de sa personne et de ses réclamations, on le conduisit à l'Abbaye; c'était le conduire à la mort à laquelle étaient destinés, dès-lors, tous les prisonniers. Il s'entretenait, la veille même de ces horribles journées, avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune, des bruits qui se répandaient au dehors, sur le sort qui leur était réservé; il paraissait redouter sur-tout l'ardente inimitié de Manuel, alors procureur de la commune, et qui avait été plus d'une fois l'objet de ses mordantes plaisanteries : tout-à-coup on vient lui annoncer qu'un membre de la commune le demande; il s'avance et frémit en reconnaissant Manuel : « Vous m'avez offensé, lui dit celui-ci; ce serait un crime à moi de m'en souvenir en ce moment. J'ai sollicité votre liberté; je vous l'apporte; la voici : il n'y a pas de temps

à perdre, sortez avec moi tout de suite. » Un pareil trait défendrait seul la mémoire de Manuel contre toute accusation de complicité dans les forfaits de septembre. A peine sorti de prison, Beaumarchais, toujours favorisé par l'homme qu'il avait regardé comme son plus dangereux ennemi, prit la fuite et venait de se réfugier en Angleterre, lorsque Lecointre de Versailles le fit décréter d'accusation, le 28 novembre 1792. Il adressa à ce député un Mémoire explicatif de sa conduite, pendant la révolution, intitulé : *Mes Six époques*. Ce Mémoire passe pour l'une de ses productions les plus distinguées, par la force de raisonnement qu'on y trouve à toutes les pages, et l'intérêt qui règne dans le récit des dangers multipliés auxquels l'auteur a échappé. De retour en France, après le 9 thermidor an 2 (28 juillet 1794), fatigué du présent, et dans un âge qui lui laissait peu d'espérances pour l'avenir (il avait alors 60 ans), il s'occupait à rassembler quelques débris de son ancienne fortune, moins pour lui que pour une fille unique qu'il a mariée à M. de la Rue, ci-devant administrateur des droits réunis. Ainsi s'écoulait la dernière année de sa vie, lorsque, sans infirmité, sans maladie, et dans toute la vigueur de son esprit, il est mort subitement le 19 mai 1799. La veille même de sa mort, conversant avec une personne, parfaitement digne de foi, et de qui l'on tient ce fait, Beaumarchais lui parla longtemps des moyens de sortir de la vie, sans effort et sans douleur, et finit par ces mots remarquables : « Je pourrais bien me laisser tourmenter encore quelque temps, mais je ne suis plus curieux. » M. Gudin a publié, dans le *Moniteur*, de l'an 7, sous le n° 242, sur cet homme célèbre, une Notice nécrologique qu'on ne lira pas sans intérêt. Dans le cours d'une existence constamment agitée, nous sommes loin de prétendre que Beaumarchais ait été exempt de reproches; mais il est vrai de dire que peu d'hommes ont été plus calomniés que lui, et que, dans tous les temps, il a valu beaucoup mieux que sa réputation. Une foule de traits de bienfaisance, ignorés pendant sa vie, honoreront à jamais sa mémoire. M. Gudin a donné, en 1809, une édition en 7 vol. in-8, des œuvres de Beaumarchais, dans lesquelles il a inséré quelques dissertations dont il est l'auteur.

BEAUMETZ (Albert-Marie-Auguste Bruneau marquis de), né à Arras, le 18 janvier 1759, fut d'abord avocat-général et ensuite procureur-général au parlement de Flandre, fit partie des deux assemblées de notables, et fut élu au corps-législatif, sous le règne impérial. M. de Beaumetz a presque toujours été attaché à la commission de législation civile et criminelle, et a fait plusieurs rapports au nom de cette commission. Le 15 février 1810, en développant les dispositions d'une partie du code pénal, il s'exprima ainsi : « Le vaisseau de l'état était prêt à succomber quand un héros a traversé les mers et par sa sagesse profonde a mis un terme à ces longues agitations. Toutes les ambitions ont dû s'abaisser devant les hautes conceptions d'un génie qui au milieu des tempêtes publiques, a su rétablir le trône et l'autel et sauver un grand peuple du double fléau de l'anarchie et de la misère. La nation française, ivre de reconnaissance et d'amour pour son auguste libérateur, semblait dès-lors pressentir le secret de sa grandeur future et deviner les merveilles qui devaient immortaliser le siècle de Napoléon : il était réservé au digne successeur de Charlemagne de reculer les bornes du possible et de les faire disparaître sous les palmes de la victoire. » En 1814 il adhéra à la déchéance de Bonaparte. Lorsqu'en vertu des dispositions de l'acte additionnel, la chambre des représentans eut été convoquée, le département du Pas-de-Calais, nomma M. de Beaumetz membre de cette chambre. Quelque temps après, il fut choisi par le roi pour présider le collége électoral d'Arras. Il obtint ensuite l'emploi de procureur-général près la cour royale de Douai; mais il le perdit en 1816.

BEAUMONT (Antoine-François vicomte de), chef d'escadre, député aux états-généraux, neveu de l'archevêque de Paris de ce nom, naquit le 3 mai 1733, au château de la Roque, en Périgord. Entré fort jeune dans la marine, il y acquit bientôt une réputation distinguée dans le combat du 11 septembre 1781, qu'il soutint contre la frégate anglaise *le Fox*, dont il se rendit maître après l'avoir entièrement rasée. La révolution arrêta M. de Beaumont dès les premiers pas de la carrière qui s'ouvrait devant lui, et que la gloire de ses premiers combats promettait de rendre si brillante. Nommé, en 1789, par l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, député de ce corps aux états-généraux, il fit entendre, dans la chambre dont il était membre, lors de la discussion sur la réunion des ordres, des paroles que les événemens semblent avoir rendues prophétiques : « Pénétrez-vous, messieurs, disait-il, de cette terrible vérité; la confusion des ordres doit en amener l'anéantissement, et par conséquent celui de la monarchie. » Ce serait ici qu'il conviendrait, en rendant justice aux craintes trop fondées que M. de Beaumont manifestait alors, d'examiner de quel côté vinrent les premières résistances; si leur cause n'eut pas pour but unique des intérêts personnels qui perdirent tout; et si ces résistances n'amenèrent pas le funeste ébranlement qui renversa toutes les bases de la monarchie : si ce fait est avéré, à qui doivent être attribuées les calamités que prévoyait dès-lors le vicomte de Beaumont? Nous avons expliqué ailleurs (*voy*. Barère), quelles étaient nos idées sur l'anéantissement absolu de la noblesse; un tel système, si séduisant en théorie, est impossible dans son application, parce qu'il est évident que, dans l'état actuel de la civilisation, une noblesse nouvelle succéderait bientôt à une noblesse détruite; qu'elle contracterait en peu de temps les vices de celle qu'elle aurait remplacée, et que tout changement, qui ne produit pas une amélioration certaine, est toujours funeste. Il s'agit donc beaucoup moins de détruire, que de faire, avec autant de justice qu'il est possible d'en apporter dans les matières politiques, la part des lumières et celle des intérêts. M. de Beaumont, après s'être opposé à la destruction du corps auquel il appartenait, protesta ensuite, avec le côté droit de l'assemblée constituante, contre tous les actes de cette assemblée auxquels il n'avait pris aucune part : cette protestation, faite en son nom et en celui des gentilshommes de sa province, contre le décret du 19 juin 1790 qui déclarait qu'il n'existait plus de noblesse en France, fut exprimées en ces termes : « On a ruiné ma fortune, et je n'ai fait entendre aucune plainte; mais on veut me dépouiller du caractère de chevalier français, et je déclare avoir le droit de penser que la noblesse acquise par les vertus ne peut se perdre que par le crime. » On reconnaît dans ces paroles le langage de l'honneur, mais de cet honneur chevaleresque et aveugle, empreint de tous les préjugés de la barbarie, et qui, né avec elle, a dû finir aux approches de la civilisation. Les lumières ont amené un ordre de choses dans lequel les vertus mêmes ont dû prendre un autre caractère. Il ne serait pas moins ridicule aujourd'hui de fonder ces vertus sur la chevalerie, que de voir des chevaliers parcourant les villes et les campagnes, et protégeant le faible contre les attentats du fort; mais cette idée, sublime, pour les temps où elle fut conçue, ne serait considérée maintenant, avec raison, que comme l'excès de l'anarchie. La défense du faible est le devoir des princes et de leurs gouvernemens. Du moment où l'organisation sociale a été changée, et où cent autorités plus tyranniques que protectrices ont été réunies en une seule, c'est aussi de cette seule autorité que toute justice et toute protection ont dû dériver. Il est absurde d'invoquer des principes et des usages qui n'existent plus, parce qu'il n'est pas moins dans l'intérêt des princes que dans ce-

lui des peuples qu'ils aient cessé d'exister. Il y a donc une sorte de folie à proposer aujourd'hui de rendre une nouvelle vie au caractère de *chevalier*, ou d'invoquer cette qualite surannée, dont le merveilleux est tout au plus supportable sur nos théâtres; quant à la considération qui résulte d'anciens et d'éminens services, et qui a été transmise de génération en génération, elle existe toute entière, et il n'est au pouvoir d'aucune puissance d'en détruire le prestige, parce que ce prestige est dans l'opinion. Le tort réel et vraiment inexcusable de l'assemblée constituante de France, est de n'avoir pas su se borner à détruire ce qu'il y avait d'oppressif dans la noblesse, et d'avoir voulu étendre son pouvoir sur l'opinion. En dernier résultat, nous pensons que toute distinction attachée à une classe d'hommes, par suite d'anciens et d'éminens services, et perpétuée dans une descendance qui se montre digne de la conserver, lorsque cette distinction n'est pas attentatoire aux droits, à l'honneur et à la liberté d'une autre classe, est une institution sage, morale et politique; malheureusement ce n'est point ainsi que l'entendent les amis des priviléges : il faut les plaindre de conserver une erreur universellement repoussée par l'Europe, et que chaque jour achève de dissiper. Le vicomte de Beaumont est mort à Toulouse le 15 septembre 1805.

BEAUMONT (Christophe-Louis-Amable comte de) né en 1776, fils du précédent. Zélé partisan des Bourbons, on le vit, en 1814, arborer le premier la cocarde blanche à Villeneuve-d'Agen, malgré la présence et les menaces des troupes qui faisaient partie de l'armée du maréchal duc de Dalmatie (Soult). Dès qu'il eut appris le débarquement de Bonaparte à Fréjus, il partit avec trente cavaliers, et se rendit à Nimes où se trouvait alors le duc d'Angoulême. Peu de temps après, il fut arrêté à Montpellier, et conduit à la citadelle de cette ville. Il ne lui fut pas difficile de recouvrer la liberté, car les crimes commis dans le midi par quelques brigands qui assassinaient au nom du roi, dans les villes, dans les campagnes et jusques dans le sanctuaire des loix, ont constamment joui de l'impunité. M. de Beaumont se rendit aussitôt en Espagne auprès du duc d'Angoulême, avec quelques royalistes; ce prince le reçut avec distinction, et le chargea de retourner en France, le 15 juin 1815, pour faire tenir au général commandant de Bayonne, des lettres dont on ne voulait pas que dans la suite, celui-ci pût nier la réception. Il se rendit plus tard à Bordeaux, pour transmettre des ordres aux autorités de cette ville, réunit ses efforts à une troupe de royalistes pour protéger le drapeau blanc; mais toutes ces mesures furent inutiles; il se vit forcé de retourner en Espagne le 15 juillet, y rendit compte de sa mission au duc d'Angoulême; et, lorsque les troupes alliées eurent replacé la maison de Bourbon sur le trône de France, ce prince, voulant récompenser les services de M. de Beaumont, le fit nommer chevalier de Saint-Louis et major de cavalerie.

BEAUMONT-LA-BONINIERE (Marc-Antoine comte de) d'une famille moins ancienne que les précédens, entra dans les pages de Louis XVI, en 1777, et devint premier page en 1784. Le 5 mars 1788, il obtint une compagnie dans le 5me régiment de dragons, n'émigra point à l'époque de la révolution, et profita, au contraire, de l'avancement rapide que procura l'émigration aux officiers qui restèrent en France. En 1792, M. de Beaumont était colonel du 5me régiment et fit, avec ce corps, les premières campagnes de la révolution aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse. Il était général en 1799, et servait en Italie, lorsqu'il fut atteint, devant Véronne, d'une balle qui lui traversa l'épaule. Deux ans après, il eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Vallegio. En 1803, il obtint le grade de général de division et commanda un corps de cavalerie en 1805, dans la campagne d'Autriche. M. de Beaumont avait été nommé sénateur depuis plusieurs années. De re-

…our à Paris, il devint écuyer de Ma-…me mère de l'empereur. Le 4 juin …14, le roi l'éleva à la dignité de pair de France, et le 27 du même mois, il le nomma chevalier de Saint-Louis. Après la bataille de Waterloo, M. de Beaumont commandait une division de l'armée de Paris, et avait son quartier-général à Belleville. Il fut chargé, par un arrêté du ministre de la guerre, de passer la revue des militaires isolés, armés ou non armés, appartenant aux 3me et 4me corps. M. de Beaumont est allié au maréchal Davoust, du côté de sa femme.

BEAUMONT (J. T. BARBER), major anglais, commandant le corps des tirailleurs du duc de Cumberland, directeur de l'institution de la Providence à Londres, a pris récemment le nom de Beaumont; mais c'est sous celui de Barber qu'il a publié : *Voyage dans la partie méridionale de la principauté de Galles et dans le comté de Montmouth*, 1803, in-8.—*Considérations sur les meilleurs moyens d'assurer la défense intérieure de la Grande-Bretagne*, in-8. 1805 On a de lui, sous le voile de l'anonyme : *L'arcanum de la défense naturelle* (par Hastatus), in-8. 1808.

BEAUNOIR (ALEXANDRE-LOUIS-BERTRAND ROBINEAU dit), fils du notaire Robineau, ancien secrétaire du roi, est né à Paris, le 4 avril 1746. Il commença de bonne heure à travailler pour les théâtres sous le nom de Beaunoir (anagramme de Robineau), et se fit remarquer par quelques bagatelles agréablement tournées. Cependant un de ses amis lui ayant fait obtenir un emploi à la bibliothèque royale, M. Beaunoir parut renoncer à la carrière du théâtre, et prit même le petit collet; mais il ne tarda pas à s'en repentir. Il fit représenter *l'Amour quêteur*, petite pièce plus que gaie; l'archevêque de Paris lui ayant ordonné de la désavouer ou de reprendre l'habit séculier, le jeune abbé choisit ce dernier parti. Il se rendit à Bordeaux, et y prit la direction du théâtre; mais cette entreprise ayant mal réussi, il quitta la France en 1789, et se rendit dans la Belgique, qui donnait alors à l'Europe l'exemple des révolutions. Après l'expulsion des Autrichiens, la manifestation trop franche de ses opinions monarchiques le rendit suspect au gouvernement aristo-théocratique qui régnait dans Bruxelles : il essuya des vexations et même des violences dont il conserva un vif ressentiment, qu'il manifesta sans réserve lorsque le retour des troupes autrichiennes lui en eut fourni les moyens. Il fit paraître, à peu d'intervalle l'un de l'autre, *les Masques arrachés* et le drame intitulé : *Vandernoot*. Cette dernière production, dans laquelle l'auteur s'est affranchi de la plupart des règles de la composition théâtrale, offre par l'incohérence même et le désordre qui y règnent, le tableau fidèle de l'époque qu'il a voulu retracer. Le grand intérêt de quelques scènes politiques, l'obscène vérité des tableaux et le cynisme du style forment un mélange dont quelques pièces du théâtre anglais offrent seules le modèle. Quant aux *Masques arrachés*, cette prétendue histoire de la révolution belgique n'est qu'un roman scandaleux auquel sa licence et sa malignité ont assuré l'inévitable succès de ce genre de productions. Hormis quelques pages, cet ouvrage paraît avoir été écrit dans un mauvais lieu par un espion de police, et l'auteur l'a si bien senti, que tel est à peu près le cadre qu'il a lui-même adopté. Il est vrai de dire que les personnages les plus marquans de cette époque ne méritaient guères d'autre historien, à quelques exceptions près. Beaunoir s'occupa ensuite de la rédaction d'un journal intitulé *le Vengeur*, et dirigé entièrement contre les principes de la révolution française. Cet écrit périodique, rédigé avec talent, n'eut pas cependant une bien longue existence. Beaunoir quitta Bruxelles, parcourut successivement la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, la Prusse, la Russie, et fut directeur à St-Pétersbourg des trois spectacles de la cour. En 1801, il retourna dans sa patrie, où il entretint une correspondance littéraire avec plusieurs étrangers

parmi lesquels se trouvaient l'ex-roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte. M. Beaunoir est employé maintenant à la division littéraire du ministère de la police, pour les gravures. Il a fait représenter un grand nombre de pièces; nous indiquerons seulement celles qui lui ont fait quelque réputation ou qui ont eu le plus de succès : *La nouvelle Omphale; les Têtes changées; le Danger des liaisons; Vénus pélerine, l'Amour quêteur; Jérôme pointu; Eustache pointu; Thalie, la Foire et les Pointus; Fanfan et Colas; la suite de Fanfan; la Triste journée; le Mariage d'Antonio; les Amis du jour; le Libelliste; les Créanciers* (tombé à l'Odéon); *Caroline de Rosenthal; la Pie grièche; les Voyages de Musard* (pièce en trois actes, refusée par Picard); *Jacquot n'a qu'ça*, pièce relative à la querelle qui s'éleva à l'occasion des *deux Gendres* de M. Etienne, qui n'a été ni jouée ni imprimée; *Vandernoot*, drame (imprimé, mais rare); *Jeannette ou les Battus ne payent pas toujours l'amende; Céline de Saint-Albe*. M. Beaunoir ne s'est pas borné à travailler pour le théâtre; on lui attribue le *Voyage sur le Rhin depuis Mayence jusqu'à Dusseldorf*. 1791—*Les Masques arrachés* ou *Vies privées de L. E. Henri Vandernoot et Van Eupen, de S. E. le cardinal de Malines et de leurs adhérents*; cet ouvrage publié, en 1790 sous le nom de J. Lesueur a eu plus de douze éditions en peu de temps. On a encore de M. Beaunoir : *Les Annales de l'empire français*, par une société de gens de lettres, 1805, (avec Dampmartin) — *Les Couronnes*, divertissement composé pour le mariage de Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise, 1810. Quoique l'auteur ait fait imprimer cette dernière pièce nous ne croyons pas qu'elle ait été représentée. — *Paraphrase du* laudate pueri dominum *pour la naissance du roi de Rome* (imprimée dans les hommages poétiques);—*Thrasibule* ou *l'Amnistie d'Athènes*, drame en trois actes et en prose (non représenté). M. Beaunoir est du petit nombre des auteurs qui doivent leur fortune à leur talent. Il convient lui-même que ses pièces de théâtre lui ont rapporté des sommes immenses. Il a composé environ deux cents ouvrages, dont la plus grande partie ont eu l'honneur de la représentation et de l'impression. On lui attribue toutes les pièces de théâtre publiés sous le nom de Mme Beaunoir, sa femme, et il a encore en portefeuille beaucoup de manuscrits.

BEAUPOIL DE St-AULAIRE. *Voy*. St-AULAIRE.

BEAUREGARD (N.), né à Pont-à-Mousson, en 1731. Ce célèbre prédicateur entra fort jeune au noviciat des jésuites, se livra entièrement aux études de la chaire, et se fit bientôt remarquer dans les provinces par l'éloquence impétueuse de ses sermons. En 1789, il fut appelé à la cour pour y prêcher le carême; il annonça en chaire, avec une hardiesse et une liberté vraiment apostoliques, les malheurs qui allaient fondre sur la France, et étonna tous les courtisans par la franchise de ses expressions; mais ce fut sur-tout en 1776, que prêchant dans la basilique de Notre-Dame, il fit frémir ses auditeurs par ces mots prophétiques qui semblaient échapper à un homme inspiré. « Oui, dit-il, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Aux saints cantiques qui faisaient retentir ces voûtes sacrées en votre honneur, succéderont des chants lubriques et profanes! et toi, divinité infâme du paganisme! impudique Vénus! tu viendras ici même prendre la place du Dieu vivant, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs....» Cette sortie, dont on fit l'application à des hommes alors puissans dans l'état, fit regarder le père Beauregard comme un séditieux et un calomniateur; il fut traité de fanatique et de ligueur; il avait en effet, avec les hommes de cette époque, une analogie frappante, ses principes étaient ceux de l'intolérance la plus passionnée et son débit, l'orsqu'il venait à s'animer

ressemblait à celui d'un énergumène. Considéré à Paris comme un ennemi des lumières, il se réfugia à Londres, où il se fit de nombreux ennemis, parmi les émigrés qui s'y trouvaient, par ses violentes déclamations contre les mondains du siècle. Forcé de renoncer à la prédication, il se retira d'abord à Maestricht, ensuite à Cologne, et se rendit bientôt après en Souabe, auprès de la princesse Sophie de Hohenlohe, qui l'accueillit avec distinction, et lui assura une existence honorable. Le père Beauregard est mort dans le château de Groning, en 1804, âgé de 73 ans.

BEAUREGARD (Lieuthraud dit), fils d'un notaire d'Avallon, travailla d'abord dans l'étude de son père, puis se rendit à Paris, où quelques aventures, qui firent alors assez de bruit, le conduisirent plusieures fois en prison. Il acheta ensuite le magnifique hôtel de Salm, où il donnait des repas splendides qui attiraient chez lui nombreuse compagnie. La police, qui tenait les yeux ouverts sur lui, le fit arrêter en l'an 5 (1797), comme complice de Brottier et de Laville-Heurnois. Il fut assez heureux pour s'échapper; mais en décembre 1798, il fut condamné, comme faussaire, à quatre années de fers. C'est en vain qu'il chercha à se disculper par la voie des journaux; il eut même beaucoup de peine à empêcher l'exécution de ce jugement. Poursuivi d'ailleurs par ses créanciers, il n'a jamais osé reparaître au grand jour, et le pauvre Lieuthraud a eté forcé de renoncer aux égards qu'on avait eus pour le riche marquis de Beauregard; car c'est ainsi qu'il se faisait appeler au temps de ses prospérités.

BEAUREPAIRE (Le chevalier de), propriétaire à Châtillon, fit, dans la Vendée, la campagne de 1793, en qualité d'officier, suivit M. de la Rochejaquelein après la bataille du Mans, qui eut lieu au mois de décembre de la même année, et repassa la Loire à Ancenis avec ce chef de Vendéens. M. de Beaurepaire fut arrêté, en 1794, dans la commune des Aubiers; après avoir été lié et garotté, il était sur le point d'être fusillé, quand tout-à-coup il fut sauvé, comme par miracle, par une femme à qui sans doute il avait rendu quelques services, ou qui lui était attachée par des liens plus forts. Dans la suite le chevalier de Beaurepaire resta étranger aux insurrections de la Vendée; fut compris dans la pacification, et rentra en possession d'un bien considérable situé dans les environs de Bressuire. Après les événemens de 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et il commandait, en 1816, la garde nationale de Poitiers. Il avait épousé, depuis plusieures années, une demoiselle de cette ville, nommée Beauregard.

BEAUREPAIRE, commandant de la place de Verdun, était entré dans la carrière militaire avec le grade de sous-lieutenant de carabiniers; retiré du service, il fut nommé, au moment où la guerre fut déclarée, commandant du 1er bataillon de Maine-et-Loire. Appelé, peu de mois après, au commandement de la place de Verdun, il occupait ce poste lorsque l'armée prussienne, après avoir pénétré en France en septembre 1792, s'approcha de cette place; la terreur avait tellement comprimé le courage des habitans, et les troupes de ligne qui formaient la garnison étaient, à cette époque, dans un tel état d'indiscipline et de désorganisation, que Beaurepaire ne put obtenir ni des uns ni des autres aucun effort pour défendre la ville. Il assembla le conseil de guerre; exposa l'état de la place, les dangers dont elle était menacée, et proposa de résister à l'ennemi; mais ses efforts furent inutiles; le conseil décida qu'il fallait se rendre. Beaurepaire avait une tête ardente; il se crut déshonoré par cette décision, et à l'instant où le conseil venait de se séparer, il rentra chez lui et se brûla la cervelle. La convention, qui se réunit quelques jours après que la nouvelle de la mort de Beaurepaire fut arrivée à Paris, ordonna que le corps de ce commandant serait placé dans les caveaux du Panthéon, et que l'inscription sui-

vante serait gravée sur sa tombe : « Beaurepaire aima mieux mourir que de capituler avec les tyrans. » Une pension fut accordée à sa veuve, et l'une des sections de Paris, située dans le fauxbourg St-Germain, prit le nom de *Beaurepaire*. Le motif et les circonstances qui ont accompagné la mort de ce commandant, ont été contestés ; on a attribué cette mort à un accès de fièvre chaude ; nous ne prétendons ni contester ni affirmer cette cause. Quant au fait, il est rigoureusement exact, et s'est passé, en effet, au moment même où la décision de rendre la place de Verdun à l'ennemi, venait d'être prise.

BEAUREPAIRE, chef vendéen, seigneur de Beaurepaire dans le district de Montaigu, département de la Vendée, joignit les insurgés dès le mois d'avril 1793, et forma ensuite une division qui se réunissait tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle de Lescure. Lorsque la grande armée vendéenne attaqua Saumur et se porta sur Nantes, M. de Beaurepaire fit une diversion utile dans le Midi de la Vendée vers Fontenai et Luçon, se distingua dans plusieurs combats, et commanda l'infanterie vendéenne à la seconde bataille de Châtillon. Il y fut blessé grièvement et ne dut qu'à l'attachement de ses soldats de ne pas être laissé parmi les morts. Lors du fameux passage de la Loire par l'armée catholique, il se fit porter au-delà du fleuve, et mourut peu de temps après à Fougères des suites de ses blessures.

BEAURIEU (Gaspard-Galliard de), homme de lettres, né à Saint-Pol, dans l'Artois, le 9 juillet 1728. Il fit de bonnes études, et devint ensuite admirateur passionné de Locke, de Jean-Jacques, de Mably, etc. Quand on lui reprochait son indifférence pour la fortune, il répondait : « J'ai trop aimé l'honneur et le bonheur pour avoir jamais pu aimer les richesses. » Il avait adopté un costume grotesque, mais très-convenable à sa figure, qui ressemblait à celle d'Esope, ce qui lui donnait un air d'originalité que ne démentaient ni ses idées, ni sa manière de vivre. Il se fit en 1795, et quoique âgé de 67 ans, élève de l'école normale. Son projet favori était l'établissement d'une pépinière d'instituteurs qui s'occuperaient de propager les idées philosophiques jusques dans la classe la plus pauvre. Le comité d'instruction publique lui accorda des secours au mois de septembre de la même année ; mais il mourut le mois suivant, autant de misère que de maladie.

BEAUTEMPS-BEAUPRE (Charles-François), ingénieur-hydrographe, né à la Neuville-au-Pont, près de Ste-Ménehould, le 6 août 1766, fut d'abord employé pour la marine, sous les ordres de M. Nicolas Buache. Reçu ingénieur en 1785, il travailla, sous la direction de M. de Fleurieu, à l'exécution des cartes du *Neptune de la Baltique*, qui le firent distinguer, quoiqu'elles ne fussent point terminées. Nommé premier ingénieur-hydrographe de l'expédition envoyée à la recherche de la Peyrouse, en 1791, sous les ordres du contre-amiral d'Entrecasteaux, il s'embarqua sur la frégate *la Recherche*, et leva les plans des côtes visitées et reconnues pendant ce voyage, fécond en découvertes géographiques. Les cartes qu'il en a tracées sont remarquables par l'exactitude et la précision, dues principalement aux soins et aux méthodes propres à l'auteur. M. Beautemps-Beaupré a employé, pour la levée et la construction de ses plans, une méthode plus générale et en même temps plus facile que celle de Borda, en combinant les relèvemens astronomiques avec ceux de la boussole. Il en a donné l'exposé détaillé, dans un *Appendice* qui est joint au *Journal du voyage*, et qui a été réimprimé séparément pour la marine. L'*Atlas* de ce voyage n'a été publié avec la *Relation*, qu'en 1808, dix ans après l'époque de l'expédition faite par les Anglais à la terre de Diémen. Mais l'exemplaire des cartes et plans qui avait été remis à l'officier chargé des papiers de l'expédition française, ayant été pris par une frégate anglaise et retenu long-temps à l'amirauté, a dû y fournir des renseignemens, sur la re-

connaissance de cette partie du globe; et la priorité à cet égard sur toute découverte ultérieure à celle de d'Entrecasteaux, ne peut être contestée. M. Beautemps-Beaupré, retenu prisonnier au cap de Bonne-Espérance, avait eu la précaution de faire une double copie de ses plans, et d'en adresser un exemplaire à l'ambassadeur de France aux États-Unis. A son retour, en 1796, il reprit la continuation de l'*Atlas de la Baltique*; dressa la *Carte hydrographique générale* pour le Voyage autour du monde, du capitaine Marchand, publié par M. de Fleurieu, et fut nommé, en 1797, ingénieur-hydrographe de première classe, et sous-conservateur du dépôt de la marine. De 1799 à 1805, chargé d'opérations relatives à la levée du *Plan de l'Escaut* (qui a été publié en trois feuilles), il fit la reconnaissance du cours de ce fleuve, de son embouchure et des côtes septentrionales voisines. M. Beautemps-Beaupré fut alors nommé hydrographe sous-chef de la marine, et reçut, en 1804, la croix de la légion d'honneur. En 1806 et 1808, il fut envoyé en Dalmatie pour reconnaître les ports militaires de la côte du golfe, et fut fait ensuite chevalier de l'ordre de la couronne de fer. De retour à Paris, la première classe de l'institut nomma M. Beautemps-Beaupré l'un de ses membres à la place de M. de Fleurieu, mort en 1810. Il fut chargé, de 1811 à 1813, de nouvelles opérations hydrographiques sur les côtes septentrionales de l'empire; il concourut, entre autres, à la reconnaissance de l'emplacement d'un port militaire projeté sur la rive gauche de l'Elbe, et en dressa les plans, dont la cour de Hanovre obtint, en 1815, une copie du gouvernement français: l'auteur fut reçu membre de la société royale des sciences de Gottingue, en 1816. Le roi lui avait conféré, dès le mois de juin 1814, le titre d'ingénieur-hydrographe en chef et de conservateur-adjoint du dépôt de la marine; et il lui a confié, en 1815, la direction des travaux qui ont pour objet la reconnaissance hydrographique de toutes les côtes de France.

BEAUVAIS-DE-PREAU (Charles-Nicolas), né à Orléans, le 1er août 1745, exerçait la médecine à Paris, à l'époque de la révolution, et devint ensuite juge-de-paix de la section de la Croix-Rouge. En septembre 1791, il fut élu député du département de Paris à l'assemblée législative, et il se trouvait inspecteur-commissaire de la salle, le 10 juillet 1792, lorsque ce jour même, le commandant de la garde voulut faire conduire un citoyen en prison. Beauvais s'y étant opposé, fut maltraité par ce commandant, ce qui excita un grand trouble dans l'assemblée. Après les événemens du 10 août, les électeurs de Paris le nommèrent député à la convention nationale. Le 25 décembre il parut à la tribune, demanda qu'il fût accordé des secours à ceux qui avaient été blessés dans la journée du 10 août, et fit en même-temps une violente sortie contre Louis XVI, dont il vota la mort quelques jours après. Arrêté et mis en prison à Toulon, où il avait été envoyé en mission, après la journée du 31 mai 1793, il y resta jusqu'à la reprise de cette ville sur les Anglais. Beauvais mourut, des suites de sa détention, à Montpellier, le 27 mars 1794. La convention (d'après un biographe français), voulut que ses cendres fussent déposées dans ses archives.

BEAUVAIS (Louis), fils du précédent, obtint, de la convention nationale, une pension de 1500 francs. En 1797, il suivit Bonaparte en Egypte, avec le grade d'adjudant-général. Il offrit sa démission, qui fut acceptée à l'ordre du jour du 19 octobre, de la manière suivante: « Un officier qui, se portant bien, offre sa démission au milieu d'une campagne, ne peut pas être dans l'intention d'acquérir de la gloire et de concourir au grand but de la paix générale; il a été conduit ici pour d'autres motifs, et dès-lors il n'est point digne des soldats que je commande. » L'adjudant Beauvais, revenant en France, fut pris par les Turcs dans la traversée, et conduit à Constantinople

où il fut détenu pendant dix-huit mois aux Sept-Tours. Rendu à la liberté et à sa patrie, en 1801, ce militaire ne put rentrer en grace auprès de Bonaparte, et fut réduit à accepter une place d'inspecteur des barrières de Paris. Cependant, en 1809, M. Beauvais reprit son grade et ses fonctions, et passa en Espagne, où il fut chef d'état-major de la division du général Latour-Maubourg. Quelque temps après, il fut nommé maréchal-de-camp et baron. En 1813, il se rendit à l'armée d'Allemagne, et commandait une brigade sur le Bas-Rhin, lorsque l'ennemi se rendit maître de Neuss le 31 octobre. Le général Beauvais parvint à reprendre cette ville, où les postes français avaient été surpris, et dans le rapport qu'il fit de cette affaire, il traita avec beaucoup de sévérité le commandant de ce poste. Le 13 août 1814, le roi le décora de la croix de Saint-Louis; cependant, au retour de Bonaparte, en mars 1815, il accepta le commandant de Bayonne, et fut forcé, en juillet de la même année, de signer une capitulation avec les Espagnols. Depuis cette époque, M. Beauvais n'a plus été en activité de service.

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie de), évêque de Senez, etc., né à Cherbourg le 17 octobre 1751, et fils d'un avocat au parlement de Paris. Il se rendit célèbre par ses prédications et obtint en 1773, l'évêché de Senez, dont il se démit dix ans après. N'étant encore que simple prédicateur, il prononça devant Louis XV un sermon, dont on cite, entre autres, le passage suivant · « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. » Il avait pris pour texte de son sermon ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours Ninive sera détruite. » Et, chose assez remarquable, Louis XV mourut quarante jours après. Elu, en 1789, député de la vicomté de Paris aux états-généraux, il n'eut pas le temps d'y faire remarquer ses talens et chérir ses vertus, et mourut le 4 avril 1790, au moment où il se proposait de rédiger un plan de réforme du clergé.

BEAUVAIS (B. P. de), a fait la première guerre de la Vendée, dans l'armée royale et catholique, comme officier d'artillerie. Après la dispersion de cette armée, M. de Beauvais passa en Angleterre, et il n'a point reparu dans les départemens de l'Ouest. Dans son asile, il s'est occupé des notes qu'il avait recueillies sur cette malheureuse armée, et il en a composé des Mémoires intéressans, publiés sous ce titre : *Aperçu sur la guerre de la Vendée, extrait de Mémoires manuscrits*, Londres, 1798, in-12 — *Post-scriptum à l'Histoire de la Vendée*, 1799, in-8.

BEAUVAIS, colonel au service de France, frère de Mme Enguerlot, femme du banquier de ce nom, distinguée par son esprit, et qui fut longtemps belle, passa, en 1807, de France en Italie, et obtint un avancement rapide, en Toscane, auprès de la grande duchesse Eliza (Mme Baciocchi), sœur de Napoléon. Cette princesse, auprès de laquelle le banquier Enguerlot, précédemment attaché à son frère Jérôme, roi de Westphalie, jouissait de la plus haute faveur, nomma, en 1808, M. Beauvais gouverneur de ses principautés de Lucques et de Piombino. Napoléon, qui ne partageait pas tous les goûts de la grande duchesse, donna vers la même époque, au duc d'Otrante, son ministre de la police, l'ordre de faire arrêter par-tout où on le trouverait, le banquier Enguerlot, qu'on savait caché à Lucques; le duc d'Otrante, qui ne voulait pas désobliger la grande duchesse, et qui avait personnellement quelques liaisons avec Enguerlot, ne donna aucune suite aux ordres de Napoléon; mais la rigueur avec laquelle celui-ci traitait Enguerlot, ayant inspiré au colonel Beauvais de vives inquiétudes pour sa sûreté personnelle, il trouva, par le crédit de la grande-duchesse, le moyen de se faire employer à l'armée d'Allemagne. Il y

devint général de brigade; commanda, en 1813, la 2me brigade du 5me corps, et chassa l'ennemi de Neuss, le 3 décembre de la même année. Confirmé, lors de la première restauration, dans le grade de maréchal-de-camp, M. Beauvais, a été décoré de la croix de Saint-Louis, en août 1814.

BEAUVALET, sculpteur à Paris, fit hommage, en 1793, du buste de Marat à la convention nationale. Il fut ensuite nommé administrateur des travaux publics. Chargé par la commune de faire le buste de Châlier, il le présenta à la convention en 1794. Cet artiste offrit, peu de temps après aux jacobins, le buste de Guillaume Tell, et fut reçu membre de cette société. Il a été chargé de faire la statue qui doit être élevée au général Moreau, d'après l'ordonnance royale du 27 février 1816.

BEAUVARLET-CHARPENTIER (Jean-Jacques), célèbre organiste, né à Abbeville en 1730, devint l'un des plus habiles organistes de son siècle. Il demeurait encore à Lyon lorsque J.-J. Rousseau, qui passait par cette ville, eut occasion de l'entendre, et signala son talent. Bientôt après, M. de Montazet, archevêque de Lyon, le nomma organiste de St-Victor, dont il était abbé, et lui fit obtenir l'orgue de St-Paul qu'il conserva jusqu'à la révolution. Au doigté le plus net, à l'exécution la plus brillante et la plus expressive, Charpentier joignait une connaissance profonde de l'harmonie. Nul ne modulait avec plus de grâce et de facilité, nul ne possédait mieux que lui l'art des transitions. Tous les styles semblaient lui être également familiers; mais il excellait sur-tout dans la fugue. Il est mort en mai 1794.

BEAUVAU (Charles-Juste, maréchal de), fils de Marc de Beauvau, prince de Craon, naquit à Lunéville, le 10 septembre 1720. Dès ses plus jeunes années, la réputation de sa bravoure était tellement affermie, que les Français, qui étaient enfermés dans Prague, en 1742, ayant fait une sortie brillante sur l'ennemi, et rentrant victorieux dans la place, on s'étonnait de voir la tristesse peinte sur leurs fronts : Le jeune brave est blessé, s'écrièrent-ils, et en disant ces mots, ils ouvrent leurs rangs, où le jeune brave, porté sur un brancard ensanglanté, attestait, par ses blessures, son malheur et sa gloire. Ce jeune brave était Charles de Beauvau qui, à peine âgé de 13 ans, avait accompagné à Colorno son oncle Ligueville, mort sur les remparts de cette place. A 20 ans, colonel des gardes du roi Stanislas, le jeune de Beauvau avait obtenu la faveur d'accompagner le maréchal de Belle-Isle, en qualité d'aide-de-camp, et cette circonstance avait fait dire à son neveu, le spirituel chevalier de Boufflers, ce mot charmant qui peint avec tant de vérité le caractère de M. de Beauvau : « Il se fait aide-de-camp de tout ce qui marche à l'ennemi. » La Lorraine présentait, à cette époque, l'exemple de l'une de ces vicissitudes qu'on rencontre à chaque pas dans l'histoire, et dont les plus belles déclarations du monde, en faveur de la légitimité, ne préserveront jamais les états ni les princes; la propriété de cette province, qui venait de changer de souverain, appartenait alors au grand-duc François, et le jeune de Beauvau défendait Prague contre le frère du prince dont son père était premier ministre en Toscane; sa conduite, dans la défense de cette place, lui mérita et lui fit obtenir, à l'âge de 21 ans, la croix de St-Louis. Au passage de la Bormida, en s'élançant avec son frère à travers les embrâsures des canons, il s'empara des retranchemens et du pont qui arrêtaient l'armée; à l'assaut du fort Mahon, où il monta sur la brèche avec les plus intrépides grenadiers, à Corback, où, déjà lieutenant-général, capitaine des gardes et chevalier des ordres, on le vit accourir de Versailles pour remplir, auprès du maréchal de Broglie, les fonctions d'aide-de-camp; par-tout enfin où il y avait un laurier à cueillir, on retrouvait le jeune brave. M. de Beauvau venait, en 1763, d'être choisi pour comman-

der le corps de 26,000 hommes que la France envoyait au secours de l'Espagne contre le Portugal, et il allait entrer dans les Algarves, lorsque la paix lui ferma la carrière des armes pour lui en ouvrir une mille fois plus noble aux yeux de l'homme de bien. Nommé, dans la même année, commandant du Languedoc, il venait d'y tenir les états de Montpellier, lorsqu'il fut instruit que quelques restes de familles protestantes gémissaient encore, dans *une tour de Constance*, sous le poids d'une persécution moins cruelle toutefois que celle dont les malheureux départemens du Midi ont été accablés depuis 1814. Il ne perdit pas un moment et pénétra dans les cachots, où il trouva quatorze femmes plongées dans toutes les horreurs du désespoir et de la misère; chacune d'elles lui expliqua ses malheurs avant même d'avoir été interrogée; la plus jeune était âgée de cinquante ans; elle n'en avait que huit lorsqu'elle avait suivi sa mère *au désert*, et depuis quarante-deux ans l'infortunée n'était pas sortie du cachot où sa mère était morte sous ses yeux!.... « Vous êtes toutes libres, » s'écrie le prince de Beauvau, et non content de rendre ces malheureuses à la lumière, il pourvoit à leur subsistance, ordonne des recherches sur les familles de celles à qui il en restait encore une, et veut étendre ses bienfaits sur elles. Les préjugés religieux exerçaient, à cette époque, une influence si funeste sur le cabinet de Versailles, que, par un calcul incompréhensible, M. de Beauvau, qui ne cessait de fatiguer le ministère de ses réclamations en faveur de l'infortune, n'avait été autorisé, après les plus vives instances, qu'à délivrer, à son choix, quatre prisonniers sur quatorze; quand les bureaux apprirent que, pour être tout-à-fait juste, il avait cru ne devoir mettre aucunes bornes à son humanité, on jeta les hauts cris, on cria à l'innovation, à l'abus de confiance et de pouvoir, et l'on expliqua clairement au prince qu'il y allait de la conservation de sa place, à faire réintégrer dans les cachots les victimes qu'il venait d'en arracher. « Le roi est le maître, répond M. de Beauvau, de m'ôter le commandement qu'il m'a confié, mais non de m'empêcher de remplir des *devoirs* selon ma conscience et mon honneur. » Il fallait bien, s'écrie M. le comte de Lally-Tolendal, avec l'enthousiasme qui est propre à ce digne et éloquent défenseur de toutes les nobles infortunes, « il fallait bien qu'une telle vertu finit par commander le respect, et que les quatorze victimes restassent délivrées !....» Dans un grand nombre de circonstances, et dans ses commandemens divers, on avait vu M. de Beauvau s'opposer, par un profond sentiment de justice, à ce que les parlemens dépassassent les limites de leurs justes prérogatives; le même sentiment ne lui permit pas d'approuver la destruction de ces corps, les seuls qui fussent alors les organes des vœux et des besoins du peuple auprès du souverain. Il assista au lit de justice tenu en 1771, et refusa son assentiment aux projets du chancelier Maupeou, qui recueillait lui-même les suffrages. Déjà l'ordre d'exiler le généreux de Beauvau à Epinal, venait d'être signé, et cette fois, Louis XV, auquel il est si rare d'avoir de tels éloges à donner, défendit son capitaine des gardes contre la vengeance de son ministre. Peu après l'avénement de Louis XVI au trône, le prince de Beauvau fut nommé commandant d'une des premières divisions militaires; le gouvernement de Provence lui fut conféré en 1782; enfin, l'année suivante, le bâton de maréchal fut remis en ses mains. Dans les divers emplois qu'il remplit, soit dans l'administration civile, liée, à cette époque, sous un grand nombre de rapports, à l'administration militaire, soit dans les cours souveraines, où l'on a vu qu'il avait été quelquefois appelé à siéger dans des circonstances importantes, soit enfin dans l'exercice habituel de ses fonctions militaires, le prince de Beauvau a été constamment l'honneur de

l'armée, de la magistrature et de l'administration. Personne n'a porté plus loin que lui l'intrépidité dans les combats, le courage politique dans les discussions qui occupaient alors les parlemens, le désintéressement et la philantropie dans les affaires civiles. Lorsque la révolution eut éclaté, on put juger jusqu'à quel point les vertus du maréchal de Beauvau étaient sincères et solides. Celui qui n'avait jamais été le courtisan du pouvoir, ne pouvait manquer aux devoirs qui l'attachaient à la personne de son souverain, lorsque quelques dangers semblaient le menacer. Il accompagna Louis XVI dans le voyage de ce prince à l'hôtel-de-ville de Paris, le 17 juillet 1789, et l'on sait que ce voyage n'était pas sans péril. Le 4 août, le roi lui écrivit, de sa main, pour l'appeler dans son conseil, et ce fut à la considération universelle dont jouissait le maréchal, qu'il dut cette marque de confiance de la part du bon et malheureux monarque, qui chercha constamment à s'environner de lumières et de vertus. Le maréchal, qui avait refusé le ministère de la guerre, le jour où M. de Malesherbes avait refusé les sceaux, n'hésita point à se rendre aux ordres ou plutôt à l'invitation du roi; il y siégea cinq mois, et l'on tient de quelques-uns des membres les plus dignes de foi de ce conseil, que si les avis de M. de Beauvau eussent été suivis, on eût évité de grands malheurs. Du moment où il fut retiré des affaires, le maréchal se condamna à la retraite, accablé des plus vifs chagrins, mais protégé encore contre la persécution, par des vertus qui, quelques mois plus tard, l'eussent infailliblement conduit à l'échafaud. Il cessa de souffrir et de vivre le 21 mai 1793. Le maréchal de Beauvau avait été marié deux fois; sa première femme, fille du duc de Bouillon et d'une princesse de Lorraine, l'avait laissé veuf avant qu'il eût atteint la moitié de sa carrière; la seconde, Elisabeth-Charlotte de Chabot, sœur du duc de Rohan-Chabot, a survécu 13 ans à son époux, aussi intimement unie à sa mémoire qu'elle l'avait été à sa personne; elle est morte, en 1806, âgée de 78 ans. Le maréchal de Beauvau avait été reçu, en 1748, membre de la célèbre académie *della Crusca*, de Florence; il était, depuis 1771, membre de l'académie française, et jouissait, dans ce corps, de la plus haute considération. Marmontel a écrit, en déplorant la perte de cet homme illustre à tous les titres: « que le moindre mérite de M. de Beauvau, même aux yeux de l'académie, avait été d'être un excellent académicien. »

BEAUVAU (Marc de), prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de la première classe, fut nommé, à la fin de 1809, chambellan de Napoléon. Les sentimens d'estime et de considération que lui témoigna l'empereur, furent payés d'un attachement sincère. Sa reconnaissance s'accrut encore par les soins que Napoléon fit prodiguer au prince Charles de Beauvau, son fils, blessé grièvement le 18 octobre 1812, à Voronovo en Russie. L'empereur ordonna qu'il fût placé dans une de ses voitures, soigné par son propre chirurgien, et le mit sous la surveillance du duc de Vicence (Caulaincourt) son grand écuyer. Celui-ci, ami d'enfance du prince de Beauvau, remplit, avec scrupule et affection, le devoir qui lui était prescrit. Lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, le prince de Beauvau fut du nombre des anciens officiers qui vinrent aux Tuileries lui présenter leurs hommages; peu de temps après, il fut nommé premier chambellan et membre de la chambre des pairs. Madame la princesse de Beauvau, son épouse, issue de la maison de Mortemart, était dame du palais de l'impératrice Marie-Louise, avant le départ de l'empereur pour l'île d'Elbe; à son retour, en mars 1815, il la renomma à cette place, faveur qu'elle dut à son rang et à ses qualités personnelles.

BEAUVAU (Charles de), fils aîné du prince de Beauvau, a fait, avec distinction, la campagne de 1812 en Russie, et y eut la cuisse cassée. Comme

officier des carabiniers, il a obtenu sa retraite du service et s'est marié avec Mlle de Choiseul-Praslin, sœur du duc de ce nom.

BEAUVAU (EDMOND), frère du précédent, fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Dennewitz en 1813; il était, en 1815, aide-de-camp du général en chef Gérard, à la bataille de Ligny et au combat de Wavre.

BEAUVEAU (CHARLES-EUGÈNE, soi-disant marquis DE), officier vendéen, se donne pour père, le marquis de Beauveau, seigneur de la Treille, près Chollet. Cet ancien officier de marine, enfermé par lettres de cachet, mis en liberté à l'époque de la révolution, et nommé, en 1793, procureur-syndic de son district, fut tué par les royalistes à la première affaire de Chollet. Le marquis de Beauveau, quoique d'une bonne maisons de l'Anjou, n'a cependant rien de commun, pas même l'orthographe du nom, avec la maison de Beauvau-Craon. Quant à Charles-Eugène Beauveau, dont il est ici question, la famille qu'il dit être la sienne ne le reconnaît point, et l'opinion publique lui conteste également cette origine. On ne sait donc d'où il vient. C'est, au reste, un officier très-dévoué à la cause de la maison de Bourbon, qui s'est vivement opposé, dans l'Ouest, à ce qu'un terme fût mis à la guerre civile, et qui a été accusé, vers 1800, d'avoir dévalisé la diligence de Paris à Bordeaux. Retiré à Saumur, pendant la pacification qui avait été conclue, malgré lui, par les chefs les plus braves de l'armée royale, il exerça constamment, dans cette ville, tantôt sous le nom de *Leduc*, tantôt sous celui de *Latour*, et de concert avec un nommé Dumas, le métier d'embaucheur. Il n'échappa, que par un bonheur inoui, aux dangers de cette profession hasardeuse et vile dans tous les partis, parce qu'elle a presque toujours pour but d'encourager la trahison. Deux chasseurs français, nommés Fauvelle et Tanguy, se chargèrent de donner à Beauveau, et à son associé Dumas, une leçon assez forte, et dont il est probable que ceux-ci auront gardé le souvenir. Pressés par ces deux agens, qui s'efforçaient de les décider à abandonner leurs drapeaux, Fauvelle et Tanguy parurent céder à leurs instances, et prévinrent leurs officiers des propositions qu'on allait leur faire; on décida d'opposer aux traîtres les armes de la trahison. Beauveau et Dumas conduisirent les chasseurs dans une île de la Loire, près de Saumur, où devait se terminer la négociation commencée. A peine eut-on mis pied à terre, que les deux embaucheurs furent saisis par les chasseurs. Nous nous garderons bien d'honorer Beauveau et Dumas du nom de royalistes, qui leur serait commun avec ce brave et généreux Bonchamp, qui, près d'expirer, exigea que la liberté fût rendue à 5000 Français faits prisonniers dans le combat où il venait d'être blessé mortellement. Dumas voulut se défendre, mais il fut blessé et obligé de se rendre. Beauveau ne voyant aucun moyen de salut, se jeta dans la Loire, au risque de se noyer; mais il en fut retiré encore vivant, et enfermé dans les prisons de Saumur. Pour éviter un jugement qui l'eût inévitablement conduit à la mort, il se fit passer pour fou, et fut envoyé comme tel au dépôt de mendicité de Poitiers. Il y médita, avec d'autres prisonniers, un plan d'évasion, et l'effectua le 10 février 1802. Cette circonstance, qui prouva que Beauveau avait toute sa raison, décida à reprendre la procédure qu'on avait abandonnée, et une sentence de mort fut prononcée contre lui, par contumace, par le tribunal de Maine-et-Loire. Cependant Beauveau avait eu les moyens de passer en Angleterre; il y reçut les secours prodigués, par le gouvernement britannique, à tout ce qui trahissait ou combattait la France; mais comme ce gouvernement avait besoin d'agens actifs, et non pas de pensionnaires, Beauveau fut renvoyé, en 1805, dans les départemens de l'Ouest, et fut encore assez heureux pour échapper aux nouvelles recherches dirigées contre lui. Constamment employé dans des missions de ce genre, jusqu'au ré-

tablissement des Bourbons, il est rentré en France, à leur suite, en avril 1814. Lorsqu'en mars 1815, cette maison descendit une seconde fois du trône, Beauveau est retourné dans la Vendée, et y a pris du service en avril de la même année, sous les ordres du comte d'Autichamp. Il est revenu à Paris, à la suite des événemens du 8 juillet.

BEAUVOIR (Auguste-Josse), né à Meslay, aux environs de Vendôme, en 1773, fit d'excellentes études au collége de cette ville, où il eut pour condisciple M. le comte Decazes, actuellement ministre de la police en France. En 1801, M. Beauvoir fut nommé membre du conseil-général du département de Loir-et-Cher, et s'y fit remarquer par des opinions saines, des vues sages et une grande facilité de rédaction. Pendant plusieurs années M. Beauvoir a été sans fonctions dans son pays natal, et n'a reparu sur la scène politique qu'à l'époque des élections de 1815, où il a été nommé, presqu'à l'unanimité, membre de la chambre des députés. Son opinion sur le divorce a été imprimée, sans qu'il ait jamais pu l'émettre à la tribune. M. Beauvoir a traité cette matière importante en moraliste et en homme pénétré des devoirs et des jouissances de la vie domestique; on pourrait même ajouter en homme de lettres distingué. Il a été nommé membre de la commission chargée de discuter et de présenter le projet de loi concernant cette grande question. M. Beauvoir, fut aussi membre de la commission du budjet. L'opinion qu'il émit sur cette matière, dans la séance du 19 mars 1815, fut généralement approuvée; la chambre en ordonna même l'impression.

BEAUVOLLIER (Pierre-Louis, comte de), seigneur de St-Marcol, près Loudun, département de la Vienne, est issu d'une ancienne famille du Haut-Poitou; il avait été page de Louis XVI, et vivait retiré dans ses terres. Dénoncé, en 1793, à Tallien, commissaire de la convention, comme l'un des fauteurs de l'insurrection vendéenne, l'ordre fut donné de s'assurer de lui, instruit à temps de cet ordre, il échappa à l'arrestation par la fuite, et se réfugia sous les drapeaux de l'armée royale alors réunie à Thouars. Ses frères ne tardèrent pas à l'y joindre. M. de Beauvollier fut nommé commandant en second de l'artillerie. Sa conduite, dans le parti auquel il avait voué ses services, fut constamment honorable, mesurée, et remplie de cette humanité qui rend plus supportables les horreurs même de la guerre civile. Ainsi l'on vit M. de Beauvollier demander et obtenir, lors de la prise de Fontenai, que tous les hommes des environs de Loudun, faits prisonniers dans les colonnes républicaines, fussent renvoyés dans leurs foyers; on le vit demander et obtenir la liberté des membres de l'administration départementale des Deux-Sèvres, tombés au pouvoir de l'armée vendéenne, et que le conseil de cette armée voulait détenir comme ôtages, et faire transporter à la Forêt-sur-Sèvres. On le vit proposer, par l'effet d'une prévoyance aussi juste que politique, et faire décider que les assignats de la république, déclarés démonétisés par une décision du conseil royal vendéen, conserveraient leur valeur nominale, moyennant le visa administratif auquel ceux qui justifieraient en être propriétaires depuis une époque antérieure à la guerre civile, seraient tenus de les soumettre immédiatement. On a dit que des propositions ayant été faites par quelques officiers des garnisons de Mayence et de Valenciennes, qui s'engageaient à faire passer leurs corps sous les drapeaux vendéens, M. de Beauvollier, appuyé de MM. de Lescure et de Larochejaquelein, avait proposé, afin de pourvoir à la solde de ces nouvelles troupes, qui exigeaient des avantages égaux à ceux qu'elles sacrifiaient, d'affecter à cet usage l'argenterie des églises des départemens de la Vienne, de la Vendée et des Deux-Sèvres, qui était en dépôt à Fontenai, et que les républicains n'avaient pas eu le temps d'enlever. Nous avons lieu de révoquer

ce fait en doute, du moins de la manière dont il est présenté; l'esprit des armées françaises, tel qu'il était à cette époque, le rend absolument invraisemblable. Il est possible que des officiers vendéens eussent conçu ce projet ou plutôt cette espérance; il l'est encore que quelques officiers de l'armée française eussent accueilli des propositions de ce genre; mais au jour de l'exécution, à l'instant où il aurait fallu s'exprimer hautement et entraîner les masses sous des drapeaux considérés par elles comme ceux de la rebellion, on eût rencontré des difficultés imprévues, insurmontables, et dont nous n'hésitons pas à affirmer qu'aucune puissance humaine n'eût réussi à triompher. Le pays qui, jusques-là, avait servi de théâtre à la guerre, ravagé par le glaive et par l'incendie, n'offrait plus qu'un vaste amas de débris. Les forces républicaines, constamment renouvelées, s'augmentant de jour en jour, le conseil vendéen résolut de réunir toutes ses forces qui s'élevaient encore à 70 mille hommes, de se porter vers la Loire, et de chercher au-delà de ce fleuve une contrée nouvelle où l'on pût recommencer les opérations militaires. Ce projet s'effectua en octobre 1793, et fut suivi de la bataille de Laval, dont le succès semblait présager de nouveaux triomphes aux armées vendéennes. M. de Beauvollier, qui ne se dissimulait pas combien il était important pour le parti de conserver entre les républicains et lui, le rempart de la Loire, proposa de profiter de l'étonnement où la victoire de Laval venait de jeter ceux-ci, pour faire rentrer l'armée royale dans le pays qu'elle venait d'abandonner, et de se borner à entretenir avec les provinces d'Outre-Loire, les communications, qu'on avait ouvertes depuis peu. La sagesse de cet avis ne fut point appréciée, et bientôt les Vendéens, qui s'étaient imprudemment avancés jusqu'au Mans, sans calculer leurs forces et celles toujours croissantes de leurs ennemis, succombèrent dans une affaire générale livrée sous les murs de cette ville. M. de Beauvollier, poursuivi, sans asile, accablé des plus vives inquiétudes sur le sort de tout ce qui lui était cher, (car il avait appris que sa femme et sa fille venaient d'être entraînées à Angers) resta caché dans les environs du Mans, jusqu'à la première amnistie de 1794, qui le réunit à sa famille. La guerre civile s'étant rallumée par l'inexécution réciproque de quelques-unes des conventions arrêtées, M. de Beauvollier, lié par ses engagemens, refusa d'y prendre part; il avait même inspiré assez de confiance, par sa conduite franche et loyale, pour que les commissaires de la convention, qui n'étaient plus choisis que parmi ce que cette assemblée renfermait de plus atroce et de plus abject, eussent cru devoir l'appeler à un conseil tenu par eux. On y commit l'impardonnable inconvenance de consulter M. de Beauvollier sur les moyens les plus propres à s'assurer de la personne de Stofflet, que l'on considérait comme l'unique obstacle à la pacification; il fit cette noble réponse, dont les chefs de parti devraient conserver la mémoire, et que, tous aussi, devraient prendre pour règle de conduite: « On ne me verra jamais porter le fusil sur l'une et l'autre épaule; un tel rôle ne peut convenir qu'à des transfuges soudoyés. » On vit avec peine, M. de Beauvollier reprendre les armes, en 1799; mais cette guerre, qui n'eut point de résultats importans, fut terminée dès l'année suivante, par une nouvelle amnistie. Attaché à l'armée de Russie, en 1811, M. de Beauvollier fut fait prisonnier à la suite de la terrible campagne de Moscow, et ne revint en France qu'après le rétablissement de la maison de Bourbon, à laquelle il n'avait cessé de rendre des services constamment avoués par l'honneur. En 1815, et à l'époque où Bonaparte ressaisit les rênes du gouvernement, nommé intendant-général de l'armée royale que commandait M. de Larochejaquelein, le comte de Beauvollier signala son administration, pendant cette courte campagne, par le zèle le plus désinté-

ressé et les talens administratifs les plus remarquables.

BECHEREL (François), naquit le 8 mars 1732, à St-Hilaire du Harcouet. Il embrassa l'état ecclésiastique, obtint la cure de Saint-Loup, diocèse de Coutances, et fut élu député du clergé de ce bailliage aux états-généraux, en l'année 1789. M. Bécherel prêta les sermens exigés par l'assemblée nationale, fut nommé évêque constitutionnel de la Manche, et sacré en 1791. Mais à l'époque où les ministres de tous les cultes étaient proscrits, il eut la prudence de se tenir à l'écart, et ne parut qu'après le concordat de 1812; il obtint alors l'évêché de Valence, et fut décoré, quelque temps après, de l'ordre de la légion d'honneur. Après la victoire d'Austerlitz, M. Bécherel publia un mandement, dans lequel il exaltait le génie, le courage et la modération de Napoléon. Ce mandement se terminait par ces mots : « Napoléon l'a dit : la paix sera glorieuse pour la grande nation et pour son chef; mais, cette fois, elle sera solide et durable, et si sa générosité le porte à faire grace à ses ennemis, sa grande sagesse saura lui inspirer les moyens de rendre nuls leurs efforts pour recommencer la guerre. » En juillet 1815, lorsque la coalition eut replacé les Bourbons sur le trône de France, M. Bécherel fit paraître un nouveau mandement, dans lequel il exhortait les habitans de son diocèse à la concorde, à l'union et à l'oubli du passé.

BECHET (J. B.), né à Ornans en Franche-Comté, vers 1761, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, fut ensuite précepteur dans une maison de Besançon, et peu après, commissaire-à-terrier. En 1790, il devint administrateur du département du Jura. Les événemens du 31 mai le forcèrent de chercher un asile en Suisse, mais les événemens du 9 thermidor an 2, lui ayant permis de reparaître en France, il reprit ses fonctions en l'an 3, et en l'an 4, fut nommé à celles de commissaire du directoire près le tribunal de Poligny. En l'an 8, il obtint le secrétariat-général de la préfecture du Jura. M. Béchet a publié, avec Théodore Dauphin, MM. Guyétant, père et fils, etc., l'*Annuaire* de ce département, depuis l'an 12 de la république jusqu'en 1810 inclusivement, et il a coopéré à la rédaction du *Journal du Jura*, créé en 1811; mais ce qui lui assure de plus grands droits à la célébrité, c'est une dissertation qu'il a fait imprimer à Lons-le-Saulnier, en 1811, sous ce titre : *Examen de la huitième satyre de Boileau, sous le rapport du style*, in-8; M. Béchet y révèle à ses lecteurs *que Boileau n'écrivait pas en français*. Marmontel n'avait pas été jusques-là, et l'on sait que la critique qu'il exerça sur le législateur du Parnasse, quoiqu'elle ne portât que sur le génie poétique, lui valut quelques sarcasmes de Voltaire, qui s'écriait à ce propos : *Rien ne porte malheur comme de dire du mal de Nicolas*. La prophétie ne paraît pas avoir effrayé M. Béchet.

BECK (Chrétien-Daniel), savant et laborieux philologue, né à Leipzig en 1757, obtint successivement, dans cette ville, la chaire de philosophie et celle de littérature grecque et latine. En 1790, il fut nommé directeur de la bibliothèque de l'université. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : *Specimen observationum criticarum in Euripidis fabulam quæ inscribitur Hyppolitus*. Leipzig, 1775, in-4.—*Carmen dotis, monumentum linguæ romanæ rusticæ antiquissimæ*, ibid., 1782, in-4 — *Commentarii de litteris et auctoribus græcis atque latinis, scriptorumque editionibus*. La 1re partie, contenant les auteurs grecs, a paru en 1790, ibid., in-8. — *Histoire universelle à l'usage des écoles*, en allemand, ibid., 1787-1807, 4 vol. in-8. Il a en outre donné des éditions d'un grand nombre d'auteurs anciens ; savoir : d'Euripide, de Pindare, de Cicéron, d'Apollonius de Rhodes, des *Oiseaux* d'Aristophane, de quelques traités de Plutarque ; de la harangue de Démosthènes sur la paix, etc. Il a continué l'é-

dition de Thucydide, commencée par C. L. Bauer, 1790-1804, in-4, et il a ajouté des remarques à la 4e édition de la *Bibliotheca græca*, de Fabricius, donnée par Harles. M. Beck a de plus traduit en allemand beaucoup d'ouvrages français et anglais: on peut citer parmi les premiers, le *Tableau de l'empire ottoman*, par Mouradgea d'Ohsson, et parmi les secondes l'*Histoire grecque* de Goldsmith. Enfin, cet infatigable littérateur a travaillé à un grand nombre d'ouvrages périodiques. Dès 1782, il rédigeait, à Leipzig la *Notice universelle des livres nouveaux*, avec des remarques, in-8 (en allemand); depuis 1789, les *Curiosités littéraires ou nouvelles annonces littéraires de Leipzig*, id. En 1803, il a commencé à travailler à la *Gazette littéraire de Leipzig*, l'une des feuilles les plus estimées de l'Allemagne; et il est aussi l'éditeur des *Commentarii societatis philologicæ Lipsiensis*, in-8, dont les deux premiers volumes ont paru en 1801 et 1802.

BECKER (JOSEPH), député à la convention nationale, fut nommé, en 1791, juge-de-paix de son canton et administrateur du département de la Moselle. Il se fit remarquer, dans ces divers emplois, par la sagesse et la modération de sa conduite. Dans le courant de septembre 1792, ce département le choisit pour son député à la convention nationale; il y vota la réclusion de Louis XVI, et le sursis à l'exécution, lorsque la peine de mort eut été prononcée. Les tribunes, qui applaudissaient avec fureur ceux qui votaient la mort du malheureux prince, s'efforçaient d'épouvanter, par les plus horribles menaces, les députés qui ne prononçaient que la réclusion ou l'exil; M. Becker n'en fut point ébranlé, et déclara « que ni les menaces, ni les craintes absurdes dont on environnait les représentans du peuple, ne lui feraient trahir sa conscience ni ses devoirs. » Devenu néanmoins membre du comité des décrets, pendant l'orage révolutionnaire, il ne fut chargé d'aucun rapport, et ne parut à la tribune qu'après le 9 thermidor. Il fut envoyé à Landau pour y réprimer les terroristes, et remplit cette mission avec un zèle et un courage digne des plus grands éloges. Rentré dans le sein de la convention, il y dit que la terreur imprimée par Lebas et St-Just dans les départemens du Haut et Bas-Rhin, avait réduit plus de dix mille habitans à prendre la fuite pour sauver leurs têtes; il provoqua leur retour et accusa, peu de jours après, les membres de la commission d'*évacuation* du Palatinat, des dilapidations exercées dans ce pays, en 1794. Il passa au conseil des anciens, après la session conventionnelle, et rentra dans ses foyers, en mai 1798. M. Becker n'a rempli aucune fonction publique depuis cette époque.

BECKER (LÉONARD-NICOLAS), comte de Mons, lieutenant-général, est né en Alsace en 1770. Entré au service, comme soldat, dans le 6me régiment de chasseurs à cheval, il fit, dans ce corps, les premières campagnes au Nord et dans l'Ouest, et arriva bientôt, par son courage et sa bonne conduite, aux premiers grades militaires. Il se distingua particulièrement, par son humanité, dans la guerre de l'Ouest, où tant d'autres chefs ont déshonoré, par d'horribles barbaries, les causes diverses qu'ils ont défendues. Il négocia, avec succès, en qualité d'adjudant-général, auprès du général Stofflet; et lorsque, en 1795, la paix parut rétablie dans ces malheureuses provinces, le général Becker passa d'abord à l'armée de Sambre-et-Meuse, et ensuite en Hollande. Des troubles avaient éclaté dans ce pays; il les appaisa sans employer des mesures rigoureuses, et justifia, par cette conduite, l'honorable réputation qu'il s'était déjà acquise en France. Il accompagna plus tard, à St-Domingue, le général Hédouville, auprès duquel il remplit les fonctions de chef d'état-major; il montra, dans ce poste difficile, une habileté d'autant plus précieuse, qu'il s'agissait, avec très-peu de forces, de se maintenir dans la colonie. Revenu en

France, en 1799, le gouvernement directorial lui confia le commandement d'une brigade à l'armée d'Italie. Les circonstances étaient alors très-fâcheuses. Cette armée avait éprouvé une suite de défaites. La division du général Serrurier se retirant alors sur l'Adda, le général Becker fut chargé d'en commander l'arrière-garde. Il fit preuve du plus grand courage dans cette retraite, pendant laquelle on ne cessait de se battre, eut deux chevaux tués sous lui, reçut une blessure grave, et fut fait prisonnier. Il usa, lorsqu'il fut rétabli, de la permission de rentrer en France, que lui avait donnée le général Mélas, et obtint, du directoire, le titre de général de brigade, dont il remplissait depuis long-temps les fonctions. Le général Becker profita de quelques années de repos pour se marier; il épousa la sœur du général Desaix, mort peu de temps auparavant sur le champ de bataille de Marengo, et eut, de ce mariage, un fils auquel il donna le nom de Napoléon. Lorsqu'en septembre 1805, la guerre éclata entre la France et l'Autriche, le général Becker, employé sous les ordres du maréchal Suchet, se trouva, après la capitulation d'Ulm, à la tête de l'avant-garde de la grande armée. Sa conduite et celle de sa brigade furent tellement brillantes à la journée d'Austerlitz, que le duc de Montébello (Lannes) demanda, pour lui, le grade de général de division, auquel il fut élevé le 24 décembre de la même année. Il fit, en 1807, la campagne de Prusse à la tête d'une division de dragons, et ne cessa de se faire remarquer dans toutes les affaires de quelque importance, et principalement à celles de Zehdenrick et de Viennendorf. Les combats de Hazielk et Pultusk, en Pologne, mirent dans un nouveau jour le courage et la fermeté du général Becker, et ajoutèrent un nouvel éclat à sa réputation militaire. Chargé de la défense d'une ligne d'avant-postes, qui s'étendait fort loin, il parvint à exécuter sa retraite sans s'être laissé entamer ni entourer, sous les yeux d'un corps de cavalerie beaucoup plus nombreux que le sien, et assailli de toutes parts par des nuées de Cosaques. Appelé, après la paix de Tilsitt, à un commandement intérieur, il se rendit de nouveau à l'armée d'Allemagne, lors de la guerre de 1809, et obtint, après la bataille d'Essling, où il secondait les opérations du duc de Rivoli (Masséna), dont il était major-général, le rang de grand-officier de la légion d'honneur, et une dotation sur le royaume de Westphalie. Il fit, après la paix, l'acquisition de la terre de Mons en Auvergne, et il y vivait retiré, lorsqu'en 1814 les Autrichiens entrèrent à Lyon. Il offrit ses services à l'autorité; mais les forces qui furent mises à sa disposition, étaient tellement insuffisantes, qu'il n'y avait aucun résultat raisonnable à espérer de la résistance qu'on eut pu tenter avec elles. Le comte Becker fut nommé chevalier de St-Louis, le 19 juillet 1814. Étranger à toutes fonctions civiles ou militaires, jusqu'au mois de mai de l'année suivante, il fut député, à cette époque, à la chambre des représentans, par le département du Puy-de-Dôme, où il était propriétaire, et fut présenté à Bonaparte comme président et à la tête de la députation du collége électoral de ce département. Le comte Becker partagea, dès ce moment, une erreur fatale, mais commune à un grand nombre de citoyens respectables; il vit, dans Bonaparte, le défenseur et l'ami de la liberté publique. Nous ne répéterons point ici les réflexions que nous avons déjà présentées ailleurs (*voyez* Andréossy, Barbanègre, etc.); nous ne doutons pas qu'elles ne soient gravées dans le souvenir de ceux de nos lecteurs, qui aiment à approfondir les causes des grands événemens politiques. Le gouvernement des Bourbons, éprouvé pendant dix mois, n'avait rempli aucune des espérances que les plus sages, d'entre les Français, s'étaient plu à concevoir. Tout ce qu'il y avait de noble et de grand dans les institutions et dans les hommes de la révolution (et l'on sait assez que nous n'entendons, par ces mots, que ce qui a des

droits à être honoré de ce nom), était avili, dégradé, proscrit. Placée entre le système de l'émigration, d'une part, et les fallacieuses promesses de Bonaparte de l'autre, l'immense majorité de la nation pressée par le besoin de se soustraire à l'humiliation de rentrer sous un gouvernement où l'on s'efforçait de l'avilir, se jeta dans les bras de son ancien despote, qu'elle se croyait, cette fois, assez forte pour contenir. Nommé, le 21 juin, membre de la commission administrative de la chambre des représentans, le comte Becker quitta, le 28 juin, les doubles fonctions dont la confiance de ses concitoyens, et celle de ses collégues l'avait investi, pour remplir une mission qui, suivant l'avis qu'il en donna à la chambre, le forçait à une absence de dix jours. La mission était délicate; la commission du gouvernement venait de charger le général Becker d'accompagner Bonaparte jusqu'à la frontière maritime, où il devait s'embarquer, et de répondre à-la-fois de sa personne et de ses jours. Le général Becker remplit ce devoir avec tous les égards qu'il devait à son ancien souverain. Il se rendit au château de Malmaison, où résidait alors Bonaparte, et lui dit, en l'abordant: « Je suis chargé d'une mission pénible, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour m'en acquitter à votre satisfaction. » Tous deux partirent ensemble, le 29 juin, et se dirigèrent sur Rochefort; avant de monter en voiture, Bonaparte dit, au général: « qu'il partait en faisant des vœux pour le rétablissement de la paix et du bonheur de la France. » Le comte Becker ne le quitta qu'au moment où il le vit monter sur *le Bellérophon*. Après avoir rendu compte de sa mission au gouvernement, le général se retira dans sa terre de Mons. A peine y fut-il arrivé, que le préfet, sans avoir reçu d'instruction à cet égard, lui donna l'ordre de s'éloigner; le ministère en fut à peine informé, qu'il révoqua cette injonction aussi absurde que tyrannique.

BECKFORD (Guillaume), né dans le Wiltshire, en Angleterre, est issu, par sa mère, d'une famille du plus haut rang. En 1770, il perdit son père, l'alderman Beckford. On consulta, sur l'éducation qu'il convenait de donner à ce jeune homme, le célèbre comte de Chatam, qui traça la marche à suivre à cet égard: le résultat surpassa son attente. A l'âge de 16 ans, Beckford avait déjà composé divers écrits, entre autres une plaisanterie qui fut publiée en 1780, sous le titre de *Vies des peintres extraordinaires*, in-12. Son *Histoire du calife Wathek*, conte arabe, d'après un manuscrit inédit, avec des notes critiques et explicatives, fut réimprimée en 1786, in-8. Quelle que soit la véritable origine de cet ouvrage, il fait beaucoup d'honneur au talent de l'écrivain, qui, toutefois, n'y a point attaché son nom, réserve qu'il avait déjà eue lors de la publication du précédent, et dont il est difficile d'assigner le motif. *Wathek* est un des ouvrages les plus distingués du genre auquel il appartient. Le costume oriental y est fidèlement observé: on y trouve une imagination brillante, des idées fortes et philosophiques; enfin le but en est éminemment moral. Les notes qui l'accompagnent prouvent beaucoup d'érudition et de sagacité. En 1790, M. Beckford fut élu membre du parlement pour le bourg d'Indon, dans le Wiltshire. Peu après, il se rendit à Lisbonne, où il passa quelque temps honoré de la confiance du prince du Brésil. Au commencement de la révolution française, il alla à Paris, et y fit un séjour de deux ans. En 1793, s'étant décidé à retourner dans sa patrie, il obtint un passeport sur lequel il était écrit, que *Paris le voyait s'en aller avec regret*, particularité aussi honorable que rare. Vers 1797, il fit, aux ministres anglais, des communications sur les dispositions du gouvernement français à entamer des négociations de paix. En 1806 et 1807, il fut réélu au parlement pour le comté de Wilts. Il voyagea en Suisse, et séjourna à Lausanne, où il acheta la bibliothèque qui avait servi au célèbre

Gibbon pour composer son *Histoire de la décadence de l'empire romain.* M. Beckford, doué d'un esprit supérieur et d'une extrême facilité pour tous les genres d'étude, joint à ces qualités précieuses, les passions vives qui les accompagnent souvent, et qu'une fortune immense le met à portée de satisfaire. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, tant en prose qu'en vers, qui sont demeurés dans son porte-feuille, et parmi lesquels on cite entre autres, des *Lettres sur l'état actuel et sur les personnages marquans de diverses cours de l'Europe, et particulièrement de la cour de France, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la mort du roi.* M. Beckford cultive les beaux-arts avec succès : on l'a vu improviser sur le piano, pendant des heures entières, des morceaux pleins de verve, et quelquefois de science. Il possède une très-riche collection de tableaux, d'estampes et de manuscrits rares.

BECKFORD (Guillaume), cousin du précédent, habitait autrefois dans le comté de Suffolk, et voyagea avec M. Patrice Brydone, auteur d'un *Voyage en Sicile et à Malte*; il se rendit ensuite à Hertford, dans la Jamaïque, et y résida douze ans. Il a consigné les observations qu'un aussi long séjour l'a mis à portée de faire sur cette colonie, dans les deux ouvrages suivans : *Remarques sur la situation des nègres dans la Jamaïque*, in-8, 1788. — *Description de la Jamaïque*, 2 vol. in-8, 1790. On a encore de lui une *Histoire de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort de Louis XVI*, 4 vol. in-8, 1794 : toutefois, une partie du 3e volume et le 4e en entier sont d'une autre plume que la sienne.

BECKFORD (Pierre), parent des précédens, établi dans le comté de Dorset, est auteur de *Réflexions sur la chasse*, et de *Lettres familières d'Italie, à un ami en Angleterre*, 2 vol. in-8, 1806.

BECQUEY (Louis), naquit en 1760, à Vitry, et demeura long-temps à Châlons-sur-Marne. Au commencement de la révolution, il fut nommé procureur-général-syndic de la Haute-Marne, et dans la suite, député de ce département à l'assemblée législative. Il y parla en faveur des prêtres non assermentés, prit la défense de M. Vauier, dénoncé par Bazire, combattit Lamarque, qui demandait le séquestre des biens des émigrés, et insista fortement pour que la fortune des femmes fut au moins épargnée. Le 28 mars 1792, il s'opposa, mais inutilement, à ce que le maire et l'évêque de Mende fussent décrétés d'accusation, et fut l'un des sept membres de l'assemblée qui se prononcèrent ensuite contre le projet de déclarer la guerre à l'Autriche. M. Becquey, osa seul combattre ce projet; mais voyant ses efforts inutiles, il se condamna au silence, et n'échappa qu'avec peine aux proscriptions révolutionnaires. Le 1er mai 1804, il fut appelé au corps-législatif, et nommé conseiller de l'université en 1812. Lorsque la maison de Bourbon eut été rétablie sur le trône de France, il fut nommé directeur-général du commerce, le 29 juin 1814, avec le titre de conseiller d'état. Le 1er octobre de la même année, il développa à la tribune de la chambre des députés, les motifs du projet de loi sur l'exportation des laines et des mérinos, et proposa diverses dispositions à cet effet. Le 5 décembre, il parla sur le projet de loi relatif à la franchise du port de Marseille et provoqua son adoption. Lorsque Bonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, M. Becquey cessa ses fonctions; il y fut réintégré après le second retour du roi. Nommé, dans le mois de novembre 1815, rapporteur de la commission, pour le projet de loi relatif aux droits sur les denrées coloniales, il conclut à l'adoption de ce projet. Le 21 février 1816, il reparut à la tribune, avec le titre de commissaire du roi, et combattit le projet de la commission, qui était en opposition avec celui des ministres. « La commission dit-il, insiste sur-tout sur l'exclusion des fonctionnaires publics, qu'elle appelle

improprement électeurs de droit. Ainsi on ne reconnaîtrait d'autre tribut à l'état, que celui qui s'acquitte par la contribution foncière, etc.; le tribut du temps, du dévouement, serait compté pour rien. On dit qu'un maire est choisi parmi ceux qu'appelle le vœu des habitans. On veut de l'indépendance, ne la trouve-t-on pas dans le juge inamovible? On veut le sentiment de ses devoirs, ne le trouve-t-on pas dans le vénérable pasteur? Qui plus que lui peut offrir une responsabilité morale? L'exercice de fonctions publiques ne suppose-t-il pas un capital, dont la société perçoit les intérêts? « M. Becquey, témoigna son étonnement sur le soin inquiet avec lequel on semblait prévenir l'influence de la couronne sur les élections, « comme si l'influence qui descend d'un trône intéressé au maintien de l'ordre social, de la religion et des mœurs, pouvait être dangereuse. On oublie, dit-il, ce que la royauté doit être en France. Le roi a donné la charte; pourrait-on ne pas la suivre? Et parce que l'usurpateur a fait peser un joug de fer sur le corps-législatif, la chambre doit-elle augurer un pareil sort sous le gouvernement paternel du plus juste des princes? Qu'on écarte donc de vaines alarmes: sous l'empire des Bourbons, la chambre sera ce qu'elle doit être, et saura, en conservant l'indépendance qui tient au caractère français, contribuer avec le souverain à assurer le bonheur de la France. » M. Becquey a été nommé, le 8 mai 1816, sous-secrétaire-d'état au ministère de l'intérieur.—Becquey (F.), frère du précédent, inspecteur de l'académie de Paris, a publié *l'Enéide*, traduite en vers français, première partie, contenant les quatre premiers livres, 1808, in-12. La suite n'a pas paru. Cet ouvrage fut présenté au corps-législatif dans la même année; et on lui donna alors des éloges qui n'ont pu le sauver de l'oubli où il est tombé.

BEDFORD (Francis RUSSEL, duc de), pair d'Angleterre et l'un des membres les plus distingués de l'opposition, dans la chambre haute, par son dévouement à la cause de la liberté, son attachement aux saines doctrines politiques, et ses immenses richesses, naquit le 22 juillet 1765. Il défendait, avec autant de bonne foi que d'énergie, tout ce qu'il y avait de sage, de conforme à la raison, à la dignité et au bonheur de l'espèce humaine, dans les premiers mouvemens de la révolution française, sans en excuser les excès. L'illustre héritier du nom et des principes du noble et infortuné Russel, professait sur-tout un respect profond pour cette souveraineté des peuples, dont l'existence même des rois n'est que la conséquence, et dont le dogme est hautement avoué par le fait dans tous les états où le système représentatif est établi. Fidèle à des opinions qui lui assurent l'éternelle reconnaissance des amis de la liberté, le duc de Bedford vota, le 5 mai 1794, contre le bill relatif à la levée d'un corps d'émigrés à la solde du gouvernement britannique; pour rendre cette opposition plus efficace, il la motiva sur les intérêts même de l'Angleterre, qui, sous les rapports de la justice et d'une politique loyale, ne devait prendre aucune part dans la lutte établie entre un grand peuple et quelques rebelles. Le 30 du même mois, il prononça, en faveur de la paix, un discours très-étendu et appuyé des considérations les plus pressantes; les lords Landerdale, Landsdown et Grafton, secondèrent de toute la force de la raison et du talent les intentions aussi politiques qu'honorables du duc de Bedford; mais la haîne profonde que l'illustre fils de Chatam portait à la France, haîne trop justifiée alors, sans doute, par les crimes dont ce malheureux pays était le théâtre, triompha constamment de tous les efforts de l'opposition. La motion du duc de Bedford fut ajournée à une majorité de 101 voix. On vit, en décembre 1796, ce généreux citoyen, qui ne servait pas moins sa patrie de ses trésors que de son éloquence, souscrire, dans l'emprunt de dix millions sterl. (environ

250 millions de francs), pour une somme de 120 mille livres sterl. (environ deux millions quatre cent mille francs). Entraîné par l'excès de son indignation contre le système suivi par les ministres, il les accusa, le 18 février 1797, d'impéritie et d'extravagance, en répondant à un discours prononcé par lord Grenville, l'un d'eux. Inébranlable dans des opinions auxquelles il croyait le salut de l'Angleterre attaché, il combattit, le 18 janvier 1800, une adresse relative à la guerre et proposée par le même ministre; il s'éleva, dans cette circonstance, plus fortement qu'il ne l'avait fait encore, contre l'administration, et déplora, en traçant l'effrayant tableau des dangers auxquels la Grande-Bretagne était exposée, l'aveugle confiance qu'elle conservait à des ministres qui n'en étaient pas dignes; il développa ensuite, et attaqua par les argumens les plus puissans et les plus solides, cette partie de leur système qui consistait à rétablir la maison de Bourbon sur le trône de France. Nous serons plus indulgens que le duc de Bedford dans le jugement que nous porterons des ministres, ou peut-être aurons-nous le courage d'exprimer une vérité qu'un Anglais, quelqu'ami qu'il soit de la liberté, n'oserait faire entendre dans le parlement. Nous reconnaissons donc que rien n'entre mieux dans le système actuel du cabinet britannique que l'humiliation et l'asservissement de laFrance; que le rétablissement de la maison de Bourbon, en plaçant entre les mains des ministres anglais le sceptre de ce pays, l'a réduit au dernier degré de nullité; que de cette nullité résulte, pour les ministres bien plus que pour le pays, l'accroissement d'une influence qui bientôt ne reconnaîtra plus de bornes, et à laquelle les souverains de l'Europe se repentiront, trop tard, d'avoir contribué. Nous sommes loin, sans doute, de regarder cette influence comme une source durable de prospérités pour l'Angleterre; ce n'est pas en réveillant et en réunissant contre elle la ligue de tous les intérêts européens, qu'elle peut se promettre une longue domination sur le continent; mais ses ministres jouissent d'un triomphe de quelques années, et c'est assez pour eux; peu leur importe que leur nom soit voué à la haîne des peuples de l'Europe et à celle des hommes libres, si leur volonté ne cesse pas d'être la règle de tous les cabinets; et, certes, en admettant, comme tout le prouve, que ce soit là l'unique système de leur politique, on ne saurait nier que toute leur conduite ne s'y montre conséquente. Au reste, l'attaque du duc de Bedford, contre les ministres, ne se borna point alors aux affaires de la France; le noble pair reprocha aux divers ennemis de la révolution française, le partage de la Pologne; il s'éleva contre l'ambition de la maison d'Autriche, et n'épargna pas la tyrannie que la Grande-Bretagne elle-même faisait peser sur ses possessions de l'Inde. Il s'opposa, en 1801, à ce que la suspension de l'acte de l'*Habeas corpus*, sur lequel reposent toutes les libertés de l'Angleterre, fut prolongée de confiance; il demanda, avec non moins de force, le rapport du bill sur les séditions; et les fiers enfans de la vieille Angleterre, n'ont pas attendu ce moment sans doute, pour reconnaître que c'est à la facilité avec laquelle on s'est écarté, à cette époque, des voies constitutionnelles, en accédant, presque sans examen, à toutes les propositions du cabinet, qu'on a dû attribuer, dans ces derniers temps, la facilité, bien plus grande encore, avec laquelle le ministère a détruit toutes les libertés nationales, en sachant se prévaloir de quelques dangers réels et des dangers plus grands, qu'il a fait naître, et dont il a eu l'art d'effrayer le parlement; et comme si la ressemblance devait être exacte en tout point, entre les circonstances dont nous parlons, et celles dans lesquelles se trouve maintenant l'Angleterre, le duc de Bedford combattit vivement alors le bill d'abolition, proposé en faveur des agens de l'autorité, ainsi que l'on s'attend à le voir proposer à la session par-

lementaire de 1818, comme tendant à assurer l'impunité aux ministres prévaricateurs. Les travaux politiques n'absorbèrent pas uniquement les pensées du duc de Bedford; il avait acquis les connaissances les plus utiles en agriculture, et en faisait une application journalière. Ses fermes expérimentales ont imprimé à l'agriculture anglaise, déjà si avancée, une tendance plus rapide à la perfection. Ses efforts, ses travaux et ses succès, ont été consacrés par la reconnaissance de ses concitoyens; une médaille et une statue lui ont été décernées par les sociétés économiques; un prix annuel, institué par la société de Lough, et qui consistera en une médaille portant l'effigie du duc, sera accordé à l'amélioration de quelques parties de l'économie rurale. Il avait fondé, dans sa terre de Woburn-Abbey, une fête en l'honneur de l'agriculture, et avait assuré, par son testament, la somme nécessaire pour la rendre annuelle. Le duc de Bedford est mort le 21 mai 1802, vivement regretté de ses vassaux, dont il faisait le bonheur, de ses concitoyens dont il défendit toujours les droits, et des amis de la liberté, de tous les pays, dont il partagea les principes, et honora la cause.

BEDFORD (Le duc DE), fils du précédent, était gouverneur de l'Irlande, lorsque l'éloignement de Charles Fox du ministère, ayant entraîné la chute de son parti, le duc de Bedford fut rappelé et eut ordre de remettre son gouvernement au duc de Richemond. L'affection et les regrets des Irlandais accompagnèrent le duc, dont le suffrage universel des amis de la liberté a honoré l'administration. La situation dans laquelle l'Irlande est tombée depuis quelques années, sous le ministère actuel, les agens qu'il y employe, les conspirations qui s'y sont multipliées, ou que ces agens ont supposées, et les sanglantes exécutions qui en ont été la suite, sont le plus bel éloge de l'ancien gouvernement de ce pays, dont l'intolérance politique et religieuse semble devoir prolonger long-temps les malheurs.

BEDOCH (PIERRE-JOSEPH), fut nommé au corps-législatif en 1812; il exerçait alors les fonctions de procureur-général-impérial à la cour criminelle de Tulle, département de la Corrèze. Président de la députation du collége électoral qui se rendit à Paris pour y adresser ses hommages à Napoléon, il fit entendre à ce prince quelques vérités utiles, et mit sous ses yeux, avec un courage qui n'était que peu connu encore, les besoins de son département. Il fut nommé néanmoins membre de la légion d'honneur. Devenu, après le rétablissement de la maison de Bourbon, membre de la première chambre des députés, formée du précédent corps-législatif, M. Bedoch se montra fermement dévoué aux principes de la charte, et par une conséquence nécessaire, il dût se placer dans les rangs de l'opposition. C'est ainsi que, le 9 août 1814, il combattit avec énergie, le projet présenté par les ministres pour restreindre la liberté de la presse dans des limites tellement étroites, que le principe même en était détruit. Il saisit cette occasion pour défendre cette liberté protectrice de toutes les autres, sans demander toutefois avec quelques-uns de ses collégues, en qui nous reconnaissons plus de zèle que de lumières, qu'elle fut illimitée. Le 8 octobre suivant, il se réunit à M. Raynouard, qui prononça un discours plein de logique et de vigueur sur la même matière, et rappela tous les principes qu'il avait établis dans la discussion du 9 août. Il combattit avec force, le 17 octobre, dans un rapport très-étendu et d'une haute importance, les innombrables contradictions qui existaient entre l'exposé fait à la tribune, par le ministre d'état Ferrand, et le préambule de la loi, relatif à la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus. Il prouva que laisser l'opinion publique incertaine sur les vues ultérieures du gouvernement, à l'égard de ces biens, c'était attaquer à-la-fois, toutes les bases du crédit et de l'ordre, et que le discours du ministre avait produit ce double effet. Nul ne l'igno-

rait; mais il y avait, à le dire, un courage que bien peu de personnes osèrent montrer à cette époque. Dans la discussion qui eut lieu le 31 du même mois, M. Bedoch fit un résumé lumineux des opinions qui avaient été prononcées sur les restitutions à faire aux émigrés, et se plaignit des assertions calomnieuses auxquelles la commission chargée de ce travail, était journellement en butte; l'on regrette qu'il se soit cru obligé, dans cette circonstance, de faire à ses adversaires, des concessions dont ceux-ci n'ont pas tardé à s'armer contre lui-même, en l'accusant d'avoir acheté les biens d'un M. Dufaur de St-Martial, situés à Argentac, département de la Corrèze, et de les avoir revendus ensuite. Il n'y a que deux partis à prendre en révolution, c'est de soutenir avec constance ce qu'on a pensé, dit et fait, lorsque ces pensées, ces discours ou ces actions, ont été honorables et d'accord avec la conscience et le devoir, et c'est là, nous en sommes certains, la situation de M. Bedoch. Dans le cas contraire, il ne faut point, si l'on tient à conserver quelque place dans l'estime des hommes de bien, aggraver d'anciens torts par des bassesses nouvelles; le public ne croit point aux conversions; il entre plus d'impartialité qu'on ne pense dans ses jugemens; son opinion flotte long-temps, parce-qu'elle cherche à s'éclairer, mais une fois fixée, elle est invariable. Au reste, pendant toute la durée de cette discussion, M. Bedoch ne montra pas moins de modération que de force de raisonnement, et son opposition n'eut jamais ce caractère factieux, qui loin d'éclairer les esprits et de réunir les opinions, les rend pour jamais inconciliables, et transforme le sanctuaire des lois en champ de bataille. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, parut s'empresser de reconnaître qu'il avait besoin d'une autre force que de celle des baïonnettes; il sentit le besoin de s'environner des hommes, en faveur desquels l'opinion publique s'était prononcée, pendant les dix mois qui venaient de s'écouler, et nomma M. Bedoch, conseiller-d'état. Il le chargea ensuite de se rendre en Champagne, en qualité de commissaire extraordinaire. Le département de la Corrèze venait de donner à M. Bedoch, une marque nouvelle de sa confiance, en le nommant son député à la chambre des représentans. Il eut alors plusieurs conférences avec Bonaparte, et lui parla avec toute la franchise, toute la fermeté que réclamaient impérieusement l'intérêt national et l'intérêt personnel de ce prince, plus aigri que corrigé par le malheur. Nous ne suivrons pas ce député dans les discussions qui se prolongèrent jusqu'au 8 juillet 1815, époque de la seconde restauration : on l'y retrouve par-tout fidèle aux principes qu'il avait énoncés dans la chambre des députés de 1814 à 1815, et pénétré de cette vérité de tous les temps, et que l'esprit de faction peut seul méconnaître ; « que l'état ne saurait périr, et que le citoyen lui doit ses services, qu'elle que soit la forme de son gouvernement. » Le 4 juillet, Bedoch demanda que la correspondance de la commission de gouvernement et celle des plénipotentiaires français, avec les généraux Wellington et Blucher, fussent mises sous les yeux de la chambre; le jour suivant, on discuta le projet de *déclaration des droits des français*, et M. Bedoch prit une part active à cette discussion à laquelle les événemens donnaient alors la plus haute importance, car c'était au moment même où ces droits étaient universellement reconnus, et hautement proclamés par les souverains alliés, que les ministres de quelques-uns de ces souverains les foulaient aux pieds avec une audace qu'on ne saurait comparer qu'à celle de l'homme dont ils venaient de renverser la puissance. Il annonça ensuite à la chambre, que le duc d'Otrante, (Fouché), président de la commission de gouvernement, allait avoir une entrevue à Neuilly, avec le duc de Wellington, et qu'il tenait de M. de Pontécoulant, l'un des plénipotentiaires nommés pour traiter de la paix, que

l'intention de l'empereur Alexandre n'était nullement de contraindre les Français à accepter un gouvernement qui ne serait pas de leur choix; il ajouta, d'après l'assurance que ces députés en avaient reçue du maréchal Blucher, que ce général ferait protéger par les bataillons Prussiens, les délibérations de la représentation nationale. Nous ne confirmerons point ici, par de nouvelles preuves, les assurances données alors ; on sait que l'évidence, même, n'est pas plus positive, quelque soin qu'ayent apporté depuis à la dissimuler, certains écrivains de parti dont les déclamations enthousiastes ou perfides ne trompent personne. Lorsque toute espérance fut perdue, et que les intrigues d'un seul cabinet l'eurent emporté sur la prévoyante politique et les sages résolutions des autres puissances, la chambre des représentans, chargea M. Bedoch de se rendre auprès de la commission de gouvernement, et de s'informer d'elle du moment où elle lui ferait connaître le résultat ultérieur des événemens ; ces résultats sont assez connus. Dans les dernières circonstances, M. Bedoch n'a pas cru devoir imiter ces hommes d'état flexibles, dont la souple politique est toujours à l'ordre du jour, il s'est retiré dans son département ; il y vit sans fonctions, et l'estime des gens de bien le dédommage assez de la justice que lui refusent quelques hommes accoutumés à ne reconnaître que des maîtres et point de patrie.

BEDOUT, contre-amiral français, servit d'abord dans la marine marchande, fut lieutenant de frégate dans la guerre de 1778 à 1782, lieutenant de vaisseau en 1786, et continua à servir pendant la révolution. Devenu capitaine, il se distingua en plusieurs occasions, et notamment dans un combat qu'il soutint, en 1796, contre des forces très supérieures, sous l'île de Groix. Il y fut blessé grièvement, et se vit forcé de se rendre. Elevé au grade de contre-amiral, et nommé commandant de la légion d'honneur, sous le gouvernement impérial, il reçut du roi la croix de St-Louis en 1814, et fut mis en retraite à la fin de 1815.

BEECHEY (Guillaume), un des meilleurs peintres en portrait de l'Angleterre, se consacra d'abord à l'étude de la jurisprudence, qu'il abandonna bientôt pour celle de la peinture. L'un de ses plus beaux ouvrages est un tableau de la famille royale d'Angleterre, lequel a été gravé en *Mezzo-tinto*, par Ward. On a encore gravé, d'après cet habile artiste, le portrait du marquis de Cornwallis, et un tableau représentant des enfans qui font l'aumône à un pauvre. Plusieurs de ses ouvrages ont été copiés, en miniature, par Mme Beechey, sa femme, et en émail, par Bone. En 1798, il fut créé chevalier; et c'est, depuis la mort de sir Joshua Reynolds, le seul artiste auquel cet honneur ait été conféré en Angleterre.

BEER (George-Joseph), oculiste, né à Vienne en Autriche, le 23 décembre 1763, a publié, en allemand, plusieurs ouvrages sur son art, dont le plus important est un *Répertoire critique de tous les écrits sur les maladies des yeux, publiés jusqu'à la fin de l'année* 1797, Vienne, 1799-1800, 3 vol. in-4. Il a en outre travaillé au *Magasin de chirurgie* d'Arnemann, etc.

BEFFROY (Louis-Etienne), député à la convention nationale, naquit à Laon, département de l'Aisne, en 1754. Il passa, des écoles du génie militaire, dans un régiment de cavalerie. Son chemin y fut rapide; il était, à 22 ans, capitaine-aide-major de la compagnie de cadets-gentilshommes que la France envoyait au roi de Pologne, sous les ordres du baron de Rullecourt. De retour en France, il était, en 1789, officier de grenadiers-royaux de Champagne. Député, par la ville de Laon, à la première assemblée bailliagère, M. Beffroy fut successivement procureur de la commune, membre du directoire du département de l'Aisne, suppléant à l'assemblée législative, substitut du procureur-géné

ral-syndic du département, et enfin député à la convention. Attaché, pendant les premiers mois de la session, aux comités d'agriculture et des finances, il fut chargé de la plupart des rapports de ces comités. Il vota, sur les différens appels nominaux, dans le procès de Louis XVI, en faveur de la mesure de l'appel au peuple, pour la mort et le sursis. Il fut envoyé auprès de l'armée du Nord, en 1793, et auprès de l'armée d'Italie, en janvier 1795; il avait Poultier pour collégue dans cette dernière mission. Lorsque la convention eut rendu, le 1er germinal an 3 (21 mars 1795), sur le rapport de Sieyes, cette importante loi de haute-police, qui ruinait à jamais les desseins des factieux, Beffroy, alors à Nice, informa la convention que cette loi avait été accueillie, avec enthousiasme, dans cette ville, par tous les amis de l'ordre et de la liberté. Entré au conseil des cinq-cents, il y vota contre l'emprunt forcé, pour le rétablissement des impôts indirects, expressément pour celui de la loterie, et s'y occupa presqu'exclusivement de matières de finances. Il fut nommé secrétaire du conseil, le 30 germinal an 4 (19 avril 1796); il rappela ensuite les titres de la ville de Lille, à la reconnaissance nationale; présenta un projet pour fixer le terme des paiemens des acquéreurs de domaines nationaux, et se prononça en fructidor an 4 (fin d'août 1796), contre l'incarcération des prêtres assermentés. Le 22 pluviôse an 5 (10 février 1797), il proposa, dans une discussion sur la liberté de lapresse, d'appliquer, à la calomnie écrite, les peines portées contre la calomnie parlée. Lorsqu'en l'an 5 (1797), le parti clichien, marchant rapidement à l'anéantissement de toutes les institutions de la république, faisait proposer, par ses comités, de suspendre la vente des domaines nationaux, Beffroy s'opposa fortement à ce que cette mesure fût adoptée par le conseil des cinq-cents. Une discussion s'étant engagée, le 16 floréal an 9 (9 mai 1797), sur le rapport des lois inconstitutionnelles et de circonstance, il s'éleva, à cette occasion, contre l'admission de Barère qui venait d'être élu député, à ce conseil, par le département des Hautes-Pyrénées, et pensa, lorsque cette matière devint l'objet des délibérations de l'assemblée, qu'il n'entrait point dans les attributions du corps-législatif, de s'immiscer dans le mode par lequel le directoire exécutif procéderait, aux termes de la constitution, à la sortie de celui de ses membres qui devait se retirer. Souvent accusé, pendant le cours des victoires de l'armée d'Italie, d'avoir fait arrêter Bonaparte à Nice, vers la fin de nivôse an 3 (janvier 1795), Beffroy rejeta constamment ce reproche sur ses collégues de mission. Une accusation plus grave pesa sur lui, en 1802; on prétendit qu'il avait falsifié des pièces de liquidation; non-seulement il fut acquitté par un jugement solennel, mais il devint encore administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Rentré en France, par suite des événemens de la guerre, il y vivait tranquille et ignoré, lorsqu'il a été atteint par la loi d'*amnistie*, et forcé de chercher un asile dans les Pays-Bas. —Son frère, BEFFROY DE REIGNY, connu sous le nom de *Cousin-Jacques*, homme de mœurs très-douces, et d'un esprit aimable, a composé, en 1790, un grand nombre de vaudevilles, appelés *patriotiques*, à l'époque où ils furent composés, par les allusions fréquentes qu'ils offraient. Le plus remarquable de ces vaudevilles, intitulé : *Nicodème dans la lune*, représenté sur un petit théâtre existant alors à Paris, sous le nom de Théâtre des Jeunes-Artistes, fit une fortune prodigieuse, et très-supérieure au mérite réel de l'ouvrage. M. Beffroy de Reigny était particulièrement lié avec Carnot; il est mort, à Paris, en décembre 1811, regretté de tous ceux qui l'ont connu.

BEGANI, officier-général napolitain, défendit Gaëte en 1815, après la défaite de Joachim. Il avait reçu de la famille royale quelques carrosses qu'elle n'avait pu emmener. Il en fit hommage à Ferdinand IV, qui con-

sentit de les laisser à sa disposition. C'était dans ces voitures que le roi avait caché son trésor. Le commandant Begani s'était soumis à l'exil : mais ayant envoyé au nouveau roi son serment de fidélité, il en reçut l'assurance que ce prince avait oublié le passé; qu'il ne l'admettait pas à son service, mais qu'il aurait soin de sa famille.

BEGOUEN, né à St-Domingue, était négociant au Hâvre, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député par le tiers-état du bailliage de Caux aux états-généraux. A cette époque il fut fait un emprunt pour lequel il versa, sans intérêts, une somme de trente mille francs. M. Bégouen parut quelquefois à la tribune, et demanda qu'au lieu d'exiger des patentes des hommes industrieux, on contraignît les oisifs seuls à en prendre. Incarcéré, pendant le règne de la terreur, au château de Noirtot près de Boslebec avec plusieurs habitans du Hâvre, il fut rendu à la liberté peu de temps après le 9 thermidor an 2 (28 juillet 1794). Appelé au conseil-d'état, section de l'intérieur, il fut chargé, le 7 mars 1806, en qualité de membre de ce conseil, et comme orateur du gouvernement, de provoquer à la tribune du corps-législatif, des mesures de bienfaisance envers les habitans d'Argenton-le-Château (Deux-Sèvres), dont la ville avait été détruite pendant les troubles révolutionnaires ; il demanda et obtint pour ces malheureux habitans une exemption de contributions pendant dix ans. M. Bégouen parut de nouveau à la tribune, le 2 septembre 1807, au nom du gouvernement, et proposa l'adoption des articles du code de commerce, après les avoir discutés avec beaucoup de talent et de sagesse. Le 11 avril 1814, il adhéra à la déchéance de Bonaparte, et au rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Quatre jours après il fut nommé commissaire du roi dans la 15e division militaire (Rouen), et prêta serment de fidélité à ce prince qui le replaça dans le conseil-d'état, le 3 août de la même année. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, M. Bégouen se retira au Hâvre, où il fut inutilement sollicité de reprendre sa place dans le conseil-d'état impérial; au mois d'août 1815, Louis XVIII le rétablit dans ses fonctions et le nomma en même temps président du collége électoral du Hâvre. M. Bégouen, avait été promu en 1804 au rang de commandant de la légion d'honneur.

BEGOZ (DE), ministre des relations extérieures de la république helvétique, donna sa démission en 1798, sur la demande formelle de Rapinat, parce qu'il avait voulu s'opposer aux opérations de ce commissaire. Il fut depuis réintégré dans ses fonctions. En décembre, même année, il fut conclu, par son entremise et celle de M. Perrochel, une convention entre les républiques française et helvétique. A la même époque, M. de Begoz adressa une circulaire aux préfets, pour demander l'état des Français établis en Suisse. En 1802, il fut nommé député d'Aubonne à la consulte de Paris, convoquée par Bonaparte pour régler le sort de la Suisse selon les volontés du premier consul.

BEGUINOT, général de division, membre du corps-législatif, sénateur, etc., est né dans les environs de Ligny en Lorraine. Il parvint du rang de soldat au grade de général de division, et commandait dans la Belgique lors de l'insurrection des habitans de la Campine, en octobre 1798. Il remporta sur eux plusieurs avantages, et les chassa de Malines dont ils s'étaient emparés. Contraint, par la nature de ses devoirs, à poursuivre les débris de ce corps d'insurgés, il s'efforçait d'adoucir à leur égard la rigueur des lois militaires, et on l'entendit condamner avec énergie les mesures violentes et cruelles qui, en portant au désespoir la population des campagnes, avaient causé ce soulèvement. Il entra au corps-législatif après la révolution du 18 brumaire an 8, et en fit partie pendant quelques années; il était aussi commandant de la légion

d'honneur. Nommé sénateur, le 14 août 1807, il ne jouit pas long-temps de cette faveur, et mourut à Paris à la fin de septembre 1808. Il était connu dans l'armée sous le nom de *ventre d'argent*, à cause d'une plaque de ce métal qu'une blessure le forçait de porter au-dessous de l'estomac.

BEIRACTAR (MUSTAPHA), grand-visir en 1809, homme doué d'un caractère ferme et entreprenant. Assez au-dessus de sa nation pour sentir combien elle était au-dessous du reste de l'Europe, il avait résolu de combler l'intervalle qui la séparait des peuples civilisés. Convaincu que le premier objet de ses soins devait être de donner à la Turquie une attitude militaire qui pût la faire respecter de ses puissans voisins, il s'attacha à réformer un système suranné d'attaque et de défense dont tant d'expériences fatales n'avaient point encore fait sentir les abus à un peuple sans lumières, et tenta d'introduire, dans les cohues armées des musulmans, la discipline européenne. D'habiles officiers français et allemands furent chargés d'enseigner les manœuvres à un corps de jeunes soldats formé à cet effet sous le nom de *Nizam-Gedid*. Une école d'artillerie fut établie, et les mathématiques devinrent, pour la première fois, un objet d'étude chez les Turcs. L'étonnement qu'inspiraient ces nouveautés hardies, retint, pendant quelque temps dans l'inaction, les esprits les plus esclaves des antiques préjugés ; mais de pareilles tentatives ne pouvaient rester long-temps sans rencontrer une opposition sourde ou déclarée chez un peuple pour lequel toute innovation est un sacrilége, et dont les institutions, de quelque nature qu'elles soient, ont leur base dans les dogmes religieux, et, par conséquent, leur appui dans le fanatisme. Bientôt un cri général s'éleva contre Beiractar. Ce ministre, armé d'une volonté forte, ne recula point devant des résistances auxquelles il s'était attendu ; il eut recours à la sévérité, dont l'emploi acheva d'aigrir le mal, comme il arrive toujours au pouvoir qui lutte contre l'opinion publique. Les janissaires sur-tout, ce corps dangereux, accoutumé à donner comme à reprendre le diadème, et plus redoutable à ses maîtres qu'à l'étranger, frémissaient à l'idée d'obéir à des infidèles, de quitter l'ataghan pour la baïonnette, et d'assujettir à des mouvemens réguliers cette impétuosité sauvage à laquelle ils avaient dû jadis d'éclatans triomphes, et plus récemment de honteuses défaites. La perte de Mustapha fut jurée, et les janissaires, secondés par une populace nombreuse, attaquèrent le sérail. Les troupes du *Nizam-Gedid*, contraintes de faire, contre leurs compatriotes, le premier essai de la discipline européenne, opposèrent une vive résistance, et, secondées par les bostangis et autres corps chargés de la garde intérieure du palais, continrent assez long-temps les mutins ; mais la flotte qui se trouvait dans le canal s'étant déclarée pour ceux-ci, et ayant dirigé son artillerie sur le palais, le nombre des assaillans l'emporta. Beiractar voyant toute espérance perdue, et conservant jusqu'au bout son grand caractère, se fit sauter avec le corps de bâtiment où il se trouvait. Sa mort ne ramena point immédiatement le calme ; Constantinople fut, pendant trois jours, en proie au plus affreux désordre, et la destruction ne s'arrêta que lorsque tous les partisans du nouveau système furent exterminés ou en fuite. Peu après, le bruit se répandit que le visir avait échappé au massacre et à l'incendie ; et telle était l'idée que l'on avait de ses ressources, que les révoltés ne se rassurèrent qu'en acquérant la certitude de la fausseté de ce bruit.

BEJARI (DE), aîné, gentilhomme des environs de St-Fulgent (Vendée), et chevalier de Malte, servait sous les généraux Charette et Stoflet, dans les guerres de l'Ouest, où il était regardé comme l'un des chefs de division les plus distingués de l'armée. Il reconnut bientôt l'inutilité des efforts des royalistes engagés dans une lutte inégale ;

insista sur la nécessité d'une pacification, et fut envoyé à Paris, au moment où l'on commençait à la négocier. Cette conduite déplut à Charette, et à quelques chefs de l'armée qui en témoignèrent hautement leur mécontentement. Cependant, lors de la reprise des hostilités, Charette rendit justice à son mérite, et lui confia un commandement; mais en 1795, accablé par les forces républicaines, M. de Béjari fut obligé de déposer les armes, et de se soumettre lui et ses troupes au général Hoche. On le revit en 1795, à la tête des vendéens, recommencer une guerre qui fut terminée par l'amnistie de 1800. Depuis cette époque, il vit paisible au sein de sa famille. Il est aujourd'hui maire de la commune de St-Fulgent.

BEJARI (Amédée de), frère puîné du précédent, fit comme lui, les guerres de la Vendée. Dans plusieurs circonstances, ses talens administratifs et militaires lui valurent la confiance des chefs de l'armée. En 1794, il fut envoyé par M. de Puisaye, dans le département du Morbihan, pour entretenir l'union parmi les troupes royales, et concerter avec elles l'ensemble des opérations. M. de Béjari passa ensuite sous le commandement immédiat de Charette, et fut choisi par ce général, pour un des négociateurs de la pacification que les commissaires de la convention signèrent à Nantes, au mois de février 1795. Au mois de juin suivant, il fut chargé par le même général, d'une mission importante auprès du comité de salut public, mission qu'il remplit avec le vicomte de Scépeaux, auquel on l'avait adjoint. De retour à l'armée, lors de la reprise des hostilités, il accéda à la capitulation forcée de son frère, et acceptée par le général Hoche. M. de Béjari partagea la destinée de son aîné, et fut amnistié comme lui en 1799. Il est maintenant sous-préfet à Beaupréau.

BEKKER (Elisabeth WOLF, née), l'une des femmes qui ont fait le plus d'honneur à la Hollande, naquit à Flessingue, le 25 juillet 1733. Jeune encore, elle se distingua par une imagination vive, une gaîté satyrique et un esprit d'observation vraiment rare. Peu de femmes ont été, autant qu'elle, exemptes de préjugés; la droite raison et le sentiment du beau avaient, pour ainsi dire, leur séjour dans son ame noble et courageuse. Ces qualités précieuses la rendaient extrêmement propre à faire des progrès dans deux carrières également difficiles, où elle a excellé; savoir : la poésie et les romans. Outre sa propre langue, elle savait parfaitement le français, l'anglais et l'allemand, et la lecture des auteurs classiques des nations étrangères n'avait pas peu contribué à former son goût, et à lui donner ce style naturel, attachant, et plein de dignité, quand le sujet l'exige, qui se fait remarquer dans ses nombreux écrits. Elle commença à se faire connaître par la publication de ses poésies, parmi lesquelles on distingue un poëme en quatre chants, intitulé : *Walcheren*, 1769; *Jakobs Klagt by het lyk van Rachel*, (Plainte de Jacob sur le tombeau de Rachel), et *Brief van Jacoba van Beyeren aan Frans van Borselen* (Héroïde de Jacqueline de Bavière à F. van Borselen, 1773). Après la mort de son mari, en 1776, elle alla demeurer avec son amie Agathe Deken, femme en qui les qualités du cœur égalaient au moins celles de l'esprit; c'est avec cette dame qu'elle publia divers ouvrages qui achevèrent la réputation de toutes deux. Elles publièrent ensemble : *Oeconomische liedjes* (Chansons populaires), qui se distinguent par le naturel et une élégante simplicité, 1781, 3 vol in-8; — *Historie van Willem Levend* (Histoire de Guillaume Levend), 8 vol in-8, 1785. C'est le premier bon roman qui ait été composé en hollandais; il en a été publié une suite en 1790; — *Brieven van Abraham Blankaart aan Cornelia Wildschut* (Lettres d'Abraham Blankaart à Cornéline Wildschut), 1789, 3 vol. in-8. — *Historie van Sara Burgerhart* (Histoire de Sara Burgerhart), 1790, 2 vol in-8, très-agréable production,

qui a soutenu la renommée que ces célèbres romancières s'étaient acquises par leur *Guillaume Levend*. Une grande connaissance du cœur humain se trouve jointe, dans ces deux ouvrages, à une morale pure, à une narration entraînante, et à un style correct et gracieux. La Hollande pourrait opposer avec orgueil, ces deux compositions, aux meilleurs écrits de ce genre parmi d'autres nations. Ces deux femmes, encouragées par le succès qu'avaient obtenu et mérité ces ouvrages, en publièrent successivement d'autres, qui furent également bien accueillis : leur Voyage en Bourgogne (*Reysen door Bourgogne*), en vers, est un ouvrage charmant, qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir. Tous ces succès, quelque brillans qu'ils fussent, et malgré leur nouveauté (car on n'avait pas, nous le répétons, de bon roman hollandais avant elles), ne purent cependant assurer la fortune de ces femmes, douées de si brillantes qualités, et l'honneur de leur sexe. L'impression de leurs principaux ouvrages s'est bornée à une seule, ou tout au plus à deux éditions. A quoi faut-il attribuer cette circonstance? Non pas, sans doute, au peu de cas que leurs compatriotes faisaient de leurs écrits, dont ils savaient si bien apprécier tout le mérite, mais au malheur qu'avaient ces écrits d'être composés dans une langue, qui, quoique régulière et élégante, n'est connue que dans un petit coin de l'Europe, dans la seule Hollande, tandis qu'en France, en Angleterre, et dans d'autres pays, des auteurs célèbres ont su faire, et font encore tous les jours, leur fortune par la publication des productions de leur génie. Ce bonheur a rarement été le partage des Hollandais qui ont écrit dans la langue de leur pays, par la raison très-simple que nous venons d'alléguer. Les arts, les sciences, et sur-tout les belles-lettres, sont, dans ces contrées, plus aimés pour eux-mêmes, pour le bonheur et la gloire qu'ils procurent à ceux qui s'y livrent, que pour les avantages pécuniaires qui peuvent en résulter, et qui sont si importans dans d'autres pays plus étendus, et dont la langue est plus généralement répandue. Dans les dernières années de sa vie, Elisabeth Bekker, afin de pourvoir à son existence, fut obligée de s'occuper à des traductions, travail souvent fastidieux pour un génie créateur. Elle préféra le genre qui lui avait si bien réussi, les romans, et en 1798, elle publia une traduction d'un roman anglais de Smollet, intitulé : *Le don Quichotte ecclésiastique* (*De geestelyke don Quichot of het zomer-reisje van Godfroy Wild-goose*), 3 vol. in-8; et deux ans après (1800), sa traduction d'un autre roman anglais, ayant pour titre : *Henry*, 4 vol. in-8. Elle travailla à ces traductions, toutes deux élégantes et fidèles, avec son amie Agathe Deken, près de laquelle elle continua de vivre dans l'union la plus étroite jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 5 novembre 1804, et qui fut, neuf jours après, suivie de celle d'Agathe Deken : touchante et dernière preuve de la force du sentiment qui les avait unies, sentiment si rare entre deux femmes, et peut-être unique entre deux femmes auteurs. Quelque temps après, la société des arts et sciences d'Amsterdam, voulant rendre un hommage public à leurs vertus et à leurs talens, célébra leur mémoire dans une fête funéraire, à laquelle assista ce qu'il y avait de plus distingué dans cette grande ville, non moins célèbre par son amour pour les lettres que par l'étendue de son commerce. M. le professeur Konynenburg y prononça leur éloge, et M. l'avocat M. C. Van Hall récita des vers en leur honneur.

BELAIR (A. P. Julienne de), maréchal-de-camp en août 1792, fut chargé, par un décret de l'assemblée législative, de diriger, en qualité d'ingénieur en chef, les travaux de défense de Paris, lorsque les Prussiens occupaient Verdun ; les retranchemens, dont le général de Belair donna le plan, devaient commencer au-dessus de St-Denis, et s'étendre jusqu'à Nogent-sur-Marne ; il demanda 800 bouches à feu

pour les défendre, et sur l'impossibilité où fut le comité de défense de lui en fournir plus de 600, il proposa de fondre les bronzes du château de Versailles pour compléter le nombre nécessaire; il demanda aussi que les plombs du château fussent convertis en balles, dont les arsenaux n'étaient alors que faiblement pourvus, et dont le besoin était pressant. Il écrivit à l'assemblée pour dénoncer les manœuvres de quelques agitateurs qui s'efforçaient de jeter l'alarme et le désordre dans le camp. Nommé ensuite commandant de la garde nationale de Paris, le général de Belair fut employé, en 1793, à l'armée du Nord, et annonça des avantages remportés sur les Autrichiens. C'est par erreur que MM. Michaud, dans leur *Biographie*, ont annoncé qu'en 1809, le général Belair avait reçu l'ordre de se rendre en Espagne; cet ordre a été donné au général Belair, son fils, qui se distingua, le 28 juillet, à la bataille de Talaveyra de la Reyna, où il eut un cheval tué sous lui d'un coup de biscayen, et courut, de sa personne, les plus grands dangers. A la bataille d'Almonacid, livrée le 11 août suivant, il donna de nouvelles preuves de bravoure, et rendit d'éminens services. Il fut chargé, en février 1810, de disperser les insurgés qui occupaient les montagnes d'Alpuxarras, dans le royaume de Grenade, et remplit cette commission avec autant d'intelligence que de succès. Il reçut, avec la presque totalité des généraux, mais un peu plus tard, la croix de l'ordre de Saint-Louis. La nomination du général de Belair est du 11 octobre 1814. Employé dans le département de Maine-et-Loire, sous les ordres du général Morand, M. de Belair suivit le mouvement général de l'armée, et se rendit à Angers, le 30 mars, pour y faire reconnaître l'autorité de Bonaparte. Resté sans fonctions, lors de la seconde restauration, il est devenu, en 1817, l'objet des soupçons et des recherches de la police, et a subi une assez longue détention, comme prévenu de n'être pas étranger à l'une des mille conspirations dont les journaux français ne cessent d'entretenir l'Europe. Il paraît que c'est dans celle de Lyon que M. de Belair se trouvait impliqué avec Mme de la Valette, qui n'est pas l'héroïque épouse de l'ancien directeur-général des postes. M. de Belair a été mis en liberté par l'autorité ministérielle, au moment où l'instruction de l'affaire de Lyon a été confiée à cette cour prévôtale du département du Rhône, dont la postérité conservera le souvenir, comme de l'une des chambres ardentes, dont l'existence a été marquée par un plus grand nombre d'exécutions sanglantes et iniques. M. de Belair, père, ne s'est pas borné à servir son pays de son bras; les ouvrages qu'il a donnés au public, comme militaire et comme citoyen, honorent également ses talens et son cœur. On a de lui: *Science des ingénieurs*, 1787, in-8;—*Instruction adressée aux officiers d'infanterie pour la défense des postes*, traduite de l'allemand de Gaudi, 1792, in-8;—*Elémens de fortifications*, 1792, in-8;—*Manuel du citoyen armé de piques*, 1792;—*Défense de Paris et de tout l'empire*, 1792, in-8;—*Mémoire sur les moyens de parvenir à la plus grande perfection de la culture, et de la suppression des jachères*, 1794, in-8;—*Les subsistances rendues plus abondantes et plus accessibles à tous les citoyens*, avec cette épigraphe: « L'art de vaincre est perdu sans l'art de subsister. » 1796, in-8.

BELBOEUF (Le marquis de), homme d'un caractère très-prononcé, servit d'abord comme officier des carabiniers, et devint ensuite avocat-général au parlement de Rouen, où son père avait rempli les fonctions de procureur-général. Il s'y fit remarquer par ses talens et des principes plus respectables dans leur but qu'éclairés dans leurs moyens. Député de la noblesse aux états-généraux de 1789, il y montra beaucoup d'énergie et un dévouement sans bornes pour le maintien des antiques bases de la monarchie, auxquelles il n'admettait aucune

sorte de modification, pas même celles que la raison, les lumières et les circonstances rendaient plus impérieuses. Il siégea invariablement au côté droit de l'assemblée constituante, et fit un jour, dans les termes suivans, une sortie remarquable : « Des factieux conspirent; l'indépendance du trône est menacée par eux, et monsieur (en montrant le duc d'Orléans) en est le chef. » On peut croire que le marquis de Belbœuf ne manqua pas de signer toutes les déclarations et protestations de la minorité contre les décrets qui tendaient à changer les formes de l'ancienne monarchie. Il émigra, en 1791, laissant dans sa province sa femme et quatre enfans, et servit long-temps dans l'armée de Condé. Après les événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), M. de Belbœuf rentra en France, et y vécut étranger aux affaires publiques; il ne s'est pas départi de ce système depuis le retour du roi. Nous nous plaisons à honorer, dans M. de Belbœuf, un magistrat recommandable par l'étendue de ses connaissances, et sa persévérance dans des principes que nous sommes loin de partager.

BELDERBUSCH (Le comte Charles-Léopold de), né en 1749, dans le duché de Limbourg, fut nommé président de régence dans l'électorat de Cologne. Il fut envoyé de l'électeur à la cour de France, et vécut ensuite quelque temps à Paris en simple particulier. La révolution étant survenue, il fut porté, comme Français, sur la liste des émigrés, et dépouillé d'une partie considérable de ses biens. La Belgique ayant été réunie à la France, il fit partie de la députation des nouveaux départemens. Peu d'années après il fut nommé préfet de l'Oise, emploi dans lequel il sut, par des lumières peu communes, autant que par la dignité de son caractère, obtenir l'estime et l'affection de ses administrés. Il reçut la preuve la plus éclatante et la plus flatteuse de la considération qu'il inspirait généralement, ayant été élu, à trois reprises différentes, par divers départemens, candidat pour le sénat, où il fut nommé en 1810. En avril 1814, il vota la déchéance de Napoléon, et le 13 décembre de la même année, il reçut de Louis XVIII la grande naturalisation. M. de Belderbusch possède une fortune considérable, dont il fait le plus noble usage. Il est auteur des écrits suivans : *Sur les affaires du temps*, 1795, in-8. — *Modification du* Statu quo, in-8, et de quelques autres brochures.

BELGRANO (Manuel), général des Espagnols insurgés de l'Amérique-Méridionale, fut l'un de ceux qui se distinguèrent le plus dans la guerre de l'indépendance. En 1816, il a remporté des avantages décisifs dans le Haut-Pérou, et défait les troupes royales à Oltumba, malgré la résistance la plus opiniâtre de leur part. L'année suivante, son avant-garde a enlevé, après un combat sanglant, plusieurs positions importantes à l'ennemi. Le corps d'armée commandé par ce général paraît être l'un des mieux disciplinés et des plus aguerris qui soient au service de la nouvelle république.

BELIN (Jean-François), né d'une famille obscure, était cultivateur à Guise, lorsqu'en septembre 1791, il fut nommé député du département de l'Aisne à l'assemblée législative, d'où il passa, l'année suivante, à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple, la détention, et la mort dans le cas où les puissances étrangères voudraient le rétablir sur le trône. Par suite des réélections des deux-tiers, il devint membre du conseil des anciens, et en sortit en mai 1797.

BELL (André), membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires, fut élevé à Edimbourg. Ayant ensuite été ordonné prêtre anglican, il se rendit, en qualité de chapelain, aux Indes-Orientales. Là, doué d'un esprit patient et observateur, ayant eu occasion de remarquer les avantages de la méthode d'instruc-

tion primaire en usage dans ces vastes contrées, il conçut le projet de transporter ce système en Europe, en lui donnant le perfectionnement dont il paraissait susceptible, et que lui refusaient les habitudes stationnaires des Hindous, et cette horreur d'innovation si générale dans l'Asie; espèce de fanatisme anti-social que quelques zélés adorateurs de la poussière et de la rouille du moyen âge voudraient aujourd'hui naturaliser dans nos climats occidentaux. Bell, de retour dans sa patrie, éprouva ce qui arrive souvent aux hommes qui n'ont que du mérite, et sont plus habiles dans l'art de faire d'importantes découvertes que dans celui d'en assurer le succès. Malgré la publicité qu'il s'était efforcé de donner à sa méthode, elle demeura presqu'inconnue jusqu'au moment où Joseph Lancaster s'en empara, et par une espèce de larcin, aussi commun qu'il est condamnable, la mit en pratique sans révéler la source à laquelle il l'avait puisée. Ce procédé donna lieu, entre l'investigateur et le plagiaire, à des contestations très-vives, dont le résultat fut que ce dernier partagea avec Bell la gloire de ce système, auquel il eut même l'honneur de donner son nom, comme Améric Vespuce avait donné le sien au Nouveau-Monde, découvert par Colomb. Quoi qu'il en soit, la Grande-Bretagne doit au modeste et laborieux chapelain d'Edimbourg ce système qui, sous le nom d'*Enseignement mutuel*, a été adopté dans toutes les écoles populaires de ce royaume, et s'étend de jour en jour davantage en Europe. Ce mode d'instruction qui se rapproche, à beaucoup d'égards, de celui de Pestalozzi, mais auquel on avait bien voulu permettre d'être obscurément utile, tant qu'il s'était tenu caché dans les montagnes de la Suisse, a été jugé digne, par les anti-novateurs, d'une attention plus sérieuse, lorsqu'ils l'ont vu envahir les capitales des pays les plus civilisés. En conséquence, il s'est formé, contre le téméraire étranger, une croisade soi-disant littéraire et religieuse dont les efforts se sont soutenus jusqu'à ce jour avec plus de constance que de bonheur. Quelques journaux, accoutumés à combattre sous la poudreuse bannière de l'intolérance et des vieux préjugés, ont attaqué la méthode *Lancastrienne*, tantôt par de tristes plaisanteries, tantôt par les raisons les plus plaisantes : ils ont attribué l'invention de l'*Enseignement mutuel*, non-seulement à des peuplades sauvages, mais aux *Castors* et aux *Perroquets*, et ont prétendu que ce système tendait à faire rétrograder les lumières, résultat qui cependant devrait les consoler : ils ont été jusqu'à reprocher de *l'orgueil philosophique* aux plus simples de tous les hommes, à ceux chez lesquels existe le plus réellement l'humilité chrétienne! En attendant, cette méthode proscrite croissait au milieu des persécutions : elle s'établissait dans la plupart des grandes villes de France, et le souverain éclairé qui règne sur la Russie envoyait à Paris des grands de sa cour, chargés d'en suivre les procédés, pour les établir dans son vaste empire. Il est même probable, d'après la rapidité avec laquelle l'*Enseignement mutuel* s'est propagé depuis un certain temps dans diverses contrées, que l'on doit regarder l'opinion européenne comme fixée sur une découverte, ou un renouvellement (car nous ne voulons point disputer sur les mots), qui tend à répandre, jusques dans les derniers rangs de la société, les connaissances élémentaires dont l'incontestable résultat est, non comme le prétendent les partisans du despotisme et de l'ignorance, d'inspirer au peuple un esprit raisonneur qui le porte à s'affranchir de toute espèce de soumission envers l'autorité, mais, au contraire, de le rendre meilleur et plus heureux, en lui faisant sentir la nécessité des institutions sociales consacrées par l'expérience, et contre lesquelles il ne se révolte que dans deux cas : lorsqu'on en abuse contre lui, ou que son défaut de lumières lui en fait méconnaître la nécessité. Voilà ce que ne veulent pas avouer, ou ce que ne sauraient com-

prendre les mal-adroits apologistes du pouvoir absolu, qui ne voyent de salut pour les gouvernans que dans la stupidité des gouvernés, et que l'on entend crier *au feu*, dès que la plus légère clarté menace de dissiper les ténèbres qu'ils regardent comme éminemment conservatrices de l'ordre social. M. Bell a composé les ouvrages suivans : *Expériences sur l'éducation, faites à l'asile des garçons, à Madras*, in-8, 1798.—*Instructions pour la direction des écoles, selon le système établi à Madras*, in-12, 1799, et 3ᵉ édition, 1812.—*Sermon prêché à Lambeth, le 28 juin 1807, sur l'éducation des pauvres, d'après un meilleur système*, in-8.—*Ecole de Madras*, ou *Elémens de l'enseignement primaire*. —*Elémens d'enseignement primaire* (Tuition), etc., 1804, in-8.—Bell (Jean), chirurgien d'Edimbourg, a publié un grand nombre d'ouvrages d'anatomie et de chirurgie très-estimés; le plus considérable est intitulé : *Principes de chirurgie*, 3 vol. in-4, 1801, 1808.

BELLAIRE, capitaine d'infanterie, a publié : *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée, pendant les années 5 et 7, de la défense des îles et possessions ex-vénitiennes de la mer Ionienne*, 1805, in-8.

BELLAMY (Jacques), poète lyrique et érotique, né à Flessingue, le 12 novembre 1757, d'une famille bourgeoise. Ses parens le destinaient au métier de boulanger, mais ce jeune homme ne se sentait aucune disposition pour cet état, et tous les instans qu'il pouvait y dérober étaient consacrés à la littérature. N'étant que garçon boulanger et encore très-jeune, il s'était déjà acquis, dans sa ville natale, la réputation d'un assez bon versificateur. Ses premiers essais, tracés d'après de mauvais modèles, étaient pleins de l'ancienne mythologie; mais le jeune écrivain, qui avait reçu de la nature un goût exquis et de grandes dispositions pour la poésie, ne tarda pas à s'apercevoir, comme par instinct, que ses vers, quoiqu'il en jaillît par intervalle quelque étincelle du feu poétique, n'étaient cependant que des productions très-imparfaites. Il avait honte d'en faire la lecture à ses amis, peu familiers d'ailleurs avec tous ces illustres personnages de l'antiquité, dont les noms remplissaient ses premiers ouvrages. Heureusement ses compositions ne restèrent pas dans ce cercle étroit. Il eut le bonheur de faire la connaissance d'un homme de lettres, qui découvrant en lui du génie, se chargea de lui servir de guide. Il fit d'abord observer à Bellamy ce que ses vers offraient de contraire au bon goût; ensuite il lui donna des instructions sur la langue dans laquelle il écrivait, et dont il ne connaissait pas encore trop bien les principes. Avec les secours de cet ami éclairé, il devint bientôt un des premiers poètes lyriques de la Hollande. Il résolut alors d'abandonner définitivement l'état auquel ses parens l'avaient destiné; mais ceux-ci n'avait pas les moyens de lui faire embrasser la carrière des lettres. Cet obstacle eût été insurmontable, si par une générosité, dont la Hollande a fourni de nombreux exemple envers le génie naissant, peu favorisé par la fortune, Bellamy n'eût eu le bonheur d'intéresser quelques personnes riches qui se chargèrent de pourvoir aux frais de ses études : il fut envoyé à l'université d'Utrecht, où, d'après le désir de ses protecteurs, il devait s'appliquer principalement à la théologie. La reconnaissance, qui formait la base de son caractère, lui faisait une loi de satisfaire aux vœux de ceux auxquels il devait le développement de ses talens; il s'appliqua donc à l'étude de cette science, mais elle fut toujours subordonnée à celle des belles-lettres. Il fit pourtant des progrès assez rapides en théologie, et prononça, à la fin de sa carrière académique, deux sermons qui furent écoutés avec beaucoup d'intérêt, et dans lesquels on remarqua une force et une élégance de diction, dont l'éloquence sacrée avait offert jusqu'à cette époque peu

d'exemples parmi ses compatriotes. Ce jeune-homme, qui donnait de si belles espérances, et qui s'était déjà fait une grande réputation par les poésies qu'il avait publiées, fut, dans la fleur de son âge, ravi aux lettres et à sa patrie, dont la gloire lui était si chère et qu'il avait chantée en beaux vers. Sa mort a été célébrée par plusieurs poètes, parmi lesquels on distingue M. A. Vereul, bon versificateur lui-même, qui a composé l'éloge de Bellamy, et qui vient d'être enlevé aux lettres par une mort prématurée, au moment où nous nous occupons de la rédaction de cet article. Outre les deux sermons de Bellamy, imprimés après sa mort en 1790, et précédés d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, on a de lui, quatre volumes de poésies, dont voici les titres : *Jeudige gezangen* (Mes premiers Essais); 1790, in-8. — *Vaderlandsche gezangen* (Chants patriotiques), 1785, in-8. — *Gezangen* (Odes), 1785, in-8. — *Proeven voor het verstand, den smaak en het hart* (Essais pour le bon sens, le goût et le cœur), 1790, in-8. Ce dernier ouvrage, mélangé de prose et de vers, contient quelques pièces qui ne sont pas de Bellamy. Sa romance de *Rose* (Roosje, eene vertelling) passe pour un chef-d'œuvre dans ce genre; elle est d'une naïveté délicieuse, et l'on ne peut la lire sans être attendri jusqu'aux larmes. Il est encore l'auteur de plusieurs excellens articles insérés dans le *Spectateur poétique* (Poetische spectator). Tout ce qui est sorti de sa plume, en prose ou en vers, offre la réunion si rare du goût et de l'originalité. Il a suivi, comme il le dit dans une de ses odes, une nouvelle route qu'il s'est frayée lui-même; il n'aimait pas le *Servum imitatorum pecus* d'Horace. Sublime dans ses odes et ses chants nationaux, il est tendre et naïf dans ses compositions érotiques. Il a beaucoup contribué à épurer la poésie hollandaise, qui a été portée à un très-haut degré dans ces derniers temps, par Bilderdyk, Helmers, Feith, Tollens et autres excellens poètes.

BELLART (Nicolas-François), procureur-général près la cour royale de Paris, membre du conseil-général du département de la Seine, chevalier de l'ordre de la légion d'honneur, est né à Paris, le 20 septembre 1761; il n'exerçait, que depuis peu de temps, la profession d'avocat au parlement, lorsque l'ancienne magistrature fut détruite. Chargé, en 1793, de la défense de M. de Lacoste, ancien ministre de la marine, sous Louis XVI, mis en jugement sur un décret d'accusation rendu par la convention, le 9 novembre 1792, il parvint, non sans de grandes oppositions, à faire absoudre son client de l'accusation capitale portée contre lui. M. Bellart avait été proposé par M. Tronchet, pour porter la parole dans le procès du roi; mais M. de Malesherbes, sur l'indication de l'un des députés de la Gironde, qui lui avait parlé de M. Desèze, son compatriote et son ami, proposa celui-ci au roi, et détermina ce prince à honorer de son choix cet avocat, que recommandait une réputation déjà établie. Chargé de la cause de l'abbé de Salamon, ancien conseiller-clerc au parlement de Paris, échappé aux massacres de septembre, et prévenu, depuis, de conspiration contre le gouvernement directorial, et ensuite de celle du tuteur de Mlle de Ballainvilliers, quoique cette cause ne fut assurément avouée, ni par la morale, ni par la justice, M. Bellart, sans être également heureux dans ces deux affaires, montra, dans l'une et l'autre, une éloquence entraînante, une pressante dialectique, et laissa, au barreau, des souvenirs honorables pour ses talens. La défense de Mlle de Cicé, convaincue d'avoir reçu et caché, dans son domicile, St-Régent et Carbon, auteurs de la machine infernale, dont l'explosion causa la mort à tant de citoyens paisibles, a ajouté, depuis, à l'opinion qu'on avait déjà de l'habileté de M. Bellart. Il en fallait beaucoup, en effet, pour faire considérer, comme un acte méritoire, et inspiré par les plus nobles sentimens de la religion et de l'humanité, l'asile accordé à deux

incendiaires-assassins, qui, pour donner, à un seul homme, une mort qui fut sans danger pour eux, n'avaient pas hésité à plonger plus de cent familles dans le désespoir et dans le deuil. M. Bellart signa, en 1804, en faveur du général Moreau, qu'environnaient l'estime, la reconnaissance et l'intérêt publics, un Mémoire qu'on retrouve imprimé dans un ouvrage intitulé : *Proscription de Moreau*, 1814, in-8. Les fatigues du barreau, et la faiblesse de sa poitrine, forcèrent M. Bellart d'abandonner l'exercice de la parole vers sa quarantième année, et de se renfermer dans le travail du cabinet. Nommé, par le crédit de M. Frochot, ancien préfet de la Seine et son ami, membre du conseil-général du département, M. Bellart devint bientôt, auprès de Napoléon, l'organe de cette autorité qui ne cessait de prodiguer à ce prince les titres de héros, de conquérant, de législateur, et de diviniser, en quelque sorte, celui dont il allait, dans peu, briser l'autel. Cependant il y aurait trop de rigueur à ne juger M. Bellart que par ces adresses adulatrices. Comme tant d'autres, il a payé à la peur et à l'ambition, le tribut de la faiblesse humaine, sans cependant qu'il soit possible de l'accuser d'avoir manqué absolument d'énergie. L'amitié la lui a rendue dans une circonstance, où elle n'était pas sans danger pour lui. Lors de l'installation de M. de Chabrol, dans les fonctions de préfet de Paris, dont la violence tyrannique de Bonaparte venait de dépouiller M Frochot, à la suite de la tentative faite par le général Mallet, le 23 octobre 1812, pour renverser le gouvernement impérial, on entendit M. Bellart louer, avec autant de justice que de courage, le prédécesseur du nouveau magistrat. Personne ne contribua plus que lui, lors de l'entrée des alliés en France, à faire prononcer ses collègues contre Napoléon; il est vrai qu'alors l'affaire était bien près d'être jugée, et qu'il n'y aurait eu de danger qu'à se prononcer autrement; mais ce qu'on ne saurait contester à M. Bellart, c'est d'avoir demandé l'un des premiers, dans une déclaration faite au nom du conseil-général du département, le rétablissement des Bourbons sur le trône de France, lorsque personne, si l'on en excepte les agens de ce parti, ne songeait au retour de cette famille. Cette déclaration aux habitans du département de la Seine, fit penser à la multitude, du moment où elle fut rendue publique, que tout était décidé; que toute résistance était impossible; et qu'il ne s'agissait plus que de donner une adhésion *obligée* aux mesures arrêtées par les magistrats. La commotion qui fut communiquée de l'hôtel-de-ville dans Paris, ne tarda pas à se faire ressentir de Paris aux extrémités du royaume. La révolution est une preuve de cette vérité particulière à la France, et dont les alliés ont paru si bien instruits: *que la France est toute entière dans sa capitale.* Quoi qu'il en soit, nous allons donner l'adresse textuelle, rédigée par M. Bellart et proclamée dans Paris le 1er avril 1814. On reconnaîtra souvent, sans doute, à l'exagération des tableaux, à la violence des expressions, et à l'infidélité avec laquelle l'opinion publique est présentée, que l'auteur est beaucoup plus homme de loi et de parti, qu'il n'est homme d'état; mais il est incontestable que si l'on retranche tout ce que le président du conseil-général se permet d'avancer de lui-même, sur le vœu présumé de Paris et de la France, en faveur du rétablissement de la maison de Bourbon, on trouvera, dans le reste, de funestes vérités, dont nous fûmes tous témoins. Ces vérités frapperaient bien davantage les bons esprits, si la haîne, et une sorte de fureur, n'avaient pas inspiré ce manifeste, écrit d'un style déclamatoire et ampoulé, plus convenable à une amplification de rhétorique, qu'à une sage instruction, émanée d'administrateurs animés du seul intérêt du bien public. « Vos magistrats, dit M. Bellart, seraient traîtres envers vous et la patrie, si, par de viles considérations personnelles, ils comprimaient plus long-temps la voix de leur cons-

cience : elle leur crie que vous devez tous les maux qui vous accablent à un seul homme. C'est lui qui, chaque année, par la conscription décime vos familles. Qui de nous n'a perdu un fils, un frère, des parens, des amis? Pour qui tous ces braves sont-ils morts? Pour lui seul, et non pour leur pays. Pour quelle cause! Ils ont été immolés, uniquement immolés à la démence de laisser après lui le souvenir du plus épouvantable oppresseur qui ait pesé sur l'espèce humaine. C'est lui qui, au lieu de quatre cents millions que la France payait sous nos bons et anciens rois pour être libre, heureuse et tranquille, nous a surchargés de plus de quinze cents millions d'impôts auxquels il menaçait d'ajouter encore. C'est lui qui nous a fermé les mers des deux mondes, qui a tari toutes les sources de l'industrie nationale, arraché à nos champs les cultivateurs, les ouvriers à nos manufactures. A lui nous devons la haîne de tous les peuples, sans l'avoir méritée, puisque, comme eux, nous fûmes les malheureuses victimes, bien plus que les tristes instrumens de sa rage. N'est-ce pas lui aussi qui, violant ce que les hommes ont de plus sacré, a retenu captif le vénérable chef de la religion; a privé de ses états, par une détestable perfidie, un roi, son allié, et livré à la dévastation la nation espagnole, notre antique et toujours fidèle amie? N'est-ce pas lui encore qui, ennemi de ses propres sujets long-temps trompés par lui, après avoir tout-à-l'heure refusé une paix honorable, dans laquelle notre malheureux pays du moins eût pu respirer, a fini par donner l'ordre parricide d'exposer inutilement la garde nationale pour la défense impossible de la capitale, sur laquelle il appelait ainsi toutes les vengeances de l'ennemi? N'est-ce pas lui enfin qui, redoutant par-dessus tout la vérité, a chassé outrageusement, à la face de l'Europe, nos législateurs, parce qu'une fois ils ont tenté de la lui dire avec autant de ménagement que de dignité?... Voyez ce vaste continent de l'Europe par-tout couvert des ossemens confondus des Français et des peuples qui n'avaient rien à se demander les uns aux autres, qui ne se haïssaient pas, que les distances affranchissaient des querelles, et qu'il n'a précipités dans la guerre que pour remplir la terre du bruit de son nom. Que nous parle-t-on de ses victoires passées? Quel bien nous ont-elles fait ces funestes victoires? La haîne des peuples, les larmes de nos familles, le célibat forcé de nos filles, la ruine de toutes les fortunes, le veuvage prématuré de nos femmes, le désespoir des pères et des mères, à qui, d'une nombreuse postérité, il ne reste plus la main d'un enfant pour leur fermer les yeux : voilà ce que nous ont produit ces victoires! Ce sont elles qui amènent aujourd'hui jusque dans nos murs, toujours restés vierges sous la paternelle administration de nos rois, les étrangers dont la généreuse protection nous commande la reconnaissance, lorsqu'il nous eût été si doux de leur offrir une alliance désintéressée. Il n'est pas un d'entre nous qui, dans le secret de son cœur, ne le déteste comme un ennemi public, pas un qui, dans ses plus intimes communications, n'ait formé le vœu de voir arriver un terme à tant d'inutiles cruautés. Ce vœu de nos cœurs et des vôtres, nous serions des déserteurs de la cause publique si nous tardions à l'exprimer. L'Europe en armes nous le demande : elle l'implore comme un bienfait envers l'humanité, comme le garant d'une paix universelle et durable. Parisiens, l'Europe en armes ne l'obtiendrait pas de vos magistrats, s'il n'était pas conforme à leurs devoirs. Mais c'est au nom de ces devoirs mêmes, et du plus sacré de tous, que nous abjurons toute obéissance envers l'usurpateur, pour retourner à nos maîtres légitimes. S'il y a des périls à suivre ce mouvement du cœur et de la conscience, nous les acceptons. L'histoire et la reconnaissance des Français recueilleront nos noms; elles les légueront à l'estime de la postérité. En conséquence, le conseil-général du département de la Seine, con-

seil municipal de Paris, spontanément réuni, déclare, à l'unanimité de ses membres présens, qu'il renonce formellement à toute obéissance envers Napoléon Bonaparte; exprime le vœu le plus ardent pour que le gouvernement monarchique soit rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes; arrête que la présente déclaration et la proclamation qui l'explique seront imprimées, distribuées et affichées à Paris, notifiées à toutes les autorités restées à Paris et dans les départemens, et envoyées à tous les conseils-généraux de département. Fait en conseil-général à Paris, en l'hôtel-de-ville, le 1er avril 1814.» On croira, sans difficulté, qu'une proclamation de ce genre, dut valoir, à M. Bellart, les faveurs de la restauration; aussi en fut-il comblé. Du moment où le roi fut arrivé à Paris, il envoya au président, et ensuite aux membres du conseil-général, la décoration de la légion d'honneur et des lettres de noblesse. Nous avons connu plusieurs de ces membres qui auraient d'autant plus désiré de pouvoir retirer une signature qui avait été, dans un moment d'enthousiasme, escamotée, en quelque sorte, à quelques-uns d'entre eux, que, sans partager indistinctement toutes les opinions contenues dans cette adresse, ils n'en partageaient pas moins la responsabilité. Ces craintes devinrent excessives lorsque la nouvelle se répandit à Paris, que Bonaparte venait de débarquer en France; M. Bellart, qui jugea les événemens en homme prévoyant et habile, ne perdit pas un instant pour se rendre en Angleterre avec M. Pérignon, son collégue de profession et au conseil-général. Ils y passèrent les trois mois de la nouvelle occupation du trône par Bonaparte, qui, par un décret rendu à Lyon, sous la date du 12 mars 1815, avait ordonné que M. Bellart serait mis en jugement, et que le séquestre serait apposé sur ses biens. Quoique nous ayons constamment fait profession de penser que le renversement de Napoléon devait amener le salut de la France et celui de la liberté, dont peu de tyrans ont été plus ennemis que lui, il ne nous est pas possible d'oublier et de taire, qu'en sa qualité de président du conseil-général du département de Paris, M. Bellart qui s'est montré, depuis, si sévère dans le procès du prince de la Moskowa (maréchal Ney), sur les devoirs imposés par la religion du serment, avait aussi prêté, à Napoléon, un serment dont rien ne l'avait délié encore, puisque le sénat n'avait prononcé la déchéance de ce prince, que le 3 avril, et n'avait décrété, que le 4, que le peuple français était délivré du serment de fidélité qu'il lui avait prêté. C'était le 1er avril, cependant, que l'adresse du conseil-général de la Seine, avait été proclamée. Nous demandons à M. Bellart s'il trouvera ailleurs que dans les trois cent mille baïonnettes étrangères qui environnaient et allaient occuper la capitale, l'excuse légitime d'une pareille transgression de ses devoirs? C'était sans doute le droit et le devoir des souverains de combattre et de détruire l'oppresseur de l'Europe; mais était-ce bien aux magistrats nommés par Napoléon, chargés de sa confiance et liés à lui par la reconnaissance et leurs sermens, qu'il convenait de donner, l'exemple de la défection? Qu'on y réfléchisse sérieusement, et l'on verra jusqu'où peuvent s'étendre les conséquences d'un tel principe! Rentré en France, après la seconde restauration, M. Bellart fut nommé procureur-général à la cour royale de Paris, et porté, dans cette ville, par des choix qui n'avaient rien de national, à la chambre de 1815 à 1816, si éminemment anti-nationale elle-même, M. Bellart, toujours couvert du voile de la modération, s'y montra, dès le 21 octobre 1815, le provocateur le plus dévoué des mesures les plus inconstitutionnelles et les plus tyranniques; les lois d'exception n'eurent pas de défenseur plus ardent et plus passionné que lui, et cependant ses opinions étaient encore, pour les membres de la majorité de cette assemblée déli-

rante d'extravagance et de férocité, et qui ne rêvait que trahisons, un objet de soupçon et d'inquiétude. M. Bellart crut entrevoir bientôt, dans le procès du maréchal prince de la Moskowa (Ney), une occasion de ramener à lui la faction sanguinaire qui s'obstinait à ne point croire à la pureté de son royalisme. Il déshonora inutilement et rendit odieux son caractère public par une partialité inhumaine et révoltante, qui indigna la France et l'Europe, sans convaincre aucun de ceux auxquels il croyait avoir intérêt de se rallier. On n'oubliera jamais avec qu'elle sorte de fureur M. Bellart ne rougit pas de poursuivre un homme qui, certes, était loin d'être sans reproche envers les deux souverains qu'il avait servi alternativement dans un espace de trois mois, mais dont la tête était dévouée, et qui, par cela seul, que le pouvoir et l'opinion du moment semblaient se montrer plus inexorables pour lui, avait plus de droits aux ménagemens, nous dirions presque aux égards du ministère public. Nous expliquerons plus tard (*voy.* NEY), notre opinion sur le prince de la Moskowa, et les motifs sur lesquels cette opinion est fondée. Nous ferons connaître cet homme, coupable un moment sans doute, mais qui ne médita jamais aucune trahison, et dont tous ceux qui l'ont connu, savent que le plus grand crime fut dans l'extrême mobilité de son caractère. Tant de victoires et les débris de l'armée française, sauvés à la retraite désastreuse de Moskou, eussent dû peut-être obtenir grace aux yeux d'un monarque français!... Mais il fallait du sang alors; et si, en 1793 et en 1794, celui des émigrés et des royalistes avait été répandu avec une effroyable barbarie, c'était maintenant, et les tables de mort en font foi, du sang des généreux défenseurs de l'indépendance nationale qu'on paraissait plus avide. On n'examinait ni les lieux, ni les circonstances; loin de trouver dans les souvenirs des anciens services, de légitimes excuses pour sauver des Français, on semblait ne chercher dans quelques erreurs nouvelles, dont les malheurs des temps devraient seuls être responsables, que des prétextes pour sacrifier un plus grand nombre de victimes. Tel fut le système auquel M. Bellart prêta l'appui du ministère le plus auguste. Veut-on savoir par combien de soumissions expiatoires il dut se faire pardonner l'évasion du malheureux Lavalette, que nous nous gardons bien de le soupçonner d'avoir favorisée, et comment il implora l'indulgence de cette chambre des députés, que le ciel, dans sa colère, avait donnée à la France, et dont la faveur paraissait être si chère à ce magistrat? Ecoutons M. Bellart lui-même se justifier devant la chambre : écoutons-le, unissant ses regrets à ceux de ses collègues, leur expliquer, dans une longue discussion où la vengeance trompée s'exhale en soupçons, en injures, en accusations, comment la tête d'une victime à été soustraite au fer du bourreau. Aux imprécations proférées par la majorité de cette chambre, on croirait qu'à peine fermées, les veines de la France viennent de se rouvrir; non, c'est parce que quelques gouttes de sang français n'ont pas été versées, que les uns proposent d'accuser les ministres, les autres, les magistrats, et que le mot de trahison se fait entendre de toutes parts. Quelle conduite tient M. Bellart devant cette terreur nouvelle? Il a recours aux prières, aux supplications; il dissimule ses craintes sous l'apparence de quelque fermeté. « Un grand malheur, dit-il à la séance du 22 décembre, afflige les véritables amis du gouvernement; ce n'est pas tant l'évasion d'un coupable, solennellement condamné par un jury, pris dans les rangs des citoyens et qui a donné un grand exemple d'attachement au roi, que l'importance exagérée qu'on y attache. J'ai été placé, par les fonctions de mon ministère, de manière à recueillir des faits précis; et tous ces détails qu'on a qualifiés de bizarres, s'expliquent de la manière la plus claire. Croyez-en ma parole d'honneur; pour un criminel obscur les mêmes temporisations au-

raient été suivies : devant la cour d'assises, devant la cour de cassation, entre les mains du procureur-général et de M. le garde-des-sceaux, toute la procédure a tenu sa marche régulière..... On a donné ensuite des ordres rapides et positifs pour l'exécution du jugement : que demandez-vous? Je répète qu'on eût suivi le même mode avec un condamné quel qu'il fût. On demande quels sont les coupables : on ne cite qu'une seule personne ; on se trompe, il y en a d'autres..... Je ne puis ni ne dois dire ici ce qui résulte de l'instruction ; mais vous devez avoir quelque confiance dans la sollicitude et dans le courage du ministère public. Qu'il me soit permis de vous demander à présent si vous n'examinerez pas, avant de la prendre en considération, une proposition au moins imprudente : je ne crois pas que la chambre doive s'associer à l'action de l'autorité royale ; je pense qu'il convient d'écarter cette proposition. Je dis plus; elle est inconstitutionnelle : nous n'avons pas le droit de nous immiscer dans l'autorité des ministres ; ce serait confondre les pouvoirs, et vous avez l'expérience des conséquences fatales qui en résultent. Avons-nous droit de demander ici au monarque et à ses agens, un compte déplacé de leur conduite? Je demande l'ordre du jour. » Quelques soumissions que M. Bellart ait prodiguées à la majorité de cette assemblée, il est juste cependant de reconnaître qu'il a constamment siégé dans cette partie de la minorité qui votait avec le ministère; toutefois, il est affligeant de se rappeler combien était peu considérable, alors, la distance qui séparait les ministériels, au moins dans les discussions, de ces ultrà fougueux qui s'étaient emparés, en quelques mois, de l'administration civile et militaire, et de la représentation nationale. Ils s'étaient rendus ainsi, tellement redoutables au gouvernement lui-même, dans lequel trois ministres, (le duc de Feltre, et MM. Dambray et Dubouchage), leur servaient d'agens et d'appui, que leurs désirs étaient devenus des ordres, leur haine, une accusation, et que le reste du ministère, journellement appelé à leur barre, se croyait obligé, dans l'intérêt de l'état peut-être, qu'il fallait préserver de convulsions nouvelles ; mais certainement dans celui de sa propre conservation, de garder avec eux des ménagemens qui ressemblaient à de la complicité, et qui n'en a eu que trop les funestes effets. Nommé, par ordonnance du roi, en septembre 1817, président du collége électoral de la Seine, on prétend que toutes les ressources de l'influence ministérielle n'ont pas été de trop puissans auxiliaires, pour assurer à M. Bellart, pendant les élections de cette année, la prépondérance de voix nécessaire pour rendre sa nomination certaine. Nous souhaitons, pour l'honneur de ce député, qu'il puisse compter assez désormais sur l'estime et la confiance de ses concitoyens, pour n'avoir plus besoin de pareils secours.

BELLAY (François-Philippe), ancien médecin des armées des Alpes et d'Italie, a publié : *Galatée des médecins*, traduit de l'italien de J. Pasta, 1799, in-8. — (Avec Brion), *Le Conservateur de la santé, journal d'hygiène et de prophylactique*, de 1799 à 1804, formant 5 vol. in-8. — *Histoire raisonnée des maladies observées à Naples, pendant le cours entier de l'année* 1764, traduit de l'italien de Sarcone, 1803-1805, 2 vol. in-8.

BELLECOUR, avocat, né à Martres-Taosanes, petite ville de l'arrondissement de Muret, fut professeur de législation à l'école centrale du département de la Haute-Garonne, membre et secrétaire de la société littéraire formée à Toulouse en 1798, connue successivement sous les noms de *Lycée*, d'*Athénée*, d'*Académe des sciences, belles-lettres et arts*, et dissoute en 1804 : il est actuellement maire de la commune de Martres. Il a publié : Plusieurs rapports faits au nom du comité de surveillance de la société populaire de Toulouse, en 1793-1794 et suivantes. — Plusieurs *Discours prononcés au temple de la Raison*,

dans le même temps, savoir : le 12 prairial, an 2, pour l'anniversaire du 31 mai 1793, *Discours pour la fête du genre humain*, ibid. — *Hommage à J.-J. Rousseau*, discours prononcé dans la séance publique du lycée de Toulouse, du 20 messidor an 6, et imprimé dans le Recueil de cette société, Toulouse, in-8., an 6. — *Notice sur les travaux du lycée depuis la séance publique du 20 messidor an 6*, dans le Recueil des ouvrages lus à la séance publique du lycée le 30 germinal an 7. — *Lettre sur les observations critiques de M Dentelle.*

BELLEGARDE (Le comte DE), né à Chambery en Savoye, vers 1760, est issu d'une ancienne famille de ce pays. Il fit toute la campagne de 1793 contre la France, et assista aux siéges de Maubeuge et de Valenciennes. Lorsque dans le mois d'avril et de mai de la même année, la place de Landrecies fut investie par les Autrichiens, le comte de Bellegarde commandait une colonne à la tête de laquelle l'empereur marcha en personne. L'archiduc Charles ayant pris, en février 1796, le commandement en chef des armées autrichiennes en Allemagne, appela le général de Bellegarde dans son conseil, et le fit élever, le 12 mars suivant, au grade de feld-maréchal-lieutenant. Chargé de concert avec le général Nubbewed, des pouvoirs de l'empereur, M. de Bellegarde conclut le 13 avril 1797, avec le général Bonaparte, un armistice d'autant plus nécessaire à l'archiduc, que l'armée de ce prince était environnée par les troupes française. Cet armistice fut suivi le 18 avril de la même année, des préliminaires de paix qui furent signés à Leoben. En 1799, on confia au général de Bellegarde le commandement d'un corps placé entre l'armée de l'archiduc Charles, et celle du général Suwarow, et malgré les difficultés de cette position, il rendit de grands services aux deux armées. Il fit connaître au général Suwarow, dans les conférences qui eurent lieu, entre lord Minto, ce général et lui, combien l'Autriche avait à se plaindre de la conduite tenue en Bohême, par les troupes Russes. Chargé de presser les négociations de paix, il se rendit successivement à Vienne, à Berlin, à Prague, et reçut, en 1800, une nouvelle marque de confiance, de la part du cabinet aulique qui l'envoya en Italie, pour y diriger, par ses conseils, l'archiduc Ferdinand à qui le commandement en chef de l'armée autrichienne venait d'être remis. Lorsque le prince Charles quitta Vienne en 1805, le comte de Bellegarde resta d'abord à la tête du département de la guerre; mais en juillet de la même année, il fut appelé au commandement général des provinces vénitiennes. Il retourna à Vienne en décembre de l'année suivante, fut nommé feld-maréchal, et investi du gouvernement civil et militaire de la Gallicie-Orientale et Occidentale. Ces premières faveurs furent suivies de faveurs nouvelles. Nommé grand'-croix de St-Léopold, il fut honoré, peu après, de la charge de gouverneur du prince royal. Il justifia, par de nouveaux services, les graces de la cour, et se distingua pendant la campagne de 1809, au combat de Gros-Aspern, livré le 21 mai, et à la bataille de Wagram, où les forces qu'il commandait furent en opposition avec celles du maréchal duc d'Auerstaedt (Davoust). Le 10 juillet il demanda au duc de Raguse (Marmont), au nom de l'empereur François, un armistice qui fut refusé. L'arrière-garde de son corps d'armée, attaquée sur les auteurs de Znaïm, perdit environ mille hommes et quelques drapeaux. Enfin, après la paix de Vienne, il fut renvoyé dans son gouvernement de Gallicie, et y demeura jusqu'à la reprise des hostilités, en 1813. Nommé président du conseil de guerre, il fut, peu après, nommé commandant en chef des forces autrichiennes en Italie, avec ordre de pénétrer le plus rapidement possible dans ce pays, et de seconder, par ce mouvement, les opérations des alliés dans le nord de la France. Les commencemens de cette campagne présentèrent au comte de Bellegarde,

les plus grandes difficultés. L'armée d'Italie, commandée par le vice-roi, opposait aux Autrichiens la plus formidable résistance, et il n'est pas douteux que, si les chances politiques eussent tourné un seul moment, elle n'eût été en état de reprendre en peu de temps l'offensive, et de forcer l'ennemi à la retraite. Bientôt l'impossibilité de recevoir des renforts, vint se réunir à la pénurie des finances, et les nouvelles de France, achevèrent de jetter le découragement dans les esprits. Le vice-roi continua à se retirer, en ne cédant le terrain que pied-à-pied. M. de Bellegarde passa l'Adige, et établit son quartier-général à Vérone. Il adressa de cette ville, aux peuples de l'Italie, une proclamation en date du 5 avril 1814; en voici les extraits les plus intéressans : « De toutes les nations que l'ambition de l'empereur Napoléon a courbées sous son joug, vous êtes la dernière pour laquelle l'heure de la délivrance a sonné..... Les journées mémorables de Leipzig ont décidé du sort de l'Europe..... A peine les grands intérêts de l'Allemagne étaient-ils décidés, que S. M. l'empereur, mon illustre souverain, tourna ses regards paternels vers vos contrées, qui n'ont jamais cessé de lui être chères..... Ses vaillantes légions ont volé des champs victorieux de la Saxe à vos frontières; et, dans l'intervalle, S. M. le roi de Naples (Joachim), se décida à réunir son armée à celle des monarques alliés, pour coopérer du poids de toutes ses forces et de ses grands talens militaires à la conquête de la paix. Dès ce moment, le sort de l'Italie ne peut plus être douteux. » Dans le courant des mois de février et de mars 1814, on n'avait cessé de se battre avec des succès toujours balancés; enfin, le 16 avril, et presque sous les murs de Plaisance, une bataille sanglante fut livrée; elle fut aussi peu décisive que les précédentes; mais au même instant arrivèrent les nouvelles de Paris. Un armistice fut aussitôt conclu; l'armée française reçut l'ordre de rentrer en France, et le comte de Bellegarde demeura gouverneur-général des provinces autrichiennes, dont se composait naguères le royaume d'Italie. Il établit sa résidence à Milan, et n'y parvint qu'avec une peine extrême, malgré la prudence, la sagesse et la douceur de son autorité, à faire supporter le joug autrichien. Les dispositions défavorables des Milanais, existaient encore dans toute leur force, en décembre 1814; mais la puissance de la nécessité, et le système du gouvernement, qui semblait ne vouloir subjuguer les résistances, qu'en redoublant d'indulgence et de modération, commençait à obtenir la résignation de tous les esprits raisonnables, et n'eussent pas tardé à éteindre jusqu'aux dernières espérances de ceux qui regrettaient le gouvernement français, lorsque le départ de Bonaparte de l'île d'Elbe, et l'incertitude où l'on était encore, dans les premiers jours de mars 1815, sur le lieu de son débarquement, firent renaître dans plusieurs provinces de l'Italie, et sur-tout dans le Milanais, une effervescence qui, d'un moment à l'autre, pouvait rallumer un vaste incendie. Les mouvemens du roi Joachim de Naples; le manifeste qu'il adressa de Rimini aux peuples de l'Italie, et la déclaration également intempestive et impolitique, que fit faire ce prince au comte de Bellegarde, par le général Filangieri, son aide-de-camp, qui se rendit à Milan, vers la fin de mars, pour annoncer la guerre au gouverneur autrichien, déterminèrent celui-ci à faire paraître, dès le 5 avril suivant, dans cette ville, une proclamation en réponse au manifeste de Rimini. Les hostilités, déjà commencées, devinrent publiques par cet acte. Le voici : « Jetant à la fin le masque qui l'a sauvé dans les momens les plus dangereux, le roi de Naples, sans déclaration de guerre, pour laquelle il n'aurait pu alléguer aucun juste motif, contre la foi de ses traités avec l'Autriche, auxquels seuls il doit son existence politique, menace de nouveau, avec ses armées, la tranquillité de la belle Italie. Non content

d'apporter avec lui les fléaux de la guerre, il tente encore, en prétextant l'indépendance de l'Italie, de rallumer par-tout le feu dévastateur de la révolution, qui jadis lui aplanit le chemin pour passer de l'obscurité d'une condition privée à l'éclat du trône. Lui, qui est aussi étranger à l'Italie qu'il est nouveau dans la cathégorie des rois, il affecte, avec les factieux, un langage que pourraient à peine tenir avec eux un Alexandre Farnèse, un André Doria, un Magno Triulco. De sa propre autorité, il se proclame chef de la nation italienne, tandis que cette nation a, dans son propre sein, des dynasties régnantes depuis des siècles. Lui, roi de l'extrême partie de l'Italie, il voudrait, avec les idées spécieuses de limites naturelles, présenter à tous les Italiens, le fantôme d'un royaume dont on ne pourrait pas même fixer la capitale, parce que la nature a fixé, avec des limites particulières, des gouvernemens particuliers aux diverses parties de l'Italie. » Ce n'est ici ni le lieu, ni le temps de répondre à celles des assertions de ce manifeste, que nous regardons comme erronées, et qui prouvent que M. de Bellegarde n'était pas instruit des moyens par lesquels on avait la certitude de réunir les intérêts des divers états de l'Italie; nous reviendrons sur ce point (*voy.* Joachim). Nous ne doutons pas, et nous l'avons dit ailleurs, que l'immobilité de la ville de Milan, et des provinces qui en dépendent, lors du débarquement de Bonaparte, et du mouvement de l'armée napolitaine, ne soit dû, en grande partie, à l'extrême circonspection du gouvernement autrichien en Italie, à la modération, à la prévoyance, à la fermeté, à l'expérience apportées par le comte de Bellegarde, dans l'exécution des mesures qu'il avait provoquées lui-même, ou qui lui étaient prescrites par le cabinet de Vienne. Quelles que soient les causes qui ont conservé l'Italie à l'Autriche, on ne peut, dans aucun cas, méconnaître combien le gouverneur de la Lombardie a influé sur elles. Lorsque la guerre a été engagée avec le roi de Naples, et que déjà son issue favorable à l'Autriche, n'était plus douteuse, le général Milet de Villeneuve, chef de l'état-major-général, demanda au feld-maréchal de Bellegarde, un armistice que la situation presque désespérée des affaires du roi de Naples, ne donnait aucune espérance de voir accepter. Cette proposition ayant été rejetée, les hostilités furent poussées avec une nouvelle vigueur; le résultat n'en est ignoré de personne. Revenu à Milan, le comte de Bellegarde ne quitta le gouvernement de la Lombardie, que lorsque l'archiduc Antoine fut devenu vice-roi du nouveau royaume Lombardo-Vénitien, et que le comte de Saurau eut été nommé gouverneur-général de la Lombardie. Le comte de Bellegarde se rendit alors à Paris, où il se trouvait comme simple particulier, en 1816.

BELLEGARDE (Antoine-Dubois), député à la convention nationale, était garde-du-corps et chevalier de Saint-Louis à l'époque de la révolution; il en embrassa les principes avec chaleur, mais avec peu de lumières. Il fut successivement commandant de la garde nationale d'Angoulême, et député de la Charente à l'assemblée législative et à la convention nationale. Il y vota, dans les termes suivans, la mort de Louis XVI, sans appel au peuple, et sans sursis: « Je prononce la peine de mort contre le tyran. » Il se rendit ensuite à l'armée du Nord, où il était lors de la défection de Dumouriez. Il écrivit à la convention que les volontaires poursuivaient ce général; fit arrêter Lescuyer, son agent, et transmit à la convention, la proclamation du prince de Cobourg. Il retourna ensuite à Paris; fut adjoint, au mois d'août 1793, aux commissaires de la convention près l'armée de la Rochelle, et fut nommé secrétaire de cette assemblée, le 18 février 1794. Renvoyé à l'armée du Nord, après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il suivit les opérations de la guerre pendant la conquête de la Hollande, fit une pro-

clamation contre le statouder, et annonça, avec ses collégues, la prise d'Amsterdam. A la suite de la session conventionnelle, il entra au conseil des cinq-cents, d'après les dispositions des décrets des 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795). Devenu, en 1798, membre du conseil des anciens, il en fut nommé secrétaire, en décembre de la même année. Au mois de thermidor an 7 (août 1799), il se plaignit de l'esprit que manifestaient les royalistes dans le département de la Charente, et obtint, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), dans l'administration des eaux et forêts, un emploi qu'il a conservé long-temps. Bellegarde reparut à Paris, en 1815, et assista, au Champ-de-Mai, comme membre de la chambre des représentans. En 1816, il fut obligé de quitter la France; il alla chercher un asile à Bonn, dans le mois de février; mais par suite de mesures prises contre lui dans ce pays, il se vit forcé de le quitter, et de se réfugier sua une terre plus hospitalière.

BELLEGINGUE (Pierre), docteur en médecine, né à Besançon, en 1759, se distingua, dès sa jeunesse, par les études qu'il fit au collége de cette ville. En 1798, il publia un ouvrage intitulé : *La philosophie du chaud et du froid*, in-8., où il donne à l'action du calorique une puissance si prodigieuse et en même temps si extraordinaire, qu'il lui plaît de lui attribuer tous les crimes de la révolution. M. Bellegingue a publié encore quelques vers latins en l'honneur de Bonaparte, ainsi qu'un petit volume in-12, intitulé : *Procès orthographique de la gent humaine*, ouvrage aussi bizarre que l'imagination de l'auteur. La police le fit supprimer comme contenant des expression injurieuses à l'égard de quelques fonctionnaires publics; MM. Michaud assurent qu'elle a en même temps pris des mesures pour que M. Belleguingue ne pût à l'avenir faire imprimer ses ouvrages : nous ne voulons point croire à cette seconde assertion; la police, qui sait qu'il existe des tribunaux pour punir la calomnie, n'ignore pas qu'elle n'est point un tribunal, et qu'une mesure prohibitive de ce genre excéderait même les attributions de l'autorité judiciaire, qui a sans doute le droit de punir le crime, mais qui, dans aucun cas, n'a celui de le présumer.

BELLEMARE, l'un des principaux rédacteurs de la *Gazette de France*, servait au commencement de la révolution dans un régiment de hussards en qualité de lieutenant. En 1795, il quitta le service, et vint à Paris où il rédigea le *Grondeur*, feuille écrite dans un sens d'opposition, ainsi que l'indiquait son titre, titre qu'il justifia si bien qu'à l'époque du 18 fructidor an 5, il fut compris dans la liste dont la déportation fut ordonnée par le directoire. M. Bellemare fut assez heureux pour se soustraire à l'exécution de cette mesure, et au lieu d'accompagner ses confrères à Synamary, il passa aux Etats-Unis, où il fit un assez long séjour, qui ne fut pas sans fruit pour son esprit naturellement porté à l'observation, ainsi que semble le prouver un ouvrage dont nous aurons occasion de parler tout-à-l'heure. Les événemens du 18 brumaire an 8 lui ayant permis de paraître dans sa patrie, il retourna à Paris, et ce fut alors qu'il devint l'un des coopérateurs de la *Gazette de France*, dont il est encore aujourd'hui un des principaux propriétaires. Ses travaux littéraires furent cependant interrompus, au bout de quelque temps, par des occupations d'une nature fort différente. L'empereur le nomma commissaire-général de police à Anvers; il remplissait les fonctions de cette place, en juillet 1809, lorsqu'après la bataille de Wagram, et à son retour de l'armée d'Allemagne, le maréchal prince de Ponte-Corvo (Bernadotte), reçut l'ordre du conseil des ministres, présidé par l'archichancelier, de se rendre immédiatement à Anvers, pour y prendre le commandement du peu de troupes qui se trouvaient en Belgique, et y organiser les gardes nationales qu'on devait op-

poser aux troupes de débarquement, que les Anglais venaient de jeter dans les îles de Walcheren et de Sud-Béveland, et qui se disposaient à marcher sur Anvers et Bruxelles. M. Bellemare montra autant d'intelligence que de zèle et d'activité dans ces circonstances difficiles; sa police rendit au prince d'émineus services. L'un de ses agens, qui s'était imprudemment avancé, ayant été pris par les Anglais, fut pendu au fort de Batz. Bellemare était journellement instruit de tout ce qui se passait sur la flotte anglaise, et souvent même dans le conseil de l'amiral anglais dont les incertitudes ne contribuèrent guères moins, à cette époque, à sauver le pays, que la haute valeur et les ingénieuses supercheries du général français. Celui-ci, par des manœuvres habiles, était parvenu, avec une poignée d'hommes, à persuader constamment, à lord Chatam, qu'il avait à se disposition des forces redoutables. Quoi qu'il en soit, nous avons entendu le prince de Ponte-Corvo, à qui l'empire français dut alors la conservation de cette importante partie de son territoire, reconnaître l'utilité dont lui avaient été les services de M. Bellemare, et ce témoignage doit suffire à son amour-propre. M. Bellemare était encore commissaire-général de police à Anvers, lorsqu'en 1814 un corps de troupes anglaises fit le siége de cette place. Soit que des rivalités de pouvoir eussent déjà fait naître quelque mésintelligence entre lui et le général Carnot, chargé de la défense d'Anvers; soit que M. Bellemare, par une sagacité dont il a donné des preuves fréquentes, prévoyant le grand changement qui allait s'opérer, crût qu'il était d'une saine politique de se mettre dans un état d'opposition bien marquée avec un homme que l'on savait devoir déplaire souverainement à la famille qui allait remonter sur le trône, ces deux autorités ne tardèrent pas à se brouiller ouvertement. M. Bellemare a pris soin de consigner les détails de cette lutte dans une lettre insérée en mars 1815, dans la *Gazette de France*, et où, au milieu d'un persifflage très-mordant sur les talens militaires de M. Carnot, et d'insinuations outrageantes, mais aussi dénuées de vraisemblance que de justice contre la probité de ce général il donnait à entendre que son *Bourbonisme* n'avait pas été l'une des moindres causes de l'inimitié du gouverneur. M. Bellemare saisissait cette occasion de vanter sa propre intégrité, la modération et la loyauté qu'il avait constamment portées dans l'exercice de ses fonctions administratives, et invoquait à cet égard le témoignage de tous les habitans de la Hollande et du Brabant. Malheureusement en faisant cet appel pathétique, M. Bellemare ignorait que sa correspondance avec ses subordonnés, surprise par la police du gouvernement provisoire des Pays-Bas, déposait de la manière la plus formelle contre l'agréable portrait qu'il venait de tracer avec tant de complaisance. Ceux auxquels des circonstances particulières ont procuré la connaissance des instructions dont il s'agit, n'ont pu refuser leur admiration à la connaissance profonde qu'y déploie l'écrivain des secrets de son art, et sur-tout au moyen ingénieux qu'il avait inventé pour débarrasser Anvers des bouches inutiles. Revenu à Paris, M. Bellemare publia diverses brochures politiques, qui toutes ne portent pas son nom. L'une des plus piquantes est celle qui a pour titre: *Remontrances du parterre*, 1814, in-8. Quelques personnes l'attribuèrent dans le temps au duc d'Otrante, et elles eurent tort; mais d'autres prétendirent qu'il en avait indiqué les principes, et elles eurent raison. Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette conjecture, l'opuscule dont il s'agit est remarquable par la justesse des idées, la finesse des aperçus, et une modération très-rare à l'époque où il fut composé. En 1815, il en publia un autre, intitulé: *le Neuf et le Vieux*, ou *le Prophète de malheur*. Un journaliste en rendit compte en septembre de la même année, de manière à caractériser assez fidèlement le genre d'esprit et les opinions de M. Belle-

mare. « Par quel Dieu est inspiré ce prophète nouveau, se demande le journaliste ? Il me semblerait devoir être mis au nombre de ces augures circonspects qui, avant de prophétiser, ont toujours l'art de regarder d'où vient le vent. Toujours est-il certain qu'il est inspiré par l'esprit, et qu'à l'agrément de sa phrase, encore plus qu'à son dévergondage d'opinion et à son pyrrhonisme politique, on reconnaît l'ingénieux auteur des *Remontrances du parterre*. » En 1814, M. Bellemare a fait paraître encore une brochure intitulée : *Conversion d'un grand pécheur*. Son dernier ouvrage est l'*Histoire du chevalier Tardif de Courtac*. Cette singulière production, qui appartient au genre dont Lesage a offert le type dans son *Gilblas*, mais qui, sous presque tous les rapports est fort au-dessous d'un pareil modèle, repose néanmoins sur une idée heureuse, et qui serait même éminemment comique, si l'auteur en eût borné le développement à quelques traits principaux, au lieu de la délayer dans cinq gros volumes. M. Bellemare a travaillé au *Messager des chambres*, devenu, en 1815, le *Messager du soir*, mais qui a cessé d'exister.

BELLERIVE (H. VIVIAND), comédien français, né à Lyon, a publié : *La machine infernale*, ou *les nouveaux forfaits de l'anarchie*, 1801, in-8. — *Les Pyramides d'Egypte*, ode à Napoléon, 1801, in-8. — *La Piété natale*, ode à la ville de Lyon, 1801, in-8.

BELLERMANN (JEAN-JOACHIM) savant philosophe protestant, né à Erfurt le 23 septembre 1754, fut d'abord professeur de philosophie, et ensuite de théologie et d'hébreu à l'université de sa patrie : il y fut nommé, en 1792, secrétaire de l'académie des arts utiles, et, en 1794, directeur du gymnase évangélique. En 1804, il alla remplir la même fonction au gymnase réuni de Berlin et de Coln (sur la Sprée). Outre de bonnes éditions qu'il a données de Cornelius-Nepos, de Térence, de Phèdre, de dix oraisons de Cicéron, des *Métamorphoses* d'Ovide, et quelques articles insérés dans divers recueils périodiques, on lui doit des ouvrages assez importans ; nous indiquerons les principaux : *Manuel de littérature biblique, contenant l'archéologie, la géographie, la chronologie, la généalogie*, etc., Erfurt, in-4, 1787 et années suivantes. La 4e partie, publiée en 1798, termine seulement la géographie. — *Remarques sur la Russie*, ib., 1788, 2 vol. in-8. Le tome 2e, qui a aussi paru à part, ne traite que de l'église russe. — *Mémoires et Mélanges économiques, technologiques, et d'histoire naturelle*, ibid., 1798, in-8. — *Le Théologien, recueil périodique pour les protestans et les catholiques*, 1803 et années suivantes, in-8. — *Essai d'explication des passages en langue punique, conservés dans le* Pœnulus de Plaute, Berlin, 1806-1808, 3 parties, in-8; morceau curieux dont M. Schœl a donné l'extrait dans son *Histoire de la littérature romaine*. — *Almanach des progrès et des découvertes dans les sciences spéculatives et positives*, 5e et 6e années, 1806. Tous ces ouvrages sont en allemand. — *Specimen animadversionum in novi Fœderis libros ex Homeri Iliadis Rhapsodiâ*, A, Erfurt, 1783, in-4. — *De inscriptionibus hebraïcis Erfordiæ repertis*, ibid., 1795, 4 parties, in-4. — *De bibliothecis et museis Erfordiensibus, programmata* X, ib., 1797-1803, in-4. — *De usu palæographiæ hebraïcæ ad explicanda sacra Biblia*, Halle, 1804, in-4.

BELLESERRE, avocat, puis président du tribunal de première instance à Ceret (Pyrénées-Orientales), a publié : *Eloge de Louis XII*, 1788, in-8. — *Les six âges de l'Histoire sainte, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J.-C.*, 1805, in-12; réimprimé en 1813.

BELLEVILLE (Le baron DE), grenadier de la garde nationale, en 1792, accompagna, en décembre de la même année, le contre-amiral Latouche-Tréville, chargé de signifier au roi de Naples, qu'il eût à rappeler son am-

bassadeur de Constantinople, à nommer un ministre à Paris, à désavouer une note outrageante adressée à la Porte, contre l'ambassadeur français Sémonville, et enfin à conserver la plus stricte neutralité. M. de Belleville vint lui-même, quelques mois après, rendre compte, à la convention, du succès de l'expédition et de la satisfaction qu'il avait obtenue du roi, auquel il avait été envoyé par le contre-amiral. Il profita de l'espèce de faveur que cette circonstance lui avait conciliée, pour se plaindre d'avoir été dénoncé comme aristocrate par le député Sauvé. Nommé, en fructidor an 5 (septembre 1797), ministre français près les Etats de Gènes, qui venaient de se constituer en république ligurienne, il transmit, au conseil des *juniors*, une lettre du cercle constitutionnel de Paris; écrivit au directoire français que le roi de Sardaigne retirerait ses troupes du territoire ligurien, du moment où cette république aurait retiré les siennes du territoire piémontais; fut présenté par l'ex-ministre de la police Sotin, alors ambassadeur extraordinaire à Gènes, au directoire ligurien; annonça à cette autorité que l'armée française occupait la rivière de Ponent; l'invita à fermer ses ports aux Anglais, et à mettre le golfe de la Spezia en état de défense, et publia une note relative aux factieux qui conspiraient, à Gènes, contre la France, et paralysaient les mesures du corps-législatif ligurien. Il appuya fortement ensuite cette autorité contre le corps-législatif lui-même, qui annonçait de la résistance aux volontés du directoire français, et après avoir appelé chez lui quinze des députés les plus marquans dans l'opposition, il les invita à donner leur démission. En l'an 7 (1799), il demanda que le directoire ligurien fut autorisé à se servir de tous les moyens pour seconder l'influence française en Italie. Il rendit compte au gouvernement français, de l'assassinat du général Sucy, et de huit officiers malades débarqués à Augusta en Sicile; on sait que le ministère napolitain ne s'est justifié depuis, de ce crime atroce, que par des crimes plus grands. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. de Belleville fut nommé membre du corps-législatif, et rentra peu après dans la carrière diplomatique, par le poste de consul général à Livourne. Il fut appelé, en 1802, à remplir les mêmes fonctions à Madrid, et ne les quitta que pour rentrer en France, et venir exercer, en ventôse an 12 (mars 1804), à Nantes, celles de préfet de la Loire-Inférieure. Il obtint, peu de mois après, l'étoile de commandant de la légion d'honneur et le titre de baron. Il fut, après la bataille d'Iéna, nommé intendant-général du Hanovre, et entra en fonctions en janvier 1807. Après un exercice de 3 années, il passa, avec la même qualité, dans les provinces illyriennes, et donna, le 9 juin 1811, une fête brillante à Laybach, pour célébrer la naissance du roi de Rome. Le 5 avril 1813, il fut remplacé par M. de Chabrol, frère du préfet de Paris, et nommé, à son retour en France, administrateur-général des postes. A l'arrivée de Bonaparte, de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, M. de Belleville fut appelé au conseil-d'état, et signa, le 25, en cette qualité, l'adresse présentée par ce corps à Bonaparte; mais les événemens du 8 juillet ne tardèrent pas à le rendre à la vie privée.

FIN DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Avant-dernière ligne de la page 1ère commençant par **LISTE DES DIVERSES ASSEMBLEES**, etc. Décret des 2 et 3 fructidor. — *Lisez :* des 5 et 13 fructidor.

Page 3, 9e ligne : le 13 mai. — *Lisez* : le 31 mai.

Page 107, 2e colonne, ligne 24 : 1786. — *Lisez :* 1796.

Page 147, 2e colonne, ligne 29 : cela était. — *Retranchez le mot* cela.

Même page, 2e colonne, ligne 39 : 18 brumaire an 9. — *Lisez :* 18 vendémiaire an 9 (10 octobre 1800).

Même page, 2e colonne, ligne 48 : 45 jours. — *Lisez :* 75 jours.

Page 172, 1ère colonne, ligne 23 : 20 au 21 mars. — *Lisez* : 19 au 20 mars.

Page 177, 2e colonne, ligne 20 : ARSTORG. — *Lisez :* ASTORG.

Page 189, avant-dernière ligne : de deux élémens. — *Lisez :* de deux frayeurs.

Page 191, 1ère colonne, ligne 24 : de St-Eustache à Paris. — *Lisez* : de St-Maurice à Limoges.

Page 199, 2e colonne, ligne 42 : et reçut. — *Supprimez le mot* et.

Même page et même colonne, ligne 49 : général autrichien. — *Lisez :* général prussien.

Page 201, 2e colonne, ligne 14, article Augereau ; récit de l'entrevue du maréchal et de Bonaparte se rendant à l'île d'Elbe. Nous en tenons les circonstances (et nous ne les tenons pas seuls) de la bouche même du maréchal. On sent que les témoins de cette entrevue, n'ayant été qu'en très-petit nombre, une dénégation, sur ce qui s'y est passé, n'a pu être donnée que par une des personnes de la suite de Bonaparte. C'est, en effet, d'un agent officiellement chargé de l'accompagner, que nous venons d'apprendre qu'aucune explication n'a eu lieu entre le maréchal et Bonaparte, et que ce dernier, voyant le maréchal s'avancer vers lui, s'est borné à lui dire : « Retirez-vous, vous êtes un lâche. » Dans une circonstance presque unique, et où l'on oppose un témoignage vivant, et que nous savons être désintéressé, au témoignage du maréchal mort, et qui peut-être avait un certain intérêt à dissimuler quelques-unes des particularités de cette entrevue, il était de notre devoir, comme historien, de mettre les deux récits sous les yeux du public ; nous le remplissons, avec d'autant plus d'empressement, que nous sommes convaincus que l'exactitude des faits, autant qu'il est possible de la constater par les recherches les plus attentives, est le premier mérite d'un ouvrage de la nature de celui-ci. Nous saisissons cette occasion pour réclamer, à-la-fois, la bienveillance et les lumières de nos lecteurs, dans le cas où ils reconnaîtraient quelques erreurs qui doivent nécessairement échapper à l'immensité d'un travail tel que le nôtre. Nous mettrons, à les faire disparaître, tout l'intérêt que doivent attacher des hommes d'honneur, et sans passion, à rendre hommage à la justice et à la vérité, sans acception de circonstances et de personnes.

Page 206, 1ère colonne, ligne 10. — *Supprimez les mots :* Etrennes aux morts et aux vivans.

Page 311, 2e colonne, ligne 5, article Barère : et c'est après un rapport sur les biens des condamnés, qu'il dit ces mots. — *Lisez :* qu'on lui attribue ces mots. — Après les mots : exécution révolutionnaire. — *Ajoutez :* ces paroles, barbarement ironiques, ont été mises dans la bouche d'un autre membre de la convention. Nous ne les rapportons que comme un bruit public, dont nous n'affirmons point la vérité. Toujours disposés à accueillir tous les éclaircissemens et toutes les justifications, comme à ne taire aucun des faits qui pourraient y donner lieu ; nous nous bornerons à laisser le public prononcer sur elles, et à décider de la confiance qui doit leur être ac-

cordée.—Même article, page 313, 2e colonne, ligne 3 : il faut entendre par le mot *police*, celle qu'exerçait alors le maréchal Lannes, commandant de la garde des consuls. C'est à lui que Barère fit cette révélation, et le maréchal fut ensuite appelé comme témoin dans le procès.

Page 342, 1re colonne, ligne 26, article Du Barry : ce désir naturel à presque toutes les femmes. — *Ajoutez :* de cette espèce. — Même article, page 343, 1re colonne, ligne 33, après ces mots : *la France*, ton café f... le camp. — *Ajoutez :* on ne peut se faire une juste idée des épouvantables profusions de la cour de France, à cette époque, qu'en apprenant qu'il était passé à la comtesse Du Barry, une somme de 40,000 liv. par mois, pour le service de sa table, *seulement en poisson*, et que ce poisson ne coûtait pas un sol aux fournisseurs qui le prenaient dans la poissonnerie du roi. Tout le reste était dans une égale proportion.

Page 353, 1re colonne, ligne 20, article Bassal : au lieu de ces mots absurdes : ce ne fut pas sans peine qu'il échappa aux proscriptions qui étaient alors à l'ordre du jour. — *Lisez :* ce ne fut pas sans peine que cet ambassadeur parvint à se soustraire alors, à l'effet de quelques-unes des dénonciations portées contre lui. — Même page, même colonne, ligne 40, suivit Championnet à l'armée des Alpes, où ce général fut tué. — *Effacez :* où ce général fut tué. Championnet est mort de maladie en 1799.

Page 353, 1re colonne, ligne 47, article Bassenge : à la révolte. — *Lisez :* à l'insurrection qui éclata, etc.

Page 354, 1re colonne, ligne 43 : *Voy.* Alfieri.—*Lisez : Voy.* Albani.

Page 356, 2e colonne, ligne 39. — *Placez* les mots suivans : Bathurst, ministre de la guerre, membre de la chambre des pairs, parent du précédent, etc.

Page 363, 2e colonne, ligne 44 : aussi réunissait-il. — *Lisez :* aussi réunit-il, etc.

Page 388, 1re colonne, ligne 39 : *faux.* — *Lisez : faulx.*

Page 327, 2e colonne, ligne 37 : 1792. — *Lisez :* 1793.

Page 328, 1re colonne, ligne 50 : directoriale. — *Lisez :* dictatoriale.

Page 362, 2e colonne, ligne 8 : et fit passer à l'ordre du jour, pour délibérer, etc. — *Lisez :* et fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de déclarer qu'il n'avait pas cessé de mériter la confiance de la nation.

Page 396, 2e colonne, ligne 11 : Degoceva. — *Lisez :* Dégo, Ceva, etc.

Page 414, 1re colonne, ligne 11, article Beauveau : nous nous empressons de rectifier une erreur de fait. M. le marquis de Beauveau, seigneur de la Treille, est sorti de la Bastille, en 1784, d'après la déclaration de Mme Delaunet, sa fille, et non pas à l'époque de la révolution. Quant à l'assertion que M. le marquis de Beauveau n'appartenait point à la maison de Beauvau-Craon, nous croyons de notre devoir de l'abandonner, jusqu'à ce que les tribunaux aient prononcé sur les réclamations des parties.

Page 423, 2e colonne, ligne 25 : l'acte de l'*habeas corpus*. — *Lisez :* l'acte d'*habeas corpus*.

BABEY (François), a été indiqué à tort comme député du Jura à la chambre des représentans ; il était membre de la chambre des députés de 1815.

BARBIER DE VEMARS, né à Vémars, le 7 avril 1775, n'eut d'autre motif pour renoncer à la chaire qu'il occupait au lycée Bonaparte, que l'état de sa santé.

